

CORRESPONDANCE
DES DIRECTEURS
DE L'ACADÉMIE DE
FRANCE À ROME

tome neuvième (1)

2^d directorat de Jean-Victor
Schnetz (1853-1866)
et
directorat de Robert-Fleury
(1866-1867)

éd. par François Fossier

(2006)

à Pierre et Chantal

INTRODUCTION

De l'avis des quelques personnes ayant écrit sur Schnetz, son second directorat fut sans grand intérêt et moins brillant que le premier. À en juger par l'abondance de sa correspondance, il est vrai sur pratiquement quinze ans (ce qui constitua un record non battu), le directeur fut loin d'être inactif, reçut à la villa Médicis de très brillants sujets, et ne l'oublions pas, fut témoin de la réforme de 1863 qui ôta à l'Académie des beaux-arts la tutelle de l'institution qu'il dirigeait, après avoir perdu sans bruit le droit de nommer le nouveau directeur de la villa Médicis. Il est certain que lorsqu'il revint à Rome en 1853, il avait soixante seize ans ; lorsqu'il la quitta définitivement en 1866 quatre vingt-neuf et qu'il mourut quatre ans plus tard. On ne pouvait certes attendre de ce vieillard, bien qu'encore vert, une énergie juvénile, mais contrairement à ses deux prédécesseurs, il sut résister aux excès de chaleur, aux fièvres, au froid humide, aux rhumatismes, au découragement qui caractérisent le climat romain et l'on peut se demander de quel œil, toujours bienveillant mais sans doute un peu ironique, il vit l'hécatombe des pensionnaires juvéniles qu'on lui envoya de Paris et qu'il se trouva dix-sept fois en quatorze ans dans la nécessité de renvoyer dans la mère-patrie, là encore un

record. Le seul mal¹ dont il se plaignit à partir de 1855 fut une surdité croissante qui le conduisit d'ailleurs à consulter à Paris. Pour le reste, il avoue à Navez qu'il a un peu perdu la main², que son travail manque de sûreté, mais cela ne l'empêcha de peindre jusqu'à la veille de son départ. Son existence à Rome sembla se passer de la façon la plus paisible grâce à la présence de l'irremplaçable Le Go³ qui gérait la maison depuis l'époque d'Ingres avec une expérience des affaires qui ne l'entraîna pourtant jamais à se substituer au directeur, comme l'avait fait Mauduit avec Vernet, quitte à lui rappeler de temps à autre, quelques affaires que le vénérable Schnetz avait tendance à oublier, surtout lorsqu'il fit à partir de 1857 un séjour quasi-annuel en France pendant l'été⁴. Son autre bras droit fut l'architecte Poletti qui remplaça le vieux Marini et l'aida considérablement à effectuer dans la villa des aménagements et des restaurations dont on conserve encore aujourd'hui le bénéfice. Enfin si sa vie mondaine fut moins active que lors de son premier directorat, il continua d'entretenir d'excellentes relations avec les ambassadeurs successifs⁵, l'aristocratie romaine et le Saint-Siège⁶. Par ailleurs il

1. Il avoue également à Baudry en septembre 1864 souffrir d'un peu d'incontinence qui lui interdisait les audiences du Saint-Père ou de l'empereur. Enfin il trouva le moyen de se casser la jambe de nuit au jardin des Plantes, mais après son retour de Rome.

2. À plusieurs reprises il recourut à l'image du mât de cocagne auquel il s'est péniblement hissé et dont il lui faut maintenant redescendre.

3. Quand Robert-Fleury prétendit s'en débarrasser lors de son arrivée le 10 juin 1866, Schnetz convainquit son ami Courmont, alors directeur des Beaux-Arts, que c'était une grave erreur, qui ne se commit point.

4. Schnetz se rendit à Paris en juillet-août 1853 ; en juin 1855 pour consulter un médecin ; de juin à oct. 1857 ; en juin 1858 ; en avril-mai 1862.

5. Le c^{te} de Rayneval de 1850 à 1851 avec qui il resta particulièrement lié ; le duc de Gramont (1851-1861) ; le mis de La Valette (1861-1862) ; le p^{ce} de La Tour d'Auvergne (1862-1863) ; le c^{te} de Sartiges (1863-1868) qui avait des vues sur la villa Médicis pour en faire l'ambassade de France.

6. Après quelques affaires dans les années 1852-1853 liées au droit d'asile attaché à la villa Médicis et dont profitaient, semble-t-il, un certain nombre de malfaiteurs romains, les quatre seules difficultés furent la demande réitérée en décembre 1853 de libérer les modèles libres qui proposaient leurs services sur l'escalier de la Trinité-des-Monts et qu'on avait emprisonnés à la suite de délations venant des modèles professionnels romains ; en 1861 la demande que les gravures de nus contenues dans *L'Illustration* ne fussent plus

reçut régulièrement la visite de certains de ses confrères, celle de Raoul-Rochette en octobre 1853, de Picot en juillet 1858, celle de Naudet en janvier 1860, de Léon Rénier en février 1861, de Portaels en décembre de la même année, de Baudry en 1865, de Beulé et des fils d'Abd El Kader en mai 1866, sans compter le passage de la tsarine douairière à l'automne 1857. Enfin couvert d'honneurs (il avait reçu l'ordre de Léopold de Belgique en 1864 pour avoir exposé à Bruxelles et le grand ordre de Pie IX en 1866), il s'attarda encore quelques temps à Rome¹, avant de regagner Flers et le château de son neveu préféré.

Son successeur, Robert-Fleury, arrivé à Rome le 16 juin 1866 pour la quitter le 16 février 1867, en raison de l'état de santé de son épouse rentrée prématurément en France dès octobre, sera si peu intervenu dans l'administration de l'Académie de France qu'il m'a paru naturel de ne pas dissocier son directorat de celui de son prédécesseur, celui-ci ayant continué d'assurer dans la pratique ces responsabilités pendant toute la première moitié de 1866.

SCHNETZ ET L'ACADEMIE

Avec ses confrères de l'Institut les relations furent tout aussi sereines et même amicales, notamment avec Picot, Lebas, Caristie et Halévy. On est en droit d'être surpris puisque pour la première fois dans son histoire, le nouveau directeur de l'Académie de France fut nommé par décret impérial, sans consultation préalable de l'Institut, ni élections². Bien pis, une fois ses six années écoulées, il fut reconduit huit fois selon le même mode³ et ce n'est que la dernière fois qu'il s'entendit répondre

arrachées lors de la livraison des numéros ; en 1863 le rétablissement du débit normal au profit de la villa des eaux provenant du réservoir de Macao et qui avaient été détournées par le fontainier de la préfecture des Eaux vers le Pincio, et le refus en août 1864 de payer la fameuse taxe sur les chevaux qu'on avait déjà réclamée à Vernet et Ingres.

1. Robert-Fleury s'arriva que le 16 juin 1866.

2. La chose se reproduira, mais pour des raisons d'urgence, en 1866 quand Robert-Fleury donna sa démission après quelques mois de directorat et supplia le mal Vaillant de lui désigner un successeur disposé à partir immédiatement, en l'occurrence Hébert.

3. En juin 58, oct. 59, oct. 60, déc. 61, déc. 62, août 63, août 64, sept. 65.

que, malgré son souhait, il était temps de rentrer en France¹ et qu'il ne serait prolongé que jusqu'au 31 mars 1866, pour laisser la place à Robert-Fleury. Cette situation étrange témoigne au moins de deux choses : l'indifférence (ou l'impuissance) de l'Académie en ce qui concernait les affaires de Rome ; le pouvoir dont disposait Schnetz au ministère ou plus exactement auprès de l'empereur, à qui il envoya tour à tour des oranges et un petit chien.

Lorsqu'il partit pour Rome, c'était son vieil ami, déjà malade, Raoul-Rochette qui était secrétaire perpétuel. Il mourut l'année suivante pour être remplacé par l'aimable Halévy qui, à son tour, succomba en avril 1862 et laissa la place à un autre savant archéologue, Beulé². Ses confrères, à quelques exceptions près, étaient beaucoup plus jeunes que le directeur de l'Académie de France quand ils n'avaient pas été ses propres élèves. Par ordre d'ancienneté d'élection les quatre plus âgés étaient le graveur Desnoyers (1816), les peintres Hersent (1822), Ingres (1825), l'architecte Lebas (1825) ; venaient ensuite le peintre Vernet (1826), le sculpteur David d'Angers (1826), le compositeur Auber (1829), les peintres Heim (1829), Delaroche (1832), Abel de Pujol (1835), Picot (1836), les sculpteurs Nanteuil (1831) et Petitot (1835), l'architecte Leclère (1831), le compositeur Halévy (1836). Furent élus après Schnetz dans la section de peinture Couder (1839), Cogniet (1849), Robert-Fleury (1850), Alaux (1851), Flandrin (1853) ; dans la section de sculpture Dumont (1838), Duret (1843), Lemaire (1845), Seurre et Simart (1852) ; dans la section d'architecture Caristie (1840), Gauthier (1842), Lesueur (1846), Blouet (1850), Gilbert et Hittorff (1853) ; dans la section de gravure Forster (1844), Gatteaux comme médailliste (1845) et Henriquel-Dupont (1849) ; enfin dans la section de musique

1. Il accusa Nieuwerkerke de lui avoir tenu rancœur de son peu d'enthousiasme pour la réforme de 63.

2. Les présidents de l'Aie furent successivement Heim (1853), Forster (1854), Ambroise Thomas (1855), Lemaire (1856), Hittorff (1857), Robert-Fleury (1858), Gatteaux (1859), Gilbert (1860), Reber (1861), Couder, 1862), Jouffroi (1863), Gisors (1864), Thomas (1865), Gatteaux (1866), Lefuel (1867) et Lehmann (1868).

Carafa (1837), Adam (1844), Ambroise Thomas (1851) et Reber (1853). C'est dire que les deux tiers de l'Académie étaient constitués de « nouveaux » pour lui et que ses amitiés le portaient plutôt vers ses aînés, bien qu'il connût le caractère difficile d'Ingres et trouvât Vernet un peu « hâbleur ». Quant aux membres des autres sections, il sembla n'avoir entretenu avec eux d'autres rapports qu'officiels, sauf avec Halévy. C'est sans doute la raison qui le conduisit à ne pas se mêler des élections en dehors de celle de son ami Picot, qui intervinrent durant son séjour romain et pourtant il n'y en eut pas moins de vingt-neuf¹, sans compter deux changements de secrétaires perpétuels. La seule tension qui parut naître entre Rome et Paris vint du rapport commenté que Schnetz crut bon de joindre à l'envoi de 1854. Apparemment l'Académie en prit ombrage et le directeur demanda dans un premier temps à Raoul-Rochette que les jugements de l'Institut lui parvinssent dans la version initiale rédigée par chaque section², affecta par la suite dans ses courriers avec le ministère de préciser qu'il s'abstenait de tout jugement préalable, celui devant « revenir en premier lieu à l'Académie »³. Le seul point sur lequel il revint plusieurs fois à la charge fut de convaincre l'Institut de faire hâter l'achat par l'État de la collection Campana⁴. Quant à ce qui touche à la réforme de 1863, on est frappé par le silence prudent du directeur de la villa Médicis

1. En 1853 Gilbert remplaça l'architecte Fontaine ; en 1854 l'architecte de Gisors remplaça Leclère, le musicien Clapisson Halévy ; en 1856 Berlioz remplaça Adam ; en 1857 Delacroix remplaça Delaroche, le sculpteur Jouffroi remplaça Simart ; en 1860 Cabanel remplaça Vernet et Signol Hersent ; en 1861 Meissonier, Abel de Pujol ; en 1862 le sculpteur Guillaume remplaça Petitot ; en 1863 Hesse remplaça Delacroix et Baltard Caristie ; en 1864 Lehmann remplaça Alaux, Muller Flandrin ; en 1865 Cavalier remplaça Duret, Gérôme, Heim et le sculpteur Perraud, Nanteuil ; en 1866 Bonnassieux remplaça Jaley, l'architecte Duc, Gisors et Gounod, Clapisson ; en 1867 Hesse remplaça Ingres, Cabat, Brascassat et Labrouste, Hittorff ; en 1868 Pils remplaça Picot, Barye, Seurre et Vaudoyer Lebas.

2. Les rapports des sections étaient ordinairement condensés et tempérés par le secrétaire perpétuel.

3. Dans une lettre acerbe à Lebas d'août 1854 il promet de ne pas recommencer cette erreur, ce qui de plus lui fera gagner du temps.

4. Il insista en août 1854, en avril 1859 et en juillet 1861, date finale de l'achat.

et ce n'est qu'après son retour en France qu'il fit allusion dans une série de lettres¹ à ce qu'il en pensait : ce qu'il regrettait avant tout c'est que le séjour des pensionnaires fût désormais limité à quatre ans, mais pas un mot sur la constitution du nouveau jury, si ce n'est pour souligner qu'il n'était peut-être pas nécessaire de modifier le fonctionnement d'une institution qui, depuis longtemps, avait fait ses preuves. Propos de vieillard qui ne trahissent en rien une quelconque sollicitude pour le corps auguste et dépossédé dont il était membre.

SCHNETZ ET LE MINISTERE

Après le coup d'état de 1851 qui avait porté Fould au ministère des Finances, celui-ci devint de 1852 à 1860 ministre d'État ayant en charge à la fois les Beaux-Arts et les travaux publics (ou Bâtiments civils). C'est donc avec lui et avec son secrétaire général Alfred Blanche, plus spécialement chargé de ce dernier service que Schnetz eut à débattre. Par chance la division des Beaux-Arts resta confiée de 1853 à 1861 à Mercey qui entretenait des relations particulièrement amicales avec Schnetz. Les choses changèrent à partir de 1863 quand les Beaux-Arts furent placés sous la houlette de la Maison de l'empereur dirigée par le m^{al} Vaillant, avec Nieuwerkerke comme surintendant des Beaux-Arts, Courmont comme chef de la division et Tournois comme chef du bureau des Beaux-Arts, tandis que les Bâtiments civils étaient confiés à Pelletier. Comme pour ses prédécesseurs et lui-même lors de son premier directorat, les relations que Schnetz entretenait avec son ministère de tutelle furent essentiellement d'ordre financier, dans un perpétuel jeu de cache-cache, consistant pour le premier à se plaindre de la faiblesse des crédits et de la lenteur de leur acheminement, pour le second à renvoyer bordereaux et quittances non conformes avec des admonestations sur la nécessité de se plier aux règles de la comptabilité publique.

1. Notamment à Courmont en juin 1866 dans laquelle il traite Puvis de Chavannes de « triste farceur ».

Les ordonnancements se firent jusqu'à la fin du directorat de Schnetz par l'intermédiaire du payeur de la division française d'occupation à Rome, un certain Chiros, à qui succéda Pontigayaut en 1863. Ceux-ci étaient de deux natures et le directeur eut du mal à en comprendre la raison puisqu'ils émanaient tous deux du ministère d'État et qu'on lui réclamait néanmoins, une comptabilité distincte : les fonds affectés au service de l'Académie qui passèrent insensiblement de 103 à 110 000 francs environ ; ceux relatifs aux travaux à effectuer à la villa, eux-mêmes subdivisés en travaux d'entretien annuel et travaux de grosses réparations. Ce sont ces derniers dont Alfred Blanche avait la gestion qui causèrent le plus de soucis à Schnetz, d'abord parce qu'ils parvenaient en général avec six mois de retard et que le directeur se trouvait obligé de puiser dans la caisse du service ordinaire en attendant ; en second lieu parce que l'administration parisienne, à commencer par le cour des Comptes puis par le payeur central du Trésor public, lui réclamait non seulement des mémoires acquittés par les deux associés d'une même entreprise comme celle des frères Conscience, plombiers, voire quand le fournisseur ne savait pas écrire une attestation d'un fondé de pouvoir¹, mais encore la traduction détaillée de tous les mémoires, y compris ceux de l'architecte Poletti. La requête n'était pas nouvelle ; le directeur rappela que c'était pratiquement impossible et constituait un surcroît d'écritures inutile ; rien n'y fit et il fallut s'y résoudre. Cela dit c'est une manne de vingt mille francs supplémentaires par an en moyenne, dont le directeur put disposer pour divers aménagements, dont ceux de son appartement, des chambres des pensionnaires, de planchers, vitres, réparation de clôtures, construction de cinq pavillons sur le *muro torto*, enduits de façades, pavages, soutènement de fondations et même l'éclairage au gaz installé en 1861.

En ce qui concernait le budget général de fonctionnement, les fonds arrivèrent plus régulièrement que du temps de son prédécesseur Alaux, mais par tranche de vingt mille francs qui

1. Ce furent fréquemment les pensionnaires, surtout pour les gages des domestiques de la villa Médicis, qui signèrent ces attestations.

n'étaient versés au directeur qu'une fois reçus à Paris les comptes de l'exercice du trimestre précédent. Autrement dit, celui-ci n'avait aucune marge de manœuvre et se trouva plus d'une fois à découvert, sans même le secours des fonds de retenue des pensionnaires. À cette difficulté s'en ajoutèrent trois autres, la question des fonds de retraite applicables au personnel de la villa Médicis, celle des inscriptions à l'inventaire, celle enfin de l'augmentation des traitements. La première avait été soulevée sous le directorat d'Alaux par Guizard et le directeur avait répondu que prélever une somme sur des traitements dérisoires était matériellement impossible. Fould, ministre d'État, revint à la charge dès 1854 en demandant à Schnetz le reversement d'un montant de ses émoluments au titre du fonds de pension, de même qu'au secrétaire Le Go, au professeur d'archéologie Visconti et au reste du personnel. Le directeur répondit qu'en ce qui le regardait, on ne pouvait l'assimiler à un fonctionnaire, la durée de son mandat étant temporaire ; que le professeur d'archéologie recevait une allocation et de surcroît comme étranger, ne pourrait jamais bénéficier de la pension ; que le petit personnel gagnant moins de mille francs par an ne pouvait être soumis au nouveau régime, que lui aussi était en majorité étranger et qu'enfin prélever un fonds de retraite risquait de compliquer leur éventuel congédiement. Restait le cas de Le Go pour qui Schnetz batailla autant qu'il put en arguant de ce qu'il était trop proche de l'âge de la retraite pour qu'un prélèvement fût intéressant, que son statut n'était soumis à aucun avancement hiérarchique, donc non assimilable à celui d'un agent du ministère et que d'ailleurs, bien que son travail ait quadruplé en dix ans, il touchait moins que le traitement d'un « sous-chef de bureau de 3^{ème} classe ». Fould finit par capituler sur tous les points sauf celui de Le Go à qui il attribua néanmoins, une indemnité annuelle de huit cents francs au titre d'un surcroît de travail, ce qui portait son salaire annuel à trois mille cinq cents francs.

Le second point était celui de la question des inscriptions sur l'inventaire qui prit par moments un aspect grotesque lorsque le ministre lui-même fit remarquer qu'on avait omis d'inscrire en 1856 l'achat de tamis pour la cuisine ou que les mesures du tapis

anglais que Schnetz avait acquis pour son salon ne correspondaient pas au mémoire quittancé de Nataletti. Il n'empêche que le directeur, ou plutôt le secrétaire, dut s'astreindre à noter l'achat de la moindre babiole, sauf dans le cas d'objets qui devaient se renouveler avec trop de fréquence, quand on ne lui contestait pas l'acquisition de comestibles (café pour les domestiques, rafraîchissements, etc.) qui auraient dû faire partie des frais de bouche du directeur. Enfin devis et mémoires furent détaillés et explicités, voire recopiés quand il s'agissait de ceux, illisibles et cabalistiques, du pharmacien Balestra.

Pour ce qui est de l'augmentation des traitements, Schnetz tint bon à force de se lamenter sur l'augmentation du coût de la vie à Rome et remporta, non sans peine, plusieurs victoires. Fin 1853 il obtint huit cents francs d'augmentation pour Le Go, nous l'avons vu, ainsi que cinq cents francs d'indemnité de 5^{ème} année pour les peintres et trois cents pour les sculpteurs et les architectes, enfin l'envoi de trois livrées d'apparat pour son cocher, le portier et le premier domestique Fleury.. En 1854 il fit accorder au vieux cocher Gasparin (Adinolfi-Gasperini) une aide de vingt francs par mois ; en 1855 il obtint que le ministère prît à sa charge le paiement des deux domestiques payés par les pensionnaires, sous le prétexte qu'il aurait ainsi plus d'autorité sur eux ; en 1859 il réclama aux Messageries impériales de rétablir le rabais de 30 % préalablement consenti aux pensionnaires lorsqu'ils rentraient en France et fit attribuer à Fleury, premier domestique de l'Académie un subside de six cents francs pour compenser le vol dont il avait été victime ; en 1863, à l'occasion de la promulgation du nouveau règlement¹, il obtint que le supplément prévu pour les « voyages instructifs » ne soit pas accordé uniquement en 2^{ème} et 4^{ème} années, mais *ad nutum*, ce qui satisfait grandement les pensionnaires et leur permet de vivre plus à l'aise.

Les deux dernières questions dont il eut à débattre avec le ministère, mais sans que cela ait fait difficulté, furent celle des envois annuels des ouvrages des pensionnaires, et celle des copies commandées depuis Paris. Les envois étaient traditionnellement

1 Voir pièce annexe n°

confiés pour leur chargement sur le brick « Innocence et Nathalie » à la maison Jullien-Gauthier de Rome afin de les acheminer jusqu'à Marseille auprès des expéditionnaires Guibal, et de là à Paris auprès des expéditionnaires du ministère, Bonjour et Verrier. Ce système fonctionna assez régulièrement jusqu'en 1859, quand la maison Jullien changea de capitaine et de navire pour s'adresser à la flotte toscane ou à celle du Saint-Siège, tandis que les Guibal étaient remplacés par Bouchet, et Bonjour par Bédenc à Paris. En novembre 1860, lorsque le m^{al} Vaillant, comme ministre de la Maison de l'empereur, et Walewski comme directeur des Beaux-Arts, remplacèrent Fould, Schnetz essaya, mais sans grand succès, un nouveau mode de transport jugé plus économique et rapide, celui des Messageries impériales. Mal lui en prit car le premier envoi se perdit et le ministère, qui avait encore changé d'expéditionnaire à Paris (Béranger au lieu de Bédenc), imposa désormais le pesage des colis avant leur départ, avec vérification à faire à Marseille par le bureau des douanes ou par les chemins de fer. La question des copies se fit sans encombre et les versements du ministère s'opérèrent régulièrement. Dès juin 1853 le sculpteur Soulacroix se voyait commandé une copie de *l'Athlète au stryille* récemment découvert ; en juillet 1854 Chablis avait achevé les deux copies de *l'Ecc Homo* de la galerie Corsini et de *l'Annonciation* du Guide à Montecavallo ; en décembre 1855 le ministère commanda pour la décoration de la cour du Louvre dix copies d'antiques qui furent achevées hors de la villa Médicis faute de place, dans les deux ans qui suivirent. En 1856 ce fut Nancy qui fut engagé à copier un pseudo-Raphaël de la galerie Borghese¹, puis deux copies non précisées à Palissait en 57. Vinrent en 1858 les moulages que souhaitait Ravaisson pour l'enseignement du dessin dans les écoles de province, tandis qu'en 1859 des copies furent demandées à Gallier² de deux paysages du Lorrain conservés à la galerie Pallavicini et à l'Académie de Saint-Luc, à Lanoüe du *Paysage avec s. Matthieu* de Poussin à la galerie

1 *Arriere*. Sans doute *La Pêche au corail* de Zucchi.

2. Schnetz conseilla au ministère d'en profiter pour lui faire exécuter également à la tempera des copies des Gaspard Dughet de la galerie Colonna qui étaient en fâcheux état.

Sciarra et à Lecoite le *Saint Michel* du Guide. Enfin un certain Pelozzi fut chargé d'une énième copie du *Possédé* du Dominiquin en 1864. À chaque fois Schnetz s'acquitta courtoisement de la surveillance de l'exécution et du paiement de ces copies, sans émettre d'avis particulier sur leur qualité ni leur opportunité. C'était désormais chose courante que de s'adresser au directeur de l'Académie pour ce genre de services et contrairement à Ingres, il ne rechigna pas, ni ne suggéra d'autres artistes ou d'autres sujets à copier. En bref et malgré le caractère tatillon de l'administration de Fould, ses rapports avec le ministère furent bons ; il avait d'ailleurs sur place d'excellents amis pour le servir, Mercey d'abord, Courmont ensuite, qui furent sans doute pour beaucoup dans ses huit renouvellements successifs.

SCHNETZ ET LES PENSIONNAIRES

C'est évidemment avec les pensionnaires que Schnetz rencontra le plus de difficultés durant les quatorze années de son second directorat, non pas en raison de tensions entre le directeur et ses ouailles que par l'état déplorable de la santé de celles-ci qui amena le retour en France de dix-sept d'entre eux¹, certains, comme Maillot² ou Clément, pour accompagner le malade dans son

1. Gumery en juillet 1853 en raison de la mort de son père ; Galibert en août 1854 qui souffrait d'une grave maladie de cœur l'ayant plongé dans une dépression nerveuse ; en 1855 Maillot qui devait achever la copie du portrait de Napoléon III destinée d'ailleurs à l'Académie ; Bonnardel en juin 1856 qui mourut à Rome d'une aggravation de petite vérole ; Carpeaux en août 1856 à la suite de l'absorption d'une dose excessive de calomel ; Ancelet en novembre 1856, rongé par les fièvres ; Giacomotti en décembre 1856 atteint de phthisie ; Chiffart et Soumy en juin 1857, l'un atteint de folie hypocondriaque et que son camarade Maillot dut accompagner jusqu'à Paris, l'autre pour fièvre persistante ; Heim en mai 1859 pour un tumeur cérébrale dont il mourut l'année suivante, après avoir donné sa démission ; Carpeaux de nouveau en décembre 1859, accompagné de Clément, pour dépression nerveuse ; Guiraud en mars 1860 parce qu'il devait diriger les répétitions de son opéra ; Tournois en 1861 qui menaçait comme Chiffart de devenir fou ; Chabrol en avril 1863, Huot et Joyau en août 1864 pour des raisons sanitaires non précisées.

2. Qui en profita pour s'octroyer un long séjour à Paris.

voyage de retour. Comme le faisait remarquer Lapauze, entre 1855 et 1857, la villa Médicis ressemblait davantage à un hôpital qu'à une académie d'artistes et le directeur, entouré par le docteur de l'Académie, De Crollis, le chirurgien et phrénologue Trasmondi, ainsi que du docteur Mayer, médecin en chef des troupes de la division française d'occupation à Rome, ne put que se débarrasser, parfois dans l'urgence, de ces valétudinaires dont on comprend qu'il n'ait pas souhaité les voir mourir à Rome, comme Maréchal en octobre 1847. Néanmoins, il ne put éviter le décès de Bonnardel mort à l'asile en juillet 1856. Assez écurieusement l'Académie des Beaux-Arts qui s'était montrée si sourcilieuse devant les retours anticipés, ne fit cette fois aucune remarque ; bien plus elle accepta que le ministère leur conservât le versement de leur pension de retour à Paris.

Quand Schnetz prit ses fonctions pour la seconde fois, avec quatre mois de retard¹, l'Académie de France se composait de vingt pensionnaires, quatre peintres (Boulanger en 4^{ème} année, Baudry² et Bouguereau en 3^{ème}, Chiffart en 2^{ème}), un peintre paysagiste (Lecoinge en 4^{ème} année), cinq sculpteurs (Thomas en 5^{ème} année, Gumery en 3^{ème}, Bonnardel et Crauk en 2^{ème}, Lepère en 1^{ère}), cinq architectes (Garnier en 5^{ème} année, Lebouteux en 4^{ème}, Louvet en 3^{ème}, Ancelet en 2^{ème}, Ginain en 1^{ère}), deux musiciens (Delehelle en 2^{ème} année, Cohen en 1^{ère}) et trois graveurs en taille-douce (Deveaux en 4^{ème} année, Bertinot en 3^{ème} et Bellay en 1^{ère}). L'année suivante n'arriva qu'un seul pensionnaire, le musicien Galibert ; en 1855 trois peintres Giacomotti, Maillot et Bernard, le sculpteur Carpeaux, l'architecte Vaudremer, le musicien Barthe, le graveur Soumy ; en 1856 les deux sculpteurs Chapu et Doublemard (pour 3 ans), l'architecte Daumet, le musicien Conte et le graveur en médailles Dubois ; en 1857 les deux peintres Delaunay et Clément, le sculpteur

1. Il n'arriva que le 22 avril 1853.

2 Dans le cas de Baudry, nous avons la chance que la fondation Custodia à Paris ait acheté un grand nombre de lettres écrites ou reçues par lui de plusieurs amis, dont Marquerie, Ulmann et Gumery que j'ai éditées comme fondamentales pour la connaissance de la vie quotidienne des pensionnaires.

Maniglier, l'architecte Guillaume, le graveur Gaillard ; en 1858 le peintre Sellier, le sculpteur Tournois, l'architecte Heim qui devait mourir l'année suivante, les musiciens Colin et Bizet (pour 3 ans) ; en 1859 le peintre Henner et le paysagiste de Coninck, l'architecte Coquart, le musicien David ; en 1860 le peintre Ulmann, les sculpteurs Falguière et Cugnot, les architectes Boitte et Thierry (remplaçant Heim pour 3 ans), le musicien Guiraud ; en 1861 le peintre Michel, le sculpteur Barthélémy, l'architecte Joyau, le musicien Paladilhe, le graveur en médailles Lagrange et le graveur en taille-douce Miciol ; en 1862 le peintre Lefebvre et le paysagiste Girard, le sculpteur Sanson, l'architecte Moyaux, le musicien Clément Dubois ; en 1863 le sculpteur Hiolle, l'architecte Chabrol, le musicien Bourgault-Ducoudray et le graveur Huot ; en 1864 le peintre Layraud, le paysagiste Monchablon, le sculpteur Bourgeois, l'architecte Brune, le musicien Massenet et le graveur Chaplain ; en 1865 le peintre Diogène Maillard, le sculpteur Deschamps, l'architecte Dutert, le musicien Sieg ; en 1866 le peintre Machard, le sculpteur Barrias, les architectes Noguet et Gerhardt et le musicien Charles Lenepveu. Tous, certes, ne laissèrent pas un nom, mais il convient de noter qu'à son arrivée Schnetz avait comme pensionnaires Garnier, Baudry et Bouguereau, qu'il eut la chance de recevoir Chapu, Doublemard et Carpeaux en 56¹, Bizet en 58, Henner en 59, Falguière en 60, Massenet en 64, Barrias en 66, et que cette moisson ne fut pas inférieure à celle des directorats précédents. Comme dans le cas de leurs aînés, certains brillèrent immédiatement comme Bizet, Carpeaux, Vaudremer, d'autres plus tard comme Guillaume, Chapu, Layraud ou Monchablon, mais tous bénéficièrent de la longanimité bien connue de leur directeur, qui confinait peut-être à une certaine indifférence. Il est également certain qu'ils jouirent, du moins autant que leur santé le leur permit, d'une vie plus facile que celle de leurs prédécesseurs à la villa Médicis, tant dans leurs émoluments que dans la facilité qui leur fut accordée de voyager à leur guise. On ne comptait pas

1. Ce dernier avait obtenu du gouvernement impérial le droit de n'arriver que l'année qui suivit sa nomination.

moins à « la niche », comme le dit plaisamment Le Go, de dix-sept domestiques (le concierge Ceppari, un 1^{er} domestique qui fut longtemps Fleury remplacé par Bozzoni, deux domestiques au service de ces messieurs Giuseppe Mangianti et Mariani, deux cuisiniers Chiapponi et Cesare Malatesta ainsi que leurs trois aides Bartolommei, Ripamonti et Venuti, une lingère, M^{me} Ryckwart, auxquels venaient s'ajouter Gasparin (Adinolfi) le vieux cocher du directeur, les deux domestiques personnels de celui-ci, un gardien et le sous-gardien de la galerie des plâtres Monti, le jardinier Carlandi et son aide balayeur Cardini, sans compter le professeur d'archéologie Visconti¹, un professeur d'italien, le médecin en chef De Crollis qui avait remplacé Venti, un second médecin Radel, le chirurgien Grana qui remplaça Trasmondi, l'architecte Poletti et son second Rosa, ainsi que le plombier à demeure Maes, le menuisier Cassetta, le terrassier Sedrani, le tapissier Nataletti, le tailleur Fazzoletta, le mouleur Malpieri, une pléiade de praticiens pour les sculpteurs et des fournisseurs attirés comme le fameux pharmacien Balestra ou le marchand de couleurs Dorizielli. Jamais l'Académie n'avait vécu sur pareil pied, en dépit de la faiblesse de la rémunération de tous ces employés italiens qui gagnaient de 50 à 15 écus par an² et malgré les demandes incessantes du directeur, il faut reconnaître que le ministère ne se montra pas chiche. Ces conditions de vie plus qu'agréables ne semblèrent toutefois pas créer chez les pensionnaires ni le désir de séjourner longuement à la villa, ni d'y tisser des amitiés aussi fortes que celles qui étaient nées du temps des Flandrin par exemple. Peut-être était-ce aussi un moyen d'éviter clans et tensions, à l'exception d'une cabale qui se monta contre le désagréable Carpeaux qui, de ce fait imagina de s'installer en ville en profitant de l'absence de Schnetz. Le Go le rappella à l'ordre, en lui conseillant de quitter tout de bon l'Académie si véritablement la vie en commun lui était devenue insupportable, plutôt que de se répandre dans Rome en propos calomnieux.

1. Remplacé par son neveu en 1866.

2. C'est sans doute ce qui expliqua deux vols internes qui se produisirent l'un en juillet l'autre en décembre 1853 aux dépens de Fleury.

Pour ce qui est des envois annuels, il y eut du bon et du mauvais (particulièrement en 1862). Le premier envoi de 1853 correspondant à des travaux qui avaient été accomplis sous le directorat d'Alaux. Bouguereau se distingua par *Son Triomphe du martyr* jugé excellent ; en revanche Baudry fut sévèrement tancé tant par l'Académie que par son ami et mentor Bénouville pour sa *Fortune éveillant un enfant au bord d'un puits* qui n'était qu'un pastiche au dessin incorrect et son *Printemps de la vie*, scandaleux éloge de la paresse. Boulanger qui envoyait pour sa 5^{ème} année un *Et in Arcadia ego* fut taxé de vulgarité et d'excessive sensualité ; quant à la copie de Chiffart d'après le Dominiquin, elle fut jugée froide, fausse et d'un dessin médiocre. Au paysagiste Lecoine avec son *Figuier maudit* on reconnut de la vigueur, de l'harmonie, mais un ton monotone... outre que son figuier n'était pas desséché comme le voulait l'Évangile. Les sculpteurs ne furent pas mieux lotis : l'*Orphée* de Thomas n'était qu'une copie servile de l'antique, le *Fanne jouant avec un chevreau* de Gumery ne manquait pas d'élégance, mais pour le moins de naturel, tandis que sa *Mort de l'évêque Pretextatus* était aussi froide que confuse dans sa disposition et sa tête de *Bacchante*, triviale. La copie en marbre d'après le bronze du *Mercure assis* de Naples par Bonnardel péchait par la transposition du matériau ; sa *Muse latine*, l'*Élégie* de Crauk et le bas-relief de Lepère représentant *L'Homme hésitant entre le vice et la vertu* ne valaient pas qu'on s'y arrêtât. Pour une fois les architectes ne reçurent pas leur lot habituel de félicitations : Garnier avait manifestement bâclé son projet d'école de dessin ; la restauration du temple d'Apollon Epicurios de Phygalie par Lebouteux était honorable, mais inexacte sur plusieurs points et arbitraire en ce qui concernait la décoration. Louvet dans son étude des Propylées, n'ajoutait pas grand chose aux travaux antérieurs, avait une fâcheuse tendance à confondre ce qui existait encore et ce que lui suggérait son imagination, outre qu'on y voyait déjà poindre le reproche qu'on lui fit plus tard de « paysager » ses restaurations aux dépens de la réalité archéologique. Seuls Ancelet avec son étude du temple de Vesta à Tivoli et Ginain avec celle du temple d'Antonin et Faustine furent encouragés à persévérer dans la bonne voie. Le graveur Deveaux n'avait rien rendu ; la gravure

du portrait de *Clément IX* par Vélasquez par Bertinot n'était pas mauvaise, mais la lumière en était mal étudiée ; quant au *portrait de Masaccio* par Bellay qui avait déjà été gravé par Vibert et à sa copie du *Jugement dernier*, tout cela était d'un modelé dur et inexact. La *Giovanna II regina di Napoli* de Delehelle trahissait trop de facilité et de la négligence ; la messe de Cohen était interminable et manquait de sentiment religieux ; celle de Charlot était meilleure, mais incomplète en raison de la longue maladie du compositeur.

Les envois de 1854 se furent guère meilleurs. Le *César sur les bords du Rubicon* de Boulanger était certes d'un bon choix, mais le sentiment en était absent et certaines figures manquaient d'étude. Si la copie de Baudry d'après la *Jurisprudence* de Raphaël était excellente, son esquisse de *César au pied de la statue de Pompée* était détestable ; quant à Chiffart, il n'avait rien pu envoyer. Du côté des sculpteurs l'*Élégie* de Crauk était trop ferme et dépourvue de toute expression de mélancolie, sa *Bacchante avec un satyre* et sa tête d'étude, vulgaires ; *L'Amour, Amour quand tu nous tiens...* de Gumery un badinage maniéré où la femme ne montrait aucune « astuce caressante » ; le *Christ à la colonne* de Bonnardel montrait plus d'accablement que de noble résignation ; le bas-relief de Lepère, *Le Voyage de la vie*, était sans intérêt, froid et de mauvais goût. La gravure de la *Vierge au rosaire* de Sassoferrato par Bertinot n'était pas mauvaise, mais pourquoi être allé chercher un petit maître sans grand caractère ; le *Ravissement de ste Catherine* de Bellay ne rendait ni la précision, ni la finesse du coloris de Luini et sa copie d'une *Psyché* antique était négligée. Quant aux musiciens, c'était à qui manquait le plus de caractère, tant pour l'opéra de Charlot que la messe de Galibert ou le *Commène* de Cohen ; seul Delehelle avec une bonne symphonie, genre qui désormais semblait davantage inspirer les compositeurs, plut à l'Académie.

Les travaux de 1855 furent nettement meilleurs, même si l'Académie se montra parfois trop sévère. *Le Supplice d'une vestale* de Baudry était un excellent morceau dont on reconnut la souplesse, mais on en déplora la violence confuse¹. *Les Chrétiens au*

1. Il n'empêche que l'Académie en recommanda l'achat par l'État ainsi que du *Retour de l'enfant prodigue* de Gumery.

cirque de Chiffart étaient sans doute ce qu'il avait fait de mieux, malgré trop d'obscurité et un manque d'air entre les figures, tout comme sa copie de *La Délivrance de s. Pierre*. Inversement le *Saint Sébastien* de Giacomotti, en réalité médiocre, fut jugé bon, malgré un certain manque de modelé et de souplesse, et ses copies très convenables, tout comme celles de Maillot. Enfin Lévy fut félicité pour son *Jeune homme buvant à une fontaine*, aussi vrai que fin et pour son excellente copie de la *Vision d'Ézéchiel*. Pour la première fois on reprocha à Bernard de ne pas savoir observer la nature, critique qui lui fut régulièrement opposée durant tout son pensionnat et à juste titre, il faut bien le dire. Du côté des sculpteurs le *Retour de l'enfant prodigue* par Gumery produisit une forte impression, bien que l'artiste ait cru bon de dissimuler les traits de la figure principale dans les plis du manteau de son père et de priver ainsi sa figure de l'expression du remords et de la tendresse qu'on aurait dû y remarquer. Quant à la *Notre-Dame-de-Pitié* de Bonnardel, dont seule l'esquisse en plâtre avait pu être achevée avant la mort de l'artiste¹, on n'en dit rien par respect, mais l'Académie se plut à remercier les camarades du défunt qui s'étaient proposés d'en achever le marbre, entreprise louable qu'ils ne purent mener à bien sans l'assistance de praticiens dont Schnetz obtint par divers moyens la rémunération. Enfin *Le Plaisir* de Lepère était par définition un sujet que ne devait pas traiter un pensionnaire sculpteur digne de son nom. Chez les architectes, Louvet fut sincèrement félicité pour son somptueux (peut-être trop) projet d'un hôtel des postes ; la magnifique restauration de la voie Appia par Ancelet impressionna beaucoup par ce qu'elle ajoutait aux recherches de Canina, mais l'Académie souligna qu'il s'agissait davantage d'une « restitution » que d'une restauration à proprement parler ; les études de Ginain sur l'Érechtheion, celles de Bonnet sur le forum de Trajan et celles de Vaudremer sur le

1. Celui-ci mourut en juillet 1856 d'une crise de démence qui avait conduit Schnetz à le faire interner. Ses camarades s'offrirent à terminer sa *Notre-Dame-de-Pitié*, mais le temps leur manqua et le coût de l'opération chiffré à 2000 f. fut assumé en partie par les héritiers Bonnardel, par le reste de la pension à courir du défunt et par une aide de 1200 f. consentie par le ministère.

temple de Mars Vengeur étaient de très bonne qualité. Pour les graveurs, le Sassoferrato esquissé par Bertinot l'année précédente était un peu monotone parce que ses tailles étaient trop losangées et qu'il s'était servi de la machine pour exécuter les fonds ; ses deux copies d'après l'antique étaient faibles. Bellay avec son *Faune dansant* avait montré un vrai talent qu'on ne retrouvait pas, hélas, dans ses deux copies du *Ganimède* de Michel-Ange et de la *Sibylle delphique*, contrairement à celle de Soumy qui avait joint également une copie bonne mais un peu terne de *La Dispute du Saint Sacrement*. Enfin les musiciens brillèrent plus que les années précédentes, Barthe avec sa *Teresa e Camillo* où dominaient peut-être trop les instruments à vent, un remarquable *Te Deum* qui compensait la terne symphonie de Cohen.

1856 ne fut à nouveau pas une bonne année. Chiffart rendit une *Zénobie précipitée dans l'Araxe* théâtrale, trop sombre et monotone, tout comme son esquisse du *Déluge*. La *Poésie* copiée par Lévy d'après Raphaël manquait de charme ; son esquisse de *Ruth et Noémi* était d'un dessin incorrect avec des figures laides et on pouvait lui reprocher d'avoir passé beaucoup trop de temps à multiplier des pochades (*Ce qui cause la terreur*, *Route de San Lorenzo*, *La Rentrée des foins à la Lughezza*) qui étaient à peine meilleures que les tristes vues de son camarade paysagiste Bernard. Seul le *Saint Jean au désert* de Maillot fut déclaré fin et fort. Le bas-relief de Doublemard sur *L'Enfance de Bacchus* n'était qu'un pénible pastiche de l'antique, son *Thésée et le Minotaure* manquait de caractère ; *L'Adoration des anges* et *L'Âge de fer* de Chapu étaient aussi désordonnés dans les plans que manquant d'élévation. Pour les architectes, si Vaudremer fut vivement félicité pour son étude de l'arc de Titus et Daumet sur celle de la décoration du Panthéon, Ginain avait commis de graves erreurs de mensuration dans sa restauration du théâtre de Taormine, outre qu'il y avait imaginé des combats de fauves absolument impraticables et Bonnet rendait une étude répétitive du forum Triangulaire de Pompéi. Chez les graveurs la médaille des *Adieux d'Orphée* d'Alphée Dubois plut beaucoup, tout comme la copie de la *Communion de s. Jérôme* du Dominiquin par Bellay. Enfin le *Don Carlos* de Barthe était excellent et décelait un vrai sentiment scénique, l'opéra de Cohen

était charmant mais un peu fade, comme à l'ordinaire et la messe de Conte sans vrai sentiment religieux.

C'est à partir de 1857 que les jugements de l'Académie furent plus restreints, se limitant souvent au simple intitulé de l'ouvrage envoyé ou à quelque rapide notation. *Le Souper libre* de Lévy, travail de sa 5^{ème} année, fut jugé rapidement d'un bon sujet mais manquant d'expression ; le *Saint Vincent de Saragasse* de Giacomotti d'un ton cru et son *Agrippine quittant le camp de Germanicus* de bonne qualité malgré des défauts de plans. En revanche l'esquisse de Maillot sur *Le Martyre de ste Juliette*, sa copie du *Saint Luc peignant la Vierge* d'après Raphaël, les deux copies d'après l'antique et le fragment de *l'Incendie du Borgo* par Clément, la *Leçon de flûte* de Delaunay, sa copie d'après l'*Héliodore chassé du Temple* et son fragment d'après Phidias ne firent l'objet d'aucun commentaire. On se contenta de critiquer *La Fuite de Néron* confuse de Bernard. La *Nyssia reine de Lydie* sculptée par Lepère parut indécise et incompréhensible dans son sujet ; sa tête de bacchante sans expression, mais rien ne fut dit de son *Portement de croix* ni de son bas-relief sur le *Baptême de Jésus*. Seul le *Spinario* copié par Chapu parut excellent, tandis que *La Mort d'Abel* de Manigier ne présentait ni un Abel assez jeune, ni Caïn assez énergique. Le projet de 5^{ème} année de Ginain sur une caserne de cavalerie était une fois de plus bâclé ; la restauration du mausolée d'Hadrien par Vaudremer n'apportait pas grand chose de neuf et le couronnement de l'édifice où l'architecte avait omis de replacer la fameuse Pigna, était des plus aléatoires ; les études de Bonnet sur le temple du Soleil et sur celui de Vesta étaient bonnes ; celles de Daumet sur le temple de la Concorde et le tombeau des Scipion souffraient d'un excès d'ombre, tout comme celle de Guillaume sur le théâtre de Marcellus. Du côté des graveurs, Alphée Dubois n'avait pas répondu aux espérances qu'on avait conçues sur son talent l'année précédente, sa figure d'étude était maigre, son camée et sa copie d'une intaille faibles. Rien sur la gravure de la *Sibylle delphique* de Bellay, ni sur le portrait de *Marie de Médicis* de Gaillard, ni sur le portrait dessiné d'après Giorgione par Soumy, à qui l'on reprocha seulement la mollesse de sa copie de *La Création de l'homme* par Michel-Ange, pour mieux faire ressortir l'excellence

de la copie de la *Dispute du Saint Sacrement* faite par Gaillard. Enfin l'opéra de Conte intitulé *Isabella di Lara* manquait d'étude, mais l'oratorio de Barthe, *Judith*, était excellent.

En 1858 l'Académie fut plus satisfaite et plus prolifique. Le *Saint Rémi faisant distribuer aux pauvres des restes d'un festin* constituait un bon groupe, mais entaché de fautes de perspective. En revanche l'esquisse de Giacomotti du *Saint Jean-Baptiste baptisant des juifs dans les eaux du Jourdain* et sa copie de *L'Évanouissement de Ste Catherine* d'après Sodoma parurent excellents ; la *Sieste* de Clément et sa copie de la *Descente de croix* de D. de Volterra, prometteuses, tandis que l'on mettait en garde Sellier contre l'abus des noirs dans son esquisse de *L'Esclave de la gens Plautia condamné à mourir de faim* et dans sa copie de la *Théologie* de Raphaël. Quant au paysagiste Didier, il ne s'en tirait pas mieux que son prédécesseur Bernard avec des *Enfants jouant avec un lézard* et une *Vue d'un camp romain*, aussi monotones que sombres. Rien ne fut dit de *L'Automne* de Doublemard, mais Chapu reçut de reproches pour son esquisse de *Triptolème* sans noblesse, qui ressemblait davantage à un semeur et pour son *Soldat de retour de Marathon*, bas-relief manquant de saillie et qui d'ailleurs ne comportait pas les huit figures requises par le règlement. Le projet d'un musée de province par Vaudremer manquait d'originalité et était traité trop rapidement ; la restauration des théâtres de Pompéi était de grande valeur, mais il aurait été opportun d'y ajouter des éléments décoratifs en s'inspirant des trésors conservés au musée archéologique de Naples. Les études de Daumet sur le temple de la Victoire Aptère et le théâtre d'Hérode Atticus à Athènes étaient pleines d'intérêt à quelques discussions érudites près, mais l'étude de Guillaume sur le portique d'Octavie, outre qu'il y manquait la base, était traitée de façon sèche et dure. Alphée Dubois avait progressé en rendant une copie en médaille du *Discobole* un peu molle de contours et un camée un peu rond. Son camarade taille-doucier Gaillard reçut quantité de compliments sur la finesse et l'exactitude sur une série de sept dessins (portrait de Bellini, copies de la *Cène* de Vinci, portrait du Pérugin, *Madone* de Bellini, *Vierge* de Vinci de la collection Melzi, portrait de *Marie de Médicis*, portrait de *Murillo* de la galerie Corsini), mais on le mettait en

garde contre ce goût trop prononcé du joli dessin qu'il ne pouvait cultiver qu'aux dépens de son travail de graveur. Enfin les musiciens reçurent leur part de félicitations, Bizet avec un *Don Procopio*, alerte, plein d'esprit, mais qui remplaçait une messe (!) : on engageait l'artiste à ne pas négliger le genre sérieux ; Conte avait écrit une bonne symphonie, mais son *Dies irae* était une fois de plus trop long pour un service funèbre ; quant à Colin sa messe était elle aussi longue et monotone.

À nouveau l'Académie se montra sévère sur les envois de 1859. Le *Jeune pêcheur* de Henner n'était pas mauvais, mais la figure couchée à ses pieds aussi inopportune que maladroite. *Le Paysan du Danube devant le Sénat* peint par de Coninck avait le tort de ne montrer que son dos et sa copie du *Mercur et Psyché* de la Farnésine au-dessous du médiocre. La copie des *Sibylles* de Santa Maria della Pace par Delaunay n'était ni exacte ni lumineuse ; *La Mort de s. Hippolyte* de Giacomotti ne manquait pas de qualités techniques mais complètement de sentiment dramatique ; le *Pêcheur lançant ses filets* de Didier était lourd et triste. Seul Clément avec son *Jeune garçon jouant avec un oiseau*, décidément un sujet à la mode, fut jugé aussi fin que charmant. Chez les sculpteurs la copie du *Faune au chevreau* antique de Tournois était vraiment de première qualité, au contraire de celui de Maniglier qui manquait de vérité et se perdait dans des accessoires superflus, tout comme sa *Collation chez Lucrèce* qui paraissait bien peu romaine. Parmi les architectes le projet de résidence princière par Bonnet ne manquait pas de séduction, mais vraiment était trop vague ; la restauration de la villa Hadriana par Daumet méritait des éloges, mais reposait sur une fausse interprétation d'un texte antique qui avait conduit l'architecte à fustiger le mauvais goût d'Hadrien, en voyant dans cette accumulation de vestiges, des pastiches¹, là où il ne fallait voir que des réminiscences. L'étude des Propylées par Guillaume qui se justifiait par de nouvelles fouilles était très bonne, à l'exception de la notation de la porte peu visible. L'Académie en profita pour insister sur la nécessité et l'urgence de

1. L'Académie insista sur le fait qu'il ne fallait pas les confondre avec les « niaiseries » actuelles de la villa Torlonia par exemple.

relever avec le plus d'exactitude possible ces monuments dont on ne pouvait constater que les déprédations croissantes dans les dernières années. Alphée Dubois fut politiquement félicité de sa médaille ayant pour sujet *Pie IX appelant les bénédictions du Ciel sur le prince impérial*, mais son camarade Gaillard qui avait brillé l'an passé, se vit reprocher la mollesse de son buste de Véronèse et une planche aux tailles trop serrées, de surcroît arrivée à Paris non polie. Le *Vasco de Gama* de Bizet était aussi riche que large et coloré, la symphonie de Colin languissante et *Les Trois souhaits de Gilles* par Conte de la dernière vulgarité.

En 1860 les jugements de l'Académie furent du même ordre et empreints d'une sévérité peut-être excessive. *La Mort de Lucrece* de Delaunay était certes un peu sombre, mais d'excellente facture, autant que sa *Peste à Rome* qui fit ensuite sa célébrité et que l'Institut jugea confuse. Il reprocha également à Clément la lourdeur et la négligence de sa copie de la *Messe de Bolsena*; la *Madeleine endormie* de Sellier était trop jaunâtre, sa copie d'après un *Sibylle* lourde et molle. Quant à Henner son *Christ en prison* manquait de caractère et sa *Baigneuse*, certes agréable, était un peu molle de contours; la *Baigneuse* de Coninck était empâtée et sa copie d'après Michel-Ange vraiment trop négligée. Didier dans ses trois paysages manquait, de vérité dans ses *Bords du Tibre*, de solidité dans sa *Défaite* et de relief dans son *Bois sacré*. Seul le *Patrocle et Amphidamas* d'Ulmann trouva grâce aux yeux de l'Académie. Doublemard n'avait envoyé qu'une statue inachevée avec son *Éducation de Bacchus*, néanmoins, prometteuse, mais le *Mercur inventant de caducée* de Chapu, non dépourvu de goût, était glacial, la *Cornélie et ses enfants* de Maniglier n'était qu'un banal pastiche de l'antique et l'*Achille au bord de la mer* de Tournois difficile à juger, l'artiste n'ayant cessé de recommencer son ouvrage, perpétuellement insatisfait de son travail, ce que Schnetz était d'ailleurs le premier à reconnaître. Quant à la copie de Cugnot d'après la *Vénus* de Porta Portese que venait d'acheter la Russie, le choix était mauvais et l'exécution jugée inexacte¹. Seuls Falguière avec ses *Jennes garçons jouant au cerceau*, malgré la vulgarité

1. Schnetz à ce propos, fit remarquer à l'Académie qu'elle se trompait.

des visages de ses modèles et Carpeaux avec son *Pêcheur à la coquille* pouvaient prétendre à l'indulgence. Le projet de Daumet d'un ministère des Finances n'était pas mauvais, mais trop peu développé ; en revanche ses camarades avaient brillé, Guillaume avec sa restauration originale de l'amphithéâtre de Vérone, Coquart avec ses études sur le temple de Jupiter Tonnant, Thierry avec celles sur le temple de Vesta à Tivoli et Boitte avec celle du temple de la Concorde. À nouveau les graveurs furent réprimandés : le dessin de Gaillard d'après S. del Piombo était aussi mou que négligé, sa gravure du *portrait de Bellini* fade ; la copie d'un fragment du *Jugement dernier* par Soumy négligée et le portrait présumé de *César Borgia*¹ par Raphaël inexact. Du côté des musiciens, Colin avait écrit un opéra certes vif, mais trop compliqué vocalement parlant, David une symphonie aux idées vulgaires et aux tonalités vagues, mais il fallait reconnaître, une fois de plus, beaucoup d'ampleur et de poésie à la *Marche funèbre* de Bizet et à son ouverture *La Chasse d'Ossian*, tandis que Guiraud envoyait une très bonne messe.

L'envoi de 1861, jugé en 1862, fit l'objet, nous l'avons dit, de critiques sévères contre lesquelles Schnetz pour la première et la dernière fois s'insurgea² : le *Berger Faustulus* envoyé par Michel ne manquait pas de force, mais les deux enfants Romulus et Remus étaient mal placés et mal modelés ; la *Baigneuse endormie* d'Henner avait de la finesse et de la naïveté, mais décidément Didier avec son *Horace trouvé par des bergers* péchait par manque d'étude et fadeur. En ce qui concernait les sculpteurs l'envoi n'était guère plus satisfaisant : Tournois, éternel indécis, n'avait rien rendu ; l'*Homère et son génie* de Barthélémy était sans grandeur ni inspiration, mou et la draperie était grossière ; la copie de l'*Idolino* par Falguière était totalement manquée et semblait avoir été réalisée d'après un plâtre défectueux ; l'esquisse en bas-relief de Cugnot sur *La Mort d'Orphée* confirmait que les pensionnaires

1. Sans doute celui d'Andrea Navagero de la galerie Doria.

2. Notamment en ce qui concernait la planche du graveur Gaillard qu'il annonçait dans son rapport comme pratiquement achevée et que l'Institut trouva à peine ébauchée. Schnetz se plaignit alors de ce que ce jugement concluait, soit à son imbécillité, soit à un mensonge de sa part.

étaient mal à l'aise dans ce genre de la sculpture et son *Corybante* avait du charme mais trop de maigreur. Thierry, chez les architectes, n'avait envoyé qu'une feuille exagérément « paysagée » ; Boitte avait fait une étude infidèle et très sombre de la colonne Trajane ; Guillaume n'avait rien rendu car le gouvernement l'avait expédié à Balbeck pour une mission archéologique ; seul Coquart avait fourni une assez bonne étude, bien que peu neuve, du temple de Mars Vengeur. Le graveur Dubouchet promettait beaucoup avec son dessin d'après une des *Sibylles* de Raphaël, mais il y avait à redire sur ceux de la *Flagellation* de S. del Piombo, des *Dioscures* de Montecavallo et du portrait de *Dante* extrait du *Parnasse* de Raphaël. Son camarade Miciol avait la fâcheuse habitude de travailler au pointillé, ce qui assombrissait beaucoup ses gravures, mais il s'avérait, lui aussi, excellent dessinateur avec sa *Charité* d'après A. del Sarto, sa *Vision d'Ézéchiel* d'après Raphaël et un *Tireur d'arc*, également attribué à Raphaël¹. Lagrange fut également félicité pour sa copie d'une médaille antique de Syracuse, Paladilhe pour une bonne messe qui manquait pourtant un peu d'ampleur et Bizet pour sa *Guzla de l'émir*, pleine de vivacité, mais trop orchestrée aux dépens des voix. Quant à la symphonie de David, elle fut jugée d'un caractère trop « rétrospectif » : faut-il entendre par ce terme trop dépendante de modèles antérieurs ?

Il faut croire que la semonce de l'année précédente ne porta guère ses fruits et l'Académie se montra tout aussi sévère sur les envois de 1862, au point que l'on est en droit de se demander si la réforme de l'année suivante ne résultait pas en partie de cette évidente partialité. Si le *Tibère à Capri* et *Le Léviite d'Éphraïm* de Sellier manquaient aux yeux de l'Institut, l'un de légèreté et de clarté, l'autre de solidité ; le *Guerrier blessé* d'Ulmann était incertain et « languissant » ; la copie d'Henner d'après Jules Romain assez bonne, mais son étude d'enfant médiocre ; Lefebvre avait à nouveau peint dans un ton jaunâtre sa *Femme au bain*, mais sa

1. Il est difficile de se prononcer sur cette copie d'une fresque soi-disant conservée à la villa Borghese et qui pourrait peut-être correspondre à la *Pêche au corail* de Zucchi.

Charité romaine ne manquait pas d'élévation, à l'exception de la tête du père trouvée vulgaire. Quant au paysagiste Girard, son *Sacrifice d'Abraham* (paysage de la Sabine) n'aurait pas été mauvais s'il avait bénéficié d'un peu plus de clarté, son *Ravin de Ronciglione* choquait par la crudité de ses tons et ses *Deux enfants jouant avec une chèvre* étaient franchement mauvais. Le sculpteur Sanson avait envoyé un *Oreste endormi sur les genoux d'Électre* qui ne tenait pas debout, c'était le cas de le dire ; la copie du *Discobole* de Miron par Barthélémy était trop négligée ; l'esquisse en ronde-bosse de Cugnot représentant *L'Éducation de Daphnis* était une copie servile et sans goût ; Tournois n'avait toujours pas achevé son *Achille au bord de la mer*, sujet ambitieux dont l'Académie ne savait que penser. En revanche Falguière brillait par deux envois remarquables, une tête d'étude du *Chef de saint Jean-Baptiste* et un *Jeune homme vainqueur d'un combat de coqs*. Les architectes avaient repris eux aussi l'habitude d'excellents envois : le projet d'une ambassade France à Rome par Guillaume était remarquable et d'autant mieux venu que le nouvel ambassadeur Sartiges manifestait des vues d'annexion de la villa Médicis. Thierry avait été un peu retardé dans sa restauration du temple d'Hercule à Cori, car il avait découvert, à l'occasion de nouvelles fouilles, les restes d'un théâtre qu'il « restaura » en faisant peut-être trop appel à son imagination ; l'étude de Boitte sur l'Érechteion était très bonne, bien qu'on ne distinguât pas nettement la porte du temple sur ses dessins ; celle de Joyau sur la basilique Trajane n'était pas moins remarquable et la seule chose qu'on pouvait reprocher à Moyaux dans celle qu'il donna de la décoration intérieure du Panthéon n'était que cette coloration bistre dont il avait barbouillé ses dessins pour leur donner un « caractère de vétusté », parfaitement inutile. L'abondant envoi de Miciol brillait davantage par le nombre que par la qualité : son fragment de la *Dispute du Saint Sacrement* était de bonne facture, mais son *Christ* d'après le S. del Piombo de Viterbe était rond et mou ; choisir une copie d'après Pollaiuolo n'était pas plus heureux que celui consistant à reprendre une fresque de Pompéi ou le *portrait de Verrocchio* par Lorenzo di Credi ; quant à son jeune homme tiré de la frise du Parthénon, c'était un bien maigre sujet de copie. La copie de deux

Sibylles de Michel-Ange par Dubouchet manquait de fermeté ; la copie du *Dante* de Raphaël était molle pour la bonne raison qu'elle n'avait pas été faite d'après l'original mais d'après une gravure, ce qui était formellement interdit. La médaille de Lagrange de *L'Annexion de la Savoie et du comté de Nice à la France* était mal conçue, raide et l'on n'en saisissait pas bien le sujet ; son camée était sans caractère ; en revanche ses deux copies d'antiques, le *Mercur* de Naples en bas-relief et *l'Amour et Psyché* en ronde-bosse étaient excellentes, mais ne témoignaient en aucun cas de ses talents de médailliste. Enfin les musiciens n'offraient guère de compensations à cet ensemble décevant, en dehors du très beau *Credo* de la messe de Dubois ; l'opéra de Paladilhe était inutilement compliqué, les voix sacrifiées, le *Judas Macchabée* de David manquait de franchise et d'unité ; seul Guiraud avec une excellente messe et une gracieuse *Sylvie* compensait un peu l'ensemble.

Pour la première fois, les travaux de 1863 ne furent pas jugés par l'Académie, mais par une commission nommée par le ministère et composée de quatre peintres (Gérôme, Pils, Robert-Fleury et Yvon), de trois sculpteurs (Jouffroy, Lemaire et Lenoir), de trois architectes (Lainé, Lesueur et Paccard) et de deux graveurs (Farochon et Henriquel-Dupont) Quatre d'entre eux seulement (Pils, Jouffroy, Paccard et Farochon) étaient anciens pensionnaires de l'Académie de France, mais tous, à l'exception de Farochon, de Lainé, de Lenoir et de Paccard, étaient membres de l'Institut. En revanche aucun ne bénéficiait de l'amitié ou d'une estime particulière de la part de Schnetz. Aussi les jugements furent-ils aussi secs que ceux des années précédentes. Le tableau de 5^{ème} année d'Henner, *Suzanne et les vieillards* avait un fond lourd et ressemblait davantage à une esquisse qu'à un tableau achevé. Le fragment de la *Dispute du Saint Sacrement* qu'avait copié Ulmann était des plus faibles ; *l'Argus endormi par Mercur* de Michel avait certes de l'ampleur, mais était noyée dans un ton jaune et rempli d'exagérations ; la *Nymphe et Bacchus* esquissée par Lefebvre possédait une certaine grandeur, mais dans un ton gris et sa *Jeune Fille endormie* n'était qu'une figure couchée assez confuse. Monchablon, aussi mal vu à Rome qu'à Paris, avait envoyé un

Sommeil d'un tyran qui frappait par un mélange de prétention et d'obscurité. Quant à son camarade Girard, sa *Vallée de la Cremera* était dépourvue de caractère, tandis que sa *Forêt en Calabre* était plus habile que véridique. Seul son *Jeune pêcheur de Nettuno* fut jugé « sensible et naïf ». Chez les sculpteurs la *Cérés tenant dans ses bras Triptolème* de Cugnot ne manquait pas de délicatesse, mais était inachevée ; la copie d'antique de Sanson insignifiante et le *Christ emporté par le démon* de Hiolle ressortissait davantage de la peinture que de la sculpture. Les architectes ne s'en tiraient pas mieux : Boitte avec sa restauration des Propylées opérée à la suite de nouvelles fouilles, manquait d'éclaircissements ; l'entablement du temple de la Concorde par Moyaux était incomplet ; l'étude du théâtre de Marcellus par Chabrol singulièrement négligée. Miciol avait rendu une copie dessinée d'après la *Fornarina* qui n'était nullement dans le caractère de l'original ; le portrait de *Dante* par Dubouchet était aussi lourd qu'inexact ; seul Huot avec quatre envois (une copie d'un fragment de *l'Incendie du Borgo*, une figure d'après nature de jeune fille, la gravure du portrait de *César Borgia*¹ et celle de la *Foi* d'après Raphaël méritaient des éloges. Rien ne fut dit cette année-là, ni les suivantes, sur les envois de musique, aucun compositeur ne faisant partie de la nouvelle commission.

Cette nouvelle sévérité se manifesta à l'occasion des envois de 1864. Le *Sylla chez Marins* d'Ulmann fut jugé aussi confus que faux par ce ton roussâtre qui était à la mode ; la copie de Michel d'après la *Transfiguration* de Raphaël était on ne peut plus négligée et son *Oreste poursuivi par les Furies* aussi banal que sans caractère. Lefebvre envoya un *Jeune homme peignant un masque* assez habile, mais d'un style vraiment trop peu « relevé » ; le *Soldat mourant* de Layraud se perdait dans une infinité de lignes qui rendait l'ensemble confus et sa copie d'après un fragment de *La Bataille de Constantin* manquait totalement de vérité. Comme à l'ordinaire Monchablon fut traîné dans la boue : son *Châtiment* était mal composé, sans goût, lourd et « soufflé » ; sa *Cléopâtre venue à Tarse se justifier devant Antoine* était dépourvue de toute recherche et son *Éducation des muses* exécrable. Les *Vue de Ségeste, d'Acqua Acetosa* et

1. Sans doute celui d'A. Navagero de la galerie Doria.

de l'Intérieur du couvent *Santa Maria del Gesù* de Girard souffraient d'un ton blafard, d'une maigreur et d'un manque de vérité flagrants. Chez les sculpteurs les choses n'allèrent pas mieux : l'*Omphale* de Falguière n'était qu'un « badinage » plein de coquetterie aux extrémités « engorgées », sa *Nuccia la transtévérine* vulgaire ; le bas-relief de Bourgeois d'après un texte d'Anacréon, bien que poétique, manquait d'explications ; seule la copie de Hiolle d'un *Tibère* du Vatican trouva grâce aux yeux de la commission. Boitte, parmi les architectes, parvenu à sa 5^{ème} année rendait un excellent projet de bibliothèque impériale, mais l'articulation entre la façade et le comble parut très hypothétique ; Moyaux avec une étude sur le Parthénon démontrait de bonnes qualités d'analyse, mais avait négligé la décoration sculptée peu en harmonie avec l'édifice ; Brune enfin rendait une excellente étude du temple de Castor et Pollux et du temple d'Hercule à Cori. Du côté des graveurs la copie en bas-relief d'un fragment du Parthénon exécutée par Chaplain était médiocre, sa copie d'une médaille de Syracuse trop ronde ; Paquarelle de Dubouchet d'après *L'Incendie de Sodome* dans les Loges de Raphaël était un mauvais choix parce que l'original était placé trop haut, celle d'après Lucas de Leyde tout autant parce que tiré d'une gravure, sa *Danaé* du Titien d'une étude faible et son *Idylle* inspirée d'une illustration gravée d'une poésie de Chénier, là encore mal choisie. Silence complet sur la musique comme l'année précédente.

La dernière année du directorat de Schnetz n'amena guère plus d'indulgence de la part de la nouvelle commission. *Le Repos de la Sainte Famille* de Michel n'était pas mauvaise, mais toujours dans ce ton roussâtre qu'affectionnaient Henner, Ulmann et de façon générale l'école formée chez Flandrin. De surcroît l'âne occupait une place monumentale et une multitude de détails brouillait la vue de l'ensemble. La copie de la *Cène* d'A. del Sarto par Lefebvre avait des qualités, mais sa froideur tenait sans doute au fait que l'original était lui-même une copie d'après Vinci. *Le Remords et la terreur de Caïn*, esquisse de Monchablon, était aussi lourde que privée de style, tout comme son *Sommeil du faune*. Les six envois de Maillard prouvaient certes sa bonne volonté, mais il eût été

préférable de se limiter à deux afin de les travailler davantage : son *Samson* était d'un bon modelé, mais mal composé ; sa copie antique des *Lutteurs* était trop grande et trop sombre ; sa *Flagellation de s. André* par le Dominiquin s'apparentait à un simple croquis ; son *Ilote attaché à une meule* avait pour lui la nouveauté du sujet, mais les fautes de dessin étaient trop nombreuses et les contrastes insuffisamment marqués ; son paysage de *Tibur* était aussi uniforme que froid et son *Concert champêtre* vraiment mal dessiné. Chez les sculpteurs le *Danseur de saltarelle* de Sanson avait de l'homogénéité, mais la tête était sans caractère ; le *Berger jouant avec un chevreau* de Barthélémy était aussi maniéré qu'incohérent ; l'*Arion* de Hiolle manquait de simplicité ; seule la copie de l'*Antinoïs* du Vatican par Bourgeois avait quelque intérêt, ce qui n'était pas le cas de son autre copie d'un buste de *Domitilla*. En ce qui concernait les architectes, Joyau promettait une restauration du temple de Balbeck, où il avait pris la suite de Guillaume comme architecte-archéologue, et qui ne parvint que l'année suivante ; Moyaux envoyait une honnête restauration du tabularium et des Rostres ; Chabrol une comparaison des amphithéâtres de Vérone et de Pola qui ne se justifiait pas et dont il avait supprimé la décoration en bossages ; Guadet une étude négligée et sans les mensurations du temple de Mars Vengeur. En revanche on félicita Brune d'avoir su éclairer par le haut son étude de la décoration du Panthéon, et Dutert pour son étude du temple du Soleil (auquel manquaient toutefois les trous de placement des blocs de pierre) et de celle de la porte de Fano. Une fois encore les graveurs reçurent des reproches justifiés : le bas-relief d'*Hébé* de Delaplanche était négligé et d'une facture lâche, son buste de *frère Constantin* assez véridique mais vulgaire ; l'*Offrande à Hermès* de Deschamps était poétique mais mal construite et son *Tanaquil* aussi bizarre que mal agencé. Quant à la médaille de Chaplain sur *La France victorieuse*, elle se distinguait par sa lourdeur, et son dessin d'après *la Création du monde* de Michel-Ange témoignait, derechef, de cette prédilection des graveurs pour le dessin au détriment de leur métier de graveur.

En bref il est clair que la nouvelle commission ne se montra pas plus tendre dans ses jugements que l'Académie des Beaux-Arts et

que ses critiques recoupaient celles déjà énoncées dans les années précédentes : pour les peintres une tendance à peindre sombre ou jaunâtre ; aux sculpteurs de négliger leurs copies et de choisir pour leurs esquisses des sujets jugés « puérils » ou vulgaires, en oubliant combien l'art de la sculpture réclamait avant tout de l'élévation ; aux architectes de sacrifier à leur imagination ou à une présentation picturale de leurs restaurations, ce que justifiait peut-être la concurrence nouvelle (depuis 1843) de l'École archéologique d'Athènes¹, plus précisément érudite ; aux graveurs de ne pas rendre leurs études d'après l'antique et d'après nature, puis de traîner interminablement dans le rendu de leurs planches² et de préférer le « joli dessin » à leur vrai métier ; aux musiciens (à l'exception de Bizet) des longueurs, un manque d'originalité et de caractère. Ces remarques n'étaient pas neuves ; Schnetz en avait pris son parti, comptant sans doute sur l'épanouissement plus tardif des jeunes talents qui lui étaient confiés... et dont, au fond, ce vieil artiste de près de quatre-vingt dix ans avait fini par se désintéresser.

Les règles d'édition suivies sont celles présentées dans le premier volume de la correspondance d'Ingres.

1. Créée en 1843, ses membres prirent l'habitude de séjourner deux mois à Rome avant leur arrivée à Athènes, ce qui posa plusieurs fois à Schnetz des problèmes de logement.

2. Plusieurs d'entre eux, comme Deveaux ou Soumy s'étaient vu infliger la confiscation de leur retenue. Soumy, pourtant revenu en France, eut l'audace d'en réclamer la restitution en 1857 et l'obtint d'ailleurs.

CORRESPONDANCE

1. SCHNETZ À FOULD. [ROME, 1853]

Minute. Arch. A.F.R., carton 45, f. 467

M. Chablis, pour faire la copie de *l'Ecce homo* du Guerchin à la galerie Corsini. Avant de la faire emballer pour Paris je demanderai à V. Exc. si pour éviter des frais il ne serait pas mieux d'attendre pour l'expédier le prochain envoi des ouvrages des pensionnaires. J'attendrai les ordres de V. Exc. à ce sujet. J'ai l'honneur d'être...

2. SCHNETZ À FOULD. [ROME, 1853]

Minute. Arch. A.F.R., carton 45, f. 467

M. le ministre,
j'ai remis à M. Chablis le mandat avec lequel il a pu se présenter ici chez M. le payeur de la division d'occupation et recevoir la somme allouée pour la copie d'une *Annonciation* qu'il avait été chargé d'exécuter pour votre ministère. Cette copie m'a été transmise [manque la fin]

3. SCHNETZ [AU PREFET DE ROME]. [ROME, 1853]

Minute. Arch. A.F.R., carton 63

M. le préfet,

plusieurs artistes français et d'autres étrangers sont venus me prier de solliciter votre bienveillante intervention pour obtenir la liberté de plusieurs modèles qui, d'ordinaire, se tiennent sur l'escalier de la Trinité-des-Monts et qui, par leurs costumes et leurs physionomies, sont recherchés et employés par tous les peintres qui s'occupent de la peinture dite « de genre », quelques fois aussi par les peintres d'histoire. Plusieurs pensionnaires de l'Académie ont commencé des ouvrages sur la plupart de ces modèles et ils se verraient donc dans l'impossibilité de les terminer pour l'époque prescrite par les règlements si la détention de ces malheureux devait durer longtemps. Je ne sais quels sont les motifs qui ont déterminé l'autorité à prendre contre ces pauvres gens une mesure aussi sévère, mais ce que je puis dire en leur faveur, c'est que tous ceux qui m'ont servi comme ceux que les pensionnaires ont employés n'ont jamais donné le moindre sujet de plainte. Peut-être est-il bon aussi que l'autorité sache, à leur décharge, que les modèles de Rome sont très jaloux de les voir employer plus fréquemment qu'eux et que ce sentiment d'envie les a portés plusieurs fois à faire contre ces malheureux de fausses dénonciations. Je m'empresse donc, M. le préfet, de confier à votre sollicitude l'espoir que les artistes et les amateurs mettent à l'intérêt que vous voudrez bien prendre à abrégé la détention de ces pauvres gens, en ajoutant, comme dernière considération que plusieurs de ces artistes se trouvent en quelque sorte liés à leur prompt délivrance, puisque ces modèles servent particulièrement à ceux qui font les petits tableaux de costumes qui se vendent ordinairement à l'époque du jour de l'an.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous renouveler l'expression, etc.

Correspondance de Schnetz (2)

4. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 21 MAI 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 128

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

M. Alaux, votre prédécesseur, a proposé de rétablir au-dessus de la porte principale d'entrée du palais de l'Académie de France à Rome les armes impériales telles qu'elles existaient du temps de l'Empire. J'ai adopté cette proposition et je vous autorise en conséquence à faire placer immédiatement l'écusson impérial au-dessus de la porte d'entrée du palais Médicis. D'après les renseignements fournis par M. Alaux la dépense qui en résultera ne dépassera pas trois cents francs, cet écusson devant être exécuté en bois doré simplement, à l'instar de ceux qui ornent la plupart des palais à Rome. Vous porterez cette dépense au compte d'emploi des crédits qui seront mis à votre disposition pour le service de l'Académie pendant l'année 1853. Je saisis cette occasion pour vous prier de m'adresser le plus tôt possible le projet de budget de l'Académie pour le présent exercice. Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

5. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 25 MAI 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 130

Ministère d'État. Section des bâtiments.

M. le directeur,

le budget consacré à l'entretien ayant été réparti par M. le ministre d'État entre les bâtiments dépendant de son administration, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'École de France à Rome est comprise dans le travail de répartition de la 1^{ère} section du chap. 19 de ce budget pour une somme de six mille francs qui se divise ainsi qu'il suit :

Art. 1 : entretien proprement dit, 4000 f.

Art. 2 reconstruction d'un mur de clôture dans le jardin, 2000 f.

Les 4000 f. destinés à l'entretien proprement dit devront être employés avec la plus grande réserve pour les menus travaux dont la nécessité se fera sentir dans le cours de l'année. Le peu de fonds mis à la disposition du ministère d'État n'a pas permis de faire cette année une part plus large à l'École de France à Rome. Tout en le regrettant j'ai dû par suite de cette insuffisance inviter l'architecte de l'École auquel je vous prie de vouloir bien faire parvenir les instructions ci-jointes à se renfermer dans les limites du crédit qui lui est ouvert. Comme il est indispensable de maintenir la clôture qui sépare l'établissement des propriétés voisines, le crédit que vous avez demandé pour la reconstruction d'un mur dans le jardin vous est accordé. L'acquisition d'une pompe à incendie, d'une lampe à 12 becs pour l'école du nu et la restauration de deux tables antiques ont dû être forcément ajournées faute de fonds. Quant à la réfection du pavé du grand salon du palais, puisque cette grande salle vient de recevoir une autre destination et une décoration nouvelle, il y a lieu d'examiner s'il ne serait pas préférable de faire un parquet en bois qui a le grand avantage de ne pas produire une poussière toujours nuisible dans une bibliothèque. Vous devrez examiner la question dans ce sens et en me donnant votre avis à cet égard, me faire connaître la dépense qui en résulterait. Si quelques besoins nouveaux se révèlent d'une manière impérieuse, vous en ferez l'objet d'un rapport immédiat et vous attendrez avant d'y satisfaire la réponse du ministre. En ce qui concerne le mode de règlement des travaux d'entretien, les seuls que vous ayez en ce moment à faire, il n'est rien changé à cet égard. Ces travaux se régleront comme par le passé.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le conseiller d'Etat, secrétaire général, Alfred Blanche.

6. MERSON A BAUDRY. NANTES, 28 MAI 1853

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1998 A 2197

L'Union bretonne.

Mon brave camarade et ex-confrère,
je te présente un ami pour lequel je réclame de toi un accueil complet. M. Camille du Locle est un jeune homme d'étude et de talent et dont tu apprécieras promptement l'esprit fin et gracieux, fils de M. Daniel du Locle, auteur d'une superbe figure de *Cléopâtre* que tu as pu voir et admirer au Louvre d'abord, au musée de Nantes ensuite. M. C. du Locle a le goût des belles et bonnes choses. Il sait les trouver, les apprécier et les estimer. De plus, et ceci le recommande sans doute peu à tes yeux, mais enfin il faut bien que saches le fort et le faible, il est collaborateur de *l'Union bretonne* ! Toujours est-il que sa collaboration nous est infiniment précieuse. M. du Locle s'en va de l'autre côté des Alpes voir les chefs-d'œuvre amassés sur la terre d'Italie. Si, pendant son séjour dans la cité sainte, tu peux lui être utile, je t'en saurais beaucoup de gré.

Je profite de l'occasion, mon cher ami, pour te serrer très cordialement la main pour te remercier des renseignements que tu as bien voulu me donner sur le R. P. Vaures et sur... Mon frère me charge d'être son interprète près de toi et de te faire agréer ses remerciements. Il profite de toutes les indications dont tu as si obligeamment bourré ta lettre

Rien de nouveau chez les anciens. Maillot vient de remonter en loge. Croirais-tu que Picou, un illustre de notre temps, a voulu tenter une dernière fois la chance du prix qui t'a conduit à la villa Médicis. C'est de la démente ! Le frère de Langlois a été en train à Belle-Isle ; il est devenu tout gris ; Timbal est en forme ; Ch. Chazal est en loge, Saintin aussi et Chevilliard continue son petit commerce ; Pouthier est aux prises avec la nécessité et relève d'une cuisante altercation qu'il a récemment eue avec la déesse qui sortait un beau matin, toute parfumée du désir de l'océan. Quant à moi, le croirais-tu, je fais arranger un atelier et je mets en chantier une grande toile, blanche quant à présent, mais avant peu animée

Correspondance de Schnetz (2)

de pas mal de torses, de bras et de jambes cassées, le tout commandé par le gouvernement de S. M. l'empereur. Sur ce, je te serre la main de grand cœur et je te souhaite toutes les choses de tes rêves. À toi, Olivier Merson.

7. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 31 MAI 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 147

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

M. Alaux, votre prédécesseur, a adressé par lettre du 14 courant le compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1852 présentant un excédent en dépenses de 690,26 f. Le compte a été transmis, après vérification, comme appartenant à la liquidation des dépenses de l'exercice 1852 à M. le ministre de l'Intérieur pour être revêtu des formes prescrites par les lois de finances. Aussitôt que cette formalité aura été remplie, il vous en sera adressé une ampliation approuvée. En attendant je viens de prier M. le ministre des Finances de vous faire verser par le payeur du corps expéditionnaire français à Rome sur votre reçu la susdite somme de 690,25 f. pour solder les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1852.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

8. SCHNETZ A FOULD. ROME, 4 JUIN 1853

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 397

M. le ministre,

arrivé à Rome le 22 mai au soir, j'ai été mis en possession dès le lendemain par mon prédécesseur de la direction de l'établissement à la tête duquel la confiance de S. M. l'empereur m'a fait l'honneur de me placer. J'aurai peut-être à vous donner immédiatement connaissance de mon entrée en fonction, mais arrivant à

L'Académie après l'exposition des travaux des pensionnaires et au moment de leur encaissement, j'ai dû m'occuper d'en assurer l'envoi dans le délai le plus rapproché, conformément au désir que m'en avait exprimé l'Académie et je suis en mesure de vous annoncer que l'expédition s'en est faite aujourd'hui même. M. Alaux, mon prédécesseur, n'a pas encore quitté Rome. Il laisse la villa Médicis dans une situation matérielle aussi satisfaisante que le lui ont permis les moyens mis à sa disposition pour l'entretien des bâtiments et du mobilier, mais dans un édifice d'une si grande étendue il reste constamment à faire et je me proposais de rappeler à votre attention les demandes que mon prédécesseur a eu l'honneur d'adresser à M. le ministre de l'Intérieur et à vous en soumettre aussi de nouvelles quand j'ai reçu ce matin la dépêche par laquelle vous me faites l'honneur de m'annoncer que le travail de répartition du budget consacré à l'entretien des bâtiments dépendant de l'administration de votre département a désormais limité pour cette année la part afférente à l'entretien de la villa Médicis et de ses dépendances à la somme de 6000 f. Je remets donc à vous entretenir en détail de cet objet dans le courant de l'année, à l'époque de la présentation du budget préventif de 1854, mais il est des besoins d'une autre nature qui ne sont pas moins importants et dont j'avais voulu vous entretenir alors que j'étais encore à Paris, mais sur lesquels vous aviez trouvé plus conforme aux règles de l'administration de ne me voir appeler votre attention que quand j'aurai pris la direction de l'École. Comme il y a déjà longtemps que ces besoins se font sentir et que j'ai apprécié la justice qu'il y aurait à leur donner prompt satisfaction, je vous demande la permission, M. le ministre, de vous en soumettre aujourd'hui un aperçu sommaire. Les demandes que j'ai à formuler sont toutes dans l'intérêt des études des pensionnaires peintres, sculpteurs et architectes et de M. le secrétaire bibliothécaire de l'Académie de France, dont les traitements fixés depuis cinquante ans, tels qu'ils sont encore aujourd'hui, ne se trouvent naturellement plus en proportion avec l'augmentation des prix de toutes choses à Rome. Cette disproportion s'est avérée hors de toute mesure depuis trois ou quatre ans plus que partout ailleurs. Il résulte de cette situation que les pensionnaires peintres,

sculpteurs et architectes qui, pour se conformer aux règlements, ont à faire des travaux qui exigent des frais très considérables dans les dernières années du pensionnat, se trouvent non seulement dans une gêne avérée pour les accomplir, mais manquent positivement de moyens nécessaires pour étudier avec soin, les peintres se trouvant à court d'argent pour payer leurs modèles, leurs couleurs, leur toile ; les sculpteurs pour payer le modeleur praticien ; les architectes pour faire leurs fouilles, dresser leurs échelles ou leurs échafauds. J'ai donc l'honneur de solliciter de votre bonté, M. le ministre, une indemnité pour les travaux de 5^{ème} année des pensionnaires peintres et sculpteurs et de 4^{ème} année pour les architectes, qui serait répartie dans la proportion suivante : peintre 500 f. ; sculpteur 300 f. ; architecte 300 f. Cette indemnité, bien entendu, ne serait payée qu'autant que les travaux exigés par le règlement et pour lesquels elle serait accordée seraient complètement terminés.

Quant au traitement de M. le secrétaire qui ne s'élève qu'à une indemnité de table, y compris la somme de 2700 f., j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance de la porter à 3500 f. qui n'assimilerait son émolument qu'à celui d'un sous-chef de bureau de 3^{ème} classe du ministère de l'Intérieur et sur lequel on pourrait désormais exercer la retenue légale. M. Le Go exerce depuis plus de dix-huit ans les fonctions de secrétaire de l'Académie à la complète satisfaction des directeurs qui s'y sont succédé et comme il est père de famille, il se trouve par suite de l'exiguïté de son traitement et du renchérissement de la vie à Rome dans une position pire encore de celle des pensionnaires de l'Académie. Cette somme de 800 f. ajoutée au traitement de secrétaire formerait avec celle de 1100, montant des indemnités à accorder aux pensionnaires des trois sections une augmentation annuelle de 1900 f. que je vous supplie, M. le ministre, de vouloir bien faire comprendre au budget de l'Académie pour l'année prochaine.

J'ai reçu aujourd'hui même les 25 000 f. du second trimestre de l'ordonnancement desquels vous avez bien voulu me donner avis à la date du 18 mai. Je vais en profiter pour régler les comptes de l'Académie avec qui de droit et je vous enverrai le bordereau récapitulatif des dépenses acquittées jusqu'à ce jour avec les pièces

à l'appui, aussitôt qu'elles seront régularisées. J'aurai aussi l'honneur de vous adresser dans le plus bref délai le rapport sur les travaux des pensionnaires et le projet de budget pour l'année courante.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, M. le ministre, votre...

9. SCHNETZ AU DIR. DE LA DOUANE DE MARSEILLE. ROME, 4 JUIN 1853

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 399

M. le directeur,

je m'empresse de vous informer que je viens d'expédier par l'entremise de la maison Jullien et Gauthier de Rome douze caisses, emballées, cordées, portant un n° d'ordre de 1 à 12 inclusivement et adressées à M. le ministre d'État à Paris. Ces caisses ont été chargées à bord du navire « Innocence et Nathalie », cap. Pierre Livré et contiennent les ouvrages des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome pour l'année 1852. Permettez-moi de vous rappeler à cette occasion l'autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes qui exempte cet envoi qui se faisait d'ordinaire à M. le ministre de l'Intérieur, mais doit être aujourd'hui adressé à M. le ministre d'État, de la visite à la frontière en raison du dommage que pourrait causer aux objets dont il se compose l'ouverture des caisses avant leur remise à destination. Me recommandant de nouveau aux soins bienveillants que chaque année vous voulez bien accorder au libre passage de l'expédition que fait l'Académie, je vous prie d'en recevoir à l'avance mes remerciements et d'agréer l'expression des sentiments de considération très distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être, M. le directeur, votre très humble et très dévoué serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

10. SCHNETZ A JULLIEN-GAUTHIER. ROME, 4 JUIN 1853

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 401

M.,

j'ai l'honneur de mettre à votre disposition pour être expédiées par voie de mer jusqu'à Marseille douze caisses, emballées, cordées, portant un numéro d'ordre de 1 à 12 inclusivement et cette suscription : « à M. le ministre d'État ». Quoique cette suscription soit différente de celle indiquée dans la lettre que mon prédécesseur vous a écrite à la date du 12 du mois dernier au sujet des envois à faire à M. le ministre de l'Intérieur, il n'y a rien de changé dans la remise qu'il vous invitait à faire de cet envoi dans les mains de MM. A. et E. Guibal à Marseille, correspondants de M. Bonjour fils aîné et Ch. Verrier de Paris, M. le ministre d'État ne m'ayant point encore donné d'instructions autres que celles précédemment reçues du ministre de l'Intérieur qui vous ont été communiquées. Je vous serai obligé, MM., de vouloir bien faire connaître à MM. A. et E. Guibal qu'une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte de la visite à Marseille tous les colis composant cette expédition en raison du dommage que pourrait causer aux objets dont il se compose l'ouverture des caisses avant leur remise à destination.

J'écris également par le courrier de ce jour à M. le directeur de la douane de Marseille pour lui rappeler cette disposition. Vous voudrez bien, MM., faire suivre, selon l'habitude, les frais de cet envoi au compte du ministère d'État et mettre tous vos soins à en accélérer l'arrivée à Marseille.

Veillez d'agrèer...

11. SCHNETZ A CARISTIE. ROME, 5 JUIN 1853

Original. Arch. Institut, carton 5 E 51

M. le président et cher confrère,

je suis arrivé à Rome le 22 du mois dernier. Comme il est d'usage, j'ai laissé à M. Alaux, mon prédécesseur, la direction apparente de l'École jusqu'à son départ, qui doit avoir lieu le 10 de

ce mois. Lorsque je suis arrivé à Rome, une partie des envois des pensionnaires était emballée, je n'ai pu voir que ceux des peintres, et peut-être l'Académie n'en sera-t-elle pas parfaitement satisfaite. L'ouvrage le plus remarquable est le tableau de cinquième année de M. Lenepveu encore, pour des raisons que le tableau explicatif annuel fera connaître, ce pensionnaire n'a-t-il pas pu donner dans cet ouvrage la mesure exacte de son talent. Les envois des pensionnaires sculpteurs et architectes, à ce qu'on m'a dit, offrent heureusement des progrès. Si les ouvrages des pensionnaires peintres ne sont pas aussi satisfaisants qu'il était permis de l'espérer, ce n'est ni la faute de M. le directeur, dont les conseils n'ont pas manqué, ni celle des pensionnaires, qui ont fait tous leurs efforts pour faire le mieux possible. La cause doit en être attribuée à la faiblesse de leurs études avant leur entrée à l'Académie de France à Rome. Aussi ai-je l'espérance que l'exemple de juste sévérité que l'Académie vient de donner à l'occasion du concours de paysage historique aura un très bon effet pour les concours à venir.

J'ai trouvé le palais de la villa Médicis dans un très bon état et mon prédécesseur, M. Alaux, a fait plusieurs améliorations notables, entre autres le rétablissement de la bibliothèque dans la grande salle du premier étage, la construction d'un nouvel atelier et d'un logement pour un peintre, le mur de clôture des jardins de la villa du côté de la promenade du Pincio.

Maintenant que je vais entrer en exercice, je ferai mes efforts pour mériter de plus en plus la confiance de l'Académie ; il ne suffit pas de lui dire que je chercherai à faire comme à une autre époque, ce ne serait pas assez. Je comprends que c'est par de nouveaux efforts que je dois aujourd'hui mériter la continuation de sa haute bienveillance.

Agréez, M. le président, l'assurance de ma parfaite considération et veuillez avoir l'extrême bonté de me rappeler au bon souvenir de nos chers confrères, Victor Schnetz.

P. S. : J'ai déjà vu les principales autorités de Rome avec lesquelles le directeur de l'Académie a les plus fréquents rapports ; je les ai trouvées toutes dans les meilleures dispositions pour notre bel

établissement, particulièrement S. Exc. le cardinal Antonelli et M. Jacobini, le ministre des Travaux publics, mon ancien ami. Les envois sont partis ce matin de l'Académie pour être embarqués aujourd'hui même à Ripa Grande, l'envoi se compose de douze grandes caisses.

12. SCHNETZ A BAUDRY. ROME, 8 JUIN 1853

Original. Fond. Custodia, Baudry, 1978-A 417

M.,

je n'ai reçu votre lettre que le lendemain de l'arrivée de M. Bertinot, c'est ce qui fait que vous n'avez pas reçu plus tôt la somme que vous me demandez. Cette somme a été remise hier soir au banquier Torlonia et vous n'aurez, pour la toucher, qu'à vous présenter chez son correspondant à Naples, M. Meuricoffre, banquier.

Cette somme de trois cents francs se compose des cent soixante-quinze francs montant de votre mois de traitement, dont vous ferez un reçu double au banquier, qui l'enverra à Rome ; le restant de la somme, c'est-à-dire cent vingt-cinq francs, recevez-les à titre d'avance. Nous verrons à votre retour s'ils peuvent être portés sur votre retenue.

J'espère, M., que l'état de votre santé s'est amélioré et que vous pourrez, comme vos camarades, faire un agréable et fructueux voyage dans ce beau pays. En attendant le plaisir de votre retour, je vous prie de croire à mon dévouement sincère, Victor Schnetz.

P. S. : M. et M^{me} Alaux partent après-demain soir.

[avis de Schnetz] : le directeur a l'honneur de prévenir MM. les pensionnaires qu'un *Te Deum* sera chanté demain à 10 heures et demie à l'église nationale de Saint-Louis en l'honneur du succès de nos armées en Crimée. Des places leur seront réservées comme de coutume.

Correspondance de Schnetz (2)

13. SCHNETZ A FOULD. ROME, 14 JUIN 1853

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 400

M. le ministre,
se conformant aux prescriptions de la dépêche par laquelle M. Soulacroix, sculpteur français à Rome, est chargé par V. Exc. d'exécuter en marbre une copie de *l'Athlète au stryglle* trouvé il y a quelques années dans les fouilles faites à Rome, ce jeune artiste ayant à cœur de commencer au plus tôt son travail est venu me prier de vous faire la demande du paiement d'un premier acompte destiné à couvrir les frais préparatoires de cette copie. J'ai eu en conséquence l'honneur de vous proposer de vouloir bien faire mettre à la disposition de M. Soulacroix une somme de trois mille francs, acompte de celle de six mille, montant des frais alloués à la commande qui lui a été faite, cette somme de trois mille francs me paraissant suffisante à couvrir les frais de moulage de la statue, d'achat du marbre destiné à la copie, de transport et placement dudit marbre dans l'atelier et enfin de première ébauche par le praticien, d'achat de selle, et ont-ils pour faire ce travail [manque la fin].

14. SCHNETZ A FOULD. ROME, 20 JUIN 1853

Original. Arch. nat. F²¹ 590, comptabilité 1853. Minute.

Arch. A.F.R., carton 63, f. 401

M. le ministre,
j'ai l'honneur de vous adresser par la voie de l'ambassade de S. M. I. à Rome les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour sur l'exercice courant pour le service de l'Académie impériale de France. Les pièces sous les numéros 22, 37, 38, 43 et 44 portent différentes dates de l'année 1852, mais les dépenses qu'elles ont pour objet sont toutes imputables sur l'exercice 1853, comme pourrait, au besoin, vous l'expliquer M. Alaux, mon prédécesseur, qui sera à Paris vers la fin du mois. J'ai d'ailleurs eu soin d'en faire la mention sur chacune d'elles, pour prévenir un renvoi à la rectification, désormais impossible

pour toutes celles portant la signature du marbrier Buccolini, qui a quitté Rome depuis plus de deux mois pour aller on ne sait où. Le signataire de la pièces n° 37 est dans le même cas et enfin, M. Garnier, pensionnaire architecte; signataire de la pièce n° 41 est dans le royaume de Naples d'où il ne doit revenir qu'à la fin de l'année. Le bordereau récapitulatif de ces dépenses constate un excédent en caisse de 8 455, 80 f., à peine suffisant à solder le mois courant en fin duquel se font les paiements des mémoires des fournitures et des travaux du second trimestre. Je me trouverai donc sans fonds dès les premiers jours du mois prochain, c'est ce qui motive, dès aujourd'hui, la demande que j'ai l'honneur de vous faire de vouloir bien mettre à ma disposition, dans le courant de juillet prochain, les fonds du troisième trimestre pour que je puisse régulièrement faire face aux besoins du service. Je suis, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

15. SCHNETZ A FOULD. ROME, 24 JUIN 1853

Original. Arch. nat. F²¹ 590, comptabilité 1853.

Minute, Arch. A.F.R., carton 63, f. 402

M. le ministre,

j'ai l'honneur de vous adresser par la voie de l'ambassade de S. M. I. à Rome le projet de budget des dépenses de l'Académie pour l'exercice courant, dont vous m'avez fait la demande par dépêche en date du 21 mai dernier. Le chiffre de mes prévisions pour l'année courante s'élève à la somme de cent cinq mille neuf cent quarante-six francs vingt-neuf centimes.

Les dépenses fixes ont été réglées sur le nombre de vingt pensionnaires présents et les dépenses éventuelles ont été, comme en 1851 et 1852, évaluées sur la moyenne des dépenses de même nature faites par l'Académie de 1840 à 1845 inclusivement, moyenne nécessairement aujourd'hui insuffisante si on a égard au renchérissement excessif que les événements ont apporté dans le prix de toutes choses à Rome depuis cette époque, mais à

laquelle j'ai dû forcément avoir recours pour faire rentrer mes appréciations dans les conditions normales. Par suite de cette incertitude obligée dans la base de mon estime, j'ai dû ajouter les dépenses extraordinaires à faire cette année dans plusieurs parties du service et motivées dans les articles du projet, service du jardin, mobilier, livrée des domestiques, combustibles (éclairage et objets divers), rétablissant notamment dans ce dernier article, la gratification à donner aux domestiques le jour de la fête nationale Saint Napoléon. Enfin, je n'ai porté à l'article entretien des bâtiments que le chiffre de 4000 f. indiqué comme limite de cette dépense dans la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à la date du 25 mai dernier ¹⁵, les 2000 f. affectés par la même dépêche à la réfection d'un mur de clôture dans le jardin appartenant aux grosses réparations et ne paraissant devoir être, par cette raison, portés comme d'habitude au compte du ministère des Travaux publics ¹⁶.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, votre très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

16. MERSON A BAUDRY. NANTES, 25 JUIN 1853

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1998 A 2158

L'Union bretonne.

Mio caro,

une petite mission diplomatique que je confie à tes bons soins et à ta discrétion. Tui dois connaître à Rome le R. P. Vaures, pénitencier de France. Ce vénérable [...] ¹ a été très lié par des motifs romanesques que je te raconterai quelque jours avec ma famille. Il s'agirait d'aller voir le susdit pour lui demander par quelle voie mon frère pourrait lui faire parvenir la collection de ses principaux ouvrages politiques et d'économie politique. L'un de ces ouvrages, *De la suppression de la garde nationale* contient un chapitre relatif à la dernière révolution romaine. Ces ouvrages

¹ Non déchiffré.

seraient destinés à être offerts au pape et si tu pouvais glisser dans le creux de l'oreille du père Vaures que l'auteur, à cette occasion, ne serait pas fâché d'être décoré d'un des ordres de S. S., tu verrais la tête que ferait ton interlocuteur et tu m'en ferais part. Il faut de la finesse et de l'adresse pour bien mener cette petite conversation et je crois que tu rempliras toutes les conditions voulues pour la situation. Voilà la chose. Je te la confie, mon brave ami et je compte que tu voudras bien y songer et m'en donner des nouvelles aussitôt que tu pourras. Si tu ne connais pas le père Vaures, tu peux avec notre nom te présenter chez lui. Je te garantis une réception très honorable. .

Voici l'adresse de M. Gauja : 11 passage Sainte-Marie, rue du Bac. Tu as dû être contrarié du départ de la famille Germain. Je vais vendre au musée. Que ça ! Ça montre une grande composition ayant pour titre *Épisode de la Ligne, journée des Barricades*.

Merci de nouveau. À toi de tout mon cœur. Olivier Merson.

17. LOUVET A BAUDRY. ATHENES, 26 JUIN 1853

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978 A 1978

Carissimo mio,

il vaut mieux tard que jamais, dit-on. Ce proverbe expliquant parfaitement ma position, je ne t'en dirai pas plus long sur le retard que j'ai mis à te donner de mes nouvelles et je passe de suite à autre chose.

Cher petit Paul, nous partons demain pour Constantinople. Nous ne pensons rester que cinq jours et nous reprendrons alors le paquebot français qui nous mènera à Naples où j'espère bien te trouver, ainsi que ce polisson de Garnier à qui j'ai écrit trois fois et qui ne m'a pas répondu une seule ; je suis exaspéré contre lui. Je ne demande pas son sang, mais pour se faire pardonner, que de Lacryma Christi ! La petite colonie de l'Académie doit être assez nombreuse à Naples. Ancelet et Delehelle doivent s'y trouver, peut-être aussi la baleine¹. Souhaite-leur le bonjour de ma

¹ Non identifié. Peut-être Maillot, réputé our son embonpoint.

part. J'aurai bien du plaisir à retrouver tous ces rieurs. Allant à Constantinople, j'espère rapporter à tous les choses demandées. Tous nos travaux sont terminés à notre grande satisfaction. Nous sommes peu restés à Athènes. Nous avons toujours été en route. Nous sommes restés trente cinq jours, trente cinq longs jours dans notre voyage de la Morée, voyage bien fatigant mais dont le souvenir m'est très agréable. Tout est intéressant, arts, costumes, coutumes. La tournure des habitants est tout ce que peut désirer le peintre le plus difficile et surtout un Calouste. Ne voyage jamais en Grèce. Tu y gagnerais peut-être comme art, mais je craindrais beaucoup pour ta tête. Certainement, il y aurait pour toi quelques bonnes chances...de folie. Après notre retour à Athènes et comme tu penses ayant, en véritables architectes, couronné toute notre saison, nous sommes partis pour Sounion. Je ne puis t'écrire, car cela serait trop long, toutes les misères de ce voyage qui, heureusement, a duré moins longtemps que le voyage du Péloponèse. Le souvenir seul me fait frémir ; pour être vrai, cela n'était pas très commode, mais fort heureusement, le temple est très intéressant à étudier et je suis très content d'avoir ce sujet de restauration.

Je ne t'en dis pas plus long. Nous serons à Naples vers le 15 juillet. Bonjour à tous les camarades qui sont à Naples. Cette lettre te sera portée par About, un de nos collègues littérateurs de l'École d'Athènes, mais, ce qui vaut mieux que tout, charmant garçon que je te recommande beaucoup. Tout à toi, à bientôt. Louvet.

P. S. : Denis se porte bien et vous souhaite à tous el bonjour.

18. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 30 JUIN 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 133

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 du courant. J'y ai lu avec intérêt que M. Alaux, votre

prédécesseur, laisse la villa Médicis dans une situation matérielle aussi satisfaisante que le lui ont permis les moyens mis à sa disposition. En me faisant observer que dans les bâtiments d'un édifice aussi étendu les réparations et l'entretien sont considérables et incessants, vous m'annoncez que vous avez le projet de m'adresser de nouvelles demandes d'allocations pour pourvoir à ces nécessités. J'examinerai ce qu'il me sera possible de faire dans l'intérêt de l'Académie. Quant aux indemnités que vous sollicitez en faveur des pensionnaires peintres, sculpteurs et architectes de 5^{ème} année, je ne pourrai m'occuper de cet objet qu'en fin d'exercice et si le crédit général affecté dans le budget de mon département au service de l'Académie présente un excédent suffisant des recettes sur les dépenses.

En ce qui touche l'augmentation de traitement que vous demandez pour M. Le Go, secrétaire de l'École, le budget de l'exercice 1854 étant arrêté et voté, cette question est forcément renvoyée à l'époque où j'aurai à m'occuper de l'établissement du budget de mon département pour 1855. Je serai heureux que les moyens me soient donnés de récompenser cet excellent employé dont tous les directeurs de l'Académie qui se sont succédé depuis dix-huit ans ont signalé à l'administration le zèle et la capacité.

Je saisis cette occasion de vous prier de m'envoyer dans le plus bref délai le projet de budget de l'Académie pour l'exercice 1856.

Agréer, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

19. ALAUX A BAUDRY. ROME, 30 JUIN 1853

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978. A. 1187

Mon cher M. Baudry,

je suis très fâché de ne pas m'être rappelé que vous m'aviez dit de vous envoyer les lettres que je recevrai pour vous et de garder l'argent. J'ai tout gardé, argent et lettres en vous attendant. Vous en me dites pas la somme que vous désirez. Je vous fais parvenir trois cents francs. Je pense que cela vous suffira. S'il en était autrement, vous me le feriez savoir. Comme vous me donnez

Correspondance de Schnetz (2)

votre adresse, c'est que vous désirez que je la mette sur votre lettre afin qu'il n'y ait pas de retards à Florence.

Je suis très content que votre santé soit bonne. Travaillez et d'une manière sérieuse, pour que cela vous profite et que votre talent s'en ressente.

Adieu, mon cher M. Baudry. Amitiés à ces MM. M^{me} Alaux vous fait ses compliments à tous. Votre dévoué, Alaux.

P. S. : voici le nom du banquier pour toucher l'argent : M. Fenzi.

20. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 2 JUIL. 1853

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 135

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances de vous verser sur votre nom par le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de 25 000 f. pour acquitter les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'année 1853. Vous voudrez bien remettre à ce comptable la présente lettre en même temps que votre reçu.

Agréez... Le ministre d'État, Achille Fould.

21. SCHNETZ A MARINI. ROME, 4 JUIL. 1853

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 403

M. le préfet,

permettez-moi de vous adresser deux mots de recommandation en faveur de M. Crescenzo De Paoli, natif de Sonino qui, depuis une année a été obligé de quitter Rome où depuis environ vingt ans il exerçait l'état de modèle et dont l'exactitude et la bonne conduite sont attestées par tous les artistes qui l'ont employé. Pour trouver un motif à l'ordre qu'il a reçu de quitter Rome, il faut savoir que,

indépendamment de l'état de modèle qu'il exerçait à Rome, il y avait établi avec un autre modèle une Académie particulière où, moyennant une certaine rétribution mensuelle, les artistes venaient étudier le nu. Il paraît que c'est aux propos calomnieux de la part de son associé, jaloux de profiter à lui seul des bénéfices de cette industrie fondée en commun que ledit Crescenzio doit attribuer la mesure qui l'a obligé à retourner dans son pays où il vit dans la misère depuis un an. En sollicitant de la part du gouvernement pontifical la permission de revenir à Rome pour le susnommé, qui, resté veuf, depuis plusieurs années et chargé de pourvoir seul à l'existence de plusieurs enfants qui partagent la misère de son exil de Rome, vous feriez, M. le préfet, un acte de charité et vous rendriez un véritable service aux artistes de ce pays et, particulièrement au directeur et aux pensionnaires de l'Académie de France à Rome auxquels ledit Crescenzio serait encore nécessaire.

Veuillez, M. le préfet, etc.

22. SCHNETZ A FOULD. ROME, [DEB. JUL.] 1853

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 403

M. le ministre,

il est de mon devoir de ne pas différer plus longtemps à vous informer d'un fait¹ qui s'il avait à se renouveler, serait de nature à altérer la considération dont le directeur de l'Académie doit être soigneux de conserver l'intégrité à l'établissement dont la gestion lui est confiée tant vis-à-vis de la propre domesticité de l'établissement que des relations qu'il a dans la ville. Voici les faits dont il s'agit [manque la fin].

1. Sans doute le vol dont il est à nouveau question le 10 juillet.

23. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 6 JUIL. 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 136

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu, joint à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 juin dernier, le projet de budget de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1853 s'élevant à la somme de 105 946,89 f. Avant d'approuver ce budget j'ai besoin que vous me donniez des explications sur les articles de dépense ci-après :

une somme de 4000 f. y figure art. 6, chap. 2, pour l'entretien des bâtiments. Cette allocation devant être à la charge du crédit spécial affecté à la section des bâtiments dans le budget général de mon département pour 1853, ainsi qu'il résulte de ma dépêche du 25 mai dernier, elle ne doit paraître portée en prévision au budget particulier de l'Académie ; autrement il y aurait double emploi. Il me paraît donc qu'il convient de l'en distraire

dans la somme de 6849,55 f. montant de l'art. 2 chap. 3 (frais particuliers d'études) est comprise celle de 2250, montant en prévision des frais auxquels donne lieu l'exécution du règlement de l'Académie à compter de l'année 1846, époque à laquelle s'arrête la période d'années qui a servi de base à l'évaluation des dépenses du projet de budget de 1853. Je désirerai que vous me fissiez connaître le détail et la nature de ces frais

chap. 5, 736,77 f. pour frais du buste de M. Alaux, ancien directeur. Est-il d'usage que le buste du directeur sortant soit exécuté à la charge du budget de l'Académie ?

Je vous prie, M. le directeur de vouloir bien m'adresser le plus tôt possible vos réponses aux questions ci-dessus.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

24. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 6 JUIL. 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 138

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à compter à M. Soulacroix, sculpteur, une somme de deux mille francs à titre de premier acompte sur celle de 6000 allouée à cet artiste pour l'exécution d'une copie en marbre de l'athlète¹ trouvé récemment à Rome. J'aurai voulu faire payer à M. Soulacroix un acompte de 3000 f. comme vous me le demandez, mais la situation du crédit ouvert au budget de cette année ne me l'a pas permis.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

25. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 9 JUIL. 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 140

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

je m'occupe dès à présent de réunir les documents nécessaires à l'établissement du budget de mon département pour l'exercice 1855. Je vous prie en conséquence de vouloir bien m'adresser le plus tôt possible les propositions d'augmentation de crédits que vous jugeriez utiles de faire dans l'intérêt du service de l'Académie impériale de France à Rome, en ayant soin d'accompagner ces propositions de notes explicatives et motivées.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

1. *L'Athlète au strigile.*

26. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 JUIL. 1853

Original. Arch. nat. F²¹ 590, envois des pensionnaires 1852-1853.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 405

M. le ministre,

j'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages de MM. les pensionnaires pour l'année 1852, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie en avril dernier, ont été expédiés pour Paris le 4 juin suivant par l'entremise de la maison Jullien et A. Gauthier de Rome qui les a dirigés par voie de mer jusqu'à Marseille sur le navire « Innocence et Nathalie », cap. Pierre Livré, pour être remis à MM. A. et E. Guibal, correspondants en cette ville de MM. Bonjour fils aîné et Ch. Verrier de Paris qui, selon les instructions données à mon prédécesseur par M. le ministre de l'Intérieur à la date du 15 février dernier et auxquelles j'ai dû me conformer, n'en ayant point de contraires, restaient, à l'avenir, chargés d'acheminer tous les envois de l'Académie de Marseille à Paris.

L'envoi se compose de douze caisses emballées, cordées portant un numéro d'ordre de 1 à 12 inclusivement et cette suscription : « à M. le ministre d'État ». Les caisses numérotées 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10 et 12 contiennent seules l'envoi de l'Académie, celles portant les numéros 7 et 9 contiennent les objets que les pensionnaires rentrés en France au 31 décembre dernier sont autorisés à joindre annuellement à l'envoi. Enfin, les caisses portant les numéros 8 et 11 renferment les tableaux et les objets appartenant à M. Alaux, mon prédécesseur. J'ai fait suivre, comme de coutume, les frais de cette expédition pour être acquittés par votre département. Je joins à ma lettre les tableaux comparatifs des travaux exécutés par les pensionnaires avec les obligations que leur impose le règlement. La colonne des observations est un résumé complet de la situation de chacun des pensionnaires en face de ses devoirs académiques, et je suis d'autant moins en droit de rien y ajouter que, d'une part, le jugement de ces travaux appartient d'abord à l'Académie et que la surveillance de leur exécution n'appartient pas à ma gestion. Mais je me plais à faire remarquer qu'un seul pensionnaire se trouve en retard de l'accomplissement de ses devoirs, ce qui me fait espérer qu'à l'aide de cette bonne disposition de tous les pensionnaires, les

travaux de l'année prochaine seront tous exécutés dans les termes et délais fixés par le règlement.

Je suis, avec respect, M. le ministre, votre très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

27. SCHNETZ A RAOUL-ROCHETTE. ROME 10 JUIL. 1853

Original. Arch. Institut, carton 5 E 57.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 404

M. le secrétaire,

j'ai l'honneur de vous annoncer que les envois de MM. les pensionnaires, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie dans le courant d'avril dernier, ont été expédiés pour Paris le 4 juin suivant en douze caisses adressés à M. le ministre d'État. Je note ici, pour éviter la confusion au moment du décaissement, que les caisses numérotés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10 et 12 contiennent seules l'envoi de l'Académie. Celles portant les numéros 7 et 9 contiennent, comme à l'ordinaire, les objets appartenant aux pensionnaires rentrés en France ; enfin, celles sous les numéros 8 et 11 appartiennent à M. Alaux, mon prédécesseur. Je joins à ma lettre, pour que vous veuillez bien le mettre sous les yeux de l'Académie, un tableau comparatif des travaux exécutés par MM. les pensionnaires pendant l'année 1852 et de ceux imposés à chacun d'eux par le règlement pour ladite année. Les observations qu'il contient résument complètement la position de chacun en face de ses obligations et je me trouve d'autant moins en mesure d'y rien ajouter que la surveillance de l'exécution de ces travaux n'appartient pas à ma gestion. Mais, en y remarquant qu'un seul pensionnaire¹ se trouve en retard de l'accomplissement de ses devoirs, je ne puis me dispenser de donner à l'Académie l'assurance de tous les soins que je mettrai à maintenir ces bonnes dispositions pour

1. Le graveur Deveaux.

que, l'année prochaine, tous les travaux soient fidèlement accomplis dans les termes et délais fixés par le règlement. Veuillez, je vous prie présenter à l'Académie l'assurance de mon respectueux dévouement et recevoir l'expression des sentiments de considération les plus distingués de votre très dévoué serviteur et confrère, le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

28. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 JUIL. 1853

Original. Arch. nat. F²¹590, divers 1853.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 406

M. le ministre,

j'ai l'honneur de vous informer qu'une tentative de vol, répétée pour la seconde fois en quelques mois, a eu lieu ces jours derniers dans les ateliers et bâtiments situés sur les murs de la ville, dans les jardins de l'Académie. Comme l'accès de notre demeure, ouvert de tous côtés, ne permet pas d'espérer que cette tentative soit la dernière, après en avoir donné avis à la police qui, depuis ce jour, a établi une surveillance de nuit dans nos jardins, je me suis vu dans la nécessité de faire refaire un certain nombre de portes et de serrures pour pourvoir au moins à la sûreté des habitations à l'intérieur du palais. C'est là une dépense imprévue, qui vient à la charge du chap. de l'entretien des bâtiments, déjà bien restreint dans le projet de budget que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 24 du mois courant, et je la regrette d'autant plus que les dépenses qu'a dû faire mon prédécesseur pour ce service dans le premier semestre absorbent déjà, à elles seules, la presque totalité du montant de l'allocation.

Je suis, avec respect, M. le ministre, de V. Exc., le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

29. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 JUIL. 1853

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 407

M. le ministre,

M. Boulanger, peintre pensionnaire de l'Académie, a été chargé (dépêche du 2 avril 1852) par M. le ministre de l'Intérieur d'exécuter pour la manufacture des Gobelins la copie de la fresque de Raphaël à la Farnésine représentant *Le Repas des dieux* et la même dépêche contenait allocation d'une somme de 1500 f. à la rémunération de ce travail. Ce pensionnaire ayant achevé cette copie dans le courant de l'année dernière, elle a été jointe, selon les instructions de M. le ministre de l'Intérieur, à l'envoi des ouvrages des pensionnaires dont je vous ai annoncé l'expédition par ma lettre en date de ce jour. Je viens en conséquence vous prier, M. le ministre, de vouloir bien faire ordonnancer au profit de M. Boulanger, par l'entremise de M. le payeur de la division expéditionnaire française à Rome, le paiement de ladite somme de quinze cents francs.

30. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 JUIL. 1853

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 408

M. le ministre,

à l'approche du jour où l'on va célébrer à Rome notre fête nationale de saint Napoléon, permettez-moi de revenir sur un objet dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir avant mon départ de Paris. Il est d'usage en ce jour que le concierge ou suisse de l'Académie soit conjointement avec celui de l'ambassade tous deux en grande livrée de garde aux côtés de la porte d'entrée principale de notre église nationale pendant tout le temps de la cérémonie. Or comme vous m'avez fait espérer que la grande livrée de l'Académie qui est celle des musées impériaux serait envoyée, selon l'ancien usage, par la Maison de S. M. l'empereur, je viens vous demander de vouloir bien en ordonner l'envoi à l'occasion de cette solennité, la livrée actuelle des domestiques de la maison étant tout à fait hors de service et n'étant pas même aux

couleurs de celles des palais impériaux. Je me réfère pour la description et la quantité d'habits à envoyer à la lettre que mon prédécesseur a eu l'honneur d'écrire à M. le ministre de l'Intérieur à la date du 20 février dernier.

31. GUMERY A BAUDRY. ROME, 19 JUIL. 1853

Original autographe. Fond. Custodia, fonds Baudry

Mon cher Baudry,

je ne crois pas que tu saches le malheur qui vient de m'arriver. J'ai perdu mon père. Ton bon cœur comprendra dans quelle position je me trouve. J'aurais bien été heureux de t'avoir ici ; on a besoin de ses amis, mais, que veux-tu, la vie est faite ainsi. Ceux qu'on voudrait près de soi sont loin ; ceux qu'on n'aime pas vous fâchent tous les jours. Tu sais que je suis seul avec mon frère qui a eu un congé pour aller auprès de mon pauvre père. Maintenant, il est retourné à son régiment et il faut quelqu'un pour terminer les affaires de succession. Je suis obligé de partir. Tu penses si je suis en train de discuter d'affaires ; il le faut. Je partirai le 21 de Civitavecchia ; je pense être à la fin de mai à Paris. M. Schnetz a été très bon dans cette circonstance et j'espère ne pas avoir d'ennuis du côté du règlement, mon cas étant extraordinaire, restant sans famille. Il faut du courage pour supporter de pareils moments. Cher ami, Dieu a voulu que la vie soit plus forte que toutes ces choses douloureuses.

Tu diras à Garnier combien je le remercie. J'ai reçu une lettre de Naples ; c'était la nouvelle fatale. Je l'ai eue seize jours après et onze jours après celle qui m'annonçait que mon bon père était très mal, laquelle m'a fait partir tout de suite, comme tu sais. Je serais peut-être parti de suite, mais la fièvre qui m'avait pris sur le bateau, m'a contraint à quatre ou cinq jours à Rome, cela avec les conseils, m'a fait attendre onze jours d'angoisse et de tourments, après lesquels j'ai reçu que tout était fini du 25 ; aussi j'étais encore à Naples.

Adieu mon cher ami. Je ne veux pas te mettre la mort dans l'âme avec ma triste lettre, mais je ne serais pas parti sans t'écrire. Les

bons cœurs partagent votre douleur et cela fait du bien. Je t'embrasse de tout mon cœur. A. Gumery.

P. S. : je reviendrai vers le commencement de septembre. Remercie bien Garnier pour moi. Je lui aurais écrit, mais vraiment je ne suis pas très en train. N'oublie pas Ancelet et Huillard et tout le monde, Louvet et Lebreton ainsi que tous nos voyageurs. [addition de Thomas] : mon vieux, je n'ai pas grand-chose à te dire, mais j'ai voulu te donner signe d'existence. Nous avons embarqué hier ce pauvre Gumery. Du reste, il doit te mettre au courant de tout cela. J'espère que maintenant tu vas tout à fait bien et que la cruelle¹ t'a abandonné. C'était pour toi une compagne bien incommode. Que le diable l'emporte ! J'ai revu la Vament² donnant des cadeaux. Je te parlerai de cela à ton retour. Je n'ai pas de place et je ne veux que te souhaiter le bonjour et une bonne santé pour le reste de ton voyage³. Tout à toi, J. Thomas.

32. SCHNETZ À FOULD. ROME, 20 JUIL. 1853

Original. Arch. nat. F²¹ 590, divers 1853.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 409

M. le ministre,
un des pensionnaires de l'Académie, M. Gumery, sculpteur, revenu depuis peu de jours de Naples où il comptait passer tout l'été, sur l'avis qui lui était donné de l'état absolument alarmant dans lequel se trouvait son père à Passy près Paris, ayant reçu la nouvelle de sa mort presque aussitôt [après] son retour à l'Académie, m'a demandé l'autorisation d'aller à Paris pour quelques semaines afin de pouvoir arranger ses intérêts de famille. En perdant son père, qui était veuf depuis longtemps, M. Gumery reste sans autre parent qu'un frère plus jeune que lui, qui est au service et se trouve en ce moment en garnison à Montbrison. Il a

¹ Peut-être Louise Cheuvreux.

² Non identifiée.

³ À Naples.

quitté lui-même la maison paternelle depuis plus de deux ans et demi qu'il est pensionnaire de l'Académie et se trouve en conséquence dans l'impossibilité de charger un tiers de régler ses intérêts et ceux de son frère et de veiller ou de défendre ceux qui peuvent être nés pour eux depuis son absence. Bien moins encore pourrait-il se faire remplacer dans les devoirs qu'inspire ou qu'impose une telle perte aux affections d'un fils. C'est mû par ces considérations contre lesquelles je ne puis penser que s'élève l'esprit de l'article du règlement qui interdit à tout pensionnaire un retour temporaire en France avant le terme du pensionnat que, pressé d'ailleurs par l'urgence de la situation, j'ai cru devoir accorder provisoirement à M. Gumery l'autorisation qu'il me demandait et à laquelle je viens vous prier de daigner accorder votre bienveillante approbation. M. Gumery est un artiste laborieux et zélé, qui a rempli tous ses devoirs avec une scrupuleuse exactitude et ne devait reprendre ses travaux académiques qu'à son retour de Naples à la fin de l'été ; l'ordre qu'il s'était fixé ne sera donc pas dérangé par un séjour de quelques semaines à Paris au lieu de celui qu'il comptait faire à Naples. J'ai, en conséquence, la certitude que, indépendamment de la promesse qu'il m'en a faite, ses travaux ne peuvent manquer d'être accomplis dans les termes et délais du règlement de l'École. J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, votre très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

33. SCHNETZ A RAOUL-ROCHETTE. ROME, 24 JUIL. 1853

Original. Arch. Institut, carton 5 E 57.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 410

M. le secrétaire,

M. Gumery, pensionnaire sculpteur sur un avis par lui reçu à Naples où il comptait passer tout l'été, de l'état alarmant dans lequel se trouvait son père à Passy près Paris, s'est hâté de revenir à l'Académie où, peu de jours après son arrivée, il a reçu la douloureuse nouvelle de sa mort. En perdant son père, veuf

depuis longtemps, il ne reste à M. Gumery d'autre parent qu'un frère plus jeune que lui, engagé sous les drapeaux et en ce moment en garnison à Montbrison. Cet événement aussi imprévu que douloureux venant frapper M. Gumery au moment où il se trouve lui-même éloigné de la maison paternelle depuis plus de deux ans et demi qu'il est pensionnaire, le met dans l'impossibilité de confier à des tiers l'arrangement ou la défense d'intérêts de famille dont son absence même ne lui permet que d'avoir un connaissance imparfaite, bien moins encore peut-il espérer de se faire remplacer dans l'accomplissement des devoirs qu'impose une telle perte aux sentiments d'un fils. Dans cette position tout exceptionnelle et qui, je l'espère, ne se représentera de longtemps, M. Gumery m'a demandé l'autorisation de se rendre à Passy pour quelques semaines afin d'y arranger ses affaires de famille de manière à pouvoir n'y employer que le temps qu'il comptait passer à Naples et être de retour à Rome pour y reprendre ses travaux et les terminer dans les délais du règlement. Pressé par toutes ces considérations, je n'ai pas cru devoir refuser à ce malheureux jeune homme l'autorisation qu'il me demandait et, après en avoir informé M. le ministre d'État, je viens vous prier, M. le secrétaire, de vouloir bien en informer également l'Académie, tout en lui faisant observer que l'urgence de la situation m'a seule déterminé à obtempérer à une demande qui, je le reconnais, est bien, il est vrai, en opposition avec la lettre, mais non avec l'esprit de l'article du règlement qui interdit les retours en France avant le terme du pensionnat et à laquelle, pour ces motifs, j'espère que l'Académie ne refusera pas son approbation. Veuillez avoir la bonté de présenter à l'Académie l'hommage de mon respectueux dévouement et agréer je vous prie, M. et cher confrère, l'expression de mes sentiments de considération les plus distingués, le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

34. SCHNETZ À FOULD. ROME, 24 JUIL. 1853

Original. Arch. nat. F²¹ 590, comptabilité 1853

M. le ministre,

je m'empresse de répondre à la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser, à la date du 6 courant, et que je viens de recevoir, au sujet de différents articles du projet de budget des dépenses de l'Académie pour l'exercice courant, soumis à votre approbation et sur lesquels V. Exc. demande des explications, à savoir :

Premièrement, que la somme de 4000 f. qui figure audit projet, article 6, chap. II, pour l'entretien des bâtiments y a été porté selon l'usage suivi jusqu'ici de comprendre tout ce qui est de l'entretien ordinaire des bâtiments dans le budget particulier de l'Académie dont les dépenses étaient naguère à la charge du département de l'Intérieur ; les grosses réparations, celles faites sur devis préalable, étaient seules à la charge du département des Travaux publics. La dépêche du 25 mai dernier par laquelle V. Exc. m'a fixé sur le chiffre auquel devait se limiter pour 1853 le crédit accordé pour l'entretien des bâtiments était bien une instruction nouvelle, mais la distinction conservée entre l'entretien ordinaire et l'extraordinaire m'a paru impliquer le maintien du mode adopté pour le classement de ces dépenses. La dépêche à laquelle je réponds me rectifiant sur ce point, il me reste à demander à V. Exc. si c'est à elle ou à M. le ministre des Travaux publics qu'il conviendra que je m'adresse, tant pour avoir les fonds nécessaires que pour rendre compte en fin d'exercice, non seulement de la somme de 4000 f., mais aussi de celle de 2000 f. allouée pour la réfection du mur de clôture dans les dépendances de l'Académie.

Deuxièmement, que la somme de 2250 f. comprise dans celle de 6849,55 f., montant de l'article 2 chap. III (frais particuliers d'études), pour satisfaire aux prescriptions du nouveau règlement de 1846, époque à laquelle s'arrête la période d'années qui a servi de base à l'évaluation des dépenses du projet de budget de 1853, se compose ainsi que je l'ai exposé dans une lettre du 18 août 1845 et que je demande pour cette raison la permission d'extraire de la manière suivante :

« [...] le chap. des frais d'études des pensionnaires est divisé en deux paragraphes, frais communs et frais particuliers d'études. Dans les frais communs sont compris les moulages des travaux des sculpteurs et des graveurs en médaille, ceux d'armature et de fond de leurs statues et bas-reliefs, enfin ceux d'exposition, d'encaissement et d'emballage. Les travaux de ces deux sections, surtout celle de sculpture, étant augmentés, soit de nombre, soit de dimension par les dispositions des paragraphes 2 et 3 de l'article 17 du nouveau règlement (1846), cette partie de la dépense subira une augmentation que j'ai évaluée annuellement à la somme de 350 f.

Les frais particuliers se trouveront aussi augmentés comme suit :

1. l'article 18 établissant que les frais d'ébauche de la statue de dernière année du pensionnaire sculpteur seront supportés par l'État, il en résultera une augmentation de dépense annuelle qu'on peut évaluer en moyenne à moins de 1000 f.
2. l'article 20 qui règle le voyage de l'architecte à Athènes dans la 5^{ème} année du pensionnat donnera lieu à une dépense annuelle précédemment évaluée à 850 f.
3. et enfin, l'article 23, paragraphes 2 et 3, qui règle à nouveau les travaux du graveur en médaille et en pierres fines donnera lieu à l'achat de trois pierres fines et autres frais qu'on ne peut évaluer à moins de 200 f. pour les quatre années du pensionnat, soit annuellement 50f.

Total du surcoût annuel de dépense à l'occasion du règlement à mettre en vigueur en l'année 1846 : 2 250 f.

Troisièmement et enfin quant à la somme de 736, 77 f. portée au chap. 5 dudit projet pour frais du buste de M. Alaux, ancien directeur, il a été d'usage constant, depuis la translation de l'Académie à la villa Médicis en 1803, que les frais du buste en marbre de chaque directeur sortant, soient portés à la charge du budget de l'Académie dans l'année qui commence la gestion de son successeur.

Je suis, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

P. S. : Aussitôt que j'aurai réuni les renseignements que vous me demandez dans votre lettre du 9 courant, que j'ai reçue en même temps que celle du 6, au sujet du budget de 1855, j'aurai l'honneur de vous les adresser.

35. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 30 JUIL. 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 142

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

M. le ministre d'État a reçu la lettre en date du 20 juin dernier par laquelle vous lui adressez le bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome du 1^{er} janvier au 31 mai 1853 s'élevant à la somme de 41 544,20 f. Parmi les pièces justificatives à l'appui de ce bordereau s'en trouvent six sous les n^{os} 22, 37, 28, 41, 43 et 44 portant, ainsi que vous l'annoncez, différentes dates de l'année 1852 et relatives à des dépenses que vous affirmez appartenir à l'exercice 1853. Je vous ferai remarquer, M. le directeur, que l'imputation de 1853 de ces dépenses datées de 1852 ne serait point admise par la cour des Comptes. Le Trésor que j'ai consulté à cet égard a exprimé le même avis. Il est donc de toute nécessité que ces pièces soient remplacées par des reçus réguliers. M. Alaux, votre prédécesseur avec lequel je me suis entretenu de cet incident, a témoigné son étonnement de ce que M. Le Go ait laissé passer cette irrégularité qui n'aurait pas été commise s'il avait été présent à la rédaction du bordereau dont il s'agit. Au reste, M. Alaux pense qu'il serait facile d'y remédier en remplaçant le reçu du s^r Buccolini (n^{os} 22, 28, 43 et 44) par d'autres reçus portant des dates de 1853, année sur laquelle ces dépenses sont imputables du 1^{er} janvier au 31 mai que signerait le marbrier actuel, successeur du s^r Buccolini qui a quitté Rome depuis quelque temps et dont vous ignorez la résidence actuelle. Cette opération pourrait se faire sans inconvénient ; ce ne serait qu'une affaire de forme puisque la dépense qui a fait l'objet des quittances du s^r Buccolini est parfaitement légitime. Quant au reçu n^o 41 de M. Garnier, pensionnaire architecte de l'Académie,

M. Alaux pense qu'il doit être à présent de retour à Rome et que par conséquent il est facile de lui faire signer en remplacement un autre reçu de la même somme portant également une date de 1853. Il en est de même à l'égard du reçu n° 37 du s^r Tosi pour fourniture d'un bloc de marbre statuaire.

J'espère, M. le directeur, que vous ne verrez pas de difficulté à faire faire ces changements que rendent d'ailleurs indispensables les règles de la comptabilité et les exigences de la cour des Comptes. En conséquence j'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint le bordereau annexé à votre lettre du 27 juin dernier, ainsi que les quittances des s^{rs} Buccolini, Garnier et Tosi. Je vous serai très obligé de me transmettre en remplacement d'autres pièces dressées d'après les explications ci-dessus. Il est très important qu'elles me parviennent dans le plus bref délai attendu que le Trésor réclame avec instance la justification de l'emploi de la somme de 50 000 f. mise à votre disposition, savoir 25 000 f. le 4 avril et 25 000 le 4 juin.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le chef de la section des Beaux-Arts, Mercey.

36. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 30 JUIL. 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 144
Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 juillet 1853 par laquelle vous m'annoncez que vous avez donné la permission de venir en France à M. Gumery, pensionnaire sculpteur de l'Académie impériale de France à Rome que des affaires de famille résultant de la mort récente de son père appelaient impérieusement à Paris. Les motifs qui vous ont déterminé à faire cette concession et le compte que vous me rendez de l'excellente conduite de ce pensionnaire me portent, M. le directeur, à ratifier le congé provisoire que vous avez cru pouvoir lui accorder.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

37. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 2 AOUT 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 146
Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai eu l'honneur de vous annoncer par une lettre du 30 mai dernier que j'avais prié M. le ministre des Finances d'autoriser le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de 690,25 f. pour solder les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1852. Par sa dépêche du 6 juin suivant M. le ministre des Finances m'a informé qu'il avait adressé cette autorisation au payeur du corps expéditionnaire. Cependant, ce comptable n'a pas encore transmis votre reçu au Trésor. Je vous prie en conséquence, M. le directeur, de vouloir bien au reçu de la présente réclamer le paiement des 690,25 f. dont il s'agit si vous ne les avez déjà touchés et engager le payeur du corps expéditionnaire à transmettre immédiatement votre quittance à M. le ministre des Finances.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould. Pour le ministre et par autorisation, le chef de la section des Beaux-Arts, Mercey.

38. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 2 AOUT 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 146
Ministère d'État et de la Maison de l'empereur.

M. le directeur,

par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 juillet dernier, vous m'avez exposé la convenance de renouveler à l'occasion de la fête prochaine de S. M. l'habillement des hommes de livrée de l'Académie impériale de France à Rome

conformément à la tenue du service de la Maison impériale. J'ai immédiatement donné des ordres pour la confection, suivant les indications fournies par la section des Beaux-Arts, d'un habit, veste et culotte, baudrier et nœud d'épaule (pour suisse des palais impériaux) ; d'un habit, veste et culotte (pour cocher de la Maison de l'empereur) ; de trois habits, vestes et culottes (pour trois hommes de service des palais ou musées impériaux). Ces objets exécutés par M. Dusautoy, tailleur de la Maison de l'empereur, sont achevés et seront expédiés par la voie des Messageries impériales dont l'administration a garanti l'arrivée à destination le 13 août courant.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

39. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 9 AOUT 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 150

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que d'après la demande que vous m'en avez faite, je viens d'écrire à M. le ministre des Finances pour le prier d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à compter à M. Rodolphe-Gustave Boulanger, pensionnaire de l'Académie, la somme de quinze cents francs qui lui avait été allouée par M. le ministre de l'Intérieur pour l'exécution d'une copie de la fresque de Raphaël représentant *Le Repas des dieux*.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

40. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 17 AOUT 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 152

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai examiné le projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1853 que vous m'avez adressé par votre lettre du 24 juin dernier et s'élevant suivant vos propositions à la somme de 105 946,29 f. De cette somme j'ai dû déduire celle de 4000 f. portée pour l'entretien ordinaire des bâtiments, attendu qu'elle fait double emploi avec une somme de pareil chiffre pour lequel cette dépense est comprise dans la répartition du fonds, chap. du section des bâtiments au budget de mon département ; reste 101 946,29 f. Tous les autres articles m'ayant paru régulièrement établis d'après les évaluations des budgets précédents, je les ai approuvées et j'ai en conséquence arrêté le projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1853 à la somme de cent un mille neuf cent quarante six francs vingt neuf. J'ai l'honneur de vous en transmettre ci-joint une expédition.

Vous me demandez, M. le directeur, à quel ministère vous devez vous adresser tant pour réclamer les 4000 f. affectés à l'entretien ordinaire des bâtiments de l'École que pour rendre compte de leur emploi en fin d'exercice. Vous avez sans doute déjà pressenti, d'après les explications ci-dessus, que cette somme sera nécessairement mise à votre disposition par mon département et que c'est à moi que vous devrez adresser les pièces justificatives des dépenses, détaillées en un bordereau spécial. Ce mode s'appliquera au compte rendu de l'emploi des 2000 f. alloués pour la réfection du mur de clôture dans les dépendances de l'Académie.

Agréé, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

41. SCHNETZ A [MERCY]. ROME, 20 AOUT 1853

Original. Bibl. villa Médicis, ms. 19, n° 7

M.,

je vous envoie, avec la date de 1853, toutes les pièces qui étaient à la date de 1852 dans mon dernier compte. Cette erreur est un peu de la faute de M. Alaux : sachant que ces différentes pièces ne pouvaient figurer que dans le compte de 1853, c'était à lui, comme il est d'usage, de les faire faire à la date de 1853. Je n'ai pas pu retrouver les marchands de marbre qui avaient signé les reçus que vous m'avez renvoyés, je les ai fait faire par un autre praticien marchand de marbre nommé Stampanoni. Quant à M. Garnier, qui est à Naples depuis la fin de février, c'est-à-dire bien avant mon arrivée à Rome, M. Alaux, sachant que son reçu portait la date de 1852, aurait dû penser à le lui faire refaire avant son départ, puisqu'il lui donnait l'autorisation de rester à Naples jusqu'à la fin de l'année. Je suis donc très surpris de l'étonnement de M. Alaux lorsqu'il a su par vous que les différentes pièces étaient arrivées comme il me les avait laissées. Enfin, voici le mal réparé et, s'il ne l'a pas été plus tôt, c'est que M. Garnier est dans les environs de Naples et sa réponse est restée huit jours à m'arriver à Rome.

J'espère, M., que vous êtes contents de mes anciens pensionnaires : trois croix cette année et la grande médaille d'or de M. Bénouville. Je pourrais bien réclamer aussi M. Jalabert qui, s'il n'a pas été pensionnaire, peut cependant, être compté comme un des enfants de l'Académie. Je pourrais vous citer plusieurs autres dont j'ai vu les noms parmi ceux des récompensés. Nous avons enfin reçu notre magnifique livrée. Malheureusement, elle est arrivée trop tard pour figurer le jour de la fête de l'empereur.

J'espère, M. que vous vous portez toujours bien. Veuillez, s'il vous plaît, me conserver votre bon souvenir et croire au dévouement bien sincère, de votre très affectionné serviteur, Victor Schnetz.

P. S. : Veuillez, s'il vous plaît, me rappeler au bon souvenir de M. Claes. Vous seriez bien aimable de profiter d'un de vos petits moments de loisir pour me donner de vos nouvelles. Rome, 20 août 1853.

42. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 22 AOUT 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 154

Ministère d'État. Section des bâtiments.

M.,

les formalités nécessitées par l'attribution à mon département du section des Beaux-Arts qui dépendaient encore au commencement de l'année du ministère de l'Intérieur ne m'ont permis de vous accorder qu'à une époque assez tardive les fonds nécessaires à l'entretien des bâtiments dont vous êtes chargé. Les mêmes difficultés ne devant plus se représenter et le budget de 1854 étant déjà voté, il importe dans l'intérêt du service, soit pour la bonne exécution des travaux en temps utile, soit pour la régularité de la comptabilité, que je puisse effectuer la répartition des fonds du chap. des bâtiments dès le commencement de l'exercice. Je vous invite en conséquence à m'adresser vos propositions avant le 1^{er} décembre 1853. Vous comprendrez dans un premier paragraphe les travaux d'entretien ou de simples réparations et dans un deuxième paragraphe les travaux neufs ou de grosses réparations. Les dépenses que vous proposerez seront présentées par ordre d'urgence et devront s'élever généralement au double de la somme qui vous est accordée moyennement par année. Cette disposition aura le double avantage de laisser à l'administration une latitude convenable d'appréciation et d'éviter l'envoi de demandes de fonds supplémentaires, demandes qui ne doivent être faites que dans des circonstances exceptionnelles et pour des causes survenues postérieurement à l'envoi des projets. Les mêmes travaux qui constituent l'entretien proprement dit ne seront point détaillés, mais tous les autres travaux devront être accompagnés de devis définitifs et estimatifs ou faire partie de

devis précédemment fournis auxquels vous renverrez avec des explications suffisantes.

Le budget de l'année 1854 pouvant être discuté dès le premier trimestre 1854 et devant être préparé quelque temps à l'avance, il est indispensable que je connaisse avant la fin de cette année et autant qu'il est possible de les prévoir les dépenses qu'il conviendra de faire en 1855. Vous devrez donc m'envoyer avec vos propositions du budget de 1854 un état distinct pour 1855 avec cette exception qu'il ne comportera pas de devis détaillé. Enfin il conviendra que dans votre lettre d'envoi vous signaliez en quelques mots l'état d'ensemble de votre bâtiment, ainsi que les améliorations qu'il vous paraîtra réclamer et que vous rappeliez les projets qui n'auront pu recevoir d'exécution par suite de l'insuffisance des ressources du budget. Ces documents résumant dans un cadre très restreint tous les besoins des services de construction et fournis à l'époque que je vous indique me permettront de faire entre les bâtiments la répartition la plus convenable des fonds mis à ma disposition et d'obtenir au budget les sommes nécessaires pour amener l'établissement dont la conservation et l'entretien vous sont confiés à un état où il satisfasse complètement à sa destination.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le garde des Sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la Justice chargé par intérim du ministère d'État. Pour le ministre et par autorisation le conseiller d'État, secrétaire général, Alfred Blanche.

43. BAUDRY A SES PARENTS. ROME, 24 AOUT 1853

Original. Fond. Custodia, recueil Baudry

Me chers parents,
je suis revenu à Rome depuis quelques jours et j'ai été très heureux de recevoir de vos nouvelles. Il y a presque trois mois que je n'avais eu de vous signe d'existence et cela m'attristait quelquefois, outre cette inquiétude fort naturelle. Je craignais aussi que l'argent que je vous avais demandé se fût perdu et j'allais vous

écrire pour toutes ces choses lorsque j'ai eu le plaisir de voir une lettre datée de Napoléon. Le billet m'est arrivé sain et sauf ; vous pouvez m'envoyer l'autre de la même façon. Je n'ai pas encore vu M. Finamore. Il est, m'a-t-on dit à Rome, mais il ne doit pas savoir que je suis revenu de Naples.

Je suis très heureux d'être dans ma chambre et mon atelier de la villa Médicis. Il y a longtemps que j'étais fatigué de cette vie errante du voyage. C'est [avec] une joie inexprimable que j'ai aperçu les clochers de Rome. J'ai trouvé quelques changements en arrivant ici. D'abord, comme je crois vous l'avoir dit, le nouveau directeur se nomme Schnetz (prononcez Cheunetz). Je le connais fort peu, mais j'entends dire que c'est un héros parce qu'on boit de la bière chez lui, que c'est un ami de l'humanité parce qu'il vous offre des cigares et qu'enfin c'est un dieu fait... directeur, puisqu'il vous offre sa voiture, ses salons, ses cigares et qu'il raconte de grosses histoires où l'on rit, on crache et on jure. C'était bien différent du temps du père Alaux, ce bonhomme si bonasse, mais il était chauve, portait une grande perruque et était marié. Ces accessoires vous calment un homme. Notre Schnetz est célibataire, a des cheveux comme les buissons de chez nous, une taille de cinq pieds huit pouces et aime les militaires. Aussi, sommes-nous truffés de colonels, généraux et autres épinards, mais tout cela vous importe peu et à moi aussi. Je n'en changerai pas beaucoup mes habitudes, mais il était nécessaire de vous faire une description de mon chef donné par S. M. I. et l'Institut.

Le courrier part aujourd'hui. Je n'ai donc pas le temps de vous écrire une longue lettre et surtout de répondre aux lignes pleines d'esprit et de raison que m'a adressées Ambroise. Je veux le faire la prochaine fois et il peut compter sur une grande lettre. Je veux seulement lui recommander de suite, car c'est très important pour l'avenir, de travailler consciencieusement et de continuer son éducation dans les intervalles. Qu'il s'attache surtout aux mathématiques. Si vous pouviez lui faire prendre quelques leçons par semaine et lui acheter quelques livres pour cette étude, ce serait un trésor que vous lui donneriez. Qu'il fasse tout pour vivre en bonne intelligence avec les gens qui l'entourent à l'atelier, mais qu'il se garde bien de prendre leurs habitudes. Beaucoup

d'ouvriers ne savent plus penser une fois qu'ils ont jeté le tablier et les outils. Ambroise ne doit pas oublier qu'il doit exercer sa tête autant que ses bras. Il ne sera pas toute sa vie un simple menuisier. Il pourra commander aux autres et avoir des entreprises où il faut mettre du cœur, du talent et de l'habileté. Je lui dirai tout cela mieux une autre fois. En attendant, pour lui faire une risette, je lui dirai que je lui ai trouvé des sous napolitains, romains, et que je lui enverrai par la première occasion.

Adieu, mes chers amis. Je vous embrasse de cœur. Dites à Gaston¹ que je lui écrirai le 30 de ce mois. Mille choses à la famille Sartoris, à Augustine et à Raphaël et Marie-Amélie.

44. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 8 SEPT. 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 155

Ministère d'État. Section des bâtiments.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai prié M. le ministre des Finances de vous faire remettre par le payeur du corps expéditionnaire français à Rome par votre reçu la somme de six mille francs pour solder les dépenses du service de cet établissement pendant l'année courante. Avis de l'ouverture du crédit vous a été donné par dépêche du 25 mai dernier. Vous ne perdrez pas de vue que conformément aux instructions qui vous ont été données, les dépenses dont il s'agit appartiennent au chap. 19 de la 1^{ère} section du budget du ministère d'État et doivent par conséquent donner lieu à l'établissement d'une comptabilité spéciale au titre de ce chap.. Les travaux d'entretien des bâtiments devant être réglés par trimestre, je vous prie de me transmettre les décomptes des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'exercice courant et de recommander à M. Poletti de réunir dorénavant les pièces justificatives des dépenses de chaque trimestre dans le mois qui suivra le trimestre écoulé.

¹ G. Guerrier, beau-frère de Baudry.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le conseiller d'Etat, secrétaire général, Alfred Blanche.

45. SCHNETZ À HEIM. ROME, 10 SEPT. 1853

Original. Arch. Institut, carton 5 E 57

M. le président et cher confrère,

au moment où l'Académie va se réunir pour faire son rapport annuel sur les envois de Rome, je prends la liberté de lui exprimer de nouveau un désir formulé depuis bien longtemps par les pensionnaires qui se sont succédé à l'Académie de France à Rome. Ce désir serait de recevoir le rapport fait par l'Académie le plus immédiatement possible après sa rédaction de manière à ce que chaque pensionnaire pût en avoir connaissance assez tôt pour mettre à profit dans ses nouveaux travaux les conseils et les critiques qu'il contient. Je sais que l'Académie, loin de repousser ce vœu légitime des pensionnaires, en reconnaît au contraire toute l'importance, mais sa bonne volonté sur ce point a toujours été paralysée par les lenteurs de l'impression et de mille autres détails.

Une chose cependant, serait facile à essayer pour arriver à une plus prompte expédition de ce rapport à Rome, ce serait d'envoyer immédiatement une copie écrite du rapport de chaque section. Ces rapports détachés les uns des autres seraient dépourvus, je le sais et le regrette, du charme que sait y ajouter la plume élégante de M. le secrétaire perpétuel, mais, d'un autre côté, les conseils directs du maître à l'élève, exprimés dans une langue qu'il connaît et qu'il comprend, n'en auraient peut-être pas moins d'action sur son esprit et son intelligence. Non pas, je tiens à le répéter, que je regarde comme inutile ce que M. le secrétaire perpétuel ajoute à ces rapports en les liant ensemble avec le sentiment exquis des arts qui le distingue, mais ce rapport ainsi complété serait toujours reçu, comme de coutume par l'Académie de Rome après la séance publique de l'Académie des Beaux-Arts.

Si l'Académie veut bien prendre cette proposition en considération et lui donner suite dès cette année, les pensionnaires en seraient très reconnaissants et je crois aussi que ces conseils, arrivant en temps plus opportun, produiront encore plus de fruit.

La chaleur était accablante depuis trois mois, on ne commence à respirer un peu que depuis deux jours. Il y a beaucoup de fièvres à Rome, nos domestiques en sont assez maltraités ; jusqu'ici heureusement aucun pensionnaire n'en a été pris. Il y a près de neuf. cents malades dans les hôpitaux de notre division d'occupation au 1^{er} [septembre].

L'Académie de Saint-Luc vient de perdre coup sur coup deux de ses membres les plus distingués, M. Silvagni, le peintre d'histoire, et M. Finelli, sculpteur. Le premier est mort pauvre, laissant une nombreuse famille dans la misère, le second meurt sans famille et laisse huit mille piastres pour l'érection de son tombeau.

Du reste, rien de nouveau dans les arts qui puisse intéresser l'Académie.

Agréez, M. le président, les compliments empressés et très affectueux de votre très humble et obéissant serviteur et confrère, Victor Schnetz.

46. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 17 SEPT. 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 156

Ministère de la Maison de l'empereur. Division des bâtiments.

M. le directeur,

en m'accusant réception des effets de grande livrée destinés aux gagistes de l'Académie impériale de France à Rome vous me faites connaître que vous avez cru devoir surseoir au paiement des frais de port jusqu'à nouvel avis de ma part en raison de l'arrivée des objets le 16 août au lieu du 13 comme il avait été convenu. Il vous appartient, M. le directeur, d'apprécier si le préjudice causé par ce retard est de nature à motiver une retenue sur le port dû par vous aux Messageries impériales. Je ne puis que regretter l'inexactitude de ce service dont les engagements n'étaient du reste que verbaux

et ne paraissent pas assez explicites pour servir de base à un débat judiciaire.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État et de la Maison de l'empereur, Achille Fould.

47. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 21 SEPT. 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 156

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 août dernier et par laquelle en m'adressant trois mémoires de l'Académie impériale de France à Rome pour réparations urgentes faites aux bâtiments et s'élevant ensemble à 543 écus 29 ½ baioques, soit 2932,67 f., vous me demandez de vous ouvrir le crédit nécessaire à l'acquittement de ces dépenses. Appréciant la nature de ces travaux et les motifs qui vous ont porté à les faire exécuter, je les ai approuvés et je vous autorise à porter ladite somme de deux mille neuf cent trente et un francs soixante sept centimes en dépense au compte général que vous aurez à rendre en fin d'exercice des sommes que j'ai mises et que je serais dans le cas de mettre à votre disposition pour le service de l'Académie pendant l'année 1853. Je vous renvoie ci-joints les trois mémoires annexés à votre lettre précitée du 10 août pour que vous puissiez les régulariser et les produire avec les autres pièces justificatives à l'appui dudit compte général. Je saisis cette occasion de vous rappeler les instructions contenues dans ma dépêche du 17 août dernier relativement au mode de justifications de l'emploi des 6000 f. alloués pour l'entretien ordinaire des bâtiments de l'École qui devra faire l'objet d'un bordereau spécial en dehors de votre compte ordinaire des dépenses de 1853.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

48. SCHNETZ A NAVEZ. ROME, 29 SEPT. 1853

Original. Bibl. royale de Bruxelles, II/70 ; f. 457.

Éd. Chesneau-Dupin, p. 174

Mon cher Navez,

j'avais su, étant à Paris, l'affreux malheur qui est venu te frapper¹. Si je ne t'ai pas dit tout de suite combien j'en étais affecté, c'est que je pensais bien que tu n'en doutais pas et que devant un si douloureux événement toute tentative de consolation me paraissait inutile et déplacée. Le temps seul, mon cher ami, peut adoucir de si cruelles douleurs et ce que je souhaite, c'est qu'il ait déjà versé un peu de son baume salutaire sur ton pauvre cœur et celui de ta femme. Chaque condition dans la vie a ses tristesses et ses douleurs. Le célibataire est privé de ces douces joies de paternité et de famille qui sont un si grand charme de la vie, mais qui portent un si rude coup au cœur quand elles viennent à être brisées violemment au moment où, par notre âge, elles deviennent le seul et souverain bonheur de la vie. Que veux-tu, mon cher ami, il faut savoir se résigner ; la philosophie nous le conseille froidement et la religion nous en fait une loi, pleine de douce confortation pour l'âme religieuse. Courage donc, mon cher ami ! J'ai passé deux mois à Paris. J'ai vu toutes les expositions, mais les forces de mon intelligence, je l'avoue, n'étaient pas de force à digérer tout cela. Il ne m'est resté dans l'esprit qu'un mélange confus dont je ne sais rendre aucun compte raisonnable. Me voilà de retour à Rome depuis quinze jours. J'ai trouvé ici le repos et le calme dont j'avais perdu toute idée dans le brouhaha continuel où je m'étais trouvé plongé ; c'était à devenir fou. J'ai vu nos bons amis qui tous avaient ressenti bien vivement la cruelle perte que tu viens de faire.

Adieu, mon cher Navez. Donne-moi de tes nouvelles. Il y a des moments où l'on ressent davantage le besoin de causer avec ses bons et vieux amis. Le cœur s'y trouve plus à l'aise. Au plaisir donc de recevoir de tes bonnes nouvelles ; Je t'embrasse de tout mon cœur. Ton vieil ami, V. Schnetz.

1. La mort de sa fille Marie mariée à Portaels.

Présente mes hommages les plus empressés à M^{me} Navez.

49. BENOUVILLE A BAUDRY. PARIS, 29 SEPT. 1853

Original autographe. Fond. Custodia 1978 A.409.

Éd. Aubrun, p. 70

Mon cher ami,

je suis bien en retard avec toi, mais mieux vaut tard que jamais. Je me suis fait bien des reproches depuis que je ne t'ai pas écrit, mais tu sais mieux qu'un autre ce que c'est que la paresse et tu me pardonneras. Je ne veux pas laisser passer l'exposition des envois sans te dire ce que je pense de ce que tu as fait, d'autant plus que j'ai su que l'Institut est très féroce cette année et que dans leur fureur que je comprends un peu, je trouve que tu devais être excepté. Oui, mon cher, malgré toutes les observations que l'on peut faire et que l'on doit te faire sur ton envoi, je trouve que ces observations doivent être accompagnées de beaucoup de compliments aussi. J'espère bien que si l'Institut ne te rend pas justice, tu sauras en prendre ton parti et travailler avec courage pour leur montrer que ce sont des nigauds de ne pas comprendre les qualités qui se trouvent dans ta peinture. Je trouve pour moi que tu as fait de grands progrès non seulement sur ton envoi de l'an passé que je ne trouvais pas bien, mais sur ton prix¹ qui est une très bonne chose. La tête de l'ange, sa draperie et des pieds sont pour moi de la très bonne peinture ; malheureusement les bras ne répondent pas au reste de la figure. Vois l'antique et Raphaël, mon cher ami. Il n'y a que ça et le fromage de Brie, mais ne fais pas de croquis d'après ces machins-là. Aie le courage de faire des dessins très terminés et mieux terminés que celui que tu nous as envoyé. J'aurais voulu être près de toi pour t'empêcher d'envoyer quelque chose fait avec aussi peu de suite. Tu ne saurais croire combien ces petites choses font du tort. J'aime moins l'homme que l'ange ; la forme générale manque de noblesse, mais

¹ *Zénobie découverte sur les bords de l'Araxe.*

dans tout le modelé intérieur il y a des choses excellentes. Ensuite comme critique générale, je trouve que comme peinture ça a un peu trop un aspect de vieux tableau et malheureusement tu ne rappelles pas assez les maîtres de premier ordre. Sans connaître ton¹ rapport, je sais que c'est une observation qu'on te fait et je la trouve juste. Courage, mon vieux, mais pour l'amour de dieu, ne puise que dans les vrais grands maîtres et surtout dans l'antique qui est la vraie source où tout le monde peut puiser sans y perdre son individualité ! Ne te laisse pas aller à la mollesse ! Tâche de relever un peu l'École qui s'en va terriblement ! Cette année sera funeste pour l'Académie ; tous les concours étaient affreux ; il n'y a plus à Paris un jeune homme qui étudie et qui veuille apprendre son état. Ainsi, mon cher ami, malgré toutes les observations que je te fais, je m'empresse de t'écrire que ton tableau m'a fait très grand plaisir, que c'est la seule bonne peinture de cette année. Le compliment n'est pas très flatteur, mais sois persuadé que dans toute autre condition ton envoi restera une bonne chose. Cabanel qui n'a jamais été en correspondance veut t'écrire aussi pour te faire son compliment. Peut-être sera-t-il trop paresseux pour le faire. En tout cas sois persuadé de sa bonne intention.

Je viens de faire un voyage en Belgique ; j'ai du Rubens par dessus la tête ; je suis très content de ma petite tournée. Je vais me remettre à travailler. Je n'ai pas de travaux du gouvernement, mais je suis content d'un autre côté, ce qui me fait patienter.

Adieu, mon vieux. Dis à Bellay de m'écrire et serre-lui la main ainsi qu'à Achille s'il est à Rome et à tous nos vieux camarades.

Adieu mon cher ami ; une bonne tape sur l'épaule et un bon baiser. L. Bénouville.

1. Le rapport de l'Institut sur son envoi.

Correspondance de Schnetz (2)

50. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 30 SEPT. 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 166

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous communiquer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vous faire verser sur votre reçu par le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de vingt-cinq mille francs pour acquitter les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'année 1853. Vous voudrez bien remettre à ce comptable la présente lettre en même temps que votre reçu.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

51. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 30 SEPT. 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 167

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 septembre dernier par laquelle vous m'adressez le bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome soldées pendant les mois de juin, juillet et août derniers, constatant un excédent en caisse de 7706,08 f. Il va être procédé à la vérification de ce compte et je vous ferai connaître le résultat de cet examen. C'est par suite d'une fausse interprétation de ma dépêche du 17 août dernier que vous déduisez de l'encaisse ci-dessus de 7706,08 f. la somme de 4757,22 f. montant du bordereau particulier des dépenses pour l'entretien des bâtiments de la villa Médicis joint à votre lettre précitée du 14 septembre. Je vous faisais observer que le crédit alloué pour cet objet était à la charge du fonds spécial affecté dans le budget de mon département pour l'exercice 1853 au service général des bâtiments. Par conséquent ces dépenses sont tout à fait en dehors du budget ordinaire des dépenses de l'Académie que j'ai arrêtées à la somme de 101 946,

29 f. et dont je vous ai transmis le 17 août dernier une expédition revêtue de mon approbation. Vous comprendrez, M. le directeur, d'après ces explications que le solde en caisse de 7706,08 f. doit rester intact et être reporté en totalité en recette au prochain compte de recettes et dépenses de l'Académie que vous aurez à m'adresser. Le bordereau particulier des dépenses relatives à l'entretien ordinaire des bâtiments de l'Académie sera examiné par le bureau de la section des bâtiments de mon ministère qui est saisi de cette affaire et je vous transmettrai prochainement les observations dont il pourra être l'objet.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

52. BAUDRY A SES PARENTS. ROME, 31 (sic) SEPT. 1853

Original. Fond. Custodia, recueil Baudry

Me chers parents,

j'ai reçu le dernier billet que vous m'avez envoyé et je vous remercie. J'ai vu dernièrement M. Finamore à qui j'ai fait beaucoup de questions sur vous et tout ce qui est à Bourbon-Vendée¹. Il m'a donné la meilleure nouvelle pour moi, c'est que vous étiez tous en bonne santé. La mienne est bonne aussi, mais au moral, je suis loin d'être aussi heureux. J'éprouve une espèce de lassitude, de tristesse que rien ne peut rendre.

Nous avons eu des nouvelles de l'Institut à propos de nos ouvrages et voici ce que nous savons : M. Horace Vernet avait été chargé d'en faire le rapport pour les tableaux. Il est encore tout exaspéré de n'avoir pas été nommé directeur d l'École de Rome et il s'en vengea sur nous qui n'en pouvons mais. Ce rapport parut tellement violent et injuste que l'Institut a décidé qu'il serait modifié et beaucoup adouci. Tous les journaux, je pense, qui détestent l'Académie, l'Institut et le reste, s'appêtent à nous aboyer dessus. Ce sera très amusant. Que cela ne vous fasse pas trop de peine et n'allez pas me dire des naïvetés énormes comme

¹ La Roche-sur-Yon.

l'année dernière. Songez que jusqu'au prix de Rome, j'étais un écolier soumis et respectueux. Je ne suis plus un enfant maintenant et je dois faire ce que mon cœur me dit, sans m'inquiéter des injustices, des cris et des injures. C'est la lutte de l'art et j'y entre tout armé. Mon tableau a eu du succès à Rome, il n'y [a] aucune prétention à l'avouer, mais je doute que ce soit de même à Paris où règne maintenant un goût tout nouveau et ignoble en peinture. Mais baste, laissons cela.

Ambroise me dira chez qui il travaille. Les architectes que je connais et à qui j'ai parlé de lui pour plus tard, m'ont dit de lui recommander d'étudier les mathématiques et le dessin par dessus tout. Avec ces deux études et son métier s'il a bien profité, il ne sera pas embarrassé de vivre à Paris. Je suis très content de la lettre qu'il m'a écrite dernièrement à ce propos. Je l'ai fait lire à deux ou trois architectes qu'il a beaucoup intéressés. Ces messieurs m'ont promis pour lui des monnaies turques, grecques que je lui enverrai quand je trouverai une occasion. Qu'il m'écrive une longue lettre remplie de mille détails sur lui, sur vous et sur tout ce qui vous entoure. Cela m'amusera beaucoup. En ce moment j'ai besoin de cette distraction.

Je vous embrasse de tout mon cœur. Votre fils Paul.

P. S. : mille bonnes choses affectueuses à la famille Sartoris. Donnez-moi des nouvelles d'Abel. Une poignée de main à Théophile.

53. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 14 OCT. 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 169

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après les noms des élèves qui ont remporté au concours de cette année les premiers grands prix d'architecture et de composition musicale, savoir MM. Diet (Arthur-Stanislas), architecte, Galibert (Pierre-Christophe-Charles), compositeur de musique. Ces lauréats devront être

rendus à Rome au 1^{er} janvier 1854. Je vous prie de faire les dispositions nécessaires pour qu'à leur arrivée ils prennent rang parmi les pensionnaires de l'empereur à l'Académie de France. Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

54. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 17 OCT. 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 171

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

L'examen du bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome et des pièces justificatives pendant les cinq premiers mois de l'exercice courant a donné lieu aux observations suivantes : une erreur de cent francs a été commise dans la pièce n° 1 (quittance du directeur) qui ne devait s'élever qu'à 5592,90 f. tandis qu'elle monte à 5692,90 f. ; les cinq états émargés inscrits au bordereau sous le n° 13 contiennent des émargements donnés pour et au lieu et place des s^{rs} Bartolommei, aide de cuisine et Cardini, balayeur. Ces signatures qui conformément à l'article 318 de l'ordonnance du 31 mai 1838, portent règlement général sur la comptabilité publique elles soient remplacées par une déclaration des deux témoins, signée par eux et par le comptable chargé du paiement ; même observation à l'égard de l'état émargé n° 42 en ce qui concerne les s^{rs} Adolfini, cocher et Cardini balayeur. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la quittance et les deux états ci-dessus indiqués et je vous prie de les faire régulariser et me les renvoyer le plus tôt possible.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

55. SCHNETZ A LA C^{SSE} CLEMENCE DE RAYNEVAL. [ROME], 19 OCT. 1853

Billet. Bibl. villa Médicis, ms. 19, n° 8

M^{me} la c^{sse},

vous avez bien voulu me permettre de venir faire « octobre » à la villa Médicis. Je viens donc vous demander s'il vous serait agréable de faire *questa vignata*¹ dimanche prochain à six heures et demie.

J'espère, M^{me}, que rien de votre côté ni de celui de M. le c^{te} de Rayneval ne vous empêchera de me dire oui, j'en serais très heureux. En attendant, permettez-moi, M^{me} la c^{sse}, de vous offrir l'hommage le plus distingué de votre très affectionné serviteur, Victor Schnetz.

56. SCHNETZ À FOULD. ROME, 20 OCT. 1853

Original. Arch. nat. F²¹ 590, comptabilité 1853

M. le ministre,

j'ai l'honneur de retourner ci-inclus à V. Exc., aussitôt qu'il m'a été possible de les réunir, les six pièces sous les numéros 22, 37, 41, 43 et 44 à l'appui du bordereau des dépenses de l'Académie en date du 20 juin dernier, dont le renvoi à rectification m'avait été fait par dépêche du 30 juillet dernier, qui ne m'est parvenue que le 13 courant. V. Exc. trouvera également ci-inclus et en double expédition, ledit bordereau rectifié selon ses instructions. Pour motiver le retard du renvoi de ces pièces, que j'aurai désiré faire courrier par courrier, j'ai besoin d'ajouter que le signataire de la pièce n° 41, M. Garnier, pensionnaire architecte, se trouvant encore en ce moment à Naples, j'ai dû lui écrire pour me la procurer, et c'est aujourd'hui seulement qu'elle m'est parvenue.

Je suis, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

1. Sorte de partie de campagne qu'on faisait traditionnellement en octobre après les fortes chaleurs.

57. SCHNETZ À FOULD. ROME, 24 OCT. 1853

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 413

M. le ministre,

j'ai reçu hier la dépêche que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser le 4 du courant qui m'annonce l'admission de MM. Diet, Galibert, lauréats du concours de 1853 au rang de pensionnaires de l'empereur à l'Académie impériale de France à Rome le 1^{er} janvier prochain. J'ai pris en conséquence les dispositions nécessaires pour assurer la complète installation de ces deux nouveaux pensionnaires aussitôt leur arrivée et je m'empresse d'informer V. Exc. que les dépenses étant régulièrement fixées sur le chiffre des pensionnaires pour 1854, je vais m'occuper de faire dresser sur le champ le projet de budget des dépenses du prochain exercice.

58. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 2 NOV. 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 173

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

le compte des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome produit par M. Alaux, votre prédécesseur, a été vérifié et sur la proposition de M. le directeur de la comptabilité au ministère de l'Intérieur, le ministre de ce département vient de l'approuver et d'en arrêter définitivement la recette à cent sept mille vingt et un francs trente-six centimes ; la dépense à cent sept mille huit cent onze francs soixante deux centimes et l'excédent en dépense à 690,26 f. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une expédition de ce compte revêtu de l'approbation de M. le ministre de l'Intérieur. La somme de 690,26 montant de l'excédent en dépenses vous a été versée le 18 août dernier par le payeur du corps expéditionnaire français à Rome, ainsi qu'il résulte d'une lettre du caissier payeur central du Trésor public en date du 13 septembre suivant.

Agréé, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le chef de la section des Beaux-Arts, Mercey.

59. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 NOV. 1853

Original. Arch. nat. F²¹ 590, comptabilité 1853.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 411

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser sous ce pli à V. Exc. le projet de budget des dépenses de l'Académie pour l'année 1854, ci en double expédition suivant l'usage.

Les résultats du concours de 1853 ayant amené une assez notable réduction du nombre ordinaire des pensionnaires, j'ai pensé que la différence produite par cette circonstance dans le chiffre des dépenses du personnel pourrait, sans outrepasser le chiffre ordinaire du budget de l'Académie, être utilement employée :

1. au renouvellement de la portion de l'ameublement de l'appartement de réception qui, depuis douze ou quinze ans n'a point été renouvelé et, en outre, a subi le dommage de l'occupation romaine en 1849.

2. à l'amélioration de la situation des pensionnaires peintres, sculpteurs et architectes de 5^{ème} ou de 4^{ème} année, ainsi qu'à l'augmentation du traitement de M. Le Go, secrétaire de l'Académie, en faveur desquels j'ai eu l'honneur de solliciter la haute bienveillance de V. Exc. aussitôt après mon arrivée à Rome, par dépêche en date du 4 juin dernier.

J'ai, en conséquence, fait dresser par le tapissier un devis préventif de la dépense à faire pour le mobilier et j'en ai porté le montant au chap. II, article 3^{ème} dudit projet. Quant à l'évaluation des autres articles de la dépense l'élévation successive des prix de toutes choses à Rome depuis plus de cinq ans a dû me faire renoncer à prendre pour base absolue une moyenne qui remonterait en deçà de cette époque, et je me suis généralement basé sur les dépenses de même nature faites dans ces deux dernières années. J'ai, en outre, porté sous la forme éventuelle, en fin du projet, le montant des indemnités et augmentations du

traitement dont j'ai eu l'honneur de développer les motifs à V. Exc. dans la lettre précitée et que je la supplie, de nouveau, de vouloir bien accorder. Le chiffre du budget de 1854 établi sur ces bases s'élève à la somme de cent mille douze francs onze centimes.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

60. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 NOV. 1853

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 411

M. le ministre,

je m'empresse d'adresser à V. Exc. les pièces qu'elle m'a fait l'honneur de me renvoyer à rectification par dépêche en date du 17 octobre arrivée le 3 du courant. En retournant ces pièces à V. Exc. j'ai besoin de faire observer que l'erreur de cent francs signalée dans le montant de la pièce n° 1 (quittance du directeur) et cause de son renvoi, est une méprise de la vérification qui a oublié de comprendre au nombre des sommes dont cette pièce porte l'acquit, l'allocation de frais de bureau pour cinq mois inscrits au paragraphe 4 dudit bordereau (art. objets divers) et mentionné dans la quittance qui doit rester telle qu'antérieurement pour la somme de 5692,17 f. Si je n'ai pas joint aux cinq états émargés inscrits sous le n° 13 dudit bordereau et à l'état émargé n° 42 du même bordereau la déclaration exigée par l'ordonnance du 31 mai 1838 portant règlement général sur la comptabilité publique, c'est que l'observation m'en a été faite pour la première fois par dépêche en date du 17 octobre dernier et que les signatures que cette déclaration a pour objet de régulariser ont été constamment acceptées sans observations depuis que les parties prenantes sont au service de l'Académie, le cuisinier signant pour les aides de cuisine et Fleury, premier domestique pour les autres domestiques qui ne savent pas signer et notamment pour le portier Adinolfi qui est au service de l'Académie depuis vingt-huit

ans. V. Exc. trouvera la déclaration qu'elle me demande jointe aux pièces que je lui renvoie.

Les soussignés Gabriel-Jules Thomas, sculpteur pensionnaire de l'Académie impériale de France à Rome y demeurant, Nicolas-Gaétan Bertinot, graveur en taille-douce, pensionnaire de l'Académie impériale de France à Rome, déclarent comme la vérité et pour servir de témoignage devant qui il appartient qu'il est à leur parfaite connaissance que le s^{rs} Bartolommei et Ripamonti, aides de cuisine, Cardini, balayeur et Gasperini Adinolfi, cocher, tous quatre au service de l'Académie impériale de France à Rome ont reçu les sommes allouées mensuellement par cet établissement à titre de gages ou autre rémunération de leurs services respectifs et que les susnommés ne sachant écrire ni signer, les signatures de Cesare Malatesta, Venuti, cuisiniers et Fleury 1^{er} domestique, apposées sur les états émargés inscrits sous le n^o 13 et l'état émargé sous le n^o 42 du 1^{er} bordereau des dépenses de l'Académie pour 1853 au lieu et place de celles des s^{rs} Bartolommei, Ripamonti, Cardini et Adinolfi doivent être regardées comme bonnes et valables. En foi de quoi les soussignés ont rédigé et signé la présente déclaration pour servir et valoir à ce que de raison. Rome, le 10 novembre 1853.

61. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 NOV. 1853

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 416

M. le ministre,
en exécution des instructions données par V. Exc. en date des 22 août et 19 octobre derniers à l'architecte de l'Académie, M. Poletti, j'ai l'honneur de vous transmettre les devis au nombre de neuf, des travaux à exécuter à l'extraordinaire dans le palais de l'Académie pendant l'exercice 1854 ; un tableau synoptique présentant le résumé de ces travaux par ordre d'urgence et l'adjonction du chiffre des travaux d'entretien ou de simples réparations pour le même exercice porté sommairement au double de la dépense ordinaire, suivant vos instructions ; un

tableau synoptique du préventif des travaux à exécuter en 1855, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire suivant la méthode adoptée pour ceux de 1854 ; et enfin une lettre dudit architecte résumant l'état des bâtiments et locaux dont l'entretien lui est confié. Ces différents documents portent la dépense à faire en 1854 à la somme de 5040 écus 96 baiques ou f. 27 101,91, et celle à faire en 1855 à 4075,60 ou f. 21 911,80.

62. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 9 DEC. 1853

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 175

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu joint à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 novembre dernier le projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1854. Je l'ai arrêté suivant vos propositions à la somme de cent mille douze francs onze centimes. Je vous en adresse une expédition revêtue de mon approbation. Il est bien entendu, M. le directeur, que les suppléments de crédit compris dans ce budget et affectés aux frais d'ameublement et de restauration du salon, de la salle à manger et l'appartement de réception et du salon particulier du directeur etc., aux indemnités à allouer aux pensionnaires peintres, sculpteurs et architectes de 5^{ème} année, sous la réserve qu'ils auront rempli d'une manière satisfaisante leurs obligations académiques, enfin au secrétaire archiviste, ne sont qu'éventuels et accordés seulement pour l'exercice 1854. Ainsi l'allocation supplémentaire de 800 f. attribuée à M. Le Go, secrétaire archiviste ne sera pas considérée comme une augmentation de ses appointements, mais seulement comme une indemnité. C'est donc sous ce titre qu'elle devra figurer dans le compte général que vous aurez à me rendre en fin d'exercice de l'emploi des fonds qui seront mis votre disposition pour le service de l'Académie pendant l'année 1854.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

63. MARQUERIE A BAUDRY. PARIS, 10 NOV. 1853

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.696

Mon cher ami,

j'ai bien tardé à t'écrire. Tous mes moments se trouvent pris par des affaires de commerce au milieu desquelles je suis un chevêtre depuis quarante jours, sans espérance d'en sortir avant plusieurs semaines. Je suis allé passer le mois d'août et septembre en Normandie et c'est là, fin septembre, que j'ai reçu la triste nouvelle que mon pauvre frère Charles était tombé malade et d'une maladie cruelle qui le retiendra bien à peu près jusqu'à la fin de l'année, cloué sur son lit de douleur. Me voilà donc rejeté une fois encore par le hasard fatal des circonstances dans ce maudit commerce de musique dont je croyais, pour toujours, avoir secoué le joug abrutissant. Je m'incline devant l'impérieuse nécessité, mais ce n'est pas sans dommage pour mon énergie et des projets d'avenir pour lesquels elle nous suffit à peine.

Je suis arrivé à Paris justement la semaine de l'exposition des prix. Notre ami Maillot n'a pas été heureux ; il y avait un parti pour lui donner le prix. C'était certainement son meilleur tableau des loges, à mon avis, sans cependant lui trouver le moindre rapport avec l'école espagnole. Tu t'es donné la peine de lire l'article de Delécluze. Cette observation de notre grand critique a dû te faire sourire. Maillot-Zurbaran, la conversion, si elle est vraie, pourrait venir se grouper avec les prodiges des tables dansantes, mais il n'en est rien. Quelques frottis de bitume avaient dérouteré la science infuse du folliculaire ci-dessus désigné.

À ton envoi¹, mon vieux Baudry, je te félicite bien sincèrement. Ton succès de cette année n'a été contesté par personne. Tous tes amis ont été heureux de te voir triompher sur toute la ligne et font des vœux pour te voir, jusqu'au bout, faire bon marché de exigences de programmes et des restrictions d'un rapport, plus ou moins juste. Rappelle-toi toujours les résultats heureux de tes insubordinations contre le froid bon sens et les traditions du rococo.

¹ *Thésée et le Minotaure.*

Le nombre des élèves de cette année s'est trouvé singulièrement réduit par suite du système implacable de sévérité adopté jusqu'à nouvel ordre. La situation du prix de Rome était tellement critique que jusque dans les réunions académiques on a, dit-on, agité la question de suppression, mais comme antérieurement à ces rumeurs ont passé sans amener de changements, il y a donc pour 1854, trois ateliers vacants à votre palais romain. L'ami Chazal y remoudra sans doute. En attendant, il est allé faire une petite course en Algérie où son frère se trouvait en tournée d'inspection. Quant à moi, il m'est impossible de préciser ce que je ferai, si je concourrai ou non. L'ordre d'idées qui m'ont fait retirer de la lutte ne s'est pas modifié. Je ne me sens pas le courage d'affronter une nouvelle défaite. Je compte sur ta bonne vieille amitié pour interpréter favorablement cette retraite et sur une lettre pour m'instruire de tes faits et gestes au-delà des monts. Je t'embrasse ; à bientôt. Gustave Marquerie.

P. S. : je dois te faire part que l'ami Saintin vient de placer son tableau des loges au prix de cent cinquante francs. Il avait placé son premier de l'an dernier au prix mythologique de trois cent quatre-vingt dix. La peinture devient, comme tu vois, inabordable pour les bourses modestes. Je suis actuellement rue du Cloître Saint-Benoît n° 20. Il y a grande probabilité que nous serons incessamment démolis pour l'agrandissement de la Sorbonne.

64. BAUDRY A SES PARENTS. ROME, 21 DEC. 1853

Original. Fond. Custodia, recueil Baudry

Me chers parents,
je vous ai écrit dans le mois dernier, je crois, une lettre à laquelle vous n'avez pas encore répondu, mais j'espère que ce n'est qu'à cause de la monotonie des nouvelles et j'ai compté pour me rassurer sur le vieux dicton : pas de nouvelles, bonnes nouvelles. Vous ne pourriez pas me l'appliquer avec autant de justesse, car j'ai été fort indisposé pendant longtemps. J'ai attendu ma guérison pour vous en parler parce que vous vous seriez inquiétés plus qu'il

ne fallait de mon état. En réalité, ma maladie qui n'était nullement douloureuse ni périlleuse, m'a forcé de garder ma chambre plus d'un mois et de m'astreindre à un régime sévère. J'ai eu une affreuse jaunisse, ou plutôt une belle jaunisse de l'espèce la plus dorée et la plus rissolée. Je crois que c'est l'humidité d'une nouvelle chambre que j'habitais depuis mon retour de Naples qui en a été la cause ou plutôt l'humidité d'une longue allée de jardin que j'étais obligé de traverser toutes les nuits pour aller me coucher. Pendant ma maladie, le directeur m'a fait transporter dans l'intérieur du palais et m'a donné un charmant logement meublé de divans et couvert de tapis que M. Horace Vernet avait fait construire pour lui à l'époque de son directorat. C'est de là que je vous écris cette lettre et il faut que je vous décrive ma jolie cage. Il est bon de vous avertir que je suis à deux cent soixante quinze marches au-dessus du jardin. À cette hauteur, je me moque de lui et de ma fenêtre je vois les grands arbres et les massifs comme des carrés de choux. Vous devez penser à la belle vue que je découvre tout autour. J'embrasse Rome d'un coup d'œil et j'avallerais les sept collines, le Tibre et Saint-Pierre d'une bouchée, tant ils me paraissent petits. Mon logement s'appelle et est connu sous le nom de « la chambre turque ». M. Vernet qui a la monomanie de l'Orient, l'a fait construire, meubler et décorer sur les modèles les plus orientaux. Cependant, moi, vulgaire européen, j'y ai apporté un mélange discordant, des usages civilisés. Aussi, je ne suis pas assis par terre. Je ne porte [pas] mon écritoire dans ma ceinture et ce n'est [pas] avec un roseau que je vous écris. Je suis, ma foi, bien assis sur une chaise et c'est une plume très métallique qui vous estropie ce papier. J'ai aussi mon ancien fauteuil de convalescent et quelques sièges pour les gens qui ne sont pas turcs et qui viennent me voir. Les grands divans bas qui tournent dans les encoignures me sont très commodes pour y jeter mes dessins, mes livres. Je m'y jette moi-même quelquefois pour y fumer une magnifique pipe ambrée, dorée et brodée que ce pauvre père Drolling m'a léguée. Ce serait un tour de force que de planter un clou dans les murs, car ils sont revêtus jusqu'au plafond de porcelaine bigarrée et vernie, mais M. Horace Vernet y a fait attacher des crochets de fer pour y pendre le

bataillon obligatoire des pipes orientales. Ces crochets sont veufs de leurs richesses ; toutes les pipes ont disparu et il ne reste de l'ancienne décoration que trois adorables glaces de Venise avec les cadres les plus tourmentés, les plus ornés et les plus mignons du monde. Puis, au milieu du plafond qui est presque en coupole, descend une grosse torsade de soie qui soutient un lustre de cristal à six branches. Je suis en ce moment à ma table et je tourne le dos au feu et à ma gauche, je vous ferai voir mon lit. L'alcôve est en forme de porte, toujours orientale, ornée et découpée en étoile, en croissant et autres turquoiseries. Il y a même une inscription arabe écrite sur fond bleu que les gens, les forts en thème, n'ont pu m'expliquer. Je l'ai traduite à ma façon et je suis persuadé que cela veut dire qu'ici il y a des puces. Voilà le vrai sens de l'inscription d'autant que cela s'accorde avec les fréquentes observations. Enfin, pour finir, derrière le rideaux de mon lit, j'ouvre une petite porte qui me donne entrée dans la pièce du débarbouillage et si cela ne vous fâche pas, mon cabinet de toilette. Vous voyez que je suis là comme un boyard et je ris quelquefois tout mon soul quand je pense au pétrin dans lequel je dormais avec Auguste. Ma vie me fait souvent l'effet d'une pièce de théâtre. La toile se lève au premier acte sur la cabane rustique ; le jambon est pendu dans la cheminée et les araignées brodent leurs toiles sur les traverses de la charpente ; puis au signal du machiniste, les charpentes, le jambon, la cheminée s'enlèvent dans les combles du théâtre et sont remplacés par le luxe du château. Nous en sommes au second acte. Nous verrons le troisième. C'est le bon dieu qui en est le décorateur et nul ne peut savoir comment il le fera. En tous cas, l'acteur, ou pour laisser là l'allégorie, je vivrai bien et heureux partout et n'importe où, pourvu que vous soyez heureux. Je vous écris tout ce bavardage pour avoir le motif de vous envoyer une lettre avant le 1^{er} janvier et arriver un des premiers à vous souhaiter cette éternelle et heureuse et bonne année que nous poursuivons toute la vie. J'espère que nous la tenons enfin, mais si elle nous échappe encore, il vous reste l'affection tendre que j'ai pour vous et qui, je le sens, augmente à mesure que je vieillis et que nous sommes séparés.

Adieu, adieu. Mille baisers à tous. Paul.

P. S. : j'écrirai à tout le monde.

65. SCHNETZ A CARISTIE. ROME, 24 DEC. 1853

Original. Arch. Institut, carton 5 E 57

M. le président et cher confrère,
j'ai l'honneur de vous accuser réception du rapport écrit que vous avez eu la bonté de m'expédier le 24 octobre dernier. J'en ai donné immédiatement connaissance à MM. les pensionnaires. Je n'ai aucune observation à son sujet à soumettre à l'Académie si ce n'est que je m'associe pleinement aux sentiments qui ont dicté les rapports de la commission de sculpture et d'architecture.

J'ai l'honneur d'être, M. le président et cher confrère, votre très humble et très affectueux serviteur, Victor Schnetz.

66. SCHNETZ A FOULD. ROME, 29 DEC. 1853

Original. Arch. nat. F²¹ 591, comptabilité 1854

M. le ministre,
j'ai reçu votre dépêche du 9 courant par laquelle vous m'avez fait expédier le budget de 1854 de l'Académie de France à Rome, que vous avez bien voulu arrêter au chiffre de cent mille douze francs onze centimes, que j'avais eu l'honneur de proposer à V. Exc. J'ai fait connaître à MM. les pensionnaires peintres, sculpteurs et architectes l'indemnité que vous avez bien voulu leur accorder pour les aider dans l'exécution des travaux de leur 5^{ème} année. Ils ont appris cette décision, avec une grande joie et m'ont chargé de présenter à V. Exc. l'expression de leur reconnaissance. En m'acquittant de cette commission, permettez-moi, M. le ministre, d'y joindre aussi la part de ma reconnaissance pour tout ce que V. Exc. a bien voulu accorder pour l'amélioration du mobilier du palais. M. Le Go me charge également d'être l'interprète de sa reconnaissance auprès de V.

Exc. pour l'indemnité de 800 f. qui lui a été accordée. À cette époque de l'année, si j'avais été à Paris, j'aurais eu l'honneur, avec mes collègues, de vous offrir mon hommage pour le nouvel an. Ce que je n'ai pu faire à Paris, permettez-moi, M. le ministre, de vous l'exposer dans cette lettre et d'y joindre l'assurance du sincère dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

67. SCHNETZ A [M^{ME} DE RAYNEVAL]. ROME, 31 DÉC. 1853

Original. Bibl. villa Médicis, ms. 19, n° 9

M^{me} la comtesse,
bonne fin d'année et bon commencement de l'autre ! Ceci est bien prosaïque et bien ordinaire mais, heureusement, je ne puis vous souhaiter rien de mieux que ce qui est, je me borne donc à vous en souhaiter bien vivement la continuation. Un proverbe dit : « les petits cadeaux entretiennent l'amitié. » J'espère donc que la petite boîte que je prends la liberté de vous offrir est strictement dans les conditions voulues. Quant à l'autre proverbe, « dans les petites boîtes, les bons onguents », je suis beaucoup moins sûr d'être dans le programme. Vous en jugerez. Ce que je puis vous assurer, M^{me}, c'est que mes vœux pour votre bonheur et celui des vôtres sont l'expression sincère de mon cœur.

Bonne et heureuse année ! Votre bien dévoué et très empressé serviteur, Victor Schnetz.

68. SCHNETZ A JACOBINI. ROME, 9 JANV. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 415

M. le préfet¹,

plusieurs artistes français et d'autres étrangers sont venus me prier de solliciter votre bienveillante intervention pour obtenir la liberté de plusieurs modèles qui d'ordinaire se tiennent sur l'escalier de la Trinité-des-Monts et qui pour les costumes et leur physionomie sont recherchés et employés par tous les peintres qui s'occupent de la peinture dite de genre, quelquefois aussi pour la peinture d'histoire. Plusieurs pensionnaires de l'Académie ont commencé des ouvrages avec la plupart de ces modèles et ils se verraient dans l'impossibilité de les terminer pour l'époque prescrite par les règlements si la détention de ces malheureux devait durer longtemps. Je ne sais quels sont les motifs qui ont déterminé l'autorité à prendre contre ces pauvres gens une mesure aussi sévère, mais ce que je puis dire en leur faveur, c'est que tous ceux qui m'ont servi, comme ceux que les pensionnaires ont employés, n'ont jamais donné le moindre sujet de plainte. Peut-être est-il bon aussi que l'autorité sache à leur décharge que les modèles de Rome sont très jaloux de les voir employés plus fréquemment qu'eux et que ce sentiment d'envie les a portés plusieurs fois à faire contre ces malheureux de fausses dénonciations. Je m'empresse donc, M. le préfet, de confier à votre sollicitude l'espoir que les artistes et les amateurs mettent à l'intérêt que vous voudrez bien prendre à abréger la détention de ces pauvres gens, en ajoutant comme dernière considération que l'existence de plusieurs de ces artistes se trouve en quelque sorte liée à leur prompte délivrance, puisque ces modèles servent particulièrement à ceux qui font des petits tableaux de costumes qui se vendent ordinairement à l'époque du jour de l'An.

Permettez-moi de saisir cette occasion de vous renouveler l'expression des sentiments de haute considération avec lesquels

1. Cette lettre est exactement dans les mêmes termes que celle écrite par Schnetz lors de son 1er directorat. Voir *Correspondance de Schnetz 1*, éd. par F. Fossier, p., puis en 1853.

j'ai l'honneur d'être, M. le préfet, votre très humble et très obéissant serviteur.

69. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 JANV. 1854

Original. Arch. nat. F²¹ 590, comptabilité 1853.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 417

M. le ministre,

m'occupant en ce moment de réunir les pièces justificatives à produire à l'appui du dernier bordereau des dépenses de l'année 1853, je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition, aussitôt que possible, la somme de 4 877,96 f., montant du reliquat des crédits accordés à l'Académie pour ledit exercice et composée ainsi que suit :

1. somme de 1 946,29 f. formant le solde de celle de 101 946,29 f., montant du projet de budget des dépenses de l'Académie approuvé par V. Exc. le 17 août 1853 pour ledit exercice.

Ci 1946,29 f.

2. autre somme de 2931,67 f., montant de travaux exécutés pour réparations urgentes que V. Exc. m'a autorisé, par dépêche du 21 septembre dernier, à porter en dépense au compte général à rendre en fin dudit exercice. Ci 2931,67 f. Ensemble 4877, 96 f.

Je prie encore V. Exc. de vouloir bien mettre à ma disposition, dans le courant du mois prochain, une première partie du crédit ouvert à l'Académie par V. Exc. pour l'exercice 1854, dans lequel nous venons d'entrer, afin de me mettre en état de faire face aux besoins du service.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, M. le ministre, de V. Exc., le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

Correspondance de Schnetz (2)

70. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 14 JANV. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 177

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

je vous prie de vouloir bien m'adresser le plus tôt possible le bordereau et les pièces justificatives à l'appui des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour le 4^{ème} trimestre 1853. Je désire que vous me mettiez par cet envoi à même de vous faire tenir les fonds nécessaires pour solder les dépenses de l'École pendant cet exercice. Je saisis cette occasion pour vous renouveler la recommandation que je vous ai adressée par ma lettre du 17 octobre dernier relativement à l'élargement donné dans certaines circonstances au nom des vrais créanciers. Il importe que, conformément à l'article 318 de l'ordonnance du 31 mai 1838 portant règlement général sur comptabilité publique, qu'il soit suppléé aux signatures de ces créanciers par une déclaration de deux témoins signée par ceux-ci et par l'agent comptable chargé du paiement. Cette règle s'applique aux créanciers qui ne savent pas signer et qui remplacent leur signature par une croix. Cette croix doit être également suivie d'une déclaration de deux témoins attestant que le créancier l'a apposée devant eux pour tenir lieu de signature et que le paiement a été fait en leur présence.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Pour le ministre d'État, et par autorisation le chef de la section des Beaux-Arts, Mercey.

71. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 20 JANV. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 179

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que conformément à la demande que vous m'avez adressée par votre lettre du 10 courant, j'ai prié M. le ministre des Finances de vous faire verser sur vos reçus par

le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de trente quatre mille cent soixante dix-sept francs quatre vingt seize centimes pour être employée, savoir 4877,96 f. à solder les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'année 1853 ; 30 000 f. à acquitter les dépenses de cet établissement pendant l'année 1854. Vous voudrez bien remettre au payeur du corps expéditionnaire la présente lettre en même temps que vos reçus.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

72. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 21 JANV. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 179

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

aux termes de l'article XVIII de la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles, les fonctionnaires et employés directement rétribués par l'État en exercice au 1^{er} janvier 1854 sont soumis aux retenues déterminées par l'article III de ladite loi et retraités d'après les règles posées par l'article XVIII. MM. le directeur, professeur et employés de l'Académie impériale de France à Rome étant placés dans la catégorie déterminée par l'article III, leurs appointements sont sujets à la retenue de 5 % prescrite par cet article à partir du 1^{er} janvier courant. Vous voudrez bien en conséquence, pour vous conformer aux prescriptions de la loi, faire dresser chaque mois d'après le modèle ci-annexé un état émargé des traitements du directeur, des professeur et employés de l'établissement placé sous votre direction. Ces états mensuels devront être joints au bordereau des dépenses de l'Académie que vous adresserez à la fin de chaque trimestre à mon administration.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould. Pour le ministre et par autorisation, le chef de la section des Beaux-Arts, Mercey.

73. BAUDRY A SES PARENTS. ROME, 26 JANV. 1854

Original. Fond. Custodia, recueil Baudry

Mes chers parents,
je vous envoie cent francs cette fois et trois cents francs dans quelques jours. J'ai été aussi effrayé que vous pensez (pensez) en recevant vos dernières nouvelles. Je suis cependant très heureux que vous ayez pensé à moi dans votre gêne. C'est un grand bonheur que vous me procurez en me donnant une telle occasion de vous être utile, mais si vous voulez me rendre tout à fait content, ne désespérez jamais de l'avenir et comptez que je suis toujours là pour vous soutenir. On me doit trois cents francs pour un tableau que j'ai fait dernièrement. J'y joins cent francs de mes économies, ce qui fait en tout une somme de quatre cents francs que je vous enverrai en deux fois. Comme je pense que vous devez être très pressés de recevoir cet argent, j'écris immédiatement cette lettre pour y mettre le coupon de cent francs que vous toucherez à la poste. C'est par la poste militaire que mes lettres vous arrivent ordinairement, mais il faudrait attendre encore jusqu'au 31 qui est le jour du départ et en mettant cette lettre à la poste romaine, je pense qu'elle vous arrivera quelques jours plus tôt. Quant aux trois cents francs, je vous les enverrai par le courrier du 31, mais je ne sais pas trop encore si ce sera en bons sur le Trésor ou en billets par la poste. Les bons du Trésor sont valables dans le commerce et payables chez le receveur général, au bout de dix jours à partir de la réception. Tout ce délai est un peu long et je prendrai peut-être le moyen de les envoyer directement à Paris à un de mes amis qui les garderaient pour lui et attendrait l'échéance pour se rembourser des trois cents francs que je le prierais de porter immédiatement à la poste à votre adresse. Je déciderai cela d'ici le 31 qui est le jour du courrier, mais vous pouvez compter qu'ils partiront de Rome ce jour-là. Ainsi, supposez que votre canaille de loctaire n'a jamais existé. Quant aux leçons de mathématiques, il faut les remettre à plus tard. Ambroise aura encore plus envie d'apprendre et tirera plus de fruit de ses études. Nous avons encore près de deux ans et demi devant nous avant mon retour en mai 1856 et d'ici là, on a le

temps de faire bien des choses. Qu'il profite de ce retard pour dessiner beaucoup et que les frais que ses études doivent occasionner ne vous fassent pas reculer. Je vous enverrai encore de l'argent quand vous en aurez besoin. Une de mes consolations au milieu de ces tristes nouvelles a été de voir l'affection, le dévouement de mes frères pour vous. Je ne fais que suivre leur exemple et je suis, je vous assure, trop heureux de joindre cet argent aux épargnes de mon cher Auguste, mais, pour Dieu, je vous en supplie, ne vous attristez plus ainsi. Maintenez vous en bonne humeur et en santé. Songez que trop de tristesse remue la bile et que vous pouvez demain devenir malades comme moi. C'est le premier des biens. Remercions-en Dieu et ayez bonne espérance.

Adieu, mes chers parents. Je vous embrasse de cœur. Au prochain courrier mon autre lettre. Paul Baudry.

P. S. : je suis complètement rétabli et travaille à mon tableau.

74. BAUDRY A SES PARENTS. ROME, 31 JANV. 1854

Original. Fond. Custodia, recueil Baudry

Mes chers parents,
je pense qu'à la réception de cette lettre vous aurez déjà reçu, depuis quelques jours, ma dernière du 26 courant qui contenait un bon sur la poste de cent francs. Je vous envoie deux cents francs aujourd'hui de la même manière. Je compléterai les quatre cents francs au prochain courrier du 4 février. J'ai pensé bien souvent à vous depuis ces derniers jours et j'aurais voulu pour vous rendre immédiatement ce petit service. Je serai bien heureux, je vous le répète, si j'ai pu ramener au foyer la sérénité et le contentement. Il me semblait que je vous voyais le soir, fatigués de votre travail et assis tristement au coin du feu, en songeant au moyen de sortir de cette dure passe. J'espère que je vous aurai aussi un peu tiré d'embarras et que vous vous sentirez le cœur content. Songez que ce n'est pas de l'argent que vous avez à me rendre. Je ne prête rien, je donne tout entièrement. Disposez-en comme vous

l'entendez. Je suis trop heureux, je vous le répète, de vous rendre service. Ma dernière a dû vous coûter un peu plus cher que les autres par la raison qu'elle vous est arrivée par l'intermédiaire de la poste italienne. Je voulais vous envoyer quelque chose tout de suite et je n'ai pas eu la patience d'attendre le courrier militaire qui emporte nos lettres par complaisance et vous procure ainsi l'avantage de ne les payer que vingt-cinq centimes. J'ai renoncé aux moyens dont je vous parlais dans ma dernière lettre pour ces envois de fonds. Les bons du Trésor ne sont payables qu'à Paris et pour la province, le paiement dépend de la bonne volonté du receveur général et puis, il faut attendre. Toutes ces raisons m'ont décidé à me servir des bons sur la poste qui sont les plus commodes et les plus sûrs. En supposant qu'une de mes lettres s'égarât, le détourneur ou le soustracteur ne pourrait nullement profiter du vol. On reçoit un reçu de la somme versée et on ne peut toucher l'argent que dans la ville désignée. Il n'y a donc nul danger. Malgré tout cela, vous m'écrirez un mot sitôt que vous aurez cette lettre, pour me dire si tout vous est arrivé à point. Vous me réécrirez une seconde fois après que vous aurez ma lettre du 4 février prochain pour m'accuser réception de cette troisième lettre. En attendant vos nouvelles avec une vive impatience, je vous embrasse de tout mon cœur et vous souhaite bon courage, bonne santé et de la gaieté. Faites-moi écrire par Ambroise une petite réponse immédiate. Votre fils Paul.

P. S. : je me porte très bien et je travaille.

75. BAUDRY A SES PARENTS. ROME, 4 FEV. 1854

Original. Fond. Custodia, recueil Baudry

Mes chers parents,
je vous envoie les cent francs qui complètent la somme de quatre cents. Je pense que mes deux précédentes lettres seront arrivées et que maintenant vous serez sortis de la situation critique où vous vous trouviez. Je ne vous écris que ce mot parce que le courrier part dans un instant et j'aurai à peine le temps de porter l'argent à

la poste. Je pense que déjà votre réponse est en route. Vous m'écrirez de nouveau à la réception de ce billet.

Tout va bien ; la santé est excellente et je suis en train de gagner un peu d'argent. Dites-moi dans votre réponse si cette somme vous a mis à l'aise. Je pourrais encore peut-être vous envoyer un peu d'argent.

Je vous embrasse de cœur. Votre fils, Paul.

76. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 12 FEV. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 183

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

M. Arthur Diet, architecte qui a remporté le premier grand prix d'architecture au concours de 1853 s'est marié depuis et a par conséquent, aux termes de l'art. 6 du règlement, perdu ses droits au pensionnat à l'Académie impériale de France à Rome. J'ai donc décidé que M. Diet serait rayé de la liste des pensionnaires et que la pension de 2400 f. qui lui était attribuée en sa qualité de lauréat serait supprimée et cette somme retranchée du budget de l'Académie pour l'exercice 1854 que j'ai arrêté le 9 décembre à la somme de 100 012,11 f. laquelle se trouve ainsi réduite à 97 612,11 f. Je vous prie, M. le directeur, de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ma décision.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

77. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 22 FEV. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 185

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après examen j'ai donné mon approbation aux pièces des dépenses soldées jusqu'au 14 septembre 1853 pour l'entretien des bâtiments de l'Académie

impériale de France à Rome, mais avec une modification nécessitée par une erreur qui s'est glissée dans le bordereau récapitulatif de ces dépenses. Le mémoire du terrassier Sedrani porte 50 baïoques de plus que le bordereau ; la dépense est donc de 4659 f au lieu de 1657,22 f. Le fonds de l'entretien proprement dit est donc dépassé de 659,91 f. La reconstruction du mur de clôture dans le jardin devant être depuis longtemps terminée, la dépense vous doit être connue. Je vous prie donc de m'en faire savoir immédiatement le chiffre et de m'envoyer dans un bref délai les pièces qui établissent cette dépense afin que je puisse régler définitivement le budget de l'exercice 1853.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Blanche.

78. SCHNETZ À FOULD. ROME, 24. FÉV. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 419

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. par la voie de l'ambassade de S. M. I. à Rome le compte en recettes et dépenses et les pièces pour servir de complément à la justification d'un crédit de six mille francs ouvert à l'Académie de France pendant l'exercice 1853 sur la section 1 du chap. 19 du budget de votre département pour entretien proprement dit des bâtiments et reconstruction d'un mur de clôture dans les dépendances de cet établissement. Ce compte se résume par balance égale entre la recette et la dépense. Je suis avec respect...

79. SCHNETZ À FOULD. ROME, 24 FÉV. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 420

M. le ministre,

j'ai l'honneur de vous adresser par la voie de l'ambassade de France à Rome les pièces justificatives des dépenses par moi

soldées pour le service de l'Académie impériale de France à Rome jusqu'au 31 décembre 1853. Le bordereau récapitulatif qui y est joint constate l'excédent en la dépense sur la recette à la somme de 3789,47 f. qui au moyen de la rentrée de la recette des revenus ordinaires à inscrire au compte général de l'exercice 1853 se trouvera réduite à celle de f. 2558,89.

Je suis avec respect, M. le ministre, de V. Exc...

P. S. : je m'occupe de faire dresser ce compte immédiatement pour être en mesure de le clore définitivement. Je prie V. Exc. de vouloir bien faire procéder à la vérification de ce résultats bordereau et de donner aussitôt que possible avis de ses résultats.

80. SCHNETZ À FOULD. ROME, 28 FÉV. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 418 et 421

M. le ministre,

avant que de faire dresser le bordereau récapitulatif des dépenses de l'Académie pour le 1^{er} trimestre 1854 auquel V. Exc., par dépêche en date du 21 janvier dernier, me pressait de joindre un état émargé pour chaque mois des traitements du directeur, des professeur et employés de l'établissement soumis aux retenues déterminées par l'article III de la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles, je prie V. Exc. de vouloir bien m'indiquer nominativement sur l'état des traitements du personnel que je lui transmets ci-joint quels sont ceux qui doivent être soumis à la retenue, ne me trouvant pas suffisamment éclairé par la lecture attentive de la loi sur le sens de ses prescriptions et ne sachant quels sont les traitements des employés de l'Académie auxquels elles doivent être appliquées. Pour expliquer à V. Exc. les causes de l'état d'hésitation où je me trouve dans l'application que je dois faire des prescriptions de la loi, je demande à V. Exc. la permission de lui présenter quelques observations, tant sur la situation pour ainsi dire exceptionnelle de notre établissement que sur celle de la plupart des traitements inscrits dans l'état ci-joint. Tous les fonctionnaires et employés de l'Académie sont

bien rétribués directement par l'État, mais ils sont à l'étranger et tout en appartenant au cadre permanent de l'administration publique (art. 4 de la loi), le droit d'aucun d'eux à l'avancement hiérarchique n'a été jusqu'ici établi ni défini ; le directeur, le secrétaire, le professeur d'archéologie, le médecin, le chirurgien et l'architecte sont les seuls fonctionnaires et employés de l'Académie, mais à l'exception des traitements des deux premiers, celui d'aucun des quatre derniers ne s'élève annuellement à 750 f., maximum de la pension à accorder aux fonctionnaires et employés dont les traitements sont au-dessous de 1000 f. (section III, tableau annexé à la loi sous le n° 3) ; les autres employés qui émargent mensuellement l'état de service sont proprement dit des gagistes et bien que leurs salaires figurent d'une manière permanente sur cet état leur attribution à la même personne est purement éventuelle ; les indemnités de table, d'entretien, de voiture, de frais de bureau doivent-elles être assimilées et comprises au traitement proprement dit ? Le logement doit-il être estimé et pour quel chiffre à la somme du traitement ?

Passant à la situation particulière des fonctionnaires ou employés de l'Académie dont les traitements seraient soumis à la retenue, le directeur n'exerce que des fonctions temporaires dont la durée n'est que de six ans et n'a droit à aucun avancement hiérarchique dans l'administration publique dont il fait partie accidentellement pendant la durée de ses fonctions ; le secrétaire remplit à l'étranger un emploi ressortissant au ministère d'État et appartient en conséquence au cadre permanent de l'administration publique, mais son emploi n'est assimilé à aucun des autres emplois de ce ministère et ne lui a conféré jusqu'ici aucun droit à l'avancement hiérarchique ; le traitement du professeur d'archéologie s'élève annuellement à 600 f., celui du médecin à 387,12, celui du chirurgien à 193,56, celui de l'architecte à 354,84. De la section III du maximum annexé à la loi sous le n° 3, il semble résulter que le maximum de la pension à accorder aux fonctionnaires et employés dont les traitements sont au-dessous de 1000 f. est fixé à 750 f. Comment la retenue peut-elle être applicable à des traitements dont le chiffre annuel ne s'élève pas à cette

dernière somme de 750 f. ? Art. 6 de la loi : les indemnités de table, d'entretien, de voiture, de frais de bureau énoncés dans l'article ci-joint doivent-elles être assimilées et comprises au chiffre du traitement proprement dit ? Enfin le logement et ses meubles doivent-ils être estimés et joints selon l'estimation pour un chiffre à la somme du traitement soumis à la retenue ?

81. BAUDRY A SON PERE. ROME, MARS? 1854

Original. Fond. Custodia, recueil Baudry

Mon cher père,

je vous écris ce petit bout de lettre pour vous dire que je vous enverrai cent cinquante francs pour les leçons d'Ambroise. Il est de la première importance qu'il sache les mathématiques ; cela rentre dans les vues que j'ai sur lui. Avec l'intelligence qu'il montre déjà, j'espère en faire quelque chose. J'ai eu dernièrement la chance d'avoir un petit travail à faire. Il me sera payé et c'est cet argent que je toucherai dans le mois de décembre que j'enverrai à peu près à la même époque. Je trouverai un moyen quelconque. Avec les officiers que je connais il est facile d'envoyer de l'argent en France. Vous savez que pour les choses de ce genre, je suis de parole. Vous pouvez donc y compter. Ambroise m'a dit que le professeur de mathématiques demandait trente francs pour vingt leçons. Il faudra lui en faire prendre deux par semaine et l'engager à beaucoup travailler tout seul et à bien comprendre et étudier à la maison chaque leçon. Du reste, M. Sartoris doit connaître ce professeur et il lui recommandera Ambroise. Je vous enverrai moi aussi une lettre pour cette personne, si cela est utile. Ambroise vous lira sa lettre qui est plus détaillée. Vous lui achetez aussi sur ce fonds des livres dont il aura besoin, non seulement de mathématiques mais pour ses autres études. Cependant, pour les livres étrangers aux mathématiques, c'est-à-dire l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, etc., vous m'écrieriez le nom des livres qu'il demande et je vous dirais s'ils lui sont utiles. Cet argent ne peut pas être mieux employé qu'en servant à son instruction et j'en fais le sacrifice de très bon cœur.

Votre comparaison des journaux avec une meute de chasse est fort juste et m'a beaucoup fait rire. Vous avez parfaitement raison de ne pas croire tout cela comme des paroles d'évangile. Chacun dit à sa façon, à tort, à travers. En somme, je suis content de mon tableau¹ et les critiques quelquefois justes sont mêlées de compliments. Je suis surtout très heureux de voir qu'enfin vous avez pris là-dessus votre parti et que cela ne trouble pas votre tranquillité. Laissez-les faire, crier en bien ou en mal. Tant mieux, c'est le bruit des chiens qui fait lever le cerf et qui le fait voir au chasseur.

Je suis maintenant à la chasse d'un tableau que je mène grand train. Il est vrai que je le chasse souvent au boisseau jusqu'à minuit.

Si vous voulez faire les avances de quelques leçons pour Ambroise, il commencerait maintenant et ce serait très bien. Puis, pour dernière recommandation, laissez-le lire et écrire tant qu'il voudra.

Adieu. Je vous embrasse de cœur. Paul.

82. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 8 MARS 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 187

Ministère d'État. Section des bâtiments.

M. le directeur,

le budget consacré à l'entretien ayant été réparti par S. Exc. M. le ministre d'État entre les bâtiments dépendant de son administration, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'École de France à Rome est comprise dans le travail de répartition du chap. XIII (1^{ère} section) pour une somme de 11 000 f. qui se divise ainsi qu'il suit : art. 1^{er}, entretien proprement dit, 4000 f. ; art. 2 restauration d'égout, 7000 f. Il n'a pas encore été possible cette année de faire une part plus large à l'École de Rome pour son entretien, mais les 4000 f. accordés suffiront, je l'espère, pour parer aux besoins urgents. Je regrette que les exigences du

¹ *Jacob et l'ange.*

service des autres bâtiments qui dépendent du ministère d'État aient contraint S. Exc. d'ajourner les autres travaux pour lesquelles des propositions qui m'ont paru justifiées, avaient été faites par l'architecte. Quel que fût mon désir de faire une part dans la répartition, j'ai dû par suite de l'insuffisance des fonds prescrire à l'architecte de se refermer strictement dans la limite du crédit qui lui est ouvert. Je vous prie de vouloir bien lui faire parvenir les instructions ci-jointes.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le conseiller d'État, secrétaire général Alfred Blanche.

83. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 8 MARS 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 189

Ministère d'État. Section des bâtiments.

M. le directeur,

le budget consacré à l'entretien ayant été réparti par S. Exc. M. le ministre d'État entre les bâtiments dépendant de son administration, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'École de France à Rome est comprise dans le travail de répartition du chap. XIII (1^{ère} section) pour une somme de 11 000 f. qui se divise ainsi qu'il suit : art. 1^{er}, entretien proprement dit, 4000 f. ; art. 2 restauration d'égout, 7000 f. Il n'a pas été possible de consacrer plus de 4000 f. à l'entretien proprement dit à cause de l'insuffisance des fonds et des besoins urgents des autres bâtiments auxquels il a fallu pourvoir. Vous devrez donc n'employer cette somme qu'avec la plus grande réserve, de manière à parer à toutes les éventualités de l'année. La réparation du plancher du logement du concierge pour laquelle vous avez demandé un crédit de 400 f. sera nécessairement comprise dans les dépenses d'entretien. Je regrette que l'administration se soit trouvée dans l'obligation d'ajourner encore quelques travaux d'amélioration dont la nécessité a été appréciée. Quoi qu'il en soit, je vous invite à vous renfermer strictement dans les limites du crédit qui vous est ouvert et si pendant le cours de l'exercice quelques besoins nouveaux se révèlent d'une manière impérieuse,

vous en ferez l'objet d'un rapport immédiat et vous attendrez pour y satisfaire la réponse du ministre.
Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le conseiller d'État, secrétaire général Alfred Blanche.

84. SCHNETZ A RAOUL-ROCHETTE. ROME, 10 MARS 1854

Original. Arch. Institut, carton 5 E 58

M. le secrétaire et cher confrère,
j'ai eu l'honneur de vous dire dans ma dernière lettre, en vous parlant des travaux des pensionnaires que je remettais à vous en entretenir lorsque l'exposition en aurait eu lieu ici, je vais aujourd'hui accomplir cette promesse espérant que l'Académie, qui porte un si vif intérêt à nos jeunes pensionnaires entendra avec plaisir quelques détails sur des travaux qui vont être bientôt soumis à son jugement.

Peinture.

M. Bouguereau, qui a fini au 31 janvier dernier les trois années de pension qu'il avait obtenues, a exposé un grand tableau qu'il intitule *Le Triomphe du martyr ou le corps de sainte Cécile reçu aux catacombes*. Ce tableau se compose de plusieurs figures et fait généralement plaisir. On en loue l'ordonnance ainsi que la variété, le caractère et l'expression des têtes ; l'exécution des figures se fait également remarquer, particulièrement celles du groupe de la sainte et l'effet est bien entendu ; quant à la couleur, on trouve qu'elle manque un peu de transparence et d'harmonie. J'ajouterai que M. Bouguereau est un travailleur passionné, ce qu'il emporte avec lui d'études en tout genre est vraiment extraordinaire.

M. Boulanger a pris pour sujet une strophe de je ne sais quel poète, son nom m'échappe : deux jeunes gens dansent sur l'herbe tandis qu'un vieillard assis au second plan, au pied d'un tombeau semble regretter sa jeunesse passée. M. Boulanger aime la grâce, le style élégant, mais il manque de simplicité. Les deux jeunes gens qui font la partie principale de son tableau

donnent bien l'idée de la nature de son talent, mais n'en donnent pas toute la mesure.

La Fortune qui éveille un jeune enfant endormi au bord d'un puits est le sujet traité par M. Baudry. Son tableau offre un progrès sur celui de l'année dernière. M. Baudry a le sentiment de la couleur, il l'aime et le cherche dans ses ouvrages. Il a fait beaucoup de bonnes études d'après les maîtres vénitiens et autres coloristes ; peut-être pourrait-on lui reprocher d'avoir trop laissé dominer ses souvenirs pendant l'exécution de son œuvre et de ne pas s'être assez rappelé que, lorsque le peintre tient le pinceau ou le crayon, ce doit être son sentiment propre qui doit avant tout lui servir de guide. Après cela, je m'empresse de dire que le tableau de M. Baudry fait plaisir ; on y trouve de la grâce, de la finesse de ton et une harmonie agréable.

Le paysage de M. Lecointe, *Le Figuier maudit*, est exécuté avec talent et la composition de son tableau ne manque pas de caractère. M. Lecointe a cherché à rendre le moment du jour qu'on appelait autrefois l'aurore ; on trouve assez généralement que, sans trop nuire à la gravité de son sujet, il aurait pu se rappeler davantage que cette vieille divinité avait les doigts de rosée. L'aspect de son tableau est un peu sombre, mais, je le répète, on trouve du mérite dans cet ouvrage dont plusieurs parties sont exécutées avec talent.

M. Chiffart n'a point été en mesure pour l'exposition ; ce n'est pas que le pauvre jeune homme ait perdu son temps. Au contraire, il a beaucoup travaillé, mais il avait pris un sujet au-dessus de ses forces et a fait fausse route. Doué malheureusement d'un caractère timide et un peu défiant, il n'a osé se confier à personne pour demander un conseil. Ce n'est que quinze jours environ avant l'exposition qu'il s'est décidé à me confier son embarras. Dans l'état où était son tableau, il lui était impossible de le ramener à bien dans les quelques jours qu'il lui restait. J'ai approuvé l'idée qu'il [avait] de commencer autre chose de plus facile et, dès le lendemain, il [a] commencé une figure représentant un *Jeune père au repos* ; ce tableau est en bon train et sera terminé très facilement pour le départ des envois qui, j'espère, aura lieu dans les premiers du mois prochain. Mon prédécesseur, M. Alaux, connaît M. Chiffart ; il

pourra donner des renseignements à son égard mais d'avance je prie l'Académie d'user de toute son indulgence à son égard.

Sculpture.

M. Thomas a exposé une figure en marbre terminée représentant *Orphée* ; cette figure a de bonnes qualités statuaire. M. Gumery a exposé une figure qui plaît beaucoup, c'est un *Jeune faune*, ronde-bosse, jouant avec un petit chevreau ou un bouc. La composition [en est] heureuse, l'étude sérieuse et le caractère juste. M. Bonnardel a fait une bonne copie en marbre du *Mercurius assis* de Naples et un buste représentant la muse de l'histoire. Outre cela, M. Bonnardel termine le modèle en terre d'une figure ronde-bosse représentant *Ruth recueillant des épis* qu'il a le projet de faire en marbre en dehors de ses travaux académiques. M. Bonnardel est un jeune homme sérieux qui aime son art, mais son goût et son sentiment le porteront toujours plus volontiers vers les sujets religieux et chrétiens que vers les sujets gréco-romains ou mythologiques. M. Crauk est au moment d'avoir terminé le modèle de la figure qu'il doit exécuter en marbre cette année ; ce modèle serait même terminé déjà depuis quelques temps si la fièvre, à plusieurs reprises, n'était pas venue l'obliger à suspendre ses travaux. M. Lepère, comme M. Chiffart, n'a pas eu terminé à temps son bas-relief pour l'exposition. Ce retard provient de ce que ce pensionnaire a donné beaucoup de son temps à la restauration difficile et considérable de la *Vénus Callipyge* qu'il a choisie pour modèle de sa copie en marbre. Son bas-relief, du reste, partira aussi avec les envois.

Architecture.

Comme les années précédentes, les pensionnaires architectes se distinguent par leurs beaux travaux et soutiennent dignement la réputation qu'ils se sont acquise depuis plusieurs années à Rome. M. Garnier a trois dessins de son projet dont le sujet est une école de dessin. M. Lebouteux, sept beaux dessins de la restauration du temple d'Apollon *Épicurios* à Phigalie, M. Louvet, sept dessins aussi d'un monument grec, les Propylées, M. Ancelet, plusieurs feuilles sur lesquelles sont réunis différents fragments et monuments d'architecture de Rome, puis des études sur le petit

temple de Tivoli. Enfin, M. Ginain a trois grands beaux dessins du chapiteau et de la frise d'Antonin et Faustine.

Gravure.

M. Bertinot envoie le *Portrait du pape Rospigliosi* d'après Murillo¹, planche terminée, M. Bellay de bons dessins d'après Michel-Ange et Léonard de Vinci, de plus, le portrait de Masaccio qu'il se propose de graver.

Les pensionnaires musiciens sont également en mesure et j'espère que la section de musique aura un bon rapport à faire sur leurs travaux.

Voici, M. le secrétaire et cher confrère, quelques détails bien sommaires sur notre exposition de Rome qui, en résumé, me paraît avoir généralement fait plaisir ici ; je désire bien sincèrement qu'il en soit de même à Paris.

L'Académie de France à Rome étant réduite, cette année, à quinze pensionnaires, notre exposition prochaine en souffrira un peu. Je prie donc l'Académie de nous envoyer le plus tôt possible de bonnes recrues pour remplir les vides que sa juste sévérité a faits dans nos rangs.

Rien de nouveau ici ; ce qui occupe le plus maintenant, ce sont les catacombes de Saint-Calixte. On vient d'y découvrir des inscriptions du plus grand intérêt, une, entre autres, du pape Damaso. Nous avons été visiter ces catacombes il y a quelques jours avec Visconti et, au retour, nous nous sommes rencontrés avec le pape, qui se promenait à pieds près des Saints-Nérée-et-Achille. Les pensionnaires se sont mis en rang ; il s'est informé de ce que nous faisons ; Visconti a profité de la circonstance pour lui lire l'inscription du pape Damaso dont il avait précisément la traduction dans sa poche, puis nous lui avons baisé la main ; il nous a donné sa bénédiction et a continué sa promenade et nous, la nôtre. Je vous raconte ce petit épisode parce qu'il n'arrive pas tous les jours de causer avec le pape dans la rue.

1. En réalité portrait de Clément IX par Vélasquez de la galerie Doria.

Je termine enfin cette lettre, qui est déjà trop longue, et vous prie de vouloir bien être de nouveau l'interprète de mes sentiments dévoués et respectueux auprès de nos chers confrères, votre bien sincèrement attaché et très affectionné, Victor Schnetz.

85. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 16 MARS 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 190

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu jointe à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 février le bordereau et les pièces justificatives à l'appui des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant le 4^{ème} trimestre 1853. Ce bordereau constate un excédent en dépenses sur la recette des revenus ordinaires à inscrire au compte général de l'exercice 1853 se trouvera réduit à 2558,89 f. Le bordereau dont il s'agit a été examiné et cette première vérification en a fait connaître la régularité et l'exactitude. Vous pouvez donc procéder à l'établissement du compte général de 1853 que je vous prie de m'adresser le plus tôt possible.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

86. SCHNETZ A TORLONIA. ROME, 18 MARS 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 422

[Exc.,]

je viens d'être informé qu'une très petite portion de l'*orto di Napoli* dépendant de l'Académie de France confine avec les terrains attenants au théâtre Alibert qui vous appartient, n'est séparée en ce moment que par une haie vive superposée à un mur de peu d'élévation au-dessus de terre. Comme en exécution des instructions de M. le ministre d'État, je suis dans l'intention de faire surélever ce mur à la hauteur de celui qui est en construction,

je me suis entendu avec M. le m^{is} Patrizi dont la propriété confine avec ledit *orto* pour faire en exécution des ordres de M. le ministre d'État, la construction d'un mur de clôture entre la propriété de M. le m^{is} Patrizi et *Porto di Napoli* dépendant de l'Académie de France. Avant de procéder à sa construction permettez-moi, p^{ce}, de vous en donner connaissance et je saisis cette occasion de vous renouveler l'expression des sentiments de haute considération avec lesquels je suis de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur.

87. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 22 MARS 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 192

Ministère d'État. Section des bâtiments.

M. le directeur,

le budget consacré à l'entretien ayant été réparti par S. Exc. M. le ministre d'État entre les bâtiments dépendant de son administration, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'École de France à Rome est comprise dans le travail de répartition du chap. XIII (1^{ère} section) pour une somme de 11 000 f. qui se divise ainsi qu'il suit : art. 1^{er}, entretien proprement dit, 4000 f. ; art. 2 restauration d'égout, 7000 f. Il n'a pas encore été possible cette année de faire une part plus large à l'École de Rome pour son entretien, mais les 4000 f. accordés suffiront, je l'espère, pour parer aux besoins urgents. Je regrette que les exigences du service des autres bâtiments qui dépendent du ministère d'État aient contraint S. Exc. d'ajourner les autres travaux pour lesquelles des propositions qui m'ont paru justifiées avaient été faites par l'architecte. Quel que fût mon désir de faire une part dans la répartition j'ai dû par suite de l'insuffisance des fonds prescrire à l'architecte de se refermer strictement dans la limite du crédit qui lui est ouvert. Je vous prie de vouloir bien lui faire parvenir les instructions ci-jointes.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le conseiller d'État, secrétaire général Alfred Blanche.

Correspondance de Schnetz (2)

88. TORLONIA A SCHNETZ. ROME, 22 MARS 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 194

M. le chev.,

en réponse à la lettre dont vous avez bien voulu me favoriser le 18 courant pour me donner connaissance des instructions que vous avez reçues de la part de M. le ministre d'État pour la clôture d'une manière uniforme de la propriété de l'Académie impériale de France à Rome et la nécessité par conséquent de faire surélever à la hauteur des autres murs celui qui marque la limite entre l'Académie susdite et mes terrains attenants au théâtre Alibert, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai déjà donné les ordres nécessaires à mon architecte, M. Carnavali pour le faire mettre d'accord avec la personne que vous avez chargée de la construction en question afin que les choses soient faites conformément à vos désirs et à la régularité nécessaire.

Agrérez, M. le chev., l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai le plaisir d'être votre dévoué serviteur, Alessandro Torlonia.

89. SCHNETZ A FOULD. ROME, 31 MARS 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 423

M. le ministre,

au moment où j'ai reçu la dépêche que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser le 28 février dernier contenant approbation des comptes soldés jusqu'au 14 septembre 1853 pour le service des bâtiments, je venais d'adresser à V. Exc. le compte général et le complément des pièces justificatives du crédit accordé pour cette partie du service. Je me suis aussitôt empressé de faire rectifier l'erreur signalée par votre dépêche dans la pièce n° 7 à l'appui du bordereau du 14 septembre 1853, mais comme le signataire de cette pièce a quitté Rome et qu'on ignore à quelle époque il y reviendra, j'ai l'honneur de vous adresser le duplicata de cette pièce rectifiée conformément à l'énonciation qui est en faite tant

audit bordereau qu'au compte général que j'ai adressé à V. Exc. le 24 février dernier.
Je suis avec respect...

90. BAUDRY A SES PARENTS. ROME, FIN MARS 1854

Original. Fond. Custodia, recueil Baudry

Samedi saint.

Mes chers parents,
il y a trois mois que je vous ai écrit et que j'attends votre lettre. Que vous est-il donc arrivé ? Je m'inquiète de votre silence. Je prends enfin le parti de vous récrire une seconde fois, pensant que ce ne sera pas un grand mal si ma lettre trouve la vôtre en route. C'était cette idée qui jusqu'à présent m'avait empêché de vous écrire, mais puisque je ne reçois aucune nouvelle, je m'y décide enfin. C'est donc une conspiration que ce silence général. J'ai écrit à M. Sartoris à la même époque et rien. À Guerrier aussi, pas plus de réponse. Est-ce que la ville de Napoléon a été engloutie ? Voyons, écrivez-moi de suite, toi surtout Ambroise à qui j'avais adressé la dernière lettre. Un peu de courage et pense à ton frère absent !

Pour moi, je me porte bien. J'ai fini ma copie¹ et je me prépare à faire mon dernier ouvrage² de Rome.

Rien de nouveau ici, si ce n'est que la garnison française a été très diminuée, moins cependant qu'elle devait l'être, si le pape n'avait demandé en France la grâce de lui laisser un ou deux régiments pour le garder. Grand désappointement pour quelques jeunes officiers³ qui eussent préféré mille fois aller en Crimée. Je crois que le régiment de Finamore part pour l'Orient, ce qui ne l'arrange pas trop. Je n'ai vu sa femme qu'une fois depuis son retour et lui, je ne le vois presque jamais. Je ne sais même pas si elle a quitté Rome ; j'irai m'en assurer demain (ne lui faites pas lire cela surtout et gardez mes lettres !).

¹ *La Jurisprudence* de Raphaël.

² *Le Supplice d'une vestale*.

³ Dont son ami le cap. Muriels.

Dites-moi dans votre réponse si les affaires vont bien et si vous êtes contents. J'ai reçu dernièrement de M. Gauja une lettre qui m'annonce qu'il va retourner à Nantes, cette ville où il a beaucoup d'amis comme vous le savez. Il y prendra, m'a-t-il dit, la direction d'une maison de banque. Quel excellent homme que ce M. Gauja ! Comme il est toujours bon et dévoué pour moi ! Et Ambroise, travaille-t-il ? Qu'il dessine beaucoup, beaucoup et étudie sans relâche. J'espère que nos projets réussiront.

J'ai envoyé à Paris, il y a à peu près un mois, une boîte de médailles pour [lui]. Elles étaient adressées à Guitton avec injonction de les lui envoyer immédiatement. J'espère que Guitton fera, cette fois-ci, mieux la commission. J'attends impatiemment votre lettre. Je n'ai pas le temps de vous en écrire long.

Mille choses à Guerrier et à sa petite famille. Adieu. Je vous embrasse tous, petits et grands, de tout mon cœur. Votre fils, Paul.

P. S. : mille choses aimables à ce bon M. Merlaud que je n'oublie pas ainsi que M. Sartoris, au petit Georges et à toute la famille. Avez-vous eu des nouvelles de mon tableau de Nantes et avez-vous lu l'article de la *Revue des deux mondes* sur moi ? Lisez cela, mais c'est égal.

91. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 4 AVR. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 196

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que d'après les observations que je lui avais adressées au sujet de l'application aux fonctionnaires et employés de l'Académie impériale de France à Rome de la loi du 9 juin 1853, M. le ministre des Finances a décidé que le directeur de cet établissement dont les fonctions sont essentiellement temporaires et le professeur d'archéologie dont le service n'est ni permanent ni exclusif, seraient exempts des retenus prescrites par la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles. Vous voudrez bien

avoir égard à cette exception dans la rédaction des états mensuels d'appointements du personnel de l'Académie que vous aurez à produire à l'appui de vos bordereaux, conformément aux instructions contenues dans ma dépêche du 21 janvier dernier.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

92. SCHNETZ À FOULD. ROME, 4 AVR. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 424

M. le ministre,

je m'empresse de transmettre à V. Exc. les éclaircissements qu'elle m'a fait l'honneur de me demander par sa dépêche du 16 mars dernier que je n'ai reçue qu'hier. La différence existant entre le chiffre du devis d'estimation et celui inscrit au compte général du crédit alloué en 1853 au service des bâtiments pour reconstruction d'un mur de clôture dans les jardins de l'Académie vient de ce que le devis estimatif de cette dépense, régulièrement produit avant l'exécution des travaux, comprenait la totalité du mur à élever pour séparer entièrement la propriété de l'Académie de toutes celles avec lesquelles elle confine et qu'au moment de l'exécution, cédant et faisant droit aux réclamations du locataire de l'Académie M. Serny qui s'est depuis rendu locataire d'un des jardins contigus au nôtre pour augmenter l'étendue de plain-pied dont il dispose, j'ai dû conserver la communication telle qu'elle existe entre les deux jardins et ne faire élever le mur de séparation que sur les autres points où les maisons de l'Académie confinent avec des propriétés distinctes de celle dont M. Serny est devenu locataire. Cette disposition pour la durée de la location Serny rend l'exécution du mur de clôture complète sur ce point quant à présent et définitive en ce qui se rapporte aux dépenses de 1853. En outre pour utiliser l'économie fortuite résultant de la réduction de cette portion des travaux j'en ai reporté le montant au compte des travaux d'entretien des bâtiments proprement dits que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 24 février dans le but d'alléger d'autant le chiffre de l'excédent en dépenses au compte de

Correspondance de Schnetz (2)

l'exercice 1853 que conformément à vos instructions du 22 mars je vais m'empresse de faire dresser immédiatement.

93. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 7 AVR. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 198

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts m'informe que vous demandez à être autorisé à payer à M. Galibert, premier grand prix de composition musicale au concours de 1853 sa pension du mois de janvier de l'année courante qu'il a été forcé de passer à Paris pour la maladie de sa mère. Le motif qui a retardé le départ de ce pensionnaire étant d'ailleurs attesté par le certificat du médecin de M^{me} Galibert, je m'empresse de vous donner l'autorisation que vous sollicitez.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

94. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 13 AVR. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 200

Ministère d'État. Section des bâtiments.

M. le directeur,

je vous ai fait connaître le 28 février dernier que j'avais arrêté la liquidation des dépenses soldées au 14 septembre 1853 pour l'entretien des bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome à la somme de 4659,91 f. montant des pièces justificatives des dépenses faites au lieu de celles de 4657,22 f. qui était portée sur le bordereau récapitulatif. Cette différence de 2,69 f. provenait de ce que la somme allouée au terrassier Sedrani et portée à 4 écus 50 baioques sur le mémoire de ce terrassier ne figurait que pour 4 écus sur le bordereau récapitulatif. En vous signalant cette différence et en vous informant que j'avais liquidé le montant du bordereau à la somme de 4659,91 f., mon intention était de vous

mettre à mettre de rectifier vos écritures si elles contenaient la même erreur, mais par suite d'une interprétation erronée de ma dépêche du 28 février dernier vous avez fait conserver le mémoire avec le bordereau au lieu de rectifier la minute de cette dernière pièce d'après le mémoire du terrassier dont vous m'avez adressé un duplicata sur lequel vous avez rayé les mots « et cinquante baioques ». J'ai en conséquence l'honneur de vous renvoyer ce duplicata en vous invitant à en faire établir un nouveau conforme à l'original et à mettre vos écritures d'accord avec la liquidation ministérielle arrêtée pour les dépenses soldées au 14 septembre dernier à la somme de 4659,91 f. Je vous rappelle que j'attends pour compléter la liquidation de vos dépenses de 1853 les renseignements que je vous ai demandés par ma dépêche du 16 mars dernier.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation le conseiller d'État, secrétaire général, Alfred Blanche.

95. SCHNETZ À FOULD. ROME, 14 AVR. 1854

Original. Arch. nat. F²¹ 612, f. 455.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 425

M. le ministre,

je viens de recevoir la dépêche par laquelle V. Exc. me fait l'honneur de m'annoncer qu'aux termes de la décision de M. le ministre des Finances que les traitements du directeur et du professeur d'archéologie de l'Académie demeurent exemptés de la retenue prescrite par la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles. Dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. Exc. le 28 février dernier à ce sujet sur le doute où j'étais de l'application qui pouvait être faite aux traitements des employés de l'Académie des prescriptions de la loi, je ne m'étais appliqué qu'à soumettre à V. Exc. le sujet de mes doutes en présence de la décision de M. le ministre des Finances dont V. Exc. me donnait connaissance. Il me sera sans doute permis de soumettre à V. Ex. des considérations d'un autre ordre et qui se rattachent plus

particulièrement à la situation tout exceptionnelle faite aux employés de l'Académie. J'ai d'abord fait observer que le médecin, le chirurgien et l'architecte de l'Académie ne sont pas plus que le professeur d'archéologie ce qu'on peut appeler des employés de l'établissement. Ils n'y font le service pour lequel ils sont rétribués que par abonnement au lieu de l'être par visite et consultation et le chiffre de cet abonnement est si minime pour chacun d'eux qu'il me semble impossible d'y appliquer la moindre retenue. En second lieu tous les autres employés sont tous italiens et ne peuvent être considérés que comme domestiques. Leurs traitements ou plutôt leurs salaires ont été fixés en 1803 et n'ont point été augmentés depuis cette époque. C'est assez dire, à l'égard de la plus value des objets de consommation par tout pays et à Rome en particulier depuis plus de dix ans, que le traitement des domestiques de la maison est déjà notoirement insuffisant aux besoins de chacun d'eux et de la famille de ceux qui en ont une. Il n'y en a pas un qui s'élève annuellement à la somme de 1000 f., nourriture comprise (voir audit tableau), de manière que si, contrairement aux usages du pays auquel tous ces serviteurs appartiennent et dans lequel les domestiques considérés comme faisant partie de la famille jouissent d'une pension sans retenue sur leurs salaires en reconnaissance de leurs bons services si, dis-je, il fallait opérer une retenue sur ces salaires en vue de pension de retraite, ils ne verraient d'abord dans l'application de cette mesure qu'une diminution de traitement sans motif et qui aurait de plus l'inconvénient de retirer au directeur la faculté de les congédier suivant l'appréciation de leurs services. De tous les traitements des employés de l'Académie appelés à la retenue prescrite par la loi, celui de M. Le Go, secrétaire est fixé à 2700 f., indemnité de table comprise, mais outre que ce traitement établi en l'an VII de la République (1799) n'a pas été augmenté depuis ce temps et a subi dans sa valeur la dépréciation relative à la plus value des objets de consommation depuis cette époque, j'ai à ajouter que M. Le Go, père de famille remplit ses fonctions depuis vingt ans à la satisfaction de tous les directeurs de l'Académie. Si l'on ne peut pas exempter son traitement de la retenue prescrite par la loi, je demande à V. Exc. la permission de

solliciter sa bienveillance en faveur de cet employé pour qu'il lui soit accordé de façon permanente l'augmentation de traitement que j'avais eu l'honneur de demander pour lui à V. Exc. dès mon entrée en fonctions et que V. Exc. a bien voulu lui accorder dès cette année à titre de gratification et pour l'année courante seulement.

Je suis avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, V. Schnetz.

96. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 24 AVR. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 201

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai eu l'honneur de vous recommander par ma dépêche du 22 mars dernier de vous faire établir et de me transmettre immédiatement le compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1853. Je vous renouvelle aujourd'hui cette invitation et vous prie de m'adresser en même temps un état détaillé et explicatif des revenus ordinaires et redevances de l'Académie.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation le chef de la section des Beaux-Arts, Mercey.

97. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 26 AVR. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 202

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

M. E. Godin, sculpteur résidant à Rome vient de m'écrire pour me prier de lui permettre de joindre aux envois des ouvrages des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome que vous aurez à faire prochainement, une statue en marbre, grandeur

demi-nature, dont il désire faire hommage au conseil général du département de la Seine-et-Marne comme un témoignage de sa reconnaissance pour la pension que lui fait ce département. Je vous autorise, M. le directeur, à accorder cette faveur à M. Godin. Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma parfaite considération. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation le chef de la section des Beaux-Arts, Mercey.

98. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 1^{ER} MAI 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 206.

Copie. Arch. nat. F²¹ 612, f. 456

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 avril 1854 au sujet de l'application aux employés et gens de service de l'Académie impériale de France à Rome de la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles. Après un nouvel examen des observations contenues dans cette lettre, j'ai reconnu qu'il ressortait de l'interprétation donnée à cette loi par M. le ministre des Finances en ce qui concerne l'Académie et dont je vous ai entretenu par ma dépêche du 4 avril dernier, serait appliquée à tous les employés et gens de service de cet établissement, aussi bien qu'au directeur et au professeur d'archéologie et que par conséquent ils devaient être considérés comme exempts de toutes retenues sur leurs traitements et salaires. Vous voudrez donc bien continuer d'établir les états d'appointements d'après le mode suivi antérieurement à la loi du 9 juin 1853. Quels que soient les droits de M. Le Go, secrétaire bibliothécaire de l'Académie à la bienveillance de l'administration, je regrette de ne pouvoir, ainsi que vous le proposez par votre lettre précitée du 14 avril, donner le caractère de permanence à l'augmentation du traitement de 800 f. que j'ai allouée à M. Le Go à titre d'indemnité pour l'année 1854 seulement. Ce serait imposer au crédit de l'Académie une charge à laquelle la situation de 1855 ne permettrait peut-être pas de pourvoir. Au reste, M. le directeur, cette augmentation est

comprise dans un supplément de crédit que j'ai demandé au corps législatif pour le service de l'Académie pendant l'exercice 1855. Si ce supplément est accordé, j'examinerai de nouveau la question et vous ferai connaître ma décision.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

[Rapport à M. le ministre d'État] :

M. le ministre,

M. Le Go, secrétaire bibliothécaire de l'Académie impériale de France à Rome jouit d'une allocation annuelle de 2700 f., savoir pour traitement 1500 f., pour indemnité de table 1200 f. Dès son entrée en fonction en 1853 comme directeur de l'Académie, M. Schnetz nous a demandé que cette allocation fût augmentée de 800 f. et par conséquent portée à 3500 f. V. Exc. prenant en considération les anciens et utiles services de M. Le Go, ainsi que la charge toujours croissante des objets de consommation à Rome, avait décidé que le supplément de 800 f. dont il s'agit serait accordé, mais à titre d'indemnité et pour l'année 1854 seulement. M. Schnetz demande aujourd'hui que si le traitement de cet employé doit être frappé de la retenue prescrite par la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles, V. Exc. veuille bien, afin de dédommager M. Le Go de la perte qui résultera pour lui de cette mesure, décide que l'augmentation de 800 f. lui soit accordée à titre permanent à partir du 1^{er} janvier 1854. Quels que soient les droits de M. Le Go à la bienveillance de l'administration, je ne pense pas que la proposition de M. Schnetz puisse être accueillie actuellement. Ce serait imposer au budget de l'Académie une charge à laquelle la situation du crédit l'année prochaine ne permettrait peut-être pas de pourvoir, si surtout le corps législatif n'admettait pas l'augmentation de 800 f. que V. Exc. a proposé d'introduire précisément pour cet objet dans le budget de l'exercice 1855.

J'ai en conséquence l'honneur de proposer à V. Exc. de décider qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de donner le caractère permanent à l'augmentation du traitement de 800 f. à titre d'indemnité à M. Le Go pour l'exercice 1855.

Correspondance de Schnetz (2)

Agrééz, M. le ministre, l'hommage de mon respect. Le chef de la division des Beaux-Arts, V. Mercey.

99. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 MAI 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 426

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. sous ce pli le bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées par moi jusqu'à ce jour sur l'exercice courant pour l'Académie, constatant un excédent en dépense sur la recette de 180,95 f.; le bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées pendant le 1^{er} trimestre de l'exercice courant pour entretien ordinaire des dépenses s'élevant en dépense à 7007,10 f.; au total l'excédent en dépenses est de 888,05 f., ce qui motive la demande que j'ai l'honneur de faire à V. Exc. de vouloir bien mettre à ma disposition aussitôt que possible les fonds du 2^{ème} trimestre et un 1^{er} acompte sur le fonds d'entretien des bâtiments afin que je puisse régulièrement satisfaire aux besoins du service de mon établissement. Par le courrier du 14 courant j'aurai l'honneur d'adresser à V. Exc. le compte général des recettes et dépenses de l'établissement. Par le courrier du 14 courant j'aurai l'honneur d'adresser à V. Exc. le compte général des recettes et dépenses de l'exercice 1853. Je suis avec un profond respect de V. Exc...

100. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 11 MAI 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 207

Ministère d'État. Section des bâtiments.

M. le directeur,

en me donnant par votre lettre du 4 avril dernier les explications que je vous avais demandées sur la différence existant entre le chiffre du devis d'estimation et la dépense faite pour la reconstruction du mur de clôture du jardin de l'Académie, vous m'annonciez le prochain envoi du compte général de l'exercice

1853 établi d'après les instructions de ma dépêche du 22 mars dernier émanée de la section des Beaux-Arts. Votre réponse m'a de nouveau donné lieu de remarquer qu'il vous a échappé que l'administration de l'Académie dont la direction vous est confiée, se trouve divisée en deux sections relevant l'une de la section des Beaux-Arts (chap. 10 du budget de 1853 et chap. 6 du budget de 1854), l'autre de la section des bâtiments (chap. 19 du budget de 1853 et chap. 12 du budget de 1854). En conséquence de cette division il faut que vos comptes, ainsi que votre correspondance, soient établis d'une manière distincte et séparée pour chacune des deux sections dont se compose l'administration de l'Académie. Ainsi, tout ce qui est relatif au personnel et au service intérieur est dans les attributions de la section des Beaux-Arts ; tout ce qui a trait au service d'entretien des bâtiments et aux travaux neufs concerne la section des bâtiments. Pour éviter toute confusion il est donc nécessaire que vos lettres comme vos états de dépenses portent en tête ou en marge, et selon qu'il y aura lieu, l'indication du service ou du chap. auquel il appartient. Vous comprendrez d'après ces explications que le compte général annoncé par votre lettre du 4 avril ne doit comprendre que les dépenses imputées sur les fonds du chap. 10 (Beaux-Arts).

Quant au compte que vous m'avez adressé au titre du section des bâtiments, il m'a donné lieu de remarquer que M. Poletti auquel il est accordé une indemnité fixe de 354,84 f. par an pour la direction des travaux d'entretien a cependant, perçu en outre des honoraires pour la réfection du mur d'enceinte du jardin de l'Académie. Ce fait que M. Poletti reçoit à la fois dans le même service un traitement fixe et une indemnité proportionnelle me paraît mériter un examen particulier et pour que je puisse le faire en toute connaissance de cause, je vous prie de me dire quelles sont les bases ou les instructions d'après lesquelles vous établissez une distinction entre les travaux d'entretien et les travaux neufs. Cette distinction et le double mode de rémunération que je vois en usage pour M. Poletti ne me semblent pas rationnels et je désirerais avoir votre sentiment à cet égard.

J'ajouterai que vos comptes de 1853 sont présentés si succinctement qu'ils ne sont la plupart du temps que la répétition

du devis, c'est-à-dire un simple résumé qui ne permet pas de se rendre compte des prix de détail des objets ni des différentes parties des fournitures ou des travaux. Il importe que vos comptes soient plus développés à l'avenir de manière à donner les éclaircissements désirables pour faciliter le contrôle de la dépense et il est également nécessaire qu'ils me soient adressés en double expédition. Il serait aussi à désirer qu'ils fussent rédigés en français pour éviter les inconvénients résultant de leur rédaction en italien, notamment en ce qui concerne les termes techniques. Je vous prie de me faire connaître s'il existe quelque empêchement à ce qu'il en soit ainsi.

Je vous prie de me donner le plus tôt possible les renseignements demandés par la présente dépêche et de tenir compte pour l'avenir des observations qu'elle contient.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation le conseiller d'État, secrétaire général, Alfred Blanche.

101. SCHNETZ À FOULD. ROME, 14 MAI 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 427

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. en triple expédition suivant l'usage le compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1853 avec les pièces à l'appui n^{os} 1A et 2A et de plus une quittance de M. Baudry, pensionnaire peintre, pour son traitement de mai 1853 dont justification n'avait point été faite. Cette pièce est destinée à remplacer celle qui avait été produite sous le n^o 9 des pièces à l'appui du 1^{er} bordereau des dépenses de cet exercice ; un acquit du traitement du mois de mai de M. Garnier, pensionnaire architecte et qui se trouve faire double emploi avec la quittance que ce dernier m'avait donnée du même mois de traitement sous le n^o 7 des pièces à l'appui du 3^{ème} bordereau. Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer précédemment V. Exc., le compte se résume de la manière suivante : recettes : 106 102,54 f., dépense

108 6661,43 f. ; excédent en dépense 2558,89 f. L'état détaillé des revenus ordinaires et redevances de l'Académie que V. Exc. dans sa dépêche du 24 avril dernier m'invitait à joindre à l'envoi du compte général que je lui adresse aujourd'hui, figure, comme d'ordinaire, au chap. 1 dudit compte, paragraphe 1 de la recette.

102. GUMERY A BAUDRY. MONTPELLIER, 14 MAI 1854¹
Original autographe. Fond. Custodia, fonds Baudry, 1978. A. 389

Paolo mio,
dis de suite à ce cher M. Ampère que son manuscrit a traversé les mers et qu'il a passé on ne peut mieux devant toute la rousse impériale. Je viens de trouver un petit bout de Castelnaud² qui parle comme l'autre et ce soir, à 4 heures, je retrouve tout le monde à la campagne. Pour gagner un peu de temps, j'ai voyagé dans la [pa]tache de Toulon à Marseille. Pour un professeur, c'est bien bas. Je dirai plutôt haut, trop haut car j'ai les reins encore brisés du mouvement qui est plus grand à mesure qu'on quitte le point d'appui. « Nous avons une bonne mer », disait le second du bâtiment qui avait un léger accent du Midi. Pendant ce temps, tout le monde était par terre ou dans son lit, et puis une pluie battante ; le dernier jour beau. Mais tout cela c'est de la blague. Qu'est-ce que cela te fait pourvu que je sois en vie. Je m'en vais « castelnauder » à midi. Là, je « castelnaude » quinze ou quatre jours. Temps gris perle. L'horizon de ma chambre : cheminées et tuyaux de descente. Me voilà en France. Les regrets commencent à se faire sentir. Il n'y a pas assez de trains pour vous empêcher d'y [pa]tacher.

Vive M. Ampère. C'est un homme qui sait vivre. Ah, mon cher, ma demie heure d'action dans le bosco devant l'horizon romain. Tant de souvenirs le long de cette belle ligne ! Au diable, les idées tristes. Nous verrons.

Adieu, cher Paul, adieu cher M. Ampère. Revenez vite. A Gumery

¹ Daté en fonction du séjour d'Ampère à Rome.

² Où Gumery était nommé professeur.

Correspondance de Schnetz (2)

P. S. : on dit que c'est poli de dire bien des choses aux gens desquels on se f... Dis à toute la bande mille choses aimables. J'écrirai à M. Schnetz. Les documents, tu sais ce que je t'ai dit.

103. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 19 MAI 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 209

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai eu l'honneur de vous annoncer que conformément à la demande contenue dans votre lettre du 10 courant, je viens de prier M. le ministre des Finances de vouloir bien autoriser le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de vingt mille francs pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour le second trimestre de l'exercice courant. Vous devrez comme d'habitude laisser cette lettre entre les mains du payeur lorsqu'il vous aura compté la somme de vingt mille francs. Agréez,....

104. SCHNETZ À FOULD. ROME, 24 MAI 1854

Copie. Arch. nat. F²¹ 591, comptabilité.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 428

M. le ministre,

je m'empresse de répondre aux observations que V. Exc. me fait l'honneur de m'adresser dans sa dépêche du 11 mai courant au sujet du mode à suivre à l'avenir dans la tenue de la comptabilité de l'Académie :

1. que je me suis conformé à la nouvelle décision prescrite pour le chap. de la dépense autant qu'il m'a été possible à dater du moment où j'en ai eu connaissance et que si le compte général de 1853 contient encore au n° 7 du chap. de la dépense un article concernant l'entretien des bâtiments, c'est que l'époque de l'année (17 août 1853) à laquelle j'ai reçu communication de la nouvelle

division du mode de comptabilité de l'Académie ne me laissait déjà plus la possibilité d'y conformer la pièce de comptabilité envoyée, antérieurement à cette date, à votre département, ainsi que V. Exc. m'a paru d'ailleurs le reconnaître subséquemment en m'autorisant en date du 21 septembre suivant à porter en dépense au compte général à rendre en fin d'exercice le crédit de 2931,67 f. qu'elle a bien voulu m'accorder pour réparations urgentes à faire aux bâtiments.

2. que quant au fait de la perception dans un même service de deux genres d'indemnité par M. Poletti, architecte, il remonte à l'année 1841 (10 août), époque à laquelle l'entretien des bâtiments fut divisé en deux sections, savoir : entretien ordinaire compris au budget ordinaire de l'Académie et restant à la charge du ministère au ressort duquel l'Académie appartenait, réparations extraordinaires ou constructions nouvelles faites sur devis préventif. et passant à la charge du ministère des Travaux publics pour être acquittées sur le budget de ce département.

En conséquence de cette mesure, le traitement fixe de l'architecte, qui ne s'élève annuellement qu'à la somme de 354,84 f., continua d'être considéré comme insuffisant à la rémunération des travaux d'entretien ordinaire, et le département des Travaux publics accorda à l'architecte, sur le montant des travaux extraordinaires ou constructions nouvelles à exécuter, par suite de cette nouvelle attribution, une indemnité proportionnelle de 5 % est répartie à la demande du directeur de l'Académie, à raison de trois cinquièmes à l'architecte et de deux cinquièmes à l'inspecteur, M. Le Go, dont ces écritures augmentaient les travaux.

3. et enfin que je recommanderai à l'architecte d'exiger en double expédition les comptes des entrepreneurs et ouvriers et de veiller à ce qu'ils soient, à l'avenir, développés de manière à présenter toute facilité au contrôle de la dépense. Mais quant à ce qui est de leur rédaction en langue française, il faudrait de toute nécessité les faire traduire, opération qui, dans ce pays où aucun artisan ne parle ni n'écrit la langue du dictionnaire, présente plus de difficulté que partout ailleurs.

J'aurai soin de diviser la correspondance pour chacune de ces deux sections.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

105. SCHNETZ A NAVEZ. ROME, 24 MAI 1854

Original. Bibl. royale de Bruxelles, II/70 ; f. 459.

Éd. Chesneau-Dupin, p. 176

Mon cher Navez,

voilà bien longtemps que je veux t'écrire et que je ne le fais pas, n'étant pas en mesure pour répondre à la commission que tu m'as donnée au sujet du tableau que tu penses de l'école de Michel-Ange et qui doit exister à la galerie Doria¹. Jusqu'ici, tantôt par une raison, tantôt par une autre, je n'avais pu aller visiter la galerie Doria. J'y suis allé enfin hier et après un examen attentif de tous les tableaux, je puis t'assurer que le tableau en question n'existe pas. Je suis d'autant plus heureux d'avoir fait cette visite hier à la galerie Doria que M. Papelen vient à l'instant me dire qu'il partait demain pour Bruxelles où il irait en quelque sorte directement. Je profite donc de sa complaisance pour te faire parvenir directement cette lettre. M. Papelen que tu connais déjà porte avec lui plusieurs ouvrages qui te feront plaisir en te rappelant la campagne de Rome. Il les destine à l'exposition qui doit avoir lieu à Bruxelles cette année. À propos de cette exposition je te dirai que M. Bénouville, paysagiste, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome qui est fixé ici maintenant, a également le projet d'envoyer un très bon paysage qu'il vient d'achever, à cette même exposition. M. Bénouville a déjà envoyé des ouvrages qui ont été vus avec plaisir aux dernières expositions de Bruxelles ; il me charge de te prier de vouloir bien t'intéresser à ce que son tableau soit placé le mieux possible, commission dont je m'acquitte avec le plus grand plaisir.

1. Aucun tableau de Michel-Ange n'est identifié ni anciennement attribué à la galerie Doria.

L'exposition des travaux des pensionnaires qui vient d'avoir lieu, comme à l'ordinaire, la dernière quinzaine d'avril, se faisait remarquer par d'assez bonnes choses, entre autres un grand tableau de M. Bouguereau représentant *Le Corps de sainte Cécile présenté aux catacombes*. Deux bonnes statues dont l'une en marbre et l'autre en plâtre, cette dernière surtout de M. Gumery, représentant une *jeune femme jouant avec un petit chevreau* est une chose charmante. Comme à l'ordinaire, les architectes, soutiennent leur ancienne réputation par de nombreux et beaux dessin. J'espère que l'Institut sera plus content de cet envoi que de celui de l'année dernière.

Je n'ai rien à te dire de bien intéressant sur la question des arts à Rome. Tout s'y fait à peu près comme par le passé. Il y a cependant, quelques grands travaux de peinture en train : c'est à la basilique de Sainte-Marie-Majeure qui est entre les mains d'un architecte qui restaure la grande nef du haut. En bas je n'ai encore rien vu de ce qui s'y fait. M. Papelen d'ailleurs pourra te donner sur l'état des arts à Rome tous les détails que tu pourras désirer. J'ai bien peu travaillé depuis mon retour à Rome. J'ai un grand tableau en train, *Le Christ et les petits enfants*¹ que je voudrais terminer pour la grande exposition de 1855, mais je suis devenu si paresseux que j'ai peur de ne l'avoir pas terminé. Quant à toi, mon cher Navez, je sais que tu continues à travailler avec la même ardeur et t'en fais mon compliment. Excepté M. Papelen, je ne sais pas s'il existe à Rome d'autres artistes belges ; je n'en vois pas. Je serais heureux pourtant de pouvoir leur rendre les petits services qui sont en mon pouvoir pour diriger ou les aider dans ce qui est nécessaire à leurs études. Tu peux le répéter à ceux qui sont pour venir ici.

Je te prie de me rappeler au souvenir de ta famille et des personnes que j'ai connues à mon voyage à Bruxelles, notamment de M. de Bruycker qui nous a si bien reçus et qui a déployé tant d'activité et d'intelligence pendant les fêtes de Bruxelles. Quant à toi, mon cher Navez, tu connais mes vieux sentiments d'amitié et

1 Église Saint-Roch.

je te les réitère en t'embrassant de tout mon cœur. Ton ami, V. Schnetz.

Je ne te parle pas de la question d'Orient qui semble se compliquer chaque jour davantage, au point que je suis persuadé que le plus malin des Machiavel et des Talleyrand n'y verraient que du feu. Vous autres neutres, vous êtes très heureux de pouvoir vous tenir cois dans votre coin. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette guerre est une grosse affaire. Au moment de fermer cette lettre, j'ai relu la tienne et j'ai vu que tu me disais de voir si le tableau était non seulement dans la galerie Doria, mais encore dans les autres galeries de Rome. Il est trop tard aujourd'hui, mais j'irai un de ces jours et je t'écrirai le résultat de cette visite.

106. MARQUERIE A BAUDRY. PARIS, 25 MAI 1854

Original autographe. Fond. Custodia, fonds baudry, 1978 A 698

Cher Baudry,

j'ai tardé à te répondre. Ce n'est point pour suivre ton mauvais exemple. La raison seule en est que l'ami Vigot se préparant à t'aller retrouver, je voulais profiter de son entremise pour te la faire parvenir. J'espère qu'il te trouvera encore à Rome et que mon vieil ami pourra s'entendre avec toi pour quelque fine expédition. L'heureux mortel emporte avec lui là-bas une partie de mon âme. Recueille-le comme l'expression touchante de ces vieux souvenirs ineffaçables de notre amitié. Il te mettra plus longuement au courant de ce que je fais. Je t'en vais faire une rapide analyse. Après la perte cruelle que nous avosn faite, la maison de commerce dont mon père s'est trouvé débarrassé pendant près d'un an lui est de nouveau lourdement retombée sur les bras. Pour sauvegarder l'existence de ma belle-sœur, il m'a fallu m'occuper d'une partie de toutes les affaires, consacrant comme par le passé quelques heures chaque jour au commerce. Servitude physique et morale qui me décourage et me désole, alors que je désirerais tant la douce indépendance de l'esprit et la suite du but

à atteindre, mais à quoi bon me répandre en plaintes. Que pouvions-nous faire, faibles humains, contre ce que le hasard fatal des circonstances a décidé irrévocablement ? Depuis cinq mois, j'y fais face autant qu'il m'est possible. J'attends mon salut de ce même hasard qui m'a fait éprouver tant de vicissitudes. Près d'entrer dans la belle saison, à l'heure où le chant matinal de l'oiseau nous glisse, au réveil, quelque espoir au cœur, j'ai repris un instant courage. J'ai loué un atelier rue de Vaugirard, 52, presque au coin de la rue Bonaparte (anciennement rue du Pot-de-fer). Je veux t'en faire connaître la situation topographique. J'aperçois de ma fenêtre les cours du séminaire de Saint-Sulpice, puis au-dessus, les tours de l'église qui m'envoient au moment où je t'écris, jour de l'Ascension de Notre Seigneur, l'énivrante et soporifique harmonie de leurs cloches. Dans cet atelier j'y ai fait quelques portraits. J'ose espérer y commencer incessamment une tartine quelconque. Les concours d'essai pour les loges se sont passés sans que j'éprouve plus que l'an dernier la moindre tentation de prendre part à une nouvelle mêlée. Chazal a tenu bon ainsi que moi. Quant à Maillot, toujours le même, inébranlable au champ d'honneur, allant au combat comme à la parade. Il a fait pour la huitième fois sa figure peinte d'entrée en loge. Bin, le gros potet a remordu à la grappe. Lévy, Giacomotti, en somme totale, six seconds prix se représentant et si la vieille rigueur académique veut bien se relâcher, trois places vacantes, il y a de quoi allécher les appétits voraces. C'est après demain, samedi, que sont jugées les figures peintes. Les journaux t'en feront connaître la liste définitive.

Je n'ai point fait part de tes amitiés à Saintin, vu que la gaillard était parti depuis un mois pour la jeune Amérique : un yankee photographe lui a fait l'offre de seize mille francs pour deux années à passer à New York et y faire à son service tout ce qui concerne son état. L'ami Clément est toujours un gentil garçon ; il a remis au concours. Le pauvre Moricourt a perdu sa mère ; il continue ses études à l'atelier Gleyre. À l'École des beaux-arts rien de bien nouveau si ce n'est que des émotions sont venues bouleverser la monotone existence des gardiens de l'École. Dix-

sept cents francs ont été volés à la caisse de M. Vinit¹. L'accusation pèse sur un des leurs, un certain Michalet. Le coupable est incarcéré et la justice informe...

Dans notre tumultueux Paris, toujours des démolitions en masse. Dans mon quartier Saint-Benoît, rien que trente cinq maisons d'un coup à défalquer. Soustrais, mon vieux et tu ne trouveras presque plus la rue du Cloître Saint-Benoît. Deux ou trois maisons, y compris la nôtre, restent seules debout jusqu'à nouvel ordre. Que ceci, néanmoins, ne t'empêche point d'adresser des lettres moins rares au n° 2 de la rue du Cloître Saint-Benoît. Elles trouveront toujours bon accueil auprès d'un ami qui t'embrasse. Gustave Marquerie.

107. BAUDRY A SES PARENTS. ROME, 13 JUIN 1854

Original. Fond. Custodia, recueil Baudry

J'ai reçu votre lettre aujourd'hui et je vous réponds immédiatement pour vous rassurer sur mon compte. Je suis en très bonne santé et très en train de travailler en ce moment, à une esquisse² que je dois envoyer à Paris avec mon tableau. Celui-ci est emballé et dort en paix dans la cale de quelque navire³. Vous me demandez de vous en parler et de vous dire si j'en suis content. Vous devez savoir que je suis toujours dans la plus grande indécision dans mes jugements sur moi-même. Je crois, c'est tout ce que je pense, je crois que le sujet plaira parce que le public aime les choses gracieuses et naturelles. Tous mes amis me disent que j'ai réussi, mais les amis sont toujours indulgents. Nous verrons cela plus tard.

Je ne voyagerai guère cette année. Je connais maintenant à peu près toute l'Italie et les déplacements coûtent cher. Je resterai donc à Rome jusqu'à la fin de ce mois et seulement dans le mois d'août, j'irai prendre un peu l'air de la campagne. Dans les mois chauds de l'été, le climat de Rome est assez malsain et il est bon

¹ Le secrétaire de l'École.

² *César aux pieds de la statue de Pompée.*

³ *La Fortune éveillant un enfant au bord d'un puits.*

de les passer ailleurs. Je ne serai pas loin ; j'irai à dix ou douze lieues dans les environs.

J'ai été très content d'apprendre que vous avez enfin un bon locataire. J'étais aussi furieux que vous pouvez l'imaginer en lisant le récit que vous me faites des indignes filouteries de vos oiseaux de proie. Je ne comprends pas que dans de semblables circonstances, vous n'avez pas été le premier soldé. La justice ressemble souvent à celle de la fable de l'huître et des plaideurs.

Je puis à peine m'imaginer qu'il y a trois mois que vous n'avez reçu de mes nouvelles. Je pense si souvent à vous qu'il me semble vous avoir écrit depuis peu et puis le temps s'envole si vite lorsqu'on est occupé que ces lacunes disparaissent.

Si j'avais su que mon oncle fût parmi vous, je vous aurais certainement écrit. J'ai beaucoup de regret que le hasard ne me l'ait pas fait faire et Ambroise est-il tout à fait remis ? Prend-il du cœur à l'ouvrage ? Je l'engage toujours à dessiner beaucoup. Qu'il travaille aussi l'arithmétique tout seul avec le traité de Bourdon qui est dans la bibliothèque, en attendant que je ramasse un peu d'argent pour lui faire donner des leçons de mathématiques.

Il me demande la suite de mes voyages en Italie et me menace de sa disgrâce si je ne m'exécute pas. Je dois avouer que j'aurais le plus grand plaisir à céder à cette invitation, mais il me manque pas mal de conditions : d'abord le loisir, ensuite la mémoire. J'ai oublié les petits incidents qui vous auraient intéressés et je ne me souviens plus, pour ainsi dire, que de la table des matières. Si un jour tout cela me revient, je ne dis pas non. Sinon, qu'il m'excommunie ! Ces longues et chaudes journées de Rome sont très fatigantes. Il est déjà une heure. Je vous finis là cette lettre, en vous en promettant une plus longue la prochaine fois.

P. S. : J'ai en effet, écrit à M. Merlaud. Quant à cette demoiselle par qui M. Dupréa entendy parler de moi, c'est une très bonne et très distinguée dame à qui j'écris quelquefois. Elle s'appelle M^{lle} Zoé Noizet de Saint-Paul ; elle est cousine du célèbre voyageur Jacquemont, mort dans l'Inde vers 1832. Dans les lettres de Jacquemont publiées en deux volumes, plusieurs lui sont adressées.

Je vous embrasse de cœur ainsi que la petite famille de Guerrier.
Mes amitiés à la famille Sartoris.

108. [PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DES PIEUX ETABLISSEMENTS].

ROME, 14 JUIN 1854]

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 201

Aujourd'hui 14 juin 1854 les membres ci-après nommés de la congrégation des Pieux établissements français à Rome, convoqués par S. Exc. le c^{te} de Rayneval, ambassadeur de S. M. l'empereur des Français près le Saint-Siège se sont réunis sous sa présidence au palais Colonna pour examiner et entendre la reddition des comptes de l'exercice 1853. Sont présents le p^{ce} Henri de La Tour d'Auvergne, 1^{er} secrétaire de l'ambassade de France, président de la députation administrative des Pieux établissements français à Rome ; m^{sr} Lacroix, membre de ladite députation, m^{sr} Level, supérieur de la communauté de Saint-Louis-des-Français adjoint à ladite députation pour ce qui concerne le service de ladite communauté ; m^{sr} de Ségur, auditeur au tribunal de la Sacra Ruota pour la France, membre de la congrégation des Pieux établissements français ; M. Mangin, préfet de la police française à Rome, nouvellement nommé membre de ladite congrégation ; m^{sr} de Falloux, chanoine de Saint-Pierre, membre de ladite congrégation ; M. Schnetz, directeur de l'Académie de France, membre de ladite congrégation ; M. Pagès, intendant de la division française d'occupation à Rome, membre de ladite congrégation ; M. Gauthier, négociant à Rome, membre de ladite congrégation et M. Le Go, membre et secrétaire de ladite congrégation. La séance est ouverte à midi et demi. S. Exc. invite le secrétaire à donner lecture du procès-verbal de la dernière séance. La rédaction en est adoptée sans réclamation. Sur l'invitation de S. Exc., m^{sr} Lacroix donne lecture du rapport fait par l'administrateur sur sa gestion pendant ledit exercice 1853. Après cette lecture la séance est suspendue par l'absence de M. l'ambassadeur obligé de conférer avec un ministre étranger.

À une heure dix minutes la séance est reprise. M. l'ambassadeur consulte chacun des membres. M. Schnetz demande l'augmentation des traitements des frères de l'École. M. l'ambassadeur fait observer que le traitement est fixé par la communauté et qu'il ne peut être augmenté par une administration extérieure. M^{sr} de Ségur dit qu'ils ont fait une dépense d'installation qui s'élève à une somme de 1300 f. qui les met à la gêne et propose de leur donner une subvention temporaire tant que l'école se composera telle qu'elle l'est actuellement. L'ambassadeur tient à établir une limite de cent enfants et le paiement de personnel nécessaire avec la liquidation de l'arriéré (300 f.). M. l'ambassadeur établit la valeur immobilière suivant l'inventaire.

M^{sr} de Ségur attire l'attention de l'assemblée sur les améliorations dont le service de Saint-Louis serait susceptible, le costume que doit revêtir l'évêque dans les cérémonies, la dalmatique, les chandeliers des autels et les chapes des évêques et les autres parties du mobilier de la sacristie.

La séance est levée à 1 heure 40.

Le rapport constate en commençant les heureux effets que l'administration des Pieux établissements continuent à recueillir des améliorations et des réformes entreprises et poursuivies dans leurs développements depuis 1851. Les bons résultats en sont ensuite attestés par l'analyse succincte des chap. des recettes et des dépenses des Pieux établissements pendant l'exercice 1853. Au nombre des avantages recueillis dans le cours de cet exercice le rapport signale celui de l'administration du chiffre des « restés à recouvrer » dont le montant, à première impression, semble encre trop considérable, mais dans lequel figurent encore tant en intérêts échus qu'en capital une somme de 4571,79 écus reliquat du débet Colatti envers les établissements, créance désormais devenue caduque et complètement illusoire et dont l'administration pour cette raison se propose de demander l'autorisation nécessaire à la faire disparaître du compte à rendre en 1854.

À l'exposé des recettes suivi de celui des dépenses qui présente des résultats non moins satisfaisants tant par la réduction à un

chiffre presque insignifiant (44,75) de l'article intitulé frais de procédure, que par la somme considérable qu'il a été permis d'appliquer dans le cours de cet exercice à l'ensemble des dépenses à titre charitable et gratuit au nombre desquelles le rapport se plaît à signaler le bienfait que recueille la colonie française des écoles dirigées par les frères de la Doctrine chrétienne pour les militaires et surtout celle de Trevi pour les enfants qui ne comptent pas moins de 100 élèves qui reçoivent aux frais des Pieux établissements une éducation chrétienne et nationale.

Le rapport fait enfin observer que déduction une fois autorisée de la créance désormais irrécouvrable Colatti de scudi 4571,71 l'actif réel des Pieux établissements au 31 décembre 1853 s'élève à la quotité de 1355,65 écus.

Suit l'arrêté de quitus à donner au comptable dans lequel les résultats généraux du compte sont établis de la manière suivante : la recette effectuée 25 354,90 ½, les paiements effectués 25 192,81 ½, le solde des dépôts et avances 467,82, le reliquat en numéraire 1098,06 ½ et l'actif au 31 décembre 1853 5927,24, à suivre la rentrée des restés à recouvrer 5786,63 ½, acquits les restés à payer 1425,28 ½.

À la suite de cette lecture le rapporteur au nom de la députation administrative demande l'autorisation d'accorder en son nom au s^r Philippe Bessières, percepteur payeur des Pieux établissements quittance des ses opérations au moyen de l'arrêté de compte qui suit au rapport de la forme usitée.

S. Exc. invite ceux de MM. les membres de la congrégation qui auraient à présenter des observations à prendre la parole. M. Schnetz demande s'il ne serait pas possible d'augmenter le traitement des frères des Écoles chrétiennes qui ne lui paraissent pas rétribués en raison des services qu'ils rendent en proportion de la cherté de la vie à Rome.

S. Exc. fait observer que le traitement est fixé par les chefs de la communauté à laquelle les frères des Écoles chrétiennes appartiennent et qu'il ne peut être augmenté par une administration qui leur est étrangère.

M^{sr} de Ségur dit qu'on pourrait arriver au but de la proposition faite en augmentant le nombre des frères appelés à diriger l'école de Trevi ; qu'en outre ils ont fait une dépense d'installation qui s'élève à une somme de 1300 f. qui les met à la gêne et propose de leur donner une subvention temporaire tant que l'école sera aussi nombreuse qu'elle l'est actuellement.

S. Exc. dit que déjà les Pieux établissements ont été contraints par les circonstances, d'année en année, d'augmenter la dépense sur laquelle on croyait devoir compter pour l'entretien de cette école et tient à établir une limite de cent enfants et le paiement d'une personne nécessaire pour la diriger (trois frères et demi ou quatre) et la liquidation de l'arriéré.

M^{sr} de Ségur attire l'attention de l'assemblée sur les améliorations dont le service de Saint-Louis est susceptible. Le costume que doit porter l'évêque dans les cérémonies, les chapes des évêques, la dalmatique, les chandeliers des autels et autres parties du mobilier de la sacristie ont besoin de renouvellement ou de complément.

M. l'ambassadeur dit que l'administrateur sera chargé d'examiner ce que les Pieux établissements peuvent faire pour pourvoir d'une manière décente à cette partie du service et fera les dispositions convenables à cet effet.

À la suite de ces observations auxquelles les membres de la congrégation déclarent n'avoir rien à ajouter, S. Exc. interpelle nominativement chacun d'eux au sujet du *quitus* à délivrer au comptable sur ses opérations pendant l'exercice 1853 et conclut à l'accorder. Ces conclusions sont adoptées. Aucun autre objet n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à une heure 40 minutes de relevée.

109. SCHNETZ A RAOUL-ROCHETTE. ROME, 20 JUIN 1854

Original. Arch. Institut, carton 5 E 38

M. le secrétaire et cher confrère,
j'ai l'honneur d'informer l'Académie que les envois des pensionnaires sont partis de Rome le 10 du présent mois de juin. J'espère qu'ils arriveront bien à temps pour que l'Académie

puisse faire son rapport tout à son aise. Comme je le prévoyais, M. Lepère n'a pas pu terminer son bas-relief pour l'époque fixée pour le départ. Ce bas-relief partira avec les envois de l'année prochaine. Je n'ai pas hésité à prendre ce parti plutôt que de retarder le départ de quelques jours à une époque où la baisse des eaux du Tibre peut rendre le passage de la barre impossible pendant assez longtemps. L'esquisse de M. Crauk manque aussi, mais ce pensionnaire combat avec la fièvre depuis plus de dix mois ; il ne l'a pas tous les jours, il est quelquefois même quinze jours sans éprouver le moindre accès mais, à côté de cela, il l'aura cinq à six fois dans un mois et quelquefois davantage. Dans cet état, c'est tout ce qu'il a pu faire que de terminer le modèle de la figure qu'il doit exécuter en marbre cette année, et il a dû y mettre souvent un courage bien louable. Du reste, j'aurai incessamment l'honneur d'adresser à l'Académie un rapport plus détaillé à ce sujet.

M. Diet, le lauréat architecte de cette année, est arrivé à Rome ; ayant plusieurs logements libres, j'ai cru pouvoir lui accorder la faveur d'en mettre un à sa disposition pendant les quelques jours qu'il doit passer ici. M. le ministre lui ayant accordé les moyens de faire une course à travers l'Italie, il se propose, en quittant Rome, de voir Naples, Florence et le nord de l'Italie.

La chaleur, depuis quelques jours, commence à se faire sentir vivement ; on commence déjà à couper les grains, qui sont superbes et abondants.

Je suis allé hier avec M. de Rayneval et Visconti voir les fouilles que l'on fait à six milles de la porta Pia sur la via Nomentana. On a déjà trouvé plusieurs beaux pavements en mosaïque et un beau vase en albâtre. On croit que ces ruines, dont il n'existait aucun vestige sur le sol, peuvent être celles de la villa de Sénèque ; elles occupent un terrain très étendu et on espère, quand on reprendra les fouilles cet automne, faire de très belles découvertes.

Je vous prie, M. le secrétaire et cher confrère, de vouloir bien présenter mon hommage respectueux à l'Académie et me croire votre bien sincèrement affectionné, Victor Schnetz.

110. BAUDRY A SES PARENTS. ROME, 20 JUIN 1854

Original. Fond. Custodia, recueil Baudry

Mes chers parents,
je m'aperçois qu'il y a déjà plus d'un mois que j'ai reçu votre dernière lettre. Je la relis encore comme tout ce qui me vient du pays avec bien du plaisir, car le temps n'a pas affaibli mes sentiments d'affection pour vous et pour tous ceux qui veulent bien m'aimer. Je pensais ce matin dans mon lit, en entendant le ramage des oiseaux du jardin, aux promenades matinales de ma première jeunesse, lorsque nous allions avec un morceau de pain et du fromage dans un sac, faire la guerre aux poissons de Moulinneuf et de Braquière. Que ces souvenirs sont bons et combien ne dois-je pas remercier le bon dieu de m'avoir laissé dans le cœur ces impressions fraîches et suaves de la nature ! Peut-être à cette heure même, au moment où je vous écris, êtes-vous avec Ambroise ou Auguste dans un de ces chemins ombreux et pleins de rosée où j'aime tant revenir par le souvenir. Je les reverrai bientôt car il est probable que je passerai le mois de juin 1856 parmi vous.

J'ai écrit à Guitton pour lui dire d'envoyer mon tableau de *Jacob* à la mairie de Napoléon. Je lui ai aussi envoyé une petite lettre adressée à M. le maire de Napoléon. Ne soyez pas inquiets quant aux quelques sous que je vous ai envoyés. Je vous assure que cela ne me gêne nullement et que si je n'avais pas eu quelques dettes de tailleur et de cordonnier à payer, j'aurais pu vous en envoyer un peu plus.

Je suis en ce moment très occupé. Je pense à mon dernier tableau¹ qui doit être le plus important pour l'avenir et Dieu tient dans ses mains l'idée qui me fera riche ou pauvre, pendant quelques années. Espérons que tout ira pour le mieux.

Maintenant, j'écrirai à mon cher Ambroise que j'ai de nouvelles monnaies pour lui. J'en ai encore peu, mais elles augmenteront d'ici mon retour. C'est d'abord une petite monnaie d'argent (valeur antique, dix as) avec un quadriges d'un côté et l'effigie

¹ *Le Supplice d'une vestale.*

symbolique de Rome de l'autre. Puis, un petit Constance ou Constantin, petit bronze du bas-Empire. Puis un Domitien, mais très endommagé et une autre que je n'ai pu déchiffrer. J'aurais dû lui dire qu'au moment de mettre ces dernières dans leur petite boîte pour lui envoyer, je me suis aperçu que j'en avais égaré quelques-unes, mais j'ai négligé de lui écrire et il a cru devoir suspecter la fidélité du mandataire. J'ai tous les torts de négligence dans cette affaire et j'espère que sitôt qu'il saura cela, il abandonnera ses soupçons qui sont, je puis le lui assurer, très injustes.

Mercrédi, on m'a donné trois médailles pour toi : un Domitien superbe ; on lit jusqu'à l'année de son règne qui se compte, comme tu sais, par consulat, du moins je le crois ; il y a COS XII, ce qui le porterait juste à l'année 93 après J.C., Domitien ayant été empereur l'an 81. En outre, j'ai pour remplacer ce Caracalla que j'ai égaré une autre monnaie du même empereur, très bien conservée et très ressemblant. Puis, une monnaie de cuivre romaine et presque moderne, de 1992 ! L'abbé Aulanier dont je t'ai déjà parlé te fera savoir et te fera l'histoire de ses collections. Il a toutes les monnaies et médailles françaises depuis Charles VII, ce qui est le commencement de la médaille, toutes les romaines, les grecques, et parmi celles-ci sept ou huit drachmes en argent qu'il a trouvés autour du cou d'une petite fille dans l'île de Délos. Le père de l'enfant les avait trouvées dans un coin en labourant et n'avait trouvé rien de mieux que de les attacher à un cordon et en faire un collier à sa petite fille. Le père Aulanier lui proposa une grosse pièce de cinq francs pour chacune de ces petite pièces ; la petite pleura, mais le père trouva les pièces de cent sous plus larges et plus lourdes. Il y a de cela vingt-cinq ans. On ne trouve plus maintenant de semblables occasions.

Avez-vous pu louer votre magasin ? Vous avez dû vendre pas mal de sabots si le temps a été aussi mauvais qu'ici. Il n'y a guère qu'une huitaine de jours que le soleil commence ici à montrer sa face. Je pense que mon tableau¹ sera arrivé avec la lettre d'envoi

¹ *Jacob et l'ange.*

que j'ai adressée à M. Brethé¹. Je regrette que le sujet de ce tableau ne convienne pas à l'église ; sa place aurait été toute trouvée. Je crains qu'il ne plaise pas beaucoup, justement à cause du peu d'intérêt que le sujet peut avoir à Napoléon. C'est un tableau fait pour l'Institut. Et le public parisien ? Vous me direz comment celui de Napoléon aime la Bible et cette scène austère où il n'y a pas le moindre colifichet. Il n'en est pas de même de la *Fortune*. Il est conçu dans un esprit tout différent.

Je suis presque seul à l'Académie en ce moment. Tout le monde voyage. J'aurais bien envie d'en faire autant, mais il ne faut pas badiner avec son dernier tableau. Je me porte très bien et j'ai reçu une lettre de ce bon M. Merlaud qui [déchirure : m'a dit ?] aussi que vous alliez bien. Dites-lui que je le remercie de son bon souvenir et que, de ma vie, je ne lui en voudrai. Je suis moi aussi coupable de beaucoup de négligences épistolaires et je voudrais que mes amis [déchirure : m'aiment pour] cela autant que je l'aime. Faites-lui lire ces choses et même la lettre s'il en a le temps, car vous savez que M Merlaud est un de nos vieux amis et cela depuis mon enfance.

Bien des choses aussi à M. Gaston et à Georges si Ambroise lui écrit. J'embrasse tout le monde. Votre fils.

111. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 21 JUIN 1854

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 216

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 mai dernier et votre compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1853. Ce compte renferme à l'article entretien des bâtiments une irrégularité que vous avez reconnue d'ailleurs vous-même dans votre dernière lettre du 24 mai. Je n'avais autorisé pour entretien des bâtiments sur le crédit spécial de l'Académie impériale de

¹ Maire de La Roche-sur-Yon.

France à Rome, chap. des établissements des Beaux-Arts, qu'une dépense de 2931,67 f. Vos prévisions relativement à cette dépense dans votre compte général devait donc s'élever seulement à cette somme de 2931,67 f. Vous l'avez portée pour 5057,20 f. ; il en est résulté un excédent en 2125,53 f. qui aurait dû être prélevé par vous sur l'allocation de 6000 f. mise à votre disposition par la section des bâtiments, chap. XIX du budget. Une partie de cet excédent était déjà ordonnancée, je le sais, lorsque vous avez reçu communication de la nouvelle division du mode de comptabilité de l'Académie, mais l'administration pouvait encore imputer cet excédent sur l'allocation précitée des 6000 f. et décharger d'autant le budget spécial de l'Académie impériale de France à Rome. J'ai consenti cependant, M. le directeur, surtout à cause de la situation du crédit de l'Académie pour 1853, à approuver cet excédent en dépenses sur votre compte général, mais je vous prie de vouloir bien à l'avenir vous renfermer plus exactement dans la limite de votre budget.

Je viens de prier M. le ministre des Finances de faire verser au payeur du corps expéditionnaire français à Rome la somme de 2558,89 f. formant le solde des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1853. Vous aurez, comme d'habitude, à donner reçu de cette somme à M. le payeur.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

112. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 3 JUIL. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 217

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

par votre lettre du 10 mai dernier vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le bordereau des sommes payées par vous du 1^{er} janvier au 10 mai de l'année courante pour le service de l'Académie impériale de France à Rome. L'examen de ce bordereau et des pièces à l'appui n'a donné lieu qu'à une observation ; l'état émarginé n° 30 n'est pas accompagné d'une

attestation constatant les étrennes accordées au portier, garçon de bureau de l'Académie¹ et à l'un des modèles de l'École qui ont été payées en présence de deux témoins, les parties prenantes n'ayant pas émarginé elles-mêmes, mais comme il s'agissait de sommes fort peu importantes, j'ai bien voulu pour cette fois encore ne pas exiger ce certificat et j'ai transmis votre bordereau revêtu de mon approbation au Trésor public. Je vous prierai cependant, de veiller à l'avenir à ce que de semblables irrégularités ne se reproduisent plus.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

113. SCHNETZ A RAOUL-ROCHETTE. ROME, 4 JUL. 1854

Original. Arch. Institut, carton 5 E 58.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 429

M. le secrétaire,

j'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages de MM. les pensionnaires, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie dans le courant du mois d'avril dernier, ont été expédiés pour Paris le 10 juin suivant en douze caisses adressées à S. Exc. le ministre d'État. Je note ici, pour éviter la confusion au moment du décaissement, que les caisses numérotées 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 contiennent seules l'envoi de l'Académie. Celle portant le numéro 8, où se trouvent les travaux de peinture, d'architecture et de musique contient, en outre, un tableau de paysage, commandé à M. Gibert, ancien pensionnaire, par M. le ministre de l'Intérieur et que, pour cette raison et selon l'usage, j'ai dû joindre à l'envoi des travaux de l'École. Enfin, les caisses portant les numéros 9, 10, 11 et 12 contiennent, comme à l'ordinaire, les objets appartenant aux pensionnaires rentrés en France au commencement de l'année courante. Je joins à ma lettre pour que vous veuillez bien le mettre sous les yeux de l'Académie un tableau comparatif, divisé cette fois en quatre

1. Dans la lettre : ambassade.

feuilles, une pour chaque section principale, des travaux exécutés par MM. les pensionnaires pour l'année 1853 et de ceux imposés à chacun d'eux par le règlement pour ladite année. Les observations qu'il contient résument complètement la position de chacun en face de ses obligations. Je ne trouve à y ajouter qu'une recommandation d'indulgence en faveur de ceux de MM. les pensionnaires qui n'ont point exactement accompli leurs devoirs académiques pour avoir mal mesuré le temps qu'il fallait pour achever les travaux qu'ils avaient entrepris.

Veillez, M. le secrétaire, présenter à l'Académie l'hommage de mon respectueux dévouement et recevoir l'expression des sentiments d'estime et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, votre très humble et très dévoué serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

114. SCHNETZ À FOULD. ROME, 4 JUL. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 430

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'annoncer à V. Exc. que les ouvrages de MM. les pensionnaires pour l'année 1853, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie en avril dernier, ont été expédiés pour Paris le 10 juin suivant par l'entremise de la maison Jullien-Gauthier de Rome qui les a dirigés par voie de mer jusqu'à Marseille sur le navire « Innocence et Nathalie », cap. Livré, pour être remis à MM. A. et E. Guibal, correspondant en cette ville de MM. Bonjour frère aîné et Ch. Verrier de Paris, qui selon les instructions du ministre de l'Intérieur en date du 15 février 1853 demeurent chargés d'acheminer tous les envois de l'Académie de Marseille à Paris. L'envoi se compose de 13 caisses emballées, cordées et portant un n° d'ordre de 1 à 13 inclusivement et cette suscription : « à S. Exc. le ministre d'État ». Les caisses numérotées 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8 contiennent seules les envois de l'Académie ; celles portant le n° 9, 10, 11 et 13 contiennent les objets que les pensionnaires rentrés en France

au 31 décembre dernier sont autorisés à joindre annuellement à l'envoi. Enfin la caisse n° 12 contient la statue en marbre¹ dont M. Godin, sculpteur résidant à Rome, fait hommage au conseil général du département de Seine-et-Marne et que par dépêche en date du 26 avril dernier V. Exc. m'a autorisé à joindre à l'envoi de l'Académie. J'ai fait suivre comme d'habitude les frais de cette expédition pour être acquittés par votre département.

Je joins à ma lettre un tableau comparatif divisé en 4 feuilles des travaux exécutés par les pensionnaires avec les obligations que leur impose le règlement. V. Exc. y trouvera dans la colonne des observations un résumé complet de la situation de chacun des pensionnaires, de ses devoirs académiques auquel il ne me reste rien à ajouter, si ce n'est une sorte d'excuse à présenter en faveur de deux pensionnaires, MM. Deveaux graveur et Lepère sculpteur, qui n'ont point rempli leurs obligations pour avoir mal mesuré le temps qu'il leur fallait pour achever les travaux qu'ils avaient entrepris.

Je suis...

La caisse portant le n° 8 où se trouvent les travaux de peinture, d'architecture et de musique contient en outre un tableau de paysage² commandé à M. Gibert par M. le ministre de l'Intérieur et que pour cette raison j'ai dû joindre à l'envoi des travaux de l'État.

115. BAUDRY A SES PARENTS. ROME, 4 JUIL. 1854

Original. Fond. Custodia, recueil Baudry

Mes chers parents,
il y a bien longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles. Je suis de retour d'un voyage autour de Rome dans les montagnes et je crois ne faire ici qu'une pause de trois ou quatre jours pour retourner à l'endroit d'où je viens.

1. Non identifié.

2. Non identifié.

Vous savez peut-être qu'on dit que le choléra est en Italie, mais il n'y a rien à craindre. Vous savez qu'à Paris en 1849, il a sévi d'une façon assez dure et que cependant tout le monde n'est pas mort, mais il y [a] cette différence, c'est qu'ici où personne n'est occupé, cela fait le sujet de toutes les conversations, tandis qu'à Paris personne n'y pensait. Il n'est pas à Rome où s'il y a deux ou trois cas, c'est au plus. Dans l'été, il meurt ordinairement plus de monde que maintenant à cause des fièvres du pays, mais ce seul mot, ce mot chaleur, les effraie terriblement. Pour moi, ma santé est excellente. Vous savez que je n'ai jamais eu la fièvre et que j'y crois à peine et que, du reste, je suis persuadé que la peur est la[plus] dangereuse de toutes les maladies. Ne craignez donc rien, d'autant plus que je vais quitter Rome et retourner dans mes montagnes où l'air est sain et excessivement pur. Vous me voyez maintenant, je suis sûr et vous ne me reconnaitriez pas. Je suis possesseur d'une superbe barbe noire qui fait l'épouvante de mes amis. Comme je m'en vais, je conserve cette toison qui est réellement très commode.

Mes envois de cette année, mon tableau de la *Fortune* et une esquisse de ma composition¹ seront exposés dans le mois d'octobre. J'attends avec impatience le jugement de Paris qui sera, cependant comme d'habitude, de toutes les couleurs.

Dernièrement à Rome, on a assassiné deux de mes modèles. Il y en a un qui est mort sur le coup. Cela se passe à Rome en plein midi, dans les rues les plus fréquentées. Ce sont toujours des vengeances entre canailles et jamais l'étranger n'est exposé à ces sortes d'accidents. Ce sont les mœurs romaines. Une dispute qui finit en France par un coup de poing, finit ici par un coup de couteau, c'est la mode. Je demandais un jour à un petit modèle quelle était sa famille et les détails sur le caractère de son papa. Il me disait : papa est un bon homme, mais quand il est en colère, il prend toujours son couteau. Il n'a que ce défaut-là ; il est un peu vif.

¹ *Le Printemps de la vie.*

Mon travail de cette année pour Paris est une copie et une esquisse¹, ce qui fait que j'ai du temps devant moi. L'année 1855 sera la dernière de mon séjour en Italie et c'est ce qu'il [y] a de décisif pour l'avenir, car il faut rapporter un bon tableau à Paris². Le moment de notre réunion avance donc peu à peu et nous pourrons bientôt déboucher une bonne bouteille de vin, s'il y en a une en réserve dans la cave. Je voudrais bien voir la nouvelle maison que vous avez faite et je rêve assez souvent que j'y suis transporté. Enfin, patience, j'y serai probablement au mois de mai de 1856.

Ambroise travaille-t-il toujours et a-t-il suivi mes conseils pour le dessin ? Je n'ai pas dans ce moment-ci assez d'argent pour lui faire prendre ses leçons de mathématiques, mais enfin, ce n'est qu'un peu de retard. Qu'il dessine beaucoup en attendant. Il n'y aura pas de temps perdu.

Je n'ai pas grandes nouvelles aujourd'hui à vous apprendre et je dois écrire à une dizaine de personnes, ce qui m'enlève un peu le temps de bavarder plus longuement, mais vous, ne faites pas comme moi et envoyez-moi une longue lettre pleine de détails sur vos affaires et sur ce qui se passe à Napoléon³. Que Guerrier m'écrive aussi ; cela me fera grand plaisir. Votre lettre sera lue dans les montagnes et ce me sera une charmante distraction. Adressez toujours à Rome ; on me l'enverra.

Adieu. Je vous embrasse de cœur. Votre fils, Paul.

P. S. : mille bonnes [pensées] à M. Sartoris et à sa famille. J'ai envoyé dernièrement une petite boîte à Guitton pour Ambroise ; elle contient quelques médailles et d'autres objets.

¹ *César aux pieds de la statue de Pompée.*

² Ce sera *Le Supplice d'une vestale.*

³ La Roche-sur-Yon.

116. SCHNETZ A LEBAS. ROME, 6-10 JUIL 1854

Original. Fond. Custodia, Granet, 1992-A 249

Mon cher Lebas,

il ne suffit pas de dire « je veux vous écrire », « je désire vous écrire » et ne pas le faire ; je passerais pour un gascon, et un de la pire espèce et je ne m'en soucie pas du tout, je tiens trop à votre bonne amitié. Je cherche pourquoi je ne vous ai pas écrit plus tôt, mon cher ami, et ce n'est vraiment pas très facile à trouver ; ce que je puis vous dire, c'est que ce n'est pas par indifférence et je ne suis pas sûr que vous en étiez persuadé avant cette assurance. Vous connaissez Rome, vous savez que son climat rend un peu paresseux, surtout les jours de *sirocco*, et il me semble qu'il en fait beaucoup plus maintenant qu'autrefois. Vous voyez que voilà déjà une bonne raison à laquelle je joindrai celle de mes relations de famille, qui prennent une bonne partie de mon temps après celui donné d'abord aux affaires de l'Académie. Ces raisons vous suffiront, j'espère, mon cher ami, et vous feront comprendre aussi que les couleurs doivent sécher assez souvent sur ma palette et que mes pinceaux servent beaucoup moins que ma plume. *Che disgrazia per la posterità!* Heureusement que je ne serai pas là pour recevoir ses reproches. Vous avez quelquefois de mes nouvelles par Picot et Raoul-Rochette. J'espère qu'ils ne manquent pas de vous dire qu'il y a toujours un salut spécial pour l'ami Lebas.

Ginain est en Sicile depuis près d'un mois. Il y est allé avec un de ses camarades et veut mesurer plusieurs beaux monuments de cette île célèbre. Je l'attends ici pour le courant de septembre. C'est un aimable garçon dont j'aime le caractère et le talent.

J'ai été obligé d'interrompre cette lettre et n'ayant pu vous l'envoyer par le dernier courrier, j'ai attendu le courrier militaire qui part pour Toulon dans les dix jours. Par ce moyen, vous recevrez plus tôt ma lettre et ne la paierez que comme si elle venait seulement de Toulon ; ce sont deux avantages.

Je reprends donc ma lettre et tout d'abord, mon cher ami, je dois vous dire que j'ai appris ce matin par une lettre de Picot la triste nouvelle de la maladie grave Raoul-Rochette. Cette triste nouvelle ne m'a cependant, pas trop surpris j'avais trouvé notre pauvre ami

bien changé lors de la visite qu'il me fit l'automne dernier à Rome ; ses jambes tremblotaient et ses idées, parfois, n'avaient plus toute leur lucidité. Je n'en suis pas moins affligé car, quoique un peu tranchant et hâbleur, comme presque tous les savants archéologues, il a de bonnes et précieuses qualités. J'espère, mais sans beaucoup de confiance, que les premières nouvelles seront meilleures. Picot me dit dans sa lettre que Raoul-Rochette avait dû m'écrire pour me dire que l'Académie, ou plutôt quelques-uns de ses membres, avaient trouvé mauvais et inconvenants les détails que j'avais donnés dans ma dernière lettre sur les ouvrages exposés des pensionnaires et sur l'effet qu'ils produisaient sur le public de Rome. Je n'ai pas reçu cette lettre et j'en suis fâché, j'aurais été curieux de voir comment Rochette aurait formulé le blâme qu'il était chargé de m'adresser par ordre de nos chers collègues. Il faut avoir véritablement l'esprit bien singulièrement tourné pour trouver mauvais des détails de cette nature car, supposons un instant que des affaires m'eussent appelé à Paris au moment de l'exposition à Rome des ouvrages des pensionnaires, m'aurait-on fermé la bouche si j'avais cherché à donner à l'Académie quelques détails sur le mérite des ouvrages exposés et sur l'effet qu'ils produisaient ? Je ne le pense pas. Eh bien, ce que j'aurais exprimé verbalement sans la moindre idée de vouloir influencer le jugement futur de mes confrères, mais n'a fait que l'exprimer en quelques lignes et en vue, tout simplement, de satisfaire à la légitime curiosité de l'Académie. Ceci me servira de leçon. Désormais, je bornerai ma correspondance avec l'Académie au plus strict nécessaire, et par l'entremise du secrétaire, M. Le Go. Elle n'y perdra pas grand chose et j'y gagnerai un peu de temps que je pourrai passer avec mes amis, et vous en aurez votre part.

Visconti m'a dit qu'il avait écrit dernièrement à Raoul-Rochette et qu'il lui donnait quelques détails sur des fouilles dont je crois vous avoir parlé dans une lettre que j'ai écrite à l'Académie pour lui annoncer le départ des envois des pensionnaires. La maladie Raoul-Rochette aura peut-être fait que cette lettre n'aura peut-être pas été communiquée à l'Académie et c'est peut-être fort heureux pour moi. J'aurai pu encourir quelque nouveau reproche

de quelques-uns de nos bienveillants confrères. Ces fouilles, du reste, n'ont encore donné que quelques pavés en mosaïque d'un assez joli dessin et deux inscriptions qui paraissent avoir un intérêt historique, je ne m'en rappelle pas assez le sens pour me risquer à vous le dire. Ces fouilles sont à six milles de la porte Pia, sur via Nomentana ; je suis allé les voir avec les pensionnaires architectes et peintres et, en revenant, nous nous sommes un peu écartés de la route pour aller voir un camp de moissonneurs ; c'était vers le coucher du soleil, au moment où, chacun ayant fini son travail, reprenait le chemin du camp, qui est formé de petites tentes blanches et de petites cabanes en paille des formes les plus pittoresques et les plus variées. Ces moissonneurs étaient des paysans et paysannes des Abruzzes ; leur camp, situé sur mamelon, se détachait en lumière dorée sur les belles montagnes de Tivoli, à quelque distance de là, passait un énorme troupeau de bœufs conduit par les hommes à cheval et armés de piques, d'un autre côté, et tout près du campement, l'aire où vingt-quatre chevaux étaient occupés à battre le blé qui était amené par les chariots si gracieux des montagnards. Vous pouvez vous former l'idée du beau et grandiose tableau que nous avions devant les yeux. Connaissant les bons souvenirs que vous avez conservés de la belle campagne de Rome, j'ai pensé que ces détails auraient quelque intérêt pour vous.

Un certain Vescovali, dont vous avez probablement connu le père qui avait autrefois un magasin d'antiquités place d'Espagne, a été chargé par le gouvernement de former une espèce de musée sous les voûtes du tabularium de tous les monuments du Forum dont il reste quelque chose. Ainsi, à force de [patiner] et de chercher dans tous les coins dans tous les magasins de débris du gouvernement, il est arrivé à recomposer des chapiteaux, des frises, enfin, la presque totalité de plusieurs monuments. Ce travail est déjà assez avancé et sa collection augmente tous les jours.

Canina se porte bien et me demande toujours de vos nouvelles chaque fois que je le vois. Il est toujours enfoncé dans ses livres et travaille toujours avec la même activité, sa complaisance pour nos pensionnaires architectes est toujours la même.

Le m^{is} Campana est de retour de Paris ; je lui avait donné une lettre pour Mérimée, qui l'a abouché avec M. Fould et M. Blanche. Je crois que, sans l'embarras de la guerre, l'affaire si importante de ses belles collections prendrait une bonne tournure. Je serais enchanté que cette affaire pût se faire sous mon directorat.

Mais voilà une bien longue lettre et je crois qu'il est temps de la terminer. Je ne puis le faire agréablement pour moi, mon cher ami, qu'en vous assurant de ma sincère amitié et en vous embrassant de tout mon cœur, Victor Schnetz.

117. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 7 JUIL. 1854

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 219

Ministère d'État. Section des bâtiments.

M. le directeur,

le compte général des dépenses d'entretien des bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'année 1853 a été définitivement arrêté à six mille deux francs soixante neuf centimes. Sur cette somme, celle de six mille francs vous a déjà été avancée par le payeur de la division expéditionnaire française et des ordres vont lui être donnés pour le paiement des deux francs soixante neuf centimes formant le solde du compte de l'exercice 1853. J'ai également prié M. le ministre des Finances d'assurer le remboursement des dépenses que vous avez faites pour le service d'entretien pendant le 1^{er} trimestre 1854 et que j'ai arrêté à la somme de sept cents francs dix centimes, montant du bordereau que vous m'avez adressé. J'ai toutefois remarqué que ce bordereau comprend l'acquisition d'une glacière, dépense qui n'aurait pas dû être imputée sur le fonds du chap. 12 puisqu'elle est complètement étrangère aux travaux d'entretien des bâtiments. J'ai bien voulu l'admettre pour cette fois seulement, mais je vous invite pour l'avenir à ne comprendre dans les comptes du chap. 12 que des dépenses afférentes au section des bâtiments proprement dits ; aucune autre dépense ne sera désormais admise en liquidation au titre de ce service.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Alfred Blanche.

118. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 8 JUIL. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 220
Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

M. Chablis vient de m'informer de l'achèvement de la copie¹ que mon département lui avait commandée moyennant 800 f. J'ai prié M. le ministre des Finances de charger M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie de compter à M. Chablis la somme de 800 f. allouée. Je vous serai donc obligé de vous faire livrer la copie de cet artiste et comme la destination assignée dans le principe a été changée, de diriger cette copie sur Paris à mon adresse.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

119. SCHNETZ À FOULD. ROME, 30 JUIL. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 431

M. le ministre,

j'ai remis à M. Chablis le mandat au moyen duquel il a pu se présenter chez M. le payeur de la division expéditionnaire française à Rome et recevoir la somme de huit cents francs allouée pour la copie du tableau du Guide *L'Annonciation* qu'il avait été chargé d'exécuter pour votre ministère. Cette copie m'a été remise par M. Chablis, mais avant de la diriger vers Paris, selon les dernières instructions contenues dans votre dépêche du 8 courant, j'ai besoin de demander à V. Exc. si pour éviter les frais d'une expédition particulière, elle ne jugerait pas

1. *L'Ecce Homo* du Guerchin.

préférable avant de laisser cette copie en dépôt à l'Académie pour ne l'expédier qu'à l'époque du premier envoi des ouvrages des pensionnaires. J'attendrai les ordres de V. Exc. à ce sujet. J'ai l'honneur d'être avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et dévoué serviteur.

120. HEBERT A BAUDRY ET GUMERY. SUBIACO, JULI. 1854
Original autographe. Fond. Custodia, 1978 A 2510.
Éd. Julia, p. 88

Mes chers amis,

je ne vous cacherai pas que je reste encore un peu à Subiaco. Ce bon, ce digne M. Ampère retourne à Rome ; c'est désolant. J'ai reçu le petit livre avec la glace non moins cassée. Je suppose que vous avez fait feinte de le faire raccommo-der. Enfin, n'importe. Croyez-le ou ne le croyez pas, je vous rendrai les dix-huit sous.

Ce M. Paul¹ a-t-il terminé cette esquisse Élysée-Montmartre² que j'ai vue en si bon chemin ? Et vous, M. Gumery, contentez-vous à jouir du nouveau et de la satisfaction d'avoir trouvé une bonne idée ? J'espère que vous allez lui donner son vrai dîner de départ avec toast. Et Boulanger, où en est-il ? A-t-il été brillant entre les deux murs du Ponte Molle ? Répondez-moi un mot, mes chers MM., mais ne confiez pas la rédaction à ce M. Paul. Quelle littérature ! M. Ampère en a bien ri mais moi j'en ai été indigné. Faut-il que des parents soient coupables de laisser ainsi un jeune homme dépourvu des lumières de l'éducation !

Adieu, MM. Conservez-moi un coin dans votre souvenir et envoyez-moi mes lettres poste restante à Subiaco dans une grande enveloppe. Je les attendrai jusqu'à vendredi (jour de la poste) avant de monter à Cervara. Recevez avec mes remerciements l'expression de mes vœux les plus pressés pour la réalisation de vos espérances (hein, comme c'est tourné !).

Tout à vous. E.H.

1. Paul Baudry.
2. Non identifié.

121. MARQUERIE A BAUDRY. PARIS, [AOUT 1854]

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry

Mon vieux Paul,

au reçu de ta lettre j'ai couru ventre à terre chez M. Vinit pour savoir quelles étaient ses intentions à l'égard de ton esquisse¹. Elles sont très conciliantes. Il a paru très étonné d'apprendre les difficultés qui lui avaient été attribuées et son refus de la soumettre à l'exposition. Rassure-toi, mon ami, il n'en est rien. C'est une profonde erreur qui ne peut se motiver que par une trop forte prise de hachisch que ce bon Guitton aura prise, cette fois, cette imprudence l'ayant transporté dans des régions inexplorées, ramené *subito* des espaces infinis sur notre globe misérable et pestiféré. Dans l'état d'exaltation où cette maudite drogue l'avait jeté, il aura commis cette singulière bévue. Ah, le pauvre homme ! Non seulement M. Vinit a été très aimable pour repousser l'absurdité à lui imputée, mais encore il m'a montré ton esquisse qui est arrivée à bon port, sauf quelques bribes de papier qui ont, à très peu de places, adhéré. Il le fera, d'après ta recommandation nettoyer avec le plus grand soin sous ses yeux mêmes (d'artiste). J'ai vu cette charmante composition, *Gioventù primavera della vita*². Texte délicieux et abondant d'idées. Tu n'est point au-dessous de la tâche exécutée grandeur nature avec ce qui constitue notre Baudry. Comme il y a de la véritable source pour cette bonne postérité ! L'ensemble de la composition m'a paru très heureux et la couleur riante et finement poétique. Peut-être, dans la réalisation définitive, désirerons-nous une proportion, plus majestueuse, moins égale pour les personnages, mais... Pauvre humanité qui ne peut avoir d'éloges sincères sans en troubler la jouissance par quelque mesquine restriction !

Rien de bien nouveau sous le ciel de France en août 1854. Le temps est magnifique. La construction du Louvre se poursuit avec une effrayante rapidité. Cette transformation radicale d'une partie de notre vieux Paris nous étonne nous-mêmes, spectateurs de

¹ *Le Printemps de la vie.*

² *La Jeunesse printemps de la vie.*

chaque jour. C'est une activité qui ne devait avoir sa pareille qu'au temps de la construction de ce fameux temple de Jérusalem.

Les camarades logistes ont fini la semaine dernière. Rien de saillant n'a paru au salopage. Cette semaine, exposition des paysagistes ; concours ordinaire. Chaigneau, un compatriote de Marionneau, paraît réunir les chances du gros lot. J'ai rencontré à l'École tout à fait par hasard notre Mayre chéri. Il y a avait bien deux ans que je ne l'avais métré. Il est toujours très aimable. Nous nous sommes faits comme toujours la question : eh bien, avez-vous reçu des nouvelels de cette canaille de... Ah, oui... Là-bas à Rome. Il m'a répondu comme ci-dessus, par hasard affirmativement et moi j'en fis autant. J'avais ton aimable sur mon sein pudique. Et voilà, mon cher. Frottons-nous barbe contre barbe et bonne santé et à bientôt surtout. Gustave Marquerie.

P. S. : notre pauvre Chazal a perdu son père. Il a succombé des suites de cette maladie de poitrine dont il souffrait déjà avant ton départ. On vient d'apprendre aussi la mort de Lebouy.

122. HEBERT A BAUDRY. CERVARA, 2 AOUT 1854

Original autographe. Fond. Custodia, 1978 A 2513.

Éd. Julia, p. 89

Mon cher Vandyck,
je viens de recevoir votre lettre et je profite du départ du *postino* pour vous dire que je trouve dégoûtant que vous ayez l'idée de ne pas venir à Cervara. Vous vous embêtez à Subiaco, pays bâtard où on paye sept paoli par jour. Il est donc de votre devoir de quitter au plus vite la locanda en construction où vos quinze francs seront absorbés rapidement. À Cervara, l'air est pur, le ciel radieux, le pays pittoresque, la ville bizarre, le costume admirable, les habitants aimables, la locanda à Santa Paola et la cuisine atroce. Il y a de la place ; nous ne sommes que quatre. Ainsi vous et votre compagnon¹ aurez un gîte.

1. Sans doute Gumery.

Je pense aller dimanche à la Camerata à la grande forêt qui couronne la montagne. Si ça peut vous tenter, je serais enchanté de vous voir caracoler à côté de moi.

Je ne sais précisément le jour de mon retour à Subiaco parce que j'ai commencé un intérieur de la ville de Cervara que je veux finir. J'espère que ce sera à peu près terminé vers le milieu de la semaine prochaine.

On dit que le choléra est à Rome ou au moins la cholérine ; ça n'a rien de bien réjouissant pour le retour à Rome ; aussi je ne me presse guère.

Voilà, ô Paul, l'état des choses. J'attends du reste demain par le retour du *postino* des lettres de Rome et même une réponse à mes propositions. Montessuy vous salue bien, ainsi que M. de Seynes et son compagnon villaras¹. Pellegrini² vous désire et moi je vous envoie ma bénédiction avec mes compliments pour Flachéron et M. Bunsen³. Nous avons reçu les journaux que nous avons dévorés ainsi que le caporal que nous fumons avec délices et reconnaissance.

Adieu. À bientôt donc. Votre ami, E. H.

P. S. : il y a du rosario.

123. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 AOÛT 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 432

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser sous ce pli à V. Exc. le 2^{ème} bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour sur l'exercice courant pour le service de l'Académie. L'excédent en dépense s'élève à la somme de 497,02 f. ce qui motive la demande que j'ai l'honneur de faire à V. Exc. de vouloir bien mettre à ma

1. Les deux personnages n'ont pas été identifiés par I. Julia. villaras est peut-être Comairas, copiste élève d'Ingres.

2. Domestique d'Hébert.

3. Transcrit Bluisen par I. Julia. Bunsen était secrétaire de l'Institut archéologique allemand de Rome.

disposition aussitôt que possible les fonds du 3^{ème} trimestre pour me mettre en mesure de solder régulièrement la fin du mois courant.

Je suis avec un profond respect...

124. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 AOÛT 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 433

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'informer V. Exc. du retour anticipé en France de M. Galibert, musicien compositeur pensionnaire de l'Académie depuis le 1^{er} janvier de l'année courante. Atteint d'une maladie de cœur qui s'est développée dans des proportions alarmantes depuis son arrivée en Italie il n'a éprouvé aucun soulagement du séjour qu'il avait fait dans ce but tant à Naples que dans les montagnes des environs de Rome. Tout au contraire la maladie a continué ses progrès et le malade en est arrivé à un tel état d'inquiétude qu'il en a perdu le sommeil, l'appétit et ne peut entendre ni écrire une note de musique. Le pauvre jeune homme est d'autant plus frappé de son état que son père et une de ses sœurs sont morts de cette maladie. De l'avis des médecins que j'ai consultés le retour de ce pensionnaire pourrait seul offrir des chances au rétablissement de sa santé et c'est cette considération qui m'a conduit à donner mon autorisation, avant d'en avoir informé V. Exc., les médecins pensant qu'au point où en était arrivé l'état de la maladie de M. Galibert, il y aurait peut-être danger à attendre le temps nécessaire pour en instruire V. Exc. et recevoir sa réponse. Je joins à cette lettre le certificat du d^r Trasmondi, chirurgien de l'Académie qui a soigné M. Galibert en l'absence du médecin le d^r De Crollis. Je ne me suis pas contenté de l'opinion seule du d^r Trasmondi ; j'ai aussi fait appeler M. Mayer, médecin principal de la division française d'occupation à Rome dont la réputation en France et ici est justement établie. M. Mayer, après avoir vu plusieurs fois le malade, n'a pas hésité à signer le certificat de M. Trasmondi qu'il aurait fait, m'a-t-il dit, dans les mêmes termes et peut-être plus pressants encore, a-t-il ajouté en perspective de l'épidémie qui

menace d'envahir Rome. M. Galibert n'avait pas d'argent pour faire le voyage et payer quelques petites dettes qu'il avait ici. J'ai pensé pouvoir lui donner par anticipation les six cents francs d'indemnité de retour en France auxquels il n'aurait droit qu'à la fin de l'année prochaine. Si V. Exc. ainsi que j'ose l'espérer, accorde son approbation au retour anticipé de M. Galibert en France et lui maintient sa pension qui doit continuer d'être payable à Rome jusqu'au 31 décembre 1855, le remboursement de l'avance que je lui ai faite pourra être pris de mois en mois sur son traitement. M. Galibert part aujourd'hui 10 août par le bateau de l'État. Je désire bien vivement que V. Exc. daigne accorder son approbation à une mesure qui m'a été commandée à la fois par l'intérêt que m'inspire le rétablissement de bon jeune homme et la déclaration positive des médecins.

125. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 11 AOUT 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 222

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de donner ordre de vous expédier les ouvrages désignés dans la note ci-jointe¹ et destinés à la bibliothèque de l'Académie impériale de France à Rome. Ces ouvrages qui forment un ballot d'un m³ environ ont été emballés par M. Toussaint qui me produira directement son mémoire. Les frais de transport de Paris à Marseille et de Marseille à Rome, frais qui ne paraissent pas devoir dépasser la somme de cent cinquante francs, devront être acquittés par vous lors de la réception des ouvrages et je vous autorise à les porter en dépense sur votre prochain bordereau en m'adressant comme d'usage les pièces justificatives régulières.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

1. Manque la note.

126. SCHNETZ A CARISTIE. ROME, 14 AOUT 1854

Original. Arch. Institut, carton 5 E 58.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 434

M. le président,
depuis que M. Galibert, musicien compositeur, est arrivé à Rome comme pensionnaire de l'Académie, la maladie du cœur dont il est atteint et dont les médecins ont été appelés à reconnaître l'existence antérieure à cette époque, ayant continué à se développer dans des proportions alarmantes au lieu de céder aux soins qui lui ont été donnés et le malade n'ayant éprouvé d'ailleurs aucun soulagement de la douceur du climat de Rome, ni des différents essais de changement d'air qu'il a tentés en allant séjourner à Naples et dans les montagnes des environs de Rome, j'ai dû me déterminer, sur sa demande, à lui accorder l'autorisation de retourner en France avant le terme de son pensionnat. Les médecins que j'ai consultés étant d'opinion unanime qu'au point où en était arrivé l'état de maladie de M. Galibert, son retour en France pouvait seul, désormais, offrir des chances au rétablissement de sa santé. En présence d'une déclaration aussi affirmative, je pouvais d'autant moins prendre la responsabilité de me refuser à la demande de ce pauvre jeune homme que son père et l'une de ses sœurs sont morts de la même maladie dont il est atteint et qu'il était arrivé à un état d'inquiétude tel qu'il était devenu non seulement impossible de s'occuper d'aucun travail, mais encore d'entendre une note de musique. Je vous prie, M. le président, de vouloir bien informer l'Académie de tous ces faits en recommandant à son indulgence ce bon jeune homme qui n'a manqué, jusqu'ici, à l'accomplissement de ses devoirs que par des circonstances bien indépendantes de sa volonté et lui dire que, si je ne l'ai pas informée précédemment des inquiétudes que me donnait l'état de santé de ce pensionnaire, c'est que j'ai espéré jusqu'au moment de son départ qu'une crise heureuse amènerait son rétablissement. M. Galibert a quitté l'Académie le 10 du mois courant.

Veillez, M. le président, présenter à l'Académie l'hommage de mon respectueux dévouement et recevoir l'expression des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, M. et cher confrère, votre dévoué et très affectionné serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

127. SCHNETZ À FOULD. ROME, [CA 24 AOÛT 1854]

Minute autographe. Arch. A.F.R., carton 63, f. 414

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'informer V. Exc. que j'autorise M. Galibert, pensionnaire musicien de 1854 à retourner en France. Si je prends cette grave décision sans avoir d'abord prévenu V. Exc., c'est que de l'avis des médecins au point où en est arrivé la maladie de M. Galibert il y avait peut-être danger à attendre le temps nécessaire pour en instruire V. Exc. et avoir sa réponse. M. Galibert est atteint d'une maladie de cœur qui s'est développée dans des proportions alarmantes depuis son entrée en Italie. Il a essayé d'aller à Naples et dans les montagnes des environs de Rome ; tout a été inutile ; la maladie a toujours continué ses progrès ; il en est arrivé à un tel état qu'il ne sort plus, ne mange pas et ne peut entendre une note de son piano. Le pauvre jeune homme est d'autant plus frappé de son état que son père et une de ses sœurs sont morts de cette maladie. Je joins à cette lettre le certificat de M. Trasmondi, chirurgien de l'Académie qui l'a soigné en l'absence du médecin M. De Crollis. Je ne me suis pas contenté de l'assurance du d^r Trasmondi ; j'ai encore fait appeler M. Mayer, médecin pour la division française d'occupation à Rome, dont la réputation en France et ici, est justement établie. M. Mayer, après avoir vu plusieurs fois le malade, n'a pas hésité à signer le certificat de M. Trasmondi qu'il avait fait dans les mêmes termes, peut-être un peu plus pressant encore en perspective de l'épidémie qui menace d'envahir Rome. M. Galibert n'avait pas d'argent pour faire son voyage et payer quelques petites dettes qu'il avait ici. Je lui ai avancé les 600 f. de voyage auxquels il n'avait droit que l'année prochaine. Si V. Exc. comme je

l'espère continue la pension à M. Galibert, cette somme pourrait être prise sur le traitement des mois à venir. Je désire bien vivement que V. Exc. veuille bien donner son approbation à une mesure qui m'a été commandée par les décisions des médecins.

128. SCHNETZ À FOULD. ROME, 24 AOÛT 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 435

M. le ministre,
un vieux serviteur de l'Académie de France à Rome, Gasperini Adinolfi, vient de faire une maladie qui le met dans l'impossibilité de continuer son service. Entré à l'Académie sous la direction de M. Guérin, Gasperini a été, successivement et sans interruption, cocher de MM. Horace Vernet, Ingres, Schnetz, Alaux et voilà bientôt deux ans qu'il me sert de nouveau. Père d'une nombreuse famille, ayant perdu sa femme à la suite d'une longue maladie, il se trouverait dans la plus grande misère par suite du repos forcé que lui impose désormais son état d'infirmité. Dans ces circonstances, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de m'adresser à la bienveillance de V. Exc. et de la prier de vouloir bien m'autoriser à donner un secours mensuel de vingt francs à ce vieux serviteur, à titre de rémunération de ses longs services. Je suis persuadé que tous les directeurs de l'Académie dont je viens de citer le nom s'empresseront de joindre leurs prières aux miennes pour faire accueillir avec faveur la demande d'un secours si nécessaire à un homme dont ils n'ont que de bons témoignages à donner et auxquels il serait aussi pénible qu'à moi de [le] voir terminer ses vieux jours dans un état de profonde misère, après avoir eu l'honneur de servir plus de trente ans l'Académie de Rome. Me confiant à la bienveillance et à la justice de V. Exc., ainsi qu'à l'unanimité des témoignages que j'invoque en faveur de ce vieux serviteur, j'ose espérer, M. le ministre, que vous voudrez bien lui accorder le secours dont il est à craindre qu'en l'état où l'a mis sa maladie, il ne puisse désormais jouir bien longtemps.

129. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 30 AOUT 1854

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 224

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances, conformément à la demande contenue dans votre lettre du 10 courant, d'inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous verser sur votre reçu une somme de vingt-cinq mille francs pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant le 3^{ème} trimestre de l'année courante. Vous devrez laisser cette dépêche entre les mains du payeur en même temps que votre reçu.

Votre bordereau du 2^{ème} trimestre de 1854 va être examiné et je vous ferai connaître prochainement les observations auxquelles il aura donné lieu. Je dois vous faire remarquer dès à présent que vous n'avez suivi ni dans le 1^{er} bordereau, ni dans le 2^{ème}, les prescriptions de mes dépêches des 21 janvier et 4 août 1854 relatives à l'application aux fonctionnaires du ministère d'État de la loi sur les pensions civiles.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

130. BAUDRY A SES PARENTS. ROME, 31 AOUT 1854

Original. Fond. Custodia, recueil Baudry

Mes chers parents,

il y a longtemps que j'ai reçu votre lettre du mois de juillet et je me reproche un peu de ne pas vous avoir répondu plus tôt, mais j'espère que vous avez deviné la cause de ce retard qui n'est que dans l'occupation que me donne mon nouveau tableau¹. C'est toujours vers cette époque-ci que je remets de nouveau quelque travail important sur le chantier et le dernier est le plus important

¹ *Le Supplice d'une vestale.*

entre tous. Vous me dites que vous désirez savoir le sujet de ce nouveau tableau. Le voici : c'est le supplice d'une vestale. Ambroise vous expliquera cela. Ce sera un très grand tableau de douze ou quatorze personnages, grands comme nature.

Guitton m'écrit, ces jours derniers, qu'il partait de Paris pour Napoléon avec le tableau de *Jacob*. Je pense qu'il doit être arrivé. Ce n'est que le projet de son prochain retour en Vendée qui l'a fait retarder l'envoi du *Jacob*. Je sais qu'Ambroise en veut à Guitton pour cela et mille autres petites choses. Je le prie, ainsi que vous, de ne garder aucune rancune à l'ami qui ne m'a jamais quitté depuis dix ans, qui m'a soutenu dans mes revers comme dans mille circonstances qu'il serait trop long de vous expliquer et qui est toujours prêt, dans le présent comme dans l'avenir, à considérer mes intérêts comme les siens. Les vrais amis sont rares et je le compte comme un de ceux-là.

J'ai eu beaucoup de plaisir à apprendre que vous aviez enfin loué votre maison, car il paraîtrait que les bons locataires sont de la même espèce que les vrais amis. Je tiens M. Bizière comme un parfait honnête homme et je ne doute pas que vous n'ayez à vous en louer, ainsi que de la personne à qui vous avez affermé.

Oui, mes chers parents, c'est aussi pour moi une vive émotion que la pensée de ce retour après une longue absence de cinq ans. Quelle joie pour moi lorsque j'apercevrai les doux clochers de Napoléon. Ils sont bien laids, mes deux clochers, mais je donnerais pour eux, dans certains moments, toutes les coupoles et tous les campaniles de Rome et de Florence. Quelles parties de pêche nous allons faire sur ce fleuve de Moulinneuf qui me paraissait si grand et si effrayant lorsque vous m'y conduisiez par la main. Vous deviez bien à propos vous hâter de remplacer votre vieille patraque de bateau. Faites-en le sacrifice au gouvernement comme vous me disiez, ou bien aux poissons de Moulinneuf. Vous leur devez bien cela après tout le mal qu'il vous a aidé à leur faire. J'apprendrais cela avec un vif plaisir car je suis dans de mortelles inquiétudes pour votre sécurité et celle de mes frères lorsque je pense qu'il peut vous lâcher au milieu de la rivière. Je crois que la maman doit être comme moi et que vous devez aussi l'inquiéter fort lorsque vous partez. Faites-en faire un neuf tout de

suite, je vous en prie. Je serai de moitié dans les frais et plus tôt vous le ferez, plus vous me tranquillierez. Nous sommes trop vieux désormais pour faire des imprudences et un malheur est vite venu. J'espère que vous me répondrez là-dessus dans la prochaine lettre.

Il n'y a rien de neuf ici. Nous [ne] ressentons aucun des contrecoups de la guerre si ce n'est par quelques nouvelles des journaux. Je suis devenu napoléonien enragé, sans rien en dire à personne et je pense qu'il faut sortir glorieusement de toutes ces affaires et pour mener cela, il nous faut l'empereur. Je vais effaroucher Guerrier avec cette confession de converti, mais il doit bien se douter que je n'ai jamais eu d'opinions politiques bien enracinées. Je ne suis plus que français et très français. Il faut que chacun forme du vrai patriotisme dans ses poyens et le mien sera désormais dans mes pinceaux si j'ai le bonheur de m'en bien servir.

Ma santé est excellente et j'ai reçu une lettre du bon M. Merlaud qui m'apprend que vous allez bien. C'est tout ce qu'il me faut. Je vous embrasse de cœur. Paul.

P. S. : j'apprendrai à Ambroise que j'ai quatorze médailles nouvelles. Je les garde pour mon retour. Travaille bien, mon petit. [déchirure : souviens]-toi de ce que je t'ai dit. Je recommande à M^{lles} Ernestine [déchirure : et Clarisse] d'être bien sages et obéissantes. Bonjour à la famille Sartoris.

131. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 12 SEPT. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 225

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,
par votre lettre du 10 du mois dernier vous m'avez informé du retour anticipé en France de M. Galibert, musicien compositeur, pensionnaire de l'Académie impériale de France à Rome depuis le 1^{er} janvier 1854 et vous m'avez demandé de donner mon approbation à ce départ que rendait impérieusement nécessaire

l'état de maladie dans lequel se trouvait M. Galibert. J'ai l'honneur de vous annoncer, M. le directeur, que j'approuve ce que vous avez fait dans cette circonstance et j'ai décidé que la pension de M. Galibert (100 f. par mois pour traitement et 100 f. par mois pour nourriture) serait continuée malgré le retour en France de ce pensionnaire qui, aux termes du règlement, ne devait quitter l'Italie que le 31 décembre 1855. Cette faveur est accordée à M. Galibert sous la condition expresse et formelle qu'il remplira tous les engagements qui lui sont imposés par l'article 27 du règlement. Comme garantie de l'accomplissement de ces devoirs, vous aurez donc à opérer sur le traitement de 1200 f. par an de M. Galibert la retenue de 25 f. par mois prescrite par l'article 9 du même règlement. Quant aux 600 f. de frais de retour que vous avez payés par anticipation à M. Galibert, la marche que vous proposez de suivre pour en obtenir le remboursement me paraît acceptable. Vous devrez donc les prendre de mois en mois sur la pension de M. Galibert. De cette façon ils ne figureront réellement en dépense que pour 1855, année pendant laquelle ils devaient être payés et le budget de 1854, arrêté définitivement par moi ne se trouvera pas modifié. Je vous engage toutefois à faire en sorte que le reversement de ces 600 f. soit effectué par M. Galibert dans le plus bref délai possible. Je viens de donner avis à M. Galibert de ces dispositions.

Agréer, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

132. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 28 SEPT. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 227

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

je vous prie de vouloir bien faire remplir les états ci-joints par les fonctionnaires, employés et gens de service de l'Académie impériale de France à Rome et de me renvoyer ces états les plus promptement possible. Je vous prie également de m'adresser un état semblable pour vous-même.

Agréer, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

133. BENOUVILLE A BAUDRY. PARIS, 4 OCT. 1854

Original autographe. Fond. Custodia 1978 A.410. Éd.

Aubrun, p. 71

Mon cher ami,

je voudrais être près de toi pour te frapper et te laisser sur la place. Comment est-il possible, quand on a autant de talent que tu en as, quand on est peintre jusqu'au bout des ongles, comment est-il possible de se laisser à imiter à ce point la peinture des autres, lors même que c'est celle du Titien ? C'est impardonnable. Je te trouve trop de talent et j'ai pour toi trop d'affection pour te cacher ma façon de penser et pour ne pas t'envoyer par écrit tous les coups de poing que je voudrais t'administrer. Où as-tu la tête ? Car il n'est pas possible que ce ne soit pas avec une intention bien arrêtée d'imiter le Titien de la galerie Borghese¹ que tu as fait ton envoi² de cette année. Tu te démoraliseras si tu veux ; tu seras quitte pour te « remoraliser » plus tard mais ton envoi a l'air d'une copie. Fâche-toi si tu veux de ma franchise, mais quand on a en soi les ressources que je te connais, je m'en voudrais de te dissimuler ma façon de penser au risque de te froisser. Ne crois pas que je ne trouve pas de talent dans ce que tu as fait. S'il en était ainsi, je ne t'enverrais que des compliments et tout serait dit. Il y a des parties traitées avec une grande finesse ; la figure de la femme n'est pas très ensemble, mais le modelé en est charmant par parties ; la tête de l'enfant est très bien, mais malheureusement les jambes rappellent trop les deux jambes de l'enfant de la *Galatée*. Pour l'amour de dieu, pense sérieusement à ce que je te dis ; c'est l'avis de tout le monde.

Je suis heureux de pouvoir te dire que je trouve ton esquisse³ une chose charmante, délicieuse. Je ne crois pas que cela plaise

1. *L'Amour sacré et l'Amour profane.*

2. *Le Printemps de la vie.*

3. *La Fortune éveillant un enfant au bord d'un puits.*

beaucoup à l'Institut, mais n'importe. Il y a là-dedans l'étoffe d'un vrai peintre ; le ciel est d'un ton remarquable de finesse. Je ne trouve pas que l'ensemble de la composition soit très heureux ; c'est un peu décousu, mais il y a des morceaux charmants d'intention. J'ai malheureusement remarqué ça et là des figures pillées qui m'ont un peu choqué, mais c'est peu de chose. Tel que ça est, c'est charmant.

Je ne puis pas te dire l'effet que tous les envois produisent sur le public ; je ne suis pas encore allé à l'exposition. J'ai vu tout cela il y a quelques jours en allant voir le concours de peinture. Tu sais qu'il y a trois prix ; ils sont tous trois assez bien ; rien de remarquable. J'aurais donné le premier à Lévy ; je te trouve sévère pour Bouguereau ; je trouve son tableau très bien ; je ne le croyais pas de force à faire cela. Toute la partie du haut est très réussie ; ça aura, je crois, un certain succès. Je ne te parle pas de Boulanger ; je ne saurais te dire que c'est triste ; ce pauvre garçon perd la tête. Lecointe a fait beaucoup de progrès. La figure de Gumery est une excellente figure, un des bons envois que se soit fait depuis longtemps. Ne manque pas de lui faire mon sincère compliment. La figure de Thomas est bien faible.

Je travaille comme un cheval à mon tableau des *Martyrs* ; je crains par moment de ne pas y arriver ; je suis peu avancé. C'est la première fois que je me vois en face d'une toile pareille. Je viens de finir un tableau que j'ai envoyé à un monsieur de Rotterdam ; j'ai l'intention de le faire revenir pour l'exposition prochaine.

J'écris comme toi aujourd'hui ; seulement je penserai à signer ma lettre ce que tu as oublié de faire la dernière fois que tu m'as écrit. Si mon frère est à Rome, ce qui n'est pas probable, dis-lui que je vais lui écrire prochainement, que j'attends la prise de Sébastopol. Qu'en dis-tu, mon vieux ? Ca ne va pas mal jusqu'à présent... « français succès »¹.

Je t'embrasse de tout mon cœur. Je te connais trop pour ne pas bien prendre tout ce que je te dis. Écris-moi prochainement pour me dire que tu ne m'en veux pas et pour me promettre de faire de

1. Succès français.

grands efforts pour ne pas retomber dans le péché. Poignées de main au peu d'amis qui soient encore là-bas. Je ne relis pas mon griffonnage. L. Bénouville.

134. LECOINTE A BAUDRY. PARIS, 8 OCT. 1854

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.1.1101

Cher bon ami,
c'est au lendemain de la grrrrrande séance que je m'étais promis de t'écrire et je n'ai rempli cette promesse. Comme membre de la mutuelle, ce m'était un devoir, comme ami un vrai plaisir. Malheureusement, ce plaisir n'est pas aussi complet que je l'aurais voulu. Les membres se sont montré crétiens à ton endroit, au superlatif. Ils t'ont tancé de pastiche et n'ont tenu aucun compte des belles qualités de ta peinture. Ils ont prétendu que c'était une réminiscence trop frappante du Titien de la galerie Borghèse¹. Laisse-les dire. Avec ta nature sensible et impressionnable, ne vas pas te frapper de cette sottise boutade et dis-toi bien que s'ils n'en pu apprécier les qualités réelles de couleur, de finesse, de grâce dont ton œuvre est pleine, c'est que c'est de l'hébreu pour eux et console-toi en songeant que dans le public éclairé tu as eu de très grandes sympathies, de grands admirateurs. Cabanel que j'ai vu hier, Moreau, M. de Turpin et tant d'autres que tu en connais pas m'en ont fait le plus grand éloge et n'hésitent pas à te mettre en première ligne, même bien au-dessus de Bouguereau, malgré son immense succès. Tu es peintre, tu es fêté, mon cher Paul. Fiche-toi de tout cela et invoque ta muse. Je n'ai pas besoin de te dire que la mutuelle a élevé la voix, déployé toute la force de ses paumes. Albert² était ici et nous espérons bien vous envoyer un article dont la rédaction ne nous sera pas tout à fait étrangère. Maintenant, comme ami encore, permets-moi de t'envoyer quelques observations. Tiu connais mes vraies sympathies et pour toi et pour ta peinture. Elles n'ont pas changé sous le ciel parisien, bien au contraire et si je me permets ces observations, c'est dans

¹ *L'Amour sacré et l'Amour profane.*

² Non identifié.

l'espérance qu'elles te seront utiles pour ton dernier et si important travail¹. Donc, dans ton tableau² à l'exposition, ton paysage était beaucoup trop vigoureux, trop fait de ton, trop noir, pour l'harmonie blonde et dorée de ton ciel, de tes figures. Il en résultait un effet un peu mesquin car cela ôtait beaucoup de grandeur à l'ensemble. Dans ton esquisse³ pleine et si charmante d'intention, il y manquait, chose importante pour une esquisse et surtout pour une esquisse de peinture murale, un grand parti pris. Partant, un joli groupe, une jolie idée, un joli ton, mais nulle part une idée principale, une expression grande et impressionnante. En un mot, pour t'abîmer vraiment, cela m'a rappelé de ces délicieux éventails du XVIII^{ème} siècle. Donc, bon ami, cette année, fais ta copie sans te faire la moindre bile. Méfie-toi de la jaunisse et remis, pense sérieusement à ton dernier tableau. Tâche de trouver un beau sujet, pas trop compliqué, un peu dramatique. C'est la corde sensible de l'époque et assaisonne le tout de tes belles et réelles qualités et je me fais garant d'un beau et unanime succès dont je serais bien heureux, tu le sais. Et puis, en voilà bien assez sur ce sujet. Tu vas peut-être trouver que c'est trop et que ton ami est devenu pédant. Dieu merci, il n'en est rien, mais tu sais que quand j'aime, j'aime bien. Que cette qualité te fasse oublier ce qui pouvait te déplaire dans ces deux pages et sur ce j'aborde les sujets badins et mondains.

L'ambassadrice⁴ est-elle de retour ? L'as-tu vue ? Tu sais que nous lui avions monté fort la tête à ton endroit et que la déroute de son état [...]⁵ aidant, tu pourrais avoir quelques prétentions. Heureux coquin ! Mais tu n'en feras aucun cas, homme sublime d'énergie qui méprise ce suc enchanteur. Enfin, n'importe la société à fourbir tes armes. Fais-en l'usage que tu voudras, mais ne l'oublie pas et pour ma part, je te somme chaque fois que tu la verras de

¹ *Le Supplice d'une vestale.*

² *La Fortune et l'enfant au bord du puits.*

³ *Le Printemps de la vie.*

⁴ La c^{ss}e de Rayneval.

⁵ Non déchiffré

lui dire mes souvenirs pour elle, qu'elle me fait regretter Rome et qu'enfin, je lui garde d'affectueux sentiments.

Une nouvelle qui va te faire plaisir, c'est que la famille Cheuvreux retourne passer l'hiver à Rome pour la triste raison de la santé de leur fille. Je t'ai encore chaudement recommandé, toi et Barthe. Ce te sera un bon petit coin pour passer quelques soirées à Rome, chose rare et précieuse. J'ai même promis à M. Cheuvreux de te prier de chercher dans le quartier de la Trinité-des-Monts un vaste et bel appartement exposé au soleil. Si tu le trouvais, mande-le moi de suite. Je lui en ferai part à Pau où ils seront jusqu'au octobre. Ils ne seront à Rome que du 15 au 20 novembre. Ils en ont écrit au père Le Go, mais celui-ci ne leur a tenu aucune réponse. J'espère que tu n'imiteras pas la conduite de ce bilieux bilieutissime et que tu vas me faire une longue lettre dans laquelle tu me donneras de nombreux détails sur toi, ta vie, tes occupations, sur l'Académie, sur Rome, sur tout ce que j'y aimais. Vous allez avoir un fameux renfort en janvier : neuf jeunes élèves. Méditez de bonnes charges. Je te recommande le naïf paysagiste¹.

Fais-lui payer de nombreux cafés par respect pour les traditions. Je vois quelquefois Léon², [...] Cabanel. Nous causions de toi ; ils t'aiment beaucoup. Quant à Gélis, je en sais pas ce qu'il est devenu. Nous devions nous revoir et puis il a disparu. On t'attend, m'a-t-on dit, dans quelques jours. À propos de Gélis, tu as pris chez lui la charge de la mutuelle qui m'appartenait qu'il devait m'apporter. Cette pièce fait partie des monuments de la mutuelle. Sans peine d'encourir un blâme très grave, envoie-la moi de suite. Sa place est à la présidence !

Embrasse bien ce vieux Boulo⁴. Stimule-le [le] plus que tu pourras pour son dernier tableau. Il faut qu'il soit bon. Je lui ai écrit. Décidément j'attends encore sa réponse. Le gueu n'aime pas la plume. Fais pour moi des amitiés aux camarades. Dis de bonnes

¹ Giacomotti.

² Bénouville.

³ Non déchiffré.

⁴ Boulanger. Son dernier envoi était *César ranchissant le Rubicon*.

choses au cher directeur, à Hébert, à Layalère, Duprépair¹ ; j'en passe et des meilleurs. Je vais à la fin du mois passer une quinzaine à Balleroy. Nous causerons de vous tous souvent. Pensez donc à nous. À toi tout de cœur. Charles Lecointe.

135. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 16 OCT. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 229

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

M. le payeur des dépenses du ministère d'État me réclame comme pièces justificatives à joindre à l'appui de votre compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1853 les quittances individuelles des pensionnaires sortis de l'Académie le 31 décembre 1853 et auxquels vous avez restitué les retenus opérées sur leurs allocations mensuelles, soit une somme totale de 6450 f. J'ai en conséquence l'honneur de vous prier de me mettre à même de satisfaire à cette juste réclamation en m'adressant dans le plus bref délai possible les quittances exigées.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le chef de la section des Beaux-Arts, Mercey.

136. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 18 OCT. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 231

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien préparer et me soumettre le plus promptement possible le projet de budget particulier de l'Académie impériale de France à Rome pour 1855. Ce projet de budget doit être établi avec les deux augmentations ci-après : supplément de traitement du secrétaire de l'Académie à

¹ Non identifiés.

la charge par cet employé de traduire à ses frais et sous sa garantie toutes les pièces comptables sans exception (800 f.) ; indemnité aux pensionnaires peintres et sculpteurs pour les travaux de 5^{ème} année et aux pensionnaires architectes pour ceux de 4^{ème} année (1100 f.), total 1900 f. Je m'occupe en ce moment de rassembler tous les documents nécessaires à l'établissement du projet de budget de 1856. Je vous prie d'examiner les besoins de l'Académie et de m'adresser dans un bref délai les propositions d'augmentation de crédits que vous jugeriez utiles dans l'intérêt du service de cet établissement dans le budget général de mon ministère.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

137. SCHNETZ À RAYNEVAL. ROME, 23 OCT. 1854

Original. Arch. Aff. étrang., carton 611

M. le c^{te},

je m'empresse de répondre à la lettre concernant le nommé Belardi, portier de l'Académie impériale de France à Rome que V. Exc. a reçue de S. ÉM. m^{sr} le secrétaire d'État et qu'elle m'a fait l'honneur de me transmettre le 26 du courant. Le susdit Belardi était en effet débiteur d'une somme de onze écus quatre-vingt baïoques envers le nommé Enrico Silenzi vers le commencement de cette année. Il fut convenu que cette somme serait remboursée au créancier à raison de cinq paoli que Belardi lui compterait tous les mois jusqu'à parfait paiement. Une première somme de 5 paoli a été payée vers le mois de février dernier, puis une somme de 3 écus pour six mois anticipés. Il en résulte que sur cette somme de 11,80 écus, 3 écus 50 ont été payés et que suivant la convention existant entre le débiteur et le créancier, le premier n'est en arrière que de 5 paoli pour le mois de septembre échu. Celui-ci m'a fait voir les reçus, dont l'un à la date du 1^{er} avril dernier porte reçu de 50 baïoques et l'autre de 3 écus. Il reste donc à payer 8 écus 30 baïoques que le débiteur continuera à

payer à raison de 5 paoli par mois, suivant la convention faite entre les parties.

J'espère que S. ÉM. verra que le pauvre portier de l'Académie n'est pas aussi coupable qu'on aura voulu le lui faire paraître et je prie V. Exc. d'agréer l'assurance des sentiments très respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, M. le c^{te}, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, V. Schnetz.

138. ANTONELLI À RAYNEVAL. ROME, 24 OCT. 1854

Original. Arch. Aff. étrang., carton 611

Ecc.,

certo Silverto Silenzi trovandosi costretto di fare un giudizio contro Giacomo Belardi, portiere dell'imperiale Accademia di Francia presso cui ha domicilio, ha fatto istanza di poter citare il Belardi medesimo. Mi rivolgo quindi all'Ecc. V. ad oggetto che voglia compiacersi di significarmi se abbi per di Lei parte alcuna difficoltà che i cursori del tribunale di Roma accedano nella dimora del menzionato individuo a fine d'intimargli gli atti giudiziari che saranno necessari allo scopo anzidetto.

In attesa pertanto di analogo riscontro, mi pregio di ripetere alla stessa Ecc. V., sig. ambasciatore di Francia, le assicurazioni della sua più distinta considerazione di V. Ecc., serv. um. G. Antonelli.

139. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 27 OCT. 1854

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 233

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous verser sur votre reçu une somme de vingt mille francs pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant

le 4^{ème} trimestre de l'année courante. Vous aurez à laisser comme d'habitude cette lettre entre les mains de M. le payeur avec votre reçu.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

140. BAUDRY A SES PARENTS. ROME, 30 OCT. 1854

Original. Fond. Custodia, recueil Baudry

Mes chers parents,

j'espère que vous serez contents cette année. Vous avez vu mon tableau¹ loué par tous les journaux et ils m'ont comparé à une foule de grands maîtres. Je suis plus flatté que je ne saurais dire de voir qu'on ait pensé devant mon œuvre à ces illustres peintres et qu'on ait retrouvé dans moi un petit rayon, un tout petit reflet de leur talent, mais comme il est impossible de contenter tout le monde, beaucoup, surtout dans les vieux peintres vivants de Paris, m'ont tenu rancune de cette espèce de manière d'imitation italienne des beaux siècles passés que j'avais réussi à mettre dans mon travail. Comme cela est, à ce qu'on m'a dit, une habitude des vieillards de vouloir forcer les jeunes gens à subir leurs vues, il s'ensuit qu'ils ont mis un peu d'aigreur à me critiquer. Il serait inutile de vous expliquer le pourquoi et le comment de ces disputes de notre art où les plus madrés n'y comprennent souvent rien. Je passerai donc là-dessus ; cela n'aurait pas d'amusement pour vous. Il vous suffira d'apprendre pour votre contentement que moi, je compte cette année comme très heureuse. Les uns m'ont attaqué violemment, surtout les routiniers. Le public qui aime le nouveau ou toute chose [mot supprimé] à défendre avec le même sentiment et c'est ce qu'il pouvait m'arriver de plus heureux que ces disputes autour de mon tableau.

Depuis que je vous ai écrit, j'ai reçu une foule de lettres de mes amis qui me complimentent et me donnent bon courage pour l'avenir.

¹ *La Fortune éveillant un enfant endormi au bord d'un puits.*

Guitton m'a écrit qu'il avait envoyé mon tableau de l'année dernière à l'exposition de Nantes et en même temps, il m'a appris qu'il vous avait fait parvenir les articles de journaux qui en parlaient. Ces articles sont justement de ce jeune homme que vous aviez vu, il y a quelques mois et contre qui vous auriez eu tort de vous fâcher. Vous voyez qu'il a essayé de me rendre service. Je n'ai pas de nouvelles de cette exposition et je ne sais si on a voulu acheter mon tableau. J'en aurais bien besoin et cela me mettrait joliment dans mes affaires.

Je suis en train de travailler à mon envoi¹ de l'année prochaine. Ce ne sera pas un tableau de ma composition comme les années précédentes. Je dois faire, cette fois-ci, une copie d'après mon choix. Je l'ai fixé sur une peinture² de Raphaël fort belle, mais placée à vingt pieds de hauteur, de sorte que je suis obligé de travailler sur un grand échafaudage. Cette peinture se trouve au Vatican et le Vatican qui est, comme vous le savez peut-être, la résidence du pape, se trouve à vingt-cinq minutes de chemin de l'Académie. Je suis obligé de déjeuner dans une espèce de gargotte des environs pour ne pas perdre de temps. Avec cette copie, je dois faire une esquisse de ma composition qui complètera mon envoi de 4^{ème} année. Le choléra a fait peu de victimes à Rome et vous n'avez pas à avoir de craintes. Je prends toutes les précautions nécessaires et suis assez désireux de conserver ma santé qui a toujours été, jusqu'à présent, fort bonne.

J'ai été très heureux d'apprendre que la famille de Morne avait bien voulu vous donner indirectement de mes nouvelles. M^{me} Dupré connaît en effet M^{lle} Noizet de Saint-Paul avec qui j'ai le plaisir d'être en correspondance. Je l'ai connue à Rome avec son frère M. de Saint-Paul, ancien chef d'escadron d'artillerie et nous avons visité ensemble toutes les belles ruines des environs. M^{lle} Noizet de Saint-Paul est une femme avec l'esprit le plus charmant, très instruite et juge excellent en beaux-arts. C'est par M. Renard que je l'ai connue. Elle est en ce moment à Bourges auprès d'un de ses frères qui est colonel du génie. Elle m'écrit, ces jours

¹ *Le Supplice d'une vestale.*

² *La Jurisprudence.*

derniers, que son frère était très souffrant d'une maladie d'yeux et qu'elle resterait auprès de lui jusqu'à son rétablissement. Il allait beaucoup mieux, me disait-elle, mais n'était pas encore en état de reprendre son service. Elle me parlait encore de M. Dupré et m'apprenait qu'elle avait vu maman. Si vous avez l'occasion de voir M. Dupré, ces détails l'intéresseront probablement et vous pourrez lui communiquer ce passage de ma lettre. Vous lui direz aussi que je me félicite de ce heureux hasard qui me permet de lui exprimer les sentiments de profonde estime que j'ai toujours eus depuis ma première jeunesse pour M. son père et pour sa famille. J'attends une lettre de vous, car il me semble vous avoir écrit une lettre qui est restée sans réponse. Je vous demande pardon de vous en écrire si peu, mais je vous assure qu'en revanche je pense bien souvent à vous. Depuis longtemps je néglige la plume pour le crayon.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur. Votre fils, Paul.

141. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 31 OCT. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 234

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai fait examiner, comme je vous l'annonçais dans ma lettre du 30 août dernier, votre bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant le 2^{ème} trimestre de l'année courante. Cet examen a fait reconnaître les erreurs ou incorrections suivantes :

le bordereau accuse le versement de 42 mois de retenue soit 1050 f., ce qui a dû avoir lieu en effet d'après le nombre de pensionnaires ; la déclaration n° 11 ne porte que 41 mois, soit 1025 f.

les états 12^{bis} et 12^{ter} n'ont pas été émargés par le s^r Tarquini et il résulte de la déclaration jointe à ces deux états que ce dernier ne sait pas signer. L'état n° 12 a cependant, été émargé du nom de Tarquini ; cet état doit être mis d'accord avec la déclaration qui

porte que les trois états 12, 12^{bis} et 12^{ter} ont été émargés par le s^r Fleury au lieu et place de Tarquini.

Je vous renvoie en conséquence, M. le directeur, les pièces 11 et 12 et je vous prie de me les retourner après rectification. Je les attends pour approuver définitivement votre bordereau et le transmettre au Trésor public.

En vous adressant ces observations, M. le directeur, je dois vous dire aussi que les bordereaux que vous me produisez sont généralement rédigés d'une manière trop peu explicite. Il est tout à fait indispensable que ces bordereaux contiennent non pas seulement le nom du fournisseur et le montant de la facture, mais encore un résumé de cette facture et l'emploi ou la destination des objets fournis. Je vous prierai de vouloir bien prendre des mesures en conséquence. Je vous engage également à joindre à chaque bordereau un double des pièces justificatives, les quittances originales étant toujours envoyées au Trésor.

Ainsi que je vous le faisais remarquer dans ma lettre du 30 août dernier, vous n'avez pas suivi les prescriptions de mes dépêches des 21 janvier et 4 avril 1854 au sujet de l'application de la loi sur les pensions civiles. Je sais qu'une exception a été admise pour vous dont les fonctions sont temporaires et pour le professeur d'archéologie qui n'a pas un emploi permanent et exclusif, mais M. Le Go, secrétaire de l'Académie, est un fonctionnaire dans toute l'acception du mot et à ce titre il doit supporter la retenue prescrite par les articles 3 et 18 de la loi précitée. Vous aurez donc à joindre à votre bordereau du 4^{ème} trimestre un certificat attestant le reversement effectué par M. Le Go entre les mains de M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie du montant de la retenue de 5 % opérée sur son traitement de 1500 f. pour l'année 1854. Je vous prierai de vouloir bien vous entendre à ce sujet avec M. le payeur. Quant aux gens de service de l'Académie, la loi ne leur est pas applicable par ce motif qu'ils ne sont ni des employés ni des fonctionnaires. Ils sont du reste étrangers pour la plupart et comme ils ne seraient pas admis à profiter du bénéfice de la loi, on ne doit pas leur en imposer les charges.

Agréé, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

142. SCHNETZ À FOULD. ROME, 4 NOV. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 436

M. le ministre,

j'ai reçu par la dépêche en date du 16 octobre dernier par laquelle vous me faites l'honneur de m'annoncer que M. le payeur des dépenses du ministère d'État réclame comme pièce justificative à joindre à l'appui du compte principal de l'Académie pour l'exercice 1853 les quittances individuelles des pensionnaires ayant terminé leur pensionnat au 31 décembre 1853. Je m'empresse de répondre que si la production de ces pièces n'a point été faite à l'appui du compte de ladite année, c'est que jamais depuis la réorganisation de l'établissement elle n'avait été demandée ; que le directeur y supplée dans un registre de retenues des pensionnaires sur lequel chacun d'eux inscrit et acquitte les sommes qu'il reçoit a compte de sa retenue dans le courant de son pensionnat et donne en fin de pension quittance soit de ce qui lui reste dû sur la totalité, s'il a rempli toutes les obligations que lui impose le règlement et jusqu'à concurrence de la portion à laquelle il a droit s'il y a manqué. Le directeur produit ensuite à l'appui du compte de l'exercice un état certifié véritable de la retenue des pensionnaires qui n'est autre que le relevé de ce registre ; enfin c'est ainsi que cette partie de la comptabilité a été constamment présentée et acceptée depuis 1803 et sans soulever jusqu'ici aucune réclamation. Quant à la mesure nouvelle à laquelle il s'agit de satisfaire, V. Exc. peut se convaincre par l'exposé de la situation qui précède qu'il sera très facile d'en faire l'application aux pensionnaires qui termineront leur pension au 31 décembre prochain, mais pour ceux qui l'ont terminée au 31 décembre 1853, attendu qu'ils ont tous quitté l'Académie pour retourner en France depuis sept ou huit mois et que les quittances qu'ils ont données de leur retenue sont inscrites et annexées au registre de retenue que tient le directeur et forment décharge vis-à-vis d'eux,

il faudrait que V. Exc. fit appeler chacun des pensionnaires dont les noms suivent dans ses bureaux pour qu'ils aient à donner les quittances réclamées par M. le payeur des dépenses, savoir M. Bouguereau, peintre (900 f.) ; M. Lecointe, peintre de paysage (1200 f.) ; M. Thomas, sculpteur, 1500 f.) ; M. Garnier, architecte (1500 f.) ; M. Deveaux, graveur en taille-douce (750 f.) ; M. Delehelle, musicien compositeur (600 f.).

J'ai l'honneur d'être avec respect...

143. SCHNETZ À FOULD. ROME, 4 NOV. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 437

M. le ministre,

j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus les vingt états de service que par votre dépêche du 28 septembre dernier qui ne m'est parvenue que dans les derniers jours d'octobre, V. Exc. m'avait donné l'ordre de faire dresser. Ces vingt états contiennent les déclarations indiquées pour chacun des fonctionnaires employés et gens de service de l'Académie impériale de France à Rome et comme ces déclarations qui pour la plupart sont faites par des gens de service qui ne savent pas écrire de leur main, je les ai fait faire en ma présence et les ai certifiées conformes à cette dictée par les susdits.

144. SCHNETZ À FOULD. ROME, 4 NOV. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 438

M. le ministre,

je m'empresse de vous faire transmettre avec rectification les pièces n^{os} 11 et 12 à l'appui du 2^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie pour l'exercice courant que V. Exc., par dépêche du 31 octobre dernier, m'avait renvoyées pour les régulariser. V. Exc. m'adresse aussi dans la même dépêche plusieurs autres observations auxquelles je m'empresserai de me conformer pour l'avenir si V. Exc. n'adopte aucune des objections que je demande

la permission de présenter ici à ce sujet et qui me semblent servir à la fois d'explication et d'excuse. Rien ne paraît en effet plus facile que de satisfaire à la première de ces observations qui concerne la rédaction plus explicite des bordereaux et la production d'un duplicata des pièces justificatives à l'appui de chacun d'eux si je n'étais obligé de faire observer à V. Exc. que ce surcroît d'écriture va tomber encore à la charge du seul employé que le directeur de l'Académie ait à sa disposition pour l'aide de la tenue de sa comptabilité et des autres correspondances que réclame le service de l'établissement, que cet employé a vu depuis vingt ans qu'il est à l'Académie quadrupler ses travaux dans cette partie de son service sans obtenir une augmentation de traitement et qu'enfin si la comptabilité de l'Académie a été présentée et acceptée jusqu'ici sous une forme plus simple et plus abrégée que celle des autres établissements de l'administration, c'est sans doute que l'administration prenait en considération l'insuffisance des moyens mis à la disposition du directeur pour y satisfaire dans une forme plus complète ou plus détaillée. S. Exc. fait remarquer encore dans la même dépêche que je ne me suis pas conformé dans la reddition de mes comptes (1^{er} et 2^{me} bordereaux de l'exercice courant) aux prescriptions de ses dépêches des 21 janvier, 4 avril et 30 août 1854 concernant l'application de la loi sur les pensions civiles au traitement de M. Le Go, secrétaire de l'Académie. Je demande à V. Exc. la permission de rappeler à son attention que si je continue pour l'année courante d'établir les états d'appointement d'après le mode suivi antérieurement à la loi du 9 juin 1853, c'est que j'y ai été formellement autorisé par la dépêche en réponse à ma demande du 14 avril dernier qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 1^{er} mai et que je la prie de se faire représenter ; que s'il s'agissait de revenir sur cette décision dans laquelle M. Le Go me paraît compris, j'aurais à faire remarquer que peut-être le seul employé de l'Académie auquel la loi du 9 juin 1853 semble pouvoir être applicable, il n'en est pas moins par la situation qui lui est faite, susceptible d'être excepté si l'on veut bien considérer que ce fonctionnaire ou employé n'a aucun droit défini et constaté jusqu'à ce jour à l'avancement hiérarchique de l'administration à laquelle il appartient ; que son

emploi n'est pas même assimilé à l'un des grades de cette hiérarchie ; qu'il y a vingt ans qu'il remplit ses fonctions sans avoir obtenu un emploi supérieur, ni des appointements plus élevés ; qu'enfin M. Le Go a 56 ans et vingt ans de service et que le bénéficiaire que la loi sur les pensions civiles est censé l'admettre à participer en raison de la retenue à exercer sur son traitement à compter de l'année 1853, serait en quelque sorte tout à fait illusoire, attendu son âge et le délai qui lui reste pour atteindre l'époque de la retraite.

P. S. : je me dois en cette occasion de rappeler à V. Exc. que pour terminer le projet de 1855 dont elle m'a demandé l'envoi par dépêche du 18 octobre dernier, j'ai besoin de connaître les noms des lauréats du concours de cette année, l'ordre des travaux qui leur sont imposés et dans quelle mesure de temps la pension a été accordée à chacun d'eux.

145. MARQUERIE A BAUDRY. PARIS, 5 NOV. 1854

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.688

Mon cher ami,
si j'avais suivi mon élan, je t'aurais écrit le jour même de l'exposition pour te témoigner mon enthousiasme relativement à ton envoi, mais cette damnée paresse remet toujours au lendemain et fait ainsi commettre bien des infractions aux devoirs les plus simples de l'amitié. Aussi, cher Paul, est-ce à elle que tu dois adresser tes invectives. Quant aux douceurs de miel et d'ambrosie, réserve-les pour Tatave¹ qui a été doublement heureux de voir ton tableau de *La Fortune*, d'en apprécier d'une part toutes les qualités de couleur et d'une grâce exquise ; de l'autre, reconnaître qu'il trouvait dans l'opinion générale faveur et succès. C'est donc bien sincèrement que je t'en félicite pour mon compte, comme bien d'autres plus compétents qui n'ont eu d'yeux que pour ta charmante composition. M. David d'Angers en

¹ Lui-même, Gustave M.

a fait les plus chaleureux éloges. L'exposition de l'École n'a eu qu'une publicité bien restreinte. Tu ferais bien d'envisager ta *Fortune* trouver sa véritable place à la grande et universelle de 1855. Les qualités saillantes qui se distinguent, brilleront d'un plus vif éclat sur le vrai théâtre et tes sincères amis aspirent à te voir les développer dans toute l'indépendance et plénitude de tes mouvements. Le vœu qu'ils forment ardemment, c'est que tu continues sans broncher la voie que tu as enrayée, opposant l'énergie et le courage aux tentations de découragement de la part des envieux ou perruques d'une autre époque. Cet encouragement puisé dans le succès doit te faire crispier plus que jamais en vue de la page finale qui te ramènera enfin parmi nous, chargé des lauriers de la couronne que tu auras bien mérités.

Sous peu de jours, il vous arrivera des renforts par la mythologique corniche ; une trombe de lauréats va s'abattre avec fracas dans ces tristes logis longtemps abandonnés de votre villa. Que d'avanies ne leur préparez-vous pas à ces pauvres nouveaux vétérans ! Mais surtout n'abusez pas de votre sel. Les incalculables années de loges aigrissent le caractère. Pour ma part, il était temps que j'arrête l'addition. Je devenais indécrottablement phtisique, bon à gratter la terre avec un os, à l'instar de cette pauvre victime de l'adversité (tiré des cent une nouvelles et calembredaines de M. Pouthier ; ça ne se vend qu'un sou !). En citant ce nom d'ancienne mémoire, il pourra t'intéresser de savoir que ce farceur est affligé d'une chapelle¹ dont il cherche à assembler les ensembles, que t'en semble, carissimo ? Qu'il est goguenard ce dieu hasard ! Il en est plus d'un qui en cherche avec frénésie de ces bonnes chapelles à colorier, mais il ne leur est réservé que d'y adresser au ciel de vaines prières et encore en sont-ils pour leurs frais de chaise. Le jour du jugement des gands prix, il est arrivé un incident assez grotesque et malencontreux. M. Heim sort de la salle solennelle avec le verdict définitif. Clément était inscrit par erreur sur la liste en place de Lévy comme troisième premier prix. Notre pauvre ami Clément ne fait qu'un bond chez lui pour écrire à sa famille. Sur ces entrefaits, la méprise se révèle. On court après Clément,

¹ Non identifié.

mais néant. Après avoir sillonné Paris en tout sens, on finit par le dépister pour lui annoncer, hélas, cette déplorable erreur. Vite... le steeple chase recommence. Clément se précipite dans la direction de l'hôtel des postes pour arrêter, s'il le peut, la fatale lettre dans sa course vagabonde. Il trouve le directeur et lui expose l'aventure. Enfin, heureusement, la lettre désignée est trouvée et rendue à son légitime propriétaire, le soir à neuf heures et demie, après six heures et demie d'émotions diverses.

Le jeune Moïse dont tu n'es pas sans garder souvenance, m'a prié de te la rafraîchir à l'endroit de ses bottes.

Je susi en train de fixer sur la toile sa fugitive ressemblance. Je travaille aussi à quatre sujets pour un salon de soirée appartenant à un négociant. L'enfant de la forêt à qui j'adresse ces quelques lignes te dira ce que le manque d'espace m'empêche d'ajouter.

Tout à toi. Je t'embrasse. Gustave Marquerie.

P. S. : mes parents me chargent de mille compliments à ton adresse.

146. RAYNEVAL A ANTONELLI. ROME, 6 NOV. 1854

Minute. Arch. Aff. étrang., carton 611

M. le card,

je me suis empressé de transmettre à M. le directeur de l'Académie de France la demande en autorisation de poursuite du s^r Silenzi contre le portier de l'Académie, demande que V. Ém. m'a fait l'honneur de me transmettre récemment. Je prends la liberté de placer sous les yeux de V. Ém. la réponse de M. le directeur de laquelle il résulte que la créance du s^r Silenzi s'élevant à 8 écus a donné lieu à un arrangement d'exécution amiable qui est en cours et qui a été exactement observé. On a donc peine à comprendre la nécessité d'une poursuite judiciaire et je serai particulièrement obligé à V. Ém. de vouloir bien s'employer à l'éviter. Elle n'amènerait d'ailleurs aucun résultat préférable à celui qui a été convenu à l'amiable. À part ces motifs que V. Ém. aura

sans doute la bonté d'apprécier, nous ne saurions apporter, ni M. le directeur, ni moi, aucun obstacle au cours régulier de la justice. Je saisis avec empressement cette occasion de renouveler à V. Ém. les assurances de ma haute considération.

147. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 NOV. 1854

Original. Arch. nat. F²¹ 612, f. 460

M. le ministre,
je m'empresse de vous transmettre, après rectification, les pièces n^{os} 11 et 12 à l'appui du 2^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie pour l'exercice courant que V. Exc., par dépêche du 31 octobre dernier, m'avait renvoyées pour les régulariser.
V. Exc. m'adresse aussi dans la même dépêche plusieurs observations auxquelles je m'empresserai de me conformer pour l'avenir si V. Exc. n'admet aucune des objections que je demande la permission de lui soumettre à ce sujet et qui me semblent servir à la fois d'explication et d'excuse aux faits qui y ont donné lieu. Rien ne paraît en effet plus facile que de satisfaire à la première de ces observations qui concerne la rédaction plus explicite des bordereaux et la production d'un duplicata des pièces justificatives à l'appui de chacun d'eux, si je n'étais obligé de faire observer à V. Exc. que ce surcroît d'écritures va tomber encore à la charge du seul employé que le directeur de l'Académie ait à sa disposition pour l'aider dans la tenue de sa comptabilité et des autres correspondances que réclame le service de l'établissement ; que cet employé a vu depuis vingt ans qu'il est à l'Académie, quadrupler ses écritures dans cette partie du service, sans obtenir une augmentation de traitement et qu'enfin, si la comptabilité de l'Académie a été présentée et acceptée jusqu'à ce jour, sous une forme plus simple et plus abrégée que celle des autres établissements dépendant de l'administration, c'est sans doute que l'administration a toujours pris en considération l'insuffisance des moyens mis à la disposition du directeur pour y satisfaire sous une forme plus ample et plus détaillée.

V. Exc. me fait remarquer encore dans la même dépêche que je ne me suis pas conformé dans la reddition de mes comptes (1^{er} et 2^{ème} bordereaux de l'exercice courant) aux prescriptions de ses dépêches des 21 janvier, 4 avril et 30 août 1854 concernant l'application de la loi sur les pensions civiles au traitement de M. Le Go, secrétaire de l'Académie. Je demande à V. Exc. la permission de rappeler à son attention que si j'ai continué pour l'année courante d'établir les états d'appointements d'après le mode suivi antérieurement à la loi du 9 juin 1853, c'est que j'y ai été autorisé formellement par la dépêche qu'en réponse à ma demande du 14 avril dernier, elle m'a fait l'honneur de m'adresser à la date du 1^{er} mai suivant et que je la prie de se faire représenter. Que s'il s'agissait de revenir sur cette décision dans laquelle M. le Go me paraît compris, j'ai à faire remarquer que pour être le seul employé de l'Académie auquel la loi du 9 juin 1853 semble pouvoir être applicable, il n'en est pas moins, par la situation qui lui est faite, susceptible d'en être excepté, si l'on veut bien considérer que ce fonctionnaire ou cet employé n'a aucun droit défini ou constaté jusqu'à ce jour à l'avancement hiérarchique de l'administration à laquelle il appartient ; que son emploi n'est même pas assimilé à l'un des grades de cette hiérarchie ; qu'il y a vingt ans qu'il remplit des fonctions hors du pays sans avoir obtenu un emploi supérieur ni des appointements plus élevés ; qu'enfin M. Le Go a cinquante six ans, dont vingt de service et que le bénéfice auquel la loi sur les pensions civiles est censé l'appeler à participer en raison de la retenue à exercer sur son traitement à compter de l'année 1853, serait en quelque sorte tout à fait illusoire, attendu son âge et le délai qui lui reste pour atteindre l'époque de la retraite.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, V. Schnetz.

P. S. : je ne dois pas négliger cette occasion de rappeler à V. Exc. que pour terminer le projet de budget de 1855 dont elle m'a demandé l'envoi par dépêche du 18 octobre dernier, j'ai besoin de connaître les noms des lauréats du concours de cette année,

l'ordre des travaux qui leur sont imposés et dans quelle mesure de temps la pension a été accordée à chacun d'eux.

148. SCHNETZ A GRANA. ROME, 13 NOV. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 439

M. le d^r,

le décès du d^r Trasmondi établissant une vacance dans le service médical de l'Académie impériale de France à Rome à laquelle le d^r Trasmondi était attaché en qualité de chirurgien titulaire depuis près de quarante ans, j'ai pensé que je ne pouvais faire un choix plus mérité pour le remplacer qu'en m'adressant à celui qui depuis vingt ans l'a suppléé avec qualité de chirurgien surnuméraire. J'ai donc l'honneur de vous informer que je vous ai nommé et vous nomme par ces présentes chirurgien titulaire de l'Académie impériale de France à Rome pour jouir de ce titre et des émoluments qui y sont attachés à compter du 1^{er} décembre courant. Je vous annonce aussi que j'ai nommé pour remplir à l'Académie les fonctions que vous remplissiez en qualité de chirurgien suppléant M. le d^r Venti dont les services antérieurs vous sont déjà connus et sur le zèle duquel l'Académie, comme vous, M., peuvent également compter.

Veillez agréer l'assurance de ma parfaite considération. Le directeur.

149. SCHNETZ A VENTI. ROME, 21 NOV. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 440

M. le d^r,

prenant en considération la demande que vous m'avez adressée et mieux encore les bons et constants services que vous rendez à l'Académie de France depuis nombre d'années, je saisis avec empressement l'occasion que m'offre la vacance à laquelle donne lieu le décès de M. le d^r Trasmondi dans le service médical de notre établissement pour vous annoncer que je vous ai nommé

par ces présentes chirurgien adjoint surnuméraire de l'Académie impériale de France à Rome ne remplacement de M. le d^r Grana, aujourd'hui titulaire de l'emploi. Vous autorisant désormais à prendre ce titre et vous confirmant en outre la continuation de la jouissance de l'indemnité annuelle de dix écus romains qui vous était précédemment accordée en qualité de phlébotomiste. Veuillez agréer, M., l'assurance de ma parfaite considération.

150. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 28 NOV. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 238

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que j'ai nommé pensionnaires du gouvernement à l'Académie impériale de France à Rome à partir du 1^{er} janvier 1854 les élèves ci-après auxquels l'Académie des Beaux-Arts a décerné les premiers grands prix au concours de 1854, savoir M. Giacomotti (Félix-Henri), né à Quingey (Doubs) le 29 novembre 1829, peintre (pension 5 ans) ; M. Carpeaux (Jean-Baptiste) né à Valenciennes le 11 mai 1827, sculpteur (pension 5 ans) ; M. Bonnet (Paul-Émile) architecte né à Paris le 12 mai 1828 (pension 5 ans) ; M. Soumy (Josphe-Paul-Marius), graveur en taille-douce né au Puy (Haute-Loire) le 28 février 1831 (pension 5 ans) ; M. Bernard (Jean-François-Armand-Félix), peintre paysagiste né à Cormatin (Saône-et-Loire) le 20 février 1829 (pension 3 ans) ; M. Barthe (Gratien-Norbert), compositeur de musique né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 7 juin 1828 (pension 5 ans).

J'ai également nommé pensionnaires à l'Académie aussi à partir du 1^{er} janvier 1855 les deux élèves ci-après auxquels l'Académie des Beaux-Arts a décerné un second et un troisième premier grand prix au même concours, savoir M. Maillot (Théodore-Pierre-Nicolas), 2^{ème} premier grand prix de peinture né à Paris (pension 4 ans ; prix réservé de 1853) ; M. Lévy (Émile) né à Paris le 29 août 1826, 3^{ème} premier grand prix de peinture (pension 3 ans ; prix réservé de 1852).

J'ai enfin accordé exceptionnellement la pension à l'Académie impériale de France à Rome pour quatre années à partir du 1^{er} janvier 1855 à M. Vaudremer (Joseph-Auguste-Émile) né à Paris le 6 février 1829 qui a obtenu le second premier grand prix d'architecture et qui remplacerait M. Diet, lauréat du concours de 1853 qui s'étant marié a perdu ses droits au pensionnat.

Ces neuf élèves doivent être rendus à Rome le 1^{er} janvier de l'année prochaine. Je vous prierai de vouloir bien prendre des mesures pour qu'ils soient installés à leur arrivée.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

151. SCHNETZ A MERCEY. ROME, 2 DEC. 1854

Original. Bibl. villa Médicis, ms. 19, n° 10

Mon cher M. de Mercey,

on dit ici que l'époque de l'Exposition universelle est reculée jusqu'au 1^{er} juin ; plusieurs artistes, par suite de cette nouvelle, sont venus me prier de m'informer si, par suite de cette remise au 1^{er} juin, l'époque assignée pour la livraison des ouvrages ne serait pas également reculée. J'ai pensé, M., que personne mieux que vous ne pouvait me fixer sur ce point important. De nouveau, donc, je m'adresse à votre complaisance pour savoir ce que je dois répondre sur ce sujet. J'ai lu, ainsi que les pensionnaires, avec le plus grand plaisir, dans un des derniers journaux, que M. le ministre avait bien voulu réunir à sa table les pensionnaires partant pour Rome et ceux dernièrement arrivés à Paris. Cette honorable et flatteuse faveur est un nouveau témoignage du bienveillant intérêt de S. Exc. pour les arts et particulièrement pour notre deux fois séculaire établissement de Rome. Veuillez, si vous en trouvez l'occasion, lui en exprimer toute ma reconnaissance.

Toutes les solennités qui devaient avoir lieu à l'occasion de la proclamation de la bulle concernant l'Immaculée Conception de la Vierge sont terminées et tous les cardinaux, archevêques et évêques venus à Rome pour y assister se disposent à retourner dans leurs diocèses. La France a été dignement représentée dans les grandes

cérémonies qui ont eu lieu à Saint-Pierre et à Saint-Paul : elle y avait plus de vingt évêques et archevêques et trois cardinaux. M^{sr} l'archevêque de Paris¹ et m^{sr} Dupanloup m'ont fait l'honneur de venir dîner à la villa Médicis dimanche dernier avec M. le c^{te} de Rayneval, notre ambassadeur, et M^{me} la c^{esse} de Rayneval, j'avais également invité les cinq plus anciens des pensionnaires, le supérieur de Saint-Louis et plusieurs officiers supérieurs de notre belle armée, puis le m^{is} et la m^{ise} de Sesmaisons. Vous voyez que le dîner était intimement français.

Le régiment des Dragons français qui était à Rome depuis le siège part dans quelques jours, avec une batterie d'artillerie, pour la France passant par la Toscane, le Modénois et le Piémont jusqu'à Nice. Nous les voyons partir avec regret et craignons surtout de voir bientôt d'autres régiments de notre garnison les suivre. Le pape s'abuse étrangement s'il croit pouvoir compter sur ses propres soldats !

La commission pour l'envoi des objets d'art et de l'industrie pour l'Exposition universelle de Paris procède extrêmement mollement à ses travaux. Voilà plus de trois semaines qu'elle n'a été convoquée. Je crois, en définitive, que vous n'aurez pas grand chose de Rome. Comme leur premier sculpteur, Tenerani, n'aura rien de terminé pour l'époque de cette exposition, vous ne perdrez pas beaucoup par l'absence des autres.

Je désire, M., que votre santé soit aussi bonne que je le désire et vous prie d'agréer, M., l'assurance de ma réelle et sincère amitié, votre dévoué de cœur, Victor Schnetz.

P. S. : j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une petite note de la hauteur et la largeur d'une jolie figure en marbre que M. Bonnardel a faite en dehors de ses travaux académiques et qu'il désire envoyer à l'Exposition universelle. Je joins aussi une autre note dont je vous prie de prendre connaissance. Voulez-vous être assez bon pour me rappeler au bon souvenir de M. Blanche ? La date de cette lettre me fait penser que vous la recevrez bien près de 1855. Permettez-moi donc de vous souhaiter très cordialement bonne et heureuse année.

1. Marie-Dominique Sibour.

152. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 18 DEC. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 236.

Copie. Arch. nat. F²¹ 612, f. 461

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 novembre dernier en réponse à ma dépêche du 31 octobre précédent. Je vous demandais par cette dépêche de rédiger vos bordereaux d'une manière plus explicite et de me produire à l'avenir un duplicata des pièces justificatives jointes à ces bordereaux. Vous me répondez que vous satisfériez volontiers à ma demande s'il ne devait en résulter un surcroît d'écritures pour le secrétaire de l'Académie, déjà très chargé de travail. Je crois, M. le directeur, que vous exagérez l'importance de ce travail et votre objection ne me paraît pas suffisamment fondée. Je persiste donc dans ma demande. Les duplicatas que je réclame sont nécessaires à mon administration et je ne vois aucun motif sérieux pour dispenser l'Académie impériale de France à Rome d'une obligation imposée à tous les autres établissements des Beaux-Arts.

Le payeur de la division expéditionnaire française en Italie vous a versé récemment une somme de 20 000 f. pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie pendant le 4^{ème} trimestre de l'année courante, ce qui porte à 45 000 f. le montant des avances dont vous aurez à justifier l'emploi.

Vous attendiez sans doute ma réponse à votre lettre du 10 novembre pour m'adresser votre bordereau du 3^{ème} trimestre. Je vous prie de m'envoyer ce bordereau dans le plus bref délai possible. Quant à votre 4^{ème} bordereau, il vous sera sans doute possible de l'établir dans les premiers jours de janvier prochain. Je vous recommande de me l'adresser sans retard. Vous n'aurez à mentionner dans ce bordereau aucune retenue sur le traitement de M. Le Go. Je vous ai autorisé en effet par ma lettre du 1^{er} mai dernier, ainsi que vous me le rappelez, à continuer d'établir les états d'appointement des fonctionnaires et gens de service d'après le mode suivi antérieurement à la loi sur les pensions civiles.

Correspondance de Schnetz (2)

Agréé, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

153. SCHNETZ À FOULD. ROME, 20 DÉC. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 440

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser sous ce pli à V. Exc. le bordereau des dépenses soldées jusqu'à ce jour sur l'exercice courant pour le service de l'Académie. L'excédent en recette s'élève à la somme de 1596,02 f. avec lequel je vais m'empresse de solder les dépenses du 4^{ème} trimestre pour en faire dresser le bordereau dans le courant de janvier prochain. Le reçu d'habillement dont la fourniture est indiquée dans la pièce portant le n^o 22 du présent bordereau sera joint au compte du tailleur qui sera produit à l'appui du 4^{ème} et dernier bordereau. J'aurai l'honneur de vous adresser par le prochain courrier les comptes des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres pour l'entretien des bâtiments. J'ai pris des mesures pour qu'à compter de l'exercice prochain les pièces à l'appui des bordereaux de dépenses soient produites en double et j'ai dès à présent fait rédiger les bordereaux d'une manière plus explicite, selon les instructions contenues dans la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser le 31 octobre dernier.

154. SCHNETZ À FOULD. ROME, 23 DÉC. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 441

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser sous ce pli à V. Exc. le projet de budget des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1855 en double expédition suivant l'usage. Le total des dépenses fixes et éventuelles de l'Académie pour ledit exercice s'élève à la somme de 103 647,82 f. J'avais espéré pouvoir joindre à cet envoi les dépenses à faire pour l'entretien et réparations des bâtiments, mais l'architecte n'ayant point terminé pour l'heure du départ du

courrier les devis préventifs qui doivent être produits à l'appui dudit état, je suis obligé d'en ajourner l'expédition à V. Exc. jusqu'au prochain courrier.

155. SCHNETZ À FOULD. ROME, 23 DÉC. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 442

M. le ministre,

au moment de fermer la dépêche en date de ce jour à laquelle est joint le projet de budget des dépenses de l'Académie pour 1855, je reçois de l'architecte les devis préventifs des dépenses à faire dans la même année pour réparation des bâtiments. Je m'empresse de vous les expédier en y joignant un tableau synoptique présentant le résumé des travaux à exécuter par ordre d'urgence et l'adjonction du chiffre des travaux d'entretien ou de simples réparations pour le même exercice, porté sommairement au double de la dépense ordinaire, suivant les instructions de V. Exc. en date des 22 août et 19 octobre 1853. Le total de la dépense préventive de cette partie du service de l'Académie s'élève pour l'exercice 1855 à la somme de 4843,09 ½ écus romains ou f. 26 038 au taux de 18,60 %.

État de dépenses préventives :

travaux d'entretien proprement dits ou simples réparations ; nivellement et restauration de la grande place devant le palais du côté des jardins (453,73 ½) ; canalisation des eaux de la toiture du palais sur la partie qui fait face aux jardins (122,54) ; badigeonnage et réparation du portique de l'escalier du palais (177,71 ½) ; nivellement et restauration de la grande place devant l'entrée du palais du côté de la ville (366,85) ; restauration du mur de ceinture de la villa confinant avec la promenade du Pincio (184,25) ; réparation de la façade occidentale servant de soutènement au lieu dit *bosco* de la villa Médicis (955,90) ; réparation du mur de soutènement du *bosco* du côté du midi (380,60) ; restauration de la grille qui sépare les jardins de la villa de la promenade du Pincio (220) ; grosses réparations des

deux grandes perspectives à l'intérieur des jardins du côté de la grille de séparation susdite (181,50).

156. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 29 DEC. 1854

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 240

Ministère d'État. Section des bâtiments.

M. le directeur,

L'entretien des bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome entraîne chaque année des dépenses qui sont comprises dans la répartition du crédit affecté pendant la durée de l'exercice à l'entretien des Bâtiments civils et monuments publics. Cette répartition doit être faite incessamment pour l'exercice 1855 et il est nécessaire que j'aie le plus tôt possible vos propositions sur les différents travaux qu'il convient d'exécuter dans les bâtiments de l'Académie. Je vous invite en conséquence à vous faire rendre compte par M. Poletti, architecte de l'établissement, de la nécessité et de l'importance des réparations et à me transmettre votre rapport dans le plus bref délai. M. Poletti renfermera vos propositions dans les limites des travaux nécessaires à la conservation des bâtiments et les distinguera en deux catégories ; la première comprendra l'entretien annuel, c'est-à-dire les réparations aux toitures, à la maçonnerie, à la serrurerie, vitrerie, etc. Il faudra donc les mentionner chacune selon sa nature en mettant en regard un chiffre égal à la dépense moyenne qu'elles occasionneront chaque année. La deuxième catégorie se composera des réparations déterminées et étudiées à l'avance. Vous les classerez par ordre d'urgence et chacune fera l'objet d'un projet ou tout au moins d'un devis descriptif et estimatif dressé par l'architecte.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État. pour le ministre et par autorisation le conseiller d'État, secrétaire général, Alfred Blanche.

157. [ATTESTATION]. ROME, 31 DÉC. 1854

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 443

Tous deux célibataires majeurs, pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome y demeurant déclarent et certifient pour servir de témoignage devant qui il appartiendra qu'aujourd'hui en leur personne le s^r Gasperini Adinolfi, ancien cocher au exercice de l'Académie a reçu de M. Schnetz, directeur dudit établissement, la somme de cent francs à titre de secours à lui accordé par décision de S. Exc. le ministre d'État en date du 31 octobre 1854, de laquelle somme le s^r Adinolfi interpellé de donner bonne et valable quittance a déclaré ne savoir ni écrire si signer. Pour quelle raison les soussignés à l'instance du s^r Adinolfi et en sa présence ont rédigé la présente attestation pour faire un reçu de ladite somme audit M. Schnetz et valoir quittance. En foi de quoi les soussignés, après lecture faite au s^r Adinolfi du présent certificat qu'il a déclaré de nouveau bien comprendre et approuver, ont signé le présent pour servir et valoir où besoin sera.

Fait en triple original à Rome le 31 décembre 1854.

158. SCHNETZ A JACOBINI. [ROME, FIN 1854]

Minute. Arch. A.F.R., carton 55, f. 464

M^{sr},

permettez que sur la recommandation de M. le c^{te} de Rayneval je vous adresse cette humble supplique. En voici l'objet : deux architectes pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome, MM. Louvet et Ginain, ont été autorisés par le directeur à faire un voyage d'étude en Sicile. Arrivés depuis deux jours de Naples à Civitavecchia, ils ont été enfermés immédiatement dans le lazaret avec un compagnon de voyage, lui aussi en destination pour Rome. Ces pauvres jeunes gens fatigués par les travaux exécutés pendant le voyage ayant besoin de soins et de repos, se voyant avec désespoir renfermés dans un lieu où l'homme le plus robuste deviendrait malade et où il ne peut se procurer les choses

de première nécessité qu'à des prix excessifs et hors de proportion avec leurs finances que le voyage a mis en aussi mauvais état que leur santé, s'adressent donc à moi dans leur désespoir pour qu'à force de prières je pusse abréger leur emprisonnement. Ces prières je vous les adresse, m^{gr}, avec d'autant plus d'espoir de les voir accueillies que cette rigoureuse quarantaine est venue sans motifs et sans raison depuis que les journaux de Rome ont reconnu officiellement la présence du choléra dans cette métropole et à Civitavecchia.

Dans cette espérance, j'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect votre très humble serviteur.

159. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 JANV. 1855

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 444

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. le bordereau des dépenses faites pour l'entretien ordinaire des bâtiments de l'Académie pendant le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestres de l'année 1854, ainsi que les pièces justificatives à l'appui dudit bordereau. L'envoi de ces pièces qu'à la date du 20 décembre dernier j'annonçais à V. Exc. pouvoir faire par le courrier suivant a été retardé par la nécessité où je me suis trouvé de faire recommencer la plupart de ces comptes par leurs signataires qui, par une habitude difficile à leur faire abandonner, avaient continué de mêler ensemble les travaux et fournitures qui appartiennent aux différents chap. de la dépense, tels que mobilier, frais d'études et entretien des bâtiments. Le montant du bordereau s'élève à la somme de 1294 f. que je prie V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussi promptement que possible, ainsi que le reste du crédit ouvert à l'Académie pour l'entretien ordinaire des bâtiments, montant à 3292,90 f. sur les 7000 f. alloués pour réparations extraordinaires sur lesquels je n'ai reçu jusqu'ici aucun acompte, soit au total 10 292,90 f. Tous les travaux pour entretien ordinaire et réparations touchent à leur terme et j'attends cette somme pour solder les mémoires et faire

dresser les comptes que j'aurai l'honneur d'envoyer à V. Exc. dans les premiers jours de février.

160. SCHNETZ À [MERCEY] ROME, 10 JANV. 1855

Original. Bibl. villa Médicis, ms. 19, n° 11

M.,

profitant de la permission que vous avez bien voulu me donner, je prends la liberté de vous autoriser à faire faire les démarches nécessaires pour obtenir des différents propriétaires les tableaux suivants, que je désire présenter à l'Exposition universelle des Beaux-Arts qui aura lieu à Paris au mois de mai 1855. Ces tableaux sont :

1. *Consolation des affligés*, à l'église Saint-Roch.
2. Sainte Geneviève distribuant des vivres pendant le siège de Paris, église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.
3. *Une Scène d'inondation*, musée du Luxembourg
4. *Sixte V enfant*, même musée
5. *Masaniello*, M^{me} la c^{ssc} Schikler, place Vendôme.

Pardon, M., de cet embarras et, très reconnaissant de votre extrême complaisance. Sincèrement dévoué, Victor Schnetz.

161. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 12 JANV. 1855

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 242

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous verser sur votre reçu une somme de trente mille francs pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie pendant le 1^{er} trimestre 1855.

Agrez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

162. ANTONELLI A RAYNEVAL. ROME, 13 JANV. 1855

Original. Arch. Aff. étrang., carton 611

Ecc.,

un tal Vincenzo Quaranta si è a me rivolto presentandomi una sentenza del tribunale di Commercio di Roma con cui un certo Andrea Regnard, francese, trattore in piazza Mignanelli, di lui debitore è stato condannato non solo alla liberazione dalle molestie, ma altrove al pagamento di 350 scudi anche mediante l'arresto personale, come apparisce dalla copia della sentenza che qui in copia si acclude e mi ha fatto in pari tempo conoscere che sicome il detto Regnard, ad oggetto di dichiarare l'effetto di detta sentenza si è rifugiato momentaneamente nell'Acaddemia di Francia al Pincio nel intendimento di darse quindi alla fuga, così ha implorato che possa aver luogo la sollecita esecuzione di detta sentenza nonostante che il debitore abbia preso asilo nell'Academia anzidetta. A poter quindi dare evasione ad una tale domanda, prego l'Ecc. V. onde voglia compiacersi di farmi conoscere le sue determinazioni in proposito ed in attenzione di suo riscontro, Le confermo i sentimenti della mia più distinta considerazione, di V. Ecc., serv. um., G. Antonelli.

163. RAYNEVAL A ANTONELLI. ROME, CA 13 JANV. 1855

Minute. Arch. Aff. étrang., carton 611

M. le card.,

dès la réception de la lettre que V. Ém. m'a fait l'honneur de m'adresser sous la date du 13 janvier, je me suis empressé de solliciter M. le directeur de l'Académie de France des informations précises sur la présence supposée du sr Régnard dans le palais de l'Académie ou ses dépendances. Les recherches les plus actives ont eu lieu ; elles n'ont amené aucun résultat. M. le directeur a donné l'ordre ferme d'expulsion immédiate de toute personne étrangère qui semblerait faire de l'Académie un lieu de refuge ou qui par une présence trop prolongée, éveillerait les soupçons. Dans cette situation je ne puis qu'assurer V. Ém.

qu'aussitôt que le s^r Régnard se présenterait à l'Académie, il en serait immédiatement repoussé pour que la justice puisse avoir son cours. Si V. Ém. veut faire surveiller les abords de l'Académie de manière à ce qu'on puisse avertir M. le directeur du moment où le s^r Régnard serait entré, il pourrait immédiatement ordonner son expulsion afin de satisfaire au vœu si légitimement exprimé par V. Ém.

J'ai l'honneur de vous restituer, M. le card., la pièce jointe à la lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'adresser et je saisis avec empressement...

164. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 17 JANV. 1855

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 243

Ministère d'État. Section des bâtiments.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 décembre dernier et par laquelle vous me soumettez votre projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1855. Vous avez omis de m'indiquer, ainsi que vous l'aviez fait lors de la présentation de votre budget de 1854, la moyenne que vous avez prise pour établir le projet de budget de 1855. Cette indication m'est indispensable et je vous prie de me la donner. Je vous prie aussi de me faire connaître les motifs des augmentations ou diminutions que votre projet de budget de 1855 peut présenter sur la moyenne qui vous a servi de base.

Ce projet de budget contient une dépense de 600 f. pour achat de comestibles sur laquelle je désire avoir quelques explications. Il est alloué au directeur, au secrétaire, aux pensionnaires et à quatre domestiques des frais de table qui sont portés dans votre projet de budget à l'art. 1 du chap. 2 pour une somme totale de 31 608 f. La dépense ci-dessus de 600 f. me semble dès lors faire double emploi avec ces fonds et doit être nécessairement supprimée. Je vous prierai, M. le directeur, de m'adresser votre réponse le plus tôt possible.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

165. SCHNETZ À FOULD. ROME, 27 JANV. 1855

Original. Arch. nat. F²¹ 591, comptabilité 1855. Minute.

Arch. A.F.R., carton 63, f. 446

M. le ministre,

je m'empresse de répondre à la demande d'explication que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser, en date du 17 courant, sur le projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour 1855 que :

1. L'élévation successive du prix de toute chose à Rome, ainsi que les changements introduits dans le classement de différents articles des dépenses de l'Académie à compter de l'année 1848, ayant rendu ou illusoire ou inappréciable toute moyenne à établir sur les dépenses faites dans la période écoulée depuis cette époque, j'ai pris pour base d'évaluation des dépenses éventuelles du préventif de l'Académie pour 1855 la moyenne des dépenses de même nature faites dans ces deux dernières années, excluant celles faites à l'extraordinaire en 1854 pour le mobilier et sauf celle inscrite sous l'article intitulé service de la lingerie, qui présente une légère augmentation motivée par l'insuffisance résultant du chiffre de mes prévisions comparé à celui de la dépense réelle de ce service pour ces deux années.

2. la dépense de 600 f. qui figure sous l'article intitulé comestibles se compose d'un seul compte, celui de l'épicier pour fourniture du café, sucre, chocolat, farine de graine de lin, etc., servant à divers usages établis depuis longtemps dans la maison, tels que donner le café aux domestiques tous les matins, suivant l'habitude du pays, la préparation des tisanes pour les malades, les rafraîchissements du salon de réception, etc., et qu'enfin, cet article figure au nombre de ceux de la dépense de l'Académie depuis l'année 1816 sans avoir jamais amené l'observation d'un double emploi avec la dépense portée sous l'article premier du chap. II.

Correspondance de Schnetz (2)

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

166. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 29 JANV. 1855

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 245

Ministère d'État. Section des Bâtiments civils.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que d'après la demande contenue dans votre lettre du 10 janvier courant, M. le ministre des Finances vient de prendre des mesures pour faire mettre à votre disposition la somme de 10 292,90 f. qui reste à payer sur celle qui vous a été autorisée à dépenser en 1854 pour l'entretien de l'Académie de France à Rome. Vous aurez à présenter cette lettre au payeur de la division expéditionnaire française en Italie qui vous remettra la somme dont il s'agit. Ci-joint l'état de la liquidation des mémoires transmis par vous le 10 janvier et s'élevant ensemble à la somme de 1294 f.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le conseiller d'État, secrétaire général, Alfred Blanche.

167. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 6 FEV. 1855

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 246

Ministère d'État. Section des Bâtiments civils.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que l'Académie de France a été comprise pour une somme de 14 963 f. dans la répartition du crédit affecté à l'entretien des Bâtiments civils pendant l'exercice 1855. Cette somme se décompose ainsi qu'il suit : entretien annuel (8000 f.) ; nivellement de la place au devant de la façade (2400 f.) ; canalisation des eaux de la toiture (650 f.), badigeonnage et réparation du portique de l'escalier (955 f.) ; nivellement de la place du côté de la ville

(1770 f.) ; restauration des murs de clôture de la villa (770 f.) ; total 14 963 f.

Je vous invite, M. le directeur, à donner à chaque somme la destination qui lui appartient et à solder exactement dans les limites du crédit qui vous est accordé. Aucune dépense nouvelle ne devra être faite avant d'avoir été autorisée par le ministre. Je vous recommande également de prendre les mesures nécessaires pour les travaux soient exécutés de manière à permettre la rédaction des pièces comptables avant la fin de l'exercice et de veiller à ce qu'elles soient régulièrement tenues et envoyées.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le conseiller d'État, secrétaire général, Alfred Blanche.

168. SCHNETZ À HALÉVY. ROME, 17 FÉV. 1855

Original. Arch. Institut, carton 5 E 39

M. le secrétaire et cher confrère,

j'attendais, pour annoncer à l'Académie l'arrivée à Rome des nouveaux pensionnaires, qu'ils y fussent tous présents. Mais nous voici bientôt à la fin de février et je n'en ai encore reçu ici que sept, qui sont MM. Giacomotti, Lévy, Bernard, Bonnet, Vaudremer, Barthe et Soumy. Comme j'ignore les raisons qui retiennent les deux autres pensionnaires à Paris et le temps qu'ils pourront encore y rester, je n'ai pas voulu attendre davantage pour instruire l'Académie de l'arrivée des sept autres et de leur installation à la villa Médicis. L'un d'eux, M. Barthe a été atteint de la petite vérole volante quelques jours après son arrivée mais heureusement, cette indisposition n'a pas eu de suite et, depuis deux jours il est sur pieds.

Je n'ai rien autre chose de quelque intérêt à faire connaître à l'Académie, si ce n'est que les pensionnaires travaillent tous pour l'exposition annuelle du 15 avril et c'est ce qui a lieu tous les ans à cette époque. Pour le moment, cependant, le travail souffre un peu, les joies et les folies de carnaval l'ont, comme toujours, un peu ralenti, mais ces folies n'ont plus que trois jours d'existence et les travaux reprendront avec le calme du Carême.

J'espère que les deux pensionnaires en retard viendront avec une lettre de l'Académie ou de M. le ministre qui me fera connaître qu'ils ont été autorisés à retarder leur arrivée à Rome, car il me serait possible d'être obligé de leur appliquer l'article 2 du règlement ainsi conçu : « tout pensionnaire est tenu de se trouver à Rome dans le courant de janv. de l'année où il entre en possession de sa pension. Faute pour lui de remplir cette obligation, il perdra son titre et ses droits de pensionnaire. » Les fouilles de Passo, à sept milles de Rome sur la via Nomentana, deviennent de jour en jour plus intéressantes. Je compte y aller au premier beau temps, car il pleut depuis près de trois semaines, et j'en dirai quelque chose à notre cher confrère Lebas dans la première lettre que je lui écrirai.

En attendant, M. le secrétaire et cher confrère, veuillez être l'interprète de mes sentiments respectueux et dévoués auprès de l'Académie et agréer l'expression de ma plus cordiale affection, Victor Schnetz.

P. S. Je désirais savoir quels travaux l'Académie se propose de demander aux pensionnaires n'ayant que des successions de pensions de quatre et trois années. J'attendrai sa réponse sur cette question. Mon cher Halévy, je vous embrasse très cordialement ; n'oubliez pas d'écrire à Visconti et à Canina, je leur ai annoncé une de vous.

169. SCHNETZ A LEBAS. ROME, 28 FEV. 1855

Original. Fond. Custodia, Granet, 1992-A 250

Mon cher ami,

je vous ai fait dire l'autre jour que je ne tarderai pas à répondre à la bonne, aimable et intéressante lettre que M. Bonnet, votre élève, m'a remise de votre part ; une occasion se présente de tenir cette promesse, que je saisis avec empressement, c'est le départ de ce bon M. Lebouteux, que nous regrettons tous. Ainsi, ce sera l'un de vos chers élèves qui vous remettra ma réponse à la lettre que j'ai reçue par un de vos élèves, lequel, j'espère, remplira le vide laissé par M.

Lebouteux. M. Lebouteux retourne en France après avoir fait ici et en Grèce d'excellentes études et j'espère que le projet d'un théâtre diurne qu'il a fait pour son travail de 5^{ème} année sera vu avec plaisir par vous, mon cher ami, et par l'Institut. Je devais vous parler dans cette lettre de fouilles intéressantes qui se font maintenant sur la via Nomentana à sept milles de Rome¹, mais M. Lebouteux qui les connaît pourra vous en parler plus en détail que je ne pourrais le faire ici, je lui laisse donc la parole. Je vous en entretiendrai une autre fois, quand les travaux qu'on y fait actuellement auront mis encore plus de choses à découvert. Je ne vous donne non plus aucun détail sur ce que font les autres pensionnaires, M. Lebouteux pourra le faire aussi plus au long que je ne pourrais le faire et je lui laisse encore la parole.

Vous me parlez du plaisir que vous auriez à revoir Rome, je le comprends facilement, connaissant votre amour pour cette grande cité ; je voudrais bien que vous puissiez trouver jour à satisfaire ce désir dans le courant de mon directorat. Je n'ai pas besoin de vous dire tout le plaisir que j'aurais à vous recevoir à la villa Médicis, vous devez le comprendre par notre bonne et sincère amitié.

Je viens de finir un tableau qui va partir dans deux jours pour Paris ; c'est une grande tartine faite à bâtons rompus que je ne croyais pas pouvoir achever pour l'exposition et qui, cependant, se trouve malheureusement arrivée à point, je dis « malheureusement » parce que chaque fois qu'un académicien montre son nez dans une exposition il devient souvent le but des coups plus ou moins malins de la presse de tous les étages *Ci vuole pazzenza*. J'ai vu Canina ce matin, il est venu voir mon tableau ; il m'a dit qu'il vous écrirait probablement aussi par M. Lebouteux, je ne vous donne donc pas de ses nouvelles, si ce n'est qu'il vous dira probablement qu'il ira au mois de mai à Paris. Il est toujours très laborieux, et très obligeant pour nos jeunes architectes.

J'espère aussi aller à Paris vers la moitié de juillet, à l'époque où la plupart des pensionnaires sont en campagne ou en voyage, si toutefois mon lumbago est passé, car j'en souffre beaucoup

1. À Passo Corese.

depuis quatre à cinq jours. Adieu, mon cher Lebas, je vous aime de tout mon cœur et vous embrasse de même, V. Schnetz.

P. S. : faites bien mes amitiés à nos chers confrères, particulièrement à ceux du Dictionnaire de mon temps et particulièrement aussi à Picot et à Horace, auquel j'écrirai quand je n'aurai plus mon lumbago.

170. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 1^{ER} MARS 1855

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 247

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que j'ai autorisé M. Maillot, nommé pensionnaire du gouvernement à l'Académie impériale de France à Rome à partir du 1^{er} janvier dernier à séjourner à Paris jusqu'au 15 mars prochain afin d'achever une copie du portrait de S. M. que je lui ai commandée pour le compte de mon ministère. M. Maillot devra être rendu à l'Académie avant la fin du mois de mars.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

171. SCHNETZ À FOULD. ROME, 3 MARS 1855

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 447

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. par voie de l'ambassade de France les pièces justificatives des dépenses par moi soldées pour le service de l'Académie impériale de France à Rome jusqu'au 31 décembre 1854. Le bordereau récapitulatif de ces dépenses en constate l'excédent sur la recette à la somme de 3502,11 f., excédent qui au moyen du restant à recevoir sur le crédit ouvert à l'Académie pour ladite année, somme de 2612,11 f. et de la recette des revenus ordinaires à inscrire au compte général pour la

somme de 1223,24 f., forment ensemble 3835, 35 f., se trouvera plus que couvert au compte général. Je m'occupe de faire dresser ce compte et pour le clore définitivement je prie V. Exc. de vouloir bien faire procéder à la vérification du dernier bordereau et de me donner aussitôt que possible avis de ses résultats.

172. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 MARS 1855

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 448

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. par voie de l'ambassade de S. M. l'empereur à Rome le compte en recette et dépense d'un crédit de onze mille francs ouvert à l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1854 sur le chap. XII (1^{ère} section), du budget de votre département pour entretien proprement dit des bâtiments et restauration de la conduite d'eau de cet établissement. Ce compte se résume par balance égale entre la recette et la dépense. Indépendamment des 11 pièces en duplicata servant de complément à la justification dudit compte, j'inclus sous ce même pli un état de liquidation accompagné de mémoires à l'appui que j'avais eu l'honneur de transmettre à V. Exc. le 10 janvier dernier à l'appui du 2^{ème} bordereau et qui se trouvaient joints à la dépêche en date du 29 dudit mois de janvier contenant ordonnance de solde du crédit ouvert à l'Académie sans indication de l'usage que j'aurai à faire de ces pièces et probablement par erreur, le payeur ne m'en ayant requis ni présentation ni dépôt.

173. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 27 MARS 1855

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 250

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une expédition de votre budget des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1855 approuvé

par moi et arrêté à la somme de cent trois mille six cent quarante-sept francs deux centimes. Ainsi que vous le remarquerez, j'ai maintenu à ce budget l'allocation de 600 f. portée à l'article « comestibles » au sujet de laquelle je vous avais demandé quelques explications, bien que cette dépense ne me paraisse pas absolument nécessaire, mais j'ai pensé qu'il y aurait sans doute des inconvénients à la supprimer brusquement et c'est ce qui m'a décidé à la conserver encore. Je vous prie, M. le directeur, de me faire connaître quelle base vous aviez prise pour dresser votre projet de budget et vous m'avez répondu que chacun des articles de dépense avait été établi sur la moyenne des dépenses ordinaires faites pendant ces deux dernières années, sauf toutefois l'article de la lingerie. Cet article n'est pas le seul qui présente une augmentation sur cette moyenne. Il faut en dire autant de celui du matériel. Cependant, je les ai approuvés l'un et l'autre, mais j'espère qu'il vous sera possible au prochain budget de rentrer dans les limites ordinaires des allocations applicables aux divers services de l'Académie.

Ainsi que je vous l'annonçais dans ma dépêche du 18 octobre dernier, le supplément de traitement de 800 f. accordé à M. Le Go, secrétaire de l'Académie, est alloué à cet employé sous la condition de traduire ou de faire traduire à ses frais et sous sa garantie toutes les pièces comptables sans exception. Ce supplément devra donc être l'objet d'un article distinct dans vos bordereaux trimestriels. Quant aux indemnités aux pensionnaires peintres et sculpteurs de 5^{ème} année et architectes de 4^{ème} année, il reste bien entendu qu'elles ne leur seront payées qu'autant qu'ils auront rempli d'une manière satisfaisante leurs obligations académiques.

Agréer, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

174. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 29 MARS 1855

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 252

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 du courant par laquelle vous me transmettiez le 4^{ème} et dernier bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'année 1854 s'élevant à la somme de 19 404,13 f. Ce bordereau a été examiné et reconnu régulier. Il vient d'être envoyé à la section de comptabilité de mon ministère pour être transmis au Trésor public à l'appui des ordonnances de paiement délivrées au profit du caissier payeur central du Trésor public pour remboursement de la somme de 95 000 f. avancée pour les besoins de l'Académie. Le montant de dépenses soldées au 31 décembre 1854 étant de 98 563,11 f. et les recettes s'élevant à 96 223,24 f. vous me demandez de vous faire verser le plus tôt possible la différence, soit 2278,87 f. afin de vous mettre à même d'établir sans délai le compte général de l'Académie pour l'exercice 1854. Je viens d'écrire à M. le ministre des Finances pour le prier d'inviter le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous compter la somme ci-dessus de 2278,87 f. et vous la recevrez sous peu de temps. Vous recevrez en même temps une somme de deux cents francs que j'accorde à titre de faveur au s^r Adinolfi, ancien cocher de l'Académie sur lequel vous avez appelé mon intérêt par votre lettre du 24 août 1854 et qui déjà a touché sur les fonds de l'exercice 1854 une première somme de cent francs.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

175. SCHNETZ À FOULD. ROME, 5 MAI 1855

Original. Arch. nat. F²¹612

M. le ministre,

je viens prier V. Exc. de vouloir bien m'accorder la permission d'aller passer un mois à Paris vers la fin de juin prochain. Je propose à V. Exc. ce moment de l'année parce que c'est celui où il y a ordinairement le moins de pensionnaires présents à Rome, la plupart étant en voyage pour leurs études, soit à Naples, à Florence ou dans les environs de Rome. Plusieurs motifs me font solliciter cette faveur de V. Exc. ; d'abord, le désir de voir les chefs-d'œuvre en tout genre que renfermera l'Exposition universelle, puis le besoin de ma présence à Paris pour quelques affaires de famille et le désir aussi de consulter le docteur célèbre des sourds-muets pour une difficulté d'audition qui paraît augmenter depuis quelques temps.

J'espère, M. le ministre, que V. Exc. voudra bien m'accorder cette faveur, qui n'est pas sans précédents, et qui, je puis vous l'assurer, n'aura aucun inconvénient pour le service de l'Académie de France à Rome.

Dans cet espoir, M. le ministre, j'ai l'honneur d'être, de V. Exc., le très humble et très obéissant serviteur, Victor Schnetz.

176. MARQUERIE A BAUDRY. PARIS, 8 MAI 1855

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.697

Mon cher Paul,

il y a deux mois à peine, j'entrevois avec bonheur le moment où je pourrais embrasser de vieux et sincères amis. Une année encore et tu serais venu compléter cette réunion tant désirée, mais la mort impitoyable est venue faire un vide immense dans mes affections. Ce cher Amédée¹, tu l'as connu à peine et cependant, tu as pu apprécier son intelligente et sympathique nature. Ta lettre en fait foi et nous a vivement touchés. Cette marque de bon

¹ Laville.

souvenir, notre ami tant regretté en était digne. Je t'en remercie avec effusion.

Notre pauvre Vigot a eu de cruels moments à passer à Florence. Depuis son arrivée ici, il a peu de distractions, obligé de garder constamment la chambre à cause d'une tenace douleur au pied. Cette pénible charge du commerce de musique qu'il m'a fallu supporter pendant près de deux années vient de m'être retirée. Cette portion de temps, toujours trop considérable qu'il me fallait consacrer à des soins étrangers à l'art, je vais à l'avenir pouvoir le lui rendre largement et je me félicite de cette modification dans mon train de vie, loin qu'une habitude déjà longue en atténue les ennuis ; j'en ressentais parfois un énervement que tu dois bien te figurer.

J'ai appris avec joie que tu avais fait deux beaux portraits¹, premiers anneaux d'une chaîne qui ne peut manquer de se dérouler à ton grand avantage lors de ton retour vivement désiré. Je suis allé ces jours derniers à l'Exposition universelle, curieux de voir réunis toute les œuvres qui ont signalé à l'estime publique nos premiers artistes modernes depuis un demi siècle. M. Ingres qui, jusqu'au dernier jour, avait gardé la clef du sanctuaire en son gousset s'est vu débordé par le temps. Il lui fallut la livrer, cette clef chérie et abandonne à des regards profanes et souvent très immondes la série de ses chastes œuvres depuis soixante ans. Il est resté très conséquent avec son dédain des expositions générales, car son salon est le seul qui, à moitié rempli, ne contienne pas des œuvres d'auteurs divers, alors que dans les autres salles il y a quatre ou cinq étages jusqu'au dessus des nuages. MM. Delacroix et Decamps sont plus libéraux. Ils s'accommodent sans colère du coudoisement de la foule. Il est vrai qu'ils ne la craignent guère et qu'ils savent très bien s'y faire place. M. Heim a envoyé d'anciens tableaux de moi totalement inconnus. Ils sont réellement d'une facture très large et toute moderne. Il y a aussi de lui dans la galerie des dessins une collection de membres de l'Institut dessinée au crayon noir avec beaucoup d'esprit et de vérité ; c'est très remarquable. J'ai

¹ *Le c^e Faucher du Careil et le b^e Jard-Panvilier.*

distingué dans la masse de jolis tableaux de genre d'un de nos anciens camarades, Breton. Encore un qui n'avait point été diviné. Ton ami Timbal a fait de très grrrgrandes pages, très bien placées. Quoique la peinture française moderne soit l'humble vestale de celle dont vous êtes à même d'admirer de près les chefs-d'œuvre inimitables, on peut avouer sans chauvinisme qu'elle prime sans conteste les écoles étrangères actuelles, représentées à nos expositions. L'école anglaise se recommande par des ombres-lanterne très prononcées ; elle pratique l'huile comme l'aquarelle. S'il y a des qualités d'intention dans leurs aquarelles, en revanche leurs tableaux à l'huile qu'ils ont la naïveté de mettre sous vitre sont furieusement diaphanes. Je n'en dis pas davantage. Vigot attend un bout de lettre. D'ailleurs ce cher Étienne¹ commence sa série d'articles dans le *Journal des débats* et te tiendra au courant de plus amples détails.

Adieu, cher ami. Je t'embrasse. Gustave Marquerie.

P. S.: je te prie de ne pas m'oublier auprès de Bertinot, Maillot, Lévy, etc. Roy m'a chargé de bien des amitiés à ton adresse.

177. SCHNETZ À FOULD. ROME, 12 MAI 1855

Original. Arch. nat. F²¹ 591, comptabilité 1855.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 449

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc., en triple expédition suivant l'usage, le compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1854, avec les pièces à l'appui numéros 1A et 2A. Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer précédemment V. Exc., ce compte se résume par balance égale entre la recette et la dépense, l'une comme l'autre s'élevant à la somme de 98 502,11 f. Dans la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser, en date du 29 mars dernier pour me donner avis du versement pour solde des dépenses de 1854, une

¹ Delécluze.

autre somme de 200 f. était en même temps accordée par V. Exc., à titre de secours, au s^r Adinolfi, ancien cocher de l'Académie, mais sans indication de l'exercice dans lequel cette dépense devait figurer et, si j'aurais à l'ajouter aux dépenses de l'exercice courant ou si V. Exc. entendait en faire l'imputation sur les fonds de secours de son département. Je prie en conséquence V. Exc. de vouloir bien m'indiquer la marche que je devrai suivre pour lui rendre compte de l'emploi de ladite somme.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

178. BARTHE A BAUDRY. FLORENCE, 21 MAI 1855

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.415

Permetts-moi, cher Baudry, de te faire payer un petit port de lettre. Tu es destiné à recevoir des nouvelles de ceux qui partent pour Florence, mais tranquillise-toi, elles sont très bonnes. Aussitôt arrivé, je me suis informé du malheureux événement qui nous a tant saisis. Je crois même coucher dans la triste chambre. Le pauvre Laville était déjà malade en arrivant. Il ne se soutenait plus sur ses jambes et la fièvre le minait déjà sourdement, ne croyant pas la chose grave [au point] de m'appeler et le médecin le deuxième jour. L'a-t-il bien soigné, c'est à quoi il est impossible de dire. Toujours est-il que notre pauvre ami resta huit jours au lit pour ne plus se relever. Te dire toutes les avanies que ce pauvre Vigot a eues sans parler de son profond chagrin, c'est impossible. Il eut même de la difficulté à trouver un cimetière. Il est resté huit ou dix jours dans ce triste endroit pour arranger toutes choses. Je compte bien aller faire une visite à la tombe de ce pauvre ami qui, tout porte à le croire, sera bien délaissé ici. On m'a remis une lettre adressée à Vigot. Serais-tu assez bon de m'écrire son adresse à Paris afin de lui diriger. À propos de lettres prie Fleury, ne plus m'envoyer mes lettres à partir du 26 ; n'oublie pas.

Mon voyage n'a été, pour la plupart du temps qu'une vaste averse. Heureusement qu'à Perugia il a fait quatre heures de très beau, ce

qui m'a permis de voir ce qui est autour de la place. J'ai fait connaissance d'un jeune allemand, très aimable, qui corrige un peu les entêtements d'un autre compagnon¹. Enfin, Florence est plus gaie que la route et le soleil est revenu.

Adieu. Porte-toi bien. N'oublie pas de m'envoyer l'adresse de Vigot, hôtel du Lion blanc. Ton ami, Barthe.

P. S. : ne m'oublie pas auprès des camarades et fais[le] leur bien.

179. SCHNETZ À FOULD. ROME, 30 MAI 1855

Original. Arch. nat. F²¹ 591, comptabilité 1855.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63 f. 450

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser sous ce pli à V. Exc. le bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour sur l'exercice courant pour le service de l'Académie impériale de France. Ce bordereau constate un excédent en recette de 442,18 f., insuffisant au solde du mois courant, auquel j'avais, en date du 5 dudit mois, prié V. Exc. de vouloir pourvoir en mettant à ma disposition les fonds du second trimestre. N'ayant reçu jusqu'à ce jour, qui est celui de l'échéance, aucun avis du versement de ces fonds chez le payeur de la division d'occupation, je renouvelle à V. Exc. la prière de les faire ordonnancer dans le plus bref délai possible, afin de ne pas me trouver, à l'échéance du mois prochain, dans la nécessité d'emprunter sur ma signature pour faire face aux besoins du service, comme j'y suis réduit ce mois-ci.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

¹ Bonnarddel ?

180. SCHNETZ À BAUDRY. ROME, 30 MAI 1855

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.426

Mon cher Baudry,
vous avez dû voir, il y a quelques jours, sur l'enveloppe d'une lettre de M. Ulmann : je vous écrirai par le prochain courrier. Je tiens donc ma parole aujourd'hui. Je commence par vous dire que votre lettre m'a procuré une lecture de quelques moments fort agréables par les détails intéressants qu'elle contient et par les aimables sentiments qu'elle exprime. Vous voilà à nouveau dans cette Babylone (lisez Paris) où toutes les agitations physiques et morales sont incessantes et auxquelles il faut prendre part si l'on ne veut pas être bousculé et renversé par la masse des convoitises de toute espèce. Je ne sais si le mot est bien français, mais je suis sûr que vous le comprendrez. Vous aviez déjà été obligé de vous débattre au milieu de cette cohue et vous vous en êtes tiré en homme d'esprit et de bon sens que vous êtes. Il en sera de même encore aujourd'hui. Le calme de quelques mois que vous venez de savourer dans la Ville Éternelle vous aura donné des forces nouvelles pour marcher plus sûrement au noble but que vous vous êtes proposé et dont vous avez déjà parcouru une très grande partie du chemin. Courage donc et confiance ! Maintenant que vous allez avoir un grand atelier, vous pourrez exposer vos copies de la chapelle Sixtine. Vous me direz l'effet qu'elles auront produit sur nos soi-disant connaisseurs. Probablement que quelques-uns vous plaindront d'avoir perdu tant de temps à la chapelle Sixtine et penseront que vous auriez bien mieux fait de voyager chez différents peuples et en rapporter les modèles de types, plus ou moins fidèles. Laissez dire les bavards et les ignorants. Le bruit qu'ils font est bientôt oublié.
Vous me dites très peu de choses sur l'exposition actuelle qui, naturellement, doit beaucoup ressembler à la dernière, attendu que ce sont à peu près les mêmes hommes qui s'y trouvent en présence et les progrès d'une année, quand progrès existe, ne sont pas toujours visibles à l'œil nu. J'ai envoyé un vieux *Jérémie* qui, m'écrivit-on, n'y fit pas un trop mauvais effet et j'ai la faiblesse de le croire. Quelle naïve modestie !

Votre jeune frère¹ doit être fort heureux de la mission dont il vient d'être chargé. Quel plaisir pour lui de porter avec ses vingt ans et par conséquent, plus de louis dans sa poche que d'années sur sa tête et cela pour explorer deux pays éminemment pittoresques et où, s'il ne trouve pas de campements romains, il est sûr de rencontrer une belle race d'hommes, de beaux costumes et beaucoup de monstruzux. Je pense qu'ils auront été chargés de rapporter quelques types. Il y avait bonne récolte à faire parmi ces populations de mœurs et d'habitudes moins dégradées que nous par la civilisation, j'entends dégradés physiquement.

Vous avez vu avec plaisir comme moi que l'Académie de France à Rome a obtenu encore un bon nombre de récomenses cette année, onze ou douze médailles. Si j'avais l'honneur d'être connu de M^{me} la p^{se} Mathilde, je vous prierais de lui faire mes très respectueux compliments de son succès, mais les compliments d'un inconnu touchent peu et cependant, ce sont quelquefois les plus sincères.

Mes meilleures amitiés à Garnier et son aimable *sposa*, ce qui est aussi à considérer. Remerciez-le de ma part en attendant que je [le] fasse moi-même lorsque j'en recevrais la décision officielle. Rien de changé depuis votre départ. Tout s'y fait comme de coutume. Je compte que les œuvres des pensionnaires seront emballées pour partir à la fin de juin.

Pensez, mon cher Baudry, que vous avez laissé des personnes qui vous aiment beaucoup à la villa Médicis, qui s'intéressent vivement à vos succès et auxquelles vous ferez un grand plaisir en leur donnant de vos nouvelles. Je me mets en première ligne parmi ces personens. Je vous embrasse de cœur. V. Schnetz.

¹ Ambroise.

Correspondance de Schnetz (2)

181. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 1^{ER} JUIN 1855

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 253

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 du mois courant par laquelle vous me soumettez le compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1854. Ce compte va être examiné et je vous ferai connaître incessamment mes observations s'il y a lieu.

Vous me demandez, M. le directeur, de vous indiquer la marche que vous devez suivre pour me rendre compte de l'emploi de la somme de 200 f. accordée par moi, à titre de secours, au s^r Adinolfi, ancien cocher de l'Académie et qui vous été versée par M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie. Cette somme est imputable sur le crédit de l'Académie, exercice 1854. Vous aurez donc à me produire la quittance du s^r Adinolfi. Cette pièce qui doit nécessairement être datée de 1854, sera rattachée à votre compte général que je rectifierai en conséquence. Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

182. SCHNETZ À FOULD. ROME, 7 JUIN 1855

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 451

M. le ministre,

je me suis empressé de rectifier le compte général de l'Académie pour l'exercice 1854 suivant les instructions contenues dans la dépêche que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 1^{er} courant, ce qui donne pour résumé du compte dudit exercice en recette 98 702,11 f., en dépense 98702,11 f., partant balance égale entre la recette et la dépense. J'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. sous ce pli une pièce en double original sous le n^o 57^{bis} du 4^{ème} et dernier bordereau de 1854 contenant quittance d'une somme de 200 f. accordée à titre de secours par V. Exc. au s^r

Adinolfi, ancien cocher de l'Académie, pour compléter la justification dudit compte.

Je suis avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc, le très humble...

183. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 9 JUIN 1855

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 255

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que je viens de prier M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous verser sur votre reçu une somme de vingt mille francs pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant le 2^{ème} trimestre de l'année courante. Vous aurez à laisser cette lettre avec votre reçu entre les mains de M. le payeur.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

184. GUMERY A BAUDRY. VENISE, 15 JUIN 1855

Original autographe. Fond. Custodia, fonds Baudry, 1978. A. 387

Mon cher Baudry,

je n'ose pas t'envoyer une grande feuille de papier toute remplie de mes impressions, mais je suis bavard et que j'aie pour compagnon ma baleine¹ qui souffle et ne dit rien, rien, mon goujon qui jacasse et qui dit trop de vérité. J'éprouve donc le besoin de causer un instant avec toi. Avale mon bavardage ; je ne sais pas ce qu'il t'en coûte. Que je vois de belles choses de toutes sortes ! Que je suis heureux quand je pense à mon pauvre frère qui est dans les casernes et qui doit se battre dans ce moment-ci ! Je suis bien heureux de voir Venise, mais tu es bien plus heureux

¹ Bonnardel.

que moi, toi qui as ton petit chéri de frère¹, bien tranquille sans l'aile maternelle. Ne pensons pas trop à cela.

Je ne puis pas me lasser de regarder le palais de la Poste dont tu me parles et celui de la d^{ss}e de Berry². J'ai un grand faible pour les productions neuves de Palladio. C'est de l'architecture de coloriste, crâne et vigoureuse. Pleurent s'ils veulent les architectes, mais je les préfère aux vieilles³. Bonnardel me disait ce soir, en quarante huit phrases commencées que c'était comme les épniards, suivant les goûts et il avait l'air d'être du mien. Du reste, faut te dire que mon enthousiasme l'enlève souvent. Il a besoin qu'on le pince pour savoir ce qu'il pense et souvent, faut le pincer plusieurs fois. Là-dessus un syphon significatif et deux phrases qui sortent à peine de son nez, c'est tout.

Je suis toujours enthousiasmé de ces coloristes qu'on ne connaît bien qu'ici. Aujourd'hui, je suis allé voir une figure de sainte de Palma. Elle est admirable. Je la connaissais un peu par des copies. C'est d'une couleur et d'un mouvement superbes. J'ai vu les Tintoret qui sont d'une puissance de ton étonnante. Il y a des figures allégoriques autour d'un plafond. C'est extraordinaire de ton. Jean Bellin aussi et quelle peintre, mon cher. Son grand tableau de l'Académie, la *Vierge avec deux saints nus* et puis un autre à San Zaccaria, avec des petites têtes de saints ravissantes et tout cela d'une couleur magique, une des choses qui m'a fait le plus d'effet. Outre [la] couleur, c'est un tableau de la manière primitive du Titien à la Salute dans la sacristie. Ah, mâtin que la puissance du coloris ! Tu diras à notre cher petit que je l'aime de tout mon cœur et que j'ai vu la petite porte de Sansovino derrière le chœur de Saint-Marc. Seulement, Venise est bien pauvre en sculpture, mais ça m'est égal ; je reverrai Florence.

Padoue est plus intéressante. On y voit Donatello qui est un talent bien naïf et bien bon. On embûcherait ses petits bas-reliefs d'autels. Demande à notre abbé⁴ ce qu'il en pense. Nous partons

¹ Ambroise.

² Palais Vendramin.

³ Les architectures antiques ?

⁴ Aulanier.

lundi. Nous avons besoin d'argent pour Milan, au moins Bonnardel, car j'en ai encore un peu. Il a écrit, il y a trois jours au directeur. Redis-lui qu'il n'oublie pas d'envoyer tout de suite à Milan et une lettre pour toute la compagnie, car nous ne voulons rester que trois jours là.

De Cœur. Adieu, mon cher ami. Courage. On te serre la main.

P. S. : Grangervais est parti ; il sera le 21 à Rome. Si Gélis est encore à Rome, dis-lui bien des choses de ma part et dis-lui que Guitton n'a encore rien des caisses ; il les croit à Civitavecchia. S'il peut faire quelque chose, je compte sur lui.

185. GUMERY A BAUDRY. MILAN, 21 JUIN 1855

Original autographe. Fond. Custodia, fonds Baudry, 1978. A. 387

Mon cher Baudry,

c'est toujours le même besoin de dire quelque chose à quelqu'un que j'aime et qui me comprend. Que te voilà encore obligé de subir cette lettre. Nous avons reçu la lettre de notre directeur dans laquelle il nous dit qu'il nous aime de tout son cœur. Crois-tu que ce soit beaucoup, vieux velu, il blague Bonnardel sur ses goûts de Sardanapale, car, à son avis, il lui demande une somme exorbitante en lui donnant trois cents malheureux francs. Il lui demande si Venise et ses palais ont fait changer ses goûts simples. Seulement, d'une autre part, nous sommes allés chez le banquier qui dit ne rien avoir reçu. Nous voilà avec trente francs et une note d'hôtel, le tout pour retourner à Florence. Chanter dans les cafés, faire des silhouettes à vingt sous, tout cela est bien con. Nous avons deux montres. Je vois que c'est ce qu'il y a de mieux. Peut-[être] trouverons-nous le bonheur à Florence. D'après ce que dit le directeur, Bonnardel vient de toucher son argent. Nous voilà sauvés. Et puis, tu diras à Bellay que j'ai des affronts dans les chemins de fer avec sa malle. Faut dire qu'on voit mes chaussettes et quelle dégueule mes chemises ! Tout cela est maltraité dans le voyage. À Vérone, on ne pouvait pas la ravoir au chemin de fer, surtout à côté de celle de Bonnardel qui est d'un neuf accablant

pour la mienne. Elle aura du bonheur si elle revoit la Ville Éternelle. Je voudrais être dans les états du pape. On est ennuyé du progrès. Là, au moins, elle passera justement par sa respectable vieillesse. Tu l'as eue dans le temps où on pouvait la regarder sans rire.

Nous sommes arrivés ici un dimanche. Nous avons fait un tour à la promenade et nous avons vu une foule de portiers qui se pavanaient autour de la musique autrichienne. J'enrageais avec les grandes bêtes de rues que je venais de voir. Tout cela me faisait prendre la ville en horreur. Le soir, je me suis remis un peu. La noblesse en voiture s'est mise à sortir ; c'était plus propre, mais je demandais toujours un petit quartier sale, un peu pittoresque et je le cherche encore. Oh, Rome, ah, Venise, oh, Florence ! Vous serez toujours les reines de l'Italie. Je suis allé voir ce matin, le cenacolo de Léonard. Il m'a paru moins éreinté qu'on ne dit. Ce sera toujours le plus beau de tous ses sujets. C'est une composition admirablement belle, mais tu sais, j'en ai toujours été fou. On la restaure, mais pas bêtement à ce que je crois, car on enlève les retouches et on recolle les pellicules sur le mur. On dit qu'on le voit beaucoup mieux, je le crois. Seulement, les graveurs l'ont bien esqueinté, ce pauvre Léonard. J'ai vu aussi le carton de Raphaël. Quel pavé sur la tête. De ceux qui parlent du trait pur, du dessin correct, tas de c... Oh, mon vieux Baudry, pelote-nous la forme vigoureusement, crânement, avec liberté et laisse-moi dire [que] tous ces pisse-froid qui n'entendent pas le quart de ce que Cadet Roussel, avec son cheveu, pourrait comprendre lui-même. Je suis content d'avoir vu Raphaël. Comme cela consolide mes idées ! Décidément, les grands génies ouvrent les yeux. Tout le monde ne voit pas malheureusement et tant, tant se figurent voir. La cathédrale, c'est de la blague. Que les architectes courent après, ça m'est égal. Venise, voilà de l'architecture qui fait plaisir et le petit grand palais de Brescia. J'ai été un peu volé à Verona. On ne devrait pas se figurer d'avance comment les villes doivent être faites. Verona, ce nom-là me tapait sur la tête. Pourquoi ? Il y a une chose charmante sur la place de Signori, ce petit palais de Sansovino, c'est ravissant. Les tombeaux des Scaligeri m'ont frappé comme histoire. C'est beau de voir cela après tant de

siècles et puis, ils ont donné l'hospitalité au Dante. Ils aimaient les arts, c'est bien.

Figure-toi bien et dis-lui bien à notre cher abbé¹ que j'écris toujours en pensant à lui. Comment l'oublierait-on un moment ! Je vais l'avoir à Florence. Je m'en réjouis, mon cher M. Aulanier. Je vous embrasserai de bon cœur dans ce moment. Mon syphon² est si froid ; je n'en tire rien. Il me paraît avoir des affaires si je ne le retenais pas avec une toute autre froideur et puis il fait des têtes aux gens à faire fuir. Quand il demande quelque chose, il n'a pas deux liards de politesse. Il se met en colère quand on ne comprend pas. C'est à mourir de rire et cependant c'est embêtant. Du reste, nous sommes au mieux.

Adieu mon cher Baudry. Pioche. Je vais te revoir bientôt. Je t'envoie l'accolade sincère de l'amî A. Gumery. Tu sais tout ce que je puis dire à notre bon et cher abbé.

186. SCHNETZ À FOULD. ROME, 23 JUIN 1855

Original. Arch. nat. F²¹ 591, envois 1855.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63 f. 453

M. le ministre,
j'ai l'honneur d'annoncer à V. Exc. que les ouvrages de MM. les pensionnaires pour l'année 1854, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie en avril dernier, ont été expédiés hier pour Paris par l'entremise de la maison Pierre Jullien et A. Gauthier de Rome qui les a dirigés par voie de mer jusqu'à Marseille sur la goélette « Stella del mare », cap. Emmanuele Revello, sarde, pour être remis, selon les instructions ministérielles du 15 février 1853, à MM. A. et E. Guibal, correspondants en cette ville de MM. Bonjour fils aîné et Charles Verrier, qui demeurent chargés d'acheminer tous les envois de l'Académie de Marseille à Paris.

¹ Aulanier.

² Bonnardel.

L'envoi se compose de neuf caisses emballées cordées, portant un numéro d'ordre de 1 à 9 inclusivement et cette suscription : « à S. Exc. le ministre d'État à Paris ». Les caisses numérotées 1, 2, 3, 4, 5 et 6 contiennent les ouvrages de sculpture, observant que celle numéro 4 contient en outre une autre caisse des dessins de M. Bellay, pensionnaire graveur. Celle numéro 7 renferme les travaux des sections de peinture, de musique et d'architecture. Enfin, les caisses portant les numéros 8 et 9 contiennent les objets que les pensionnaires rentrés en France au 31 décembre dernier sont autorisés à joindre annuellement à l'envoi. J'ai fait suivre les frais de cette expédition pour être acquittés, comme à l'ordinaire, par votre département. Je joins à ma lettre les tableaux comparatifs des travaux exécutés par les pensionnaires avec les obligations qu'ils avaient à remplir aux termes du règlement pour l'année 1854. V. Exc. trouvera à la colonne des observations un résumé complet de la situation de chaque pensionnaire en face de ses devoirs académiques, auquel il ne me reste rien à ajouter, le jugement de ces travaux, pour en rendre compte à V. Exc., appartenant en premier lieu à l'Académie.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale, Victor Schnetz.

187. SCHNETZ A HALEVY. ROME, 23 JUIN 1855

Original. Arch. Institut, carton 5 E 39.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 452

M. le secrétaire,

j'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages de MM. les pensionnaires, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie dans le courant du mois d'avril dernier, ont été expédiés hier pour Paris en neuf caisses adressées à S. Exc. le ministre d'État. Je note ici, pour éviter la confusion au moment du décaissement, que les caisses portant les numéros de 1 à 7 inclusivement contiennent seules l'envoi de l'Académie, à savoir : les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6, les travaux de la section de

sculpture, faisant observer que la caisse n° 4 contient en outre les dessins de M. Bellay, pensionnaire graveur ; celle n° 7 contient les travaux des sections de peinture, d'architecture et de musique. Enfin, les caisses numérotées 8 et 9 renferment, comme à l'ordinaire, les objets appartenant aux pensionnaires rentrés en France au commencement de l'année courante. Je joins à ma lettre pour que vous veuillez bien les mettre sous les yeux de l'Académie les tableaux comparatifs des travaux exécutés par MM. les pensionnaires pour l'année 1854 et de ceux qui sont imposés à chacun d'eux pour la même année par le règlement. Les observations qu'ils contiennent résument complètement la position de chacun en face de ses obligations académiques. Tous ont exactement rempli leurs devoirs à l'exception d'un seul, M. Chiffart, pensionnaire peintre, dont je ne puis parvenir à m'expliquer l'inertie et le découragement et de la conduite duquel je me propose d'informer l'Académie de vive voix lors de ma prochaine arrivée à Paris.

Veuillez, M. le secrétaire, présenter à l'Académie l'hommage de mon respect et agréer, je vous prie, l'expression des sentiments particuliers de considération et de dévouement. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

188. LOUVET A BAUDRY. PEROUSE, 30 JUIN 1855

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.1.1207

Mon cher Paul,

nous voici à Pérouse. Comme tu le vois, nous avons mis quelque temps pour y arriver. Nous sommes logés chez Zossini qui a conservé le souvenir de M. Baudry. Au premier abord, il ne se rappelait pas, mais les jeunes filles s'en sont souvenu tout de suite. Le père et la mère se sont souvenu de toi au portrait que je leur en ai fait. Je dois te dire que ce qui les avait surtout frappé chez toi, c'est ce majestueux ornement que tu portes au milieu du visage qui aurait certainement fait de toi un grand conquérant si le destin t'avait fait soldat. Avec cent mille ornements comme celui-là, moi-

même qui ne le possède pas, je crois que je prendrais Sébastopol, mais allez....

Voici un détail artistique de note exquise. Notre premier point d'arrêt a été Cerreto, ancienne Coerve, tombeau étrusque magnifique et le plus beau que nous ayons vu, inférieur cependant à ceux de Corneto qui ont un peu volé leur réputation. Ils n'ont réellement qu'un intérêt purement archéologique et c'est peu. Ceux de Cerveteri ont un grand intérêt artistique et c'est beaucoup. De Cerveteri, nous sommes allés à Corneto en passant par Civitavecchia, l'ennuyeuse ville. Nous avons été forcés d'y rester un jour par une pluie battante. Heureusement, Bonnet a trouvé une collection de vieux pots et de vieilles ferailles. Il a innocemment passé la journée en compagnie de ces charmants modernes débris. Quant à Ancelet, il oubliait ses chagrins en contemplant intensément des pots moins vieux, remplis d'un liquide très jeune. Moi, j'étais réduit à lui faire de la morale quand cela me prenait. J'ai pris le parti d'Ancelet ; j'ai tout noyé dans le vin. De Corneto, nous passons à Toscanella et nous y restons neuf ou dix jours ; charmantes et intéressantes églises ; fortes aquarelles. De Toscanella à Orvieto, églises très riches mais manquant de vrai goût. Nous rentrons à l'hôtel où nous restons une seule journée à nous pocharder. Nous nous l'étions promis depuis le commencement du voyage de ne pas passer un jour à Orvieto sans rouler le soir sous la table. C'est ce féroce Ancelet qui avait proposé le serment. J'ai été assez faible pour l'accepter. Je m'en suis repenti, mais il était trop tard. Un honnête homme n'a que sa parole. Malheureusement, nous ne sommes restés qu'un jour dans cett adorable ville au nom couleur d'or. De là, nous sommes allés à Città della Pieve ; c'est la patrie de Péruhin et à Chiusi, patrie de Michel-Ange, dit-on. Après nous avons disserté sur les mérites relatifs à ces grand hommes. Nous sommes partis pour Pérouse où nous voici. Nous comptons rester ici une dizaine, autant à Assisi. Ainsi donc, tu nous verras revenir à la fin du mois de juillet ou au commencement d'août. Bonjour à Ginain s'il est de retour, au père Schnetz et aux MM. de l'Académie. Tout à toi. V. Louvet

P. S. : j'ai été assez heureux pour rencontrer deux ou trois médailles qui feront plaisir à notre petit Ambroise ; je les ai réunies ; elles sont fort ordonnées, mais j'eusse voulu garder l'argent. Bonnet vous en parlera.

189. SCHNETZ À FOULD. [ROME CA JUIL. 1855]

Minute. Arch. Institut, carton 5 E 55, f. 461

M. le ministre,

un vieux serviteur de l'Académie de France à Rome, Gasparin¹ vient de faire une maladie qui le met dans l'impossibilité de continuer son état. Entré au service de l'Académie sous la direction de M. Guérin en 1824, il a été successivement et sans interruption cocher de MM. Horace Vernet, Ingres, Schnetz, Alaux et voilà bientôt deux années qu'il me sert de nouveau. Pourvu d'une nombreuse famille, ayant perdu sa femme, morte après une longue maladie, il se trouve dans la plus grande misère par suite du repos forcé où l'oblige son état d'infirmité. J'ai donc pensé à m'adresser à V. Exc. pour la prier de m'autoriser à donner un secours d'une trentaine de francs par mois à ce vieux serviteur. Je suis persuadé que tous les directeurs de l'Académie dont je viens d'avoir l'honneur de citer les noms à V. Exc. s'empresseront de joindre leurs prières aux miennes pour vous faire accueillir favorablement la demande d'un secours pour un homme dont ils n'ont que de bons témoignages à donner et qu'il leur serait aussi pénible qu'à moi de voir terminer ses vieux jours misérablement après avoir eu l'honneur de servir pendant plus de trente ans l'Académie de France. En raison donc de ces prières jointes à celles que j'ai l'honneur de vous adresser pour ce pauvre vieillard, j'espère, M. le ministre, que vous voudrez bien accorder ce secours que l'état où le laisse sa dernière maladie fait craindre que ce secours ne lui soit pas nécessaire pour longtemps.

1. Gasperini Adinolfi.

190. [ATTESTATION DE LE GO. ROME JUL. 1855]

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 390

Le soussigné Alexis-René Le Go, secrétaire de l'Académie impériale de France à Rome, y demeurant, déclare et certifie comme étant la vérité et pour servir de témoignage devant qui il appartiendra que les s^{rs} Louis-Valéry Macé et Jules Meunier sont venus le... juillet de la présente année le prier de prendre connaissance d'un local situé rue [del] Babuino n^o 52 qu'ils étaient sur le point de prendre à location pour y établir une brasserie et un débit de bière ; qu'à cet effet les s^{rs} Macé et Meunier ont conduit le soussigné dans une maison de ladite rue del Babuino n^o 11 où un s^r Magne donna connaissance aux soussignés des conditions du bail à passer sous signature privée entre lesdits s^{rs} Macé et Meunier et audit s^r Marini, propriétaire ou principal locataire dudit local, non présent à cette communication et pour lequel en conséquence ledit s^r Magne stipulait que ce bail était imprimé, l'énumération des qualités ou profession des parties étaient laissée en blanc, mais au nombre des conventions particulières aux conditions ordinaires que portait l'imprimé il y en avait une au moyen de laquelle le dépôt de la somme de 480 écus romains fait entre les mains du s^r Marini par lesdits s^{rs} Macé et Meunier pour la garantie de la location pendant un an, devenait propriété dudit s^r Marini à titre d'indemnité dans le cas où lesdits s^{rs} Macé et Meunier viendraient à quitter le local avant l'expiration du bail qui devait durer 12 années de leur propre volonté ou pour toute autre cause. Le soussigné fit observer auxdits s^{rs} Macé et Meunier en présence du s^r Magne qu'ils ne pouvaient consentir à l'introduction d'une pareille clause attendu que n'étant pas certains eux-mêmes de la réussite de l'industrie qu'ils allaient exercer, non seulement ils ne pouvaient s'engager pour 12 années, mais encore que le premier malintentionné n'aurait qu'à faire une déclaration d'insalubrité appuyée des témoignages du voisinage pour les mettre dans l'obligation de quitter les lieux et qu'en ce cas, comme en bien d'autres faciles à prévoir, le dépôt de la somme de 480 écus qu'ils avaient fait pour garantir le paiement d'un an de loyer dudit local devenait de plein

droit acquis par le s^r Marini à titre d'indemnité ; que comprenant la portée de la mesure de cette observation, le s^r Magne, séance tenante, effaça sur le bail la clause manuscrite qui y avait donné lieu et y substitua de sa propre main celle au moyen de laquelle le bail se trouve fait pour trois ans seulement, à renouveler tous les 3 ou 6 ans sur la demande des premiers seulement quand la somme de 480 écus déposée entre les mains du s^r Marini à titre de garantie dudit loyer pendant un an sera restituée auxdits s^{rs} Macé et Meunier en cas de cessation du bail ou de révision du contrat pour cause indépendante de leur volonté et lors de la remise des clefs dudit local audit s^r Marini.

191. LECOINTE A BAUDRY. FLORENCE, 4 JUIL. 1855

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.1.1204

Mon cher Baudry,

je viens de recevoir de toi de ces lettres qui me font tant plaisir. Je l'attendais et j'en avais besoin car depuis Venise, je n'avais plus de lettres de personne. Tes lettres m'amuse et me font voir ton cœur. Mon cher vieux, espérons que nous vieillirons sous les ailes de l'amitié vraie qui n'existe pas qu'en paroles. Nous avons eu quelques petites nuages qui sont venus souvent de ma part, mais le cœur n'y était pour rien. C'est ce gueu d'esprit qui est souvent bête et qui fait des discours, mais que de remords j'avais après ces petites altercations. Mais je vieillis et j'ai jeté un peu de cendre sur cet imbécile. Tout cela n'ôte rien à l'affection que nous avons l'un pour l'autre. Nous nous connaissons mieux. Tu as toujours été meilleur que moi dans la forme et je ne sais lequel l'emporterait sur l'autre dans le fond. Je suis comme le Vésuve ; de temps en temps, je lâche des bouffées en parlant de Venise qui me trotte toujours par la tête. Seulement, je suis comme lui ; j'ai une mer calme à côté de moi qui ne s'émeut pas beaucoup. Oh, mon cher, quels grand hommes, quelles belles choses ils ont faites. Tu es leur parent par instinct et j'en suis content. Au moins dans un petit coin on fera de la peinture que j'aimerai et notre Hébert, dire qu'il n'a pas vu Venise ! Comme il serait heureux. Quelle révélation !

Ça t'embêtera peut-être de le trouver différent de ce qu'il fut, car, à mon avis, ce n'est pas cette couleur luxuriante, prodigieuse d'éclat des vénitiens que notre professeur cherche. C'est plus la nature prise sur le fait, la couleur vraie, moderne qui consiste dans des rapports de ton et des valeurs justes comme la nature que j'admire. Du reste, beaucoup par la raison qu'il est dans ce beau principe de ces gens-là et qu'il ne les copie pas terre à terre. J'ai vu Parme. Ne m'en veuille pas, mais je n'ai pas été sécoué. Tu sais que je n'admire pas quand même et tout le monde. Non, quand j'aime quelque chose, je l'aime bien. J'ai des aspérités, tu me l'as dit et tu aimes mieux cela parce que cela te ressemble. Donc, les vierges du Corrège ne m'ont pas fait d'effet. Il y a dans celle au *Saint Jérôme* un sentiment très tendre dans le groupe de la Vierge et de la sainte qui embrasse si délicatement le petit bambin et puis, des choses d'une couleur bien aimable, bien charmante, mais... Je ne sais que dire : Paul Véronèse, sa vierge sur le piédestal et son plafond ! Tintoret, son esclave, son premier péché et notre vieux Titien ! Mon cher, ils me bourdonnent dans la tête encore trop.

Basta, ne riparleremmo.

Je viens d'écrire au père Le Go pour qu'il te donne quatre cents francs que tu porteras tout de suite à côté du général, en recommandant qu'on les envoie de suite. Tu m'écriras un mot pour l'adresse du banquier ici. Je lui dis (au vieux raseur) que tu as un ami qui part et qui m'apporte ce que je demande. Je suis arrivé hier soir après un tas de Waterloo, d'abord presque sans le sou et puis, à la frontière des états papals, on ne voulant plus nous laisser passer, faute du visa du nonce de Venise et nous venions de Milan ! Papa Bonnard[el] voulait manger l'homme et siphonnant comme le diable en disant des demies phrases que l'autre n'entendait pas [manque la fin].

192. SCHNETZ À FOULD. ROME, 7 JUIL. 1855
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 453

M. le ministre,
j'ai l'honneur d'adresser sous ce pli à V. Exc. les pièces justificatives des dépenses soldées pour l'entretien ordinaire des bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome pendant le 1^{er} trimestre 1855. Le bordereau récapitulatif qui accompagne ces pièces en constate le montant en dépense à la somme de 510,34 f. à laquelle viendra se joindre ces jours-ci le solde des dépenses faites pour le même objet pendant le 2^{ème} trimestre. N'ayant encore reçu aucun acompte sur la somme allouée à l'Académie pour l'entretien ordinaire des bâtiments, je viens prier V. Exc. de faire mettre à ma disposition aussitôt que possible la portion du crédit ouvert à l'Académie pour ce service pendant le 1^{er} semestre échu de l'exercice courant et de me mettre en mesure de solder les comptes des travaux exécutés dans cette période.

193. GUMERY A BAUDRY. FLORENCE, 16 JUIL. [1855]
Original autographe. Fond. Custodia, fonds Baudry, 1978. A. 394

Mon cher Baudry,
il faut laisser notre belle ville des fleurs et notre cher abbé pour retourner faire trembler le marbre, car il faut bien penser à l'avenir. Du reste, je commence à sentir le besoin de te voir et de bavarder avec toi de tout ce que j'ai vu et reprendre un peu ma vie de pensionnaire. Je te remercie de la manière de m'envoyer de l'argent. J'ai quatre francs de moins au lieu de vingt que j'aurais laissé à ce cochon de Torlonia. Bonnardel restera sans doute quelques jours de plus. Notre bon abbé est un peu souffrant depuis que nous sommes arrivés, ce qui fait que je suis resté à Florence. Je lui devais bien cela. Lui qui est si bon pour les autres., il faut bien l'être un peu pour lui. Il m'a donné des livres, car j'ai eu la bêtise, sans penser à son bon cœur, de souhaiter quelques volumes devant lui. Il me les donna le lendemain. De même que pour toi je t'apporte quelque chose de sa part. Il a reçu une lettre

dans laquelle on lui dit qu'Hébert a vendu tous ses tableaux, douze mille francs *Les Porteuses d'eau*. C'est gentil. Aussi sommes nous bien contents, car il le mérite, celui-là.

Je prends le bateau le 18 à Livourne. Je serai sans doute à la voiture de Civitavecchia le 19. Un jour, si tu veux fumer le cigare en m'attendant, tu sais que tu me feras plaisir.

Ainsi, à jeudi soir. Ton ami, A. Gumery.

P. S. : bonjour aux amis. Le gros Gincour est de retour et peut aussi lire et lire...

194. MARQUERIE A BAUDRY. FONTAINEBLEAU, 19 JUIL. [1855]¹

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.688

Mon cher Baudry,

il y a trop longtemps que je me promets de t'écrire au premier moment où je pourrai jouir quelque peu d'air et de liberté. Ce moment, je le tiens et ne suis pas homme à le lâcher. Abruti par le travail des loges et ayant encore vingt-cinq jours de pioche, je me suis permis une pérégrination à Fontainebleau avec quelques amis dont Vigot. Cela pour ranimer la vieille énergie singulièrement amoindrie par quarante sept jours de travail à la journée et même à l'heure. Fontainebleau ! Puisse ce nom résonner à tes oreilles avec cette douce harmonie dont je suis pénétré. Les souvenirs se pressent. Cette nature que nous avons admirée ensemble, jusqu'à cette gorge aux Loups pour laquelle je m'enthousiasmais, à tort selon toi, eh bien tout cela te ramène un instant près de moi, mais l'illusion est de courte durée. Ce vieux rire franc et du premier coup ne répond pas à une plus mille calembredaines que j'ai laissées échapper. Je n'ai plus qu'à rentrer dans la froide réalité et à me dire philosophiquement : cet ami dont je regrette de ne pas serrer les mains devant cette belle nature (qu'il a oubliée peut-être, l'ingrat élu), cet ami nous sera rendu dans trois ans et demi. Quelle consolation pour l'impatience de l'amitié ! Mais tous ces

¹ Daté d'après le timbre postal de Venise où se trouvait Baudry.

mots te mettent fort peu au courant de ce que tu désires savoir. Le sujet du concours est *Jésus Christ ressuscitant la fille de Jaire*. Il me convient à moitié. S'il n'y avait pas tant de chiffons à repasser, il me chauserait un peu mieux. Chazal paraît content, Maillot cherche à ne pas le paraître, Saintin se frotte l'obscène paquet au numéro 5 et Giacomotti, à l'instar du commis voyageur, parle de femmes qu'il fait et dans ses moments perdus, continue son prix de 1852, car il faut te le dire, les probabilités semblent le désigner particulièrement pour votre prochain convive. Quant à moi, je marche comme ce pauvre juif, faisant beaucoup de chemin à droite et à gauche, mais de succès néant. J'en suis à mon quatrième essai. Puissent les vents académiques souffler vers ma toile et lui être favorables ! L'ami Vigot a l'intention de faire un petit voyage à Rome et pour faire une copie demandée d'après la *Communion de s. Jérôme* du Dominiquin. Réponds-moi, je te prie, dans ta prochaine à ce sujet. Indique l'endroit où ce tableau est placé¹. Dis-moi s'il est placé favorablement pour en faire une copie.

Grande nouvelle qui va t'épater crânement. Un vieux camarade s'est marié depuis deux mois avec une femme artiste, fille d'un professeur de... oublié. Cherche bien ce nouveau mari et tu pourras bien ne pas trouver, mais à quoi bon te faire languir, c'est notre ami Canoche². Voilà un crâne mari, n'est-ce pas ! Peut-être..., tu sembles dire. En effet, la nature est si bizarre, de l'existence la plus agitée au pot-au-feu honnête et modéré, il n'y a pas si loin quelquefois. On avait bien répandu le bruit, ces jours derniers que Saintin allait se marier avec une nièce de M. Drolling. Cet accouplement excentrique n'est pas plus drôle, mais il n'en est rien. C'est quelque échappée à la rédaction de *La Patrie* qui a peut-être voulu faire marcher ce canard. Bien des amitiés à Guitton, à Marionneau. Tout à toi, cher Baudry. Gustave Marquerie

¹ Vatican.

² Peut-être Bénouville.

195. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 20 JUIL. 1855

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 256

Ministère d'État. Section des bâtiments.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que d'après la demande contenue dans votre lettre du 7 juillet dernier, M. le ministre vient de prier M. le ministre des Finances de faire mettre à votre disposition la somme de 7000 f. destinée à faire face aux dépenses de travaux d'entretien exécutés dans les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome pendant le 1^{er} semestre 1855. Vous aurez à présenter cette lettre au payeur du corps expéditionnaire qui vous remettra la somme dont il s'agit.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le secrétaire général, Alfred Blanche.

196. SCHNETZ À FOULD. ROME 25 AOÛT 1855

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 388

M. le ministre,

les pensionnaires de l'Académie de France à Rome sont logés dans le palais de la villa Médicis et laissent 100 f. par mois pour leur nourriture ; un domestique attaché à l'Académie, est chargé du service de leur table, mais les deux domestiques chargés de leur service personnel et des chambres sont à leur charge. Mes prédécesseurs, depuis longtemps, avaient été frappés des inconvénients de cet état de choses, dont un des moins graves était le manque d'autorité que cette situation faisait au directeur vis-à-vis de ces deux domestiques. Ces inconvénients m'avaient également frappé pendant mon premier directorat. J'en écrivis alors à M. Cavé, mais je ne sais quelle circonstance survint qui empêcha de donner suite à cette affaire. Depuis ce temps ces inconvénients n'ont fait qu'augmenter et je crois d'autant plus urgent d'y obvier le plus tôt possible en allouant un traitement à ces deux domestiques que ce serait diminuer d'autant les charges qui pèsent sur les pensionnaires, diminution qui viendrait d'autant

plus à propos que l'augmentation des prix de chaque chose tous les jours, leur rend difficile l'obligation de faire face à tous leurs besoins avec les 75 f. qu'ils touchent par mois. J'ai donc l'honneur de proposer à V. Exc. d'allouer un traitement mensuel de 7,50 écus romains ou francs 40,37, pour chacun des deux domestiques attachés aux pensionnaires (24 mois à 40,37 ferait une somme de 968,88 par année). Si V. Exc. veut bien donner son approbation à cette proposition, ce sera un nouveau bienfait que l'Académie de France à Rome lui devra et je la prie de croire que le directeur et les pensionnaires lui en seront extrêmement reconnaissants.

J'ai l'honneur d'être, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome. Victor Schnetz.

197. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 28 AOÛT 1855

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 257

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,
le compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1854 vient d'être examiné et je l'ai arrêté définitivement en recettes et dépenses à la somme de quatre-vingt dix-huit mille sept cent deux francs onze centimes. Je vous adresse ci-joint une expédition de ce compte revêtu de mon approbation. Le budget de l'Académie pour ledit exercice était de 97 612,1 f. J'ai autorisé depuis une dépense de 300 f. pour secours au s^r Adolfini, ancien cocher de l'Académie et l'envoi des ouvrages destinés à la bibliothèque a occasionné une dépense non prévue de 204,45 f., ce qui a porté le montant des dépenses autorisées à 98 116,56. Votre compte s'élevant à 98 702,11 il en résulte que vous avez dépassé vos prévisions de 585,55 f. Cet excédent a pu être facilement imputé sur le crédit général de l'Académie inscrit à mon budget, mais je vous prie de vouloir bien faire en sorte de vous renfermer plus exactement à l'avenir dans les limites des crédits autorisés par moi.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

198. BENOUVILLE A BAUDRY. PARIS, 2 SEPT. 1855

Original autographe. Fond. Custodia 1978 A.411.

Éd. Aubrun, p. 72

Mon cher ami,

je n'ai pas ta lettre sous les yeux. Il faudrait la chercher et ça ne m'amuse pas d'autant plus que je serai peut-être long à la trouver. Ainsi ne t'étonne pas si je ne réponds pas à tout ce que tu peux me demander. Je me rappelle seulement que tu me crois refroidi à ton endroit parce que je ne t'ai pas envoyé de lettre pour t'annoncer mon mariage. Cela m'a beaucoup surpris, car j'étais persuadé en avoir adressé une, mais je te dirai que quand on se marie on perd complètement la tête. Cela veut dire que je ne sais pas à propos de quoi je pourrais avoir à me plaindre de toi. Je ne te cache pas que j'ai craint un moment que la lettre que je t'avais écrite n'ait été maladroitement conçue. Je suis enchanté de voir que tu n'y as vu [que] de la franchise d'un bon ami qui sera bien heureux de te revoir et de t'applaudir à ton dernier tableau¹ qui sera bon, j'en suis certain, à condition que tu ne sois pas aussi directement sous l'influence d'un maître quelconque. J'espère que dans ta prochaine lettre tu me diras ton sujet et que tu seras aux prises avec ta toile. Tu voudrais peut-être que je te parlasse de l'exposition ; je n'en ai cependant, pas l'intention. Il faudrait en dire trop long et rien n'est plus ennuyeux que d'écrire sur la peinture. On s'exprime mal et on ne se fait pas comprendre. Je te dirai seulement que l'ensemble est fort beau ; il y a une quantité énorme de bonnes choses, les plus diverses. En somme personne n'a de succès ; aucun individu n'a accaparé le public ; il y en a trop. On se promène partout et on ne s'arrête nulle part. Nos maîtres restent toujours nos maîtres ; personne ne les remplace. Tous ceux qui ont exposé trop de tableaux se nuisent à eux-

1. *La Fortune éveillant un enfant au bord d'un puits.*

mêmes, M. Ingres le premier. Le prestige de son nom sera peut-être un peu terni ; ses dernières œuvres sont tristes à voir. Les anglais ont envoyé des tableaux de genre fort remarquables qui peuvent rivaliser avec nos écoles ; il y a de bonnes choses partout dans tous les coins. Tout le monde y est perdu ; tout le monde y est vu ; tout le monde a du succès et personne n'en a. Tâche de comprendre si tu peux.

J'ai parlé de toi plusieurs fois avec Hébert. Je suis très content que vous vous soyez convenus. Tu as pu juger, comme je te l'avais dit, combien c'est un homme distingué. Il a fait de grands progrès. Ses *Deux lavenses*¹ sont très remarquables ; c'est un des succès de l'exposition. Je lui conseille de venir en Italie ; il n'y a que là qu'on puisse faire de la peinture de ce genre.

Moi, mon vieux, me voilà marié et Guillaume va en faire autant ; il épouse la fille aînée de M. Jacob² que tu as dû voir à Rome ; il m'a écrit hier pour me l'annoncer. C'est un état que je te conseille de prendre lorsque tu seras revenu à Paris et que tu seras installé. Pour moi je m'en félicite chaque jour. Je travaille dans ce moment après un petit tableau représentant *Le Poussin sur les bords du Tibre*. Je me donne plus de mal que pour une grande toile ; je ne sais quand il sera fini. J'ai plusieurs autres choses commencées mais fort insignifiantes. Mon cher Achille parle déjà de retourner à Rome. Tu dois comprendre combien cela m'est pénible. Il nous a ramené un petit enfant qui fait le bonheur de toute notre famille. C'est pour nous un vif chagrin de le voir partir. Je n'ose y penser. Je ne sais si jamais j'aurai le bonheur de retourner dans ce beau pays que je regrette toujours. Profites-en bien pendant que tu y es, mon cher ami. Tâche de te cuirasser contre toutes les influences funestes dont tu seras entouré à ton retour.

J'ai vu Boulanger une fois depuis son retour ; à Paris on voit tout le monde et on ne voit personne. Nous venons d'avoir la reine d'Angleterre ; il a fait un temps admirable, les photos ont été splendides.

1. Non localisé.

2 Jacob-Desmalter.

Dis à Charles¹ que je lui écrirai bientôt. J'ai appris qu'il allait mieux ; j'espère qu'il va pouvoir travailler.

Mille choses de ma part aux amis qui me restent. Adieu, mon bon et cher ami. Sois persuadé que je suis du nombre de ceux qui seront heureux de te revoir et de t'embrasser. L. Bénouville.

Je n'ai pas le courage de relire ma lettre. Elle doit être illisible. Tant pis !

199. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 3 SEPT. 1855

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 259

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

le projet de budget de l'exercice 1857 devant être soumis au Conseil d'État plus tôt que ne l'ont été les projets des années précédentes, je viens vous prier de vouloir bien examiner d'urgence les besoins de l'Académie pour cet exercice et de m'adresser aussi promptement que possible les propositions d'augmentations de crédits que vous jugeriez utiles dans l'intérêt du service, d'introduire au chap. de cet établissement dans le budget général de mon ministère. Il est entendu que ces propositions devraient être accompagnées chacune d'une note explicative.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le chef de la section des Beaux-Arts, Mercey.

1. Gmery.

200. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 14 SEPT. 1855

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 261

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous verser le 30 du courant sur votre reçu une somme de vingt mille francs pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie pendant le présent exercice. Aux termes des règlements de finances le montant des avances qui peuvent être faites aux administrations ne doit pas dépasser 20 000 f. Il est donc tout à fait indispensable qu'avant d'encaisser les 20 000 f. que vous avez à recevoir le 30 septembre, vous m'ayez adressé les pièces justificatives de l'emploi des 20 000 f. que vous avez déjà touchés le 18 juin dernier.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

201. BENOUVILLE A BAUDRY. NAPLES, 19 SEPT. 1855

Original autographe. Fond. Custodia, fonds Baudry, 1978. A. 414a

Mon cher Baudry,

depuis que j'ai quitté cet enfer de Rome, je me suis replongé avec avidité dans le *dolce farniente* napolitain. Cependant, je serais curieux de savoir comment le chef d'orchestre s'est arrangé avec l'ambassade. Je voudrais aussi savoir si le directeur est arrivé et quelles sont les faveurs qu'il doit vous octroyer au nom de l'empereur... Bref, je compte sur ta complaisance habituelle pour être au fait de tout cela. Écris-moi donc un peu. Demande à Vesta de ne pas éteindre méchamment le feu sacré pendant les cinq minutes que tu m'accorderas.

Naples est toujours un charmant séjour. Cependant, quelques orages sont venus interrompre et enfin clôturer mes bains de mer. Voilà un plaisir qui s'en va. Nous remplacerons le bain par des

promenades à Sorrente, Amalfi, Capri et peut-être même mon forestier¹ Durand, arrivé hier de Palerme, fera ces courses avec nous. Godard est encore en Sicile. Dans les jours de mauvais temps, il m'arrive de vouloir travailler. Je me suis oublié au point de mettre en train mon ouvrage italien. *Dunque*, mon cher Paul, me voilà expert en tableaux. Barthe me demande, au nom de Soumy, quelle est mon opinion sur le portrait du pape Paul III Farnèse qui est aux studi². *Ci siamo trasportati*. Il me paraît très authentique que le portrait en question soit du Titien, d'abord comme peinture. C'est une très belle chose bien qu'en assez médiocre état de conservation. On dirait que ces tableaux de Naples ont passé cent ou deux cents ans dans un grenier tant ils sont sales, poussiéreux et mal ficelés. Quoi qu'il en soit, les deux portraits de Paul III qui sont ici et que vous connaissez (l'ébauche avec trois personnages et le pape seul) peuvent être irrévocablement regardés comme originaux, d'abord parce qu'ils portent tous les signes de la peinture du Titien, mais encore parce qu'ils faisaient partie de la galerie particulière de ce pape et qu'ils ont été transportés à Naples avec tout ce qui composait le cabinet de Paul III et à la même époque. Cette dernière circonstance peut-être passer pour une preuve à l'appui dans leur date de naissance. Dites donc à Soumy que s'il est très chatouilleux sur l'authenticité des portraits de Paul III, il peut venir sans crainte à Naples. Et vous, mon ami, travaillez-vous dur ? Avez-vous attaqué le grand châssis ? On m'a confié dans le tuyau de l'oreille le sujet de votre opéra. Vous avez eu d'illustres devanciers.. en musique. La peinture ne restera pas en arrière, j'en jurerai et Gumery, *col sasso*³ ? et Louvet *colla posta delle lettere*⁴ ? Serrez pour moi la main à tous ces bons amis. J'espère bientôt aller reflâner de vos côtés et vous restituer le cher Barthe qui est effrayé comme moi de la rapidité du temps passé à Mergellina.

¹ Forestiere veut dire étranger.

² Palais des études (actuel musée Archéologique).

³ Avec son rocher (bloc de marbre).

⁴ Son projet de dernière année : une poste centrale.

Adieu, cher Paul. Pensez quelquefois à votre ami, Léon Bénouville.

P. S. : M. Gérard à qui je laisse la plume se chargera d'une description des tableaux du Titien, Paul III et tu me feras le plaisir d'en parler à Soumy. Adieu donc. Mille amitiés aux camarades. Je te serre la main. Barthe. Surtout tâche de savoir comment s'est terminé le débat entre le chef d'orchestre et l'ambassade. Je tiendrais à le savoir.

202. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 20 SEPT. 1855

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 262

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que le 1^{er} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant que vous m'aviez adressé le 30 mai dernier a été reconnu exact et qu'il vient d'être transmis au Trésor public pour être joint à l'ordonnance de paiement des 30 000 f. délivrée au nom du caissier payeur central en raison de l'avance de pareille somme que le payeur de la division expéditionnaire française en Italie vous avait faite le 24 janvier 1855. Il vous reste à justifier de l'emploi de la somme de 20 000 f. que vous avez reçue le 18 juin dernier et de celle de 442,18 f., reliquat du 1^{er} crédit de 30 000 f. Je vous prierai de vouloir bien m'adresser votre second bordereau le plus tôt qu'il vous sera possible.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

203. SCHNETZ À FOULD. ROME, 20 SEPT. 1855

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 454

M. le ministre,

je m'empresse d'adresser sous ce pli à V. Exc. le bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour sur l'exercice courant pour le service de l'Académie impériale de France à Rome. Ce bordereau constate un excédent en dépenses de f. 6376,75. Je m'occupe de rassembler les pièces à l'appui des dépenses pour entretien des bâtiments pendant le 2^{ème} trimestre et j'aurai l'honneur de vous en adresser le bordereau aussitôt que les comptes auront été soldés. En attendant je vais sans délai faire dresser le projet de budget préventif de 1857 que V. Exc. m'a demandé et que j'espère pouvoir lui envoyer par le prochain courrier.

204. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 22 SEPT. 1855

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 264

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver et de transmettre au Trésor public le 2^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant que vous m'aviez adressé le 20 septembre dernier. À la date de ce bordereau vous vous trouviez en avance avec l'administration de 6376,75 f., mais comme vous avez reçu par l'intermédiaire de M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie une somme de 20 000 f. il vous reste par conséquent à justifier de l'emploi de la différence, soit une somme de 13 623,25 f.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

205. SCHNETZ À FOULD. ROME, 27 SEPT. 1855

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 455

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. le projet de budget des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1857 en double expédition suivant l'usage. Ne pouvant connaître dès à présent les résultats du concours de 1855 et de 1856, j'ai dû les supposer tels qu'ils sont indiqués par les règlements, ce qui portera le nombre des pensionnaires présents à l'Académie en 1857 à vingt-deux. Les dépenses fixes du personnel ont été en conséquence calculées sur ce nombre. J'y ai ajouté en outre les salaires des deux domestiques des pensionnaires et l'augmentation d'un écu par mois au traitement du portier que V. Exc. avait bien voulu autoriser à compter du 1^{er} janvier prochain. Quant aux dépenses éventuelles comprises aux chap. 2, 3 et 5 du projet, il ne m'a pas été permis de recourir pour les évaluer à la moyenne des années écoulées depuis 1849, attendu qu'à compter de cette époque non seulement les circonstances ont grevé le budget de chacune de ces années de dépenses extraordinaires afférentes à tel ou tel chap., mais encore que l'élévation progressive de la main d'œuvre et des objets de consommation ou de ceux assujettis aux droits d'entrée, rendrait illusoire toute évaluation basée sur une période de ces cinq années antérieures. Pour l'appréciation des dépenses à faire en 1857, j'ai donc dû donner la préférence aux chiffres correspondants des deux dernières années comme offrant une meilleure estimation et j'en ai établi la moyenne de probabilité et d'exactitude sur les dépenses faites en 1854 et sur le chiffre de celles indiquées dans le budget préventif approuvé de 1855. Le seul article qui s'écarte de cette moyenne est l'article 3 du chap. II (mobilier) qui présentant en 1854 une dépense extraordinaire relative tant à l'accroissement qu'à la réparation d'une portion notable du mobilier ne pouvait servir de base à la dépense à faire en 1857. Je lui ai donc substitué le chiffre de la dépense de même nature faite en 1853, d'où résulte que le budget préventif des dépenses de 1857 établi sur ces bases s'élève à la somme de cent onze mille trois cent trente huit francs quarante quatre centimes.

206. SCHNETZ À FOULD. ROME 27 SEPT. 1855

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 390

M. le ministre,

vous avez bien voulu sur ma proposition accorder une somme de mille francs pour le traitement de deux domestiques attachés au service personnel des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome. En raison des autres traitements des employés de l'Académie, j'ai pensé qu'une somme de 7,50 écus romains serait un traitement mensuel suffisant pour chacun des deux domestiques. Ces 7,50 écus ne formeraient par mois en francs que 40,37 et par an pour chacun 968,88. Des 1000 f. accordés par V. Exc. il resterait donc une somme de 31,12 f. auxquels je demanderais de joindre 38,32 f. qui formeront un total de 64,44 f. ou 12 écus romains par an et qui me permettrait d'augmenter le traitement du suisse portier qui n'est aujourd'hui que de 8 écus romains par mois, somme avec laquelle il lui est impossible de vivre aujourd'hui avec sa femme et ses enfants. J'ose espérer que V. Exc. voudra bien approuver cette mesure. J'ai l'honneur d'être..., Victor Schnetz.

207. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 2 OCT. 1855

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 266

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous faire connaître les noms des élèves qui ont remporté cette année les premiers grands prix au concours de l'Académie des Beaux-Arts et qui sont nommés pensionnaires du gouvernement à l'Académie impériale de France à Rome à partir du 1^{er} janvier 1856. Ces élèves sont MM. Chapu (Henri-Michel-Antoine), né à Mée (Seine-et-Marne), 1^{er} grand prix de sculpture (pension de 5 années) ; Daumet (Pierre-Jérôme-Honoré), né à Paris le 3 octobre 1826, 1^{er} grand prix d'architecture (pension de 5 années) ; Dubois (Alphée) né à Paris le 17 juillet 1831, 1^{er} grand prix de gravure en médailles et pierres fines (pension de

4 années) ; Conte (Jean), né à Toulouse (Haute-Garonne) le 12 mai 1830 (pension de 2 années à Rome, de 2 années en France et d'une année en Allemagne) ; Doublemard (Amédée-Donatien), né à Beaurain (Aisne), le 8 juillet 1826 auquel l'Académie a décerné un 2^{ème} premier grand prix de sculpture tenu en réserve depuis le concours de 1853, a été également nommé pensionnaire du gouvernement, mais sa pension ne durera que 3 années depuis le 1^{er} janvier 1856.

Je vous prie, M. le directeur, de vouloir bien installer tous ces pensionnaires lorsqu'ils se présenteront à l'Académie où ils doivent être rendus au plus tard au mois de janvier 1856.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

208. BÉNOUVILLE À BAUDRY. NAPLES, DÉB. OCT. ? 1855

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry

Mon cher Paul,

je ne veux pas vous déranger, même une minute, de votre tableau. C'est chose trop grave. Aussi cette fin de page est-elle par Gumery.

Mon cher Gumery, donc, seriez-vous assez bon pour passer chez ce vieux vautour de Casciani et de lui dire que je le prie de vouloir bien me conserver l'appartement que j'occupais l'hiver dernier dans sa boutique, pourvu toutefois qu'il n'exige pas de conditions plus rudes que par le passé. Je suis particulièrement décidé à ne pas souffrir d'augmentation. Aussitôt que ledit Casciani vous aura dit ce qu'il pense, soyez assez bon pour m'en écrire un mot. Cela m'évitera, au retour à Rome, de descendre à la locanda et je pourrai m'installer comme si j'étais parti hier.

Adieu, mon cher ami. Je vous serre la main et vous aime bien. Léon Gérard.

P. S. : à bientôt et certainement avant le 1^{er} novembre. Mille choses de la part de M. Hanotaux.

[passage de Barthe] : nous avons encore des chaleurs accablantes ; le sirocco souffle depuis huit jours. La [...]¹travaille beaucoup et vous serez à même bientôt de juger de ses progrès. Quant à M. Gérard, il s'est remis à la peinture. Il a fait trois études très jolies dont une pour moi et je crois qu'elle sera digne de figurer dans ems galeries.

Je me serais rangé du parti des blagueurs, tout en reconnaissant l'avantage d'être ciré par le gouvernement et d'avoir à mon service des valets chamarrés d'or, mais était-il besoin de tant de mystères ? Maintenant, fais-moi le plaisir de faire parvenir le reçu dà M. Bessières et remercie-le d'avoir pensé à faire la retenue des six écus que j'irai chercher aussitôt mon arrivée à Rome. Dis aussi au vieux Fleury qu'il ne m'envoie plus les lettres ici. Qu'il les garde jusqu'à ma rentrée.

Adieu. Encore une fois merci. Amitiés aux camarades. Barthe. Hier samedi, on a lu en séance publique le rapport sur les ouvrages de l'Académie... il me tarde de le lire. Je serai rentré à la fin du mois.

209. BARTHE À BAUDRY. NAPLES, 7 OCT. 1855

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.414b

Cher Paul,
croirais-tu que je reçois à l'instant même ta lettre portant de Rome le timbre du 1^{er} octobre : sept jours pour arriver ici, c'est trop fort. Aussi, ne voulant pas paraître trop négligent aux yeux de l'ambassade qui a été assez bienveillante pour solder le *Te Deum*, je m'empresse de t'envoyer le reçu demandé. J'abuse de ta complaisance, mais tu mets tant d'empressement à m'être agréable que je ne peux m'adresser qu'à toi. Oui, cher ami, je travaille. J'ai un peu pressé l'opéra italien et rentré à Rome, je me replongerai encore dans ce travail, car sans cela, pour peu qu'il fasse les siroccos de l'hiver dernier, je suis capable de me laisser facilement aller en ne faisant rien.

¹ Non déchiffré.

Et toi, ton travail est bien autrement important [que] le mien. N'as-tu pas le courage de t'y mettre ? Songe qu'il faut se montrer et relever un peu les années mauvaises. Aies un peu de cette énergie qui me caractérisait avant ma nuit de Civita..

Demain, nous allons avec le vieux Mercadante faire la tournée de Castellamare, Amalfi, Sorrente et Capri.

210. MARQUERIE A BAUDRY. PARIS, 20 OCT. 1855

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.699

Cher ami,

avouons ensemble que c'est un fort vilain défaut que la paresse. La mâtime est à craindre. Point d'amitié qui tienne devant les entraves de tous genres dont elle se plaît à nous charger. Elle dissimule son perfide jeu en nous soufflant à l'oreille le « à demain », plus ou moins renouvelé des grecs. Le lendemain, autres soins, autres distarctions, puis nouveaux regrets. Enfin jusqu'au moment où une mâle énergie reprenant le dessus et nous faisant recouvrer instantanément tous nos bons instincts, nous saisissons avec acharenement la plume, bien résolu à ne plus la laisser échapper cette fois sans nous être complètement déboutonnés.

L'ami Vigot est absent depuis deux mois. La vieille cité de Coutances le retient dans ses bras maternels et c'est tout à fait par hasard que, chargé d'une commission pour lui, j'ai trouvé à son domicile ta lettre reposant depuis plusieurs jours dans les mains du maître concierge. Je m'en emparai et dévorai ma part de festin. Il n'était que temps pour faire les recommandations relatives à ton envoi. Aucune difficulté ne s'est présentée et l'on t'a exposé dans la chapelle de l'École des beaux-arts dans un demi jour très favorable. Le vernis a été écarté en dépit de efforts du merlan de la rue Copeau qui aurait bien voulu lui administrer quelques frottis de sa pommade. Quant à la hauteur, il n' a pas été fait droit tout à fait à ton désir. Il aurait dérangé l'économie des bases et MM. les gardiens eussent été bien en peine d'en rétablir l'harmonie. Faute d'imagination de leur part, tu as dû subir le sort commun d'être

exposé à peu près à la hauteur ordinaire, mais je dois ajouter pour te rassurer qu'à la faveur de la demie teinte répandue sur ta copie par la position presque à contrejour, ce que tu désirais s'est réalisé et l'effet n'a nullement souffert. Cette admirable fresque¹ du divin Raphaël a été un ravissement pour tous grâce à ton intelligente interprétation. Après le style si pur et si châtié, qualité ordinaire du grand maître, quelle blonde harmonie, quelle finesse de tons ! Quant à moi, après toutes les copies que j'en ai vue, cette richesse de coloriste m'a ravi et étonné. Que leur manquait-il donc à ces géants d'il y a trois siècles ? Je te remercie, cher ami. Tu m'as fait connaître le Sanzio sous une face toute nouvelle. Les carnations de ces enfants sont d'une finesse adorable et n'ont aucun rapport avec les tons un peu cuits des saintes familles qui ornent notre galerie du Louvre.

J'ai trouvé un grand caractère dans l'ordonnance de ton esquisse². Peut-être le fond serait-il un peu nu comme disposition. Les polisseurs te recommandent de ne point oublier dorénavant dans tes esquisses le point lumineux dans les yeux et cette absence totale du point lumineux les a profondément indisposés, tu en as constaté les traces. Que l'an prochain ta grande page déploie toutes tes qualités de couleur et d'exécution. Que nulle concession qui vienne les abâtardir et de même que pour ton grand prix, tu obtiendras un succès assuré.

Pour ne pas davantage me fourvoyer dans le lieu commun, je m'arrête et vais te parler de la petite excursion que je me suis payée sur les rives de la vieille Armorique. Suis-moi, cher Paul. Je pars de Paris pour Nantes. Jusque là et y compris, rien de très curieux si ce n'est quelque donzelle à qui j'eus la folie de répondre par un jeu de prunelles très énergique. Ne crois pas que ma conduite ait, en cette occasion, dépassé les bornes des convenances. Mon temps limité ne me permettait pas de perdre un temps précieux à me mirer dans les yeux de l'Omphale nantaise. Plus fort qu'Hercule, j'endossai le sac et commençai cette série d'étapes qui ne devait s'arrêter qu'après devoir

¹ *La Jurisprudence.*

² *Le Printemps de la vie.*

accompli. Cent quinze lieues à pied. Au bout de cinq semaines, passé par Guérande, La Rocher-Bernard, Vannes, Auray, Port-Louis, Lorient, Quimperlé, Faouet, Quimper, Douarnenez, Brest, Morlaix, Saint-Brieuc, Dinan, Renens, ouf! et j'en ai oublié. Pardonne, vieux, à un voyageur en herbe de t'étaler pompeusement sa première promenade hors les murs. N'avons-nous pas à tout âge une pointe d'enfantillage qui tend à percer sous notre écorce ? Eh bien, en ce moment tu en souffres, mais je ne te ferai point perdre patience en te disant finalement qu'en ce court laps de temps, j'en avais trop à explorer. Aussi, je suis revenu à Paris, heureux de le revoir et de m'y reposer un peu, après avoir parcouru, tant en véhicule qu'à pied, quatre cents lieues de la Bretagne. J'ai ressenti de belles impressions. Il m'est permis de t'en parler puisque ton départ dans le pays de la lumineuse Italie ne te fait pas dédaigner les brumes de notre France. À Douarnenez, l'extrémité de notre belle patrie où l'on trouve la mer à perte de vue, j'ai admiré ce qui m'était complètement inconnu, une magnifique végétation venant se baigner dans l'océan. J'y ai rencontré un certain Flahaut, paysagiste amateur. Il m'a dit t'avoir connu à Rome. J'étais ravi de cette occasion pour parler de toi, mais le gaillard, pas mal loquace, m'a bientôt fatigué après avoir essuyé, pendant deux jors, son feu de blagues et de poses. Je l'ai laissé de côté et poursuivi mon itinéraire à travers des populations sauvages et bien variées de caractère. J'ai profité du voisinage de la mer pour me faire caresser des pieds à la tête par ses amoureuses vagues. C'est une bien grande jouissance qu'une loupe¹ méditative sur les sables de la grève. Il y a deux ans déjà que j'en appréciai les douceurs pour la première fois. Depuis, ces délicieux instants, je n'aspire plus qu'à trouver chaque année quelques jours pour méchapper et courir vers nos belles côtes de l'Ouest et me retremper moralement et physiquement. J'ai trouvé à quelques lieues de Quimperlé une ancienne abbaye dont il reste de magnifiques débris. Sa situation est splendide, perchée au sommet d'une petite montagne aux flancs de laquelle courent jusqu'au fond de la vallée d'immenses

¹ Repos en argot

roches. Elle domine un horizon immense. L'âme émue de la grandeur d'un tel spectacle s'épanouit au murmure d'un torrent qui court, tourmenté, entre les rocailles à deux cent pieds au-dessous. Te décrire ce que j'éprouvais de bonheur est impossible. Heureux, j'ai pensé à toi et je t'ai rappelé comme déjà tant de fois où les souvenirs de Fontainebleau sont revenus voltiger autour de moi, avec l'amertume qui s'attache naturellement à tout plaisir passé. Tu n'as pas oublié mes fabuleuses guêtres elles ont fait le bonheur des populations bretonnes. J'ai été pris, en plus d'une occasion, tout à tour pour un colporteur marchand d'albums ou de parapluies, suivant les degrés de civilisation.

Tu me parles des inétriés de notre excellent Fauteur¹. Je n'en iai point vu de trace. Je les attendais de pied ferme ; en prévision de leur aimable visite, j'avais laissé ma toison avant de partir et n'avais gardé que mes simpels moustaches et mon humble cheveu.

Il paraît que le souvenir de Boisteau travaille pas mal l'ami Maillot, car tu ne m'en fais pas de compliments. J'ai à t'annoncer des anciens camarades que Breton a de charmants tableaux de genre à l'exposition. Vircot, le graveur, a abandonné le clou et la pointe sèche. Après avoir fait sans succès le commerce d'estampes, il vient de décrocher une place quelconque dans un chemin de fer. Il est enchanté de son sort... Les émotions de l'eau-forte et les délassements de la taille-douce ne sont plus rien pour lui. Quelle sécheresse de cœur ! J'ai reçu hier de notre nouvel époux² une lettre. Il me parle de lui réserver quelques jours de juillet prochain pour me trouver à ton passage près de lui. Tu penses, cher ami, si je mettrai tout en œuvre pour. Le contraire ne dépendra certainement pas de moi.

Adieu, cher ami. Je t'embrasse et t'avertis que je compte les mois. Devance ton retour s'il est possible. Ton ami dévoué. Gustave Marquerie, 8 rue de Tournon.

¹ Leur aubergiste dans la forêt de Fontainebleau.

² Bénouville.

P. S. : j'ai la faiblesse de penser que tu pourras bien m'écrire peut-être une fois avant ton retour. Eh bien, n'adresse pas ta lettre rue du Cloître Saint-Benoît, car alors cette voie célèbre du vieux Paris, du citoyen Victor Hugo, aura cessé d'exister. De par les mille et un règlements d'utilité publique, l'administration municipale nous donne congé et se propose de démolir quelques vieux bahuts accolés à la Sorbonne. Cette circonstance va donc m'éloigner, au terme de janvier, de cet intéressant quartier latin, théâtre de ma jeunesse désordonnée et de mes folles amours. Te dire où je vais transporter ma couche, je le cherche en ce moment. Tu voudras donc retenir en ta cervelle distraite que Tatave Bourgeon exerce en son établissement de peintre, rue de Tournon n° 8 et que par ce moyen, ta lettre sera la bienvenue, en attendant qu'il soit assez heureux pour t'y serrer toutes les mains. Mes parents te font leurs bien vives amitiés. Les miennes bien sincères à Bertinot.

211. SCHNETZ À FOULD. ROME, 17 NOV. 1855

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 456

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre sous ce pli à V. Exc. le bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour sur l'exercice courant pour le service de l'Académie. L'excédent en dépenses s'élève à la somme de 4840,61 f. Je viens en conséquence prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition dans le plus bref délai possible le reste du crédit ouvert à l'Académie pour le présent exercice afin de me mettre en état de solder à leur échéance du mois de novembre et de décembre tous les comptes de la fin de l'année.

212. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 29 NOV. 1855

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 268

Ministère d'État. Section des Beaux-arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous verser sur votre reçu une somme de trente mille francs pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome. Je vous prie de n'apporter aucun retard dans l'envoi des pièces justificatives de l'emploi de cette somme.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

213. SCHNETZ À RADEL. ROME, DÉB. DÉC. 1855

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 458

M. le d^r,

j'ai l'honneur de vous annoncer que prenant en considération la demande que vous m'avez adressée et après avoir pris l'avis de M. le d^r De Crollis, médecin titulaire de l'Académie, je vous ai nommé et vous nomme par ces présentes premier adjoint surnuméraire au médecin titulaire de l'Académie impériale de France à Rome pour entrer en fonctions au 1^{er} janvier prochain. En vous accordant ce titre, j'ai besoin d'ajouter qu'il comporte avec lui des devoirs que M. le d^r De Crollis, aujourd'hui titulaire, a su remplir avec exactitude et zèle pendant nombre d'années et qu'en confiant désormais sous sa direction le soin des malades de notre communauté à vos lumières, je compte que vous mettrez à remplir les fonctions que je vous confère le même empressement et la même assiduité.

Veuillez agréer, M. le d^r, l'assurance de mes sentiments de considération très distinguée. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

214. MERCEY À SCHNETZ. PARIS, 1^{ER} DÉC. 1855

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 269

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

M. Carpeaux, pensionnaire de l'Académie impériale de France à Rome, nommé à partir du 1^{er} janvier 1855 avait été autorisé, comme vous le saviez, à rester quelques mois à Paris pour y terminer un bas-relief en marbre¹ que la Maison de l'empereur lui avait commandé. Sur le point d'achever cet ouvrage, M. Carpeaux a été atteint d'une maladie d'yeux assez grave qui l'a forcé de s'abstenir de tout travail pendant un laps de temps assez long et il n'a pu reprendre son œuvre qu'au mois de juillet dernier, mais ce pensionnaire aura complètement terminé son bas-relief dans les premiers jours du mois de janvier prochain et il s'est engagé à se présenter à vous avant la fin de ce mois. M. le ministre a bien voulu accorder ce nouveau délai à M. Carpeaux. S. Exc. m'a chargé d'en prévenir M. le ministre qui m'a chargé de vous demander en même temps, M. le directeur, si vous ne verriez pas d'inconvénient à ce que l'administration accordât à ce jeune homme une partie de l'allocation qu'il aurait touchée pendant l'année 1855 s'il s'était rendu à Rome en janvier dernier, comme le veulent les règlements. Les frais de la maladie de M. Carpeaux ont absorbé toutes ses ressources et S. Exc. a l'intention de lui allouer le quart environ de ladite allocation, c'est-à-dire une somme de six à sept cents francs. Le paiement à M. Carpeaux pourrait être effectué de deux manières, soit sous forme d'indemnité ordonnancée directement à Paris même, ainsi que cela a eu lieu pour M. Diet en 1854, soit par voie de rappel des trois ou quatre derniers mois de l'année courante. Dans ce dernier cas vous auriez à faire passer à M. Carpeaux les fonds accordés et les quittances qu'il vous enverrait seraient jointes par vous à l'appui des bordereaux qui vous restent à fournir pour 1855. Je vous serai obligé, M. le directeur, de vouloir, bien m'adresser votre réponse par le plus prochain courrier si cela vous est possible.

1. *La Soumission d'Abd El Kader.*

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le chef de la section des Beaux-Arts, Mercey.

215. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 6 DEC. 1855

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 271

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

je n'ai pas encore reçu votre projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1856. J'ai l'honneur de vous prier de le faire établir d'urgence et de me l'adresser avant le 20 du présent mois.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

216. [PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DEC. 1855 DE LA CONGREGATION
DES PIEUX ETABLISSEMENTS]

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 215

Aujourd'hui 14 décembre 1855 les membres ci-après nommés de la congrégation des Pieux établissements français à Rome, convoqués par S. Exc. M. le c^{te} de Rayneval, ambassadeur de S. M. l'empereur des Français près le Saint-Siège, se sont réunis sous sa présidence au palais Colonna pour examiner et entendre la reddition des comptes de l'exercice 1855. Sont présents M. le c^{te} de Ségur, 1^{er} secrétaire de l'ambassade de France, président de la députation administrative des Pieux établissements français à Rome ; m^{sr} Lacroix, membre de la députation ; M. Lemoyne, idem ; m^{sr} Level, supérieur de la communauté de Saint-Louis, adjoint à la députation pour ce qui regarde le service de la communauté ; m^{sr} de Ségur, auditeur de Rote pour la France, membre de la congrégation ; M. Mangin, préfet de police français, membre de la congrégation ; m^{sr} Jandel, général de l'ordre de saint Dominique, nouvellement nommé membre de la congrégation ; m^{sr} de Falloux, chanoine de Saint-Pierre, membre

de la congrégation ; M. le c^{te} de Bailliencourt, c^{el} du 40^{ème} régiment d'infanterie de ligne en garnison à Rome, nouvellement nommé membre de la congrégation ; M. Teste intendant de la division d'occupation française à Rome, nouvellement nommé membre de la congrégation ; M. Gauthier, négociant à Rome, membre de la congrégation et enfin M. Le Go, membre secrétaire de la congrégation.

La séance est ouverte à midi précises. S. Exc. invite le président de la députation administrative des Pieux établissements à donner lecture du rapport fait par l'administration sur la gestion pendant l'exercice 1854. Le rapport constate en commençant, comme celui de l'année précédente, les heureux effets que l'administration recueille de l'ordre et des améliorations principalement introduites par les soins de S. Exc. dans les diverses parties du service des Pieux établissements. Un seul chap., celui des « restes à recouvrer », a dû fixer l'attention de l'administration et la déterminer à donner à S. Exc. l'autorisation de le régler dans le compte à rendre pour l'exercice 1855 de manière à dégager les comptes de créances fictives et illusoire pour ramener le chiffre des « restes à recouvrer » à sa valeur réelle et présenter au vrai la situation des Pieux établissements. Le rapport explique comment ce chiffre des « restes à recouvrer » s'élève pour 1854 à la somme de 7072 écus 14 baiques et motive la proposition déjà faite en 1853 d'en éliminer avec l'autorisation de S. Exc. le reliquat des intérêts sur l'ancien débet Colatti s'élevant à 1972,42 écus ; autre somme de 1052,33 ½ provenant de dettes de 33 anciens locataires, créances depuis bien des années constatées irrécouvrables, soit au total la somme de 3024,76 ½ écus, à la charge toutefois que si, contre toute attente, le recouvrement d'une partie venait à s'effectuer, d'en porter le montant aux recettes diverses et imprévues. Au moyen du retranchement de la somme des créances fictives le chiffre des « restes à recouvrer » se trouvera ramené à la proportion qu'on peut appeler normale de 4047,37 ½ écus.

Le rapport expose ensuite les vœux que fait l'administration pour être autorisée à exécuter une mesure qu'elle regarde comme excellente et qui consisterait à aliéner toutes les petites propriétés

étrangères à l'administration des Pieux établissements, propriétés qui, cédées sciemment en remboursement des revenus infidèlement dissipés, n'ont porté que des difficultés et des résultats infructueux dans la gestion des Pieux établissements.

Le rapport passe ensuite à l'analyse des différents articles composant la dépense des Pieux établissements pendant l'exercice 1854. Suit enfin l'arrêté de *quittus* à donner au comptable dans lequel les résultats généraux du compte sont établis dans les termes suivants : les recettes pour 1854 20 784,42 ½ ; les paiements pour 1854 20 774,75 ; le solde des dépôts et avances 430,05 ; le reliquat en numéraire 1145,51 ; et l'actif au 31 décembre 1854 étant réduit à 5474,17 ½ au lieu de 8498,94 porté dans le compte de 1854, suivre la rentrée des « restes à recouvrer » qui, avec autorisation d'en retrancher une somme de 3024,76 ½ sur ceux des exercices antérieurs demeurent fixés pour les « restes à recouvrer » de 1854 dans les écritures à présenter au prochain compte de 1855 à la somme de 4047,37 ½, ainsi que celle de 613,05 à recouvrer sur la caisse des dépôts et avances.

Cette lecture terminée, le rapporteur au nom de la députation administrative demande l'autorisation d'accorder en son nom au s^r Philippe Bessières, percepteur payeur des Pieux établissements quittance de ses opérations au moyen de l'arrêté de compte qui suit au rapport dans la forme usitée.

S. Exc. invite ensuite ceux de MM. les membres de la congrégation qui auraient à présenter des observations à prendre la parole. M^s Level dit qu'il n'a pas d'observations à faire, mais une dette de reconnaissance à payer au sujet des améliorations et des réparations dont le mobilier et les ornements de la sacristie, ainsi que des bâtiments de la communauté de Saint-Louis ont été l'objet. Jamais depuis onze ans qu'il est à Rome l'administration des Pieux établissements n'a donné des preuves si complètes de sa sollicitude pour le service et la splendeur de notre église nationale.

M. Gauthier a examiné scrupuleusement les comptes et dit n'avoir que des éloges à donner à l'exactitude avec laquelle ils ont été dressés et aux justifications produites à l'appui.

À la suite de ces observations auxquelles les membres de la congrégation déclarent n'avoir rien à ajouter, S. Exc. interpelle nominativement chacun d'eux au sujet du *quitus* à délivrer au comptable sur ses opérations pendant l'exercice 1854 et conclut à l'accorder. Ces conclusions sont adoptées. Aucun autre objet n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 1 heure moins un quart de relevée.

217. SCHNETZ À MERCEY. ROME, 15 DÉC. 1855

Original. Arch. nat. F²¹ 591, divers 1855.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 461

M.,

je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du premier de ce mois au sujet de M. Carpeaux, nommé pensionnaire de l'Académie de France à Rome à compter du 1^{er} janvier 1855 et qui, autorisé pour diverses causes à rester à Paris, ne s'est point encore présenté à Rome, que je ne puis qu'applaudir à la nouvelle preuve de bienveillance dont S. Exc. veut encore bien faire acte à son égard en lui accordant, à titre d'indemnité, une partie de l'allocation à laquelle il aurait eu droit s'il s'était rendu à Rome dans les délais fixés par le règlement. Mais, quant au paiement de la somme de 500 f., montant de l'indemnité que S. Exc. est dans l'intention d'accorder à ce jeune artiste, il me paraît préférable, dans l'intérêt des règlements de l'École et du directeur, spécialement chargé de veiller à leur stricte observation, que ce paiement soit fait à M. Carpeaux sous forme d'indemnité ordonnancée directement à Paris, ainsi que cela a eu lieu en 1854 pour M. Diet, qui se trouvait dans une situation analogue, et non pas par voie de rappel sur les trois ou quatre derniers mois de l'année courante, ce dernier mode pouvant, en quelque sorte, ouvrir une voie à réclamation près du directeur, et contre les termes du règlement, de la part des pensionnaires qui, à l'avenir, ne se rendraient pas à Rome dans les délais obligatoires.

Veillez agréer, M., l'assurance des sentiments de haute considération de votre très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale, Victor Schnetz.

218. SCHNETZ À FOULD. ROME, 17 DÉC. 1855

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 461

M. le ministre,

lorsque le 29 septembre dernier j'ai adressé à V. Exc. le projet de budget des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1857, j'étais dans la persuasion que celui de l'exercice 1856 avait été envoyé sur des instructions analogues dès les derniers jours de 1854. Ce n'est qu'au reçu de la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 6 de ce mois que vérifiant le fait, je me suis aperçu de ma méprise et je m'empresse d'y remédier en transmettant aujourd'hui à V. Exc. le projet de budget des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1856 en double expédition, suivant l'usage. Les dépenses fixes ont été calculées sur le nombre des pensionnaires et celui des personnes attachées au service de l'Académie qui, à compter du 1^{er} janvier prochain et par autorisation de V. Exc., porte dans le chiffre de la dépense une augmentation composée des salaires de deux domestiques des pensionnaires et d'un supplément d'un écu par mois aux gages du portier de l'Académie. Quant aux dépenses éventuelles comprises aux chap. II, III et V, elles ont été évaluées comme celles de l'exercice 1857 et pour les motifs développés dans la lettre qui accompagnait l'envoi de ce projet de budget sur la moyenne des dépenses faites en 1854 et 1855. D'où résulte que le budget préventif des dépenses de 1856 s'élève à la somme de cent cinq mille trois cent trente huit francs quarante quatre centimes.

J'ai l'honneur...

Correspondance de Schnetz (2)

219. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 18 DEC. 1855

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 276

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 novembre pour me transmettre le dernier bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Les diverses pièces justificatives jointes à ce bordereau ont été reconnues régulières. Seulement la quittance n° 17 que vous avez portée pour 34 écus s'élève réellement à 102 écus si la quantité de bois fournie à l'Académie est bien de 34 passa, ou de 88 stères 230 décastères. Afin de ne pas retarder l'envoi dudit bordereau au ministère des Finances je l'ai réduit à 34 écus et j'ai réservé la quittance n° 17 que je vous renvoie ci-jointe. Vous aurez à la comprendre pour sa valeur réelle dans votre plus prochain bordereau. J'ai remarqué, M. le directeur, que vous n'aviez pas fait traduire les mémoires du pharmacien. Je vous prie de ne pas omettre cette formalité à l'avenir et de m'adresser les traductions des mémoires que vous m'avez déjà produits cette année, car la cour des Comptes ne manquerait pas de me la réclamer.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

220. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 21 DECEMBRE 1855

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 278

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que par lettre de ce jour je prie S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous verser sur votre reçu et à partir du 1^{er} janvier prochain une somme de dix mille francs applicable aux frais d'achat des marbres des dix copies de statues antiques qui doivent être exécutées sous votre

surveillance pour la décoration de la cour du Louvre, ainsi qu'au paiement des premières autres dépenses. Le fonds de quarante mille francs que j'ai déjà affecté à l'exécution de ces dix copies et sur lequel vous allez recevoir le 1^{er} acompte ci-dessus de 10 000 f. était pris pour un crédit autre que celui de l'Académie impériale de France à Rome ; les pièces justificatives de l'emploi de ce fonds devront être réunies dans des bureaux distincts de ceux que vous me produisez pour les dépenses de l'Académie. Je vous recommande instamment, M. le directeur, de vouloir bien mettre la plus grande diligence dans l'envoi desdites pièces qui du reste devront être établies dans la même forme que celle des dépenses de l'Académie. Je ne veux pas oublier d'ajouter, M. le directeur, qu'il est indispensable que les frais qui ont pu déjà être faits ou pourront l'être encore avant le 31 décembre courant pour l'exécution des dix copies dont il s'agit, ne soient pas confondus dans un seul et même bordereau avec les dépenses afférentes à l'exercice 1856. Vous arrêterez donc, s'il y a lieu, au 31 décembre 1855 le compte de ces frais qui formeront un bordereau spécial imputable sur l'exercice 1855 et vous m'en ferez connaître le montant le plus tôt possible, car ce détail me sera nécessaire pour le remboursement au Trésor de l'avance de dix mille francs. Je désire vivement, M. le directeur, que l'exécution de ces copies soit poussée avec le plus grande activité et je vous saurai gré de tout ce que vous voudrez bien faire pour arriver à un prompt résultat. Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

221. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 26 DECEMBRE 1855

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 279

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,
vous vous êtes plaint de retards qui avaient été apportés par mon ministère dans les avances de fonds qui vous ont été faites jusqu'à présent pour le paiement des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome. J'ai voulu me rendre compte de la cause de ces

retards afin de les faire cesser à l'avenir et j'ai fait examiner dans ce but les diverses pièces de correspondance relatives à la comptabilité de l'Académie. Cet examen m'a fourni la preuve, M. le directeur, que ces retards dont vous vous plaignez ne sauraient être attribués aux agents de mon administration, pas plus qu'à ceux du ministère des Finances, mais qu'ils proviennent exclusivement de la lenteur que votre service met habituellement à me produire les pièces comptables justificatives. Il y a donc là une réforme à introduire. Vous savez, M. le directeur, que le taux des avances de fonds qui peuvent régulièrement être faites aux administrations est limité par les lois de finances au chiffre de 20 000 f. Si donc, après avoir reçu un 1^{er} crédit de cette somme, vous me demandez de vous en ouvrir un second, je ne puis accéder à votre demande qu'autant que vous m'avez justifié préalablement de l'emploi, sinon de la totalité, du moins d'une partie du 1^{er} crédit afin que le Trésor ne se trouve jamais à découvert pour une somme excédant le taux réglementaire de 20 000 f. J'ai bien voulu consentir quelques fois à dépasser ce taux pour vous faciliter le paiement des dépenses de l'Académie, mais c'est à titre d'exception seulement. En conséquence je vous engage à organiser votre service de telle sorte que vos demandes de fonds ne précèdent jamais l'envoi des justifications applicables aux avances antérieures. Vous pouvez, si besoin est, au lieu de faire des bordereaux trimestriels, m'en adresser un tous les deux mois et même tous les mois ; je n'y vois, quant à moi, aucune espèce d'inconvénient.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

222. SCHNETZ À FOULD. ROME, 27 DÉC. 1855

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 462

M. le ministre,
au reçu de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 18 de ce mois et de la quittance n° 17 du 3^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie qui y était jointe, je me suis empressé de

faire rectifier le dernier bordereau dont le résumé au moyen du retranchement de 34 écus ou f. 182,80 portés par erreur pour montant du compte n° 17, ne présente plus qu'un excédent en dépense réduit à 4657,81 f. J'aurai soin de faire emploi dans le 1^{er} bordereau que je produirai du montant du compte n° 17 et je me conformerai pour les traductions à fournir aux instructions contenues dans la lettre de V. Exc.

223. BAUDRY A SES PARENTS. ROME, 29 DEC. 1855

Original. Fond. Custodia, recueil Baudry

Me chers parents,

je vous écris ce soir quelques mots, quoique je sois assez fatigué de mon travail, mais je ne veux pas manquer, vis-à-vis de vous surtout, à l'antique usage des souhaits du premier de l'An.

Je travaille en ce moment comme quatre et j'ai un travail énorme à finir d'ici le mois d'avril ; j'ai bien peur même de ne pas l'avoir terminé. Tous les matins, à 6 h. et demie, je suis sur pied. Je descends au café prendre une tasse de café noir pour me réveiller et me donner de l'entrain et je déjeune sur le pouce dans mon atelier. Mon tableau a quatorze pieds de hauteur sur dix de largeur. Vous en connaissez le sujet, c'est l'enterrement d'une vestale, je crois vous l'avoir déjà dit. J'ai vingt-et-un personnages à peindre. Jusqu'à présent, tout va bien et je suis content et je suis plein d'ardeur à la pioche.

Je ne sais pas si j'aurai le temps d'écrire cette année à tous nos amis, mais dites-leur bien que je leur écris de cœur et qu'au milieu de mon travail, je pense souvent à eux. Dites cela à M. Merlaud et à M. Sartoris. Et puis, dans six mois, j'aurai le plaisir de les voir et j'espère qu'ils me pardonneront ce faible tort d'avoir un peu ralenti ma correspondance.

J'ai bien reçu votre avant-dernière lettre et je me suis fort diverti à lire tous les détails qu'Ambroise me donne sur mon tableau¹ et les opinions picturales de mes compatriotes. Cependant, pour ta

¹ *Jacob et l'ange* donné à la mairie de La Roche-sur-Yon.

gouverne, ô Ambroise, tu sauras que celui qui a dit que les bras de l'ange étaient mauvais était quasi dans le vrai. Il est plus connaisseur que les autres. Cependant, je ne puis m'empêcher de remarquer que les vendéens sont plus sévères que les Théophile Gautier, Delécluze et autres de Paris. Me revient¹ la vérité de cette parole du Christ : Nul n'est prophète en son pays.

Je ne serai parmi vous qu'au mois de juin et je pense qu'Ambroise aura fini son apprentissage. Cependant, il serait bon et utile, si vous pouvez le faire faire, de le mettre tout à fait au dessin chez M. Sartoris, quelques semaines avant mon arrivée, mais pouvez-vous le faire sans un trop grand sacrifice d'argent, voilà la question. Sinon, Ambroise aura le courage et la patience d'aller jusqu'au bout, j'en suis sûr.

Votre dernière lettre m'a fait bien plaisir. Je n'oublie pas la promesse d'Auguste de tendre les filets la veille de mon arrivée. Nous nous reverrons, j'en suis sûr. Ne craignez rien pour ma santé. Quelque chose me dit que je ne serai jamais malade avant d'avoir fini mon grand tableau et du reste, je n'ai jamais mieux mangé, dormi et travaillé. C'est un bon signe. Soyez donc tranquilles et n'ayez plus de fausse alerte.

Je ne vous écris pas plus long parce que demain je dois aller à la campagne faire mon paysage. Je n'ai que le dimanche pour cela. Vous voyez combien je suis pressé.

Adieu donc. Je vous embrasse tous de tout mon cœur et vous souhaite et me souhaite tout le bonheur imaginable pour 1856. Peut-être sera-ce une bonne année pour nous. Espérons-le. J'embrasse Théophile, Augustine et toute la petite famille. Que j'aurai du bonheur à revoir tout cela ! Adieu. Bien des compliments à la grand-mère et à tous nos parents. Paul.

¹ Lecture incertaine.

224. SCHNETZ A COLONNA. ROME, FIN DEC. 1855

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 309

À S. Exc. don Vincenzo Colonna

Exc.,

je suis chargé par le ministre de l'Intérieur et de la Maison de l'empereur de faire mouler pour Paris plusieurs statues, bustes et bas-reliefs qui se trouvent dans différentes galeries et villas de Rome. Quelques-uns de ces ouvrages existent dans la belle villa Albani¹ :

une canéphore

- une Vénus tenant un vase
- Giulia Mesa
- Bacchus, petit Diogène
- 2 bas-reliefs de l'escalier
- 2 hermès (*Périclès* et Bacchus)

Je viens demander à V. Exc. la permission de les faire mouler par le mouleur Malpieri, confiant dans votre obligeance ordinaire.

225. [CIRCULAIRE DE SCHNETZ AUX PENSIONNAIRES. ROME, FIN 1855]

Original. Fond. Custodia, Baudry, 1978-A 418

Le directeur a l'honneur de prévenir MM. les pensionnaires qu'un *Te Deum* sera chanté demain à 10 heures à l'église nationale de Saint-Louis en l'honneur du succès de nos armées en Crimée ; des places leur seront réservées, comme de coutume.
Victor Schnetz.

1. Propriété du c^{te} Castelbarco qui avait épousé une Chigi avant de vendre la villa aux Torlonia en 1863 ; il est difficile d'expliquer pourquoi la demande est adressée à un des princes Colonna.

226. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 JANV. 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 463

M. le ministre,

c'est hier seulement que l'architecte de l'Académie m'a remis les devis des travaux de réparation à exécuter dans le palais et dépendances de l'Académie pendant le présent exercice. Je m'empresse de les transmettre à V. Exc. en y joignant les traductions du tableau qui présente le résumé des travaux à exécuter par ordre d'urgence et celle de la lettre dans laquelle M. Poletti expose sommairement les motifs et l'élevation du chiffre de la dépense. Je dois ajouter que la somme de 1302 écus romains formant le chiffre affecté à l'entretien ordinaire au lieu d'être porté sommairement au double de la dépense ordinaire, conformément aux précédentes instructions de V. Exc. des 22 août et 19 octobre 1853, ne se compose pour l'année 1856 que du chiffre simple de la dépense ordinaire auquel il a été ajouté la différence existant entre le chiffre double présenté et la somme de 8000 f. accordée l'année dernière pour le même objet. Le total de la dépense à faire en 1856 pour entretien ordinaire et grosses réparations s'élève ainsi à la somme de 5095 écus 23 baiques ou f. 27 393,48. Je m'empresse de réunir les comptes des travaux exécutés en 1855 pour en faire dresser le compte général que j'aurai l'honneur d'adresser immédiatement à V. Exc. Je suis avec respect de V. Exc...

227. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 12 JANV. 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 281

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que S. Exc. M. le ministre d'État vient de décider sur ma proposition qu'une somme de cinq cents francs serait accordée à M. Carpeaux, sculpteur pensionnaire de l'Académie impériale de France à Rome pour le mettre à même d'acquitter les frais de son voyage jusqu'à Rome où il doit être

rendu avant la fin du mois courant. Suivant l'avis contenu dans la lettre que vous m'avez adressée le 15 décembre dernier, cette allocation sera payée sous forme d'indemnité et comme M. Carpeaux a déjà quitté Paris, c'est un fondé de pouvoirs qui la touchera.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma haute considération. Le chef de la section des Beaux-Arts, Mercey.

228. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 28 JANV. 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 283

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé votre budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1856 et que j'en ai arrêté le chiffre à la somme de cent cinq mille trois cent trente huit francs quarante-quatre centimes. Je vous transmets ci-joint une expédition de ce budget revêtue de mon approbation. J'ai maintenu encore cette année l'article de dépenses « comestibles » évalué à 643,76 f., mais je crois devoir vous inviter, M. le directeur, à aviser aux moyens de faire disparaître promptement cette dépense du budget de l'Académie qui contient déjà au chap. II un crédit de 31 608 f. pour frais de nourriture du personnel. J'attends pour vous faire payer un 1^{er} acompte sur le montant du budget de 1856 que vous m'avez produit les pièces des dépenses justificatives de l'emploi des 30 000 f. qui vous ont été versés le 11 décembre dernier. Je vous prie, M. le directeur, de m'adresser ces justifications le plus tôt qu'il vous sera possible.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

229. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 8 FÉV. 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 287

Ministère d'État. Service des monuments historiques.

M. le directeur,

je m'empresse de vous annoncer que par arrêté en date du 31 janvier dernier il est donné par mon département à la bibliothèque de l'Académie de France à Rome un exemplaire d'un ouvrage publié par mes ordres d'après les archives de la commission des Monuments historiques¹. Je me félicite d'avoir à vous faire connaître une décision que je crois pouvoir vous être agréable.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

230. SCHNETZ À FOULD. ROME, 20 FÉV. 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 464

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. par la voie de l'ambassade de France les pièces justificatives des dépenses par moi soldées pour le service de l'Académie jusqu'au 31 décembre 1855. Le bordereau récapitulatif de ces dépenses en constate l'excédent sur la recette à la somme de 1204,29 f., excédent qui au moyen de la rentrée des revenus ordinaires (1125,12 f.) à insérer au compte général de l'exercice 1855 se trouvera réduit à la somme de 79,17 f. à imputer sur les 1247,82 f. à recevoir du crédit ouvert à l'Académie pour 1855. Je vais faire dresser ce compte aussitôt que possible et pour le clore définitivement j'ai besoin de connaître les résultats de la vérification de ce dernier bordereau de dépenses et je prie V. Exc. de vouloir bien y faire procéder et de m'en donner avis aussitôt que faire se pourra.

Pour me conformer aux règles de la comptabilité sur le maximum des avances à faire aux comptables, je vous envoie les

1. Non identifié.

justifications de la dernière avance de 20 000 f. faite sur le crédit ouvert à l'Académie pour l'exercice 1856, avant de me présenter chez M. le payeur de la division expéditionnaire française à Rome pour recevoir l'avance de 30 000 f. à prendre sur l'exercice courant, dont V. Exc. m'a donné avis par dépêche du 7 janvier.

231. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 25 FEV. 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 288

Ministère d'État. Section des Bâtiments civils.

M. le directeur,

vous avez été autorisé à faire exécuter en 1855 au palais de la villa Médicis divers travaux s'élevant ensemble la somme de 14 965 f. Sur votre demande un 1^{er} crédit de 7000 f. a été mis à votre disposition et j'attends pour vous faire parvenir le surplus de la somme qui vous a été allouée que vous m'annonciez que toutes les pièces des dépenses sont entre vos mains. L'année 1855 étant écoulée, il est urgent de liquider toutes les dépenses relatives à cet exercice. En conséquence je vous prie de vouloir bien m'adresser dans le plus bref délai possible toutes les pièces des dépenses relatives aux travaux exécutés en 1855 au palais de l'Académie de France.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le conseiller d'État, secrétaire général, Alfred Blanche.

232. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 25 FEV. 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 289

Ministère d'État. Section des Bâtiments civils.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que par décision de S. Exc. M. le ministre d'État en date du 15 février courant les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome sont compris pour une somme de 17 900 f. dans la répartition des crédits alloués pour l'entretien des Bâtiments civils et édifices publics pendant

l'exercice 1856. Cette somme est affectée aux travaux suivants :
entretien ordinaire (7000 f.) ;
restauration du *tempietto* et de la façade de la terrasse sur les
jardins, renouvellement de pavé (8900 f.) ; renforcement du mur
d'enceinte du Pincio (2000 f.). En notifiant cette décision à
l'architecte je l'ai invité à donner à chaque somme la destination
qui lui appartient et à rester exactement dans les limites du crédit
qui lui est alloué. Aucune dépense nouvelle ne pourra être faite
sans l'autorisation de M. le ministre. J'ai également recommandé à
M. Poletti de prendre les mesures nécessaires pour entreprendre
les travaux de manière à permettre la rédaction des pièces
comptables avant la fin de l'exercice. Je vous prie de veiller, en ce
qui vous concerne, à l'exécution de ces instructions.
Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus
distinguée. Le conseiller d'État, secrétaire général, Alfred Blanche.

233. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 5 MARS 1856

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 291

Ministère d'État. Service des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le
ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps
expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une
somme de vingt mille francs pour vous mettre à même d'acquitter
les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant
l'exercice 1856. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de
M. le payeur.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très
distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

234. SCHNETZ À FOULD. ROME, 8 MARS 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 466

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser sous ce pli à V. Exc. le bordereau récapitulatif et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour le service de l'Académie sur l'exercice courant. Le montant de ces dépenses est de 13 471,48 f. Par le courrier prochain je transmettrai à V. Exc. le compte et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour réparations extraordinaires aux bâtiments et dépendances de l'Académie pendant l'exercice 1855 en même temps que le chiffre exact des dépenses restant à solder pour entretien ordinaire durant le même exercice. Aussitôt que V. Exc. m'aura fait connaître le résultat de la vérification du dernier bordereau de dépenses de 1855 que je lui ai adressé le 20 février, je ferai dresser le compte général de cet exercice.

235. SCHNETZ À FOULD. ROME, 20 MARS 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 467

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. le compte et les pièces à l'appui des dépenses faites en 1855 tant pour entretien annuel que pour travaux de réparation exécutés dans les bâtiments et dépendances de l'Académie de France. Le crédit ouvert à l'Académie pour ces travaux au commencement dudit exercice se divisait ainsi : entretien annuel des bâtiments, 8000 f. ; réparations diverses 6965 f. Les dépenses faites suivant la même division s'élèvent à savoir pour entretien annuel à 6198,40 f. ; pour réparations diverses à 6965 f., d'où suit que la dépense est restée au-dessous du crédit ouvert d'une somme de 1801,60 f.. Je n'ai reçu acompte du total de ces travaux qu'une somme de 7000 f. d'où résulte en résumé du compte pour 1855 un excédent en dépense de 6163,40 f. que je prie V. Exc. de vouloir bien faire ordonnancer aussitôt que la vérification du compte aura été faite, le solde de ces travaux ayant été pris sur le 1^{er} acompte du crédit

ouvert à l'Académie pour les dépenses ordinaires de l'exercice courant.

236. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 10 AVR. 1856

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 292

Ministère d'État. Service des Bâtiments civils.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que d'après la demande contenue dans votre lettre du 20 mars dernier, M. le ministre vient de prier M. le ministre des Finances de faire mettre à votre disposition la somme de 6163,40 destinée à solder les dépenses relatives aux travaux d'entretien exécutés en 1855 dans les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome. Vous aurez à présenter cette lettre au payeur de la division expéditionnaire française en Italie.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le conseiller d'État, secrétaire général, Alfred Blanche.

237. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 12 AVR. 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 293

Ministère d'État. Service des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu le 16 du mois dernier votre 1^{er} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant s'élevant à la somme de 13 471,42 f. Ce bordereau va être transmis avec les pièces à l'appui au Trésor public pour être rattaché à l'ordonnance de paiement de 20 000 f. délivrée au nom du caissier payeur central pour remboursement de l'avance de pareille somme qui vous a été faite par le payeur de la division expéditionnaire française en Italie le 14 mars dernier, mais vous avez omis de produire un certificat d'inscription à l'inventaire des cinq objets de mobilier ou matériel (5 tapis), compris dans les

feuilles de Fleury¹ et je vous prie de m'adresser cette pièce dans le plus bref délai possible.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

238. SCHNETZ À FOULD. ROME, 19 AVR. 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 468

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 2^{ème} bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour le service de l'Académie sur l'exercice courant. Le montant de ces dépenses est de 8149,90 f. qui, ajouté à celui du précédent bordereau de 13 471,48 f., porte le total de la dépense soldée à 21 621,38 f. sur lesquels j'ai reçu le 14 mars dernier de M. le payeur de la division expéditionnaire française à Rome un 1^{er} acompte de la somme de 20 000 f. d'où résulte que le compte de l'Académie pour l'exercice courant se résume à ce jour en excédent en la dépense à la somme de 1621,38 f. Je joins à ces pièces sous enveloppe distincte pour éviter toute confusion les certificats d'inscription sur l'inventaire réclamés par la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser le 12 avril courant comme manquant à la justification des dépenses inscrites sur les feuilles de Fleury produites sous le n^o 7 des pièces à l'appui du 1^{er} bordereau des dépenses de l'Académie.

Je suis...

239. BAUDRY A SES PARENTS. ROME, 22 AVR. 1856

Original. Fond. Custodia, recueil Baudry

Mes chers parents,

vous avez deviné la cause de ma négligence. Mon tableau² m'a tellement absorbé que je vous ai négligés, mais vous ne m'en

1. 1^{er} domestique de la villa Médicis.

2 *Le Supplice d'une evstale.*

conserverez pas rancune quand vous saurez que c'est la chose la plus importante de ma vie et de notre avenir. Aujourd'hui, on me l'enlève pour l'exposer sous le portique de la villa Médicis et c'est à mon grand regret, car j'ai encore à y travailler au moins un mois pour l'achever. Tous mes amis, et j'ai le bonheur d'en avoir d'excellents, m'assurent que j'aurai du succès. Je n'ose trop me fier à leurs opinions et ce n'est pas sans un certain frisson que je vois la vestale sortir aujourd'hui de mon atelier pour être soumise à un premier jugement du public. Enfin, confiance en Dieu et attendons. Vous savez que c'est au mois d'août dernier que j'ai commencé ce grand travail comme je ne le finirai qu'au mois de juin, ce sera donc presque une année que j'y aurai consacré et quel travail d'enragé, surtout depuis le mois de janvier !

Je suis vraiment étonné d'être resté si longtemps sans vous écrire, car pour moi le temps a filé avec une rapidité prodigieuse. Il n'en est pas de même pour vous car vous comptez les jours d'ici mon retour et rien ne doit vous sembler si long. Je pense avoir tout terminé vers la fin de mai et partir de Rome au commencement de juin. Je resterai quelques jours à Paris pour arranger mes petites affaires et enfin j'irai vous embrasser, j'en ai grand besoin.

J'ai appris avec un grand chagrin que vous étiez malade, mon cher père, mais ce qui me tranquillise, c'est de savoir que ce n'est que la fièvre. Je vous prie et je vous supplie d'écouter les conseils de l'excellent M. Merlaud. Il a raison de vous engager à changer d'air et à faire un petit voyage. Allez donc à Mareuil commander un bateau ; ce sera pour vous une distraction et une bonne promenade. Je vous paierai ce bateau tout entier, puisque cela ne coûte que quarante ou cinquante francs, à ce que je crois. Nous y gagnerons de toutes façons puisque cela vous chassera peut-être la fièvre et qu'Ambroise et Auguste qui vont quelquefois la pêche ne courront plus le risque d'aller au fond de l'eau. J'espère que dans votre prochaine lettre que vous me direz que vous avez suivi mon conseil et que [vous] accepterez ma proposition. Sinon je me fâche, car c'est la raison qui parle par hasard en ce moment-ci par ma bouche et il y a bien dix mois que je vous l'ai dit.

Il faut maintenant que je vous apprenne que les deux portraits¹ que j'ai faits, il y a un an, ont plu beaucoup à leurs possesseurs. J'en ai eu de bonnes nouvelles et tout me fait espérer que j'en aurai d'autres à faire à mon retour à Paris. Ce serait drôle si j'allais nager dans l'or à mon retour en France. Ce sera une habitude à prendre. Je me résignerais volontiers à ce triste sort et vous vous en trouveriez pas plus mal.

J'ai eu la chance d'avoir toujours, au milieu de cette fatigue perpétuelle de mon tableau, une très bonne santé et à part deux ou trois rhumes, une jaunisse et quelques indispositions, je n'ai réellement pas à me plaindre de l'Italie. Je crois qu'elle n'a pas nu non plus à ma santé de peintre et que ce séjour sera fructueux pour l'avenir.

Dernièrement j'entendis dans l'escalier de mon atelier de gros souliers faire un charivari du diable et apparaître à ma porte les grosses faces de deux ou trois petits soldats de Napoléon-Vendée. Je ne sais plus leur nom ou du moins je ne me les rappelle pas. L'un me dit que son père était sellier, je crois ; l'autre qu'il avait été à l'école avec Ambroise. Je les ai bien accueillis comme vous pensez. L'habitude de recevoir des colonels ne m'a pas rendu plus fier. Je voulus les faire asseoir et l'un d'eux me répondit avec ce bel accent vendéen que j'avais oublié : « oh, n'sommes point fatigués. N'pouvons ben rester debout ». Il avait une bonne grosse face réjouie qui m'allait beaucoup. Il a été à l'école avec Ambroise et me paraît un peu plus jeune qu'Auguste. L'autre, le plus âgé, m'a dit avoir été à l'école Mutuelle avec moi, mais nous étions tant de moutards à la Mutuelle qu'il est permis d'en avoir oublié quelques-uns. Celui-là me raconte qu'il doit servir dans la marine par un coup de tête, puis par un second coup de tête, dans l'infanterie. Je lui ai conseillé de modérer ses coups de tête et de s'en tenir là. Ils trouvent que la ville de Rome est bien embêtante et qui (*sic*) n'y a point d'agrément. Je comprends très bien cela et

¹ Il ne s'agit pas des deux portraits de ses camarades Louvet et Gumery (conservés à la ville Médicis), mais sans doute celui du c^{te} Lous-Alexandre Foucher de Careil (non loc.) et du b^{on} Maxime Jard-Panvilier (coll. part.).

peut-être que si j'étais un petit soldat comme eux, ce qui serait peut-être arrivé si le hasard m'avait mis très heureusement le nez dans nos affaires, je serais complètement de leur avis.

J'apprendrai à Ambroise que Louvet qui est à Paris en ce moment, car son travail le plus important était dans sa 4^{ème} année, Louvet m'a laissé une petite coupe étrusque assez jolie avec la recommandation de la lui remettre. Il la trouvera à Paris quand nous y reviendrons ensemble. Je recommande à Ambroise de me parler un peu dans la prochaine lettre de Clarisse et d'Ernestine. Il ne m'en dit jamais un mot et cela n'est pas bien. Elles doivent être bien gentilles maintenant, mes petites sœurs. J'espère plus tard qu'elles auront à se louer de moi car je pense souvent à elles et Guerrier et Augustine et Henri et Émilie.

Pardieu, M. Ambroise, vous êtes bien laconique ! Je compte dans la réponse que tu m'écriras comme tu me le promets un peu plus longuement. Tu me diras aussi comme[nt] va la famille Sartoris à qui nous devons tant tous les deux et tu pourras dire en attendant que malgré mon silence [déchirure], je ne les sépare jamais dans mon affection de ma propre famille. Je ne vous écrirai plus qu'une fois d'ici mon retour car, après ces quelques jours de repos imposé par l'exposition de mon tableau que je ne veux laisser que peu de temps, je me remettrai à la chaîne comme un galérien.

Quel beau jour que celui du retour, cher père. Rien que cette idée-là doit faire fuir la fièvre et comme je vais être heureux moi aussi, d'apercevoir de loin les deux clochers carrés de la patrie. Peut-être me trouverez-vous un peu vieilli, car je remarque que tous mes camarades se rident et grisonnent autour de moi. Cependant, vous me retrouverez avec ma chevelure de corbeau et mon nez respectable. Je ne crois pas avoir beaucoup grandi, c'est ce qu'il y a d'affligeant, mais peut-être que ma croissance n'est pas encore faite. Je me leurre de cet espoir. Je compte sur votre promesse pour les filets que vous devez tendre la veille de mon arrivée. Le lendemain matin, nous irons les lever dans le bateau neuf. Faites-le faire tout de suite. Le 15 juillet, vous aurez cinquante francs que je vous apporterai pour le solder. Pensez-y bien et prenez du repos et amusez-vous. Faites-le pour moi si vous ne voulez le faire pour

vous et puis j'ai un ressentiment que le bon dieu nous permettra de rire un peu et d'en prendre à notre aise pendant quelque temps. Bonjour pour moi à la tante et à la grand-mère et aux parents du Lude quand vous leur écrirez et je vous embrasse tous de tout mon cœur. Votre fils, Paul.

240. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 23 AVR. 1856

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 295

Ministère d'État. Service des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de vingt mille francs pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1856. Il vous reste encore à me produire les pièces justificatives de l'emploi de 6528,52 f. sur l'avance de 20 000 f. qui vous a été faite le 14 mars dernier pour le service de l'Académie et la totalité des justifications applicables aux 10 000 f. que vous avez reçus le 19 janvier 1856 pour l'exécution des copies de statues antiques destinées à la cour du Louvre, ensemble 16528,52 f. Vous devez donc, avant de toucher les 20 000 f. que le payeur de la division expéditionnaire française en Italie est chargé de vous verser, m'adresser les justifications de l'emploi des 16 528,52 f. ci-dessus. Cependant, si la mise en ordre de ces pièces exigeait encore un certain délai et que les nécessités du service de l'Académie ne vous permettent pas d'attendre pour recevoir ces fonds, vous pourriez les toucher immédiatement, mais je vous engagerai de nouveau et très sérieusement, M. le directeur, à vous conformer plus rigoureusement désormais aux prescriptions des règlements de finances.

Je vous rappelle, M. le directeur, que je n'ai pas reçu encore de réponse de vous à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 21 février pour vous demander de me faire connaître le montant exact des dépenses que vous aviez pu faire avant le 31 décembre

1855 pour l'exécution des copies de statues destinées à la cour du Louvre. Ce renseignement m'est nécessaire pour le remboursement des 10 000 f. avancés par le Trésor, remboursement qui m'est demandé encore aujourd'hui et où est écrit : M. Schnetz directeur de l'Académie impériale de France à Rome, par le caissier payeur central.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

241. SCHNETZ À FOULD. ROME, 1^{ER} MAI 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 469

M. le ministre,

c'est seulement hier 30 avril que j'ai reçu la dépêche en date du 23 dudit mois par laquelle V. Exc. m'informant de la mise à ma disposition d'un second acompte de vingt mille francs sur le crédit ouvert à l'Académie pour les dépenses de l'exercice courant, me renouvelle les instructions relatives aux justifications à faire de l'emploi du 1^{er} acompte de 20 000 f. avant de réclamer le versement du second, comme si je n'avais tenu aucun compte de ses précédentes instructions. Il est donc de mon devoir de me disculper de cette négligence en donnant à V. Exc. le moyen de s'assurer de l'exactitude que j'ai mise à me conformer aux instructions qui m'ont été données avec toute la diligence possible par la confrontation des dates des bordereaux de dépenses des pièces à l'appui que je lui ai adressés avec celle du 1^{er} versement de 20 000 f. qui m'a été fait. Au 8 mars, date de l'envoi du 1^{er} bordereau et des pièces à l'appui la dépense constatée s'élevait à 13 471,48 f. et la recette à néant ; au 20 avril, date du 2^{ème} bordereau la dépense à 8149,90 et la recette à 20 000 f., ensemble 21 621,38, d'où résulte qu'à ladite date du 20 avril la production des pièces justificatives de la dépense de l'Académie dépasse la recette d'une somme de 1621,38 f. Cette obligation de justifier par anticipation de la dépense sur la recette ne me semble pas devoir s'accorder avec le sens que j'ai cru pouvoir attribuer aux instructions que j'ai reçues, ni surtout pouvoir satisfaire aux

exigences et à la régularité du service. En me conformant au nouveau mode de justification qui m'était prescrit, j'ai toujours pensé que l'avance de 20 000 f. sur le crédit ouvert chaque année à l'Académie restait d'abord indépendante et distincte du règlement des comptes de l'exercice précédent, qu'elle devait être faite dans le 1^{er} mois de l'exercice nouveau et comptée jusqu'à épuisement du crédit au fur et à mesure de l'envoi des pièces justificatives de la dépense. C'est sur cette pensée que j'ai réglé l'envoi de mes bordereaux. Si je me suis mépris sur le sens des instructions de V. Exc., je la prie de vouloir bien me rectifier.

La dépêche de V. Exc. contient encore une autre recommandation qui me donne à penser que j'aurais commis une autre méprise dans l'interprétation des instructions relatives au crédit qui m'a été ouvert pour l'exécution des copies de statues destinées à la cour du Louvre et pour lesquelles j'ai déjà reçu un 1^{er} acompte de 10 000 f. dont je vois pour la première fois la justification réclamée cumulativement avec celle de l'emploi des fonds affectés au service de l'Académie, tandis que dans toutes ses précédentes dépêches V. Exc. m'a expressément recommandé d'en faire l'objet d'une correspondance et d'un compte distincts. Pour terminer cette longue justification de l'ordre de ma comptabilité, j'ai l'honneur d'informer V. Exc. qu'aucune dépense relative à cette commande n'a été faite en 1855 et n'est en conséquence imputable à cet exercice, que le montant de la dépense faite pour cet objet en 1856 s'élève à la somme de ... dont je produirai la justification aussitôt que V. Exc. le commandera.

242. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 2 MAI 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 296

Ministère d'État. Service des Beaux-Arts.

M. le directeur,

le 4^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour 1855 s'élevant à la somme de 26 546,48 f. que vous m'avez transmis par votre lettre du 20 février m'est parvenue le

10 mars seulement. Ce bordereau et les pièces qui l'accompagnent ont été examinés immédiatement et j'ai l'honneur de vous faire connaître le résultat de cet examen. Trois des pièces produites, les n^{os} 15, 16 et 17 qui ont pour objet des travaux exécutés par les frères Conscience et qui doivent être acquittés par ces fournisseurs, ne portent l'acquit que d'un seul de ces derniers. Les mémoires 8^{bis}, 8^{ter}, 12,13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 22, 26, 27, 28, 29, 45, 46 et 47 comprenant des articles de matériel et de mobilier ne sont pas accompagnés de certificats d'inscription à l'inventaire pour ceux de ces objets devant avoir une certaine durée ou de certificats de prise en charge pour les objets dont la durée est limitée. En conséquence je vous renvoie ci-joints les trois mémoires des frères Conscience et je vous prie de me les adresser le plus tôt possible avec les certificats ci-dessus indiqués. Je n'attends plus que ce complément de justifications pour produire au Trésor public votre 4^{ème} bordereau de 1855.

J'invite en attendant M. le ministre des Finances à vous faire verser par M. le payeur du corps expéditionnaire en Italie la somme de 79,17 f., excédent constaté des dépenses de l'Académie sur la recette au 31 décembre 1855. Vous me dites, M. le directeur, que cet excédent doit être prélevé sur la somme de 1247,82 f., solde du crédit ouvert à l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1855. Il ne peut y avoir de solde à vous allouer puisque vous avez déjà dépassé votre budget. Ce budget était de 103 647,82 f. J'ai autorisé depuis une dépense de 300 f. pour indemnité à l'ancien cocher de l'Académie. De ce total il convient de déduire la double allocation (traitement et nourriture de M. Carpeaux qui ne s'est rendu à l'Académie en 1856) ; une part proportionnelle dans les frais d'études qui ne peut s'évaluer à moins de 400 f., ce qui porte votre budget rectifié à la somme de 101 147,82 f. Vous avez reçu, soit par le payeur de la division expéditionnaire française en Italie, soit au moyen des revenus de l'Académie une somme de 101 125,12 f. Vous allez recevoir pour solde de votre 4^{ème} bordereau 79,17 f., d'où il résulte que vous avez dépassé votre budget de 56,47 f. Je m'empresse d'ajouter, M. le directeur, que je suis tout disposé à accorder à titre de supplément le solde que vous réclamez si le service de

l'Académie l'exige, car la situation du crédit des établissements des Beaux-Arts me le permet pour 1855, mais il est indispensable que vous me fassiez connaître préalablement les motifs qui rendent nécessaire ce supplément.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

243. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 13 MAI 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 302

Ministère d'État. Service des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 avril dernier votre 2^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Ce bordereau s'élevant à 8149,90 f. a été vérifié et reconnu exact. Il vient d'être transmis au Trésor public. Ce bordereau porte à 21 621,38 f. le montant des justifications produites par vous pour l'exercice 1856. Lorsque vous m'avez adressé ce bordereau, une avance de 20 000 f. vous avait été faite. Vous avez touché depuis une seconde avance de 20 000 f., d'où il résulte qu'il vous reste à justifier de l'emploi de 18 378,62 f.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

244. SCHNETZ À FOULD. ROME, 15 MAI 1856

Original. Arch. nat. F²¹ 591, comptabilité 1855. Minute.

Arch. A.F.R., carton 63, f. 471

M. le ministre,

à la dépêche que V. Exc m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 2 de ce mois pour me donner connaissance du résultat de l'examen du dernier bordereau des dépenses de l'Académie pour l'année 1855, je m'empresse de répondre en suivant l'ordre des objections faites contre les pièces justificatives que j'ai produites :

que les mémoires n^{os} 15, 16, 17 qui ont pour objet des travaux exécutés par les frères Conscience et dont le renvoi est motivé sur ce qu'ils ne sont revêtus que de la signature d'un seul des deux frères, ont été produits dans cet état parce que depuis plus de vingt ans la signature de Giovanni Conscience est connue de l'Académie pour être celle de la raison sociale de l'entreprise des deux frères et pour telle acceptée comme régulière jusqu'à ce jour par les différents ministères d'État, de l'Intérieur, des Travaux publics, du Trésor et de la cour des Comptes auxquels l'examen des pièces de comptabilité de l'Académie a été successivement soumis

que pour les articles de matériel et de mobilier compris dans les mémoires énumérés dans la dépêche de V. Exc. et indiqués comme n'étant pas accompagnés de certificat d'inscription sur l'inventaire pour tous ceux devant avoir une certaine durée ou de certificats de prise en charge pour ceux dont la durée est limitée, j'ai à faire observer d'abord que je n'ai négligé de remplir cette formalité que pour des objets qui m'ont paru de trop peu d'importance ou susceptibles de renouvellement si fréquent que je ne les croyais pas de nature à devoir être enregistrés ; en second lieu je demande à V. Exc. la permission de lui faire remarquer que jusqu'à ces derniers temps dans l'examen de la comptabilité de l'Académie il a toujours été tenu compte au directeur de sa qualité d'artiste et des moyens limités à un seul employé qui sont mis à sa disposition pour la tenir et il y a, je dois ajouter encore, que le détail des nouvelles justifications demandées pour de menues dépenses et auxquelles je me suis efforcé de satisfaire, a déjà doublé depuis deux ans la masse de mes écritures et je m'en explique d'autant plus difficilement l'exigence et la multiplicité que je les compare à la simplicité de celles qui ont suffi à la tenue de la comptabilité de l'Académie pendant la durée de mon premier directorat et de celui qui l'a suivi

que le calcul à l'aide duquel il est établi que j'aurais dépassé le budget qui m'était alloué pour 1855 d'une somme de 56,47 f. ne me semble pas moins déroger aux usages précédemment suivis en ce que toutes les fois qu'il s'est agi d'opérer sur l'allocation d'un exercice quelconque une déduction motivée par le fait de

L'absence d'un pensionnaire et le fait s'est bien souvent présenté, tout récemment encore en 1853 à l'occasion de la suppression de la pension de M. Diet, architecte, on n'a jamais ajouté à la déduction de droit de la double allocation (traitement et nourriture, montant à 2400 f.) la part proportionnelle pour laquelle ce pensionnaire était compris dans les frais d'études, admettant sans doute que la masse de frais d'études n'était basée dans le projet de budget de chaque exercice que sur évaluation approximative et la part attribuée aux diverses parties prenantes dépendant de la nature des travaux accomplis par chacune d'elles et variant nécessairement en raison du plus ou moins d'importance de ces travaux. Le directeur de l'Académie doit être admis, comme il l'a toujours été jusqu'ici, à considérer la masse des frais d'études comme indivisible pour en conserver la libre répartition. En ce qui touche spécialement à la déduction à faire sur le budget de 1855 d'une somme de 400 f. comme part proportionnelle attribuée à M. Carpeaux dans les frais d'études dudit exercice, je pourrais objecter que le montant m'en paraît exagéré, mais j'ai à faire valoir en cette occurrence un argument qui me semble de nature à faire mieux démontrer la nécessité de laisser au directeur la libre répartition de l'allocation entière des frais d'études en citant pour exemple le travail de M. Gumery, pensionnaire de 5^{ème} année en 1855, appartenant comme M. Carpeaux à la section de sculpture et qui au lieu de ne faire qu'une statue pour satisfaire à ses obligations académiques, a exécuté son groupe en marbre, travail dont les frais ont dépassé d'un tiers, peut-être plus, la part qui lui était faite dans l'évaluation approximative des frais d'études du projet de budget de 1855.

et enfin que la totalité des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1855 se trouve soldé tant par le rentrée de la somme de 79,17 f. montant de l'excédent en dépenses constaté au 4^{ème} bordereau dont V. Exc. m'annonce l'envoi, qu'au moyen de la recette des 1125,12, montant des revenus ordinaires de l'Académie à inscrire au compte général dudit exercice que je vais faire dresser immédiatement.

En terminant cette trop longue lettre, j'ose m'adresser à la bienveillance de V. Exc. en la priant de faire réduire la production

des pièces à l'appui de ma comptabilité à la mesure strictement nécessaire à la justification de mes comptes.

245. BARTHE A BAUDRY. VENISE, 22 MAI 1856

Original autographe. Fond. Custodia, fonds Baudry, 1978 A 414c

Mon cher Baudry,

encore une lettre intéressée. Je viens te rappeler la promesse que tu me fis d'un de tes dessins et toi qui perds tout, j'ai peur que tu ne perdes le souvenir de cette promesse. Tu le remettras dans ma chambre avec une petite dédicace (le dessin !). Je ne te dirai pas combien Venise sera enthousiasmée. J'y suis pour trois mois et j'ai peur de ne pas y trouver le temps de travailler. J'ai tout visité avec Gérard¹. J'ai vu tous ces maîtres que tu aimes tant, Véronèse, Tiziano... quoique indigne, j'ai trouvé des tableaux qui m'ont vraiment fait plaisir. Cela t'étonnera peut-être.

Conte est rentré à Florence avec Soumy. Je suis ici avec Vinck qui reste à Venise pendant l'été et Galibert qui passera un mois avec moi.

L'Académie doit être déserte. Tu es le dernier restant de ton année. Gumery doit déjà être à Paris ? Écris-moi un petit mot. Parle-moi des camarades, du directeur, du secrétaire, mais surtout dis-moi que tu as mis mon dessin de côté et que tu n'oublieras pas de le remettre dans ma chambre.

Adieu. Je cède la plume à Gérard qui veut t'écrire quelques lignes. Galibert et Vinck te disent mille amitiés. Barthe.

P. S. : dis au père Fleury qu'il adresse mes lettres à Venise poste restante.

[passage de Bénouville] : bonjour, mon cher Paul. Je ne veux pas laisser fermer la lettre de Barthe sans vous envoyer au moins un petit souvenir de vos deux amis de la casa Casciani. Nous faisons un joli voyage et vous ne pouvez vous figurer le plaisir que j'ai à revoir Florence et surtout Venise. Malheureusement, je vais être

¹ Surnom de Bénouville.

obligé d'en repartir avant d'en avoir pris tout mon saoul, mais on¹ m'attend à Paris et il n'y a pas à chercher de prétextes pour flâner davantage. Je me fais une fête de vous y retrouver et de vous raconter tout ce dernier voyage. . Barthe me dit qu'il vous rappelle la promesse que vous lui avez faite d'un dessin. Je ne puis m'empêcher de vous redire aussi que vous ayez bien soin de la tête qui me revient. Si j'étais là, je la soignerais mieux que vous ne le ferez, bien certainement. Et le tableau² ? Il doit s'achever bon train. Courage, mon ami. Il est en trop bonne voie pour ne pas le terminer avec le même succès et le même feu. Soignez-moi surtout le prêtre. Je le répète à extinction.

Adieu, mon cher Paul. La signora et moi vous embrassons de tout cœur et à bientôt. Léon-Gérard.

246. SCHNETZ À FOULD. ROME, 29 MAI 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 474

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. en triple expédition, selon l'usage, le compte général des recettes et des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1855 avec les pièces justificatives à l'appui n^{os} 1A et 2A. Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer précédemment à V. Exc., ce compte se résume par balance égale entre la recette et la dépense qui s'élèvent chacune à pareille somme de cent un mille deux cent quatre francs, vingt neuf centimes.

247. SCHNETZ A HALEVY. ROME, [FIN MAI 1856]

Original. Arch. Institut, carton 5 E 40

M. le secrétaire perpétuel et cher confrère,

la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 3 mai me fait connaître que l'Académie maintient sa

¹ Sa femme.

² *Le Supplice d'une vestale.*

première décision à l'égard de M. Carpeaux. Espérant que pendant le temps que demandera l'ébauche de sa copie ses yeux pourront prendre la force nécessaire pour la finir, j'ai fait connaître de nouveau cette décision de l'Académie à M. Carpeaux et de nouveau M. Carpeaux m'a déclaré que l'état de ses yeux ne lui permettait pas de prendre l'engagement d'exécuter sa copie en marbre, attendu que son médecin de Paris lui avait assuré qu'il avait tout à craindre pour sa vue s'il se remettait à travailler le marbre. En résumé, M. Carpeaux, dans la crainte de perdre la vue, ne peut s'engager à faire la copie qui lui est demandée. C'était bien là, du reste, ce qu'il m'avait d'abord fait entendre et, si la dernière lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à l'Académie à ce sujet n'exprimait pas cette résolution, c'est qu'elle était mal conçue ou mal rédigée. C'est donc pour savoir si M. Carpeaux, en raison de ce motif, doit être dispensé définitivement de l'exécution de sa copie en marbre que j'ai de nouveau l'honneur de m'adresser à l'Académie. Quant à ce qui regarde M. Lepère, l'Académie a parfaitement raison dans son interprétation des articles du règlement qui concernent la retenue, il ne peut y en avoir d'autre. Le directeur ne règle en effet le compte de retenue du pensionnaire qu'à l'expiration de sa pension et c'est alors seulement que s'opère la saisie, s'il y a lieu à le faire. Mais, pour que cette confiscation soit une arme pour le directeur, il faut qu'il puisse s'en servir au moins comme menace dans certaines circonstances, c'est ce que j'ai fait pour M. Lepère et, en lui parlant de la saisie d'une année, il comprenait que c'était 300 f. de moins à recevoir. La chose aurait été plus vague pour lui si je lui avait parlé d'une confiscation qui comprendrait ses retenues passées, présentes et à venir, attendu que la retenue est toujours plus ou moins entamée avant la fin de la pension, et cela forcément et par suite de l'augmentation de toutes choses à Rome. L'affaire de M. Lepère rentrait dans les mille petits détails de l'administration et il était peut-être inutile d'en entretenir l'Académie, mais enfin, elle aura servi à établir que si, dans l'application, il peut y avoir quelques petites infractions forcées par une foule de circonstances, en principe, la manière d'entendre le règlement par le directeur est

parfaitement celle de l'Académie ; il ne pourrait pas, d'ailleurs, en être autrement.

J'ai l'honneur de donner avis à l'Académie que le bâtiment qui doit embarquer nos envois est arrivé à Fiumicino et qu'il sera sous quelques jours à Ripa Grande. J'espère donc pouvoir les expédier dans les premiers jours du mois prochain. Il est donc probable qu'ils arriveront à Paris beaucoup plus tôt que les envois de l'année dernière.

J'ai été bien vivement frappé par la nouvelle de la mort de notre cher confrère A. Adam. C'est une grande perte pour les arts et particulièrement pour l'Académie. *Tutto finisce ! L'eternità non finisce mai.* L'éternité a commencé trop tôt pour lui !

Veuillez, M. le secrétaire perpétuel et cher confrère, être auprès de l'Académie l'interprète de mes sentiments dévoués et respectueux et me croire votre bien sincèrement affectionné, Victor Schnetz.

P. S. : Je vous donne ici particulièrement une bonne poignée de main et vous prie d'en donner une semblable à Picot et Lebas. J'attends des nouvelles de Picot. Bonne santé à vous trois.

248. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 10 JUIN 1856

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 304

Ministère d'État. Service des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une nouvelle somme de dix mille francs applicable aux frais d'exécution des dix copies en marbre de statues antiques destinées à la cour du Louvre.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

249. SCHNETZ AU DIR. DE LA DOUANE DE MARSEILLE. ROME, 18 JUIN 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 475

M. le directeur,
je m'empresse de vous informer que je viens d'expédier par l'entremise de la maison Jullien et Gauthier de Rome neuf caisses, emballées, cordées, portant un n° d'ordre de 1 à 9 inclusivement et adressées à M. le ministre d'État à Paris. Ces caisses ont été chargées à bord du navire « Innocence et Nathalie », cap. Pierre Livré et contiennent les ouvrages des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome pour l'année 1852. Permettez-moi de vous rappeler à cette occasion l'autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes qui exempte cet envoi qui se faisait d'ordinaire à M. le ministre de l'Intérieur, mais doit être aujourd'hui adressé à M. le ministre d'État, de la visite à la frontière en raison du dommage que pourrait causer aux objets dont il se compose l'ouverture des caisses avant leur remise à destination. Me recommandant de nouveau aux soins bienveillants que chaque année vous voulez bien accorder au libre passage de l'expédition que fait l'Académie, je vous prie d'en recevoir à l'avance mes remerciements et d'agréer l'expression des sentiments de considération très distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être, M. le directeur, votre très humble et très dévoué serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

250. SCHNETZ A JULLIEN-GAUTHIER. ROME, 18 JUIN 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 476

M.,
j'ai l'honneur de mettre à votre disposition pour être expédiées par voie de mer jusqu'à Marseille neuf caisses, emballées, cordées, portant un n° d'ordre de 1 à 9 inclusivement et cette suscription : « à S. Exc. M. le ministre d'État ». J'ai besoin de vous rappeler au sujet de cet envoi qu'une décision ministérielle dont je vous ai donné connaissance, enjoint de remettre tous les envois de l'Académie aux mains de MM. A. et E. Guibal à Marseille, correspondants de M. Bonjour fils aîné et Ch. Verrier de Paris, pour en faire l'expédition à Paris. Je vous serai obligé, M.,

de vouloir bien rappeler à MM. A. et E. Guibal qu'une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte de la visite à Marseille tous les colis composant cette expédition en raison du dommage que pourrait causer aux objets dont il se compose l'ouverture des caisses avant leur remise à destination.

Vus trouverez ci-joint la lettre que j'écris à M. le directeur de la douane de Marseille pour lui rappeler cette disposition. Vous voudrez bien, MM., faire suivre, selon l'habitude, les frais de cet envoi au compte du ministère d'État et mettre tous vos soins à en accélérer l'arrivée à Marseille.

Veillez d'agréer, M. l'expression de ma considération distinguée.

251. SCHNETZ À FOULD. ROME, 28 JUIN 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 477

M. le ministre,

j'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages de MM. les pensionnaires, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie dans le courant du mois d'avril dernier, ont été expédiés pour Paris le 18 du mois courant en neuf caisses par l'intermédiaire de la maison Jullien-Gauthier de Rome qui les a dirigées par voie de mer jusqu'à Marseille sur le navire « Innocence et Nathalie », cap. Pierre Livré pour être remis selon les instructions ministérielles du 15 février 1853 à MM. A. et E. Guibal correspondants en cette ville de MM. Bonjour frère aîné et Ch. Verrier qui demeurent chargés d'acheminer tous les envois de l'Académie de Marseille à Paris. L'envoi se compose de neuf caisses, cordées, emballées, portant un n° d'ordre de 1 à 9 inclusivement et cette suscription « à S. Exc. M. le ministre d'État ». Les caisses numérotées 1, 2, 3 contiennent les ouvrages de sculpture, celle n° 6 contient les dessins des pensionnaires graveurs et peintres, celles n°s 7, 8 et 9 contiennent les objets que les pensionnaires rentrés en France au 31 décembre dernier sont autorisés à joindre annuellement à l'envoi ; enfin celle portant le n° 4 contient le modèle en plâtre et l'ébauche en marbre d'un

buste que M. Gumery doit terminer à Paris et m'a demandé de comprendre dans l'envoi au lieu et place des objets qu'il était autorisé à y joindre qu'il a portés avec lui. J'ai fait suivre les frais de cette expédition pour être acquittés par votre département comme à l'ordinaire. Je joins à ma lettre les tableaux comparatifs des travaux exécutés par les pensionnaires avec ceux auxquels ils étaient obligés pour l'année 1855 aux termes du règlement. V. Exc. trouvera à la colonne des observations un résumé complet de la situation de chaque pensionnaire en face de ses devoirs académiques.

C'est au moment où je me félicitais d'annoncer à V. Exc. l'accomplissement de tous les devoirs qu'un funeste dérangement s'est manifesté dans l'état mental de l'un des pensionnaires et m'impose le pénible devoir d'en entretenir V. Exc. Ce pensionnaire est M. Bonnardel, sculpteur, qui déjà avant d'obtenir le prix, avait eu plusieurs atteintes de ce désordre cérébral mais dont la santé s'était si heureusement rétablie qu'on ne pouvait compter dans notre communauté d'homme d'un caractère plus doux et plus raisonnable qu'il s'est montré depuis son arrivée jusqu'au terme de ses travaux de l'année 1855, mais soit qu'il ait été surpris par les premières chaleurs qui sont arrivées inopinément avec une intensité subite, soit fatigue et tension d'esprit occasionnées par le travail auquel il s'est livré avec trop d'ardeur, à peine a-t-il eu terminé le modèle de sa *Notre-Dame de Pitié* qu'il a senti une première atteinte dont il s'est promptement remis pour faire son esquisse, mais aussitôt celle-ci terminée, il est retombé dans un état d'absence ou de taciturnité qui a bientôt fait place à l'agitation et à la fureur. Il n'a plus été possible de le conserver dans l'habitation commune ; je l'ai conduit d'abord à l'hôpital militaire français où j'espérais qu'il pourrait rester et serait mieux placé pour les soins au milieu de nos compatriotes, mais le médecin en chef qui d'abord l'avait accueilli avec toute l'obligeance qu'il met au service de toute la colonie française a dû déclarer que l'hôpital n'est pas disposé de manière à pouvoir administrer les remèdes et faire subir le traitement nécessaire à ce genre de maladie. J'ai fait en conséquence conduire ce malheureux

jeune homme à l'hôpital des aliénés de Rome¹, après m'être assuré par la visite que j'y ai faite qu'il y serai traité convenablement et séparément jusqu'à l'arrivée d'un membre de sa famille auquel je me suis empressé d'écrire, il y a plus de huit jours et j'attends en conséquence incessamment.

252. SCHNETZ A HALEVY. ROME, 28 JUIN 1856

Original. Arch. Institut, carton 5 E 40. Minute. Arch.

A.F.R., carton 63, f. 477

M. le secrétaire,

j'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages de MM. les pensionnaires, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie dans le courant du mois d'avril dernier, ont été expédiés pour Paris le 18 courant en neuf caisses adressées à S. Exc. le ministre d'État. Je note ici, pour éviter la confusion au moment du décaissement, que les caisses portant les n^{os} 1, 2, 3, 5 et 6 contiennent seules l'envoi, savoir : les n^{os} 1, 2 et 3 pour la sculpture, le n^o 5 pour la peinture, l'architecture et la musique, le n^o 6 pour les dessins des graveurs et des peintres. Enfin, les caisses numérotées 4, 7, 8 et 9 renferment comme à l'ordinaire, les objets appartenant aux pensionnaires rentrés en France au commencement de l'année courante. Je joins à ma lettre pour que vous veuillez bien les mettre sous les yeux de l'Académie les tableaux comparatifs des travaux exécutés par MM. les pensionnaires pour l'année 1855 avec ceux qui sont imposés à chacun d'eux pour ladite année par le règlement. Les observations qu'ils contiennent résument complètement la position de chacun en face de ses obligations académiques. Tous les devoirs ont été exactement accomplis et ceux de MM. les pensionnaires qui, l'année dernière, avaient laissé des travaux en arrière se sont mis au courant cette année.

C'est au moment où je me félicitais d'avoir à annoncer à l'Académie l'accomplissement de tous les devoirs qu'un funeste

1. Santa Maria della Consolazione.

dérangement s'est manifesté dans l'état mental de l'un des pensionnaires et m'impose la pénible obligation d'en entretenir l'Académie. Ce pensionnaire est M. Bonnardel, sculpteur qui, déjà avant d'obtenir le grand prix, avait éprouvé plusieurs atteintes de désordre cérébral, mais dont la santé morale paraissait si heureusement rétablie qu'on ne pouvait compter parmi ses camarades d'homme d'un caractère plus doux et plus raisonnable qu'il n'en a donné des preuves depuis son arrivée jusqu'au terme de ses travaux de l'année 1855. Mais, soit qu'il ait été surpris par les premières chaleurs, qui sont arrivées inopinément avec une intensité subite, soit fatigue ou tension d'esprit occasionnées par le travail auquel il se livrait avec trop d'ardeur, à peine a-t-il eu terminé le modèle de sa *Notre Dame-de-Pitié* qu'il a senti une première atteinte, dont il s'est promptement remis pour faire son esquisse. Mais, aussitôt celle-ci terminée, son esprit est retombé dans un état d'absence ou de taciturnité qui a bientôt fait place à l'agitation puis à la fureur. Il n'a plus été possible de le conserver dans l'habitation commune. Je l'ai conduit d'abord à l'hôpital militaire français où j'espérais qu'il pourrait rester et serait mieux placé confié aux soins de nos compatriotes, mais le médecin en chef, qui d'abord l'avait accueilli avec toute l'obligeance qu'il met au service de tous les membres de la colonie française, a dû me déclarer que l'hôpital n'est pas disposé de manière à pouvoir administrer les remèdes et faire suivre le traitement nécessaire à ce genre de maladie. J'ai fait, en conséquence, conduire ce malheureux jeune homme à l'hôpital des aliénés de Rome après m'être assuré, par la visite que j'y ai faite, qu'il y serait traité convenablement et séparément jusqu'à l'arrivée d'un membre de sa famille auquel je me suis empressé d'écrire il y a plus de huit jours et que j'attends, en conséquence, incessamment.

Veillez, M. le secrétaire, présenter à l'Académie l'hommage de mon respect et agréer, je vous prie, l'expression de mes sentiments particuliers de considération et de dévouement, le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

P. S. : Mon cher ami, vous devez vous imaginer combien nous sommes attristés de ce qui arrive à M. Bonnardel. Je viens d'apprendre la nomination de Berlioz ; quoique je ne le connaisse pas personnellement, faites-lui mes compliments et surtout, mon cher ami, faites bien mes amitiés particulières à Picot, Lebas, Caristie et Lefuel. Votre sincère ami, Victor Schnetz.

253. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 JUIL. 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 477

M. le ministre.

les espérances de rétablissement que je conservais alors que, le 28 juin dernier, j'informais V. Exc. de l'altération des facultés mentales de M. Bonnardel, pensionnaire sculpteur, se sont promptement évanouies. La violence du mal a résisté constamment au traitement auquel il était soumis et n'a paru, un moment, diminuer d'intensité que par l'épuisement des forces. La fièvre typhoïde a fait invasion et a réduit le malade en peu de jours à un état de prostration qui a duré jusqu'au dernier moment. M. Bonnardel a succombé le 2 du mois courant, à six heures et demie du soir, après avoir reçu les secours de la religion. La maladie et le décès de ce pensionnaire a donné lieu à des frais que j'ai cru devoir acquitter sur les fonds de l'Académie, conformément à ce qui a été fait dans des circonstances semblables à l'occasion du décès de MM. Maréchal et Roguet, tous deux aussi pensionnaires sculpteurs morts à Rome dans le courant du directorat de mon prédécesseur. M. Bonnardel dont le talent avait déjà conquis plusieurs couronnes, était néanmoins, recommandable par les bonnes qualités de cœur et par une douceur de caractère qui le rendaient cher à tous ceux qui l'ont connu. La nature de son mal, en m'obligeant de le placer hors de l'Académie pour lui faire suivre le traitement que réclamait l'état de sa raison, a privé ses camarades de l'entourer de leurs soins et de lui faire preuve de l'amitié qu'ils avaient pour lui. Dans la pensée de donner à sa mémoire et à sa famille un témoignage du regret qu'ils éprouvent

de sa perte, ils se proposent d'achever son groupe de *Notre-Dame-de-Pitié* d'après le modèle en plâtre terminé qui figurait à notre dernière exposition, mais comme ce groupe ébauché seulement à la grosse gradine et qui devait être livré dans cet état à M. Bonnardel pour le terminer exige un travail trop considérable pour que les pensionnaires de la section de sculpture puissent trouver le temps de l'accomplir en sus de leurs devoirs personnels, ils m'ont prié de demander à V. Exc., à titre de faveur, que le fonds des six mois de pension dont M. Bonnardel aurait dû jouir à compter du jour de son décès jusqu'au terme de son pensionnat, puisse être appliqué à l'avancement de l'ébauche du marbre de son groupe par le praticien.

254. SCHNETZ À HALÉVY. ROME, 12 JUIL. 1856

Original. Arch. Institut, carton 5 E 40. Minute. Arch. A.F.R.,
carton 63, f. 478

M. le secrétaire,

je viens m'acquitter d'un bien triste devoir en vous priant d'informer l'Académie de la perte douloureuse que l'École vient de faire en la personne de M. Bonnardel, pensionnaire sculpteur. En vous faisant part, le 28 du mois passé, de l'altération survenue dans ses facultés mentales, j'étais bien loin de pressentir un si rapide et si triste événement. Je conservais même l'espoir d'un rétablissement, sinon complet, du moins aussi durable que celui qui avait succédé aux différentes atteintes du même mal dont il avait souffert avant son départ pour Rome. Mais cette fois, la maladie a fait invasion avec tant de violence que tous les remèdes ont été impuissants à la dompter. Elle s'est ensuite compliquée d'une attaque de fièvre typhoïde à laquelle le pauvre jeune homme, épuisé de forces, a succombé au bout de quatre jours. M. Bonnardel, dont l'Académie s'était plu à reconnaître et à récompenser le talent, était non moins recommandable par les qualités du cœur que par une douceur de caractère et de mœurs qui le faisait chérir de tous ses camarades ; aussi ne laisse-t-il parmi nous que des regrets devenus d'autant plus vifs dans ces derniers moments que, le traitement que

réclamait l'état de sa raison m'ayant obligé à le placer hors de l'Académie, ses camarades n'ont pu l'entourer de leurs soins, ni faire preuve de l'affection qu'ils lui portaient. Dans la louable intention de témoigner, au moins, de l'affectueux regret qu'ils conservent à sa mémoire, ils se proposent d'achever son dernier ouvrage d'après le modèle terminé qui figurait à notre dernière exposition, la *Notre-Dame-de-Pitié*. Mais comme ce groupe, ébauché en marbre seulement à la grosse gradine demande, pour être achevé, un travail trop considérable pour que les pensionnaires de la section de sculpture puissent trouver le temps de l'accomplir en sus de leurs travaux personnels, ils m'ont prié de demander au ministre que le fonds des six mois de pension dont M. Bonnardel aurait dû jouir et qui restent à courir de la date de son décès au terme de son pensionnat, puisse être appliqué, à titre de faveur, à l'avancement de l'ébauche de ce groupe par le praticien. J'ai fait cette demande au ministre par le dernier courrier et je viens prier l'Académie de lui accorder l'appui de sa bienveillante recommandation

Je vous prie, M. le secrétaire, de présenter à l'Académie l'hommage de mon respect et d'agréer l'expression des sentiments particuliers de considération et de dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, M. et cher collègue, votre très humble et très dévoué serviteur.

[partie non officielle]

Mon cher confrère,

j'ai communiqué la dernière lettre de l'Académie à M. Carpeaux. Ce pensionnaire m'a enfin promis qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour satisfaire l'Académie. Il va faire choix de la figure dont il exécutera la copie, il espère que ses yeux seront entièrement rétablis quand l'ébauche en sera terminée. Mon avis sur les yeux de M. Carpeaux est celui-ci : ils ne sont pas beaux, mais ils ne me paraissent pas mauvais ; M. Carpeaux paraît avoir la pensée contraire. Je vous serre la main de tout mon cœur et vous prie d'être l'interprète de mes sentiments auprès de nos chers confrères, particulièrement Picot, Lebas, Lefuel, etc. V. S.

P. S. : C'est samedi dernier que la dépouille mortelle de M. Bonnardel a été transportée à l'église Saint-Louis-des-Français où elle a été déposée et où nous avons assisté, ainsi qu'un grand nombre d'officiers de l'armée française et d'autres membres de notre colonie, au service funèbre qui a été célébré pour le repos de son âme.

255. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 18 JUIL. 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 306

Ministère d'État. Service des Beaux-Arts.

M. le directeur,

je m'occupe en ce moment de préparer le projet de budget du ministère d'État pour l'exercice 1858 qui doit être présenté au corps législatif dès le commencement de la session. Je viens en conséquence vous demander de me faire connaître d'urgence les augmentations que vous pourriez avoir à me demander pour le service de l'Académie impériale de France à Rome pendant ledit exercice et d'appuyer cette demande d'une note explicative.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

256. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 19 JUIL. 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 308

Ministère d'État. Service des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 du courant et par laquelle vous m'annoncez la mort de M. Bonnardel, pensionnaire sculpteur de l'Académie impériale de France à Rome. Je partage les regrets qu'a laissés à l'Académie ce jeune artiste qui promettait à la France un talent de premier ordre et je vous prie de remercier en mon nom ses camarades de la généreuse pensée qu'ils ont eu d'achever le dernier ouvrage de M. Bonnardel. Je donne mon approbation, M. le directeur, à la

mesure que vous avez prise relativement à l'acquittement des frais occasionnés par la maladie et l'inhumation de ce pensionnaire. Vous aurez donc à les comprendre dans votre prochain bordereau des dépenses de l'Académie. J'approuve également la proposition que vous me faites, d'après la demande des pensionnaires de la section de sculpture, d'appliquer à l'avancement par le praticien du groupe de M. Bonnardel, le fonds de six mois de pension dont ce dernier aurait dû jouir à compter du jour de son décès jusqu'au 31 décembre 1858, terme de son pensionnat.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

257. SCHNETZ À FOULD. ROME, 24 JUIL. 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 480

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser sous ce pli à V. Exc. le bordereau récapitulatif et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour le service de l'Académie sur l'exercice courant. Le montant de ces dépenses s'élève à 26 104,42 f. d'où résulte que la dépense excède de 6104,42 f. le dernier acompte de vingt mille francs que j'ai reçu de M. le payeur de la division expéditionnaire française à Rome. Je prie en conséquence V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition un 3^{ème} acompte sur l'exercice 1856 dans le plus bref délai possible.

Je suis avec un profond respect...

258. GIACOMOTTI A BAUDRY. [L'ARICCIA, ETE] 1856

Original autographe. Fond. Custodia, fonds Baudry, 1978 A 1208

Cher Baudry,

avant que j'aie celui de te remercier (plaisir), fais-moi, je te prie, l'amitié de m'expédier les nombreuses missives et celles, s'il y en a

bien entendu, de mes amis Vaudremuf¹ et Lefebvre. Envoie le paquet de lettres chez Martorelli² à l'Ariccia le plus tôt que ton temps te le permettra.

Une masse de baisers sur les lèvres purpurines des amis. Le tien te la serre cordialement ainsi que mes monstres d'amis. F. Giacomotti.

259. SCHNETZ À FOULD. ROME, 2 AOÛT 1856

Original. Arch. nat. F²¹ 593, comptabilité 1858. Minute.

Arch. A.F.R., carton 63, f. 481

M. le ministre,

conformément à la dépêche que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser le 18 juillet dernier, je m'empresse de faire transmettre, en double expédition, suivant l'usage, le projet du préventif des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1858. Ne pouvant dès à présent connaître les résultats des concours de 1856 et de 1857, j'ai dû les supposer tels qu'ils sont indiqués dans les règlements, qui portent le nombre des pensionnaires présents à l'Académie en 1858 à vingt et un. Les dépenses fixes du personnel ont été en conséquence calculées sur ce nombre. Quant aux dépenses éventuelles comprises aux chap. II, III et V du projet, elles ont été évaluées sur la moyenne des deux années 1854 et 1855 comme offrant une base d'appréciation en rapport de probabilité plus exact avec les dépenses à faire en 1858 que la période des cinq années antérieures, le budget de chacune d'elles ayant d'ailleurs été grevé de dépenses anormales motivées par les événements de cette époque. Le seul article qui s'écarte de cette moyenne est l'article 3^{ème} du chap. II qui, présentant en 1854 une dépense extraordinaire relative tant à l'accroissement qu'à la réparation d'une portion notable du mobilier, ne pouvait entrer dans la moyenne qui doit servir de base à la dépense à faire en 1858. Je lui ai donc substitué le chiffre de la dépense de même nature faite en 1853. La seule dépense

¹ Vaudremer.

² Auberge qui accueillait les artistes.

anormale du préventif. de 1858 se trouve au chap. IV, pour frais de retour en France du directeur. D'où résulte que le montant des dépenses de l'exercice 1858 s'élève à la somme de cent neuf. mille neuf. cent quatre-vingt-treize francs cinquante-neuf centimes.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

260. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 14 AOÛT 1856

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 310

Ministère d'État. Service des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu le 7 du courant votre lettre du 24 juillet ainsi que le 3^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1856. Ce bordereau va être examiné et je vous ferai connaître incessamment les résultats de cet examen. En conséquence de cet envoi, vous me demandez, M. le directeur, de mettre à votre disposition un 3^{ème} acompte sur le crédit affecté au service de l'Académie. Avant d'avoir reçu votre lettre j'avais déjà écrit à M. le directeur des Finances au sujet du versement de ce 3^{ème} acompte et avez dû toucher par M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie une somme de vingt mille francs peu de jours après l'envoi de votre bordereau. Les justifications produites par vous jusqu'à ce jour pour le service de l'Académie pendant l'exercice courant s'élevant à 46 104,42 f. et le montant des avances faites à celle de 60 000 f., vous avez encore à justifier de l'emploi de [14 896,68 f.].

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

261. SCHNETZ À FOULD. ROME, 23 AOÛT 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 482

M. le ministre,

un des pensionnaires de l'Académie, M. Carpeaux sculpteur, auquel j'avais permis d'aller à Naples pour un mois et qui est tombé malade, a pris imprudemment une dose de calomel qui a mis ses jours en danger. De retour à Rome depuis quelques jours les suites de cette imprudence ont de nouveau agi sur sa santé au physique comme au moral et j'ai dû consulter les médecins de l'Académie et de l'armée française d'occupation sur le parti à prendre à son égard. Les trouvant unanimement d'accord sur les bons résultats qu'on pouvait espérer d'un retour temporaire en France pour amener son rétablissement, j'ai dû me ranger à leur opinion et j'ai donné à M. Carpeaux la permission de retourner momentanément en France pour y rétablir sa santé. Son départ aura lieu ce soir par la voie de Civitavecchia. J'ai l'honneur de vous informer des causes qui m'ont déterminé à consentir à ce retour en dehors des réglemens de l'École, tout en ajoutant que cette circonstance ne change rien aux dispositions du budget de l'Académie en ce qui concerne ce pensionnaire, sa pension devant être acquittée à Rome où M. Carpeaux doit revenir aussitôt sa santé rétablie pour s'acquitter de ses devoirs académiques.

262. SCHNETZ À HALÉVY. ROME, 23 AOÛT 1856

Original. Arch. Institut, carton 5 E 40.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 481

M. le secrétaire,

M. Carpeaux, pensionnaire sculpteur, auquel j'avais permis de faire un court séjour à Naples pendant que se termine ici l'ébauche de la copie qu'il doit faire cette année, y étant tombé malade dès son arrivé et ayant pris par inexpérience une dose de calomel en disproportion avec les forces de son tempérament, a éprouvé les plus graves accidents dans sa santé. De retour à Rome depuis quelques jours, des symptômes alarmants se sont de

nouveau manifestés et les médecins qu'il m'a fallu consulter étant unanimement d'avis que le changement de climat, l'air du pays natal, les soins de la famille offraient des chances de rétablissement plus sûres et plus promptes dans l'état d'une santé désormais affectée plus encore au moral qu'au physique, j'ai dû me déterminer à permettre à M. Carpeaux de retourner momentanément en France en exigeant de lui la promesse de revenir à Rome aussitôt qu'il sera rétabli pour y accomplir ses devoirs académiques. M. Carpeaux partira ce soir même par la voie de Civitavecchia et je viens vous prier, M. le secrétaire, de vouloir bien informer l'Académie du retour de ce pensionnaire en dehors du règlement de l'École et des causes qui m'ont déterminé à l'autoriser.

Veillez, M. le secrétaire et cher collègue, présenter à l'Académie l'hommage de mon respect et agréer l'expression de mes sentiments de considération et de dévouement. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

P. S. : M. Chiffart a pu être transporté à Subiaco où j'irai lundi prochain le voir et le ramener à Rome, si ses forces le permettent. M. Bernard va mieux ; il est encore faible, mais il a pu aller hier à Genzano pour respirer un air plus frais qu'à Rome où l'on étouffe. M. Ancelet, qui a eu la fièvre, en est relevé.

Je désire que vous vous portiez toujours bien et vous embrasse, ainsi que les amis Picot, Lefuel, Lebas, Caristie, etc.

263. ABBATUCCI A SCHNETZ. PARIS, 29 AOUT 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 311

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu le 27 du courant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 21 et qui est relative au paiement du 3^{ème} acompte de 20 000 f. que le payeur de l'armée expéditionnaire française en Italie a été invité à verser entre vos mains. Ma dépêche du 14 courant qui aurait dû vous parvenir le 19 ou le

20 et que vous avez sans doute reçue maintenant porte en elle-même l'autorisation que vous me demandez de toucher les 20 000 f. Cependant, si par impossible, cette dépêche ne vous avait pas encore été remise lors de l'arrivée de celle-ci à Rome, il vous suffirait de présenter cette dernière à M. le payeur pour qu'il vous comptât immédiatement les vingt mille francs que vous réclamez. La lettre en date du 7 août dont vous me parlez dans votre dernière dépêche ne m'est pas parvenue. Je n'ai reçu récemment de vous pour le service de la division des Beaux-Arts que deux lettres, l'une du 24 juillet, arrivée à Paris le 7 août avec votre 3^{ème} bordereau, la seconde du 2 août reçue le 9 et contenant vos propositions pour le budget de 1858.

Agréé, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le garde des Sceaux, ministre de la Justice chargé par intérim du ministère d'État, Abbatucci.

264. SCHNETZ A HALEVY. ROME, FIN AOUT 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 45, f. 466

M. le ministre,

suivant la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 28 septembre je me suis occupé de l'acquisition des marbres que vous avez accordés à M. Clésinger¹ pour l'exécution de deux figures, l'une représentant une *Dansense* et l'autre *Hercule enfant*. Ces marbres m'ont été vendus moyennant la somme de 585 écus payables dans le courant de janvier prochain. J'aurais peut-être pu les avoir à un prix un peu moins élevé, mais M. Clésinger étant entré en pourparlers pour ces marbres avec le marchand dès le mois d'octobre dernier, je n'avais plus la même liberté d'acheter et j'ai dû prendre en considération du temps que le marchand avait attendu la conclusion définitive de cet achat. Je dois dire aussi qu'il n'y avait pas à Marmorata d'autres marbres convenables. Le prix n'excède pas le maximum que V. Exc. m'avait fixé et les marbres sont dignes du talent de M. Clésinger et il espère qu'une

1. Klessinger dans la lettre.

Correspondance de Schnetz (2)

de ses figures pourra être achevée pour le courant de l'exposition et pourra aller y remplacer un modèle en plâtre qu'il compte envoyer pour l'époque fixée.

265. ABBATUCCI A SCHNETZ. PARIS, 5 SEPT. 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 312

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 23 du mois dernier pour m'annoncer que vous aviez autorisé M. Carpeaux, pensionnaire sculpteur de l'Académie impériale de France à Rome à retourner en France et à y séjourner pendant quelque temps afin d'y rétablir sa santé. Je m'empresse de vous répondre, M. le directeur, que je donne mon approbation à la mesure que vous avez prise.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le garde des Sceaux, ministre de la Justice chargé par intérim du ministère d'État, Abbatucci.

266. ABBATUCCI A SCHNETZ. PARIS, 29 AOUT 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 311

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé votre 3^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome faites pendant le 2^{ème} trimestre de l'année courante et s'élevant à la somme de 24 483,04 f. Ce bordereau a été adressé avec toutes les pièces à l'appui à M. le caissier payeur central du Trésor public pour être joint à la dernière ordonnance de paiement délivrée en son nom sur le crédit de l'Académie impériale de France à Rome. Il vous reste encore à justifier sur le 3^{ème} versement de 20 000 f. que M. le payeur de la division

expéditionnaire française en Italie vous a sans doute fait depuis quelques temps déjà de l'emploi d'une somme de 13 895,58 f. Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le garde des Sceaux, ministre de la Justice chargé par intérim du ministère d'État, Abbatucci.

267. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 17 SEPT. 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 317

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître le degré d'avancement des dix copies en marbre de statues antiques que vous avez bien voulu vous charger de faire exécuter à Rome sous votre surveillance et qui sont destinées à la décoration de la cour du Louvre. Il est à désirer que ces copies soient terminées dans le plus bref délai possible et je vous serai obligé de ce que vous ferez pour en hâter l'achèvement. M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie vous a versé le 25 juin dernier un second acompte de 10 000 f. sur le fonds de 40 000 f. affecté par moi à l'exécution des copies dont il s'agit, ce qui a porté à 20 000 f. le montant des avances du Trésor pour ce travail. Il est nécessaire que je produise sans retard au caissier payeur central les justifications de l'emploi de ces avances et je vous prie de m'adresser promptement vos bordereaux avec les pièces à l'appui. Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

268. SCHNETZ AU SUPERIEUR DU COUVENT DE SANT'ONOFRIO.

[ROME, CA SEPT. 1856]

Original. Arch. A.F.R., carton 45

Padre rev.,

il sig. Barthe, pittore francese incaricato da S. Ecc. il ministro del Interno di Francia di far copiare di misura il quadro originale

rappresentante la *Vergine* dipinta da Leonardo da Vinci¹ per il convento di Sant'Onofrio dove ora ritrovasi, il sottoscritto direttore della reale Accademia di Francia nel medesimo tempo che viene attestando il detto pittore abile a far questa, disbrigassi con decoro di tale impegno ha l'onore di ricorrere alla bontà di V. Rev. pregandola di concedergliene l'opportuna licenza.

269. SCHNETZ A LODOLI. [ROME, CA SEPT. 1856]

Original. Arch. A.F.R., carton 45 f. 495

M. le c^{te},

M. Denuelle, architecte français qui a déjà obtenu de V. Exc. la permission de faire des croquis lavés des ornements architectoniques du palais Farnèse, désirerait faire des études semblables sur les monuments qui dépendent de votre direction, tels que la Farnésine, villa Madama, les Bains de Livie et le palais de Caprarola. À cette fin le soussigné directeur de l'Académie royale de France a l'honneur de recourir à la bienveillance habituelle de V. Exc. en la priant de vouloir bien accorder à M. Denuelle les permissions qui lui sont nécessaires pour entreprendre ces différentes études.

270. SCHNETZ À FOULD. ROME, 24 SEPT. 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 483

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser sous ce pli à V. Exc. les pièces justificatives des dépenses soldées pendant le 1^{er} semestre de l'exercice courant tant pour entretien ordinaire que pour travaux et réparations des bâtiments et dépendances de l'Académie impériale de France à Rome. Le bordereau récapitulatif qui accompagne ces pièces constate le montant de la dépense à la somme de 3750,80 f. N'ayant reçu aucun acompte sur la somme

1. Aujourd'hui lunette attribuée à Boltraffio (1513).

allouée à l'Académie pour cette partie de son service, je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible la 1^{ère} moitié du crédit ouvert à l'Académie pour les bâtiments et les travaux de réparation pendant l'exercice courant afin de me mettre en état de solder les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

271. GINAIN À BAUDRY. ROME, 1^{ER} OCT. 1856

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978 A 1979

Mon cher vieux ami,
allons, allons, ça marche. Te voilà en route avec cette bonne Pologne. Je n'ai pas besoin de te dire combien j'ai été enchanté en apprenant ces deux excellentes nouvelles des douze mille et des six¹. Du reste, tout le monde en a été content. C'est une justice à rendre à nos petits camarades, les uns pour vous, les autres peut-être dans l'espérance qu'un jour, ils auraient la même chance. Je n'en sais rien, mais il ne faut pas être mauvaise langue comme Bertinot et j'aime mieux croire que c'était beaucoup pour vous (j'en ai peur, style Jolivet), en apprenant cette belle installation des ateliers et des appartements Baudry². Peut-on fumer maintenant sans gêner M. ? Partout des fleurs et des tapis et des clefs en or. Je reconnais bien en toi ce luxe asiatique et ce confortable que tu aimes tant, vieux sybarite !

Tu manques à Rome. Nous faisons des collections superbes dans le XVII^{ème}. Chacun a son musée du Sommerard, des cadres, des bronzes, des armes, etc. Malgré toutes ces belles choses, il y a toujours un goût d'hôpital impérial. Ancelet a été pris par les fièvres assez fortement. Ce pauvre Giacomotti est aussi bien malade à Venise. Je ne crois pas que sa famille le sache, mais hier nous avons reçu une lettre très inquiétante pour sa santé. Les autres sont à peu près remis. C'est égal, ça a été une bien sale année pour nous tous. Espérons cependant que l'année

¹ Francs.

² Schnetz avait installé Baudry pendant sa maladie dans la chambre turque de Vernet où il semble être resté.

prochaine, je terminerai ma pension avec plus d'agrément. Le professeur¹ va bien. Il paraît être très bien à Cervara. Le chevet de Subiaco lui fait des envois de toutes sortes de choses. Les mets et les vins les plus fins sont à sa table. J'espère qu'il nous reviendra avec un ventre faisant pendant à celui du gros homme². Nous espérons que les pluies le feront revenir à Rome, malgré le désir qu'il a de vivre le plus longtemps possible dans son pays de sauvages. Avant de partir il m'a nommé son Gumery. Je suis chargé de sa correspondance pour envoyer les lettres et le tenir au courant des nouvelles politiques, littéraires et artistiques. J'ai été bien enchanté de le voir revenir et si, comme je l'espère d'après ce que l'on dit, M. Ampère vient aussi au mois de janvier, nous passerons un hiver charmant. Dis-lui bien que j'en serais très heureux. Ce gredin de Gibert qui est là, fumant une pipe sous son chapeau, pense à vous et vous félicite de vos succès. Il espère vous voir l'été prochain et vous lui paieriez un café, mais un bon café, dit-il. Il travaille à l'Académie dans le petit atelier de Dubois. Nous avons fait ce que nous pouvions pour le f... à la porte, mais il n'y a pas moyen ; il est si aimable et si cochon. Pour moi, je travaille comme un cheval. Je fais la plus belle des restaurations, l'Etna actuel comme dit Gibert et qui vous prie de le rappeler au souvenir de Guitton. Vous verrez bientôt, je pense, Ancelet qui doit partir à cause des fièvres. C'est l'ordre de M. Mayeur³.

Tu connais maintenant toutes les nouvelles de Rome. Il ne me reste plus qu'à te serrer la main, à Gumery, au gros homme, enfin tous nos amis. À toi de cœur. Léon Ginain.

¹ Hébert.

² Maillot.

³ Le médecin de l'A^u de France.

272. CARDAILLAC À SCHNETZ. PARIS, 8 OCT. 1856

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 318

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que d'après la demande contenue dans votre lettre du 30 septembre dernier que M. le ministre vient de prier M. le ministre des Finances de faire mettre à votre disposition la somme de 8000 f. destinée à faire face aux dépenses des travaux d'entretien exécutés dans les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome pendant le 1^{er} trimestre de l'année 1856. Vous aurez à présenter cette lettre au payeur du corps expéditionnaire qui vous remettra la somme dont il s'agit.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le chef de la division des Bâtiments civils, E. de Cardaillac.

273. SCHNETZ À FOULD. ROME, 12 OCT. 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 485

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser sous ce pli à V. Exc. le bordereau récapitulatif et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour le service de l'Académie sur l'exercice courant. Le montant de ces dépenses s'élève à 27 564,89 f. d'où résulte que la dépense excède de 7564,58 f. le dernier acompte de vingt mille francs que j'ai reçu de M. le payeur de la division expéditionnaire française à Rome. Je prie en conséquence V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition un nouvel acompte sur le fonds alloué à l'Académie sur l'exercice courant dans le plus bref délai possible.

Je suis...

274. FOULD à SCHNETZ. PARIS, 18 OCT. 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 319

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que les élèves ci-après qui ont remporté cette année les premiers grands prix au concours de l'Académie des Beaux-Arts sont nommés à ce titre pensionnaires du gouvernement à l'Académie impériale de France à Rome à partir du 1^{er} janvier 1857, savoir M. Clément (Félix-Auguste), né à Donzère (Drôme) le 20 mai 1826, élève de MM. Drolling et Picot, membres de l'Institut, 1^{er} grand prix de peinture (pensionnaire pour 5 années) ; M. Delaunay (Jules-Élie) né à Nantes (Loire-Inférieure) le 12 juin 1828, élève de M. Flandrin, membre de l'Institut, 2^{ème} premier grand prix de peinture tenu en réserve depuis l'année dernière (pensionnaire pour 4 années) ; M. Maniglier (Henri-Charles) né à Paris le 11 octobre 1826, élève de MM. Ramey et Dumont, membres de l'Institut, 1^{er} grand prix de sculpture (pensionnaire pour 5 années) ; M. Guillaume (Edmond-Jean-Baptiste) né à Valenciennes (Nord) le 24 juin 1826, élève de M. Lebas, membre de l'Institut, 1^{er} grand prix d'architecture (pensionnaire pour 5 années) ; M. Gaillard (Claude-Ferdinand) né à Paris le 7 janvier 1834, élève de MM. Léon Cogniet et Lecouturier, 1^{er} grand prix de gravure en taille-douce (pensionnaire pour 5 années).

Tous ces élèves doivent être rendus à Rome et se présenter à vous dans le courant de janvier 1857. Je vous prie de vouloir bien les installer à l'Académie en qualité de pensionnaires du gouvernement. Je vous serai obligé, M. le directeur, maintenant qu'il vous est possible d'établir le projet de budget des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1857 de me soumettre ce projet de budget dans un bref délai.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

275. SCHNETZ À FOULD. ROME, 18 OCT. 1856
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 486

M. le ministre,
je m'empresse de transmettre à V. Exc. les devis que M. Poletti, architecte de l'Académie, vient de m'envoyer au sujet des travaux à exécuter en 1857 pour entretien ordinaire et grosses réparations dans le palais et les dépendances de l'Académie. À ces devis est joint un résumé sur lequel les travaux sont inscrits par ordre d'urgence. Je joins à ces pièces la traduction de ce résumé ainsi que d'un rapport dans lequel l'architecte Poletti expose succinctement les motifs des réparations à faire. Il résulte de ces pièces que la dépense à faire pendant l'exercice 1857 s'élèverait pour entretien ordinaire à somme égale à celle accordée pour le même objet pendant l'exercice courant (1302 écus) ; pour grosses réparations (1898,64) ; soit en francs 17 207,73.

276. SCHNETZ À FOULD. ROME, 18 OCT. 1856
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 487

M. le ministre,
conformément à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 30 septembre dernier et par laquelle V. Exc. me demande l'envoi des pièces justificatives des sommes payées par moi jusqu'à ce jour pour l'exécution des copies en marbre destinées à la décoration de la cour du Louvre, j'ai l'honneur de vous adresser les pièces et le bordereau ci-joints. V. Exc. ayant bien voulu approuver l'arrangement que j'ai fait avec le praticien Stampanoni pour l'achat des marbres, l'ébauche et l'achèvement complet de ces copies qui ne pouvaient être exécutées par les pensionnaires sculpteurs pour les motifs expliqués à V. Exc. dans mes précédentes lettres, les justifications se réduisent à trois pièces, les mémoires du praticien Stampanoni pour achat des marbres, ébauche et achèvement desdites copies et celui du mouleur Malpieri chargé du moulage des modèles de ces figures. Ces modèles sont au nombre de dix. Dans l'une de mes

précédentes lettres j'avais annoncé à V. Exc. que j'espérais pouvoir me servir des plâtres de trois figures qui existent dans la galerie des modèles de l'Académie, mais ces plâtres servant journellement à l'étude, j'ai dû renoncer à l'idée de m'en servir et faire mouler ces trois figures comme les sept autres. D'un autre côté une petite économie a été réalisée sur le prix d'achat des marbres qui, fixé originairement à 2000 écus romains pour les dix blocs, se trouve réduit en définitive à la somme de 1889,52 écus, soit 188,95 pour chaque bloc au lieu de 200 écus. Le travail de ces copies se poursuit aussi activement que possible. Trois de ces figures, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à V. Exc. dans ma dernière lettre, sont dans les mains des sculpteurs chargés de les terminer et seront, j'espère, en état d'être expédiées pour Paris dans les premiers jours de janvier prochain. Trois autres figures sont encore dans les mains des praticiens, mais ne tarderont guère à passer dans celles des artistes qui doivent les achever. Elles pourront arriver trois ou quatre mois au plus après les trois premières. Si elles ne sont pas plus avancées la cause en est d'une part le retard de l'expédition des marbres qui ne sont pas tous arrivés à Rome à la même époque et de l'autre, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer précédemment V. Exc., au manque de place à l'Académie pour les mettre en chantier toutes les dix en même temps, mais aussitôt que place sera faite je les mettrai successivement en œuvre.

277. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 24 OCT. 1856

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 321

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous verser sur votre reçu ne somme de vingt mille francs pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'année courante.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

278. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 25 OCT. 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 322

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous transmettre conformément à l'article 33 du règlement copie du rapport de l'Académie des Beaux-Arts sur les travaux des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'année 1855. Je crois devoir vous informer, M. le directeur, que j'ai décidé que le tableau de M. Baudry, *Le Supplice d'une vestale* et le groupe en marbre de M. Gumery, *Le Retour de l'enfant prodigue*, seraient acquis au compte du budget du ministère d'État. L'Académie, dans son rapport, avait appelé mon attention sur ces deux ouvrages.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

279. HÉBERT À BAUDRY. CERVARA, 28 OCT. [1856]

Original autographe. Fond. Custodia, 1978 A 2507.

Éd. Julia, p. 91

Caro Branca,

c'est ici que j'ai reçu votre lettre, il y a quelques jours. Elle m'a fait grand plaisir en me prouvant que vous ne m'avez pas oublié malgré la distance. Je savais par Ginain que le rapport de l'Institut ne vous était pas si défavorable que nous ne l'avions craint¹. Je suis heureux pour ces MM. qu'ils vous aient rendu un peu de justice, mais à la prochaine exposition le public se chargera de vous la rendre pleine et entière et l'État se verra dans la cruelle nécessité de vous acheter votre tableau un bon prix². En somme,

1. Sur *Le Supplice d'une vestale*.

2. Le tableau fut effectivement acheté par l'État.

mon cher ami, vous avez fait le plus difficile ; le reste viendra tout seul. Travaillez ferme, mais ne laissez rien sortir qui ne soit à la hauteur de ce que vous pouvez. C'est, je crois, ce que vous devez faire pour assurer l'édifice de votre réputation. Ainsi pour la prochaine exposition tâchez d'avoir quelques chose de fin, d'harmonieux comme votre *Léda* que j'ai vu commencée. Il s'agit de la bien finir, ô Brancaz.

En arrivant à Rome je suis allé à l'Académie comme il y a trois ans. Quelle différence ! D'abord je n'ai trouvé personne à qui parler. Enfin, après avoir erré sur la loge, je suis entré chez Bellay et là j'ai trouvé Ginain, Lévy et Ancelet. Sur ces quatre deux étaient malades. Charles¹, l'homme aux camélias, est en mauvais état ; il en est aux accidents tertiaires ; il marche avec deux cannes et boit toutes sortes de drogues. Ancelet a une mauvais fièvre qui va le forcer à revenir en France, de suite je crois. Au bout d'un instant Chiffart est entré. J'ai cru qu'il faisait une charge, tant il a été éreinté par la fièvre. Il a les cheveux coupés ras et marche avec des béquilles. Il va mieux maintenant. Ensuite est venu un graveur en médailles² avec une mine de détérré. Celui-là a un rhume de poitrine qui pourra bien mal finir. Voilà, mon cher, ma première vue de l'Académie. Vous voyez si je devais regretter ce beau temps où les Boulo³, Gumery, Loulou⁴, Baudry, Delehelle ornaient ces lieux. J'ai dîné avec ces MM. en qualité d'expensionnaire ; ils ont été très aimables. Chiffart m'a porté un toast (ça vous fait honte, j'espère). Après dîner le vieux velu⁵ et le vieux rossard⁶ sont venus fumer, et voilà. Tout cela ne me paraissant pas très divertissant, j'ai été voir la gobba Casciani⁷ ; j'ai pris l'appartement de l'oncle de Gérard⁸ et je suis parti pour (La)

1. Charles Gumery.

2. Alphée Dubois.

3. Sans doute Boulanger.

4. Sans doute l'architecte Louis Louvet.

5. Schnetz.

6. Le Go.

7. Casciani était locataire d'une maison appartenant à l'Aie de France. Sa femme était probablement bossue (gobba).

⁸ Bénouville.

Cervara¹ avec mon tableau et la ferme résolution d'y rester jusqu'aux grandes neiges. J'avais besoin de me retremper dans la vraie nature et de retrouver les *galline* et les *maiali*. Heureusement ils y étaient toujours, ainsi que les belles harmonies et je me suis réjoui. J'amaï je n'ai vu de mois d'octobre pareil à celui que je viens de passer ici ; des beaux ciels gris, calmes, qui posent bien, ou des journées sans nuages ni vent qui enchantent l'âme. Je suis parfaitement seul grâce au cardinal² qui défend à Montessuy d'approcher. Il est à Subiaco, l'infortuné, réduit à la société de sor Sensate³. Je suis donc en possession de l'atelier et de la chambre d'à côté. J'ai tendu mon tableau sur un châssis avec un succès inespéré et je me suis mis à le bouleverser. J'ai déjà fait quelques études d'après nature avec les femmes du pays et j'espère arriver à Adélaïde avec de la patience. Margarita est mariée. Le *canonico* dont vous avez mangé les boutons est toujours près de la marmite, le père Pellegrini⁴ raccommode mes *scarpe*, soigne ma cuisine, m'entretient de belles histoires. Lorette trouve qu'il met trop de choses dans les sauces ; elle est toujours bien amusante. Je me lève avec le jour ; je lutte contre le mauvais exemple par un redoublement de soins de toilette. Par là-dessus je m'habille chaudement, je bois une tasse de lait et je vais fumer ma pipe un jour en haut du pays, à San Rocco, l'autre à la petite chapelle au-dessus de La Macchia. Quand il fait par trop beau, je prends mon « schiappo »⁵ et je m'en vais tout droit devant moi pendant toute la journée, mais c'est rare. Ordinairement je rentre après avoir salué le défilé de tout le beau sexe de Cervara allant piocher les vignes. Je me démène sur ma toile jusqu'à midi et je dîne avec un plaisir que je n'avais pas chez Véfour. Après midi, pipe et étude d'après nature dans l'atelier ou dehors, pour mon fond, jusqu'à la nuit.

1. Il s'agit plutôt de Cervara que de La Cervara, faubourg de Rome.

2. Non identifié par I. Julia. Montessuy était l'auteur de *Grégoire XVI visitant le couvent de Saint-Benoît à Subiaco* (1844) et l'allusion est sans doute en rapport avec ce tableau.

3. Sans doute une religieuse du couvent.

4. Domestique d'Hébert.

5. Chapeau.

Décidément je vous assure que rien n'est plus agréable que de peindre dans un égout et de chercher la quintessence en société avec les cochons et les poules. Je sors d'en prendre et j'y retourne avec plaisir. Enfin la nuit arrive. Je ferme mon bagage et je choisis une *ragazza* dans le troupeau qui attend avec anxiété le moment décisif et je lui mets ma boîte sur la tête avec un *mezzo baiocco* dans la main. Je me rends alors à la susdite promenade ou bien, quand il fait trop froid et que je me sens gelé, je rentre chez sora Teresa et je me chauffe les pieds en conversation avec Anna Maria, Maddalena, Alessandrina, ses filles. Je donne de loin en loin cinq sous à l'une de ces demoiselles et je suis considéré. À l'heure de la nuit, je rentre souper de bon appétit et à 7 heures et demie je suis en train de laver mes brosses et de considérer ce que j'ai fait dans le jour. Je me plonge dans la lecture ou l'arrangement des tableaux à venir en fumant et enfin je me couche et je dors comme une souche. Tout ceci est salubre ; c'est une cure que je fais, ô Brancas et je m'en trouve fièrement bien. Je ne vous souhaite pas d'en avoir besoin, mais, au cas échéant, venez à Cervara.

Saluez cordialement pour moi Gumery, Loulou, Lebouteux et nos amis les Cheuvreux¹. Dites-moi s'ils viennent à Rome et ne négligez pas M. Delaroche.

Mille amitiés à Boulo, Cabanel, Bénouville. Dites à M. Ampère que je l'attends à Cervara avec un paquet de casadores². Mille choses affectueuses à M^{me} Guillemin³ et enfin adieu, cher Brancas, je vous envoie mes meilleurs souhaits. Tout à vous, E. H.

280. ..SCHNETZ À HALÉVY. ROME, 8 NOV. 1856

Original. Arch. Institut, carton 5 E 40

M. le secrétaire,

je viens d'autoriser M. Ancelet, pensionnaire de l'Académie impériale de France à Rome, à rentrer en France. Atteint depuis

1. Non identifié par I. Julia.

2. Marque de cigares.

3. Non identifié par I. Julia.

quatre mois d'une fièvre que la quinine ne parvenait à arrêter que momentanément et qui avait pris, dans ces derniers temps, un caractère tellement grave que les médecins, dès qu'elle a été coupée, n'ont pas voulu que ce pensionnaire attendît la fin de sa pension le 31 déc. 1856 pour quitter Rome, il est parti hier. J'écris ce même jour à M. le ministre pour lui faire connaître cette décision et lui envoie le certificat des médecins qui l'a motivée. L'Académie sait que M. Ancelet a toujours satisfait largement, et avec talent, aux exigences du règlement pendant ses cinq années de pension ; il espère recouvrer assez tôt la santé pour que le travail de sa cinquième année puisse passer sous les yeux de l'Institut en même temps que les envois de Rome de cette année.

Les autres malades vont mieux ; M. Chiffart a pu, enfin, reprendre son tableau de 5^{ème} année, MM. Bellay et Dubois, qui avaient été pris par des rhumatismes aigus, vont aussi beaucoup mieux. Enfin, les nouvelles que je reçois de la santé de M. Giacomotti sont meilleures ; malheureusement, la suette miliare qui le retient au lit depuis près de deux mois est quelques fois dangereuse jusqu'à la fin de sa troisième période.

J'ai reçu le rapport sur les envois des pensionnaires que vous avez eu la bonté de m'envoyer et je l'ai immédiatement communiqué à MM. les pensionnaires. J'ai reçu également de M. le ministre copie du rapport sur les envois des pensionnaires qui lui a été présenté par l'Académie et, de plus, la bonne nouvelle que M. le ministre avait bien voulu faire l'acquisition, pour l'État, du tableau de M. Baudry et du groupe de M. Gumery ; cette nouvelle a fait bon effet et très grand plaisir à l'Académie.

M. Carpeaux, qui est encore à Paris m'écrit qu'il désire reprendre ses études à Rome. Il sollicite de M. le ministre une indemnité de voyage qui lui est, dit-il nécessaire pour se remettre en route ; j'espère qu'il l'obtiendra.

Veillez, M. le secrétaire perpétuel et cher confrère, être l'interprète de mes sentiments respectueux auprès de l'Académie et agréer l'expression de ma plus cordiale affection, Victor Schnetz.

Correspondance de Schnetz (2)

P. S. : Bonne poignée de main à vous particulièrement, mon cher Halévy, à Picot, Caristie, Lebas, Lefuel, etc.

281. SCHNETZ À FOULD. ROME, 8 NOV. 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 488

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'informer V. Exc. du retour anticipé en France d'un pensionnaire de l'Académie, M. Ancelet, architecte, dont la santé gravement compromise par une fièvre qui a résisté depuis quatre mois à tous les remèdes et se renouvelle incessamment, ne lui permet pas, au dire des médecins qui lui ont donné leurs soins et dont je joins ici le certificat, de prolonger son séjour à Rome jusqu'au terme, cependant, très rapproché, de son pensionnat (31 décembre prochain). J'ai dû me rendre à l'opinion des médecins et autoriser ce retour. M. Ancelet est parti avant hier par la voie de Civitavecchia ; il a quitté l'Académie à son grand regret mais avec l'espoir de se rétablir assez promptement pour terminer son travail de dernière année dans les délais du règlement. Ce pensionnaire a toujours accompli ses devoirs académiques, non seulement avec exactitude mais avec talent et la malheureuse circonstance qui le force à devancer l'époque fixée pour son retour en France me fait un devoir de le recommander à la bienveillance de V. Exc. V. Exc. me permettra de prendre occasion de cette lettre pour [manque la fin].

282. SCHNETZ À FOULD. ROME, 13 NOV. 1856

Original. Arch. nat. F²¹ 592, comptabilité 1857. Minute.

Arch. A.F.R., carton 63, f. 489

M. le ministre,

en me transmettant, par dépêche du 18 octobre dernier, la liste des nouveaux pensionnaires de l'Académie pour l'exercice 1857, V. Exc. m'invite à faire dresser dans le plus bref délai le projet de budget de ce même exercice. J'ai eu l'honneur de lui

adresser ce projet, en double expédition suivant l'usage, à la date du 29 septembre 1855, et les résultats des concours de 1855 et 1856 n'y ont apporté d'autre modification que celle de la suppression de la pension du prix de musique, qui n'a pas été décerné en 1856. Le projet de budget pour 1857 portait au nombre de vingt-deux les pensionnaires qui devaient se trouver présents à l'Académie au 1^{er} janvier de l'année prochaine, le prix de musique non décerné en 1856 réduit à vingt et un le nombre des pensionnaires qui sont :

Peintres d'histoire

1. Giacomotti
2. Maillot
3. Lévy
4. Clément
5. Delaunay
6. Bernard, paysagiste

Sculpteurs

7. Lepère
8. Carpeaux
9. Chapu
10. Doublemard
11. Maniglier
12. Dubois, graveur en médaille.

Architectes

13. Ginain
14. Bonnet
15. Vaudremer
16. Daumet
17. Guillaume.

Graveurs en taille-douce

18. Bellay
19. Soumy
20. Gaillard

Musicien

21. Conte

D'où résulte que le chiffre du budget préventif de l'exercice 1857, qui s'élevait à la somme de cent onze mille trois cent trente-huit francs quarante-quatre centimes dans le projet soumis à l'approbation de V. Exc., doit en être réduit à la somme de cent huit mille huit cent quatre-vingt-huit francs quarante-quatre centimes, par l'effet du retranchement à opérer d'une somme de 2450 f. composée :

1. du traitement et de l'indemnité de table du pensionnaire musicien manquant, montant ensemble à 2400 f.

2. de l'indemnité accordée chaque année audit pensionnaire pour frais de copie de ses travaux, évaluée, selon l'usage, à 50 f. Somme à retrancher 2450 f.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

283. SCHNETZ AU FRERE DE BONNARDEL. ROME, [13 NOV. 1856]

Minute. Arch. A.F.R., carton 45, f. 452 et carton 63 f. 490

À M. Bonnardel médecin à Chassignoles (Saône-et-Loire)

M.,

je vous ai dit que M. le ministre avait bien voulu me permettre de maintenir la pension de M. votre frère depuis sa mort jusqu'au 1^{er} janvier 1857 pour aider à finir le marbre. J'ai déjà eu l'honneur de vous dire aussi la généreuse manifestation de ses camarades pensionnaires sculpteurs qui s'étaient offert généreusement de faire aider à finir le marbre. Mais l'homme propose et Dieu dispose et je vois aujourd'hui qu'il ne faut pas trop compter sur l'offre de ce généreux mouvement et pour cause un peu de force majeure. Sur les quatre sculpteurs pensionnaires qui avaient fait cette offre, un pour le grave motif de maladie, est rentré en France, un second est allé à Naples et les deux qui restent à Rome n'auront pas trop de leur temps d'ici au mois d'avril

prochain pour terminer les travaux que leur demande le règlement de l'Académie. Il faut cependant, que le groupe de M. Bonnardel soit terminé à cette époque pour laisser l'atelier au nouveau pensionnaire sculpteur qui arrive à Rome. Tout ce préambule, M., est pour arriver à vous dire que les 1100 f. à peu près de la pension de M. votre frère dont M. le ministre m'a permis de disposer ne suffiront pas pour finir un groupe de figures colossales et vous dire que je croyais que vous ne pourriez mieux disposer des 400 f. que j'ai à vous compter qu'en les ajoutant à la [somme] laissée par M. le ministre ; ces deux sommes nous seront encore insuffisantes, car c'est un travail de 3500 environ. J'espère demander encore quelque chose à M. le ministre pour terminer cet ouvrage important, mais, comme il est d'usage que M. le ministre fasse l'acquisition de cette œuvre quand l'Académie lui en a fait un rapport favorable, le groupe de M. Gumery, *Le Retour de l'enfant prodigue* vient de lui être acheté 12 000 [f.] par M. le ministre. Peut-être, me dira-t-il, que c'est aux parents à faire ces frais, puisque ce sont eux qui en reçoivent le montant, si ce groupe est acheté, comme je le pense. Veuillez me faire connaître ce que vous pensez de cette proposition. Quant au petit monument à ériger à M. votre frère dans l'église de Saint-Louis-des-Français à Rome, le pauvre jeune architecte¹ qui était chargé d'en faire le projet a été atteint si cruellement par la fièvre cette année que les médecins viennent de l'autoriser aussi à rentrer en France. Cette maladie n'a pas été la seule qui ait affligé l'Académie de France cette année ; sur dix-neuf pensionnaires, nous avons eu dix malades, dont plusieurs très sérieusement. Un d'eux, qui est à Venise, est atteint d'une suette miliaire dont il ne peut se débarrasser. Toutes ces tristes causes ont arrêté jusqu'à ce moment l'exécution de beaucoup de projets et notamment celui du petit monument à élever à la mémoire de M. votre frère.

1. Ancelet.

284. SCHNETZ À DAVID. ROME, 27 NOV. 1856

Minute autographe. Arch. A.F.R., carton 63, f. 491

Mon cher ami,

les nouvelles que vous me donnez de ce pauvre Giacomotti sont toujours aussi tristes et bien affligeantes ; pas le moindre progrès vers son rétablissement. Cet état, dans mon opinion, ne peut se prolonger encore bien longtemps et, puisque sa bonne constitution l'a fait résister au mal jusqu'ici, j'espère qu'elle l'aidera encore à en triompher définitivement, mais je comprends, mon cher David, le désir que vous avez, dans l'intérêt de vos études, de revenir à Rome le plus tôt possible et le regret que vous éprouvez en même temps de laisser votre ami seul à Venise dans un état encore si inquiétant ; c'est en effet une triste position. Je vous ai indiqué, dans ma dernière, un moyen que je pensais être le meilleur, c'était d'écrire à la sœur de M. Giacomotti que vos affaires vous obligent à quitter Venise et la prier de venir vous remplacer auprès de son frère. Je vous avais indiqué ce moyen parce que j'avais su que M^{me} [Lambert] était disposée à partir. D'un autre côté, vous avez très bien fait d'écrire à M. Chinait, ami de M. Giacomotti, car si sa sœur ne pouvait pas venir, il pourrait arriver à Venise auprès de son ami à peu de jours de distance de votre départ, ce qui serait une grande consolation pour notre pauvre malade. Je vous envoie les 600 f. que vous me demandez. Il serait bon que vous fassiez légaliser les reçus des différentes sommes dépensées pour la maladie de M. Giacomotti car, si j'obtiens, comme je l'espère, une indemnité pour y subvenir en partie, le ministre des Finances exigera cette formalité. J'ai parlé à un médecin ici, à M. Grana, du projet que vous lui avez suggéré de faire transporter M. Giacomotti dans une chambre séparée de l'hôpital ; il pense que ce serait peut-être le meilleur parti à prendre, pour la plus grande sûreté de traitement bien entendu, et de soins assidus. Si ce pauvre Giacomotti n'est pas mieux au moment de votre départ, veuillez prier M. le consul de France de vous aider de ses conseils en cette

circonstance ; étant sur les lieux, vous pouvez avoir tous les renseignements possibles sur la tenue de l'hôpital et sur les soins donnés aux malades séparés et vous décider d'après ce que vous aurez appris. M. de Rayneval, notre ambassadeur de France m'a dit qu'il allait écrire de son côté à M. le consul à Venise pour le prier de vouloir bien accorder son aide à M. Giacomotti. Enfin, mon cher David, faites pour le mieux, vous avez été si bon jusqu'ici pour ce pauvre Giacomotti que nous pourrions avoir confiance dans ce que vous suggérera votre bonne amitié pour lui.

285. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 28 NOV. 1856

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 324

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 8 courant pour m'annoncer le retour en France pour cause de santé de M. Ancelet, architecte dont la pension ne sera terminée que le 31 décembre prochain. Je donne mon approbation à ce que vous avez fait en cette circonstance, M. le directeur, et j'aime à espérer que M. Ancelet fera tout son possible pour terminer son travail de dernière année dans les délais du règlement.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

286. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 28 NOV. 1856

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 326

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

M. Clésinger statuaire résidant en ce moment à Rome, a demandé que l'administration lui accordât le marbre nécessaire à l'exécution

de deux modèles qu'il a faits et qui représentent l'un *Hercule enfant étouffant les serpents de l'Envie* et l'autre *Une dansense dite zingara*. J'ai accueilli la demande M. Clésinger et comme cet artiste a l'intention de reproduire à Rome même ses deux modèles et que le marbre doit lui être livré dans cette ville, j'ai pensé que vous voudriez bien représenter mon ministère en faisant acheter sous votre contrôle par le praticien de l'Académie, ainsi que cela a lieu habituellement pour les ouvrages des pensionnaires et que vous l'avez fait pour les copies de statues antiques destinées à la cour du Louvre, les deux blocs demandés par M. Clésinger. J'espère, M. le directeur, que vous voudrez bien accepter cette mission et je vous remercie à l'avance des soins que vous y donnerez. J'écris aujourd'hui à M. Clésinger pour l'informer de ma décision et l'inviter à aller vous trouver. Cet artiste évalue à six ou huit mille francs le montant de la dépense. Une somme de six mille francs doit certainement suffire et au delà pour une semblable acquisition, car le prix du marbre est bien moins cher à Rome qu'à Paris et sans doute que les modèles de M. Clésinger ne sont pas de dimensions colossales. J'ai donc décidé qu'une somme de six mille francs serait affectée à l'achat des marbres destinés à la reproduction des deux modèles. Lorsque j'aurai reçu votre réponse, M. le directeur, je demanderai, s'il y a lieu, à M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous verser la somme affectée à l'achat de ces marbres, somme qui ne pourra dépasser bien entendu le chiffre maximum de six mille francs. Toutefois je désirerais beaucoup que ce versement pût être ajourné au mois de janvier prochain à cause de la situation du crédit des ouvrages d'art sur lequel cette dépense est imputable. Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

Vendu à M. le directeur de l'Académie impériale de France à Rome par le soussigné Luigi Michellini et pour le prix à forfait de cinq mille huit cents francs deux blocs de marbre blanc statuaire de 1^{ère} qualité d'Italie, en banc et destinés à l'exécution d'une figure et d'un groupe par M. Clésinger. Rome, le 16 janvier 1857.

287. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 3 DEC. 1856

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 329

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé le 4^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie que vous m'avez adressé le 12 octobre et que je viens de transmettre avec toutes les pièces à l'appui au Trésor public pour être rattaché à l'ordonnance de paiement délivré au nom du caissier payeur central pour remboursement de l'avance de 20 000 f. qui vous a été faite le 23 août 1856 par M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie. Ce bordereau se résume par un excédent en dépense de 7564,58 f. mais comme vous avez dû toucher depuis une nouvelle avance de 20 000 f., il en résulte que vous avez encore à justifier de l'emploi d'une somme de 12 435,42 f.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

288. SCHNETZ AU P^{CE} BORGHESE. ROME, 3 DÉC. 1856

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 487

Ecc.,

il sig. Nancy, pittore francese bramando di esser ammesso a fare una copia dipinta di parte dell'affresco di Raffaello rappresentante un *arciere*¹ (*Tiratore d'arco*) in galleria di palazzo Borghese, l'infrascritto direttore dell'Accademia imperiale di Francia ha l'onore di ricorrere alla bontà di V. Ecc. pregandoLa di concederne l'opportuna licenza la sudetto pittore.

1. Il est difficile d'identifier cette œuvre qui n'est probablement pas de Raphaël. À la galerie Borghese pourrait correspondre l'archer de *La Pêche au corail* de Jacopo Zucchi, mais peinte à l'huile sur cuivre.

289. SCHNETZ À FOULD. ROME, 13 DÉC. 1856
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 492

M. le ministre,
j'ai l'honneur d'adresser sous ce pli à V. Exc. le bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour le service de l'Académie pour l'exercice courant. Le montant de ces dépenses est de 22 542,08 f. d'où résulte que la dépense surpasse de 2542,58 f. le dernier acompte du vingt mille francs que j'ai reçu le 5 novembre dernier de M. le payeur de la division expéditionnaire française à Rome. Ayant à solder à la fin du mois courant les dépenses de fin d'exercice, je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible le restant de l'allocation accordée à l'Académie pour l'année 1856.
Je suis...

290. SCHNETZ À MERCEY. ROME, 13 DÉC. 1856
Minute. Arch. nat. F²¹ 592, comptabilité 1857

Payer à M. Carpeaux 175 f. pour le mois de novembre de sa pension contre un reçu en triple expédition.
Réclamer à M. Carpeaux les reçus, également triples, de septembre et octobre payés d'avance à son départ de Rome et qu'il n'a pas signés.
Indemnité annuelle pour Adinolfi.
L'argent de l'indemnité Carpeaux sera donné par le neveu de M. Schnetz.

291. SCHNETZ À FOULD. ROME, 27 DÉC. 1856
Minute. Arch. A.F.R., carton 45, f. 484

M. le ministre,
à la mort de M. Bonnardel, pensionnaire sculpteur, ses camarades de la même section, comme j'ai eu l'honneur de vous en informer V. Exc. s'offrirent spontanément pour terminer le groupe en

marbre¹ que la mort de ce pensionnaire laissait à l'état d'ébauche à la petite gradine. Cet élan généreux des sculpteurs paraissait en tout fort honorable et très sincère, mais ils ne tardèrent pas cependant, à connaître qu'il serait assez difficile à chacun d'eux de donner assez de temps pour terminer cet ouvrage considérable, d'autant plus que leur coopération pour le finir dès à présent, ne pouvait avoir lieu qu'après que les praticiens en auraient poussé le rendu aussi bien que possible, c'est-à-dire d'ici à deux mois et précisément au moment où le temps est le plus précieux pour l'achèvement des œuvres annuelles demandées par le règlement pour le 25 avril, époque fixée pour l'exposition à Rome. Comme il est cependant, urgent que ce marbre soit fini pour l'exposition afin de laisser libre l'atelier où il est montré, lequel de plus doit être occupé par le statuaire arrivant, il faut donc trouver le moyen que ce groupe soit poussé le plus loin possible par un habile praticien ; ce moyen est un peu plus d'argent. Dans ce but, V. Exc. m'a déjà autorisé à disposer d'une somme de 1200 f. environ, restant de la pension de M. Bonnardel à compter du jour de sa mort jusqu'au 31 décembre 1856. Cette somme qui aurait peut-être pu suffire si les camarades de M. Bonnardel avaient pu consacrer à l'œuvre de leur ami tout le temps qu'ils espéraient, ne suffit plus aujourd'hui et elle doit être portée au moins à 2000 f. Déjà, sur mon conseil, les héritiers de M. Bonnardel font l'abandon pour cet usage d'une somme de 418 f. qu'ils devaient toucher pour retenue et traitement dus, à leur faire par l'Académie jusqu'au jour de sa mort. Je propose aujourd'hui à V.. Exc. de disposer aussi pour cette destination de 300 f. qui revenait cette année à M. Bonnardel. Ces deux sommes formant 700 f. me permettront d'acquitter les frais de ce groupe aussi bien que possible. En sollicitant V. Exc. de vouloir bien donner son approbation à cette proposition, je dois ajouter qu'elle ne change rien au chiffre du budget de l'Académie dans lequel reste comprise l'indemnité de 600 f. accordée à chaque pensionnaire pour son retour en France et qui par suite du décès de M.

1. *Notre-Dame-de-Pitié.*

Bonnardel auquel elle revenait de droit au 31 décembre prochain, ne peut figurer dans la dépense de 1856.

292. SCHNETZ À FOULD. [ROME, [FIN DÉC. 1856]

Original. Arch. A.F.R., carton 45, f. 465

M. le ministre,

j'ai déjà eu l'honneur de faire connaître à V. Exc. que M. Giacomotti, pensionnaire peintre alité à Venise dans les premiers jours d'octobre pour la suette miliaire, y avait été maintenu jusqu'à la fin de décembre avec des alternances de danger et de mieux. M. David, jeune artiste et petit-fils de notre grand peintre se trouvant heureusement à Venise avec M. Giacomotti, son ami, il ne l'a pas quitté pendant tout le temps de sa maladie et a eu pour lui les soins les plus dévoués. Dans ces entrefaites une sœur de M. Giacomotti s'est mariée en France à un médecin, lequel sachant son beau-frère malade à Venise, quitta sa femme pour se rendre près de son beau-frère; à son arrivée la suette miliaire avait disparu, mais cette affreuse maladie avait laissé après elle de tristes ravages dans l'organisation de notre pauvre pensionnaire. Il fut constaté qu'il existait des tubercules dans les poumons et un commencement de phtisie du larynx. Le beau-frère de M. Giacomotti voulant continuer les soins qu'il avait commencé à donner au malade et d'un autre côté ne pouvant pas rester plus longtemps absent de son pays m'a demandé la permission d'emmener M. Giacomotti en France dont l'état exige avec une assiduité de tous les moments qu'il ne peut trouver que dans sa famille. Ces tristes nouvelles m'étant confirmées par M. le consul général de Venise, je n'ai pas cru devoir refuser la permission qui m'était demandée. La règle de l'Académie est que le pensionnaire en voyage n'a droit à aucune indemnité en cas de maladie, mais cette règle n'est pas absolue et pour ce qui regarde M. Giacomotti, je crois juste de demander pour lui une petite indemnité pour couvrir les frais extraordinaires de sa longue maladie et qu'il lui serait impossible de payer seul. Cette indemnité portée à 250 f. serait, je crois, suffisante pour atteindre ce but. La famille

de M. Giacomotti n'est pas riche et le déplacement de son beau-frère a été pour elle un très grand sacrifice.

293. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 2 JANV. 1857

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 331

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée sous la date du 18 décembre. J'ai l'honneur de vos informer que je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous verser sur votre reçu une somme de cinq mille huit cent cinquante-trois francs pour vous mettre à même d'acquitter le prix des marbres achetés par vous au compte de mon ministère pour l'exécution des deux figures de M. Clésinger. Je vous prierai de vouloir bien, dès que ce paiement aura été effectué, m'adresser le mémoire acquitté du fournisseur avec un bordereau certifié et signé par vous.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

Io sottoscritto confesso di aver ricevuto dall'ill. sig. direttore dell'imperiale Accademia di Francia la somma di franchi cinque mila ottocento cinquanta tre per il marmo venduto la sig. vcav. Clésinger, statuario. 16 gennaio Roma, 1857. Luigi Michellini.

294. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 20 JANV. 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 333

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que je viens d'approuver le 5^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1856 que vous m'avez transmis le 13 décembre dernier et que je viens de transmettre avec toute les pièces à l'appui au Trésor

public pour être rattaché à Pordonnance de paiement de 20 000 f. délivrée au nom du caissier payeur central à titre de remboursement de pareille somme que M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie vous a versée le 5 décembre 1856. Ce bordereau se résume par un excédent en dépenses de 2542,08 f. mais comme vous avez dû toucher depuis 22 542,08 f., il en résulte que vous avez encore à justifier de l'emploi d'une somme de 20 000 f.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

295. SCHNETZ À FOULD. ROME, 22 JANV. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 493

M. le ministre, j'ai déjà eu l'honneur de faire savoir à V. Exc. que M. Giacomotti, pensionnaire peintre, atteint à Venise dès les premiers jours d'octobre de la suette miliaire, y avait été retenu jusqu'à la fin de décembre dans un état alternatif de danger et d'espoir de rétablissement. M. David, jeune artiste et petit-fils de notre grand peintre, se trouvait heureusement à Venise près de M. Giacomotti. Il n'a cessé de lui prodiguer ses soins, en véritable ami pendant la longue durée de sa maladie et m'a tenu exactement informé de l'état du malade et de ses besoins. Pendant ce temps une sœur de M. Giacomotti s'est mariée en France à un médecin. Ce jeune homme sachant son beau-frère malade à Venise, n'a pas hésité à quitter sa clientèle pour venir lui donner ses soins. À son arrivée la suette miliaire avait disparu, mais cette terrible maladie avait laissé de cruelles atteintes dans l'organisation de notre pauvre pensionnaire. Il fut constaté qu'il existait des tubercules dans les poumons et un commencement de phthisie du larynx. Le beau-frère de M. Giacomotti voulant continuer de lui donner ses soins et ne pouvant d'un autre côté rester plus longtemps éloigné de son pays, m'a demandé la permission d'emmener en France M. Giacomotti dont l'état exige une assistance de tous les moments qu'il ne peut trouver qu'au sein de sa famille. Ces tristes nouvelles m'étant confirmées par M. le

Supprimé : ¶

consul général de France à Venise, je n'ai pas cru devoir refuser la permission qui m'était demandée. Tout en sollicitant V. Exc. de vouloir bien accorder son soutien à cette mesure, j'oserai ajouter une autre demande pour laquelle j'invoque également sa bienveillance. La règle de l'Académie est que le pensionnaire en voyage n'a droit à aucune indemnité en cas de maladie, mais cette règle n'est pas absolue. Je pourrai citer quelques exceptions et en ce qui regarde M. Giacomotti, je crois que c'est justice de demander une petite indemnité pour couvrir en partie les frais extraordinaires de sa longue maladie qu'il lui serait impossible d'acquitter avec ses seules ressources. Cette indemnité portée à 250 f. serait, je pense, suffisante pour atteindre ce but. À l'appui de cette demande je dois ajouter que la famille de M. Giacomotti n'est pas riche et que le déplacement de son beau-frère a été un très grand sacrifice.
J'ai l'honneur...

296. SCHNETZ À FOULD. ROME, 22 JANV. 1857
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 493

M. le ministre,
pour me conformer aux instructions contenues dans la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 28 novembre dernier, j'ai fait l'acquisition de deux blocs de marbre statuaire de 1^{ère} qualité et je les ai fait conduire dans l'atelier de M. Clésinger à qui V. Exc. a bien voulu les accorder. Cette acquisition qui ne devait pas figurer au budget a été faite au prix de cinq mille huit cent quarante cinq francs dont je transmets ci-joint à V. Exc. la quittance pour solde en double original afin de régulariser cette dépense.

297. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 27 JANV. 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 334

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver votre budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'année 1857 avec les modifications contenues dans votre lettre du 13 novembre, et que je l'ai arrêté à la somme de cent huit mille huit cent quatre vingt huit francs quarante quatre centimes. Je vous transmets ci-joint une expédition de ce budget revêtue de mon approbation. Je vous recommanderai, M. le directeur, de renfermer strictement vos dépenses dans les limites de ce budget, car le montant des ressources applicables au service de l'Académie (revenus particuliers de cet établissement évalués à 1200 f. et crédit affecté audit établissement dans le budget général du ministère d'État) n'est que suffisant pour pourvoir à toutes les dépenses. Vous remarquerez que je n'ai pas supprimé l'article « comestibles » au sujet duquel je vous avais écrit le 22 janvier 1856. Je vous prie néanmoins, de ne pas perdre de vue l'invitation contenue dans cette dépêche.

Par lettre du 20 de ce mois j'ai demandé à M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous verser sur votre reçu une somme de vingt mille francs pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie pendant le 1^{er} trimestre de l'année courante. Vous pouvez disposer de ces fonds. J'aurais bien désiré que vous m'eussiez adressé préalablement les justifications de l'emploi de la dernière avance de 20 000 f. que vous avez dû recevoir en décembre pour le service de l'Académie pendant l'année 1856, car le règlement de la comptabilité publique qui fixe à 20 000 f. le maximum des avances, n'établit pas de distinction à ce sujet entre les fonds appartenant à des exercices différents, mais probablement que cela ne vous pas été possible. Veuillez toutefois ne rien négliger pour que je les reçoive promptement, ainsi que celles applicables à la nouvelle avance de 20 000 f. que

M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie va vous faire.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

298. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 27 JANV. 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 339

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 décembre dernier au sujet de l'achèvement du groupe laissé par M. Bonnardel, pensionnaire de l'Académie impériale de France à Rome. Je donne volontiers mon assentiment à la proposition que vous me faites, M. le directeur, d'employer à l'achèvement du groupe dont il s'agit, indépendamment de la somme de 1200 f., reste de la pension de M. Bonnardel et pour laquelle je vous ai autorisé spécialement le 19 juillet dernier, une autre somme de 718 f. provenant d'un reliquat de traitement de fonds de retenue dû à M. Bonnardel au moment de son décès et dont ses héritiers ont fait l'abandon dans ce but ; de l'indemnité ordinaire de 300 f. accordée à chaque pensionnaire sculpteur à la fin de son pensionnat et que M. Bonnardel aurait reçue le 31 décembre 1856. Vous devrez produire à l'appui de votre compte définitif de l'exercice 1856, en outre des justifications applicables à l'emploi de ces 718 f., celles qui se rapportent au paiement du complément des retenues opérées sur l'allocation mensuelle de M. Bonnardel pendant la durée de son pensionnat.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

Correspondance de Schnetz (2)

299. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 6 FÉV. 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 341
Ministère d'État. Section des Bâtiments civils.

M. le directeur,

vous avez été autorisé à faire exécuter en 1856 au palais de la villa Médicis divers travaux s'élevant ensemble à la somme de 17 900 f. Sur votre demande un 1^{er} crédit de 8000 f. a été mis à votre disposition et j'attends pour vous faire parvenir le surplus de la somme qui vous a été allouée que vous m'annonciez que toutes les pièces de dépenses sont entre vos mains. L'année 1856 étant écoulée, il est urgent de liquider toutes les dépenses relatives à cet exercice. En conséquence je vous prie de vouloir bien donner des ordres à l'architecte pour que tous les comptes relatifs à cette opération vous soient remis dans le plus bref délai.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le conseiller d'État, secrétaire général, Alfred Blanche.

300. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 23 FÉV. 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 343
Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 22 janvier dernier relativement à M. Giacomotti, pensionnaire peintre de l'Académie impériale de France à Rome. J'approuve, M. le directeur, l'autorisation que vous avez donnée à ce pensionnaire de revenir en France afin d'y rétablir sa santé et d'après la proposition que vous m'en faites, je viens de lui accorder une indemnité de deux cent cinquante francs pour le mettre à même de couvrir en partie les frais extraordinaires que lui a occasionnés sa maladie. Cette indemnité sera ordonnancée directement au nom de M. Giacomotti qui la recevra du Trésor public.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

301. SCHNETZ À FOULD. ROME, 4 MARS 1857

Original. Arch. nat. F²¹ 592, divers 1857

M. le ministre,

S. M. l'impératrice douairière¹ doit arriver ici dans le courant de ce mois. Elle doit habiter le palais Rondanini, situé dans le Cours, près de la place du Peuple. Ce palais, que M. le c^{te} de Kisseleff vient de faire préparer avec beaucoup de luxe, manque cependant, d'une chose que l'impératrice aime, dit-on beaucoup, un petit jardin.

Ayant l'honneur d'être lié avec M. le c^{te} de Kisseleff, je lui ai proposé de mettre à la disposition de S. M. le jardin réservé de la villa Médicis, que l'on nomme le *bosco*, qui est planté de vieux chênes verts et d'où l'on jouit d'une des plus belles vues de Rome et de la campagne. M. le c^{te} de Kisseleff. m'a paru goûter cette proposition, il doit en parler à l'impératrice aussitôt qu'elle sera arrivée à Rome. Maintenant, M. le ministre, je dois vous dire que j'ai fait un peu de diplomatie, c'est-à-dire que, pour rendre l'offre plus acceptable à S. M., j'ai laissé entendre à M. le c^{te} de Kisseleff. que si vous aviez été instruit de cette circonstance, V. Exc. aurait été la première à en faire l'offre directe à S. M. l'impératrice, voire même au nom de l'empereur. Je prie V. Exc. de me dire le plus tôt possible si j'ai bien ou mal fait.

J'ai déjà trouvé deux figures au Vatican, sur les cinq nouvelles copies que V. Exc. m'a demandées pour la cour du Louvre ; aussitôt que j'aurai trouvé les trois autres, j'aurai l'honneur d'en donner connaissance à V. Exc. Le plus important maintenant, est l'acquisition des marbres. Il est à craindre qu'on ne trouve pas à Rome les cinq blocs nécessaires.

Je vous remercie beaucoup, M. le ministre, de la gratification de 250 f. que vous avez bien voulu accorder au pensionnaire peintre M. Giacomotti, c'est un vrai service que vous avez rendu à un jeune artiste qui mérite tout l'intérêt de V. Exc.

1. Charlotte de Prusse.

M. de Rayneval a donné hier un très beau dîner au roi de Bavière¹. Il y avait trente personnes à table ; le roi m'a dit qu'il désirait visiter l'Académie de France, je me suis mis à ses ordres. Veuillez agréer, M. le ministre, l'assurance des sentiments respectueux et dévoués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de V. Exc., le très humble et très affectionné serviteur, Victor Schnetz.

302. SCHNETZ À FOULD. ROME, 22 JANV. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 493

M. le ministre,
je m'empresse d'adresser ci-joint à V. Exc. le mémoire en duplicata du tailleur Fazzoletta sous le n° 37, pièce à l'appui du 6^{ème} bordereau des dépenses de 1856 et qui constate les justifications de ce bordereau. J'aurai l'honneur d'envoyer très incessamment à V. Exc. les comptes relatifs à l'entretien et aux réparations des bâtiments pour l'exercice 1856 dont l'expédition a été retardée inopinément par une indisposition de l'architecte chargé de leur règlement.

303. SCHNETZ A HALEVY. ROME, 5 MARS 1857

Original. Arch. Institut, carton 5 E 41

M. le secrétaire perpétuel et cher confrère,
dans une lettre que j'ai écrite dernièrement à notre cher confrère M. Picot, je lui disais que le triste état de santé où se trouvait M. Giacomotti après sa longue et dangereuse maladie m'avait fait donner à son beau-frère l'autorisation de le conduire en France pour y recevoir les soins assidus de sa famille que les médecins jugeaient devoir être les plus efficaces pour le rétablissement de sa santé. Je disais aussi à M. Picot que j'attendais l'approbation de M. le ministre relativement à cette mesure pour en instruire officiellement l'Académie. Cette approbation m'est arrivée aujourd'hui et je m'empresse d'en instruire l'Académie. S. Exc. M. le

¹ Maximilien II.

ministre m'annonce en même temps que, sur ma demande, il accorde à M. Giacomotti 250 f. pour couvrir une partie des frais extraordinaires que cette longue et grave maladie a causés à ce pauvre jeune homme.

Depuis longtemps, le directeur de l'Académie n'avait été dans la triste nécessité d'autoriser tant de retours temporaires en France. J'espère donc que 1856 restera une année exceptionnelle et que l'année dans laquelle nous venons d'entrer [n'apportera] aucune triste nécessité de ce genre.

Les cinq nouveaux pensionnaires sont arrivés dans le courant de janvier et ils ont été immédiatement installés ; ils me paraissent tous très bien disposés à profiter des belles années d'études qu'ils ont à passer à Rome.

J'ai appris avec une bien vive douleur la nouvelle perte que l'Académie vient de faire en la personne de notre très cher confrère le b^{on} Desnoyers. C'est encore un excellent ami que je n'aurai plus le plaisir de revoir à mon retour ! Sa mort fait un grand vide dans l'Académie et, particulièrement, dans la section de gravure.

Veillez, M. le secrétaire perpétuel et cher confrère, être l'interprète de mes sentiments dévoués et respectueux auprès de l'Académie et me croire, comme toujours, votre bien sincèrement affectionné serviteur, Victor Schnetz.

P. S. : Mon cher Halévy, je dépose ici le caractère officiel pour vous dire que je vous serre la main avec toute l'affection possible en vous souhaitant toutes espèces de prospérités. Faites mes amitiés particulières à ce cher Picot, à Lebas, que j'aime tant, à Lefuel, qui est un grand paresseux avec un bon caractère, à Delacroix, etc. Je vous embrasse de bon cœur.

304. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 20 MARS 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 345

Ministère d'État. Section des Bâtiments civils.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que par décision de M. le ministre d'État l'Académie de France à Rome a été comprise pour une somme de 15 000 f. dans la répartition des crédits affectés à l'entretien des Bâtiments civils et monuments publics, exercice 1857. Cette somme sera employée à l'exécution des travaux suivants : entretien annuel (6700 f.) ; restauration du mur d'enceinte de la villa (3000 f.) ; réparation de la grille (1400 f.) ; restauration d'un escalier (1200 f.) ; restauration d'un mur de soutènement (3000 f.) ; ensablement des allées (800 f.) ; restauration des façades (900 f.).

Je vous recommande, M. le directeur, de donner à chaque somme la destination qui lui appartient et de rester exactement dans les limites du crédit qui vous est alloué. Aucune dépense ne devra être faite sans l'autorisation du ministre. Je vous invite également à prescrire les mesures nécessaires afin que les travaux soient exécutés de manière à permettre l'envoi des pièces comptables avant la fin de l'exercice.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le conseiller d'État, secrétaire général, Alfred Blanche.

305. SCHNETZ À FOULD. ROME, 21 MARS 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 495

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. le compte et les pièces à l'appui des dépenses faites pour l'exercice 1856 tant pour entretien annuel que pour travaux de réparation exécutés dans les bâtiments et dépendances de l'Académie de France. Le crédit ouvert à l'Académie au commencement dudit exercice se divisait ainsi : entretien annuel des bâtiments (7000 f.) ; réparations diverses (10 900 f.). Les dépenses faites suivant la même division

s'élèvent savoir pour entretien annuel à 7001,65 f., pour réparations diverses 10 900 f. J'ai reçu [pour] acompte de ces travaux une somme de 8000 f. d'où résulte un excédent en dépense de la somme de 9901,65 f. que je prie V. Exc. de vouloir bien faire ordonnancer aussitôt que possible. La vérification du compte aura été faite, le solde de ces travaux ayant été pris sur le 1^{er} acompte du crédit ouvert à l'Académie pour les dépenses ordinaires de l'exercice courant.

J'ai l'honneur...

Une indisposition prolongée de l'architecte chargé du règlement des mémoires a seule retardé l'envoi de ces pièces et la quittance de ses honoraires sous le n° 12 du présent compte ne m'est pas encore parvenue à l'heure du départ du courrier. Je l'enverrai à V. Exc. par le prochain courrier.

306. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 23 MARS 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 347

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 février dernier votre bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome soldées jusqu'au 31 décembre 1856. J'ai reçu également votre lettre du 5 mars courant et le mémoire en double expédition du s^r Fazzoletta, tailleur. Ce bordereau et les pièces qui l'accompagnent vont être examinées et je vous ferai connaître sous peu de jours le résultat de cet examen. Je puis toutefois vous signaler dès à présent une erreur commise dans le libellé de la quittance du s^r Stampanoni relative à l'achèvement du groupe de M. Bonnardel. Cette quittance est portée dans votre bordereau pour son entier, soit 1691,43 f., tandis qu'elle ne doit y être comprise que pour 1486,67 ; la différence (204,76 f.), reliquat abandonné par les héritiers Bonnardel ne devant y figurer que pour mémoire, cette différence ayant déjà été portée en dépense sans vos bordereaux. Cette erreur reconnue, le bordereau que

vous m'avez transmis se trouve réduit à la somme de 23 829,18 f., d'où il suit que le crédit qui vous est nécessaire pour solder les dépenses de l'Académie pendant l'exercice 1856 n'est plus que de 51,77 f. Cette somme va vous être versée par M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie. J'écris aujourd'hui à cet effet à S. Exc. M. le ministre des Finances.

Vous trouverez ci-joint la quittance des héritiers Bonnardel. Ces derniers ayant abandonné à l'Académie pour l'achèvement du groupe précité le reliquat dû à M. Bonnardel lors de son décès, ils n'ont pas à produire une quittance mais simplement une déclaration par laquelle ils renoncent à ce reliquat. Cette déclaration devra être établie dans les mêmes formes que la quittance que je vous renvoie.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

307. SCHNETZ À FOULD. ROME, 26 MARS 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 496

M. le ministre,

je m'empresse de transmettre ci-joint à V. Exc. la quittance en duplicata de l'architecte Poletti pour honoraires, inscrite sous le n° 12 des pièces à l'appui du compte des dépenses faites en 1856 pour entretien annuel et réparations des bâtiments de l'Académie. Ces pièces complètent les justifications dudit compte. J'ai l'honneur...

308. SCHNETZ À FOULD. ROME, 28 MARS 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 497

M. le ministre,

j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une quittance en duplicata des sommes payées jusqu'au 31 décembre 1856 au praticien Antonio Stampanoni pour nouveaux acomptes sur le prix d'achat des dix blocs de marbre et de l'exécution des dix

figures destinées à la décoration de la cour du Louvre. Ces nouveaux acomptes s'élèvent à la somme de 7019,44 f. qui avec celle de 13 664,05, montant du bordereau des dépenses faites pour le même objet au 18 octobre 1856, forme un total de 20 683,49 f. J'ai reçu de M. le payeur de la division expéditionnaire française à Rome savoir le 17 janvier 1856 10 000 f., le [...] 10 000 f., d'où résulte que la dépense au 31 décembre 1856 surpasse la recette de 683,49 f.

309. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 4 AVR. 1857

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 350

Ministère d'État. Section des Bâtiments civils.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que d'après la demande contenue dans votre lettre du 21 mars dernier M. le ministre vient de prier M. le ministre des Finances de faire mettre à votre disposition la somme de 9906,95 f. destinée à solder les dépenses relatives aux travaux d'entretien exécutés en 1856 dans les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome. Vous aurez à présenter cette lettre à M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie qui vous remettra la somme dont il s'agit.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le conseiller d'État, secrétaire général, Alfred Blanche.

310. SCHNETZ À FOULD. ROME, 4 AVR. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 498

M. le ministre,

au reçu de la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 23 mars dernier, je me suis empressé de chercher à vérifier l'erreur de 204,76 f. que votre dépêche signale comme ayant été commise dans la somme employée sous le n° 55 des pièces à l'appui du 6^{ème} et dernier bordereau des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1856. Après avoir refait mes calculs

de différentes manières, je n'ai pas réussi à me rendre compte de l'erreur signalée, ni comprendre par quelle cause et sous quelle forme ladite somme de 204,76 f. aurait pu être employée dans mes précédents bordereaux, ainsi que l'indique sommairement la dépêche de V. Exc. Pour éclaircir mes doutes et m'aider à reconnaître le point sur lequel je puis me tromper, je demande à V. Exc. la permission de remettre sous ses yeux le compte des sommes dues à feu M. Bonnardel au jour de son décès, en l'accompagnant de nouvelles observations qui serviront peut-être à préciser les causes de ma méprise. Il était dû à feu M. Bonnardel au jour de son décès une somme de 1538,32 f. composée ainsi que suit : frais de retenue 54 mois 2 jours à 25 f. par mois (1351,66 f.) ; traitement et indemnité de table pour le mois de juin et 2 jours de juillet (186,66 f.). Il n'a été payé à M. Bonnardel suivant le compte fourni à ses héritiers que 1120,24 f. Restait dû à ces derniers 418,08 f., mais de cette somme de 418,08 il y avait à déduire une somme de 213,32 composée des traitement, indemnité de table et fonds de retenue pour un mois et 2 jours de juillet dus à feu M. Bonnardel au jour de son décès comme faisant double emploi avec la quittance que le directeur de l'Académie avait à produire à l'appui de son compte. Reste donc 204,76 f. qui provenant du fonds de retenue de feu M. Bonnardel et formé du montant des retenues faites sur son traitement des quatre exercices antérieurs clos et des cinq premiers mois de 1856 pour lesquels il a émargé les états mensuels, ne me paraissent pas pouvoir faire double emploi avec aucune des sommes portées dans les précédents bordereaux. De là résulte que, selon les instructions des héritiers approuvées par V. Exc., j'ai dû ajouter ce reliquat de 204,76 f. aux sommes que V. Exc. a bien voulu m'autoriser à effectuer au paiement du praticien chargé de l'achèvement du groupe en marbre laissé par feu Bonnardel au jour de son décès à l'état de première ébauche. J'envoie aujourd'hui aux héritiers Bonnardel la pièce n° 9 à l'appui du 6^{ème} bordereau 1856 pour qu'ils aient à en produire une nouvelle dans la forme indiquée par la dépêche de V. Exc.

311. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 8 AVR. 1857

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 351

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé définitivement et que je viens de transmettre au Trésor public votre 6^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1856. Ainsi que je vous en ai informé par ma lettre du 23 mars, M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie a été invité à vous verser la somme de 51,77 f., excédent en dépenses sur les recettes de 1856. Vous êtes donc à même maintenant d'établir exactement le compte de cet exercice et je vous prie de vouloir bien me l'adresser aussitôt que cela vous sera possible.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

312. SCHNETZ À FOULD. ROME, 9 AVR. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 499

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 1^{er} bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour le service de l'Académie sur l'exercice courant. Le montant de ces dépenses est de 21 719,78 f., sur lesquels j'ai reçu de M. le payeur de la division expéditionnaire française à Rome à la date du 28 février dernier la somme de 20 000 f., d'où il résulte pour compte de l'Académie sur l'exercice courant un excédent en dépenses de la somme de 1719,78 f. Je prie en conséquence V. Exc. de vouloir bien faire ordonnancer aussitôt que possible un second acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour l'année 1857 afin de me mettre en mesure de solder les dépenses faites à la fin du mois courant.

313. SCHNETZ À FOULD. ROME, 9 AVR. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 503

M. le ministre,

j'ai l'honneur de vous transmettre en même temps que les comptes des dépenses du 1^{er} trimestre de l'Académie mais sous pli séparé la quittance en duplicata de M. Luigi Michellini pour solde des deux blocs de marbre destinés par ordre de V. Exc. à l'exécution d'une figure et d'un groupe par M. Clésinger. Cette quittance a été faite suivant le modèle inclus dans la dépêche que j'ai reçue de V. Exc. en date du 17 février dernier et que j'ai revêtue d'un certificat véritable selon vos instructions.

Che assieme palmi cubi italiani due cento trenta cinque, c'est-à-dire uno di palmi settanta cinque e l'altro di palmi cento sessanta. Le palme cube romain vaut 11,152 cm³.

314. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 16 AVR. 1857

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 352

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 mars et je m'empresse de vous informer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous verser sur votre reçu la somme de dix mille six cent quatre vingt-trois francs quarante neuf centimes, applicable aux frais d'exécution des dix copies en marbre de figures antiques pour la cour du Louvre. La quittance du s^r Stampanoni que vous me transmettez n'est pas établie dans la forme que vous avez adoptée pour les précédentes. Il me paraît nécessaire que cette quittance contienne comme celles-là l'indication des dates auxquelles les paiements ont été effectués et qu'une distinction y soit faite entre le prix du marbre et le prix d'exécution. Je vous la renvoie donc et je vous prie de vouloir bien la remplacer le plus promptement possible par une

autre ou mieux, par deux autres semblables aux précédentes, l'une qui se rapportera à la fourniture des marbres, la seconde qui sera relative à l'exécution des figures. Ces deux quittances devront être résumées dans un bordereau. Les deux premières figures que vous avez expédiées sont arrivées à Paris en bon état, sauf un léger accident dans la draperie de l'une d'elles, à la fin du mois dernier. Vous pouvez employer le même mode de transport pour la troisième et pour les autres. Il reste entendu que les caisses devront m'être adressées, ainsi que je vous l'ai dit dans ma dépêche du 27 janvier dernier par l'intermédiaire de MM. Jullien-Gauthier de Rome, Courrat de Marseille et Bonjour (Eugène) de Paris. Veuillez diriger de la même manière les envois des pensionnaires de l'Académie.

Vous m'annonciez par votre lettre du 18 octobre 1856 que le manque de place à l'Académie vous avait empêché de mettre en chantier les dix figures à la fois. Trois de ces copies étant achevées, vous avez pu faire commencer les sept autres, mais le même obstacle s'opposera probablement à ce que vous fassiez mettre immédiatement en œuvre les cinq nouvelles copies que je vous ai demandées par ma lettre précitée. Si la location d'un atelier n'est pas trop coûteuse, peut-être vaudrait-il mieux alors se décider à faire cette dépense. Je vous prie, M. le directeur, de vouloir bien me renseigner à ce sujet.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

315. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 18 AVR. 1857

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 354

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 9 avril votre 1^{er} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Ce bordereau a été examiné et je vous ferai connaître prochainement le résultat de cet examen. J'écris aujourd'hui même

à S. Exc. M. le ministre des Finances pour le prier d'inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous verser sur votre reçu une somme de vingt mille francs applicable aux dépenses de l'Académie pendant cet exercice.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

316. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 25 AVR. 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 355

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 du courant la quittance en duplicata du marchand de marbre Luigi Michellini pour solde des deux blocs accordés à M. Clésinger. Cette quittance n'était pas entièrement traduite ; j'ai pu la faire compléter et après l'avoir revêtue de mon approbation, je l'ai transmise au Trésor public pour être rattachée et servir de justification à l'ordonnance de paiement délivrée cette année au nom du caissier payeur central pour remboursement de l'avance de 5257 f. que M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie vous avait faite le 23 janvier 1857.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

317. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 25 AVR. 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 357

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 du courant en réponse à celle que je vous avais adressée le 23 mars au sujet d'une erreur commise dans le 6^{ème} et dernier bordereau des dépenses de l'Académie pendant l'exercice 1856. Le double emploi d'une somme de 204,76 f. signalé par ma

dépêche précitée existe bien réellement et il suffit pour s'en convaincre de relever sur vos différents bordereaux le compte spécial de l'élève Bonnardel. Ce compte ne doit pas dépasser pour les cinq années de pensionnat à 2400 f. par an la somme de 12 3000 f. y compris celle de 300 f. allouée pour indemnité de travail de dernière année, l'indemnité des frais de retour en France restant libre. La somme de 12 504,76 f., si je n'avais pas rectifié votre dernier bordereau réduit la quittance du s^r Stampanoni à sa valeur réelle comme dépense. L'explication que vous me donnez dans votre lettre serait d'ailleurs une nouvelle preuve de l'erreur signalée par moi si ce qui précède ne suffisait pas à vous en convaincre. Vous me dites en effet, M. le directeur, que ces 204,76 f. proviennent du fonds de retenue de M. Bonnardel composé du montant des retenues dans la durée des quatre exercices antérieurs et des cinq premiers mois de l'année 1856, mais ces retenues figurent intégralement dans vos bordereaux successifs et ont formé l'un des éléments de vos justifications d'emploi des avances de fonds qui vous ont été faites. Elles devaient exister dans la caisse des retenues au moment du décès de M. Bonnardel ; le Trésor n'a donc plus à vous reverser aucune fraction. Il vous est facile maintenant d'établir le compte définitif des recettes et dépenses de l'Académie pendant l'exercice 1856. Je vous prie en conséquence, M. le directeur, de me l'adresser aussitôt que vous le pourrez.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

318. SCHNETZ À FOULD. ROME, 30 AVR. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 501

M. le ministre,

je m'empresse de transmettre sous ce pli à V. Exc. deux pièces qui sont l'original et la copie certifiée conforme de l'acte de renonciation des héritiers de feu M. Bonnardel au reliquat qui leur était dû par l'Académie au jour de son décès en qualité de pensionnaire, pour remplacer la quittance de la même somme

Correspondance de Schnetz (2)

donnée par ces mêmes héritiers et inscrite sous le n° 9 des pièces à l'appui du 6^{ème} et dernier bordereau des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1856.

J'ai l'honneur d'être...

319. SCHNETZ À FOULD. ROME, 30 AVR. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 502

M. le ministre,

j'ai l'honneur de vous transmettre un second bordereau et les pièces justificatives à l'appui, rectifiées suivant les instructions contenues dans votre dépêche du 16 avril courant des sommes payées jusqu'au 31 décembre 1856 au praticien Stamparoni pour nouveaux acomptes sur le prix d'acquisition de dix blocs de marbre et d'exécution des deux copies de figures antiques destinées à la décoration de la cour du Louvre. Le total de ces nouveaux acomptes s'élève à 7019 f. ; le montant du 1^{er} bordereau étant de 13 664, le total de la dépense au 31 décembre 1856 est de 20 698 sur lequel se déduira pour autant reçu 20 000 ; reste en dépense 683,48 f.

J'ai l'honneur d'être...

320. SCHNETZ À MERCEY. ROME, 30 AVR. 1857

Original. Bibl. villa Médicis, ms. 19, n° 12

M. et cher ami,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 17 avril dernier. Je vous remercie beaucoup de l'appui que vous avez bien voulu donner à la demande de M. Palissait sur la recommandation que j'avais pris la liberté de vous faire en faveur de ce jeune artiste. M. Palissait était parti pour Bordeaux où l'appelait une affaire, lorsque votre lettre est arrivée à Rome, je conserve la commande qui lui est adressée pour la lui remettre à son retour, qui doit être très prochain. Quand vous

aurez eu ma petite relique, mettez-la dans la première lettre qui me sera adressée du ministère.

Le pape part samedi prochain pour visiter les provinces des Marches. Il ne doit revenir à Rome que vers la fin de l'été. On dit même, mais cela est beaucoup moins certain, qu'une fois en route, il pourrait bien pousser jusqu'à Paris pour le sacre de l'empereur. On dit aussi que le card. Antonelli le secrétaire d'État, a délibéré fort longtemps pour savoir s'il accompagnerait le Saint Père dans son voyage ou s'il resterait à Rome. Il s'est enfin décidé pour ce dernier parti, avec la précaution toutefois de mettre près du Saint Père une personne à sa dévotion. Ce voyage a fait renoncer le ^{g^{al}} de Goyon à celui qu'il devait faire vers le 15 mai à Paris pour donner sa bénédiction à sa fille aînée, qui se marie.

Notre exposition a lieu en ce moment : l'architecture, très bien, la peinture et la sculpture : *così, così*. Vous verrez tous ces ouvrages à Paris bientôt. La vôtre, la grande, celle de Paris enfin, va bientôt commencer et avec elle, vos tribulations ; je sais la fatigue et les ennuis que ces grandes solennités artistiques vous coûtent et je vous plains de tout mon cœur.

J'espère que vous vous portez toujours bien et je vous prie d'agréer mes sentiments d'affection sincère et dévouée, Victor Schnetz.

321. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 8 MAI 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 359

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé définitivement votre compte général des dépenses et recettes de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1855 s'élevant en recettes et en dépenses à la somme de cent un mille deux cent quatre francs vingt neuf centimes. Ce compte dont je vous envoie ci-joint une expédition revêtue de mon approbation a été transmis au Trésor public pour être rattaché avec les diverses pièces

complémentaires qui l'accompagnaient aux ordonnances de paiement délivrées au nom du caissier payeur central pour remboursement des avances que M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie vous a faites pendant l'exercice 1855.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

322. SCHNETZ À FOULD. ROME, 11 MAI 1857

Original. Arch. nat. F²¹ 592, divers 1857

M. le ministre

quelques affaires personnelles rendront très probablement ma présence à Paris nécessaire pour la fin de juin prochain, le désir, aussi bien légitime, de voir l'exposition de peinture qui va ouvrir en ces moments, me font m'adresser à V. Exc. pour qu'elle veuille bien me permettre de profiter, pour cette époque, de la permission qu'elle a bien voulu m'accorder il y a quelques temps et dont il me fut alors impossible de profiter. Mon absence ne demanderait que quatre à cinq semaines et mon départ n'aurait lieu, bien entendu, qu'autant que cette courte absence n'apporterait aucun embarras aux affaires de l'Académie. V. Exc. m'a toujours témoigné une si grande bienveillance que j'ose espérer qu'elle voudra bien m'accorder un faveur dont, je le répète, je ne profiterai qu'autant que je le jugerai possible.

S. M. l'impératrice de Russie est venue jeudi dernier faire une visite à la villa Médicis. Elle est arrivée à l'improviste avec la grande duchesse Olga et les personnes de sa suite et j'ai eu l'honneur de lui faire parcourir tous nos jardins. Elle les a beaucoup admirés, surtout à cause de leur belle position ; elle m'a dit qu'elle avait su par M. le c^{te} de Kisseleff. que V. Exc. m'avait chargé de les mettre à sa disposition pendant son séjour à Rome, elle en a paru fort touchée et m'a dit qu'elle en profiterait le plus qu'elle pourrait, mais cela lui sera bien difficile, ne restant que jusqu'à la fin de ce mois et ayant encore tant de choses à voir à Rome et dans les environs. S. M. a fait cette

promenade moitié à pied et moitié portée ; elle est d'une grande maigreur, mais encore très droite. Malheureusement, il ne lui reste rien de la beauté de ses traits, il n'en est pas de même de la grande duchesse Olga, qui est en tous points une belle et gracieuse princesse.

En attendant une réponse favorable à ma demande, j'ai l'honneur d'être, M. le ministre, de V. Exc., etc.

323. SCHNETZ AU SUPERIEUR DES FRERES DE LA DOCTRINE CHRETIENNE A

ROME. ROME, 12 MAI 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 503

Très cher frère,

un des domestiques de l'Académie impériale de France à Rome, Giuseppe Mangianti, dont la conduite a été irréprochable depuis quatorze ans qu'il est au service de l'établissement, désirant faire participer son fils aîné Orazio, âgé de cinq ans, au bienfait de l'éducation chrétienne que reçoivent les enfants dans l'école dont la direction est confiée à votre charité, je viens invoquer votre bienveillance en sa faveur, vous priant d'admettre ce jeune enfant aux études et aux pieux enseignements de votre école. Confiant dans la bonté avec laquelle vous accueillerez ma recommandation, permettez-moi, très cher frère, de vous renouveler l'assurance des sentiments d'estime et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie.

324. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 19 MAI 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 360

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé définitivement votre 1^{er} bordereau des dépenses de l'Académie pendant l'exercice courant s'élevant à 21 719,78 f. qui vous m'aviez adressé le 9 avril

dernier. Ce bordereau a été transmis avec toutes les pièces à l'appui au Trésor public pour être rattaché à l'ordonnance de paiement de 20 000 f. délivrée au nom du caissier payeur central pour remboursement de l'avance de pareille somme qui vous a été faite le 28 février 1857 par M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie. Vous avez dû toucher depuis l'envoi de ce 1^{er} bordereau une seconde avance de 20 000 f. sur laquelle il vous reste à justifier de l'emploi d'une somme de 18 280,22 f.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

325. SCHNETZ À FOULD. ROME, 28 MAI 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 504

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. en triple expédition suivant l'usage le compte général des recettes et des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1856 avec les pièces à l'appui, compte de M. Poletti n° 1A et compte de retenue des pensionnaires n° 2A. Au nombre de ces annexes de ce dernier compte manque la quittance de M. Barthe, pensionnaire musicien actuellement en Allemagne qui dans la rédaction de sa lettre ne donne pas quittance de son fonds de retenue. Je ne me suis aperçu de l'erreur commise qu'au moment de faire emploi de cette pièce dans la justification du compte général ; j'ai écrit immédiatement à M. Barthe pour qu'il ait à m'envoyer une autre quittance que je n'ai point encore reçue et que j'aurai l'honneur d'adresser à V. Exc. aussitôt qu'elle me sera parvenue, n'ayant point voulu retarder plus longtemps l'envoi du compte général de l'exercice 1856. Ainsi que je l'ai précédemment annoncé à V. Exc. ce compte se résume par la balance égale entre la recette et la dépense qui s'élève chacune à pareille somme de cent trois mille huit cent vingt-neuf francs dix-huit centimes.

Je suis...

326. HEBERT A BAUDRY. CERVARA, 17 JUIN [1857]

Original autographe. Fond. Custodia, 1978 A 2554.

Éd. Julia, p. 92

Cher Vandyck,

j'ai reçu votre lettre du 25 mai ici en revenant de Rome où je suis allée passer cinq jours. Elle est venue comme le couronnement sur l'édifice des nombreuses conversations qu'on a eues sur votre compte. J'ai vu ces dames avant leur départ ; je ne suis même descendu que pour leur dire adieu. M^{me} Guillemain va bien mieux depuis que « le rasoir » s'est transporté dans sa patrie¹. J'ai vu tout le monde heureux de cette double félicité et j'en ai joui moi-même à longs traits, comme un homme qui venait de passer sept mois à (La) Cervara et qui allait y retourner. L'abbé² s'épanouit quand il parle du « cavalier »³ et de son cher Gumery. Il va bien et travaille sans qu'on puisse savoir ce qu'il fait. M. Ampère m'a lu son *César* en trois après-midi dans la villa. J'ai été très impressionné. Quel peintre d'histoire ! Bref j'ai passé cinq jours au milieu de cet accord parfait que composent ces cinq personnes adorables et je me considère comme récompensé de mes sept mois de vie dure.

La dissonance⁴ doit venir trop tôt au lac de Como, à moins que votre amabilité ne la retienne à Paris. Je dois vous dire que le traître de Gumery m'a écrit et m'a révélé vos turpitudes. Il paraît que vous êtes d'une amabilité révoltante avec lui et même que vous avez des pantoufles brodées et une veste en velours avec des brandebourgs en or. Ça commence bien ! Je ne désespère pas de vous trouver à mon retour avec le nez doré.

Vous ne me dites pas si vous avez essayé de l'amour comme vous en aviez le projet dans une lettre précédente. Je ne saurais trop vous y engager, ô Brancaz. C'est le seul côté supportable de la vie

1. Allusion non élucidée par I. Julia. Peut-être le mari de M^{me} Guillemain qui avait commandé à Baudry le décor de son hôtel particulier.

2. L'abbé Aulanier.

3. Un des surnoms de Baudry.

4. Allusion non élucidée par I. Julia. Il s'agit sans doute d'Auguste Gillemain qui avait épousé Louise Cheuvreux dont il semble qu'Hébert ait été amoureux. Guillemain avait fait réaliser par Baudry les peintures de son salon rue Laferrière (*Les Quatre Saisons* auj. hôtel Rothschild av. de Marigny).

de Paris. Pendant que je suis tranquillement à chercher le caractère de Cervara dans mon tableau, vous devez être dans tous vos états depuis que le Salon est ouvert. Vous me direz si vous êtes content¹ et si le public mord, si vous êtes bien placé... Arago m'a parlé de votre exposition avant l'ouverture. Vous êtes un de ceux avec qui il faudra compter et à qui il ne sera pas facile de tenir pied, je le vois et je m'en réjouis, car j'espère que les questions d'ambition ne pourront altérer la bonne amitié qui nous lie.

Ce que vous me dites de notre Boulo² me chagrine. Si vous le voyez, faites-lui mes compliments affectueux. Dites à Gumery que j'ai écrit à Lefuel à son intention et à Grenoble, et que je désire vivement que mes lettres produisent quelque bon résultat.

Dites-moi si vous croyez que le fameux voyage en Égypte de Gérard et de M. Ampère se fasse³. Ces dames sont très inquiètes de ce long pèlerinage pour notre ami dont la santé n'est pas très solide, surtout dans les pays à dysenterie. Il me semble que Gérard s'expose à une rude responsabilité en entraînant après lui M. Ampère qui ne le suit que par complaisance. Si j'étais à sa place j'y réfléchirais longuement et j'irai seul en Égypte.

Que vous dirai-je de moi, mon cher Paolo ? Je suis toujours sur mon tableau des *Cervaroles*. Tantôt il est prêt d'être fini, tantôt il remonte vers sa source. Jusqu'à présent ce n'est pas fameux. C'est tout ce que je puis vous en dire pour le moment, mais ça changera, je l'espère, car je viens de *butter giù*⁴ un morceau qui m'avait coûté trois mois de travail. Je fais ce tableau comme si je m'étais mis dans la tête d'en faire un chef-d'œuvre. Je recommence avec un aplomb superbe des choses pas mal venues, comme si j'avais la certitude de les faire mieux, ce qui n'arrive pas souvent. Mais qu'importe le résultat ! Le vrai bonheur du peintre et son honneur ne sont-ils pas dans ce qu'il cherche et non dans

1. De *Léda*.

2. Rodolphe Boulanger.

3. Le voyage se fit plus tardivement et ses résultats furent publiés de façon posthume sous le titre *Voyage en Égypte et en Nubie*, Paris, Calmann Lévy, 1881, avec une préface de F. de Saulcy. Gérard est le surnom de Bénouville.

4. Jeter.

ses misérables trouvailles. Je trouve de plus en plus notre moyen incomplet en présence de la nature et je me dis qu'il est heureux que le public n'y voie pas aussi clair que nous. Sans cela, on nous enverrait à Wouka Hiva. Je comprends que vous pensiez à (La) Cervara et que vous ayiez des vellétés de laisser pousser votre barbe et d'y faire votre rentrée par un beau soleil. Ô Baudry, j'y penserai longtemps moi aussi quand j'en serai loin et que rien ne me consolera. Ce pauvre pays est sombre depuis trois mois ; les trois-quarts des habitants n'ont pas de quoi manger ; quelques-uns viennent à moi ; d'autres n'osent pas et passent la journée à chercher des herbes. Je sais ce que c'est que les cris des enfants qui ont faim, et personne ici ne se plaint ni ne se révolte.

Adieu, vieux Baudry. Soyez heureux dans ce printemps de votre vie et de votre talent. Jouissez-en, travaillez, faites-vous une auréole dorée et glorieuse et puis revenez en Italie vous retremper à la vie simple et à la vérité. Je vous prie de me conserver un bon souvenir ainsi que Gumery. Ma mère est à Paris. Allez la voir, je vous prie. Je compte revenir à Paris dans le courant de l'été. Bien des choses à Loulou¹ et à Delehelle.

Je n'ai pas l'adresse de Gumery.

327. SCHNETZ À FOULD. ROME, 20 JUIN 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 505

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'informer V. Exc. d'une permission que je viens d'accorder à M. Soumy, pensionnaire graveur dont la santé sérieusement atteinte par les fièvres périodiques qui n'ont cessé qu'à de rares intervalles depuis son arrivée à Rome et qui l'empêchent d'accomplir aucun travail. Après avoir épuisé tous les moyens de guérison et vainement essayé, l'été dernier, d'un changement de température dans les montagnes des environs de Rome, le médecin de l'Académie, le d^r De Crollis, M. Mayer, médecin en chef du corps français d'occupation et le d^r Someria

1. Louvet..

de Terracine que j'ai consultés, dont je joins ici les certificats, ont été unanimement d'opinion qu'au retour de la saison chaude il ne restait plus d'autre tentative à faire pour le rétablissement de la santé de ce pensionnaire que de l'envoyer prendre l'air du pays natal. En présence de la déclaration des médecins j'ai pensé qu'il était de mon devoir de donner à M. Soumy l'autorisation d'aller en France pour y passer l'été. M. Soumy est parti jeudi 18 courant pour se rendre à Lyon, son pays natal. En informant V. Exc. du départ de ce pensionnaire, je viens la prier de vouloir bien accorder son approbation à la permission temporaire que j'ai cru devoir lui accorder.

Je suis..

328. SCHNETZ A GAUTHIER. ROME, 23 JUIN 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 506

M.,

j'ai l'honneur de mettre à votre disposition pour être expédiées par voie de mer jusqu'à Marseille huit caisses, emballées, cordées, portant un n^o d'ordre de 1 à 8 inclusivement et cette suscription : « à S. Exc. M. le ministre d'État ». Cet envoi aux termes d'une décision ministérielle en date du 27 janvier dernier doit être remis à M. Courrat de Marseille et de M. Bonjour (Eugène) de Paris. Je vous serai obligé, M., de vouloir bien prendre note de cette nouvelle disposition et de rappeler à l'expéditionnaire de Marseille qu'une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte de la visite à Marseille tous les colis composant cette expédition en raison du dommage que pourrait causer aux objets dont il se compose l'ouverture des caisses avant leur remise à destination.

Je joins ici la lettre que j'écris à M. le directeur de la douane de Marseille pour lui rappeler cette disposition. Vous voudrez bien, MM., faire suivre, selon l'habitude, les frais de cet envoi au compte du ministère d'État et mettre tous vos soins à en accélérer l'arrivée à Marseille.

Veillez d'agréer, M. l'expression de parfaite considération. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

329. SCHNETZ AU DIR. DE LA DOUANE DE MARSEILLE. ROME, 23 JUIN 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 507

M. le directeur,

je m'empresse de vous informer que je viens d'expédier par l'entremise de la maison Gauthier de Rome huit caisses, emballées, cordées, portant un n^o d'ordre de 1 à 8 inclusivement et adressées à M. le ministre d'État à Paris. Ces caisses ont été chargées à bord du navire « Innocence et Nathalie », cap. Pierre Livré et contiennent les ouvrages des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome pour l'année 1852. Permettez-moi de vous rappeler, M., qu'une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte cet envoi de la visite à la frontière en raison du dommage que pourrait causer aux objets dont il se compose l'ouverture des caisses avant leur remise à destination. Confiant aux soins bienveillants que chaque année vous voulez bien accorder au libre passage de l'expédition que fait l'Académie, je vous prie d'en recevoir à l'avance mes remerciements et d'agréer l'expression des sentiments de considération très distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être, M. le directeur, votre très humble et très dévoué serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

330. SCHNETZ À FOULD. ROME, 25 JUIN 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 507

M. le ministre,

j'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages de MM. les pensionnaires pour l'année 1856, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie dans le courant du mois d'avril dernier, ont été expédiés le 23 juin pour Paris par l'entremise de la maison Gauthier de Rome qui les a dirigées par voie de mer jusqu'à

Marseille sur le navire « Innocence et Nathalie », cap. Pierre Livré pour être remis selon les instructions ministérielles en date du 27 janvier dernier aux expéditionnaires Courrat de Marseille et Bonjour (Eugène) de Paris. L'envoi se compose de huit caisses, cordées, emballées, portant un n° d'ordre de 1 à 8 inclusivement et cette suscription « à S. Exc. M. le ministre d'État ». Les caisses numérotées 1, 2, 3, 4, 5, 6 contiennent les ouvrages de sculpture et de gravure en médaille, faisant observer que dans celle portant le n° 5 est une cassette appartenant à M. Barthe, pensionnaire musicien et qu'à l'extérieur de celle portant le n° 6 se trouve fixée une autre caisse appartenant à M. Ancelet, pensionnaire architecte. La caisse numérotée 7 renferme les ouvrages de peinture, d'architecture et un coin de M. Dubois, pensionnaire graveur en médailles ; enfin le N° 8 contient les objets que les pensionnaires sont autorisés à joindre annuellement à l'envoi.

J'ai fait suivre les frais de cette expédition pour être acquittés par votre département, comme à l'ordinaire. Je joins à ma lettre les tableaux comparatifs des travaux exécutés par les pensionnaires avec ceux auxquels ils avaient à remplir pour l'année 1856. V. Exc. trouvera à la colonne des observations un résumé complet de la situation de chaque pensionnaire en face de ses devoirs académiques auquel il ne me reste rien à ajouter, le jugement de ces travaux appartenant en premier lieu à l'Académie.

J'ai l'honneur d'être...

331. SCHNETZ A HALEVY. ROME, 25 JUIN 1857

Original. Arch. Institut, carton 5 E 41.

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 508

M. le secrétaire,

j'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages de MM. les pensionnaires, pour l'année 1856, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie dans le courant d'avril dernier, ont été expédiés avant hier 23 juin pour Paris, en huit caisses portant un numéro d'ordre de 1 à 8 et adressées à S. Exc. le ministre d'État. Pour éviter toute confusion au moment du

décaissement, je note ici que les caisses portant les n^{os} 1, 2, 3, 4, 5 et 6 contiennent les ouvrages des sections de sculpture et de gravure en médailles, ajoutant qu'à l'intérieur de celle portant le n^o 5 est une petite cassette appartenant à M. Barthe, ex-pensionnaire musicien, et qu'à l'extérieur de celle sous le n^o 6 se trouve fixée une caisse appartenant à M. Ancelet, ex-pensionnaire architecte. La caisse n^o 7 contient les ouvrages de peinture, d'architecture, de musique et un coin de M. Dubois, graveur en médailles. Enfin, la dernière caisse, portant [le] n^o 8 contient, comme à l'ordinaire, les objets appartenant aux pensionnaires rentrés en France au commencement de l'année courante.

Je joins à ma lettre, pour que vous veuillez bien les mettre sous les yeux de l'Académie, les tableaux comparatifs des travaux exécutés par MM. les pensionnaires pour l'année 1856 avec ceux qui sont imposés à chacun d'eux pour ladite année par le règlement. Je n'ai à ajouter aux observations que contiennent ces tableaux qu'une excuse générale pour les lacunes assez nombreuses, que l'Académie remarquera sans doute, dans l'accomplissement des obligations des pensionnaires de plusieurs sections. L'Académie doit être cependant, persuadée que ces manquements ne sont point le résultat d'un relâchement de des pensionnaires, mais qu'ils ont eu pour cause réelle l'état de maladie grave dont un grand nombre d'entre eux a eu à souffrir l'année dernière et sur lequel je me propose de donner à l'Académie de plus amples explications de vive voix lors de ma prochaine arrivée à Paris.

Veillez bien, M. et cher confrère, présenter à l'Académie l'hommage de mon respect et agréer l'expression de mes sentiments particuliers de considération et de dévouement, le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

332. LE GO A SCHNETZ. ROME, 29 JUIN 1857
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 508

M. et cher directeur,
l'état d'affaïssement des facultés mentales de M. Chiffart a subi une progression si rapide depuis votre départ qu'il est devenu incapable de prendre de lui-même une résolution quelconque, encore moins d'en poursuivre l'accomplissement pendant une seule minute, l'incohérence de son esprit étant complète. M. Mayer, que j'ai consulté, à la demande de ces MM. et sur le refus de M. Chiffart de répondre aux questions du dr De Crollis qui est venu pour le visiter de votre part, M. Mayer, dis-je, après l'avoir vu, est resté convaincu et nous a dit que son état lui paraissait d'autant plus grave qu'il n'avait pas de fièvre et que la tête seule était malade, qu'il pourrait peut-être se remettre de cette crise avec des soins et des précautions et surtout en évitant les complications et l'exaspération que peut asséner la chaleur de cette saison, mais que l'avenir lui paraissait positivement engagé et compromis, qu'il n'y avait en conséquence pas à hésiter sur les mesures à prendre en cette circonstance, qu'il fallait sans perdre un instant le faire conduire en France et le remettre entre les mains des siens pour l'y faire soigner en famille ou mieux encore dans une maison de santé. J'ai été hier exposer la situation à M. l'ambassadeur et lui demander ses conseils. J'en sors à l'instant aujourd'hui à 3 h. pour vous faire part de ce qui a été arrêté entre nous, après avoir de nouveau entendu M. Mayer. M. Chiffart sera conduit à Marseille et accompagné par un pensionnaire ; il partira par le bateau de jeudi et arrivera à Marseille le samedi 4 juillet. Vous serez prié par le télégraphe de prévenir M. Cogniet¹ et le prier d'envoyer M. Bailly, camarade intime de M. Chiffart, de venir l'y chercher pour l'accompagner de Marseille à Paris.

1. Maître de Chiffart.

Je ne vous en peux dire plus long aujourd'hui de peur de manquer l'heure du courrier que nous a promis M. Teste¹ pour les lundis.
Votre tout dévoué, A. Le Go.

333. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 2 JUIL. 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 366

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,
je m'occupe en ce moment de la préparation du projet de budget de l'exercice 1859. Je viens en conséquence vous prier de me faire connaître les augmentations que vous croyez utile de demander pour le service de l'Académie impériale de France à Rome et d'appuyer vos demandes par des notes explicatives. La cour des Comptes ayant réclamé récemment contre l'affectation au paiement des dépenses de l'Académie des revenus particuliers de cet établissement, il y aura lieu en 1859 de rattacher ces revenus au budget général de l'État et de demander par conséquent une augmentation de crédit équivalente au montant total desdits revenus. Cette augmentation devra être comprise au nombre de celles que vous croyez nécessaire de demander. Le projet de budget de 1859 sera transmis au ministère des Finances le 15 juillet prochain au plus tard. Je vous prierai en conséquence de m'adresser votre réponse de façon à ce qu'elle me parvienne avant le 10.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

1. Ancien ministre des Travaux publics, devenu directeur des Messageries impériales.

334. LE GO À RAYNEVAL. ROME, 2 JUIL. 1857
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 509

M. l'ambassadeur,
les bonnes dispositions de M. Chiffart ont duré toute la journée et comme elles se trouvent être heureusement ce soir ce qu'elles étaient ce matin quand j'ai eu l'honneur de vous voir, je viens vous annoncer que nous venons, ses camarades et moi, de le mettre en voiture pour Civitavecchia d'où j'ai bon espoir qu'il s'embarquera demain sans plus de difficultés pour Marseille en compagnie de M. Maillot. Permettez-moi de me rendre auprès de vous, M. le c^{te}, l'interprète de MM. les pensionnaires en vous priant d'agréer l'expression respectueuse de leur gratitude pour l'intérêt bienveillant que vous avez voulu bien prendre à la situation de leur camarade et à protéger son retour en France dans de si tristes circonstances.

335. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 6 JUIL. 1857
Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 367
Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,
j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 juin et je m'empresse de vous informer que j'approuve complètement la détermination que vous avez prise de faire revenir en France pendant cet été M. Soumy, pensionnaire graveur, dont la santé sérieusement atteinte par les fièvres périodiques depuis son arrivée à Rome ne lui permet d'accomplir aucun travail.
Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

336. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 6 JUIL. 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 333

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que je viens d'approuver définitivement votre compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1856 et que ce compte vient d'être transmis au Trésor public avec les diverses pièces complémentaires qui l'accompagnent pour être rattaché aux ordonnances de paiement délivrées au nom du caissier payeur central à titre de remboursement des avances faites sur les fonds de l'exercice 1856 pour le service de l'Académie par M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie. Je vous transmets ci-joint une expédition dudit compte revêtue de mon approbation

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

337. LE GO A SCHNETZ. ROME, 6 JUIL. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 510.

Éd. Lapauze, p. 326-328

M. et cher directeur,

grâce à la complaisance de M. l'ambassadeur, au concours empressé que j'ai trouvé dans la bonne volonté de MM. les pensionnaires et au mieux inspiré qui s'est opéré dans la situation de M. Chiffart, son départ a eu lieu dans le délai que je vous avais indiqué dans ma lettre du 29 juin et à l'heure où je vous écris aujourd'hui vous devez en connaître avant moi les résultats. Comme l'état dans lequel se trouve M. Chiffart est de ceux que la convenance impose de tenir secret le plus de temps possible, que d'autre part M. Chiffart n'était plus pensionnaire, position qu'il importait de bien constater pour fixer la limite des devoirs que nous avions à remplir, je me suis abstenu de faire part de cet événement à d'autre qu'à vous et pour éviter les censures de telle

part qu'elles puissent venir, j'ai mis la responsabilité des mesures prises à son égard sous la direction et sous l'égide de M. l'ambassadeur. J'ajourne en conséquence à votre retour le récit des détails de cet événement qui a tenu toute la maison en émoi et en alerte pendant six jours.

J'ai à vous entretenir aujourd'hui d'un autre incident qui, pour être moins grave dans ses conséquences, n'en prend pas moins une tournure assez désagréable. Il s'agit encore de M. Carpeaux. Le 1^{er} juillet, après l'avoir payé et lui avoir retenu de 20 f., acompte de sa dette suivant vos instructions, il m'a demandé la permission d'aller à la campagne prendre l'air des montagnes, prétextant l'état de sa santé qui ne lui permettait pas de rester à Rome pendant les chaleurs. Devinant au premier mot ses intentions, je lui ai répondu que je n'avais ni autorisation, ni instruction pour lui accorder sa demande ou pour m'y opposer ; qu'il pouvait en conséquence faire ce que bon lui semblerait, mais que je devais le prévenir que je vous instruirai du parti qu'il aurait pris aussitôt que j'en aurai connaissance. Le 2 au soir, après avoir mis M. Chiffart en diligence, j'appris que M. Carpeaux venait de partir sans me donner un nouvel avis et sans dire où il allait. Je demandais quelle voiture à cette heure tardive (10h ½) était venu le prendre ; on me répondit que c'était une voiture de place, qu'il avait pris soin de se charger lui-même de ses effets et notamment d'un grand chevalet et d'une grosse charge de terre à modeler. De ce moment tout me paraît s'expliquer, mais il s'agissait d'acquérir sans bruit une certitude. Comme M. Carpeaux avait dans sa chambre des livres de la bibliothèque, je demandais sa clé pour les faire prendre ; on me dit qu'il l'avait emportée. Dès le lendemain j'appris, comme je le présumais, qu'il était resté en ville et qu'il était même revenu prendre dans sa chambre de nouveaux objets. Ne voulant pas faire le mort plus longtemps et encore moins passer pour dupe, je fis mettre à sa porte un cadenas dont j'ai pris la clé pour l'obliger à venir m'en demander l'explication et à me donner les siennes. Voici à peu près le résumé de la conversation qui s'est établie entre lui et moi à ce sujet avant hier samedi à l'Académie. M. Carpeaux m'a demandé d'aller à la campagne d'abord pour sa santé qui supporte mal la chaleur, mais bien plus

encore, maintenant qu'il est mis en demeure de s'expliquer franchement, pour s'éloigner de ses camarades et de l'Académie où il ne peut plus vivre ni travailler, tout le monde étant contre lui, il ne sait pourquoi. Mais alors, ai-je repris, comment au lieu d'aller à la campagne comme vous me l'aviez annoncé, êtes-vous resté en ville pour y vivre au dehors de l'Académie ? Vous comprenez bien que cela ne peut être toléré. Parce que je n'ai pas d'argent pour aller en¹ campagne. Voulez-vous m'en donner ? Je ne le puis, surtout à présent que je sais comment vous tenez votre parole. J'aurai à vous demander d'ailleurs où est passé celui que vous avez touché il y a trois jours et je puis ajouter que si vous n'avez pas d'argent pour aller en campagne comment en avez-vous trouvé et en trouverez-vous pour coucher et vivre hors de l'Académie, comme vous l'avez fait depuis ce temps ? Croyez-moi, ai-je poursuivi, s'il est vrai comme vous le dites et vous plaisez à le prétendre, que vous ne puissiez désormais ni vivre ni travailler à l'Académie, il n'y a qu'un parti raisonnable à prendre, c'est de renoncer à la pension ; c'est à vous de peser les inconvénients d'une telle résolution et de l'accomplir vous-même, mais jusqu'au moment où vous serez décidé d'en venir à ce parti extrême, cessez d'éluder par des moyens détournés de satisfaire aux devoirs qui vous sont imposés par les règlements ; évitez surtout de tenir en dehors des propos et une conduite qui peuvent paraître offensants pour ceux avec qui votre titre de pensionnaire vous fait un devoir de vivre en communauté et en bonne intelligence, car vous provoqueriez certainement contre vous des mesures qui pourraient entraver ou même compromettre votre avenir.

Après cette paternelle exhortation je lui remis la clé du cadenas posé à sa porte, lui promettant de le faire enlever le lendemain puisque je savais à présent que personne autre que lui n'avait sa clé et qu'il était toujours à Rome. La réponse qu'il fit à cette promesse toute conciliante et que je feignis de ne pas entendre, me convainquit que ce que je venais de lui dire lui était entré par une oreille et sorti par l'autre, car en effet il profita de la remise de

1. Italianisme : in campagna.

la clé du cadenas pour prendre dans sa chambre ce qu'il était venu y chercher, puis s'en aller coucher dehors, comme les jours précédents. Mais, à la grande surprise de tous, il est venu hier dimanche à l'Académie ; peut-être en fera-t-il autant aujourd'hui. Je pense qu'il aura compris que c'était encore la seule manière de vivre sans déboursier jusqu'à votre retour. Je ne lui donnerai certainement pas d'argent sans votre ordre jusqu'à échéance. Vous aurez à décider s'il vous convient de le considérer comme étant à la campagne m'en ayant demandé permission. Mon devoir était de vous avertir qu'il n'y est point allé. Par le courrier de jeudi je vous dirai ce qui sera advenu. Je ferme de peur de manquer l'heure du départ de ce jour. Il est déjà bien tard.
Votre tout dévoué, Le Go.

338. SCHNETZ À FOULD. ROME, 9 JUIL. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 511

M. le ministre,
comme j'ai eu l'honneur de le rappeler à V. Exc. le traitement annuel des pensionnaires à Rome est fixé à la somme de 2400 f. soit 200 f. par mois. Sur cette somme de 200 f. 75 f. leur sont comptés pour frais d'études et entretien personnel, 25 f. restent en caisse et forment le fonds de retenue. Les autres 100 f. servent à payer les frais de nourriture. Sur ces susdits 100 f. (18,60 écus romains), une somme de 4,91 écus leur est payée chaque mois pour le vin qu'ils reçoivent ainsi en argent. Il ne reste donc plus pour le cuisinier que 13,69 écus ou 45 baiques par jour pour deux repas, le déjeuner et le dîner. Cette somme qui était suffisante à l'époque où elle fut fixée ne l'est plus aujourd'hui par suite du renchérissement de toutes les denrées alimentaires. Déjà pour couvrir les déficits qui se produisent chaque mois, le directeur a été obligé d'accorder au cuisinier sous le titre d'indemnité de charbon et de bois une somme qui se monte aujourd'hui à près de 50 f. par mois et qui encore n'est pas suffisante. L'objet de cette requête, M. le ministre, est donc de prier V. Exc. de vouloir bien autoriser le directeur à porter à

100 f. cette somme de 50 f. jusqu'au moment où le prix des vivres revenant à des prix plus modérés cette augmentation pourra être supprimée.

La seconde faveur dont je prends la liberté de solliciter V. Exc. serait une petite indemnité annuelle de 50 f. à titre de frais d'études pour les peintres, sculpteurs et architectes, les 75 f. qu'ils touchent chaque mois, la retenue opérée, étant également insuffisante aujourd'hui pour satisfaire aux frais d'études et à leur entretien personnel. Ce qui m'encourage à proposer cette petite augmentation à V. Exc., c'est que déjà les pensionnaires musiciens reçoivent annuellement pareille somme pour frais de copie de musique. Cette indemnité ne serait d'ailleurs accordée aux pensionnaires peintres que pour les trois premières années de leur pension, attendu qu'ils touchent 150 f. d'indemnité pour la copie qu'ils doivent exécuter dans leur 4^{ème} année et 500 f. pour indemnité de l'exécution du grand tableau de 5^{ème} année. Les pensionnaires sculpteurs et architectes ne toucheront également cette indemnité que pour les trois premières années de leur pension. Cette indemnité serait donc pour les peintres (150 f.), pour les sculpteurs (150 f.), pour les architectes (150 f.). On pourrait y ajouter pour trois graveurs et le peintre de paysage 120 f. Cette somme servirait à alléger l'état de gêne des pensionnaires se trouvant quelquefois, d'après les dépenses des six premiers mois de 1857 que j'ai réglées avant mon départ de Rome et celles approximatives des six derniers mois restants, je crois être en mesure de suffire à ce petit surcroît de dépense, d'autant plus que ces indemnités, celles des pensionnaires et du cuisinier ne formeraient au total qu'une somme de 930 f. environ pour le reste de l'année.

Espérant dans votre bienveillance, j'ai l'honneur d'être, M. le ministre...

339. LE GO À FOULD. ROME, 9 JUIL. 1857

Original. Arch. nat. F²¹ 592, comptabilité 1857. Minute.

Arch. A.F.R., carton 63, f. 514

M. le ministre,

conformément aux instructions que j'ai reçues de M. le directeur de l'Académie avant son départ pour Paris, j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. le 2^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie et les pièces à l'appui aussitôt qu'elles ont pu être régularisées. Il ne manque plus à ces pièces que la signature du certifié véritable que M. Schnetz, avisé par une des lettres ci-incluses à son adresse, doit aller donner dans les bureaux de la comptabilité de votre ministère. Le bordereau constate l'excédent en dépenses sur la recette à somme de cinq mille quatre cent onze francs soixante-dix-huit centimes (5411,78 f.)

La lettre que V. Exc. a adressée au directeur de l'Académie en date du 2 juillet courant, pour lui demander l'envoi du projet de budget des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1859, n'est arrivée à Rome que le 8 suivant. Dans l'impossibilité de dresser ce projet en l'absence du directeur et, surtout, de le faire dans les délais prescrits par la dépêche, je la comprends dans le pli que je lui adresse ci-joint pour que, à l'aide du projet de budget des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1858, envoyé à V. Exc. dès l'année dernière, il puisse répondre directement et de vive voix à la direction de la comptabilité du ministère d'État sur les demandes contenues dans la dépêche de V. Exc. Je me suis empressé de faire passer à M. Alphée Dubois, pensionnaire de l'Académie, qui se trouve en ce moment à Naples pour ses études, la lettre qui lui avait été adressée par votre ministère sous le couvert de M. le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Pour le directeur absent et par autorisation, le secrétaire de l'Académie impériale de France, Alexis Le Go.

340. LE GO A SCHNETZ. ROME, 9 JUIL. 1857
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 513

M. et cher directeur,

ce pli vous sera transmis par M. le ministre à qui j'adresse aujourd'hui le 2^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie avec les pièces à l'appui que vous n'avez plus qu'à revêtir de la signature du certifié véritable pour les rendre, je crois, irréprochables. L'excédent en dépenses constaté audit bordereau est de 5411,78 f. ; s'y trouve compris pour la somme de 350 f. la quittance du mois de mars et avril derniers de M. Giacomotti que j'ai reçue le lendemain de votre départ et dont vous trouverez ci-jointe la lettre d'envoi que j'ai ouverte que parce qu'elle était timbrée de Quingey¹ et qu'il ne me paraissait pas probable que vous eussiez dans ce pays d'autre correspondant que M. Giacomotti.

Je profite de la circonstance pour vous mettre au courant des affaires de la maison et je vous renvoie toutes les lettres que j'ai reçues à votre adresse, y compris celle du 2 juillet que j'ai décachetée suivant vos instructions mais à laquelle je ne pouvais répondre en votre absence, pensant que vous pouvez le faire directement dans les bureaux du ministère à l'aide du projet de budget pour 1858 que vous avez envoyé au ministre à la date du 2 août de l'année dernière. Les explications que vous pourrez donner de vive voix sur la nature des revenus de l'Académie dont la cour des Comptes exige à partir de 1859 la rentrée directe dans le budget de l'État seront plus aptes qu'une réponse écrite à la faire renoncer à cette mesure qui ne me paraît avoir d'autre intérêt que de satisfaire à la formalité administrative compliquant la comptabilité du directeur de l'Académie pour le versement d'une somme de 12 ou 13 cents francs qu'il reçoit à Rome directement et dont il rend compte et qu'il lui faudrait, suivant le projet, verser d'abord au Trésor pour lui être ensuite retournée. N'oubliez pas de profiter de l'occasion pour réclamer du ministère l'envoi de l'expédition du compte de l'exercice 1853 revêtu de l'approbation

1. Pays natal de Giacomotti.

du ministre qui ne vous a jamais été expédiée et qui manque à nos archives, ainsi que je vous l'ai dit plusieurs fois.

Procédons maintenant par ordre. Vous trouverez ci-inclus une lettre que je vous ai écrite à la date du 6 et qui n'a pas pu partir, M. Teste ayant expédié son courrier une demie heure avant qu'elle lui fût remise. Je vous l'envoie dans le même état ; j'ai seulement à y ajouter que le pensionnaire¹ dont il est question a continué depuis dimanche de venir dîner à l'Académie et qu'il est même revenu y coucher. Combien de temps cela durera-t-il ? La fin du mois nous l'apprendra.

J'ai envoyé trois fois Mariani² chez M. Gauthier pour presser l'expédition des copies du Louvre. Il m'a fait répondre que le cap. ne pouvait s'en charger que pour son voyage de samedi prochain, 11 courant.

Le lendemain de votre départ les créanciers de votre beau portier n'ont pas manqué d'écrire à l'ambassadeur pour lui demander l'autorisation de le poursuivre. J'ai été obligé d'écrire de mon côté après lui avait fait prendre l'engagement d'arranger ses affaires sur le champ ; ce qu'il a fait sans délai.

Votre cuisinier a demandé à Fleury de lui payer 20 baioques par jour pour votre compte pendant votre absence. Comme vous n'en avez parlé ni à Fleury ni à moi, ils ont été refusés et j'ai promis de vous écrire pour savoir ce qui doit être fait.

Votre abonnement au *Journal de Rome* est échu au 1^{er} juillet ; je ne l'ai pas renouvelé ; vous serez à temps de le faire à votre retour si cela vous convient. Il n'en est pas de même de votre abonnement au *Moniteur*, ledit abonnement expirant suivant l'avis sur le bandeau au 1^{er} août prochain.

Si parmi les lettres que je vous envoie, il en est une de M. Barthe qui contienne les reçus de sa retenue, n'oubliez pas de les remettre au ministère pour compléter les justifications de votre compte de 1856 ; il n'y manque que cette pièce.

M. Soumy m'écrit le 25 juin pour me prier de lui faire payer en votre absence son mois d'août dans la 1^{ère} quinzaine dudit mois.

1. Carpeaux.

2. Un des domestiques de l'Aie de France.

Comme vous passerez par Lyon, vous pourrez lui dire ou m'indiquer à moi ce que vous voulez faire.

341. SCHNETZ À FOULD. PARIS, 10 JUIL. 1857

Original. Arch. nat. F²¹ 592, comptabilité 1857

M. le ministre,
comme j'ai eu l'honneur de le rappeler à V. Exc. le traitement annuel des pensionnaires de l'Académie de France à Rome est fixé à la somme de 2400 f. par année ; ils touchent chaque mois sur cette somme 75 f. pour frais d'études et entretien personnel, 25 f. restent en caisse et forment le fonds de retenue. Les autres 100 f. servent à payer leur nourriture ; sur cette somme de 100 f., ou 18 écus romains et 60 baïoques, 4 écus sont prélevés pour le vin qui leur est payé chaque mois en argent, il ne reste donc plus, sur ces 18 écus 60 baïoques, que 13 écus 60 baïoques, ou 45 baïoques par jour au cuisinier pour deux repas, le déjeuner et le dîner. Cette somme, qui était suffisante à l'époque où elle fut fixée, ne l'est plus aujourd'hui par suite du renchérissement des denrées alimentaires. Déjà, pour couvrir les déficit qui se produisent chaque mois, le directeur a été dans la nécessité d'accorder au cuisinier, sous titre d'indemnité de bois et charbon, une somme qui monte déjà aujourd'hui à près de 50 f. par mois et qui, cependant, n'est pas suffisante.

L'objet de cette demande est donc de prier V. Exc. de vouloir bien autoriser le directeur à porter à 100 f. cette somme de 50 f., jusqu'au moment où, le prix des vivres revenu à un taux plus modéré, elle pourra être supprimée.

La seconde faveur que je prends la liberté de solliciter de V. Exc. serait une petite indemnité annuelle de 50 f., à titre de frais d'études pour les peintres, sculpteurs et architectes. Les 75 f. qu'ils touchent par mois, la retenue de 25 f. prélevée, deviennent également insuffisants pour satisfaire aux frais d'études et à ceux de leur entretien personnel ; ce qui m'encourage à proposer cette petite augmentation à V. Exc., c'est que déjà, les

pensionnaires musiciens reçoivent pareille somme pour frais de copie de musique.

Cette indemnité ne serait d'ailleurs accordée aux peintres que pour les trois premières années de leur pension, attendu qu'ils touchent 150 f. d'indemnité pour la copie qu'ils doivent dans la quatrième année et 500 f. pour l'exécution du grand tableau de la cinquième année. Les pensionnaires sculpteurs et architectes ne toucheraient également cette indemnité que les trois premières années de leur pension. Cette indemnité, pour une année, se composerait donc ainsi :

- pour les peintres 150 f.
- pour les sculpteurs 150 f.
- pour les architectes 150 f.

Total : 450 f.

On pourrait ajouter pour trois graveurs et le peintre de paysage : 120 f.

total : 570 f.

D'après les dépenses des six premiers mois de 1857 que j'ai réglés avant mon départ de Rome et celle à faire, approximativement, pour les six derniers mois restants, je crois être en mesure de suffire à ce petit surcroît de dépenses sans sortir des limites de mon crédit. Le total de cette dépense pour cette année serait donc :

- indemnité des pensionnaires : 570 f.
- 5 mois, indemnité du cuisinier : 250 f.
- total : 820 f.

Espérant dans votre bienveillance, M. le ministre, j'ai l'honneur d'être, de V. Exc., le très humble et très dévoué serviteur, Victor Schnetz.

342. LE GO A SCHNETZ. ROME, 14 JUIL. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 515

M.,

une sorte de fatalité s'attache à contrecarrer toutes les mesures que je prends pour vous tenir exactement informé. Depuis que je

vous ai adressé le paquet de lettres joint à l'envoi des comptes fait au ministère jeudi dernier, j'ai appris que par suite de nouveaux arrangements convenus entre l'administration des Postes et celle des Messageries impériales, les jours de départ et d'arrivée des paquebots étaient changés et que ma dépêche de jeudi ne partirait que lundi 13. Cette nouvelle mesure entre sans doute dans les intérêts commerciaux du pays puisque l'administration l'a consentie, mais la place de Rome me semble tout à fait sacrifiée dans ce nouvel arrangement. Il en résulte d'abord que nous avons été dix jours durant sans départ par voie de mer du 3 au 13 juillet et que pour l'avenir le paquebot de France arrivera à Civitavecchia les mercredis et dimanches, les départs de Rome pour la France auront lieu deux jours de suite les lundis et mardis.

J'ai reçu votre lettre qui m'assure réception de la mienne et de la dépêche télégraphique concernant M. Chiffart. J'en ai reçue depuis une de M. le ministre avec un post-scriptum du 7 juillet qui m'informe de l'arrivée à Paris du premier à Paris en assez bonne santé et des motifs qui ont déterminé M. Maillot à l'accompagner jusqu'à Paris. Vous êtes maintenant seul en mesure et en droit d'apprécier la valeur et d'y donner une approbation d'autant plus nécessaire que bien que j'aie donné à M. Maillot assez d'argent en prévision des besoins éventuels de son voyage, c'est M. l'ambassadeur qui en fait les frais et que M. Maillot lui doit rendre compte de la somme déboursée pour s'acquitter de la mission qui lui était donnée. Agissez donc en conséquence et si vous permettez à M. Maillot de prolonger son séjour à Paris quelques semaines, ayez soin de le prévenir que ce ne peut être qu'à ses frais. Au reçu de sa lettre j'ai été chez M. de Rayneval pour lui faire part des résultats et de le prévenir en même temps de l'obligation dans laquelle M. Maillot s'était trouvé de pousser jusqu'à Paris, mais je n'ai pu lui parler ; il faisait son courrier. Je me propose d'y aller demain, car aujourd'hui ce serait encore la même chose, mais quand vous reverrez M. Maillot ou si vous écrivez à M. de Rayneval pour le remercier de l'aide qu'il nous a prêtée en cette circonstance, prenez soin de justifier le surcroît imprévu de la dépense occasionnée par la course de Marseille à Paris et retour.

M. Carpeaux continue de vivre à l'Académie comme un simple pensionnaire, c'est-à-dire sans que j'ai besoin jusqu'ici de m'occuper plus de lui que de ses camarades. Je ne crains plus que le caprice que pourra lui suggérer le jour de paie. Vous devez imaginer que ce n'est pas sans impatience que j'attends votre retour à tout ce que j'ai sur les bras depuis votre départ. Je n'ai pas cessé un jour d'avoir à écrire des lettres ou des démarches et des courses à faire pour concilier toutes personnes et toutes choses. Les caisses des copies du Louvre ont été expédiées samedi 11 courant, comme M. Gauthier me l'avait promis. Je n'en ai pas écrit au ministre comptant que vous l'en informeriez. Mille respectueux hommages à vos dames.

343. LE GO A BONNET, GUILLAUME, CHAPU ET GINAIN. ROME, 22 JUIL. 1857
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 516

MM.,

vous êtes bien aimables de m'avoir écrit tous les quatre en même temps car c'est m'autoriser à ne pas répondre à chacun de vous séparément, ce dont je dois vous être par cette chaleur et vous suis réellement on ne peut plus reconnaissant. J'use donc de la permission et pour abréger un peu je ne répondrai qu'au post-scriptum, la partie la plus essentielle et le plus intéressante, sauf pourtant un vœu que je dois exprimer en particulier pour le rétablissement de la santé de M. Ginain et la continuation de toutes les vôtres pour la suite de votre voyage. Ceci établi bien sincèrement et bien cordialement, j'ai à vous ajouter que je viens d'écrire à M. Gabriac pour qu'il fasse toucher par l'entremise de son correspondant à Florence, M. Charles Pothier dont M. Daumet vous aura sans doute donné l'adresse, les sommes suivantes : à MM. Bonnet, Guillaume et Chapu chacun 175 f., montant du mois d'août de leur pension en anticipation et à M. Ginain, 450 f. restant de son indemnité de voyage en Grèce. Cet arrangement m'a paru le seul possible en l'absence de M. Schnetz pour conserver une certaine régularité dans sa comptabilité. Je ne peux ni faire des avances sur le fonds de retenue des

pensionnaires, ni faire payer plus d'un mois de pension à chacun par anticipation, le mois de septembre sera payé à Venise ou dans la ville où vous vous trouverez dans les mêmes conditions que le mois d'août à Florence. Vous y gagnerez même de ne pas avoir à supporter deux changes car à Florence on vous donnerait de la monnaie florentine qu'il vous faudrait changer contre de la monnaie à Venise ou à Milan. J'ai envoyé à M. Ginain le reste de son indemnité de voyage en Grèce ; il pourrait aider de sa bourse ceux qui en auraient besoin avant la fin d'août.

Mes nouvelles de notre directeur sont déjà bien anciennes ; elles sont si bonnes et il a l'air de se trouver si bien où il est que j'ai peine à croire qu'il revienne pour le 15 août me relever de mes fonctions, ce qui ne m'arrange guère par forme de compensation. Tous ceux de vos camarades qui sont encore à Rome se portent bien. Je vous en souhaite autant en vous priant d'agréer l'expression de mes sentiments affectueux.

344. LE GO A GABRIAC. ROME, 22 JUIL. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 517

M.,

j'ai l'honneur de vous faire remettre par le porteur une somme de 975 f. que je vous prie de vouloir bien faire payer par le prochain courrier et par l'entremise de M. Charles Pothier, votre correspondant à Florence, aux pensionnaires de l'Académie qui s'y trouvent en ce moment et dont les noms suivent, savoir à M. Ginain, pensionnaire architecte 450 f. ; M. Bonnet idem, 175 f. ; M. Guillaume idem 175 f. ; M. Chapu pensionnaire sculpteur, 175 f. Je vous serai fort obligé de vouloir bien me faire passer les acquits de ces messieurs comme vous l'avez fait précédemment de celle de MM. Vaudremer et Daumet, aussitôt qu'ils vous seront retournés par votre correspondant.

Veillez agréer, M., mes remerciements anticipés de ce que vous ferez pour MM. les pensionnaires.

Pour le directeur de l'Académie absent, le secrétaire, A. Le Go.

345. LE GO A SOUMY. ROME, 23 JUIL. 1857
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 518

M.,

j'ai reçu quelques jours après le départ de M. Schnetz la lettre que vous lui adressiez collectivement à lui et à moi en date de Lyon le 25 juin et dans laquelle vous lui demandiez de vous faire payer dans cette ville le mois d'août de votre pension en anticipation dans la 1^{ère} quinzaine de ce même mois d'août. Je n'aurais pas hésité à vous faire cet envoi à Lyon selon votre désir, mais aujourd'hui que je reçois votre lettre datée de Paris, je suis obligé de vous répondre que dans l'ignorance où je suis si c'est avec la permission du directeur que vous êtes à Paris, je ne me regarde pas comme suffisamment autorisé à vous faire l'envoi que vous me demandez ; qu'en outre il est bien plus simple et plus économique pour vous de vous adresser directement à M. Schnetz qui se trouve précisément là où vous êtes. Il sera toujours en mesure et seul en droit de vous faire les avances dont vous pourriez avoir besoin, attendu même qu'en outre des frais de port qu'il vous faudrait supporter pour l'argent expédié de Rome, j'avais pour instruction de retenir sur la première somme à vous faire passer le restant du compte dû à votre domestique avant votre départ, montant à 7 écus 50 baïoques ou f. 40,37, ce qui aurait réduit la somme à vous envoyer pour votre mois d'août à 134,63 f. J'écris à M. Schnetz aujourd'hui pour lui faire part de votre demande. Vous n'aurez donc qu'à vous présenter chez lui, 374 rue Saint-Honoré, à son retour de Normandie qui aura sans doute lieu lundi prochain au plus tard pour obtenir satisfaction sur tous les points que vous aurez à régler avec lui. Veuillez agréer, M., l'expression de mes sentiments dévoués.

346. SAVOYE A SCHNETZ. PARIS, 30 JUIL. 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 333

Commission impériale de l'Exposition universelle.

M. le directeur,

en exécution des ordres de S. A. I. le p^{ce} Napoléon, président de la commission impériale, j'ai l'honneur de vous envoyer, confié aux soins de M. le ministre des Affaires étrangères, un exemplaire des rapports du jury international de l'Exposition universelle de 1855 pour être déposé dans la bibliothèque de l'École française de Rome. Veuillez, s.v.p., M. le directeur, m'en accuser réception et agréer l'assurance de mes sentiments de considération la plus distinguée. Le commissaire délégué à la distribution des récompenses et décorations. Savoye.

347. LE GO A GABRIAC. ROME, 31 JUIL. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 519

M.,

je vous remercie d'abord du renvoi que vous m'avez fait avant hier des quatre reçus des sommes montant ensemble à 975 f. que vous avez eu la complaisance de faire payer pour le compte de l'Académie à MM. les pensionnaires qui se trouvent à Florence et j'ai l'honneur de vous faire remettre aujourd'hui somme de cent soixante quinze francs que je vous prie de vouloir bien faire payer à Naples par le prochain courrier à M. Alphée Dubois, pensionnaire de l'Académie de France qui se trouve en cette ville. Je vous serai fort obligé, M., de vouloir bien donner d'une part écrit au porteur le nom de votre correspondant à Naples afin que je puisse indiquer à M. Dubois chez qui il doit se présenter, et de m'envoyer le reçu de ce dernier aussitôt qu'il vous sera parvenu. Veuillez agréer, M...

348. LE GO A DUBOIS. ROME, 31 JUL. 1857
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 520

M.,
j'ai reçu votre lettre du 27, hier 30 et je m'empresse d'envoyer ce matin chez M. Gabriac une somme de 175 f. montant de votre mois d'août en anticipation pour qu'il vous le fasse payer immédiatement à Naples. Quant à la petite somme supplémentaire que vous me demandez, comme ce serait encore une anticipation sur le mois de septembre et que M. Schnetz doit être de retour à l'Académie avant cette époque, je pense qu'il serait à la fois plus régulier et plus convenable d'attendre son retour pour vous en faire l'envoi ou tel autre plus considérable dont vous pourriez avoir besoin. Vous ne me parlez ni de M. Conte ni de M. Delaunay. Vous auraient-ils déjà quitté pour nous revenir ? J'ai fort à penser qu'ils sont en bonne santé. Quant à vous, M., je ne sais ni comment ni pourquoi le bruit s'est répandu hier à Rome d'une fièvre dont vous seriez malade à Naples. Heureusement votre lettre est venue me rassurer et me mettre en mesure de démentir cette fausse nouvelle. Continuez de vous bien porter. Travaillez, divertissez-vous autant seulement que le permet la chaleur mais pas plus. Agréez l'expression de mes sentiments dévoués.

Le correspondant de M. Gabriac à Naples est M. L. Barendsen, négociant dont vous aurez l'adresse à la poste ou à la douane.

349. SCHNETZ AUX PENSIONNAIRES. [PARIS, ETE 1857]
Minute. Arch. nat. F²¹ 613

Chaque pensionnaire, sur les 200 f. par mois qui lui sont alloués laisse 100 f., ou 18 écus 60 baiques, pour la nourriture. Sur cette somme, 4 écus 90 baiques lui sont comptés en argent à la fin de chaque mois pour son vin. 13 écus 50 baiques restent pour la cuisine. Ces 13 écus 50 baiques font 45 baiques par jour pour le dîner et le déjeuner et se divisent ainsi : 25 baiques pour le dîner et 20 baiocchi pour le déjeuner. Quand le pensionnaire ne

dîne pas ou ne déjeune pas à table, il en prévient la cuisine la veille et le directeur lui tient compte de ses absences à la fin du mois. Le directeur et le secrétaire vont au même ordinaire et le directeur, depuis cinq ans, paie au cuisinier une petite indemnité chaque mois. Cette somme de 45 baiouques par jour étant devenue insuffisante depuis le renchérissement des vivres, une indemnité de 100 f. par mois a été accordée au cuisinier. Chaque pensionnaire, sur les 100 [f.] qui lui restent pour son entretien personnel et pour subvenir à une grande partie de ses frais d'étude, [en] laisse 25 à la retenue, ce qui réduit à 75 f. par mois la somme qui lui reste pour satisfaire à tous les besoins mentionnés plus haut, somme reconnue insuffisante depuis l'augmentation de chaque chose, on propose donc d'augmenter leur traitement de 30 f. de plus par mois.

350. LE GO À DELAUNAY. ROME, 1^{ER} AOÛT 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 520

M.,

je me hâte de vous envoyer une somme de 175 f., montant de votre mois d'août en anticipation par la même voie dont je me suis servi pour faire une avance semblable hier à M. Dubois. C'est vous dire que vous aurez à vous présenter aussi pour la toucher chez M. Barendsen, négociant à Naples. Je ne vous répète ce nom que pour satisfaire à une précaution que vous paraissez avoir prise vous-même contre les inexactitudes de la poste de Naples en m'écrivant séparément le même jour que M. Dubois et pour le même objet, mais par une autre voie, ce qui fait que vous en recevrez votre argent que deux ou trois jours plus tard, votre lettre ne m'ayant été remise que deux ou trois jours après celle de votre camarade. Ne voyant pas votre demande unie à la sienne je vous croyais déjà en route pour nous revenir, mais puisque [manque la fin].

351. LE GO À GABRIAC. ROME, 1^{ER} AOÛT 1857
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 521

M.,
je viens de recevoir aujourd'hui une autre lettre d'un pensionnaire de l'Académie, M. Delaunay, peintre, qui est à Naples et me prie de lui faire toucher en cette ville un mois de sa pension. J'ai l'honneur de m'adresser à vous pour que vous veuillez bien faire payer à M. Delaunay par le plus prochain courrier et par l'entremise de M. L. Barendsen, votre correspondant à Naples, la somme de cent soixante quinze francs que le porteur de la présente est chargé de vous remettre et dont je vous prie de me retourner le reçu aussitôt qu'il vous sera parvenu.
Veuillez agréer, M., mes remerciements anticipés et n'imputer l'abus que je fais de votre obligeance qu'à l'imprévoyance de M. Delaunay qui en joignant sa demande à celle de M. Dubois aurait pu nous éviter un double envoi à deux jours de distance.

352. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 6 AOÛT 1857
Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 371
Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que d'après la demande verbale que vous en avez faite, je viens de prier M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à verser entre vos mains ou votre absence à M. Le Go, secrétaire bibliothécaire, une somme de vingt mille francs applicable au paiement des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Cette lettre devra être remise à M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie.
Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

353. LE GO À SCHNETZ. ROME, 10 AOÛT 1857
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 521

M. et cher directeur,
je reçois à l'instant votre lettre datée du Magnat¹ le 3 courant et comme je vois que vous ne comptez quitter Paris que du 16 au 17, j'en conclus qu'en admettant tous les retards possibles de service postal vous pourrez recevoir une lettre de moi avant votre départ. Je vous écris donc une dernière fois quoique je n'ai rien de nouveau à vous dire, mais pour vous rappeler la réclamation à faire au ministère de l'envoi de la copie approuvée du compte de l'exercice 1853 appartenant à votre gestion et dont expédition ne vous a jamais été faite ; de l'envoi d'un nouvel acompte sur le crédit ouvert pour l'exercice courant avec autorisation de recevoir tout ou partie en votre absence, votre caisse ne contenant plus aujourd'hui que votre réserve de pièces de 5 francs, argent auquel je ne voudrais pas toucher et M. Gabriac étant en ce moment à Porto d'Anzio avec toute sa famille d'où je ne sais quand il reviendra.

MM. Daumet et Vaudremer m'ont écrit de Venise pour me prier de leur y faire toucher à la fois le mois d'août et de septembre le 25 courant puisqu'ils auront besoin de leur mois de septembre en anticipation pour revenir à Rome.

Depuis votre départ le « *benedetto vetraro* »² n'a cessé de me guetter pour tâcher de tirer de moi quelques petites avances sur son compte du 1^{er} semestre et sur les travaux exécutés depuis. J'avais jusqu'ici éludé d'y satisfaire en lui prouvant que son compte du 1^{er} semestre s'élevait à peine à la somme des avances que vous lui aviez faites, mais voici que le grêle est venue le « *rifutare* »³. Figurez-vous quelque chose d'approchant à l'ouragan de la Saint Michel. Aussi Pai-je vu venir tout larmoyant à la surface, mais évidemment joyeux au fond du cœur, me demander de réparer « *i danni di questa tromba* »⁴. Près de cent quarante vitres cassées tant

-
1. Propriété de Simons, neveu de Schnetz.
 2. Le vitrier béni.
 3. Lui redonner souffle.
 4. Les dommages de cet ouragan.

aux fenêtres de la galerie qu'à celles des chambres et ateliers au-dessus et sept ou huit à celles de votre appartement et de la salle à manger du côté de San Gaetano.

Nous allons avoir ici une recrudescence de fièvre par suite de cet orage car nous ne sommes pas encore arrivés aux pluies du changement de saison. Nous avons été assez heureux jusqu'ici à l'Académie car pensionnaires et domestiques ont évité la fièvre cette année. Il n'en est pas de même dans Rome. Les hôpitaux sont généralement pleins et nos pauvres soldats ne sont pas les moins maltraités. Les permissions abondent et la mortalité est grande dans la garnison.

M^{me} Petel, logeant à la Minerve¹, cette dame peintre qui vous a été recommandée par je ne sais plus qui, est prise d'un accès de folie qui dure depuis neuf jours. Le c^t Chiaveri est mort il y a douze jours laissant pour héritiers la famille Orsini.

M. Conte est revenu le 1^{er} du courant pour se mettre en mesure de faire exécuter la messe du 15. Je comptais que vous viendriez y tenir votre place, mais puisqu'il me faut vous remplacer, au moins me consolé-je à l'espérance de vous voir recorder² la soirée de l'abbé du 25. Puissiez-vous y jouir du frais dont vous paraissez être si désireux mais qu'en mon âme et conscience je ne puis vous promettre d'après mes sensations, tout aguerri que soit mon épiderme aux chaleurs de Rome.

354. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 18 AOÛT 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 372

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 10 courant par laquelle vous me demandez d'autoriser le paiement d'une indemnité extraordinaire au cuisinier de l'Académie pour le service des pensionnaires en raison du

1. Couvent des dominicains de la Minerva.

2. Italianisme ; ricordare : se souvenir.

renchérissement des denrées alimentaires ; d'une autre indemnité aux peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et paysagistes pendant les trois premières années de leur pensionnat pour les frais de leurs études. Vous proposez de fixer à 850 f. pour cette année l'indemnité du cuisinier sur laquelle vous avez déjà payé par avance à ce dernier une somme de 350 f. et à 100 f. par mois pour les années suivantes la même indemnité, jusqu'au moment où le prix des vivres sera revenu à un taux plus modéré. Vous demandez pour les indemnités de frais d'études des pensionnaires une somme annuelle de 570 f. Ces indemnités me paraissent suffisamment motivées et je consens volontiers à les accorder, mais je ne puis prendre cependant, un engagement positif pour cette année. Vous les comprendrez dans le projet de budget des dépenses de l'année 1858 et d'après la situation du crédit, j'examinerai si je dois les accorder lorsque ce projet m'aura été soumis par vous. Il reste entendu, M. le directeur, que vous ferez en sorte de rester dans les limites du crédit de l'Académie en 1857 malgré ce surcroît de dépenses.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

355. LE GO A VAUDREMER ET DAUMET.

356. ROME, 20 AOÛT 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 522

MM,

je reçois aujourd'hui votre lettre du 16 courant précisément au moment où pour satisfaire à votre demande du 3 pour la fin du mois j'allais envoyer poster chez M. Gabriac le montant des mois d'août et septembre que vous me demandez. Je m'étais décidé, comme vous voyez, à vous envoyer ces fonds un peu à l'avance craignant les retards ou l'inexactitude de la poste dont vous me parlez et pour avoir le temps de recevoir votre réclamation avant la fin du mois s'ils ne vous parvenaient pas dans le délai normal. Votre lettre du 16 et la nouvelle que vous me donnez de l'arrivée prochaine de la famille de M. Vaudremer à Livourne devant

naturellement hâter le moment de votre départ de Venise ne pouvait que me confirmer dans l'idée que j'avais eue de vous envoyer ces fonds aujourd'hui. Je m'empresse de vous annoncer que j'écris à M. Gabriac de vous les faire payer par le courrier de ce jour et par l'entremise de son correspondant à Venise, MM. Jacob Levi fils à Venise ; vous pourrez donc vous présenter chez ce dernier au reçu de la présente pour y recevoir chacun une somme de 350 f.

J'ai reçu aujourd'hui aussi des nouvelles de notre directeur qui ne me laisse espérer son retour à l'Académie que vers la fin de ce mois, ou peut-être les premiers jours du mois prochain, ce qui veut dire qu'il se porte bien et qu'il n'a pas jusqu'ici trouvé le temps de s'ennuyer de la vie de Paris, ce dont j'étais sûr, quoiqu'il m'annonçât son retour certain pour les premiers jours d'août. Tâchez de faire comme lui, MM., pendant votre voyage et agréez l'expression de mes sentiments bien dévoués.

357. LE GO À GABRIAC. ROME, 20 AOÛT 1857
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 523

M.,
je vous remercie d'abord du renvoi qui m'a été fait avant hier en votre nom des deux reçus montant ensemble à 350 f. que vous avez eu la complaisance de faire passer à MM. Dubois et Delaunay, pensionnaires qui se trouvent à Naples et j'ai l'honneur de vous faire remettre aujourd'hui une somme de 700 f. que je vous prie de vouloir bien faire payer à Venise par le prochain courrier et par moitié, soit 350 f. pour chacun, à MM. Vaudremer et Daumet, architectes pensionnaires de l'Académie qui se trouvent en cette ville. Je vous serai obligé, M., de vouloir bien donner par écrit au porteur le nom de votre correspondant à Venise afin que je puisse indiquer à ces messieurs chez qui ils devront se présenter et de m'envoyer leurs reçus suivant l'usage aussitôt qu'ils vous seront parvenus.

Le domestique auquel vous avez parlé ce matin m'a transmis votre demande de change de napoléons d'or contre billets en

tenant compte de l'agio comme M. Schnetz l'a fait en pareille circonstance. Je suis désolé, M., de ne pouvoir obtempérer à votre demande en l'absence de M. Schnetz, n'ayant point reçu de lui aucune instruction à un semblable objet. J'ai à vous ajouter toutefois que si cette petite affaire pouvait se différer jusqu'à la fin du mois, M. Schnetz lui-même serait en mesure d'y pourvoir car j'ai reçu ce matin une lettre de lui qui me fait espérer son retour du 24 au 27 courant.

Veillez agréer, M., avec mes remerciements anticipés l'expression de mes regrets de ne pouvoir faire pour votre service ce qu'eût fait sans aucun doute M. Schnetz en pareille occurrence.

358. RAYNEVAL À FOULD. [ROME], 24 AOÛT 1857

Copie du télégraphe. Arch. nat. F²¹ 592, divers 1857

M. Schnetz n'ayant pas, dans le cas présent, pouvoir de donner un congé de quinze jours à M. Maillot, pensionnaire de l'Académie, qui désire revoir son frère dangereusement malade, je viens solliciter de V. Exc. la permission nécessaire et la prierai de l'adresser par télégraphe. De Rayneval.

359. LE GO À GABRIAC. ROME, 24 AOÛT 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 524

M.,
j'ai l'honneur de vous faire remettre avec la présente une somme de sept cents francs que je vous prie de vouloir bien faire payer par le prochain courrier et par l'entremise de votre correspondant à Venise, MM. Jacob Levi fils à MM. les pensionnaires de l'Académie dont les noms suivent : à M. Ginain, 350 f. ; M. Bonnet, 175 f. ; M. Guillaume, 175 f. Si le nom de votre correspondant à Venise était changé je vous prie, M., de vouloir bien donner le nom du nouveau par écrit au porteur afin que je puisse le mentionner dans la lettre que je vais adresser à ces

messieurs et de m'envoyer, comme à l'ordinaire, les reçus de ces derniers dès qu'ils vous seront parvenus.

360. LE GO A VAUDREMER ET DAUMET.

361. ROME, 24 AOÛT 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 525

MM.,

je reçois à l'instant vos lettres du 18 et quoique notre directeur m'ait écrit pour m'annoncer son retour à l'Académie du 26 au 27, je ne perds pas un moment pour vous faire parvenir les fonds que vous demandez. J'invite en conséquence M. Gabriac à vous les faire payer par le prochain courrier et par l'entremise de son correspondant à Venise MM. Jacob Levi fils dans la proportion suivante, savoir à M. Ginain pour août et septembre 350 f., à M. Bonnet pour septembre 175 f., pour M. Guillaume pour septembre 175 f. Vous trouverez sans doute encore à Venise MM. Vaudremer et Daumet auxquels j'ai fait un envoi semblable il y a quelques jours et qui se proposent également de revenir à la niche le plus tôt possible, car évidemment la niche est encore le lieu où la vie passe le plus tranquillement possible. Nous n'avons eu jusqu'ici qu'un malade à l'Académie, M. Maniglier. Encore ne l'est-il que depuis peu de jours et pour avoir forcé son ardeur au travail. Permettez-moi de clore ici cette lettre pour ne pas manquer le départ du courrier, non sans vous renouveler toutefois l'expression de mes sentiments bien dévoués.

362. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 1^{ER} SEPT. 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 376

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai définitivement approuvé et que je viens de transmettre au Trésor public votre 2^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à

Rome pendant l'exercice courant s'élevant à la somme de 23 698 f. Ce bordereau, augmenté de l'excédent en dépenses du 1^{er} trimestre vous constituait une avance de 5411,78 f., mais comme M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie a dû vous verser depuis un nouvel acompte de 20 000 f., il vous reste maintenant au contraire à justifier d'une somme de 14 588,22 f.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

363. SCHNETZ À HALÉVY. ROME, 5 SEPT. 1857

Original. Arch. Institut, carton 5 E 41

Je suis arrivé à Rome le 26 août après un très bon voyage, sauf une mer un peu dure. Onze pensionnaires étaient présents à l'Académie, les autres, suivant l'autorisation que je leur avais donnée étaient partis pour Venise, Florence, Naples et les environs de Rome. Sur ces onze pensionnaires présents, un seul, M. Maniglier, sculpteur, était retenu dans son lit par la fièvre ; il va mieux aujourd'hui. Les employés et domestiques de l'Académie avaient été plus maltraités, plusieurs avaient eu ou avaient encore la fièvre. Notre établissement, du reste, n'est pas seul à souffrir de cette mauvaise influence de la saison et la division française à Rome compte aussi beaucoup de fiévreux. L'approche de l'automne nous donne l'espoir que cet état [de] choses s'améliorera bientôt.

Ceux de MM. les pensionnaires présents travaillent avec beaucoup d'assiduité malgré la chaleur. C'est aujourd'hui à cinq heures après-midi que le Saint Père fait sa rentrée à Rome ; de grands préparatifs ont été faits à Ponte Molle et à la place du Peuple pour le recevoir dignement. Malheureusement, le temps, après avoir [été] si longtemps beau, a changé tout à coup dans la nuit dernière et la pluie tombe en ce moment de manière à compromettre beaucoup ces décorations faites en grande partie de toile et de carton. *Un poco di sole verso mezzogiorno sarebbe molto bene.*

Veillez être, M. le secrétaire perpétuel, l'interprète de mes sentiments auprès de nos chers confrères et les assurer de nouveau que je conserve un bien bon et bien doux souvenir du cordial accueil qu'ils ont bien voulu me faire à mon dernier voyage à Paris. J'ai l'honneur d'être votre très dévoué et très affectionné, Victor Schnetz.

364. SCHNETZ A SAVOYE. ROME, 5 SEPT. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 525

M.,

l'exemplaire des rapports du jury international de l'Exposition universelle de 1855 qu'en exécution des ordres de S. A. I. m^{gr} le p^{ce} Napoléon, président de la commission impériale, vous m'avez fait l'honneur d'adresser à l'Académie impériale de France à Rome lui a été remis exactement dès le 6 août dernier par les soins de l'ambassade de S. A. I. en même temps que la lettre d'envoi qui l'accompagnait. En vous priant, M., de vouloir bien présenter à S. A. I. l'expression respectueuse des sentiments de gratitude des membres de l'Académie pour le témoignage d'intérêt bienveillant qu'Elle daigne donner à notre établissement, j'ai besoin d'ajouter pour m'excuser près de vous, M., du retard qui a été mis à vous accuser réception de ce document qui m'était aussi adressé personnellement et que je ne suis de retour à Rome d'un voyage en congé que j'ai fait à Paris que depuis les derniers jours d'août. Veillez agréer, M., l'assurance de mes sentiments de considération la plus distinguée. Le directeur.

365. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 24 SEPT. 1857

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 378

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division

expéditionnaire française en Italie à vous verser avant la fin du mois sur votre reçu une somme de dix mille francs pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie pendant l'exercice courant.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

366. SCHNETZ À FOULD. ROME, 29 SEPT. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 526

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 3^{ème} bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour sur l'exercice courant pour le service de l'Académie. Le montant de ce bordereau est de 25 036,99 f., d'où résulte un excédent en dépense de 5036,99 sur le montant des recettes faites jusqu'à ce jour de l'acompte de la somme allouée à l'Académie pour l'exercice courant. Je prie en conséquence V. Exc. de vouloir bien faire ordonnancer aussitôt que possible un 4^{ème} acompte pour me mettre en état de solder les dépenses du mois prochain. Au nombre des pièces justificatives énoncées dans le présent bordereau manque l'état émarginé pour le service du mois d'août inscrit sous le n° 11^{bis} et le mémoire du marchand de bois sous le n° 27 que je n'ai pu faire régulariser pour l'heure du départ du courrier de ce jour mais que j'aurai l'honneur de transmettre à V. Exc. par le courrier de samedi prochain.

367. SCHNETZ À HALÉVY.

368. [ROME, FIN OCT.-DÉBUT NOV. 1857]

Original. Arch. Institut, carton 5 E 41

M. le secrétaire perpétuel et cher confrère,

j'ai reçu, il y a déjà quelque temps, le rapport de l'Académie sur les travaux des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome exécutés en 1856. Je me suis empressé de le communiquer

à MM. les pensionnaires, qui déjà le connaissaient en substance par l'extrait qu'en avait donné *Le Moniteur*, très bonne innovation, et par des lettres particulières de Paris. Les critiques que ce rapport contient sont, comme toujours, présentées avec cette bienveillance et cette juste sévérité qui caractérise chaque année les jugements de l'Académie sur les ouvrages des pensionnaires. Dans la partie de ce rapport qui concerne M. Ginain, l'Académie pense que ce pensionnaire s'est trompé dans les mesures sur lesquelles il appuie la forme de son théâtre ; M. Ginain croyait ses mesures exactes et ce qui l'autorisait à le penser, c'est qu'elles avaient été faites avec l'aide de trois autres pensionnaires architectes, qui en avaient également reconnu l'exactitude. Mais l'opinion de l'Académie a ébranlé la conviction de M. Ginain, c'était naturel. Pour lever toute espèce de doute sur ce point, il vient de prendre la grande décision de se rendre à Taormina avec tous les instruments nécessaires pour obtenir les mesures les plus précises et les plus exactes des points contestés et bien s'assurer de son erreur. Avec la rapidité des bateaux à vapeur, quinze jours lui suffiront pour cette excursion.

Les pensionnaires sont tous occupés dans ce moment-ci à l'exécution des ouvrages et des travaux qui leur sont demandés par le règlement. Leur santé est bonne, il n'y [a] qu'un malade en ce moment, M. Conte, encore n'est-ce pas de la fièvre. M. Giacomotti, parfaitement rétabli, m'annonce pour ce mois-ci son retour à Rome. Je suis sans nouvelles de M. Soumy depuis quelque temps, mais sa dernière lettre me faisait espérer aussi un prompt retour.

Il n'y a rien de nouveau ici dans le domaine des arts. En faisant des travaux pour la consolidation des murs extérieurs de Saint-Laurent-hors-les-Murs, on a trouvé un *colombarium* avec des peintures. J'ai été les voir ; elles sont très ruinées et présentent peu d'intérêt. Ce tombeau, quoique près de l'église, est un monument païen.

Veillez, M. le secrétaire perpétuel et cher confrère, présenter mon hommage respectueux à l'Académie et l'assurer de l'entier et sincère dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, ainsi que de

vous, M. le secrétaire perpétuel, le très humble et très empressé serviteur, Victor Schnetz.

P. S. : Mille compliments particuliers pour vous, mon cher Halévy, puis Picot, Lebas, Caristie, Lefuel, etc. Bonne santé surtout.

369. SCHNETZ À FOULD. ROME, 6 OCT. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 527

M. le ministre,

j'ai l'honneur de vous transmettre la facture du marchand de bois Mazzolini, pièce n° 27 à l'appui du 3^{ème} bordereau des dépenses de 1857, mais je ne peux vous envoyer l'état émarginé pour service du mois d'août n° 11^{bis} des pièces à l'appui dudit bordereau, avant le retour du jardinier Carlandi toujours malade aux environs de Rome et dont la signature est la seule qui manque à la régularité de cette pièce.

370. SCHNETZ À FOULD. ROME, 10 OCT. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 528

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. l'état émarginé pour service du mois d'août inscrite sous le n° 11^{bis} des pièces à l'appui du 3^{ème} bordereau 1857 les justifications dudit bordereau¹.

Je suis avec respect...

1. L'émarginement du jardinier Carlandi.

Correspondance de Schnetz (2)

371. SCHNETZ À FOULD. ROME, 11 OCT. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 529

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. les pièces justificatives des dépenses soldées pendant le 1^{er} semestre de l'exercice courant pour entretien ordinaire des bâtiments et dépendances de l'Académie impériale de France à Rome. Le bordereau récapitulatif qui accompagne ces pièces constate le montant de la dépense à la somme de 2562,58 f. Je réunis en ce moment les mémoires justificatifs des dépenses faites dans le même semestre pour grosses réparations et je les transmettrai à V. Exc. aussitôt qu'ils seront régularisés, ce qui je l'espère aura lieu dans le courant de la semaine prochaine, mais n'ayant encore reçu aucun acompte sur la somme allouée à l'Académie par votre département pour cette partie du service, je viens prier V. Exc. de faire mettre à ma disposition aussitôt que possible la 1^{ère} moitié du fonds alloué à notre établissement pour entretien annuel des bâtiments et travaux de réparations pour l'exercice courant afin de me mettre en état de solder les travaux au fur et à mesure de leur exécution.

372. BLANCHE A SCHNETZ. PARIS, 17 OCT. 1857

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 378

Ministère d'État. Section des Bâtiments civils.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que d'après la demande contenue dans votre lettre du 18 octobre courant, S. Exc. M. le ministre d'État vient de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de faire mettre à votre disposition la somme de 8000 f. destinée à payer les dépenses relatives aux travaux d'entretien exécutés pendant le 1^{er} semestre de l'année 1857 dans les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome. Vous aurez à présenter cette lettre à M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie qui vous remettra la somme dont il s'agit.

Correspondance de Schnetz (2)

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le conseiller d'État, secrétaire général, Alfred Blanche.

373. SCHNETZ À FOULD. ROME, 17 OCT. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 530

M. le ministre,

j'ai l'honneur de vous transmettre le 1^{er} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour l'exercice courant pour solde du prix d'acquisition de dix blocs de marbre nouveaux acompte de l'exécution des dix copies de statues antiques destinées à la décoration de la cour du Louvre et encaissement des deux premières copies terminées que j'ai envoyées à Paris dans le courant de janvier dernier. Le total de ces dépenses s'élève à la somme de 10 341,10 f. J'ai reçu de M. le payeur de la division expéditionnaire française à Rome, déduction faite de 683,49 f. solde de l'exercice 1856 pour le même objet, à savoir le 10 mai 1857 10 000 f., d'où résulte que la dépense surpasse la recette aujourd'hui de 341,10 f.

374. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 19 OCT. 1857

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 380

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous verser avant la fin du mois sur votre reçu une somme de quinze mille francs pour le paiement des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant le présente exercice.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

375. SCHNETZ À FOULD. ROME, 20 OCT. 1857
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 531

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. les pièces justificatives des dépenses faites pour grosses réparations pendant le 1^{er} semestre de l'exercice courant. Le bordereau récapitulatif qui est joint à ces pièces constate le montant de la dépense à la somme de 5143,30 f. qui jointe à celle de 25632,58 pour entretien annuel des bâtiments dont il a été justifié au 1^{er} bordereau du 10 octobre courant, porte le total de la dépense jusqu'à ce jour à la somme de 7705,88 f. et la recette à néant.
J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc...

376. HÉBERT À BAUDRY. CERVARA, 23OCT. [1857]
Original autographe. Fond. Custodia, 1978 A 2553.
Éd. Julia, p. 93

Caro Branca,
on vous « shalue ». Mes compliments, et mérités ! *Dunque*, caro Brancaz, je réponds à votre lettre du 17 septembre qui m'est arrivée seulement il y a quelques jours, grâce à l'écriture byronienne de Charles Bellay, *incisore in Roma*. Figurez-vous qu'il écrivait « Cervara » sur l'enveloppe contenant mes lettres de France avec une telle désinvolture qu'elles allaient à Cervaro et de là, après avoir erré dans les bureaux, une âme sensible les renvoyait en écrivant en bas que Cervara était dans les États du pape.

Je suis bien enchanté, mon cher ami, que vous ayez tenu tout ce que vous promettiez pour l'honneur de l'Académie. Vous voilà hors de la foule, mais le plus difficile n'est pas fait. Il faut se soutenir. M. Delaroche nous disait un jour : « vous verrez, mes enfants, comme il est difficile d'avoir du talent pendant vingt ans ». Il avait bien raison et trop de naufrage nous montrent la vérité de ses paroles. Mais, ô Brancaz, votre succès n'était pas dû

qu'à la force de la chose et non au hasard ; je ne crains pas d'éclipse pour vous. Vous avez dans l'œil une faculté de perception harmonique d'une rare distinction. Cette qualité ne peut pas vous manquer. Avec elle vous devez faire de la peinture comme les maîtres si vous savez dominer votre succès et dédaigner le public. Ce n'est pas facile à Paris, je le sais, de conserver son idéal intact au milieu des mille tiraillements de l'ambition et de l'entourage. Aussi les vrais peintres y sont rares. La plupart font de l'art un moyen de se faire de l'argent et une position. Avec ça on se marie et on fait bâtir un atelier somptueux où il ne manque que de bons tableaux. Tâchez de résister à ces tentations, mon cher Paolo, et de conserver votre liberté dans une vie simple. C'est le conseil d'un ami véritable qui se réjouit de vos succès et ambitionne largement pour vous.

Je comprends que vous regrettiez l'Italie. Quand on l'a aimée on ne peut plus l'oublier et il faut y revenir. J'ai passé cinq ans à rêver comme vous de Rome et de la campagne. Je n'osais espérer la revoir, car ce n'est pas facile de sortir de Paris. Cependant, j'en suis venu à bout deux fois et plus que jamais je sens que je suis attaché à ce pays romain plus qu'à celui de France. Dans mon dernier séjour à Paris, toutes les saletés de l'exposition universelle et de ses récompenses m'ont dégoûté pour longtemps de la cuisine où se fricotent ces sortes de choses. J'ai trop vu aussi les petites haines, les jalousies, les rivalités. J'en ai aussi senti en moi, je l'avoue, comme chez les autres, mais j'ai été humilié profondément. Depuis que je suis ici, vivant seul avec ma peinture, je me sens délivré de cette lèpre et presque arrivé au but que je voudrais atteindre, c'est-à-dire à faire de la peinture sans ambition. Aussi les jours se passent, les mois, l'année, et je suis toujours tranquillement à chercher une certaine harmonie de pierres grises qui n'est pas facile à trouver. Je ne sais quand le chant sortira enfin de cet ensemble qui me ravit dans la nature. Peut-être ne pourrai-je jamais trouver le ressort. Quoiqu'il en soit je m'inquiète peu du résultat, mon bonheur est dans la recherche. Ma santé est bonne; les bains de mer m'ont remis sur pied. J'ai trouvé à Porto d'Anzio une petite escadre de pêcheurs di Mola di Gaeta avec de vieilles barques harnachées d'admirables coques.

Que de belles choses dans ce pays ! Pourquoi faut-il qu'il soit si loin du nôtre et de toutes nos affections !

Je vous remercie de tout ce que vous me dites d'aimable pour mes tableaux. Je vous estime trop pour douter de votre sincérité, malgré mes doutes sur ma valeur. Je suis heureux de penser que votre œil en qui j'ai confiance a quelque plaisir devant mes œuvres. Il s'agit de revenir avec quelque chose de bon, de meilleur.

Vous me demandez des nouvelles des Cheuvreux. Mon cher ami, je voudrais vous en donner de satisfaisantes, mais malheureusement je n'ai rien de bon à vous apprendre. J'ai su, il y a peu de jours, qu'ils étaient arrivés à Rome, moins l'abbé¹ resté à Florence. Je ne comprenais rien à ce retour si rapide et au silence qu'on gardait avec moi. J'écrivis à M. Cheuvreux, me doutant de quelque triste événement, pour le prier de me dire comment allait sa fille. M. Ampère m'a répondu pour elle une lettre désolée. M^{me} Guillemain, après un été excellent, a commencé à souffrir de nouveau aux approches du mois de septembre. On espérait que cette recrudescence serait moins forte cette année que les autres, mais alors est arrivée une circonstance terrible, comme un coup de foudre, une grossesse. Je n'ajoute rien à ceci. Vous sentirez en apprenant cette funeste nouvelle tout ce que j'ai senti moi-même. M. Ampère ne vous a pas écrit, ni à Gumery parce qu'il lui en coûtait trop de vous dire ces désastreuses nouvelles. Il me charge de vous expliquer son silence. Il reste auprès des malheureux parents pour les aider à supporter la terrible éventualité² que l'avenir peut leur apporter. Il pense aller à Paris le mois prochain s'il y a un peu de mieux. Vous le verrez alors et vous aurez de plus amples détails, mais il reviendra de suite à Rome. Il dit qu'il n'a plus d'autre but dans la vie que de tâcher d'adoucir les tristesses et les malheurs dont il est lui-même anobli. L'abbé va revenir bientôt. M. Ampère nous écrira à nous deux quand il en aura le courage. Il vous aime toujours tendrement. Vous voyez, mon cher, que le sort en est jeté. Le malheur est dans cette maison

1. Aulanier.

2. Le fils Guillemain mourra en bas âge.

depuis le jour où est entré ce gendre¹ et ses soixante-dix mille francs de rente.

Adieu. Je vous envoie mes plus affectueux souvenirs ainsi qu'à mon vieux pontife² et à Loulou³ et à Boulo⁴. Conservez-moi une grande place dans votre cœur et comptez toujours sur votre ami, E. H.

P. S. : allez voir ma mère, je vous prie. Votre visite à tous deux lui fait tant plaisir.

377. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 27 OCT. 1857

Copie. Arch. A.F.R., carton 63, f. 381

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division expéditionnaire française en Italie à vous verser avant la fin du mois sur votre reçu une somme de dix mille francs, acompte sur le prix d'exécution de cinq nouvelles copies en marbre de statues antiques destinées à la décoration de la cour du Louvre et dont il est question dans ma dépêche du 27 janvier 1857. Bien que vous ne m'eussiez pas demandé cette avance, j'ai cru devoir vous la faire faire afin de vous mettre à même de presser avec le plus grande activité l'exécution de ces copies.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

1. M. Guillemin.

2. Gumery.

3. Louvet.

4. Boulanger.

378. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 12 NOV. 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 382

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que les élèves ci-après qui ont remporté cette année les premiers grands prix au concours de l'Académie des Beaux-Arts, sont nommés à ce titre pensionnaires du gouvernement de l'Académie impériale de France à Rome à partir du 1^{er} janvier 1858, savoir M. Sellier (Charles-François), né à Nancy (Meurthe) le 23 décembre 1830, élève de M. Léon Cogniet, membre de l'Institut, grand prix de peinture (pensionnaire pour 5 années) ; M. Tournier (Joseph), né à Chazeuil (Côte-d'or) le 18 mai 1830, élève de M. Jouffroy, membre de l'Institut, grand prix de sculpture (pensionnaire pour 5 années) ; M. Didier (Jules), né à Paris le 26 mai 1831, élève de M. Léon Cogniet, membre de l'Institut, et de M. Jules Laurent, grand prix de paysage historique (pensionnaire pour 4 années) ; M. Heim (Joseph-Eugène), né à Paris le 2 février 1830, élève de M. Lebas, membre de l'Institut, grand prix d'architecture (pensionnaire pour 5 années) ; M. Bizet (Alexandre-César-Léopold), né à Paris le 25 octobre 1838, élève de M. Halévy, membre de l'Institut et de feu M. Zimmermann, grand prix de composition musicale (pensionnaire du gouvernement pour 5 années) ; M. Colin (Charles-Joseph), né à Cherbourg (Manche) le 2 juin 1832, élève de M. Ambroise Thomas, membre de l'Institut et de feu M. Adam, 2^{ème} premier grand prix de composition musicale (pensionnaire du gouvernement pour 4 années, à Rome pour un an). Tous ces élèves devront être rendus à Rome et se présenter à vous dans le courant de janvier 1858. Je vous prie de vouloir bien les installer à l'Académie en qualité de pensionnaires du gouvernement. Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

379. SCHNETZ À FOULD. ROME, 14 NOV. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 532

M. le ministre,

J'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. les devis que M. Poletti, architecte de l'Académie, vient de terminer et qui ont pour objet les travaux à exécuter en 1858 tant pour entretien ordinaire que pour grosses réparations dans le palais et dépendances de l'Académie. Ces devis sont accompagnés d'un résumé dans lequel les travaux sont présentés et inscrits par ordre d'urgence. Je joins à ces pièces la traduction de ce résumé et celle du rapport dans lequel l'architecte Poletti expose succinctement à V. Exc. les motifs des réparations proposées. Il résulte de ces documents que la dépense à faire pendant l'exercice 1858 s'élèverait savoir pour entretien ordinaire à la somme de 1470 écus (7903,16 f.) ; pour grosses réparations à celle de 4145,14 écus (22 285,69 f.)
J'ai l'honneur...

380. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 9 DEC. 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 83, f. 65

M. le directeur,

vous avez produit au nombre des pièces justificatives applicables au 3^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie de France à Rome pendant l'exercice courant deux quittances qui ont été trouvées l'une irrégulière, l'autre incomplète. Ce sont la facture de M. Dusautoy acquittée par un employé de sa maison et non timbrée, ce qui est indispensable, le fournisseur étant domicilié en France ; la facture n° 27 du s^r Mazzolini quittancée par un fondé de pouvoir dont la qualité n'est pas justifiée. J'ai pu obtenir de M. Dusautoy une facture nouvelle que je vous adresse ci-jointe afin que vous y apposiez la formule ordinaire : « certifié véritable... ». Quant à la pièce n° 27 je suis obligé de vous la renvoyer et de vous prier de la remplacer par une autre portant l'acquit du s^r Gori Mazzolini, à moins que vous en préfériez joindre à la

première un extrait authentique de la procuration en vertu de laquelle le s^r Béranger a signé pour le s^r Mazzolini.

Votre bordereau contient une dépense de 300 f., indemnité de frais de voyage payée à M. Maillot, pensionnaire peintre, chargé d'accompagner en France un autre pensionnaire malade. Avant de proposer à M. le ministre d'approuver cette dépense dont il est question pour la première fois dans votre bordereau, j'aurais besoin de savoir de vous si elle pourra être soldée au moyen d'économies réalisées sur l'ensemble de votre budget et de connaître le nom du pensionnaire envoyé en France.

Vous n'avez produit jusqu'à présent aucun certificat établissant le cours authentique du change de l'écu romain en francs au moment de vos paiements. La cour des Comptes ayant réclamé ce certificat pour les dépenses d'entretien de l'Académie en 1854 et sa réclamation, que je ne puis m'empêcher de trouver fondée, pouvant être renouvelée au sujet des paiements de l'exercice courant, je suis obligé de me mettre en mesure d'y satisfaire. Je vous prierais donc de m'adresser avec les pièces dont il est question plus haut, un certificat spécial pour chacun des bordereaux que vous avez transmis cette année, tant pour les dépenses de l'Académie que pour les frais d'exécution des copies de figures antiques destinée à la décoration de la cour du Louvre.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le chef de la division des Beaux-Arts, de Mercey.

381. SCHNETZ À MERCEY. ROME, 19 DÉC. 1857

Arch. A.F.R., carton F²¹ 613

M.,

je m'empresse de répondre à votre lettre du 5 du courant. Je vous renvoie d'abord les deux pièces qui n'étaient pas en règle et que j'ai fait rectifier, le mémoire du marchand de bois et celui de Dusautoy. Il existe à Rome un usage que vous avez dû connaître : chaque marchand ou commerçant a un ministre ou premier commis qui est chargé de presque toutes les affaires de son patron et signe en son nom tous les reçus. Cet état de choses

est accepté ici par tout le monde et il est impossible de leur faire comprendre qu'il n'en est pas de même en France. C'est pourquoy, malgré toute l'attention que l'on peut mettre à vérifier les reçus, il arrive encore quelquefois que la signature du ministre s'y glisse à la place de celle du patron.

Quant à l'indemnité de 300 f. demandée pour M. Maillot, j'ai eu l'honneur de vous parler de cette affaire à Paris et si vous voulez bien chercher dans vos souvenirs, vous vous rappellerez sûrement que je vous ai dit que M. Chiffart, pensionnaire peintre, dont la pension à Rome était expirée au 31 décembre 1856, avait été pris, quelques jours après mon départ de Rome, d'un accès d'aliénation mentale qui faisait craindre les tristes conséquences qui avaient eu lieu pour M. Bonnardel. Dans cette occurrence, M. l'ambassadeur de France consulté par M. Le Go, secrétaire de l'Académie, et sur l'avis des médecins, décida qu'il fallait le faire rentrer en France le plus promptement possible. Comme il était impossible de le faire partir seul ou avec une personne étrangère, M. Maillot, pensionnaire peintre qui était lié avec lui plus particulièrement, fut chargé de l'accompagner en France. Je fus instruit de cette décision de M. l'ambassadeur par une dépêche télégraphique qu'il m'adressa ; aussitôt, je m'empressai de vous en faire part et vous m'autorisâtes alors de fixer l'indemnité qu'il était juste d'accorder à M. Maillot. Je puis me rappeler que je parlai aussi de cette affaire à M. Tournois. M. Picot et M. Cogniet, ce dernier, professeur de M. Chiffart, en furent également instruits et, sur leurs conseils judicieux, je m'abstins d'en instruire officiellement l'Institut. Du reste, M., je crois pouvoir vous assurer que je serai en mesure de solder cette somme sur les économies probables de mon budget et si elles ne suffisaient pas, sur un petit fond de réserve que j'ai en caisse.

Quant à la demande d'un certificat établissant le cours authentique de l'écu romain en franc au moment des paiements faits par le directeur, c'est la première fois, je crois, qu'elle se produit. Les dépenses pour lesquelles ce certificat serait demandé forment à peine le 5^{ème} de la dépense annuelle de l'Académie et, comme elles s'acquittent pour la plupart au jour le jour et en menu détail le plus souvent, ce serait mettre en quelque

sorte le directeur dans l'obligation de tenir une espèce de compte de banque au fur et à mesure de ces dépenses, ce qui deviendrait bien ardu et bien compliqué pour lui.

Ce que la cour des Comptes demande avait lieu, je crois, autrefois, mais alors l'Académie recevait les fonds du Trésor par l'entremise du banquier Torlonia. Le banquier Torlonia payait le directeur soit en francs, soit en monnaie romaine, ou en toute autre monnaie ayant cours dans le pays, au taux fixé et se remboursait sur le Trésor au taux du jour ; la différence était réglée entre le Trésor et lui en fin d'année sur le compte que celui-ci produisait des dates des paiements faits au directeur, mais ce dernier acquittait toujours les dépenses au taux fixé de l'écu romain au franc ; ce taux était alors de 18 écus 40 baioques pour cent francs, il est aujourd'hui à 18 écus 60 baioques.

Depuis la présence de l'armée française à Rome l'Académie reçoit ses fonds directement du Trésor. Ils lui sont comptés en francs par le payeur de cette dite armée et c'est en francs aussi que se soldent presque toutes les dépenses de l'Académie. Cet état de choses si différent modifie beaucoup, il me semble, la situation actuelle. Je désire, M., que vous soyez de cet avis.

J'ai l'honneur d'être, M., votre bien empressé serviteur et vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.
Victor Schnetz.

382. SCHNETZ À FOULD. ROME, 19 DÉC. 1857

Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 533

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre sous ce pli à V. Exc. les pièces justificatives des dépenses faites pour grosses réparations pendant le 2^{ème} semestre de l'exercice courant. Le bordereau récapitulatif qui est joint à ces pièces constate le montant de la dépense à la somme de 3157,17 f. qui jointe à celle de 7705,88 f. dont il a été justifié aux 1^{er} et 2^{ème} bordereaux tant pour entretien ordinaire des bâtiments que pour grosses réparations porte le total de la

dépense jusqu'à ce jour à la somme de 10 860,95 f., acompte de laquelle j'ai reçu de M. le payeur de la division expéditionnaire française à Rome le 16 décembre courant, d'où résulte un excédent en la dépense auquel il faudra joindre les dépenses à solder pour entretien annuel pendant le 2^{ème} semestre 1857 dont je rassemble les mémoires et que j'aurai l'honneur de transmettre à V. Exc. aussitôt qu'ils seront soldés.
J'ai l'honneur d'être avec respect...

383. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 29 DEC. 1857

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 384

Ministère d'État. Section des Beaux-Arts.

M. le directeur,
j'ai eu l'honneur de vous faire connaître, il y a déjà quelques temps, les noms des pensionnaires nouveaux à l'Académie impériale de France à Rome à partir du 1^{er} janvier 1858 et il vous est possible maintenant de me soumettre un projet de budget des dépenses de cet établissement pour l'exercice précité. Je viens en conséquence vous prier de m'adresser ce projet dans le plus bref délai possible. Le montant des ressources applicables aux dépenses de l'Académie en 1858 étant de cent quatorze mille francs, y compris bien entendu les revenus particuliers évalués à 1200 f. votre projet de budget pourra s'élever à ce chiffre de 114 000 f., mais il ne devra pas le dépasser. Comme vous le remarquerez, M. le directeur, ce crédit présente sur celui de 1857 une certaine augmentation. Cette augmentation a été demandée notamment pour faire face aux dépenses ci-après : traitement de deux domestiques et augmentation des gages du suisse portier (1050 f.). Cette dépense de 1050 f. qui a pu être couverte en 1857 au moyen d'économies réalisées sur d'autres articles, sera inscrite à partir de 1858 au budget de l'Académie ; dépenses diverses et d'entretien, études de pensionnaires et objets divers (1250 f.) ; frais de retour du directeur (3000 f.).

Correspondance de Schnetz (2)

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

384. [NOTE DE TRAVAIL JOINTE A LA MINUTE D'UNE LETTRE DE MERCEY A SCHNETZ]. ROME, 29 DÉC. 1857
Original. Arch. nat. F²¹ 593, comptabilité 1858

Exercice 1858, Académie impériale de France à Rome.

Crédit : 132 200 f.

Dépenses payables à Paris :

trois musiciens : 9 000

transport des ouvrages : 4 000

nouveau directeur : 3 000

lauréats de 1858 : 3 000

19000 f.

Budget de Rome : 113 200 f.

Revenus de l'Académie : 1 200 f.

à référer à l'empereur : 400 f.

Total : 114 000 f.

385. [CERTIFICAT DE LE GO]. ROME, 31 DEC. 1857
Minute. Arch. A.F.R., carton 63, f. 534

Nous soussigné, certifions comme étant en notre parfaite connaissance devant qui il appartiendra que le s^r Gasperini Adinolfi, ancien cocher de l'Académie impériale de France à Rome auquel il était à ce titre accordé un secours de vingt cinq francs par mois au terme de la décision ministérielle du [...] a reçu mensuellement lesdites sommes des mains de M. Schnetz jusqu'au 17 décembre 1857 dans le courant duquel il est décédé, soit au total une somme de deux cents francs de laquelle il n'a pu donner quittance ne sachant écrire ni signer. Pour quelle raison sur la demande dudit M. Schnetz et pour lui servir de quittance bonne et valable de ladite somme de deux cents francs partout et devant qui il sera besoin nous avons rédigé le présent certificat que nous

avons signé pour servir de témoignage à la vérité. Fait en triple original à Rome, le 31 décembre 1857, A. Le Go.

386. SCHNETZ À FOULD. [ROME, FIN 1857]¹

Minute. Arch. Institut, carton 5 E 55, f. 462

M. le ministre,

conformément aux instructions de la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 14 avril dernier, j'ai chargé M. Maillot, pensionnaire de l'Académie de l'exécution de la copie du portrait de S. M. l'empereur destinée à l'ornement des appartements de M. le duc de Gramont, ambassadeur de France à Rome. J'ai l'honneur d'annoncer à V. Exc. que cette copie est terminée aujourd'hui et je viens la prier de donner des ordres pour que M. Maillot puisse toucher à Rome la somme de 1200 f. allouée par V. Exc. pour ce travail.

J'ai l'honneur...

387. SCHNETZ À FOULD. [ROME, FIN 1857]

Minute. Arch. Institut, carton 5 E 55, f. 462

M. le ministre,

j'ai reçu la copie de mes comptes, exercice 1857, approuvés par V. Exc. Dans la lettre qui accompagne cette pièce, V. Exc. m'invite avec raison à ne pas sortir des limites de mon budget et de mes comptes. J'ai l'honneur de l'assurer que je fais tout mon possible pour me conformer à cette juste recommandation. Si les dépenses de l'année 1857 dépassent de 2 le chiffre qui m'avait été alloué, c'est que dans ces dépenses figurent 550 f. d'indemnités nouvelles accordées aux pensionnaires et 300 f. de voyage à Paris de M. Maillot pour accompagner M. Chiffart dont l'état de santé, d'après l'avis des médecins, exigeait ce voyage. Ces deux dépenses

1. Le duc de Gramont était arrivé à Rome le 16 août 1857.

ne pouvant être prévues, n'avaient pas été portées sur le budget et ont été la cause forcée de cette modification.

388. SCHNETZ À FOULD. ROME, 9 JANV. 1858

Original. Arch. nat. F²¹ 593, comptabilité 1858

M. le ministre,

en me faisant connaître, par la dépêche du 29 novembre dernier, le montant des ressources applicables aux dépenses de l'Académie en 1858, V. Exc. m'invite à lui adresser, dans le plus bref délai possible, le projet de budget des dépenses de cet établissement pendant ledit exercice.

J'ai eu l'honneur d'adresser ce projet à V. Exc., en double expédition suivant l'usage, à la date du 2 août 1856, et les résultats des concours de 1856 et 1857 n'ont apporté aucune modification du nombre des pensionnaires, porté dans ce projet au chiffre de vingt et un, dont les noms suivent :

Peintres

1. Giacomotti
2. Maillol
3. Clément
4. Delaunay
5. Sellier
6. Didier, peintre paysagiste

Sculpteurs

7. Carpeaux
8. Chapu
9. Doublemard
10. Maniglier
11. Tournois
12. Dubois, graveur en médaille

Architectes

13. Bonnet

- 14. Vaudremer
- 15. Daumet
- 16. Guillaume
- 17. Heim

Graveurs en taille-douce

- 18. Soumy
- 19. Gaillard

Musiciens

- 20. Bizet
- 21. Colin

Il n'y a donc lieu à aucun changement du chiffre des dépenses fixes chap. I du projet pour 1858, le montant du traitement des deux domestiques des pensionnaires et l'augmentation des gages du portier ayant été compris dans le projet soumis à V. Exc.

Les seules augmentations à y introduire seraient les suivantes :

1. indemnité de cent francs par mois au cuisinier jusqu'au moment où le prix des vivres sera revenu à un taux plus modéré (autorisé par la dépêche du 18 août 1857). Ci, pour l'année 1 200 f.

2. indemnité de frais d'études des pensionnaires, fixée par la même dépêche à la somme annuelle de 570 f., qui se trouvera réduite à celle de 540 f. pour 1858, le concours de gravure n'ayant lieu que tous les deux ans, le nombre des pensionnaires graveurs présents à l'Académie, en 1858, n'est que de deux au lieu de trois, dont un seul est appelé à participer à l'indemnité.

Cette somme de 540 f. se trouvera répartie ainsi qu'il suit :

M. Clément, peintre d'histoire, 2^{ème} année : 50 f.

M. Delaunay, id., (faisant les travaux de 3^{ème}) : 50 f.

M. Sellier, id., 1^{ère} année : 50 f.

M. Didier, peintre paysagiste, id. : 30 f.

M. Carpeaux, sculpteur, 4^{ème} année : 50 f.

M. Chapu, id., 3^{ème} année : 50 f.

M. Tournois, id., 1^{ère} année : 50 f.

Correspondance de Schnetz (2)

M. Dubois, graveur en médaille, 4^{ème} année : 30 f.

M. Daumet, architecte, 3^{ème} année : 50 f.

M. Guillaume, id., 2^{ème} année : 50 f.

M. Heim. id., 1^{ère} année : 50 f.

M. Gaillard, graveur en taille-douce, 2^{ème} année : 30 f.

3. V. Exc. m'ayant autorisé, par particulière du mois de décembre dernier, à fournir désormais aux pensionnaires sculpteurs, pour la copie en marbre et pour la statue de dernière année, du pensionnat, des marbres de première qualité au lieu de seconde, l'augmentation qui en résultera peut être évaluée à mille francs pour chacune et, en 1858, elle sera affectée à l'acquisition du marbre de la copie à faire par M. Maniglier et de la statue à exécuter par M. Doublemard. Ci : 2000 f. Ensemble : 3740 f., d'où résulte que le chiffre du préventif pour l'exercice 1858 qui s'élève dans le projet de budget soumis à l'approbation de V. Exc. à la somme de 109 993, 39 f., compris l'indemnité de retour en France du directeur, ci 109 993,39 f., s'élèverait, en y comprenant les augmentations ci-dessus à la somme de cent treize mille sept cent trente-trois francs cinquante-neuf centimes, ci 113 733,59 f.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

389. SCHNETZ À FOULD. ROME, 19 JANV. 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 309^{bis}

M. le ministre,

je m'empresse de transmettre ci-joint à V. Exc. la quittance en duplicata du montant de retenue faite pendant les années 1855 et 1856 sur le traitement de M. Barthe, ancien pensionnaire musicien compositeur. Cette pièce revêtue de « certifié véritable » sous le n° 3 des annexes du compte de retenue inscrit sous le n° 2A de celles à l'appui du compte général de l'exercice 1856, complète la justification dudit compte.

390. HEBERT A GUMERY ET BAUDRY. CERVARA 20 JANV. [1858]

Original autographe. Fond. Custodia, 1978 A 2554.

Éd. Julia, p. 94

Vieux pontife, vieux Brancaz,
je suis à (La) Cervara d'où je vous ai écrit tant de petites notes, il y a deux ans, mais le pays est bien changé et nous aussi, sans doute. En somme, vous deux, Baudry et vous, ne devez pas pas être fâchés du changement que le temps a apporté dans vos positions. Vous avez triomphé de l'épreuve redoutable du dernier envoi, triomphé en vainqueurs chargés des dépouilles de l'ennemi. Vous avez mis à sec la caisse du ministre. C'est bien pour une fois, mais je suis sûr que vous rêvez d'empoigner encore chacun mille cinq cents francs de première médaille au Salon. Enfin, maintenant que vous avez tâté du numéraire, vous trouvez ça bon et vous en voulez encore. Vous êtes comme les crocodiles qui ont mangé du chrétien et qui dédaignent les feuilles de chou du Nil. Mes bons amis, vous me dites que c'est grâce au coup d'épaule¹ que je vous ai donné que vous êtes en route pour la fortune. N'en croyez rien. Vous vous êtes tirés vous-même du marais où gisent tant de noms inconnus. Les recommandations sont inutiles à ceux qui n'ont pas un vrai talent. Il s'agit maintenant de tenir ferme et même de monter un peu plus haut, attention ! Je vous souhaite à tous deux, mes chers amis, l'ardeur réfléchie qui contient la patience et le courage. Avec ça on fait de grandes choses. Je voudrais pouvoir vous donner des nouvelles de nos amis les Cheuvreux et de l'abbé², mais je ne sais rien d'intéressant à vous apprendre. Je crois que M^{me} Louise³ va doucement. Ces dames m'ont écrit il y a quelques jours. Elles ne voient l'abbé que deux ou trois fois par jour. Il va bien et parle sans cesse de ses amis de l'Académie qu'il aime plus que jamais. Elles attendent M. Ampère avec impatience et se promettent d'aller sur la route de Civitavecchia l'arracher à la diligence. Tout ça serait bien bon et

1. Allusion soit à une entremise d'Hébert auprès d'Achille Fould, soit plus probablement à ses relations avec la p^{sse} Mathilde.

2. Aulanier.

3. M^{me} Guillemin.

bien tentant pour moi s'il n'y avait pas un « mais » que vous connaissez. Baudry me dit que ce « mais »¹ doit revenir à Paris. J'attends pour descendre qu'il soit en route, l'animal. S'il ne s'en va pas je resterai à Cervara tout l'hiver. J'y suis assez bien installé et j'y travaille ferme, malgré le vent et la neige. Je regrette seulement qu'on ait tué tant de cochons depuis Noël. Je ne mange plus que de ça sous toutes les formes ; j'en ai assez.

Quand vous verrez M. Ampère, dites-lui qu'il faut qu'il vienne à Cervara, il le faut. L'abbé et M. Cheuvreux voulaient venir ces jours-ci ; je les ai dissuadés de cette agréable promenade ; les chemins sont défoncés.

Je ne sais pas encore au juste ce que sera mon tableau². Ce que je sais, c'est que j'y travaille avec plaisir ; c'est tout ce qu'il me faut. Je nage en plein dans le vrai. Pour la première fois depuis que je peins, je suis à la source de la *sincérité* en art et je m'y abreuve en ivrogne. Rien n'est plus doux que de sentir l'accent de la nature à chaque pas et de voir épanouie partout cette rare fleur qu'on appelle le caractère. Mes chers amis, grâce à votre absence de Rome, je puis vivre sans trop de regrets de la Ville Éternelle sur mon rocher de Cervara et passer des jours et des mois, seul avec mes hôtes et mon tableau. Si vous étiez là-bas de l'autre côté de la montagne de Canterano, je descendrais très vite pour vous retrouver.

Adieu. Pardonnez-moi l'absence de nouvelles intéressantes. Ceci n'a d'autre prétention que de vous porter un salut de la part de votre ami, E. H.

P. S. : mes amitiés à Loulou³, Leboutoux et Delehelle.

1 M. Guillemin.

2. *Les Cervaroles*.

3. Louvet.

391. SCHNETZ À FOULD. ROME, 6 FÉV. 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 310

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. les pièces justificatives des dépenses soldées pour le service de l'Académie impériale de France à Rome jusqu'au 31 décembre 1857. Le bordereau récapitulatif de ces dépenses en constate l'excédent sur la recette audit jour à la somme de 16 651,73 f., excédent qui au moyen de la recette des revenus ordinaires à inscrire au compte général dudit exercice 1857 se trouve réduit à celle de 15 415,18 f. Le crédit alloué à l'Académie pour 1857 s'élève à la somme de 108 888,44 f., a compte duquel il a été reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome 92 500 f. ; recette des revenus ordinaires 1236,55 f., ensemble déduit 93 736,55 f., restant à recevoir 15 151,89 f. Je vais faire dresser ce compte aussitôt que possible et pour le clore définitivement j'ai besoin de connaître les résultats de la vérification de ce dernier bordereau des dépenses et de recevoir le reste du crédit ouvert à l'Académie pour 1857 sur lequel au 31 décembre dernier je n'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome que [...]. Je prie V. Exc. de vouloir bien y faire procéder et faire ordonnancer le restant du crédit ouvert à l'Académie pour 1857 sur lequel je n'ai reçu du Trésor qu'une somme de 92 500 f. de laquelle à déduire pour restant à recevoir dudit crédit 16 388,44, moins pour recette des revenus ordinaires, 15 151,89 f.

392. SCHNETZ À FOULD. ROME, 6 FÉV. 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 312

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 2^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1857 pour l'exécution de figures antiques destinées à la décoration de la cour du Louvre. Le total de ces nouvelles dépenses s'élève à la somme de 6928,06 f. qui jointe à celle des dépenses pour le

même objet (10340,99) forme pour l'exercice 1857 un total de 16 962,04 f. J'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 10 mai 10 000, f., le 16 décembre 7500 f. D'où résulte que la recette au 31 décembre surpasse la dépense de 537,96 f. Je dois faire observer à V. Exc. que la quittance du praticien Stampanoni faite pour le solde de l'exécution des six copies ne porte le montant des sommes à lui payer précédemment qu'à la somme de 4400 écus au lieu de 4500, prix originaiement convenu. Cette réduction de 100 écus a été motivée par le fait constaté dans le cours de l'exécution de ces travaux qu'il s'en est trouvé deux dont le praticien n'a pas été obligé d'opérer la réduction à la proportion des huit autres.

393. SCHNETZ À FOULD. ROME, 23 FÉV. 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 313

M. le ministre,

je reçois à l'instant la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 19 février dernier au sujet du paiement qui m'a été fait le 2 janvier dernier par M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome d'une somme de dix mille francs, 1^{er} acompte sur le prix d'exécution des cinq nouvelles copies de statues antiques destinées à la cour du Louvre. V. Exc. me demande auquel des deux exercices 1857 ou 1858 cette somme de 10 000 f. doit s'appliquer. Je me fais un devoir de répondre que le compte des dépenses pour les dix premières copies, compte dont j'ai fait l'envoi à V. Exc. le 13 de ce mois a déjà été signé par le ministère et que c'est à l'exercice 1858 que ladite somme est applicable.

394. SCHNETZ À FOULD. ROME, 9 MARS 1858
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 313

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le compte et les pièces à l'appui des dépenses faites sur l'exercice 1857 tant pour l'entretien annuel que pour travaux de réparation exécutés dans les bâtiments et dépendances de l'Académie de France. Ce compte se résume dans les termes suivants : dépenses faites pour entretien annuel (6699,98 f.) ; pour réparations diverses (8300,37 f.). J'ai reçu acompte de ces travaux la somme de 12 000 f., d'où résulte un excédent en dépenses de 3000,35 f. que je vous prie de vouloir bien faire ordonnancer aussitôt que la vérification du compte ci-joint aura été faite, le solde de ces travaux ayant été pris sur le 1^{er} acompte du crédit ouvert à l'Académie pour les dépenses ordinaires de l'exercice courant.
J'ai l'honneur...

395. SCHNETZ A NAVEZ. ROME, 13 MARS 1858
Original. Bibl. royale de Bruxelles, II/70 ; f. 441. Éd. Chesneau-Dupin, p. 181

Mon cher Navez,
j'ai reçu ta bonne lettre avec bien du plaisir. Les nouvelles d'un vieil ami sont toujours les bienvenues à mesure que l'on avance en âge les paroles se portant plus volontiers sur le passé et tout ce qui vient le raviver est une joie pour le cœur. Je vois avec plaisir que tu travailles toujours avec ardeur et que tu trouves toujours dans ta palette la même source de jouissance que jadis. Je ne puis t'en dire autant. Je la néglige singulièrement et sans un grand remords. La comparaison que voici t'expliquera mieux que beaucoup de paroles ce qui me fait avoir le peu de remords de ma paresse. Tu as vu quelquefois dans nos fêtes publiques un pauvre diable grimant au mât de cocagne pour décrocher un mouchoir ou un couvert d'argent. Près d'arriver au but, les forces lui manquent et malgré tous ses efforts, il sent que peu à peu il descend. Arrivé à

l'âge de plus de soixante-dix ans où je suis maintenant, je sais que je descends rapidement du point du mât de cocagne où j'étais parvenu avec tant de peine. Je ne veux donc pas faire d'efforts superflus pour m'y maintenir et je me laisse couler sans regrets puisque c'est la loi générale. Je ne veux cependant, pas dire que la peinture n'ait plus de charme pour moi, car j'en fais encore de temps en temps avec plaisir, mais ce plaisir n'est plus celui que j'éprouvais quand je pouvais espérer un progrès dans l'exécution d'une œuvre nouvelle. En voilà bien long, mon cher ami, pour te dire, que je ne fais presque rien en fait de peinture. Je me contente de mener la direction de l'École de Rome le moins mal possible. Peut-être que quand je serai débarrassé de ces soucis, reviendrai-je un peu plus souvent à ma palette. *Vedremmo!* En attendant mon temps finit au 31 décembre prochain et je rentrerai à Paris vers le printemps. Je puis dire sans jactance que tout le monde ici regrette de voir mon temps finir et si je voulais faire signer une pétition pour obtenir une prolongation de temps, je crois que j'aurais près d'un quart de la ville, compatriotes, romains et « forestiers »¹. Mais jusqu'ici, mon cher ami, je n'ai encore parlé que de moi et j'ai cependant, à te remercier pour tous les détails intéressants que tu me donnes de ton voyage à Londres. Tes réflexions sur l'état des arts dans ce pays sont parfaitement justes. J'avais déjà entendu beaucoup parler de cette exposition de Manchester qui, en définitive, n'a pas tenu tout ce qu'elle promettait. Je te trouve bien courageux d'avoir entrepris ce long voyage pour la voir ; je ne l'aurais peut-être pas eu d'abord parce qu'il fallait pour cela aller en Angleterre et que plus je vis, plus ce pays m'est odieux. Tu dois juger si ce qui vient de se passer me le fait aimer davantage. Vous autres belges, mon cher Navez, vous n'avez pas les mêmes raisons que nous pour le détester.

En fait d'art il n'y a ici rien de bien nouveau. On y fait toujours d'assez bonne sculpture et de la peinture médiocre. La mode du genre a été inoculée aux romains par les artistes de tous les pays qui viennent exercer ce genre d'industrie ici sous les yeux de Raphaël et de Michel-Ange et quelques-uns commencent à y

1. En italien « forestieri » signifie étrangers.

réussir assez bien. Tu recevras, si tu ne l'as pas reçue déjà, un diplôme de membre de l'Académie de Saint-Luc. Je t'avais proposé ainsi que Picot et Henriquel-Dupont et vous avez été agréés à l'unanimité.

Adieu, mon cher Navez. Je te remercie des bons souhaits que tu fais pour moi à l'occasion de la nouvelle année. Tu sais que les miens pour ton bonheur ne sont pas moins sincères. Je t'embrasse de tout mon cœur. Ton vieil ami, V. Schnetz.

396. SCHNETZ A CHIROS. ROME, 27 MARS 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 315

M.,

conformément aux instructions que je viens de recevoir de S. Exc. le ministre d'État, j'ai l'honneur de vous envoyer une somme de 537,96 f. formant l'excédent en recette des sommes affectées pendant l'exercice 1857 à l'exécution des dix copies en marbre de statues antiques destinées à la décoration de la cour du Louvre. Je vous serai obligé, M., de me faire passer le récépissé de ladite somme aussitôt qu'il sera régularisé afin que je puisse l'adresser à M. le ministre d'État qui m'en recommande l'envoi immédiat.

Veillez agréer, M., l'expression de mes sentiments de considération très distinguée. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

397. SCHNETZ À FOULD. ROME, 30 MARS 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 315

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le récépissé de la somme de 537,96 f. formant l'excédent en recette du compte des dépenses faites pendant l'exercice 1857 pour l'exécution des dix copies en marbre de statues antiques destinées à la décoration de la cour du Louvre. Le versement de ladite somme a été faite à M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome au reçu de la dépêche

que V. Exc. m'a adressée sur cet objet et conformément aux instructions qu'elle contenait, mais les formalités du visa de l'intendance n'ayant pu s'accomplir pour l'heure du départ du courrier de samedi dernier, j'ai été obligé de remettre l'envoi du récépissé ci-joint au courrier de ce jour.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect...

398. SCHNETZ À FOULD. ROME, 3 AVR. 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 316

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'accuser réception à V. Exc. des ouvrages provenant des souscriptions de la division des Beaux-Arts dont l'année dernière, à l'occasion de la fête de l'empereur et par ordre de S. M., V. Exc. m'annonçait l'envoi et le don gracieux à la bibliothèque de l'Académie impériale de France à Rome. La caisse qui contenait ces ouvrages m'est enfin parvenue dans les premiers jours du mois dernier et les livres ont été immédiatement classés dans notre bibliothèque. V. Exc. me permettra de me faire en cette circonstance l'interprète des sentiments de gratitude des membres de l'Académie pour cette nouvelle preuve de l'intérêt bienveillant qu'elle daigne accorder de faire face aux besoins du service.

Je suis avec un profond respect...

399. SCHNETZ À MERCEY. ROME, [DÉBUT AVR. 1858]

Original. Arch. nat. F²¹ 593, divers 1858

P. S. : M. Bellay me prie de vous demander s'il peut encore conserver l'espoir d'une réponse favorable à sa demande.

400. [NOTE DE TRAVAIL DE TOURNOIS, CHEF. DU BUREAU DES BEAUX-ARTS.

PARIS, 14 AVR. 1858]

Original. Arch. nat. F²¹ 593, divers 1858.

[On cherche à savoir s'il y a de l'argent disponible pour Bellay.]

Exercice 1858, établissements des Beaux-Arts.

Crédit : 318 100 f.

Dépenses :

Académie de France à Rome 131 533, 59 f.

École des beaux-arts de Paris 116 000, 00 f.

École des garçons 30 700, 00 f.

École des demoiselles 9 350, 00 f.

École de Dijon 12 000, 00 f.

École de Lyon 10 000, 00 f.

Modèles pour les écoles 8000, 00 f.

Total : 317 583,59 f.

Disponible 516,41 f.

401. SCHNETZ À FOULD. ROME, 17 AVR. 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 317

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 1^{er} bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour le service de l'Académie impériale de France à Rome sur l'exercice courant. Le montant de ces dépenses est de 24 592,41 f. sur lesquels j'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 27 mars dernier 20 000 f., d'où résulte un excédent en dépenses de 4592,41 f. Je prie en conséquence V. Exc. de vouloir bien faire ordonnancer aussitôt que possible un 2^{ème} acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour l'année courante afin de me mettre en état de faire face aux besoins du service.

Je suis avec un profond respect...

402. SCHNETZ À FOULD. ROME, 25 MAI 1858

Original. Arch. nat. F²¹ 592, comptabilité 1857. Minute.

Arch. A.F.R., carton 64, f. 318

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc., en triple expédition suivant l'usage, le compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1857, avec les pièces à l'appui qui sont :

1. compte de l'architecte Poletti et pièces annexées sous le numéro 1A,
2. compte du fonds de retenue et pièces annexées, sous le numéro 2A,
3. et enfin, quittance de Gasperini Adinolfi, ancien cocher de l'Académie pour secours à lui accordé en 1857, sous le numéro 3A. Ce compte se résume par balance égale entre la recette et la dépense qui s'élèvent chacune à somme pareille de cent neuf mille cent cinquante et un francs soixante-huit centimes (109 151,68 f.).

Je suis, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

403. SCHNETZ À FOULD. ROME, 1^{ER} JUIN 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 318

M. le ministre,

dans une dépêche du 8 juin dernier V. Exc. m'invite à lui faire connaître les augmentations que je croirais nécessaires au service de l'Académie pour le service de l'Académie pour l'exercice 1860. M. Blanche, dans une lettre particulière qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire il y a quelques mois m'annonçait que le Conseil d'État venait d'accorder pour l'exercice 1859 une somme plus considérable pour le département des Beaux-Arts et qu'une augmentation du traitement des pensionnaires et autres services y était comprise. Le chiffre de cette augmentation ne m'étant pas

encore officiellement connu, je demande à V. Exc. de vouloir bien m'en faire donner connaissance afin de pouvoir répondre à la demande qu'elle me fait l'honneur de m'adresser au sujet du budget préventif de l'Académie pour ledit exercice.

Je suis avec un profond respect...

404. SCHNETZ À FOULD. ROME, 5 JUIN 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 321

M. le ministre,
conformément aux instructions contenues dans la dépêche que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser à la date du 16 janvier dernier, je me suis occupé de faire exécuter ici les moulages de sculptures antiques désignées par M. Félix Ravaisson suivant l'ordre indiqué sur sa liste. J'ai acquis en même temps du marbrier via del Boschetto les moulages de sculptures grecques également indiquées dans les listes de M. Ravaisson. Tous ces moulages déjà emballés et formant un total de huit caisses qui seront jointes à l'expédition des ouvrages de MM. les pensionnaires pour 1857 que je compte adresser sous peu de jours à V. Exc. avec les pièces à l'appui du compte d'encaissement et d'emballage seront remises, selon vos instructions à la maison Gauthier de Rome qui les acquittera et fera suivre le remboursement à Paris. En attendant j'ai l'honneur de joindre ici le mémoire quittancé des moulages exécutés à Rome, montant à 320 écus et je prie V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition un 1^{er} acompte sur la somme de 8000 f. affectée au solde de ces travaux pour me mettre à même de les faire continuer et me rembourser de mon avance.
Je suis...

Correspondance de Schnetz (2)

405. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 18 JUIN 1858
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 42

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que par décret du 7 du courant rendu sur mon rapport, S. M. l'empereur a daigné prolonger d'une année la durée de vos fonctions de directeur de l'Académie impériale de France à Rome. Je vous transmets ci-joint une ampliation de ce décret.
Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale empereur des Français, sur le rapport de notre ministre avons décidé et décrétons ce qui suit

Art. 1^{er}: les fonctions de M. Schnetz, membre de l'Institut, nommé par décret du 7 août 1852 directeur de l'Académie impériale de France à Rome, lesquelles doivent cesser au 31 décembre 1857, sont prolongées d'une année à partir du 1^{er} janvier 1859

Art 2 : notre ministre d'État est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Fontainebleau le 7 juin 1858. Signé, Napoléon. Par l'empereur le ministre d'État, Achille Fould. Pour ampliation le conseiller d'État, secrétaire général, Alfred Blanche.

406. SCHNETZ À FOULD. ROME, 26 JUIN 1858
Original. Arch. nat. F²¹ 593, envois 1858. Minute Arch. A.F.R.,
carton 64, f. 323

M. le ministre,
j'ai l'honneur d'annoncer à V. Exc. que les ouvrages de MM. les pensionnaires pour l'année 1857, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie en avril dernier, ont été expédiés le 15 du

mois courant par l'entremise de la maison Gauthier de Rome sur la tartane « Adelina » portant pavillon toscan, cap. Silvestro Tomei, pour être remis, selon les précédentes instructions de V. Exc., à l'intermédiaire ordinaire de M. Courrat de Marseille, Galland et *c^{ie}* de Paris. J'ai joint à cet envoi, sous une seconde série de numéros, les huit caisses de moulages de sculptures antiques indiqués sur les listes de M. Ravaisson, desquels j'ai eu l'honneur de vous annoncer la prochaine expédition en vous transmettant le compte du mouleur Malpieri le 5 du mois courant. L'envoi se compose ainsi de dix-sept caisses emballées, cordées, portant un numéro d'ordre divisé en deux séries désignées par les lettres A et B avec cette suscription : « à S. Exc. le ministre d'État à Paris. » La série B porte en outre ces deux mots : « moulages Ravaisson. » Les caisses numérotées 1A, 2A, 3A, 4A, 5A contiennent les ouvrages de la section de sculpture. Celle n° 6A contient les dessins du graveur, le n° 7A contient les ouvrages des sections de peinture, d'architecture, de gravure en médaille et, en outre, deux copies d'après les fresques de Raphaël la *Vérité* et la *Modestie* commandées par V. Exc. à M. Clère, artiste français à Rome. Enfin, les caisses n°s 8A et 9A contiennent les objets que les pensionnaires sortants sont autorisés à joindre annuellement à l'envoi. Quant aux huit caisses de la série B, les mots moulages Ravaisson ajoutées à la suscription indiquent distinctement leur contenu. J'ai fait suivre les frais de cette expédition pour être acquittés, comme à l'ordinaire, par votre département et j'ai eu soin, selon vos instructions, de faire remettre en outre à la maison Gauthier de Rome, les pièces à l'appui des frais d'encaissement et d'emballage des moulages Ravaisson, pour être lesdits frais acquittés par elle et en suivre les remboursements à Paris près de qui il appartiendra. Je joins à ma lettre les tableaux comparatifs des travaux exécutés par les pensionnaires avec les obligations qu'ils avaient à remplir aux termes du règlement pour l'année 1857. V. Exc. y trouvera, à la colonne des observations, un résumé de la situation de chaque pensionnaire en face de ses devoirs académiques, auquel je ne dois rien ajouter, l'appréciation et le jugement de ces travaux appartenant en premier lieu à l'Académie.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale, Victor Schnetz.

407. SCHNETZ A HALEVY. ROME, 26 JUIN 1858

Original. Arch. Institut, carton 5 E 41.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 324

M. le secrétaire,

j'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages exécutés par MM. les pensionnaires pendant l'année 1857, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie dans le courant d'avril dernier, ont été expédiés le 15 juin courant pour Paris, en neuf caisses portant un numéro d'ordre de 1 A à 9 A inclusivement et cette suscription : « à S. Exc. le ministre d'État à Paris. »

Je note ici, comme à l'ordinaire, pour éviter toute confusion au moment du décaissement, que les caisses portant les nos 1A, 2A, 3A, 4A, 5A contiennent les ouvrages de sculpture. Celle n° 6 A contient les dessins de M. Gaillard, graveur. Le n° 7A renferme les ouvrages des sections de peinture, d'architecture, de gravure en médailles et, en outre, deux copies d'après les fresques de Raphaël *La Vérité* et *La Modestie*, commandées à M. Clère, artiste français à Rome, par S. Exc. le ministre d'État qui les fera réclamer. Enfin, les nos 8A et 9A contiennent, comme à l'ordinaire, les objets appartenant aux pensionnaires rentrés en France au commencement de l'année courante. Je joins à ma lettre, pour que vous ayez la bonté de les mettre sous les yeux de l'Académie, les tableaux comparatifs des travaux exécutés par MM. les pensionnaires dans le cours de l'année 1857 avec ceux qui sont imposés à chacun d'eux pour ladite année par le règlement.

Veillez bien, M. et cher confrère, présenter à l'Académie l'assurance de mon respect et agréer l'expression de mes sentiments particuliers de considération et de dévouement. Le

directeur de l'Académie impériale de France, à Rome, Victor Schnetz.

408. SCHNETZ AU DIR. DE LA DOUANE DE MARSEILLE. ROME, FIN JUIN 1858
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 322

M. le directeur,

je m'empresse de vous informer que je viens d'expédier par l'intermédiaire de la maison Gauthier de Rome 17 caisses emballées, cordées, adressées à S. Exc. M. le ministre d'État à Paris et portant un numéro d'ordre en deux séries, la première de 1A à 9A inclusivement, la 2^{ème} de 1B à 8B inclusivement. Ces caisses ont été chargées à bord de la tartane « Adelina », sous pavillon toscan, cap. Silverstro Tomei et contiennent, 1^{ère} série les ouvrages des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome ; la 2^{ème} série les moulages de statues antiques exécutés à Rome par ordre de M. le ministre d'État pour l'enseignement du dessin dans les écoles de France. Permettez-moi de vous rappeler, M., qu'une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte l'envoi de l'Académie de la visite à la frontière en raison des dommages que pourrait causer aux objets qui en font partie l'ouverture des caisses avant leur remise à destination.

Confiant aux soins bienveillants qu'en chaque circonstance vous voulez bien accorder au libre passage des envois que fait l'Académie, je vous prie, M., de recevoir à l'avance mes remerciements et d'agréer l'expression des sentiments de considération distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être, M., votre très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

Correspondance de Schnetz (2)

409. SCHNETZ A GAUTHIER. ROME, FIN JUIN 1858
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 323

M.,

j'ai l'honneur de mettre à votre disposition pour être expédiées par voie de mer jusqu'à Marseille 17 caisses adressées à S. Exc. M. le ministre d'État à Paris et portant un numéro d'ordre en deux séries, la première de 1A à 9A inclusivement, la 2^{ème} de 1B à 8B inclusivement. Cet envoi, aux termes des instructions ministérielles, doit être remis à M. Courrat de Marseille, Galland et ^{c^{ie}} de Paris. Vous voudrez bien rappeler à l'expéditionnaire de Marseille qu'une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte l'envoi de l'Académie de la visite à la frontière en raison des dommages que pourrait causer aux objets qui en font partie l'ouverture des caisses avant leur remise à destination.

Je dois ajouter que selon l'instruction ministérielle du 16 janvier dernier vous devez rester chargé d'acquitter ici les frais d'encasement et d'emballage de la série 1B à 8B dont vous serez remboursés à Paris sur présentation des mémoires régulièrement établis que vous aurez soldés en même temps que les frais de la totalité de l'envoi que vous ferez suivre, suivant l'usage, au compte du ministère d'État.

Agréez, je vous prie, M., l'expression de ma parfaite considération. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

410. SCHNETZ A FOULD. ROME, FIN JUIN 1858
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 320

M. le ministre,

je viens de recevoir une expédition du compte de l'Académie pour l'exercice 1857 revêtue de l'approbation de V. Exc. Dans la lettre qui accompagnait cette pièce V. Exc. m'invite à ne pas sortir des limites de mon budget. J'ai l'honneur d'assurer V. Exc. que je n'ai jamais cessé de diriger mon attention vers ce but et que je ferai

toujours mon possible pour me conformer à sa juste recommandation, mais au sujet du compte de 1857 dont le chiffre dépasse de 263,24 f. celui qui m'était alloué pour ledit exercice ; V. Exc. me permettra sans doute de faire remarquer que si j'ai dépassé de ce chiffre les limites fixées, c'est que d'un côté l'indemnité nouvelle accordée aux pensionnaires (170 f.), la moitié de l'indemnité accordée au cuisinier pour les cinq derniers mois (250 f.) ; l'indemnité accordée à M. Maillot pour voyage (300 f.), j'ai eu à faire face d'un autre côté à des dépenses non prévues lors de son approbation qui figureront au compte définitif pour une somme qui s'élève à 1320 f. composée de la manière suivante (indemnité nouvelle aux pensionnaires (570 f.), indemnité à M. Maillot qui a accompagné M. Chiffart (300 f.), pour moitié de l'indemnité accordée au cuisinier à raison de la cherté des vivres pendant les cinq derniers mois (250 f.), et enfin pour secours à l'ancien cocher de l'Académie (200 f.).

411. SCHNETZ A FIESCHI. ROME, CA JULI. 1858
Original. Arch. A.F.R., carton 45, f. 468

M^{gr},

M. Colas, peintre français chargé d'exécuter par le conseil municipal de sa ville natale¹ de faire une copie peinte de la fresque antique connue sous la dénomination de *Nozze Aldobrandine* qui orne l'une des salles de la bibliothèque du Vatican, j'ai l'honneur de recourir à votre bienveillance en la priant d'accorder à ce jeune artiste la permission dont il a besoin pour faire exécuter ce travail. Je saisis avec empressement cette occasion de renouveler ici l'expression des sentiments de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, m^{gr}, votre très humble et très obéissant serviteur.

1. Lille.

Correspondance de Schnetz (2)

412. SCHNETZ À FOULD. ROME, 3 JUIL 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 325

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 1^{er} bordereau et les pièces justificatives des dépenses faites pendant l'exercice courant pour solde des moulages de cinq statues antiques, pour prix de l'exécution de deux copies nouvelles en marbre destinées à la décoration de la cour du Louvre et encaissement desdites deux copies envoyées à V. Exc. à Paris dans le courant de ce mois. Le total de ces dépenses s'élève à la somme de 8250,70 f.. J'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 2 janvier 1858 la somme de 10 000 f. d'où résulte que l'excédent en recette est de 1749,30 f.

Je suis avec respect...

413. SCHNETZ À HALÉVY. ROME, 10 JUIL. 1858

Original. Arch. Institut, carton 5 E 41

M. le secrétaire perpétuel et cher confrère,

je viens d'apprendre que S. Exc. M. le ministre d'État avait donné connaissance à l'Académie du décret de l'empereur qui m'accorde une prolongation d'une année dans les fonctions de directeur de l'Académie impériale de France à Rome. J'attendais que cette communication lui eût été faite pour avoir l'honneur de la lui faire de mon côté et pour la prier de vouloir me continuer pour cette autre année l'affectueuse bienveillance dont elle a bien voulu m'honorer jusqu'ici.

Veillez être de nouveau, M. le secrétaire perpétuel, l'interprète de mes sentiments respectueux auprès de l'Académie et me croire comme toujours votre très dévoué et très affectionné confrère, Victor Schnetz.

P. S. : Mon cher Halévy, je vous serre la main plus particulièrement. Je viens de voir avec plaisir qu'un de vos

élèves¹ avait obtenu le grand prix de musique. Nous le verrons arriver avec plaisir, comme je vais voir bientôt ce cher Picot. J'espère qu'il est déjà en route. Quant au brouillon que vous devez avoir reçu maintenant, je vous le répète, traitez-le sans ménagement ; il ne faut pas laisser dire une niaiserie à l'Académie des Beaux-Arts dans cette séance solennelle ! J'espère que votre santé est bonne, j'en attends de bonnes nouvelles par Picot. Bien mes amitiés à ce cher Lebas, à Lefuel, Caristie, etc., etc. Je vous embrasse de cœur, Victor Schnetz.

Je viens d'apprendre par M. de Mercey que les envois étaient en douane.

J'ai quatre tableaux que je prie M. le secrétaire de l'École des beaux-arts de remettre à M. Ginain, pensionnaire.

414. SCHNETZ À FOULD. ROME, 17 JUIL. 1858

Original. Arch. nat. F²¹592, comptabilité 1857

M. le ministre,

j'ai reçu par le dernier courrier, l'expédition du compte de l'Académie pour l'exercice 1857, revêtu de l'approbation de V. Exc. Dans la lettre qui accompagne cette pièce, V. Exc. m'invite à ne pas sortir des limites de mon budget. J'ai l'honneur d'assurer V. Exc. que je n'ai jamais cessé de diriger mon attention vers ce but et que je ferai toujours tout mon possible pour me conformer à sa juste recommandation. Mais, au sujet du compte de 1857, dont le chiffre dépasse de 263,24 f. celui qui m'était alloué pour ledit exercice, V. Exc. me permettra sans doute de faire remarquer que, si j'ai dépassé de cette somme les limites fixées à mon budget, j'ai eu à faire face, d'un autre côté, à des dépenses non prévues lors de son approbation, et qui figurent au compte définitif. pour une somme qui s'élève à 1 320 f. composée de la manière suivante :

1. pour indemnité nouvelle aux pensionnaires 570 f.
2. indemnité à M. Maillot, qui a accompagné M. Chiffart 300 f.

1. Bizet.

3. pour moitié de l'indemnité accordée au cuisinier à raison de la cherté des vivres pendant les cinq derniers mois : 250 f.

4. et enfin, pour secours à l'ancien cocher de l'Académie 200 f.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur.
Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

415. SCHNETZ À FOULD. ROME 24 JUIL. 1858

Original. Arch. nat. F²¹ 593, envois 1858.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 326

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'informer V. Exc. que la figure d'étude¹ que M. Carpeaux, pensionnaire sculpteur, n'avait pu terminer à temps pour être comprise dans l'envoi que j'ai fait à V. Exc., le 15 juin dernier, des ouvrages des pensionnaires pour l'année 1858, vient enfin d'être emballée dans une caisse portant le n° 10 A et la suscription : « à S. Exc. le ministre d'État à Paris ». Aussitôt cet emballage terminé, j'ai remis la caisse au commandant du bateau à vapeur qui fait, sur le Tibre, le service de l'administration militaire de Rome à Civitavecchia, pour qu'elle soit consignée en ce port à l'administration des Messageries impériales qui l'acheminera jusqu'à Paris pour y être remboursée, suivant l'usage, des frais de cette expédition par votre département.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

416. SCHNETZ À FOULD. ROME, 14 AOÛT 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 327

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 3^{ème} bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour le

1. *Pêcheur à la coquille.*

Correspondance de Schnetz (2)

service de l'Académie sur l'exercice courant. Le montant de ces dépenses est de 12 580,42 f. J'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 29 juillet dernier 20 000 f. d'où résulte que la recette surpasse la dépense de 7419,58 f.

J'ai l'honneur...

417. SCHNETZ À FOULD. ROME, 21 AOÛT 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 328

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour entretien ordinaire des bâtiments et dépendances et grosses réparations faites pendant le 1^{er} semestre de l'exercice courant. Le bordereau récapitulatif qui accompagne ces pièces constate le montant de la dépense à la somme de 14 077,83 f. et la recette à néant. Je viens donc prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition, aussitôt vérification faite de ce bordereau, la somme nécessaire au remboursement de ces dépenses et à la continuation des travaux de réparation à faire pendant le 2^{ème} semestre.

418. E GO À FOULD. ROME, 7 SEPT. 1858

Original. Arch. nat. F²¹ 612, f. 462

M. le ministre,

un grave intérêt de famille m'appelant à me trouver avant la fin du mois courant à Paris d'où je suis absent depuis plus de vingt ans, je viens prier V. Exc. de vouloir bien m'accorder le congé qui me sera nécessaire pour y régler mes affaires, aussitôt après le retour à l'Académie de M. le directeur qui, informé par moi avant son départ des motifs de la demande que j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc., m'a promis d'en recommander l'objet à votre bienveillance. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur, A. Le Go, secrétaire bibliothécaire de l'Académie impériale de France.

419. LE GOA GAUTHIER. ROME, [11 SEPT. 1858]
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 329

M.,
en l'absence de M. Schnetz en ce moment à Paris, j'ai pris connaissance de la lettre que vous lui adressiez à la date d'hier au sujet du remboursement des frais de l'envoi que l'Académie a fait par votre entremise de 17 caisses adressées à S. Exc. M. le ministre d'État à la date du 12 juin dernier. M. Le directeur de l'Académie n'ayant, à ma connaissance, reçu du ministère aucune instruction contraire à celle qui lui prescrivait de diriger tous les envois de l'Académie par l'intermédiaire ordinaire de MM. Courrat de Marseille, Galland et ^c^{ie} de Paris, ainsi qu'il vous en informait par sa lettre du 12 juin dernier, je ne sais à quoi attribuer les difficultés qu'on oppose à votre remboursement et pour éclairer le malentendu provenant de la suppression des affaires de l'intermédiaire ordinaire du ministère, le meilleur et le plus court parti à prendre est d'envoyer votre lettre à M. Schnetz pour qu'il en confère avec M. le chef de la division des Beaux-Arts à Paris et qu'il puisse vous dire à son retour à Rome qui doit avoir lieu vers la fin du mois courant, les démarches que vous aurez à faire pour obtenir le remboursement des frais de votre expédition. J'enverrai à cet effet votre lettre par le courrier de ce jour à M. Schnetz à Paris avec un mot d'explication destiné à lui en rappeler l'objet. Veuillez agréer, M., l'expression de mes sentiments de parfaite considération. Pour le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

420. LE GOA SCHNETZ. ROME, 11 SEPT. 1858
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 329

M. et cher directeur,
voici la lettre que M. Gauthier vous adresse à laquelle je ne suis en mesure de faire d'autre réponse qu'en lui annonçant que je vous la transmets à Paris pour que vous puissiez conférer avec M. le directeur des Beaux-Arts sur les démarches qu'il convient que M.

Gauthier fasse et les productions des pièces à faire pour obtenir le remboursement des frais de l'expédition qu'il a faite des 17 caisses comprenant l'envoi de l'Académie au ministre d'État à la date du 12 juin dernier. Je vous envoie aussi par M. Bellocq qui pour vous éviter des frais de port part ce soir avec un volumineux pli que j'ai reçu de la Secrétairerie d'État et que j'ai décacheté à la plus prochaine occasion dans la persuasion que vous aurez pleine liberté d'en étudier vous-même le contenu.

421. MERCEY A LE GO. PARIS, 24 SEPT. 1858
Copie. Arch. nat. F²¹ 612, f. 463

M.,
j'ai l'honneur de vous annoncer que M. le ministre d'État a bien voulu sur ma proposition et d'après la demande que vous lui aviez adressée le 7 septembre courant, vous accorder un congé d'un mois pour venir à Paris régler des affaires de famille. Vous prendrez ce congé aussitôt après le retour à Rome de M. Schnetz, directeur de l'Académie impériale de France.

422. SCHNETZ À FOULD. ROME, 30 OCT. 1858
Original. Arch. nat. F²¹593, comptabilité 1858

M. le ministre,
j'ai reçu la lettre que V. Exc. a bien voulu m'adresser, en date du 21 oct. 1858. Elle m'apprend qu'une erreur a été commise dans le 3^{ème} bordereau à l'article du serrurier et que cette erreur a été rectifiée. Je reconnais avoir encore à justifier d'une somme de 13 351,03 f. qui m'a été soldée ici par le payeur de l'armée. V. Exc. me demande aussi une deuxième traduction des pièces italiennes que j'envoie pour justifier mes dépenses, je prendrai la liberté de représenter à V. Exc. que je n'ai qu'une personne ici pour suffire aux nombreuses écritures que demande la comptabilité et que je serai très heureux si l'on pouvait dispenser l'Académie de ce nouveau surcroît de travail. Quant aux

certificats d'inscription des objets de matériel à l'inventaire et des états d'emploi des effets d'habillement, j'aurai l'honneur de produire incessamment ces pièces. M. Poletti, architecte, n'a reçu qu'hier la lettre de V. Exc.. Il va se mettre en mesure d'y répondre au plus tôt.

J'ai l'honneur d'être, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur, Victor Schnetz.

423. SCHNETZ À FOULD. ROME, 16 NOV. 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 331

M. le ministre, j'ai reçu la dépêche que V. Exc. a bien voulu m'adresser en date de [...] et dans laquelle elle m'annonce que sur la demande de l'Académie elle vient d'accorder deux années de pension à M. [de Coninck] et que ces deux années de pension commencent à partir de janvier 1859. Je vais prendre les dispositions pour que ce pensionnaire, ainsi que les trois autres que j'attends dans le courant de janvier, trouvent leur logement prêt à être habité. L'embarras sera de trouver un atelier pour le peintre. Il n'en existe que six ans l'Académie et ils sont occupés par les cinq pensionnaires peintres et par le pensionnaire paysagiste, de même qu'il n'existe que six ateliers de sculpteurs. Enfin je suis en train de faire ajuster un petit atelier qu'occupe aujourd'hui le graveur en médailles et si cela ne peut s'arranger, je lui en louerai un en ville.

424. SCHNETZ A TOURNOIS. ROME, 16 NOV. 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 332

M.,
suivant la recommandation que vous m'avez faite, je réponds immédiatement à la demande contenue dans votre lettre du 10 courant. Les personnes qui habitent dans les différents bâtiments de l'Académie de France à Rome sont dans le principal corps de ces bâtiments, le directeur, le secrétaire, 19 pensionnaires

(deux habitant le pavillon dit de Saint-Gaétan où sont également 5 ateliers) ; dans le principal corps sont aussi logés la garde-robe ou femme de charge, 2 domestiques des pensionnaires, le gardien de la galerie des plâtres dans un petit cabinet attenant à cette même galerie ; dans les bâtiments de la porta Pinciana dépendant de la vigne de l'Académie le gardien des jardins ou surveillant, un autre domestique des pensionnaires, un de mes domestiques et le vigneron et sa famille, plus dans deux petites habitations que j'ai fait construire dans le courant de mon directorat avec des restants de pavé, de chaux et quelques journées d'hommes dans un coin de terrain dépendant du jardin de la villa logent le cocher et le 2^{ème} domestique du directeur. Fleury et le cuisinier habitent hors l'Académie. 5 de ces domestiques paient par mois 1 écu pour leur loyer comme l'indique le tableau des recettes de l'Académie.

425. SCHNETZ À FOULD. ROME, 20 NOV. 1858

Original. Arch. nat. F²¹ 593, comptabilité 1858

M. le ministre,

V. Exc. me permettra d'abord de la remercier pour avoir bien voulu destiner six mille francs à la restauration et au renouvellement du mobilier des logements des pensionnaires et des appartements du directeur ; cette dépense allait devenir de toute nécessité d'ici à très peu de temps. V. Exc. a donc eu une très bonne pensée en nous accordant la faveur de ces six mille francs.

Pour me conformer ici à la prescription de la dernière lettre de V. Exc., j'ai l'honneur de lui mettre sous les yeux un petit devis approximatif des dépenses que demanderont les différents travaux que je la prie de m'autoriser à faire exécuter.

V. Exc. verra aussi que, suivant son désir, je me suis tenu au-dessous du chiffre des six mille francs. J'espère encore, à la fin des travaux, obtenir peut-être quelques petites diminutions.

J'ai l'honneur d'être, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur, Victor Schnetz.

P. J. : [Devis de la main Schnetz relatif à l'achat de mobilier pour l'Académie de France.]

Restauration et renouvellement d'une partie du mobilier du directeur et des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome.

- Tapissier : 631 écus romains
- Lampiste : 70 écus romains
- Menuisier : 39 écus romains
- Total : : 740 écus romains.
- Pour les vingt et une chambres des pensionnaires, leur petit salon de réunion, quelques ateliers et le logement du secrétaire, le tapissier estime les dépenses à 100 écus romains
- Total : : 840 écus romains. 840 écus romains font en francs 4515 f.
- Acquisition d'un mannequin pour les ateliers des pensionnaires peintres et sculpteurs 800 f.
- au total de la dépense proposée 5315 f.

Victor Schnetz.

Devis du menuisier pour la réfection de la table du directeur, avec une note, de la main Schnetz :

La grande table de trente couverts qui existe aujourd'hui est toute vermoulue et construite si grossièrement qu'il serait impossible d'y faire asseoir des dames aujourd'hui. Il faut donc qu'elle soit presque renouvelée, elle doit se monter en plusieurs parties. Victor Schnetz.

Ces lampes sont pour remplacer sept vieux quinquets qui forment aujourd'hui l'éclairage du salon de réception.

- Pour les 21 chambres des pensionnaires, leur petit salon de réunion et quelques ateliers, le tapissier estime toutes les prestations à faire ainsi que les fournitures nouvelles à une somme de 100 scudi
- Lampiste : 731 scudi
- Menuisier : 39 scudi
- Total : 870 scudi.

426. SCHNETZ À FOULD. ROME, 29 NOV. 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 330

M. le ministre,
suivant la lettre que V. Exc. m'a fait honneur de m'adresser sou la date du 9 novembre, je m'empresse de lui envoyer le 2^{ème} mémoire du mouleur Malpieri chargé par moi d'exécuter les moulages des figures, fragments antiques, etc., désignés par M. Ravaisson dans les différentes galeries de Rome. Ce 2^{ème} mémoire monte à la somme de 338 écus romains et forme avec le 1^{er} mémoire de 220 écus du même mouleur Malpieri, la somme 548 écus ou 3000 f. qui m'ont été comptés par M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome. V. Exc. m'invite pour les moulages encore à faire à ne pas sortir de la somme de six mille francs allouée pour la totalité de ces marbres. Je tiendrai bien entendu à ce que le mouleur ne sorte pas des limites de cette somme.

J'ai l'honneur d'être, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur.

427. SCHNETZ À FOULD. [ROME, 4 DÉC.1858]

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 333

M. le ministre,
j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. le bordereau des feuilles émargées par MM. les pensionnaires, les gens de service ou attachés à l'Académie impériale de France à Rome pendant le mois d'août, de septembre, d'octobre et novembre. Au retour du secrétaire de l'Académie, M. Le Go, je m'empresserai d'envoyer les mémoires quittancés des autres dépenses faites pendant ces susdits quatre mois. En attendant je prie V. Exc. de vouloir bien me faire compter quelques fonds pour solder les dépenses du mois courant.

J'ai l'honneur...

428. SCHNETZ À FOULD. ROME, 4 DÉC. 1858
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 334

M. le ministre,
M. Lanoüe, peintre de paysage, ancien pensionnaire de l'Académie de France, a été chargé par V. Exc. de faire la copie d'un paysage¹ de Nicolas [Poussin] faisant partie de la galerie Sciarra à Rome. Cette copie aujourd'hui est fort avancée et je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire compter un acompte à M. Lanoüe pour ce travail.
J'ai l'honneur...

429. SCHNETZ À FOULD. ROME, 14 DÉC. 1858
Original. Arch. nat. F²¹ 593, comptabilité 1858. Minute.
Arch. A.F.R., carton 64, f. 335

M. le ministre,
conformément à la décision prise par V. Exc., à la date du 27 novembre dernier, en faveur de M. Bellay, ancien pensionnaire de l'Académie, je lui compterai, en un ou plusieurs paiements suivant ses besoins, le montant de l'indemnité que lui a accordée V. Exc. pour terminer sa planche à Rome, Le reçu de cette somme de six cents francs figurera, selon les instructions de V. Exc., au nombre des dépenses de 1858, qu'elle augmentera nécessairement, n'y ayant point été comprise préventivement, et fera peut-être excéder d'autant le chiffre du budget alloué pour ledit exercice.
J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

1. *Paysage de s. Mathieu avec l'ange* (Art Institute de Chicago).

430. SCHNETZ A LE GO. [ROME,] 14 DEC. 1858

Note. Arch. A.F.R., carton 64, f. 336

Dire au ministre que, conformément à la dépêche qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 27 nov., j'ai autorisé M. Soumy à rentrer en France pour y terminer sa planche commencée. Le départ de M Soumy de Rome étant définitif, je lui ai payé sa pension jusqu'au 31 déc. 1858, sur laquelle j'ai prélevé la retenue ordinaire. M. Soumy n'avait droit qu'à la fin de 1859 à l'indemnité de frais de voyage, mais en raison de l'autorisation que je lui ai accordée de jouir en France de sa dernière année de pension j'ai pensé devoir lui compter les 600 f. de cette indemnité. Cette somme d'ailleurs lui était nécessaire pour faire son voyage et payer quelques petites dettes ici. Suivant la décision de S. Exc. cette dépense sera portée sur le budget de cette année 1858 où je me rembourserai l'année prochaine.

431. SCHNETZ À FOULD. ROME, 14 DÉC. 1858

Original. Arch. nat. F²¹ 593, divers 1858. Minute. Arch.
A.F.R., carton 64, f. 336

M. le ministre,
me conformant à la décision dont V. Exc. me fait l'honneur de me donner communication dans sa dépêche du 27 novembre dernier au sujet de la demande que je lui avais adressée en faveur de M. Soumy, pensionnaire graveur, j'ai autorisé ce pensionnaire à retourner en France pour y terminer sa planche commencée. M. Soumy a, en conséquence, quitté l'Académie samedi dernier et, comme son départ de Rome est définitif, puisque son pensionnat doit expirer au 31 décembre 1859, je lui ai soldé sa pension jusqu'au 31 décembre courant, sauf prélèvement de la retenue mensuelle. En outre, M. Soumy n'avait droit à recevoir son indemnité de retour en France qu'à la fin de 1859, mais, en raison de l'autorisation que lui a accordée la décision de V. Exc. de jouir en France de sa dernière année de pension, j'ai pensé devoir lui compter les six cents francs, montant de cette

indemnit , cette somme lui  tant d'ailleurs n cessaire pour faire son voyage et acquitter ici quelques petites dettes. J'attendrai la d cision de V. Exc. pour savoir si cette d pense devra  tre inscrite au compte de 1858, ou si elle ne doit  tre imput e que sur le compte des d penses de l'exercice 1859.

J'ai l'honneur d' tre, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le tr s humble et tr s ob issant serviteur. Le directeur de l'Acad mie imp riale de France, Victor Schnetz.

432. SCHNETZ   FOULD. ROME, 17 D C. 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 337

M. le ministre,

je viens de rectifier le 3 me bordereau des d penses de l'Acad mie selon les instructions contenues dans la d p che que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser le 21 octobre dernier. Je joins ici le certificat d'inscription sur l'inventaire des articles 1 et 2 du m moire inscrit sous le n  31 dudit bordereau r clam  par celle du 4 d cembre courant.   la date dudit bordereau il me restait   justifier de l'emploi d'une somme de 7351,03 f. sur les avances faites sur le fonds des Beaux-Arts pour le service de l'Acad mie qui, avec celle de 6000 f. re ue par moi de M. le payeur du corps exp ditionnaire fran ais   Rome le 27 novembre dernier a port    13 351,03 f. le total des avances non justifi es   cette derni re date, mais depuis j'ai eu l'honneur d'adresser   V. Exc.   la date du 4 d cembre courant un 4 me bordereau accompagn  des pi ces justificatives dont le montant a  t  somm  par erreur   la somme de 22 476,32 au lieu de celle de 24 726,32 f. r sultant des d penses justifi es par les pi ces   l'appui. L'erreur dont je viens de m'apercevoir porte sur le nombre de mois de retenue et d'indemnit  de nourriture des pensionnaires qui n'a  t  calcul  qu'au chiffre de 64 au lieu de 82 dont il est justifi    l'article des traitements. Il r sulte de la double rectification des articles 14 1 r et 2 me paragraphes qu'en date du 4 d cembre les d penses de l'Acad mie s' levaient   24 726,32, dont   d duire 13 351,03. Reste en d pense 11 375,29 f. Je joins ici en double exp dition la

déclaration rectifiée relative au fonds de retenue pour remplacer la déclaration annexée sous le n° 14 des pièces l'appui du 4^{ème} bordereau.

433. SCHNETZ À FOULD. ROME, 21 DÉC. 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 338

M. le ministre,

en vérifiant une seconde fois les justifications du bordereau du 4 décembre courant, je m'aperçois que la feuille émarginée pour traitement du mois d'août n° 3 des pièces à l'appui, porte la signature de M. Didier, pensionnaire paysagiste et que ce même traitement a été compté une seconde fois dans ledit bordereau sous le n° 9 des justifications. Pour éviter de changer les résultats dudit bordereau de la somme acquittée par l'émarginement de la feuille d'août et l'ordre de la numérotation des pièces justificatives, j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. une quittance de M. Giacomotti, pensionnaire peintre, pour acquit de traitement et indemnité de table du mois de septembre à substituer sous le n° 9 à la quittance de M. Didier que je prie V. Exc. de supprimer et de me renvoyer.

434. SCHNETZ À FOULD. ROME, 25 DÉC. 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 338

M. le ministre,

je m'empresse de retourner à V. Exc. le compte du sr Malpieri, mouleur de l'Académie impériale de France à Rome, avec en double expédition de sa traduction, dans laquelle j'ai eu soin de faire mentionner, selon les instructions contenues dans la dépêche que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser le 17 du mois courant, la conversion de 338 écus, montant dudit compte en la somme équivalente de 1817,18 f.

J'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. en double expédition le 4^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à

Rome rectifié selon les instructions contenues dans la dépêche que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser le 17 de ce mois. Ce bordereau est accompagné des pièces suivantes renvoyées par la même dépêche pour être rectifiées : quittance du directeur ; 7 états sous le n° 15 sur lesquels les noms des parties prenantes ont été remplies. Quant à la différence qui existe des émargements donnés par le s^r Fascetti que je n'avais pas remarqué, je ne puis l'attribuer qu'à la nouvelle disposition du signataire le jour où, selon l'habitude, j'ai envoyé à la cuisine le montant des traitements et la feuille à signer. L'administration me paraît d'ailleurs garantie contre toute réclamation de la part dudit Fascetti par le « certifié véritable » apposé en bas de chaque état ; la quittance du cuisinier Chiapponi avec sa traduction en double exemplaire portant le n° 16 des pièces à l'appui ; enfin le n° 14 (déclaration des fonds de retenue). Les justifications du 4^{ème} bordereau se trouvent ainsi complétées par le renvoi des pièces rectifiées et de celles précédemment jointes aux lettres que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. Exc. en date des 18 et 21 du mois courant portant déclaration de l'état des fonds de retenues sous le n° 14, l'autre quittance de M. Giacomotti en remplacement de celle de M. Didier sous le n° 9 des pièces à l'appui dudit bordereau.

435. GRAMONT À GIRAUD¹. [ROME, 1^{ER} JANV. 1859]

Minute. Arch. Aff. étrang., carton 611

M^{sr},

M. Eugène Sevaistre, photographe, désirerait obtenir la permission de pouvoir travailler sur la place de Saint-Pierre même et dans l'intérieur de la basilique. Je vous serais très reconnaissant, m^{sr}, de vouloir bien lui accorder cette faveur et vus prie de recevoir d'avance tous mes remerciements, ainsi que l'assurance de ma considération très distinguée.

1. Un double de la lettre est envoyée au mis Antici, card. Camerlingue.

Correspondance de Schnetz (2)

436. GRAMONT A ANTONELLI. ROME, 3 JANV. 1859

Minute. Arch. Aff. étrang., carton 611

M. le card.,

M. Louis Delâtre, auteur de divers travaux d'archéologie et de philosophie et qui a été chargé par le gouvernement français d'une mission scientifique, désirerait pouvoir étudier dans la bibliothèque du Vatican. Je vous serais très reconnaissant, M. le card., de lui accorder cette faveur et je profite de cette occasion pour vous renouveler l'assurance de ma haute considération.

437. SCHNETZ À FOULD. ROME, 4 JANV. 1859

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 339

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 5^{ème} bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées pour le service de l'Académie impériale de France à Rome en 1858. Le montant de ces dépenses s'élève à la somme de 12 169,08 f. à laquelle, ajoutant l'excédent en dépense constaté au bordereau du 4 décembre (11 375,30 f.) forme au total un excédent en dépense de 23 544,38 f. duquel à déduire pour autant reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 22 décembre 10 000 f., d'où résulte un excédent en la dépense sur la recette de 13 544,38 f. Je m'empresse de rassembler les pièces qui doivent compléter la justification des dépenses de l'exercice 1858 et je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible le reste de l'allocation accordée à l'Académie pour ledit exercice et un 1^{er} acompte sur le budget des dépenses de 1859.

438. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 12 JANV. 1859
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 60

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint la quittance en double expédition que vous avez adressée à M. le ministre d'État le 21 décembre 1858 comme justification du paiement fait à M. Giacomotti pour traitement et indemnité de table pendant le mois d'octobre 1858. Je vous prierai, M. le directeur, de me renvoyer ladite pièce dès que vous l'aurez signée. Vous trouverez également ci-joint la quittance de M. Didier en double expédition pour le mois de septembre, cette justification faisant double emploi avec l'émargement de ce pensionnaire sur la feuille du mois d'août dernier.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le chef de la division des Beaux-Arts. A de Mercey.

439. [ATTESTATION DU PAYEUR CENTRAL DU TRÉSOR]. PARIS, 13 JANV. 1859
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 76

Je soussigné, caissier payeur central du Trésor public reconnaît avoir reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome la somme de deux mille francs dans les valeurs ci-dessous détaillées au crédit de son compte courant avec le Trésor par M. Ravaisson pour travaux de moulages exécutés à Rome, remboursables à M. Schnetz, directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

À Paris, le 13 janvier 1859, signé Cartier.

440. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 17 JANV. 1859
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 62

M. le directeur,
j'ai eu l'honneur de vous faire connaître, il y a quelque temps les noms des pensionnaires nouveaux de l'Académie impériale de

France à Rome à partir du 1^{er} janvier 1859 et il vous est possible maintenant de me soumettre un projet de budget des dépenses de cet établissement pour l'exercice précité. Je viens en conséquence vous prier de m'adresser ce projet dans le plus bref délai possible. Le montant des ressources applicables aux dépenses de l'Académie en 1858 a été fixé par moi à cent vingt-sept mille sept cents francs. Si l'on retranche de cette somme l'indemnité de 600 f. allouées à M. Doublemard, il reste pour chiffre maximum de votre budget la somme de cent vingt-sept mille cents francs.

Comme vous le remarquerez, M. le directeur, ce crédit présente sur celui de 1858 une augmentation de 13 366,41 f. Cette augmentation s'applique aux articles des dépenses ci-après : traitement des pensionnaires, augmentation de 360 f. par an et par chaque pensionnaire (pour 21 7560 f.) ; moulage, achats de modèles, mobilier des ateliers des élèves, augmentation 4606,41 f. ; frais de retour en France de deux pensionnaires de plus qu'en 1858 (1200 f.).

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

441. SCHNETZ À FOULD. ROME, 18 JANV. 1859

Original. Arch. nat. F²¹ 594, comptabilité 1859. Minute.

Arch. A.F.R., carton 64, f. 340

M. le ministre,
conformément aux instructions contenues dans la dépêche que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser le 12 janvier courant, je m'empresse de vous transmettre ci-joint, aussitôt après en avoir signé le certifié véritable, la quittance, en double expédition, inscrite sous le n^o 9 des pièces à l'appui du quatrième bordereau des dépenses de l'Académie en 1858 et formant justification du paiement fait à M. Giacomotti pour traitement et indemnités de table du mois de septembre de ladite année.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

Correspondance de Schnetz (2)

P. S. (de la main Schnetz) : Plus le sou. Caisse parfaitement vide.
Réduit à l'emprunt.

442. RAYNEVAL A GASSI. ROME, 19 JANV. 1859
Minute. Arch. Aff. Etrang., carton 611

M. le ministre,
l'Académie de France s'occupe de compléter sa bibliothèque et a fait venir de Paris un certain nombre d'ouvrages artistiques dont je joins ici la note. Ces ouvrages ont été apportés par un des pensionnaires de l'Académie qui les a tout simplement placés dans sa malle avec ses effets particuliers. Cette malle est à la douane de terre. J'oserai recourir à votre obligeance afin d'obtenir en faveur de l'Académie impériale de France l'entrée en franchise de ces ouvrages.

En vous remerciant d'avance de ce que vous voudrez bien faire à cet égard, j'ai l'honneur...

443. STÉPHANE À SCHNETZ. ROME, 25 JANV. 1859
Billet. Arch. A.F.R., carton 64, f. 341

M. et M^{me} Stéphane prient M. Schnetz de leur faire l'honneur de venir passer la soirée du jeudi 3 février chez eux, 7 piazza Aracoeli.

444. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 26 JANV. 1859
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 64

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien expédier dorénavant à M. Bédenc jeune à Paris et par l'intermédiaire de M. Horace Bouchet de Marseille tous les envois que vous aurez à faire à S.

Exc. M. le ministre d'État. Je vous serai obligé de donner des instructions en ce sens à MM. Jullien-Gauthier de Rome. Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le chef de la division des Beaux-Arts, A. de Mercey.

445. SCHNETZ À FOULD. ROME, 29 JANV. 1859
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 341

M. le ministre,
j'ai eu l'honneur de vous annoncer qu'une figure pour la décoration de la cour du Louvre était au moment d'être embarquée sur le petit vapeur français qui fait le trajet de Rome à Civitavecchia par M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome. Des difficultés pour le passage de la barre¹ de Fiumicino ayant retardé le départ de ce bâtiment, il s'est ensuivi qu'une seconde figure dont le travail très avancé a pu être mis en état de partir avec la première et ce départ a eu lieu lundi du courant. L'une de ces figures est copiée d'après une statue qui fait partie du musée Chiaramonti représentant une Vénus sortant du bain, l'autre est une copie représentant un conducteur de char vainqueur aux courses du cirque ; figure curieuse par le costume, elle fait partie aussi du musée du Vatican. J'espère qu'elles arriveront à Paris sans accident comme les dernières figures en marbre ; elles ont été trouvées de qualité supérieure à celle de quelques-unes des autres copies précédentes. Il ne reste plus qu'une figure à terminer pour compléter le marbre des cinq copies commandées par V. Exc. et l'exécution de cette figure est déjà très avancée. Les nouveaux pensionnaires sont arrivés le 7 du courant et sont installés dans la villa Médicis.
J'ai l'honneur d'être...

1. Le mascaret à l'embouchure du Tibre.

446. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 31 JANV. 1859
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 65

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que par décision en date du 18 de ce mois j'ai compris les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome pour une somme de 24 000 f. dans la répartition du crédit affecté à l'entretien des Bâtiments civils pendant l'exercice 1859. Cette somme sera employée ainsi qu'il suit :

maçonnerie, cheminées, toits, etc. 2500 f.

menuiserie, 950 f.

serrurerie, 750 f.

taille de pierres, seuils, balustres, 500 f.

plomberie, 1500 f.

vitrierie, 500 f.

peinture, 800 f.

asphalte, 500 f.

renouvellement de fenêtres des pensionnaires, 2900 f.

travaux pour préserver la salle à manger de l'humidité, 4600 f.

magasin pour les plâtres de l'École, 8300 f.

Je vous invite, M. le directeur, à bien recommander à M. Poletti, architecte de l'Académie, de rester dans les limites de ce crédit en donnant à chaque somme la destination ci-dessus indiquée. Il devra en outre prescrire les mesures nécessaires afin que les travaux soient exécutés rapidement et que les comptes en soient produits avant la fin de l'exercice.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre d'État et par autorisation le conseiller d'État, conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

447. SCHNETZ À FOULD. ROME, 31 JANV. 1859

Original. Arch. nat. F²¹ 594, comptabilité 1859.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 342

M. le ministre,

j'ai l'honneur de vous transmettre, en double expédition suivant l'usage, le projet du préventif des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1859, dressé d'après les instructions contenues dans la dépêche que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser à ce sujet, en date du 17 du mois courant. Le nombre des pensionnaires présents à l'Académie en 1859 étant de vingt et un comme l'année dernière, l'augmentation du traitement de chacun d'eux, à raison de 360 f. par an, a élevé le chiffre des dépenses fixes du personnel à une somme de 7500 f. supérieure à celle des dépenses de même nature en 1858. Quant aux dépenses éventuelles comprises aux chap. II ni et V du projet, elles ont été évaluées sur la base du projet de 1858, sauf pour l'article 2^{ème}, chap. II, services du jardin, dont le chiffre d'évaluation, constamment dépassé dans les années précédentes, a motivé une légère augmentation, et pour l'article 3^{ème} du même chap. dont l'augmentation est motivée par le renouvellement intégral de la petite livrée d'hiver et d'été des domestiques. L'augmentation de 4606,41 f., indiquée dans la dépêche précitée comme devant être appliquée au chap. des études des pensionnaires, a été répartie entre les deux divisions de ce chap., frais communs et frais particuliers à savoir :

article frais communs pour achat de modèles et de mobilier des ateliers des pensionnaires, somme de 2606, 41 f. ; article frais particuliers, somme de 2 000 f. destinée à couvrir l'excédent en dépenses résultant de l'obligation de procurer aux sculpteurs de 2^{ème} et 5^{ème} année des marbres de première au lieu de seconde qualité.

Au moyen de ces différentes augmentations, le montant des dépenses préventives de 1859 s'élève à la somme de cent vingt-six mille cent soixante-dix francs dix centimes.

J'ai l'honneur d'être avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

448. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 31 JANV. 1859
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 65

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de trois mille cinq cent quarante quatre francs trente huit centimes pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie pendant l'exercice 1858. Vous voudrez bien laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.
Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

449. RAYNEVAL À SCHNETZ. ROME, 1^{ER} FÉV. 1859
Minute. Arch. Aff. Etrang., carton 611

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous transmettre la lettre par laquelle M. le ministre des Finances de S.S.¹ veut bien m'informer des ordres qu'il a donnés pour la libre entrée de quelques livres à l'usage de l'Académie.
Charmé d'avoir eu cette occasion de vous être agréable, je vous renouvelle, M. le directeur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

450. RAYNEVAL A GASSI. ROME, 1^{ER} FEV. 1859
Minute. Arch. Aff. Etrang., carton 611

M. le ministre,
j'ai reçu la lettre par laquelle V. Em. m'informe des ordres qu'Elle a bien voulu donner pour la libre entrée de quelques livres à l'usage de l'Académie de France. Permettez-moi de vous offrir

1. Card. Gassi.

tous mes remerciements pour les soins que vous avez bien voulu donner à cette affaire ainsi qu'à l'assurance de ma haute considération.

451. SCHNETZ A HALEVY. ROME, 5 FEV. 1859

Original. Arch. Institut, carton 5 E 42

M. le secrétaire perpétuel et cher confrère,
j'ai l'honneur d'annoncer à l'Académie l'arrivée à Rome des trois lauréats de 1858 et leur installation à la villa Médicis depuis le 26 janvier dernier, ainsi que celle de M. Coninck, qui vient jouir à Rome de deux années de pension restées vacantes dans la classe de sculpture. Lorsque M. le ministre me fit l'honneur de m'écrire pour m'annoncer cette décision, je lui répondis qu'il n'existait que cinq ateliers de peintres à la villa Médicis et qu'il me serait difficile d'en trouver un pour ce sixième pensionnaire peintre. M. le ministre leva cette difficulté en m'autorisant à en louer un en ville. L'Académie sait déjà que M. le ministre, prenant en considération l'insuffisance du traitement des pensionnaires depuis le renchérissement de toutes choses, a décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 1859 ce traitement serait augmenté de 360 f. par année et porté ainsi au chiffre de 2760. Cette augmentation est un véritable bienfait, il permet aux pensionnaires de pourvoir plus largement à leurs frais d'études à Rome et aux dépenses des voyages que le règlement les autorise à faire dans les différentes parties de l'Italie. Je me suis empressé d'exprimer toute ma reconnaissance à M. le ministre pour cette généreuse décision et les pensionnaires, de leur côté, m'ont spontanément demandé la permission d'exprimer aussi leur profonde reconnaissance pour cette nouvelle preuve de la bienveillance toute particulière de M. le ministre pour l'Académie de France à Rome, ce que j'ai accordé avec le plus grand plaisir. L'Académie a su probablement aussi que le pensionnaire graveur M. Soumy a obtenu, pour raison de santé, la permission de passer en France sa dernière année de pension à condition qu'il y terminerait ses travaux de pensionnaire.

L'affaire de l'acquisition du musée Campana languit beaucoup. S'il était possible que l'Académie pût, par je ne sais quel moyen, exciter M. le ministre à la conclusion de cette grande affaire, elle rendrait un grand service aux arts et même au pays, qui serait fier de la possession de tant de chefs-d'œuvre. Je pousse, de mon côté, le plus qu'il m'est possible à cette acquisition qui serait une des grandes choses faites sous le ministère de M. Fould, mais mon coup d'épaulé est bien peu de chose et je vois à regret qu'il ne fait pas marcher la négociation. Cependant, je ne me décourage pas encore, surtout si l'Académie croit devoir s'en occuper.

Dans cet espoir, M. le secrétaire perpétuel et cher ami, je vous prie de vouloir bien me rappeler au bon souvenir de nos chers confrères et croire à tous les sentiments affectueux que je vous ai voués. Victor Schnetz.

452. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 8 FEV. 1859

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 69

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé votre 5^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1858 s'élevant à la somme de 12 169,08 f. Ce bordereau vient d'être transmis avec toutes les pièces au caissier payeur central du Trésor public. À la date dudit bordereau vous étiez en avance d'une somme de 13 544,38 f. mais vous avez dû recevoir depuis de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de 35 544,38 f. Vous avez donc à justifier de 20 000 f. Je vous prie, M. le directeur, de m'adresser ces justifications dans le plus bref délai possible. Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

Correspondance de Schnetz (2)

453. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 8 FEV. 1859

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 71

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé définitivement votre 4^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1858 s'élevant à la somme de 24 726,33 f. Ce bordereau vient d'être transmis avec toutes les pièces au caissier payeur central du Trésor public.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

454. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 25 FEV. 1859

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 73

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver votre projet des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1859 et que j'en ai arrêté le montant à la somme de cent vingt six mille cent soixante dix francs dix centimes. Je vous transmets ci-joint une expédition de ce budget revêtue de mon approbation. La somme ci-dessus sera couverte en totalité par le crédit ouvert au budget de mon ministère ouvert pour les dépenses de l'Académie. Vous aurez donc à reverser entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le montant des revenus particuliers de l'établissement, ce montant devant, à compter du 1^{er} janvier 1859, faire directement retour à l'État pour figurer dans la recette générale. En conséquence vous aurez à me produire en fin d'exercice et à l'appui de votre compte le récépissé constatant que ce versement a été effectué.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

455. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 5 MARS 1859

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 75

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai prié S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de vingt mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant le présent exercice. Vous voudrez bien laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

456. SCHNETZ A NAVEZ. ROME, 5 MARS 1859

Original. Bibl. royale de Bruxelles, II/70 ; f. 463.

Éd. Chesneau-Dupin, p. 183

Mon cher Navez,

ta bonne lettre m'a fait le plus grand plaisir. Je reconnais toujours le langage de ta bonne et loyale amitié. Comme le bon vin, elle n'a fait qu'augmenter de qualité en vieillissant. Ces témoignages de bons sentiments, ces souhaits d'une amitié sincère sont de grandes douceurs pour le cœur et si je les sens vivement, je sais aussi combien de ton côté tu y es sensible. Reçois donc, mon cher ami, quoique un peu tardivement, les souhaits sincères que je fais pour ton bonheur, cette année 1859. Elle s'ouvre assez tristement ; l'horizon politique, comme l'on disait autrefois, me paraît chargé de nuages qui ne promettent rien de bon. Espérons cependant, qu'un vent bienfaiteur les dissipera en partie. Toutes ces inquiétudes nuisent à tout et principalement aux arts qui aiment surtout la paix et la tranquillité. Il est vraiment déplorable que le monde ne puisse être en paix que par moments. Si les hommes voulaient écouter la raison et la justice plus que leurs mauvaises passions, il serait si facile de s'entendre. Mais Dieu, à ce qu'il faut croire, ne le veut pas ainsi.

Nous sommes ici à la veille de perdre la garnison française. Je le regrette fort ; ces belles troupes nous rappelaient notre chère patrie au milieu de Rome. Je suis persuadé que la population honnête de Rome ne tardera pas non plus à la regretter.

Les arts ici marchent de la même manière qu'en France et en Belgique. Les tableaux de genre tiennent la tête de la colonne et les tableaux d'histoire, l'extrême queue. Les « *forestieri* »¹ ont inoculé ici la peinture glaireuse et sans forme et les pétards à la Diaz. Si les ombres de Raphaël et Michel-Ange errent quelquefois dans les salles d'expositions de Rome, elles doivent se voiler leur face pâle à la vue de cette débauche dégradante de l'art. Il y a pourtant au milieu de ces indignes des artistes qui conservent encore le culte du beau. De ce nombre est toujours notre ami Tenerani qui est un des sculpteurs les plus distingués de Rome. Il a été très sensible à ton bon souvenir et me charge de mille compliments pour toi quand je t'écrirai, commission dont je m'acquitte avec le plus grand plaisir. Je te dirai, sans fausse modestie, qu'un directeur qui a une longue expérience de Rome, peut rendre plus de services à l'Académie qu'un nouveau directeur qui a l'apprentissage du pays à faire et celle de la direction, mais le ministre ne voudra pas changer l'ordre des choses, quoique si mal établi, et nos chers confrères de l'Institut tiennent beaucoup au *statu quo*.

J'espère, mon cher Navez, que ta santé et celle de ta femme se rétabliront encore plus solidement avec les bons jours du printemps. Je le désire de tout mon cœur et t'embrasse avec la plus sincère amitié. V. Schnetz.

Mes bons souvenirs à ton gendre².

1. Étrangers.

2. Portaels.

457. SCHNETZ A FOULD. ROME, 22 MARS 1859

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 345

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 5^{ème} bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'au 31 décembre 1858. Le bordereau récapitulatif de ces dépenses en constate l'excédent sur la recette, y compris celle des travaux ordinaires à joindre au compte général à la somme de 956,03 f. d'où résulte que la situation de l'Académie se résume ainsi : le crédit ouvert pour 1858 est de 116 733,59 f., à déduire pour autant reçu du Trésor en divers paiements la somme de 114,367,79 f. et pour revenus ordinaires à inscrire au compte général 1308,59 f. La dépense s'est élevée au chiffre de 116 401,41 f. moins élevée que le crédit ouvert. Pour ne pas retarder l'envoi de ces pièces j'ai dû ajourner au prochain courrier l'envoi des certificats d'inscription sur l'inventaire des objets mobiliers figurant dans les différents mémoires joints à ce bordereau, les copies de ces certificats n'ayant pu être faites pour l'heure du départ du courrier de ce jour. Aussitôt que je connaîtrai les résultats de la vérification de ce dernier bordereau, je ferai dresser le compte général de 1858.

Je suis

458. SCHNETZ A FOULD. ROME, 26 MARS 1859

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 345

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le compte et les pièces à l'appui des dépenses soldées sur l'exercice 1858 tant pour entretien annuel que travaux de réparations exécutés dans les bâtiments et dépendances de l'Académie impériale de France à Rome. Ce compte se résume dans les termes suivants : dépenses faites pour l'entretien annuel (5999,89 f.) ; pour grosses réparations (13 199,89 f.). J'ai reçu acompte de ces travaux une somme de 15 000 f. d'où résulte un excédent en dépenses de 4199,72 f., excédent dont je prie V. Exc. de vouloir bien faire

ordonnancer le montant aussitôt que la vérification du compte ci-joint aura été faite.
J'ai l'honneur d'être...

459. SCHNETZ A GAUTHIER. ROME, 30 MARS 1859
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 346

M.,
j'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe copie des nouvelles instructions dont je vous ai déjà parlé et qui sont relatives à la nouvelle direction à donner tant à Paris qu'à Marseille à toutes les expéditions que l'Académie aura à faire à compter de ce jour à S. Exc. M. le ministre d'État. En vous priant, M., de vouloir bien vous conformer aux instructions contenues dans la dépêche du ministre, je saisis l'occasion de vous renouveler l'assurance de ma parfaite considération. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

460. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 6 AVR. 1859
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 77

M. le directeur,
M. le ministre d'État m'a renvoyé votre dépêche du 22 mars dernier ainsi que le bordereau et les pièces qui s'y trouvaient jointes. Je me suis empressé de faire procéder à une première vérification de ces pièces et je viens vous annoncer que cette vérification a fait reconnaître que le montant dudit bordereau doit s'élever non pas à 16 824 f. mais bien à 16 850,85 f., les deux mémoires du pharmacien (n^{os} 5 et 5^{bis}) n'ayant été compris par vous que pour 72,30 écus au lieu de 77,18, leur total réel. Votre excédent en dépenses est donc de la somme nette de 982,26 écus qui va être mise à votre disposition par M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome. Vous toucherez en même temps une autre somme de six cents francs pour les frais de retour en France de M. Soumy, frais que la situation du

crédit des établissements des Beaux-Arts permet d'imputer sur le fonds de l'exercice 1858 et qui devront nécessairement figurer au compte général de l'Académie pour cet exercice que vous comptez adresser prochainement à S. Exc. M. le ministre d'État.

Je vous renvoie ci-joint la facture en double expédition du s^r Mazzolini qui n'a pas été certifiée par vous. Je vous serai obligé de me la faire parvenir sans le moindre retard avec le certificat d'inscription à l'inventaire des objets mobiliers figurant dans les différents mémoires joints aux bordereaux précités.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le chef de la division des Beaux-Arts, A. de Mercey.

461. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 6 AVR. 1859

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 77

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la copie de trois injonctions de la cour des Comptes relatives aux dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1857. Je vous serai obligé de m'adresser sans le moindre retard deux récépissés de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome constatant le reversement à sa caisse de la somme de 2,31 écus perçue en trop par le s^r Nataletti (mémoire 14, 6^{ème} bordereau) ; de la somme de 11,15 f. représentant celle de 2,07 écus qui a été mise à la charge du budget du ministère d'État et qui devait être acquittée par vous sur l'allocation de 2935 f. qui vous a été accordée en 1857 pour l'entretien de votre voiture. Je vous prie, M. le directeur, de joindre à ces pièces les certificats d'inscription à l'inventaire réclamés par la cour pour les divers objets énumérés dans la 1^{ère} des deux injonctions.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le chef de la division des Beaux-Arts, A. de Mercey.

462. SCHNETZ A [VISCONTI]¹. ROME, 6 AVR. 1859
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 346^{bis}

Sig. commendatore,
voilà plus de quinze jours que j'attends le résultat de la demande qu'il était convenu qu'en votre qualité d'architecte de l'Académie impériale de France à Rome, vous feriez auprès des autorités romaines pour obtenir la permission de continuer les travaux des constructions qui ont été commencées par vous à la villa Médicis. Je ne puis comprendre comment M. Poletti, par sa position [et] par la juste considération dont il jouit près du gouvernement romain n'ait pas encore pu terminer cette affaire s'il y a mis toute la *premura*² que j'étais en droit d'attendre de son zèle. Je le prie donc de bien vouloir s'en occuper sérieusement. Son très humble serviteur, Victor Schnetz.

463. SCHNETZ À FOULD. ROME, 9 AVR. 1859
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 347

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 1^{er} bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées pour le service de l'Académie impériale de France à Rome sur l'exercice courant. Le montant de ces dépenses s'élève à la somme de 21 190,57 f. J'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 17 mars dernier la somme de 20 000 f. d'où résulte un excédent en dépense de 1190,57 f. Je prie en conséquence V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible un 2^{ème} acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour ledit exercice aussitôt que vérification sera faite du bordereau ci-joint et des pièces justificatives dont il est accompagné.
J'ai l'honneur d'être...

1. Identification incertaine.
2. Attention.

464. SCHNETZ AU TRESORIER DE LA CHAMBRE APOSTOLIQUE.

ROME, [CA 19 AVR. 1859]

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 344

Essendosi oltremodo aumentati i modelli di gesso che servono all'istruzione degli alunni dell'imperiale Accademia di Franica in Rome si trova nella necessità di dover alquanto protrarre uno dei cinque piccoli fabbricati della villa Medici che posano con un lato sulle mura della città. Il sottoscritto direttore ad ogni buon fine ne fa consapevole l'Ecc. V. Rev., persuaso che non possa esservi la minima opposizione non solamente pel caso dei suddetti cinque fabbricati, ma ben anche perchè di recente nel 1840 si ebbe un uguale adesione per altro caso simile.

465. LE TRESORIER DE LA CHAMBRE APOSTOLIQUE A SCHNETZ.

ROME, 19 AVR. 1859

Original. Arch. A.F.R., carton 63, f. 386

Direzione generale delle proprietà Camerale e dei dazi diretti.

Oiettando la legge camerale all'ammissione della domanda avanzata da V. S. Il. onde ottenere da questo ministero il permesso di protrarre uno dei cinque piccoli fabbricati che possano con un lato sulle mura della città in codesta villa Medici, il sottoscritto Tesoriere generale nel intendimento di usare per quanto da se dipendeva, tutti riguardi possibili a codesta imperiale Accademia di Belle Arti, si è recato a premura di sottoporre la cosa all'Em. sig. card. segretario di Stato, il quale si è compiaciuto annuire alla protrazione richiesta che non debba servire ad altro uso che à quello di collocarvi dei modelli di gesso. Nel recare pertanto a di Lei cognizione la superiore annuenza e nel pregarLa altresì di non trascurare di far mettere in opera le necessarie cautele affinchè la sopraelevazione non rechi pregiudizio alle mura della città, ha il piacere di rassegnarsi coi sentimenti della più distinta stima di V. S. Ill. dev. serv. il Tesoriere generale, ministro delle Finanze, S. A.

466. SCHNETZ À FOULD. ROME, 16 AVR. 1859

Original. Arch. nat. F²¹ 594, comptabilité 1859.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 348

M. le ministre,

j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, en double expédition :

1. le certificat d'inscription sur l'inventaire des objets mobiliers figurant dans les mémoires joints au 6^{ème} et dernier bordereau des dépenses de l'exercice 1858.

2. la facture en double expédition du s^r Mazzolini, n° 31 dudit bordereau, qui m'avait été renvoyée par dépêche du 6 avril courant pour défaut de signature du certifié véritable, aujourd'hui rectifié.

Quant à l'erreur signalée dans la même dépêche, à la suite d'une première vérification

udit bordereau au sujet du montant des deux mémoires du pharmacien, sous les numéros 5 et 5^{bis}, je viens de m'assurer sur pièces qu'il n'y a pas lieu à rectification et que le montant desdits mémoires est bien de 72 écus 30 baiques, comme il a été compté audit bordereau, et non pas de 77 écus 18 baiques comme il appert de la rectifications indiquée et qui résulte d'une méprise faite par l'addition du total de la colonne du rabais du mémoire n° 5 avec le total de la colonne du tarif du mémoire n° 5^{bis}. Le total de ma colonne du rabais de chaque mémoire étant le seul chiffre acquitté, est pour le mémoire n° 5 : 46 écus 88 baiques ; pour le mémoire n° 5^{bis} : 25 écus 42 baiques. Total égal à la somme : 72 écus 30 baiques. L'excédent en dépense audit bordereau serait donc de 956, 03 f., auquel, ajoutant pour indemnité de retour en France de M. Soumy, pensionnaire graveur, à comprendre au compte général : 600 f. l'excédent en dépense audit compte de 1858 serait de 1556, 03 f.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur ³³, le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

P. S. : Par le prochain courrier, j'aurai l'honneur de vous adresser les pièces relatives aux injonctions de la cour des Comptes.

467. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 19 AVR. 1859
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 85

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que d'après la demande contenue dans votre lettre du 26 mars dernier M. le ministre vient de prier M. le ministre des Finances de faire mettre à votre disposition la somme de 4199,72 f. destinée à solder les dépenses relatives aux travaux d'entretien exécutés en 1858 dans les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome. Vous aurez à présenter cette lettre à M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome qui vous remettra la somme dont il s'agit.
Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

468. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 20 AVR. 1859
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 85

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de vingt mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1859. Vous devrez laisser cette lettre avec votre reçu entre les mains de M. le payeur.
Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

469. SCHNETZ À FOULD. ROME, 23 AVR. 1859
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 349

M. le ministre,
par dépêche du 6 courant V. Exc. m'a fait l'honneur de me transmettre copie de trois injonctions de la cour des Comptes relatives aux dépenses de l'Académie pendant l'exercice 1856 et

non pas 1857 ainsi que le portait votre demande, vu que l'exercice 1857 n'a donné lieu qu'à la production de 4 bordereaux de dépenses au lieu de 6 ; que toutes les dépenses impliquées dans l'injonction de la cour des Comptes appartiennent à l'exercice 1856. Je m'empresse d'adresser à V. Exc. les pièces et les explications réclamées par la cour des Comptes à l'exception du récépissé, objet de la 1^{ère} injonction, laquelle est basée sur une erreur de chiffre dans le calcul de la mesure du tapis anglais fourni par le s^r Nataletti (mémoire n^o 24 à l'appui du 6^{ème} et dernier bordereau des dépenses de 1856). Comme il appert des explications et des calculs suivants, l'arrêt de la cour des Comptes ainsi motivé : « attendu que la fourniture faite par le s^r Nataletti d'un tapis anglais mesurant 38,62 cannes à 2,20 écus la canne produit 84,96 ½ écus au lieu de 85,39 », donne lieu à l'observation suivante : la canne mercantile de Rome ne se divise pas en décimes et centimes mais huit palmes et le mémoire du s^r Nataletti porte la mesure du tapis fourni par lui à 38 cannes 6 ½ palmes et non pas 38,62 cannes. Or la somme de 85,39 ½ écus, total dudit mémoire, résulte du calcul suivant : 38 cannes à 2,20 écus 83,60 écus ; 6 palmes à 27,5 écus le palme 1,65, ½ palme à 13,7 10^{ème} (13,7 10^{ème}). Je joins ici le récépissé de la somme de 11,15 f. représentant celle de 2,07 ½ écus indûment mis à la charge du budget du ministère d'État et qui par inadvertance des serrurier et vitrier Cassetta non aperçue par moi lorsque j'ai soldé leurs mémoires y avait compris les dépenses dont il est question et qui sont imputables sur l'allocation qui m'est faite annuellement pour entretien de ma voiture. Extrait du certificat d'inscription sur l'inventaire (déjà produit à l'appui du 6^{ème} et dernier bordereau des dépenses de 1856) pour les objets énumérés dans la 1^{ère} et dernière injonction de la cour des Comptes.. Extrait de la lettre adressée le 6 avril par le chef de la division des Beaux-Arts au ministère d'État à M. Schnetz, directeur de l'Académie impériale de France à Rome : « Je vous serai obligé de m'adresser sans le moindre retard deux récépissés de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome constatant le reversement de la somme de [...] de la somme de 11,15 f. représentant celle de 2,07 écus qui a été mise à la charge

du budget du ministère de l'État et qui devait être acquittée par vous sur l'allocation de 2925 f. qui vous a été accordée en 1857 pour l'entretien de votre voiture ».

470. SCHNETZ À FOULD. ROME, 17 MAI 1859

Original. Arch. nat. F²¹ 594, divers 1859.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 351

M. le ministre,

l'état de trouble dans lequel la santé de M. Heim, architecte pensionnaire de l'Académie, n'a pas, pour ainsi dire, cessé d'être depuis l'été dernier et qui lui interdit toute application de quelque durée au travail, ne lui a pas permis de satisfaire à ses devoirs académiques dans les délais prescrits par le règlement. Au commencement de ce printemps, les mêmes accidents qu'il avait éprouvés l'année dernière se sont renouvelés dans une progression plus rapide et ont déterminé les médecins de l'Académie, que j'ai consultés, à lui conseiller d'aller passer l'été dans le nord de l'Italie sous l'influence d'un climat moins irritant pour les nerfs que celui de Rome. Mais, d'un côté, la situation dans laquelle se trouve en ce moment cette partie de l'Italie ne permettant guère à un malade d'y trouver le repos dont il a besoin, de l'autre, désirant calmer l'inquiétude que la famille de M. Heim manifeste sur l'état de sa santé, je me suis décidé à autoriser ce dernier à aller passer en France, au sein de sa famille, le temps nécessaire au rétablissement de sa santé. En joignant ici la déclaration des médecins de l'Académie, je viens solliciter l'approbation de V. Exc. pour l'autorisation que j'ai cru devoir accorder.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale, Victor Schnetz.

P. J. : Certificat médical signé De Crollis, médecin, et de Grana, chirurgien de l'Académie de France attestant que Heim souffre d'accidents sérieux du côté de la tête, en sorte que la vue en est

troublée et altérée » et qu'ils pensent dus aux changements du climat.

471. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 25 MAI 1859

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 87

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé votre 1^{er} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant s'élevant à 21 190,57 f. et que ce bordereau a été transmis au Trésor public. Le montant des avances qui vous ont été faites pour le service de l'Académie en 1859 étant de 40 000 f., il vous reste à justifier de l'emploi d'une somme de 18 809,43 f.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

472. SCHNETZ À FOULD. ROME, 28 MAI 1859

Original. Arch. nat. F²¹ 594, comptabilité 1859.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 352

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc., en triple expédition suivant l'usage, le compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1858, avec les pièces à l'appui qui sont :

1. compte de l'architecte Poletti et pièces annexées sous le numéro 1A
2. la quittance de M. Soumy, pensionnaire graveur autorisé à rentrer en France, pour frais de retour, sous le numéro 2A
3. et enfin, le compte du fonds de retenue et pièces annexées, sous le numéro 3A

Ce compte se résume par balance égale entre la recette et la dépense qui s'élèvent chacune à la somme de cent dix-sept mille

un francs quarante et un centimes, au moyen de la recette à faire d'une somme de 1556, 03 f. composée :

1. de l'excédent en dépense du sixième et dernier bordereau : 956,03 f.

2. des six cents francs d'indemnité de retour en France payés à M. Soumy, pensionnaire graveur, et compris au compte de l'exercice 1858 aux termes des instructions contenues dans la dépêche du 6 avril dernier : 600 f.

1556,03 f. Somme que je ne pourrai recevoir du payeur de la division qu'autant que l'ordre de paiement de 1582,26 f., qui lui est parvenu depuis longtemps, sera rectifié et que, de mon côté, la lettre d'avis que, selon l'usage, je dois lui laisser en même temps que ma quittance, m'aura été transmise.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

473. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 1^{ER} JUIN 1859

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 89

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public votre 6^{ème} et dernier bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1858. Ledit bordereau a été établi au chiffre de 22 364,62 f. d'après l'explication que vous avez donnée relativement au mémoire du pharmacien. Seulement pour qu'un pareil malentendu ne puisse se renouveler, je vous prierais d'inviter ce fournisseur à indiquer désormais sur ses mémoires dans la mention de l'acquit la somme reçue par lui et à faire en sorte que ces mémoires soient lisibles.

Vous avez dû toucher chez M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome la somme nécessaire au solde des dépenses de l'Académie en 1858. Veuillez en conséquence m'adresser dans le plus bref délai possible votre compte général pour ledit exercice.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

474. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 3 JUIN 1859
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 91

M. le directeur,
j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 17 mai pour m'annoncer que vous avez autorisé le retour momentané en France de M. Heim, pensionnaire architecte, dont la santé ne peut pas se rétablir en Italie. J'approuve, M. le directeur, la mesure que vous avez cru devoir prendre en cette circonstance.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

475. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 3 JUIN 1859
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 92

M. le directeur,
M. le chef de la division des Beaux-Arts vient de me faire savoir que vous attendez l'autorisation nécessaire pour toucher chez M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome les fonds formant le solde de l'exercice 1858. Cette autorisation est contenue dans la lettre que je vous ai adressée sous la date du 6 avril dernier. Ce solde qui devait être de 1582,26 f. ne doit être réellement que de 1556,03 après les explications que vous m'avez données relativement au mémoire du pharmacien de l'Académie. Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

476. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 11 JUIN 1859

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 94

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que M. le ministre d'État vient de décider sur ma proposition qu'une copie exécutée par M. Gallier, peintre, d'après un tableau de paysage de Claude Lorrain de la galerie de Saint-Luc à Rome, serait acquise au compte du ministère d'État moyennant la somme de huit cents francs. Je vous serai obligé, M. le directeur, de vouloir bien joindre la copie dont il s'agit avec le prochain envoi à Paris des travaux des pensionnaires de l'Académie.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le chef de la division des Beaux-Arts, A. de Mercey.

477. SCHNETZ AU DIR. DE LA DOUANE DE MARSEILLE. ROME, 22 JUIN 1859

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 353

M.,

je m'empresse de vous informer que je viens d'expédier par l'intermédiaire de la maison Gauthier de Rome 18 caisses emballées, cordées, adressées à S. Exc. M. le ministre d'État à Paris et portant un numéro d'ordre divisé en deux séries A et B, la série A numérotée de 1 à 12 inclusivement et la série B de 1 à 6 inclusivement. Ces caisses ont été chargées à bord la tartane « Adolina », cap. toscan Silvestro Tomei, et contiennent la série A les ouvrages des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome, la série B des moulages de sculptures antiques exécutés à Rome par ordre de S. Exc. M. le ministre d'État pour l'enseignement du dessin dans les écoles de France.

Permettez-moi de vous rappeler à cette occasion l'autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes qui exempte cet envoi de la visite à la frontière en raison du dommage que pourrait causer aux objets dont il se compose l'ouverture des caisses avant leur remise à destination. Confiant aux soins bienveillants que chaque année vous voulez bien accorder au libre

passage de l'expédition que fait l'Académie, je vous prie d'en recevoir à l'avance mes remerciements et d'agréer l'expression des sentiments de considération très distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être, M. le directeur, votre très humble et très dévoué serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

478. SCHNETZ A GAUTHIER. ROME, 22 JUIN 1858
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 354

M.,
j'ai l'honneur de mettre à votre disposition pour être expédiées par voie de mer jusqu'à Marseille 18 caisses adressées à S. Exc. M. le ministre d'État à Paris et portant un numéro d'ordre en deux séries, 1^{ère} A de 1 à 12 inclusivement, la 2^{ème} B de 1 à 6 inclusivement. Aux termes des instructions ministérielles dont je vous ai transmis copie, cet envoi doit être remis à M. Bédenc jeune à Paris par l'intermédiaire de M. Horace Bouchet de Marseille. Vous voudrez bien, M., rappeler à l'expéditionnaire de Marseille qu'une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte l'envoi de l'Académie de la visite à la frontière en raison des dommages que pourrait causer aux objets qui en font partie l'ouverture des caisses avant leur remise à destination.

Je dois ajouter que, selon l'instruction ministérielle du 16 janvier dernier, vous devez rester chargé d'acquitter ici les frais d'encaissement et d'emballage des 6 caisses composant la série B dont vous serez remboursés à Paris sur présentation des mémoires régulièrement établis que vous aurez soldés en même temps que les frais de la totalité de l'envoi que vous ferez suivre, suivant l'usage, au compte du ministère d'État.

Agrérez, je vous prie, M., l'expression de ma parfaite considération. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

479. SCHNETZ A FOULD. ROME, 23 JUIN 1859

Original. Arch. nat. F²¹ 594, envois 1859

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'annoncer à V. Exc. que les ouvrages de MM. les pensionnaires pour l'année 1858, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie en avril dernier, ont été expédiés le 22 du mois passé par l'entremise de la maison Gauthier de Rome sur la tartane « Adalina », cap. toscan Silvestro Tomei, pour être remis, selon les précédentes instructions de V. Exc., à M. Bédenc jeune à Paris, par l'intermédiaire de M. Horace Bouchet de Marseille. L'envoi se compose de dix-huit caisses emballées, cordées, portant un numéro d'ordre divisé en deux séries A et B avec cette suscription : « à S. Exc. le ministre d'État à Paris. » La série B porte en outre cette indication : « au palais de l'Industrie. » Les caisses de la série A sont au nombre de douze et leur contenu se répartit ainsi qu'il suit : les numéros 1, 2, 4 renferment les ouvrages de la section de sculpture. Le numéro 3 contient une figure de M. Sellier, pensionnaire peintre, les dessins du graveur et les travaux du graveur en médaille. Le numéro 5 renferme les ouvrages des sections de peinture, d'architecture et de musique et en outre deux copies peintes commandées par V. Exc. à deux artistes français, la première, le *Saint Michel* du Guide, à M. Lecoq, la seconde, le paysage du Poussin de la galerie Sciarra à Rome, par M. Lanoüe. Les numéros 6, 7, 8, 9, 10 et 11 renferment les objets que les pensionnaires sortants sont autorisés à joindre annuellement à l'envoi. Enfin le numéro 12 contient la copie en marbre d'une statue destinée à la décoration de la cour du Louvre dont j'ai déjà annoncé l'envoi à V. Exc. dans ma dernière en date du 16 juillet courant. Quant aux six autres caisses de la série B, adressées au palais de l'Industrie, elles contiennent des moulages de statues antiques inscrites sur les listes de M. Ravaisson, et faisant suite à l'expédition que j'ai faite l'année dernière, à pareille époque, à V. Exc. d'une première portion de ces moulages destinés à l'enseignement du dessin en France. J'ai fait suivre, comme à l'ordinaire, les frais de cette expédition pour être acquittés par votre département et j'ai

eu soin, selon vos précédentes instructions, de faire remettre en outre à la maison Gauthier de Rome, les pièces à l'appui des frais d'encaissement et d'emballage des six caisses de la série B, moulages Ravaisson, pour être lesdits frais acquittés par elle et en suivre les remboursements à Paris près de qui il appartiendra. Je joins à ma lettre les tableaux comparatifs des travaux exécutés par les pensionnaires avec les obligations qu'ils avaient à remplir aux termes du règlement pour l'année 1858. V. Exc. y trouvera à la colonne des observations un résumé de la situation de chaque pensionnaire en face de ses devoirs académiques, auquel je ne dois rien ajouter, l'appréciation et le jugement de ces travaux appartenant en premier lieu à l'Académie.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. y très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale, Victor Schnetz.

480. TOURNOIS A SCHNETZ. PARIS, 2 JUIL. 1859

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 96

M. le directeur,

le Trésor public me réclame la justification d'une avance de 8749,30 f. qui vous a été faite en 1858 pour l'exécution de cinq copies de statues antiques destinées à la cour du Louvre. Je viens vous prier en conséquence de ne pas tarder plus longtemps à produire cette justification, la clôture de l'exercice auquel elle se rapporte étant d'ailleurs très prochaine. Je vous prierai également de me faire savoir si la somme de 8749,30 f. a été suffisante pour l'acquittement des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1858 pour lesdites copies afin que je puisse le cas échéant vous faire verser le solde de ces dépenses et en faire ordonnancer le remboursement au profit du Trésor avant le 31 juillet courant.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Pour le chef de la division des Beaux-Arts, le sous-chef chargé du bureau des Beaux-Arts, J. Tournois.

481. SCHNETZ À BEHIC. [ROME,] 6 JUIL. 1859

Arch. A.F.R., carton 64, f. 354

M.,

les pensionnaires de l'Académie de France à Rome jouissaient d'un rabais de 30 % sur les frais de passage à bord des paquebots des Messageries impériales ; à leur grand désappointement, cette disposition favorable a été récemment révoquée. Les pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome sont tenus, pendant le temps de leur pension, de faire des voyages, pour leurs études, dans les différentes parties de l'Italie et de la Sicile, les architectes sont même obligés à un voyage en Grèce et à Constantinople. Ces voyages sont à leurs frais et, comme leur pension est fort restreinte, je vous prie, M., de vouloir bien solliciter auprès de MM. les membres du conseil d'administration desdites Messageries impériales qu'ils veuillent bien remettre les choses sur l'ancien pied en faveur de MM. les pensionnaires, rendre à ces jeunes artistes les voyages plus faciles et augmenter leurs moyens d'étude. L'administration, en leur accordant cette faveur, aura donc contribué de son côté aux progrès de l'art de notre École de Rome et le directeur et les pensionnaires leur en seraient reconnaissants.

Veillez agréer, M., l'assurance de mes sentiments de considération les plus distingués, le directeur de l'Académie de France à Rome.

482. SCHNETZ À FOULD. ROME, 9 JUIL. 1859

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 355

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 2^{ème} bordereau et les pièces justificatives des dépenses faites pour le service de l'Académie pendant le 2^{ème} trimestre de l'exercice courant. Le montant de ces dépenses, y compris l'excédent en même nature constaté au bordereau du 9 avril dernier, est de 22 378,81 f. J'ai reçu le 5 mai dernier de M. le payeur du corps expéditionnaire

français à Rome une somme de 20 000 f. d'où résulte un excédent en dépenses de 2378,81 f. Je prie en conséquence V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition un 3^{ème} acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour l'année courante afin de me mettre en mesure de faire face à la fin du mois courant aux besoins du service de l'Académie.

J'ai l'honneur...

483. SCHNETZ À FOULD. ROME, 16 JUIL. 1859

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 356

M. le ministre,

je m'empresse de répondre à la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser le 12 juillet courant en vous transmettant les pièces et le bordereau relatifs à l'emploi de la somme de 8745,30 f. dont l'avance m'a été faite en 1858 pour l'exécution de cinq copies de statues antiques destinées à la décoration de la cour du Louvre et dont le Trésor public réclame la justification. Le 1^{er} bordereau des dépenses relatives à l'exécution de deux de ces copies en date du 3 juillet 1858 montait à la somme de 8250,70 f. ; le 2^{ème} bordereau que je transmets aujourd'hui à V. Exc. et qui comprend les dépenses faites pour l'exécution de trois copies s'élève à la somme de 10 838,97 f. sur lesquels j'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 2 janvier 1858 10 000 f., le 18 août 7000 f. d'où résulte que la dépense a surpassé la recette de 2089,67 f. J'ai eu l'honneur d'envoyer successivement à V. Exc. ces copies au nombre de quatre dans le courant de 1858 et de 1859 et la 5^{ème} et dernière a été expédiée le 22 juin dernier en même temps que l'envoi annuel des ouvrages des pensionnaires dont je vais prochainement rendre compte à V. Exc. Au moyen de ce dernier envoi et du solde de l'excédent en dépense du présent bordereau, l'exécution des cinq copies dont j'avais été chargé par V. Exc. se trouve entièrement accompli.

484. SCHNETZ A HALEVY. ROME, 16 JUIL. 1859
Original. Arch. Institut, carton 5 E 42

M. le secrétaire perpétuel et cher confrère,
j'ai l'honneur de vous annoncer que les travaux des pensionnaires sont partis de Rome depuis près d'un mois et qu'ils doivent être au moment d'arriver à Paris. Je profite de cette occasion pour vous prier de faire connaître à l'Académie que je viens d'obtenir de l'administration des paquebots des Messageries impériales un rabais de 30 % en faveur des pensionnaires de l'Académie à bord de cesdits paquebots. C'est une notable économie sur leurs frais de voyage, surtout pour les architectes, qui sont tenus à un voyage en Grèce et dans le Levant. En même temps que je cherche à rendre meilleure la situation financière des pensionnaires, je cherche surtout aussi à leur faire bien comprendre le but sérieux des études qu'ils sont appelés à faire pendant le temps de leur pension à Rome et en Italie. Ceci n'est pas toujours le plus facile.

Les événements politiques ou, pour mieux dire, la guerre a retenu ici quelques pensionnaires qui avaient le projet de faire un voyage dans le Nord de l'Italie. Il en résulte que nous sommes plus nombreux à l'Académie qu'on ne l'est ordinairement à cette époque ; l'état sanitaire cependant, n'est pas moins bon.

Veillez être, M. le secrétaire perpétuel et cher confrère, l'interprète de mes sentiments dévoués et respectueux auprès de l'Académie et croyez-moi bien votre très empressé et très affectionné serviteur, Victor Schnetz.

485. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 19 JUIL. 1859
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 98

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de vingt deux mille trois cent dix-huit francs pour les

dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre avec votre reçu entre les mains de M. le payeur.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

486. SCHNETZ À FOULD. ROME, 23 JUIL. 1859
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 357

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'annoncer à V. Exc. que les ouvrages de MM. les pensionnaires pour l'année 1858, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie dans le courant d'avril dernier, ont été expédiés le 22 du mois passé pour Paris, par l'entremise de la maison Gauthier de Rome sur la tartane « Adeline », cap. Silvestro Tomei pour être remises selon les précédentes instructions de V. Exc. à M. Bédenc jeune à Paris par l'intermédiaire de M. Horace Bouchet de Marseille. L'envoi se compose de dix-huit caisses cordées, emballées, portant un numéro d'ordre divisé en deux séries A et B avec cette suscription : « à S. Exc. le ministre d'État à Paris ». La série B porte en outre cette inscription « au palais de l'Industrie ». Les caisses de la série A sont au nombre de 12 et le contenu se répartit ainsi qu'il suit : les numéros 1, 2, 4 contiennent les ouvrages de sculpture. Le numéro 3 contient une figure peinte de M. Sellier, les dessins de M. Gaillard, graveur, et les travaux de M. Dubois, graveur en médailles. Le n° 5 contient les ouvrages des sections d'architecture, de gravure et de musique et en outre deux copies peintes commandées par S. Exc. à deux artistes français, la première, le *Saint Michel* du Guide, par M. Lecointe, la seconde, le paysage du Poussin de la galerie Sciarra, par M. Lanoüe, ancien pensionnaire. Les numéros 6, 7, 8, 9, 10 et 11 renferment les objets que les pensionnaires sont admis à joindre au moment de l'envoi. Enfin le n° 12 contient la copie en marbre d'une statue antique destinée à la décoration de la cour du Louvre dont j'ai déjà annoncé l'envoi à V. Exc. dans ma

dernière lettre en date du 16 juillet courant. Quant aux six autres caisses de la série B adressées au palais de l'Industrie, elles contiennent des moulages de statues antiques inscrites sur les listes de M. Ravaisson et faisant suite de l'expédition que j'ai faite l'année dernière à pareille époque à V. Exc. d'une première partie de ces moulages destinés à l'enseignement du dessin en France. Je fais suivre, comme à l'ordinaire, les frais de cette expédition pour être acquittés par votre département et j'ai eu soin selon vos précédentes instructions de faire remettre en outre à la maison Gauthier de Rome les pièces à l'appui des frais d'encasement et d'emballage des six caisses de la série B, moulages Ravaisson, pour être lesdits frais acquittés par elle et en suivre le remboursement à Paris près de qui il appartiendra.

Je joins à ma lettre les tableaux comparatifs des travaux exécutés par MM. les pensionnaires avec les obligations qu'ils avaient à remplir aux termes des règlements pour l'année 1858. V. Exc. y trouvera à la colonne des observations un résumé de la situation de chaque pensionnaire en face de ses devoirs académiques auquel je ne dois rien ajouter, l'appréciation et les jugements de ces travaux appartenant en premier lieu à l'Académie.

J'ai l'honneur...

487. SCHNETZ A HALEVY. ROME, 23 JUL. 1859

Original. Arch. Institut, carton 5 E 42.

Minute¹. Arch. A.F.R., carton 64, f. 358

M. le secrétaire,

j'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages exécutés par MM. les pensionnaires dans le cours de l'année 1858, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie dans le courant d'avril dernier, ont été expédiés le 22 du mois passé pour Paris, en onze caisses portant un numéro d'ordre de 1 à 11 sous

1. La minute porte par erreur la date de 1858.

l'indication de série A et avec cette suscription : « à S. Exc. le ministre d'État à Paris ». Je note ici, comme à l'ordinaire, pour éviter toute confusion au moment du décaissement, que les caisses portant les n^{os} 1, 2, 4 contiennent les ouvrages de sculpture. Le n^o 3 contient une figure peinte de M. Sellier, les dessins de M. Gaillard, graveur, et les travaux de M. Dubois, graveur en médailles. Le n^o 5 contient les travaux des sections d'architecture, de gravure et de musique et, de plus, deux copies peintes commandées, la première, le *Saint Michel* du Guide, à M. Lecointe, la seconde, le paysage du Poussin de la galerie Sciarra, à M. Lanouë, ancien pensionnaire, par S. Exc. le ministre d'État, qui les fera réclamer. Enfin, les n^{os} 6, 7, 8, 9, 10 et 11 contiennent, comme à l'ordinaire, les objets appartenant aux pensionnaires rentrés en France au commencement de l'année courante.

Je joins à ma lettre, pour que vous ayez la bonté de les mettre sous les yeux de l'Académie, les tableaux comparatifs des travaux exécutés par MM. les pensionnaires dans l'année 1858 avec ceux imposés à chacun d'eux pour ladite année par le règlement et deux notes que MM. Maillot et Giacomotti désirent voir transcrites au-dessous de leurs tableaux au moment de l'exposition.

Veillez, je vous prie, M. et cher confrère, présenter à l'Académie l'hommage de mon respect et agréer pour vous en particulier l'expression de mes sentiments de considération et de dévouement, le directeur de l'Académie impériale de France, à Rome, Victor Schnetz.

488. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 4 AOUT 1859

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 99

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé le 2^{ème} bordereau des dépenses que vous avez faites en 1858 pour l'exécution de cinq copies en marbre de statues antiques destinées à la décoration de la cour du Louvre et que ce bordereau qui

s'élève à la somme de 10 838,97 f. vient d'être transmis avec toutes les pièces au Trésor public. En conséquence j'ai prescrit l'ordonnancement à votre profit de l'excédent dudit bordereau, soit d'une somme de 2089,67 f. Cet excédent vous sera payé par M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome au moyen d'un extrait d'ordonnance qui va vous être adressé.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. pour le ministre et par autorisation le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

489. LA MANDRECHIE A SCHNETZ. PARIS, 6 AOUT 1859

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 101

M. le directeur,

vous nous avez fait l'honneur de nous demander de rétablir au profit des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome la concession du 30 % sur le prix de leur passage à bord de nos paquebots dont ils jouissaient précédemment et qui dans ces derniers temps s'est trouvé momentanément suspendue. Conformément au désir que nous en avez témoigné, nous avons donné des instructions au directeur de notre exploitation à Marseille pour que la réduction dont il s'agit fût maintenue. Nous avons saisi avec empressement, M. le directeur, l'occasion de vous être personnellement agréables et nous serions heureux que la facilité que nous venons de leur accorder pût aider au succès des études de nos jeunes compatriotes et contribuer ainsi bien indirectement aux progrès de l'art de notre école de Rome.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de notre considération la plus distinguée. Pour les administrateurs, l'administrateur délégué, La Mandrechie.

490. [CERTIFICAT DE SCHNETZ]. ROME, 7 AOUT 1858

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 359

Je soussigné, directeur de l'Académie impériale de France à Rome, déclare et certifie avoir expédié à S. Exc. M. le ministre d'État dans le courant de l'année 1858 et les premiers mois de 1859 cinq copies en marbre de statues antiques destinées à la décoration de la cour du Louvre dont le prix d'exécution se trouve soldé au moyen du paiement d'une somme de 2089,67 f. ordonnancée en juillet 1859 sur le Trésor public par S. Exc. M. le ministre d'État. En foi de quoi j'ai signé le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison devant qui il appartiendra. Rome, le 7 août 1859.

491. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 15 AOUT 1859

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 103

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé définitivement le compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1858 et que ce compte vient d'être transmis au Trésor public avec les diverses pièces complémentaires qui l'accompagnent pour être rattaché aux ordonnances de paiement délivrées au nom du caissier payeur central à titre de remboursement des avances faites par le Trésor sur les fonds de l'exercice 1858 pour le service de l'Académie. Je vous renvoie ci-joint une expédition dudit compte revêtue de mon approbation. Je dois vous faire remarquer encore cette année, M. le directeur, que plusieurs des articles de dépenses de votre compte présentent comparativement aux articles de votre budget des différences notables. N'y aurait-il pas lieu en conséquence de modifier au prochain budget les évaluations de ces mêmes articles ? Je vous prierais d'examiner cette question.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

492. SCHNETZ À FOULD. ROME, 23 AOÛT 1859
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 360

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 3^{ème} bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour le service de l'Académie. Le montant de ces dépenses, y compris l'excédent en même nature constaté en l'ordonnance du 9 juillet dernier, est de 16 452,51 f.. J'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le [...] juillet dernier une somme de 22 378,81 f., d'où résulte un reste en caisse de 5926,30 f. Cette somme étant à peine suffisante pour solder les dépenses du mois courant dont l'échéance va avoir lieu dans huit jours, je prie V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible un nouvel acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour l'exercice courant.

P. S. : au moment de signer le « certifié véritable » de l'état émargé n° 5 pour traitement des personnes attachées au service de l'Académie, je m'aperçois qu'il y manque un émargement que je ne suis plus à temps de faire faire avant l'heure du départ du courrier. J'aurai l'honneur d'envoyer cette pièce à V. Exc. aussitôt qu'elle sera régularisée.

493. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 9 SEPT. 1859
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 106

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de seize mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre avec votre reçu entre les mains de M. le payeur.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

494. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 23 SEPT. 1859
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 107

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé le 3^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant le 3^{ème} trimestre 1859 s'élevant à la somme de 14 075,70 f. et que ce bordereau vient d'être transmis avec toutes ses pièces au Trésor public. Il vous reste donc à justifier, M. le directeur, d'un excédent de recette de 5926,30 f.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

495. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 30 SEPT. 1859
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 109

M. le directeur,
M. Eugène Heim, pensionnaire architecte de l'Académie impériale de France à Rome dont j'avais autorisé le retour momentané en France pour cause de santé n'a pu jusqu'à présent se rétablir. Dans la crainte de ne pouvoir retourner prochainement à Rome et surtout de se trouver dans l'impossibilité de satisfaire à ses engagements académiques, il vient de se décider à m'offrir sa démission. J'ai l'honneur de vous annoncer, M. le directeur, que j'ai accepté la démission de M. Heim. J'ai informé de cette résolution l'Académie des Beaux-Arts et l'ai autorisée en même temps à disposer des trois années de pension qui vont ainsi se trouver disponibles à Rome pour en faire la récompense affectée à un deuxième grand prix, si l'état du concours d'architecture permet de décerner ces deux premiers grands prix.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

496. SCHNETZ À FOULD. ROME, 30 SEPT. 1859
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 360

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. en double original l'état émargé pour traitement des gens attachés au service de l'Académie dont l'envoi avait été ajourné par défaut d'émargement de l'une des parties à la date de l'expédition du 3^{ème} bordereau de l'Académie pour l'exercice courant, cette pièce étant inscrite sous le n° 5 dudit bordereau.
J'ai l'honneur...

497. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 4 OCT. 1859
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 111

M. le directeur,
je m'occupe en ce moment de préparer le projet de budget du ministère d'État pour l'exercice 1861 qui doit être présenté au corps législatif dès le commencement de la prochaine session. Je viens en conséquence vous inviter à me faire connaître dans le plus bref délai possible les augmentations que vous croiriez avoir à demander pour le service de l'Académie impériale de France à Rome pendant ledit exercice et d'appuyer cette demande d'une note explicative.
Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

Correspondance de Schnetz (2)

498. SCHNETZ À FOULD. ROME, 15 OCT. 1859

Original. Arch. nat. F²¹ 594, comptabilité 1859.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 361

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 4^{ème} bordereau des dépenses faites pour le service de l'Académie et les pièces qui en forment la justification. Le montant de ces dépenses est de 15 482,35 f. À la date du dernier bordereau (23 août), il restait en caisse 5 926, 30 f. J'ai reçu du payeur de la division d'occupation le 22 septembre dernier, somme de 16 452,51 f., ensemble 22 378, 81 f., d'où résulte un excédent en recette de 6 896, 46 f. Cette somme suffirait sans doute à solder les dépenses du mois courant si je n'avais été obligé d'en employer la plus grande partie au solde des travaux et réparations exécutés dans le premier semestre, travaux pour lesquels je n'ai reçu jusqu'ici aucun acompte sur l'allocation accordée pour l'exercice courant et dépenses dont je ne puis cependant, produire les justifications jusqu'au retour de notre architecte, M. Poletti, envoyé depuis un mois en mission par le gouvernement pontifical pour faire son rapport sur les désastres occasionnés par le tremblement de terre dans la ville de Norcia. Dans cette situation, je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition un nouvel acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour l'exercice courant, afin d'être en mesure de solder les dépenses à l'échéance du présent mois.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale, Victor Schnetz.

499. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 25 OCT. 1859

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 113

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que par décret du 22 du courant rendu sur mon rapport S. M. l'empereur a daigné prolonger d'une

année encore à partir du 1^{er} janvier 1860 la durée de vos fonctions de directeur de l'Académie impériale de France à Rome. Je vous transmets ci-joint une ampliation de ce décret.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale empereur des Français, sur le rapport de notre ministre avons décidé et décrétons ce qui suit

Art. 1^{er}: les fonctions de M. Schnetz, membre de l'Institut, nommé par décret du 7 août 1852 directeur de l'Académie impériale de France à Rome, pour six années consécutives du 1^{er} janvier 1853 au 31 décembre 1858 et maintenu jusqu'au 31 décembre 1859 par un autre décret du 7 juin 1858, sont prolongées d'une année à partir du 1^{er} janvier 1860.

Art 2 : notre ministre d'État est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud le 22 octobre 1859. Signé, Napoléon. Par l'empereur le ministre d'État, Achille Fould. Pour ampliation le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

500. FOULD À GRAMONT. PARIS, 25 OCT. 1859

Original. Arch. Aff. étrang, carton 611

M. l'ambassadeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 10 septembre dernier, relativement à M. Schnetz et je suis heureux d'avoir à vous annoncer que S. M. l'empereur a daigné, sur mon rapport, maintenir ce dernier dans ses fonctions de directeur de l'Académie impériale de France à Rome jusqu'au 31 décembre 1860.

Veillez recevoir, M. l'ambassadeur, l'assurance de ma haute considération et de ma sincère amitié. Le ministre d'État, Achille Fould.

Correspondance de Schnetz (2)

501. SCHNETZ À FOULD. ROME, 29 OCT. 1859

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 362

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour entretien ordinaire des bâtiments et grosses réparations faites dans le palais et dépendances de l'Académie pendant le 1^{er} semestre de l'exercice courant. Le bordereau récapitulatif qui accompagne ces pièces constate le montant de ces dépenses à la somme de 9162,09 f. et la recette à néant. Je viens donc en conséquence prier V. Exc. de vouloir bien mettre à ma disposition, aussitôt vérification faite de ce bordereau, la somme nécessaire au remboursement de ces dépenses et à la continuation des travaux de réparation à exécuter pendant le 2^{ème} semestre.

J'ai l'honneur...

502. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 3 NOV. 1859

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 112

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de treize mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre avec votre reçu entre les mains de M. le payeur.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

503. MERCEY A SCHNETZ. PARIS, 22 NOV. 1859

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 118

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'adresser dans le plus bref délai possible les pièces justificatives de l'emploi de la somme de deux mille francs que M. Ravaisson vous a fait verser en février 1859 pour l'exécution des moulages dont il vous a fourni la liste. Ces pièces doivent être établies dans la forme de celles que vous avez déjà produites pour le premier paiement de 3000 f.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le chef de la division des Beaux-Arts, A. de Mercey.

504. SCHNETZ À FOULD. ROME, 22 NOV. 1859

Original. Arch. nat. F²¹ 594, divers 1859.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 363

M. le ministre,

MM. Foucart, Bazin et Dugat, tous trois pensionnaires de l'École française à Athènes, m'ont adressé, il y a une dizaine de jours, de Florence où ils se trouvaient, une dans laquelle, s'autorisant d'une disposition du décret d'organisation de l'École d'Athènes qui règle en même temps ses rapports avec celle de Rome, ils me demandaient de leur accorder un logement à l'Académie et de les admettre à jouir, des avantages de la vie commune avec les pensionnaires lors de leur prochaine arrivée à Rome. La correspondance ministérielle de l'Académie ne fournit aucun trait de communication faite à mon prédécesseur de la disposition réglementaire sur laquelle ces MM. appuient leur demande, laquelle n'est, à ma connaissance, fondée que sur l'usage d'une réciprocité de bons procédés entre les deux écoles et ne pourrait être transformée en droit sans mettre quelquefois le directeur de l'École de Rome dans l'impossibilité d'y satisfaire. Les logements de l'Académie sont strictement calculés sur le nombre des pensionnaires qui y peuvent être admis et il est

telle époque de l'année, comme celle du mois de janvier par exemple, où les nouveaux pensionnaires arrivent et où ceux qui ont terminé leur pensionnat sont obligés de rester pour achever leurs travaux, dans laquelle il serait impossible de trouver la libre disposition d'une seule chambre. Cependant, au lieu d'un pensionnaire d'Athènes qui se présente d'ordinaire chaque année, se rendant à Athènes ou retournant en France, pour jouir de l'hospitalité que l'Académie de France à Rome a l'habitude de lui offrir en retour de celle accordée à ses pensionnaires architectes par le directeur de l'École d'Athènes, il s'en est présenté trois, qui sont arrivés hier et que, sans une combinaison fortuite, je n'aurai pu loger s'ils eussent entendu prolonger leur séjour ici au-delà du mois de janvier.

Je soumets ces objections à V. Exc., dans la supposition de l'existence de cette disposition réglementaire, dont je n'ai nulle connaissance, en la priant de vouloir bien me donner les moyens d'y satisfaire à l'avenir, si elle existe.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc., le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

505. SCHNETZ À FOULD. ROME, 26 NOV. 1859

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 336

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. les devis que M. Poletti, architecte de l'Académie, vient de terminer et qui ont pour objet les travaux à exécuter en 1860 tant pour entretien annuel que pour grosses réparations dans le palais et dépendances de l'Académie. Ces devis sont accompagnés d'un résumé dans lequel les travaux sont présentés et inscrits par ordre d'urgence. Je joins à ces pièces la traduction du résumé et du rapport dans lequel M. Poletti expose succinctement à V. Exc. les motifs des réparations proposées. Il résulte de ces documents que la dépense à faire pendant l'exercice 1860 s'élèverait savoir : pour entretien ordinaire

à la somme de 1380 écus (7419,31 f.) ; pour grosses réparations à celle de 4164,44 écus (22 389,29 f.).
J'ai l'honneur...

506. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 2 DEC. 1859

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 120

M. le directeur,

je vous prie de vouloir bien m'adresser dans le plus bref délai possible le projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1860. Ce projet sera suivant l'habitude en double expédition. Il comprendra vos frais de retour en France.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

507. SCHNETZ A FOULD. ROME, 6 DEC. 1859

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 367

M. le ministre,

un vol vient d'être commis au préjudice du plus ancien domestique, le nommé Fleury. Le voleur a fracturé la serrure d'une chambre où il se tient à l'Académie et lui a dérobé près de cent écus romains, environ 600 f. C'est une perte fort lourde pour le pauvre homme et je prends la liberté de m'adresser à V. Exc. pour qu'elle veuille bien lui m'autoriser à l'indemniser de cette perte. Cette démarche m'est dictée par l'intérêt que portent à ce vieux serviteur les pensionnaires de l'Académie, intérêt mérité à tous égards tant pour les longs et bons services que par l'honorabilité de sa conduite depuis son entrée au service de l'Académie en 1809. Sa conduite n'a pas motivé le plus petit reproche ; tous les directeurs encore vivants aujourd'hui rendront le même témoignage en sa faveur auprès de V. Exc. et je ne doute pas que venant à être informés de la grâce demandée, ils ne s'empressent de l'appuyer chaleureusement aujourd'hui. Ce

domestique a 78 ans ; il ne peut marcher qu'avec des béquilles mais c'est lui qui est chargé des comptes des dépenses mensuelles, office dont il s'acquitte avec beaucoup d'ordre et d'intégrité et d'intelligence. L'individu soupçonné de ce vol et a été arrêté. Alors employé comme balayeur à l'Académie ; on a trouvé à son domicile un instrument de fer qui peut servir à forcer les serrures et correspondant aux circonstances de l'efraction. C'est en connaissant les usages de la maison qu'il savait que Fleury avait reçu le 2 courant le solde que lui paie chaque mois le directeur et il a profité du moment où le directeur et les pensionnaires étaient à table et tous les domestiques occupés, pour exécuter son vol, d'autant plus facilement que Fleury ne dormant pas à l'Académie, en sort toujours avant minuit. Je prie V. Exc. d'accorder cette grâce à ce bon et vieux serviteur. Pensionnaires et directeur vous en seront très reconnaissants.. V. Exc. peut parler de Fleury à M. Lefuel de qui il a été le domestique. Très économe, il a fait quelques économies pendant son long service. Sans le servir, ce point serait très notable pour lui, surtout à décharge. Schnetz.

508. SCHNETZ A FOULD. ROME, 10 DEC. 1859

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 368

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 6^{ème} bordereau des dépenses faites pour le service de l'Académie et les pièces qui en forment les justifications. Le montant de ces dépenses est de 17 667,30 f. À la date du dernier bordereau (15 octobre), j'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome 13 103,54 f. d'où résulte un excédent en dépense de 4332,70 f., mais comme cette somme serait insuffisante pour solder les dépenses du mois courant et surtout celles de fin d'année, je prie V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition un nouvel acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour 1859 afin de faire face aux dépenses à l'échéance du présent mois.

509. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 13 DEC. 1859

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 121

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que d'après la demande contenue dans votre lettre du 29 octobre dernier M. le ministre vient de prier M. le ministre des Finances de faire mettre à votre disposition la somme de 12 000 f. destinée à solder les dépenses relatives aux travaux d'entretien exécutés en 1859 dans les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome. Vous aurez à présenter votre lettre à M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome qui vous remettra la somme dont il s'agit.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

510. THIERRY PERE A SCHNETZ. PARIS, 15 DEC. 1859

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 123

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous adresser mon ouvrage sur l'arc de triomphe de l'Étoile¹ pour être déposé à la bibliothèque de l'Académie impériale de France à Rome. Cet ouvrage est la reproduction d'un grand monument élevé par nos grands architectes de l'époque qui presque tous ont été admis dans votre enceinte. Mon fils lauréat de cette année est chargé de vous le remettre.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de la considération distinguée de votre très humble et très obéissant serviteur, J. Thierry.

1. *Notice historique sur l'arc de triomphe de l'Étoile* par J. Thierry et G. Coulon, Paris, chez l'auteur, 1836.

511. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 19 DEC. 1859

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 125

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de quinze mille six cent soixante sept francs trente centimes pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1859. Vous devrez laisser cette lettre avec votre reçu entre les mains de M. le payeur.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

512. SCHNETZ A FOULD. ROME, 20 DEC. 1859

Original. Arch. nat. F²¹ 594, comptabilité 1859.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 369

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc., en double expédition suivant l'usage, le projet du préventif des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1860. Le nombre des pensionnaires présents à l'Académie pour cet exercice demeurant fixé à vingt par suite du résultat du concours, les dépenses fixes du personnel ont été calculées sur ce nombre. Quant aux dépenses éventuelles comprises aux chap. II, III et V, le renchérissement successif de tous les objets de consommation et de main d'œuvre à Rome depuis quelques années ne permettant pas de baser l'évaluation de ce genre de dépenses sur la moyenne d'une période de plusieurs années antérieures, j'ai dû, pour arriver à mon appréciation un peu plus haute que celle présentée dans les projets de budget des années précédentes, prendre pour base les dépenses de même nature faites dans le courant de février 1858. L'article 3^{ème} du chap. II, mobilier du palais, qui présentait en 1858 une différence anormale par suite de l'allocation extraordinaire accordée pour arrangement du salon de réception et

renouvellement d'une partie de son mobilier, a été réduit d'autant dans le présent projet et ramené au chiffre du projet de budget de 1859. Le chap. IV se trouve grevé à l'extraordinaire des frais de retour en France du directeur. Au moyen de ces différents retranchements et augmentations, le montant des dépenses préventives de 1860 s'élève à la somme de cent vingt mille cent quatre-vingt-huit francs vingt centimes (120 188,20 f.)

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

513. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 22 DEC. 1859

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 126

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de décider, d'après la demande contenue dans votre lettre du 6 décembre, qu'une somme de trois cent soixante dix francs serait accordée au s^r Fleury, 1^{er} domestique de l'Académie pour l'indemniser de la perte que lui a fait éprouver le vol commis récemment dans les bâtiments de l'Académie. Cette indemnité imputable sur les fonds du budget de 1859 devra être comprise dans le bordereau que vous aurez à m'adresser prochainement.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

514. SCHNETZ A FOULD. ROME, 27 DEC. 1859

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 370

M. le ministre, j'ai l'honneur de vous annoncer que d'après l'avis des médecins de l'Académie et de M. Mayer médecin en chef de la division française d'occupation à Rome, qui ont reconnu qu'un prompt changement devenait nécessaire au rétablissement de la santé de M. Carpeaux, sculpteur pensionnaire, je viens de le faire partir pour la France. La santé de ce pensionnaire depuis son

arrivée à l'Académie n'a jamais été très satisfaisante et ne lui a pas toujours permis d'accomplir les travaux demandés par les règlements, mais il a mis à profit le temps qu'elle lui laissait pour faire des études d'après les maîtres et d'après nature et, sous ce rapport, il a bien employé son temps et retourne en France avec un portefeuille bien grossi. Mais, depuis le commencement de cette année, son état s'est aggravé et des crises nerveuses successives l'ont constamment retenu au lit ou à la chambre. Ces crises sont devenues dans ces derniers temps si fréquentes que les médecins ont été d'un avis unanime sur la nécessité de le faire partir au plus vite. Quoique très faible et sans attendre la fin de son pensionnat qui aura lieu le 31 décembre 1859, M. Carpeaux est donc parti sur le dernier bateau des Messageries et d'après les conseils des médecins je l'ai fait accompagner jusqu'à Marseille par un de ses camarades. Tout ceci est fort triste pour ce pensionnaire qui abandonne des travaux commencés à Rome. Je recommande donc ce pauvre jeune artiste à toute la bienveillance de V. Exc., en même temps, je pense qu'il serait juste d'accorder au moins une indemnité de trois cents francs à M. Clément, pensionnaire qui n'a pas hésité à l'accompagner jusqu'à Marseille d'où il doit revenir aussitôt après à Rome, pour l'indemniser des frais de ce double voyage.

515. SCHNETZ A FOULD. ROME, FIN DEC. 1859

Minute. Arch. A.F.R., carton 55, f. 480

M. le ministre,

V. Exc. par sa lettre du 8 juin dernier m'invite à lui faire connaître les dépenses que je crois nécessaires pour le service de l'Académie de l'année 1860. M. Blanche, dans une lettre précédente qu'il me fit l'honneur de m'écrire il y a quelques mois m'annonçait que le Conseil d'État venait d'accorder pour 1859 une somme plus considérable pour le département des Beaux-Arts et qu'une augmentation pour le traitement des pensionnaires et autres services y était comprise. J'attendrai donc pour répondre à la demande de compte le chiffre de cette augmentation.

516. TOURNOIS A SCHNETZ. PARIS, 10 JANV. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 129

M. le directeur,

j'ai eu l'honneur de vous écrire le 22 novembre dernier pour vous réclamer les pièces justificatives de l'emploi de la somme de deux mille francs que M. Ravaisson vous a fait verser en février 1859 pour l'exécution des moulages dont il vous fourni la liste. Ces pièces ne m'étant pas encore parvenues, je me vois forcé de vous les redemander aujourd'hui. Je vous serai obligé de m'adresser en même temps celles qui s'appliquent aux 1000 f. qui vous restent à toucher pour les moulages dont il s'agit et de faire un bordereau pour ces 1000 f.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Pour le chef de la division des Beaux-Arts, le chef de bureau des Beaux-Arts, J. Tournois.

517. SCHNETZ A ROMITI. ROME, 11 JANV. 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 373

In riscontro al di Lei pregiato foglio in data del 10 corrente mi faccio un dovere di risponderLe che mi sono affrettato di avvertire il sig. Maniglier di tenersi pronto domani giovedì 12 corrente dalle ore 10 a mezza die ad intervenire a trovarsi presente all'accesso giudiziale che V. Ecc. mi dichiara per dar luogo ad atti ulteriori di giustizia in sequela del fatto accaduto nel novembre passato nell'Accademia di Francia. In quanto poi agli altri individui che sono nell'Accademia che sarebbe necessario di chiamare in Montecitorio per interrogargli sul furto stesso o su altro in danno del sig. Fleury, V. S. è pienamente autorizzata col presente ad inviarne intimi direttamente a tutti quelli di loro che pensera dover essere chiamati. Dopo aver così riscontro al di Lei pregiato foglio approfittami dell'occorrenza per dichiararmi con sensi di distintissima stima di V. S. Ill. dev. ed obbl. serv. il direttore de ll'Accademia di Francia.

518. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 11 JANV. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 132

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public le 5^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1859 s'élevant à la somme de 15 667,30 f. À la date de ce bordereau il vous restait en caisse une somme de 4332,70 f. Vous avez dû toucher depuis celle de 15 667,30 f. Vous avez donc à justifier maintenant de l'emploi de 20 000 f. Je vous prie de m'adresser dans le plus bref délai possible les pièces applicables à ces 20 000 f.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre d'État et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

519. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 24 JANV. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 133

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public le 4^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1859 s'élevant à la somme de 15 482,35 f.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre d'État et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

520. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 24 JANV. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 134

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public le 2^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1859 s'élevant à la somme de 21 188,24 f.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre d'État et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

521. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 27 JANV. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 135

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que par décision du 15 janvier j'ai compris les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome pour une somme de 19 000 f. dans la répartition du crédit affecté à l'entretien des édifices et monuments publics pour l'exercice 1860. Cette somme sera employée ainsi qu'il suit :

- entretien de la maçonnerie (2500 f.)
- de la menuiserie (1000 f.)
- de la serrurerie (800 f.)
- de la plomberie (1400 f.)
- de la vitrerie (500 f.)
- de la peinture (600 f.)
- appareillage (250 f.)
- asphalte (100 f.)
- carrelage en brique de plusieurs salles (1600 f.)
- réfection du pavé de l'atrium (2700 f.)
- carrelage de la bibliothèque (2150 f.)
- réparation des murs en face du Pincio (1400 f.)
- carrelage en brique des chambres des pensionnaires (4000 f.)

Je vous invite, M. le directeur, à donner connaissance de cette distribution à M. Poletti, architecte de l'Académie, en lui recommandant de rester exactement dans les limites du crédit de 19 000 f. et de donner à chaque somme la destination ci-dessus fixée. Il devra en outre prendre les mesures nécessaires pour que les travaux soient exécutés rapidement de manière à ce que les comptes en soient produits avant la fin de l'exercice.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre d'État et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

522. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 31 JANV. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 137

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver votre projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1860 et j'en ai arrêté le montant à la somme de cent vingt mille cent quatre vingt dix-huit francs vingt centimes. Je vous transmets ci-joint une expédition de ce budget revêtue de mon approbation. La somme ci-dessus sera couverte en totalité par le crédit ouvert au budget de mon ministère pour les dépenses de l'Académie. Vous aurez donc à reverser dans les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome, ainsi que je vous ai déjà invité à le faire pour l'exercice 1859, le montant des ressources et revenus particuliers de l'établissement, ce montant devant faire directement retour à l'État pour figurer dans les recettes générales. En conséquence vous aurez me produire en fin d'exercice et à l'appui de votre compte de 1860 le récépissé constatant que ce versement a été effectué.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

Correspondance de Schnetz (2)

523. SCHNETZ À FOULD. ROME, 4 FÉV. 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 375

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. les pièces justificatives des dépenses soldées pour le service de l'Académie depuis le commencement de l'exercice courant. Le bordereau récapitulatif de ces dépenses en constate le montant à la somme de 7364,85 f.. Je m'occupe de rassembler les pièces qui doivent compléter les justifications des dépenses de l'exercice 1859 et j'aurai l'honneur de vous les transmettre aussitôt qu'elles seront régularisées, mais comme le montant du bordereau de ces dépenses excède notoirement la somme de 20 000 f. dont j'ai à rendre compte et qu'il m'a fallu solder les dépenses du 1^{er} mois de l'exercice courant, acompte duquel je n'ai encore rien reçu, je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition un 1^{er} acompte sur l'allocation de l'année courante afin de faire face aux besoins du service avant la fin du mois courant.

524. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 8 FEV. 1860

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 139

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser d'urgence sur votre reçu une somme de vingt mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1860. Vous laisserez cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.
Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Achille Fould.

525. ULMANN A BAUDRY. ROME, 21 FEV. 1860

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.456

Mon cher Baudry,

je t'adresse quelques mots seulement pour t'informer de ma très heureuse arrivés dans le Paradis terrestre. On nous a fait un accueil splendide. Ces MM. professori en tête sont venus au devant de nous jusqu'à Castelnuovo. Nous arrivâmes ainsi escortés de cette cavalerie d'élite à Ponte Molle, Orvieto, etc. Force rasades. Mon cher vieux, j'ai suivi en tous points tes recommandations. J'ai fait le voyage le plus charmant que l'on puisse rêver. Le temps, la saison, tout enfin a coopéré à cet heureux résultat. Ici, je suis moins gâté en ce sens que les pluies sont fréquentes. L'eau ne fait qu'alterner avec la tramontane.

J'ai déjà vu beaucoup de choses bien belles et décidément, qui ne connaît pas l'Italie ne connaît point son art. En attendant le beau temps qui me permettra de faire connaissance plus amplement avec les chefs-d'œuvre, j'ai cru devoir travailler pour conserver les bonnes habitudes. Je fais des têtes d'étude et j'ai commencé une copie d'après Raphaël, le coin de la *Sibylle* de Raphaël à la chiesa della Pace. Je crois qu'il n'y a pas de temps à perdre si l'on tient à profiter de ces cinq années. Relativement à ce que je voudrais faire, cela me semble déjà court. En un mot, je suis enchanté de Rome, même malgré le mauvais temps.

J'ai déjà eu de tes nouvelles par mon frère. Il paraît que tu viens de faire un portrait de femme, vrai chef-d'œuvre comme il l'intitule. Cela ne m'étonne pas, mais j'ajouterai que cela me fait b.... plaisir. J'espère et je souhaite que cela continue toujours ainsi.

Maintenant, mon bon vieux, je te prie d'excuser mon verbiage, peut-être incohérent. Il est si bon de bavarder avec un ami sincère et on en trouve si peu ! Je voulais t'écrire quelques mots ; ce plaisir finira par être trois pages. Dans ma prochaine je te communiquerai mes intentions au sujet de mon premier envoi et si tu le désires, je te tiendrai au courant des envois en général de l'Académie au moment de l'exposition seulement, car je n'entre ici chez personne sans invitation. C'est un parti que j'ai cru devoir

prendre en arrivant pour être libre moi-même par la suite. Fais-je bien, that is the question !

Sur ce, je te serre les mains d'amitié. Ton tout dévoué, B. Ulmann.

P. S. : l'ami Delaunay me charge de le rappeler à ton souvenir.

526. SCHNETZ À FOULD. ROME, 28 FÉV. 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 376

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 6^{ème} et dernier bordereau et les pièces justificatives à l'appui des dépenses soldées pour le service de l'Académie jusqu'au 31 décembre 1859. Le montant de ce bordereau s'élève en dépenses à la somme de 33 931,75 f. en recette à celle de 20 460 f., d'où résulte un excédent en dépense de 13 471,75. Je dois ici faire remarquer à V. Exc. que la somme de 460 f. qui fait partie du montant de la recette à déduire au présent bordereau provient de la rectification d'un erreur commise dans le 4^{ème} bordereau des dépenses de ladite somme de 460 f. montant des traitements, retenues et indemnités de table de M. Didier, pensionnaire paysagiste, pour les mois d'août et de septembre se trouve portée deux fois en dépense par suite de l'inscription sous le n° 4 des pièces à l'appui des deux états émargés par lui pour lesdits mois et représentée une seconde fois pour la quittance du même pensionnaire pour les mêmes mois, inscrite sous le n° 11 des justifications dudit bordereau et y faisant en conséquence double emploi. Pour ne pas retarder l'envoi du présent bordereau des pièces qui l'accompagnent j'ai dû ajourner au prochain courrier l'envoi d'un certificat d'inscription sur l'inventaire des objets mobiliers inscrits dans les différents mémoires et l'état émargé pour reçu d'effets d'habillements par les domestiques dont les copies ne pouvaient être mises en règle pour l'heure du départ du courrier de ce jour. Aussitôt que V. Exc. m'aura fait connaître les résultats de la vérification de ce dernier bordereau, je ferai dresser le compte général de 1859.

J'ai l'honneur...

527. SCHNETZ A FOULD. ROME, 6 MARS 1860
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 377

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le compte et les pièces à l'appui des dépenses faites en l'exercice 1859, tant pour entretien annuel que pour construction nouvelle et travaux de réparation exécutés dans les bâtiments et dépendances de l'Académie impériale de France à Rome. Ce compte se résume dans les termes suivants : dépenses faites pour l'entretien annuel (8052,05 f.) ; pour construction nouvelle et grosses réparations 6005,12 f. J'ai reçu a compte de ces travaux une somme de 12 000 f. d'où résulte un excédent en dépense de 12 057,17 f., excédent dont je prie V. Exc. de vouloir bien faire ordonnancer le montant aussitôt que la vérification de ce compte ci-joint aura été faite.
J'ai l'honneur...

528. SCHNETZ A LEBAS. ROME, 6 MARS 1860
Original. Fond. Custodia, Granet, 1992-A 251

Mon cher Lebas,
il ne suffit pas de vous faire dire par notre cher ami Picot que je veux vous écrire, que j'en ai le plus grand désir. Mon amitié pas plus que la vôtre ne [trouvera] son compte si les choses en restent là. Si je suis en retard pour répondre à la très aimable lettre que vous m'avez adressée par votre élève, cela tient à ces mille petites choses qui se produisent accidentellement tous les jours et viennent absorber le temps.
Votre dernière lettre m'a fait, comme toutes les autres, le plus grand plaisir ; elle porte ce parfum de bonne et franche amitié qui me va toujours droit au cœur et me fait regretter plus vivement que votre santé ne vous permette pas de réaliser ce projet que vous caressiez depuis longtemps de venir faire ici un petit pèlerinage. Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher Lebas, tout le plaisir que j'aurais eu de vous recevoir à la villa Médicis et de

faire avec vous ces délicieuses promenades dans Rome et aux environs ; vous auriez trouvé de notables changements sur plusieurs points, mais sur d'autres, vous auriez cru les avoir vus la veille, tant ils ont conservé la même physionomie. Ce qui vous aurait surtout intéressé, ce sont les fouilles qui ont été faites depuis votre départ de Rome et celles que l'on vient d'entreprendre, sur une très grande échelle, au forum, à la Maison Dorée de Néron, aux thermes de Caracalla, à la via Latina, à Ostie. Quoique plus de deux mille ouvriers soient employés sur ces différents points, il n'a encore rien été trouvé d'un bien grand intérêt, d'abord parce que les ouvriers employés à ces fouilles sont ceux de la *beneficienza* qui, étant très peu payés, travaillent en conséquence, et puis parce qu'au forum par exemple, ils ont plus de dix mètres de terre à enlever avant d'arriver au sol. Les fouilles qui se font sur ce point sont comprises entre la colonne de Phocas et les colonnes de Jupiter Stator et vont de la même colonne en longeant le Capitole dans la direction de l'hôpital de la Consolation, c'est à cet endroit même où l'on a le plus d'espoir, attendu qu'elles se font sur l'emplacement de *fenili'* qui ont été achetés par le gouvernement et dont la construction remontait à une date très ancienne ; les antiquaires prétendent que ces *fenili* étaient construits à l'endroit où devaient se trouver les ruines du temple de César.

Sur la via Latina, je viens d'apprendre à l'instant par Visconti qu'on avait trouvé un escalier qui, certainement, doit conduire dans une salle sépulcrale probablement aussi intéressante que celles qui ont été trouvées sur la même voie il y a deux ans, mais, comme le pape doit aller demain visiter ces fouilles, on attend d'en faire l'ouverture en présence du Saint Père.

À Ostie, on poursuit le déblaiement de la ville antique. On y trouve toujours quelques fragments intéressants ; dans quelques années, si ces fouilles sont continuées cette ville deviendra la Pompéi de Rome, mais la cendre qui avait enseveli Pompéi l'avait en même temps conservée, tandis qu'Ostie n'a été ensevelie

1. Fenils.

qu'après avoir été saccagée à plusieurs reprises par les barbares qui en avaient emporté toutes les richesses.

Au train dont vont les choses, encore quelques siècles et l'on viendra voir avec curiosité les monuments en ruines de la Rome que nous admirons aujourd'hui, et ces ruines ne seront certainement ni moins belles ni moins intéressantes. Vous imaginez, mon cher ami, l'effet que fera Saint-Pierre, par exemple, si les événements qui amenaient sa destruction le ruinaient avec le pittoresque que le sont aujourd'hui les monuments de l'ancienne Rome ? Pour mon goût, j'aimerais mieux les voir ainsi que de voir le Vatican et le Capitole transformés en filatures et les belles colonnes du forum remplacées par des cheminées d'usines. C'est cependant, où nous mène la civilisation industrielle que ces niais de romains semblent désirer quand ils veulent renverser cette grande papauté qui a fait de si grandes et nobles choses non seulement pour Rome, mais pour les arts, les sciences et tout ce qui honore l'intelligence humaine. Mais je m'arrête ici, mon cher ami, je sens que je tourne à la politique et j'aime mieux vous parler d'autre chose.

Je vous dirai d'abord que Guillaume a reçu une bonne réponse du M. de Vérone et qu'il y aura toutes les facilités possibles pour faire la restauration du théâtre de cette ville. Ce pauvre Coquart est de nouveau assez souffrant de ses reins ; le médecin lui conseille de se promener et de travailler le moins possible. Vous comprenez combien cela chagrine ce pauvre garçon, surtout au moment de l'exposition des ouvrages à Rome. Vous aurez cette année la restauration d'une partie de la villa Hadriana, ce travail, entrepris par M. Daumet avec un grand courage, sera vu, j'en suis sûr, avec beaucoup de plaisir par l'Institut ; grâce aux bonnes relations que j'ai avec le duc Braschi, propriétaire de la villa, il a pu faire quelques fouilles qui lui ont été d'une grande utilité ; il y est en ce moment pour lever quelques doutes sur quelques parties du plan.

Notre cher ami Picot peut se flatter d'avoir des tibias de première qualité et il doit une fameuse chandelle à la Madone de n'avoir pas les deux jambes broyées. Je ne l'engage pas à recommencer. Faites-lui mille compliments de ma part, ainsi qu'à

Halévy et Lefuel. Dites à Heim que j'attends une occasion pour lui envoyer les six cents francs ; j'espère que sa santé continue à s'améliorer.

Nous attendons toujours le rapport de l'Académie sur les derniers ouvrages des pensionnaires ; je ne comprends pas plus que les pensionnaires, qui m'en demandent sans cesse des nouvelles, un retard aussi prolongé.

Ici, les choses vont toujours couci-couça. Il y a eu pendant le carnaval une manifestation contre le gouvernement qui a consisté à aller se promener tristement à la porte Pia au lieu d'aller s'amuser la *Corso*. Depuis deux jours, ils ont imaginé de ne plus fumer de cigares et on menace les personnes qui paraîtraient dans les rues avec le cigare à la bouche. Ils ne s'attaquent pas, bien entendu, aux militaires français. Ils ont aussi renoncé à la loterie, tout cela pour faire tort aux finances de l'État. Le gouvernement, de son côté, n'est pas non plus sans faire quelques bévues, de sorte qu'il résulte de tout cela beaucoup d'inquiétudes et de tiraillements. Il faut nécessairement un dénouement quelconque à tout cela ; cet état de choses ne peut se prolonger sans danger. *Aspettiamo*.

En attendant, mon cher Lebas, je vous aime et je vous embrasse de tout mon cœur, Victor Schnetz.

529. TOURNOIS A SCHNETZ. PARIS, 9 MARS 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 140

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien remettre contre reçu à M. A. Gauthier l'extrait d'une ordonnance de paiement de 1385,34 f. délivrée à son profit pour emballage et manutention à Rome en 1858 de moulages exécutés pour le compte du ministère d'État. je vous serai obligé de me transmettre le reçu de M. Gauthier dans le plus bref délai possible.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le chef de la division des Beaux-Arts, le chef du bureau des Beaux-Arts, J. Tournois.

530. SCHNETZ A NAVEZ. ROME, 10 MARS 1860

Original. Bibl. royale de Bruxelles, II/70 ; f. 465.

Éd. Chesneau-Dupin, p. 185

Mon cher Navez,

j'ai reçu avec un très grand plaisir ta dernière lettre et la bonne nouvelle qu'après une maladie très sérieuse ta santé est à peu près rétablie. Ce qui me le prouve, c'est que tu me dis avoir repris un grand tableau que tu destines à une église de ton pays¹. J'avais eu de tes nouvelles aussi par le nouveau ministre de Belgique à Rome² dont je ne me rappelle pas le nom. Je vois d'après ta lettre que si votre gouvernement ne fait pas grand chose pour la peinture, il n'en est pas de même pour la sculpture et la liste des monuments faits ou en cours d'exécution que tu me donnes, prouve qu'on ne laisse pas les ciseaux des sculpteurs se rouiller. Cela fait espérer que le tour de la peinture viendra.

Je t'ai dit en effet que je ne m'occupais plus beaucoup de peinture. Cependant, je n'ai pas tout à fait brisé ma palette. Ainsi je viens de finir une espèce de pendant à mon tableau du *Jeune Sixte Quint*, mêmes dimensions à peu près et même nombre de figures. Le sujet est une paysanne des environs de Rome tenant sur ses genoux sa petite fille malade et qui attend avec anxiété ce que va lui dire un vieux capucin médecin qui tâte le pouls à son enfant malade³. À côté de cela j'ai fait un petit tableau de deux jeunes filles italiennes venant de se baigner, qui se sèchent au soleil en devisant⁴. Naturellement elles sont encore peu vêtues, sans cependant, rien de trop risqué. La mère peut en conseiller le regard à sa fille. La petite scène se passe au bord d'un lac, celui de Nemi, si tu vois, et dans un paysage très fourni qui laisse leur pudeur sans inquiétude. Tout cela, comme tu le vois, n'est pas considérable et n'est plus fait avec l'entrain d'autrefois qui donnait l'espoir de faire un pas en avant. Quand on a soixante-dix ans passés, l'âge des progrès est archi-passé et ce que l'on peut désirer,

1. Non identifié.

2. Carolus.

3. *Le Capucin médecin*. Flers, château.

4. *Les Deux baigneuses*. Coll. part.

c'est de ne pas dégringoler trop rapidement du point du mât de cocagne où l'on est arrivé après tant d'efforts. Espérer autre chose serait de la folie.

Fais mes bonnes amitiés à Portaels. Je suis enchanté de ses succès. Cent mille francs est un prix fort élevé pour un tableau, mais enfin, si l'ouvrage est un chef-d'œuvre hors ligne, comme l'auteur pourrait le croire, il faudra bien en passer par là. Un chef-d'œuvre n'a pas de prix.

La politique vue d'ici est tout aussi embrouillée que du point où tu l'as vue et malheureusement le discours de l'empereur que l'on attendait avec impatience n'a pas jeté une grande lumière sur ce chaos. Le mieux certainement serait peut-être de remettre les choses comme elles étaient avant la guerre, mais l'empereur de son côté ne peut, en se rangeant à ce parti, annuler la campagne d'Italie. Du reste le parti ultra catholique est injuste envers lui car il n'aurait qu'à retirer les troupes de Rome pour qu'il arrive dans cette ville ce qui est arrivé à Bologne et dans une partie de la Romagne quand les autrichiens ont joué le mauvais tour au Saint-Siège d'évacuer le pays sans être absolument pressés par la guerre. Si nous avions fait la même chose qu'eux à cette époque, je ne sais où serait le pape et le Sacré Collège, mais bien certainement, il ne serait pas à Rome. Ce qui le prouve c'est que la population ici profite de toutes les occasions de faire des manifestations hostiles au gouvernement et la tranquillité n'est maintenue ici que par nos braves troupes qui cependant, ne sont pas nombreuses, puisque la division ne se compose que du 40^{ème} et du 25^{ème} de ligne, du 20^{ème} bataillon des chasseurs à pied, une compagnie du génie, une compagnie d'ouvriers militaires, 30 gendarmes à pied et à cheval et trois batteries d'artillerie, mais elles sont sur un magnifique pied et font l'admiration des étrangers ici. Comme toi, mon cher ami, je déplore tout ce qui est fait pour détruire ce qui existe et je ne connais rien de plus stupide que cet aveuglement des romains qui ne veulent pas comprendre que c'est à la papauté que Rome doit sa splendeur passée et présente. Mais que veux-tu, il y a des épidémies morales comme physiques. *Lasciamo fare.*

Je t'embrasse. V. Schnetz.

531. TOURNOIS A SCHNETZ. PARIS, 15 MARS 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 142

M. le directeur,

M. H. Leroux, peintre, a été chargé par S. Exc. M. le ministre d'État d'exécuter à Rome une copie du tableau de Titien *L'Amour sacré et l'Amour profane* faisant partie de la galerie Borghese. Je viens vous prier, M. le directeur, de vouloir bien faire ce qui dépendra de vous pour que M. Leroux obtienne toutes facilités d'exécuter la copie qui lui a été commandée.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Pour le chef de la division des Beaux-Arts, le chef du bureau des Beaux-Arts, J. Tournois.

532. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 16 MARS 1860

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 143

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de treize mille quatre cent soixante et onze francs quinze centimes pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1860. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Achille Fould.

533. SCHNETZ A FOULD. ROME, 17 MARS 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 378

M. le ministre,

au reçu de la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser le 9 du mois courant je me suis empressé de remettre à M. Gauthier

l'ordonnance de paiement de 1385,34 f. délivrée à son profit qui s'y trouvait incluse et, conformément à vos instructions, j'ai retiré de ladite somme un reçu que V. Exc. trouvera ci-joint.
J'ai l'honneur...

534. SCHNETZ A HALEVY. ROME, 17 MARS 1860

Original. Arch. Institut, carton 5 E 42

M. le secrétaire perpétuel et cher confrère,
j'ai enfin reçu par le dernier courrier le rapport de l'Académie sur les travaux des pensionnaires pendant l'année 1858. La date de la lettre qui y est jointe et que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser portant la date du 28 octobre 1858, me prouve surabondamment que le retard n'est pas le fait du secrétariat de l'Institut, mais bien celui des bureaux du ministre d'État où ce rapport avait été envoyé pour m'être expédié à Rome. Pour éviter dorénavant un retard si regrettable, je crois qu'il serait mieux de me l'adresser directement et sous bande à Rome.

Je connaissais déjà, par le rapport imprimé, les critiques et les éloges que l'Académie adresse aux pensionnaires sur leurs différents travaux. Je les ai trouvés aussi justes et aussi bien motivés dans l'un que dans l'autre. L'Académie a très bien fait d'insister, comme elle le fait, sur la nécessité pour chaque pensionnaire de rester le plus strictement possible dans les dispositions du règlement qui concernent leurs travaux annuels. C'est aussi ce que je ne cesse de leur recommander dans les conseils quotidiens que je leur donne et s'ils s'en écartent quelquefois, ce n'est pas faute d'exhortations de ma part. Si l'Académie devait s'occuper bientôt de la nomination de correspondants étrangers, je lui demanderais la permission de lui recommander M. Rosa, architecte, descendant du peintre célèbre de ce nom. M. Rosa travaille, depuis plusieurs années, à un grand plan des environs de Rome dont le centre est le groupe des montagnes d'Albano, travail aussi intéressant sous le rapport archéologique que sous le rapport géologique. Pour ce travail immense, M. Rosa a parcouru, et presque toujours à pieds, toutes

les parties de cette vaste étendue et rien n'a échappé à ses investigations consciencieuses et savantes ; il en est résulté des découvertes de voies antiques et d'emplacements de villes les plus intéressantes. Le gouvernement romain a fini par prendre en grande considération les travaux de M. Rosa, mais les événements politiques qui se sont succédé depuis quelques temps, et un peu aussi le mauvais vouloir de quelques autres savants, ont empêché de s'occuper de la publication de cet ouvrage dont les frais seraient en disproportions avec les moyens pécuniaires de M. Rosa. J'ajourerai que M. Rosa est disciple et élève de Canina et que, depuis la mort de cet artiste éminent, c'est à ses lumières et à ses vastes connaissances de l'Antiquité que nos pensionnaires architectes ont recours dans les difficultés qui se présentent quelquefois dans les études qu'ils font des monuments de Rome ou de ses environs et ils trouvent toujours dans M. Rosa, dont la modestie égale le talent, l'empressement le plus cordial à leur être utile.

M. Naudet, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui vient de passer quelques mois à Rome, pourrait compléter ces renseignements sur M. Rosa, dont il a vu avec une grande attention le travail pendant son séjour à Rome.

La situation de l'Académie est bonne. Les pensionnaires nouveaux et anciens se portent bien et travaillent. Il faut pourtant en excepter M. Coquart, dont l'état de santé n'est pas très satisfaisant ; le médecin lui défend de travailler autant qu'il le voudrait. M. Sellier vient aussi, depuis deux jours, d'être pris par la fièvre, mais j'espère qu'elle n'aura pas de suites et qu'il lui sera permis bientôt de reprendre ses travaux, qu'il lui serait pénible d'interrompre en ce moment si près de l'exposition.

La situation politique de Rome est toujours la même ; la population saisit toutes les occasions de faire paraître son mécontentement contre le gouvernement du Saint Père. Toutes ces manifestations sont toutes pacifiques, jusqu'à ce moment, grâce à la ferme attitude de nos troupes. Je ne parle de cette situation à l'Académie que pour lui dire que les pensionnaires ont le bon esprit de se tenir en dehors de toutes ces affaires et je les

engage tous les jours à persister dans cette bonne ligne de conduite.

Je termine ici cette lettre que je crains fort qu'on ne trouve déjà bien longue, [en] vous priant, M. le secrétaire perpétuel et cher confrère, de vouloir bien être l'interprète de mes sentiments dévoués et respectueux auprès de l'Académie et me faire le plaisir d'agréer ceux de sincère amitié que vous me connaissez. Victor Schnetz.

P. S. : permettez-moi, mon cher Halévy, de vous serrer ici la main plus particulièrement en vous priant de faire toutes mes amitiés à Lebas, Picot, Lefuel, Caristie, etc.

Dites à Lebas que les fouilles dont je lui parle dans ma dernière lettre sont encore assez improductives ; le tombeau de *via Latina* dont je lui parlais n'a pas encore été ouvert ; on attend toujours la visite du Saint Père.

535. SCHNETZ A FOULD. ROME, 24 MARS 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 379

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. en duplicata les deux pièces qui manquaient aux justifications du 6^{ème} et dernier bordereau des dépenses de 1859, savoir certificat d'inscription sur l'inventaire des objets mobiliers porté sur les mémoires des fournisseurs pendant le dernier semestre ; état émarginé pour reçu d'effets d'habillements par les domestiques.

Je suis...

536. TOURNOIS A SCHNETZ. PARIS, 27 MARS 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 144

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que M. Ravaisson vient de verser au Trésor public au compte de M. le payeur du corps

expéditionnaire français à Rome et à votre profit une somme de mille francs formant le solde du mémoire du s^r Malpieri que vous avez adressé à S. Exc. M. le ministre d'État le 14 janvier dernier. Je vous serai très obligé, M. le directeur, de vouloir bien, dès que vous aurez reçu cette somme de mille francs, mentionner sur le mémoire précité que vous trouverez ci-joint que la somme de trois mille francs, montant dudit mémoire, vous a été payée par M. Ravaisson et me renvoyer ce mémoire dans le plus bref délai possible en y joignant une traduction de M. le secrétaire de l'Académie, celle qui a été produite n'étant pas acceptable. Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Pour le chef de la division des Beaux-Arts, le chef du bureau des Beaux-Arts, J. Tournois.

537. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 30 MARS 1860

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 147

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de sept mille trois cent soixante quatre et onze francs quatre vint cinq centimes pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1860. Vous laisserez cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Achille Fould.

538. SCHNETZ À FOULD. ROME, 7 AVR. 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 380

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 2^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour le service de

l'Académie depuis le commencement de l'exercice courant. Le montant de ce 2^{me} bordereau est de 14 548,16 f. auquel s'ajoute le montant du 1^{er} bordereau en date du 4 février dernier, de laquelle à déduire pour reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 17 février dernier 20 000 f. Reste un excédent de dépense de 1913,01 f.
J'ai l'honneur...

539. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 10 AVR. 1860
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 148

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public le 1^{er} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1860 s'élevant à la somme de 7364,85 f. Vous avez dû recevoir de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de 30 000 f. applicable aux dépenses de l'exercice 1860. Il vous reste donc à justifier de l'emploi de 12 635,15 f.
Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

540. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 26 AVR. 1860
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 150

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'accorder à M. Carpeaux, sculpteur ancien pensionnaire de l'Académie impériale de France à Rome, une indemnité de trois mille francs pour le mettre à même de terminer sous votre surveillance deux ouvrages formant son envoi de dernière année, à savoir le modèle d'un groupe¹ et la reproduction en marbre de son *Pêcheur à la coquille*,

1. *Ugolin*.

ouvrages que l'état de sa santé ne lui pas permis de terminer pour le 31 décembre 1859, époque de la fin de son pensionnat. Cette indemnité de 3000 f. sera payée par vous à M. Carpeaux en plusieurs acomptes dont je vous laisse le soin de fixer vous-même le nombre et l'importance. Vous en retirerez des reçus que vous joindrez à vos bordereaux des dépenses pour l'exercice 1860. Moyennant cette indemnité de 3000 f, M. Carpeaux devra pourvoir à tous les frais de son séjour à Rome et d'exécution des ouvrages précités. Je consens cependant, à ce que ces ouvrages soient expédiés à Paris aux frais de mon ministère avec les envois des pensionnaires de l'Académie pour 1860. Ils feront partie de l'exposition de ces envois qui aura lieu en 1861. Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Achille Fould.

541. PELLETTIER A SCHNETZ. PARIS, 26 AVR. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 152

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver le 6^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1859 s'élevant à la somme de 33 931,75. Ce bordereau a été produit avec ses pièces à l'appui au Trésor public.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

542. [BILLET DE LE GO A SCHNETZ]. PARIS, 26 AVR. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 183

Vous n'avez pas oublié que nous allons à 9h ½ chez le payeur. Je voudrais avoir la lettre du ministre qui concerne M. Carpeaux. Vous me la donnerez quand nous irons chez le payeur.

543. TOURNOIS A SCHNETZ. PARIS, 1^{ER} MAI 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 154

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que M. le ministre d'État vient de charger M. Gallier d'exécuter à Rome la copie d'un tableau de paysage de Claude Lorrain. M. Gallier s'entendra avec vous sur le choix du tableau à copier

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Pour le chef de la division des Beaux-Arts, le chef du bureau des Beaux-Arts, J. Tournois.

544. SCHNETZ À FOULD. ROME, 5 MAI 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 382

M. le ministre,

l'impossibilité de me présenter chez M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome avant qu'il soit en mesure de produire le récépissé délivré par le Trésor public à M. Ravaisson que je n'ai reçu que par le dernier courrier est la seule cause du retard de la régularisation des pièces dont V. Exc. me demandait le renvoi dans le plus bref délai possible par sa dépêche en date du 27 mars dernier et j'ai l'honneur d'adresser ci-inclus à V. Exc. aussitôt en avoir complété la régularité dans les termes et suivant les instructions contenus dans la dépêche sus mentionnée.

J'ai l'honneur...

545. ULMANN A BAUDRY. ROME, 5 MAI 1860

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.457

Mon cher et bon ami,

quelques mots seulement pour te témoigner combien je suis sensible à ta bonne lettre. C'est dans des circonstances ainsi

fatales¹ que la sincérité de vrais amis se révèle le mieux et en excellent cœur, tu aimes à panser ma blessure. J'en suis vraiment heureux et me complais d'apprécier et de reconnaître tes bons sentiments. Bon vieux, te remercier serait t'offenser et j'en veux garder l'heureux souvenir. Hélas, le coup qui me frappe est terrible, malgré l'appréhension fatale dont j'étais pénétré depuis mon départ, mais combien de fois ne nourrit-on pas des craintes effroyables pour n'en espérer que davantage dans un sens tout opposé. Enfin, c'est une grande épreuve. Il faut apprendre à se vaincre en dominant de tout notre pouvoir nos plus tendres faiblesses. Je m'occupe beaucoup et le travail absorbe.

Je compte t'écrire dans peu de temps our te mettre au courant de mon emploi du temps et te donner aussi quelques nouvelles de notre exposition, *ora aperta pubblicamente*.

Tout à toi. Ton bien affectueux ami, B. Ulmann.

P. S. : à propos du collier de M. de Varennes, j'ai reçu en temps et lieu l'argent duquel je lui ai adressé un accusé de réception, comme je le devais. Je l'avais prié à son tour de me confirmer la réception dudit collier, mais n'ai reçu aucun avis. Je n'ai pas jugé à propos de m'en inquiéter, pensant que s'il n'était pas possesseur de l'objet, il me l'aurait écrit, *sicuramente*.

546. SCHNETZ À HALÉVY. ROME, 12 MAI 1860

Original. Arch. Insitut, carton 5 E 42

M. le secrétaire perpétuel et cher confrère,
j'ai l'honneur de faire connaître à l'Académie que l'exposition des ouvrages des pensionnaires à Rome vient d'avoir lieu, comme à l'ordinaire, à la villa Médicis. En peinture, elle se composait d'un grand tableau de M. Giacomotti, *Le Martyre de saint Hippolyte*³⁶ de la copie de M. Delaunay (moitié de la fresque des *Sibylles* de la Pace²), d'une figure de jeune garçon de M. Clément, d'un tableau de M. Coninck représentant le *Paysan du*

¹ La mort de sa mère.

² Santa Maria della Pace à Rome.

Danube devant le Sénat romain ³⁶⁴ et d'une figure d'un *Jeune pêcheur* de M. Henner ; pour la sculpture, d'une figure ronde-bosse de M. Maniglier, un *Pêcheur raccommodant ses filets*, un groupe de *Bacchus et Silène* de M. Doublemard et d'une jolie copie en marbre de M. Tournois d'après le jeune *Faune antique portant un chevreau sur ses épaules*, plus une figure ronde-bosse du même auteur.

L'architecture, comme à l'ordinaire, y était très bien représentée par un projet de villa princière de M. Bonnet, une remarquable et importante restauration de la villa Hadriana de M. Daumet et par de beaux détails de MM. Guillaume et Coquart.

J'oubliais de mentionner, dans cette liste, une figure peinte de M. Sellier, trois paysages de M. Didier, de beaux dessins de MM. Clément et Gaillard, le portrait du jeune Bellin gravé par ce dernier et le modèle de la médaille de M. Dubois.

Cette exposition a été vue avec beaucoup d'intérêt par le public et les artistes de ce pays-ci ; j'espère que l'Académie trouvera qu'elle le méritait quand les ouvrages qui la composaient passeront sous ses yeux. On va s'occuper immédiatement de leur emballage pour qu'ils arrivent à Paris le plus tôt possible.

M. le ministre m'a fait connaître que, sur une demande de l'Académie, il venait d'accorder trois mille francs à M. Carpeaux pour le mettre à même de continuer ses études à Rome pendant une autre année. Je suis heureux de cette décision de M. le ministre en faveur de ce jeune artiste, d'autant plus que cette somme, donnée à titre d'indemnité et non comme continuation de pension, ne peut être un sujet d'embarras pour l'Académie à Rome, ce qui aurait eu lieu autrement, attendu que le nombre des pensionnaires sculpteurs étant au complet, il ne reste aucun atelier disponible.

L'état sanitaire de la villa Médicis est très satisfaisant pour le moment et le printemps, depuis quelques jours, est venu dans toute sa splendeur nous consoler du mauvais temps du mois dernier.

Depuis quinze jours environ, les fouilles qui se faisaient au forum, aux thermes de Caracalla et à la via Latina ont été suspendues ; elles n'avaient rien produit d'intéressant jusqu'ici. Les fouilles faites à Ostie par les galériens seront encore continuées jusqu'au 15 juin.

Veillez, M. le secrétaire perpétuel et cher confrère, être l'interprète de mes sentiments dévoués et respectueux auprès de l'Académie et me croire votre très affectionné et empressé serviteur, Victor Schnetz.

P. S. : permettez-moi, mon cher ami, de vous serrer la main tout particulièrement et, comme je vous aime, faites en autant à Picot, Lebas, Lefuel, Caristie, etc.

Notre situation politique est toujours la même ! Apparence de calme. Il y en a qui redoutent ici le moment, qui paraît prochain, du départ de nos troupes ; ils ont moins de confiance dans celles que forment à la hâte et avec des éléments si peu homogènes M. le g^{al} de Lamoricière. *Vedremmo*.

MM. Bizet et David sont également en mesure pour leurs envois. Bizet me charge de ses compliments respectueux pour [vous] ; nous l'aimons toujours beaucoup ici.

547. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 14 MAI 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 155

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai alloué à M. Ravaisson une somme de onze cents francs pour l'exécution de nouveaux moulages à Rome. Ces moulages dont M. Ravaisson a dû déjà vous adresser la liste comprennent une statue et sept torsos ou bustes. Je pense que vous voudrez bien en surveiller l'exécution comme vous l'avez fait pour les précédents et je vous remercie à l'avance du concours que vous me prêterez.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

548. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 14 MAI 1860

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 156

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de quatorze mille cinq cent quarante huit francs seize centimes pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1860. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Achille Fould.

549. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 29 MAI 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 157

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public le 2^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'année 1860 s'élevant à la somme de 14 548,16 f. À la date de ce bordereau vous aviez un excédent en dépense de 1913,01 f. mais vous avez reçu depuis 1364,85 f. et M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome va vous verser, s'il ne l'a déjà fait, une autre somme de 14 548,16 f. Il vous restera donc à justifier de l'emploi de 20 000 f.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

550. SCHNETZ A FOULD. ROME, 9 JUIN 1860
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 381

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 3^{ème} bordereau des dépenses faites pendant l'exercice courant pour le service de l'Académie et les pièces qui en forment la justification. Le montant de ces dépenses, y compris l'excédent en même nature constaté au dernier bordereau du 7 avril dernier, est de 15 191,17 f. Depuis cette dernière date j'ai reçu deux paiements de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome de 21 913,01 f., d'où appert pour l'exercice courant un excédent en caisse de 6721,84 f., mais le solde du compte des travaux exécutés dans les bâtiments de l'Académie pendant l'exercice 1859 montant à la somme de 12 057,17 f. et dont j'ai envoyé les pièces à V. Exc. le 6 mars dernier ne m'étant pas encore remboursé, il en résulte que la caisse de l'Académie, au lieu d'avoir un acompte d'un excédent en 6721,84 se trouve en avance d'une dépense de 5335,33 f. Je prie en conséquence V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition le solde des travaux de l'année dernière et un nouvel acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour l'exercice courant, ayant à solder à la fin du mois les mémoires de dépenses de travaux faits pendant le 1^{er} semestre.

551. SCHNETZ A FOULD. ROME, 14 JUIN 1860
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 374

M. le ministre,
j'ai l'honneur de vous transmettre un mémoire quittancé du mouleur Leopoldo Malpieri pour moulage de statues antiques que M. Félix Ravaisson, membre de l'Institut, avait été chargé de faire exécuter en Italie pour le compte de votre département et dont V. Exc., par dépêche du 16 janvier 1858, m'avait donné commission de surveiller l'exécution. Les moulages compris dans le mémoire que j'adresse à V. Exc. complètent la série de ceux indiqués dans les listes de M. Ravaisson et le montant dudit mémoire s'élève à la

somme de 558 écus romains (3000 f.) au taux de 18,60. Pour établir le compte de cette commande aujourd'hui arrivée à son terme d'exécution d'une manière régulière, il convient de rappeler ici qu'il a été fait envoi le 5 juin 1858 des mémoires quittancés montant à 220 écus, le 29 novembre, d'autre mémoire de 338 écus, du mémoire inclus aujourd'hui, sur laquelle somme j'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 13 octobre 1858, 3000 f. et le 22 juin 1859, 2000 f., restant dû 1000 f.

552. SCHNETZ AU DIR. DE LA DOUANE DE MARSEILLE. ROME, 27 JUIN 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 383

M. le directeur,

je m'empresse de vous informer que j'ai expédié par l'entremise de la maison Gauthier de Rome 14 caisses emballées, cordées, adressées à S. Exc. M. le ministre d'État à Paris et portant un n° d'ordre de 1 à 14 inclusivement. Ces caisses ont été chargées à bord du bâtiment « l'Alessandro », sous pavillon pontifical, cap. Giovanni Antonio Paolini et contiennent les envois des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome, deux copies en marbre de statues antiques pour la décoration de la cour du Louvre et des moulages de bas-reliefs antiques exécutés à Rome par ordre de S. Exc. le ministre d'État pour l'enseignement du dessin dans les écoles de France. Permettez-moi de vous rappeler, M., qu'une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte l'envoi de l'Académie de la visite à la frontière en raison des dommages que pourrait causer aux objets qui en font partie l'ouverture des caisses avant leur remise à destination.

Confiant aux soins bienveillants qu'en chaque circonstance vous voulez bien accorder au libre passage des envois que fait l'Académie, je vous prie, M., de recevoir à l'avance mes remerciements et d'agréer l'expression des sentiments de considération distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être, M.,

votre très humble et très obéissante serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

553. SCHNETZ A GAUTHIER. ROME, 27 JUIN 1860
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 384

M.,

j'ai l'honneur de mettre à votre disposition pour être expédiées par voie de mer jusqu'à Marseille 14 caisses emballées, cordées, adressées à S. Exc. M. le ministre d'État à Paris et portant un numéro d'ordre de 1 à 14 inclusivement, dont le n° 9 porte par exception en outre de l'adresse de S. Exc. ces mots « au palais de l'Industrie ». Aux termes de l'instruction ministérielle du 28 janvier 1859 dont je vous ai transmis copie, cet envoi doit être remis à M. Bédenc jeune à Paris par l'intermédiaire de M. Horace Bouchet de Marseille. Je dois ajouter qu'aux termes d'une instruction ministérielle en date du 16 janvier 1858 vous devez rester chargé d'acquitter ici les frais d'encaissement et d'emballage de la caisse portant le n° 9 pour en être remboursé à Paris sur production des mémoires régulièrement établis que vous aurez soldés en même temps que les frais de la totalité de l'envoi que vous ferez suivre, selon l'usage, au compte du ministère d'État. Vous voudrez bien, M., rappeler à l'expéditionnaire de Marseille qu'une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte l'envoi de l'Académie de la visite à la frontière en raison des dommages que pourrait causer aux objets qui en font partie l'ouverture des caisses avant leur remise à destination.

Agréez, M., l'expression de les sentiments de parfaite considération. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

554. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 30 JUIN 1860
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 159

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que S. Exc. vient de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme 12 057,41 f. destinée à solder les dépenses relatives aux travaux d'entretien exécutés en 1859 dans les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome. Vous aurez à présenter cette lettre à M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome qui vous remettra la somme dont il s'agit.
Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

555. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 1^{ER} JUIL. 1860
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 160

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de quatre mille francs à titre d'acompte à valoir sur les prix d'exécution des deux dernières copies en marbre de statues antiques destinées à la cour du Louvre. Vous voudrez bien laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.
Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

556. SCHNETZ À FOULD. ROME, 3 JUIL. 1860

Original. Arch. nat. F²¹ 591, comptabilité 1860. Minute.

Arch. A.F.R., carton 64, f. 384

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc., en triple expédition suivant l'usage, le compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1859, avec les pièces à l'appui qui sont :

1. compte de l'architecte Poletti et pièces annexées sous le numéro 1A
2. récépissé de M. le payeur de la division française d'occupation à Rome, du montant des revenus ordinaires de l'Académie, conformément aux instructions contenues dans la dépêche de V. Exc. en date du 25 février 1859, sous le numéro 2A
3. et enfin, le compte du fonds de retenue au 31 décembre 1859 et pièces annexées, sous le numéro 3A.

Ce compte se résume par un excédent en recette de un franc, provenant d'une erreur commise dans l'addition du deuxième bordereau des dépenses de 1859 dont le chiffre, au lieu de s'élever à la somme de 21 188,24 f. doit être réduit à celle de 21 187,24 f. J'ai fait verser cet excédent en recette entre les mains de M. le payeur en même temps que le montant des revenus ordinaires, de manière à le faire comprendre dans le récépissé annexé sous le numéro 2A des pièces à l'appui du compte que je transmets à V. Exc., pour que les recettes et les dépenses de l'exercice 1859 se trouvent former balance égale dans l'arrêté à intervenir.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

557. ULMANN A BAUDRY. VENISE, 10 JUIL. 1860

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.456

Caro amico,

il me semble qu'il y a un siècle que je ne reçois plus de tes nouvelles. À qui la faute ? Mea culpa, c'est à moi-même, car je me souviens t'avoir promis un espèce de compte rendu dans ma dernière et je cherche vainement l'obstacle qui m'empêcha de mettre mon projet à exécution. *Dunque principiamo a chiedere tutta la benevolenza dell'amico mio* et admettons que les embarras d'un voyage en sont une des causes et bravement, je répare le fait. Avant de partir de Rome, j'ai fait un dessin d'après un bas-relief de Phidias et un très grand fusain d'après l'*Héliodore* de Raphaël, comme buts d'envois *ambedue*. J'ai recueilli beaucoup de calques des peintures de Pompéi, de sorte que me voilà déjà prêt à faire le voyage de Naples. Puis, suivant la phase des choses, mon départ de Rome pour Venezia, voyage opéré de conserve avec un architecte très charmant et homme sérieux qui a nom Guillaume que tu dois connaître, je crois. L'itinéraire que nous avons choisi est plein d'intérêt. Nous avons essayé de voir le plus possible sur la route. Voici, sommairement, les villes principales que nous avons visitées. Partis par la route de Terni et en voiturin jusqu'à Bologne, passant par Terni, Foligno, Spoleto, Pesaro, Ancône, Senigalia, Fano, Rimini, Ravenne, Bologne, Modène, Parme, Mantoue, Vérone, Vicenza, Padova et enfin Venise où je réside depuis trois semaines, travaillant à force. Je fais des esquisses des fragments d'après ces MM. les coloristes. Il y a plusieurs qui m'étaient parfaitement inconnus. Je citerai Bonifacio et Paris Bordone, mais plus particulièrement Carpaccio dont il y a un tableau¹ merveilleux, à mon sens. Tu le connais sans doute, c'est un ambassadeur qui remet une lettre à un roi. Dans le fond, une porte ouverte et à droite un scribe écrivant sous la dictée d'un jeune homme. Le Tintoret ne laisse pas non plus que d'émouvoir. Bref, artistiquement j'éprouve de douces sensations. La ville de Venise me plaît beaucoup. Je regrette bien d'être obligé de la

¹ L'*Histoire de s. Jérôme* à San Giorgio degli Schiavoni.

quitter déjà dans un mois. Je suis ici complètement seul jusqu'à présent et cela ne m'est pas désagréable. Tu vois, cher ami, le vieux proverbe : suivre son cours. Quand le diable devient vieux, il se fait ermite. Moi, ex-moteur des désordres de l'atelier, je le réjouis d'être seul. Ah, si à Rome même je pouvais vivre ainsi, cela me serait agréable, malgré que je n'ai aucunement lieu de me plaindre de mes nouveaux amis. Ce dont je me plains plutôt, c'est du perpétuel esprit de blagues surannées, continuellement, en permanence. Décidément, je vieillis.

J'ignore si tu as été à Ravenne. Dieu, que les mosaïques du VI^{ème} siècle y sont admirables ! Quelle tournure ! Le style était déjà connu par ces MM. les moines. C'est merveilleux comme ils entendaient la décoration. Te souvient-il de San Vitale, de la frise de Sant'Apollinare in Città (par parenthèse, celle de Saint-Vincent¹ la rappelle quelque peu), enfin le baptistère. Le palais du Té à Mantoue qui prouve que Jules Romain avait aussi un certain caractère quand il le voulait. Je parle de ses décorations. J'avoue que son architecture me séduit beaucoup moins.

Je t'ennuie sans doute avec les énumérations de choses que tu connais. Aussi, j'arrête mes exclamations qui, j'espère, t'auront à peu près édifié sur le plaistr que m'a causé mon voyage. Et toi, mon vieux, que fais-tu ? Cela va-t-il comme tu veux ? Songe à ton exposition car enfin, c'est très proche. Il me tarde de t'adresser mes félicitations avec un en-tête adressée au chevalier² Baudry. Quand tu auras le temps, souviens-toi que je suis à Venise jusqu'au 2 août à peu près et que je demeure calle delle Ostreghe ou plutôt bureau restant, car je vais à la poste très fréquemment. En attendant le plaisir de te lire, je te serre la main d'amitié. Tout à toi. B. Ulmann.

P. S. : tu sais, cher ami, que tes conseils et tes avis me sont chers. À bientôt. Bonjour à tous les amis que je connais, au frère Ambroise. J'ai rencontré dans les temps passés à Florence l'abbé Aulanier qui m'a beaucoup parlé de toi et de Gumery.

¹ Saint-Vincent-de-Paul à Paris avec la décoration de Flandrin ?

² Il venait de recevoir la Légion d'honneur.

558. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 14 JUIL. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 162

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public le 3^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1860 s'élevant à la somme de 13 278,16 f. À la date de ce bordereau vous aviez un excédent en recette de 6721,84 f. et vous avez dû recevoir depuis une nouvelle avance de 13 278,16 f. Vous avez donc à justifier de l'emploi de 20 000 f.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

559. SCHNETZ À FOULD. ROME, 28 JUIL. 1860

Original. Arch. nat. F²¹ 595, envois 1860

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'annoncer à V. Exc. que les ouvrages de MM. les pensionnaires pour l'année 1859, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie en avril dernier, ont été expédiés le 27 du mois passé par l'entremise de la maison Gauthier de Rome sur le navire l'« Alessandro », pavillon pontifical, cap. Giovanni Antonio Paolini, pour être remis, selon les précédents instructions de V. Exc., à M. Bédenc jeune de Paris, par l'intermédiaire de M. Horace Bouchet de Marseille. L'envoi se compose de quatorze caisses emballées, cordées, portant un numéro d'ordre de 1 à 14 inclusivement avec cette suscription : « à S. Exc. le ministre d'État à Paris. » La caisse n^o 9 porte en outre cette indication : « au palais de l'Industrie. » Les caisses numérotées 1, 2, 3, 4 contiennent les ouvrages de la section de sculpture, celle n^o 5 renferme un dessin de M. Clément, pensionnaire peintre, les dessins de M. Gaillard, graveur, et les travaux de M. Dubois, graveur en médaille. La caisse n^o 6 contient les ouvrages des sections de peinture, d'architecture et de musique et, en outre, une

copie peinte des tableaux de Claude Lorrain appartenant au p^{ce} Pallavicini, commandée par V. Exc. à M. Gallier, artiste français à Rome. Enfin, les caisses portant les numéros 10, 11, 12, 13 et 14 renferment les objets que les pensionnaires sortants sont autorisés à joindre annuellement à l'envoi. Quant aux caisses numéros 7 et 8, elles renferment des copies en marbre de statues antiques, destinées à la décoration de la cour du Louvre et la dernière, portant le numéro 9, adressée au palais de l'Industrie, contient deux moulages de bas-reliefs antiques, inscrits sur les listes de M. Ravaisson, qui font suite aux moulages destinés à l'enseignement du dessin en France dont j'ai fait expédition dans les années précédentes. J'ai fait suivre, comme à l'ordinaire, les frais de cette expédition pour être acquittés par votre département et j'ai eu soin, selon les précédentes instructions, de faire remettre à la maison Gauthier de Rome, les pièces à l'appui des frais d'encaissement et d'emballage de la caisse numéro 9, contenant les moulages Ravaisson, pour être lesdits frais acquittés par elle et en suivre les remboursements à Paris près de qui il appartiendra.

Je joins à ma lettre les tableaux comparatifs des travaux exécutés par les pensionnaires avec les obligations qu'ils avaient à remplir pour l'année 1859 aux termes du règlement. V. Exc. y trouvera à la colonne des observations un résumé de la situation de chaque pensionnaire en face de ses devoirs académiques auquel je ne dois rien ajouter, l'appréciation et le jugement de ces travaux appartenant en premier lieu à l'Académie.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

560. SCHNETZ À FOULD. ROME, 28 JUIL. 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 385

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'annoncer à V. Exc. que les ouvrages de MM. les pensionnaires pour l'année 1859, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie en avril dernier, ont été expédiés le 27 de ce

mois passé par l'entremise de la maison Gauthier de Rome sur le navire « l'Alessandro », sous pavillon de l'état pontifical, cap. Giovanni Antonio Paolini, pour être remis selon les précédentes instructions de V. Exc., à M. Bédenc jeune à Paris par l'intermédiaire de M. Horace Bouchet de Marseille. L'envoi se compose de 14 caisses emballées, cordées, portant un numéro d'ordre de 1 à 14 inclusivement avec cette suscription « à S. Exc. M. le ministre d'État à Paris ». La caisse n° 9 porte en outre cette indication « au palais de l'Industrie ». Les caisses numérotées 1, 2, 3, 4 contiennent les ouvrages de la section de sculpture ; celle n° 5 renferme un dessin de M. Clément, pensionnaire peintre, les dessins de M. Gaillard graveur et les travaux de M. Dubois graveur en médailles ; la caisse n° 6 contient les ouvrages des sections de peinture, d'architecture et de musique et en outre une copie peinte du tableau de Claude Lorrain appartenant au p^{ce} Pallavicini, commandée par V. Exc. à M. Gallier, artiste français à Rome ; enfin la caisse portant les n°s 10, 11, 12, 13 et 14 renferment les objets que les pensionnaires sortant sont autorisés à joindre annuellement à l'envoi. Quant aux caisses n°s 7 et 8, elles renferment deux copies en marbre de statues antiques destinées à la décoration de la cour du Louvre et celle sous le n° 9 adressée au palais de l'Industrie contient deux moulages de bas-reliefs antiques inscrits sur les listes de M. Ravaisson et faisant suite aux moulages destinés à l'enseignement du dessin en France dont j'ai fait expédition dans les années précédentes. J'ai fait suivre, comme à l'ordinaire, les frais de cette expédition pour être acquittés par votre département et j'ai eu soin, selon les précédentes instructions de faire remettre à la maison Gauthier de Rome les pièces à l'appui des frais d'encaissement et d'emballage de la caisse n° 9 contenant les moulages de M. Ravaisson pour être lesdits frais acquittés par elle et suivre le remboursement à Paris près de qui il appartiendra. Je joins à ma lettre les tableaux comparatifs des travaux exécutés par les pensionnaires avec les obligations qu'ils avaient à remplir pour l'année 1859 aux termes du règlement. V. Exc. y trouvera à la colonne des observations un résumé de la situation de chaque pensionnaire en face de ses devoirs académiques auquel je ne dois rien ajouter, l'appréciation

et le jugement de ces travaux appartenant en premier lieu à l'Académie.

J'ai l'honneur...

561. SCHNETZ A HALEVY. ROME, 28 JUIL. 1860

Original. Arch. Institut, carton 5 E 42.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 386

M. le secrétaire,

j'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages exécutés par MM. les pensionnaires dans le cours de l'année 1859, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie en avril dernier, ont été expédiés le 27 juin suivant en onze caisses adressées à S. Exc. le ministre d'État à Paris et portant les numéros d'ordre suivants, savoir : n^{os} 1, 2, 3, 4, contenant les ouvrages de la section de sculpture, n^o 5, un dessin de M. Clément, pensionnaire peintre, les dessins de M. Gaillard, graveur et les travaux de M. Dubois, graveur en médailles. Le n^o 6 contient les ouvrages des sections de peinture, d'architecture et de musique, plus une copie peinte du tableau de Claude Lorrain appartenant au p^{ec} Pallavicini, commandée à M. Gallier, peintre français à Rome, par S. Exc. le ministre d'État et plusieurs autres études ou tableaux que leurs destinataires viendront réclamer au secrétariat de l'École. Enfin, les n^{os} 10, 11, 12, 13 et 14 contiennent, comme à l'ordinaire, les objets appartenant aux pensionnaires rentrés en France au commencement de l'année courante. Je joins à ma lettre, pour que vous ayez la bonté de les mettre sous les yeux de l'Académie, les tableaux comparatifs des travaux exécutés par MM. les pensionnaires dans l'année 1859 avec ceux imposés à chacun d'eux pour ladite année par le règlement et deux notes que MM. Giacomotti et Delaunay désirent voir transcrites au-dessous de leurs tableaux et esquisses lors de l'exposition.

Veillez, je vous prie, M. et cher confrère, présenter à l'Académie l'hommage de mon respect et agréer l'expression de mes sentiments de considération et de dévouement. Le directeur de l'Académie impériale de France, à Rome, Victor Schnetz.

562. SCHNETZ À FOULD. ROME, 11 AOÛT 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 387

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 4^{ème} bordereau des dépenses faites pendant l'exercice courant pour le service de l'Académie avec les pièces qui en forment la justification, moins le certificat d'inscription sur l'inventaire des objets mobiliers compris dans quelques-uns des mémoires annexés dont les copies n'ont pu être faites pour l'heure du départ du courrier, mais que j'enverrai à S. Exc. par le prochain courrier. Le montant des dépenses constaté audit bordereau dépasse de 1817,06 f. le restant en caisse à la date du dernier bordereau et la recette faite en juillet, de sorte que pour faire face aux dépenses de la fin du mois courant j'ai besoin de solliciter V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible un nouvel acompte de l'allocation accordée à l'Académie pour l'exercice courant.

563. SCHNETZ À FOULD. ROME, 14 AOÛT 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 388

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le bordereau et les pièces justificatives des dépenses faites en 1859 pour l'exécution en marbre de deux copies de statues antiques destinées à la décoration de la cour du Louvre dont j'ai dernièrement annoncé l'expédition à V. Exc. en même temps que celle des travaux annuels des pensionnaires pour l'exercice 1859. Ces dépenses s'élèvent à la somme de 7513,11 f. sur laquelle j'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à la date du 17 juillet dernier celle de 4000 f. d'où résulte un excédent en dépense de 3513,11 f.

J'ai l'honneur d'être...

Correspondance de Schnetz (2)

564. SCHNETZ À FOULD. ROME, 18 AOÛT 1860
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 389

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. en double original le certificat d'inscription sur l'inventaire des objets mobiliers soldés dans le mémoire annexé au 4^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie pour l'exercice courant. Cette pièce complète les justifications dudit bordereau dont j'ai fait l'envoi à V. Exc. par le courrier de samedi dernier.
Je suis...

565. FOULD A SCHNETZ. PARIS, 21 AOUT 1860
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 164

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de vingt et un mille huit cent seize francs quatre vingt-six centimes pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.
Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Achille Fould.

566. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 25 AOUT 1860
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 163

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous renvoyer le bordereau et les pièces justificatives des dépenses faites en 1859 montant ensemble à la somme de 7515,11 f. pour l'exécution en marbre de deux statues antiques destinées à la décoration de la cour du Louvre. Ce

bordereau doit être divisé en deux bordereaux distincts, l'un de 4000 f. applicable à l'exercice 1859 pour les 4000 f. que vous avez touchés sur ledit exercice et l'autre de 3515,11 f. pour le solde que vous allez recevoir pour l'exercice 1860. Vous aurez nécessairement à faire établir de nouvelles pièces justificatives. Je vous prie de m'adresser ces pièces avec les bordereaux dans le plus bref délai possible.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

567. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 29 AOUT 1860

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 166

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de trois mille cinq cent seize francs onze centimes pour solde des frais d'exécution des deux dernières statues antiques destinées à la cour du Louvre. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

568. SCHNETZ À FOULD. ROME, 1^{ER} SEPT. 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 390

M. le ministre,

je m'empresse de renvoyer à V. Exc. le bordereau et les pièces justificatives des dépenses faites en 1859 et 1860 pour l'exécution en marbre de deux statues d'après l'antique. Ces bordereaux et ces pièces ont été rectifiés suivant les indications contenues dans la dépêche que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser le 25 août dernier et le montant de la dépense restant à solder est de 3513,14 f.

J'ai l'honneur...

569. SCHNETZ À FOULD. ROME, 4 SEPT. 1860

Original. Arch. nat. F²¹ 591, comptabilité 1860.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 391

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'annoncer à V. Exc. que je viens de lui adresser, par l'entremise des Messageries impériales, une caisse contenant :

1. le modèle en plâtre d'une figure ronde-bosse (*Joueur de palets*¹) que M. Tourmois, pensionnaire sculpteur, d'abord arrêté par la fièvre, puis, après son rétablissement, entravé de nouveau par la maladie de son modèle, n'avait pu terminer pour l'époque de l'envoi

2. un petit tableau, intitulé *Idylle*, que M. Clément, pensionnaire peintre, n'avait pu achever pour cause de maladie, et qu'il envoie au lieu de l'esquisse exigée par le règlement, comme complément de ses devoirs académiques

3. et enfin, l'esquisse (sujet tiré de la vie de saint Sébastien) que M. Delaunay, pensionnaire peintre, envoie pour satisfaire aux obligations imposées par le règlement.

L'expédition que je fais aujourd'hui s'écartant de la voie tracée par les instructions de V. Exc. pour les envois de l'Académie, j'ai besoin d'exposer les motifs qui m'ont déterminé à faire, cette fois, l'essai d'un mode d'expédition qui me paraît, sous plus d'un rapport, préférable, s'il n'augmente pas les frais de transport dans une proportion trop considérable. En effet, en se

1. En réalité *Joueurs d'osselets*.

servant de l'entremise des Messageries impériales, on éviterait d'abord l'incertitude de l'époque du départ de l'envoi, que le manque de bateau à voile en partance pour la France retarde trop souvent de plusieurs semaines, et les lenteurs de la traversée. On assurerait en outre l'arrivée de l'expédition à Paris dans un délai déterminé. Et enfin, on trouverait dans la responsabilité des Messageries, une garantie d'exactitude et de rapidité plus sûre et plus large que partout ailleurs. Désirant que les ouvrages des pensionnaires arrivassent à temps à Paris pour figurer à l'exposition des envois de l'Académie et les frais d'expédition d'une seule caisse ne pouvant être considérables, j'ai saisi cette occasion de faire l'essai du mode d'expédition par les Messageries, afin que V. Exc., en mesure de faire la comparaison des frais de transport par le mode ordinaire avec les prix du tarif des Messageries et appréciant les avantages que l'administration et l'Académie pourraient trouver dans l'autre mode d'expédition, puisse, en toute connaissance de cause, me dire auquel des deux je devrais, à l'avenir, donner la préférence.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

P. S. [de la main Schnetz]: M. le secrétaire a oublié de mentionner qu'une des raisons qui, jusqu'ici, m'ont fait aussi tenir à l'expédition par les bateaux à voile, c'est que les colis, par cette voie, sont embarqués ici directement au port de Ripa Grande et ne sont débarqués qu'à Marseille, tandis que, par le chemin de fer de Rome à Civitavecchia et les paquebots des Messageries impériales, ils sont exposés à un chargement et déchargement de plus, ce qui augmente les dangers de bris pour les objets fragiles tels que les marbres et plâtres. Victor Schnetz.

570. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 10 SEPT. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 167

M. le directeur,

je vous prie de vouloir bien faire expédier immédiatement à Paris, sans attendre le prochain envoi des pensionnaires, le marbre formant le travail de dernière année de M. Doublemard¹. Cet artiste ne pourrait en raison de sa santé retourner à Rome pour achever cet ouvrage et je l'ai autorisé à le terminer à Paris.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

571. SCHNETZ A SIMONS. ROME, 13 SEPT. 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 395

MM.,

j'ai fait remettre le 31 août dernier à M. l'agent des services maritimes des Messageries impériales de Rome une caisse contenant une figure ronde-bosse en plus de différents objets adressés à M. le ministre d'État à Paris. Suivant les registres de l'agent des services maritimes à Rome, cette caisse a été embarquée à Civitavecchia le 5 septembre sur le « Capitole » qui partait pour Marseille. J'apprends cependant, que cette caisse n'est pas encore arrivée à sa destination quoiqu'elle ait dû être expédiée de Marseille par un train grande vitesse. Comme il était important que cette caisse fût consignée à Paris à M. le ministre d'État avant la fin de septembre et qu'il ne l'avait pas reçue à la fin du mois d'octobre, ce retard a été très préjudiciable à M. Tournois, pensionnaire de l'Académie impériale de France à Rome, auteur de la figure ronde-bosse² que contenait la susdite caisse. J'ai donc l'honneur de m'adresser à vous, MM., pour connaître les raisons qui sont cause de ce retard et qui ne peuvent qu'être attribuées à

1. *Bacchus et Silène*.

2. Copie d'un Faune antique.

la négligence de vos agents dans l'expédition des colis et vous prier de faire faire les recherches nécessaires pour la faire parvenir au plus vite à son destinataire.

J'ai l'honneur...

572. SCHNETZ À FOULD. ROME, 22 SEPT. 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 392

M. le ministre,

j'ai reçu la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser le [...] de ce mois relativement à l'envoi à Paris du marbre de M. Doublemard. Ce pensionnaire m'avait écrit à ce sujet il y a quelque temps et je lui ai répondu que son marbre était entre les mains des praticiens qui travaillaient très activement à l'ébauche de son groupe et que j'espérais le lui envoyer dans les derniers jours de novembre. Je suis toujours convaincu, M. le ministre, que c'est encore ce qu'il y a de mieux à faire dans l'intérêt de ce pensionnaire que si cette opération n'était pas faite ici, l'ébauche de son groupe n'étant pas terminée à Rome, il aurait à la faire accomplir à Paris. D'un autre côté s'élève une question secondaire pour ordre : un marbre ébauché serait moins coûteux¹, et les frais du transport moins considérables. Toutes ces raisons me font, M. le ministre, espérer que V. Exc. voudra bien approuver cet arrangement, d'autant plus que la praticien désire être déjà payé en partie et qu'il a donné quittance de 1100 f., montant des frais d'ébauche jusqu'à laquelle cette figure de M. Doublemard doit être faite, suivant le règlement.

1. Lecture incertaine.

573. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 25 SEPT. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 169

M. le directeur,

je m'occupe en ce moment de préparer le projet de budget du ministère d'État pour l'exercice 1862 qui doit être présenté au corps législatif dès le commencement de la prochaine session. Je viens en conséquence vous inviter à me faire connaître dans le plus bref délai possible les augmentations que vous croiriez avoir à demander pour le service de l'Académie impériale de France à Rome pendant ledit exercice et d'appuyer cette demande d'une note explicative.

Agréé, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

574. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 10 OCT. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 171

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public le 4^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant le présent exercice s'élevant à la somme de 21 815,98 f. Ce bordereau vous constituait une avance d'une somme de 1815,98 mais vous avez reçu depuis par M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de 21 815,86 f. Il vous reste donc à justifier de l'emploi de 20 000,88 f.

Agréé, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

575. SCHNETZ À FOULD. ROME, 13 OCT. 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 393

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. les pièces justificatives des dépenses soldées pour entretien ordinaire des bâtiments et réparations faites dans le palais et dépendances de l'Académie pendant le 1^{er} semestre de l'exercice courant. Le bordereau récapitulatif qui accompagne ces pièces constate que le montant de ces dépenses est de 12 567,85 f., recette néant. Cette somme acquittée sur les fonds du service ordinaire de l'Académie me met dans la nécessité de prier V. Exc. de vouloir bien en faire opérer le remboursement, aussitôt vérification faite du présent bordereau, pour que je puisse faire face à la fin du mois aux besoins du service et à la continuation des travaux de réparation en partie exécutés du second semestre.

J'ai l'honneur...

576. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 15 OCT. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 173

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé votre compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1859 et que ce compte vient d'être transmis avec ses pièces au Trésor public pour être rattaché aux ordonnances de paiement délivrées au nom du caissier payeur central à titre de remboursement des avances faites par le Trésor sur les fonds de l'exercice 1859 pour le service de l'Académie. Je vous renvoie ci-joint une expédition dudit compte revêtue de mon approbation. Je dois vous faire remarquer encore cette année, M. le directeur, que plusieurs des articles de dépenses de votre compte présentent comparativement aux articles de votre budget des différences notables. Il y a donc lieu de modifier la base adoptée pour l'évaluation de ces divers articles.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

577. SCHNETZ À FOULD. ROME, 15 OCT. 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 394

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 5^{ème} bordereau des dépenses faites pendant l'exercice courant pour le service de l'Académie et les pièces qui en forment la justification. Le montant de ces dépenses, y compris l'excédent en même nature constaté au 4^{ème} bordereau en date du 11 août dernier est de 15 894,68 f. Depuis cette dernière date j'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome la somme de 21 816,86 f. d'où appert un excédent en caisse de 5922,18 f., mais le compte des travaux exécutés dans les bâtiments de l'Académie au lieu d'avoir acompte d'un excédent en recette de 5922,18 f. se trouve en avance d'une dépense de 6645,67 f. Je prie en conséquence V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition le remboursement des comptes des travaux exécutés dans le 1^{er} semestre et un nouvel acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour l'exercice courant afin de me mettre en mesure de faire face aux besoins du service à l'échéance du mois courant. J'ai l'honneur...

578. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 19 OCT. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 175

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 22 septembre en réponse à ma dépêche du 10 relative à l'expédition du marbre¹ de M. Doublemard. Je reconnais, M. le directeur, qu'il est préférable dans l'intérêt à la

1. *Bacchus et Silène*.

fois de ce pensionnaire et de l'administration de faire achever à Rome le groupe dont il s'agit et j'approuve entièrement ce que vous avez fait.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

579. FOULD À SCHNETZ. PARIS, 19 OCT. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 177

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que par décret du 17 octobre rendu sur mon rapport S. M. l'empereur a daigné prolonger d'une année encore à partir du 1^{er} janvier 1861 la durée de vos fonctions de directeur de l'Académie impériale de France à Rome. Je vous transmets ci-joint une ampliation de ce décret.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale empereur des Français, sur le rapport de notre ministre avons décidé et décrétons ce qui suit

Art. 1^{er} : les fonctions de M. Schnetz, membre de l'Institut, nommé par décret du 7 août 1852 directeur de l'Académie impériale de France à Rome pour six années consécutives du 1^{er} janvier 1853 au 31 décembre 1858 et maintenu jusqu'au 31 décembre 1859 par les deux décrets du 7 juin 1858 et 22 octobre 1859, sont prolongées d'une année à partir du 1^{er} janvier 1861

Art 2 : notre ministre d'État est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 17 octobre 1860. Signé, Napoléon. Par l'empereur le ministre d'État, Achille Fould ; pour ampliation le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

580. FOULD à SCHNETZ. PARIS, 19 OCT. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 181

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous faire connaître les noms des élèves qui ont remporté cette année les premiers grands prix au concours de l'Académie des Beaux-Arts et qui sont nommés pensionnaires du gouvernement à l'Académie impériale de France à Rome à partir du 1^{er} janvier 1861. Ces élèves sont MM. Michel (Ernest-Barthélémy), né à Montpellier (Hérault) le 30 juillet 1833, 1^{er} grand prix de peinture (pension de 5 années) ; Barthélémy (Raymond), né à Toulouse (Haute-Garonne) le 11 juin 1833, 1^{er} grand prix de sculpture (pension de 5 années) ; Joyau (Joseph-Louis-Achille), né à Nantes (Loire-Inférieure) le 18 avril 1831, 1^{er} grand prix d'architecture (pension de 5 années) ; Dubouchet (Henri-Joseph), né à Caluire et Cuire (Rhône) le 28 mars, 1^{er} grand prix de gravure en taille-douce (pension de 5 années) ; Paladilhe (Émile), né à Montpellier (Hérault) le 3 juin 1844, 1^{er} grand prix de composition musicale (pension de 5 années dont deux à Rome).

L'Académie a également délivré le premier grand prix de médailles et pierres fines dont le concours avait été reporté de 1859 à 1860 à M. Lagrange (Jean), né à Lyon (Rhône) le 6 novembre 1831 et un second premier grand prix de gravure en taille-douce mis en réserve à la suite du concours de 1858 à M. Miciol (Pierre), né à Lyon le 19 décembre 1833, mais chacun de ces deux prix ne donne droit qu'à trois années de pension. MM. Lagrange et Miciol ne resteront donc à l'Académie impériale de France à Rome que jusqu'au 31 décembre 1863.

Je vous prie, M. le directeur, de vouloir bien installer tous ces pensionnaires lorsqu'ils se présenteront à l'Académie où ils doivent être rendus au plus tard dans le courant de janvier 1861.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Achille Fould.

Correspondance de Schnetz (2)

581. FOULD À GRAMONT. PARIS, 19 OCT. 1860

Original. Arch. Aff. étrang, carton 611

M. l'ambassadeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que S. M. l'empereur a daigné, sur mon rapport, prolonger d'une année encore à partir du 1^{er} janvier 1861 les fonctions de M. Schnetz, directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

Agréé, M. l'ambassadeur, l'assurance de ma haute considération. Le ministre d'État, Achille Fould.

582. PELLETTIER A SCHNETZ. PARIS, 25 OCT. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 184

M. le directeur,

je vous ai fait connaître dernièrement les noms des élèves qui ont remporté les grands prix cette année aux concours de l'Institut et qui, à ce titre, sont nommés pensionnaires du gouvernement à l'Académie impériale de France à Rome à partir du 1^{er} janvier 1861. Vous avez donc les éléments nécessaires pour établir votre projet de budget de l'exercice 1861. Je viens en conséquence vous inviter à préparer ce projet et à me l'adresser dans le plus bref délai possible.

Agréé, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

583. POLETTI¹ À FOULD. ROME, 26 OCT. 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 396

M. le ministre,

empressé de répondre à l'invitation de V. Exc. par dépêche du 13 du mois courant, le soussigné se fait un devoir de mettre ci-

1. Traduction faite par Schnetz..

inclus le préventif des travaux à exécuter dans les bâtiments de l'Académie impériale dans le courant du prochain exercice 1861. Ce préventif, conformément aux instructions de la susdite dépêche, a été divisé en deux catégories. Dans la 1^{ère} sont compris tous les travaux d'entretien annuel, distinctement indiqués par état de ceux qui doivent y prendre part, tels que maçon, menuisier, serrurier, appareilleur, plombier, vitrier, peintre en bâtiment, dont les dépenses, comme il est indiqué au résumé ci-joint, est préventivement estimé à 1350 écus. Dans la seconde catégorie sont décrits neuf articles de travaux extraordinaires consistant en grosses réparations, renouvellement de construction et constructions nouvelles, lesquels travaux ont été classés par le soussigné par ordre d'urgence avec devis respectif pour chacun d'eux. Ils forment ensemble la somme de 4010,16 écus, ainsi qu'il est énoncé au susdit résumé dans lequel on voit et connaît d'un coup d'œil la qualité de chacun des travaux aussi bien que le montant de la dépense afférente à chaque article et en totalité que le soussigné annexe ici pour plus simple éclaircissement. Après avoir ainsi satisfait à l'objet de la susdite honorée dépêche, le soussigné a l'honneur d'être avec un profond respect de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Luigi Poletti.

584. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 31 OCT. 1860

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 166

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de quatorze mille soixante dix-sept francs quatre vingt-deux centimes pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

585. SCHNETZ À FOULD. ROME, 3 NOV. 1860
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 398

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. les devis que M. Poletti, architecte de l'Académie, vient de terminer et qui ont pour objet les travaux à exécuter en 1861 tant pour entretien annuel que pour grosses réparations dans le palais et dépendances de l'Académie. Ces devis sont accompagnés d'un résumé dans lequel les travaux sont présentés par ordre d'urgence. Je joins à ces pièces la traduction du mémoire et celle du rapport dans lequel l'architecte Poletti expose succinctement à V. Exc. la nature et les motifs des réparations proposées. Il résulte de ces documents que la dépense à faire pendant l'exercice 1861 s'élèverait savoir pour entretien ordinaire à la somme de 1350 écus (7258 f.), pour grosses réparations à celle de 4010,16 écus (21 559,22 f.)
J'ai l'honneur...

586. PELLETIER A SCHNETZ. PARIS, 7 NOV. 1860
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 167

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de faire mettre à votre disposition la somme de 12 569,98 f. destinée à solder les dépenses relatives aux travaux d'entretien exécutés en 1860 dans les bâtiments de l'Académie de France à Rome. Vous aurez à présenter cette lettre aux mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome qui vous remettra la somme dont il s'agit.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, J. Pelletier.

587. SCHNETZ A SIMONS. ROME, 13 NOV. 1860

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 399

MM.

J'ai fait remettre le 31 août dernier à M. l'agent des services maritimes des Messageries impériales à Rome une caisse contenant une figure ronde-bosse en plâtre et différents autres objets à l'adresse de S. Exc. M. le ministre d'État à Paris. Suivant les registres de M. l'agent du service maritime à Rome, cette caisse a été embarquée à Civitavecchia le 5 septembre dernier à bord du bateau « Le Capitole », qui partait pour Marseille. J'apprends cependant, que cette caisse n'est pas parvenue à sa destination quoiqu'il ait été convenu qu'elle devait être expédiée de Marseille à Paris par train grande vitesse parce qu'il était très important que ladite caisse fût consignée à Paris à M. le ministre d'État avant la fin de septembre et qu'à la fin de novembre il ne l'avait point encore reçue. Ce retard d'abord très préjudiciable à M. Tournois, pensionnaire de l'Académie impériale de France à Rome, auteur de la figure ronde-bosse¹ que contenait la susdite caisse, l'est également pour d'autres motifs aux autorités de votre administration, car en faisant cette expédition à titre d'essai, en dehors des voies prescrites par le ministère, pour que les envois de l'Académie présentent des avantages que je pourrais trouver en celle-ci dans l'exactitude et la rapidité du service des Messageries impériales, j'avais demandé à S. Exc. de vouloir bien m'autoriser à tenter l'expérience, contraire à l'usage, de faire à l'avenir l'expédition des envois de l'Académie par la voie des Messageries impériales. J'ai donc l'honneur de m'adresser à vous, MM., pour connaître les causes de ce retard qui, suivant toute apparence, ne peut être attribué qu'à la négligence de vos agents dans

1. Copie d'un Faune antique.

l'expédition des colis et je vous prie de faire faire les recherches nécessaires pour trouver la caisse en question et la faire remettre au plus vite à son destinataire.

588. SCHNETZ À WALEWSKI. ROME, 23 NOV. 1860

Original. Arch. nat. F²¹ 595, comptabilité 1860. Minute.

Arch. A.F.R., carton 64, f. 399

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc., en double expédition suivant l'usage, le projet de budget de l'Académie pour l'exercice 1861. Le nombre des pensionnaires présents à l'Académie pour cet exercice étant fixé à vingt-deux par suite des résultats du concours, les dépenses fixes du personnel ont été calculées suivant ce nombre. Quant aux dépenses éventuelles comprises aux chap. II, III et V, les augmentations successives qui ont été introduites depuis les deux ou trois dernières années seulement dans l'une ou l'autre des dépenses afférentes à ces chap., et en dehors des prévisions extraordinaires, ne permettant pas de baser leur évaluation sur une moyenne de plusieurs années, j'ai dû, pour approcher autant que possible d'une estimation exacte, prendre pour base les dépenses de même nature faites dans le courant de l'exercice 1859. L'article 3^{ème} du chap. II, mobilier du palais, qui présentait une augmentation anormale par suite du renouvellement complet de la livrée des domestiques en 1859, ne devant être grevée que d'un renouvellement partiel en 1861, a été ramené à un chiffre inférieur de son correspondant au compte de 1861. Par une raison inverse exposée à la fin de l'article 2^{ème} du chap. III du présent projet, les frais particuliers d'études ont été évalués à un chiffre supérieur à celui de la dépense faite en 1859. Le chap. IV se trouve grevé à l'extraordinaire des frais de retour en France du directeur. Au moyen de ces retranchements et augmentations, le montant des dépenses préventives pour 1861 s'élève à la somme de 125 978,74 f.

Correspondance de Schnetz (2)

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

589. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 4 DEC. 1860
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 400

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 6^{ème} bordereau des dépenses faites pendant l'exercice courant pour le service de l'Académie et des pièces qui en forment la justification. Le montant des dépenses est de 15 348,16 f. Au moyen de la rectification faite dans mes comptes suivant l'avis de vérification du 4^{ème} bordereau en date du 18 octobre dernier, restait en caisse à la date du 5^{ème} bordereau 168 écus une somme de 5923,26 f. Le 12 novembre suivant j'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome 14 077,82 f., d'où résulte un excédent en recette de 4652,92 f. Cette somme étant évidemment insuffisante pour solder les dépenses du mois courant et surtout celle de fin d'année, je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition un nouvel acompte de l'allocation accordée à l'Académie pour 1860 afin d'être en mesure de faire face aux dépenses à l'échéance du présent mois.

590. SCHNETZ A HALEVY. ROME, 4 DEC. 1860
Original. Arch. Institut, 5 E 42

M. le secrétaire perpétuel et cher confrère,
l'empereur, par décret daté du 17 octobre dernier, ayant daigné me confirmer dans les fonctions de directeur de l'Académie impériale de France à Rome jusqu'au 31 décembre 1861. Je viens prier l'Académie de vouloir bien me continuer l'extrême bienveillance dont elle m'a donné des preuves, si flatteuses pour moi, depuis que j'ai l'honneur d'être en rapport avec elle comme directeur de notre bel établissement à Rome. Je saisis cette occasion pour

l'assurer de nouveau que je serai toujours très heureux de ses bons conseils dans la direction sérieuse à donner aux études des pensionnaires. Le courant de certaines idées qui règnent aujourd'hui rendrait souvent cette tâche difficile au directeur sans l'appui qu'il trouve dans le judicieux concours de l'Académie.

Je vous prie, M. le secrétaire perpétuel et cher confrère, de vouloir bien être l'interprète de mes sentiments respectueux auprès de l'Académie et me croire votre bien sincèrement attaché, Victor Schnetz.

P. S. : Bonnes et cordiales poignées de main [à vous], mon cher Halévy, et à tous nos amis communs, je n'ai pas besoin de vous les nommer.

J'ai un bien vif regret de la démission de M. Fould. Exprimez-le lui, s'il vous plaît, si vous le voyez.

591. COURMONT A SCHNETZ. PARIS, 14 DEC. 1860

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 188

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien ne pas attendre l'envoi des ouvrages des pensionnaires pour adresser à S. Exc. M. le ministre d'État la copie du tableau du Titien représentant *L'Amour sacré et l'Amour profane* exécutée à Rome par M. H. Leroux au compte de la division des Beaux-Arts.

Agrérez, M. le directeur, l'expression de ma considération la plus distinguée. Le chef de la division des Beaux-Arts, H. Courmont.

592. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 19 DEC. 1860

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 166

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre

reçu une somme de quinze mille trois cent quarante sept francs huit centimes pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

593. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 21 DEC. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 167

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public votre 5^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant s'élevant à la somme de 14 077,62 f. Ce bordereau vous constituait une avance de 5923,26 f. Vous avez reçu depuis de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de 14 077,42 f. Vous avez donc à justifier de l'emploi de 20 001,08 f.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

594. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 25 DEC 1860

Original. Bibl. villa Médicis, ms. 19, n° 13.

M. le c^{te},

si j'avais été à Paris, j'aurais eu l'honneur de vous présenter mes hommages en même temps que mes confrères de l'Institut et de l'Académie des Beaux-Arts. N'ayant pu avoir cet honneur, je prends la liberté de les adresser de Rome à V. Exc., la priant de bien vouloir les agréer avec bonté. Je prendrai aussi la liberté de prier V. Exc. d'accorder un peu de sa bienveillance à notre bel

établissement de l'Académie impériale de France à Rome. Sa création, comme vous le savez, M. le c^{te}, a bientôt deux cents ans d'existence et grand nombre des artistes qui ont honoré la France sont venus y perfectionner leur talent.

Permettez-moi aussi, M. le c^{te}, de profiter de cette occasion pour joindre mes sincères applaudissements à ceux que votre remarquable discours a excités lors de la distribution des médailles à l'École de Beaux-Arts et d'en citer ce passage : « Jeunes élèves, attachez-vous à cette tradition sur laquelle repose la perpétuité de l'art. Ayez foi en ces principes que l'on ne reçoit jamais sans fin, dans cet enseignement qui, lors même qu'il ne persuade pas sur le champ, trouve toujours son heure pour vous convaincre ». Ce sont là, M. le ministre, des conseils d'une grande valeur. Ils mériteraient d'être gravés en gros caractères dans toutes les écoles qui ont pour objet l'étude des Beaux-Arts ; ils ne seront pas oubliés à l'Académie de France à Rome.

Pardonnez-moi, M. le c^{te}, la liberté que je prends de vous adresser cette lettre et veuillez me croire, de V. Exc., le très humble et très obéissant serviteur, Victor Schnetz.

P. S. : à Rome, beaucoup de misère, beaucoup d'inquiétude. M. le c^{te} de Kisseleff, que je vois souvent, me charge de le rappeler à V. Exc.

595. WALEWSKI A SCHNETZ. PARIS, 31 DEC. 1860

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 192

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver votre projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome dont j'ai arrêté le montant à la somme de cent vingt cinq mille neuf cent soixante dix-huit francs quatorze centimes. Je vous transmets ci-joint une expédition de ce budget revêtue de mon approbation. La dépense ci-dessus sera couverte en totalité par le crédit ouvert au budget de mon ministère pour les dépenses de l'Académie. Vous aurez donc à reverser entre les mains de M. le

payeur du corps expéditionnaire français à Rome, comme vous l'avez fait pour l'exercice 1859, le montant des ressources et revenus particuliers de l'établissement, ce montant devant faire directement retour à l'État pour figurer dans les recettes générales. En conséquence vous aurez à me produire en fin d'exercice et à l'appui de votre compte de 1861 le récépissé constatant ce reversement.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

596. COEN A GRAMONT. [ROME, FIN DEC. 1860]

Original. Arch. Aff. étrang, carton 611

Camillo e Sabatino fratelli Coen, negozianti israeliti, serv. um. dell'Ecc. V. espongono che atteso la crisi che tuttora accadono nel commercio, si trovano obbligati di cessare i loro pagamenti ed essendovi la probabilità di un arresto personale supplicano perciò S. Ecc. a volere degnarsi di abbassarre gli ordini a S. Ecc. M. Schnetz, direttore dell'imperiale Accademia di Francia onde possa permettergli per qualche giorno un asile nella già detta Accademia, accio possano gli esponenti con maggior facilità accomodare i loro interessi. Tanto sperano ottenere...

597. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 22 JANV. 1861

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 401

M. le ministre,

je m'occupe de rassembler les pièces qui doivent compléter les justifications des dépenses de l'exercice 1860. En attendant qu'elles soient régularisées, j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. les pièces justificatives et le bordereau des dépenses dudit exercice dont le montant s'élève à la somme de quatre mille cinq cent cinquante neuf francs, huit centimes, duquel résulte un excédent en recette de 5440,92 f., mais comme cette somme ne sera pas

suffisante à couvrir les dépenses qui restent à solder et que d'autre part j'aurai à payer d'ici une dizaine de jours la dépense du 1^{er} mois de l'exercice courant, acompte duquel je n'ai reçu aucune avance, je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible un 1^{er} acompte sur l'allocation faite à l'Académie sur l'exercice courant.

J'ai l'honneur...

598. WALEWSKI A SCHNETZ. PARIS, 23 JANV. 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 194
Ministère d'État. Division des Bâtiments civils.

Une injonction du payeur du Trésor demande la rectification de deux pièces jointes pour travaux exécutés à l'Académie impériale de France à Rome pendant le 1^{er} trimestre 1860 savoir, mémoire n° 4 qui a pour objet des travaux de serrurerie exécutés par Jean et Paul frères Conscience, est acquitté par Jean Conscience ; il y aurait donc lieu de faire signer le susdit mémoire par Paul Conscience également créancier ; le mémoire n° 5 (travaux de ferblanterie exécutés par Jean Maes est acquitté par un fondé de pouvoir qui n'a pas justifié de son mandat ; il y aurait donc lieu de fournir cette pièce. M. Schnetz est prié de vouloir bien renvoyer ces deux pièces après leur régularisation.

599. SCHNETZ A COURMONT. ROME, 26 JANV. 1861

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 403

M.,

conformément aux instructions contenues dans la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 14 décembre dernier, je m'empresse de vous informer que j'ai fait remettre le 25 janvier à l'agent de Rome des Messageries impériales pour l'expédier aussitôt à Paris une caisse contenant la copie du tableau du Titien représentant *L'Amour sacré et l'Amour profane*, exécutée à Rome par M. Leroux au compte de la division des Beaux-Arts et

une étude peinte que j'ai faite ici et que j'ai pris la liberté de joindre à cet envoi.

Veillez agréer, je vous prie, M., l'assurance des sentiments de considération très distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, M., votre très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

600. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 26 JANV. 1861

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 404

M. le ministre,

quelques moments après le départ du dernier courrier par lequel j'ai transmis à V. Exc. le 7^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses de 1860, je me suis aperçu que la quittance inscrite sous le n° 9 dudit bordereau était restée au nombre des pièces doubles que garde l'Académie. Je m'empresse d'adresser aujourd'hui à V. Exc. cette pièce en double avec sa traduction afin que la vérification dudit bordereau ne puisse être retardée pour défaut de production de cette quittance.

J'ai l'honneur...

601. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 29 JANV. 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 195

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public votre 5^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant s'élevant à la somme de 15 348,16 f. Ce bordereau vous constituait une avance de 4652,92 f. Vous avez dû recevoir depuis de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de 15 347,08 f. Il vous reste donc à justifier de l'emploi de 20 000 f.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

602. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 29 JANV. 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 196

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que par décision du 11 de ce mois j'ai compris les bâtiments de l'École de France à Rome pour une somme de 19 800 f. dans la répartition du crédit affecté à l'entretien des Bâtiments civils. Cette somme sera employée ainsi qu'il suit :

- entretien des toitures, cheminées, poêles, murs intérieurs, carrelage, pavé, égouts, conduits d'eau, etc. (200 f.)
- menuiserie, réparations de portes et fenêtres (1000 f.)
- serrurerie (500 f.)
- appareillage (400 f.)
- plomberie (1000 f.)
- vitrerie (500 f.)
- peinture (600 f.)
- réparation du mur extérieur de l'atelier n° 3 et renouvellement de pavé de la place San Gaetano (1000 f.)
- renouvellement des marches de l'escalier du palais, canalisation des eaux de la toiture, pavage de la salle des modèles (1700 f.)
- carrelage en brique des chambres des pensionnaires et domestiques (6500 f.)
- renouvellement du carrelage du portique extérieur (1500 f.)
- éclairage au gaz dans les parties principales du palais (3700 f.)

Je vous invite, M. le directeur, à donner connaissance de cette distribution à M. Poletti, architecte de l'Académie, en lui recommandant de se renfermer exactement dans les limites de ce

crédit en donnant à chaque somme la destination qui lui appartient. Il devra en outre faire exécuter les travaux assez promptement pour que tous les décomptes m'en soient transmis avant la fin de l'exercice.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

603. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 2 FEV. 1861

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 404

M. le ministre,

je m'empresse de répondre à la dépêche que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 23 janvier dernier ayant pour objet la rectification demandée par le payeur central de deux pièces annexées sous les n^{os} 4 et 5 du 1^{er} bordereau des dépenses faites pour travaux exécutés à l'Académie de France pendant le 1^{er} semestre 1860, que le mémoire n^o 4 ayant pour objet les travaux exécutés par les frères Conscience dont le renvoi est motivé sur ce qu'il n'est revêtu que de la signature d'un seul des deux frères a été produit en cet état parce que depuis plus de trente ans la signature de Giovanni Conscience est connue pour être celle de la raison sociale de l'entreprise des deux frères et pour telle acceptée par les divers ministères dans les attributions desquels l'Académie de France a été placée et en second lieu que cette explication que j'ai eu l'honneur de donner à V. Exc. en date du 15 mai 1856 d'une semblable demande de M. le payeur central a été autorisée ; que le mémoire n^o 5 (travaux de ferblanterie exécutés par Jean Maes) acquittés par le fondé de pouvoirs Mambor, une copie certifiée conforme délivrée par la chambre du tribunal civil de Rome et légalisée par le chancelier de l'ambassade de France de la sentence du tribunal contenant nomination du s^r Mambor aux fonctions d'administrateur judiciaire des biens des héritiers Maes a été d'abord annexée au mémoire sous le n^o 37 du dernier bordereau des dépenses de l'Académie en 1849 et que sur une autre demande de M. le payeur central une 2^{ème} expédition légalisée du

jugement dudit tribunal à l'appui de la qualité dudit s^r Mambor, administrateur judiciaire, a été transmise à V. Exc. annexée au mémoire n^o 33 des pièces à l'appui du 4^{ème} et dernier bordereau des dépenses de 1850. Ayant tout lieu de croire que ces explications pourront satisfaire comme celles précédemment fournies à la demande de M. le payeur central, je joins ici les deux mémoires qui m'avaient été renvoyés afin de n'en pas retarder la vérification.

604. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 2 FEV. 1861
Original. Arch. nat. F²¹ 595, divers 1861

Le soussigné recommande particulièrement la pétition de M. Carpeaux à la bienveillance de S. Exc. M. le ministre d'État. Le groupe¹ de M. Carpeaux est un ouvrage très important et qui, j'espère, fera autant d'honneur à son talent qu'à l'École de France à Rome. Victor Schnetz.

605. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 6 FEV. 1861
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 199

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de trois mille huit cent trois francs quatre vingt et un centimes pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.
Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

1. *Ugolin*.

606. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 6 FEV. 1861
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 200

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de dix mille sept cent cinquante cinq francs vingt-sept centimes pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1860. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

607. SCHNETZ A WALEWSKI ROME, 9 FEV. 1861
Original. Arch. nat. F²¹ 596, envois 1861.
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 405

M. le ministre,
j'ai l'honneur de vous informer que le 31 du mois dernier, j'ai expédié, par l'entremise de la maison Gauthier de Rome, sur la tartane « Faustine », sous pavillon sarde, cap. Joseph Cipriani, cinq caisses emballées, cordées et portant, les deux premières, cette suscription : « à S. Exc. le ministre d'État à Paris », en outre de laquelle les trois autres caisses numérotées 1, 2 et 3, comme ayant une destination distincte, portent l'indication suivante : « au palais de l'Industrie. » Cet envoi, à son arrivée à Marseille, devra être aussitôt expédié, selon les précédentes instructions de V. Exc., à M. Bédenc jeune à Paris, par l'intermédiaire de M. Horace Bouchet de Marseille. Les caisses n^{os} 1 et 2 adressées à V. Exc. contiennent le modèle en plâtre d'une statue de *Bacchus* par M. Doublemard, ancien pensionnaire sculpteur, et l'ébauche en marbre de ladite statue. J'ai fait suivre, comme à l'ordinaire, les frais d'expédition de ces deux caisses pour être remboursés par

votre département. Les trois autres caisses, adressées au palais de l'Industrie, contiennent les moulages de statues, bas-reliefs et fragments antiques inscrits sur la liste de M. Ravaisson et faisant suite aux moulages destinés à l'enseignement du dessin en France, dont j'ai fait expédition les années précédentes. J'ai eu soin, selon les précédentes instructions de V. Exc., de faire remettre à la maison Gauthier de Rome, les pièces à l'appui des frais d'encaissement et d'emballage de ces trois caisses pour être acquittés par elle et en suivre le remboursement à Paris près de qui il appartiendra.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc., le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

608. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 12 FEV. 1861

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 406

M. le ministre,
dans les explications que j'ai eu l'honneur de donner à V. Exc. en date du 2 du mois courant au sujet du mémoire n° 5 (travaux de ferblanterie exécutés par Jean Maes) acquittés par un fondé de pouvoir j'ai confondu le nom du s^r Mambor, précédemment administrateur judiciaire des biens de la succession Maes avec celui du fondé de pouvoir actuel de Jean Maes qui est Cesare Mazzoni. Je m'empresse donc d'ajouter à mes précédentes explications que la procuration de ce dernier au nom et comme fondé de pouvoir de Jean Maes par acte passé devant m^e Accolini en date du 17 octobre 1856, légalisée par S. Exc. M. le card. Vicaire et le chancelier de l'ambassade de France a été annexé, ainsi que sa traduction en langue française au mémoire inscrit sous le n° 4 des pièces à l'appui du compte des dépenses faites pour entretien et réparations des bâtiments de l'Académie pour l'exercice 1857, compte transmis à V. Exc. par dépêche à la date du 9 mai 1858.
J'ai l'honneur...

Correspondance de Schnetz (2)

609. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 19 FEV. 1861
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 408

M. le ministre,
j'ai l'honneur de vous annoncer que conformément aux instructions que M. le chef de la division des Beaux-Arts au ministère d'État m'a adressées en date du 14 décembre dernier, j'ai fait remettre le 25 janvier à l'agent de Rome des Messageries impériales pour être aussitôt remise à V. Exc. une caisse contenant la copie du tableau du Titien représentant *L'Amour sacré et l'Amour profane* exécutée à Rome par M. Leroux au compte de la division des Beaux-Arts et une étude peinte que j'ai faite ici et que j'ai pris la liberté de joindre à cet envoi.
J'ai l'honneur...

610. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 23 FEV. 1861
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 407

M. le ministre,
j'ai l'honneur de vous transmettre en duplicata et avec sa traduction une quittance du s^r Leopoldo Malpieri pour frais de moulage d'une statue de *Pénélope* sur la liste dressée par M. Ravaisson des morceaux de sculpture antique destinés à servir à l'enseignement du dessin dans les écoles de France. Cette quittance datée de 1858 complète la justification du compte des moulages exécutés pendant ledit exercice et pour la même destination.
J'ai l'honneur...

611. WALEWSKI À SCHNETZ. PARIS, 1^{ER} MARS 1861
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 201

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'autoriser M. Guillaume, architecte dont la pension doit prendre fin au

31 décembre 1861 à passer la dernière année de son pensionnat en Asie Mineure pour y aider M. Georges Perrot dans l'accomplissement d'une mission que l'empereur lui a confiée. Je vous prie en conséquence, M. le directeur, de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de cette décision.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Walewski.

612. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 2 MARS 1861

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 409

M. le ministre,

M. L. Heuzey, ancien pensionnaire de l'École d'Athènes se trouvant en ce moment de passage à Rome vient de m'informer que l'ouvrage qu'il a publié sous le titre *Le Mont Olympe et l'Acarnanie*, était au nombre des ouvrages dont la distribution aux bibliothèques appartient au ministère. Je viens prier V. Exc. d'accorder deux exemplaires dudit ouvrage à la bibliothèque de l'Académie impériale de France à Rome. Dans l'espoir d'en obtenir l'envoi le plus promptement possible, je prie V. Exc. de confier à M. Perrot, ancien pensionnaire de l'École d'Athènes qui doit se rendre imminemment à Rome le soin de les remettre à la bibliothèque de l'Académie.

J'ai l'honneur...

613. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 2 MARS 1861

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 410

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 1^{er} bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour le service de l'Académie sur l'exercice courant. Le montant de ces dépenses est de 16 201,26 f. Le 14 février dernier j'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome acompte de l'exercice courant la somme de 3803,81 f., d'où résulte un

excédent en dépense de 12 397,46 f. J'ai enfin réuni à peu près toutes les pièces justificatives de l'exercice 1860 ; j'en adresserai incessamment à V. Exc. le dernier bordereau. En attendant je prie V. Exc. de vouloir bien mettre à ma disposition aussitôt que possible un nouvel acompte sur le budget de l'exercice courant pour me mettre en état de faire face aux besoins du service. J'ai l'honneur...

614. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 8 MARS 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 202

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver et de faire transmettre au Trésor public votre 7^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1860 s'élevant à la somme de 14 559,08 f. Ce bordereau vous constituait une avance de 5440,92 f. Vous avez dû recevoir depuis de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de 10 755,27 f. Vous avez donc à justifier maintenant de 16 196,19 f.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

615. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 8 MARS 1861

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 203

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de seize mille deux cent un francs vingt-six centimes pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre

entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

616. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 9 MARS 1861

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 411

M. le ministre,

j'ai l'honneur de vous transmettre à V. Exc. les comptes et les pièces à l'appui des dépenses faites en 1860 pour entretien annuel et grosses réparations des bâtiments et dépendances de l'Académie impériale de France à Rome. Ce compte se résume dans les termes suivants ; dépense faite pour entretien annuel (7252,40 f.) ; dépense pour grosses réparations (11 849,73 f.). J'ai reçu acompte de la somme de 12 569,98 f., d'où résulte un excédent en dépense de 6538,35 f. duquel excédent je prie V. Exc. de vouloir bien faire ordonnancer le montant aussitôt que vérification du compte ci-joint pourra être faite.

J'ai l'honneur...

617. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, CA 10 MARS 1861

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 210

M. le ministre,

je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du [8] relativement à la demande de congé de M. Guiraud. Si je n'ai pas apostillé immédiatement cette demande c'est que c'est une petite infraction aux règlements dont à mon avis le directeur ne devait pas prendre l'initiative. Je suis heureux d'apprendre que V. Exc. est tout disposée à répondre favorablement à la demande si parfaitement fondée de ce jeune homme que j'ai l'honneur aujourd'hui de recommander à V. Exc.

618. COURMONT A SCHNETZ. PARIS, 18 MARS 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 205

M. le directeur,

j'ai le plaisir de vous annoncer que M. le ministre d'État a bien voulu faciliter à M. de Coninck les moyens de rester à Rome pour y terminer ses études commencées en le chargeant de l'exécution d'une copie d'un tableau de grand maître. S. Exc. a adopté le choix que vous aviez proposé du tableau de Garofalo de la galerie Borghese, *La Déposition de croix*, et a fixé à trois mille francs le prix de la copie de M. de Coninck. Cette somme pourra être payée à l'artiste en plusieurs acomptes proportionnés au degré d'avancement constaté par vous ou en une seule fois lorsque sa copie vous aura été livrée et que vous l'aurez acceptée.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le chef du bureau des Beaux-Arts, Courmont.

619. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 18 MARS 1861

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 207

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de dix mille sept cent cinquante cinq francs vingt-sept centimes pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

620. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 20 MARS 1861

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 208

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que S. Exc. vient de prier son collègue des Finances de faire mettre à votre disposition la somme de 6540,48 f. destinée à solder les dépenses relatives aux travaux d'entretien exécutés en 1860 dans les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome. Vous aurez à présenter cette lettre à M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome qui vous remettra la somme dont il s'agit.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

621. WALEWSKI A SCHNETZ. PARIS, 27 MARS 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 209

M. le directeur,

M. E. Guiraud, compositeur de musique, pensionnaire de l'Académie impériale de France à Rome m'écrit à la date du 2 février pour me demander de lui accorder l'autorisation de s'absenter pendant un mois de l'Académie afin de diriger à Paris les dernières répétitions d'un opéra en un acte qu'il avait présenté au théâtre lyrique avant son départ à Rome. M. Guiraud désirerait en outre que l'époque de son voyage ne fût pas précisée, son intention étant de ne revenir en France qu'au moment où les répétitions de son ouvrage exigeront impérieusement sa présence. La demande de M. Guiraud me paraît susceptible d'être accueillie et je serais disposé à accorder à ce pensionnaire le congé d'un mois qu'il sollicite, mais sa demande ne m'est pas arrivée par votre intermédiaire et j'ignore si vous y avez donné votre assentiment. En conséquence, M. le directeur, je ne consens à accorder l'autorisation dont il s'agit que si vous-même n'y voyez aucun inconvénient.

Agrééz, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Walewski.

622. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 30 MARS 1861
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 412

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 8^{ème} et dernier bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour le service de l'Académie jusqu'au 31 décembre 1860. Le montant de ce bordereau est de 16 645,52 f. La recette s'élevait à 16 196,19. Partant la dépense surpasse la recette de 445,33 f. Il me reste à prier V. Exc. de vouloir bien me faire connaître aussitôt que possible le résultat de la vérification de ce dernier bordereau afin que je puisse dresser le compte général de l'exercice 1860.
J'ai l'honneur d'être avec respect, M. le ministre, de V. Exc., le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

623. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 6 AVR. 1861
Original. Arch. nat. F²¹596, divers 1861.
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 413

M. le ministre,
je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en date du 27 mars dernier, au sujet de la demande de congé temporaire adressée à V. Exc. par M. Guiraud, pensionnaire musicien, que si cette demande n'a point été transmise à V. Exc. par mon entremise, elle n'a toutefois pas été faite à mon insu et que, si je ne l'ai point apostillée, bien que les motifs m'en parussent légitimes et dignes d'intérêt, c'est qu'elle contenait, en principe, une sorte de dérogation aux termes du règlement de l'École, dont il m'a semblé que le directeur ne pouvait pas prendre l'initiative. Je suis, par ces motifs, heureux d'apprendre que V. Exc. est toute disposée à

accueillir favorablement la demande, si parfaitement fondée, de ce jeune pensionnaire et je ne puis plus hésiter à en recommander aujourd'hui l'objet à toute la bienveillance de V. Exc.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc., le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

P. S. [de la main Schnetz] : M. Léon Rénier, de l'Institut, et M. Cornu viennent d'arriver à Rome, chargés par l'empereur de faire acquisition de tout ou partie des collections du musée Campana. Je désire beaucoup qu'ils réussissent dans cette importante affaire. M. le cap. Reponty est également arrivé pour faire faire, pour l'empereur, des moulages sur la colonne Trajane ; je l'ai mis en rapport avec le mouleur de l'Académie.

624. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 11 AVR. 1861

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, non f.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de deux mille neuf cent quatre vingt dix-neuf francs quatre vingt dix-huit centimes pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

625. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 13 AVR. 1861
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 415

M. le ministre,
le tassement de l'un des principaux murs de l'Académie s'étant manifesté depuis quelques jours d'une manière inattendue, je me suis empressé d'en faire rechercher les causes par notre architecte M. Poletti qui, à la suite de l'examen auquel il s'est livré, m'a déclaré que pour éviter un écoulement qui paraît imminent on ne pouvait mettre aucun délai à entreprendre la réparation de ce mur. À cet effet M. Poletti m'a remis un rapport accompagné d'un devis estimatif des travaux à exécuter et d'après lequel la dépense à faire s'élèverait approximativement à la somme de trois cent quatre vingt douze écus soixante dix baïoques soit 2115,27 f. J'ai l'honneur de transmettre ci-joint ces deux documents à V. Exc. en la priant de vouloir bien m'autoriser d'urgence à faire la dépense à laquelle ces travaux donneront lieu et à la porter comme article supplémentaire au compte de l'allocation accordée à l'Académie pour entretien des bâtiments pendant l'exercice courant. Je suis...

626. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 22 AVR. 1861
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 213

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver et faire transmettre au Trésor public le 1^{er} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant s'élevant à la somme de 16 201,26 f. Ce bordereau vous constituait en découvert une somme de 12 397,45 f., mais vous avez dû recevoir depuis de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome la somme de 26 956,53 f. Il vous reste donc à justifier de l'emploi de 14 559,08 f.
Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

627. WALEWSKI A SCHNETZ. PARIS, 24 AVR. 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 214

M. le directeur,

par votre dépêche du 13 avril courant vous me faites connaître que le tassement d'un des principaux murs du palais de l'Académie s'est manifesté d'une manière inattendue et qu'il est urgent d'entreprendre la réparation de ce mur pour éviter un écoulement qui paraît imminent. J'ai l'honneur de vous informer que par décision de ce jour j'ai autorisé la dépense de 2200 f. à laquelle ont été évalués les travaux nécessaires pour la réfection de ce mur. Vous voudrez bien notifier cette décision à l'architecte en l'invitant à exécuter immédiatement ces travaux dont la dépense sera imputée sur le fonds du service d'entretien des Bâtimens civils en addition du crédit déjà mis à votre disposition au titre du chap. 15, exercice 1861.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Walewski.

628. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 27 AVR. 1861

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 416

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 9^{ème} et dernier bordereau et les pièces justificatives des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour le service de l'Académie pour l'exercice 1860. Le montant de ces dépenses est de 2548,36 f. auquel ajoutant l'excédent de même nature montant du précédent bordereau rectifié sur vérification, le total de la dépense s'élève à 443,33 f. À la date du 11 avril courant S. Exc. m'a fait l'honneur de m'annoncer que M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome serait invité par S. Exc. M. le ministre des Finances à me verser sur mon reçu une somme de 2999,98 f., d'où résultera pour solde des dépenses de l'Académie pendant l'exercice 1860 un excédent en recette de 8,29 f., duquel je ferai le reversement au Trésor en même temps que celui d'une

Correspondance de Schnetz (2)

somme de 1304,42, montant de la recette des revenus ordinaires de l'Académie pour ledit exercice.
J'ai l'honneur d'être...

629. SCHNETZ À WALEWSKI. ROME, 4 MAI 1861
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 414

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 2^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour le service de l'Académie sur l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 15 238,16 f. auquel s'ajoute l'excédent en dépense constaté au 1^{er} bordereau sur lequel à déduire pour autant reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome en différents versements la somme de 26 956,53 f.. L'excédent en dépenses à ce jour est de 679,08 f.

630. SCHNETZ À WALEWSKI. ROME, 14 MAI 1861
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 417

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre en duplicata avec la traduction deux mémoires quittancés du s^r Malpieri, mouleur de l'Académie, pour frais de moulage de statues, bustes et fragments antiques inscrits sur les listes de M. Ravaisson des morceaux de sculpture antique destinés à servir à l'enseignement du dessin dans les écoles de France. Ces pièces forment la justification de la dépense faite pendant l'exercice 1860 pour moulages ayant la même destination et montent à la somme de 1097,30 écus.
J'ai l'honneur...

631. COURMONT A SCHNETZ. PARIS, 17 MAI 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 216¹

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de vingt mille six cent soixante dix-neuf francs huit centimes pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le chef de la division des Beaux-Arts, Courmont.

632. ULMANN A BAUDRY. ROME, 23 MAI 1861

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.460

Carissimo amicone,

quanto felice mi chiamo di poter così applaudire alla tua stimabile progressione. Speriamo ora che, quanto prima, verra una certa fettucina² tanto bramata per te da tutti quanti i tuoi amici che, al pari di me, ti vogliono tanto bene. Je t'adresse ces quelques mots en sortant un article te concernant inséré dans *Le Moniteur*. J'aime à m'en rapporter à Théophile Gautier. Son avis ne m'a nullement surpris. Ce bon M. Ampère m'avait déjà renseigné sur les œuvres que tu destinais à l'exposition. Il y avait joint *il suo parere* favorable. Ton projet de retour à Rome sera-t-il mis à exécution cette année ?

Nous avons eu notre exposition annuelle, *ultimamente*. Je n'y ai point figuré. Huit jours avant, j'avais jugé à propos d'effacer mon ordure. Aussi, je te laisse à imaginer la tête expressive de M. Schnetz, alors qu'il vint faire son inspection dans le but d'activer les travaux. Son regard se dirigeait alternativement sur ma toile et sur moi. Il était mécontent à juste titre, ce brave directeur. Enfin,

1. Copie de cette lettre envoyée également et signée par Marchand.

2 Le ruban de la Légion d'honneur.

me voici à peu près en mesure. Si mon envoi est mauvais, tout du moins il y en aura un¹ ! J'avoue que j'ai bien cru un moment être obligé de manquer à mon devoir. Je me suis fait bien du mauvais sang. Cette année, mes diverses phases étaient cruelles. J'en ai fait un ; je l'ai abandonné, puis un second, effacé, recommencé. Aussi, l'abrutissement le plus complet y règne en grande pompe. Ah, je me suis souvent souvenu de tes pronostics. Ils se sont vérifiés en tous points, *fuori che* j'ai oublié de réapprendre quant à ce que je croyais savoir. *Mi sono tutto scordato*. Enfin, ce qui m'a le mieux réussi, ce sont les leçons du divin Paolo, le maître d'italien.

De nouveau, bon vieux, je te soulaite que ta boutonnière gauche s'agrandisse pour recevoir la marque distinctive *dei bravissimi*. J'attends le moment pour mettre comme en-tête à ma lettre : all'egregio sig. cavaliere Baudry et offrir à la table un vaillant café *con cigari* en ton honneur.

Je te serre la main affectueusement. Il tuo B. Ulmann.

P. S. : je pars vers le 1^{er} juillet pour Florence, Sienne, Pise, Lucques, Sesto, Viterbe, Orvieto, etc.

633. MARCHAND À SCHNETZ. PARIS, 1^{ER} JUIN 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 219

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public votre 8^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1860 s'élevant à la somme de seize mille six cent trente neuf francs cinquante deux centimes. À la date de ce bordereau vous aviez un excédent en dépense de 443,33 f. mais vous avez reçu depuis de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de 2999,98 f., ce qui vous a constitué une avance de 2556,65 f. pour l'emploi desquels vous venez de me produire votre 9^{ème} bordereau. Ce 9^{ème} bordereau est soumis en ce moment

¹ *Guerrier blessé.*

à la vérification. Lorsqu'elle sera terminée je vous en ferai connaître le résultat et vous inviterai à préparer votre compte définitif de l'exercice 1860.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

634. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 15 JUIN 1861

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 221

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de treize mille deux cent soixante dix-huit francs seize centimes pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

635. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 22 JUIN 1861

Original. Arch. Nat. F²¹ 596, comptabilité 1861.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 418

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc., en triple expédition suivant l'usage, le compte général des recettes et des dépenses de l'Académie impériale de France pour l'exercice 1860, avec les pièces à l'appui qui sont :

compte de l'architecte Poletti et pièces annexées sous le numéro 1A, récépissé de M. le payeur de la division française d'occupation à Rome du montant des revenus ordinaires de l'Académie, sous le

numéro 2A (quittance du secrétaire pour supplément de traitement du deuxième trimestre 1860, sous le numéro 3A ; quittance de M. Guillaume, pensionnaire architecte pour frais de son travail de restauration, sous le n° 4A, et enfin, le compte des fonds de retenue au 31 déc. 1860, sous le n° 5A.

Ce compte se résume par un excédent en dépenses de sept cent quatre vingt onze francs soixante et onze centimes (791,71 f.) provenant du montant des quittances du secrétaire et de M. Guillaume, pensionnaire architecte, lesquelles n'avaient point été produites à l'appui des bordereaux de dépenses dans le courant de l'exercice, omission dont je ne me suis aperçu qu'en faisant dresser le compte général. Pour ne pas différer plus longtemps l'envoi de ce compte à V. Exc., j'ai dû renoncer à y joindre, pour le moment, la pièce à l'appui sous le numéro 4A. Le pensionnaire qui doit la signer, M. Guillaume, étant depuis trois mois parti pour l'Asie Mineure en qualité d'attaché à la mission confiée à M. Perrot pour S. M. l'empereur. Aussitôt que cette pièce me sera parvenue, je m'empresserai de la transmettre à V. Exc.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

636. ULMANN A BAUDRY. ROME, 28 JUIN 1862

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry

Caro amicone,

voilà bien longtemps que je ne me suis fait entendre. La préoccupation des envois tient une place énorme dans l'existence actuelle et malgré cela, leur valeur n'en est pas moins d'une infériorité remarquable. Pour te parler du mien particulièrement, je ne ferai que confirmer ce que déjà j'ai dit. Hélas, c'est bien faible ; en un mot, c'est un envoi¹.

Je brise sur ce sujet affligeant pour un coupable et je passe à l'état de solliciteur. Si, parmi tes connaissances, cher ami, il s'en trouvait

¹ *Samson et Dalila.*

une dont l'appui puisse être d'une sérieuse valeur auprès de la commission de l'Exposition de Londres, je te serais très reconnaissant de vouloir bien lui adresser quelques paroles en faveur de mon frère, Philippe, exposant je crois, mais collaborateur éminent certainement. Il s'occupe de dessin industriel, spécialement pour les rubans de soie qui se fabriquent à Saint-Étienne. Ses conseils, sa science, ses dessins constituent à cette branche une supériorité européenne notoire. Ne serait-il pas à désirer qu'il en obtînt une juste récompense ? À l'exposition dernier, un des clients de mon frère fut décoré. Quant à lui, on n'en parla même pas. Actuellement, la même chose arriverait sans doute ; le même sort lui serait réservé. Je voudrais lui éviter ce renouvellement de peine. Si tu connais quelqu'un d'influent par des rapports assez intimes pour lui être utile, je te saurais grand gré d'appeler son attention à ce sujet. Comme précédent, deux collaborateurs à des titres inférieurs même, obtinrent la croix de la Légion d'honneur en 1855. Tu excuseras, mon vieux, cette importunité de ma part. Qui mieux que toi comprend la préoccupation du sort d'un frère qui m'est cher, auquel je dois tout, pour qui je n'ai jamais rien pu faire. Pourquoi m'as-tu laissé si bien voir ton excellent cœur ? C'est ainsi que, mu par un bon sentiment, je m'adresse à toi.

Novamente scusi l'amico et reçois mon étreinte. Ton ami dévoué, B. Ulmann.

P. S. : je serai à Naples vers le 15 du mois prochain juillet. Mille choses aimables à l'ami Texier, à ton frère, etc.

637. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 6 JUL. 1861

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 419

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. Le 3^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau, y compris l'excédent en dépense

constaté au 2^{ème} bordereau est de 15 664,98 f. À la date du 11 juin dernier j'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome la somme de 20 779,08 f. ; reste en caisse 5014,10 f., mais cette encaisse étant évidemment insuffisante pour solder les dépenses du mois courant et les mémoires des fournisseurs pour le semestre qui vient d'échoir, je prie V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible un nouvel acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour me mette en mesure de faire face aux besoins du service.

J'ai l'honneur...

638. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 10 JUIL. 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 222

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public le 2^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1861 s'élevant à la somme de 15 238,16 f. Ce bordereau vous constituait en déficit d'une somme de 679,08 f. mais vous avez dû recevoir de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de 20 679,08 f. Il vous reste donc à justifier de l'emploi de 20 000 f.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

639. ULMANN A BAUDRY. SIENNE, CA 15 JUIL. 1861

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.461

Carissimo amicone,

aujourd'hui j'arrive à Sienne et par les soins de mon frère, je trouve à la poste *Le Moniteur* du 4 juillet. Le premier décret y comporte les décorations accordées à la suite de l'exposition. La joie que j'ai éprouvée d'y voir figurer ton nom, je renonce à la

décrire. J'ai mouillé, mes pupilles se sont humectées et toute la journée j'ai pensé à toi, vieil ami, et au bonheur que tu fais éprouver à tes auteurs. Bravo, encore un triomphe. Voilà ce qui s'appelle faire carrière continue. Ainsi, que ton ambition n'ait pas de bornes ! Tu peux tout espérer et tout entreprendre quand, si jeune, tu obtiens semblable succès et si légitime résultat. Tu me pardonneras ces paroles quelque peu sentencieuses en pensant à l'amitié qui me les dicte. Hélas, Maillot et Giacomotti n'illustrent guère le « serpent noir »¹. J'eusse désiré les voir mieux réussir, mais en pareille matière, ce n'est point sur la chance que l'on doit baser les espérances. Elles doivent être établies sur des bases moins contestables. J'appris tous ces résultats tardivement parce que j'ai compté sans mon hôte et que, partant de Rome pour Florence, j'avais supposé rester en voyage une quinzaine de jours. Des rencontres intéressantes en ont décidé autrement. J'ai voulu voir Corneto et ses tombeaux étrusques. À Viterbe, j'ai travaillé quelques jours. Caprarola, Castel d'Asso, Norchia, Toscanella ne manquaient pas de m'intéresser. Je n'étais qu'à trois lieues de Marta sur le lac de Bolsena. C'était une occasion magnifique pour voir l'île byzantine² et traverser tout le lac jusqu'au pied de Montefiascone pour de là aller à Orvieto. Un séjour de huit jours me parut très utile devant les fresques de Luca Signorelli et devant les bas-reliefs de Nicolas de Pise. Tous deux furent les inspireurs de Raphaël et de Michel-Ange ; ce dernier surtout y séjourna neuf mois entiers. C'est là la racine de son imagination infernale. Il a fait des emprunts, assez flagrants même. C'est à Città della Pieve, patrie du Pérugin, que se toruve sa plus considérable œuvre. Le tremblement de terre ne l'a point altéré et c'est miraculeux, car le plafond de la sacristie s'est écroulé dans une des secousses. Quelle impression pénible que le spectacle d'une ville ainsi bousculée. Les habitants sont encore en proie à une torpeur qui les empêche d'habiter leurs maisons et ce sont des baraques, fichées ça et là, hors de la ville, qui leur servent d'abri. À deux pas de Chiusi, autre ville étrusque. Je sus que les bas-reliefs y

¹ Peut-être le nom d'un groupe d'amis peintres.

² Isola bisentina.

étaient conservés en grand nombre. De là, à Torrita¹ et Montepulciano, il y a sept milles et j'ai pu prendre le chemin de là jusqu'à Asciano, à travers le Val di Chiana. Un charmant véhicule attelé de bœufs me conduit Chiusure. Ce seul hameau proche du couvent de Monte Oliveto Maggiore, illustre de fresques de Luca Signorelli et de Sodoma. L'intérêt artistique m'y retint deux jours et le troisième, à 9 heures du matin, la calèche qui m'y apporta me reconduisit à Asciano. Une heure après, la *velocità del vapore* me dépose à Sienne. Dans cinq ou six jours, après ma moisson faite, je quitterai la cité de l'air pur en faveur de Volterra et de San Gimignano. Une dizaine de jours encore et je serai à Florence. J'emplis des albums. Je puis dire que je travaille beaucoup, car je suis en compagnie de Cugnot, le sculpteur et de Michel, clou de ton clou. Avant mon départ de Rome, j'ai chargé mon bon ami Delaunay, ton clou direct que tu ne connais que très peu, de te porter une vive poignée de main. C'est un charmant garçon sous tous les rapports. Quand tu le connaîtras, je ne doute pas de ton appréciation favorable. Je suis toujours bavard. J'éprouve le besoin d'exhaler mon bonheur et il me sort par tous les pores. J'ai oublié mon envoi. C'est le seul cauchemar qui me trouble.
À toi. B. Ulmann.

P. S. : mes amitiés à tous ces MM. que je'ai l'honneur de connaître et si tu vois Breton, félicite-le *da parte mia*.

640. SCHNETZ A HALEVY. ROME, 19 JUIL. 1861
Original. Arch. Institut, carton 5 E 43

M. le secrétaire perpétuel et cher confrère,
j'ai l'honneur d'adresser à l'Académie le tableau annuel de la position de chaque pensionnaire vis-à-vis l'article des règlements qui le concerne. Excepté M. Tournois, sculpteur, tous ont obéi à ce qui leur était demandé par lesdits règlements. Si tous les travaux

¹ Confusion. Torrita se trouve à proximité de Terni. Il s'agit plutôt de Pienza.

ne sont pas arrivés au degré de mérite auquel j'aurais voulu les voir atteindre, j'ose espérer cependant, que l'Académie reconnaitra des progrès dans plusieurs des ouvrages qui vont être soumis à sa haute et judicieuse appréciation. Elle verra sans doute avec peine le nouveau retard de M. Tournois, mais je dois lui dire que ce retard, que je regrette et condamne comme elle, ne provient cependant, ni de paresse, ni de négligence. M. Tournois travaille autant et plus peut-être que ses camarades, mais il ne sait pas où il doit s'arrêter et cherche confusément une perfection qui lui échappe parce qu'il faut autre chose, pour la trouver, que de la bonne volonté et de l'obstination au travail. Ainsi, il change et rechange sans cesse et ne peut se décider à se livrer au mouleur, parce qu'une fois son ouvrage transformé en plâtre, il sait qu'il ne pourra plus changer s'il lui venait une dernière autre idée qui, pour lui, est toujours la meilleure. Je lui ai dit à ce sujet tout ce que mon expérience pouvait me suggérer d'arguments et de raisons pour combattre sa malheureuse tendance ; mes efforts ne sont pas couronnés d'un plein succès. Dans toutes les écoles, il se produit de temps à autre des idées qui ont plus ou moins d'existence et qui disparaissent pour faire place à d'autres ; celle que je signale à l'Académie paraîtrait vouloir faire des progrès. Je serai donc très heureux si l'Académie, dans son rapport, voulait bien en signaler les dangers avec sa haute et puissante autorité.

L'Académie a su que l'empereur avait fait acheter le musée Campana ; c'est une bonne acquisition pour la France, malgré malheureusement ce qui en a été vendu à la Russie. L'empereur a eu aussi l'heureuse idée de faire mouler les bas-reliefs de la colonne Trajane dont les quelques vieux moulages qui existaient ainsi que l'ouvrage gravé par Pietro Santi Bartoli sont si loin de donner l'idée de leur mérite artistique. L'Académie les verra incessamment à Paris. L'empereur a aussi l'intention de faire faire quelques moulages sur la colonne Antonine, si inférieure à la colonne Trajane par la sculpture des bas-reliefs, mais plusieurs de ces sculptures offrent d'utiles renseignements sur tout ce qui était nécessaire à une armée romaine campée, en marche ou combattant, toutes choses qui intéressent essentiellement l'empereur. J'ai été assez heureux pour pouvoir lui donner

quelques nouveaux renseignements sur la colonne Antonine, dont on connaît les sculptures encore moins que celles de la colonne Trajane.

L'Académie connaît les raisons qui, ces années dernières, ont décidé M. le ministre à m'accorder une prolongation dans les fonctions de directeur de l'Académie de France à Rome. Au point de vue où nous pouvons les juger ici, ces raisons ne paraissent pas s'être modifiées très sensiblement, mais cette appréciation appartient à M. le ministre. C'est lui qui doit décider. Ce que je puis assurer et ce que je vous prie de vouloir bien affirmer respectueusement à l'Académie de ma part, c'est que, de près comme de loin, je ne serai pas moins son très obéissant et très dévoué serviteur et à vous, mon cher ami et cher collègue, le très cordialement attaché de cœur. Victor Schnetz.

Note : M. le secrétaire ne peut avoir fini que mardi le tableau que je vous annonce plus haut, cette lettre le précédera donc de quelques jours.

Les envois des pensionnaires sont partis depuis longtemps, mais il est possible qu'ils éprouvent un retard à Marseille : la maison de commission qui les recevait, ayant eu un différend avec l'administration, ne veut plus se charger de la réception et de l'expédition de ces colis. L'administration est donc en pourparlers avec une autre maison qui les expédiera aussitôt que possible.

P. S. : mon cher Halévy, je vous serre particulièrement la main, comme je vous aime. Serrez-la de même à Picot, Lebas, Nieuwerkerke, Lefuel, etc.

Nous avons pour le moment des chaleurs tropicales. Je vous en souhaite de semblables pour vos rhumatismes, si vous en avez. Vos jeunes musiciens¹ sont à Naples.

1. Dont Bizet.

Correspondance de Schnetz (2)

641. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 20 JUIL. 1861
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 420

M. le ministre,
j'ai l'honneur de vous annoncer que M. de Coninck, ancien pensionnaire de l'Académie auquel V. Exc. A bien voulu commander la copie du tableau de Garofalo de la galerie Borghese, *La Déposition de croix*, vient de terminer cette copie de manière à faire honneur à son talent et qui me paraît reproduire très convenablement la peinture originale, en s'approchant, autant qu'il est possible, des qualités qui la font distinguer. Je viens en conséquence prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition la somme de trois mille francs, prix fixé par dépêche du 18 mars dernier pour l'exécution de cette copie et sur lequel, conformément aux instructions contenues dans ladite dépêche, j'ai fait déjà quelques avances. Je prie en outre V. Exc. de bien vouloir me faire savoir si je dois lui faire l'envoi de cette copie immédiatement ou l'ajourner pour la joindre à l'envoi des ouvrages des pensionnaires.

642. COURMONT A SCHNETZ. PARIS, 20 JUIL. 1861
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 224

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien adresser dorénavant à M. Béranger, représentant à Marseille de la maison Fauré-Beaulieu les envois des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome. Je vous prie également de vouloir bien faire établir le connaissement non pas ainsi que cela a eu lieu jusqu'à présent d'après un prix à forfait mais suivant le taux déterminé par cent ou mille kilogrammes et de faire porter en conséquence sur ce connaissement le poids des colis, lequel poids sera contrôlé à Marseille lors de l'arrivée.
Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le chef de la division des Beaux-Arts.

643. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 20 JUIL. 1861
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 226

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de quatorze mille neuf cents francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.
Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

644. SCHNETZ A HALEVY. ROME, 23 JUIL. 1861
Original. Arch. Institut, carton 5 E 43.
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 422

M. le secrétaire,
j'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages exécutés par MM. Les pensionnaires dans le cours de l'année 1860, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie en avril dernier, ont été expédiés le 22 juin suivant en onze caisses adressées à S. Exc. le ministre d'État à Paris et portant la lettre et les numéros d'ordre suivants. Savoir : les caisses numérotées 1, 2, 3, 4 et 5A contiennent les ouvrages de la section de sculpture, celle n° 6A, renferme les ouvrages des sections de peinture, d'architecture, de gravure et de musique. Enfin, les caisses numérotées 7, 8, 9 10 et 11A contiennent, comme à l'ordinaire, les objets appartenant aux pensionnaires rentrés en France au commencement de l'année courante.

Je joins ici, pour que vous ayez la bonté de les mettre sous les yeux de l'Académie, les tableaux comparatifs des travaux exécutés par MM. les pensionnaires dans l'année 1860 avec ceux imposés à chacun d'eux par le règlement.

Veuillez, je vous prie, M. et cher confrère, présenter à l'Académie l'hommage de mon respect et agréer l'assurance de mes sentiments de considération et de dévouement. Le directeur de l'Académie impériale de France, à Rome, Victor Schnetz.

645. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 23 JUIL. 1861

Original. Arch. Nat. F²¹ 596, envois 1861.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 421

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'annoncer à V. Exc. que les ouvrages de MM. les pensionnaires pour l'année 1860, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie en avril dernier, ont été expédiés le 22 du mois passé par l'entremise de la maison Gauthier de Rome sur la tartane « Adelina », cap. Silvestro Tomei, pour être remis, selon les précédentes instructions de V. Exc., à M. Bédenc jeune à Paris, par l'intermédiaire de M. Horace Bouchet de Marseille. L'envoi se compose de dix-sept caisses emballées, cordées, portant un numéro d'ordre divisé en deux sections marquées par les lettres A et B. La première, numérotée 1A à 11A inclusivement est adressée : « à S. Exc. Le ministre d'État à Paris ». La seconde, numérotée de 12B à 17B inclusivement porte en outre l'indication suivante : « au palais de l'Industrie. » Les caisses numérotées 1, 2, 3, 4 et 5A contiennent les ouvrages de la section de sculpture, celle n° 6A renferme les ouvrages des sections de peinture, d'architecture, de gravure et de musique. Enfin, les caisses portant les n°s 7, 8, 9, 10 et 11A renferment les objets que les pensionnaires dont le pensionnat est terminé sont autorisés à joindre annuellement à l'envoi. Quant aux caisses numérotées 12, 13, 14, 15, 16 et 17B, elles contiennent les moulages de statues, bustes, bas-reliefs et fragments de sculpture antique inscrits sur les listes de M. Ravaisson, lesquels font suite aux moulages destinés à l'enseignement du dessin en France, dont j'ai fait expédition dans les années précédentes. J'ai fait suivre, comme à l'ordinaire, les frais de cette expédition pour être acquittés par votre département et j'ai eu soin, selon les

précédentes instructions, de faire remettre à la maison Gauthier de Rome, les pièces à l'appui des frais d'encaissement et d'emballage des colis de la section B, contenant les moulages Ravaisson, pour être lesdits frais acquittés par elle et en suivre les remboursements à Paris près de qui il appartiendra. Je joins sous ce pli les tableaux comparatifs des travaux exécutés par les pensionnaires avec les obligations qu'ils avaient à remplir aux termes du règlement pour l'année 1860. V. Exc. Y pourra trouver dans la colonne des observations le résumé de la situation de chaque pensionnaire en face de ses devoirs académiques, résumé auquel je ne dois rien ajouter, l'appréciation et le jugement de ces travaux appartenant en premier lieu à l'Académie.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

646. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 25 JUIL. 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 228

M. le directeur,

je m'occupe en ce moment de rassembler les divers documents relatifs au projet de budget de 1863 qui, d'après les ordres de l'empereur, doit être préparé dès la clôture de la session. Je vous prie en conséquence de vouloir bien me faire connaître dans le plus bref délai possible les besoins de l'Académie impériale de France à Rome pour ledit exercice et de joindre à votre lettre une note explicative des augmentations que vous pourriez avoir à demander dans l'intérêt du service de ladite Académie.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

647. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 13 AOÛT 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 229

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public votre 9^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1860 s'élevant à la somme de 2548,36 f. Ce bordereau vous constituait en avance vis-à-vis du Trésor d'une somme de 8,29 f., mais vous m'avez produit depuis le compte général de l'Académie dans lequel vous avez porté une somme de 800 f. que vous aviez omise dans vos bordereaux et qui représente un trimestre de supplément de traitement de 600 f. de M. Le Go et l'indemnité de 600 f. de M. Guillaume pour les frais de son travail de restauration. Vous vous trouvez donc à découvert de 791,71 qui seront portés à votre profit dans les restes à payer de l'exercice 1860. Seulement je vous prierai de vouloir bien vous mettre en mesure de me produire, dans le plus bref délai possible, la quittance de M. Guillaume.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

648. SCHNETZ À WALEWSKI. ROME, 24 AOÛT 1861

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 423

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. Le 4^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Le montant des dépenses constaté au susdit bordereau est de 15 546,66 f. Le restant en caisse à la date du dernier bordereau et la recette faite le 2 août courant montant à la somme de 19 914,10 f., d'où suit que le reste en caisse à ce jour est de 4307,44 f., mais je vais avoir à solder les dépenses du mois courant et j'ai déjà dû solder une grande partie des comptes des

travaux d'entretien et de réparation sur lesquels je n'ai reçu aucun acompte en autorisation. Je viens donc prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible un nouvel acompte sur l'allocation accordée à l'Académie sur l'exercice courant.

J'ai l'honneur

649. SCHNETZ AU DIRECTEUR GENERAL DE LA POLICE DE ROME.

[ROME,] 1^{ER} SEPT. 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 424

M^{GR},

permettez-moi de vous exposer succinctement deux faits dont V. Exc. voudra bien, j'espère, déduire une conclusion favorable à l'Académie de France. Voici ces faits : il existe à Rome, comme le sait V. Exc., un cercle militaire français dont font partie les officiers de tous les grades du corps d'occupation. De plus, des cartes d'entrée sont délivrées par ces mêmes officiers à un grand nombre de personnes qui ne font pas partie de l'armée. Dans ces conditions, ce cercle reçoit le journal *L'Illustration*, sans aucune mutilation des gravures qui peuvent quelquefois représenter des sujets un peu contraires à l'extrême décence, tandis que l'Académie de France, qui ne compte dix-huit à vingt pensionnaires auxquels le règlement défend d'admettre aucun étranger dans leur salle de réunion de leur salle à manger, qui, pour leurs études particulières comme pour les travaux qui leur sont demandés par les règlements sont obligés d'avoir presque tous les jours des modèles nus, d'hommes ou de femmes, pour qui enfin les gravures que donne *L'Illustration* ont un intérêt artistique et ne sont [pas] reçues par eux pour un simple motif de curiosité comme au cercle militaire. Malgré toutes ces raisons cependant, on retranche impitoyablement toutes les gravures représentant des nudités dans les numéros de *L'Illustration* qui sont adressés à l'Académie de France. Je demande à V. Exc. si, dans cet ordre d'idées, ce ne serait pas le contraire qui devrait avoir lieu, mais je ne réclame pas la suppression de cette faveur

pour le cercle militaire ; je demande seulement, très humblement, à V. Exc. que cette faveur soit étendue à l'Académie de France. Plein de confiance dans la haute justice de V. Exc., j'ai l'honneur, etc.

650. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 7 SEPT. 1861

Original. Arch. Nat. F²596, comptabilité 1861.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 425

M. le ministre,

je viens enfin de recevoir par le dernier courrier d'Orient la quittance de M. Guillaume, pensionnaire architecte, pour frais de son travail de restauration en 1860 et, conformément aux instructions contenues dans la dépêche que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 13 août dernier, je m'empresse de lui transmettre ci-incluse la susdite quittance qui complète les justifications des dépenses de l'Académie impériale pour l'exercice 1860.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

651. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 7 SEPT. 1861

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 426

M. le ministre,

je m'empresse de présenter à V. Exc. les remerciements des membres de l'Académie de la décision par laquelle vous avez bien voulu comprendre la bibliothèque de cet établissement pour une part dans la distribution des livres donnés par votre département à l'occasion de la fête de l'empereur. En annonçant ici réception à V. Exc. de la lettre qui m'annonce cette décision et contient la liste des ouvrages destinés à l'Académie, qu'il me soit permis de rappeler au souvenir de V. Exc. qu'un certain nombre d'ouvrages donnés à notre établissement par le ministère d'État en d'autres

occasions et dont les envois remontent aux dates des 7 août 1854 et 22 juillet 1857, ouvrages alors en cours de publication, restent encore incomplets dans notre bibliothèque. Comme il est à penser que depuis la date du dernier envoi fait à l'Académie, un nombre considérable de livraisons de ces ouvrages doit avoir été publié et se trouve en dépôt au bureau des souscriptions de votre département, je viens prier V. Exc. de vouloir bien les faire mettre en même temps à la disposition de la personne qui se présentera munie de mon autorisation, selon vos instructions, pour prendre livraison des ouvrages que votre décision du 15 août dernier a accordés à la bibliothèque de notre établissement. Il serait surtout à désirer en cette circonstance de réparer, s'il est possible, une grave erreur commise dans le dernier envoi (22 juillet 1857) relative à l'ouvrage de M. Isabelle sur les édifices circulaires et les dômes¹ qui nous a été envoyé comme complet et dont la colation faite pour le donner à la reliure a constaté les imperfections suivantes : texte, manque la feuille 46 p. 91 et 92 ; planches manquantes les 3^{ème}, 4^{ème}, 33^{ème} et 66^{ème}. En revanche la feuille de texte 59 et les planches 17^{ème}, 24^{ème}, 27^{ème} et 57^{ème} sont en double.

J'ai l'honneur...

652. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 14 SEPT. 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 231

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public votre 3^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant s'élevant à la somme de 14 985,90 f. À la date de ce bordereau il vous restait à justifier de l'emploi de 5014,10 f. Vous avez dû recevoir depuis de M. le payeur du corps expéditionnaire

1. Charles-Édouard Isabelle. *Les Édifices circulaires et les dômes...*, Paris, Firmin-Didot, 1855.

français à Rome une nouvelle avance de 14 900 f. Vous avez donc à justifier maintenant de l'emploi de 19 914 f.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

653. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 20 SEPT. 1861

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 232

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de quinze mille six cents francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

654. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 28 SEPT. 1861

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 427

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. les pièces justificatives des dépenses soldées pour entretien annuel et grosses réparations faits dans les bâtiments de l'Académie pendant le 1^{er} semestre de l'exercice courant. Le bordereau récapitulatif de ces dépenses monte à la somme de 7218,93 f., recette néant. Cette somme acquittée sur les fonds du service ordinaire de l'Académie me met dans la nécessité de prier V. Exc. de vouloir bien en faire opérer le remboursement, aussitôt vérification faite du présent bordereau, pour que je puisse procéder à la continuation des travaux de réparation en partie exécutés du 2^{ème} semestre.

655. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 9 OCT. 1861
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 233

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que S. Exc. vient de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de 7218,94 f. destinée à solder les dépenses relatives aux travaux d'entretien exécutés en 1861 dans les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

656. SCHNETZ À WALEWSKI. ROME, 12 OCT. 1861
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 428

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 5^{ème} bordereau des dépenses faites pour le service de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant et les pièces qui en forment la justification. Le montant de ces dépenses est de 16 103,75 f. À la date du dernier bordereau l'excédent en recette était de 4367,44 f., auquel ajoutant par autant reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 3 octobre courant la somme de 15 600 f., d'où appert un excédent en caisse de 3803,69 f., mais le compte des travaux exécutés dans les bâtiments de l'Académie pendant le 1^{er} semestre dont j'ai envoyé les pièces à V. Exc. Par le courrier du 28 septembre dernier montant à la somme de 7218,93 f., acompte de laquelle somme je n'ai reçu aucune avance, il en résulte que la caisse de l'Académie, au lieu d'avoir acompte d'un excédent en recette de 3803,69 f., se trouve en réalité en avance d'une dépense de 3415,24 f. Je prie en conséquence V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition le

Correspondance de Schnetz (2)

remboursement dudit compte des travaux exécutés dans le 1^{er} semestre et [un nouvel acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour me mettre en mesure de faire face aux besoins du service.

J'ai l'honneur...]

657. SCHNETZ À WALEWSKI. ROME, 15 OCT. 1861

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 429

M. le ministre,

à la dépêche en date du 9 courant dans laquelle V. Exc. me donne avis du paiement des dépenses pour travaux d'entretien exécutés pendant le 1^{er} semestre se trouve joint un mémoire des frères Conscience inscrit sous le n^o 4 des pièces justificatives du bordereau de ces dépenses avec cette simple note « à faire signer par les deux frères Conscience ». Ce n'est pas la première fois que les mémoires des frères Conscience m'ont été retournés pour la même cause d'apparente irrégularité, mais comme les explications que j'ai données dans les mêmes circonstances ont suffi pour faire accueillir ces mémoires dans l'état où ils ont été produits, je demande à V. Exc. la permission de lui renouveler ici les explications que je lui ai transmises à la date du 2 février de l'année courante au sujet d'un mémoire des mêmes frères Conscience pour travaux exécutés en 1860. Le mémoire en question a été produit avec la signature d'un seul des deux frères Conscience parce que depuis plus de trente ans la signature de Giovanni Conscience est connue pour être celle de la raison sociale [manque la fin].

658. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 22 OCT. 1861

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 235

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du

corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de seize mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

659. SCHNETZ A HALEVY. ROME, 2 NOV. 1861

Original. Arch. Institut, carton 5 E 43

M. et cher confrère,

en attendant le rapport détaillé de l'Académie, nous avons reçu celui qui a été lu à la dernière séance publique de l'Institut et qui, suivant l'usage, est toujours un peu adouci. Je dois cependant, faire une petite réclamation en faveur de M. Cugnot, dont l'Académie blâme le choix qu'il a fait de la *Vénus de l'Hermitage* pour la copie en marbre que lui demandait le règlement. Ce choix n'a pas été fait par lui, c'est sur mon indication qu'il s'y est arrêté. L'Académie n'a pas oublié que la découverte de cette figure, faite dans l'emplacement des jardins de César à quelque distance de la porte Portese, fit très grand bruit à Rome. On se portait en foule pour la voir sur le lieu même où elle avait été trouvée et, comme il arrive presque toujours, elle eut des admirateurs et des critiques, ces derniers, cependant, en nombre très inférieur. Le bruit de cette découverte parvint jusqu'à Paris et l'administration des Beaux-Arts d'alors me fit entendre qu'il lui serait agréable d'avoir un plâtre ou une copie de cette nouvelle *Vénus*. C'est pour satisfaire à ce désir, que je trouvais parfaitement naturel, que j'engageai M. Cugnot à prendre cette figure pour sujet de sa copie. Je regrette de n'avoir pas donné plus tôt ces détails à l'Académie, mais enfin, ils serviront encore à disculper ce jeune pensionnaire d'un blâme qu'il ne méritait pas. L'Académie paraît goûter médiocrement le mérite de cette figure. Je n'entreprends pas une discussion avec elle à ce sujet,

d'abord parce que j'ai trop de respect dans ses jugements et ses décisions et que, d'un autre côté, les discussions sur un sujet aussi délicat n'ont ordinairement qu'un résultat fort stérile. J'aurai seulement l'honneur de lui dire qu'ici, tout en reconnaissant que les jambes de cette jeune Vénus n'ont pas du tout le fini qu'on pourrait désirer et que l'on trouve dans sa partie supérieure, on ne la place pas moins entre la *Vénus du Capitole* et la *Vénus de Médicis* ; son élégante jeunesse fait paraître les deux autres un peu lourdes. C'est une hésitation d'un moment qui est cause que cette figure ne soit pas devenue la propriété de la France au lieu de le devenir de la Russie ; M. Delessert, qui était alors à Rome était, à son sujet, en concurrence avec M. Guedeonoff, espèce de directeur des pensionnaires russes à Rome et qui depuis, avec l'aide de M. le c^{te} de Kisseleff, ministre de Russie près le Saint-Siège, a su décider le gouvernement romain à leur laisser faire un choix parmi les objets d'art composant le musée Campana. J'ai également envoyé à Paris un très beau modèle en plâtre de la Vénus en question ; il est dans la collection des plâtres réunis par M. Ravaisson. M. de Kisseleff. a eu l'amabilité, sur ma demande, de m'en donner deux modèles, un pour notre galerie à Rome et l'autre pour Paris.

Je puis annoncer à l'Académie que le groupe d'*Ugolin et ses fils* est entièrement terminé et qu'on va procéder à son moulage. C'est un ouvrage considérable et qui fait le plus grand honneur au talent de M. Carpeaux et qui fera aussi, je crois, un très bon effet à l'exposition de Londres.

Veillez, M. le secrétaire perpétuel et cher confrère, être l'interprète de mes sentiments respectueux et dévoués auprès de l'Académie et recevoir l'assurance de mes sentiments les plus affectueux, Victor Schnetz.

P. S. : mon cher ami, je vous serre bien cordialement la main et vous prie de me rappeler au souvenir de nos bons amis particuliers, entre autres Lebas et Picot. Comment va ce pauvre Caristie ? Je vous souhaite bonne santé à vous et à tous ceux que vous aimez.

Une trombe qui a éclaté avant hier sur le Vatican a fait beaucoup de dégâts, mais ils sont tous réparables ; le Tibre est débordé et la foudre a ruiné le haut de [la] pyramide de la porte Saint-Paul⁴³¹. Depuis quelques jours, nous sommes dans une tempête permanente. Le chemin de fer de Rome à Civitavecchia a été enlevé à deux endroits, ainsi que le télégraphe électrique, les lettres et les voyageurs sont retenus à Civitavecchia. En revanche, le ciel politique est très calme aujourd'hui, c'est une compensation.

660. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 16 NOV. 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 236

M. le directeur,

l'examen de votre 4^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1861 a donné lieu à diverses observations qui font l'objet de la note ci-jointe. L'une de ces observations s'applique également à deux mémoires compris dans votre 8^{ème} bordereau pour 1860. Je vous serai donc obligé de vouloir bien faire droit à ces observations dans le plus bref délai possible. Je vous renvoie en conséquence avec la note précitée votre 4^{ème} bordereau et huit factures ou mémoires.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

Le Trésor et la cour des Comptes ont à plusieurs reprises réclamé la traduction des mémoires du pharmacien¹. Il leur a toujours été répondu que la traduction de ces pièces présentait les plus grandes difficultés. Cette traduction est cependant, réclamée de nouveau aujourd'hui et on insiste pour l'obtenir. M. le directeur est donc prié de vouloir bien aviser aux moyens de satisfaire dans un bref délai à cette juste réclamation. À cet effet on lui renvoie les 4 mémoires dont l'indication est en marge. M. Schnetz voudra

1. Ceux du pharmacien Balestra.

bien remarquer d'ailleurs que les mémoires dont il s'agit sont complètement illisibles ou indéchiffrables et qu'il semble qu'on ait véritablement à tâche de les rendre tels. Ce n'est qu'un composé d'abréviations et de signes conventionnels et en recevant des pièces semblables l'administration est en droit de se demander comment la vérification, une vérification sérieuse, a pu en être faite à l'Académie. En tout état de cause il est donc indispensable que les mémoires du pharmacien, ceux qu'on renvoie aujourd'hui comme ceux qui seront produits à l'avenir, soient établis sur un tout autre mode, c'est-à-dire qu'ils ne contiennent ni abréviations, ni signes conventionnels, que les prix avec les éléments qui ont servi à les former soient mis en regard de chaque fourniture et qu'enfin le montant exact des mémoires soit porté en toutes lettres au bas de ce mémoire par le fournisseur. À ces observations on doit ajouter en ce qui concerne particulièrement les deux mémoires 12 et 12^{bis} de 1861 qu'ils n'ont pas été acquittés par le s^r Balestra et que la somme de 106,63 écus indiquée sur le bordereau n'est pas égale au total de ces mémoires. Mémoire du s^r Ruspi. Ce mémoire n'est pas acquitté par le fournisseur

Mémoire Catani. La mention « je me déclare satisfait » ne paraît pas suffisante. Elle ne saurait tenir lieu d'un acquit

Mémoire Antonio Cassetta. Ce mémoire contient une dépense de 57 baiques qui paraît être à la charge du directeur

Mémoire du même. La traduction de ce mémoire et celle du mémoire ci-dessus, bien qu'elles aient été certifiées par le secrétaire de l'Académie, ne sont pas véritablement des traductions. C'est tout simplement de l'italien francisé difficile à comprendre. En outre la plupart des noms des pensionnaires y sont méconnaissables. Ainsi on trouve MM. Galchier, Cugnon, Carpoci, Chapeaux, Baraghillier, Norman, Clémart, Duboche etc. Les entrepreneurs ne sont pas tenus, il est vrai, de connaître exactement les noms des pensionnaires pour lesquels ils exécutent des travaux, mais dans ce cas c'est à l'administration de l'École à rectifier ces noms sur les mémoires lorsqu'ils ont été transcrits d'une manière incorrecte. En outre ces mémoires doivent être accompagnés d'une traduction réelle car c'est en partie pour la

mettre à même de pourvoir à ces traductions qu'une indemnité de 800 f. est allouées chaque année au secrétaire de l'Académie.

661. WALEWSKI A SCHNETZ. PARIS, 27 NOV. 1861

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 240

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous faire connaître les noms des élèves qui ont remporté cette année les premiers grands prix au concours de l'Académie des Beaux-Arts et qui sont nommés pensionnaires du gouvernement à l'Académie impériale de France à Rome à partir du 1^{er} janvier 1862. Ces élèves sont MM. Lefebvre (Jules-Joseph), né à Tournan (Seine-et-Marne) le 14 mars 1834, 1^{er} grand prix de peinture ; Sanson (Justin-Chrysostôme), né à Nemours (Seine-et-Marne) le 9 août 1833, 1^{er} grand prix de sculpture ; Moyaux (Constant), né à Anzin (Nord) le 11 juin 1835, 1^{er} grand prix d'architecture ; Girard (Paul-Albert), né à Paris le 13 décembre 1839, 1^{er} grand prix de paysage historique ; Dubois (Clément-François-Théodore), né à Rosnay (Marne) le 24 août 1837, 1^{er} grand prix de composition musicale.

Je vous prie, M. le directeur, de vouloir bien installer tous ces pensionnaires lorsqu'ils se présenteront à l'Académie où ils doivent être rendus au plus tard dans le courant de janvier 1862.

Agréé, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Walewski.

662. SCHNETZ A NAVEZ. ROME, [FIN NOV. 1861]

Original. Bibl. royale de Bruxelles, II/70 ; f. 461.

Éd. Chesneau-Dupin, p. 179

Mon cher Navez,

j'étais retenu chez moi par un mal à la jambe quand M. Portaels m'a apporté ton aimable lettre ; j'ai reçu l'un et l'autre avec un bien véritable plaisir. Malheureusement je n'ai pu faire pour ton genre ce que j'aurais pu faire si j'avais été plus ingambe, mais la

connaissance qu'il a de Rome a pu lui faire suppléer à ce que je n'ai pu faire. Du reste j'ai eu le plaisir de me trouver souvent avec lui et son compagnon de voyage chez M. le c^{te} de Kisseleff, ministre de Russie à Rome, et hier dimanche ils m'ont fait le plaisir de venir de venir dîner chez moi. Ils m'ont dit qu'ils doivent quitter Rome après demain pour retourner en Belgique et bien entendu je n'ai pas voulu les laisser partir sans leur donner un petit mot pour te remercier de ta bonne lettre et te remercier des bons sentiments de vieille et sincère amitié qu'elle m'exprime, sentiments qui sont aussi les mêmes et qui, comme le bon vin, ne font que devenir meilleurs en vieillissant.

J'ai appris par Portaels que ta santé était toujours assez bonne et que tu travaillais toujours avec le même plaisir qu'autrefois. C'est aussi ce que je fais un peu de mon côté, tout en me résignant à ne plus espérer ni gloire ni profit de ce que je produis. Quand la vue s'affaiblit, la main n'a plus la même sûreté et que l'ardeur de la jeunesse s'éteint peu à peu, il est sage de ne travailler que pour son propre plaisir : chacun son tour, ainsi va le monde.

Je ne te dis rien de Rome. Ton gendre pourra te dire qu'on y est parfaitement tranquille grâce à notre drapeau. J'avais lu dans les journaux les détails des fêtes qui ont été données à Anvers à l'occasion de l'exposition ; c'était vraiment magnifique. Maintenant nous allons avoir dans quelques mois l'exposition de Londres qui se prépare sur une grande échelle¹. Du temps de Léon X et des Médicis on faisait beaucoup moins de bruit et d'embarras et l'art n'en produisait pas des fruits moins beaux, mais aujourd'hui il faut de la grosse caisse, des trombones et des cornets à piston. *Va bene!* Il y a longtemps que je n'ai eu de nouvelles de Paris et j'ignore encore si je serai remplacé ou si je serai prolongé encore une année². À la volonté du bon dieu ! J'espère que l'Académie fera un bon choix pour le successeur de ce pauvre Abel de Pujol³.

1. Exposition universelle de 1862.

2. Son directorat devait s'achever au 31 déc. 1859 et Schnetz avait déjà bénéficié d'une année de prolongation.

3. Mort en sept. 1861.

Correspondance de Schnetz (2)

Adieu, mon cher Navez. Continue à bien te porter et conserve-moi ta bonne amitié. Je t'embrasse de tout mon cœur. V. Schnetz.

Je t'envoie ma photographie. Ma jambe va mieux.

663. WALEWSKI A SCHNETZ. PARIS, 7 DEC. 1861

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 242

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que par décret du 1^{er} de ce mois rendu sur mon rapport, S. M. l'empereur a daigné prolonger la durée de vos fonctions de directeur de l'Académie impériale de France à Rome. Je vous transmets ci-joint une ampliation de ce décret.

Agrérez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Walewski.

Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale empereur des Français, sur le rapport de notre ministre avons décidé et décrétons ce qui suit

Art. 1^{er} : les fonctions de M. Schnetz, membre de l'Institut, nommé par décret du 7 août 1852 directeur de l'Académie impériale de France à Rome pour six années consécutives du 1^{er} janvier 1853 au 31 décembre 1858 et maintenu jusqu'au 31 décembre 1859 par les deux décrets du 7 juin 1858, 22 octobre 1859 et 17 octobre 1860, sont prolongées d'une année à partir du 1^{er} janvier 1862

Art 2 : notre ministre d'État est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Compiègne, le 1^{er} décembre 1861. Signé, Napoléon. Par l'empereur le ministre d'État, Walewski ; pour ampliation le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

664. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 10 DEC. 1861
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 430

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 6^{ème} bordereau des dépenses faites pour le service de l'Académie impériale de France à Rome et les pièces qui en forment la justification. Le montant de ces dépenses est de 14 476,55 f. Au moyen de la rectification faite de la dépense portée au 4^{ème} bordereau le reste en caisse au 12 octobre, date des 5^{ème} et dernier bordereau, s'élevait à la somme de 2804,86 f. Le 9 novembre suivant j'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome la somme de 16 000 f., d'où résulte un excédent en recette de 5328,31 f. Cette somme étant insuffisante pour solder les dépenses du mois courant et surtout celles de fin d'année, je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible un nouvel acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour me mettre en mesure de faire face aux dépenses à l'échéance du présent mois. Je me suis empressé de faire rectifier ou refaire les pièces à l'appui du 4^{ème} bordereau inclus dans la dépêche que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 16 septembre dernier, mais ces rectifications demandent un assez long travail, les pièces ne m'étant point encore été remises. J'aurai l'honneur de les transmettre à V. Exc. aussitôt que je les aurai reçues. J'ai l'honneur...

665. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 14 DEC. 1861
Original. Arch. Nat. F²¹ 612, Schnetz

M. le c^{te},
je viens de recevoir la copie du décret par lequel S. M., qui a daigné, sur le bienveillant rapport de V. Exc., me continuer une année encore dans les fonctions de directeur de l'Académie de France à Rome. Profondément reconnaissant de ce nouveau témoignage de confiance de S. M., je redoublerai d'efforts pour n'en pas rester indigne. V. Exc., M. le c^{te}, a une trop grande part dans

cette décision favorable à mon égard pour que je ne m'empresse pas également de lui en exprimer ma vive reconnaissance. Veuillez donc en agréer l'expression avec bonté, M. le c^e, ainsi que celle du dévouement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, de V. Exc., le très humble et très obéissant serviteur, Victor Schnetz.

666. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 20 DEC. 1861
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 236

M. le directeur,
je vous ai fait connaître dernièrement les noms des élèves qui ont remporté cette année les premiers grands prix aux concours de l'Institut et qui à ce titre sont nommés pensionnaires du gouvernement à l'Académie impériale de France à Rome. Vous avez donc les éléments nécessaires pour établir votre projet de budget de l'exercice 1863 et je viens vous inviter à m'envoyer ce projet dans le plus bref délai possible.
Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

667. SCHNETZ A COURMONT. ROME, 28 DEC. 1861
Original. Arch. Nat. F²1596, comptabilité 1861.
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 431

M.,
les pièces que par dépêche du 16 décembre dernier vous m'aviez envoyées à rectifier suivant les observations du Trésor et de la cour des Comptes, dont copie était incluse sous le même pli, viennent de m'être remises à l'instant et je m'empresse de vous les transmettre en ajoutant aux explications que j'ai déjà eu l'honneur de vous donner aussitôt après avoir reçu votre lettre, quelques notes sur la rectification de ces pièces dans l'ordre des observations dont elles ont été l'objet :

mémoires du pharmacien Balestra (exercice 1860, 3^{ème} bordereau, pièces 2 et 2^{bis} ; exercice 1861, 4^{ème} bordereau, pièces 12 et 12^{bis}). Ces mémoires ont été tous refaits en français et dans la forme usitée par le pharmacien en chef du corps français d'occupation à Rome pour la présentation de sa comptabilité au ministère de la Guerre. Il faut ajouter, en ce qui concerne les deux mémoires 12 et 12^{bis} du quatrième bordereau 1861, que le montant dudit mémoire est bien tel qu'il est indiqué dans ledit bordereau (106 écus 63 baiouques) et que l'erreur signalée dans l'observation du Trésor provient d'une méprise faite par l'addition de la colonne du rabais du mémoire n° 12 avec la colonne du tarif du mémoire n° 12^{bis}, placées, il est vrai, dans l'ordre inverse dans les deux mémoires, ce qui, déjà en 1859, a donné lieu à une observation et à une méprise semblables. Au moyen de la nouvelle forme adoptée pour la présentation des comptes du pharmacien, cette confusion ne sera plus possible.

mémoire de Ruspi, exercice 1861, 4^{ème} bordereau, n° 26. Ce mémoire a été refait et acquitté.

mémoire Catani, exercice 1861, 4^{ème} bordereau, n° 19. Ce mémoire à été refait et acquitté.

mémoire Antonio Cassetta, exercice 1861, 4^{ème} bordereau, n° 33. La dépense à la charge du directeur, qui faisait partie de l'article 49 de ce mémoire en a été retranchée (22^{bis}) et a réduit le montant dudit à la somme de 104 écus 24 ½ baiouques. Les traductions ont été faites et les noms des pensionnaires rectifiés.

mémoire du même, exercice 1861, exercice 1861, 4^{ème} bordereau, n° 32.

Les traductions ont été refaites et rendues aussi intelligibles que le permet la rédaction toujours diffuse des mémoires des ouvriers du pays.

Enfin, les bordereaux ont été rectifiés d'après les modifications opérées dans les pièces justificatives.

Veillez agréer, M., l'assurance des sentiments de considération très distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

668. [LISTE D'OUVRAGES ARRIVES A L'ACADEMIE DE FRANCE]

Arch. A.F.R., carton 64, minutes 1862

-*Dictionnaire des antiquités romaines*¹, trois volumes

-*Deux vies de saints* (Godescalk)²

-un volume, *Collection des auteurs latins* (Lucrèce)³

-id. *Anatomie du cheval*⁴

-2 [volumes] (Hérodote)⁵

-id. *Peintures de Sienna*⁶

-id. *Guérin* (peintures)⁷

669. SCHNETZ À COUDER.ROME, 8 JANV. 1862

Original. Arch. Institut, carton 5 E 44

M. le président et cher confrère,

M. le ministre [vous] aura donné connaissance du décret de l'empereur en date du 1^{er} décembre 1861 qui me confirme pour une année encore dans les fonctions de directeur de l'Académie impériale de France à Rome. Je sens tout le prix de ce nouveau témoignage de confiance de S. M. et je ferai tous mes efforts pour ne pas en rester trop indigne. C'est vous dire, M. le président que je chercherai toujours à diriger les études des pensionnaires à Rome dans la voie qui m'est indiquée par les sages et judicieux conseils de l'Académie.

Permettez-moi de profiter de cette circonstance pour vous offrir mes souhaits de bonne année et vous prier de les offrir aussi à nos chers confrères, en les priant de vouloir bien me conserver leur amicale bienveillance.

¹. Peut-être le *Dictionnaire des antiquités romaines* de Pitiscus dans l'édition de 1766.

². *Vies des saints*, paru en 1846.

³. Sans doute dans la collection publiée par Nisard.

⁴. Peut-être les dessins de chevaux par Carle Vernet lithographiés en 1834.

⁵. Difficile d'identifier l'édition. Il en existait 4 à la villa Médicis en 1876.

⁶. Non identifié.

⁷. Série de gravures anonymes d'après les peintures de Guérin.

J'ai l'honneur d'être, M. le président et cher confrère, votre très humble et très obéissant serviteur, Victor Schnetz.

P. S. : le groupe¹ de Carpeaux est enfin moulé. Aussitôt que le plâtre sera sec, je l'enverrai à Paris. C'est un ouvrage très considérable, qui a été jugé favorablement ici. Je désire beaucoup qu'il ait les suffrages de l'Académie.

670. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 9 JANV. 1862
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 248

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de quinze mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1861. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.
Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

671. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 11 JANV. 1862
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 432

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 7^{ème} bordereau des dépenses faites pour le service de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1861 et les pièces qui en forment la justification. Le montant de ces dépenses est de 10 739,08 f. Au 10 décembre, date du dernier bordereau, la dépense surpasse la recette de 5410,77 f. Ainsi que je le faisais pressentir à V. Exc. en

¹. *Ugolin*.

lui adressant le précédent bordereau et en la priant de vouloir bien faire mettre à ma disposition les fonds nécessaires pour faire face aux besoins du service, le reste en caisse à la date du dernier bordereau s'est trouvé insuffisant pour couvrir les dépenses de la fin de l'exercice et quoique la caisse de l'Académie soit déjà en avance de 5410,99 f. les dépenses afférentes audit exercice ne sont pas encore soldées. Je viens donc renouveler à V. Exc. la prière de faire mettre à ma disposition dans le plus court délai possible un nouvel acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour me mette en état de solder les dépenses du présent mois de janvier à l'échéance.

J'ai l'honneur...

672. WALEWSKI A SCHNETZ. [PARIS], 16 JANV. 1862

Arch. A.F.R., carton 64, f. 249

M.,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois et en vous remerciant des bons sentiments qu'elle contient à mon égard, je suis charmé de voir que l'opinion que j'ai exprimée à la distribution des prix de l'École des beaux-arts sur la nécessité de l'enseignement des maîtres et les avantages que présente pour les artistes l'éducation qu'ils reçoivent à Rome est conforme à celle de l'honorable directeur que je me félicite d'avoir pu maintenir encore à la tête de notre École. Soyez certain que les intérêts que vous me recommandez seront l'objet de ma part d'une sollicitude toute particulière. Recevez, M., etc.

673. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 18 JANV. 1862

Original. Arch. nat. F²¹597, comptabilité 1862.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 433

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc., en double expédition suivant l'usage, le projet de budget des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1862. Le nombre des pensionnaires présents à l'Académie pour cet exercice, étant fixé à vingt et un par suite des résultats du concours, les dépenses fixes du personnel ont été calculées suivant ce nombre. Quant aux dépenses éventuelles comprises aux chap. II, III et V, les augmentations successives qui ont été introduites depuis les trois dernières années seulement dans l'une ou l'autre des dépenses afférentes à ces chap. ne permettant pas de baser leur évaluation sur une moyenne de plusieurs années, j'ai dû, pour approcher autant que possible d'une estimation exacte, prendre alternativement pour base, dans les dépenses des exercices 1858, 1859 et 1860, celles de même nature qui se représentent en 1862 et j'ai motivé au bas de chaque article les causes d'augmentation ou de diminution. L'article 3^{ème} du chap. II, mobilier du palais, qui présentait une augmentation anormale par suite du renouvellement complet de la livrée des domestiques en 1859, ne devant être grevée que d'un renouvellement partiel en 1861, a été ramené à un chiffre inférieur de son correspondant au compte de 1861. Par une raison inverse exposée à la fin de l'article 2^{ème} du chap. II du présent projet, les frais particuliers d'études ont été évalués à un chiffre supérieur à celui de la dépense faite en 1859. Le chap. IV se trouve grevé à l'extraordinaire des frais de retour en France du directeur. Enfin, le montant des dépenses préventives pour 1862 s'élève à la somme de 122 936,62 f.

J'ai l'honneur d'être avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

674. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 18 JANV. 1862

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 251

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de dix mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1861. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

675. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 3 FEV. 1862

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 252

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que par décision en date du 25 janvier 1862 j'ai compris les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome pour une somme de 15 500 f. dans la répartition du crédit affecté à l'entretien des Bâtiments civils pour l'année 1862. Cette somme est répartie ainsi qu'il suit :

- entretien annuel (6510 f.)
- reconstruction du mur de droite du portique à l'entrée du palais (2150 f.)
- reconstruction d'une partie du mur de clôture du côté de la porte Pinciana
- restauration des murs de séparation entre l'allée des orangers et le jardin du directeur (2500 f.)
- établissement d'une pompe hydraulique (2500 f.)

Je vous invite, M. le directeur, à donner connaissance de cette répartition à M. l'architecte en lui recommandant de se renfermer exactement dans les limites de ce crédit et de donner à chaque somme la destination ci-dessus fixée. Il devra en outre prendre les

Correspondance de Schnetz (2)

mesures nécessaires pour que les travaux soient rapidement exécutés de manière à ce que les décomptes me soient parvenus avant la fin de l'exercice.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

676. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 8 FEV. 1862

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 434

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 1^{er} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie impériale de France à Rome depuis le commencement de l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 7102,41 f. Je n'ai reçu aucun acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour le présent exercice. Je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible un 1^{er} acompte pour assurer les besoins du service. Je m'occupe en ce moment de réunir les pièces qui doivent compléter les justifications de la dépense de l'exercice 1861. Aussitôt que ces pièces seront régularisées, je m'empresserai de les transmettre à V. Exc. avec le dernier bordereau dudit exercice.

J'ai l'honneur...

677. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 15 FEV. 1862

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 253

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de vingt mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice

courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome. Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

678. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 22 FEV. 1862

Original. Arch. nat. F²¹597, comptabilité 1862.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 435

M. le ministre, un vieux serviteur de l'Académie, le nommé Fleury, vient de mourir après avoir été près de soixante ans attaché à cet établissement, en qualité de premier domestique. Depuis plus de quinze ans, des infirmités assez graves l'avaient mis dans l'impossibilité de satisfaire avec une égale activité à tous les devoirs de sa place, notamment le service de la table des pensionnaires. Je fus obligé de lui adjoindre un suppléant, auquel fut allouée une modique rétribution. Ce suppléant, Agostino Bozzoni, est un garçon très intelligent, très actif, dont je n'ai qu'à me louer depuis qu'il est au service de l'Académie. Aussi n'ai-je pas hésité, et c'était toute justice, à lui donner la place du pauvre décédé et à lui en attribuer les émoluments, montant mensuellement à 14 écus 44 baiques par mois (77,64 f.), nourriture comprise. Les traitements réunis de Fleury et de son suppléant montaient à la somme de 20 écus (107,53 f.) par mois. Reste donc disponible, à compter du premier février courant, la somme de 5 écus 56 baiques (29,89 f.), allouée mensuellement à Bozzoni qui remplace le décédé. C'est de cette somme de 5 écus 56 baiques que je viens proposer à V. Exc. de m'autoriser à faire une répartition mensuelle entre plusieurs domestiques de la maison dont les salaires me sont depuis longtemps démontrés insuffisants, en raison des fatigues de leur service et surtout, de l'augmentation du prix des vivres. Cette répartition aurait lieu dans la proportion suivante. Savoir :

1. 3 écus par mois ajoutés aux gages du portier dont le service est des plus pénibles le jour comme la nuit et dont le salaire mensuel, inférieur d'un grand tiers à celui des concierges des palais de Rome, n'est que de 9 écus (48,38 f.) et ne peut évidemment suffire aux besoins de sa famille.

2. 1 écu par mois aux gages de chacun des deux domestiques des pensionnaires qui ne reçoivent que 7 écus 50 baioques (40, 33 f.)

3. enfin, 56 baioques aux gages mensuels de Monti, sous-gardien de la galerie, qui ne sont que de 2 écus 56 baioques.

J'espère que V. Exc. voudra bien donner son approbation à cette proposition.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

679. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 8 MARS 1862

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 436

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 2^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 6689,58 f. auquel s'ajoute l'excédent en dépense constaté au 1^{er} bordereau. J'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à la date du 27 février dernier une somme de 20 000 f. d'où résulte un reste en caisse de 6214,01 f. Je n'ai pu joindre à l'envoi de ces pièces l'état émargé par les gens de service pour le traitement du mois de février parce que j'attends pour le faire compléter la décision que prendra V. Exc. au sujet de la demande que je lui ai adressée le 22 février dernier.

680. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 22 MARS 1862

Original. Arch. nat. F²¹ 597, comptabilité 1862

M. le ministre,
des affaires de quelque importance pour moi peuvent nécessiter ma présence à Paris d'un moment à l'autre. J'ai donc l'honneur de m'adresser à V. Exc. pour qu'elle veuille bien m'accorder un congé d'un mois. V. Exc. peut être assurée que je ne profiterai de cette faveur qu'autant que mon absence ne pourrait être d'aucun préjudice à l'école que j'ai l'honneur de diriger à Rome. Permettez-moi, M. le ministre, de profiter de cette occasion pour vous prier d'agréer l'assurance du respectueux dévouement de votre très humble et très obéissant serviteur, Victor Schnetz.

P. S. : M. le c^{te} de Kisseleff, ministre de Russie, qui me parle souvent de V. Exc., entre chez moi au moment où je termine cette lettre et me charge, M. le ministre, de vous exprimer ses meilleurs sentiments.

M. le m^{is} de La Valette part demain pour Paris et y arrivera en même temps que cette lettre.

681. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 22 MARS 1862

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 437

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le compte et les pièces à l'appui des dépenses faites en 1860 pour entretien annuel et grosses réparations des bâtiments et dépendances de l'Académie impériale de France à Rome. Ce compte se résume dans les termes suivants : dépense faite pour entretien annuel (6063,31 f.) ; pour grosses réparations (15 911,13 f.) J'ai reçu acompte le 28 octobre 1861 d'une somme de 7218,94 f., d'où résulte un excédent en dépense de 14 755,50 f. Je viens prier V. Exc. de faire ordonnancer le montant dudit excédent en dépense aussitôt que la vérification du compte ci-joint pourra être faite. J'ai l'honneur...

682. WALEWSKI A SCHNETZ. PARIS, 27 MARS 1862

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 253

M. le directeur,

vous m'avez écrit le 22 février dernier pour m'informer que par suite du décès du 1^{er} domestique¹ attaché à l'Académie, il restait à partir du 1^{er} février sur le salaire des gens de service un disponible mensuel de 5,56 écus (29,89 f.) et vous me demandez l'autorisation de répartir cette somme entre plusieurs domestiques de la maison dont les salaires sont insuffisants en raison des fatigues de leur service et surtout de l'augmentation du prix des vivres. J'ai l'honneur de vous annoncer que je donne mon approbation à la répartition dont il s'agit dans les proportions que vous avez indiquées par votre lettre précitée.

J'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de vingt mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

683. SCHNETZ A COUDER. ROME, 28 MARS 1862

Original. Arch. Institut, carton 5 E 44

M. le président et cher confrère,

M. Pingard m'écrit que l'Académie a le projet de faire réimprimer ses règlements et ceux de l'Académie impériale de France à Rome et me prie, en conséquence, de lui faire connaître les changements qui ont pu se produire dans les dispositions du règlement particulier de l'École que j'ai l'honneur de diriger et,

¹. Fleury.

notamment, sur l'article 9. L'article 9, en effet, est celui qui a subi quelques changements par suite d'une décision de M. le ministre d'État datée de 1858, qui élève à la somme de deux mille sept cent soixante francs le traitement des pensionnaires, qui n'était avant que de deux mille quatre cent francs, traitement devenu insuffisant par l'augmentation successive des prix de chaque chose. Préalablement, sur la demande du directeur, M. le ministre avait accordé une indemnité de cinq cents francs pour les travaux de dernière année des pensionnaires peintres et une indemnité de trois cents francs pour les sculpteurs et architectes. Les autres articles du règlement n'ont subi aucune modification. Mais, puisqu'il est question de la réimpression des règlements de l'Académie, je lui demanderai la permission d'avoir l'honneur de lui soumettre quelques idées relativement à la partie de ces règlements qui concerne les pensionnaires graveurs en taille-douce. L'Académie voit avec regret que ces pensionnaires n'accomplissent que bien rarement, et encore même souvent d'une manière peu satisfaisante, la planche qui doit terminer leurs études à Rome. Cela tient à plusieurs raisons, mais la principale, je crois, vient de ce que ces jeunes graveurs arrivent à Rome très peu habiles dans leur art, car on n'est pas graveur pour avoir tracé, sur un fond blanc, une figure d'après nature ou d'après l'antique. Aussi qu'arrive-t-il ? C'est qu'aussitôt arrivés à Rome, en présence des chefs-d'œuvre de la chapelle Sixtine, des Stances et de tant d'autres lieux, devant aussi cette belle nature italienne si pittoresque, ils se sentent attirés par le désir de les copier et de les étudier, ce qui n'est que très louable et très naturel. Mais ce ne sont pas seulement des dessinateurs que l'Académie veut former, ce sont des graveurs. Et, comme ils ne trouvent aucun attrait à leurs études de graveurs par le manque d'habitude de se servir du burin, ce n'est qu'avec peine qu'ils arrivent à exécuter le portrait gravé qui leur est demandé dans la 3^{ème} année de leur pensionnat, mais pour ce qui est de l'exécution de la planche qu'ils doivent terminer avec leur pension, rebutés presque toujours par les difficultés, ils perdent leur temps en essais et en tâtonnements et arrivent à la fin de leur pension avec une planche à peine commencée. Je pense donc, et

c'est là ce que j'ai demandé à l'Académie d'avoir l'honneur de lui soumettre, qu'il serait peut-être plus avantageux pour le pensionnaire graveur qu'il fut autorisé par le règlement à passer à Paris la dernière ou les deux dernières années de sa pension. Il y trouverait des exemples et l'émulation qui lui manquent ici, les conseils éclairés d'un maître et les objets matériels nécessaires à son art. À mon dernier voyage à Paris, j'ai fait part de ces idées à notre cher confrère M. Henriquel-Dupont, qui pensait qu'elles pourraient être prises en considération. L'Académie, dans sa sagesse, jugera.

Une autre chose encore, sur laquelle j'ai l'honneur d'appeler l'attention de l'Académie, est celle-ci : les règlements actuels ne précisent rien sur les travaux qu'auront à exécuter à Rome les jeunes artistes qui, sur la recommandation de l'Académie, obtiennent de M. le ministre la faveur de venir profiter de restes de pension, soit de deux, trois ou quatre années. Ne serait-il pas opportun que l'Académie voulût bien faire disparaître cette lacune en fixant les travaux qu'ils auront à faire ?

Avant de terminer cette lettre, permettez-moi, M. le président, d'exprimer combien je partage vivement le deuil profond que l'accablante nouvelle de la mort de notre cher et bien aimé confrère M. Halévy a dû causer à l'Académie. Cette mort laisse un vide immense qui sera longtemps sa douleur. Cette perte cruelle ne sera pas moins sentie par tous ceux qui aiment à voir réunis un grand talent au caractère le plus honorable et à l'esprit le plus distingué. Veuillez être, M. le président, l'interprète de mes sentiments dévoués et respectueux auprès de l'Académie et me croire votre très affectionné et très humble serviteur, Victor Schnetz.

684. LA VALETTE A NIEUWERKERKE. ROME, 29 MARS 1862

Copie. Arch. Aff. étrang., carton 611

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'adresser sous la date du 21 de ce mois à S. Exc. le *mis* de La Valette pour lui exprimer

le désir du moulage du groupe connu sous le nom d'*Arria et Paetus* et des bas-reliefs du grand sarcophage trouvé à la vigna Amendola. En ce qui concerne ce dernier morceau d'art antique, je me suis empressé de faire part de votre demande au directeur du musée du Capitole qui, malgré la décision prise de ne plus permettre le moulage des objets contenus dans les galeries pontificales, fera, je l'espère, une exception en notre faveur. Quant au groupe du Gaulois existant à la villa Ludovisi, il est indispensable, M. le directeur, que vous preniez la peine de solliciter de M. le p^{ce} de Piombino lui-même l'autorisation nécessaire. Le p^{ce} demeure actuellement à Paris, rue Neuve-du-Luxembourg. M. le directeur de l'Académie impériale de France à Rome que j'ai chargé plus spécialement de ces démarches, m'a du reste fait observer qu'il se trouve dans le parc de Versailles une fort belle copie de cette statue. Pour répondre à la question subsidiaire que me pose votre lettre, j'ajouterai, M. le directeur, que le moulage du sarcophage de la villa Amendola coûterait six cent cinquante francs environ. Quant au groupe d'*Arria et Paetus* il en existe un moule à la villa Ludovisi et si le p^{ce} de Piombino permettait qu'on en fit usage, on réaliserait ainsi une notable économie. Dès que vous aurez bien voulu me communiquer votre détermination, je donnerai des ordres précis pour la prompte exécution de ces travaux.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

685. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 2 AVR. 1862

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 260

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de 14 755,49 f. pour solder les dépenses relatives aux travaux d'entretien exécutés en 1861 dans les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome. Vous aurez à présenter

Correspondance de Schnetz (2)

cette lettre à M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome qui vous remettra la somme dont il s'agit.
Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

686. WALEWSKI A SCHNETZ. PARIS, 4 AVR. 1862

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 261

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé votre compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1860 et que ce compte vient d'être transmis avec ses pièces au Trésor public. Je vous renvoie ci-joint une expédition dudit compte revêtue de mon approbation. Des mesures sont prises pour que l'excédent en dépenses de sept cent quatre vingt onze francs soixante et onze centimes que vous avez avancé soit constaté à votre profit dans les restes à payer de l'exercice clos 1860. Vous pourrez donc en toucher le montant vers le mois de mai 1862.
Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État, Walewski.

687. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 5 AVR. 1862

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 263

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de treize mille sept cents francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Correspondance de Schnetz (2)

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

688. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 12 AVR. 1862
Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 264

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de sept cent quatre vingt quinze francs soixante et onze centimes pour solde des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1860. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

689. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 12 AVR. 1862
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 438

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 3^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 7794,58 f., à déduire le reste en caisse pour les causes énoncées ci-joint à la somme de 6374,01 f., d'où résulte à ce jour un excédent en dépense de 1420,57 f.
J'ai l'honneur d'être...

690. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 23 AVR. 1862

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 265

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de sept mille sept cents francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

691. SCHNETZ À WALEWSKI. ROME, 3 MAI 1862

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 439

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 8^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour le service de l'Académie impériale de France à Rome jusqu'au 31 décembre 1861. Le montant de ce bordereau, y compris l'excédent en dépense résultant du 7^{ème} bordereau est de 25 039,41 f. La recette s'élevait à 25 000 f. Partant la dépense surpasse la recette de 3904 f. Pour ne pas différer l'envoi déjà trop tardif de ce dernier bordereau et des pièces qui l'accompagnent, j'ai dû ajourner au prochain courrier l'envoi du certificat d'inscription sur l'inventaire des objets mobiliers mentionnés dans les différentes pièces à l'appui de ce bordereau et l'état émargé par les domestiques pour reçu d'habillements dont les copies ne pouvaient être mises en règle pour l'heure du départ du courrier de ce jour. Il me reste à prier V. Exc. de vouloir bien me faire connaître aussitôt que possible le résultat de la vérification de ce dernier bordereau, afin que je puisse faire dresser le compte général de l'exercice 1861.

J'ai l'honneur...

692. PICOT A SCHNETZ. PARIS, 10 MAI 1862

Original. Fond. Custodia, Picot, 1973-A 1095

Mon cher Schnetz,

je suis tout à fait de ton avis relativement à la commission en question ; au reste, il en a toujours été de même, l'Institut n'est jamais appelé que pour les malheureux, ou plutôt contre les malheureux qui envoient leurs pauvres tableaux aux expositions et que nous sommes obligés de renvoyer dans leurs ateliers où ils meurent de faim... non pas les tableaux, mais les peintres.

Je ne t'ai pas écrit depuis la nomination de notre secrétaire perpétuel : M. Ravaisson, qui était ton candidat aurait eu peu de voix avec la tienne, si tu avais été à Paris. Je crois que nous avons bien fait de nommer M. Beulé. Il me semble bien convaincu qu'il ne doit avoir d'autre pensée que celle de l'Académie. Il est très heureux d'être des nôtres et je crois qu'il fera tous ses efforts pour nous le prouver. Tu sauras, mon cher ami, qu'il y a eu de l'opposition relativement au nouveau camarade¹ que nous devons adjoindre pour remplacer le pauvre Halévy : l'unanimité n'a pas été obtenue, il y a eu une nouvelle épreuve et notre ami Benoist a obtenu l'unanimité des présents. Nous avons pensé qu'il est assez bien de remplacer un compositeur par un compositeur, Benoist, d'ailleurs, est un aimable garçon, il est d'un commerce agréable, il est presque aussi vieux que nous et je suis convaincu qu'il serait très heureux d'être des nôtres.

Réponds-moi de suite à ce sujet afin, s'il est accepté de tous, qu'il boive avec nous à ta santé à notre prochaine réunion.

Je ne pense pas que l'Académie renonce à son droit de correspondre avec le ministre, surtout quand il s'agira de l'acquisition du dernier envoi des pensionnaires peintres et sculpteurs ; il est bien de désirer que leurs prochains ouvrages méritent cette recommandation.

J'espère que ta santé est bonne, puisque tu ne m'en dis rien. Quant à moi, je suis assez patraque. *Ci vuol pazienza* !

¹. Ce sera Gounod mais seulement en 1866.

Adieu, mon cher Schnetz, je t'embrasse de tout cœur, Picot.

693. SCHNETZ À WALEWSKI. ROME, 16 MAI 1862
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 440

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. en duplicata les deux pièces qui manquaient à la justification du 8^{ème} et dernier bordereau des dépenses de 1861, savoir certificat d'inscription sur l'inventaire des objets mobiliers portés sur les mémoires des fournisseurs pendant le dernier trimestre ; état émargé par les domestiques pour reçu d'effets d'habillement.

694. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 19 MAI 1862
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 266

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que d'après votre avis j'approuve le choix que M. Finet a fait du buste de l'impératrice Giulia Pia qui existe dans le musée du Capitole pour exécuter la copie qui lui a été commandée le 7 avril dernier moyennant la somme de trois mille francs.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

695. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 26 MAI 1862
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 268

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que par arrêté en date de ce jour j'ai accordé une indemnité de quinze cents francs à M. Guillaume, ancien pensionnaire du gouvernement, pour le mettre à même de retourner à l'Académie impériale de France à Rome afin d'y

achever ses travaux de dernière année qu'il n'a pu terminer par suite de la mission qu'il a dû remplir en Asie Mineure pendant une partie de l'année 1861. Je vous prie, M. le directeur, de donner à M. Guillaume toutes facilités de remplir ses obligations académiques.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

696. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 7 JUIN 1862

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 441

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 4^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau, y compris l'excédent de dépenses résultant du bordereau précédent est de 15 618,73 f. J'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome en date des 12 et 31 mai la somme de 21 400 f. d'où appert le reste en caisse de 5781,27 f. Cette somme étant insuffisante à couvrir les dépenses du mois courant auxquelles viennent s'ajouter celles de la fin du 1^{er} semestre, je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition le montant du présent bordereau aussitôt que vérification pourra en être faite.

J'ai l'honneur...

697. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 7 JUIN 1862

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 270

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public vos 1^{er} et 2^{ème} bordereaux des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'année 1862 s'élevant ensemble à la somme de 13785,99 f.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

698. COURMONT A SCHNETZ. PARIS, 14 JUIN 1862
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 272

M. le directeur,
à différentes reprises l'administration a appelé votre attention tant sur le mode de fixation du prix du fret des envois de Rome que sur l'élévation de ce prix comparativement au taux des Messageries impériales et vous avez dû en faire vous-même l'observation au capitaine du navire qui effectue ordinairement ces transports. Le moment approche où vous allez expédier en France les envois de 1861. À cette occasion je crois devoir vous informer qu'il ne me paraît pas possible d'allouer au cap. Tomei pour le fret de Rome à Marseille plus de dix francs des cent kilogrammes pour les caisses pesant au moins 350 kg au m³, et plus de 20 f. le m³ pour les caisses réputées volumineuses, c'est-à-dire pesant moins de 350 kg au m³, les 5 % de chapeau en sus. Je vous prierais donc de vouloir bien poser ces conditions au cap. Tomei en lui faisant connaître que les poids et volumes des caisses seraient reconnus à Marseille par la douane ou par le chemin de fer, au choix de l'administration. Si contre mon attente ce capitaine ne voulait pas y souscrire, vous auriez à faire choix d'un autre navire et à défaut vous devriez vous adresser aux services maritimes des Messageries impériales. Avec ces dernières nous aurions, il est vrai, à payer en sus des prix ci-dessus le chemin de fer de Rome à Civitavecchia, mais cette légère augmentation se trouverait compensée par une plus grande célérité dans le transport.

Il n'est pas hors de propos en vous entretenant de l'expédition des envois des pensionnaires de vous faire remarquer que les objets courraient beaucoup moins de risque à l'emballage et au déballage si le menuisier substituait des vis aux clous qui lui

servent à fermer les caisses et qui ne peuvent être enfoncés ni retirés sans occasionner un fort ébranlement.

J'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de vingt mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le chef de la division des Beaux-Arts, Courmont.

699. SCHNETZ A DELATRE, VIA DELLE MURATE. ROME, 14 JUIN 1862

Original. Fond. Custodia, Schnetz, 1989-A 193(1)

M.,

voici le dictionnaire en question ; l'article qui me concerne est assez exact. Il y a cependant, quelques lacunes auxquelles il sera facile de suppléer. Vous êtes vraiment trop bon de perdre votre temps sur un si mince sujet. Il serait mieux employé en traitant des sujets plus dignes de votre haute intelligence.

Veillez agréer ce conseil ainsi que l'expression des sentiments les plus distingués [de] votre dévoué serviteur, Victor Schnetz.

Si vous n'êtes pas pris dimanche, dédommagez-moi en venant dîner à la villa Médicis à sept heures et demie.

P. J. : Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome prie M. Delâtre de lui faire l'honneur de venir dîner à la villa Médicis le 15 du courant à [...] heures. Rome, 14 juin 1862.

700. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 18 JUIN 1862

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 274

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de quatorze mille cinq cents francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

701. [SEANCE DE LA CONGREGATION DES PIEUX ETABLISSEMENTS].

ROME, 26 JUIN 1862

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 275

Aujourd'hui 26 juin 1862 les membres ci-après nommés de la congrégation des Pieux établissements français à Rome, convoqué par S. Exc. le m^{is} de Lavalette, ambassadeur de S. M. l'empereur des Français près le Saint-Siège se sont réunis au palais Colonna pour examiner et entendre sous la présidence de S. Exc. la reddition du compte de l'exercice 1861.

Sont présents, M. le duc de Bellune, 1^{er} secrétaire de l'ambassade de France, président de la députation administrative des Pieux établissements français à Rome ; m^{sr} Lacroix, membre de ladite députation ; m^{sr} Level, adjoint de ladite députation pour ce qui concerne la communauté de Saint-Louis-des-Français dont il est le supérieur ; m^{sr} Jandel, général de l'ordre de saint Dominique, membre de la congrégation ; M. Mangin, préfet de la police française à Rome, membre de la congrégation ; M. Schnetz, directeur de l'Académie impériale de France à Rome, membre de la congrégation ; M. Teste, intendant militaire de la division

française d'occupation à Rome, membre de la congrégation et enfin M. Le Go, membre et secrétaire de ladite congrégation.

À l'heure indiquée pour l'ouverture de la séance S. Exc. M. l'ambassadeur fait annoncer que retenu à l'improviste par une conférence importante, il ne pourra présider la séance de ce jour et qu'à l'effet de suppléer à son absence il délègue M. le duc de Bellune pour le remplacer dans les fonctions de président de la congrégation. En conséquence M. le duc de Bellune prend place au fauteuil et déclare la séance ouverte à 1 h. 25 de relevée. Lecture est faite par le secrétaire du procès-verbal de la dernière séance ; la rédaction en est adoptée sans réclamations.

M. le président invite m^{sr} Lacroix à donner au nom de la députation administrative lecture du rapport sur la gestion des Pieux établissements pendant l'exercice 1861. Le rapport commence par constater les bons résultats obtenus dans la gestion des Pieux établissements à l'aide des modifications introduites depuis quelques années dans les règlements de l'administration, modifications auxquelles il attribue la situation prospère des Pieux établissements et le bon ordre qui règne dans leurs finances et dans les autres parties du service. Passant ensuite à l'analyse rapide des comptes des recettes et dépenses de l'exercice 1861 dont le détail ne présente aucun fait anormal à la gestion ordinaire des précédents exercices, le rapport se termine par la proposition d'un arrêté de compte de l'administration des Pieux établissements pour l'exercice 1861 dont les résultats généraux sont résumés dans les termes suivants : les recettes (24 111,12 écus) ; les paiements (21 940,13 écus) ; les restes à recouvrer (4661,96 écus) ; le solde des dépôts et avances (541,61 écus) ; le reliquat en numéraire (4811,89 ½ écus) ; l'actif des Pieux établissements (9865,51 ½ écus), y compris les 541,61 écus du solde des dépôts et avances.

Cette lecture terminée, M. le président invite ceux de MM. les membres de la congrégation qui auraient des observations à faire à prendre la parole. M. Mangin demande la permission de revenir sur une observation déjà faite dans l'une des précédentes séances de la congrégation générale au sujet de la nécessité qu'il y aurait, selon son opinion, de trouver aux fonds provenant de l'arrêté de compte en fin de chaque exercice, une destination plus productive

que celle du dépôt qui en est fait à la banque aux termes des règlements en vigueur. L'intérêt qu'on reçoit de ce dépôt lui paraît bien minime en comparaison de celui qu'on pourrait retirer de ces fonds en les employant par exemple à la réparation des immeubles appartenant aux Pieux établissements et qui situés dans les quartiers populeux de Rome ne rendent qu'un revenu bien inférieur à celui qu'ils pourraient produire si l'on affectait chaque année une partie des ces fonds déposés à la banque, à les entretenir et à les réparer. Il ne faut pas perdre de vue, ajoute M. Mangin, que c'est le bien des pauvres que l'administration est appelée à gérer et que s'enquérir des moyens d'augmenter les revenus des établissements, c'est rester dans l'esprit de leur institution qui est de ne pas laisser tarir, et même d'augmenter s'il est possible, la source des secours dont la charité dispose. Cette observation favorablement accueillie par les membres de la congrégation donne lieu à discuter l'urgence des réparations à faire aux immeubles. M^{sr} Level prend part à cette discussion pour signaler l'urgence des réparations à faire dans l'église Saint-Louis-des-Français dont l'humidité met depuis longtemps à l'épreuve la santé de ceux qui la desservent et qu'on pourrait assainir en établissant un système de ventilation sous le pavé. M^{sr} Lacroix répond que le projet relatif à cette réparation est déjà fait et qu'on n'attend que l'occasion favorable pour le mettre à exécution.

Sur l'invitation de M. le président les membres de la congrégation déclarent ne rien avoir à ajouter aux observations qui viennent d'être présentées. M. le président interpelle nominativement au sujet du *quitus* à délivrer au comptable de ses opérations pendant l'exercice 1861 et conclut à l'accorder. Ces conclusions sont adoptées. Aucun autre objet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 2 h moins 5 minutes de relevée.

702. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 10 JUIL. 1862
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 442

M. le ministre,
conformément aux instructions données par V. Exc. (25 février 1859), le soussigné directeur de l'Académie impériale de France à Rome fait verser entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome la somme de mille trois cents francs soixante-six centimes, montant des revenus ordinaires de ladite Académie pour l'exercice 1861, ainsi qu'il résulte du paragraphe 1 du chap. 1 du compte en recette et dépense de cet établissement pour ledit exercice.

703. SCHNETZ A GAUTHIER. ROME, 10 JUIL. 1862
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 384

M.,
j'ai l'honneur de mettre à votre disposition pour être expédiées par voie de mer jusqu'à Marseille 18 colis adressés à S. Exc. M. le ministre d'État à Paris et portant un n° d'ordre de 1 à 18. À propos de cette expédition vous me permettrez de vous rappeler, M., de recommander à votre attention les instructions ministérielles dont je vous ai transmis copie, savoir celle qui enjoint de faire remettre les envois de l'Académie à M. Bédenc jeune à Paris par l'intermédiaire de M. Horace Bouchet de Marseille, celle en date du 14 juin dernier tendant à fixer le prix du fret des envois de Rome suivant un nouveau tarif indiqué dans la dépêche ministérielle en faisant connaître au capitaine que le prix des colis et leur volume doivent être vérifiés à la douane ou chemin de fer de Marseille au choix de l'administration. Vous voudrez bien, M., rappeler à l'expéditionnaire de Marseille qu'une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte l'envoi de l'Académie de la visite à la frontière en raison des dommages que pourrait causer aux objets qui en font partie l'ouverture des caisses avant leur remise à destination. Enfin vous

ferez suivre comme de coutume les frais de cette expédition au compte du ministère.

Veillez agréer, je vous prie, M., l'expression de mes sentiments de parfaite considération. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

704. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 15 JUIL. 1862

Original. Arch. nat. F²¹ 597, comptabilité 1862. Minute.

Arch. A.F.R., carton 64, f. 447

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc., en triple expédition suivant l'usage, le compte général des recettes et des dépenses de l'Académie impériale de France pour l'exercice 1861, avec les pièces à l'appui qui sont :

1. compte de l'architecte Poletti et pièces y annexées sous le numéro 1A
2. récépissé de M. le payeur de la division française d'occupation à Rome, du montant des revenus ordinaires de l'Académie, sous le numéro 2A
3. et enfin, le compte du fonds de retenue au 31 décembre 1861 et les quittances y annexées, sous le numéro 3 A.

La production de ces pièces complète les justifications du compte dudit exercice qui se résume dans les termes suivants : recette : 122939, 42 f. ; dépense : 122978, 46 f. ; la dépense excédant la recette de 39, 04 f.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

705. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 15 JUIL. 1862
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 444

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. en triple expédition selon l'usage le compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1861 avec les pièces à l'appui qui sont, compte de l'architecte Poletti et pièces y annexées sous le n° 1A ; récépissé de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome du montant des revenus ordinaires de l'Académie sous le n° 2A ; et enfin le comptes des fonds de retenue au 31 décembre 1861 et les quittances annexées sous le n° 3A. la production de ces pièces complètent les justifications du compte dudit exercice qui se résume dans les termes suivants : recette 122 939,42 f., dépense 122 978,46 f., la dépense excédant la recette de 39,04 f.
J'ai l'honneur...

706. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 22 JUIL. 1862
Original. Arch. nat. F²¹ 607, rapport 1861-1862.
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 445

M. le ministre,
j'ai l'honneur d'annoncer à V. Exc. que les ouvrages de MM. les pensionnaires pour l'année 1861, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie en avril dernier, ont été expédiés le 10 du mois courant par l'entremise de la maison Gauthier de Rome sur la tartane « Adalina », cap. Silvestro Tomei, pour être remis, selon les précédentes instructions de V. Exc., à M. Bédenc jeune de Paris par l'intermédiaire de M. Horace Bouchet de Marseille. J'ai eu soin de recommander à M. Gauthier de se conformer pour le règlement du prix du fret de cette expédition aux instructions y relatives contenues dans la dépêche que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 14 juin dernier, dont j'ai donné connaissance à M. Gauthier. L'envoi se compose de dix-huit colis portant un numéro d'ordre de 1 à 18 inclusivement et cette suscription : « à M. le ministre d'État à

Paris ». Les caisses numérotées 1, 2, 3, 4, 5 et 6 contiennent les ouvrages de la section de sculpture, celle n° 7 renferme les dessins de M. Sellier, pensionnaire peintre, la caisse n° 8 contient les ouvrages des sections de peinture, d'architecture et de musique. Et enfin, celles portant les nos 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 renferment les objets que les pensionnaires dont le pensionnat est terminé sont autorisés à joindre annuellement à l'envoi. J'ai fait suivre, comme à l'ordinaire, les frais de cette expédition pour être acquittés par votre département, tout en notant ici, pour ordre, que les frais concernant les colis nos 17 et 18, qui appartiennent à MM. Lemaire, statuaire, membre de l'Institut, et Clément, peintre pensionnaire, doivent être remboursés, sauf décision contraire, par les destinataires ; lesdits n'ayant été joints sous cette réserve à l'envoi de l'Académie que pour éviter le dommage qui pourrait résulter de l'ouverture des caisses avant remise à destination. Je joins sous ce pli les tableaux comparatifs des travaux exécutés par les pensionnaires avec les obligations qu'ils avaient à remplir aux termes des règlements pour l'année 1861. Les observations inscrites dans ces tableaux offrent un résumé de la situation de chaque pensionnaire en face de ses devoirs académiques, résumé auquel je ne dois rien ajouter, l'appréciation et le jugement de ces travaux appartenant en premier lieu à l'Académie.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, votre très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

707. SCHNETZ A BEULE. ROME, 22 JUIL. 1862

Original. Arch. Institut, carton 5 E 44.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 446

M. et cher collègue,

j'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages exécutés par MM. les pensionnaires dans le cours de l'année 1861, après avoir été exposés en avril dernier dans les salles de l'Académie, ont été expédiés le 10 juillet suivant en seize caisses portant un numéro d'ordre de 1 à 16 inclusivement, adressées à S. Exc. le

ministre d'État. Les caisses numérotées 1, 2, 3, 4, 5 et 6 contiennent les ouvrages de la section de sculpture, celle n° 7, renferme les dessins des graveurs et un dessin de M. Sellier, pensionnaire peintre, la caisse n° 8 contient les ouvrages des sections de peinture, d'architecture, et de musique. Enfin, les caisses portant les n°s 9 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 renferment les objets appartenant aux pensionnaires rentrés en France au commencement de l'année courante. Je joins ici, pour que vous ayez la bonté de les mettre sous les yeux de l'Académie, les tableaux comparatifs des travaux exécutés par MM. les pensionnaires pour l'année 1861 avec ceux imposés à chacun d'eux par le règlement.

Veillez, je vous prie, M. et cher collègue, présenter à l'Académie l'hommage de mon respect et agréer en même temps l'expression de mes sentiments de considération les plus distingués. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

708. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 26 JUIL. 1862

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 281

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de 39,04 f. pour solder les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1861. Vous devez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

Correspondance de Schnetz (2)

709. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 26 JUIL. 1862
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 447

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 5^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau, y compris l'excédent de dépenses résultant du bordereau précédent est de 14 202,19 f., y compris l'excédent en caisse constaté au bordereau précédent s'élevant à 20 281,27 f. Appert le reste en caisse à 6079,18 f. Je viens néanmoins, prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition, aussitôt que faire se pourra, un nouvel acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour l'exercice courant, le reste en caisse étant non seulement insuffisant à solder les dépenses du mois courant, mais encore à solder les comptes des travaux d'entretien et de réparations du palais pendant le 1^{er} semestre dont je m'occupe de rassembler les pièces pour en faire dresser le compte.
J'ai l'honneur...

710. COURMONT A SCHNETZ. PARIS, 30 JUIL. 1862
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 282

M. le directeur,
j'ai eu l'honneur de vous écrire le 20 juillet 1861 pour vous prier d'adresser dorénavant à M. Béranger représentant à Marseille de la maison Faure-Beaulieu les envois des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome. Par votre lettre du 20 de ce mois, vous annoncez cependant, à M. le ministre que les envois de cette année ont été embarqués pour être remis à M. Bédenc jeune de Paris par l'intermédiaire de M. Horace Bouchet de Marseille. Je regrette que vous ne vous soyez pas souvenu des indications que je vous avais données l'année dernière parce qu'il peut en résulter à Marseille certaines difficultés de nature à retarder l'arrivée à Paris des envois des pensionnaires. J'écris

aujourd'hui même à M. Bédenc pour le prévenir de cet incident et je crois devoir vous engager à écrire de votre côté au cap. Tomei, mais je vous serai obligé de prendre des mesures pour qu'à l'avenir les envois des pensionnaires soient expédiés conformément aux instructions contenues dans ma lettre du 20 juillet 1861.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le chef de la division des Beaux-Arts, Courmont.

711. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 31 JUIL. 1862

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 284

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de quatorze mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

712. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 13 SEPT. 1862

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 448

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 6^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau, y compris l'excédent de dépenses résultant du bordereau précédent est de 13 021,49 f. À la date du dernier bordereau l'excédent en caisse était de 6079,18 f., auquel s'ajoute pour autant reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire

Correspondance de Schnetz (2)

français à Rome 14 000 f., ce qui a porté le total en caisse à 20 079,18 f., duquel à déduire le montant du bordereau ci-joint. Le reste en caisse appert à 7075,69 f.
J'ai l'honneur...

713. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 20 SEPT. 1862

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 285

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public les 3^{ème} et 4^{ème} bordereaux des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1862 s'élevant le 1^{er} à 7634,58 f., le second à 14 198,16 f. Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

714. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 20 SEPT. 1862

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 287

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de treize mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1862. Vous devez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.
Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

715. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 10 OCT. 1862

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 288

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public les 5^{ème} et 6^{ème} bordereaux des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant, s'élevant l'un à 14 302, 09 f., l'autre à 13 102,49 f.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

716. SCHNETZ A BEULE. LA COLONNA PRES ROME, 4 NOV. 1862

Original. Arch. Institut, carton 5 E 44

M. le secrétaire perpétuel et cher confrère,

je vous remercie et remercie beaucoup l'Académie des observations que vous avez bien voulu me transmettre de sa part. Elles me prouvent sa constante sollicitude pour le maintien des règlements de l'Académie de France à Rome. Ce maintien, si nécessaire aux bonnes études, est aussi, j'espère que l'Académie n'en doute pas, le but constant de mes efforts et je ne regrette pas moins qu'elle les infractions aux règlements qui se produisent quelquefois, mais, depuis 1846 que je suis en rapport avec l'École de Rome, ces irrégularités ont toujours existé plus ou moins, tant il est difficile de soumettre également à une règle absolue vingt caractères souvent si différents. Quant à la retenue, j'aurai l'honneur de faire remarquer à l'Académie que tout, ici comme ailleurs, a augmenté de prix dans une telle proportion que ce qui suffisait il y a quelques années, en 1840 par exemple, est insuffisant aujourd'hui. Je m'en aperçois par moi-même : mes dépenses ont doublé depuis l'époque de mon premier directorat. Il s'ensuit donc que le directeur se trouve souvent forcé, dans l'intérêt même des travaux des pensionnaires, de faire des avances sur la retenue, de sorte que le chiffre en est souvent très réduit à la fin de la

pension. Cet état de choses est certainement très fâcheux, mais il est difficile qu'il en soit autrement attendu. Je le répète, l'augmentation du prix de toutes choses. Il serait impossible, par exemple, à un pensionnaire de faire le voyage de Naples, de Florence ou de Venise avec son seul traitement. Du reste, il n'y a guère que les graveurs qui soient souvent passibles de la confiscation de la retenue et cela parce qu'en général ils sont très faibles graveurs quand ils arrivent à Rome et qu'ils trouvent plus de plaisir à faire de bons dessins d'après les maîtres qu'à s'enfermer dans leur atelier pour faire une gravure qu'ils savent ne pas pouvoir mener à bonne fin. C'est l'histoire de presque tous les pensionnaires graveurs malgré les exhortations du directeur, c'est par conséquent celle de M. Gaillard. Lorsque ce pensionnaire a été autorisé à passer sa dernière année de pension à Paris, je lui ai payé, à son départ, les cinq cents francs qui lui restaient de sa retenue pour lui donner le moyen de vivre à son arrivée à Paris. Il m'assura que si son travail n'était pas fini à l'époque de l'exposition, il serait au moins très avancé ; s'il n'a pas tenu sa promesse, il faut qu'il ait eu des empêchements très graves, car je connais M. Gaillard comme un fort honnête jeune homme.

À propos de la sévérité un peu cruelle de couper un tableau déjà ébauché pour le réduire aux proportions demandées par le règlement, je ne m'en sentirais peut-être pas le courage. Si quelques-uns de mes prédécesseurs l'ont fait, je les admire, mais quelques-uns aussi ont été plus indulgents et plusieurs bons tableaux qui sont admirés aujourd'hui dans le musée du Luxembourg en sont la preuve. Je n'en applaudis pas moins au désir de l'Académie de voir les pensionnaires rester dans les proportions judicieusement déterminées par l'Académie. Je la prie de croire que ce désir a toujours été le mien.

Pour ce qui touche M. Tournois, pour lequel le rapport se montre justement sévère, je n'ai que peu de choses à dire. J'aurais partagé cette sévérité si, au lieu d'avoir le malade sous les yeux, je l'avais jugé de loin, sur les faits. Je dis « malade » avec intention, car ce pauvre jeune homme n'est ni paresseux ni insubordonné mais, malgré tous les conseils, il s'est buté dans un système d'étude vicieux et sans issue. Je puis assurer l'Académie qu'il est aussi malheureux que possible de ne pas avoir satisfait aux obligations

imposées par le règlement et en pensant à la triste perspective qu'il s'est faite. Malgré cela, son obstination à la recherche d'une perfection mal comprise ne lui laisse pas la force de dire : « enfin, je m'arrête. » Cette disposition d'esprit me fait craindre parfois quelque dérangement dans ses facultés intellectuelles et cette crainte m'oblige à certains ménagements. Du reste, la figure ronde-bosse (un *Achille*) à laquelle il travaille depuis si longtemps est finie (et c'est une très bonne figure) et il compte faire l'esquisse qu'il doit. Lorsque l'Académie vous a chargé, M. et cher confrère, de me transmettre ses judicieuses réflexions, elle avait probablement perdu de vue que mon directorat allait peut-être finir dans quelques jours. Autrement, je suppose qu'elle aurait préféré attendre quelque temps pour les donner comme instruction à mon successeur.

Dans la lettre que j'ai reçue hier, on me dit que quelques personnes s'agitent pour faire introduire quelques modifications dans l'étude des Beaux-Arts. J'espère que cette nouvelle n'a aucun fondement.

Veillez, M. le secrétaire perpétuel et cher confrère, être l'interprète de mes sentiments dévoués auprès de l'Académie et me croire votre très empressé et bien affectueux serviteur, Victor Schnetz.

717. SCHNETZ À WALEWSKI. ROME, 8 NOV. 1862

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 449

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 7^{me} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 16 503,41 f., auquel s'ajoute pour autant reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome 13 000 f. Le total en caisse s'est élevé à 19 957,69 f., duquel déduisant le montant du bordereau ci-joint la recette appert à 3454,28 f. Cette dernière somme étant insuffisante à solder les dépenses du mois courant, je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition avant l'échéance un nouvel acompte

sur l'allocation accordée à l'Académie sur l'exercice courant pour faire face aux besoins du service.

J'ai l'honneur...

718. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 15 NOV. 1862

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 290

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de seize mille cinq cents francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

719. WALEWSKI A SCHNETZ. PARIS, 15 NOV. 1862

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 291

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous faire connaître les noms des élèves qui ont remporté les premiers grands prix au concours de l'Académie des Beaux-Arts et qui sont nommés pensionnaires du gouvernement à l'Académie impériale de France à Rome à partir du 1^{er} janvier 1863. Ces élèves sont MM. Hiolle (Ernest-Eugène), né à Paris le 5 mai 1834, 1^{er} grand prix de sculpture ; Chabrol (François-Wilbrod), né à Paris le 7 novembre 1835, 1^{er} grand prix d'architecture ; Huot (Adolphe-Joseph), né à Paris le 15 novembre 1839, 1^{er} grand prix de gravure en taille-douce ; Bourgault-Ducoudray (Louis-Albert), né à Nantes (Loire-Inférieure) le 2 février 1840, 1^{er} grand prix de composition musicale.

L'Académie n'a point décerné de premier grand prix pour la peinture.

Je vous prie, M. le directeur, de vouloir bien installer ces pensionnaires lorsqu'ils se présenteront à l'Académie où ils devront être rendus au plus tard dans le courant de janvier 1863.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

720. SCHNETZ À WALEWSKI. ROME, 25 NOV. 1862

Original. Arch. nat. F²¹ 597, comptabilité 1862.

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 365

M. le ministre,

je m'empresse de répondre à la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 17 courant relativement à la confiscation de la retenue de M. Gaillard, pensionnaire graveur. Aussitôt que j'ai eu connaissance du rapport présenté à V. Exc. par l'Académie sur les envois de Rome, je me suis empressé de répondre à la 4^{ème} classe de l'Institut à propos précisément de la mesure qu'elle engageait votre administration à prendre à l'égard de M. Gaillard. Je demanderai ici la permission de mettre sous les yeux de V. Exc. la teneur, à peu près, de cette réponse que j'aurais eu l'honneur de faire à la demande de V. Exc. Je commençais par rappeler à l'Académie que M. Gaillard avait obtenu la permission de passer sa 5^{ème} année de pension à Paris, où il devait trouver plus de ressources et de facilités pour terminer sa gravure, travail demandé par le règlement pour la dernière année du pensionnaire graveur en taille-douce. La gravure de M. Gaillard n'était, en effet, que commencée lorsqu'il quitta Rome, mais sur la promesse qu'il me fit que la gravure serait finie, ou très près, pour l'époque de l'exposition des envois de Rome à Paris, promesse dont je ne pouvais douter, connaissant l'honnêteté de ce jeune pensionnaire, je lui comptai les cinq cents francs qui restaient de sa retenue, sachant de plus que cette somme lui était indispensable pour son petit établissement à

Paris, où il n'a aucun parent. Je suis persuadé encore que si M. Gaillard n'a pas tenu sa promesse, ce n'a été certainement que pour cause grave, comme le besoin de travailler à autre chose pour vivre. Je devais saisir naturellement cette occasion pour faire connaître à l'Académie que le renchérissement de toute chose, à Rome comme ailleurs, mettait les pensionnaires dans d'autres conditions que par le passé, que ce qui suffisait autrefois pour leur dépense personnelle, est loin de pouvoir leur suffire aujourd'hui et que, par suite de ce dit renchérissement de toutes choses, ils sont souvent dans la nécessité d'avoir recours à des avances sur leur retenue, que le directeur, connaissant ces tristes nécessités, ne peut leur refuser d'autant plus que ces demandes de fonds sont souvent faites pour pouvoir continuer leurs travaux réglementaires. J'ajouterai ici qu'il serait de toute impossibilité qu'ils puissent faire avec leur seul traitement mensuel les voyages de Venise, de Florence et de Naples, qu'ils doivent faire dans l'intérêt de leurs études. Il résulte de toutes ces demandes de fonds que le chiffre de la retenue se trouve très réduit à la fin de la pension et que le peu qui reste serait souvent insignifiant à saisir. J'ajouterai encore que ces saisies n'ont eu lieu jusqu'ici que sur les retenues des graveurs ; elles n'ont jamais eu lieu sur celles des autres pensionnaires, au moins depuis que j'ai l'honneur d'être directeur de l'Académie de France à Rome, car tous ont toujours rempli leurs engagements. Telles sont, M. le ministre, les raisons que j'ai fait valoir auprès de l'Institut au sujet de M. Gaillard. J'ose espérer que V. Exc. voudra bien les prendre en bienveillante considération. J'ai dû faire connaître aussi à l'Académie que si par le renchérissement de toutes choses, le directeur avait dû souvent accorder les demandes d'argent des pensionnaires, une autre raison l'aurait aussi rendue plus facile à ce sujet, c'est le doute que la confiscation fût bien légale. Pour faire comprendre ce doute à V. Exc., j'ai besoin de remonter un peu haut. Lorsque je vins prendre la direction de l'Académie à Rome, en 1853, il existait en dépôt dans la caisse une somme de 750 f. provenant d'une confiscation faite par mon prédécesseur sur une partie de la retenue de M. Deveaux, graveur, qui n'avait pas fait les travaux

demandés par le règlement et n'avait pas promis de les faire. Dans un voyage que je fis à Paris, en 1855 environ, je m'adressai à M. de Mercey pour savoir à qui je devais verser cette somme. Il me dit qu'il ne croyait pas que l'administration pût la recevoir, attendu que nos codes prohibaient la confiscation, que du reste il examinerait cette affaire et me ferait connaître ce qui serait décidé. Les années se sont passées sans que, jusqu'ici, j'aie reçu aucune solution à ce sujet ; puis la mort est venue enlever celui qui devait me la faire connaître. Depuis quatre ans, je me propose de faire un voyage à Paris, que je suis empêché de faire par une chose ou par une autre. Je compte profiter de mon séjour à Paris pour reprendre cette affaire et savoir définitivement ce que je dois faire de cette somme ; si je dois la verser au Trésor, qui n'en n'a pas grand besoin, ou la rendre à M. Deveaux, à qui, certainement, elle fera un très grand plaisir. Si V. Exc. le désire, j'aurai l'honneur de lui dire pourquoi les graveurs sont à peu près les seuls qui encourent la confiscation de leur retenue et de lui donner aussi quelques explications sur ce qui touche M. Tournois, sculpteur, dans le rapport de l'Académie, mais cela allongerait encore cette lettre déjà beaucoup trop longue, mais que je ne puis terminer cependant, sans prier encore une fois V. Exc. de vouloir bien accorder toute sa bienveillance au jeune graveur M. Gaillard, artiste de talent, et qui saura donner une idée des bonnes études qu'il a faites en Italie un peu plus tard, quand il aura acquis une plus grande pratique du burin.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Victor Schnetz.

721. SCHNETZ À WALEWSKI. ROME, 25 NOV. 1862

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 450

M. le ministre,

M. Thierry, architecte pensionnaire, de l'Académie a fait choix pour le projet des restaurations de sa 4^{ème} année des ruines désignées jusqu'à ce jour à tort sous le nom d'écuries de Mécène

et récemment sous celui de temple d'Hercule. Ce pensionnaire a dû faire des fouilles considérables qui lui ont pris beaucoup de temps et occasionné même des frais au-dessus du chiffre fixé par les réglemens pour les susdites fouilles. Ces excavations ont annoncé la découverte d'un édifice annexé audit temple, ce qui oblige M. Thierry à donner plus d'extension à son travail. Il n'a donc donné dans l'envoi de cette année que les dessins de l'état actuel, dessins ainsi que le constate le rapport, qui ont été vus avec le plus grand intérêt par l'Académie et qui lui font désirer vivement ceux de la restauration qui devrait compléter son envoi. Ce travail demandera certainement plus de temps qu'il n'en reste à ce pensionnaire d'ici au mois de janvier. Je viens donc prier V. Exc. de vouloir bien accorder une année de plus à ce pensionnaire pour pouvoir mettre le terme nécessaire à son intéressant travail. J'aurai l'honneur de faire observer à V. Exc. que M. Thierry n'a eu la jouissance que de trois années de pension qui restaient vacantes par la démission de M. Heim. Cette faveur pourrait lui être d'autant plus facilement accordée que l'Académie n'a pas accordé de grand prix de peinture ; il pourrait donc disposer de ces cinq années à la faveur de S. Exc. si elle veut bien consulter l'Académie sur cette demande qui, j'ose l'espérer, ne serait pas refusée. Ce qui me porte à faire cette proposition à V. Exc. c'est qu'il n'en résulterait aucun embarras pour l'Académie, attendu que M. Thierry a droit à son indemnité de voyage en Grèce, à son indemnité de fouille et à l'indemnité de trois ans pour sa dernière année. Je prendrai la liberté d'exposer en finissant que dans les propositions que j'ai l'honneur de faire à V. Exc., il ne s'agit absolument que d'une année de pension dégagée de tous les frais accessoires qui établissent quelque différence entre telle ou telle année de la pension du peintre et de celle de l'architecte, pour que M. Thierry, dès le 31 décembre prochain, terme de son pensionnat étant mis en possession desdites indemnités qui constituent cette différence, l'année de pension qui lui serait accordée ne porterait d'autre augmentation dans les dépenses de l'Académie pour l'année prochaine que celle qui aurait eu lieu si le prix de peinture eût été décerné par l'Académie au dernier concours.

722. COURMONT A SCHNETZ. PARIS, 26 NOV. 1862

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 293

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous prier de m'envoyer dans le plus bref délai possible le projet de budget de l'Académie impériale de France à Rome. Ce projet de budget devra être produit en double expédition.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le chef de la division des Beaux-Arts, Courmont.

723. COURMONT A SCHNETZ. PARIS, 26 NOV. 1862

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 294

M. le directeur,

par ma lettre en date du 14 juin de cette année j'ai eu l'honneur de vous faire connaître les conditions auxquelles le transport des envois de Rome devait être confié au cap. Tomei et j'ai informé le même jour la maison Gauthier de ces conditions qui se résumaient ainsi : les caisses pesant au moins 350 kg au m³ 10 f. par cent kg ; caisses réputées volumineuses, c'est-à-dire pesant moins de 350 kg au m³, 20 f. par m³, 5 % de chapeau en sus. Poids et volumes reconnus à Marseille par la douane ou par le chemin de fer au choix de l'administration. Le 28 juillet suivant j'adressai la même communication à Marseille au correspondant de M. Faure-Beaulieu de Paris, M. Béranger. Malgré toutes ces précautions le connaissance n'a pas été établi suivant les conditions fixées et j'ai dû refuser d'en faire rembourser le montant. Je viens en conséquence vous prier de faire connaître cette circonstance à la maison Gauthier et de prendre les mesures nécessaires pour que le connaissance du cap. Tomei soit réduit au prix stipulé.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le chef de la division des Beaux-Arts, Courmont.

724. SCHNETZ A LEBAS. ROME, 26 NOV. 1862

Original. Fond. Custodia, Lebas, 1993-A 56

Mon cher Lebas,

vosre bonne et très aimable lettre m'a fait le plus grand plaisir. Ce qu'elle dit d'obligéant m'a fait oublier le froissement que m'avait fait éprouver une phrase du rapport présenté par l'Académie à M. le ministre au sujet de M. Gaillard. Cette phrase est celle-ci: «Nous n'en dirons pas autant de la gravure peu conforme à la lettre de M. le directeur, qui nous l'annonçait comme étant sur le point d'être terminée et qui, au contraire, est à peine commencée». N'était-ce pas dire à peu près que M. le directeur mentait ou était un imbécile, ce qui n'est pas précisément très flatteur? Vous me direz, mon cher ami, que telle n'a pas été la pensée de l'Académie. Je la sais trop bienveillante à mon égard pour ne pas le croire, mais M. le ministre a pu s'y tromper et je le pense, par la lettre qu'il m'a écrite à ce sujet et par laquelle il me demande quelques renseignements sur ce qui concerne M. Gaillard, renseignements ou explications que je me suis empressé de lui donner.

J'ai un véritable plaisir, mon cher ami, d'apprendre par vous-même que votre santé est toujours bonne malgré les quatre-vingts ans dont vous me parlez. Ces quatre-vingts ans ne regardent que le corps. Votre bonne lettre me prouve que votre esprit n'a pas emboité le temps dans sa marche; il en résulte qu'il a conservé toute sa verdeur, mais, mon cher Lebas, tous vos amis sont plus ou moins près de ce chiffre. Moi qui vous parle, il ne me reste que cinq étapes à faire pour vous rejoindre, si vous voulez marquer le pas un moment pour m'attendre.

Ce que vous me dites de ce pauvre Horace Vernet m'afflige beaucoup et m'afflige d'autant plus que Picot, dans une de ses dernières lettres, m'annonçait qu'il était à peu près hors d'affaire. La vieillesse n'est vraiment triste que quand elle nous apporte sa séquelle d'infirmités. Faisons le plus de bien que nous pouvons et confions-nous à la bienveillante santé du bon Dieu.

Je recevrai votre vingt et unième lauréat avec un vrai plaisir. Je n'ai jamais eu qu'à me louer des pensionnaires sortis de notre école. J'ai toujours trouvé chez eux de bons sentiments unis à l'amour du travail.

J'écris aujourd'hui même à M. le ministre ; je le prie d'accorder une année de pension de plus à Rome à Thierry. Ma lettre est conçue dans le sens que vous m'avez indiqué. J'espère que le résultat sera tel que nous l'espérons pour ce brave jeune homme.

Nous sommes toujours fort tranquilles à Rome, qui est comme une oasis au milieu de cette pauvre Italie si indignement traitée par les piémontais. Le revirement qui vient d'avoir lieu dans la politique a fait plaisir ici à tous les amis de l'ordre et de la France. Ce revirement nous fait espérer que MM. les piémontais attendront encore longtemps avant de venir remplacer à Rome nos braves troupes qui y font si bon effet et qui, comme partout, font honneur à la France. Les piémontais à Rome : *Via !* Ce serait presque un sacrilège.

Adieu, mon cher Lebas, je vous aime de tout mon cœur, vous le savez, je le sais, mais j'ai toujours un si sincère plaisir à vous le dire que j'aime à vous le répéter. Je vous embrasse de tout mon cœur. Faites bien mes bonnes amitiés à nos chers confrères. Dites-leur bien que je n'ai pas moins à cœur qu'eux que les règlements de l'Académie soient scrupuleusement suivis, que c'est pour moi une obligation d'honneur. Malheureusement, je ne suis pas moins infaillible que le Saint Père et, malgré ma bonté, il peut se produire quelques fois une irrégularité. C'est alors que l'Académie doit faire usage de sa bienveillance à mon égard.

Mes amitiés particulières à Picot et à Lefuel, et à ce Caristie dont je sais le triste état de santé. N'oubliez pas dans ce nombre Seurre, quoique je ne le connaisse pas encore personnellement, je ne le connais que par ses lettres ; elles ont un parfum de bons sentiments qui attirent l'amitié. Je désire donc que vous lui disiez que la mienne lui est acquise. Vos élèves, avec qui je parle souvent de vous et qui vous aiment comme moi, se portent bien et me chargent de vous faire leurs très respectueux compliments.

Correspondance de Schnetz (2)

725. SCHNETZ À WALEWSKI. ROME, 29 NOV. 1862
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 452

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. les pièces justificatives des dépenses soldées pour grosses réparations des bâtiments de l'Académie pendant le 1^{er} semestre de l'exercice courant. Le bordereau récapitulatif de ces dépenses monte à la somme de 6800 f. Recette néant. Cette somme acquittée sur les fonds du service ordinaire de l'Académie me met en devoir de prier V. Exc. de vouloir bien en faire opérer le remboursement, aussitôt vérification faite du présent bordereau pour que je puisse poursuivre les travaux en partie exécutés du 2^{ème} semestre.
J'ai l'honneur...

726. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 6 DEC. 1862
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 453

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 8^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie pour l'exercice courant et les pièces qui en forment la justification. Le montant de ces dépenses est de 8249,08 f. Le montant en caisse à la date du paiement reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome était de 19 954,28 f., d'où appert un reste en caisse de 11 705,20 f., mais à la date du 29 novembre dernier j'ai adressé à V. Exc. un bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour les travaux exécutés dans les bâtiments de l'Académie pendant le 1^{er} semestre, montant à la somme de 6800 f., acompte duquel je n'ai reçu aucune avance. Il en résulte que le reste en caisse se trouve réduit à la somme de 4905,20 f., insuffisante pour solder les dépenses à l'échéance du mois courant.
J'ai l'honneur...

727. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 12 DEC. 1862

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 299

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de 6799,94 f. destinée à solder les dépenses relatives aux travaux d'entretien exécutés en 1862 dans les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

728. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 16 DEC. 1862

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 454

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 9^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour entretien annuel des bâtiments de l'Académie pendant le 1^{er} semestre de l'exercice courant. Le montant de ce bordereau s'élève à la somme de 1686,73 f., laquelle somme ajoutée à celle de 6800 f. montant des dépenses faites pour grosses réparations dont j'ai envoyé les pièces justificatives à V. Exc. à la date du 29 novembre dernier porte le total des dépenses soldées pour entretien annuel et grosses réparations des bâtiments pendant le 1^{er} semestre de l'année courante à 8486,73 f., recette néant.

729. MARCHAND A SCHNETZ. PARIS, 18 DEC. 1862

Copie. Arch. A.F.R., carton 64, f. 300

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de huit mille deux cents francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1862. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre d'État. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Eugène Marchand.

730. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 27 DEC. 1862

Original. Arch. nat. F²¹597, comptabilité 1862.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 455

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc., en double expédition suivant l'usage, le projet de budget de l'Académie pour l'exercice 1863. Les pensionnaires appelés par les résultats du dernier concours à faire partie de l'Académie en 1863, se trouvant au nombre de vingt et un comme en 1862, les dépenses fixes du personnel n'ont pas varié et sont en conséquence portées au même chiffre qu'au budget de cette dernière année. Quant aux dépenses éventuelles comprises aux chap. II, III, et V, les parties du service auxquelles elles correspondent ne me paraissant devoir subir ni augmentation, ni diminution en 1863, j'ai reproduit les mêmes évaluations que pour l'exercice précédent. Le chap. IV se trouve grevé à l'extraordinaire des frais de retour en France de deux pensionnaires de plus que ladite année. Dans l'article complémentaire, l'indemnité pour frais d'études s'élève à la somme de 490 f. et présente une réduction de 20 f. sur celle pour laquelle elle figurait au budget de 1862. Au résumé, le montant

des dépenses préventives pour 1863 s'élève à la somme de 124 116,62 f.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

731. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 17 JANV. 1863

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 456

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 9^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1862 et les pièces qui en forment la justification. Le montant de ces dépenses est de 11 459,08 f. À la date du dernier versement fait par M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le montant en caisse était de 19 905,20 f., d'où appert un reste en caisse de 8446,12 f. Aussitôt que j'aurai réuni et fait régulariser les pièces qui doivent clore l'exercice 1862, je m'empresserai d'en faire dresser un bordereau, mais comme je pense que le restant en caisse sera insuffisant à couvrir les dépenses de la fin de l'exercice, je prie V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition dans le plus court délai possible, non seulement les fonds destinés à solder les dépenses de 1862, mais encore un acompte sur l'allocation faite à l'Académie pour l'exercice courant afin de me mettre en mesure de faire face aux besoins du service.

J'ai l'honneur...

732. SCHNETZ A NAVEZ. ROME, 20 FEV. 1863

Original. Bibl. royale de Bruxelles, II/70 ; f. 466.

Éd. Chesneau-Dupin, p. 188

Mon cher Navez,

je ne puis assez te dire combien ta bonne lettre m'a fait plaisir. J'y retrouve tout aussi vif ce sentiment vrai de bonne amitié que tu as toujours eu pour moi depuis les premiers jours de notre

connaissance chez notre cher maître M. David et que du reste mon cœur sentait aussi vivement de son côté. Rien de plus doux que ces bons et fidèles témoignages quand l'âge est venu nous rendre difficile, pour ne pas dire impossible, toute nouvelle amitié. Je regrette seulement que le sort nous ait toujours tenus si éloignés l'un de l'autre. Les nouvelles que tu me donnes de ta santé ne sont pas aussi bonnes que je le désirais. Si tes yeux ne font plus aussi bien leur service important qu'autrefois, de mon côté mes oreilles deviennent de plus en plus paresseuses et me placent désormais dans la catégorie des sourds, mais que veux-tu, nous sommes vieux et la vieillesse amène toujours quelques infirmités à sa suite. *Ci vuol pazienza!*

Je t'envoie quelques photographies faites d'après des tableaux que j'ai faits depuis quelques temps. Le dernier représente un enfant mourant qui revient à la vie aux prières d'un saint religieux¹. La pauvre mère, penchée sur son enfant, passe de la douleur à l'espérance. La photographie ne peut te donner que l'idée de la composition. L'autre est un vieux capucin médecin². Ces deux tableaux sont grands comme nature. Tu sais quelle véritable estime j'ai toujours eue pour ton talent et ton excellent jugement en peinture. Je serais donc heureux de connaître ton sentiment sur ces deux ouvrages qui, malheureusement pour moi, sont rendus très imparfaitement par la photographie. Je compte envoyer le plus grand à la prochaine exposition. Du reste, mon cher ami, je ne me fais aucune illusion sur leur mérite. Les vieux arbres ne peuvent pas produire des fruits qui aient la saveur de leur jeunesse, mais en voilà bien long sur ce qui me regarde. Mais que dirai-je aujourd'hui ? La politique est si embrouillée que personne ne peut plus rien comprendre. Je te dirai cependant, que la nouvelle nuance que la politique de la France a prise en ce qui touche l'Italie et en particulier le Saint-Siège, a fait plaisir à tous les honnêtes gens, mais il y a un souffle de révolutions dans l'air. Il faudra une main puissante pour empêcher les malheurs qu'il peut

¹ *Religieux au chevet d'un enfant malade*. Amiens, musée de Picardie.

² *Le Capucin médecin*. Flers, château.

causer. En attendant nous sommes toujours fort tranquilles ici ; le carnaval a été assez animé.

Ce pauvre Horace¹, après de longues souffrances, a enfin succombé. Du reste il n'a point eu à se plaindre. Peu d'artistes ont eu une vie si mieux remplie. Son bonheur aurait été parfait s'il n'avait pas détruit par ses mains son bonheur intérieur. Il sera difficile de le remplacer à l'Institut comme talent, mais non pas comme caractère.

Adieu, mon cher Navez. Je t'embrasse de tout mon cœur. Ton vieil ami, V. Schnetz.

M. Carolus, le ministre de Belgique à Rome, se charge de te faire passer mes photographies à Bruxelles. J'en ai ajouté deux, *La Vengeance tardive* (un jeune soldat français plume une oie sur le Capitole). J'ai fait ce tableau il y a bien longtemps. L'autre est un petit tableau que je viens de finir, mais il est très mal rendu par la photographie. Donne-moi plus souvent de tes nouvelles.

733. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 14 MARS 1863

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 457

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 1^{er} bordereau et les pièces justificatives des dépenses faites pour le service de l'Académie depuis le commencement de l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 14 431,49 f. J'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 26 février dernier une somme de 20 000 f., d'où résulte à ce jour un reste en caisse de 5568,51 f.

J'ai l'honneur...

¹. Vernet.

734. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 28 MARS 1863

Original. Arch. nat. F²¹ 612, f. 215

M. le ministre,

V. Exc., sur une demande que j'avais eu l'honneur de lui adresser, il y a une année environ, avait bien voulu m'autoriser à me rendre à Paris où je pensais qu'une affaire de famille devait m'appeler. Cette affaire fut différée alors et elle se présente de nouveau aujourd'hui. J'ai pensé que, sans importuner V. Exc. par une nouvelle demande, je pouvais profiter de la permission qu'elle avait eu la bonté de m'accorder il y a quelques mois. Cette affaire ne me demanderait pas plus de quinze jours, trois semaines en France. Je puis assurer V. Exc. que cette courte absence n'aura aucun inconvénient pour l'établissement que j'ai l'honneur de diriger. Je serai bien heureux, M. le ministre, si pendant le court séjour que je compte faire à Paris, je puis avoir la faveur de vous exprimer de *viva voce* les sentiments respectueux et dévoués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de V. Exc., le très empressé et dévoué serviteur, Victor Schnetz.

735. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 31 MARS 1863

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 458

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le compte et les pièces à l'appui des dépenses faites en 1862 pour entretien annuel et grosses réparations des bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome. Ce compte se résume dans les termes suivants : dépense faite pour entretien annuel (6509,94 f.) ; pour grosses réparations (9289,91 f.). J'ai reçu acompte en divers versements de la somme de 8486,67 f. d'où résulte un excédent en dépense de 7313,18 f. Je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire ordonnancer le montant de cet excédent aussitôt que la vérification du compte ci-joint pourra être faite.
J'ai l'honneur...

Correspondance de Schnetz (2)

736. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 4 AVR. 1863
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 459

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 2^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses de l'Académie pour l'exercice courant. Le montant de ces dépenses est de 7449,08 f. Le reste en caisse à la date du précédent bordereau étant de 5568,51 f. l'excédent en dépense à ce jour appert à 1880,57 f.
J'ai l'honneur...

737. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 4 AVR. 1863
Original. Arch. nat. F²¹598, divers 1863

M. le ministre,
j'ai l'honneur d'informer V. Exc. que M. le d^r Radel, médecin de l'Académie de France à Rome et M. Leroy, médecin principal de l'hôpital militaire français à Rome ayant décidé que la santé de M. Chabrol, pensionnaire architecte de l'Académie réclamait les soins assidus de sa famille, je viens de l'autoriser à rentrer en France pour rétablir sa santé. Peut-être pourrais-je profiter du départ du premier bateau pour me rendre à Paris.
J'ai l'honneur d'être, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très dévoué serviteur, Victor Schnetz.

738. COURMONT A SCHNETZ. PARIS, 22 AVR. 1863
Minute. Arch. nat. F²¹ 598, divers 1863

M. le directeur,
j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 avril de ce mois et par laquelle vous m'informez qu'en raison de l'état de la santé de M. Chabrol, vous avez cru bon de devoir autoriser ce pensionnaire à rentrer momentanément en France dans sa famille. Je m'empresse de vous faire savoir que je donne mon approbation à cette mesure.

739. SCHNETZ A NAVEZ. ROME, 4 JUIL. 1863

Original. Bibl. royale de Bruxelles, II/70 ; f. 468.

Éd. Chesneau-Dupin, p. 190

Mon cher Navez,

as-tu enfin reçu les photographies que j'avais prié M. Carolus, le ministre belge à Rome, de te faire passer. J'espère qu'il en aura trouvé l'occasion. Je suis allé passer un mois à Paris ce printemps pour assister au mariage de mon petit-neveu avec M^{lle} Behic dont le père vient d'être nommé ministre du Commerce et des Travaux publics par l'empereur il y a quelques jours. Napoléon a eu une bonne idée ; M. Béhic est un homme très actif et d'une très grande intelligence. J'ai vu le Salon. J'y suis allé plusieurs fois avec notre vieil ami Picot. Tout ce qui était grands tableaux ou tableaux d'histoire, faible et même très mauvais, mais dans les tableaux de genre et de paysages de charmantes choses, mais pas au-dessus des expositions précédentes. Les *Vénus* de Baudry et Cabanel, deux de mes anciens pensionnaires qui ont produit le plus d'effet, ont du mérite sans doute, mais à mon avis ils sont entrés dans une voie détestable et il faut qu'ils reviennent sur leurs pas au plus vite, car cette voie est un cul-de-sac. Ils le peuvent du reste car ils sont garçons de talent tous les deux et ils l'ont prouvé par de très bons portraits qu'ils ont exposés. La sculpture était en général plus forte comme art sérieux et ce qui me flattait beaucoup, c'était de voir que l'Académie de France y tenait la corde encore plus serrée que dans la peinture, dû probablement à ce que les journaux ont dit sur l'exposition. Si tu ne l'as pas lu, tu es presque aussi avancé, car les uns disent blanc, les autres disent noir et parlent comme des gens qui n'ont pas le vrai sentiment de l'art. Ceci n'est pas nouveau ; ça se produit à chaque exposition.

J'ai reçu il y a quelques jours une lettre du comité pour l'exposition prochaine des Beaux-Arts qui doit avoir lieu à Bruxelles au mois d'août prochain, par laquelle je suis invité d'envoyer quelque chose. Pour répondre à cette aimable invitation, je viens d'écrire à Sauvé qu'il ait la bonté de former une

caisse de trois tableaux : le *Capucin médecin*, sujet de demie figure, grand comme nature, un tableau petite proportion représentant un *Capucin exhortant une jeune femme outragée à la résignation* et un autre plus petit sujet des montagnes des environs de Subiaco (la rencontre d'une jeune paysanne et d'un chevrier). Je n'ai jamais exposé à Bruxelles. Tu vas me dire que je m'y prends un peu tard pour commencer ; je te répondrai à cela que mieux vaut tard que jamais. Tu verras ces trois tableaux et tu me diras qu'ils sentent un peu la décadence ; cela ne sera que la vérité. Il faut être jeune pour faire de la peinture, comme beaucoup d'autres choses. *Ci vuol pazienza!*

Ce qui n'a pas changé, mon cher Navez, c'est mon amitié pour toi et c'est avec un grand plaisir que je t'embrasse de tout mon cœur. Ton vieil ami, V. Schnetz.

Je vois dans la note qui m'a été envoyée qu'il faut faire connaître le nom de son maître. Je te prie donc de le joindre à la note de mes trois tableaux que je te prie d'envoyer à la commission de l'exposition. Ces trois derniers enfants de ma vieillesse, je les recommande à tes bons soins.

740. SCHNETZ A ANTICI MATTEL. ROME, 19 JUIN 1863

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 460

Ecc. sig. Senatore,
è qualche tempo che a questa imperiale Accademia di Belle Arti scoreggiano le acque che alimentano le fontane della villa Medici. Il danno che da ciò ne deriva è immenso perché soffrono di penuria le cucine, i giardini e l'orto della stessa Accademia. Mandato l'architetto rilevarne la causa, dichiara che le condotture non hanno alcuna dispersione et che invece del battente di 15 oncie che dovrebbe verificarsi alla botte Medici al Macao, si è trovato appena della metà. Non si può supporre che la quantità totale dell'acquedotto sia ridotto alla metà. Adunque conviene credere che sia un arbitrio del fontaniere il quale regola a suo grado la saracinesca. Il sotto direttore dell'Accademia è dunque in

obbligo di reclamare a V. Ecc. contro sifatti abusi ed è convinto che la stessa Ecc. V. non mancherà di dar gli ordini opportuni onde gl'impiegati mettino la botte Medici non solo al carico proporzionale delle altre botti, ma eziando al sopperire la deficienza che deriva dall'assorbimento delle due oncie del Pincio a danno dell'Accademia. Di più le due oncie introdotte nel condotto dell'Accademia per la passeggiata del Pincio non soffrono alcuna diminuzione proporzionale come dovesse essere, sicchè il danno rimane tutto a carico della stessa Accademia, anzi maggiore perchè risente anche quelle che dovrebbe soffrire il Pincio. È certamente su questo ultimo scapito di acqua; è persuaso lo scrivente che il Comune non avrebbe tollerato il menzionato arbitrio del fontaniere.

741. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 20 JUIN 1863
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 461

M. le ministre,
je m'empresse de répondre à la demande d'explications faites par S. Exc. de la part du ministère des Finances au sujet des deux mémoires ci-joints que MM. Paul et François Maes, sont bien effectivement les successeurs du patrimoine de Jean Maes, comme on peut le vérifier dans la procuration en vertu de laquelle le s^r Cesare Mazzoni gère ledit patrimoine (pièce annexée au compte de l'Académie pour l'exercice 1857). Quant à la différence signalée dans le libellé des deux mémoires ci-joints, je ne puis l'attribuer qu'à l'insouciance avec laquelle on procède habituellement en ce pays à la rédaction des pièces administratives. J'ai sous les yeux un 3^{ème} mémoire de la même maison pour la même année 1862 au nom des successeurs de Jean Maes. J'ai enfin lieu de remarquer aussi que le s^r Cesare Mazzoni ajoute à sa signature une qualité différente; sans être administrateur, il serait plutôt procureur, ce qui permet de donner une idée de l'inexactitude administrative dans ce pays. Telles sont les seules explications que je puisse donner en réponse à la note transmise à V. Exc. par le ministère des Finances au sujet des deux mémoires ci-joints.

742. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 20 JUIN 1863
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 462

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 10^{ème} et dernier bordereau et les pièces à l'appui des dépenses pour le service de l'Académie impériale de France à Rome jusqu'au 31 décembre 1862. Le montant de ce bordereau est de 21 093,11 f. À la date du précédent bordereau le reste en caisse était de 8485,96 f. La somme reçue postérieurement de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome s'élevait à 11 600 f., d'où appert un excédent en dépense de 1007,15 f. Il me reste à V. Exc. de vouloir bien me faire connaître aussitôt que possible le résultat de la vérification de ce dernier bordereau afin que je puisse clore et faire expédier le compte général de l'exercice 1862.
J'ai l'honneur...

743. SCHNETZ A WALEWSKI. ROME, 11 JUIL. 1863
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 464

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 3^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau, y compris l'excédent en dépense résultant du précédent bordereau, est de 21 227,81 f. J'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme totale de 21 400 f., d'où appert un reste en caisse de 172,19 f. Cette somme étant évidemment insuffisante au solde des dépenses fixes de la fin du mois, je prie V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible, un nouvel acompte sur l'allocation faite à l'Académie pour l'exercice courant afin que je puisse solder les comptes qui se règlent d'habitude à la fin de chaque semestre et dont je m'occupe de réunir les pièces pour le semestre échu.

744. SCHNETZ A NAVEZ. ROME, 11 JUIL. 1863

Original. Bibl. royale de Bruxelles, II/70 ; f. 470.

Éd. Chesneau-Dupin, p. 192

Mon cher Navez,

la nuit porte conseil, dit un vieux proverbe. Je te disais l'autre jour que j'envoyais trois tableaux à l'exposition de Bruxelles. J'ai pensé que j'aurais tort peut-être de paraître à cette exposition où je viens pour la première fois avec deux petits tableaux de genre et qu'il serait mieux de n'y paraître qu'avec le *Capucin médecin* qui est un ouvrage plus considérable. Ces trois tableaux sont probablement à l'heure qu'il est sur la route de Bruxelles. Je te prie donc de les voir à leur déballage et de faire en cette occasion ce que ta bonne et vieille amitié te conseillera de faire. Je ne crois pas avoir besoin de te dire que je ne serai aucunement blessé de la décision que tu croiras devoir prendre dans mon intérêt. Pardon, mon cher Navez, de tout l'embarras que je te donne, mais tu m'as habitué à abuser de ta bonne amitié et j'en abuse sans scrupule. Nous avons ici des chaleurs tropicales et la sueur coule à flots dans cette bonne ville de Rome.

Adieu, mon cher ami. Je t'embrasse de tout mon cœur. Ton vieil ami, V. Schnetz.

745. SCHNETZ A DATRIZETTA. ROME, 11 JUIL. 1863

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 464^{bis}

M.,

j'ai l'honneur de mettre à votre disposition pour être expédiées par les Messageries impériales jusqu'à Paris 13 colis adressés à S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts et portant un numéro d'ordre de 1 à 13. En vous confiant pour la première fois le soin de cet envoi dont vous voudrez bien faire suivre les frais, suivant l'usage, au compte du ministère, je dois vous informer aussi qu'une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte l'envoi de l'Académie de la visite à la frontière en raison des dommages que pourrait causer aux

objets qui en font partie l'ouverture des caisses avant leur remise à destination. Vous trouverez ci-joint la lettre que j'adresse à M. le directeur de la douane de Marseille pour lui rappeler cette disposition. Je vous serai obligé, M., pour la même raison de vouloir bien recommander à vos agents d'exercer une surveillance attentive au moment de l'embarquement et du débarquement des colis composant cet envoi afin d'éviter les accidents qui pourraient résulter de la négligence des ouvriers employés dans les ports à ces opérations.

Veillez agréer, je vous prie, M., l'expression de les sentiments de parfaite considération. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

746. SCHNETZ AU DIR DE LA DOUANE DE MARSEILLE. ROME, 11 JUIL. 1863

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 386

M. le directeur, je m'empresse de vous informer que je viens d'expédier par l'entremise des Messageries impériales à Rome 13 caisses emballées, cordées, portant un numéro d'ordre de 1 à 13 inclusivement et adressées à S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts à Paris. Permettez-moi de vous rappeler qu'une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte l'envoi de l'Académie de la visite à la frontière en raison des dommages que pourrait causer aux objets qui en font partie l'ouverture des caisses avant leur remise à destination. Enfin vous ferez suivre comme de coutume les frais de cette expédition au compte du ministère. Confiant aux soins bienveillants que vous accordez d'ordinaire au libre passage des envois que fait chaque année l'Académie, je vous prie à l'avance d'agréer mes remerciements pour celui-ci et de recevoir en même temps l'assurance de mes sentiments de considération la plus distinguée. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

747. M^{AL}. VAILLANT A SCHNETZ. PARIS, 17 JUIL. 1863

Original. Arch. nat. F²¹598, divers 1863

M. le directeur,

M. Billault, ministre d'État, me demande un congé pour son neveu, M. Bourgault, pensionnaire musicien de l'Académie impériale de France à Rome. J'ai l'honneur de vous informer que j'accorde ce congé à ce pensionnaire si vous n'y voyez pas d'inconvénient, vous laissant toutefois le soin d'en déterminer la durée dans l'intérêt des études de M. Bourgault.

748. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 18 JUIL. 1863

Original. Arch. nat. F²¹ 598, envois 1863.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 466

M. le ministre,

J'ai l'honneur d'annoncer à V. Exc. que les ouvrages de MM. les pensionnaires pour l'année 1862, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie en avril dernier ont été expédiés pour Paris le 11 du mois courant par l'entremise de l'agence des Messageries impériales à Rome. L'envoi se compose de treize caisses emballées, cordées, portant un numéro d'ordre de 1 à 13 inclusivement avec la suscription suivante : « à S. Exc. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts ». Les caisses numérotées 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 contiennent les ouvrages de la section de sculpture et un groupe du graveur en médaille, celle n° 8 contient les dessins et peintures des pensionnaires graveurs en taille-douce, un médaillon en cire du pensionnaire graveur en médaille, une esquisse peinte de M. Sellier, pensionnaire peintre et les travaux de la section de musique. La caisse portant le n° 9 contient les travaux des sections de peinture et d'architecture. Enfin, les caisses portant les nos 10, 11, 12 et 13 renferment les objets que les pensionnaires sortants sont autorisés à joindre annuellement à l'envoi. J'ai fait suivre, comme à l'ordinaire, les frais de cette expédition pour être acquittés par votre département. Je joins à ma lettre les tableaux comparatifs

des travaux exécutés par les pensionnaires avec ceux qu'ils étaient dans l'obligation d'accomplir pour l'année 1862 aux termes du règlement et, sous le titre observations, ces tableaux présentent en outre à V. Exc. un résumé complet de la situation de chaque pensionnaire en face de ses devoirs académiques.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

749. SCHNETZ A BEULE. ROME, 18 JUIL. 1863

Original. Arch. Institut, carton 5 E 44.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 467

M. et cher collègue,

j'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages exécutés par MM. les pensionnaires dans le cours de l'année 1862, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie au mois d'avril dernier, ont été expédiés le 11 du présent mois pour Paris en treize caisses portant un numéro d'ordre de 1 à 13 inclusivement et cette suscription : « à S. Exc. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. » Je note ici, comme à l'ordinaire, pour éviter toute confusion au moment du décaissement que les caisses numérotées 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 contiennent les ouvrages de la section de sculpture et le groupe exécuté par le graveur en médailles, celle portant le n° 8, contient les dessins et peintures des graveurs en taille-douce, un médaillon en cire du graveur en médailles, l'esquisse peinte par M. Sellier et les travaux de la section de musique. La caisse portant le n° 9 contient les travaux des sections de peinture et d'architecture. Enfin, les caisses numérotées 10, 11, 12 et, 13 contiennent les objets appartenant aux pensionnaires dont la pension est terminée depuis le 1^{er} janvier dernier. Je joins à cette lettre, en vous priant de bien vouloir les mettre sous les yeux de l'Académie, les tableaux comparatifs des travaux exécutés par MM. les pensionnaires dans l'année 1862 avec ceux que chacun

d'eux était dans l'obligation d'accomplir pour ladite année aux termes du règlement.

Veillez, je vous prie, M. et cher collègue, avoir la bonté de présenter à l'Académie l'hommage de mon respect et agréez en même temps, je vous prie, l'assurance de mes sentiments de considération les plus distingués. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

750. SCHNETZ A NAVEZ. ROME, 26 JUL. 1863

Original. Bibl. royale de Bruxelles, II/70 ; f. 472.

Éd. Chesneau-Dupin, p. 193

Mon cher Navez,

je viens de recevoir ta bonne lettre et te remercie mille fois de toute la peine que tu te donnes avec mes tableaux. Je m'empresse de te dire que tout ce que tu as en cette circonstance avec le concours de M. Portaels est pour le mieux. Je ne pouvais pas en attendre davantage de ta vieille amitié. Tu me feras plaisir si tu veux mettre ou faire mettre un peu de couleur sur la partie du tableau qui a été un peu détériorée par le frottement. Les compliments que tu me fais sur ces derniers ouvrages de mon vieil âge me font plaisir, quoique j'en attribue la plus grande partie à ta partialité pour ton vieil ami. Je serai heureux s'ils ne font pas trop mauvais effet parmi les artistes, tes compatriotes. Si le contraire arrivait, tu peux me le dire sans crainte ; tu connais ma philosophie sur ce point et je t'assure que je n'irai pas me jeter dans le Tibre, quoiqu'il fasse très bon s'y baigner ces jours-ci pour échapper un peu aux chaleurs tropicales dont nous jouissons pour le moment à Rome.

C'est peu délicat à M. Carolus de ne t'avoir pas fait parvenir les photographies que je lui ai remises pour toi et qu'il m'avait bien promis de te faire passer. Je crois qu'il doit être à Bruxelles maintenant ou ne pas tarder à y arriver. Fais les lui demander.

Tu as su par les journaux la nouvelle infamie faite par MM. les piémontais à l'occasion de la relâche de Gênes d'un bateau postal français sur lequel se trouvaient cinq soi-disant brigands.

J'espère que la France ne laissera pas insulter son drapeau par ces farceurs-là. Le consul français à Gênes mériterait d'être chassé de son consulat à coups [de pied] dans le cul. Que dis-tu aussi de l'impertinence des russes qui, après le jugement si équitable du roi Léopold, cherchent encore des si et des mais. Je crois que le monde et les peuples gagneraient beaucoup à être gouvernés par des hommes aimant la justice, la vérité et l'équité en toutes choses, mais ce sont les bavards et les fripons qui réussissent le mieux aux yeux de la foule ignorante. *Ci vuol pazienza!*

Adieu, mon cher Navez. De nouveau je te remercie de toute la peine que tu prends pour moi. Je t'embrasse de tout mon cœur. Ton vieil ami, V. Schnetz.

Mes bonnes amitiés à Portaels et à sa femme.

751. SCHNETZ AU M^{le} VAILLANT. ROME, 8 AOUT 1863

Original. Arch. nat. F²¹598, comptabilité 1863.

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 468

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc., en triple expédition suivant l'usage, le compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France pour l'exercice 1862, avec les pièces à l'appui qui sont :

1. compte de l'architecte Poletti et pièces y annexées sous le n° 1A
2. récépissé de M. le payeur de la division française d'occupation à Rome, du montant des revenus ordinaires de l'Académie, sous le n° 2A
3. et enfin, le compte du fonds de retenue au 31 décembre 1862 et les quittances y annexées, sous le n° 3A.

La production de ces pièces complète les justifications du compte dudit exercice qui se résume dans les termes suivants : recette : 119 200,00 f., dépense : 120 207,15 f., la dépense dépassant la recette de 1 007,15 f., somme exacte ou environ.

Correspondance de Schnetz (2)

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

752. SCHNETZ A COURMONT. ROME, 12 AOUT 1863

Original. Arch. nat. F²¹ 607, rapport 1862-1863

M. le directeur,
je me conformerai désormais aux prescriptions contenues dans votre lettre du 4 août dernier. Jusqu'ici il avait été toléré de joindre aux envois des pensionnaires des colis appartenant à des artistes ayant quelques relations avec l'Académie et il n'y a jamais eu de réclamations à ce sujet de la part de l'administration, et il n'y en aurait pas eu davantage cette année si les formalités d'usage avaient été observées, c'est-à-dire si l'on avait fait une police séparée pour les colis en dehors des envois des pensionnaires. C'est par erreur que cette marche n'a pas été suivie cette année, je le regrette et j'espère qu'elle ne se renouvellera plus.

Agréez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée, Victor Schnetz.

753. SCHNETZ A NAVEZ. ROME, 18 AOUT 1863

Original. Bibl. royale de Bruxelles, II/70 ; f. 474.

Éd. Chesneau-Dupin, p. 195

Mon cher Navez,
j'ai reçu ta bonne lettre et je te remercie de tous les détails qu'elle contient sur le placement de mes deux tableaux. Quant à ce que tu m'en dis, j'ai reconnu là ta bonne et vieille indulgence pour ce que je faisais et je t'en remercie aussi. Ce que tu me dis de l'exposition de Bruxelles est aussi ce qu'on pourrait dire de l'exposition de Paris : beaucoup de jolis tableaux de genre et de paysage, mais presque rien de bon dans le genre de la peinture élevée de style. Il faut dire qu'avec les goûts et les mœurs de la société actuelle, il ne

pourrait guère en être autrement. *Ci vuol pazienza!* Si par hasard on te demande le prix de mes tableaux, tout est possible en ce monde, tu dirais que celui du *Capucin médecin* est de trois mille francs et le prix de l'autre de deux mille cinq cents. Il est toujours fort désagréable de s'estimer soi-même et tu conçois qu'en qualité de directeur de l'Académie, je ne puis pas descendre à un prix très minime.

J'ai reçu une lettre de Picot qui ne me donne pas de bonnes nouvelles de sa santé. Il a une hernie qui a augmenté de volume d'une manière inquiétante et il est obligé au repos. Je viens d'apprendre la mort de Delacroix. Cette nouvelle m'a fait de la peine ; c'était un garçon de beaucoup d'esprit et qui a tenu une place distinguée parmi nos peintres contemporains. Il a eu des prôneurs imbéciles qui l'ont mis à la tête de tous les peintres présents, passés et à venir. C'était de l'exagération comme nous savons la faire en France, mais on ne peut nier qu'il n'ait eu quelques qualités de couleur et d'effet. Voilà une nouvelle place vacante à l'Institut. Je ne sais pas si ce brave Hesse finira par passer. L'occasion est bonne car nous sommes arrivés au moment où l'on va s'occuper du remplacement d'Horace Vernet¹.

Je ne suis pas fâché d'être ici car le moment des élections est ennuyeux par les sollicitateurs qui viennent vous assiéger à toute heure du jour, ce qui n'est pas plus agréable pour eux.

Tenerani se porte toujours assez bien, que je vois de temps en temps. Il me charge de te faire des compliments. Il a toujours de grands travaux en train.

Adieu, mon cher Navez. J'espère qu'à Bruxelles vous n'avez pas aussi chaud qu'à Rome et à Paris. Voilà trois mois que nous n'avons pas eu une goutte d'eau. Bonne santé et merci mille fois encore pour tout ce que tu fais pour moi. Je t'embrasse de cœur. Ton vieil ami, V. Schnetz.

Mes bons compliments à ta femme et à Portaels. Le ministre m'annonce que l'on pense me laisser une autre année à Rome.

¹. C'est Cabanel qui fut élu, mais Hesse succéda au fauteuil de Delacroix.

754. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 20 AOÛT 1863

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 301

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que par décret en date du 14 août 1863 rendu sur mon rapport l'empereur a daigné prolonger d'une année encore à partir du 1^{er} janvier 1864 la durée de vos fonctions du directeur de l'Académie impériale de France à Rome. Je vous transmets ci-joint une ampliation de ce décret.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur, m^{al} Vaillant.

Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale empereur des Français, sur le rapport de notre ministre avons décidé et décrétons ce qui suit

Art. 1^{er}: les fonctions de M. Schnetz, membre de l'Institut, nommé par décret du 7 août 1852 directeur de l'Académie impériale de France à Rome pour six années consécutives du 1^{er} janvier 1853 au 31 décembre 1858 et maintenu jusqu'au 31 décembre 1863 par les décrets du 7 juin 1858, 22 octobre 1859 et 17 octobre 1860, 1^{er} décembre 1861 et 31 décembre 1862, sont prolongées d'une année à partir du 1^{er} janvier 1864.

Art 2 : le ministre de notre Maison et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 14 août 1863. Signé, Napoléon. Par l'empereur le ministre de la Maison de l'empereur, m^{al} Vaillant.

755. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 1^{ER} SEPT. 1863

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 471

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 4^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour le service de l'Académie pendant l'exercice courant. Le montant de ce

Correspondance de Schnetz (2)

bordereau est de 20 110,08 f. Le reste en caisse à la date du dernier bordereau était de 172,19 f. J'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 6 août dernier une somme de 20 000 f. d'où appert un reste en caisse de 6211 f.

J'ai l'honneur...

756. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 3 OCT. 1863

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 4721

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 4^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour entretien annuel des bâtiments de l'Académie pendant le 1^{er} semestre de l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 2493,38 f. Recette néant. Aussitôt que j'aurai régularisé les comptes des grosses réparations faites pendant le 1^{er} semestre j'en enverrai le bordereau à V. Exc. En attendant je la prie de vouloir bien faire opérer le remboursement aussitôt que possible du montant du présent bordereau acquitté sur les fonds de service ordinaire de l'Académie pour que je puisse poursuivre sans interruption les travaux de réparation du 2^{ème} semestre.

J'ai l'honneur...

757. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 24 OCT. 1863

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 472

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. le 5^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour le service de l'Académie pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 15 419,78 f. Le reste en caisse à la date du dernier bordereau était de 6211 f. J'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 28 septembre dernier une somme de 21 000 f. d'où appert un reste en caisse de 5642,38 f.

J'ai l'honneur...

758. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 27 OCT. 1863
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 473

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 2^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour entretien annuel et grosses réparations d'un bâtiment du jardin du palais de l'Académie pendant le 1^{er} semestre de l'exercice. Le montant de ce bordereau est de 8475,30 f. auquel s'ajoutant le montant du 1^{er} bordereau (2493,33 f.). La dépense pour le 1^{er} semestre s'élève à 10 968,63 f., recette néant.
J'ai l'honneur...

759. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 2 NOV. 1863
Original. Arch. nat. F²¹ 613

M. le m^{al},
M. Clésinger vient de partir pour Paris ; je ne pourrai donc lui remettre la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser pour lui qu'à son retour ici. Du reste, je vois peu M. Clésinger à Rome ; je ne le vois que quand il me fait l'honneur de m'inviter à venir admirer quelque nouveau chef-d'œuvre sorti de son ciseau, et V. Exc. comprend que ces visites ne peuvent pas se renouveler souvent. Je n'ai vu que l'esquisse de la statue équestre¹ et colossale qu'il désire envoyer à Paris. La présence de M. Clésinger à Paris rendra probablement inutile ce que V. Exc. m'indiquait de faire à l'égard de l'expédition à Paris de ce plâtre colossal.
J'espère, M. le m^{al}, que V. Exc. aura vu avec plaisir les succès obtenus à la dernière exposition par les anciens et nouveaux pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome et les nombreuses et honorables récompenses qu'ils ont obtenues. V. Exc. aura dû voir aussi avec intérêt parmi les derniers envois des pensionnaires la charmante figure ronde-bosse² de M. Falguière, *Le*

¹. *François 1er* pour la cour du Louvre, qui finalement ne fut jamais fondu.

². *Jeune homme faisant combattre des coqs*.

L'évite d'Ephraïm de M. Sellier ⁴⁹¹ et la belle restauration du temple d'Hercule à Tivoli par M. Thierry. Je pourrai citer aussi un plan, remarquable de M. Guillaume pour un palais d'ambassade [à] Rome à construire sur le Pincio entre l'église de la Trinità dei Monti et l'Académie de France. Ce bel établissement, l'Académie de France, fondé voilà deux cents ans par Colbert, continue à être un objet d'envie pour les autres nations où les arts sont cultivés ; elles comprennent très bien que c'est à cette pépinière que la France doit l'avantage de posséder ce que l'on appelle une « école » et c'est aux bons principes, à ces règles du bon goût qui se répandent jusque dans l'industrie que nous devons la supériorité qui la distingue.

L'Angleterre, qui est à la recherche de tout ce qui peut être avantageux pour son industrie, a compris qu'une des raisons de notre supériorité en plusieurs branches était cet établissement, vient de prier M. le m^s de Cadore de m'écrire pour avoir tous les détails sur notre bel établissement. J'ai si peu de sympathie pour nos chers voisins que c'est à regret que j'ai satisfait à la demande de M. le m^s de Cadore.

À toutes les révolutions, à tous les changements de gouvernement survenus dans notre pays, des destructeurs ont essayé de saper ce bel arbre. Ils le trouvaient trop vieux ! Il a eu assez de force pour résister à toutes ces attaques et cela fort heureusement, car il rapporte encore de très beaux fruits et sa sève ne peut que devenir plus abondante sous la tutelle de V. Exc.

Persuadé de cela, j'ai l'honneur d'être, M. le m^{al}, de V. Exc., le très humble et très obéissant serviteur. Victor Schnetz.

P. S. : J'ai bien souvent entendu parler de V. Exc. par M^{me} la b^{nne} de Valuzé, voisine de campagne à Andilly de M. Boissel, un de mes neveux, notaire à Paris. Victor Schnetz.

760. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 13 NOV. 1863

Minute. Arch. nat. F²¹ 598

Mon cher directeur,

je ne veux pas que vous appreniez seulement par *Le Moniteur* les modifications apportées à l'enseignement des Beaux-Arts. J'espère que le décret qui règle les conditions nouvelles du concours et du séjour à Rome aura votre assentiment. Dans tous les cas, je vous prie d'être persuadé que nous avons eu dans tout ce travail l'intention de donner plutôt des éléments de durée à l'établissement que vous dirigez que d'en amoindrir l'importance. Des modifications avaient été jugées nécessaires par l'empereur et nous avons fait tout ce qui a dépendu de nous pour sauvegarder et les intérêts du plus grand nombre et surtout l'avenir des arts dans notre pays.

Recevez, etc. Le surintendant.

761. M^{AL} VAILLANT AUX DELEGUES DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS¹.

PARIS, 20 NOV. 1863

Copie. Arch. nat. F²¹ 613, f. 40

MM.,

je regrette de ne pas m'être trouvé à mon cabinet lorsque vous y êtes présentés pour me remettre une pétition signée de vous et d'un grand nombre d'élèves de l'École impériale et spéciale des Beaux-Arts. J'aurai en effet aimé à vous dire qu'en apportant à l'organisation de cet établissement d'importantes modifications commandées par l'expérience et le progrès des idées, le gouvernement de l'empereur n'a eu en vue que l'amélioration des conditions de l'enseignement des élèves et par conséquent vos propres intérêts. J'examinerai du reste, avec toute l'attention qu'elles méritent, les considérations exposées dans votre lettre collective et vous pouvez être persuadés que je suis disposé à adopter toutes les mesures propres à faciliter la

¹. Baudry, Besnard, Fosquet, Degeorge.

transition de l'ordre des choses ancien au régime nouveau, en tant qu'elles seront compatibles avec l'exécution du décret du 13 novembre courant.

Recevez, MM.,...

Le maréchal de France, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, Vaillant.

762. VAUDREMER À NIEUWERKERKE. PARIS, 23 NOV. 1863

Original. Arch. nat. F²¹ 613, f. 47

M. le c^{te},

la promulgation du décret du 13 novembre dernier et votre rapport adressé à M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts m'ont suggéré diverses observations que j'ai l'honneur de vous adresser en les soumettant à votre bienveillance. Ex-pensionnaire architecte de la villa Médicis et de retour en 1859, j'ai depuis cette époque été conduit à appliquer mes études théoriques à la pratique et à l'enseignement de notre art. La réunion de quelques jeunes gens qui m'ont demandé conseil et que j'ai pu diriger m'a mis à même de juger que l'extension du nombre des ateliers, la diversité des manières, propagent et développent l'art en même temps qu'elles le rendent plus libre par la variété des interprétations, interprétations qui se modifient suivant le sentiment artistique de chaque maître et que chaque élève perçoit ensuite avec son sens propre et son originalité personnelle. Ces interprétations diverses et successives laissent un vaste champ à toutes les théories ; elles soulèvent les discussions, étendent et élèvent les idées ; elles secouent les intelligences et font surgir les individualités. Cette opinion est la vôtre, M. le c^{te}, et je m'estime heureux de la partager. L'éducation artistique libre, l'artiste indépendant, voilà ce qui propage l'art, l'émancipe et le développe. Pénétré de ces pensées, j'ai cru, M. le c^{te}, devoir appeler toute votre sollicitude sur la situation faite aux ateliers d'architectes existant aujourd'hui. La création de trois ateliers patronnés par le gouvernement n'entraînera-t-elle pas la suppression des ateliers particuliers ? Ce serait là, je le crains, un

danger, les élèves séparés des maîtres librement choisis en serait un moindre. Pourquoi ne pas les multiplier au contraire en autorisant les ateliers particuliers à suivre l'École et peut-être même en accordant certaines allocations pour frais d'installations nouvelles. J'ose espérer, M. le c^{te}, que vous voudrez bien accueillir avec bienveillance ces quelques lignes en laissant le champ libre à toutes les opinions, à toutes les théories. Vous m'avez engagé à vous les adresser avec confiance.

Veillez agréer, M. le c^{te}, l'hommage de mon profond respect, E. Vaudremer, architecte sectionnaire de la Ville de Paris, ancien grand prix d'architecture, rue d'Enfer, 113.

763. DUPEYRAT AU M^{AL} VAILLANT. BEYRIE, 27 NOV. 1863

Original. Arch. nat. F²¹ 613, f. 41

M. le ministre,

le décret du 13 novembre qui réorganise l'École des beaux-arts aura un résultat immense pour l'avenir de l'art et lorsque nous avions perdu toute espérance, cette réorganisation vient enfin ouvrir une nouvelle voie au progrès que nous demandons depuis trente ans. Il a fallu que par les ordres de l'empereur qui connaît tous les besoins de la France, un nouveau ministre, aidé du surintendant des Beaux-Arts, vint mettre l'enseignement en harmonie avec les nécessités de notre époque progressive. Le rapport de M. le surintendant Beaux-Arts expose nettement les défauts de l'enseignement du passé et indique les moyens les plus certains pour les faire disparaître dans l'avenir. Ce rapport est lui-même un monument d'art ; il a parfaitement dit : « le gouvernement qui forme les architectes devant, ce semble, veiller à leur éducation pratique dont dépend la bonne exécution des constructions publiques et souvent la fortune des particuliers. En combattant de pareilles lacunes qui existent dans l'enseignement, en perfectionnant ainsi l'éducation des artistes, on assurerait à notre industrie une supériorité qui commence à lui être contestée. Le champ de l'esthétique est immense et chacune de ses parties peut être envisagée à des points de vue fort différents. Tout

homme qui a fait une étude sérieuse des Beaux-Arts a quelques idées qui lui sont propres et qu'il serait utile de répandre. Nous voudrions notamment que l'administration fit appel à tous les hommes de bonne volonté qui consentiraient à faire gratuitement de telles communications. Dans la plupart des cas quelques conférences, ou plutôt quelques publications, suffisaient pour exposer les théories nouvelles ».

Je me borne, M. le ministre, à de simples citations de ce remarquable rapport où tout serait également à citer. On dirait vraiment qu'il a été fait pour encourager l'œuvre que j'ai entreprise depuis trente ans. Je fais en effet partie de ces hommes de bonne volonté qui consacrent gratuitement leurs veilles à l'étude de l'art et si V. Exc. voulait bien recevoir le résumé de mes laborieuses études restées inédites par mon isolement et mes occupations agricoles, je me ferais un devoir de le lui adresser. Elle pourrait s'en faire rendre compte et même faire publier mon travail si elle le jugeait utile. L'esthétique, comme je la comprends, doit être empreinte de l'esprit de monuments de toutes les époques et la théorie harmonique des proportions doit être traitée d'une manière neuve et tout à fait pratique. C'est la partie la plus importante de mon travail et j'appelle de tous mes vœux un concours universel pour l'étude des formes et des proportions des premiers éléments architectoniques, comme j'en ai développé le programme dans le chapitre 12 de mon ouvrage.

J'ai l'honneur de présenter à V. Exc. la table des matières du mémoire que j'ai rédigé pour répondre à la question posée par l'Institut des provinces dont je suis membre et qui n'a encore été communiqué à personne. Si V. Exc. désirait avoir quelques renseignements sur mes précédents et la sûreté de mon caractère, elle pourrait les faire prendre près de M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces (voir l'annuaire de l'Institut de l'année 1863) ou près de M. le b^{on} Paul de Richemont, sénateur, mon cousin et ami depuis plus de trente ans.

Agréez l'hommage des sentiments très respectueux avec lesquels je suis, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Auguste Dupeyrat, sur sa terre de Beyrie par Mugron (Landes).

764. MACHARD AU M^{AL} VAILLANT. BESANÇON, 1^{ER} DEC. 1863

Original. Arch. nat. F²¹ 613, f. 44

Exc.,

je viens rappeler à votre souvenir les démarches que cette année, à l'époque du conseil général, m^{BF} de Dijon¹ a faites auprès de vous pour recommander à votre bienveillance mon fils, Jules Machard, élève à l'École des beaux-arts, section de la peinture. Reçu à cette école le second sur trois cents concurrents, ses dispositions et son ardeur au travail ne rendaient guère douteux les résultats qu'il aurait obtenus si une fièvre typhoïde qui l'a retenu au lit l'année dernière pendant plus d'un mois et des obstacles de toute nature n'avaient entravé sa marche et paralysé ses efforts. Ce jeune homme qui a obtenu une mention au Salon de 1863, avait aussi, il y a trois ans, obtenu une médaille qui, d'après les statuts de cette époque, lui conservait jusqu'à trente ans le droit de concourir pour Rome et maintenant, par suite des modifications qui viennent d'avoir lieu, il ne lui reste plus, puisqu'il a vingt quatre ans qu'un temps très limité pour se préparer à ce concours si important pour lui. Je crois, M. le m^{al}, qu'une dérogation aux dispositions qui ont été prises serait encore possible et que mon fils qui craint de voir son avenir détruit par ce coup inattendu pourrait peut-être se voir admis à jouir d'un sursis qui lui permettrait de retrouver les avantages que ses efforts et sa persistance au travail lui avaient si péniblement acquis. J'espère donc, M. le m^{al}, que prenant en considération la position exceptionnelle de mon fils et les difficultés sans nombre qui ne cessent d'entraver ses efforts, vous voudrez bien dans une circonstance aussi grave pour lui, accorder à ce jeune homme l'aide puissante de votre haute protection.

Agréez, je vous prie, M. et illustre maréchal, l'expression de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur, Henri Machard, Vieille Intendance, Grand Rue 14, à Besançon.

¹. M^{BF} François-Victor Rivet (mort en 1884).

765. VAILLANT A MACHARD. PARIS, 2 DEC. 1863

Minute autographe¹. Arch. nat. F²¹ 613, f. 44

M.,

je reçois la lettre que vous avez bien voulu m'adresser hier. Je regrette de ne pouvoir entrer pour vous dans une explication en exposant les détails qui pourraient la servir, et sortir de la réponse que me commande ma position et la part que j'ai prise à la mesure qui vous blesse dans la personne de M. votre fils. Il ne saurait être question d'exception. Je serai très chagrin du sort qui pourra être apporté à la projection de M. Machard, mais voulant prendre un grand parti, j'ai dû me résigner à froisser quelques intérêts particuliers. Autrement ce serait sacrifier (?) à l'immobilité, à la mort au lieu d'élever (?) le rayonnement et la vie.

Je suis...

766. COURMONT A VAILLANT. PARIS, 5 DEC. 1863

Original. Arch. nat. F²¹ 613, f. 45

M. le m^{al},

je suis fort empêché pour vous envoyer les deux lignes que vous me demandez pour répondre à la lettre de M. Machard père. Il est évident que si restons dans les termes du décret du 13 novembre, le jeune Machard n'a plus qu'une année pour se présenter au concours des grands prix. Si S. M. est disposée à adopter le « mezzo termine » que nous avons cru pouvoir proposer, il pourrait lutter encore pendant trois années. Quant au sursis individuel que son père sollicite en sa faveur, il nous est interdit de le donner. Je crois donc, M. le m^{al}, que jusqu'à nouvelle décision de l'empereur il vous est impossible de donner à la lettre que vous m'avez transmise une réponse satisfaisante.

Veillez agréer, M. le m^{al}, l'hommage de mon respect. H. Courmont.

¹. En marge de la lettre de Machard.

767. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 5 DEC. 1863
Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 474

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. les devis que M. Poletti, architecte de l'Académie vient de terminer, conformément aux prescriptions de la dépêche de V. Exc. en date du 29 octobre dernier. Ces devis qui ont pour objet travaux à exécuter tant pour entretien annuel que grosses réparations dans le palais et dépendances de l'Académie, sont accompagnés d'un résumé dans lequel les travaux sont présentés par ordre d'urgence et d'une lettre d'envoi où M. Poletti fait remarquer en terminant que le chiffre du budget préventif des travaux à exécuter pour 1864 est inférieur à celui présent pour le même objet d'une somme de 40 écus que l'entretien annuel et d'autre somme de 307,15 écus sur les grosses réparations, soit au total 1866,48 f. Il résulte de ces documents que la dépense à faire en 1864 s'élèverait savoir pour entretien annuel à la somme de 1140 écus (6128,98 f.), pour grosses réparations à celle de 2307,24 (12 494,41 f.).

J'ai l'honneur...

768. SCHNETZ A ANTONELLI. [ROME], 12 DEC. 1863
Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 475

V. Ém. me permettra de m'adresser à elle pour une affaire qui regarde l'Académie de France et ses privilèges. Vous le savez, depuis deux cents ans que l'Académie a été fondée à Rome par Louis XIV, elle a toujours joui de faveurs particulières, comme établissement royal pendant tout le temps de la monarchie et comme établissement faisant partie de la Maison de l'empereur depuis l'Empire. La façade du palais où elle est porte les armes de France et les gens de service portent la cocarde nationale et la livrée impériale. Jusqu'ici, en raison de cet état de choses, elle a été exonérée de tous droits et impôts, c'est donc avec surprise que j'ai reçu une assignation pour payer un droit sur mes chevaux, droit auquel aucun de mes prédécesseurs ni moi, depuis dix-huit ans

que je suis directeur de l'Académie n'avons été soumis. J'ai eu l'honneur de m'adresser à S. Exc. le sénateur¹ pour être dispensé de cet impôt. M. le sénateur m'a fait répondre qu'il ne pouvait obtempérer à ma demande et qu'il fallait que je m'adressasse au secrétaire d'État. C'est donc à la suite de cette réponse que je prends la liberté de m'adresser à V. ÉM. pour être dispensé de cet impôt comme mes prédécesseurs et moi l'avons été jusqu'ici. V. ÉM. m'a toujours témoigné tant de bienveillance, ainsi que pour l'établissement que je dirige et qui fait autant d'honneur à la France qu'à Rome, que j'ose espérer qu'elle voudra bien être favorable à ma demande.

Dans cet espoir, j'ai l'honneur d'être, etc.

769. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 26 DEC. 1863

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 476

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 6^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour le service de l'Académie pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 14 939,87 f. Le reste en caisse à la date du dernier bordereau était de 5642,33 f. J'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 29 novembre dernier autre somme de 15 000 f., d'où appert un reste en caisse de 5702,46 f.

J'ai l'honneur...

770. SCHNETZ A ANTICI MATTEI. ROME, 27 DEC. 1863

Original. Arch. A.F.R., carton 64, f. 471

Ecc.,

l'infrascritto direttore dell'Accademia di Francia essendosi veduto interpellato in data del 26 novembre dall'amministrazione delle

¹. Antici Mattei.

tasse di cavalli relativamente al pagamento dei cavalli suoi, ha l'onore di ricorrere alla bontà di V. Ecc. pregandoLa di concedergli l'esenzione di questa tassa come venne concessa per il passato a tutti altri direttori dell'imperiale Accademia considerando che questo stabilimento sempre nella dipendenza della casa imperiale alla quale è presentemente unita nel medesimo dicastero di cui la gente di servizio dell'Accademia porta la livrea essendo inoltre francese, si fa osservare in ultimo che il palazzo in cui l'Accademia viene stabilita in Roma è luogo immune di qualunque tassa. Nelle speranza che questa istanza sara presa in benigna considerazione, il sottoscritto passa a rassegnarsi di sommo rispetto di V. Ecc. Ill.

771. SCHNETZ A NAVEZ. ROME, 3 JANV. 1864

Original. Bibl. royale de Bruxelles, II/70 ; f. 476.

Éd. Chesneau-Dupin, p. 197

Mon cher Navez,

je commence par te souhaiter bonne année, bonne santé et tout ce que tu peux désirer et pour moi la bonne continuation de ta bonne amitié. J'ai su par Sauvé toutes les peines que tu avais prises pour mes tableaux à l'exposition de Bruxelles et je t'en remercie de tout mon cœur. Je sais que tu avais désiré que je fusse porté pour une décoration. J'en aurais été très honoré sans doute, mais comme je n'ai jamais été bien désireux de cordon, je me passerai de celui-là, comme je m'en suis passé jusqu'ici. Je te dirai qu'il y a deux mois à peu près, M. Carolus, le ministre de Belgique, me dit qu'on lui avait écrit de Bruxelles à ce sujet et qu'il avait donné les meilleurs renseignements sur mon compte, ajoutant qu'il croyait que j'avais déjà la décoration en question. Je pensais que cette décoration, si j'avais eu l'honneur de la recevoir, m'aurait été donnée sur mon faible talent comme peintre et un peu aussi sur ma position à Rome et non pas sur un certificat de bonne conduite, ce qui diminuerait beaucoup la valeur de cette récompense. Depuis cette communication de M. Carolus qu'il m'a faite sous le secret, je n'ai plus entendu parler de rien.

Je vois que ta vue te tourmente toujours, ce qui t'empêche de travailler autant que tu le voudrais, mais que veux-tu, mon cher Navez, nous ne sommes plus jeunes et il y en a que l'âge a encore plus mal traités que nous. *Ci vuol pazienza!*

Tu as su par les journaux le déplorable décret qui a bouleversé l'Académie des Beaux-Arts à Paris et du même coup frappé aussi sur celle de Rome. Nous sommes à Paris sous l'influence d'une épidémie de démolition. Partout on veut démolir. J'espère que ce mauvais vent passera, mais il aura fait bien des ruines. Nous avons eu à Rome un hiver très rude ; il a gelé tous les jours pendant plus d'un mois et le thermomètre est descendu à 7 degrés au-dessous de zéro.

Tenerani te remercie de ton bon souvenir et t'envoie ses meilleurs compliments. Lui aussi se fait vieux. Nous sommes toujours fort tranquilles à Rome. Il y a beaucoup d'étrangers cet hiver, surtout des anglais. On se préoccupe beaucoup dans le public des questions politiques qui sont sur le tapis. L'horizon politique est en effet menaçant de tempêtes à l'occident comme à l'orient. Espérons qu'un bon vent viendra chasser ces nuages sinistres et nous laissera jouir en paix des douceurs du printemps. Adieu, mon cher Navez. Merci de nouveau de tous les embarras que je t'ai causés. Je t'embrasse de tout mon cœur. Ton vieil et sincère ami, V. Schnetz.

Mes plus affectueux compliments aux tiens et surtout bonne santé.

772. SCHNETZ AU M^{me} VAILLANT. ROME, 26 JANV. 1864

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 32

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 7^{me} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie pendant l'exercice 1863. Le montant des dépenses inscrites sur ce bordereau est de 10 069,08 f. À la date du précédent bordereau il restait en caisse 5702,46 f., d'où appert un excédent en dépense de

4366,62 f. Je m'occupe de réunir les pièces qui doivent compléter la justification des dépenses de l'exercice 1863. Je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible, non seulement le fonds nécessaire au solde des dépenses du dernier exercice, mais un acompte pour l'exercice qui vient de commencer et dont le 1^{er} mois va échoir, afin que je sois en mesure de faire face aux besoins du service.

J'ai l'honneur...

773. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 26 JANV. 1864

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 33
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur de la division d'occupation française à Rome à vous verser d'urgence sur votre reçu une somme de vingt mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1864. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

774. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 21 FEV. 1864

Original. Arch. nat., F²¹ 598, comptabilité 1863-1864

Excellence,

Vincenzo Venti, chirurgien de l'Académie impériale de France à Rome depuis le 8 août 1842, vient de mourir subitement à Rome, laissant dans la plus affreuse détresse la nombreuse famille dont il était l'unique soutien. En considération des services assidus et presque gratuits que le d^r Venti a rendus pendant vingt-deux ans à

l'Académie, il ne touchait comme honoraires que dix écus par an, sa veuve, Agnès Polin, française elle-même d'origine, mère de sept enfants dont l'aîné des fils, âgé de dix-neuf ans, est à peine en état de gagner sa vie, dont le plus jeune n'a pas deux ans et qui, tous restent à sa charge, ose faire appel à la justice et à la générosité de V. Exc. et solliciter du gouvernement français soit un secours renouvelable, soit, au moins, une gratification.

[De la main Schnetz, en marge] Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome affirme être la vérité le contenu de la présente pétition et prend la liberté de la recommander à toute la pitié de S. Exc. M. le ministre.

775. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 5 MARS 1864

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 32

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 1^{er} bordereau et les pièces justificatives des dépenses faites pour le service de l'Académie depuis le commencement de l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 14 431,49 f. J'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome la somme de 20 000 f. d'où appert un reste en caisse de 5568,51 f.

J'ai l'honneur...

776. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 12 MARS 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 34

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

la cour des Comptes vient d'adresser au payeur central l'injonction de produire un certificat constatant le reversement au Trésor public d'une somme de 2,48 f. montant du trop payé au s^r Barioni Balestra sur les mémoires ci-joints n^o 6 du 8^{ème} bordereau de l'exercice 1861, ainsi qu'il résulte des indications ci-après. Je

vous serai obligé, M. le directeur, de vouloir bien faire reverser immédiatement entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome par le s^r Balestra cette somme de 2,48 f. et de m'adresser par le retour du courrier avec le mémoire précité le certificat constatant ce reversement.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

777. CHIROS A SCHNETZ. ROME, 18 MARS 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 37

M. le directeur,

je m'empresse de vous remettre ci-inclus la déclaration de versement qui vous a été réclamée par M. le directeur de l'administration des Beaux-Arts par sa lettre du 12 du courant dont je vous fais ci-joint le renvoi, en vous priant de vouloir bien m'en envoyer une copie certifiée par vous pour mettre au soutien de la recette de 2,48 f.

Votre dévoué serviteur, Chiros.

778. SCHNETZ A COURMONT. ROME, 19 MARS 1864

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 201

M. le directeur,

je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 12 courant en vous transmettant immédiatement le certificat réclamé par la cour des Comptes pour constater le reversement fait par le s^r Barioni Balestra entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome d'une somme de 2,48 f. montant du trop payé sur les mémoires ci-joints n^o 6 du 8^{ème} bordereau de l'exercice 1861.

Agréez, je vous prie, M. le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

779. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 24 MARS 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 41

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver et de faire transmettre au Trésor public votre 5^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1863 s'élevant à la somme de 15 419,48 f. M. le payeur de la division d'occupation française à Rome vous ayant versé le 28 septembre dernier une somme de 21 000 f., vous vous trouvez donc avoir en caisse un disponible de 5642,33 f. dont vous devrez justifier ultérieurement.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

780. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 2 AVR. 1864

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 43

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances de vouloir bien inviter M. le payeur de la division d'occupation française à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de quatorze mille cinq cents francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1864. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

781. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 2 AVR. 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 44

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts vient de charger M. Pelozzi d'exécuter, moyennant la somme de dix huit cents francs, la copie d'un tableau faisant partie d'une des galeries de Rome. M. Pelozzi vous soumettra le choix du tableau à copier.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

782. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 2 AVR. 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 45

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

je vous prie de vouloir bien préparer d'urgence et m'adresser sans le moindre retard le projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'année 1864. Ce projet devra, comme d'habitude, m'être produit en double expédition.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

783. COURMONT A SCHNETZ. ROME, 6 AVR. 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 46

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

ainsi que vous en avez été informé, une somme de trois mille francs avait été allouée le 16 mai 1863 à M. Thierry pour le mettre à même d'achever le projet de restauration du temple et du théâtre d'Hercule à Tivoli et un 1^{er} acompte de 1000 f. fut versé à cet architecte le 26 juin dernier. Vous avez su également que M. Thierry avait demandé le paiement du solde de cette allocation. Par suite de cette demande et de l'avis favorable que vous aviez émis le 2 novembre 1863, des dispositions ont été prises pour le versement à Rome de la somme de 2000 f. réclamée, mais l'administration a été informée que le Trésor n'avait pas encore reçu de son préposé à Rome aucune quittance attestant le paiement à M. Thierry de la somme dont il s'agit. Comme cette allocation est imputable sur l'exercice 1863, il est indispensable que M. Thierry la touche le plus promptement possible. Je viens en conséquence vous prier de vouloir bien l'inviter à se présenter sans délai à la caisse de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le directeur de l'administration des Beaux-Arts, Courmont.

784. COURMONT A SCHNETZ. ROME, 6 AVR. 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 47

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de décider qu'une somme de trois cents francs serait accordée à M^{me} Agnès Polin, veuve de Vincenzo Venti¹, chirurgien attaché à l'Académie impériale de France à Rome, décédé à Rome le 21 février 1864.

¹. Dans la lettre Poli.

Cette somme lui sera versée très prochainement par M. le payeur de la division d'occupation française à Rome lequel va recevoir les instructions nécessaires du ministère des Finances.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke. Le directeur des Beaux-Arts, H. Courmont.

785. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 9 AVR. 1864
Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 203

M. le ministre,
je n'ai pu me conformer qu'en partie aux instructions de V. Exc. relativement à la confection des caisses et à l'emballage du modèle en plâtre de la statue équestre et colossale de *Charlemagne*¹ de M. Clésinger. Les caisses avaient été commandées par M. Clésinger à un autre menuisier que celui de l'Académie. Informé au moment où l'encaissement de ce modèle devait avoir lieu, j'ai prié l'architecte de l'Académie d'aller visiter ces dites caisses pour vérifier et régler les mémoires du menuisier que j'ai l'honneur de transmettre ci-joint à V. Exc. en même temps que la note du cubage des caisses dressé par l'agent ses services maritimes des Messageries impériales, que, conformément à vos instructions, j'ai chargé de l'expédition de ces dix colis pour Marseille et lui recommander d'en faire suivre les frais à votre département. J'ai l'honneur...

P. S. : on m'apporte à l'instant les mémoires de l'emballage des colis susmentionnés que je m'empresse de joindre ici aux autres justifications de cette expédition.

¹. Il s'agit d'une erreur pour le *François I^{er}*.

786. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 9 AVR. 1864
Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 205

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 2^{ème} bordereau et les pièces justificatives des dépenses faites pour le service de l'Académie depuis le commencement de l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 7449,28 f. le reste en caisse à la date du 1^{er} bordereau était de 5568,51 f. L'excédent de dépense à ce jour appert à 1880,57 f.
J'ai l'honneur...

787. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 12 AVR. 1864
Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 52
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver et de faire transmettre au Trésor public votre 6^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1863 s'élevant à la somme de 14 939,87 f. Vous aviez à la date de ce bordereau en caisse 5702,46 f. dont vous devrez justifier ultérieurement.
Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

788. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 16 AVR. 1864
Original. Arch. nat. F²¹ 599, comptabilité 1864. Minute. Arch.
A.F.R., carton 67, f. 204

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc., en double expédition suivant l'usage, le projet de budget des dépenses de l'Académie

pour l'exercice 1864. Comme le nombre des pensionnaires présents à l'Académie cette année se trouve exactement le même que l'année dernière, les dépenses fixes du personnel n'ont pas varié et sont en conséquence portées au même chiffre qu'au budget de 1863. Quant aux dépenses éventuelles comprises au chap. II, III et V, les parties du service auxquelles elles correspondent ont subi quelques augmentations dont les motifs sont indiqués dans la mention d'évaluation au bas du chap. où la dépense se trouve inscrite. Le chap. IV est, comme en 1863, grevé à l'extraordinaire des frais de retour en France du directeur, mais il se trouve en même temps allégé des frais de retour de deux pensionnaires de moins qu'en ladite année. L'article complémentaire présente aussi une réduction de 10 f. du chiffre pour lequel figurait l'indemnité de frais d'études au budget de 1863. En résumé, le montant de la dépense préventive pour l'exercice 1864 s'élève à la somme de 125 656, 62 f.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

789. VAILLANT A SCHNETZ. ROME, 20 AVR. 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 53

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver et de faire transmettre au Trésor public votre 7^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1863 s'élevant à la somme de 10 069,08 f.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts, Vaillant.

790. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 25 AVR. 1864

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 56
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division d'occupation française à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de sept mille quatre cents francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1864. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

791. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 30 AVR. 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 57
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai accordé pour la bibliothèque de l'Académie impériale de France à Rome les ouvrages ci-après :

Modèles pour l'art industriel par M. Adalbert de Beaumont¹

Photographies de dessins de grands maîtres exécutées par M. Marville² (73 feuilles)

Photographies de dessins de grands maîtres des galeries de Florence, Venise et Vienne publiés par M. Bardi³

¹. Colinot et A. de Beaumont. *Recueil de dessins pour l'art et l'industrie* (144 feuilles).

² Tirées de la Chalcographie du Louvre.

³. Non identifié.

Ces ouvrages vous seront expédiés sous peu de jours. Je vous prierai de m'en accuser réception et de me produire un certificat constatant leur inscription aux inventaires de l'Académie.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

P. S. : M. le ministre a également accordé à l'Académie impériale de France à Rome une collection de 7 photographies exécutées par M. Marville d'après deux bas-reliefs de Jean Goujon de la fontaine des Innocents et cinq bas-reliefs antiques du musée Campana.

792. SCHNETZ À SARTIGES. ROME, 3 MAI 1864

Original autographe. Arch. Aff. étrang., carton 611

M. l'ambassadeur,

je m'empresse de répondre à la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 28 avril dernier que je [me] conformerai exactement aux nouvelles dispositions qu'elle contient relativement au droit d'asile dont jouit l'Académie de France à Rome depuis sa création.

Permettez-moi de profiter de cette occasion, M. l'ambassadeur, pour me dire de V. Exc. le très obéissant et très empressé serviteur. V. Schnetz.

793. COURMONT A SCHNETZ. ROME, 7 MAI 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 59

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

les divers ouvrages (gravures, photographies) accordés par S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts pour l'Académie impériale de France à Rome ont été remis à la

compagnie des chemins de fer de Lyon le 7 de ce mois. Je viens vous prier de vouloir bien, après réception de ces ouvrages, de signer le récépissé ci-joint et de le renvoyer à S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le directeur de l'administration des Beaux-Arts, Courmont.

794. VAILLANT A SCHNETZ. ROME, 10 MAI 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 61

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver votre projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1864 et que j'en ai arrêté le montant à la somme de cent vingt-cinq mille six cent cinquante six francs. Je vous transmets ci-joint une expédition de ce budget revêtue de mon approbation. La dépense ci-dessus sera couverte en totalité par le crédit ouvert à mon budget pour les dépenses de l'Académie. Vous aurez donc à reverser entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome, ainsi que vous l'avez fait pour les exercices précédents, le montant des ressources et revenus particuliers de l'établissement, ce montant devant faire directement retour à l'État pour figurer dans les recettes générales. En conséquence vous aurez à me produire en fin d'exercice et à l'appui de votre compte de 1863 le récépissé constatant ce reversement.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts, Vaillant.

795. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 13 MAI 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 64

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien joindre au prochain envoi des ouvrages des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome qui devront, comme ceux de l'année dernière, être expédiés par l'intermédiaire des Messageries impériales, la copie du tableau du Guide ayant pour sujet *L'Aurore* que M. H. Leroux a été chargé d'exécuter au compte de l'administration des Beaux-Arts par décision en date du 14 juillet 1863.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

796. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 18 MAI 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 66

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver et de faire transmettre au Trésor public votre 1^{er} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1864 s'élevant à la somme de 14 481,49 f. Vous aviez à la date de ce bordereau une encaisse de 5568,51 f. dont vous devrez justifier ultérieurement.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

797. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 21 MAI 1864

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 206

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 8^{ème} et 9^{ème} bordereaux et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour le service de l'Académie jusqu'au 31 décembre 1863. Le montant de ce bordereau est de 22 537,02 f. L'excédent de dépense au précédent bordereau était de 4366,62 f. Le total des dépenses s'élève à 26 903,64 f., à déduire pour autant reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 9 février une somme de 23 700 f. Appert un excédent en dépense à 3203,64 f. Il me reste à prier V. Exc. de vouloir bien me faire connaître aussitôt que possible le résultat de la vérification de ce dernier bordereau pour que je puisse clore et faire expédier immédiatement le compte général de l'exercice 1863. Je dois noter en terminant que le s^r Cassetta, signataire de la pièce n° 26 à l'appui du présent bordereau ayant omis d'en signer les doubles et se trouvant hors de Rome pour quelques jours au moment du départ du courrier, je ne pourrai adresser à V. Exc. le double manquant aujourd'hui à l'appui dudit bordereau qu'après le retour à Rome du signataire de cette pièce.

J'ai l'honneur...

798. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 26 MAI 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 67

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver et de faire transmettre au Trésor public votre 1^{er} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1864 s'élevant à la somme de 7449,08 f. avec les pièces qui l'accompagnaient.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-

Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

799. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 28 MAI 1864

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 70
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division d'occupation française à Rome à vous verser sur votre reçu la somme de trois mille deux cent trois francs soixante deux centimes pour solder les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1863. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

800. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 3 JUIN 1864

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 66
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts vient de prier son collègue des Finances de faire mettre à votre disposition la somme de 2908,96 f. destinée à solder les dépenses relative à l'emballage de modèle en plâtre d'une statue équestre de *Charlemagne*¹ commandée à M. Clésinger, statuaire, pour la décoration du palais du Louvre. Vous aurez à présenter cette lettre à M. le payeur de la

¹. En réalité un *François I^{er}*.

division d'occupation française à Rome qui vous remettra la somme dont il s'agit.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

801. SCHNETZ A DATRIZETTA. ROME, 8 JUIN 1863

Minute. Arch. A.F.R., carton 67 f. 210

M.,

j'ai l'honneur de mettre à votre disposition pour être expédiés par les Messageries impériales jusqu'à Paris 14 colis adressés à S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts et portant un numéro d'ordre de 1 à 13. Vous voudrez bien, M., faire suivre les frais, suivant l'usage, au compte du ministère et comme une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte l'envoi de l'Académie de la visite à la frontière en raison des dommages que pourrait causer aux objets qui en font partie l'ouverture des caisses avant leur remise à destination, vous trouverez ci-joint la lettre que j'adresse à M. le directeur de la douane de Marseille pour lui rappeler cette disposition. Je vous serai obligé, M., pour la même raison de vouloir bien recommander à vos agents d'exercer une surveillance attentive au moment de l'embarquement et du débarquement des colis composant cet envoi afin d'éviter les accidents qui pourraient résulter de la négligence des ouvriers employés dans les ports à ces opérations.

Veillez agréer, je vous prie, M., l'expression de les sentiments de parfaite considération. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

802. SCHNETZ AU DIR DE LA DOUANE DE MARSEILLE. ROME, 8 JUIN 1864

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 211

M. le directeur,

je m'empresse de vous informer que je viens d'expédier par l'entremise des Messageries impériales à Rome 14 caisses emballées, cordées, portant un numéro d'ordre de 1 à 14 inclusivement et adressées à S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts à Paris. Permettez-moi de vous rappeler qu'une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte l'envoi de l'Académie de la visite à la frontière en raison des dommages que pourrait causer aux objets qui en font partie l'ouverture des caisses avant leur remise à destination. Enfin vous ferez suivre comme de coutume les frais de cette expédition au compte du ministère. Confiant aux soins bienveillants que vous accordez d'ordinaire au libre passage des envois que fait chaque année l'Académie, je vous prie à l'avance d'agréer mes remerciements pour celui-ci et de recevoir en même temps l'assurance de mes sentiments de considération la plus distinguée. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

803. SCHNETZ AU MST VAILLANT. ROME, 11 JUIN 1864

Original. Arch. nat. F²¹ 599, divers 1864

M. le ministre,

je m'empresse de vous informer que j'ai reçu, le 8 du mois courant, les divers ouvrages (gravures et photographies) accordés par V. Exc. à la bibliothèque de l'Académie impériale de France à Rome et dont l'envoi m'a été annoncé par dépêches en date des 30 avril et 7 mai derniers. Conformément à la teneur de ces dépêches, je joins ici à l'appui de cet accusé de réception les deux pièces suivantes :

1. récépissé en forme desdits ouvrages
2. certificat d'inscription sur l'inventaire, section F (catalogue de la bibliothèque de l'Académie.)

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

P. J. : 11 juin 1864, récépissé des ouvrages, à savoir :
Modèles pour l'art industriel d'Adabert de Caumont (2 ex.)
Photographies et dessins de grands maîtres par Marville
Certificat d'inscription de ces ouvrages sur l'inventaire.

804. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 11 JUIN 1864

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 208

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 3^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 13 738,16 f. L'excédent de dépense au précédent bordereau était de 1880,57 f. J'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome en deux paiements sous les dates des 20 avril et 18 mai derniers une somme de 21 900 f., d'où appert un reste en caisse à ce jour de 6281,27 f.

J'ai l'honneur...

805. GAUTIER A SCHNETZ. ROME, 18 JUIN 1864

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 72

Direction des Bâtiments civils.

M.,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier mon collègue des Finances de faire mettre à votre disposition la somme de 5288,48 f. destinée à solder les dépenses relatives aux travaux pour l'entretien des bâtiments de l'Académie pendant le 2^{ème} semestre de 1863. Vous aurez à présenter cette lettre à M. le payeur de la division d'occupation française à Rome qui vous remettra la somme dont il s'agit. Il résulte du terme de votre

lettre, M., que vous ne comprenez pas dans les sommes déjà mises à votre disposition celle de 2493,33, montant des mémoires que vous m'avez transmis par votre dépêche du 3 octobre 1863. Je dois vous informer que j'ai prié mon collègue des Finances de vous faire solder cette somme et que par lettre du 21 novembre dernier il m'a répondu que M. le payeur de la division d'occupation française à Rome était autorisé à vous la payer. C'est donc à ce fonctionnaire que vous devez vous adresser dans le cas où elle ne vous aurait pas encore été comptée.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le conseiller d'État, secrétaire général, Alphonse Gautier.

806. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 21 JUIN 1864

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 73

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division d'occupation française à Rome à vous verser sur votre reçu la somme de treize mille sept cents francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1864. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome..

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

Correspondance de Schnetz (2)

807. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 2 JUIL. 1864
Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 74
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé votre 8^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1863 et qui s'élève à 22 537 f. Ce bordereau vient d'être transmis au Trésor public avec les pièces qui l'accompagnent.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

808. COURMONT A SCHNETZ. ROME, 15 JUIL. 1864
Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 75
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'adresser par le retour du courrier un certificat de reversement à la caisse de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome d'une somme de 1,80 f. payée en trop au s^r Balestra sur des mémoires s'appliquant à l'exercice 1862 et détaillés ci-après.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le directeur de l'administration des Beaux-Arts.

809. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 16 JUIL. 1864
Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 212

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. en triple expédition selon l'usage le compte général des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1863 avec les pièces à l'appui ci énoncées : compte de l'architecte Poletti sous le n^o 1A

et pièces annexées ; r c piss  de M. le payeur du corps exp ditionnaire fran ais   Rome du montant des revenus ordinaires de l'Acad mie imp riale de France   Rome sous le n  2A ; enfin le compte du fonds de retenue au 31 d cembre 1863 sous le n  3A et quittances y annex es au nombre de 6. La production de ces pi ces compl te les justifications du compte dudit exercice dont le r sum  est formul  dans les termes suivants, recettes (124, 303,62 f.), d penses (124 303,62 f.), d'o  r sulte balance  gale entre la recette et la d pense.

J'ai l'honneur...

810. SCHNETZ AU M^{le}. VAILLANT. ROME, 16 JUL. 1864

Original. Arch. nat. F²¹ 599, envoi 1864.

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 213

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'annoncer   V. Exc. que les ouvrages de MM. les pensionnaires pour l'ann e 1863, apr s avoir  t  expos s dans les salles de l'Acad mie en avril dernier ont  t  exp di s le 9 du mois courant pour Paris par l'entremise de l'agence des Messageries imp riales   Rome. L'envoi se compose de quatorze caisses emball es, cord es, portant un num ro d'ordre de 1   14 inclusivement avec la suscription suivante : «   S. Exc. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts ». Les caisses num rot es 1, 2, 3 et 5 contiennent les ouvrages de la section de sculpture, celle n  6, les ouvrages des graveurs et celle n  7 contient les travaux des sections de peinture, d'architecture et de musique. Avec les ouvrages des peintres se trouve aussi une copie de la fresque dite *Le Poss d *, peinte par Dominiquin   Grottaferrata, copie command e par votre d partement   M. Pelozzi, peintre fran ais   Rome. Enfin, la caisse num ro 4 et celles n s 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 contiennent les objets que les pensionnaires sortants sont autoris s   joindre annuellement   l'envoi. J'ai fait suivre, comme   l'ordinaire, les frais de cette exp dition pour  tre acquitt s par votre d partement. Je joins   ma lettre les tableaux comparatifs des travaux ex cut s par les

pensionnaires avec ceux qu'ils étaient dans l'obligation d'accomplir pour l'année 1862 aux termes du règlement et, sous le titre observations, ces tableaux présentent en outre à V. Exc. un résumé complet de la situation de chaque pensionnaire en face de ses devoirs académiques.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

811. SCHNETZ A COURMONT. ROME, 23 JUIL. 1864

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 208

M. le directeur,

je m'empresse de vous adresser par retour du courrier, ainsi que vous m'avez fait l'honneur de le demander par dépêche du 15 du mois courant le certificat du reversement à la caisse de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome d'une somme de 1,80 f. payée en trop au s^r Balestra sur des mémoires s'appliquant à l'exercice 1862.

Veillez agréer, M. le directeur, l'assurance des sentiments de considération la plus distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

812. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 26 JUIL. 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 70

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'approuve votre 3^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1864 s'élevant à 13 738 f. Ce bordereau vient d'être transmis au Trésor public avec les pièces qui l'accompagnent.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-

Arts. Pour le ministre et par autorisation, le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

813. DROUYN DE LHUYS A SARTIGES. PARIS, 26 JUIL. 1864
Original autographe. Arch. Aff. étrang., carton 611
Ministère des Affaires étrangères.

M. le c^{te},
j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint deux exemplaires de la carte de l'Afrique sous la domination des romains dressée au dépôt de la Guerre et deux notices explicatives. Ces documents sont offerts par S. Exc. le ministre de la Guerre à l'Institut de correspondance archéologique de Rome et à M. Heuzen, secrétaire de cet institut. Je vous prie de vouloir bien les faire parvenir à leur destinataire et de me renvoyer signés les reçus que je vous transmets également ci-joints.
Agréez, M. le c^{te} et cher collègue, l'assurance de ma haute considération. Drouyn de Lhuys.

814. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 31 JUIL. 1864
Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 207

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le compte et les pièces à l'appui des dépenses faites en 1863 pour entretien annuel et grosses réparations des bâtiments et dépendances de l'Académie impériale de France à Rome. Ce compte se résume dans les termes suivants : dépense pour entretien annuel (4957,30 f.) ; pour grosses réparations (11 299,79 f.), desquels à déduire pour autant reçu 8475,30 f., d'où appert l'excédent en dépense de 7781,79 f. Je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire ordonnancer le montant de cet excédent de dépense aussitôt que la vérification du compte ci-joint pourra être faite.
J'ai l'honneur...

Correspondance de Sobnetz (2)

815. SARTIGES A HEUZEN. ALBANO, 11 AOUT. 1864

Minute. Arch. Aff. étrang., carton 611

M.,

j'ai eu l'honneur de vous transmettre deux exemplaires de la carte de l'Afrique offerts par S. Exc. le ministre de la Guerre à l'Institut de correspondance archéologique de Rome. Je vous prie de vouloir bien me renvoyer signés les reçus que je vous envoie ci-joints.

Recevez, M., l'assurance...

816. SARTIGES A DROUYN DE LHUYS. ALBANO, 11 AOUT. 1864

Minute. Arch. Aff. étrang., carton 611

M. le ministre,

j'ai reçu les deux exemplaires de la carte de l'Afrique sous la domination des romains et les deux notes explicatives que V. Exc. m'a adressées en me priant de les transmettre à M. Heuzen, secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique à Rome. Selon les désirs de V. Exc. j'ai l'honneur de lui renvoyer signés les reçus qui étaient joints à cet envoi.

Veillez...

817. HEUZEN A SARTIGES. ROME, 13 AOUT. 1864

Original. Arch. Aff. étrang., carton 611

M. l'ambassadeur,

j'ai l'honneur de retourner à V. Exc. les reçus des deux exemplaires de la carte d'Afrique qu'Elle a bien voulu me remettre pour la bibliothèque de l'Institut archéologique et pour moi-même comme don gracieusement offert par S. Exc. M. le ministre de la Guerre.

J'accueille cette occasion pour redire à V. Exc. l'assurance du plus profond respect avec lequel je reste de V. Exc. le bien dévoué serviteur, W. Heuzen.

818. VAILLANT A SCHNETZ. ROME, 12 AOÛT 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 82

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que par décret du 9 août courant rendu sur ma proposition l'empereur a daigné prolonger d'une année encore à partir du 1^{er} janvier 1865 la durée de vos fonctions de directeur de l'Académie impériale de France à Rome. Je vous transmets ci-joint une ampliation de ce décret.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts, Vaillant.

Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale empereur des Français, sur le rapport de notre ministre avons décidé et décrétons ce qui suit

Art. 1^{er} : les fonctions de M. Schnetz, membre de l'Institut, nommé par décret du 7 août 1852 directeur de l'Académie impériale de France à Rome pour six années consécutives du 1^{er} janvier 1853 au 31 décembre 1858 et maintenu jusqu'au 31 décembre 1864 par les décrets du 7 juin 1858, 22 octobre 1859 et 17 octobre 1860, 1^{er} décembre 1861, 31 octobre 1862 et 14 août 1863, sont prolongées d'une année à partir du 1^{er} janvier 1865.

Art 2 : le ministre de notre Maison et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 14 août 1863. Signé,
Napoléon. Par l'empereur le ministre de la Maison de l'empereur,
m^{al} Vaillant.

819. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 13 AOUT 1864

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 215

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 4^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 14 088,16 f. À la date du précédent bordereau le reste en caisse était de 6281,27 f. J'ai reçu le 15 juillet de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de 13 700 f. d'où appert ci-joint un reste en caisse de 5893,11 f. Cette dernière somme étant insuffisante pour couvrir les dépenses du mois courant, je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition avant l'échéance un nouvel acompte sur les fonds alloués à l'Académie pour l'exercice courant afin que je puisse faire face aux besoins du service.

J'ai l'honneur...

820. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 13 AOUT 1864

Original. Arch. nat. F²¹ 599, divers 1864. Minute Arch. A.F.R.,
carton 67, f. 216

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'informer V. Exc. que, après avoir consulté les médecins sur le parti le plus sage à prendre pour le rétablissement de deux pensionnaires de l'Académie, MM. Joyau, architecte et Huot, graveur en taille-douce, dont la santé est gravement altérée depuis longtemps, j'ai dû me résoudre à les autoriser à rentrer en France pour quelques mois où, suivant l'opinion des médecins, les changements d'air et les soins de la famille pourront contribuer à les rétablir et à leur rendre la santé ⁵¹.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

821. COURMONT A SCHNETZ. ROME, 20 AOUT 1864

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 81

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division d'occupation française à Rome à vous verser sur votre reçu la somme de quatorze mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1864. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le directeur de l'administration des Beaux-Arts, Courmont.

822. COURMONT A SCHNETZ. ROME, 20 AOUT 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 85

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois et par laquelle vous l'informez qu'après avoir consulté les médecins au sujet de MM. Joyau, architecte et Huot, graveur en taille-douce vous les avez autorisés à rentrer en France où le changement d'air et les soins de la famille pourront contribuer à les rétablir. Je m'empresse de vous annoncer que j'ai approuvé les mesures que vous avez prises à l'égard de ces deux pensionnaires.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le directeur de l'administration des Beaux-Arts, Courmont.

823. SCHNETZ AU M^{al}. VAILLANT. ROME, 23 AOUT 1864

Original. Arch. nat. F²¹ 613, f. 296

[manque le début]

En même temps que je recevais cette bonne nouvelle, je recevais une lettre de M. le ministre des Affaires étrangères de Belgique¹ qui m'annonçait que S. M. le roi des Belges venait de me nommer officier de son ordre de Léopold de Belgique comme témoignage particulier d'estime et pour les bons offices que je prête aux jeunes artistes belges à Rome. Cette honorable distinction m'a fait d'autant plus de plaisir que je ne l'avais nullement sollicitée. L'idée d'un prix quinquennal de 100 000 f. est une grande idée. Je crains cependant, que le chiffre considérable de 100 000 f. n'en rende l'application difficile et fort rare. On ne pourra pas le donner par exemple à l'œuvre la mieux réussie d'une exposition qui peut être faible ; il faudra, pour répondre à l'intention du fondateur que cette œuvre ait atteint le degré de supériorité qui fait les grandes œuvres. Je désire vivement que ce prix ait une meilleure réussite que le prix décennal fondé par Napoléon 1^{er}. Dans la lettre que V. Exc. m'a renvoyée, il y avait une demande d'un portrait mi-corps de S. M. l'impératrice, dont j'espère que V. Exc. aura eu la bonté de faire prendre note. Je prie M^{me} la c^{esse} de Montebello, qui connaît le salon de l'Académie, de dire à V. Exc. combien ma demande est juste. Il est très possible que des affaires de famille nécessitent ma présence à Paris pour quelques jours. V. Exc. serait-elle assez bonne pour me permettre de m'absenter de Rome ces quelques jours ?

Dans l'espoir d'une bonne réponse, j'ai l'honneur d'être, M. le m^{al}, de V. Exc., le très humble et très obéissant serviteur. Victor Schnetz.

¹. Carolus.

824. SCHNETZ A ANTONELLI. ROME, 12 SEPT. 1864
Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 198

J'ai l'honneur de demander à V. ÉM. la permission de soumettre à son appréciation une affaire qui concerne l'Académie impériale de France à Rome et les privilèges dont elle a constamment joui à titre d'établissement royal depuis sa fondation sous Louis XIV et comme établissement faisant partie de la Maison de l'empereur. C'est en raison de ce lien qui la rattache à la Maison impériale que la façade du palais où elle est établie porte les armes de France, que les gens de service qui y sont attachés portent la cocarde nationale et la livrée impériale et c'est sans doute à tous ces titres que l'Académie doit d'avoir été de tout temps exonérée de tous droits, taxes ou impôts. Ce n'est donc pas sans surprise que j'ai reçu dans les derniers mois de l'année qui vient de finir une assignation tendant à me faire payer une taxe sur mes chevaux, droit auquel aucun de mes prédécesseurs ni moi depuis dix-huit ans que je suis directeur de l'Académie n'avaient été soumis. Aussitôt après avoir reçu cette assignation, j'ai eu l'honneur d'adresser à S. Exc. le sénateur de Rome¹ une réclamation pour être dispensé de payer cette taxe et S. Exc. m'a fait répondre qu'elle ne pouvait obtempérer à ma demande et qu'il fallait que je m'adressasse à la secrétairerie d'État. En conséquence de cette réponse, je viens recourir à la bienveillance de V. ÉM. pour être dispensé de cet impôt au même titre et par les mêmes considérations qui ont fait accorder cette dispense à mes prédécesseurs ainsi qu'à moi jusqu'à ce jour. V. ÉM. m'a toujours témoigné tant de bienveillance, ainsi que pour l'établissement que je dirige que j'ose espérer qu'Elle voudra bien accueillir favorablement ma demande.

Dans cet espoir j'ai l'honneur d'être avec un profond respect de V. ÉM. Le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

¹. M^{re} Antici Mattei.

Correspondance de Schnetz (2)

825. COURMONT A SCHNETZ. ROME, 23 SEPT. 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 87

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que d'après le désir que vous m'en avez exprimé, j'ai accordé pour la palais de l'Académie impériale de France à Rome le portrait peint de S. M. l'impératrice destiné à servir de pendant au portrait de l'empereur qui vous a déjà été envoyé. Ce portrait vous sera expédié prochainement.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Pour le surintendant des Beaux-Arts, le directeur de l'administration des Beaux-Arts, Courmont.

826. LE GO AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 24 SEPT. 1864

Original. Arch. nat. F²¹ 599, comptabilité 1864.

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 217

M. le ministre,

conformément aux instructions que j'ai reçues de M. le directeur de l'Académie avant son départ pour Paris, j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 5^{ème} bordereau des dépenses de cet établissement pour l'exercice courant et les pièces justificatives à l'appui aussitôt qu'elles ont pu être régularisées. Il ne manque à ces pièces que la signature du « certifié véritable » que M. Schnetz, avisé par moi en date de ce jour, doit aller donner dans les bureaux de la surintendance des Beaux-arts.

Le total des dépenses constatées au bordereau ci-joint est de 14 613,86 f. ; le reste en caisse à la date du précédent bordereau était de 5893,11 f. Le 29 août suivant, le directeur a reçu du payeur de la division française d'occupation à Rome la somme de 14 000 f. Ensemble : 19893, 11 f., d'où résulte que le reste en caisse à ce jour appert à 5279, 25 f.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Pour le directeur de l'Académie absent et par autorisation, le secrétaire, A Le Go.

827. SCHNETZ A PAUL BAUDRY. CHATEAU DE FLERS, 29 OU 30 SEPT. 1864

Original. Fond. Custodia, Baudry, 1978-A 428

Mon cher Baudry,

vous avez eu la meilleure idée du monde en saisissant votre plume pour m'écrire. Votre lettre m'a été des plus agréables ; elle avait le plus pur parfum de notre chère villa Médicis dont la douce vie que je mène ici depuis quinze jours voile un peu le souvenir.

Je viens de passer neuf jours au château du Magnét avec M^{me} Simons, Marie, ses deux enfants et une vieille dame, connaissance intime de la famille ; ces quelques jours se sont écoulés bien vite. Revenu du Berry à Paris, je n'ai fait qu'y poser le pied pour enjamber dans un wagon de l'Ouest qui m'a mené en un jour au château de Flers chez mon neveu Philippe que j'ai revu ainsi que sa chère femme et ma chère Jeanne, leur fille, qui est aujourd'hui une grande demoiselle blonde, pur sang normand. La Normandie est un grand, beau et riche pays : aisance et bien-être partout, on ne sait plus ce que c'est que la guenille ; les habitants y sont tous bien et proprement vêtus. Quelle différence d'un village normand à un *paese della montania* de Rome ! Ma passion pour le cidre s'y est ravivée au point, comme je le disais l'autre jour à M. Le Go, que je voudrai m'y baigner.

La ville de Flers, qui touche aujourd'hui au château, n'était qu'une bourgade de douze ou quinze cents âmes lorsque j'y suis venu en 1820 pour la première fois, revenant de mon premier voyage en Italie. Mon frère était propriétaire du château depuis deux ans ; on ne pouvait y arriver alors qu'à cheval ou en charrette, des chemins impossibles. Aujourd'hui, cette bourgade compte douze mille âmes ; on y fait pour des millions d'affaires ; plusieurs belles routes y arrivent et dans un an, ils auront deux chemins de fer. Cette prospérité est due à quelques

vieux fins normands et beaucoup à mon frère, homme très entendu dans les affaires qui, ayant été élu membre du conseil général du département, a fait énormément pour la commune. Il faut dire que les habitants en ont gardé reconnaissance. Il existait déjà une rue qui portait son nom ; il vient encore de le donner à un square qu'ils viennent de construire et de planter. C'est son fils qui est propriétaire du château aujourd'hui et qui l'habite avec sa petite famille, huit mois de l'année. Vous jugez si je dois me plaire avec eux et dans un pays où j'ai tant de souvenirs agréables car, quand j'étais en France, j'y passais le plus de temps que je pouvais. Il faudra pourtant le quitter dans deux ou trois jours pour retourner à Paris où j'ai encore beaucoup à faire. Je n'ai encore vu ni le ministre ni l'empereur. Je ne verrais ce dernier que s'il reste à Saint-Cloud, et encore, si je juge que ce soit bien nécessaire ; ma petite incontinence d'urine me fait redouter une audience. J'ai fait votre commission à Nieuwerkerke, qui vous remercie et qui vous aime toujours beaucoup. D'après mes calculs, je ne pourrais pas prendre la route de l'Italie avant le dix ou douze du mois d'oct., à mon arrivée, j'espère vous trouver toujours en bonne santé, M. Le Go sur pied et toutes les fièvres vaincues par la quinine. Faites bien des amitiés pour moi à ces MM. Dites-leur que je les reverrai avec le plus grand plaisir, autant que vous, mon cher Baudry, que j'embrasse de tout mon cœur, Victor Schnetz.

[Première page, en marge]

Je vous parle plus loin dans cette lettre de la constante prospérité du pays. Il existait dans le pays une fabrique de coutils ; c'est cette industrie qui a pris [des] proportions colossales aujourd'hui.

P. S. : vous ne me dites rien de Diane ? Mes plus affectueux compliments au général de Pothier. Vous ne me parlez pas non plus de la *cara garda robba*¹.

1. M^{me} Ryckwaert.

828. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 31 OCT. 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 91

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que M. le ministre de l'Instruction publique vient de nommer membres de l'École française d'Athènes MM. Dumont et Blondel. Ces deux élèves doivent se rendre à Athènes en passant par l'Italie où ils resteront trois mois qui seront répartis entre Florence, Naples et la Sicile. Pendant leur séjour à Rome ils seront placés sous votre autorité.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

829. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 2 NOV. 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 93

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous faire connaître le nom des élèves auxquels ont été décernés cette année les grands prix de Rome et qui sont nommés en conséquence pensionnaires du gouvernement pour quatre années, chacun à dater du 1^{er} janvier 1865. Ces élèves sont M. Maillard (Diogène-Ulysse-Napoléon), né à la Chaussée-du-Bois-d'Écu (Oise), le 28 octobre 1840, grand prix de peinture ; M. Delaplanche (Eugène), né à Belleville (Seine) le 28 février 1836, grand prix de sculpture ; M. Deschamps (Jean-Baptiste), né à Tournus (Saône-et-Loire) le 1^{er} novembre 1841, grand prix de sculpture ; M. Guadet (Julien), né à Paris le 25 décembre 1834, grand prix d'architecture ; M. Dutert (Arthur-Victor-Fleury), né à Douai (Nord) le 17 avril 1839, grand prix d'architecture ; M. Sieg (Victor), né à Turckheim (Haut-Rhin) le 8 avril 1837, grand prix de composition musicale. Je vous prie, M. le directeur de vouloir bien installer ces pensionnaires lorsqu'ils se présenteront à

l'Académie où ils doivent être rendus au plus tard dans le courant de janvier 1865.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

830. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 2 NOV. 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 95

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que par arrêté de ce jour rendu sur ma proposition S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts vient de décider que M. Joyau, pensionnaire architecte de l'Académie impériale de France à Rome, serait chargé de se rendre en Syrie afin d'y relever sur place les dimensions du temple de Balbeck et d'y étudier un projet de restauration de ce monument. Une somme de six mille francs est allouée à M. Joyau à titre d'indemnité de voyage, séjour et tous autres frais. Elle lui sera payée de la manière suivante : quinze cents francs en 1864 ; le reste dans le courant des années 1865 et 1866.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

831. SCHNETZ A [COURMONT]. ROME, 5 NOV. 1864

Original. Fond. Custodia, Schnetz, 1973-A 1161

Mon cher ami,

après la paie du mois d'octobre que je viens de faire, je me trouve devant une caisse parfaitement vide et ma petite réserve est gravement entamée. Veuillez donc avoir la complaisance de nous faire passer des fonds le plus promptement possible pour nous remettre à flot.

Comme le temps passe vite ! Voilà déjà quinze jours que je suis de retour à Rome et, soit dit en passant, après une navigation de trois jours des plus pénibles de Marseille à Civitavecchia. J'ai trouvé tous les pensionnaires de retour à la villa Médicis ayant repris ou commençant leurs travaux pour l'exposition ordinaire du mois d'avril, si toutefois il n'y a rien de changé à ce sujet.

Quand je suis arrivé à Rome, il n'était voix que de la belle découverte que vient de faire M. Righetti en faisant faire des réparations dans les fondations de son palais, construit sur les ruines du fameux théâtre de Pompée. Deux jours après mon arrivée à Rome, Saint Père chargeait son Académie pontificale de Saint-Luc, dont j'ai l'honneur de faire partie, de faire un rapport sur la beauté, sur l'état de conservation de cet ouvrage et le prix qui pourrait en être offert au propriétaire, j'ai donc pu examiner tout à mon aise cette œuvre capitale. Je ne connais rien de plus beau à Rome, cette statue colossale [de] douze pieds environ (18 palmes romaines) représente un *Hercule* dans toute la force et la beauté de sa jeunesse ; il est debout, tenant d'une main sa massue, de l'autre, les trois pommes d'or des Hespérides, d'un travail tel qu'il ne peut remonter qu'au plus beau temps de l'art en Grèce. C'est, du reste, ce que l'Académie à reconnu à l'unanimité, ainsi que l'état presque parfait de sa conservation : un pied seul, les pommes et la massue manquent. Le prix de cet ouvrage était bien difficile à établir, ayant peu de précédents, et a donc été fixé de trente-cinq mille écus à cinquante mille, somme, suivant moi, bien au-dessous de sa valeur, quand on se rappelle que l'*Assomption* de Murillo a été payée plus de six cent mille francs. Cette statue en bronze doré a été trouvée cachée au-dessous du sol antique, pour se soustraire, probablement, aux yeux des barbares qui étaient très friands des métaux de toute espèce. Cette belle statue mérite le pèlerinage à Rome pour un amateur de la belle sculpture grecque.

Je vous écris cette de mon lit où je cuve une médecine que j'ai prise par ordre du médecin, un peu par précaution. Je suis fâché de vous écrire pour la première fois pour de l'argent. Que voulez-vous ? Nécessité fait loi. J'espère que vous vous portez toujours bien. J'ai reçu le portrait de l'impératrice, je le trouve bien loin du

modèle. Comme elle était belle le jour où nous avons dîné à Saint-Cloud et où j'ai cru pouvoir me convaincre que, comme du temps d'Homère, les dieux de l'Olympe combattaient pour de simples mortels.

Je vous serre les mains de tout mon cœur. Victor Schnetz.

P. S. : Je vous enverrai le reçu du portrait de l'impératrice avec les feuilles de service acquittées. Mes compliments à MM. Tournois et de Cardaillac.

Je change d'idée ; je vous envoie par ce courrier le récépissé du portrait de l'impératrice.

832. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 10 NOV. 1864

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 97

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division d'occupation française à Rome à vous verser d'urgence et sur votre reçu une somme de vingt mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

833. SCHNETZ AU Mst VAILLANT. ROME, 12 NOV. 1864

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 218

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 6^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de

15 920,09 f. Le reste en caisse à la date du précédent bordereau était de 5279,25 f. L'excédent de dépense à ce jour appert à 10 640,84 f.

J'ai l'honneur...

834. SCHNETZ A [COURMONT]. ROME, 12 NOV. 1864

Original. Bibl. villa Médicis, ms. 19, n° 14

Mon cher ami,

voici le bordereau que je vous ai annoncé dans ma dernière lettre. Je vous prie d'avoir la bonté de nous le faire toucher le plus tôt possible, car les fonds que j'attends et qui, j'espère, arriveront bientôt, seront promptement absorbés. Je suis assailli de gens qui me demandent de l'argent et que je remets de courrier en courrier. Je leur avais donné rendez-vous pour le dernier [terme] qui est arrivé jeudi, espérant qu'il m'apporterait enfin le mandat si vivement désiré, mais le courrier ne m'a rien apporté, ce que je ne m'explique pas.

Je viens de faire placer le portrait de l'impératrice en pendant de celui de l'empereur dans le salon de l'Académie et il fait très bien, quoique l'image soit loin de rendre la beauté de l'original, je veux dire, du modèle. Qu'elle était belle le jour du dîner à Saint-Cloud !

Je crois que j'ai ici un jeune graveur en médaille, qui entre en deuxième année, qui sera, j'espère, un homme de talent : il aime son art, s'y donne tout entier et ne partage son temps que dans une sage mesure avec l'étude de la sculpture qu'il doit aussi pratiquer, dans l'intérêt de son art de graveur en médailles ; il vient de faire un petit plâtre du directeur de l'Académie, qu'il veut exécuter en bronze. Ce petit plâtre est très bien venu. Quand il en aura tiré des épreuves, je vous en enverrai une pour que vous en jugiez. Les graveurs en médaille n'ont que quatre années de pension à Rome, ainsi que les pensionnaires paysagistes, autrefois. Ce temps est parfaitement suffisant pour les études qu'ils ont à faire à Rome.

Ceci me ramène naturellement à la question de la 5^{ème} année dont je me suis encore entretenu de nouveau depuis mon retour Rome avec des hommes des plus compétents en cette question, tant

italiens qu'étrangers qui résident à Rome et qui ne comprennent pas non plus comment quatre années d'étude à Rome peuvent être plus favorables au développement du talent d'un jeune artiste que les cinq qui avaient été accordées autrefois, après mûre réflexion, par des hommes les plus versés dans la question de l'étude des arts et sanctionnés depuis par les David, Regnault, Girodet, Guérin, Gérard, Ingres et tant d'autres qui, quoique de l'Institut, n'étaient pas tous des ganaches. Les personnes dont je vous parle plus haut ne pouvaient comprendre cette suppression que comme mesure d'économie, ce qui n'est pas puisqu'il est question d'une augmentation pour les pensionnaires. À ce sujet, mon cher ami, je vous dirai qu'après avoir sondé les pensionnaires sur ce point, tous désirent qu'une somme de 1000 ou 1200 f. leur soit comptée aussitôt de retour à Paris, leur pension de Rome finie, plutôt qu'une augmentation de leur mois ici. Je n'ai pas besoin de dire que si l'on veut leur accorder les deux choses, ils en seront enchantés et d'autant plus reconnaissants. M. le maréchal disait, je crois, dans une distribution de prix au Conservatoire : « voyez notre sollicitude pour vous, nous vous retirons une année à Rome pour que vous ne soyez plus si longtemps éloignés de vos parents, de vos amis et de vos protecteurs ». Depuis que j'ai l'honneur d'être directeur de l'Académie à Rome, je n'ai vu aucun pensionnaire se plaindre de la longueur de sa pension, bien au contraire. S'ils savaient pouvoir espérer une prolongation, beaucoup la demanderaient, non pas pour dormir, comme dit une spirituelle brochure, mais parce que c'est dans les dernières années que le pensionnaire comprend bien les sérieuses études qu'il doit y faire. Je parle toujours particulièrement pour ce qui regarde les peintres, sculpteurs et architectes. Dans les petits colloques que j'ai eu avec vous [et] le c^{te} de Nieuwerkerke, on objectait toujours le décret à mes raisons, mais ce « M. Décret » peut se tromper comme un autre ; je le dirais à l'empereur lui-même s'il me faisait l'honneur de connaître mes opinions à ce sujet. « Vieux rabâcheur ! », allez-vous dire. Mais avec qui rabâcherait-on si l'on ne rabâchait pas avec ses amis ? Je vous parle avec d'autant plus de conviction, à ce que, dans mon dernier voyage à Paris, j'ai vu au Luxembourg et dans d'autres monuments publics de Paris des œuvres qui semblaient me dire que

j'avais raison et demander pourquoi il ne serait pas fait, dans le décret, une exception pour les peintres, sculpteurs et architectes, en même temps qu'on pourrait en faire une pour les architectes en portant le maximum de l'âge pour les concours à vingt-huit ans.

Mais assez, et peut-être déjà même beaucoup trop sur ce sujet, s'il est permis à un vieillard de rabâcher, il ne faut pas cependant, qu'il sorte d'une certaine limite. Ce bavardage est peut-être aussi produit par le grand besoin d'argent. Ce besoin agit sur le cerveau et me fait divaguer, aussi, mon cher ami, tâchez d'alimenter notre caisse le plus tôt possible.

Adieu, mon cher ami, portez-vous bien et je vous serre la main comme je vous aime, Victor Schnetz.

P. S. : mes compliments et amitiés aux mêmes personnes. Nous attendons Garnier et sa femme ces jours-ci ; il sait la nécessité de revoir Rome pour ses grands travaux, de même que Baudry. L'auteur d'une certaine brochure doit bien rire. Sur ce, adieu.

835. SCHNETZ A CARDAILLAC. ROME, 20 NOV. 1864

Original. Bibl. villa Médicis, ms. 19, n° 15

Mon cher M. de Cardaillac,

je profite de l'envoi du préventif de l'architecte pour vous dire que je vous serre la main de tout mon cœur et que vous souhaite la meilleure [santé] possible. Le ministre m'autorisant à recevoir à l'Académie de France les pensionnaires d'Athènes pendant leur séjour passager à Rome, ma construction d'une nouvelle chambre est devenue urgente. Elle figure donc dans ledit préventif. de l'architecte. Je vous prie d'avoir la bonté de faire en sorte qu'elle y reste. Quant à la grille de l'allée des orangers, sa construction peut être ajournée sans inconvénient pour le moment.

Vous ne savez peut-être pas une chose, c'est que M. de Sartiges, notre ambassadeur, convoite la villa Médicis pour venir s'y établir. Il ne sait pas que, pour la transformer en palais d'ambassade, il n'y a pas le logement nécessaire ; il faudrait tout refaire car, une

fois que l'on mettrait le marteau dans ces vieux murs, il faudrait tout abattre et les frais de cette reconstruction et ceux d'un bâtiment pour une nouvelle Académie et l'ameublement seraient, aux dires des architectes, une affaire de quelques millions. Je sais que les millions maintenant courent les rues. J'espère cependant, qu'on y regardera à deux fois avant de chasser l'Académie d'un palais où elle a été autrefois installée par ordre de Napoléon 1^{er}, en 1802.

Rome est toujours fort tranquille. On ne s'y occupe pas de la fameuse convention, que les malins prétendent n'être pas une convention nationale pour la France. Dans tous les cas, je crois qu'elle n'est pas très agréable au Vatican. Les traités de Villafranca et de Zurich ont sombré. Le Vatican espère qu'il en sera de même de la convention.

Les étrangers commencent à arriver à Rome. J'en ai deux pour le moment, que j'ai logés à côté de moi à la villa Médicis, où ils se trouvent bien heureux, c'est Garnier et sa jeune femme. Malheureusement, ils ne resteront que douze jours à Rome.

Faites-moi le plaisir de faire mes amitiés à Tournois et Courmont. Dites à ce dernier que j'ai enfin reçu de l'argent, mais qu'il ne se décourage pas, car ma caisse était si sèche que cette petite pluie d'or a été promptement absorbée.

Agréez, M. et cher ami, l'expression sincère de mes meilleurs sentiments, Victor Schnetz.

836. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 26 NOV. 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 98

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé votre 5^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1864 s'élevant à la somme de 14 613,86 f. Ce bordereau vient d'être transmis au Trésor public avec les pièces qui l'accompagnaient.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

837. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 26 NOV. 1864

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 100

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division d'occupation française à Rome à vous verser d'urgence et sur votre reçu une somme de dix mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

838. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 6 DEC. 1864

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 219

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 1^{er} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour entretien annuel et grosses réparations des bâtiments de l'Académie pendant le 1^{er} semestre de l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 12 033,21 f. Comme je me trouve avoir acquitté ces dépenses sur les fonds du service ordinaire de l'Académie, je prie V. Exc. de vouloir bien en faire opérer le remboursement aussitôt que possible pour que je puisse solder les travaux de réparation du 2^{ème} semestre qui échoit à la fin du mois courant. J'ai l'honneur...

839. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 13 DEC. 1864

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 220

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 7^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 8281,34 f., auquel ajoutant l'excédent en dépense résultant du précédent bordereau le total en dépense est de 18 922,18 f. Depuis l'envoi du dernier j'ai reçu en deux paiements de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de 30 000 f. de laquelle déduisant la dépense le reste en caisse à ce jour appert à 11 077,82 f., mais d'autre part j'ai eu l'honneur d'adresser le 6 du mois courant à V. Exc. un bordereau de dépenses faites pour entretien et réparations des bâtiments pendant le 1^{er} semestre dont le montant est de 12 033,31 f. acquittée sur le fonds des dépenses ordinaires, ce qui résume à ce jour le reste en caisse à un excédent de dépense de 955,49 f.

Je viens en conséquence renouveler à V. Exc. la prière de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible un nouvel acompte sur les fonds alloués à l'Académie pour l'exercice courant afin que je puisse faire face aux besoins du service.

J'ai l'honneur...

840. GAUTIER A SCHNETZ. ROME, 22 DEC. 1864

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 101

Direction des Bâtiments civils.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division d'occupation française à Rome à vous verser une somme de 12 033,31 f. destinée à solder les dépenses relatives aux travaux exécutés pour l'entretien des bâtiments de l'Académie pendant le 1^{er} semestre 1864. Vous aurez à présenter cette lettre à M. le

payeur de la division d'occupation française à Rome qui vous remettra la somme dont il s'agit.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke. Le conseiller d'État secrétaire général, Alphonse Gautier.

841. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 28 DÉC. 1864

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 102
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division d'occupation française à Rome à vous verser d'urgence et sur votre reçu une somme de huit mille neuf cents francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

842. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 28 DÉC. 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 103
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'adresser dans le plus bref délai possible le projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour 1865. Ce projet doit, comme d'habitude, être établi en double expédition.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

843. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 30 DÉC. 1864

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 104
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public le 6^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome s'élevant à la somme de quinze mille neuf cent vingt francs neuf centimes.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

844. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 7 JANV. 1865

Original. Arch. nat. F²¹ 600, comptabilité 1865. Minute. Arch.
A.F.R., carton 67, f. 221

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc., en double expédition suivant l'usage, le projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France pour l'exercice 1865. Le nombre des pensionnaires présents à l'Académie pour cet exercice étant fixé à vingt-trois par suite de la distribution d'un double prix dans chacune des sections de sculpture et d'architecture, les dépenses fixes du chap. I sont portées à un chiffre supérieur à celui des mêmes dépenses en 1864, d'une somme de 120 f. Pour la même cause, le chap. II comprenant les allocations d'indemnités de table se trouve augmenté de 2400 f. Le chap. III relatif aux frais d'études d'autre somme de 200 f. pour moulage des travaux de M. Deschamps, double prix de la section de sculpture au concours de 1864. Le chap. IV grevé à l'extraordinaire, comme en 1864, des frais de retour en France du directeur, se trouve en outre augmenté pour frais de retour de deux pensionnaires de plus qu'en ladite année d'autre somme de 1200 f. Enfin, l'article complémentaire présente une augmentation de 160 f. pour indemnité de frais d'études des pensionnaires y nommés. Au total 7080 f.

Par suite des ces différentes augmentations, le montant des dépenses préventives pour l'exercice 1865 s'élève à la somme de cent trente-deux mille sept cent trente-six francs soixante-deux centimes (132 736,62 f.).

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

845. GAUTIER A SCHNETZ. ROME, 10 JANV. 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 107

Direction des Bâtiments civils.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que par décision du 4 de ce mois j'ai compris les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome pour une somme de 20 000 f. dans la répartition du crédit affecté à l'entretien des Bâtiments civils. Cette somme sera employée ainsi qu'il suit : entretien annuel (5000 f.) ; réparation d'une conduite d'eau (12 000 f.) ; appropriation d'une chambre de pensionnaire (3000 f.). Je vous invite, M. le directeur, à donner connaissance de cette répartition à M. l'architecte Poletti en lui recommandant de se renfermer exactement dans les limites de ce crédit et de donner à chaque somme la destination fixée ci-dessus. Il devra en outre prendre les mesures nécessaires pour que les décomptes de ces travaux me soient transmis avant la fin de l'exercice.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

846. SCHNETZ A NAVEZ. ROME, 11 JANV. 1865

Original. Bibl. royale de Bruxelles, II/70 ; f. 478.

Éd. Chesneau-Dupin, p. 199

Mon cher Navez,

je viens de recevoir un mot de toi qui me fait le plus grand plaisir et je te remercie des bons vœux que tu fais pour moi et sois bien persuadé que ceux que je fais en retour pour toi ne sont, ni moins vifs, ni moins sincères. J'ai été sans doute très touché de la décoration que S. M. le roi des Belges a bien voulu m'accorder. Je n'ignore pas et je te remercie d'avoir poussé à la roue en cette circonstance.

Il n'y a rien de nouveau dans les arts ici. Tu as entendu parler de la magnifique statue colossale en bronze¹ qui a été trouvée dernièrement à Rome dans les caves d'un palais près de la place Campo dei Fiori, figure parfaitement conservée et du plus beau temps de l'art grec. Le pauvre pape, tout pauvre qu'il est, vient de l'acheter cinquante mille écus romains et elle sera placée au Vatican ; elle en fera certainement un des plus beaux ornements. Chaque fois que je vois Tenerani, il me demande toujours de tes nouvelles. Il commence aussi à vieillir mais il travaille toujours. Je voudrais bien en faire autant, mais mon temps est morcelé de manière à être une parfaite excuse pour ma paresse et puis la vieillesse fait que la vue s'affaiblit, que la main n'a plus la même sûreté, de sorte que ce que l'on fait n'a plus la même verve, ni le même entrain, comme cela est la loi. Comme il n'y a pas à s'en irriter, chacun son tour ; nous avons eu aussi notre temps. Je vois souvent M. et M^{me} Carolus. Ce pauvre M. Carolus est souffrant de la goutte depuis quatre mois. Il ne peut pas marcher. Sa femme est charmante ; je ne sais pas si tu la connais. Elle me tourmente depuis longtemps pour avoir un dessin pour son album ; je lui envoie un mauvais croquis aujourd'hui même.

Mais voilà l'heure du départ du courrier ; il ne me reste plus qu'à t'embrasser de tout mon cœur en te souhaitant bonne et heureuse année. Ton vieil ami, V. Schnetz.

¹ L'*Hercule Rigbetti*.

Mes bonnes amitiés à tous les tiens.

847. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 18 JANV. 1865

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 222

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 8^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie pour l'exercice 1864. Le montant de ce bordereau est de 17 859,08 f. À la date du précédent bordereau le reste en caisse était de 11 077,82 f. J'ai reçu le 10 janvier de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de 8900 f. d'où appert ci-joint un reste en caisse de 2118,74 f. Je m'occupe de réunir mes pièces qui doivent former la justification du dernier exercice. Je viens en conséquence prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible les fonds destinés au solde du dernier exercice, mais encore un acompte sur ceux destinés aux dépenses de l'Académie en 1865 dont le premier mois va échoir afin d'être en mesure de satisfaire aux besoins du service.

J'ai l'honneur...

848. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 23 JANV. 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 103

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver votre projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1865 et que j'en ai arrêté le montant à la somme de cent trente deux mille sept cent trente six francs soixante deux centimes. Je vous transmets ci-joint une expédition de ce budget revêtue de mon approbation. La dépense ci-dessus sera couverte en totalité par le crédit ouvert à mon budget pour

les dépenses de l'Académie. Vous aurez donc à reverser entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome, ainsi que vous l'avez fait pour les exercices précédents, le montant des ressources et revenus de l'établissement, ce montant devant faire retour à l'État pour figurer dans les recettes générales. En conséquence vous aurez à me produire en fin d'exercice et à l'appui de votre compte le récépissé constatant ce reversement.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

849. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 27 JANV. 1865

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 106

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division d'occupation française à Rome à vous verser d'urgence et sur votre reçu une somme de 20 000 f. pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

850. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 27 JANV. 1865

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 107

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division d'occupation française à Rome à vous verser d'urgence et sur

vous reçu une somme de quatorze mille sept cent cinquante six francs soixante deux centimes pour solder les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1864. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

851. COURMONT A SCHNETZ. ROME, 2 FEV. 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 112

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé les comptes des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant les exercices 1861, 1862, 1863 et que j'ai arrêté ainsi qu'il suit le montant de chacun de ces comptes en recettes et dépenses, savoir :

- compte de 1861, 122 978,46 f.
- compte de 1862, 120 206,99 f.
- compte de 1863, 124 303,62 f.

Je vous transmets ci-joint trois expéditions des comptes dont il s'agit.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.
Le directeur de l'administration des Beaux-Arts, Courmont.

852. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 10 FÉV. 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 114
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé votre 7^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome s'élevant à la somme de 8281,34 f. Ce bordereau vient d'être transmis au Trésor public avec les pièces qui l'accompagnaient.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

853. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 12 FÉV. 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 116
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que prenant en considération la situation dans laquelle se trouve M. Dubouchet, graveur dont la pension à l'Académie a pris fin au 31 décembre 1864 et dans le but de lui faciliter l'achèvement de sa planche de *La Barque de Caron*, je viens de décider que cet artiste serait autorisé à séjourner à la villa Médicis pendant huit mois encore. Je lui ai alloué pour lui tenir lieu des avantages pécuniaires affectés aux pensionnaires et auxquels il n'a plus droit depuis le 1^{er} janvier dernier une somme de deux mille francs, sous la condition qu'il livrera à l'État, comme compensation de ce sacrifice, un certain nombre d'épreuves de la planche aussitôt qu'elle sera terminée. Le nombre et l'état de ces épreuves seront déterminés par l'administration. Le concours de gravure en taille-douce n'ayant pas donné de résultat en 1864, il ne doit plus y avoir à l'Académie qu'un pensionnaire graveur au lieu de deux et le maintien de M. Dubouchet pendant huit mois ne peut présenter aucun inconvénient. Il reste bien entendu d'ailleurs que ce n'est pas une prolongation de pension

que j'accorde à M. Dubouchet, mais simplement l'autorisation de séjourner à la villa Médicis jusqu'au 15 septembre prochain au plus tard. J'ajoute que pendant ce laps de temps il restera placé sous l'autorité du directeur et soumis aux mêmes règles que les pensionnaires. La somme de deux mille francs allouée à M. Dubouchet lui sera payée ainsi qu'il suit : mille francs sous peu de jours par l'intermédiaire du payeur de Rome ; sept cents francs au commencement du mois de juin par le même intermédiaire et sous la condition que le directeur de l'Académie impériale de France à Rome m'aura produit avant le 10 mai un certificat attestant que la planche de M. Dubouchet est parvenue à un degré d'avancement tel que quatre mois suffiront pour l'achever complètement ; trois cents francs après la fourniture des exemplaires à la direction des Beaux-Arts.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

854. THOMAS AU Mst. VAILLANT. PARIS, 21 FEV. 1865

Original. Arch. nat. F²¹ 613, f. 297

M. le ministre,
d'après le désir que V. Exc. a bien voulu nous faire connaître nous nous sommes rendus, M. Le Couppey et moi, dans le magasin de M^{me} Érard pour y recevoir le piano destiné à l'Académie de France à Rome. Parmi plusieurs instruments excellents nous avons arrêté notre choix sur un piano à queue portant le n^o 36828 et qui nous a paru réunir toutes les qualités qui distinguent les instruments de cette maison si renommée.
Je suis avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur, Ambroise Thomas.

855. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 14 MARS 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 113

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai soumis à l'examen de commissions spéciales composées de tous les professeurs de l'École des beaux-arts sous la présidence du directeur les travaux des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome et j'ai l'honneur de vous adresser copie du rapport qui m'a été présenté. Je vous prie d'en donner connaissance à chacun des pensionnaires pour ce qui le concerne et de tenir la main à ce que les élèves qui n'ont pas encore terminé leurs études à Rome remplissent exactement leurs obligations.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

856. VAILLANT A SCHNETZ. ROME, 28 MARS 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 121

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une ampliation d'un arrêté que je viens de prendre et qui a pour objet de déterminer les obligations des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome. Les dispositions de cet arrêté qui ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil supérieur d'enseignement, sont conformes à l'esprit du décret du 13 novembre 1863¹. J'attache le plus grand intérêt à ce qu'elles soient scrupuleusement suivies et je compte pour cela sur votre zèle et tout votre dévouement.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts, Vaillant.

¹. Voir pièce annexe.

857. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 18 MARS 1865

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 223

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 1^{er} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie depuis le commencement de l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 15 121,49 f. J'ai reçu le 9 du mois courant de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de 20 000 f. de laquelle déduisant la dépense, reste en caisse 4878,51 f.

J'ai l'honneur...

858. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 22 MARS 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 120

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé votre 8^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1864 s'élevant à 17 859,08 f. Ce bordereau vient d'être transmis au Trésor public avec les pièces qui l'accompagnaient.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

859. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 4 AVR. 1865

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 224

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le compte et les pièces à l'appui des dépenses faites pour entretien annuel et grosses réparations des bâtiments et dépendances de l'Académie impériale de France à Rome en 1864. Ce compte se résume dans les termes suivants : dépense faite pour entretien annuel (6129,92 f.) ; pour

grosses réparations (9859,81 f.), desquels à déduire pour autant reçu 12 033,31 f. d'où appert un excédent en dépense de 3956,42 f. Je viens en conséquence prier V. Exc. de vouloir bien faire ordonnancer le montant de l'excédent aussitôt que la vérification du compte ci-joint pourra être terminée.

J'ai l'honneur...

860. SCHNETZ ET LES PENSIONNAIRES A NIEUWERKERKE. ROME, 5 AVR. 1865

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 124

M. le surintendant,
après avoir pris connaissance du nouveau règlement de l'Académie de France à Rome, nous prenons la liberté d'appeler votre attention sur un point purement pratique et nous espérons même, en le faisant, vous montrer combien nous tenons à nous conformer à l'esprit de ce règlement. L'article 1 établit que nous devons passer obligatoirement deux années à Rome la 1^{ère} et la 4^{ème} et que la 2^{ème} et la 3^{ème} peuvent être employées par nous, soit à Rome, soit en voyage. Pour nous, M. le surintendant, nous sommes convaincus que la valeur de deux années passées en voyages instructifs doit être de la plus grande utilité pour nos études artistiques et tout en sachant bien déjà tout ce que Rome nous offre à étudier, nous comptons bien mettre le plus possible à profit la faculté qui nous est laissée pendant ces deux années. Or c'est précisément dans ce but que nous croyons devoir vous faire remarquer combien nous éprouverions de difficultés à voyager pendant les mois d'hiver sans en tirer un grand profit pour notre travail. En quelque pays que nous allions, il faut toujours compter quelques mois de mauvais temps qui ne permettent ni de voir ni de travailler convenablement. Les moyens de transport sont même presque impraticables pour beaucoup d'excursions et nous pensons qu'un voyage fait dans ces conditions de mauvais temps et de jours courts ne peut laisser que des impressions affaiblies, des souvenirs inexacts, la fatigue d'un travail pénible et le regret d'efforts sans résultats. Au contraire, pendant ces mêmes mois, tout nous engagerait à revenir momentanément à Rome retrouver

un foyer et un atelier où nous pourrions si utilement occuper les mauvais mois de l'année, à revoir et à remettre en ordre nos travaux de voyage souvent un peu hâtifs, à les compléter, à remettre au net ce que nous n'aurions pu prendre qu'en croquis. Nous trouverions ainsi à Rome le temps nécessaire pour remettre de l'ensemble dans nos travaux divers, d'achever ce que devrait l'être pour l'exposition de nos envois ; enfin nous trouverions aussi un temps de repos nécessaire pour pouvoir réfléchir sur les souvenirs de ce qu'on a vu déjà et se préparer à en recevoir sans fatigue et sans confusion les impressions nouvelles de ce qu'on a encore à voir. Nous ajouterons encore, M. le surintendant, que si d'une part la saison défavorable au voyage est presque celle qui doit être passée le plus utilement à Rome, d'un autre côté la saison la plus propice aux excursions est précisément celle où le séjour à Rome devient pénible à son tour. Nous désirerions donc vivement, M. le surintendant, qu'il vous fût possible avec l'autorisation de M. le directeur, d'être admis à faire quelques interversions dans l'ordre des mois de séjour à Rome ou de voyage. Nous croyons pouvoir le demander simplement comme une application pratique de l'esprit du décret puisque notre but en le faisant, serait d'être à même de passer réellement la valeur de ces deux années en voyages instructifs et avec le plus grand profit possible. Loin de porter atteinte à nos obligations d'envois, cette faculté ne pourrait tourner qu'à leur avantage. En somme et sous quelque rapport que l'on considère notre demande, il nous semble, M. le surintendant, qu'en nous l'accordant, vous pouvez prendre une décision très favorable à nos études et qu'il ne peut en résulter aucune espèce d'inconvénient et pratiquement il ne nous semble pas qu'il puisse y avoir de difficultés, car nous demanderions toujours pour cette permutation de temps l'autorisation du directeur ; nos obligations d'envois seraient aussi exactement remplies et pour cela il suffirait que M. le directeur pût nous autoriser à prendre pour nos voyages quelques mois de la belle saison de la 1^{ère} et de la 4^{ème} années, en place de quelques mois d'hiver de la 2^{ème} et de la 3^{ème}, reportant aux premières la condition des dernières et nous d'ailleurs nous engageons à passer à Rome pendant les hivers des années de voyage l'équivalent du

temps que M. le directeur nous autoriserait à prendre en compensation pendant les années de séjour à Rome.

Nous connaissons assez, M. le surintendant, l'intérêt que vous portez aux études et d'un autre côté nous croyons notre demande assez légitime pour vous l'adresser avec confiance, certains que vous désirez aussi que nous que, soit à Rome, soit en voyage, nous puissions recueillir le plus de fruit de nos travaux, le plus de profit de notre temps. Nous osons croire que vous accueillerez favorablement une requête qui n'a d'autre mobile que ce double but. Nous sommes avec le plus profond respect, M. le surintendant, vos très humbles et très respectueux serviteurs.
Signé : Dutert, Delaplanche, Guadet, Deschamps, Maillart.

M. le sénateur,

les cinq derniers pensionnaires arrivés à Rome m'ont fait part d'un projet de demande qu'ils désirent avoir l'honneur de vous adresser. Comme je n'ai rien trouvé, dans le vœu respectueux qu'ils expriment, qui ne puisse être entendu avec bienveillance, je me suis chargé de vous faire parvenir leur humble supplique, persuadé d'ailleurs comme eux, que les mois d'hiver passés à Rome y seront plus fructueusement employés qu'à voyager, de même que les mois d'accablantes chaleurs seront plus utiles en voyage, tant pour leurs études que pour leur santé. Ces petits arrangements peuvent se faire sans altérer en rien les dispositions du nouveau règlement.

Agréez, M. le sénateur, l'expression de mes sentiments dévoués et très affectueux, signé : V. Schnetz.

861. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 26 AVR. 1865

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 126

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai prié mon collègue des Finances de faire mettre à votre disposition la somme de 3956,53 f. destinée à solder les dépenses relatives aux travaux

exécutés pour l'entretien des bâtiments de l'Académie pendant l'exercice 1864 et les honoraires de l'architecte qui a dirigé ces travaux. Vous aurez à présenter cette lettre à M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome qui vous remettra la somme dont il s'agit.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

862. [NOTE DE COURMONT. PARIS, DEBUT MAI 1865]

Original. Arch. nat. F²¹ 600, comptabilité 1865

Schnetz m'écrit le 2 mai : « j'attends un mandat avec la plus vive impatience, ma réserve particulière est épuisée, j'espère que le courrier d'aujourd'hui m'apportera enfin ce mandat désiré. » : 20 000, moins 4 878, 51 = 15 121,49.

863. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 10 MAI 1865

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 225

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 2^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour le service de l'Académie pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 15 468,16 f. à déduire pour autant restant en caisse à la date du précédent bordereau la somme de 4878,51 f. La dépense appert à ce jour en excédent à 10 589,65 f.

J'ai l'honneur...

Correspondance de Schnetz (2)

864. SCHNETZ A COURMONT. [ROME], 13 MAI 1865
Télégramme. Arch. nat. F²¹ 600, comptabilité 1865
À M. de Courmont au ministère de la Maison de l'empereur et
des Beaux-Arts.

Mandat de paiement attendu avec impatience, Schnetz.

865. COURMONT A SCHNETZ. ROME, 13 MAI 1865
Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 127
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le
ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps
expéditionnaire français à Rome à vous verser d'urgence sur votre
reçu une somme de 15 000 f. pour les dépenses de l'Académie
impériale de France à Rome en 1865. Vous devez laisser cette
lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire
français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très
distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des
Beaux-Arts. Le directeur de l'administration des Beaux-Arts,
Courmont.

866. [NOTE DU CASSIER PAYEUR CENTRAL DU TRESOR. PARIS], 15 MAI 1865
Original. Arch. nat. F²¹ 600, comptabilité 1865

J'ai vu le mouvement général des fonds qui est disposé à faire
prévenir le payeur à Rome au moyen d'une dépêche
télégraphique, mais il n'a rien reçu du ministère des Beaux-Arts
(aujourd'hui) aucune demande à ce sujet. On n'aurait donc pas
écrit samedi comme M. Courmont paraît le croire.

867. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 20 MAI 1865

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 118
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division d'occupation française à Rome à vous verser d'urgence et sur votre reçu une somme de seize mille francs soixante deux centimes pour solder les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1864. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

868. SCHNETZ À BAUDRY. ROME, 30 MAI 1865

Original. Fond. Custodia, Baudry, 1978-A 426

Mon cher Baudry,

vous avez dû voir, il y a quelques jours, sur l'enveloppe d'une lettre de M. Ulmann : « je vous écrirai par le premier courrier ». Je tiens donc ma parole aujourd'hui. Je commence par vous dire que votre lettre m'a procuré une lecture de quelques minutes fort agréables par les détails intéressants qu'elle contient et par les aimables sentiments qu'elle exprime. Vous voilà de nouveau dans cette Babylone (lisez Paris), où toutes les agitations physiques et morales sont incessantes et auxquelles il faut prendre part si on ne veut pas être bousculé et renversé par la masse des convoiteurs de toute espèce. Je ne sais si le mot est bien français, mais je suis sûr que vous le comprendrez. Vous aviez déjà été obligé de vous débattre au milieu de cette cohue et vous vous en êtes tiré en homme d'esprit et de bon sens que vous êtes. Il en sera de même encore aujourd'hui. Le calme de quelques mois que vous venez

de savourer dans la Ville Éternelle vous aura donné des forces nouvelles pour marcher plus sûrement au noble but que vous vous êtes proposé et dont vous avez déjà parcouru une très grande partie du chemin. Courage, donc, et confiance ! Maintenant que vous allez avoir un grand atelier, vous pourrez exposer vos copies de la chapelle Sixtine ; vous me direz l'effet qu'elles auront produit sur nos soi-disant connaisseurs. Probablement que quelques-uns vous plaindront d'avoir perdu tant de temps et penseront que vous auriez bien mieux fait de voyager chez différents peuples et en rapporter les modèles de types plus ou moins fidèles. Laissez dire les bavards et les ignorants ; le bruit qu'ils font est bientôt oublié.

Vous me dites très peu de choses sur l'exposition actuelle qui, naturellement, doit beaucoup ressembler à la dernière, attendu que ce sont à peu près les mêmes hommes qui s'y trouvent en présence et les progrès d'une année, quand progrès existent, ne sont pas toujours visibles à l'œil nu. J'y ai envoyé un vieux *Jérémie* qui, m'écrit-on, n'y fait pas un trop mauvais effet, et j'ai la faiblesse de le croire, quelle naïve modestie !

Votre jeune frère, dit « le Téméraire », doit être fort heureux de la mission dont il vient d'être chargé. Quel plaisir pour lui de partir avec ses vingt ans et, par conséquent, plus de louis dans la poche que d'années sur la tête, et cela pour explorer deux pays éminemment pittoresques et où, s'ils ne trouvent pas de campements romains, ils sont sûrs de trouver une belle race d'hommes, de beaux costumes et beaucoup de moustaches. Je pense qu'ils auront été chargés de rapporter quelques types ; il y avait bonne récolte à faire parmi ces populations de mœurs et d'habitudes moins dégradées que nous par la civilisation, j'entends « dégradées » physiquement.

Vous avez vu avec plaisir, comme moi, que l'Académie de France à Rome a obtenu encore un bon nombre de récompenses cette année : onze ou douze médailles et les deux médailles d'honneur. Dubois, qui a obtenu la médaille d'honneur en sculpture, peut être considéré comme pensionnaire car, tout le temps qu'il est resté à Rome, il ne quittait pas l'Académie, suivant pour ses études le même programme que celui donné par les

règlements de l'Académie aux pensionnaires et s'aidant comme eux quelquefois des conseils du directeur. M. Dubois m'avait été vivement recommandé par une personne de ma connaissance et, par l'intérêt et l'amitié que je lui porte, je suis aussi heureux de ses succès que de ceux des pensionnaires.

J'ai reçu hier le nouveau mandat de 16 000 f. que vous m'avez envoyé, je suis maintenant aussi riche que j'étais pauvre.] Ceci n'est pas à votre adresse, je me suis trompé, je croyais continuer une à Courmont.

M. le c^{te} de Nieuwerkerke vient de faire une très bonne chose : sur une demande respectueuse que les derniers pensionnaires arrivés à Rome lui ont faite, tendant à être autorisés à voyager les 1^{ère} et 4^{ème} année pendant les mois les plus chauds à Rome, j'ai su par Courmont que M. le c^{te} avait accueilli leur demande très favorablement et qu'il n'attend plus que la sanction de M. le ministre pour leur annoncer cette bonne et, à mon avis, très importante modification au point de vue des études et de la santé des pensionnaires, ce qui est aussi à considérer. Remerciez-le de ma part en attendant que je le fasse moi-même lorsque j'en recevrai la décision officielle.

Rien de changé depuis votre départ de Rome. Tout s'y fait comme de coutume. Je compte que les envois des pensionnaires seront emballés pour partir à la fin de juin. Pensez, mon cher Baudry, que vous avez laissé des personnes qui vous aiment beaucoup à la villa Médicis, qui s'intéressent vivement à vos succès et auxquelles vous ferez un grand plaisir en leur donnant de vos nouvelles, je me mets en première ligne parmi ces personnes. Je vous embrasse de cœur. Victor Schnetz.

P. S. : si j'avais l'honneur d'être connu de M^{me} la princesse Mathilde, je vous prierais de lui faire mes très respectueux compliments de son succès, mais les compliments d'un inconnu touchent peu et, cependant, ce sont quelquefois les plus sincères. Mes meilleures amitiés à Garnier et à son aimable *sposa*.

869. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 31 MAI 1865

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 226

M. le ministre,

J'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 9^{ème} et dernier bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour le service de l'Académie jusqu'au 31 décembre 1864. Le montant de ce bordereau est de 16 399,25 f. à déduire le reste en caisse à la date du précédent bordereau à 2118,74 f. ; pour autant reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 7 février 1865 une somme de 14 156,62 f. Appert un excédent en dépense de 123,89 f. Il me reste à prier V. Exc. de vouloir bien faire connaître aussitôt que possible le résultat de la vérification de ce dernier bordereau pour que je puisse clore et faire expédier immédiatement le compte général de l'exercice 1864.

J'ai l'honneur...

870. ULMANN A BAUDRY. ROME, 19 JUIN 1865

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.463

Mon cher Baudry et pregiavole professore,

je suis bien content de l'empressement mis en œuvre par toi et par M. Gérard¹ pour satisfaire à ma tranquillité. *Tutto va al meglio ; terminato l'affare e pagato ecc. ed io tengo le arazzzi* et M. Gérard fait, je crois, une excellente affaire. J'ai montré lesdites tapisseries à quelques-uns de nos connaissances et *tutti quanti sono rimasti a bocca aperta innanzi a tante meraviglie*. Je suis enchanté qu'il en soit ainsi. J'ai écrit à M. Gérard que je l'avertirai du jour de l'expédition dont je m'occuperai aussitôt que mon tableau sera couvert, dans six semaines à peu près.

Ah, mon cher amicone, que ne t'ai-je près de moi maintenant. Voilà le moment où les conseils me seraient utiles. Je m'embrouille dans des dédales inextricables, d'abord parce que je ne suis pas grand-chose et puis, parce que je commence à être

¹ Bénouville.

éreiné, non pas de corps, mais de cervelle (je n'ose pas dire d'esprit). Aussi, ne ferai-je que couvrir le plus proprement possible pour l'exposition de l'École. Je reprendrai tout ce qu'il sera nécessaire après, plus sciemment. Je compte sur les yeux de mes amis pour me désiller. Décidément, ce n'est pas commode à faire une grande tartine¹. Malgré cela, je ne regrette pas mon entreprise. Il me semble que cela me sera d'un grand profit. Si cela devient mauvais, j'en aurai donc moi-même un bénéfice acquis.

On nous a envoyé quelques articles sur l'exposition de Paris, notamment traitant de Cabanel. C'est d'une violence qui côtoie la malveillance. C'est effrayant de voir arranger un homme de cette façon-là. Que dieu préserve les amis de la médaille d'honneur.

Tu dois avoir repris le travail depuis longtemps. Comment fais-tu donc pour être ainsi infatigable ? J'aurais besoin d'une énergie égale à la tienne et d'autre chose encore égal au tien pour mener à bonne fin ma téméraire entreprise et m'en aller bien vite. Mon atelier n'est plus orné que de ses quatre murs ; ma chambre est d'une tristesse amère ; mes affaires sont encaissées ; mes cadres sont vendus ; les envois partent ces jours-ci. Tu vois, cher ami, que j'ai déjà un pied en France. Dans deux mois, à peu près, j'y mettrai l'autre et d'un bond, je cours t'embrasser dans ta nouvelle demeure.

À bientôt. Il tuo sincero amico che t'abbraccia di tutto cuore. B. Ulmann.

P. S. : *i miei complimenti* à M. et M^{me} Garnier. . Une vive poignée de main *da parte mia* à l'amico Texier. *Altretante al nostro americano Santi.*

¹ *Sylla chez Marius.*

Correspondance de Schnetz (2)

871. COURMONT A SCHNETZ. ROME, 23 JUIN 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 129

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

à l'appui du 9^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1864, vous avez produit un mémoire du s^r Barioni dont les doubles, bien que le total en soit le même, ne sont pas exactement semblables. Sur l'un de ces doubles à la date du 12 juillet 1864 une fourniture est portée pour 4,24 f. tandis qu'elle ne figure que pour 4,21 f. sur l'autre. En admettant que ce dernier chiffre soit le véritable le total du mémoire devrait être rectifié en raison de quelques erreurs d'addition qu'il renferme, à la somme de 635,99 f. sur laquelle il y a lieu de retrancher la remise de 25 %, soit une somme de 159 f., ce qui élève le chiffre net du mémoire dont il s'agit à 476,99 f. Je vous renvoie les deux doubles dont il s'agit afin que vous puissiez les faire rectifier et je vous adresse en même temps vos deux bordereaux sur lesquels vous aurez à porter le chiffre réel du mémoire Barioni.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le directeur de l'administration des Beaux-Arts, Courmont.

872. COURMONT A SCHNETZ. ROME, 29 JUIN 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 131

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint avis de l'ordonnance de paiement d'une somme de deux mille francs délivrée au nom de M. Michel (Ernest-Barthélémy), pensionnaire de l'Académie impériale de France à Rome pour l'acquisition du tableau représentant *Argus endormi par Mercure* que cet artiste a exposé au Salon de cette année sous le n^o 1512. Je vous prie, M. le directeur,

de remettre à M. Michel l'avis dont il s'agit et de lui réclamer le reçu qu'il avait fait retirer lors du dépôt de son tableau au palais de l'Industrie, reçu que je vous serai obligé de me renvoyer.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le directeur de l'administration des Beaux-Arts, Courmont.

873. SCHNETZ A DATRIZIETTA. ROME, 8 JUL. 1865

Minute. Arch. A.F.R., carton 67 f. 227

M.,

j'ai l'honneur de mettre à votre disposition pour être expédiés par les Messageries impériales jusqu'à Paris 12 colis adressés à S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts et portant un numéro d'ordre de 1 à 12. Vous voudrez bien, M., faire suivre les frais, suivant l'usage, au compte du ministère et comme une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte l'envoi de l'Académie de la visite à la frontière en raison des dommages que pourrait causer aux objets qui en font partie l'ouverture des caisses avant leur remise à destination, vous trouverez ci-joint la lettre que j'adresse à M. le directeur de la douane de Marseille pour lui rappeler cette disposition. Je vous serai obligé, M., pour la même raison de vouloir bien recommander à vos agents d'exercer une surveillance attentive au moment de l'embarquement et du débarquement des colis composant cet envoi afin d'éviter les accidents qui pourraient résulter de la négligence des ouvriers employés dans les ports à ces opérations.

Veillez agréer, je vous prie, M., l'expression de mes sentiments de parfaite considération. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

874. SCHNETZ AU DIR DE LA DOUANE DE MARSEILLE. ROME, 8 JUIL. 1865

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 227

M. le directeur,

je m'empresse de vous informer que je viens d'expédier par l'entremise des Messageries impériales à Rome 12 caisses emballées, cordées, portant un numéro d'ordre de 1 à 12 inclusivement et adressées à S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts à Paris. Permettez-moi, M., de vous rappeler qu'une autorisation spéciale de M. le directeur général des Douanes exempte l'envoi de l'Académie de la visite à la frontière en raison des dommages que pourrait causer aux objets qui en font partie l'ouverture des caisses avant leur remise à destination. Enfin vous ferez suivre, comme de coutume, les frais de cette expédition au compte du ministère. Confiant aux soins bienveillants que vous accordez d'ordinaire au libre passage des envois que fait chaque année l'Académie, je vous prie à l'avance d'agréer mes remerciements pour celui-ci et de recevoir en même temps l'assurance de mes sentiments de considération la plus distinguée. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

875. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 12 JUIL. 1865

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 228

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 3^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour le service de l'Académie pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 17 478,16 f., auquel ajoutant l'excédent en dépense constaté au bordereau du 10 mai dernier pour la somme de 10 589,65 f. la dépense au total est de 28 067,81 f. J'ai reçu depuis en deux paiements de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de 31 000 f., de laquelle déduisant la dépense, le reste en caisse à ce jour appert à 2932,19 f. Cette somme étant insuffisante pour solder les

traitements et salaires à la fin du mois et de plus ayant à cette échéance les dépenses d'entretien du 1^{er} semestre, je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition, aussitôt que possible, les fonds nécessaires aux besoins du service.
J'ai l'honneur...

876. SCHNETZ A COURMONT. ROME, 12 JUIL. 1865
Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 229

M. le directeur,
je me suis empressé de faire rectifier, selon les indications contenues dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 23 juin dernier, les deux mémoires du pharmacien Boriani à l'appui du 9^{ème} bordereau des dépenses de 1864, ainsi que les deux bordereaux qui y étaient joints. Je me hâte de vous transmettre de nouveau ces pièces rectifiées en notant également sur celles que l'Académie conserve l'excédent de dépense pour l'exercice 1864 s'élevant à la somme de 123,89 f. au lieu de 123,82. Veuillez agréer, M. le directeur, l'assurance des sentiments de considération la plus distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

877. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 22 JUIL. 1865
Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 132
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur de la division d'occupation française à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de dix-sept mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1865. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

878. SCHNETZ A BAUDRY. ROME, 25 JUIL. 1865

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.417

Mon cher Baudry,
votre lettre m'a fort récréé. Elle exprime une manière de penser tout à fait conforme à celle que j'ai sur beaucoup de sujets qui constituent la situation actuelle des beaux-arts en Babylone. Votre indignation de galant homme sur beaucoup de choses qui se tripotent dans de sales atmosphères offusquent vos bons sentimens et j'applaudis fort aux coups de fouet à la Juvénal que vous cinglez à tous ceux qui sont les misérables meneurs. À votre âge, mon indignation eût été aussi vive que la vôtre, mais aujourd'hui que je suis vieux, une certaine indifférence est venue attiédir ce juste sentiment de réprobation et sans pactiser avec ces tripoteurs, j'ai mieux compris la debolezza de notre pauvre humanité et les tiraillements de toutes sortes où l'homme se trouve exposé, suivant la situation où il doit se placer. Il faut donc vivre malgré soi quelquefois avec les galeux, mais éviter de leur toucher la main.

D'après la ddescription que vous me faites de votre atelier, vous serez établi comme un prince. Que les temps sont changés et que diraient nos bons vieux maîtres qui travaillaient tout bonnement *in bottega* avec leurs élèves, en voyant les magnificences des ateliers de MM. les photographes ? Heureusement que la photographie dont je ne veux dire aucun mal, n'était pas inventée au temps où ils vivaient C'est la peste des faux amateurs qui a amené ce luxe. Je l'ai vu naître et se développer de jour en jour. Ce sont ces amateurs, demi barbouilleurs ou pétrisseurs de terre qui, mêlés aux journalistes ignorants et presque toujours de mauvaise foi, ont contribué à vicier le goût des arts parmi la majeure partie de nos chers concitoyens. Cette peste n'était pas connue au beau temps de l'art à Florence, Rome et Venise. Elle n'avait pu se développer

au milieu de ces grands et véritables amis des arts qui comprenaient rois, princes, cardinaux et papes. Qu'ils étaient grands dans leur encouragement et leurs conceptions et que nous sommes petits aujourd'hui !

J'apprends avec plaisir que vous êtes chargé d'un plafond pour l'hôtel Paiva. Dans l'exécution de ces travaux, avant d'entreprendre ceux de l'Opéra, votre pinceau va s'y moderniser un peu et perdra de l'âpreté qu'il a pu contracter dans vos belles études de la Sixtine. Courage donc. En avant !

On m'écrit de Paris qu'il est assez sérieusement question d'Hébert pour me succéder à Rome. Je serais enchanté que cela se vérifiât, d'abord pour l'École qu'il dirigera, j'en [suis] sûr, dans une bonne voie et parce que je l'aime beaucoup. Je voudrais seulement qu'il ne fût pas trop pressé, mon désir étant d'accomplir mes vingt années de service comme directeur et il ne m'en manque plus qu'une, c'est-à-dire 66. *Vedremo che si fara*. En attendant, les choses vont toujours ici comme au moment où vous nous avez quitté. Seulement, nous y suons un peu plus. Mariano, menuisier pestilentiel, n'est plus possible pour le moment. On sent son fumet quand on passe une heure après lui dans les allées de la villa, ces belles allées qu'avec raison vous regrettez tant. Tout le monde part. L'ambassadeur est parti il y a huit jours ; le g^{al} de Montebello et la belle c^{ssc} sont partis avant-hier. Le Saint Père est en villégiature à Castelgandolfo. C'est vous dire que la politique ici fait la sieste. Qu'elle fasse de beaux rêves pour se dédommager de ses tribulations quotidiennes. Les envois des pensionnaires sont partis, excepté le tableau de M. Ulmann qu'il emportera avec lui le mois prochain.

J'ai lu, l'autre jour, dans *Le Moniteur* quelques détails sur la visite de l'impératrice aux jeunes filles détenues de Saint-Lazare. Quelle noble et touchante charité ! Quelle est belle mêlant ses prières à celles de bonnes sœurs assistant une de ces pauvres filles à son dernier moment ! Quel tableau touchant ! Je suis sûr, mon cher Baudry, que tout cela vous va droit au cœur comme à moi.

Faites mes amitiés très vives à Garnier et à son aimable femme. Rappelez-moi au bon souvenir du c^{te} Branicky et de Courmont et de tutti quanti qui m'aiment et que j'aime. Le feu a pris au palais

Sciarra, mais il n'y a jamais eu de craintes pour la galerie. Les dégâts sont estimés à quarante mille écus.
Adieu, mon cher Baudry. Je vous aime de tout mon cœur et vous embrasse de même. V. Schnetz.

879. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 25 JUIL. 1865

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 230

M. le ministre,

J'ai l'honneur d'annoncer à V. Exc. que les ouvrages de MM. les pensionnaires pour l'année 1864, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie en avril dernier, ont été expédiés le 13 du mois courant sur Paris par l'entremise de l'agence des Messageries impériales de Rome. L'envoi se compose de 12 caisses, emballées, cordées, portant un numéro d'ordre de 1 à 10 avec la suscription suivante : « à S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts à Paris ». Les caisses numérotées 1, 2, 3, 4, 5 contiennent les ouvrages de la section de sculpture et le bas-relief du graveur en médailles ; celle n° 6 les travaux des sections de peinture, d'architecture, de musique et les coins du graveur en médailles. Avec les ouvrages des peintres se trouve aussi une copie de la *Danaé* du Corrège de la galerie Borghese commandée par votre département à M. Pelozzi, peintre français à Rome. La caisse n° 7 contient les ouvrages de la section de gravure en taille-douce. Enfin celle portant les n°s 9, 10, 11 et 12 contiennent les objets que les pensionnaires sont autorisés à joindre annuellement à l'envoi. J'ai fait suivre, comme à l'ordinaire, les frais de cette expédition pour être acquittés par votre département. Je joins à cette lettre les tableaux comparatifs des travaux exécutés par les pensionnaires avec ceux qu'ils étaient dans l'obligation d'accomplir pour l'année 1864 aux termes du règlement. Ces tableaux présentent en outre à V. Exc. sous le titre « observations » un résumé complet de la situation de chaque pensionnaire en face de ses devoirs académiques.
J'ai l'honneur...

880. SCHNETZ A BAUDRY. [ROME], 25 JUL. 1865

Original. Fond. Custodia, Baudry, 1978-A 427

Mon cher Baudry,
votre lettre m'a fort récréé. Elle exprime une manière de penser tout à fait conforme à celle que j'ai sur beaucoup de sujets qui constituent la situation actuelle des Beaux-Arts en Babylone. Votre indignation de galant homme sur beaucoup de choses qui se tripotent dans de sales atmosphères offusque vos bons sentiments et j'applaudis fort aux coups de fouet à la Juvénal que vousinglez à tous, à ceux qui en sont les misérables meneurs. À votre âge, mon indignation eût été aussi vive que la vôtre, mais aujourd'hui que je suis vieux, une certaine indifférence est venue attiédir ce juste sentiment de réprobation et, sans pactiser avec ces turpitudes, j'ai mieux compris les *debolezze* de notre pauvre humanité et les tiraillements de toutes sortes où l'homme se trouve exposé suivant la situation où le sort le place. Il faut donc vivre, malgré soi, quelquefois avec les galeux, mais éviter de leur toucher la main. D'après la description que vous me faites de votre atelier, vous serez établi comme un prince. Que les temps sont changés ! Et que diraient nos bons vieux maîtres, qui travaillaient tout bonnement *in bottega* avec leurs élèves, en voyant les magnificences des ateliers de MM. les photographes ? Heureusement que la photographie, dont je ne veux dire aucun mal, n'était pas inventée du temps où ils vivaient. C'est la peste des faux amateurs qui a amené ce luxe. Je l'ai vu naître et se développer peu à peu. Ce sont ces amateurs demi-barbouilleurs ou pétrisseurs de terre qui, mêlés aux journalistes ignorants et presque toujours de mauvaise foi, ont contribué à vicier le goût des arts parmi la majeure partie de nos concitoyens. Cette peste n'était pas encore connue aux beaux temps de l'art à Florence. Rome et Venise. Elle n'aurait pu se développer au milieu de ces grands et véritables amis de l'art qui comprenaient rois, princes, cardinaux et papes. Qu'ils étaient grands dans leurs encouragements et dans leurs conceptions, et que nous sommes petits aujourd'hui ! J'apprends avec plaisir que vous êtes chargé d'un plafond pour l'hôtel Païva ; dans

l'exécution de ces travaux, avant de d'entreprendre ceux de l'Opéra, votre pinceau va s'y moderniser un peu et perdre de l'âpreté qu'il a pu contracter dans vos belles études de la Sixtine. Courage, donc, et en avant !

On m'écrit de Paris qu'il est assez sérieusement question d'Hébert pour me succéder à Rome. Je serais enchanté que cela se vérifiât, d'abord pour l'École, qu'il dirigerait, j'en suis sûr, dans une bonne voie, et parce que je l'aime beaucoup. Je voudrais seulement qu'il ne fût pas trop pressé, mon désir étant d'accomplir mes vingt années de service comme directeur et il ne m'en manque plus qu'une, c'est-à-dire *Vedremmo che si fara* !

En attendant, les choses vont toujours ici comme au moment où vous nous avez quittés, seulement, nous y serons un peu plus. Mariani¹ n'est plus possible pour le moment. On sent son fumet quand on passe une heure après lui dans les allées de la villa, ces belles allées qu'avec raison vous regrettez tant. Tout le monde part : l'ambassadeur est parti il y a huit jours, le g^{al} de Montebello et la belle c^{esse} sont partis avant-hier, le Saint Père est parti en villégiature à Castelgandolfo. C'est vous dire que la politique, ici, fait la sieste. Qu'elle fasse de beaux rêves, pour se dédommager de ses tribulations quotidiennes ! Les envois des pensionnaires sont partis, excepté le tableau de M. Ulmann, qu'il emportera avec lui le mois prochain.

J'ai lu l'autre jour, dans *Le Moniteur*, quelques détails sur la visite de l'impératrice aux jeunes filles détenues de Saint-Lazare. Quelle noble et touchante charité, qu'elle est belle, mêlant ses prières à celles des bonnes sœurs assistant une de ces pauvres filles en ses derniers moments. Quel tableau touchant ! Je suis sûr, mon cher Baudry, que tout cela vous va droit au cœur, comme à moi.

Faites mes amitiés très vives à Garnier et à son aimable femme. Rappelez-moi au bon souvenir du c^{te} de Nieuwerkerke et de Courmont et de *tutti quanti*, qui m'aiment et que j'aime.

Le feu a pris au palais Sciarra, mais il n'y a pas eu de craintes pour la galerie. Les dégâts sont estimés 40 000 f. environ.

¹. Domestique de l'A^{ie} de France.

Adieu, mon cher Baudry, je vous aime de tout mon cœur et vous embrasse de même. Victor Schnetz.

P. S. : ce que je vous dis des vingt années de service que je voudrais atteindre, ce n'est pas pour m'en faire un titre auprès de l'administration pour obtenir ses faveurs, c'est tout simplement pour ma satisfaction personnelle.

Mangin est mort aux bains de Lucques, il y a trois jours. Ulmann compte partir le mois prochain avec son grand tableau à peu près fini.

881. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 1^{ER} AOÛT 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 133

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

M. le ministre des Affaires étrangères m'a réclamé le paiement d'une somme de 66 f. dû au service des Messageries impériales à titre de frais de passage en 1864 entre Livourne et Civitavecchia de MM. Chaplain et Lefebvre, pensionnaires de l'Académie. Les réquisitions du consul de France à Livourne en vertu desquelles ces passages ont été délivrés n'ayant pas été faites sur la demande de l'Académie des Beaux-Arts et les élèves de l'Académie recevant d'ailleurs des indemnités spéciales pour leurs voyages, M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts a dû refuser ce paiement et M. le ministre des Affaires étrangères a pris des dispositions pour qu'il fût effectué sur les fonds de son budget, mais M. Drouyn de Lhuys s'est réservé d'user du droit de recours contre MM. Lefebvre et Chaplain. Je viens donc vous prier, M. le directeur, d'inviter ces deux élèves à se mettre en mesure de reverser lorsqu'on le leur demandera la somme déboursée pour eux par le département des Affaires étrangères.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

Correspondance de Schnetz (2)

882. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 2 AOÛT 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 136
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public le 2^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1865 s'élevant à quinze mille quatre cent soixante huit francs, seize centimes.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

883. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 2 AOÛT 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 137
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public le 1^{er} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1865 s'élevant à quinze mille cent vingt et un francs, quarante neuf centimes.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

884. COURMONT A SCHNETZ. ROME, 7 AOUT 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 140
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint avis de l'ordonnance de paiement d'une somme de cent vingt-trois francs quatre vingt

neuf centimes délivrée en votre nom pour solde des dépenses faites pour le service de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'année 1864. Je n'ai pu en raison de la clôture prochaine de l'exercice 1864 employer pour l'ordonnement de cette somme le mode de paiement usité jusqu'à ce jour. Je viens vous prier, M. le directeur, de vouloir bien me renvoyer après l'avoir acquitté l'extrait dont il s'agit. Je le ferai toucher au ministère des Finances par le préposé comptable de l'administration qui tiendra à votre disposition la somme ci-dessus de 123,89 f.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le directeur de l'administration des Beaux-Arts, Courmont.

885. SCHNETZ À NIEUWERKERKE. [ROME], 8 AOÛT 1865

Original. Arch. nat. F²¹ 612, Schnetz

M. le c^{te},

on me présente à l'instant deux tableaux, l'un du Guide¹, et l'autre du Titien², toujours pour être offerts à S. M. ; ces tableaux ne sont pas mauvais, sans doute, mais leur originalité n'est pas assez prouvée pour figurer dans nos belles collections.

Je vois avec effroi qu'il ne reste plus que quatre mois pour arriver au 30 janvier et j'ai cependant, tant de choses à faire encore ici ! Mon désir serait donc d'être prolongé pour une seule année de plus, c'est-à-dire jusqu'au 31 janvier 1866. Je m'adresse à vous, M. le c^{te}, pour obtenir cette faveur ; j'en serai très reconnaissant et toute l'armée française ici vous bénira.

Le choléra sévit de plus en plus à Ancône ; on le craint ici et dieu sait quelle pâture il y trouverait ! Le gouvernement s'occupe de prendre quelques dispositions hygiéniques. Espérons qu'elles seront inutiles. L'état sanitaire de l'Académie est bon ; beaucoup de pensionnaires sont maintenant en voyage et j'autorise, pour raisons de santé et sur l'avis du médecin, M. Chaplain, graveur, à aller

¹. Non identifié.

². Non identifié.

respirer l'air natal ; il aura l'honneur de vous voir pour l'affaire des Messageries.

Le Saint Père est toujours à sa villégiature de Castelgandolfo et mon ami le général de Pothier, qui a dîné hier à Castelgandolfo avec lui, me dit qu'il jouit d'une santé parfaite.

Vous avez dû être content des études faites par Baudry à la chapelle Sixtine. Vous ne le savez pas, mais j'espère des beaux dessins d'après Raphaël par un pensionnaire, Layraud.

M. le c^{te}, je vous souhaite bonne santé et tout ce que vous désirez ; la santé, avec l'honneur, sont les deux premiers biens de cette vie.

886. ULMANN A COURMONT. PARIS, 8 AOUT 1865
Télégramme. Arch. nat. F²¹ 600, envois 1865

Impossibilité absolue envoi avant le 24. Pas sec. Culpabilité administration. Regrets. Ulmann.

887. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 9 AOÛT 1865
Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 142
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public le 9^{ème} et dernier bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1864 s'élevant à seize mille trois cent quatre vingt dix-neuf francs, vingt-deux centimes.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

888. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 12 AOUT 1865
Original. Arch. nat. F²¹ 600, comptabilité 1865. Minute.
Arch. A.F.R., carton 67, f. 232

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc., en triple expédition suivant l'usage, le compte général des recettes et des dépenses de l'Académie impériale de France pour l'exercice 1864, avec les pièces à l'appui qui sont :

1. compte de l'architecte Poletti, chargé de l'agence des revenus et pièces y annexées sous le numéro 1A

2. récépissé de M. le payeur de la division française d'occupation à Rome, du montant des revenus ordinaires de l'Académie, sous le numéro 2A,

3. et enfin, état du fonds de retenue des pensionnaires au 31 décembre 1864 et les quittances à l'appui, sous le numéro 3A.

La production de ces pièces complète les justifications du compte dudit exercice qui se résume dans les termes suivants : recette : 122 656, 62 f. ; dépense : 122780, 51 f.

la dépense dépassant la recette de : 123, 89 f., somme exacte ou environ.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

889. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 24 AOÛT 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 144

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

vous avez recommandé à mon attention le vœu que les cinq derniers pensionnaires de Rome ont cru bon de m'exprimer au sujet de certaines modifications qui pourraient être apportées aux époques et aux durées des voyages que les pensionnaires sont autorisés à faire pendant la moitié du temps de leur pension, persuadé que vous êtes que ces arrangements peuvent se faire sans altérer en rien les dispositions du nouveau règlement. Je partage, M. le directeur, votre opinion à cet égard. En fixant à deux années le temps pendant lequel les élèves de Rome sont autorisés à voyager, l'administration a voulu déterminer un

maximum de durée et surtout un maximum de dépenses. Si vous trouvez qu'il y a avantage pour les pensionnaires à suivre le mode indiqué dans leur pétition, je me reprocherais d'y mettre obstacle puisque le but que poursuit l'administration des Beaux-Arts est de faciliter aux élèves les moyens d'étudier aussi bien à Rome que hors de Rome et cela à leur choix. Toutefois vous devrez, lorsque vous autoriserez les pensionnaires à faire quelques interventions dans l'ordre des mois de séjour à Rome ou en voyage, bien faire attention à ce que chacun des pensionnaires ne reçoive pas pour les mois d'absence une somme supérieure à celle à laquelle s'élève l'indemnité qui lui est accordée pour les 24 mois qu'il a droit de passer hors de l'Académie. Et en outre vous devrez veiller à ce que les envois prescrits soient régulièrement faits dans l'ordre indiqué par le règlement nouveau. Veuillez, M. le directeur, porter cette décision à la connaissance de MM. les pensionnaires en les remerciant de ma part de m'avoir fourni l'occasion de rendre plus utiles les mesures que l'administration a cru devoir adopter dans l'intérêt de leurs études.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

890. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 6 SEPT. 1865

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 233

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 4^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour le service de l'Académie pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 13 479,23 f. À la date du précédent bordereau restait en caisse 2932,19 f. Au 4 août suivant j'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome la somme de 17 000 f. Déduction faite du montant du bordereau de ce jour le reste en caisse appert à 6452,96 f.

J'ai l'honneur...

891. SCHNETZ AU M^{le} VAILLANT. ROME, 12 SEPT. 1865

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 234

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 1^{er} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées dans le 1^{er} semestre de l'exercice courant pour continuer les travaux relatifs au renouvellement de la conduite d'eau qui alimente les jardins et les fontaines du palais de l'Académie. Le montant de ce bordereau est de 11 428,56 f. Comme je me trouve avoir acquitté ces dépenses sur le fonds du service ordinaire de l'Académie, je prie V. Exc. de vouloir bien faire ordonnancer le montant aussitôt que possible pour je sois en mesure de faire face aux besoins du service à l'échéance du mois courant.

J'ai l'honneur...

892. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 14 SEPT. 1865

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 148

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser d'urgence la somme de quinze mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1865. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

893. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 28 SEPT. 1865

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 149
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public le 2^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1865 s'élevant à dix-sept mille quatre cent soixante dix-huit francs, seize centimes.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

894. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 28 SEPT. 1865

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 151
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai prié mon collègue du département des Finances de faire mettre à votre disposition la somme de 11 428,41 f. destinée à solder les dépenses relatives aux travaux exécutés pour l'entretien des bâtiments de l'Académie pendant le 1^{er} semestre de l'année 1865. Vous aurez à présenter cette lettre à M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome qui vous remettra la somme dont il s'agit.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

895. ULMANN A BAUDRY. ROME, 28 SEPT. 1865

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.464

Carissimo amicone,

tutto finisce ; l'ora della partenza è suonata ; i raggi poetici, illuminatori degli miei sforzi artistici sono spenti ; i mezzi metallici a buono a bavo si

svaniscono e la voce del mio cuore, tacita sin'ora, altamente mi ramenta la promessa fatta, sei anni sono accusi. Fra poco, saranno i lumi del festino finale, sempre pronto e il boia di ferro per eseguire la mia sentenza. Ciascuna mi lunga della Città eterna. Il trascurare non è più licito. L'ora è suonata. Je suis heureux de retourner à Paris, mais je quitte Rome avec grand regret. C'est une sentiment généralement éprouvé par le pensionnaire, tu le sais du reste. Hélas, je sais ce que je quitte et j'ignore ce qui m'attend. J'ai de vives inquiétudes pour cet avenir auquel je n'ai pas dongé depuis six ans. J'examine ma peinture et lui reproche une sévérité d'aspect que nos romantiques appellent em...bétant. Et étant posé en principe que l'on ne saurait attraper des mouches avec du vinaigre, que trouverai-je ? Maintenant que mon tableau¹ est presque terminé, tu ne saurais croire combien j'aurai de plaisir à le voir remplacé par quelque chose de plus attrayant. Enfin, j'ai fait mon devoir et fasse ce qui doit advenir que pourra. J'ai poursuivi mon idée jusqu'au bout, d'une façon opiniâtre. L'exécution n'en est pas assez poussée encore, mais l'aspect de l'ensemble me paraît satisfaisant pour le point où le tableau en est. Je n'oserai me fier à mon jugement. Je suis conduit à l'abrutissement intérieur à un travail consécutif de près d'une année. L'opinion que j'en ai est un pâle reflet des échos amis. Ce brave sire Schnetz est très content de moi. Mes amis me louent beaucoup ; je prends tout cela comme un homme qui doute et doutera jusqu'au jugement de Paris, pourvu que là on ne me jette pas des pommes de terre. J'ai fait ce que j'a pu. La seule tranquillité dont je jouisse repose sur ma conscience. Je partirai mercredi ou jeudi pour Florence, Parme, Ferrare et Venise. Je me fais une fête de revoir toutes ces belles décorations avant mon retour à Paris. Je franchirai le Simplon, le lac de Genève et compte arriver à Paris (sauf les arrêts du destin) du 20 au 25 septembre. La caisse de Gérard² n'arrivera qu'après moi. Je l'expédie par petite vitesse de conserve avec mon mastodonte. Je ne saurais prévoir la date de l'arrivée. Les messageries, vu les quarantaines obligatoires dans bien des ports, n'ont que des

¹ *Sylla chez Marius.*

² Bénouville.

départs très irréguliers. Les tapis de Gérard étaient trop lourds et trop embarrassants pour être mis dans une caisse d'envoi. J'arriverai sans doute encore à temps pour voir tes plafonds pour M^{me} Paiva. Travailleur forcené comme tu es, qui sait si déjà ne seront pas ommencés tes travaux gigantesques pour l'Opéra. *A proposito*, j'ai appris approximativement que mon brave Delaunay aurait peut-être aussi un travail à exécuter pour ledit opéra. Si cela se confirme, j'en serais très heureux. C'est encore un ami dont je suis fier.

Noublie pas, cher ami, de *partecipare al tuo amico* Boulanger *una quantità di complimenti da parte mia*. J'ai érpouvé une vive joie à la lecture de son nom parmi les nouveaux cavaliers de la Légion d'honneur. Mes félicitations à tirer à plusieurs salves !

Ton frère est satisfait de sa mission. C'est encore un bonheur que mon amitié me permet de partager. Je revendique mon droit. *In fra, le chiacchere di Roma, ce ne sono delle belle davvero : Carolinetta, la francesina chiamata dal pittore spagnolo¹ fu sverginata ; un pallone diventò la sua pansetta. Per lo nascondere, meglio al paese è ita. La grande gallinara è ingravidata ; un medico francese l'imparo la parata. Accosi voglio finir la mia canzone ; come diceva Bruto : virtù non è che nome.*

À bientôt, *mio caro professore*. Si tu avais le temps de m'écrire, je serai à Venise du 6 au 12 septembre, *ferma in posta* et sur ce, reçois mes baisers affectueux de ton bien dévoué, B. Ulmann.

P. S. : si tu écris à ton frère, transmets-lui mes compliments. Veuille bien me rappeler au bon souvenir de l'ami Texier. *Servitore a tutti quanti che io conosca. A M. Garnier i miei complimenti.*

896. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 17 OCT. 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 152

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

¹ Mariano Fortuny ?

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public le 4^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1865 s'élevant ensemble à la somme de 13 479,23 f.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

897. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 24 OCT. 1865

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 235

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 2^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses pour entretien des bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome pendant le 1^{er} semestre de l'exercice courant. Le montant de ces dépenses est de 4023,40 f. J'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome le 12 du mois courant la somme de 11 428,48 f. montant du 1^{er} bordereau. Reste donc en dépense à ce jour le montant du bordereau ci-joint.

J'ai l'honneur...

898. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 24 OCT. 1865

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 236

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 5^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour le service de l'Académie pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 16 669,20 f. À la date du précédent bordereau restait en caisse 6452,96 f. Le 26 septembre dernier j'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome une somme de 15 000 f. Déduction faite du montant du bordereau ci-joint, le reste en caisse appert à 4783,76 f.

J'ai l'honneur...

899. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 31 OCT. 1865

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 237

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 3^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses faites pour construction d'une nouvelle chambre de pensionnaire dans l'un des corps de bâtiments dépendant de l'Académie impériale de France à Rome. Ces dépenses s'élèvent à la somme de 2857,10 f., à laquelle s'ajoute le montant du dernier bordereau de 4023,40 f. Le total en dépense à ce jour est de 6880,50 f.

J'ai l'honneur...

900. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 4 NOV. 1865

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 154

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de prier S. Exc. M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de quinze mille francs pour les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice courant 1865. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

901. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 6 NOV. 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 132
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous faire connaître les noms des élèves auxquels ont été décernés cette année les grands prix de Rome et qui sont nommés en conséquence pour quatre années chacun pensionnaires du gouvernement à compter du 1^{er} janvier 1866. Ces élèves sont M. Machard (Jules-Louis), né le 22 septembre 1839 à Sampans (Jura), grand prix de peinture ; M. Barrias (Louis-Ernest), né le 13 avril 1841 à Paris, grand prix de sculpture ; M. Noguet (Louis), né le 19 octobre 1835 à Paris, grand prix d'architecture ; M. Gerhardt (Gustave-Adolphe), né le 2 février 1843 à Strasbourg (Bas-Rhin), grand prix d'architecture ; M. Lenepveu (Charles-Ferdinand), né le 4 octobre 1840 à Rouen (Seine-Inférieure), grand prix de composition musicale.

Je vous prie, M. le directeur, de vouloir bien installer ces pensionnaires lorsqu'ils se présenteront à l'Académie où ils doivent être rendus au plus tard dans le courant de janvier 1866.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

902. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 7 NOV. 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 157
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé le compte des recettes et dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1864 et que j'en ai arrêté le montant à la somme de 122 780,51 f. Je vous transmets ci-joint une expédition de ce compte revêtue de mon approbation.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

903. COURMONT A SCHNETZ. ROME, 10 NOV. 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 159

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

je vous prie de vouloir bien m'adresser dans le plus bref délai possible le projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1866. Ce budget doit, comme d'habitude, être produit en double expédition.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le directeur de l'administration des Beaux-Arts, Courmont.

904. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 10 NOV. 1865

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 161

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai prié mon collègue des Finances de faire mettre à votre disposition la somme de 6880,50 f. destinée à solder les dépenses relatives aux travaux exécutés pour l'entretien des bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1865. Vous aurez à présenter cette lettre à M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome qui vous remettra la somme dont il s'agit.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

905. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 8 DÉC. 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 162

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public le 5^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1865 s'élevant à 16 669,20 f.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

906. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 12 DEC. 1865

Original. Arch. nat. F²¹ 601, comptabilité 1866.

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 238

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le projet de budget des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1866, en double expédition suivant l'usage. Le nombre des pensionnaires présents à l'Académie pour cet exercice étant fixé à vingt-deux, les dépenses fixes, chap. I, ont été calculées sur ce nombre. Quant aux dépenses éventuelles comprises aux chap. II et V, j'ai pris pour base d'évaluation les dépenses de même nature faites en l'exercice 1864. L'article 2 du chap. II, frais particuliers d'études, a été réduit d'une somme de deux mille francs environ, résultant de la différence de frais des travaux prescrits par le nouveau règlement aux pensionnaires sculpteurs de 2^{ème} et 1^{ère} année. Enfin, l'article complémentaire du chap. V, se trouve augmenté de paiements éventuels d'une somme de 7500 f., montant de l'indemnité de 1500 f., payables à raison de 125 f. par mois à chacun des cinq pensionnaires autorisés, aux termes du nouveau règlement, à faire des voyages instructifs dans les 2^{ème} et 5^{ème} années du pensionnat. Au moyen de ces différents retranchements et augmentations, le montant des dépenses préventives de

1866 s'élève à la somme de cent trente et un mille cent seize francs soixante deux centimes.

J'ai l'honneur d'être avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

907. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 12 DEC. 1865

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 239

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 6^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour le service de l'Académie pendant l'exercice courant. Le montant de ce bordereau est de 15 348,16 f. À la date du précédent bordereau le reste en caisse était de 4783,76 f. Le 9 novembre dernier j'ai reçu de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome 15 000 f., duquel il appert que le reste en caisse est de 4435,60 f. Cette somme étant insuffisante pour solder les dépenses à l'échéance du mois courant auxquelles viennent s'ajouter celles de la fin de l'exercice, je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition aussitôt que possible un nouvel acompte sur l'allocation accordée à l'Académie pour 1865 afin de pouvoir faire face à la fin du mois aux besoins du service.

J'ai l'honneur...

908. BACCIOCHI A SCHNETZ. ROME, 21 DEC. 1865

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 166

Surintendance des théâtres.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que je viens de nommer pensionnaire du gouvernement à l'Académie impériale de France à Rome M. Lenepveu à qui a été décerné cette année le premier grand prix de composition musicale. En vous notifiant cette

décision je vous prie, M. le directeur, de vouloir bien installer M. Lenepveu dès qu'il se présentera et je le recommande à toute votre bienveillance.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant général des théâtres, Bacciochi.

909. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 22 DÉC. 1865

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 132
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai prié M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de seize mille cinq cents francs pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1865. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

910. M^{lle} VAILLANT À SCHNETZ. PARIS, 27 DEC. 1865

Note. Arch. A.F.R., carton 67, f. 170

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que par un décret impérial en date du 20 de ce mois rendu sur ma proposition l'empereur vous a maintenu jusqu'au 31 mars 1866 dans vos fonctions de directeur de l'Académie impériale de France à Rome qui devaient expirer le 31 décembre 1865. Par le même décret, M. Robert-Fleury a été désigné pour vous remplacer à partir du 1^{er} avril prochain.

En portant ce décret à votre connaissance, M. le directeur, je me plais à rendre justice au dévouement dont vous m'avez donné

des preuves nombreuses pendant tout le cours de vos fonctions et je vous prie d'être convaincu que j'en garderai le meilleur souvenir.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts, Vaillant.

911. LE M^{AL}. VAILLANT A ROBERT-FLEURY. PARIS, 27 DEC. 1865

Minute. Arch. nat. F²¹ 612, f. 199

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que par un décret impérial en date du 20 décembre rendu sur ma proposition, l'empereur vous a nommé pour six années consécutives à dater du 1^{er} avril 1866 directeur de l'Académie impériale de France à Rome en remplacement de M. Schnetz, dont le mandat expire à la même époque. Vous jouirez en cette qualité du traitement annuel de six mille francs et des autres avantages attachés aux fonctions de directeur de l'Académie impériale de France à Rome. J'aime à espérer, M. le directeur, que dans cette nouvelle position votre concours le plus dévoué m'est complètement acquis et que vous seconderez les vues de l'Académie ainsi que vous n'avez cessé de le faire et le faites encore comme directeur de l'École impériale des Beaux-Arts. A. Courmont.

912. SCHNETZ A NAPOLEON III. ROME, 2 JANV. 1866

Original. Arch. nat. F²¹ 612

Sire,

le petit chien qui accompagne cette lettre a été mis en loterie par un pauvre diable, j'ai eu la chance de le gagner. On me dit aujourd'hui qu'il a un peu de ressemblance avec un chien que V. M. affectionne beaucoup ; je serais très heureux que cette ressemblance existât en effet et c'est cet espoir qui me porte à prendre l'extrême liberté de l'adresser à V. M. Dans le cas où

l'on se serait trompé sur cette ressemblance, j'aurais l'honneur de vous prier, Sire, de vouloir bien me dédommager de mon espoir trompé en daignant le garder.

À cette époque de l'année, V. M., depuis que je suis directeur de l'École de Rome, a toujours eu la bonté d'agréer l'expression de mes vœux sincères et profondément respectueux ainsi que les petits souvenirs qui les accompagnent ; il serait bien pénible pour moi qu'il n'en fût pas de même cette année, qui est la dernière que je dois rester à Rome.

À ce sujet, j'adresserai une dernière prière à V. M., ce serait qu'Elle voudût bien dire un mot à M. le m^{al} Vaillant pour qu'il m'accorde quelques jours en plus des trois mois qui me sont accordés et qui font un laps de temps beaucoup trop court pour mener à bonne fin tout ce qui me reste à faire ici avant l'arrivée de mon successeur, c'est-à-dire à la fin de mars. Au lieu de la fin de mars, je désirerais être prolongé jusqu'à la fin de mai au moins. Je crois qu'il n'y a pas nécessité absolue que mon successeur arrive le 1^{er} avril plutôt que le 1^{er} juin ; ce petit retard n'apportera donc aucune perturbation dans les études, pas plus que [dans] ce qui regarde l'administration.

J'espère donc que V. M., qui a toujours été si bonne pour moi, ne voudra pas me refuser cette dernière faveur. Confiant, Sire, dans votre généreux et bon cœur, j'ai l'honneur d'être, de V. M., le vieux et très dévoué serviteur et sujet, Victor Schnetz.

913. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 2 JANV. 1866

Original. Arch. nat. F²¹ 612

M. le m^{al},

j'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle V. Exc. me donne connaissance du décret de l'empereur qui met fin à mes fonctions de directeur de l'Académie de France à Rome. Je suis très flatté et reconnaissant des aimables paroles que V. Exc. veut bien ajouter à la suite de cette communication. Je ne vous surprendrai pas, M. le m^{al}, en vous disant que cette, reçue précisément le premier jour de l'an, m'aurait été plus agréable si elle

m'avait annoncé mon maintien à Rome pour une dernière année encore, comme je l'avais sollicité. Cette faveur m'étant refusée, j'avais espéré, vu l'époque avancée à laquelle le décret officiel de mon remplacement m'est arrivée qu'il m'aurait été accordé une prolongation de plus de trois mois et qu'on aurait bien voulu m'en accorder deux de plus au moins, attendu que c'est dans les premiers mois de 1866 que m'arriveront tous les comptes des derniers mois de 1865, avec beaucoup d'autres affaires à régler. De plus, c'est dans les premiers mois de l'année que je dois m'occuper plus particulièrement des travaux des pensionnaires, en activer l'exécution de manière à ce qu'ils soient terminés pour le 15 avril, époque à laquelle l'exposition a lieu à Rome.

Au milieu de toutes ces affaires, je dois aussi penser un peu aux miennes, entre autres, à deux petites toiles que j'ai sur le chevalet et qui ne peuvent être achevées que dans l'atelier où elles ont été commencées et avec les mêmes modèles. V. Exc. comprendra, comme j'ose l'espérer, que ma demande n'est point exagérée pour mener toutes choses à bonne fin comme je désire le faire et qu'elle voudra bien me faire la grâce de la prendre en considération. Que mon successeur arrive ici à la fin de mai ou au 1^{er} avril, il n'en résulterait aucune perturbation dans les affaires de l'administration à Paris ou pour celles de l'École de Rome.

Je termine ici cette lettre déjà trop longue et, confiant dans votre bienveillance, M. le ministre, j'ai l'honneur d'être, de V. Exc., le très humble et très obéissant serviteur, Victor Schnetz.

P. S. : J'ai quelquefois le plaisir d'avoir des nouvelles de V. Exc. par mon neveu, M. Pépin et par mon petit-neveu, Alexandre Simons, gendre de M. Pothier.

914. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 10 JANV. 1866

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 240

M. le ministre,
j'ai l'honneur d'informer V. Exc. que M. Delaplanche, pensionnaire sculpteur de 1^{ère} année ayant trouvé la facilité de

faire couler en bronze à Paris le modèle d'une figure d'*Enfant jouant avec une tortue* qu'il vient de terminer et qu'il m'avait témoigné le désir de joindre à l'exposition de ses travaux obligatoires, m'a demandé l'autorisation d'envoyer ce modèle à Paris sans attendre l'époque de l'envoi annuel pour profiter de l'offre qui lui était faite de la couler en bronze. Je n'ai pas cru devoir refuser cette faveur à un pensionnaires qui se montre dès la 1^{ère} année si bien disposé à remplir ses devoirs. Le modèle de cette figure a été en conséquence emballé et expédié hier par l'entremise des Messageries impériales, mais par un malentendu il a été adressé à l'École des beaux-arts à Paris au lieu d'être, comme à l'ordinaire, adressé directement à V. Exc. Si V. Exc. daigne approuver avec bienveillance l'autorisation que j'ai cru pouvoir donner à M. Delaplanche, le modèle qu'il envoie ou la figure en bronze, pourra figurer à l'exposition des envois de l'École de Rome à l'École des beaux-arts à Paris au mois d'août prochain. J'ai l'honneur...

915. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 11 JANV. 1866

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 176
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai prié M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de vingt mille cinq cents francs pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1866. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

916. SCHNETZ A NAVEZ. ROME, 12 JANV. 1866

Original. Bibl. royale de Bruxelles, II/70 ; f. 480.

Éd. Chesneau-Dupin, p. 200

Mon cher Navez,

je t'envoie tout de suite les vœux de bonne année que mon cœur fait pour ton bonheur en échange de ceux si aimables que tu viens de m'adresser et qui m'ont fait tant de plaisir. Quoique notre correspondance ne soit pas très active, notre amitié n'en reste pas moins vive et toujours la même. Elle ne serait pas plus parfaite si nous nous étions vus tous les jours. Je suis fâché d'apprendre que ta vue ne se soit pas améliorée, mais nous sommes vieux, mon cher ami. Il faut nous résigner à supporter quelques infirmités que la vieillesse traîne après elle. Si tes yeux ne te rendent plus le même service qu'autrefois, ce sont les oreilles chez moi qui sont devenues d'une grande paresse. Tu me diras que par le temps qui court où se débitent tant de sottises, c'est presque une bonne fortune de ne pas les entendre. C'est vrai ; aussi je me résigne. Tu sais que je suis remplacé à la direction de l'Académie de France à Rome pour 1866 par R. Fleury. Je dois cela à notre surintendant. Pourquoi ? Cela on ne me le dit pas, mais j'en connais la raison secrète ; il ne me pardonne pas mes observations au sujet du décret qui a bouleversé l'École de Paris et diminué l'importance de celle de Rome. Je pourrai donc espérer d'aller te faire une visite à Bruxelles, ce qui sera un grand plaisir pour moi.

Une partie de nos troupes sont déjà rentrées en France ; une autre partie partira au printemps prochain et le reste vers l'automne. Après le départ total de nos troupes, comment les choses iront-elles à Rome, c'est ce que personne, je crois, ne peut prévoir. Le temps seul nous le fera connaître, *dunque aspettiamo*¹.

D'après ce que tu me dis, je vois que l'état des arts en Belgique est à peu près ce qu'il est en France. Le goût du petit et baroque domine celui qui existait aux grandes époques où les grands artistes et les grands protecteurs des arts existaient. Qu'y

¹. Donc attendons.

faire ? Prendre patience. Peut-être vivrons nous encore assez pour voir la réaction.

En attendant, mon cher ami, conserve ta santé le mieux possible ainsi que ta bonne amitié pour moi. Je t'embrasse de tout mon cœur. Ton vieil et sincère ami, V. Schnetz.

P. S. : mes compliments à Portaels.

917. GAUTIER A SCHNETZ. ROME, 17 JANV. 1866

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 173

Direction des Bâtiments civils.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous informer que par décret du 5 janvier j'ai compris les bâtiments de l'Académie impériale de France à Rome dans la répartition du crédit affecté à l'entretien des Bâtiments civils en 1866 pour la somme de 16 250 f. Cette somme sera employée ainsi qu'il suit : entretien annuel (5000 f.) ; réparation de la conduite d'eau qui amène l'eau du réservoir de Macao à la villa Médicis (10 000 f.) ; nouveau travail à exécuter dans la petite cour à l'usage des domestiques (1250 f.). Je vous invite à donner connaissance de cette répartition à l'architecte Poletti en lui recommandant de se renfermer exactement dans les limites de ce crédit et de donner à chaque somme la destination qui lui appartient. Il devra en outre prendre les mesures nécessaires pour que les décomptes des travaux me soient transmis avant la fin de l'exercice.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts. Le conseiller d'État secrétaire général, Alphonse Gautier.

918. ONOFRI AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 20 JANV. 1866

Original. Arch. nat. F²¹ 613, f. 299

Perdoni il sottoscritto che di nuovo viene con la presente ad incomodareLa, ma il bisogno non ha legge (*necessitas non habet legem*). Percio l'Ecc. V. avra ricevuto una mia lettera in data del 6 del corrente mese diretta a S. M. indicandogli vari posti che andavano in breve vacanti ed è all'ambasciata vi sono due portieri, uno più anziano dell'altro, all'Accademia di Francia nel prossimo mese di marzo viene cambiato il direttore, per cui vi sono sempre qualche altra piazza vacante. Ed io tengo per certo che l'Ecc. V. vorrà favorirmi impiegandomi in uno dei su indicati luoghi che con tutto zelo ed energia vera sara disimpegnato. In fine accolga i miei sinceri ommaggi dovuti all'Ecc. V. e non fa rimanere lungamente anzioso di risposta um, dev. serv. di V. Ecc. Antonio Onofri.

919. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 23 JANV. 1866

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 241

M. le ministre,

M. Lefebvre, peintre, en ce moment à Florence où depuis huit mois il est occupé à exécuter son travail de 4^{ème} année, la copie de la *Cène* d'André del Sarto, vient de m'annoncer que son travail est terminé, mais comme cette copie est de grande dimension (neuf mètres sur six) et que les frais d'expédition jusqu'à Livourne me paraissent déjà considérables, j'ai pensé malgré le désir que j'aurais eu de voir figurer cet ouvrage à notre exposition du mois d'avril, qu'il était préférable d'y renoncer afin d'éviter la double dépense de ce coûteux transport de Livourne à Rome par la compagnie maritime et de Rome à Paris. Je me suis en conséquence décidé à le diriger directement de Livourne à Paris, en faisant comme à l'ordinaire suivre les frais de cette expédition jusqu'à destination. Je m'empresse d'informer. Exc. de cet envoi et j'ai l'honneur d'être avec un profond respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur.

920. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 29 JANV. 1866

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 175

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public votre 6^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1865 s'élevant à la somme de 15 348,16 f.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

921. POLETTI A SCHNETZ. ROME, 3 FEV. 1866

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 177

Stim. sig. cav.,

io non so più che cosa fare col traduttore dei conti che tiene nelle mani da più di un mese. Il mio domestico e Santi¹ hanno consumato un paio di scarpe per portarsi da lui e pungerlo a terminare le traduzioni e tutto inutilmente. Siccome questo traduttore è dato da Lei o da M. Le Go così non vedo altro rimedio che essi lo mandino a chiamare e con quattro strilli lo obblighino a portar loro i conti italiani e francesi. In quanto a me Ella ben vede, sig. direttore, che da molto tempo ho tutto esaurito e che per la traduzione non posso assumere alcuna responsabilità. Io o Santi saremmo venuti in persona ma l'uno e l'altro ci troviamo obbligati di stare a casa per indisposizione di salute. Coi più distinti ossequi me Le offero chiar. sig. cav. um. dev. serv. L. Poletti.

¹ Domestique de l'A^{ie} de France.

922. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 7 FÉV. 1866

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 179

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 janvier dernier au sujet de la copie de la *Cène* d'André del Sarto exécutée à Florence par M. Lefebvre, pensionnaire de l'Académie et je m'empresse de vous annoncer que j'approuve la mesure que vous avez prise concernant l'envoi direct à l'École des beaux-arts de la copie afin d'éviter les doubles frais de transport de Livourne à Rome et de Rome à Paris.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

923. M^{le} VAILLANT A ONOFRI. PARIS, 17 FEV. 1866

Minute. Arch. nat. F²¹ 613, f. 300

M., la demande que vous avez adressée à M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts le 20 janvier dernier dans le but d'obtenir la place de concierge à la villa Médicis à Rome a été transmise à la surintendance des Beaux-Arts. L'emploi de concierge à la villa Médicis n'étant pas vacant, il n'y a pas lieu de songer à pourvoir à cet emploi et votre demande ne peut être accueillie.

924. SCHNETZ AU M^{le} VAILLANT. ROME, 20 FEV. 1866

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 242

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'annoncer à V. Exc. que M. Sanson, pensionnaire sculpteur qui avait commencé et n'a pu achever une figure de *Danseur de saltarelle* pour l'époque de l'envoi de l'année dernière à cause du mauvais état de sa santé, étant informé au moment où il

vient de la terminer que les envois de Rome de l'année dernière seraient de nouveau exposés dans une salle à part de l'exposition prochaine, m'a demandé de faire l'envoi de cette figure dès à présent, de manière à la faire participer au bénéfice de cette nouvelle et favorable disposition. J'ai cru devoir accéder à la demande de ce pensionnaire d'autant plus volontiers que son travail appartient à l'envoi de 1865 et comme pour le joindre à l'envoi des travaux de 1866 il n'en eût pas moins fallu faire une caisse séparée pour cette figure, les frais d'encaissement et d'emballage du prochain envoi des travaux de l'École n'en subiraient aucune augmentation. Pour profiter de cette circonstance, M. Chaplain, pensionnaire graveur, m'a demandé d'expédier dans la même caisse un médaillon en plâtre qu'il s'est chargé de faire réclamer à l'administration par un de ses amis qui doit le lui renvoyer à ses frais après l'exposition. L'expédition de cette figure et de ce médaillon dont je fais suivre les frais, comme à l'ordinaire, a été faite aujourd'hui par l'entremise des Messageries impériales et adressée directement à V. Exc. Espérant que V. Exc. daignera accueillir avec bienveillance les motifs qui m'ont déterminé à faire cet envoi séparément de l'envoi annuel, j'ai l'honneur...

925. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 3 MARS 1866
Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 243

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le compte général et les pièces à l'appui des dépenses faites pour entretien annuel et grosses réparations des bâtiments et dépendances de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'exercice 1865. Ce compte se résume dans les termes suivants : dépenses faites pour entretien annuel (5000 f.) ; pour grosses réparations (14 999,85 f.), desquels à déduire pour autant reçu 18 308,98 f. ; appert l'excédent de dépense à 5690,87 f. Je viens en conséquence prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition le montant de cet

excédent, aussitôt que la vérification du compte ci-joint pourra être terminée.

J'ai l'honneur...

926. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 3 MARS 1866

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 244

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 7^{ème} et dernier bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour le service de l'Académie impériale de France à Rome jusqu'au 31 décembre 1865. Le montant de ce bordereau est de 38 783,20 f. duquel à déduire le reste en caisse à la date du précédent bordereau de 4435,60 f., pour autant reçu le 28 décembre dernier de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome 16 500 f. Appert l'excédent en dépense à 17 847,60 f. Il me reste à prier V. Exc. de vouloir bien faire connaître aussitôt que possible le résultat de la vérification du dernier bordereau pour que je puisse clore et faire expédier immédiatement le compte général de l'exercice 1865.

J'ai l'honneur...

927. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 6 MARS 1866

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 245

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 1^{er} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées pour le service de l'Académie impériale de France à Rome depuis le commencement de l'année. Le montant de ce bordereau est de 14 556,49 f. J'ai reçu de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome la somme de 20 000 f., de laquelle déduisant la dépense appert le reste en caisse à 5443,51 f. Ce reste en caisse étant insuffisant pour solder les dépenses du mois courant, je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire mettre à ma disposition, aussitôt que faire se

pourra, un nouvel acompte sur les fonds alloués pour l'exercice courant afin de me mettre en mesure de satisfaire aux besoins du service.

J'ai l'honneur...

928. GAUTIER A SCHNETZ. ROME, 16 MARS 1866

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 181

Surintendance des bâtiments.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai prié M. le ministre des Finances de faire mettre à votre disposition la somme de 1690, 82 f. destinée à solder les dépenses relatives aux travaux exécutés pour l'entretien des bâtiments de l'Académie pendant le 2^{ème} semestre 1865. Vous aurez à présenter cette lettre à M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome qui vous remettra la somme dont il s'agit.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le conseiller d'État, secrétaire général, Alphonse Gautier.

929. VAILLANT AU DIRECTEUR DES DOUANES. PARIS, 19 MAI 1866

Minute. Arch. nat. F²¹ 612, f. 200

M. le directeur,

M. Robert-Fleury nommé par décret impérial directeur de l'Académie de France à Rome doit quitter Paris le 21 de ce mois afin de se rendre à son poste. Je désirerais beaucoup que les caisses qu'il emporte avec lui et qui contiennent ses meubles ainsi que ses effets ne fussent soumises à aucune visite avant d'être parvenues au palais de la villa Médicis à Rome et je viens vous prier de vouloir bien faire tout ce qui dépendra de vous pour qu'il en soit ainsi. M. Schnetz, directeur actuel de l'Académie, a pris de son côté des dispositions auprès des douanes romaines pour que

les caisses de M. Robert-Fleury ne soient pas soumises à la visite à Civitavecchia. M. Robert-Fleury habite au palais de l'Institut.
Agréez...

930. VAILLANT A LA VALETTE. PARIS, 19 MAI 1866

Minute. Arch. nat. F²¹ 612, f. 201

M. le ministre et cher collègue,
j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'envoyer un passeport pour M. Robert-Fleury, membre de l'Institut, qui se rend à Rome pour occuper les fonctions de directeur de l'Académie impériale de France à Rome auxquelles il a été nommé par décret impérial. M. Robert-Fleury sera accompagné de M^{me} Robert-Fleury et de son fils, M. Tony Robert-Fleury, artiste peintre. Comme il doit quitter Paris le 24 de ce mois, je vous serai très obligé de m'adresser le 23 au plus tard le passeport que je demande à V. Exc.
Agréez...

931. COURMONT A SCHNETZ. ROME, 22 MARS 1866

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 182
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai prié M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de quatorze mille huit cent quarante sept francs soixante centimes pour solder les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1865. Ce solde avait été porté par erreur à la somme de 17 847,60 dans votre dernier bordereau parce que vous aviez compris à tort parmi les dépenses de 1865 vos frais de retour en France qui ne doivent être imputés que sur l'exercice 1866 puisque vous ne cessez vos fonctions qu'au 31 mars de cette année. Vous devrez

laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts. Le directeur de l'administration des Beaux-Arts, Courmont.

932. [DECRET DU M^{AL} VAILLANT]. PARIS, CA 29 MARS 1866

Minute et copie. Arch. nat. F²¹ 612, f. 196

Napoléon, etc.

Sur rapport du ministre de notre Maison et des Beaux-Arts avons décrété ce qui suit :

Art. 1 : M. Robert-Fleury, membre de l'Institut, directeur de l'École impériale des Beaux-Arts, est nommé directeur de l'Académie impériale de France à Rome pour six années consécutives à partir du 1^{er} avril 1866 en remplacement de M. Schnetz dont les fonctions sont prolongées jusqu'à cette époque

Art. 2 : M. Robert-Fleury jouira en cette qualité, à compter du 1^{er} avril 1866, du traitement annuel de six mille francs et des autres avantages attachés aux fonctions de directeur de l'Académie impériale de France à Rome

Par l'empereur, le m^{al} de France, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts. Signé Vaillant.

933. [ARRETE DU M^{AL} VAILLANT]. PARIS, 29 MARS 1866

Minute. Arch. nat. F²¹ 612, f. 198

Une somme de trois mille francs est allouée à M. Robert-Fleury, nommé par décret impérial du 20 décembre 1865 directeur de l'Académie impériale de France à Rome à partir du 1^{er} avril 1866, à titre d'indemnités de frais de voyage pour le mettre à même de se rendre à son poste. Cette indemnité sera imputée sur le crédit des établissements des Beaux-Arts, exercice 1866.

934. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 29 MARS 1866

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 176

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai prié M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser sur votre reçu une somme de seize mille francs pour vous mettre à même d'acquitter les dépenses de l'Académie impériale de France à Rome en 1866. Vous devrez laisser cette lettre entre les mains de M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

935. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 11 AVR. 1866

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 187

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

les pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome ont été autorisés sur votre proposition à répartir entre les quatre années de leur pension les 24 mois de voyages facultatifs au lieu d'affecter à ces voyages les 2^{ème} et 4^{ème} années. Par suite de cette autorisation des indemnités sont probablement dues à MM. Maillart, Delaplanche, Deschamps, Guadet et Dutert, si ces élèves ont usé de la faculté qui leur était accordée et il y a lieu de liquider ces indemnités sur les fonds de l'exercice 1865, sauf à modifier en conséquence au budget de 1866 les évaluations pour les dépenses de même nature pendant la présente année. J'ai en conséquence l'honneur de vous informer que pour vous mettre à même d'acquitter ces indemnités, je viens de prier M. le ministre des Finances d'inviter M. le payeur du corps expéditionnaire français à Rome à vous verser d'urgence la somme de trois mille sept cent cinquante francs, somme maximum à laquelle cette dépense a pu

s'élever. Si cette somme n'est pas due en totalité, je vous prierai de ne prendre que celle qui vous sera nécessaire afin de ne pas avoir à faire de reversement.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

936. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 23 AVR. 1866

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 186

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'approuver votre projet de budget des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pour l'exercice 1866 et que j'en ai arrêté le montant à la somme de cent trente trois mille trois cent soixante six francs deux centimes. Je vous transmets ci-joint une expédition de ce budget revêtue de mon approbation. La dépense ci-dessus sera couverte en totalité par le crédit ouvert à mon budget pour les dépenses de l'Académie. Vous aurez donc à faire reverser au Trésor public le montant des ressources et revenus de l'établissement, ce montant devant faire retour à l'État pour figurer dans les recettes générales. En conséquence vous aurez à me produire en fin d'exercice et à l'appui de votre compte le récépissé constatant ce reversement. Je vous ferai connaître alors le mode que vous devrez employer pour l'effectuer.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

937. VAILLANT A SCHNETZ. ROME, 23 AVR. 1866

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 176

Surintendance des Beaux-Arts.

Le maréchal de France ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts arrête :

Il sera accordé au cuisinier de l'Académie impériale de France à Rome une indemnité de cent francs par mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 1866 en raison de la cherté extraordinaire du prix des subsistances. Cette indemnité qui sera payée par le directeur de l'Académie sera imputée sur le crédit affecté à cet établissement.

Pour copie conforme. Le directeur de l'administration des Beaux-Arts, Courmont.

938. VAILLANT A SCHNETZ. ROME, 23 AVR. 1866

Copie. Arch. A.F.R., carton 67, f. 176

Surintendance des Beaux-Arts.

Le maréchal de France ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts arrête :

Une somme de six cent quatre vingt francs sera répartie ainsi qu'il suit entre les pensionnaires ci-après de l'Académie impériale de France à Rome à titre d'indemnité extraordinaires de frais d'études en 1866, savoir MM. Layraud, Maillart, Machard, Hiolle, Bourgeois, Delaplanche, Deschamps, Barrias, Chaplain, Brune, Guadet, Dutert, Noguét, Gerhardt.

Le montant de ces indemnités payables par le directeur de l'Académie impériale de France à Rome sera imputé sur le crédit des établissements des Beaux-Arts, exercice 1866. Pour copie conforme. Le directeur de l'administration des Beaux-Arts, Courmont.

939. SCHNETZ AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 2 MAI 1866

Original. Arch. nat. F²¹ 600, comptabilité 1865. Minute. Arch.

A.F.R., carton 67, f. 247

M. le ministre,

j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc., en triple expédition suivant l'usage, le compte général des recettes et des dépenses de l'Académie impériale de France pour l'exercice 1865, avec les pièces à l'appui dont suit renonciation.

1. compte de l'architecte Poletti, chargé de l'agence des revenus et pièces y annexées sous le numéro 1A

2. récépissé de M. le payeur de la division française d'occupation à Rome, du montant des revenus ordinaires de l'Académie, sous le numéro 2A

3. et enfin, état du fonds de retenue des pensionnaires au 31 décembre 1865 et les quittances à l'appui, sous le numéro 3A.

Les frais de retour en France du directeur, indûment portés dans le dernier bordereau de 1865 ont été éliminés du compte général de cet exercice pour être imputés sur celui de 1866, selon les instructions contenues dans la de V. Exc. en date du 22 mars dernier.

D'autre part, comme MM. Guadet et Dutert, pensionnaires architectes, ont été seuls à user de la faculté qui leur était accordée de voyager en 1865 et que les indemnités auxquelles ils avaient relativement droit pour ce fait se trouvent soldées pour ladite année, au moyen des quittances produites sous les n^{os} 51 et 52 des pièces à l'appui du 7^{ème} et dernier bordereau, il n'y a eu, ni ne peut avoir lieu de faire emploi d'aucune fraction de la somme de 3750 f. que V. Exc., en date du 11 avril dernier, a mise à ma disposition pour liquider jusqu'à due concurrence les indemnités qui pourraient être dues sur les fonds de l'exercice 1865 dont le compte, que j'adresse ci-joint à V. Exc., se résume par la balance égale ou somme de 129 347,60 f. pour recette, et pareille somme en dépense.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc. le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome, Victor Schnetz.

Correspondance de Schnetz (2)

940. SCHNETZ AU Mst VAILLANT. ROME, 2 MAI 1866
Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 248

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 2^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées sur l'exercice courant pour le service de l'Académie impériale de France à Rome. Le montant de ce bordereau est de 13 952,36 f. duquel à déduire le reste en caisse à la date du précédent bordereau de 5443,51 f. Appert l'excédent en dépense à 8508,85 f.
J'ai l'honneur...

941. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 8 MAI 1866
Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 192
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public votre 7^{ème} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'année 1865 s'élevant à la somme de 35 783,20 f.
Recevez, M. le directeur, l'expression de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

942. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 8 MAI 1866
Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 194
Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,
j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai approuvé et fait transmettre au Trésor public votre 1^{er} bordereau des dépenses de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'année 1866 s'élevant à la somme de 14 556,49 f.

Correspondance de Schnetz (2)

Recevez, M. le directeur, l'expression de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

943. SCHNETZ AU M^{le} VAILLANT. ROME, 8 MAI 1866

Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 249

M. le ministre,

j'ai l'honneur de certifier à V. Exc. d'après le degré d'avancement auquel est arrivée aujourd'hui la planche de M. Dubouchet (fragment de la fresque du *Jugement dernier* de Michel-Ange) que cette planche sera terminée facilement d'ici à quatre mois et que M. Dubouchet peut être en conséquence autorisé à recevoir les sept cents francs formant le second paiement de la somme qui lui a été allouée par V. Exc. pour terminer son ouvrage.

J'ai l'honneur...

944. NIEUWERKERKE À SCHNETZ. PARIS, 9 MAI 1866

Original. Arch. A.F.R., carton 67, f. 196

Surintendance des Beaux-Arts.

M. le directeur,

j'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint la quittance en double expédition de l'indemnité de trois mille francs qui vous est allouée pour frais de retour en France, la somme dont il s'agit ayant été retranchée du compte de 1865 et reportée sur celui de 1866.

Recevez, M. le directeur, l'expression de ma considération très distinguée. Pour le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts. Le surintendant des Beaux-Arts, c^{te} de Nieuwerkerke.

945. SCHNETZ À BEULÉ. ROME, 9 MAI 1866

Original. Bibl. villa Médicis, ms. 19 n° 15

Mon cher ami et cher confrère,

vous avez eu une bonne pensée en me donnant de vos nouvelles. Elles m'ont fait le plus grand plaisir. Je savais déjà par M^{me} Roland que vous aviez: fait un bon voyage, mais la confirmation de cette nouvelle par *bocca vostra* ne m'en a pas été moins agréable.

Rien de nouveau ici depuis votre départ. Je ne vous dirai rien de nouveau en vous disant que vous y avez laissé de sincères regrets et, pas plus tard qu'hier, en dînant avec le général Pothier chez la p^{se} Rospigliosi, vous avez été à plusieurs reprises l'objet de la conversation. La princesse rajeunit, ce qui ne lui déplait pas.

Visconti m'a dit qu'on allait s'occuper de photographier notre bel *Hercule*. Si cette photographie est faite avant mon départ de Rome, vous la recevrez immédiatement.

M. et M^{me} Roland partent après-demain pour Paris. D'un autre côté, M. le b^{on} Clary, sa charmante fille et deux fils d'Abd-el-Kader sont arrivés à Rome depuis quelques jours, venant d'Égypte. Ils ont dîné à l'Académie dimanche dernier.

Connaissant votre amitié pour moi, je suis persuadé vous faire plaisir en vous apprenant que le Saint Père a bien voulu me créer commandeur de son ordre de Pie IX. Ce témoignage de bienveillance est fort précieux.

Je télégraphie aujourd'hui à Robert-Fleury de me faire le plaisir de retarder encore de quelques jours son arrivée à Rome par suite d'un retard dans le voyage de ma jeune nièce qui a eu la bonne idée de venir passer à Rome quelques jours de sa lune de miel.

Je ne sais encore rien du [?]. En attendant, on ne s'occupe ici que de bruits de guerre et si le canon ne gronde pas encore, il ne tardera pas à faire entendre sa grosse voix. Dans cette situation, il n'est aucunement question d'un nouveau départ de nos troupes et c'est prudent !

J'espère que vous serez parvenu à rencontrer ma nièce, je le désire beaucoup pour elle.

L'heure du courrier m'oblige à terminer cette lettre à peine commencée et que j'aurais tant de plaisir à continuer. Adieu donc, mon cher ami, croyez à ma sincère amitié, Victor Schnetz.

Correspondance de Schnetz (2)

P. S. : vous comprenez que M^{me} Beulé était de moitié dans ce que je vous adresse dans le courant de ma lettre. Rappelez-moi au souvenir de nos chers confrères.

946. SCHNETZ AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 9 JUIN 1866
Minute. Arch. A.F.R., carton 67, f. 250

M. le ministre,
j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc. le 3^{ème} bordereau et les pièces à l'appui des dépenses soldées jusqu'à ce jour pour le service de l'Académie impériale de France à Rome. Le montant de ce bordereau est de 12 351,07 f. auquel ajoutant l'excédent de dépense constaté au précédent bordereau de 8508,85 f., duquel à déduire pour autant reçu le 28 mai dernier de M. le payeur de la division d'occupation française à Rome une somme de 16 000 f., ce qui réduit l'excédent en dépense à 4859,85 f. Je viens prier V. Exc. de vouloir bien faire ordonnancer aussitôt que possible un nouvel acompte sur les fonds alloués à l'Académie pour l'exercice courant de manière à pouvoir solder à échéance, non seulement les dépenses du mois courant, mais aussi les comptes d'entretien et de réparations des bâtiments qui se règlent à la fin du 1^{er} semestre et sur lesquels pour me conformer aux usages du pays, j'ai déjà payé de nombreux acomptes.
J'ai l'honneur...

947. SCHNETZ A JACOBINI. [ROME, JUIN 1866]

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 42

A S. Em. Rev. il sig. card. ministro de' Lavori pubblici e delle Belle Arti.

Bramando di spedire per Parigi i quadri che fecero parte della esposizione delle opere dei pensionati della imperiale Accademia di Francia nel mese scadente, l'infrascritto direttore di questa Accademia ha l'onore di ricorrere alla bontà di V. Em. pregandoLa di concederne la licenza opportuna a tale spedizione di cui segue l'elenco dettagliato :

Correspondance de Schnetz (2)

- M. Machard : *Il Serpente di bronzo* (quadro)
- *L'Annunziona della Madona* (frammento estratto del quadro di Tiziano)
- *Miracolo di san Marco* (frammento copiato dal quadro di Tintoretto)
- M. Blanc : *Perseo* (quadro)
- *San Romualdo* (copia dipinta dal quadro di Andrea Sacchi, galleria del Vaticano)
- *L'Annunziata* (copia dipinta dal quadro di Guido Reni a Montecavallo)
- M. Bourgeois, pittore : *La Natura* (frammento copiato dall'affresco di Ghirlandaio nella chiesa di Santa Maria Novella a Firenze; è da osservare che quella copia è la medesima venuta, mesi fà, da Firenze a Rome, col patto di essere spedita a Parigi).

Sperando che questa istanza venga presa in benigna considerazione, l'infrascritto passa a rassegnarsi con sensi di sommo rispetto di V. Em. umil. obb. serv. Il direttore della imperiale Accademia di Francia.

948. SCHNETZ A JACOBINI. [ROME, JUIN 1866]

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 42^{bis}

A S. Em. Rev. il sig. card. ministro de' Lavori pubblici e delle Belle Arti.

Bramando di spedire per Parigi le opere di scultura esposte dai pensionati della imperiale Accademia di Francia nel corrente mese di giugno scadente, l'infrascritto direttore di questa Accademia ha l'onore di ricorrere alla bontà di V. Em. pregandoLa di concederne la licenza opportuna a tale spedizione di cui segue l'elenco dettagliato :

- M. Bourgeois : *Pitonissa* (figura in marmo)
- M. Delaplanche : *Eva* (figura in marmo)
- due busti dal vero
- M. Deschamps : rilievi dal vero in gesso
- un busto dal vero in marmo

Sperando che questa istanza venga presa in benigna considerazione, l'infrascritto passa a rassegnarsi con sensi di sommo rispetto di V. Em. umil. obb. serv. Il direttore della imperiale Accademia di Francia.

949. SCHNETZ A JACOBINI. [ROME, JUIN 1866]

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 42

A S. Em. Rev. il sig. card. ministro de' Lavori pubblici e delle Belle Arti.

Bramando di spedire per Parigi i quadri che fecero parte della esposizione delle opere dei pensionati della imperiale Accademia di Francia nel corso del mese di giugno, l'infrascritto direttore di questa Accademia ha l'onore di ricorrere alla bontà di V. Em. pregandoLa di concederne la licenza opportuna a tale spedizione di cui segue l'elenco dettagliato :

- M. Machard : copia dipinta dal *San Girolamo* (quadro di Correggio a Parma)
- *Nereide* (studio dal vero)
- M. Layraud: frammento disegnato dal dipinto di Raffaello detta *La Trasfigurazione*, copia dipinta di parte della *Pietà* (quadro di Michelangelo da Caravaggio)

Sperando che questa istanza venga presa in benigna considerazione, l'infrascritto passa a rassegnarsi con sensi di sommo rispetto di V. Em. umil. obb. serv. Il direttore della imperiale Accademia di Francia.

950. SCHNETZ A JACOBINI. [ROME, JUIN 1866]

Minute. Arch. A.F.R., carton 64, f. 42

A S. Em. Rev. il sig. card. ministro de' Lavori pubblici e delle Belle Arti.

Bramando di spedire per Parigi gli oggetti di scultura esposti a villa Medici dai sig. pensionati della imperiale Accademia di Francia nel corso del mese scadente di giugno, l'infrascritto direttore di questa Accademia ha l'onore di ricorrere alla bontà di

V. Em. pregandoLa di concederne la licenza opportuna a tale spedizione di cui segue l'elenco dettagliato :

- M. Hiolle : *Narzisse* (figura in marmo)
- testa di contadino della campagna romana (marmo)
- teste di figure formate sull'antico (gesso)
- antico del museo Vaticano (bassorilievo, gesso)
- M. Deschamps : *Attore* (bassorilievo, gesso)
- altra figura du studio dal vero (idem)

Sperando che questa istanza venga presa in benigna considerazione, l'infrascritto passa a rassegnarsi con sensi di sommo rispetto di V. Em. umil. obb. serv. direttore della imperiale Accademia di Francia.

951. ROBERT-FLEURY AU M^{AL}. VAILLANT. ROME, 26 JUIN 1866

Original. Arch. nat. F²¹ 601, envois 1866

M. le ministre,

j'ai l'honneur d'informer V. Exc. de mon arrivée à Rome le 16 du mois courant. M. Schnetz s'est aussitôt empressé de mettre à ma disposition tous les documents relatifs à la direction et à l'administration de l'établissement à la tête duquel la confiance du gouvernement de S. M. l'empereur m'a fait l'honneur de me placer. Aidé des renseignements que me donne mon prédécesseur, j'espère me mettre rapidement au courant des différents détails de toutes les parties du service, mais installé depuis quelques jours seulement, je n'ai pu encore me former qu'une idée très sommaire des améliorations qu'une expérience plus complète des besoins de l'établissement pourrait réclamer. Je me ferai un devoir de soumettre à V. Exc., dans un délai aussi rapproché que possible, les idées qu'un examen plus approfondi viendra me suggérer et les mesures qui me paraîtront devoir être prises, soit dans l'intérêt des études, soit dans celui de l'établissement même.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, M. le ministre, de V. Exc., le très humble et très obéissant serviteur. Le directeur de l'Académie impériale de France, Robert-Fleury.

952. CARLEDI A SARTIGES. ROME, 26 JUIN 1866

Original. Arch. Aff. étrang., carton 616

Tal vitale di Giovanni Petracchi, stalliere presso l'imperiale Accademia di Francia fu inquisito avanti questo tribunale per delazione di arma vetita e la cuasa andra a proporsi nella mattina del 26 corrente, onde che a forma di legge il giudicabile costituirsi nelle prigioni criminali di Montecitorio non più tardi del giorno 25 precedente. Il sottoscritto per tanto prega l'Ecc. V. a compiacersi dare per l'oggetto le opportune disposizioni ed ha l'onore in tale incontro di confermarsi con perfetissima stima di V. Ecc. dev. obbl. serv. Terenzio Carledi.

953. DROUYN DE LHUYS A SARTIGES. PARIS, 26 JUIN 1866

Original. Arch. Aff. étrang., carton 616

M. le c^{te},

j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint deux exemplaires de la carte de l'Afrique sous la domination des romains, dressée au dépôt de la Guerre et deux notices explicatives. Ces documents sont offerts par S. Exc. M. le ministre de la Guerre à l'Institut de correspondance archéologique de Rome et à M Heuzen, secrétaire de cet institut. Je vous prie de vouloir bien les faire parvenir à leur destination et de me renvoyer signés les reçus que je vous transmets également ci-joints.

Agrérez, M. le c^{te} et cher collègue, l'assurance de ma haute considération. Drouyn de Lhuys.

954. ROBERT-FLEURY AU CHANCELIER DE L'AMBASSADE DE FRANCE.

ROME, 23 JUIL. 1866

Original autographe. Arch. Aff. étrang., carton 616

M. le chancelier,

d'après les informations que j'ai prises ce matin aussitôt après votre visite, je sais d'une manière très positive que le garçon

Correspondance de Schnetz (2)

d'écurie, Angelo, a été congédié le 19 juillet. J'ai l'honneur de vous informer aussitôt de ce fait.

Veillez agréer, M. le chancelier, l'assurance de ma considération très distinguée. Robert-Fleury.

955. SARTIGES A HEUZEN. ALBANO, 11 AOUT 1866

Minute. Arch. Aff. étrang., carton 616

M.,

j'ai eu l'honneur de vous transmettre deux exemplaires de la carte d'Afrique offerts par S. Exc. M. le ministre de la Guerre à l'Institut de correspondance archéologique de Rome. Je vous prie de vouloir bien me renvoyer signés les reçus que je vous envoie ci-joints.

Recevez, M., l'assurance...

956. HEUZEN A SARTIGES. ROME, 13 AOUT 1866

Original. Arch. Aff. étrang., carton 616

M. l'ambassadeur,

j'ai l'honneur de retourner à V. Exc. les reçus des deux exemplaires de la carte d'Afrique qu'elle a bien voulu me remettre pour la bibliothèque de l'Institut archéologique et pour moi-même comme don gracieusement offert par S. Exc. M. le ministre de la Guerre.

J'accueille cette occasion pour renouveler à V. Exc. l'assurance du plus profond respect avec lequel je suis de V. Exc. le bien dévoué serviteur. J.V. Heuzen.

957. SARTIGES A HEUZEN. ALBANO, 16 AOUT 1866
Minute. Arch. Aff. étrang., carton 616

M. le ministre,
j'ai reçu les deux exemplaires de la carte d'Afrique sous la domination des romains et les deux notes explicatives que V. Exc. m'a adressées en me priant de les transmettre à M. Heuzen, secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique à Rome. J'ai l'honneur de renvoyer signés les reçus qui étaient joints à cet envoi.
Veuillez...

958. COURMONT A ROBERT-FLEURY. PARIS, 17 NOV. 1866
Minute. Arch. nat. F²¹ 613, f. 301

M. le directeur,
par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 septembre dernier, vous m'exposez que le secrétaire de l'Académie, M. Le Go, ne vous paraît plus, en raison de son âge et de l'état de sa santé, pouvoir suffire à l'expédition des affaires nécessitées par l'administration de l'établissement dont la direction vous a été confiée. Vous demandez en conséquence qu'un employé comptable lui soit adjoint, puis vous me rappelez que dans uen précédente lettre vous m'avez exprimé le désir que votre traitement fût augmenté de deux mille francs. Vous ne pouvez douter, M. le directeur, de mes intentions à votre égard et du plaisir que j'aurai à vous être agréable chaque fois que j'en trouverai l'occasion. Je suis donc heureux de pouvoir vous annoncer dès aujourd'hui, bien que j'eusse préféré ne le faire qu'après avoir reçu votre projet de budget pour 1867 que je suis tout disposé à proposer à M. le ministre d'augmenter votre traitement de deux mille francs par an. Mais en ce qui concerne la nomination d'un agent comptable, je regrette d'avoir à vous répondre que dans l'état des choses, la création d'un emploi de ce genre à l'Académie ne me paraît pas suffisamment motivée et que je ne saurais dès lors en faire l'objet d'une proposition à S. Exc.

Au surplus cette création d'emploi ne semblerait nécessaire que parce que le titulaire actuel ne donne plus à l'Académie un concours aussi actif que par le passé, car le surcroît de travail résultant de l'application du nouveau règlement ne constitue pas à lui seul le service d'un employé spécial, surtout depuis que le travail de bureau, peu compliqué d'ailleurs, a été encore simplifié par l'emploi de formules imprimées pour les pièces comptables et l'expédition au dehors des bordereaux, comptes et états aux frais du budget. En conséquence, dans une telle situation, la seule proposition qui pût être faite au ministre serait le remplacement de M. Le Go si, après nouvel examen, il vous était démontré que cet agent est insuffisant pour l'emploi. Il m'en coûterait beaucoup, je ne vous le cacherai pas, d'être obligé de prendre une semblable détermination et au sujet d'un employé estimable, qui compte d'aussi longs services que M. le Go. J'espère donc que vous trouverez moyen de concilier l'intérêt de cet agent avec les devoirs de votre position. Pour ma part je vous y aiderai volontiers dans la mesure de mon pouvoir. Courmont.

⁹⁵⁹. SCHNETZ A [COURMONT]. CHATEAU DE FLERS, [FIN 1866]
Original. Fond. Custodia, Schnetz, 1973-A 1162

Mon cher ami,
je viens de nouveau vous remercier de la complaisance que vous avez mise à me donner les instructions nécessaires concernant la marche à suivre pour la présentation de mes tableaux aux expositions du Champ de Mars et des Champs-Élysées. Elles sont parfaitement claires, mais il y a un point sur lequel j'ai oublié de vous consulter qui a cependant, son importance, c'est celui-ci : il est dit dans l'instruction donnée aux artistes par l'administration que le nombre d'œuvres qu'ils se proposent d'exposer est illimité, qu'ils pourront même disposer de celles placées dans les musées et les monuments publics. Tout cela est fort bien, mais l'instruction ne dit pas et c'est sur ce point précisément que j'ai de nouveau recours à votre obligeance pour savoir si les frais de déplacement et de transport seront à la charge de l'artiste ou de l'administration. Vous

comprenez, mon cher ami, que cette question, comme je vous le dis plus haut, a bien son importance et qu'il est bon qu'elle soit tirée au clair pour qu'il n'y ait pas de mécompte plus tard. Si, dans un moment de loisir, vous pouvez m'écrire un petit mot à ce sujet, vous me ferez plaisir.

La dernière fois que j'ai eu le plaisir de vous voir, nous avions commencé une petite conversation relativement à l'Académie de France à Rome. Elle fut interrompue par une personne qui venait vous trouver pour affaire pressée. Nous en étions restés, je crois, aux préjugés apportés à l'étude des pensionnaires par le fameux décret qui, du même coup, donnait un soufflet à l'Institut et bouleversait le système d'étude tant à l'École des beaux-arts à Paris qu'à l'Académie de France à Rome. Je mentionne en passant seulement l'École des beaux-arts, ne voulant m'occuper que de ce qui concerne l'Académie de France, et le plus sommairement possible. Reprenant donc cette conversation au point où elle fut interrompue, voyons d'abord ce qu'étaient ces sages règlements, si tristement mutilés aujourd'hui. N'oublions pas qu'ils avaient pour auteurs des hommes dont on ne peut nier la compétence en ces matières, puisque, dans leur nombre, on comptait Vien, David, Regnault, Vincent, Gérard, Girodet, etc. Ces artistes éminents avaient presque tous étudié et pratiqué ces vieux et sages règlements qui ont porté de si bons fruits et qui en portaient encore d'excellents quand, tout à coup, ils furent jugés vieux, usés et ne répondant plus aux idées de progrès rapides qui dominent aujourd'hui dans beaucoup de têtes. Par qui ce jugement fut-il porté avec clameur ? Vous le savez comme moi, mon cher ami, par des hommes d'esprit, sans doute, mais dont les lumières et l'expérience en cette grave question de l'étude des Beaux-Arts pouvaient être contestées, et elles le furent en effet et avec raison, par tous ceux qui s'intéressent vivement aux progrès et aux développements de notre belle école française. Cette réprobation était-elle si fondée ? Il suffira pour s'en convaincre, de mettre un moment l'ancien et le nouveau règlement en parallèle. Comme vous les connaissez autant que moi, il est inutile que je vous en donne un long détail, d'autant plus que je ne les rappelle que pour appuyer sur quelques dispositions qui les caractérisent, surtout en ce qui concerne les pensionnaires peintres, sculpteurs et architectes,

qui en sont le plus atteints. Les anciens règlements qui, nous l'avons vu tout à l'heure, étaient le fruit de l'expérience et des profondes études d'hommes spéciaux qui reconnurent unanimement que la cinquième année était absolument nécessaire pour compléter les études des peintres, sculpteurs et architectes. J'ai pu moi-même me convaincre de cette nécessité pendant les vingt années que j'ai eu l'honneur de diriger notre bel établissement de Rome dont toutes les autres nations sont jalouses. En effet, le jeune pensionnaire qui arrive à Rome se trouve dépaysé ; il sort de l'atelier de son maître et des loges où s'exécutent les concours et, tout à coup, il se trouve face à face avec cette splendeur et si pittoresque nature de Rome et au milieu de tous les chefs-d'œuvre qu'elle renferme. La première année est donc employée à se reconnaître au milieu de tant de richesses et à apprendre à lire dans ce magnifique livre. La seconde année est marquée par une marche plus franche ; on voit que le pensionnaire a reconnu les sources où il peut aller puiser tous les jours, on sent déjà l'effet d'une bonne nourriture. Habitué à peindre en petit dans l'atelier du maître et dans les concours, il éprouve souvent de grandes difficultés à peindre la figure grandeur naturelle qui lui est demandée par le règlement pour la 1^{ère} année, mais ses efforts ne sont pas infructueux. Dès la 2^{ème} année, sa manière est devenue plus large et, la 3^{ème} année, la figure historique que le règlement demande est ordinairement un bon ouvrage et où l'on reconnaît que le jeune peintre s'est identifié avec la nature et les grands maîtres, objets de ses études à Rome. La 4^{ème} année était consacrée à l'exécution d'une copie d'après l'œuvre d'un grand maître, pour l'obliger à en faire une étude sérieuse. Cette copie, qui était la propriété de l'État, demandait quatre à six mois de travail au pensionnaire, suivant son importance. Il lui restait donc quatre à six mois pour s'occuper de la composition du tableau de plusieurs figures qu'il doit exécuter dans la 5^{ème} année et commencer en même temps les études qui seront nécessaires pour le grand ouvrage qui était le résumé des études faites à Rome pendant ses cinq années de pension. Cette 5^{ème} année, comme l'avaient reconnu tous les bons esprits, était donc, pour le pensionnaire, la plus importante. La preuve, c'est que plusieurs tableaux de 5^{ème} année eurent souvent les honneurs de la galerie du

Luxembourg, où l'on en voit encore. En vous remettant ici sous les yeux les anciens règlements de l'Académie, je ne vous apprend rien de nouveau ; vous les connaissez comme moi ; je n'ai voulu qu'appuyer la sagesse de leurs dispositions pour aider le développement du talent des pensionnaires pendant leur séjour à Rome. Pendant les cinq années de sa pension, il était permis au pensionnaire de faire les voyages de la Grèce et il touchait une indemnité de 850 f. pour ce voyage dispendieux. Les autres pensionnaires ne touchaient aucune indemnité pour les voyages en Italie et en Sicile ; le directeur leur procurait les moyens de les faire en leur payant d'avance un ou deux mois de leur traitement et quelques petites sommes sur la retenue. En somme, ils ne manquaient de rien. Si je n'ai parlé jusqu'ici que du pensionnaire peintre, c'est que les dispositions de l'ancien règlement sont à peu près les mêmes pour les sculpteurs et les architectes.

Les graveurs et les musiciens sont peu atteints par les nouveaux règlements. Ils subissent seulement, comme les autres pensionnaires, le retranchement d'une année. À cette occasion, il me revient à la mémoire un discours que M. le m^{al} prononça à une distribution de prix au Conservatoire, dans lequel il louait beaucoup cette mesure, qui était à l'avantage de leurs études et de leurs cours. Cette mesure leur permettant de revenir dans les bras de leurs parents et de leurs amis. Quelle tendre sollicitude !

Maintenant, disons deux mots du nouveau règlement, ce produit du génie moderne. La fatale mesure de la suppression d'une année se présente d'abord ; nous venons d'en voir tous les inconvénients. Maintenant, c'est celle des voyages qui n'est pas moins déplorable. Mais où ces grands législateurs ont-ils vu que les voyages forment les grands artistes et qu'un peintre et [un] sculpteur feront plus de progrès en voyant, prenant des notes et des croquis que dans l'atelier, surtout si cet atelier est placé comme à Rome, où il a sous les yeux les plus belles choses à consulter ? N'est-ce pas, en définitive, la belle et savante exécution qui fait les grands peintres et les grands sculpteurs et ce mérite s'apprend-il sur les grandes routes ? Que seront en effet la *Transfiguration*, la *Madone de Foligno* et tant d'autres chefs-d'œuvre de Raphaël sans la grande et belle manière avec laquelle ils sont rendus ? N'est-ce pas ce mérite aussi que

cherchent les amateurs dans les ouvrages des peintres flamands et hollandais ? Eh bien, je le répète, ce n'est pas en parcourant tous les pays, en prenant des notes et des croquis pour remplir le portefeuille que le nouveau règlement demande aujourd'hui aux pensionnaires, que vous aurez des artistes dignes de l'Académie de France. Il est dit aussi, au chapitre qui regarde les sculpteurs en voyage, qu'ils seront tenus de faire des types modelés de têtes des différents peuples qu'ils visiteront pendant leurs voyages. On avait pensé jusqu'ici, et avec raison, que les sculpteurs, comme les autres artistes, ne devaient avoir pour but de leurs études que la recherche du type du beau, qui est l'essence même de l'art et laisser ces types particuliers pour les galeries d'histoire naturelle, travaux qui devraient être donnés à un mouleur ou à un photographe. Il y aurait encore beaucoup à dire sur toutes ces innovations, mais c'est un sujet que vous connaissez comme moi et, d'ailleurs, il est temps que je m'arrête pour ne pas trop abuser de votre patience.

Tout ce long bavardage a pour principal objet le désir que j'ai qu'il soit bien entendu que ce n'est ni par esprit de taquinerie ni de mesquine opposition que j'ai cru devoir ne pas applaudir à ces fâcheux changements, mais bien par l'expérience que m'ont donné vingt années de direction de notre belle Académie de France à Rome, dont toutes les autres nations se montrent jalouses. J'ai déjà dit ceci plus haut, mais je le répète avec plaisir.

Quelqu'un m'écrivait après l'exposition du fameux décret et me faisait ainsi le portrait de trois de ses principaux inventeurs : l'un est révolutionnaire forcené¹, qui guillotinerait de sa propre main tout ce qui porte le nom Institut ou Académie, dans son fanatisme et son horreur de l'Académie de France, il rêve souvent de la livrer aux flammes et qu'il sème du sel sur l'emplacement où elle fut ; l'autre est un homme aimable, habile écrivain², mais utopiste au premier chef en ce qui regarde l'étude des Beaux-Arts ; le troisième est un artiste de génie³ qui ne connaît pas l'étude, étant venu sans culture comme une truffe, comme viennent tous les hommes de génie. Je

¹. Non identifié.

². Sans doute Th. Gautier.

³. Sans doute Delacroix, bien que mort en 1863.

dois vous dire encore que la prime de 125 f. donnée pour chaque mois de voyage fera opter beaucoup de pensionnaires pour les voyages. Ils seront le plus rarement possible à Rome.

J'ai oublié de vous dire aussi que M. Visconti était professeur à l'Académie de France à Rome depuis fort longtemps. L'âge aujourd'hui lui rendant ce service pénible, il m'a prié de le remplacer dans cet emploi par son neveu. C'est ce que j'ai fait l'année dernière et je n'ai eu qu'à m'en louer : ce neveu est un jeune archéologue fort instruit et qui a été parfaitement accueilli par les pensionnaires. M. le commandeur Visconti n'en reste pas moins attaché de cœur à l'Académie et les pensionnaires qui auraient besoin de consulter son vaste savoir et sa longue expérience le trouveront toujours heureux de pouvoir leur être utile. Il y a deux médecins à l'Académie, M. Grana, qui est le plus ancien, et M. Radet, vous pouvez voir, par la feuille d'émargement qu'ils sont fort peu rétribués. Ils servent un peu pour la gloire d'être attachés à l'Académie de France, mais, attendu de leurs longs services, il y a une récompense qui les rendrait heureux : un brevet de chevalier de la Légion d'honneur. Fleury vous parlera probablement de cette affaire, laquelle je vous recommande de tout mon cœur.

Vous aller penser que l'usage de cet excellent [cidre] de Normandie et de la tripe de Caen porte au bavardage, je commence à le croire en voyant cette longue lettre semée ça et là de petits pâtés fort jolis que vous excuserez.

Adieu, mon cher ami. À [nous] revoir bientôt, c'est-à-dire dans dix ou quinze jours. Je désire passer l'été de la Saint Martin ici où je suis comme un poisson dans l'eau.

Je vous souhaite donc bonne santé et vous serre bien cordialement la main de tout mon cœur, Victor Schnetz.

960. ROBERT-FLEURY AU M^{AL} VAILLANT. ROME, 27 NOV. 1866

Original autographe. Arch. nat. F²¹ 612, f. 202

M. le ministre,

j'ai fait une triste expérience du climat de Rome. Ma femme très gravement atteinte par les fièvres vient d'être forcée, sur les conseils du médecin, de retourner en France. Je ne saurais malheureusement espérer un prompt rétablissement et d'ailleurs le retour à Rome rendrait de nouveau M^{me} Robert-Fleury soumise aux influences du climat. Dans cette situation, ne pouvant accepter une séparation aussi pénible, je me vois forcé d'abandonner la direction de l'Académie de France à Rome. J'envoie ma démission à S. M. l'empereur et je lui explique les motifs sérieux qui me forcent à abandonner la haute position à laquelle il m'avait élevé. Je vous supplie ; M. le m^{al}, de vouloir bien mettre cette démission sous les yeux de l'empereur. je sais que les événements politiques qui peuvent troubler Rome sont de nature à inquiéter un peu, mais quel que soit mon désir de retourner en France le plus tôt possible, j'attendrai comme je le dois, mon successeur et j'aurai passé le plus mauvais moment. Ce n'est qu'après de longues et sérieuses réflexions que je me décide à vous envoyer cette lettre et à vous faire connaître la grande décision que j'ai dû prendre. Soyez persuadé, M. le m^{al}, que personne plus que moi n'était désireux d'imprimer une bonne direction à l'École de Rome et d'encourager les études sérieuses qui peuvent seules donner de grands artistes au pays. J'aurais été heureux de répondre dignement à l'estime et à la confiance dont vous avez bien voulu m'honorer et je reste pénétré de reconnaissance pour ce que vous avez fait pour moi.

Veillez agréer, M. le ministre, avec tous mes regrets l'assurance de mon entier dévouement et de mon profond respect. Robert-Fleury, membre de l'Institut.

961. ROBERT-FLEURY A NAPOLEON III. ROME, 27 NOV. 1866

Original autographe. Arch. nat. F²¹ 612, f. 204

Sire,

V. M. en me nommant directeur de l'Académie de France à Rome m'a élevé à la plus haute position qu'un artiste puisse ambitionner. J'avais espéré que par mon zèle et mon dévouement je me rendrais digne de cette marque de confiance, mais la providence m'a frappé dans mes affections les plus chères. Ma femme, jusqu'ici d'une bonne santé, est atteinte assez sérieusement par les fièvres romaines pour que le médecin lui ait interdit le séjour de Rome et l'ait fait partir immédiatement pour la France. Votre cœur généreux, Sire, comprendra que je ne puisse me séparer de la compagne de toute ma vie. C'est pourquoi j'ai la douleur de prier V. M. d'accepter ma démission de directeur de l'Académie de France et de donner les ordres nécessaires pour mon plus prochain remplacement.

En remerciant encore V. M., je la prie de vouloir bien me permettre de l'assurer de mon inaltérable dévouement. Je suis avec le plus profond respect, Sire, de V. M. le très humble et très obéissant serviteur et fidèle sujet. Robert-Fleury, membre de l'Institut.

962. ROBERT-FLEURY A TOURNOIS. ROME, 12 DEC. 1866

Original autographe. Arch. nat. F²¹ 612, f. 205

Mon cher ami,

je reçois à l'instant la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire pour me dire que vous connaissiez la pénible résolution que j'ai dû prendre. Voilà déjà presque un mois que ma pauvre femme est retournée en France et malgré le changement de climat, elle ne semble pas se remettre. Elle est toujours au lit et je suis très inquiet. Vous avez bien raison de ne pas m'adresser de reproches car je suis bien à plaindre. Nous sommes arrivés ici dans une trop mauvaise saison. Moi-même j'ai eu beaucoup à souffrir.

J'espère ne pas vous donner trop d'embarras pour mon successeur. Je voudrais, je vous assure, n'être cause pour vous d'aucun ennui, car je ne puis douter un instant de vos bonnes intentions pour moi. Je vous demanderai de hâter mon retour le plus possible. Ce n'est pas à mon âge qu'on s'habitue aux séparations et aux inquiétudes. J'avais pensé vous demander un congé pour retourner de suite en France, mais ma présence à la villa est nécessaire. Rome est parfaitement calme en ce moment, mais il y règne une grande inquiétude et je ne pourrais, quel que soit mon désir de rentrer à Paris, abandonner l'Académie dans les éventualités qui peuvent se présenter. J'attendrai donc avec impatience, je ne vous le cache pas, mon successeur et je vous serais tout particulièrement reconnaissant si vous pouviez hâter son arrivée. Je m'occupe dès à présent à régler les affaires de l'Académie afin de me trouver prêt.

Je vous renouvelle encore tous mes regrets et vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués. Robert-Fleury.

963. NIEUWERKERKE À ROBERT-FLEURY. PARIS, 27 DÉC. 1866

Minute. Arch. nat. F²¹ 612, f. 206

M. le directeur,

vous m'avez fait connaître que l'état de la santé de M^{me} Robert-Fleury s'opposait à ce qu'elle résidât à Rome et que dès lors vous ne pouviez conserver plus longtemps vos fonctions de directeur de l'Académie impériale de France. Vous m'avez transmis en même temps votre démission de ces fonctions, démission que vous avez adressée à l'empereur. J'ai l'honneur de vous annoncer, M. le directeur, que S. M. a accepté cette démission et qu'elle a désigné pour vous remplacer M. Hébert (Antoine-Auguste-Ernest), peintre ancien pensionnaire de Rome. En vous informant de cette résolution, je tiens à vous dire que je conserve le souvenir des services signalés que vous avez rendus à l'enseignement des Beaux-Arts. J'ai prévenu M. Hébert pour qu'il soit à Rome dans très peu de temps. En agissant ainsi j'ai cru répondre au désir que

vous aviez exprimé dans votre lettre du 27 novembre dernier et vous avez dès à présent mon approbation à faire les arrangements que vous croirez devoir faire avec M. Hébert pour régler à votre convenance votre départ pour Paris.

Agréez...

964. ROBERT-FLEURY À NIEUWERKERKE. ROME, 4 JANV. 1867

Original autographe. Arch. nat. F²¹ 612, f. 207

M. le surintendant,

j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'informer que M. Hébert avait été désigné pour me remplacer dans la direction de l'Académie de France. Je ne saurais trop vous exprimer combien j'ai été touché de voir l'empressement que vous avez bien voulu mettre dans cette affaire. Malheureusement je ne puis tout à fait profiter de votre bonne volonté car il faut de toute nécessité que je règle toutes les affaires de fin d'année avant de penser à mon retour, qui cependant, est fixé au 15 février. M. Hébert ayant bien voulu se mettre entièrement à ma disposition. Veuillez, M. le surintendant, être assez bon pour dire à M. le mal combien je suis heureux de l'estime qu'il faisait de mes services. Il ne tenait pas à moi malheureusement que je puisse le mettre plus longtemps à sa disposition.

Recevez, M. le surintendant, l'assurance de mes sincères remerciements et de mes sentiments les plus dévoués. Robert-Fleury.

965. ROBERT-FLEURY À NIEUWERKERKE. ROME, 15 JANV. 1867

Original. Arch. nat. F²¹ 613, f. 304

J'ai l'honneur de recommander à toute la bienveillante attention de M. le surintendant la pétition que lui adressent les pensionnaires.

Le directeur de l'Académie de France à Rome, Robert-Fleury.

966. [ARRETE DU M^{AL} VAILLANT]. PARIS, 20 JANV. 1867

Minute. Arch. nat. F²¹ 612, f. 208

Arrêté :

Attendu que M. Robert-Fleury a dû en raison de l'état de sa santé se démettre des fonctions de directeur de l'Académie impériale de France à Rome et que sa démission a été acceptée par décret impérial du 14 décembre 1866, lequel pourvoit en même temps au remplacement de ce fonctionnaire

Considérant que le retour en France de M. Robert-Fleury doit être pour lui la cause d'une dépense dont il est d'usage d'indemniser les directeurs sortants

Arrête

Une somme de trois mille francs est allouée à M. Robert-Fleury, directeur de l'Académie impériale de France à Rome à titre d'indemnité à forfait pour les frais de son retour en France. La présente indemnité sera imputée sur le crédit des établissements des Beaux-Arts, exercice 1866.

967. NIEUWERKERKE À ROBERT-FLEURY. PARIS, 27 JANV. 1867

Minute. Arch. nat. F²¹ 612, f. 209

M.,

j'ai l'honneur de vous annoncer que M. le ministre a mis à votre disposition une somme de trois mille francs à titre d'indemnité à forfait pour vos frais de retour en France. Vous pouvez en conséquence vous présenter dix jours après la date de cette lettre au ministère de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts, le lundi et le jeudi de 11 heures à une heure, et en retirer une ordonnance de paiement sur le Trésor public.

968. SCHNETZ A [COURMONT]. PARIS, ETE 1867]

Original. Arch. nat. F²¹ 612, f. 214

Je suis obligé de partir pour un rendez-vous. Je vous reverrai un de ces jours. En attendant, engagez bien Hébert à ne pas laisser partir Le Go, qui a ses défauts, je le sais, mais dont l'utilité pour Hébert ne peut être mise en doute. Je dirais même plus, son directorat serait impossible sans son secours et ses connaissances des choses de l'Académie et des rapports avec les différentes autorités romaines.

969. SCHNETZ A TOURNOIS. CHATEAU DE FLERS [ETE 1867]

Original. Arch. nat. F²¹ 612, f. 212

Mon cher ami,

il y a des siècles que je n'ai pas eu le plaisir de vous voir et ce qui m'est plus triste encore, c'est que la perspective ne me laisse pas entrevoir dans le lointain le jour où j'aurai le plaisir de vous serrer la main. À moins que, prenant un congé de quelques jours, il ne vous prenne la fantaisie de faire connaissance avec le beau département de l'Ome, ce qui est probablement très peu probable. Je vous assure, j'en suis même persuadé, qu'il vous en resterait un très agréable souvenir, surtout de l'accueil que les habitants du château de Flers seraient, moi en tête, si empressés de vous faire. Mais [laissons] ces rêveries agréables pour nous rapprocher des choses vraies et revenons au regret que je vous exprimais de ne pas vous avoir vu depuis un siècle. De ce regret, vous me répondrez avec la raison la plus parfaite qu'il m'était facile de m'épargner ce regret en passant à votre *uffizjo*, où vous recevez toujours de la manière la plus aimable et la plus courtoise.

C'est certainement ce que j'aurais eu le plaisir de faire si une de mes jambes n'avait pas été hors de service par suite d'une blessure que je me suis faite à la jambe en tombant, la nuit, dans le jardin des Plantes par un temps très sombre. Que diable alliez-vous faire dans le jardin des Plantes, avec les bêtes féroces qui y sont nourries, chauffées, éclairées aux frais de l'État pendant une nuit triste [et]

sombre ? L'histoire serait trop longue à raconter aujourd'hui ; je remets à un autre jour à vous en donner des détails. Bref, comme je vous le dis plus haut, de cette chute est résulté une blessure près le tibia pour la guérison de laquelle le calme le plus absolu m'a été recommandé par le docteur. Il a même jugé de bonne prudence de m'installer dans un wagon et de partir pour la campagne. C'est ce que j'ai fait en prenant une place pour Flers dimanche, avec mon domestique, et je suis arrivé le soir à huit heures. Voilà pourquoi, mon cher ami, je ne vous ai pas vu avant mon départ comme j'en avais le désir.

Ma jambe va mieux et, pour le moment, elle est enveloppée dans les bandes de toile comme une vraie momie. J'espère que les tracas de l'exposition, des fêtes, des concerts d'orphéon ne prennent pas trop de place dans vos occupations ordinaires. Ce que je souhaite, surtout, c'est qu'au milieu de tout cela votre santé reste aussi bonne que je le désire. Car, avec une conscience propre jusqu'au fond et quelques bons louis d'or en poche, c'est la vie la plus douce que l'amitié la plus sincère puisse souhaiter à ceux qui sont l'objet de son affection.

J'ai vu Hébert avant de quitter Paris ; il a même diné chez moi avec quelques-uns des nouveaux décorés. Il m'a dit qu'il était fort heureux de sa position, mais que cependant, il préférerait rester à Rome ces trois mois de fortes chaleurs. Il m'a dit que tous les pensionnaires étaient également absents et que M. Le Go était le seul à la villa avec sa fille. Voilà comment vont les choses de ce moment. Voilà un homme que l'on voulait chasser de la villa Médicis, il y a quelques mois, qui s'en trouve aujourd'hui le directeur, le secrétaire, etc. Sans M Le Go, il est impossible à Hébert de prendre ces trois mois de congé, on a donc bien fait de l'y laisser, sur mon conseil.

Notre Académie de France a encore eu un bon succès à ces dernières récompenses, et elle le méritait. C'était des œuvres de bon aloi, et non pas comme celles de ce triste farceur de Chavannes. Je suis encore à me demander sur quoi l'on base son prétendu talent. Personne n'a encore su me répondre, pas même vous, mon cher ami, vous vous en rappelez.

Je n'ai pas le temps de vous parler politique, consolez-vous, vous ne perdez pas grand chose.

Correspondance de Sobnetz (2)

Adieu de nouveau, mon cher M. Tournois, je vous donne une amicale poignée de main. Il me serait bien agréable de vous la donner à Flers.

PIÈCES ANNEXES

LETTRES PASSEES EN VENTE ET NON LOCALISEES

- 27 fév. 1856 à Napoléon III (avec un envoi d'oranges de la villa)
- 12 fév. 1859 à Napoléon III (sur l'acquisition de la collection Campana)
- 27 avr. 1861 à ?
- 51 lettres à Mercey sur l'administration de la villa de 1855 à 1859
- 17 lettres à M^{me} Lenormand de 1853 à 1858

Lettres non datées

970. FITZ-JAMES A SCHNETZ. PARIS, CA 1865

Original autographe. B.n.F., cab. Mss. n.a.f. 22201, f. 43

Dans la nomenclature des tableaux dont je vous ai prié de vouloir bien vous charger, j'ai oublié un paysage de M. Dupont représentant une vue des environs de Lucques. Il vous la remettra et je vous prie de lui dire que j'ai remis 25 napoléons à M. Artaud qui les lui fera parvenir. Adieu, mon cher Schnetz. J'attendrai à Paris que vous m'indiquiez à qui remettre ce que je vous dois. Je vais vivre dans l'impatience de voir arriver votre chargement de tableaux et celui que vous me faites espérer, en attendant que je vous laisse vous-même montrer aux parisiens ce que c'est qu'un grand peintre et un honorable homme. Adieu, je monte en voiture. Fitz-James.

971. BIZET A SCHNETZ. PARIS, CA 1865

Original autographe. B.n.F., cab. Mss. n.a.f. 16276, f. 68

Cher directeur,
si vous n'avez pas oublié votre pensionnaire musicien de 1857, si vous vous souvenez encore de ma mauvais et folle tête et de ma respectueuse et vive affection, accueillez comme vous savez le faire mon ami M. Harmel. Il désire connaître l'Académie et surtout son excellent directeur. Ouvrez-lui la porte de vos chers et excellents dimanches !

972. BIZET A SCHNETZ. PARIS, CA 1865

Original autographe. B.n.F., cab. Mss. n.a.f. 16276, f. 69

Cher M. Schnetz,
c'était là le bon temps ! Faudra-t-il donc que ma vie se passe à [le] regretter, ne reverrai-je jamais notre Rome ? Ce que je regrette le

plus c'est cette vie tranquille, honnête, simple, intelligente dont vous nous donniez si bien l'exemple. Nous nous reverrons bientôt... tant pis pour eux, tant mieux pour nous. À bientôt, cher M. Schnetz. Merci d'avance et à vous ma bonne amitié de pensionnaire et d'enfant gâté. Georges Bizet.

[Suit un billet sans doute à Harmel] : Rome, hôtel de la Minerve près du Panthéon ; table d'hôte (5 paoli) à 25,50 ; si rien n'a changé depuis 1861 cette table d'hôte est à 2 heures ; c'est assez incommode pour des estomacs français et c'est gênant surtout en ce que cela coupe la journée ; vous trouverez une nourriture passable à Lepri, via Condotti, au Gascone et au Sabine, prix très modérés. Les voitures ne sont pas tarifées pendant les fêtes de la Semaine Sainte ; on les paie jusqu'à 5 paoli l'heure, mais les cérémonies religieuses terminées à 1 heure par exemple, on en trouve facilement à 1,25 f., 1 f. et même 75 c. l'heure ; en général cependant, en payant la moitié du prix marqué on remercie et on est volé de moitié.

Naples, casa Combi à Santa Lucia, très bonne chambre à 1,50 f. ou 2 f. par jour. Restaurant Corona di ferro à Tolède¹ et pour les déjeuners Café Nuocera près le palais royal à l'entrée de Tolède.

Voici les renseignements de pension. Bon voyage, M. Ne m'en veuillez pas trop de vous envier les quelques semaines que vous allez passer en Italie. Si vous pouviez me rapporter un peu d'air, un peu de soleil, un peu de bonheur de ce cher pays ! Heureusement pour vous vous n'aurez pas le temps en un mois de vous « inamorare » de ma pauvre chère Rome. Tant mieux, vous vous épargnerez souvenirs et regrets. J'en ai les larmes aux yeux rien que d'y penser et j'y pense tous les jours. À bientôt, M., et croyez à l'expression de mes sentiments très distingués. Georges Bizet.

P. S. : ci-joint un mot pour M. Schnetz, directeur de l'Académie à Rome et un autre pour les sig. pensionnaires musiciens. Ne les

¹. Via Toledo.

remettez que si le cœur vous en dit. Vous auriez peut-être plaisir à visiter l'Académie et à prendre une tasse de thé le dimanche soit avec des français.

973. NORMAND À BAUDRY. PARIS, ?

Original autographe. Fond. Custodia fonds Baudry, 1978.A.1199

Mon cher Baudry,

que devez-vous penser de moi. Il y a un an que je vous ai donné signe de vie pour vous demander un service et depuis le temps, vous n'avez plus entendu parler de moi. Quoique vous ayez pioché d'abord, merci pour la copie que vous m'avez envoyée et l'obligeance avec laquelle vous vous êtes exécuté. Maintenant, si je ne vous ai pas écrit, mon cher ami, c'est que j'espérais toujours vous envoyer par le dernier pensionnaire partant le souvenir que vous m'avez demandé de votre prix, mais l'humanité est ainsi faite que l'on attend toujours au dernier moment pour s'exécuter. C'est au mois de septembre dernier que je devais commencer votre affaire, époque que j'avais choisie de préférence parce qu'à ce moment les salles de l'École sont ouvertes et que je pouvais ainsi aller consulter votre tableau. Hélas, il était écrit qu'il devait en être autrement. En septembre, de retour d'un petit voyage que j'étais allé faire en Picardie, je suis tombé malade, maladie qui après une convalescence eut une rechute et une convalescence qui m'a conduit jusqu'au mois de février. Maintenant même, je [ne] le sens pas encore complètement rétabli. Nous verrons si en allant à Vichy, je parviendrai à en sortir. Malgré tout cela, je vous envoie cependant ci-joint une première épreuve afin d'avoir votre avis sur ce que en pourra devenir et surtout sur le parti qu'on pourra tirer de cela. N'ayant qu'un dessin excessivement pâle et vague, je ne puis faire plus. Voyez si cela vous convient ou ce qu'il faut y ajouter de plus. Dites-moi ce que vous voulez en faire, quel but vous vous proposez, etc. En tout cas, il doit être entendu que si vous m'écrivez, vous devez me renvoyer l'épreuve avec vos améliorations, retouches, etc.

L'année dernière, la personne qui vous portait de mes nouvelles était un de mes bons camarades et aussi, je ne sais si les journaux vous ont appris sa mort. Nous avons perdu Eugène Buttura, il y a six semaines. À ce sujet, je suis chargé par son frère de demander si l'un des pensionnaires voudrait bien faire une copie de son portrait qui doit être dans la salle à manger. Ne connaissant personne autre que vous, c'est à vous que je m'adresse. Ce n'est pas une complaisance que l'on demande. Il est bien entendu qu'on le paiera. Le prix ne m'a pas été formulé, mais je pense que sans être une affaire d'argent, ça répondra toujours convenablement à la valeur du temps que l'on aura mis à le faire. Du reste, si vous voulez vous en charger, avant de la commencer, faites-moi savoir ce que ça vaut, si vous le jugez convenable. En faisant cette copie, vous rendrez un service à un de mes bons amis et digne de tout l'intérêt que peut inspirer une perte aussi douloureuse. Je dois vous dire que lorsque j'étais pensionnaire, pareils cas se sont quelquefois présentés et qu'avec un peu d'adresse, sans ébruiter la chose, on a substitué la copie à l'original. Enfin, mon cher ami, si vous ne pouvez vous en charger, soyez assez bon pour trouver un camarade à qui peut-être cela rendra service. Avant tout, en réfléchissant bien à cette affaire, écrivez-moi pour me dire ce que vous croyez convenable quant au paiement. Il est toujours bon en toute chose de bien s'entendre. , car les bons comptes font les bons amis.

Ma famille se porte bien et me charge de le rappeler à votre souvenir. Mon frère est marié. Je ne vous donnerai pas de nouvelles de M^{me} Drolling ; je ne le vois plus. On a fait chez nous une souscription pour ériger un monument à la mémoire de son mari. Elle s'est élevée à la modique somme de deux cent cinquante francs. Nous avons cependant pu faire avec cela quelque chose.

Je vous serre bien cordialement les mains. Votre ami, C. Normand.

P. S. : dites-moi un peu ce que vous faites, si vous êtes heureux là-bas. Faites-moi revivre parmi vous.

TRAVAUX DE 1853

a) tableau comparatif

Peinture

obligation s	anné e	nom	titre de l'envoi	Remarques
Dans le cours de la 3 ^{ème} année une figure peinte d'après nature et de grandeur naturelle - l'esquisse peinte ou dessinée d'un sujet tiré de la mythologi e ou de l'histoire ancienne sacrée ou profane	4 ^{ème}	Boul ange r	- sujet tiré de Virgile (Et moi <i>aussi je suis né en Aradie</i>) - <i>La Guerre</i> (figure d'étude) (esquisse)	Sur la demande de le ministre de l'Intérieur, Boulangier autorisé à intervertir l'ordre de ses travaux a exécuté dans sa 3 ^{ème} année la copie peinte qui est le travail de la 4 ^{ème} . Il présente aujourd'hui le travail de la 4 ^{ème} année
Dans le cours de la 3 ^{ème} année une figure	3 ^{ème}	Bou guer eau	- <i>Le Triomphe du martyre ; le corps de ste</i>	Bougereau ne devant jouir que de 3 années de pension autorisé à suivre dans l'accomplissement de

peinte		<i>Cécile</i>	ses travaux l'ordre
d'apr.		<i>rapportée</i>	indiqué par le
nature et		<i>dans les</i>	règlement pour les
de		<i>catacombes</i>	3 dernières années a
grandeur			exécuté dans la
naturelle			3 ^{ème} année le travail de
-			la 5 ^{ème}
L'esquisse			
peinte ou			
dessinée			
d'un sujet			
tiré de la			
mythologi			
e ou de			
l'histoire			
ancienne			
sacrée ou			
profane			
Dans le	3 ^{ème}	- <i>La</i>	L'esquisse peinte ne
cours de		<i>Bau</i>	fait pas partie de
la		<i>dry</i>	l'envoi, mais Baudry
3 ^{ème} année		<i>le jeunesse</i>	s'est engagé à la faire
une figure		(d'apr. La	remettre au secrétariat
peinte		Fontaine)	de l'Académie avant
d'apr.		- <i>Le</i>	l'époque de
nature et		<i>Printemps</i>	l'exposition à Paris
de		<i>de la vie</i>	
grandeur		(esquisse	
naturelle		peinte)	
-			
L'esquisse			
peinte ou			
dessinée			
d'un sujet			
tiré de la			
mythologi			

e ou de l'histoire ancienne sacrée ou profane - une 2 ^{ème} figure peinte d'apr. nature et de grandeur naturelle, plus 4 figures dessinées d'apr. le modèle vivant et 2 d'apr. l'antique	Chif flart	- figure d'étude - fragment dessiné d'apr. l'une des fresques du Dominiq uin dans la chapelle de Saint- Louis- des- Français	Chiffart n'a point fait le dessin d'apr. l'antique parce qu'il a consacré tout son temps à la figure d'étude qu'il envoie et qui n'a été commencée qu'à une époque de l'année déjà avancée au moment où il a été démontré qu'il ne pourrait terminer un travail plus considérable qu'il avait entrepris pour satisfaire aux obligations de 2 ^{ème} année
---	---------------	--	---

Paysage historique

obligation s	anné e	nom	titre de l'envoi	Remarques
- un tableau de sa compositi on. Sujet tiré de l'histoire	4 ^{ème}	Lec oint e	- <i>Le Figuier maudit</i> (peinture de paysage)	

Correspondance de Sobnetz (2)

ancienne
 profane ou
 sacrée
 dimension
 de 60 cm
 au moins

Sculpture

obligation s	anné e	nom	titre de l'envoi	Remarques
-	5 ^{ème}		- <i>Orphée</i>	
exécution en marbre de la figure dont le modèle a été fait l'année précédent e		Tho mas	(figure marbre)	
- le modèle groupe en ronde bosse de sa compositi on - l'esquisse très avancée en bas-	3 ^{ème}	Gu mer y	- <i>Faune jouant avec un chevreau (figure ronde- bosse) - Mort de l'évêque Pretextatus (esquisse bas-relief, plâtre)</i>	

Correspondance de Sebnetz (2)

relief			-	
d'une			<i>Bacchante</i>	
compositi			(tête	
on			d'étude,	
important			plâtre)	
e ne				
comprena				
nt pas				
moins de				
8 figures				
(40 cm de				
proportio				
n)				
- terminer	2 ^{ème}		- <i>Mercur</i>	
la copie		Bon	<i>assis</i>	
en marbre		nard	(copie en	
ébauchée		el	marbre	
la			d'apr. le	
1 ^{ère} année			bronze	
- une tête			antique	
d'étude			du musée	
			de	
			Naples)	
			- <i>Muse</i>	
			<i>latine</i>	
			(buste en	
			plâtre)	
Dans le	2 ^{ème}		- <i>L'Élégie</i>	Crauk ne devant jouir
cours de		Crau	(figure	que de 3 années de
la		k	d'étude)	pension a été autorisé
4 ^{ème} année				par l'Académie à ne
le modèle				produire que les
d'une				travaux exigés par le
figure de				règlement pour les
sa				1 ^{ère} , 4 ^{ème} et

Correspondance de Sobnetz (2)

compositi on de grandeur naturelle, - une esquisse d'un groupe en ronde- bosse de 3 figures au plus de 40 cm de proportio n				5 ^{ème} années. Il devait en conséquence exécuter dans la 2 ^{ème} année les travaux de la 4 ^{ème} mais une fièvre obstinée qui ne cesse que par intervalle depuis un an l'a empêché de faire l'esquisse ronde- bosse exigée par le règlement
- un bas- relief d'une ou 2 figures dont l'une au moins est nue	1 ^{ère}	Lep ère	- <i>L'Homme entre le vice et la vertu</i> (modèle bas- relief)	Lepère n'a pu terminer pour l'époque de l'exposition ni pour celle de l'envoi le travail qu'il a entrepris ; il le joindra à son envoi de l'année prochaine. Sa retenue a été provisoirement saisie

Architecture

obligation	année	nom	titre de	Remarques
s			l'envoi	
- projet d'un monumen t public conforme	5 ^{ème}	Gar nier	- École de dessin (3 dessins)	

aux usages
de la
France.
Les
dessins de
ce projet
sont
terminés
et en
présentent
coupes,
élévations.
Le format
de ces
dessins est
au moins
de la
grandeur
du papier
grand
aigle de
Hollande

- dessins géométrau x d'un monumen t antique de la Grèce ou de l'Italie ; ce s dessins doivent être lavés et exécutés	4 ^{ème}	- Leb oute ux	- restaurati on du temple d'Apollo n Épicurios à Bassae	Lebouteux n'a pas pu terminer le mémoire à l'appui de son travail de restauration pour l'époque de l'envoi mais il le fera remettre au secrétariat de l'Académie avant l'époque de l'exposition à Paris
--	------------------	------------------------	--	--

d'apr. le
monumen
t dans
l'état où il
se trouve,
plus les
dessins
arrêtés de
la
restauration
du
monumen
t et un
précis
historique
sur son
antiquité
et sa
constructi
on ; enfin
le détail
des parties
les plus
intéressan
tes au
quart de
l'exécutio
n
- 4 études
de détails
d'apr. les
plus
beaux
monumen
ts
antiques

3^{ème}

Louvet
Propylées
d'Athènes
(7 dessins
)

(au quart
de
l'exécution)
); plus
une
portion
soit de
l'édifice
antique
d'où ces
détails
sont pris,
soit de
tout autre
édifice ; e
n indiquer
la
proportion
n et en
faire
connaître
la
constructi
on

- 4 études
de détails
d'apr. les
plus
beaux
monumen
ts
antiques
(au quart
de
l'exécution
n

2^{ème}

Anc
clet

- détails
du
temple de
Vesta à
Tivoli
(4 dessins
)

Correspondance de Sobnetz (2)

- 4 études de détails d'apr. les plus beaux monumens antiques au quart de l'exécution	1 ^{ère}	Ginain	- détails du temple d'Antonin et Faustine à Rome (4 dessins)
---	------------------	--------	--

Gravure en taille-douce

obligation	année	nom	titre de l'envoi	Remarques
- terminer à Rome la planche dont le dessin a été fait dans la 3 ^{ème} année	5 ^{ème}	Deveaux	- <i>Madone de Foligno</i> (planche terminée) - portrait de la <i>Mère de Raphaël</i> (planche non terminée)	Deveaux auquel on ne peut cependant reprocher un manque d'assiduité s'est constamment trouvé en retard dans l'accomplissement de ses travaux de gravure pendant toute la durée de son pensionnat ; à la longueur mal mesurée du travail de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année l'ébauche du portrait n'était point encore terminée en 1852 ; a

			succédé la fatigue qui a amené à la fin de 1853 ce pensionnaire à quitter Rome au commencement de l'année courante sans avoir terminé aucun des travaux qu'il se flattait pourtant de présenter à l'Académie pour l'époque de l'exposition de Paris. Sa retenue est saisie. L'Académie aura à décider si cette saisie doit être définitive
- planche terminée du portrait dessiné dans la 1 ^{ère} année - deux figures d'apr. l'antique, - 2 figures dessinées d'apr. nature dimension	3 ^{ème} Berti not	- portrait du pape Clément IX d'apr. Vélasquez (palais Doria) - un dessin d'apr. l'antique 2 figures dessinées d'apr. nature	La planche et l'épreuve du portrait de Clément IX ne font point partie de l'envoi mais elles seront remises au secrétariat de l'Académie pour l'époque de l'exposition de Paris

de 38 cm				
-le dessin				
qui doit				
servir à				
faire la				
planche				
que le				
pensionna				
ire doit				
graver				
dans le				
cours des				
2 dernière				
s années				
- 2 figures	1 ^{ère}	.	- portrait	Le dessin du
nues		Bella	de	portrait de
dessinées		y	<i>Masaccio</i>	Masaccio devant
d'apr.			(galerie	être gravé par Bellay
nature			de	dans le cours de la
- 2 d'apr.			Florence)	2 ^{ème} et 3 ^{ème} années
l'antique ;			-	ne fait point partie
- 4 études			2 fragme	de l'envoi
de			nts d'apr.	
fragments			<i>Le</i>	
ou parties			<i>Jugement</i>	
détachées			<i>dernier</i> de	
d'apr. les			Michel-	
tableaux			Ange	
ou			-	
fresques			2 figures	
des grands			dessinées	
maitres			tête	
-le dessin			d'étude	
d'un beau				
portrait				
ancienne				

Correspondance de Sobnetz (2)

ment
 peint par
 un maître
 célèbre
 (ce dessin
 aura au
 moins
 22 cm de
 haut)

Musique

obligation	année	nom	titre de	Remarques
s	e		l'envoi	
-	2 ^{ème}		- <i>Giovanna II regina di</i>	
2 partition		Dele	<i>Napoli</i> (tragédie lyrique	
s		helle	en 2 actes)	
complètes				
opéra				
français ou				
italien ; ou				
oratorio				
sur des				
paroles				
françaises				
italiennes				
ou				
latines ; ou				
symphonie				
composée				
de				
4 morceau				
x				
-	1 ^{ère}		- messe solennelle avec	
2 partition		Coh	chœur	
s		en		

complètes
: oratorio
sur des
paroles
françaises
ou
latines ; op
éra italien

b) Rapport sur les ouvrages envoyés de Rome par les pensionnaires de l'Académie impériale de France pour l'année 1854

Si tous les travaux envoyés par l'École de Rome ne méritent pas les mêmes éloges, si plusieurs ont appelé la critique l'ensemble de l'envoi est satisfaisant. Je vais au nom de l'Académie transmettre à chacun des pensionnaires la part qui lui revient dans des éloges que l'Académie décerne avec bonheur ou dans l'expression d'un blâme qui est pour elle l'objet de véritables regrets et qu'elle adresse avec ménagement pour ne pas ôter le courage à ceux qui s'égarèrent, à ceux qui fléchissent au moment et dont elle cherchera toujours à ranimer l'ardeur.¹

¹. Dans le rapport imprimé un hommage est rendu à Raoul-Rochette : MM., nous n'entendrons plus la voix savante et respectée qui a si longtemps retenti dans cette enceinte. L'homme éminent qui savait si bien éclairer l'art moderne du flambeau de l'antiquité, ne transmettra plus aux lauréats de l'École de Rome les conseils de l'Académie des beaux-arts. M. Raoul-Rochette a succombé, non sous le fardeau des ans, mais sous le poids de ses travaux, sous la fatigue de ses veilles. Il est mort, jeune encore, un des plus anciens de cette assemblée, partageant sa vaste science entre deux académies qui lui consacrent d'unanimes regrets. Cette voix pleine de sagesse et d'autorité s'est éteinte, mais les conseils de l'Académie ne manqueront pas aux jeunes artistes sur lesquels elle veille toujours. Celui qui parle à sa place n'a pas de paroles qui lui appartiennent et c'est l'Académie toute entière qui parle par sa voix. L'Académie, comme une mère vigilante, suit le jeune artiste depuis le jour où elle le couronne jusqu'au jour où, quittant cette noble école qui rayonne à Rome, il revient dans sa patrie, près de ses maîtres d'autrefois, aujourd'hui ses juges et toujours ses amis..

Peinture

M. Boulanger (4^{ème} année). Figure d'étude. « Et moi aussi je suis né en Arcadie et sur mon berceau la nature m'avait promis le bonheur » (tiré de Virgile). On a lieu de regretter que l'auteur n'ait pas mieux compris le caractère poétique et moral de son sujet. S'il avait placé sous les yeux de ce vieillard austère le doux spectacle d'amours chastes et pures, on concevrait les souvenirs qui s'éveilleraient en lui car lui aussi fut jeune et son cœur fut touché. Mais M. Boulanger a préféré représenter le bonheur sous la forme de deux jeunes amants livrés à toute la folle ardeur qui les entraîne vers les plaisirs sensuels, image fait pour inspirer de l'éloignement bien plutôt que de rappeler de chers souvenirs. Le Poussin, dans un sujet analogue (*Les Bergers d'Arcadie*) s'y est montré autrement noble et digne poète. Le vice d'expression a nécessairement influence l'artiste dans l'exécution de son œuvre ; aussi les caractères des têtes sont-ils d'un mauvais choix, le dessin maniéré, le coloris faux et sans harmonie. Seule dans ce tableau la figure du vieillard mérite quelques éloges. Elle est bien posée et dans le sentiment de son ensemble on peut reconnaître que M. Boulanger, s'il le veut sincèrement, saura prendre une prochaine et honorable revanche. À l'occasion de cet envoi nous devons faire observer que trop souvent MM. les pensionnaires au lieu de se conformer au règlement qui n'exige en 3^{ème} année qu'une seule figure d'étude, envoient cependant, des tableaux à sujet. Nous voulons bien croire que ces ambitieuses entreprises résultent uniquement d'un excès de zèle et que nulle autre pensée n'y a présidé. Toujours est-il que MM. les pensionnaires ne sauraient mieux faire que de se conformer au vœu des règlements dont les sages prévisions sont évidentes.

La Guerre, esquisse. N.B. la section n'a pas jugé digne de faire figurer au rapport l'esquisse de M. Boulanger. Le sujet en est mal choisi et l'exécution est loin de racheter cette faute.

M. Baudry (3^{ème} année). *La Fortune et l'enfant*. (La Fontaine, liv. III, fable XI). Au premier coup d'œil on pourrait prendre ce tableau pour une agréable et libre copie de certains maîtres, mais le

charme s'évanouit bientôt pour n'y reconnaître qu'un pastiche. Dès lors ces qualités, toutes d'emprunt, cessent de mériter l'attention. Cette erreur de M. Baudry est en quelque sorte excusable en ce qu'elle prend sa source même dans sa juste admiration pour les chefs-d'oeuvre vénitiens, mais il peut se convaincre que ce n'est nullement en les imitant servilement qu'il peut espérer d'en approcher jamais ; c'est en s'inspirant de leur génie qu'il est possible d'y parvenir. N'est-il pas évident que mieux vaudrait une œuvre franchement originale, du propre talent du peintre quels qu'en soient les défauts, qu'une œuvre en somme peut-être meilleure mais dont les qualités seraient empruntées. Cependant, en considérant le tableau de M. Baudry, même sous ce rapport, son œuvre est loin d'être exempte de critiques graves. Le dessin en est incorrect, le modelé mou. Enfin l'effet de lumière des deux figures n'est point en accord avec celui du paysage dont le ton noir ne comporte nullement les ombres diaphanes des personnages. D'ailleurs la pensée philosophique de La Fontaine n'est point rendue. Nous invitons M. Baudry à revenir à son propre sentiment, à son propre talent fondé sur de bonnes études ; il reviendra promptement, nous n'en doutons pas, de la fausse voie dans laquelle il s'est engagé dans cet ouvrage.

Le Printemps de la vie (esquisse peinte). Ainsi que M. Boulanger, M. Baudry s'est écarté des règlements qui entendent que sujet de l'esquisse le pensionnaire choisira un trait de l'histoire sainte ou de l'histoire ancienne ou de la mythologie, or l'esquisse de ce pensionnaire ne présente qu'une capricieuse composition d'un sujet tout de son invention. À ce premier tort il joint celui plus grave encore, de n'y exprimer que les plaisirs de la paresse, la nullité de l'oisiveté, des images puérilement voluptueuses et c'est ainsi que M. Baudry nous présente la jeunesse au printemps de la vie ! Si l'auteur a eu l'intention de produire une composition allégorique, qu'il se pénètre donc de cette vérité que c'est par la grandeur de la pensée ou la grâce de la poésie que l'allégorie peut être produite. Nous aurions désiré qu'au moins le mérite de l'exécution de cette esquisse nous dédommageât, mais c'est avec regret, nous le déclarons, que l'absence totale de qualités d'art ne nous permet pas d'en continuer l'examen.

M. Chiffart (3^{ème} année). Figure d'étude. En vain l'on chercherait une excuse en raison du peu de temps qui restait à ce pensionnaire pour exécuter la figure d'étude qu'il a envoyée, un travail plus important qu'il avait entrepris n'ayant pu être achevé. D'abord devait-il se hasarder dans un ouvrage autre que celui que lui imposent ses obligations envers l'Académie ? Mais en admettant cette excuse, il aurait assurément pu dans le même espace de temps qu'il a employé à peindre sa figure d'étude faire montre d'un meilleur dessin plus naturel mieux senti, colorer d'un ton plus vrai et comprendre l'harmonie des tons dans l'effet général. Dans une peinture rapidement exécutée on peut, si l'on sait, si l'on sent la plupart de ces qualités essentielles. À ce prix peut-être eût-on volontiers pardonné le manque d'étude dans les détails et de fini dans les accessoires, en un mot ce que le temps trop court n'aurait pas permis d'achever, mais telle n'est point cette figure ; elle ne paraît pas exécutée à la hâte ; tout est froidement terminé ; le coloris est faux, le dessin très médiocre. Que cet échec ne décourage pas M. Chiffart. Qu'il se laisse guider par les conseils qui lui sont adressés ; qu'il se garde enfin de cette téméraire ambition qui a fait cette fois avorter ses efforts. Le dessin d'après le Dominiquin est très faible. Que M. Chiffart ne se décourage point et qu'il se pénétre des conseils de l'Académie !

M. Lecointe (4^{ème} année). *Le Christ maudissant le figuier* (peinture de paysage historique). Un caractère sévère, de la grandeur dans le dessin des masses, un dessin vigoureux et harmonieux, des figures bien conçues et bien rendues, telles sont les qualités qui frappent au premier aspect de ce paysage de genre historique. Quant à l'expression de son sujet, M. Lecointe semble avoir oublié de marquer l'effet de la malédiction par le dessèchement subit du feuillage du figuier maudit. Le sujet s'expliquerait alors complètement et l'ensemble de la couleur y gagnerait certainement. Les fonds manquent de lumière suffisante ; il en résulte un peu de monotonie dans le ton général. Ces observations portent sur des détails aux défauts desquels il est

facile de remédier. La section appréciant le mérite de cette production conclut à donner des éloges aux efforts de M. Lecointe qui a su prouver par un bon tableau qu'il a mis à profit son séjour en Italie.

M. Bouguereau (4^{ème} et dernière année). *Le Triomphe du martyr. Le corps de sainte Cécile apporté dans les catacombes.* Cette touchante composition semble avoir été conçue dans un moment d'inspiration. L'artiste a d'un premier jet réussi l'heureux ensemble des groupes en même temps que senti l'expression de profonde douleur de cette scène pathétique. Les têtes, d'un caractère noble, sont animées d'une expression vraie ; le dessin est correct, les draperies bien ajustées, l'exécution large, le coloris grave et d'une harmonie assombrie convenable au sujet. L'expression de la scène serait peut-être encore plus complète si l'auteur avait donné plus de caractère et d'importance à la figure de saint Urbain, ce pape déjà promis au martyr, que son héroïque ferveur lie éminemment au sort de sa jeune et sainte prosélyte. L'unité d'intérêt n'en eût sans doute pas été affaiblie, comme l'a redouté probablement l'auteur. Nous ne croyons pas devoir relever ici quelques défauts de détail ; M. Bouguereau a dû les remarquer lui-même et nous sommes persuadés qu'il y remédiera très facilement. Depuis longtemps l'École de Rome n'avait envoyé une peinture aussi digne d'éloge ; c'est donc avec une vive satisfaction que l'Académie joint les témoignages de son approbation à ceux que le tableau de M. Bouguereau a reçus du public. Elle se plaît à espérer que le succès obtenu par le jeune artiste inspirera à ses émules le noble désir de suivre son exemple.

Sculpture

M. Thomas (5^{ème} année). Si l'Académie dans plusieurs circonstances a dû recommander à MM. les pensionnaires sculpteurs l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité en vue de maintenir l'art statuaire à sa véritable hauteur, jamais elle n'a voulu pourtant que, déposant leur propre sentiment, ils se fissent les imitateurs serviles des œuvres de leurs devanciers et loin de là, elle

a toujours vu avec la plus vive satisfaction les envois qui présentaient les caractères de la nature et de l'originalité. C'est donc avec regret qu'elle est forcée de reconnaître que M. Thomas, dans son envoi de cette année, non seulement ne s'est pénétré du moral de son sujet qui comportait une touchante expression, ni du genre de formes qui convenait au poète favori des muses, mais encore que ce jeune artiste, par des emprunts trop évidemment faits à des ouvrages antiques, semble s'être volontairement affranchi du principe de vérité, base essentielle de l'art. Mais l'Académie qui a gardé le souvenir de bonnes études qu'il a faites à Rome et notamment d'un bas-relief *représentant Un jeune spartiate mort et rapporté à sa mère*, se plaît à croire que M. Thomas, aujourd'hui de retour à Paris, saura justifier les espérances que ses précédents envois ont fait concevoir.

M. Gumery (3^{ème} année). *Un faune jouant avec un chevreau* (statue en plâtre). Le motif de cette statue est heureux et original; la silhouette en est généralement élégante; cependant, les jambes croisées semblent contraires à la spontanéité et à la pondération du mouvement. La tête n'est pas coiffée avec le goût désirable et l'exécution manque généralement de morbidesse. Mais hâtons-nous de le dire, cette statue bien étudiée sous la plupart de ses aspects offre les qualités qui constituent la ronde-bosse et est exécutée avec vigueur. Si dans l'avenir M. Gumery fait à cet intéressant travail les modifications que nous lui avons signalées, nous ne doutons pas que coulé en bronze il n'obtienne un légitime succès.

Une bacchante (tête d'étude). Dans un pays où l'on rencontre tant de beaux modèles, on regrette que l'artiste ait fait choix d'un type aussi trivial. Le rire n'est pas franchement exprimé; le modelé manque généralement de finesse et la coiffure n'a pas la grâce et la légèreté des beaux bronzes antiques d'après lesquels M. Gumery semble avoir voulu s'inspirer.

Mort de l'évêque Prétextat (esquisse en plâtre). Saint Prétextat, évêque de Rouen, maria Mérovée, fils de Chilpéric à Brunehaut, tante du jeune prince et pour ce fait fut exilé. À son retour il tâcha par ses exhortations d'ouvrir les yeux à Frédégonde sur l'énormité de ses

crimes, mais cette princesse vindicative le fit assassiner dans son diocèse le 25 février 588. M. Gumery, en rendant cette scène violente, nous laisse étrangers à l'émotion qu'elle devrait inspirer ; le groupe principal est confus et l'assassin semble trop étranger au sujet ; cependant, cette esquisse est d'une entente harmonieuse de plans.

M. Bonnardel (2^{ème} année). Copie en marbre d'après le bronze du musée de Naples¹. S'il peut arriver qu'il y ait en certains cas des inconvénients à traduire en marbre des statues conçues pour le bronze, nous n'avons dans cette circonstance qu'à approuver le choix fait par M. Bonnardel d'un bel ouvrage qui se prête également au marbre comme au bronze. Cette copie exécutée avec soin et conscience rend bien les qualités de l'antique et nous nous abstenons de lui reprocher un peu de mollesse apparente dans la pensée que la transparence du marbre a pu atténuer la fermeté réelle de l'étude.

Muse latine (buste en plâtre). Le sujet de ce buste est bien choisi, mais on aurait désiré que M. Bonnardel trouvât un modèle dont le caractère fût plus approprié au sujet et qui réalisât mieux la pensée poétique.

Architecture

M. Ginain (1^{ère} année). Ce pensionnaire devait aux termes du règlement 4 dessins de détails d'après un monument antique. Son choix s'est arrêté sur le temple d'Antonin et Faustine dont il a envoyé 4 dessins, la base et le chapiteau, l'entablement, le soffitte avec des détails et la coupe du chapiteau, tous ces dessins au quart de l'exécution, enfin la frise au double des autres détails. Nous ne pouvons qu'approuver le choix du monument qui a été l'objet des études de M. Ginain et l'exactitude avec laquelle ce pensionnaire a rendu la base, le chapiteau, l'entablement et le soffitte avec les détails et la coupe du chapiteau, mais le dessin de la frise, à la moitié de la réalité, terminé avec un soin exagéré et pénible, est

¹. *Mercur assis*.

d'une exécution molle et sèche à la fois et ne reproduit nullement le modèle large et si bien accentué de l'original. Comme étude d'un monument antique qui existe encore presque en entier et dont toutes les parties doivent offrir une parfaite concordance, le dessin de la frise, pour être d'accord avec les règlements, aurait dû être exécutée à la même échelle que les autres détails. Quoiqu'il en soit le travail de 1^{ère} année de M. Ginain est de nature à donner l'assurance qu'il dépendra de ce pensionnaire que les travaux auxquels il aura à se livrer pendant le cours de sa pension, répondent à ce que l'Académie est en droit d'attendre de son talent.

M. Ancelet (2^{ème} année). Ce pensionnaire devait produire 4 études de détails d'après un des plus beaux monuments au quart de l'exécution et a rempli cette obligation avec zèle et talent. Son travail se compose de 5 dessins ; 4 proviennent du temple de Vesta à Tivoli et représentent l'entablement de l'ordre et l'un des chapiteaux, la base d'une des colonnes et les profils de la corniche et de la base du stylobate, le détail de la porte du temple, partie de l'inscription et deux rosaces du plafond au-dessus du portique à moitié de l'exécution, les profils de l'entablement de la porte et des détails du chapiteau et du plafond sur le portique. Ces dessins sont rendus avec soin et intelligence et dénotent en M. Ancelet de l'habileté ; le tracé des profils et des ornements ne laisse rien à désirer, mais le modelé des ornements ne rend pas exactement une sculpture exécutée sur pierre comme l'est celle du temple de Vesta.

Le 5^{ème} dessin envoyé en plus de ses obligations par M. Ancelet se compose d'une réunion de beaux fragments antiques tirés principalement du palais Farnèse et du musée du Vatican. Le choix de ces fragments est heureux et ils sont convenablement groupés, mais il eût été à désirer, pour un meilleur effet général, que les plans de ces divers fragments fussent plus accusés et dans l'intérêt de l'étude que tous eussent été dessinés sur une même échelle. Toutefois ce pensionnaire mérite des éloges aussi bien pour le choix qu'il a fait que pour la manière dont il a étudié et rendu les dessins. Ce travail qui remplit très convenablement ses

obligations de 2^{ème} année, joint au souvenir de celui de sa 1^{ère} année, est de nature à faire espérer de M. Ancelet une suite de bonnes et consciencieuses études.

M. Louvet (3^{ème} année). M. Louvet a choisi pour sujet du travail de sa 3^{ème} année l'étude des ordres des Propylées d'Athènes. Il les développe en 7 dessins exécutés avec soin et précision. Le plan offre ce beau monument dans son ensemble et fait voir la porte d'entrée de l'Acropole. Quoique aux termes des règlements M. Louvet n'eût pas l'obligation de faire une restauration complète, mais seulement un essai de restauration, il est impossible de ne pas exprimer ici le regret qu'il n'ait pas étendu la coupe qu'il donne de l'édifice jusqu'à la porte si heureusement découverte par M. Beulé dans ses derniers temps et qu'il n'ait pas complété ainsi les indications du plan sur ce point si intéressant. En représentant les ordres des Propylées, M. Louvet a voulu les compléter en restituant, soit d'après les indications existantes, soit d'après le texte de Vitruve, les peintures dont il suppose qu'ils étaient décorés. Peut-être eût-il dû exprimer d'une manière précise quelles sont dans ses dessins les parties dont l'authenticité est complète, quelles sont celles qui ne sont que l'expression de ses présomptions, car autant il est convenable et utile de chercher à restituer les monuments antiques dans leur état primitif, en s'inspirant, comme paraît l'avoir fait M. Louvet, des monuments de la même époque, autant il serait dangereux et regrettable de faire naître par ces restaurations la moindre confusion entre les objets que présentent encore les ruines et ceux qui ne sont que le résultat des opinions plus ou moins fondées de l'auteur. Les leçons que nous a léguées l'antiquité dans ces ruines vénérables sont trop précieuses pour ne pas être conservées dans toute leur pureté et l'on ne saurait prendre trop de précaution pour les préserver de tout mélange. Il ne nous reste plus à faire qu'une dernière observation à M. Louvet. Il a indiqué à peine quelques-unes des mesures qui déterminent les dimensions exactes des différentes parties des objets qu'il représente. C'est toujours une omission fâcheuse et surtout quand il s'agit, comme ici, d'un des monuments qui nous montrent dans sa plus haute expression le

beau tel que le concevaient les grecs, d'un des monuments qui doivent servir éternellement de modèle à ceux qui poursuivront la perfection dans le bel art de l'architecture. Ces conseils donnés, il ne reste que des éloges à adresser à M. Louvet pour le soin qu'il a apporté dans son travail.

M. Leboutoux (4^{ème} année). M. Leboutoux a envoyé comme pensionnaire de 4^{ème} année la restauration du temple d'Apollon à Bassae. Son travail se compose de 9 dessins terminés et d'un mémoire accompagné de plusieurs dessins au trait. L'Académie n'a eu jusqu'à présent qu'à se féliciter des investigations auxquelles se sont livrés en Grèce les pensionnaires de l'Académie de France à Rome. En effet leurs beaux et parfois remarquables travaux ont eu pour résultat de faire mieux connaître et de conserver à l'art et à l'archéologie plus longtemps que ne le pourraient désormais leurs précieux débris, les beaux monuments de l'Acropole comme de la ville d'Athènes et en dernier lieu de l'intéressant temple dit de Jupiter à Égine. Le choix de ces édifices qui appartiennent aux plus belles phases de l'architecture grecque était naturel et devait donner aux premiers investigateurs un incontestable avantage sur leurs successeurs auxquels ils ne laissaient à étudier que des monuments nécessairement moins intéressants. Sous ce rapport les recherches de M. Leboutoux sur le temple d'Apollon Épiciuros à Bassae ne pouvaient offrir un intérêt aussi grand et aussi général. Cet édifice qui ne présente que des beautés partielles et qui n'est surtout curieux à étudier que comme un élément de l'histoire de l'architecture hellénique où se rencontrent des déviations sensibles de la pureté et de la simplicité de la plupart des sanctuaires de la Grèce, ne sauraient offrir dans son ensemble un heureux modèle à imiter, ni dans tous ses détails une source féconde où puiser d'heureuses inspirations. Les savants et les artistes même les plus enthousiastes des œuvres antiques qui se sont exprimés sur ce monument, ont signalé des infractions aux principes de l'art hellénique qui s'y observent, mais ne voulant pas en accuser le célèbre architecte du temple de Minerve à Athènes cité par Pausanias comme auteur du temple d'Apollon des phygaliens, les uns supposent que les espèces de contreforts terminés par des

demies colonnes qui flanquent si singulièrement au nombre de cinq, chacun des côtés de la *cella* soient une adjonction ultérieure, les autres, et c'est la supposition la plus probable, que cette disposition aussi bien que l'ordre ionique de la colonne corinthienne qui décoraient cette *cella* soient des reproductions d'éléments imposés à l'architecte et ayant appartenu à des époques beaucoup plus anciennes que celles de la construction du monument. En présence de ces impressions que le temple de Bassae a généralement produites, on doit regretter que M. Leboutoux ne se soit livré à aucune observation analogue et qu'à la suite de ses études cet édifice ne lui ait inspiré d'autres remarques que celle « qu'il offrait une grande originalité et qu'il prouvait dans l'architecture grecque une grande liberté jointe à la tradition », car l'originalité lorsqu'elle se montre comme ici sous un aspect peu attrayant n'est plus une qualité et si nous voyons aux temples athéniens de Thésée et de Minerve de nombreuses traces du respect pour la tradition, au moins la noble et fécondante influence de la liberté si chère et si indispensable à l'action de l'artiste a-t-elle été employée par les auteurs de ces œuvres immortelles non pour accumuler dans ces monuments les ostensibles imperfections de l'enfance de l'art, mais pour y ajouter les constantes perfections de son progrès. Du reste l'examen approfondi du temple d'Apollon à Bassae fait ressortir dans la façade de ce sanctuaire les mêmes beautés qu'on admire au temple de Thésée et ses proportions et la disposition du plan, en excluant la *cella*, offrent incontestablement une plus grande analogie avec ce temple qu'avec le Parthénon, de même que les ordres ioniques et corinthiens du *naos* s'éloignent en effet sensiblement de la forme des mêmes ordres connus de l'époque de Périclès. Toutefois et quelle que soit l'importance de ces faits s'ils ne peuvent pas jeter un doute absolu sur l'assertion de Pausanias qu'Ictinius construisit le temple d'Apollon à Bassae, ils établissent du moins que cet architecte n'y applique point les qualités que ses contemporains, aussi bien que la postérité, ont admirées dans ses constructions athéniennes et que des causes entièrement en dehors de son sentiment d'artiste l'ont forcé d'abandonner dans la conception de l'édifice que lui confièrent les habitants de Phyalie. Pour porter

un jugement sur cette œuvre exceptionnelle de l'antiquité grecque et tirer profit de son étude un judicieux discernement est donc plus nécessaire que dans beaucoup d'autres productions de hellènes, quoique dans aucune le choix d'éléments propres à des applications nouvelles ne puisse être heureux et sensé s'il n'est déterminé par la connaissance de l'origine et de la destination de ces éléments s'il n'est employé avec la certitude d'une reproduction rationnelle. Peut-être que si M. Leboutoux, alors que son choix devait tomber sur le monument qui a été l'objet de sa restauration, avait fait quelques-unes de ces remarques, elles l'auraient guidé dans une voie plus féconde en résultats utiles et satisfaisants. Les investigations des monuments antiques demandés aux pensionnaires ont avant tout pour objet de leur faire recueillir avec soin et conscience les restes des édifices dans leur plus grande extension et jusque dans leurs moindres détails, car le résultat doit être de donner aux artistes et aux savants qui ne peuvent visiter ces restes ou les examiner avec le loisir nécessaire toutes les facilités possibles pour les étudier et les reconstruire, puis de faire voir de quelle manière l'auteur de ces investigations, l'architecte qui a étudié les ruines sur place, qui les a examinées par rapport à leur destination, à leurs matériaux, a pu concevoir leur restauration sous ces influences locales complémentaires. Dans ces deux divisions du travail demandé, la plus importante, la plus incontestablement utile et indispensable, c'est certainement le relevé scrupuleux de l'état des ruines et quoique M. Leboutoux en ait rempli plusieurs grandes feuilles et quelques pages de son mémoire, cette partie de son travail n'est pas traitée comme elle aurait dû l'être. Les restes du temple y sont exposés et développés d'une manière moins complète et moins claire qu'ils ne sont recueillis et gravés dans les ouvrages déjà publiés et sous ce rapport, ces recherches, quoique toutes spéciales de M. Leboutoux, n'ajoutent aucun élément important de plus à ceux déjà connus. Quant à la restauration du temple, parmi les observations qu'elle a suggérées, il y en a deux dominantes ; la première a porté sur ce que les parties restituées des façades et des coupes paraissent imparfaites en ce sens qu'une restauration semblable doit offrir la représentation des monuments

d'architecture avec tous les éléments complémentaires qu'ont dû y apporter les autres arts et que la destination de l'édifice devait y avoir ajouté. Distribuer quelques couleurs, sans liaison harmonieuse sur plusieurs parties du temple, couvrir ses parois de teintes uniformes plus ou moins vives ou ternes, élever dans son *naos* avec la riche frise existante l'unique statue de la divinité, n'est pas arriver au but qu'il s'agit d'atteindre, car restituer un sanctuaire grec où la sculpture et la peinture historique étaient une décoration inhérente et les œuvres d'art les plus variées un indispensable accessoire décoratif, sans l'embellir par ce poétique apavage puisé dans la riche mythologie et la brillante imagination des grecs, c'est manquer à l'interprétation vraie de l'architecture des anciens. Aussi en pareil cas mieux aurait valu et vaudrait toujours une restitution consciencieuse, intelligente et largement développée des formes et de la construction, ces éléments constitutifs de tout édifice que l'absence de ces précieuses études, par suite de l'application d'une décoration, sinon entièrement arbitraire, du moins généralement conjecturale et que l'absence de matériaux qui auraient pu servir à l'établir et le manque d'une saine appréciation de l'esprit antique qui devait y dominer, ont rendu également insignifiante. M. Leboutoux aurait pu de la sorte faire un travail très intéressant, plus certain dans ses résultats, plus utile dans son objet, mais cet artiste a un peu négligé cette partie des études essentielles d'un architecte, car le vœu que nous venons d'exprimer pour une meilleure direction qu'il aurait pu suivre dans son travail, devient un regret et pourrait presque se transformer en reproche après l'examen de ceux de ses dessins où l'indication de la construction devenait une nécessité absolue. Nous voulons parler des coupes qui représentent les épaisseurs des murs, des portions de la charpente et de la couverture qui ne sont ni assez clairement exprimées, ni suffisamment accompagnées de détails. L'étude si intéressante de la distribution des plafonds du temple dont beaucoup de fragments subsistent et dont M. Leboutoux donne quelques-uns, est entièrement omise. La question de la *cella* découverte qui ferait du sanctuaire d'Apollon à Bassae un temple du genre hypètre, supposition généralement admise et que partage M. Leboutoux, n'est pas non

plus traitée avec le soin qu'elle aurait exigé. Toutefois et lors même que le *naos* eût offert cette particularité, il est à regretter que ce pensionnaire n'ait pas cherché à mieux motiver l'emploi du cheneau sous la forme d'une cimaise dont il couronne la corniche à larmier trouvée dans le temple et qu'il place dans l'intérieur, au sommet du mur de la *cella*. Appliquer cette cimaise comme elle l'a été, sans autre objet que celui de recevoir les eaux de pluie qui y tomberaient directement du ciel pour les laisser ensuite s'écouler aux quatre angles, est peu admissible, tandis que son emploi est parfaitement raisonné dans l'hypothèse de la restauration du même temple par M. Blouet. Dans cette restauration la disposition de la couverture sur l'opisthodomé où les deux contreforts dirigés diagonalement semblent indiquer la jonction des toits et celle des couvertures latérales de la *cella* dont la cimaise reçoit les eaux pour les jeter sur le dallage par des têtes de lion et pour transformer ainsi l'espace à ciel ouvert du *naos* en un véritable *impluvium*, offre au moins une plausible raison d'être et par conséquent une inspiration éminemment antique. Indépendamment du caractère d'ancienneté que porte le chapiteau ionique à volutes angulaires des dernières colonnes attenantes aux contreforts de la *cella* et où ces colonnes présentent l'aspect de pseudo-portique, ces chapiteaux sont donnés par M. Lebouex comme ils le furent par MM. Wagner, Stackelberg, Donaldson et Blouet, sans moulure ou abaque au-dessus des volutes. De cette manière l'architrave s'appuie immédiatement sur le cordonnet ou listel qui suit le contour des volutes, au lieu de poser sur une partie intermédiaire horizontale comme cela se voit généralement et surtout sur les chapiteaux d'un caractère identique avec ceux de Bassae représentés sur des vases peints. Mais cette absence d'un couronnement aussi essentiel du chapiteau ionique paraît avoir existé originairement ; sur un dessin de M. Cockerell un abaque d'une certaine hauteur se trouve rétabli d'après des fragments que ce célèbre architecte découvrit au milieu des ruines du temple. Néanmoins, c'est toujours un fait particulier et inusité que l'exécution séparée de cet abaque qui portait sans doute sur son point inférieur une saillie disposée pour entrer dans une entaille creusée sur le sommet du chapiteau ou

bien une deuxième entaille pareille à celle-ci, à l'effet de réunir l'ensemble du chapiteau au moyen d'un tenon en bois ou en métal. Une autre disposition non moins inusitée qui est particulière au temple de Bassae, c'est l'existence d'une porte latérale. Elle donne du côté est dans l'opisthodomos que sépareit du *naos* la colonne corinthienne isolée, élevée dans l'axe de la *cella* sur la ligne des deux derniers contreforts. Comme la plupart des auteurs, M. Leboutoux admet l'origine de cette porte comme contemporaine avec le temple. La raison qui a été donnée pour expliquer ce fait, c'est que l'orientation du temple ne pouvant être qu'en plein nord à cause du terrain et la porte se trouvant tournée vers l'est, l'image de la divinité pouvait, brillante des rayons du soleil levant, être exposée à l'adoration du peuple, conformément à l'usage général, derrière la colonne corinthienne et non pas à découvert au devant de cette colonne, comme l'a restituée M. Leboutoux. En insistant sur ce que le travail de ce pensionnaire laisse à désirer, nous l'avons fait non seulement pour en signaler les imperfections à son auteur, mais aussi et surtout pour que des investigations par d'autres architectes puissent ne plus offrir ces mêmes imperfections. L'architecture est avant tout un art sérieux dans l'étude duquel la réflexion et la raison doivent guider et diriger le talent. Là où ces deux qualités manquent, un travail aussi important qu'il puisse être matériellement, aussi remarquables que soient ses autres qualités, ne pourra valoir à son auteur de justes et unanimes éloges. Toutefois plusieurs qualités qui se font remarquer dans quelques parties du travail de M. Leboutoux dénotent assez de talent et assez d'application au travail pour que l'équitable part d'éloges qui lui est due puisse quelque peu adoucir nos observations critiques.

M. Garnier (5^{ème} année). D'accord avec les règlements M. Garnier pour son travail de 5^{ème} année a produit en 3 dessins le plan, l'élévation et la coupe d'un projet de sa composition. Son programme est une école de dessin. À l'exception de deux pavillons isolés destinés l'un à l'administration, l'autre au logement du directeur qui, maladroitement placés en avant de l'édifice, en obstruent l'entrée et masquent la façade, le reste du plan présente

une assez bonne distribution, mais c'est le seul éloge que l'on puisse accorder au faible et incomplet projet de M. Garnier. La façade manque du caractère qui lui conviendrait et indépendamment des défauts de goût et d'étude qui s'y font remarquer, on n'y trouve aucune unité. L'agencement général en est vicieux, ainsi que les détails ; l'emploi des colonnes à plates-bandes posées sur des arcades plus petites que les entrecolonnements, des baies cintrées à côté de baies carrées, présentent un amalgame incohérent d'éléments divers, peu faits pour être employés simultanément et qui se retrouve dans la coupe, quoique à un moindre degré. On voit donc, et c'est à regret que nous l'exprimons, que le projet de M. Garnier ne répond nullement à ce que l'on était en droit d'attendre d'un pensionnaire qui, pendant les quatre années précédentes, avait envoyé de fort bonnes études et dont la belle restauration du temple de Jupiter Panhellénien à Égine avait fixé l'attention de l'Académie qui s'était plu à rendre justice à ce consciencieux travail. M. Garnier ne s'est pas pénétré suffisamment de l'importance que l'Académie attache au travail de 5^{ème} année des pensionnaires architectes. Ce pensionnaire semble, en oubliant le respect qu'il doit à son art, à l'Académie et à lui-même, n'avoir pensé qu'à se débarrasser au meilleur marché possible de l'accomplissement de cette obligation. C'est en effet par le projet qui doit être le résultat de leurs précédents études qu'ils peuvent montrer le fruit qu'ils ont su tirer. Si les trois premières années sont employées à reproduire les détails des plus beaux édifices antiques et la 4^{ème} à la restauration complète de l'un de ces édifices, il faut reconnaître que jusque là, quelque utiles et intéressantes que soient ces études, l'imagination et la création d'une œuvre qui lui soit propre n'entre pour rien dans le travail du pensionnaire. Ce n'est que sur un projet de sa composition que l'on peut juger l'artiste. Ce projet, si M. Garnier en avait compris toute l'utilité, aurait dû être mûri longtemps à l'avance, tant pour le choix d'un bon programme que pour les recherches qui devaient l'aider à en bien remplir les conditions. Ce projet aurait dû en outre être étudié soigneusement dans toutes ses parties et en présenter non seulement les plans, coupes et élévations sur une

assez grande échelle, mais encore les détails nécessaires à l'intelligence de sa construction, au style de son architecture et au goût de sa décoration.

Gravure en taille-douce

M. Deveaux. Ce pensionnaire n'a pas encore pu terminer les deux planches dont il s'occupe depuis longtemps ; l'une est le *Portrait de la mère de Raphaël*, l'autre la partie supérieure du tableau de la *Madone de Foligno*. M. le directeur de l'Académie de France à Rome fait savoir qu'il a saisi la retenue de cet élève, mais il fait valoir en sa faveur son assiduité au travail et un état de maladie qui se prolonge depuis son retour de Rome. La section est d'avis que la saisie doit être maintenue puisque M. Deveaux n'a communiqué aucun ouvrage qui fasse connaître le degré d'avancement de ses travaux et qui prouve son désir de satisfaire à ses obligations.

M. Bertinot. M. Bertinot a envoyé une planche terminée ; c'est le *Portrait du pape Clément IX* d'après Velasquez. L'aspect de cette gravure est satisfaisant, mais la distribution de la lumière n'étant pas entendue d'une manière irréprochable, ôte aux chairs la valeur qu'elles devraient avoir. Le fond offre un travail trop serré qui empêche l'air de circuler autour de la figure. En général le modelé est bon et le dessin correct, mais le genre de la gravure, quoique maigre et un peu sec, pourrait facilement être perfectionné.

Les deux figures d'après nature sont dessinées avec soin ; celle qui est assise a du caractère et de la force ; celle qui est couchée a les mêmes qualités mais elles vont peut-être jusqu'à l'exagération. Le *Faune dansant*, fait d'après l'antique est d'un dessin incorrect et est négligemment étudié.

M. Bertinot n'a pas satisfait entièrement aux prescriptions du règlement en n'envoyant qu'une seule figure dessinée d'après l'antique.

M. Bellay. Ce graveur a choisi pour le portrait qu'il doit graver celui de *Masaccio* de la galerie de Florence. Ce dessin ne doit pas faire partie de l'envoi puisque l'artiste doit en faire la planche à

Rome pendant la 2^{ème} et la 3^{ème} années de sa pension. Nous regrettons que ce pensionnaire n'ait pas cherché à reproduire un autre portrait puisque celui de Masaccio a déjà été gravé par M. Vibert en 1835 et que d'ailleurs la simplicité d'exécution de l'original n'offre pas au graveur les moyens de prouver ce qu'il a acquis d'expérience dans l'art qu'il cultive.

Les deux figures dessinées d'après l'antique par M. Bellay, l'un *Le Faune*, l'autre *L'Enfant à l'oie*, sont d'un contour assez fin, mais le modelé en est faible et insuffisant.

Les deux figures d'après nature sont vraies et soignées ; cependant, celle du jeune homme offre quelque sécheresse et manque de proportion en certaines parties.

Les deux fragments copiés d'après le *Jugement dernier* de Michel-Ange sont d'utiles études ; l'un représentant un groupe de deux figures est d'un modelé dur et peu intelligent ; la tête de l'ange manque de caractère ; l'autre où se voient les anges qui sonnent de la trompette, est fait avec assez d'énergie ; cependant, les têtes n'ont pas toute l'exactitude désirable.

Enfin M. Bellay a joint à son envoi la copie au crayon rouge d'une tête de femme dessinée par Léonard de Vinci qui fait partie de la galerie de Florence. Nous ne saurions donner trop d'éloges à cet ouvrage exécuté avec soin et délicatesse et qui reproduit avec la plus scrupuleuse exactitude un des beaux dessins du maître.

La section est heureuse de pouvoir signaler à l'Académie le zèle avec lequel les deux pensionnaires graveurs qui sont à Rome ont satisfait aux obligations qui leur sont imposées par le règlement.

Musique

M. Cohen (1^{ère} année). messe solennelle. Le *Kyrie* est écrit purement, mais la mélodie a peu de caractère ; le début du *Gloria* ne manque pas d'éclat ; les développements sont suffisants et le style général se distingue surtout par la clarté. Le *Gratias agimus* est un fort bon trio dont le plan est bien conçu et les voix bien disposées. Le *Qui tollis* est un morceau bien fait, ayant peut-être un peu trop de développements, ce qui a sans doute empêché l'auteur de donner une étendue suffisante au *Quoniam* qui termine

le *Gloria*. Le *Credo* offre de très bonnes parties, entre autres le *Crucifixus* qui est d'un beau caractère et le *Resurrexit* où l'on trouve de la chaleur et de l'unité. Le morceau instrumental écrit pour être exécuté pendant l'offertoire ferait un agréable andante de symphonie, mais il est d'un caractère qui convient peu à l'église. Dans le *Sanctus* la coupe du *Benedictus* est assez nouvelle, mais la couleur du morceau est plutôt gracieuse que religieuse. Un *Agnus* assez bien conduit et un *Domine salvum* où dominent la verve et la chaleur terminent cette messe dont l'auteur mérite des félicitations pour le soin qu'il a apporté à son ouvrage, la bonne entente vocale et instrumentale et surtout l'extrême clarté qui règne dans tous les morceaux.

M. Delehelle (2^{ème} année). *Giovanna regina di Napoli* (opéra italien en deux actes). Cet ouvrage dénote une très grande facilité, mais tout en louant l'auteur de la clarté générale et de l'entente vocale, on doit lui reprocher une grande négligence dans la manière d'écrire et de disposer les parties intermédiaires. En voulant s'inspirer du style de l'école italienne, tentative que nous sommes bien loin de blâmer, l'auteur n'a pas évité l'écueil d'adopter de préférence certaines formules qui se rapprochent trop souvent de la banalité. Mais le deuxième acte est très supérieur au premier et là seulement se révèle l'individualité du compositeur. On remarque dans cet acte un très bon trio, quoique un peu trop développé et un chœur d'une excellente disposition et d'un bon effet. En général nous ne saurions trop recommander à M. Delehelle d'apporter plus d'étude et de fini dans ses travaux et de se défier d'une facilité dont l'abus lui deviendrait nuisible et étoufferait dans leur germe les bonnes qualités que nous nous plaignons à reconnaître en lui.

M. Charlot (envoi de 1^{ère} année). messe solennelle. La santé de M. Charlot toujours fort chancelante ne lui a pas permis de compléter son envoi ; sa messe s'arrête au *Credo*. Le *Kyrie* est d'une bonne disposition et d'une coloration claire, bien entendue. On pourrait reprocher au solo de ténor qui forme le *Christe* de manquer un peu de couleur religieuse, mais ce défaut est atténué par le retour du

motif *Kyrie* qui est d'un beau caractère. Le reproche déjà fait au *Christe* peut s'adresser à l'ensemble du *Gloria* où cependant, se trouvent plusieurs parties remarquables. Le début du *Credo* a beaucoup de pompe et de caractère. *L'Incarnatus est* se distingue plutôt par la grâce que par la couleur qu'exigent les paroles, mais le *Cruifixus* est d'un très bon sentiment. La fugue qui termine le morceau est très concise et parfaitement disposée pour les voix. Cette dernière qualité est du reste dominante dans toute l'œuvre de M. Charlot dans laquelle on doit louer en outre une grande clarté et une très bonne disposition vocale et instrumentale.

L'examen des travaux des pensionnaires de Rome est terminé et je répète au nom de l'Académie que l'ensemble de cet envoi présente assez de promesses d'avenir pour que l'Académie l'ait vu avec satisfaction. Si quelques-uns des lauréats n'ont pas accompli tous leurs devoirs, si quelques-uns, animés d'une ardeur imprudente ont dû être avertis et rappelés à des travaux plus conformes à leur force et plus nécessaires à leur avancement, plusieurs d'entre eux témoignent par des progrès constants et même par des ouvrages heureusement réussis de la bonne direction de l'École et de l'heureuse impression que produit sur de jeunes esprits la noble étude des monuments de l'antiquité. L'Académie n'ajoutera plus qu'un conseil à ceux qu'elle vient de donner ; elle vous dira à vous, peintres, statuaires, architectes, graveurs ou musiciens, à vous qui formez la grande famille de l'art : étudiez les secrets de la forme, de la couleur, des heureuses proportions ; étudiez les mystères et les lois des sons, mais échauffez toujours vos cœurs au foyer commun de tous les arts, aux rayons de la divine poésie, artistes, soyez poètes !

Certifié conforme. Le secrétaire perpétuel, F. Halévy.

TRAVAUX DE 1854

a) tableau comparatif (manquent peinture, sculpture, gravure et musique)

Architecture

obligations	année	Nom	titre de l'envoi	remarques
- projet d'un monument public conforme aux usages de la France. Les dessins de ce projet sont terminés et en présentent plans, coupes, élevations. Le format de ces dessins est au moins de la grandeur du papier grand aigle de	5 ^{ème}	Lebou teux	- théâtre diurne (3 dessins)	

Correspondance de Sobnetz (2)

Hollande			
- dessins géométraux d'un monument antique de la Grèce ou de l'Italie ; ces dessins doivent être lavés et exécutés d'apr. le monument dans l'état où il se trouve, plus les dessins arrêtés de la restauration du monument et un précis historique sur son antiquité et sa construction ; enfin le détail des parties les plus	4 ^{ème}	Louvre	- acropole de Sounion (7 dessins)

intéressant			
es au quart			
de			
l'exécution			
- 4 études	3 ^{ème}		- détails de l'arc
de détails	Ancele		de Septime
d'apr. les	t		Sévère
plus beaux			- plafond de
monument			l'église Santa
s antiques			Maria in
(au quart			Aracoeli
de			
l'exécution			
) ; plus une			
portion			
soit de			
l'édifice			
antique			
d'où ces			
détails			
sont pris,			
soit de			
tout autre			
édifice ; en			
indiquer la			
proportion			
et en faire			
connaître			
la			
constructi			
on			
- 4 études	2 ^{ème}		- détails de la
de détails	Ginain		colonne Trajane
d'apr. les			(4 dessins)
plus beaux			
monument			

s antiques
(au quart
de
l'exécution
)

b) rapport de l'Académie

L'Académie s'est trouvée heureuse l'année dernière d'avoir à distribuer à ses lauréats plus de louanges que de blâmes et d'exprimer la satisfaction que lui causait l'ensemble des travaux des pensionnaires de notre École de Rome. Elle regrette cette année de devoir être plus sobre d'éloges et d'avoir à se montrer plus sévère dans ses avertissements.

Peinture

Les envois des pensionnaires sont peu nombreux par suite de l'absence de deux premiers grands prix, l'Académie n'ayant pas cru devoir en décerner dans les années 1852 et 1853.

M. Boulanger (5^{ème} année). Ce pensionnaire a envoyé pour sa 5^{ème} année un tableau dont le sujet est *César arrivant au Rubicon*. M. Boulanger a été malade trois mois sans pouvoir travailler, comme cela nous a été confirmé par M. le directeur de l'Académie de France à Rome dans son rapport sur les travaux des pensionnaires. Nous serons donc disposés à l'indulgence pour un travail que l'auteur nous présente comme n'étant point entièrement achevé. Disons tout d'abord que le choix du sujet est déjà très recommandable. César s'arrêtant sur les bords du Rubicon et réfléchissant aux suites de son audacieuse entreprise était une belle figure à peindre. L'Académie regrette de ne point trouver assez de grandeur, assez de caractère dans cette figure dont le dessin pêche par quelques incorrections ; cependant, sous le rapport de l'expression elle ne laisse pas de produire un certain effet. Comme disposition de plans, le soldat derrière ou à côté de

César laisse dans une grande incertitude ; les jambes paraissent plus en avant que le corps. Ces observations en doivent en rien décourager M. Boulanger. Nous savons que le temps nécessaire lui a manqué et nous ne saurions trop l'engager à reprendre son œuvre, à la compléter autant qu'il lui sera possible par l'étude simple et vraie de la nature, voie dans laquelle il est entré et qui nous montre qu'il a déjà été sensible aux conseils de l'Académie. Nous en voyons la preuve dans la figure de jeune Pâtre, bien dessinée et bien exécutée, dont la tranquillité contraste si heureusement avec le trouble et l'inquiétude de César.

M. Baudry (4^{ème} année). M. Baudry pour sa 4^{ème} année, a fait une excellente copie d'après la fresque de Raphaël *La Jurisprudence*. Le caractère du dessin du maître est bien senti ; la couleur fine et lumineuse de cette peinture est parfaitement rendue. M. Baudry a reproduit fidèlement et avec une grande intelligence l'état actuel de la fresque. À propos de cette belle copie nous exprimerions volontiers un vœu, ce serait qu'à l'avenir celles qui mériteraient les éloges de l'Académie restassent à Paris pour être placées dans un monument public. Le plaisir que l'art éprouverait à connaître ce qu'il y a de plus admirable dans la peinture, produirait, sans nul doute, un salutaire effet en inculquant à notre jeune école le goût si précieux des chefs-d'œuvre des maîtres, chefs d'œuvre dans lesquels tout est leçon, tout est modèle.

Pourquoi faut-il que nous n'ayons que des reproches à adresser à M. Baudry¹ pour l'esquisse qui fait partie de son envoi et dont le sujet est *César aux pieds de la statue de Pompée* ? L'Académie a été étonnée autant que peinée de voir qu'un homme qui a pu faire une aussi excellente copie ait eu assez peu d'estime de lui-même pour envoyer une esquisse déplorable qui ne mérite même pas d'être analysée.

M. Chiffart (3^{ème} année). M. Chiffart n'a rien envoyé et par conséquent n'a rempli aucune des obligations qui lui sont imposées. Ce pensionnaire n'ayant pas d'excuses à faire valoir, M.

¹. Boulanger dans le rapport.

le directeur de l'Académie de France à Rome s'est vu forcé d'user envers lui d'une juste sévérité et de recourir à l'article 36 du règlement sur les travaux de Rome. L'Académie a donc dû sanctionner les mesures que M. le directeur lui avait appliquées dans sa juste sévérité. Sans doute dans de telles circonstances l'Académie ne peut se montrer entièrement satisfaite, mais elle a le ferme espoir que le prochain envoi viendra réparer le tort momentané d'une mauvaise année. Laissons donc à part ce qui sort des habitudes de nos pensionnaires, si exacts à remplir leurs engagements, si jaloux de mériter les éloges de l'Académie. Ne voyons pour le moment que les succès obtenus dans nos expositions publiques par l'École de Rome qui y brille au premier rang.

Sculpture

M. Crauk (3^{ème} année). *L'Élégie*. La composition de cette figure et la nature de ses formes ne répondent pas au caractère du sujet. En effet son attitude trop ferme est en opposition avec le sentiment d'abandon et de mélancolie qu'il convenait d'adopter, de même que ses formes trop pleines sont contraires à l'expression de ce sentiment. La tête et le col, placés trop en arrière, donnent une saillie exagérée à la poitrine et rendent le torse trop épais sur le profil. Les bras ne sont pas dessinés avec correction ; le parti d'ajustement qui manque d'originalité, rappelle trop celui de diverses statues antiques, affecte une sorte de recherche qui n'est pas d'accord avec la simplicité un peu négligée que réclamait le sujet. Nous ajouterons que l'exécution de cette draperie dont les détails sont généralement trop multipliés, est molle et manque de vérité. Cependant, et abstraction faite des caractères que comportait cette statue, l'Académie y doit signaler un aspect grand et sculptural, des morceaux d'étude vrais et largement exécutés dans plusieurs de ses parties et principalement dans le torse. À propos de ces observations dont la plupart ont dû être sévères, nous rappellerons à M. Crauk, ainsi qu'à ses collègues sculpteurs, que ce qui constitue le caractère dans l'art, cette qualité fondamentale de toute œuvre d'une véritable valeur, exige que la

conception et l'exécution s'unissent pour concourir à réaliser le sentiment du sujet.

M. Crauk a également envoyé une esquisse ayant pour sujet *Une bachante et un satyre*. La composition de cette esquisse n'est pas franchement conçue et le sujet n'en est pas clairement exprimé. Le mouvement de la figure accroupie a quelque chose de forcé, surtout dans sa partie inférieure et ce qui est une faute grave, non seulement l'agencement et les lignes sur la face principale de ce groupe ne sont pas disposés avec goût, mais ce n'est que sous quelques aspects secondaires que la disposition est plus satisfaisante. Dans l'intérêt des pensionnaires, nous dirons que si le statuaire doit s'attacher dans la composition d'une œuvre en ronde-bosse à ce que les divers aspects en soient, autant que possible, généralement agréables, il doit néanmoins, apporter un soin tout particulier pour que la face principale de cette œuvre présente le plus heureux et plus complet développement.

M. Crauk a envoyé en outre une tête d'étude de *Bachante*. Cette tête qui pourrait avoir de la grâce et du charme est d'une nature appauvrie et vulgaire ; l'exécution, quoique soignée, n'est pas d'un bon goût et l'auteur aurait dû faire choix d'un plus beau modèle, comme on en rencontre si fréquemment à Rome.

M. Gumery (4^{ème} année). M. Gumery envoie une esquisse dont le sujet est *Amour, Amour, quand tu nous tiens, on peut bien dire adieu prudence !* Cette esquisse n'est pas bien sentie ; les dispositions n'en sont pas heureuses ; le lion est trop colossal pour être convenablement en rapport avec la figure de la femme et celle-ci n'a pas l'expression caressante et astucieuse que comportait le sujet. L'Amour qui d'ailleurs est maniéré de mouvement, embarrasse inutilement la composition. Il est à regretter que M. Gumery qui l'année dernière a envoyé un très bonne figure de Faune n'ait pas été mieux inspiré pour l'esquisse qu'il vient d'envoyer cette année.

M. Bonnardel (3^{ème} année). La statue de M. Bonnardel représentant *Le Christ à la colonne* est d'un bon aspect sculptural, bien qu'on soit fondé à dire que la tête et la partie supérieure du

torse étant trop inclinés, lui donnait une expression d'accablement contraire au sentiment de noble résignation qui devait dominer dans cet ouvrage. Mais après cette critique, nous nous empressons de signaler les qualités qui résultent du caractère de vérité élevée qui conviennent au dieu fait homme et que présente cette bonne et consciencieuse étude, surtout dans la tête qui est noble et bien sentie et dans le torse et les bras dont le modelé est remarquable. Mais bien que la partie inférieure de cette figure ne manque pas d'un certain mérite, nous devons dire cependant, que son exécution a moins d'élévation et de vérité d'étude et nous ajouterons que les draperies, qui d'ailleurs pourraient être d'un meilleur choix, font trop disparaître la colonne, accessoire indispensable à l'explication du sujet. Malgré ces observations l'Académie considère cette figure comme un bon ouvrage qui mérite certainement à M. Bonnardel les éloges de l'Académie.

M. Lepère (1^{ère} et 2^{ème} années). M. Lepère a envoyé pour ses travaux de 1^{ère} et de 2^{ème} années un bas-relief en plâtre *Le Voyage de la vie*, et une copie en marbre de la *Vénus Callipyge*. Le bas-relief de M. Lepère n'a point satisfait l'Académie qui espérait mieux de ce pensionnaire. Cette composition dépourvue d'intérêt et d'expression manque aussi d'exécution et d'homogénéité dans le caractère des figures. La figure du jeune homme est froide et sans souplesse, tandis qu'au contraire les figures de femmes, dont les draperies d'ailleurs sont tourmentées et de mauvais goût, affectent un tout autre caractère de sculpture. Nous regrettons de n'avoir aucun éloge à faire de cet ouvrage dont rien dans l'exécution ne rachète le défaut de conception. Dans l'intérêt de ce pensionnaire nous l'engageons à abandonner au plus tôt la fausse voie dans laquelle il est entré et qui pourrait compromettre son avenir. La *Vénus Callipyge*. Cette copie est d'un bon choix et d'une exécution généralement satisfaisante.

Architecture

L'architecte qui devait présenter cette année son premier envoi n'est point allé à Rome et a renoncé aux bénéfices de sa pension.

M. Ginain (2^{ème} année). Ce pensionnaire soumet à l'Académie pour son envoi de 2^{ème} année des études sur le piédestal et le chapiteau de la colonne Trajane. Par le choix d'un monument de cet ordre dont les beautés se révèlent surtout aux yeux exercés, M. Ginain fait bien augurer de ses études ultérieures. L'Académie rend justice aux efforts de ce pensionnaire pour exprimer la noblesse des formes et la délicatesse des reliefs dont se compose le monument dont il envoie les études. Toutefois elle a remarqué quelques taches qu'elle signale à M. Ginain. Le dessin et le modelé des aigles manquent de puissance et d'énergie ; les reliefs, d'ailleurs bien sentis des trophées du piédestal, laissent regretter une plus grande fermeté d'expression, plus d'exactitude dans les ombres aurait mieux révélé la beauté du chapiteau et mieux exprimé sa grandeur réelle. Le modelé des feuillages de la base et de la guirlande offrent une lourdeur regrettable qui tend à diminuer la dimension de l'ensemble. La beauté du monument et l'habileté déployée par M. Ginain dans son travail, font une loi à l'Académie de consigner ici ces observations peut-être rigoureuses. Elle se plaît néanmoins, à reconnaître que ce pensionnaire, dans la tâche difficile qu'il a entreprise, a justifié les espérances qu'elle a conçues de lui.

M. Ancelet (3^{ème} année). Selon les règlements, M. Ancelet devait produire quatre études de détail d'après un des plus beaux monuments antiques au quart de l'exécution et de plus y ajouter une portion soit de l'édifice antique d'où ces détails sont pris, soit de tout autre édifice antique, en indiquer les proportions et en faire connaître la construction. Ce pensionnaire présente 4 dessins de l'arc de Septime Sévère avec l'ensemble de ce monument et de plus un dessin du plafond de l'église de Santa Maria de l'Aracoeli à Rome. Si l'arc de Septime Sévère n'offre pas les plus beaux détails qu'offrent les monuments de la belle époque romaine, son ensemble est très remarquable et le choix qu'en a fait M. Ancelet pour son travail de 3^{ème} année est judicieux. Il lui a permis non seulement de donner une portion de l'édifice d'où les détails qu'il présente sont pris, mais l'édifice entier. Ces dessins sont

généralement rendus avec intelligence ; les tracés des profils et des ornements sont dans le caractère, mais il n'en est pas complètement de même pour le modelé des ornements, à l'exception de la feuille sur laquelle est le chapiteau, les autres dessins laissent à désirer ; les ornements ne rendent pas assez exactement une sculpture très accentuée et qui est d'un grand effet. L'ensemble de l'arc au contraire ne laisse rien à désirer. Ce pensionnaire présente en plus de ses obligations un 6^{ème} dessin. Déjà l'année dernière il avait ajouté à son envoi un dessin composé de fragments antiques ; aujourd'hui il donne un plafond du XVI^{ème} siècle. Ce plafond, développé sur une grande échelle, est rendu avec un soin et un talent remarquables. Il dénote chez M. Ancelet non seulement un judicieux architecte, mais un habile dessinateur. Par la production de ce dessin il donne un bon exemple qui sans doute sera imité. Ce pensionnaire mérite donc des éloges, tant par le choix qu'il a fait que par la manière dont sont rendus et étudiés les 6 dessins qui remplissent très convenablement ses obligations de 3^{ème} année et sont de nature à faire espérer de cet artiste de bonnes et consciencieuses études.

M. Louvet (4^{ème} année). M. Louvet a pris pour sujet de son travail de 4^{ème} année la restauration de l'acropole de Sounion. Son envoi se compose de 7 grands dessins dont 3 représentent l'état actuel et 4 donnent les plans, les élévations et les coupes restaurées. À ces dessins il a joint un mémoire explicatif accompagné de 5 feuilles de détails d'architecture dessinés au trait et au quart de l'exécution. Le promontoire de Sounion reporte la pensée aux sublimes entretiens de Platon qui aimait à choisir la magnifique terrasse où s'élevait le temple de Minerve Souniade pour y réunir ses disciples et là, au milieu d'un des plus beaux sites, devant le plus imposant spectacle de la nature, leur parler du créateur unique, immuable et infini de ces éternelles merveilles. Tous les voyageurs parlent avec un juste enthousiasme de ce promontoire qui, malgré son aridité actuelle et la destruction de ses monuments, était digne du choix que M. Louvet en a fait pour relever ses vénérables murailles, reconstruire ses propylées, ses

temples et nous donner une idée aussi exacte que possible de son primitif aspect. Au moyen des investigations précédentes et de nouvelles fouilles, ce pensionnaire est parvenu à recueillir plus de matériaux qu'aucun de ses prédécesseurs et son envoi est assez important par ses résultats pour pouvoir être présenté, comme il l'est, sous la désignation de restauration de l'acropole de Sounion. Le travail de M. Louvet en effet comprend toute l'enceinte du plateau supérieur formée par de fortes murailles attenantes aux propylées qui y donnent entrée, un édicule dédié à Apollon, un autel élevé à Neptune, le grand temple consacré à Minerve et enfin les marches et pentes douces qui réunissent entre eux les sols de différentes hauteurs sur lesquelles ces constructions étaient élevées. Les dessins exécutés avec soin, plaisent sous le rapport de la beauté des masses et des détails architectoniques. Ils laissent peu à désirer dans la reproduction des parties simplement restaurées ou qui ne donnent lieu qu'à très peu de conjectures. Il y a par contre quelques observations à faire sur les parties entièrement restituées et sans nous arrêter à la restauration très hypothétique comme dédicace et comme composition du temple dit d'Apollon et de l'autel de Neptune, pour lesquels en effet, ni les vestiges retrouvés, ni les notions puisées dans Homère et Aristophane ne peuvent fournir aucune donnée certaine, l'Académie a été impressionnée d'une manière moins satisfaisante d'un côté par l'aspect peu attrayant des élévations, surtout celle latérale, cependant, si belle et si imposante par son heureuse silhouette, et de l'autre par l'introduction des deux doubles rangées de colonnes dans l'intérieur de la *cella*. La cause de la première de ces observations doit être attribuée à l'emploi partiel et peu harmonieux de la coloration qui trouve en grande partie sa condamnation dans le chap. même du mémoire de M. Louvet où il traite de l'application des couleurs dans l'architecture des grecs. La situation particulière des monuments élevés sur le cap Sounion les expose tellement aux émanations salines qu'ils n'ont pas conservé la moindre trace de couleur et que les marbres, continuellement rongés, n'ont pu prendre cette belle patine d'or que le soleil a imprimé sur la plupart des monuments de la Grèce et surtout

d'Athènes. Ce fait constaté depuis plus d'un demi siècle est confirmé par l'auteur. C'était donc plus que jamais le cas de limiter sa restauration à celle des formes architecturales. Quelles que soient les idées qu'on peut avoir sur l'application de la décoration peinte chez les grecs, elle doit offrir une certaine homogénéité et les monuments sur lesquels l'ensemble de ce système s'est conservé le plus complet le prouvent. Comment en effet admettre le ton gris bleu du marbre donné aux colonnes extérieures et à leur entablement lorsqu'à côté on voit des triglyphes bleus, d'autres moulures ornées et colorées, enfin des murs entièrement peints à l'extérieur et à l'intérieur en rouge et noir ? Si l'auteur n'a pas fait disparaître sous la couleur la matière des uns parce qu'elle lui paraissait trop précieuse, les autres exécutés avec le même marbre ne l'étaient-ils pas moins ? Comment enfin, en laissant à cette matière son aspect naturel, ne pas avoir indiqué les joints horizontaux et verticaux qui, malgré leur finesse extrême, doivent encore s'apercevoir ? Il fallait tout au moins les montrer dans des dessins où leur absence implique nécessairement la supposition d'un corps étranger qui les aurait fait disparaître et en leur présence eût été si intéressante par l'instruction qu'on peut y puiser. C'était donc le cas de suivre les recommandations réitérées de l'Académie, en faisant seulement ici une étude complète des éléments architectoniques plutôt qu'en se livrant à un essai complet, sans charme et absolument hypothétique de la décoration peinte. Quant à l'adoption des doubles rangées de colonnes placées dans la *cella* et pour lesquelles aucune trace ne s'est retrouvée, ni dans les anciennes investigations, ni dans celles de M. Louvet, ce pensionnaire base leur emploi sur un système d'éclairage de la *cella* au moyen de minces dalles de marbre blanc en verre ou en une autre matière translucide, formant les tuiles plates et laissées apparentes comme la couverture. La transparence de ces dalles lui paraît suffire pour éclairer l'intérieur du temple et en même temps mettre à couvert la *cella* et les objets précieux qu'elle contenait. Mais pour justifier cet emploi de colonnes dans une *cella* aussi étroite que celle du temple de Minerve Suniade qu'elles ne font qu'encombrer et réduire à une largeur de 3 m, il faudrait

au moins des exemples préexistants dans des temples analogues de formes et de dimension, ou quelque raison absolue en faveur du but proposé pour être autorisé à les adopter. Ici rien de semblable. Au temple de Minerve à Égine l'emploi certain des deux rangées de colonnes intérieures devient indispensable, aussi bien si le temple était primitivement hypètre que si, comme c'est plus probable, ces colonnes servirent à porter un plafond plat en marbre ou en pierre. Dans la première de ces suppositions on comprend en effet la nécessité et la convenance d'une couverture partielle du temple sur des colonnes latérales, comme l'expliquent les descriptions de plusieurs sanctuaires, soit pour circuler à l'abri de la pluie et du soleil autour du *naos* et communiquer à couvert avec l'opisthodomos et le *posticum*, soit pour déposer sous ces espèces de portiques des offrandes précieuses. Dans la deuxième supposition la seule véritablement rationnelle pour Égine et les sanctuaires analogues, ces colonnes avaient pour objet de diminuer la portée des poutres en pierre ou en marbre qui devaient couvrir le *naos* d'une façon identique à celle indubitablement employée au *pronaos* et au *posticum* des mêmes édifices, mais l'introduction du système d'éclairage proposé par M. Louvet eût été également applicable au temple de Minerve Souniade sans l'introduction de colonnes. Il suffisait de fermes en bois ayant des entrails d'une moyenne dimension (6,30 m) ou même, en voulant supprimer les entrails d'un faitage d'environ 9,50 m de portée, les chevrons contrebutés par les murs de la *cella* et par l'entablement extérieur, auraient soulagé cette pièce de bois et avec l'un ou l'autre système les rampants du comble restaient apparents et l'application des tuiles transparentes devenait possible. Il existe tant de temples beaucoup plus larges même que celui de Sounion ou approchant de sa dimensions, tels que ceux de Thésée à Athènes, de Némésis à Rhamnus, de la Concorde et de Junon à Agrigente et d'autres à Sélinonte qui témoignent de l'usage plus général et constant de *cella* sans colonnades et où le système proposé par M. Louvet aurait pu avoir été adopté si les anciens l'avaient employé. Mais dans ce moyen d'éclairage dont la facile application porte un certain cachet de la simplicité antique et que les modernes ont pratiqué dans les constructions rurales

depuis que le verre a été façonné, il n'y a rien cependant, qui puisse le faire admettre avec l'emploi de doubles rangées de colonnes, si opposé à cette simplicité. Toutefois la proposition de M. Louvet témoigne du louable désir de résoudre une question sur laquelle les recherches les plus étendues n'ont amené encore aucune solution certaine et si la proposition de cet artiste n'est pas concluante, elle est ingénieuse et se distingue surtout par un principe dont l'application est possible et raisonnable, ce qui n'arrive pas toujours aux hypothèses des archéologues. Nous avons parlé du mémoire explicatif de M. Louvet et des dessins au trait qui y sont joints. L'Académie aurait désiré que ces dessins qui représentent les détails des ordres qui ont servi à la restauration des monuments, eussent été présentés sur une plus grande échelle et ombrés. On aurait pu mieux juger la proportion des parties et de l'ensemble des entablements et des chapiteaux et mieux les comparer avec les études semblables des autres monuments helléniques exécutés par les pensionnaires qui ont précédé M. Louvet en Grèce et dont il aurait dû suivre le bon exemple. Quant au mémoire, il est classé avec méthode, rédigé avec clarté et s'il donne lieu à quelques observations critiques à côté des justes éloges qu'il mérite, c'est que plusieurs des textes anciens cités par M. Louvet ont donné lieu de sa part à de fausses inductions qu'il aurait évitées si au lieu de les puiser dans les auteurs modernes, il les eût vérifiés à leur source. Ainsi les vers d'Homère dans l'*Odyssée* auxquels renvoie ce pensionnaire n'impliquaient nullement l'érection sur le cap Sounion d'un temple dédié au fils de Jupiter et de Latone. Le poète dit : « Phoebus Apollon perça Phrontis de ses flèches invisibles sur les bords sacrés de Sounion », ce qui n'exprime autre chose si ce n'est qu'au pied de ce cap le pilote de Ménélas fut frappé de mort subite, genre de mort attribué aux flèches de ce dieu et en aucune manière qu'il y eût sur le promontoire de Sounion un temple consacré à Apollon. Nous savons par Vitruve, écrit encore M. Louvet, que le temple de Minerve Souniade était précédé de propylées comme le Parthénon et le temple de Castor dans le cirque Flaminien de Rome et il en conclut que la présence des restes d'un de ces derniers édifices à Sounion prouve l'identité des ruines du temple

de Minerve avec celui cité par l'architecte romain. Mais, ni dans le texte latin, ni dans les traductions, ni dans Dodwell¹ et les divers auteurs qui ont mentionné en premier lieu le passage cité, il n'est nullement question de propylées. Vitruve, en parlant des différentes formes données aux temples et après la description de plusieurs, ajoute : « il y en avait d'autres encore comme le temple de Castor élevé dans le cirque Flaminien dont le genre a été premièrement pratiqué dans l'Acropole à Athènes, au temple de Minerve et sur la montagne de Sounion dans l'Attique, à celui de Pallas ». De sorte que le texte fidèlement reproduit confirme tout autant que sa reproduction erronée le fait que M. Louvet avait intérêt à établir. Aristophane, auquel M. Louvet renvoie par suite de deux passages qui ont motivé l'érection dans l'Acropole d'un temple à Neptune, parle en effet une fois de ce dieu « comme adoré à Sounion » et il lui adresse une autre fois un salut sous l'épithète de « l'épervier de Sounion », ce qui autorise parfaitement l'admission d'un monument élevé à ce dieu, plutôt même un temple à cause de la grande célébrité de son culte à Sounion que prouvent ces mentions qu'un simple autel et malgré le silence du poète sur la désignation précise de l'érection du sanctuaire dans la ville ou dans l'Acropole, toutes les probabilités nous paraissent être pour ce dernier lieu adopté par M. Louvet. En terminant l'Académie est heureuse de louer ce pensionnaire sur le haut intérêt que présentent les ruines qu'il a choisies pour sa restauration et qu'il fait connaître d'une manière beaucoup plus complète qu'elles ne le furent jusqu'à présent. L'importance de son entreprise, les qualités dont il a donné de nombreuses preuves ont dû nous rendre plus difficiles sur les parties qui laissent à désirer. Le travail de M. Louvet n'en est pas moins très remarquable et digne de faire figurer très honorablement son nom sur la liste de ses devanciers dont les belles restitutions des monuments de la Grèce et de l'Italie sont un juste sujet d'admiration. Les artistes de tous les pays qui peuvent les étudier et les juger dans l'exposition universelle ne cessent en effet de

¹ A. Dodwell, *Views and Descriptions of Cyclopien or pelagistic Remains...*, Londres, A. Richeler, 1834.

rendre hommage aux travaux de nos lauréats que notre académie a été jalouse et heureuse de faire figurer et concourir dans cette grande et noble lutte des Beaux-Arts.

M. Leboutoux (5^{ème} année). Pendant la 5^{ème} année le pensionnaire fait le projet d'un monument public de sa composition et conforme aux usages de la France. Les dessins de ce projet sont terminés et en présentent les plans, coupes et élévations, plus les détails convenables tant pour la clarté des idées que pour la construction. Le format de ces dessins est au moins de la grandeur du papier grand aigle de Hollande. M. Leboutoux a choisi pour programme du travail de sa 5^{ème} année un théâtre diurne. Nous ferons d'abord observer, quant au choix de ce programme, qu'il n'est pas entièrement dans l'esprit du règlement qui prescrit que le monument dont les pensionnaires présentent le projet doit être conforme aux usages de la France. Or, à l'exception des cafés concerts ou des théâtres de marionnettes, nous ne sachions pas que des ouvrages littéraires, lyriques ou dramatiques, soient représentés de jour sur aucun de nos théâtres, mais en admettant même que cet usage s'introduise en France, il nous reste à examiner jusqu'à quel point le projet de M. Leboutoux remplirait les conditions d'un semblable programme. Certes on ne peut faire aucun reproche à M. Leboutoux quant au style et au bon caractère d'architecture de son édifice. On reconnaît au contraire que bien pénétré des bons exemples qu'il avait sous les yeux, il y a cherché ses principales inspirations, rapprochant, autant que ce sujet le comportait, des données que présentent les théâtres des anciens, avec cette différence toutefois que ces derniers étaient bien véritablement des théâtres diurnes servant à la représentation des divers genres de spectacles que l'on offrait en plein jour au peuple. Nous dirons du projet dont M. Leboutoux nous donne en 3 dessins le plan, l'élévation et la coupe, qu'il est conçu dans de trop mesquines proportions. Ce que désire l'Académie, c'est que le projet de 5^{ème} année des pensionnaires architectes soit pris au sérieux, tant par son importance que par le développement de toutes les parties qui doivent en faire apprécier les détails et la construction. On a

pensé qu'un pensionnaire, après avoir étudié pendant les quatre premières années les monuments de l'Italie et de la Grèce, après avoir fait pour son travail de 4^{ème} année la restauration de l'un de ces édifices, après, en un mot, avoir travaillé sur des productions qui ne sont pas les siennes, devait par un travail final, entièrement conçu par lui, montrer quel fruit il avait su tirer de ses études. Le théâtre projeté par M. Leboutoux est de petite dimension et paraît destiné par conséquent à contenir peu de spectateurs, bien que l'extérieur de cet édifice, par son développement, présente plus d'importance qu'il n'en a réellement. La disposition du plan est sage et bien conçue ; elle affecte en grande partie la forme d'un théâtre antique ; la façade surtout rappelle celle des théâtres romains et l'on s'aperçoit que l'auteur a été dominé par l'idée d'appliquer à sa composition un caractère d'architecture romaine. Nous en dirons autant de la coupe. Seulement nous ferons observer qu'à l'exception de la couverture vitrée qui a remplacé la voûte ou le plafond de nos salles de spectacle, cet édifice en diffère peu dans sa partie supérieure. Quant à la partie inférieure de la salle, elle est occupée par un parterre et par des gradins de surmonte une galerie de colonnes sous laquelle et au-dessus de laquelle sont d'autres gradins sans division de loges. La scène ne diffère en rien de nos scènes ordinaires et se compose comme elles, de châssis, de coulisses et de toiles de fond. Fallait-il adopter ce mode de disposition scénique ? Il aurait l'inconvénient d'être mal éclairé et n'eût-il pas été préférable, puisque M. Leboutoux cherchait à se rapprocher, autant que possible, des formes d'un théâtre antique, qu'il adoptât également le système de décoration alors en usage. On aurait désiré que conformément au règlement ce pensionnaire donnât les détails convenables tant pour la clarté des idées que pour la construction. Malgré ces observations, nous nous plaignons à reconnaître dans le travail de M. Leboutoux une excellente direction et une architecture de bon goût.

Gravure en taille-douce

M. Bertinot (4^{ème} année). M. Bertinot a entièrement ébauché la gravure d'un fragment de tableau de Sassoferrato *La Vierge, sainte*

Catherine et saint Dominique. Comme l'atteste le rapport de M. le directeur, il en avait fait le dessin dans le cours de la 3^{ème} année de son pensionnat. Aux termes des règlements de l'École de Rome, M. Bertinot devait envoyer cette année 4 études dessinées, savoir 2 figures d'après l'antique et 2 figures d'après nature. Ce pensionnaire qui a toujours été très ponctuel dans l'accomplissement de ses obligations a cependant, manqué à faire cet envoi. Le rapport de M. le directeur nous dit que M. Bertinot était à Florence au moment de l'expédition des travaux pour la France et qu'il avait négligé de faire la remise de ses dessins avant son départ de Rome. Les bons antécédents de ce pensionnaire décident l'Académie à user d'indulgence à son égard, mais il sera obligé d'envoyer l'année prochaine les travaux qu'il devait cette année sous peine de subir la saisie de sa retenue.

M. Bellay (2^{ème} année). M. Bellay a envoyé un dessin représentant *Sainte Catherine portée par les anges* d'après Bernardino Luini, une tête de *Saint Jean*, étude dessinée d'après Bernardino Luini, un dessin de *L'Amour et Psyché*, groupe antique et une figure d'après nature. Le dessin de *Sainte Catherine* n'est point satisfaisant; le contour manque en général de précision, le caractère des têtes est dépourvu de finesse; les draperies sembleraient faites d'après une sculpture grossière et frustée. M. Bellay abuse des demi-teintes noires qui donnent à l'ensemble de son dessin un aspect lourd et mou, défaut d'autant plus fâcheux qu'il avait à rendre un maître qui se distingue par des qualités toutes opposées. La tête de *Saint Jean* est une assez bonne étude; l'expression en est fine et délicate; cependant, M. Bellay a-t-il copié très exactement? Le défaut d'ensemble de cette tête pourrait en faire douter. Le dessin du groupe antique de *L'Amour et Psyché* est très faible; nous le disons à regret, il a été fait avec une grande négligence. La figure d'après nature n'est guère meilleure; c'est encore une étude très négligée. Nous blâmons le choix trop fréquent des figures entièrement couchées qui ne présentent le plus souvent que des extrémités incomplètes et pas de tête. Le modèle posant debout ou même assis offre généralement un ensemble et des développements plus favorables à l'étude. Après avoir fait un

examen sévère des travaux de M. Bellay, il était de notre devoir d'examiner sa conduite et de voir si nous devons attribuer la faiblesse de ses études à l'oubli de ses engagements. Nous savons par le rapport de M. le directeur que ce pensionnaire est atteint d'une inflammation qui s'est jetée sur les yeux ; nous avons su précédemment qu'il avait perdu son père à Rome dans le courant de cette année, après une longue et douloureuse maladie. Le jeune Bellay ne quittait pas son père au milieu de ses souffrances ; il l'a veillé jusqu'à ses derniers moments. Nous ne saurions blâmer un fils d'avoir rempli un pareil devoir. Nous devons donc attribuer la faiblesse de ses travaux, comparés à ceux de l'année précédente, à ses tristes préoccupations et au mauvais état de sa santé.

Musique

M. Charlot (4^{ème} année). Pour son travail de 4^{ème} année ce pensionnaire a envoyé un opéra en un acte. On trouve dans cet ouvrage de la clarté, d'heureuses mélodies, une harmonie élégante et un bon sentiment de la scène. Peut-être pourrait-on reprocher à l'auteur une tendance à écrire un peu trop haut pour les voix, mais ce défaut est facile à corriger et n'atteint pas les bonnes qualités qui se font remarquer dans cet opéra.

M. Delehelle (3^{ème} année). Ce pensionnaire a composé une symphonie en quatre parties. Le premier morceau est d'une bonne facture, mais laisse à désirer sur le rapport du choix des idées. Il n'en est pas de même de l'andante et du scherzo dont la conception et l'exécution sont également remarquables. Le dernier mouvement n'est pas à la hauteur des deux précédents ; cependant, l'ensemble de cette symphonie offre un travail remarquable dont on doit louer l'auteur qui a mis à profit le temps de son pensionnat et a utilisé les conseils que lui avait donnés l'Académie pour ses deux premières années.

M. Galibert (1^{ère} année). La messe envoyée par ce pensionnaire pour sa 1^{ère} année nous a paru empreinte d'un cachet de banalité qu'on ne saurait trop déplorer. Les seuls morceaux qui puissent

être exempts d'une critique sévère sont le *Benedictus*, trio sans accompagnement assez bien disposé pour les voix et l'*Agnus Dei* dont le solo de ténor est d'un assez bon sentiment. Nous savons que M. Galibert a souffert pendant longtemps d'une maladie sérieuse ; il est maintenant rendu à la santé. L'Académie espère recevoir de lui des compositions dignes d'encouragement et dans lesquelles le jeune compositeur se sera montré plus sévère pour lui-même.

M. Léonce Cohen. Pour sa 2^{ème} année, ce lauréat a envoyé un opéra italien en 3 actes intitulé *Commo*, écrit avec beaucoup de soin. On remarque dans le 1^{er} acte une introduction instrumentale d'un bon caractère, un trio du meilleur style parfaitement écrit pour les voix, un air de soprano, un chœur avec musique militaire, un air de ténor moins heureusement inspiré que les morceaux précédents et un final suffisamment développé. Au 2^d acte un duo de deux soprani d'une mélodie facile et d'une bonne instrumentation, un chœur d'hommes d'une allure assez franche, un duettino qui ne manque pas d'une certaine grâce et un quatuor avec chœur d'un bon sentiment dramatique complètent cette composition. Malgré les éloges que mérite ce travail très consciencieux, il convient pourtant de dire qu'on doit conseiller à l'auteur de donner plus d'individualité à ses mélodies.

Cette exposition incomplète, satisfaisante en quelques parties, ne justifie pas entièrement l'espoir de l'Académie. L'année prochaine, nous en avons la confiance, paiera avec usure la dette que nos pensionnaires ont contracté envers l'Académie, envers l'État, envers eux-mêmes.

Certifié conforme. Le secrétaire perpétuel. F. Halévy.

TRAVAUX DE 1855

a) tableau comparatif

Peinture

obligation s	anné e	nom	titre de l'envoi	de	remarques
- un tableau de sa compositi on de plusieurs figures de grandeur naturelle ; sujet tiré de la mythologi e ou de l'histoire	5 ^{ème}	Bau dry	- <i>Le Supplie d'une vestale</i>		
Dans le cours de la 3 ^{ème} année une figure peinte d'apr. nature et de grandeur naturelle - l'esquisse	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	Chif flart	- figure d'étude - <i>Les Chrétiens au cirque</i> (esquisse peinte) - <i>La Délivrance de s. Pierre</i> (fragment copié d'apr. la fresque de		Chiffart n'ayant point rempli l'année dernière les obligations qui lui étaient imposées par les règlements pour la 3 ^{ème} année présente simultanément aujourd'hui les travaux pour la

Correspondance de Sobnetz (2)

peinte ou dessinée			Raphaël)	3 ^{ème} et la
d'un sujet tiré de la mythologie ou de l'histoire ancienne sacrée ou profane			- <i>Le Départ</i> (esquisse peinte)	4 ^{ème} année
- une figure peinte d'apr. nature grandeur naturelle, - un dessin très étudié d'apr. une peinture de grands maîtres de 2 figures au moins, - un dessin d'apr. l'antique	1 ^{ère}		- <i>Saint Sébastien</i> (figure d'étude)	
- un dessin d'apr. l'antique		Giacomo Titi	- figure de femme tirée de <i>La Transfiguration</i> de Raphaël	
figure peinte d'apr. nature grandeur			- <i>Vénus, Cérès et Junon</i> (copie d'apr. la fresque de Raphaël à la Farnésine)	
			- <i>Thésée</i> (dessin d'apr. un fragment antique)	
- une figure peinte d'apr. nature grandeur	1 ^{ère}	Maillot	- figure de femme (étude)	Maillot n'étant appelé à jour que de 4 années de pension a exécuté dans sa 1 ^{ère} année les
		lot	- <i>Madone</i> (d'apr. A. del Sarto à la	

Correspondance de Sobnetz (2)

naturelle,		galerie	travaux exigés
- un		Borghese)	par le règlement
dessin très		- portrait de	pour la 2 ^{ème}
étudié		<i>la femme</i>	
d'apr. une		<i>d'Andrea del</i>	
peinture		<i>Sarto</i>	
de grands		<i>représentée en</i>	
maîtres de		<i>ste Madeleine</i>	
2 figures		(d'apr. le	
au moins,		tableau	
- un		d'Andrea del	
dessin		Sarto à la	
d'apr.		galerie	
l'antique		Borghese)	
- une	1 ^{ère}	- <i>figure de</i>	Lévy n'étant
figure	Lévy	<i>jeune</i> fille	appelé à jouer
peinte		(étude)	que de 3 années
d'apr.		- <i>Jeune garçon</i>	de pension a
nature de		<i>buvant à la</i>	exécuté dans sa
grandeur		<i>fontaine</i>	1 ^{ère} année les
naturelle,		(étude)	travaux exigés
-		- Ézéchiél	par le règlement
l'esquisse			pour la 3 ^{ème}
peinte ou			
dessinée			
d'un sujet			
tiré de la			
mythologi			
e ou de			
l'histoire			
sacrée ou			
profane			

Correspondance de Sebnetz (2)

Paysage historique

obligation s	anné e	nom	titre de l'envoi	remarques
	1 ^{ère}	Bern ard	- <i>Vue prise sur nature aux environs de Rome</i> (peinture de paysage) - 2 figures peintes	Bernard n'étant appelé à jouir que de 3 années de pension a exécuté dans sa 1 ^{ère} année les travaux exigés par le règlement pour la 2 ^{ème} Ce pensionnaire ne trouvant pas ses figures peintes réussies a suggéré de les retirer de l'envoi pour en faire d'autres qu'il joindra à celles de l'année prochaine

Sculpture

obligation s	anné e	nom	titre de l'envoi	remarques
- exécution en marbre de la figure dont le modèle a été fait	5 ^{ème}	Gu mer y	- <i>L'Enfant prodigue</i> (figure marbre)	

l'année précédent e				
- le	4 ^{ème}		- Notre-	Le modèle de la
modèle		Bon	<i>Dame-de-Pitié</i>	figure Notre-
d'une		nard	(groupe,	Dame-de-Pitié
figure de		el	modèle en	étant sous les
sa			plâtre)	points ne fait pas
compositi			- <i>Les Vierges</i>	partie de l'envoi
on de			<i>sages et les</i>	non plus que
grandeur			<i>vierges folles</i>	l'esquisse dont
naturelle			(esquisse	l'exécution a été
- une			bas-relief)	interrompue par
esquisse				le dérangement
d'un				survenu dans
groupe				l'état mental de
ronde-				ce pensionnaire,
bosse de				qui n'été
3 figures				terminée que
au plus de				pour la surveillance
40 cm de				de l'envoi
proportio				
n				
- le	3 ^{ème}		- <i>Le Plaisir</i>	Lepère,
modèle		Lep		pensionnaire
figure		ère		laborieux, maître
ronde-				de ses travaux
bosse de				n'a pu trouver le
sa				temps de faire
compositi				l'esquisse exigée
on, de				par le règlement,
grandeur				encore moins
naturelle,				celui d'y ajouter
-				la tête d'étude
l'esquisse				qu'il n'a point

très			produite dans la
arrêtée			2 ^{ème} année ; il
d'une			promet de
compositi			joindre tous ces
on			travaux arriérés à
important			l'envoi de
e ne			l'année
comprena			prochaine
nt pas			
moins de			
8 figures,			
de 40 cm			
de			
proportio			
n au			
moins			
- un bas-	1 ^{ère}		Carpeaux,
relief		Carp	lauréat du
d'une ou		eaux	concours de
2 figures			1854, autorisé
dont l'une			par le ministre
au moins			d'État à rester
est nue			temporairement
			à Paris pour y
			terminer des
			travaux, n'est
			arrivé à Rome
			qu'au mois de
			janvier 1856. Il
			ne devra de
			travail que
			l'année
			prochaine

Correspondance de Sobnetz (2)

Architecture

obligation s	anné e	nom	titre de l'envoi	remarques
- projet d'un monumen t public conforme aux usages de la France. Les dessins de ce projet sont terminés et en présentent plans, coupes, élevations. Le format de ces dessins est au moins de la grandeur du papier grand aigle de Hollande	5 ^{ème}	Louve t	- Hôtel des postes (3 dessins)	
- dessins géométrau x d'un monumen	4 ^{ème}	Ancele t	- restauration de la voie Appia et des	Le manuscrit du précis historique est joint à l'envoi

t antique	monuments	de musique de
de la	élevés le	Barthe
Grèce ou	long de cette	
de	voie	
l'Italie ; ce	(5 dessins)	
s dessins		
doivent		
être lavés		
et		
exécutés		
d'après le		
monumen		
t dans		
l'état où il		
se trouve,		
plus les		
dessins		
arrêtés de		
la		
restauration		
du		
monumen		
t et un		
précis		
historique		
sur son		
antiquité		
et sa		
constructi		
on ; enfin		
le détail		
des parties		
les plus		
intéressan		
tes au		
quart de		

l'exécutio n			
- 4 études de détails d'apr. les plus beaux monumen ts antiques (au quart de l'exécutio n) ; plus une portion soit de l'édifice antique d'où ces détails sont pris, soit de tout autre édifice ; e n indiquer la proportio n et en faire connaître la constructi on	3 ^{ème}	Ginain	- temple d'Érechttée, de Minerve Poliade et le Pandroseion
- 4 études de détails	1 ^{ère}	Bonne	- forum de Trajan ; dive

Correspondance de Sobnetz (2)

d'apr. les plus beaux monumens antiques (au quart de l'exécution)	t	rses parties de l'ornementation		
- 4 études de détails d'apr. les plus beaux monumens antiques au quart de l'exécution	1 ^{ère}	Vaudremers	- temple de Mars Vengeur	Vaudremers devant le jour que de 4 années de pension a exécuté dans la 1 ^{ère} année les travaux exigés pour la 2 ^{ème}

Gravure en taille-douce

obligations	année	nom	titre de l'envoi	remarques
- terminer à Rome la planche dont le dessin a été fait dans la 3 ^{ème} année	5 ^{ème}	Bertinot	- <i>La Madone, sainte Catherine et s. Dominique</i> (d'apr. le tableau de Sassoferato de l'église Santa	Bertinot ayant l'intention de faire la gravure de la totalité du tableau dont il n'a fait qu'un fragment a emporté la

			Sabina)	planche à
			- <i>La Vénus</i>	Paris. Une
			<i>Médicis</i> et le	épreuve de ce
			<i>Faune</i>	fragment fait
			<i>Barberini</i>	partie de
			(2 dessins	l'envoi auquel
			d'apr.	il a ajouté
			l'antique)	3 figures
			- figure	dessinées
			d'homme	d'apr.
			(dessin	l'antique, une
			d'apr.	d'apr. nature
			nature)	qui
				manquaient à
				son envoi de
				l'année
				dernière
- planche terminée du portrait dessiné dans la première année, - deux figures d'apr. l'antique, - 2 figures dessinées d'apr. nature dimension de 38 cm - le dessin	3 ^{ème}	Bellay	- Le Faune dansant - <i>Ganimède enlevé par Jupiter</i> (2 dessins d'apr. l'antique) - <i>La Sibylle delphique</i> (dessin d'apr. la fresque de Michel-Ange) - portrait de <i>Masaccio</i> (planche gravée d'apr.	La planche gravée du portrait de Masaccio ne fait pas partie de l'envoi mais elle sera remise au secrétariat de l'Académie par Tourny qui part dans quelques jours. Le dessin de la Sibylle delphique devant être gravé dans les 4 ^{ème} et

Correspondance de Sobnetz (2)

qui doit servir à faire la planche que le pensionnaire doit graver dans le cours des 2 dernières années			le portrait de la galerie de Florence)	5 ^{ème} années, ne fait pas partie de l'envoi
- 2 figures nues dessinées d'apr. nature et deux d'apr. l'antique - 4 études de fragments ou parties détachées d'apr. les tableaux ou fresques des grands maîtres - le dessin d'un beau portrait ancienne ment	1 ^{ère}	Soumy	- 2 figures dessinées - <i>La Sibylle lybique</i> - partie supérieure de <i>La Dispute du Saint Sacrement</i> - portrait de la femme d'Andrea del Sarto sous les traits de Madeleine	Le dessin du portrait de Masaccio devant être gravé par Bellay dans le cours de la 2 ^{ème} et 3 ^{ème} années ne fait point partie de l'envoi

Correspondance de Sobnetz (2)

peint par
un maître
célèbre
(ce dessin
aura au
moins
22 cm de
haut)

Musique

obligation	année	nom	titre	de	remarques
s	e		l'envoi		
- 2 partitions complètes opéra français ou italien ; ou oratorio sur des paroles françaises italiennes ou latines ; ou symphonie composée de 4 morceaux x	2 ^{ème}	Galibe rt			Galibert en permission à Paris pour raison de maladie doit remettre ses travaux au secrétariat de l'Académie et faire constater par un certificat du secrétaire perpétuel les motifs qui l'ont empêché de les accomplir
- 2 partitions s complètes	1 ^{ère}	Barthe	- <i>Te</i> <i>Deum</i> - <i>Teresa</i>		

Correspondance de Sebnerz (2)

: oratorio			<i>e</i>
sur des			<i>Claud</i>
paroles			<i>io</i>
françaises			
ou			
latines ; op			
éra italien			
2 partition	2 ^{ème}		- <i>Don</i>
s		Barthe	<i>Carlos</i>
complètes			(opér
sur des			a
paroles			franç
françaises,			ais)
italiennes			
ou latines			
et oratorio			
ou			
symphonie			
composés			
de			
4 morceau			
x			
2 partition	1 ^{ère}	Conte	-
s			mess
complètes			e
: oratorio			solen
sur des			nelle
paroles			à
françaises,			grand
italiennes			orche
ou			stre
latines ; op			
éra			
français à			
Rome			

b) Rapport de l'Académie des Beaux-Arts sur les travaux des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'année 1855

Les pensionnaires de l'École impériale de France à Rome ont fidèlement rempli leurs obligations. L'année a été complète pour le travail, l'Académie est heureuse de le reconnaître. Si quelques-uns des ouvrages de nos jeunes lauréats n'ont pas mérité à leurs auteurs une entière approbation il y a dans d'autres travaux et en général dans l'ensemble de cet envoi assez d'études, assez de qualités, assez de progrès pour que l'Académie y voie des gages pour l'avenir.

Peinture

M. Baudry, pensionnaire de 5^{ème} année, a choisi pour sujet du tableau qui termine ses études *Le Supplice d'une vestale*. Cet acte ordonné par la loi religieuse s'accomplissait avec une solennité qui en augmentait la terreur. Le tableau de M. Baudry ne réalise pas l'impression que fait attendre le sujet. Le désordre des lignes, le morcellement de la lumière et des ombres produisent l'incertitude ; le sujet ne s'empare pas de l'esprit du spectateur ; il apparaît plutôt comme une scène de violence populaire. Le choix des figures et des ajustements ne caractérise pas avec assez de netteté le temps, le lieu, la condition des personnages. On dirait que M. Baudry, dominé par une recherche d'originalité, a craint de se livrer aux souvenirs de la vérité historique dont les monuments au milieu desquels il a composé son tableau lui auraient si fidèlement transmis l'empreinte. L'Académie doit prémunir le jeune artiste contre cette préoccupation excessive, indice cependant, d'un sentiment qu'il ne faut pas décourager. Le désir d'être original, contenu par l'étude du sujet et dirigé par l'amour de la vérité, le conduira, nous l'espérons, vers l'individualité à laquelle il aspire. L'aspect du tableau est d'une belle couleur et l'Académie reconnaît avec satisfaction dans certaines parties une exécution fine, souple et pleine de charme. Elle loue la partie supérieure de la figure de la vestale, l'enfant qui tient le flambeau, la mère, les deux filles qui la soutiennent et plusieurs têtes

d'hommes. L'Académie a signalé les défauts sans regrets parce que des qualités réelles les rachètent.

M. Chiffart qui l'année dernière était débiteur envers l'Académie ou plutôt envers lui-même de son travail de 3^{ème} année, a cette année payé sa dette. Il envoie aujourd'hui les travaux réunis de la 3^{ème} et de la 4^{ème} année. Peut-être le désir de remplir ces obligations a-t-il surtout préoccupé M. Chiffart dont le zèle n'a pu suffire à satisfaire entièrement l'Académie ni probablement à le satisfaire lui-même. Nous aurions voulu qu'une volonté ferme de réussir l'ait toujours soutenu dans l'accomplissement de ses devoirs. Son esquisse *Les Chrétiens au cirque* a de bonnes qualités ; la composition ne manque pas d'ampleur, mais la partie supérieure, trop peu aérienne, nuit à l'effet général.

L'Académie apprécie les difficultés que M. Chiffart a rencontrées dans l'exécution de la copie d'un fragment de la fresque de Raphaël *La Délivrance de s. Pierre* parce que l'admirable modèle est placé dans l'ombre.

L'Académie ne peut approuver le parti général des quatre compositions que le lauréat nous a adressées et dans lesquelles toute étude, toute finesse se perdent dans le noir. Elle regrette que quelques jeunes artistes se laissent entraîner vers cet abus qu'elle signale comme un écueil dangereux, mais elle a remarqué avec satisfaction dans ces compositions d'heureuses qualités d'invention. M. Chiffart est affranchi maintenant des entraves de l'arriéré ; nous avons la confiance que l'ouvrage qui, l'année prochaine, terminera ses études sera pour lui l'occasion d'un succès que nous constaterons avec joie.

M. Giacomotti nous adresse, pour sa 1^{ère} année, une figure de *Saint Sébastien attaché à l'arbre du supplice*. Louons d'abord ce jeune pensionnaire d'avoir choisi un sujet qui tout à la fois prête à l'étude et appelle l'expression. Le dessin assez correct de cette figure n'atteint pas tout à fait au style du caractère que demande le sujet, mais on y remarque une étude persévérante du modelé, une couleur vraie, une exécution souple, mérites réels que l'avenir fécondera.

M. Giacomotti a encore exécuté trois dessins, une figure de femme d'après la *Transfiguration* de Raphaël, *Vénus, Cérès et Junon*, fragments des peintures de la Farnésine, *Thésée* d'après l'antique. Nous louons ces choix et le bonheur avec lequel l'auteur a su conserver le caractère grandiose du modèle, principalement dans les figures de la Farnésine. Ce succès, ces travaux heureusement exécutés doivent encourager le jeune lauréat à nourrir par l'étude des grands maîtres le vrai sentiment de l'art dont il paraît animé.

La figure de femme exécutée par M. Maillot¹ n'a pas le caractère convenable à la peinture historique. Dans cette peinture l'étude du corps humain paraît sacrifiée à des accessoires et des ajustements qui ne sont pas d'un goût irréprochable. Certaines parties simples et larges d'exécution nous font regretter que M. Maillot se soit ainsi laissé égarer. Les deux dessins d'après le *Portrait de la femme d'André del Sarte* et la *Sainte Madeleine* du même maître sont faits avec amour, avec soin et rendent bien le caractère de l'original. M. Maillot appliquera bientôt à ses propres ouvrages le fruit qu'il aura su tirer de ces salutaires études.

Le dessin de la figure d'une *Jeune Fille* adressé par M. Lévy² n'atteint pas à toute la correction désirable. On y remarque cependant, dans certaines parties, notamment dans la tête et dans les pieds, une étude fine et une couleur vraie. La figure du *Jeune Homme buvant à la fontaine* ne présente pas de lignes toujours heureuses, mais ce défaut est compensé par une certaine vérité d'expression, par la finesse et la naïveté de la forme.

M. Lévy a encore adressé une esquisse dont le sujet est tiré d'*Ézéchiel* (chap. IX). Cette composition est d'une belle ordonnance ; elle se développe dans un beau lieu, sur un fond riche de lignes et les groupes bien distribués offrent des motifs

¹. M. Maillot lauréat de 1854 n'a été appelé à jouir que de 4 années de pension ; conformément au règlement il envoie pour sa 1^{ère} année le travail de 2^{de} année.

². M. Lévy également lauréat de 1854 appelé à jouir seulement de 3. années de pension envoie pour sa 1^{ère} année, conformément au règlement, un travail de 3^{ème} année.

variés et d'un grand caractère. L'Académie en témoigne sa satisfaction au jeune lauréat.

M. Bernard, lauréat du concours de paysage historique, a envoyé un tableau qu'il nomme *Vue prise sur nature aux environs de Rome*. Nous croyons que ce jeune pensionnaire n'a pas assez étudié la nature qu'il croit avoir copiée. Rien dans sa peinture n'en rappelle les belles lignes ; l'ensemble offre de loin un heureux aspect de couleur, mais l'exécution ne gagne rien à être examinée de près. Par l'étude plus approfondie de la nature, par la fréquentation des maîtres, l'auteur arrivera à des résultats plus vrais et par cela même plus larges et plus nobles.

Sculpture

M. Gumery a envoyé pour son travail de 5^{ème} année un groupe en marbre représentant *Le Retour de l'enfant prodigue*. M. Gumery nous montre l'enfant prodigue plein de trouble et de confusion, cachant son visage dans le sein de son père. Le jeune statuaire a peut-être voulu imiter l'artifice de ce peintre de l'antiquité qui cacha sous un voile la douleur d'Agamemnon assistant au sacrifice de sa fille. Nous pensons que le groupe de M. Gumery aurait plus de valeur encore si le spectateur lisait dans les traits du jeune homme repentant l'émotion, le trouble, la tendresse, tous les sentiments qu'il doit éprouver. À part les draperies dont le sujet manque d'ampleur et de simplicité, on trouve dans ce marbre de belles qualités d'exécution. La figure presque entière du jeune homme, plusieurs parties de celle du vieillard, c'est-à-dire la tête, le col, les bras, les mains, sont d'une étude vraie ; elles ont de la vie et un cachet individuel. Cet ouvrage important termine honorablement la série des études de M. Gumery et l'Académie le verra avec confiance marcher dans sa liberté.

M. Lepère, pour sa 3^{ème} année, a exécuté un modèle en plâtre ayant pour sujet *Le Plaisir*. Autant l'Académie saisit avec empressement les occasions de féliciter les pensionnaires, autant elle doit se montrer prompt à les avertir lorsque leurs études

s'écartent de la bonne route. C'est un devoir pour l'Académie de rappeler à M. Lepère que la sculpture est un art sérieux et élevé et qu'il ne doit jamais perdre son noble caractère, même dans les sujets de pure fantaisie. Si l'on reconnaît dans ce travail quelques parties d'études assez bien modelées, elles ne peuvent suffire à atténuer les regrets de l'Académie.

L'Académie a maintenant un douloureux regret à exprimer. Un des élèves les plus brillants de l'École de Rome, M. Hippolyte Bonnardel, a été enlevé par une mort rapide aux succès qu'il méritait, aux tendresses de sa famille, à l'amitié de ses camarades. Son bel envoi de l'année dernière, *Le Christ à la colonne*, avait mérité d'unanimes suffrages. Ses études heureusement accomplies promettaient un statuaire habile, d'un goût élevé, sincèrement dévoué à son art. Quelques jours ont suffi à changer en profonds regrets nos légitimes espérances. M. Bonnardel venait de terminer le modèle d'un groupe de la *Pietà*¹. Il en avait à peine commencé le marbre quand la mort est venue le frapper, mais l'ouvrage sera achevé. Les jeunes sculpteurs de la villa Médicis ont résolu de terminer ce marbre qui restera comme un témoignage durable du talent de M. Bonnardel et du dévouement de ses amis. L'Académie qui tient compte des sentiments nobles, comme elle tient compte du talent, a été sincèrement touchée de cet hommage pieux qui honore celui qui en est l'objet et ceux qui en ont conçu la généreuse pensée. Elle leur adresse ici l'expression de ses sympathies.

Architecture

M. Louvet, pour sa 5^{ème} et dernière année, envoie le projet d'un hôtel des postes pour la ville de Paris. Son travail se compose de 3 dessins, le plan du rez-de-chaussée sur une échelle de 0,004 pour mètre, l'élévation principale et une coupe longitudinale, les deux derniers dessins sur une échelle de 0,008. On ne peut qu'approuver le choix de ce programme qui par son

¹. *Notre-Dame-de-Pitié*.

importance et son utilité remplit parfaitement la condition du règlement. L'auteur a établi trois divisions dans cet hôtel ; la première comprend les bureaux et les salles destinées à la direction ; la deuxième est celle des voitures affectées au service de Paris ; la troisième division est destinée aux malles poste. Chacune des deux dernières divisions se compose d'une cour, de grandes remises, d'écuries de dépôt pour vingt ou trente chevaux, de logements pour les gens de service et de bâtiments accessoires. Les trois grandes divisions sont elles-mêmes subdivisées. Ainsi dans la première la portion affectée aux bureaux de Paris est accompagnée de larges portiques nécessaires à une active circulation. C'est dans ces bureaux que se ferait le travail intérieur des classements et de la distribution des lettres. Une autre partie de la première division est destinée au service des départements ; c'est aussi dans cette première division qu'indépendamment des pièces réservées pour la direction, est placé au premier étage le logement du directeur qui, de la position centrale qu'il occupe, communique facilement avec tous les bâtiments de l'hôtel. Près du directeur, tant au premier que dans un deuxième étage sont disposés d'autres bureaux, des archives et les logements d'employés secondaires. Des portiques, de spacieux vestibules, de grands escaliers facilitent partout l'accès et la circulation. Près de l'entrée principale, largement ouverte et disposée de manière à permettre au même moment l'entrée et la sortie de nombreuses voitures, se trouvent des salles d'attente pour les voyageurs, des corps de garde de troupe et de pompiers, des loges de concierges, etc. Il résulte de notre examen que le projet de M. Louvet est très bien disposé, que tous les services y sont convenablement placés, que l'élévation et la coupe sont d'un bon caractère d'architecture, bien approprié au sujet, quoique l'artiste ait donné à certaines parties un peu de la magnificence qui conviendrait à un palais. Il est toutefois un reproche que nous ne pouvons nous dispenser de faire à M. Louvet, c'est de ne s'être pas suffisamment pénétré de l'esprit du règlement qui demande aux pensionnaires architectes, pour leur travail de 5^{ème} année, non seulement le projet d'un monument public conforme aux usages de France, mais en outre des plans, coupes et élévations, les

détails convenables, tant pour la clarté des idées que pour la construction. Le projet de M. Louvet n'est ni complet ni suffisamment développé. Il y manque sur le plan du rez-de-chaussée la légende indicative de la destination des diverses localités, ainsi que les plans des étages supérieurs et une coupe de plus au moyen de laquelle on aurait pu se rendre compte de certaines parties pour lesquelles on en est réduit à des suppositions. Il y manque aussi les détails et les développements demandés par le règlement. L'Académie croit à ce sujet renouveler à MM. les pensionnaires architectes les observations qu'elle a déjà plusieurs fois eu l'occasion de leur adresser. L'année qu'ils doivent employer à produire un projet de leur composition ayant été précédée de quatre années pendant lesquelles ils se sont livrés à l'étude des monuments antiques et modernes, ils doivent par leur travail de 5^{ème} année justifier du fruit qu'ils en ont retiré. Jusque là ils n'ont fait que copier ou interpréter des créations qui ne leur appartiennent pas et pour lesquelles, faisant abnégation de leur propre sentiment, ils doivent s'efforcer au contraire de se substituer par la pensée aux architectes qui ont conçu les monuments dont ils ont fait choix, tant pour leurs études que pour leurs restaurations. Ce n'est donc que la 5^{ème} année qu'ils sont appelés à prouver par un projet entièrement de leur composition et bien étudié dans toutes ses parties, ce qu'ils sont capables de faire, preuve qu'il est dans leur intérêt bien entendu de donner la plus complète possible, afin de faire précéder leur retour en France par une réputation de talent qui puisse attirer sur eux la confiance du gouvernement pour les travaux publics et celle des particuliers pour les constructions qu'ils font exécuter. En un mot nous croyons qu'il ne peut être que très avantageux aux pensionnaires architectes d'attacher plus d'importance à leur travail de 5^{ème} année en envoyant des projets qui, sous tous les rapports, soient dignes de fixer l'attention de l'Académie.

M. Ancelet devait exécuter pour la 4^{ème} année de sa pension la restauration d'un monument antique. Ce pensionnaire remarquant que les principaux édifices de Rome et de la Grèce ont déjà été l'objet de plusieurs restaurations, présente la restauration d'une

partie de la voie Appienne. Tout en approuvant ce choix, il convient cependant, de faire observer que l'Italie et la Grèce offrent encore des monuments qui fixent l'attention des pensionnaires. Dès 1850 notre honorable confrère, M. le commandeur L. Canina, a dirigé les fouilles qui ont mis à découvert la partie de la voie Appia comprise entre le premier mille, à partir de la porte Capena et le treizième où se trouvent les restes de l'antique Bovilla, découverte qui a été, de la part de ce savant architecte et archéologue l'objet d'une remarquable publication¹ La découverte de la plus importante des voies romaines dont M. Ancelet a été le témoin et dont il a pu chaque jour recueillir et dessiner les éléments de son travail, était pour lui une circonstance heureuse, bien digne de fixer son attention et son choix. Cette circonstance l'a mis à même de présenter une restauration intéressante. M. Ancelet fait remarquer que le sujet de ses études s'écarte un peu du programme indiqué par l'Académie en ce qu'il offre plutôt une restitution qu'une restauration. Cependant, si ce pensionnaire n'a pas toujours trouvé des détails suffisants et qu'il ait dû se livrer parfois à des suppositions, son travail n'en est pas moins méritoire. Son but qui nous semble avoir été atteint était de présenter sur une longueur de 150 m un résumé de la route de Rome à Albano pour donner une idée de l'aspect somptueux et monumental qu'elle offrait lorsqu'elle était décorée de sa double rangée de tombeaux. Avant de décrire les monuments qui bordent la voie Appia dans la partie qui fait l'objet de son travail, M. Ancelet a pensé avec raison devoir dans son intéressant et bon mémoire, donner une indication de voies antiques, de la voie Appia et des tombeaux. Il rappelle que ce fut le génie de la guerre et des conquêtes chez les romains qui multipliait les voies afin de faciliter le transport des légions, que c'est à eux qu'est due la gloire d'avoir porté au plus haut point de perfection la construction des voies publiques confiées à la direction des consuls et des édiles. Que la voie Appia fut commencée l'an de Rome 442 par Appius Claudius, censeur,

¹, Luigi Canina. *La Prima Parte della via Appia dalla Porta Capena a Boville...*, Rome, G.A. Bertinelli, 1853.

qui, dans l'espace de dix-huit mois, la construisit de Rome à Capoue, alors limite du territoire romain, voie qui fut plus tard prolongée jusqu'à Brindes. Que les monuments de cette voie ont fourni, comme ceux antiques de Rome, une carrière d'où l'on a extrait des matériaux destinés à des habitations privées, ce qui a été une des causes de l'état de ruine dans lequel elle se trouve. Que cette voie n'était pas seulement bordée de tombeaux ; qu'on y retrouve de restes de villas attribuées à Tércence, Maxence, Sénèque, etc. ; qu'elle est pavée en lave basaltique. Que le premier mille, d'une longueur de 1481,75 m partait de la porte Capena dans l'enceinte de Servius et non du mille d'or placé au forum. Puis ce pensionnaire indique les deux modes de sépulture des anciens dont l'un consistait à brûler les corps et l'autre à les enterrer dans leur entier, et fait observer que de cette double coutume dérive deux classes de tombeaux, les uns destinés à recevoir les corps, que les tombeaux furent élevés à un seul individu ou pour une famille ; tels sont ceux de Caius Cestius, Cecilia Metella, Auguste, Adrien, etc ; les autres à des familles d'un ordre moins élevé, à des affranchis, etc, tombeaux désignés sous le nom de *columbarium*. Que les monuments de la partie de la voie Appia qu'il présente sont construits les uns en pierre de pépérin, de travertin, d'autres en marbre et enfin en brique ; qu'il sont de forme variée. Ces indications judicieusement recueillies constituent le programme auquel M. Ancelet s'est conformé pour son travail de restauration. La partie graphique de ce travail se compose de 5 feuilles de dessins, savoir d'un plan de l'état actuel, d'un plan restauré, d'élévations sur le côté gauche en sortant de Rome, l'une dans l'état actuel, l'autre restaurée, d'élévations sur le côté droit, état actuel et restauration. M. Ancelet fait remarquer qu'en raison de l'état de ruine des monuments qui bordent la portion de la voie qui fait l'objet de son travail et du peu de fragments retrouvés, il a fait non pas une restauration proprement dite, mais plutôt une composition dans le style antique, dictée en quelque sorte par le style des tombeaux encore existant à Rome ou dans les environs et les documents conservés dans les musées. La portion que ce pensionnaire a restaurée est située à 100 m environ en avant du 5^{ème} mille. Les restes que présente cette

portion de la voie Appia sont sur le côté gauche en sortant de Rome. D'abord quelques vestiges de murs de peu de hauteur, ensuite ceux d'un monument de forme carrée sur une hauteur de 18 m environ, lesquels présentent deux étages, des pilastres en brique avec soubassement en pépérin. M. Ancelet a pensé, en raison de l'analogie avec les tombeaux situés dans la vallée Égérie, de le recomposer dans le style et le genre de ces monuments. Il a appliqué à l'étage inférieur de ce tombeau trois inscriptions et à l'étage supérieur l'inscription principale, ce qui imprime à ce monument un bon et convenable caractère.

Plus loin sont les restes d'un monument qui offre la même disposition en plan ; il a 19 m environ de hauteur ; là se voit un massif qui recevait un escalier extérieur ; autour de ce tombeau sont d'autres restes à fleur de sol et une salle pavée en mosaïque.

En avant sont d'autres vestiges et un massif près duquel on a trouvé les fragments d'une colonne en cipolin. C'est d'après ces indications qu'il a composé l'ensemble de ce monument ; sur le mur de la salle qui fait face à la voie il a placé les colonnes d'un portique, ce qui peut s'admettre.

À l'extrémité de ce côté gauche se trouve un massif carré de 16 m environ de hauteur, dont la partie supérieure affecte une forme pyramidale ; là on a retrouvé des fragments de colonnes cannelées et d'autres également en marbre. Dans la restauration la forme pyramidale a naturellement été conservée et les fragments retrouvés ont été employés, ce qui imprime à ce monument un caractère convenable.

Dans les espaces où les vestiges ne s'élèvent qu'à la hauteur du sol, la restauration indique des monuments de diverses dimensions, variés de style et de construction, puis un tombeau composé de trois chambres, à l'instar de celui trouvé sur la voie Aurelia.

Les restes des monuments sur le côté droit sont d'abord un massif de 10 m de hauteur, au pied duquel on a retrouvé une inscription qui fait connaître qu'il a été élevé à trois personnes, ce qui a donné lieu dans la restauration d'y placer trois statues, ainsi que l'inscription. La disposition présentée semble ainsi convenablement motivée.

Puis se trouvent des vestiges informes peu élevés, en partie construits en brique. Là M. Ancelet a supposé un tombeau en brique décoré sur sa façade de mosaïques analogues, dit-il, à des restes qu'il a trouvés sur une autre partie de la voie.

Ensuite se voient les restes d'un tombeau circulaire, divisé à l'intérieur par des murs qui se croisent au centre à angle droit, disposition que l'on suppose avoir été établie pour recevoir la couverture en forme de tumulus. De ce tombeau on a retrouvé des fragments en marbre, le profil du soubassement de la corniche de la frise, décoré de guirlandes en laurier, de la porte simulée et de l'inscription. Dans la restauration présentée on retrouve une bonne interprétation des restes et de fragments retrouvés. C'est un des principaux monuments de cette partie de la voie.

De ce monument jusqu'au deuxième tombeau circulaire, on ne trouve qu'une suite de massifs en pierre et en brique qui n'offrent aucun matériau pour une restauration. Dans cet espace, comme dans celui compris entre ce deuxième tombeau circulaire et l'extrémité de son travail, il a supposé divers monuments variés de forme, de style et de construction, entre autres un banc semblable à ceux que présente la voie des tombeaux à Pompéi, des cippes, d'autres en pépérin d'une époque primitive, enfin une sorte de *campo santo* dépendant du deuxième tombeau circulaire.

Ensuite se voient les restes d'un deuxième tombeau circulaire dont la partie supérieure est de forme pyramidale. La restauration de ce monument résulte des vestiges existants. Ce monument a ainsi une certaine analogie avec les tombeaux de l'Étrurie.

Enfin se voient les restes de forme carrée de 18 m de hauteur environ. La restauration de ce monument est convenablement motivée. Ces divers documents ont servi à établir la restauration de ce tombeau, sinon avec toute la certitude désirable, au moins avec un sentiment bien approprié au sujet.

La feuille de détails présente des fragments retrouvés appartenant aux premier et deuxième tombeaux circulaires. Ces fragments qui ont de l'analogie avec les détails des monuments de la République et des premiers temps de l'Empire romain, sont dessinés avec talent.

La restauration présentée par M. Ancelet a semblé à la section très satisfaisante. Ce pensionnaire n'a pas craint de s'inspirer des tombeaux décrits et parvenus jusqu'à nous, ainsi que de ceux qui décorent l'entrée de Pompéi. À l'aide de ses recherches, de son discernement, il a su, selon nous, par la variété des monuments des diverses époques et de style, imprimer à son travail un caractère et l'on peut dire un sentiment antique et nous semble avoir ainsi atteint avec habileté le but qu'il s'était proposé et qui était de donner une idée de l'aspect somptueux et monumental de la plus somptueuse des voies romaines. Cet exposé d'un travail qui a coûté à son auteur une année d'études laborieuses pendant laquelle il a dû se transporter maintes fois à une assez grande distance du centre de Rome, démontre son zèle. Ce pensionnaire, en faisant ressortir de ses ruines une partie de l'antique voie Appia nous fait connaître une portion de cette voie célèbre dans son état ancien. Sous divers rapports le travail de M. Ancelet nous semble digne de l'approbation de l'Académie ; elle doit voir avec satisfaction que les encouragements donnés à ses premières études n'ont fait que stimuler son zèle et l'exciter aux louables efforts qu'il a faits pour remplir ses obligations envers le gouvernement. En terminant l'examen de cette restauration, la section croit devoir rappeler à l'Académie que la section d'architecture en 1813 émettait l'opinion que l'un des plus puissants moyens d'exciter le zèle et l'émulation entre les élèves architectes serait de rendre publics par la gravure les fruits de leurs études et de leurs travaux de restauration des monuments antiques. Cette précieuse collection qui est la propriété de l'État s'est accrue depuis 1813 de remarquables restaurations, travaux qui sont restés jusqu'à ce moment, pour ainsi dire inconnus du public, inutiles à l'instruction des jeunes élèves et qu'un accident pourrait anéantir. À ce sujet la section émettait alors le vœu, souvent renouvelé depuis, que votre section d'architecture croit de son devoir de reproduire aujourd'hui, qui est de proposer à l'Académie d'arrêter que S. Exc. M. le ministre d'État sera instamment prié de donner à l'Académie les moyens de faire graver la suite des monuments antiques restaurés par les architectes pensionnaires de Rome, leur publication devant être

regardée comme la récompense la plus honorable à décerner aux élèves qui ont terminé leur carrière académique et comme l'encouragement le plus vif pour ceux qui la parcourent encore.

M. Ginain devait pour son travail de 3^{ème} année 4 études de détails d'après les plus beaux monuments antiques, plus une portion de l'ensemble de l'édifice. Il a fait choix du triple temple d'Érechthée, de Minerve Poliade et de Pandrose à Athènes. Son envoi se compose du plan général de l'état actuel du temple, d'une élévation latérale, côté du Pandroséion, d'une coupe générale, d'une double feuille contenant la base, la chapiteau et l'entablement du temple d'Érechthée, d'une des cariatides du Pandroséion avec son stylobate et son entablement. Nous féliciterons M. Ginain du choix qu'il a fait d'un des plus beaux édifices du siècle de Périclès, mais nous lui reprocherons de n'avoir point fait ses dessins d'ensemble avec toute la netteté et la précision désirables et que comporte l'extrême finesse du modèle. Cependant, l'envoi de M. Ginain fait présager pour l'année prochaine un bon travail de restauration.

M. Vaudremer est lauréat de l'année 1854. Il n'a à jouir que de quatre années de pension et d'après la décision de l'Académie il envoie pour son premier travail un travail de 2^{ème} année. Il a pris pour sujet de son envoi l'étude des restes du temple de Mars Vengeur à Rome. Les restes de ce temple présentent un des plus beaux exemples de l'ordre corinthien parmi tous ceux que nous a laissés l'antiquité. le style large et sévère de la sculpture si judicieusement approprié aux grandes dimensions de l'ordre en font un sujet d'étude d'un grand intérêt et l'on ne peut qu'approuver le choix de M. Vaudremer pour ce premier travail qui mérite des encouragements.

M. Bonnet a pris pour sujet de ses études de 1^{ère} année les fragments découverts sur l'emplacement du forum de Trajan. Il présente à l'Académie en 4 feuilles de dessins une suite de détails qui comprennent un entablement complet, un soffitte et une base, une console de face et de profil, une partie d'entablement,

architrave et frise et deux supports. Ces fragments trouvés dans les fouilles exécutées en 1819 ont un intérêt marqué. L'entablement complet est un des beaux exemples de l'architecture romaine du II^{ème} siècle. Sa frise est décorée d'enfants ailés qui se terminent en feuilles d'acanthé d'où sortent des caulicoles, rinceaux et palmettes d'une grande élégance. Les figures s'appuient sur les anses des vases où sont représentés des sujets bacchiques alternant avec des chimères, comme on peut le voir dans le fragment déposé au Vatican. On admire la variété et la richesse de la composition, ainsi que la finesse et la grâce pleine de charme de l'exécution. Cet entablement faisait partie du grand ordre. Les consoles dont M. Bonnet envoie également le dessin se rattachaient à la décoration de la façade extérieure de la basilique ; elles soutenaient sans doute quelque ornementation de métal qui divisait dans le socle surmontant la corniche les noms inscrits en grandes lettres des légions qui avaient combattu et vaincu les daces. M. Bonnet a bien choisi le sujet de ses études. À l'intérêt archéologique qui s'attache aux restes d'un monument qu'illustre le nom d'Apollodore se joignait pour lui l'agréable tâche de reproduire une sculpture et des profils remarquables parmi ceux qui nous sont conservés de l'architecture des empereurs.

Gravure en taille-douce

L'envoi de M. Bertinot, pensionnaire de 5^{ème} année, se compose d'un fragment de tableau de la *Madonne, sainte catherine et saint Dominique*¹ peint par Sassoferrato, planche gravée de la *Vénus du Capitole*, du *Faune Barberini*, dessins d'après l'antique, d'une figure dessinée d'après le modèle vivant. La gravure de M. Bertinot d'après Sassoferrato, exécutée avec soin, a un aspect agréable quoique un peu monotone. On désirerait dans les nus et surtout dans la tête de la Vierge plus de précision et d'accentuation ; la disposition des tailles est trop uniforme ; souvent la manière dont ces tailles enveloppent la forme n'est pas heureuse. Dans les

¹. *Madone du Rosaire*.

ombres ou dans quelques teintes très colorées le croisement des tailles produit un losange trop allongé et le zigzag qui en résulte nuit à la précision des formes de détail. Ce défaut est surtout sensible dans l'ajustement de sainte Catherine. M. Bertinot s'est servi de la mécanique pour l'exécution de l'architecture. Aussi les teintes froides et plombées obtenues par ce procédé ne se lient pas avec le travail de la main, produisent un disparate qui nuit à l'aspect général de la planche et lui donnent en grande partie le ton monotone que nous avons signalé. Malgré ces observations critiques, nous reconnaissons que la planche de M. Bertinot mérite des éloges pour le soin avec lequel elle est exécutée et nous avons lieu d'espérer que les succès de cet artiste seront encore plus complets quand il aura acquis plus d'expérience.

La *Vénus du Capitole*, vue de dos, ne nous semble pas un choix heureux pour faire une étude dessinée. Cet ouvrage est d'une faible exécution.

Le *Faune Barberini* est une belle figure d'étude ; il est finement dessiné ; malheureusement la force du modelé disparaît en grande partie par la manière directe dont la lumière frappe l'original à la place qu'il occupe.

La figure d'après nature est étudiée avec soin ; le modelé est copié avec exactitude, mais peut-être aurait-on pu en choisir un autre plus beau de forme et dont la tête eût du caractère. Le pied gauche est vu trop au-dessus et la jambe droite n'est pas correctement dessinée.

C'est avec une grande satisfaction que nous faisons remarquer que M. Bertinot a, pendant le cours de ses cinq années de pensionnat, toujours rempli avec zèle et exactitude tous les devoirs qui lui étaient imposés. L'Académie remarque avec satisfaction que M. Bertinot pendant le cours de ses cinq années de séjour à Rome a rempli les devoirs qui lui étaient imposés toujours avec zèle, souvent avec talent¹.

M. Bellay, pour sa 3^{ème} année, nous adresse le *Portrait de Masaccio* (gravure) ; la *Sibylle Delphica* d'après Michel-Ange, un *Faune dansant*

¹. Dernière phrase dans la version raccourcie.

dessiné d'après l'antique, *Ganimède enlevé par l'aigle* d'après Michel-Ange, deux figures d'après le modèle vivant. La gravure faite d'après le portrait de Masaccio qui est dans la galerie de Florence, ne rend point complètement le sentiment délicat de l'original ; le modelé du côté ombré n'est pas d'accord avec celui du côté placé dans la lumière. Cette planche néanmoins, est exécutée avec soin.

Le dessin de la *Sibylle Delphique* d'après Michel-Ange ne nous est pas parvenu.

Le dessin d'après le *Faune dansant* ne mérite que des éloges ; le mouvement est bien senti ; les contours ont de la précision ; le modelé a beaucoup de finesse.

Le *Ganimède* d'après le bas-relief de Michel-Ange n'est pas aussi satisfaisant ; c'est une indication intelligente, mais beaucoup trop vague.

Tout au contraire les deux figures faites d'après la nature sont modelées avec fermeté, peut-être même les contours sont-ils accusés avec quelque dureté.

Nous regrettons que M. Bellay n'ait pas choisi des modèles différents d'âge et de nature et des formes plus élégantes, mais nous louons le soin qui a présidé à l'exécution de ses divers ouvrages.

M. Soumy (1^{ère} année). M. Soumy, pensionnaire de 1^{ère} année, a fourni six dessins, la *Sibylle Libica* d'après Michel-Ange, un démon de la barque du *Jugement dernier*, la partie supérieure de *La Dispute du Saint Sacrement* d'après Raphaël, deux dessins d'après nature, un dessin d'après les *Lutteurs*, groupe antique.

Le dessin de la *Sibylle Libica* d'après la fresque de la chapelle Sixtine est une bonne étude faite avec sentiment et qui rend bien le caractère du maître quoique les contours n'aient pas toute la précision qu'on remarque dans l'original.

La figure du démon offre moins d'intérêt ; les muscles sont indiqués avec rondeur et exagération ; l'exécution de ce dessin qui vise à la facilité est systématique et prétentieuse.

La partie supérieure de *La Dispute du Saint Sacrement*, est un sujet d'étude bien choisi et exécuté avec beaucoup d'étude et une

grande conscience. Cependant, les têtes n'ont pas toutes l'élevation de caractère qui distingue l'original. On pourrait désirer un peu plus de vigueur dans les ombres qui se rapprochent trop du ton des demies teintes ; à ces deux observations près, cet important dessin a droit aux justes éloges de l'Académie.

Nous savons gré à M. Soumy d'avoir choisi pour ses figures d'après nature des modèles de caractère différent. Il est fâcheux que la tête du jeune homme, copiée sans doute avec exactitude, manque tout à fait de distinction.

Nous aurions souhaité moins de mollesse dans le dessin fait d'après le groupe des *Lutteurs* ; la tête du lutteur terrassé est tellement vague qu'on n'en distingue aucun trait, mais malgré quelques critiques l'ensemble des travaux de M. Soumy lui mérite un témoignage de satisfaction de la part de l'Académie.

Musique

Les musiciens pensionnaires de l'Académie ont envoyé cette année quatre ouvrages. M. Barthe a produit un opéra italien en un acte et un *Te Deum*, M. Cohen une symphonie et M. Charles Galibert un fragment d'opéra comique. En général le style de ces partitions manque un peu de fermeté et de caractère. Il y a pourtant une notable différence entre le mérite respectif des trois jeunes compositeurs, différence tout à l'avantage de M. Barthe

L'opéra italien¹ de M. Barthe est bien écrit ; les idées, sans être extrêmement saillantes par l'originalité, y sont présentées clairement et bien combinées les unes aux autres ; l'instrumentation en est convenable quoique trop souvent surchargée d'instruments à vent dont l'emploi n'est pas motivé. Il faut citer dans cet opéra une romance pleine de sentiment et de grâce et un final bien conduit.

Le *Te Deum* du même auteur est mieux encore. Il y a de la pompe religieuse dans plusieurs parties et les formes en sont d'une ampleur remarquable. On regrette d'avoir à signaler quelques fautes de prosodie et un air dont la mélodie, empreinte

1. *Teresa e Camillo*.

d'affectation, revêt par un fréquent emploi des appoggiatures un caractère qu'un goût sévère blâmerait même dans une œuvre destinée au théâtre et qui choque encore davantage dans le style sacré.

La symphonie de M. Léon Cohen est bien conçue sous le rapport de la contexture et des proportions de chaque morceau; les instruments d'ailleurs n'y sont pas mal employés, mais les idées qu'on y trouve ne décèlent pas encore chez l'auteur un bien grand sentiment du style symphonique et manquent en outre de valeur intrinsèque. Le style de l'andante surtout est presque commun. Le scherzo cependant, est bien traité, bien écrit et d'un tour agréable.

Nous ne voudrions pas nous montrer trop sévères pour M. Galibert; toutefois il faut reconnaître que sa phrase mélodique paraît souvent indécise et son harmonie n'est pas exempte de quelques duretés. Il instrumente avec un laisser-aller qui n'est pas de l'art, mais seulement le résultat de certaines habitudes d'écrire. De plus il lui arrive quelquefois de couper les vers de telle sorte que le sens des paroles peut échapper à l'auditeur. Nous espérons que M. Galibert, plus sévère pour lui-même, ne s'abandonnera pas sans réserve à une facilité que son goût et ses études ne maintiennent pas avec assez de fermeté.

Pour résumer notre opinion sur les travaux des trois pensionnaires nous nous bornerons à dire que l'envoi de M. Barthe, son *Te Deum* surtout, et le scherzo de la symphonie de M. Cohen (qu'il a mal à propos intitulé *minuetto*) supporteraient l'épreuve de l'exécution devant un public musical, mais que cette épreuve serait dangereuse pour tout le reste.

Certifié conforme. Le secrétaire perpétuel, F. Halévy.

TRAVAUX DE 1856

a) tableau comparatif

Peinture

obligation s	anné e	nom	titre de l'envoi	Remarques
- un tableau de sa compositi on de plusieurs figures, grandeur naturelle. Sujet tiré de la mythologi e ou de l'histoire	5 ^{ème}	Chif flart	- <i>Zénobie</i> - <i>Le</i> <i>Déluge</i> (esquisse peinte)	
- une figure peinte d'après nature et de grandeur naturelle - un dessin très étudié d'après une peinture d'un grand	2 ^{ème}	Giac omo tti		Giacomotti atteint à Venise dans le courant du mois de juin 1856 d'une très grave maladie dont il n'est pas encore rétabli en juin 1857 n'a pu accomplir aucun de ses travaux

maitre de 2 figures au moins ; pl us un dessin d'après l'antique - une 2 ^{ème} figure peinte d'après nature et de grandeur naturelle - l'esquisse peinte ou dessinée d'un sujet qui devra être tiré de la mythologi e ou de l'histoire ancienne sacrée ou profane - une 2 ^{ème} figure peinte d'après nature et de grande proportion	Mail lot	- <i>Saint Jean dans le désert</i> - <i>Un ange du Seigneur apparat à Joseph (esquisse dessinée)</i>	Maillot n'étant appelé à jouir que de 4 années de pension, a dû exécuter dans la 2 ^{ème} année les travaux exigés par le règlement pour la 3 ^{ème}
	Lévy	- <i>La Poésie</i> (copie d'apr. la fresque de Raphaël	Lévy n'étant appelé à jouir que de 3 années de pension, a dû exécuter dans la 2 ^{ème} année les travaux exigés par le règlement pour la 4 ^{ème} . Ce

Correspondance de Sobnetz (2)

- un dessin	au	pensionnaire laborieux
très étudié	Vatican)	a de beaucoup dépassé
d'après	- Ruth et	ses obligations
une	Noémi	académiques
peinture	- figure	
des grands	d'étude	
maîtres de	(<i>Ce qui</i>	
deux	<i>cause la</i>	
figures au	<i>terreur de</i>	
moins,	<i>l'enfant</i>	
- un dessin	<i>est souvent</i>	
d'après	<i>un jeu</i>	
l'antique,	<i>pour</i>	
soit statue,	<i>l'homme)</i>	
soit bas-	- <i>La</i>	
relief	<i>Rentrée</i>	
	<i>des foins à</i>	
	<i>Langbezz</i>	
	<i>a</i>	
	- <i>La</i>	
	<i>Route</i>	
	<i>San</i>	
	<i>Lorenzo à</i>	
	<i>Rome</i>	

Paysage historique

obligations	anné c	nom	titre de l'envoi	Remarques
-une vue prise d'après nature ornée de figures et d'animaux,	2 ^{ème}	Bern ard	- <i>Vue</i> <i>prise sur</i> <i>nature de</i> <i>maisons</i> <i>de Rome</i> - <i>Vue des</i> <i>bords du</i>	Bernard ne devant jouir que de 3 années de pension a dû exécuter dans la 2 ^{ème} année les travaux prescrits par le règlement pour la 3 ^{ème}

Correspondance de Sobnetz (2)

- 2 figures peintes d'apr. nature de 42 cm de proportion	Tibre - 2 figures peintes d'après nature
--	--

Sculpture

obligations	année	nom	titre de l'envoi	Remarques
- exécution en marbre de la figure dont le modèle a été fait l'année précédente	5 ^{ème}	Bonnard	- <i>Notre-Dame de Pitié</i> (groupe en marbre) - Les Vierges sages et les vierges folles	
- le modèle d'une figure de sa composition de grandeur naturelle, - une esquisse	4 ^{ème}	Lepère	- <i>La Reine de Lydie femme de Candaulé</i> (esquisse plâtre)	Le modèle en plâtre devant être exécuté en marbre l'année prochaine ne fait point partie de l'envoi. Lepère toujours laborieux mais toujours lent dans ses travaux, n'a pu trouver le temps de faire l'esquisse exigée par le

d'un groupe en ronde- bosse de 3 figures au plus de 40 cm de proportion au moins			règlement ; il espère pouvoir la joindre à l'envoi de l'année prochaine
- la copie en marbre ébauchée dans la 1 ^{ère} année - une tête d'étude exprimant un sujet	2 ^{ème}	Carp eaux	L'A ^{ic} n'ayant point accueilli comme plausibles les motifs qui ont retardé d'un an l'arrivée à Rome de Carpeaux, lauréat de 1854 et qui lui ont fait perdre la 1 ^{ère} année de sa pension, avait décidé qu'il serait tenu de faire en 1856 la copie en marbre appartenant au gouvernement, mais par suite d'accidents graves et imprévus survenus dans l'état de santé de ce pensionnaire, il a été obligé d'aller passer en France les six derniers mois de 1856 pour se rétablir et n'a pu remplir aucune de ses obligations
- un bas- relief	1 ^{ère}	Dou	- <i>Enfance</i> de Doublemard ne devant jouir que de

Correspondance de Schnetz (2)

d'1 ou 2 figures de grandeur naturelle dont l'une au moins soit nue, plus une esquisse d'un groupe en ronde- bosse de 3 figures au plus même travail		ble mar d	<i>Bacchus</i> (bas- relief plâtre) - <i>Thésée</i> <i>triomphe</i> <i>du</i> <i>minotaure</i> - tête de jeune fille	3 années de pension, l'A ^{ie} réglant l'ordre de ses travaux par décision du 21 déc. 1855, a ajouté pour la 1 ^{ère} année l'obligation de faire une esquisse d'un groupe en ronde-bosse de 40 cm de proportion et de 3 figures au plus
	1 ^{ère}	Cha pu	- <i>Adoratio</i> <i>n des</i> <i>anges</i> (bas- relief plâtre) - <i>L'Âge</i> <i>de fer</i> (esquisse)	Chapu a fait l'esquisse en surplus de ses obligations

Architecture

obligations	année	nom	titre de	Remarques
	e		l'envoi	
- projet d'un monument public de	5 ^{ème}	Anc elet		Ancelet gravement atteint de la fièvre dans les six derniers mois de 1856 et désespérant de

sa compositi on et conforme aux iusages de la France. Les dessins de ce projet sont terminés et en présentent les plans, coupes et élevations. Le format de ces dessins est au moins de la grandeur du papier grand aigle de Hollande			se rétablir à Rome, a obtenu la permission de rentrer en France au mois de décembre dernier à la condition de remettre au secrétariat de l'Ac ^{ie} des Beaux-Arts le travail de sa dernière année pour l'époque de l'exposition des envois de Rome	
- dessins géométrau x d'un monument antique de l'Italie ou de la Grèce. Ces dessins	4 ^{ème}	Gin ain	- restaurat ion du théâtre de Taormin e en Sicile (10 dessi	Le manuscrit du précis historique est joint à l'envoi de musique

doivent		ns)	
être lavés			
et exécutés			
d'apr. le			
monument			
dans l'état			
où il se			
trouve ; pl			
us les			
dessins			
arrêtés de			
la			
restauration			
du			
monument			
et un			
précis			
historique			
sur son			
antiquité			
et sa			
construction.			
Enfin			
le détail			
des parties			
les plus			
intéressantes			
au quart			
de			
l'exécution			
- quatre	2 ^{ème}	- détails	Vaudremer ne devant
études de		de l'arc	jour que de 4 années de
détails	Vau	de Titus	pension a dû exécuter
d'après les	dre	(8 dessin	dans la 2 ^{ème} année les
plus beaux	mer	s)	travaux exigés par le
monument			règlement pour la 3 ^{ème}

s antiques
au quart
de
l'exécution
; plus une
portion de
l'édifice
d'où ces
détails
sont pris
en
indiquant
les
proportion
s et en
faire
connaître
la
constructi
on
- quatre
études de
détails
d'après les
plus beaux
monument
s antiques
au quart
de
l'exécution

2^{ème}

Bon
net

- détails
de la
tribune
de la
basilique
du
forum
Triangul
aire et
du
portique
des
écoles
de
Pompéi
-Détails

même

1^{ère}

Correspondance de Sobnetz (2)

travail	Dau met	du portique du Panthéon d'Agrippa à Rome (5 dessins)
---------	------------	--

Gravure en médailles

obligations	année	nom	titre de l'envoi	remarques
- copie modelée d'un bas-relief antique ; les figures ne doivent pas avoir plus de 65 cm - la copie en creux d'une médaille antique	1 ^{ère}	Dubois	- <i>Adieux d'Orphée à Eurydice</i> (copie en cire d'apr. l'antique) - copie d'une médaille de Syracuse (coin)	

Gravure en taille-douce

obligations	année	nom	titre de l'envoi	Remarques
- 2 études	4 ^è	Bellay	- <i>La Sibylle</i>	La planche ébauchée

Correspondance de Sobnetz (2)

dessinées d'apr. nature et 2 d'apr. l'antique - planche entièrème nt ébauchée du dessin exécuté dans la 3 ^{ème} année	me		<i>delphique</i> (d'après la fresque de Michel-Ange à la Sixtine) - <i>La</i> <i>Communion de</i> <i>s. Jérôme</i> (dessin aquarellé d'après le tableau du Dominiquin) - 2 figures dessinées d'apr. l'antique, 2 fig. d'après nature	devant être terminée dans le cours de l'année prochaine ne fait pas partie de l'envoi. La suspension temporaire de l'entrée à la galerie du Vatican pendant la durée de la translation des tableaux dans une autre partie du palais ayant empêché Bellay de retoucher son dessin de <i>La</i> <i>Communion de s.</i> <i>Jérôme</i> comme il le désirait, il en fera avec ses figures dessinées l'objet d'un envoi séparé qui sera remis au secrétariat de l'École des Beaux-Arts avant l'époque de l'exposition des envois de Rome
- 2 figures dessinées d'apr. nature -2 d'apr. l'antique, - un dessin de 40 cm	2 ^e me	Soumy	- Portrait d'un inconnu (d'après une peinture de Giorgione) - 2 fig. dessinées	Soumy, presque constamment malade depuis son arrivée à Rome, n'a pu remplir aucune de ses obligations académiques en 1856. Les médecins

au moins	d'après	de l'Académie et de
d'après un	nature	l'armée étant
tableau ou		unaniment d'opinion
une		qu'il ne peut espérer
fresque de		de rétablissement
grand		qu'en essayant
maître		l'influence d'un
- une		séjour de quelques
épreuve de		mois en France, le
la planche		directeur vient de
du portrait		l'autoriser à y aller
dessiné		passer l'été. Soumy
dans la		est parti jeudi dernier
1 ^{ère} année,		18 juin pour Lyon,
ébauché		son pays natal
dans le		
courant de		
la 2 ^{de}		

b) rapport sur les travaux des pensionnaires de l'Académie impériale de France pendant l'année 1856.

Peinture

M. Chiffart (5^{ème} année). M. Chiffart, pensionnaire de 5^{ème} année, a choi pour son sujet de son dernier ouvrage *Zénobie précipitée dans l'Araxe*. Quoique un peu théâtrale, cette composition offre de belles lignes ; le rendu a de la vigueur et les différentes parties sont harmonieusement réalisées entre elles. La tête de Zénobie est belle, mais trop petite ; elle contribue à donner à cette figure un aspect gigantesque ; celle de Rhadamiste manque d'élévation dans la forme et de noblesse dans l'ajustement ; enfin les ombres sont un peu noires et lourdes, mais malgré ces critiques, la section se plaît à reconnaître dans ce résumé des études et des efforts de M. Chiffart une supériorité et un progrès considérable sur ses autres envois.

Une esquisse dessinée du même artiste a pour sujet *Le Déluge*. Cette composition, d'une abondance qui manque d'unité et dont l'exécution est molle et monotone, présente cependant, de belles intentions et de la poésie, notamment dans le ciel et les anges qui exécutent les ordres de Dieu.

M. Giacomotti, empêché par une maladie grave n'a rien envoyé cette année.

M. Maillot (2^{ème} année). M. Maillot, pour sa 2^{ème} année, nous adresse une figure d'étude intitulée *Saint Jean dans le désert*. Cet ouvrage est certainement une preuve de progrès ; l'exécution a de la finesse et de la force, surtout dans le torse, mais le caractère général de la figure n'est pas assez élevé pour le nom sous lequel il se présente.

Une esquisse dessinée de *Saint Joseph et l'ange*, assez heureuse sous le rapport pittoresque, pêche malheureusement comme le précédent ouvrage sous le rapport du caractère qui n'exprime pas la gravité et la simplicité évangéliques.

M. Lévy ((2^{ème} année). M. Lévy, pour sa 2^{ème} année a fait choix pour sa copie de la figure de *La Poésie* peinte par Raphaël au plafond d'une des *Stanze*. Ce choix est excellent, mais nous regrettons que ce pensionnaire n'ait pas mis à l'exécution toute la conscience et le soin dont il était capable, car dans ce travail, le caractère des formes et l'aspect de ton manquent de la beauté et du charme qui distingue si éminemment le grand maître.

Dans son tableau de *Noémi*, les figures d'une dimension mixte et douteuse ne sont pas agrandies par le style qui est mesquin et ne rend nullement la grandeur biblique. Le dessin y est incorrect, négligé et nous ne trouvons vraiment à louer qu'une ou deux intentions gracieuses et le ton général qui a de la vérité et du charme. Dans la grande étude de l'homme et de l'enfant on trouve une certaine largeur d'aspect quelque énergie de dessin, mais les têtes sont laides et le modelé intérieur des formes ne s'accorde pas toujours avec les contours. Enfin, même en adoptant ce parti de

peinture décorative, M. Lévy aurait pu faire sentir davantage l'étude directe de la nature et mieux répondre à son programme.

M. Bernard (2^{ème} année). M. Bernard a envoyé deux études de paysage prises dans la campagne de Rome. Nous observerons qu'il eût pu choisir des motifs moins semblables, plus variés dans leurs éléments, mais admettant ces motifs, nous regrettons que leur exécution pauvre, exprime si peu la fermeté des lignes, l'ampleur des formes et la magnificence du ton de cette belle nature qui, vu par de bons yeux et un bon esprit, conduit si directement à ce style historique que recommandent les programmes de l'Académie. Plus heureux dans les deux petites figures qui complètent son envoi, ce pensionnaire a su leur donner de bonnes lignes et de la naïveté dans les caractères.

Résumant nos observations et leur donnant un sens plus général, nous dirons à MM. les pensionnaires : travaillez, fortifiez votre talent ! Que vrai et naïf il exprime alternativement en obéissant à la nature la douceur et la force, la finesse et la grandeur, mais pour acquérir ces qualités si diverses, donnez aussi à vos études des aliments moraux en cultivant votre esprit, en élevant votre cœur, car le style c'est l'homme, l'homme moral qui seul peut faire des œuvres bonnes et durables !

Sculpture

M. Chapu (1^{ère} année). *Adoration des anges* (bas-relief plâtre). *L'Âge de fer* (esquisse bas-relief, plâtre). Ce n'est point sans regrets que la section de sculpture se voit obligée d'être sévère à l'examen des travaux d'un pensionnaire qui avait remporté le prix d'une manière si distinguée. Le bas-relief représentant *L'Adoration des anges* n'a pas le caractère religieux que comportait le sujet. En effet on ne trouve dans cet ouvrage ni le calme ni l'onction qui devaient dominer la composition. Rien en saurait justifier le mouvement désordonné des draperies des anges. La figure du Christ dans laquelle se trouvent pourtant quelques parties d'étude assez bien modelées, manque d'élévation et affecte une contraction qui est contraire au sentiment du sujet. M. Chapu

aurait dû aussi se mieux pénétrer des lois du bas-relief en évitant dans les plans de choquantes disparates qui nuisent à l'harmonie de l'ensemble. Ce pensionnaire a fait preuve de zèle en envoyant une esquisse (*L'Age de fer*) qui n'était point demandée par le règlement, mais il est fâcheux qu'il n'ait pas été mieux inspiré dans cette composition. Le défaut de masses dans la disposition des groupes, l'exagération dans les mouvements des figures et des draperies lui donnent un aspect de mauvais goût et lui ôtent ce caractère de grandeur et cette clarté que doit toujours conserver la sculpture, lors même que par la nature du sujet elle est appelée à rendre les passions les plus violentes. Que M. Chapu étudie l'antique et il y trouvera d'utiles leçons. Il est toujours dangereux de s'affranchir des grands principes de l'art consacrés par l'expérience, le goût et la raison. Nous ne saurions donc trop l'engager à sortir de la fausse voie dans laquelle il s'est égaré et à faire en sorte que les envois qui suivront répondent davantage aux espérances que son prix avait fait concevoir et que nous conservons toujours.

M. Doublemard (2^{ème} année). *Enfance de Bacchus* (bas-relief, plâtre) ; tête de jeune fille (étude d'après nature, plâtre) ; *Thésée triomphe du Minotaure* (esquisse ronde-bosse, plâtre). Le bas-relief *Enfance de Bacchus*, d'une disposition large et d'une bonne entente de plans a le défaut grave de paraître un pastiche de l'antique. Si nous recommandons toujours aux pensionnaires d'étudier les chefs-d'œuvre des anciens, nous ne leur conseillons jamais de les imiter d'une manière servile. Sans cesser de s'en inspirer, M. Doublemard comprendra qu'il doit donner au sentiment qui lui est propre une liberté qui imprime à ses ouvrages un cachet particulier et par cela même plus d'originalité. L'exécution de ce bas-relief est généralement faible. L'étude de la nature ne s'y fait point assez sentir. Sans nous attacher à relever tout ce qu'il offre de défectueux sous le rapport du dessin et du modelé, nous devons pourtant signaler un défaut de proportion dans la figure principale dont la tête est beaucoup trop petite. Nous devons dire aussi que le pied, mal attaché, donne à la jambe un mouvement raide et disgracieux.

La tête d'étude faite d'après un modèle d'un caractère agréable, présente dans la forme générale assez de naïveté, mais le modelé en est indécis et l'arrangement de la coiffure et du costume pourrait être d'un meilleur goût. Nous regrettons que M. Doubemard n'ait pas mieux compris la portée du règlement qui exige, avec raions, une tête d'étude exprimant un sujet.

L'esquisse représentant *Thésée vainqueur du Minotaure* est bien conçue et ne manque pas de caractère. Ce groupe paraîtrait encore d'un meilleur aspect si la jambe gauche de Thésée portait plus franchement. Le tronc d'arbre que rien ne motive pourrait disparaître aussi sans nuire à la solidité de la figure.

M. Bonnardel (5^{ème} année). *Notre-Dame de Pitié* (groupe en marbre) ; *Les Vierges sages et les vierges folles* (esquisse bas-relief en plâtre). C'est avec l'émotion profonde que nous fait éprouver la perte d'un artiste mort si jeune et au moment où tout semblait présager pour lui un heureux avenir que nous venons exprimer à l'Académie notre opinion sur ses deux derniers ouvrages. Nous dirons peu de chose de l'esquisse ayant pour sujet *Les Vierges sages et les vierges folles*, composition qui laisse à désirer sous le rapport de l'ordonnance et de l'entente des plans, bien que quelques figures soient heureusement conçues. Nous avons hâte de rendre compte à l'Académie des impressions qui résultent pour nous de l'examen du groupe représentant *Notre-Dame de Pitié*. Ce sujet, souvent traité par d'illustres artistes, offrait par cela même dans sa conception de très grandes difficultés. Le groupe de M. Bonnardel n'en reste pas moins original. Il frappe et attache par le sentiment pathétique et religieux généralement répandu dans cette œuvre remarquable que recommandent aussi de belles qualités d'exécution. Mais en parlant de l'exécution, nous ne devons pas oublier qu'à l'époque de la mort de M. Bonnardel le marbre était à peine ébauché. Il est donc juste de reconnaître que dans les éloges donnés à cet ouvrage qui honore la mémoire de celui qui l'a conçu, il en revient une part aux jeunes artistes de cœur dont les talents se sont réunis pour donner un si noble et si touchant témoignage de leurs regrets à celui qui fut leur condisciple, leur ami.

Architecture

M. Daumet (1^{ère} année). Ce pensionnaire avait à exécuter pour sa 1^{ère} année quatre études de détails d'après les plus beaux monuments antiques. En choisissant le portique du Panthéon d'Agrippa, édifice d'une rare conservation, il a fait preuve d'un esprit judicieux. M. Daumet donne donc tous les détails de cette partie importante du Panthéon au quart de l'exécution et au nombre des feuilles exigées par le règlement enfin il y a ajouté comme une 5^{ème} étude le sarcophage en porphyre tiré du même portique et actuellement placé à la basilique de Saint-Jean-de-Latran où il décore la chapelle Corsini. Tous ces dessins, cotés avec soin et bien exécutés, reproduisent parfaitement le caractère du monument. Ils sont d'autant plus satisfaisants que ce premier envoi fait présager une suite de belles et bonnes études.

M. Bonnet (2^{ème} année). M. Bonnet présente pour son travail de 2^{ème} année quatre feuilles d'études empruntées à divers édifices de Pompéi. Ces études ont pour objet l'ordre dorique du forum Triangulaire avec détails cotés, l'ordre corinthien de la tribune de la basilique, les détails et plusieurs coupes mesurées, nécessaires au développement de cet ordre, sa base ainsi que son soubassement, l'ensemble et les parties des chapiteaux de la colonne et du pilastre du portique des écoles. À ces études rendues à moitié de l'exécution, M. Bonnet a joint le piédestal du même portique au quart de nature et le détail lavé d'un chapiteau pilastre déposé dans la basilique. Tous ces dessins sont très bien rendus. Le modelé du chapiteau corinthien de la tribune de la basilique qui exprime parfaitement le caractère de sa sculpture est très remarquable et l'ensemble du travail ne laisserait rien à désirer si la différence entre le caractère de l'entablement et ce chapiteau ne devait faire douter qu'ils appartiennent au même ordre d'architecture. M. Bonnet aurait pu certainement fixer son choix sur des exemples d'une plus grande architecture, mais indépendamment de ce que ces exemples ont été déjà reproduits par divers pensionnaires, M. Bonnet retrouvant dans l'élégante architecture de Pompéi une intéressante tradition de l'architecture

grecque a sans doute voulu se rendre compte des analogies qui s'y rencontraient. Il aura voulu prouver par des détails faits avec soin et mesurés avec exactitude que l'on n'avait pas toujours rendu suffisamment justice à la finesse et à la pureté de ses détails, surtout si on les considère comme ils ont dû être avant leur dégradation et avant que quelques-uns d'entre eux aient été dénaturés par des restaurations.

En résumé nous sommes heureux de pouvoir attester que le travail de M. Bonnet nous a paru être celui d'un architecte bien pénétré de l'importance des études auxquelles il doit se livrer. Nous avons dit que si ce pensionnaire ne s'était pas attaché à reproduire pour ses études des détails appartenant à des édifices d'un ordre plus élevé que ceux de Pompéi, c'était peut-être parce qu'ils avaient été avant lui l'objet des recherches de plusieurs de ses prédécesseurs. Quoique ce ne soit de notre part qu'une supposition, s'il en était ainsi, nous n'admettrions pas cette raison parce que les plus beaux exemples de l'architecture antique dont des modèles qui, ainsi que les chefs-d'œuvre auxquels ils appartiennent, seront toujours la base des études substantielles d'où découlent les vrais principes et les saines doctrines de l'art.

M. Vaudremer (2^{ème} année). M. Vaudremer envoie pour son travail de 2^{ème} année les études en six dessins de l'arc de Titus à Rome. Ces dessins représentent la façade et la coupe de l'arc dans son état actuel, avec les restaurations qui y furent faites vers l'année 1821 pour prévenir la ruine totale du monument ; le profil et la face de la clé de l'arc, le piédestal et la base des colonnes engagées qui décorent les deux faces principales, les détails des colonnes et de leur chapiteau, ainsi que ceux de l'entablement qui les surmonte ; enfin une partie des caissons de la voûte, des arcs-doubleaux qui la terminent et des pilastres ornés qui supportent ces arcs-doubleaux. Parmi les édifices de même genre, l'arc de Titus est un des plus parfaits que l'antiquité nous ait laissés. Élevé sur la voie Sacrée aux empereurs Titus et Vespasien, ils rappellent particulièrement la prise de Jérusalem, ainsi que l'indiquent les deux magnifiques bas-reliefs qui décorent les murs du passage et qui font voir l'empereur Titus couronné par la Victoire sur un

char traîné par quatre chevaux et au milieu de la pompe triomphale, le chandelier aux sept branches et les vases sacrés, dépouilles du temple de Jérusalem. C'est à l'une des plus belles époques de l'art romain qu'appartient ce monument et l'on ne peut qu'approuver le choix qu'en a fait M. Vaudremer. Les dessins qu'il en a donnés sont faits avec soin et reproduisent bien le caractère des sculptures qui le décorent. Il est seulement à regretter que l'auteur ait omis de noter assez complètement par des cotes les détails de la modénature. Ces mesures, en constatant l'exactitude portée dans le travail, y eussent ajouté un degré de certitude de plus. En somme M. Vaudremer a rempli ses obligations d'une manière très satisfaisante et mérite les éloges de l'Académie.

M. Ginain (4^{ème} année). Restauration du théâtre de Taormine. Ce fut dans un premier parcours de la Sicile en 1854 que M. Ginain, frappé de la beauté du site et de l'importance des célèbres vestiges de ce théâtre, résolut de faire de leur restauration l'objet des études de sa 4^{ème} année de pensionnaire. Tous les artistes qui ont visité la Sicile et dans cette île merveilleuse, la ville si prospère jadis, où malgré tant de siècles de vicissitudes se voient encore de remarquables traces de son ancienne splendeur, applaudiront à ce choix. En se rappelant les ruines si pittoresques et si imposantes de l'antique cité et au milieu du plus beau et magnifique spectacle de la nature, les majestueux débris du théâtre de Taormine, on ne peut qu'approuver le discernement qui a guidé M. Ginain. La donnée était digne d'occuper un esprit studieux, rempli du désir de soulever une partie du voile qui cache encore, malgré tant de recherches, un grand nombre de secrets de l'architecture ancienne. Mais la tâche était difficile, laborieuse et peut-être, comme le fait pressentir l'auteur lui-même, trop grande pour qu'il ait pu la remplir complètement dans les limites du temps qui lui était possible d'y consacrer. Sans entrer dans des discussions approfondies sur les époques précises de l'érection de ce théâtre, on doit admettre avec M. Ginain et la généralité des

auteurs qui ont traité la question¹ que ces ruines portent le caractère de deux époques distinctes, une époque primitive qui remonte aux temps de la possession grecque ; une ou plusieurs époques postérieures qui appartiennent à la domination romaine. Ainsi on peut admettre que tout ce que la beauté et la convenance du site ajoutent d'attraits au monument remonte aux descendants des hellènes et ce qui y a été joint avec somptuosité, en luxe et en recherches pour satisfaire aux exigences d'un peuple déjà bien moins austère est l'œuvre des romains. Les dessins de M. Ginain, se composant de deux plans, de quatre coupes, de deux façades et de deux vues, offrent alternativement l'état actuel de chacune de ces parties et leur restauration. C'est au sommet d'un rocher et d'où l'œil parcourt les perspectives les plus ravissantes qu'est placé le théâtre. À part quelques substructions sous une partie du portique extérieur la roche lui sert partout de fondation. Jusqu'à présent les plans de ce beau et magnifique monument offraient une courbe régulière tracée d'un seul point du centre et concentrique avec le demi-cercle du mur du podium, mais la forme donnée par M. Ginain en diffère sensiblement. Elle est irrégulière et n'a pu être obtenue qu'avec cinq points. C'est un changement dans le tracé jusqu'alors généralement connu et dont la cause est difficile à établir d'une manière satisfaisante. Elle ne nous semble pas pouvoir être attribuée à la difficulté de l'exécution car des constructions à élever suivant une courbe composée, sont beaucoup moins faciles à exécuter que celles à établir sur un demi-cercle et en admettant avec M. Ginain que le but ait été d'augmenter le nombre des places, la légère augmentation qui pouvait en résulter ne saurait être une raison plausible pour avoir pu motiver la déviation regrettable d'une forme simple et régulière prescrite par les auteurs anciens et dont l'application s'est trouvée généralement confirmée. Nous croyons avec ce pensionnaire que l'aspect peu satisfaisant en plan de la courbe qu'il a adoptée est inappréciable dans l'état actuel des ruines et qu'il ne l'avait d'abord pas remarqué sur les lieux. Mais

¹ Voir indépendamment de tous les plans gravés la restauration du théâtre de Taormine exécutée par M. Duc en 1828 pour son travail de 3ème année.

cela s'explique lors même qu'elle existerait par le développement incomplet et par l'irrégularité dans la hauteur des murs encore debout, car l'effet nécessairement désagréable de la courbe aurait été très sensible au contraire dans l'édifice achevé où la direction des lignes horizontales devait très ostensiblement faire sentir à l'œil la différence entre un demi-cercle parfait et une courbe composée de plusieurs segments. Nous admettons la conviction de M. Ginain sur l'exactitude du fait, mais nous avons dû hésiter à la partager. Des relevés du théâtre au moyen de cordes d'une précision certaine, ont donné pour résultat un tracé concentrique de tous les cercles du théâtre et le plan qui en a été le résultat a pu contenir les niches et les portes dans l'intérieur comme aussi les arcades d'inégale largeur à l'extérieur du portique que M. Ginain énonce avoir nécessité une courbe d'un plus grand développement. Quoi qu'il en soit, c'eût été plus que jamais le cas de faire connaître les opérations géométriques employées pour trouver la courbe réelle, à l'effet d'en constater l'exactitude aux yeux de tous et nous exprimons sous ce rapport notre vif regret de ce qu'aucune mesure ne soit inscrite ni sur le plan ni sur les coupes et les élévations de l'état actuel de l'édifice. Si les restaurations demandées à MM. les pensionnaires doivent offrir un intérêt général et leur être utiles et instructives comme à tout le monde, elles ne le peuvent que par une consciencieuse et presque minutieuse reproduction de tous les éléments encore existants. Cette partie du travail n'admet aucune indécision et rien n'y doit être omis pour réunir le plus de matériaux possible, car rien de ce qui existe n'est superflu et tout ce qui manque tend à rendre les restitutions incomplètes et incertaines. M. Ginain signale comme une autre singularité dans le théâtre de Taormine la grande hauteur du podium et de la scène, hauteurs qui cependant, n'ont rien de bien extraordinaire, comparativement à d'autres exemples et aux prescriptions des auteurs anciens, puis l'existence de passages souterrains. Il en déduit qu'indépendamment des jeux scéniques cet édifice devait servir aussi à d'autres destinations d'accord avec les usages des anciens telles que la célébration dans les théâtres de cérémonies religieuses, de fêtes publiques, la réunion d'assemblées populaires et même des combats de

gladiateurs et d'animaux. On peut admettre partiellement cette induction dont en effet la tradition, plus ou moins authentique, s'est conservée sur les lieux et se trouve relatée dans des ouvrages sur le théâtre de Taormine publiés vers la fin du siècle dernier, mais nous ne saurions le faire qu'avec certaines restrictions apportées à l'opinion exprimée par M. Ginain que les souterrains existants auraient servi principalement à faire entrer, tenir captifs et laisser arriver les animaux destinés aux luttes des amphithéâtres dans l'enceinte du podium. Les restes des gradins découverts et dessinés par M. Ginain varient de 0,40 à 0,48 et 0,50 cm de largeur. La restauration que cet architecte a fait consiste à les couvrir de dalles en marbre qui laissent pour le siège et le placement des pieds un espace de 85 cm. Les gradins offrent de cette façon la disposition ordinairement adoptée, mais sans le renforcement creusé dans presque tous les gradins des théâtres antiques. Cette déviation d'un usage général qui empêche que le spectateur n'incommodé involontairement ce dernier, puis la nécessité de faire porter la dalle, partie sur de la pierre, partie sur de la maçonnerie, enfin la dimension précitée des anciens gradins, ces circonstances font supposer avec plus de raison que ces gradins formaient alternativement un siège et un emplacement pour les pieds, supposition d'autant plus admissible qu'il en résulte une plus grande commodité, une plus grande harmonie avec la magnificence du théâtre et un parfait accord avec l'emplacement existant dans le petit théâtre ou Odéon de Catane. Du reste cette disposition, déjà donnée par Houel, n'exclut pas les revêtements en marbre ; ils sont nécessités par la nature abrupte de la pierre, la richesse de l'édifice et autorisés par des applications conservées dans d'autres théâtres antiques. Le fait que l'accès aux places du public se réduit dans l'état actuel à un seul passage de six mètres de largeur, lequel mène à des escaliers taillés dans le roc, a suggéré à M. Ginain l'idée qu'il avait existé des rampes sur un vaste terrain encombré de débris de constructions anciennes et modernes et situé derrière le post-scenium, mais le manque de ressources pécuniaires et de temps n'ayant pas permis à ce pensionnaire d'y faire des fouilles, il n'a recueilli aucune indication certaine à ce sujet. Quoi qu'il en soit, on a lieu de s'étonner que

même avec ces rampes les accès seraient restés réduits à deux seulement, de 4 à 5 mètres de largeur, ce qui pour 10 à 11 000 personnes que le théâtre pouvait contenir, devait rendre très incommode l'arrivée et la sortie des spectateurs. En tous cas nous ne saurions partager l'opinion de M. Ginain que sous ces rampes devaient se trouver pour les représentations des combats d'animaux des dépendances telles entre autres qu'un *vivarium* ou parc pour ces derniers. En donnant à ces dépendances supposées pour seul moyen de communication avec le théâtre un étroit corridor souterrain avec une porte plus étroite encore et dont les parois conservaient des traces d'enduits (en *opus signum*) spécialement employés aux constructions hydrauliques, notre conviction est que cette voûte était plus particulièrement destinée à l'écoulement des eaux et non au transport impossible de cages renfermant des ours et des taureaux et à l'enlèvement des gladiateurs et des animaux tués. Dans la restauration des coupes et des élévations, M. Ginain a employé les fragments d'architecture qu'il a trouvés sur les lieux et qui, dessinés au trait et ajoutés au mémoire, ne se composent que d'un chapiteau de pilastre corinthien, d'un chapiteau de colonne d'ordre ionique, d'une corniche et d'une partie de frise et architrave. M. Ginain regarde avec raison ces fragments comme exécutés par les romains, mais offrant les traces de l'influence grecque. Du reste et sauf l'indication des différentes natures de marbres employés aux colonnes, il ne donne aucun éclaircissement sur leurs différentes dimensions qui devaient venir à l'appui des ordres qu'il a introduits dans son travail. Nous ne pouvons que regretter cette pauvreté de documents qui a dû rendre difficile à l'auteur et qui rend douteuse aux autres, la certitude de sa restauration. Nous ignorons s'il faut en accuser l'insuffisance des recherches de M. Ginain ou une détérioration ou destruction considérable depuis 1823, car à cette époque il existait encore sur les lieux des fûts de colonnes d'au moins quatre diamètres différents, des chapiteaux d'autant de hauteurs diverses et des fragments de quatre corniches différentes et de riches caissons¹, d'où il résulte la nécessité de

¹. Parmi ces fragments était celui donné par M. Ginain puis un deuxième qui

l'emploi d'autant d'ordres variés et la preuve de leur existence dans l'édifice restauré. Houel compta en 1784 trente-cinq morceaux de fûts de colonnes, tant en granit, en cipolin, en marbre dit de Porta Santa et Saravezza, plusieurs baies en marbre blanc et de la même matière, sept chapiteaux de trois mesures différentes, enfin dans les *Antiquités de la Sicile*¹ de M. le duc de Serradifalco, le nombre des fûts d'une inégale dimension est aussi de quatre. Ces faits constatent que les ressources offertes par les ruines avaient plutôt augmenté que diminué jusqu'en 1842 et ils semblent motiver notre appréhension que la restauration du théâtre de Taormine par M. Ginain ne présente pas toute l'exactitude possible et désirable. Ainsi, dans la façade de la scène, les cinq portes, nullement d'accord dans leur forme avec les constructions existantes, présentent toutes la même dimension et décoration au lieu d'offrir pour la porte royale du centre l'importance qui, d'accord avec les auteurs, la caractérise si ostensiblement dans tous les théâtres antiques conservés. Il en est de même de l'application générale des revêtements en marbre. Ils ont dû être au contraire assez restreints par suite de l'absence des trous de crampons dans les murs et par la découverte des traces de stuc, lesquels rendent plus probable l'emploi plutôt général de ce genre d'enduits. Quant à la galerie supérieure composée de colonnes isolées placées au devant des piliers portant des arcades, cette disposition est très admissible.

Indépendamment de ces remarques nous devons, en vue des grands et nombreux dessins de M. Ginain qui sont le résultat d'un travail considérable, ajouter l'observation que les lavis, tous en couleur, ont paru la plupart trop foncés et manquer de la clarté transparente que doivent offrir des dessins d'architectes. La coloration peut dans beaucoup de cas ajouter à cette clarté pour faire plus facilement distinguer la nature des matériaux et donner une idée plus complète de l'effet de leur emploi, mais elle ne doit

comprend encore le larmier, un troisième brisé au-dessus du larmier qui se composait de la cimaise avec des oves et des perles et un quatrième enfin qui n'offrait plus que la cimaise et un commencement d'oves.

¹, Domenico Lo Faso Pietrasanta Serradifalco, *Le Antichità di Sicilia*, Palerme, Virzi, 1843.

pas empêcher de distinguer les détails et nuire à l'effet des masses. Comme nous l'avons déjà exprimé et comme M. Ginain l'a fait entendre lui-même, les moyens et le temps dont il pouvait disposer pour la restauration éminemment importante qu'il a entreprise et que son zèle lui a fait choisir, ne lui ont sans doute pas permis de se livrer sur place à toutes les recherches et études nécessaires pour que le résultat ait pu complètement répondre à son désir. Cependant, et malgré nos observations, le travail de M. Ginain est d'un très grand intérêt. Il ajoutera d'utiles matériaux aux travaux de nos pensionnaires de l'Académie de France à Rome et il enrichira d'une nouvelle œuvre remarquable la précieuse collection de leurs belles études. Dans cette appréciation du théâtre de Taormine, nous avons voulu surtout faire ressortir le véritable intérêt que comporte ce genre d'étude appliqué aux monuments antiques ; il doit consister essentiellement à en présenter dans tous ses détails leur état actuel. C'était un devoir pour nous d'éveiller l'attention sur ce point afin que dans l'avenir, MM. les pensionnaires aient soin de se préoccuper davantage de cette partie de leurs travaux. Elle est la plus importante pour donner aux restaurations des remarquables édifices de l'antiquité la plus grande exactitude possible et tout à fait indispensable pour les ressusciter avec les rares perfections qui constituent leur éternelle beauté.

Gravure en taille-douce

La section de gravure s'étant assemblée à l'École des beaux-arts le 5 septembre 1857 a procédé par ordre à la vérification et à l'examen des ouvrages de MM. les pensionnaires graveurs. Elle regrette que de graves maladies aient empêché les envois d'être tous au complet.

M. Bellay (4^{ème} année). M. Bellay a envoyé une grande aquarelle représentant *La Communion de saint Jérôme* d'après le Dominiquin. Ce dessin reproduit parfaitement le caractère du tableau original ; la couleur en est belle et l'exécution très soignée. La section n'a pas lieu d'être aussi satisfaite des études dessinées par le même pensionnaire. Deux exécutées au crayon rouge

d'après nature sont molles et le choix des poses manque de simplicité ; dans la figure de femme les jambes et surtout la main gauche sont faiblement dessinées ; la figure du jeune homme, quoique la tête paraisse trop forte, ne manque pas d'une certaine grâce ; il n'en est pas de même des dessins faits d'après l'antique ; ils sont sous tous les rapports d'une exécution beaucoup trop négligée. La section pense que la maladie sérieuse dont M. Bellay a été atteint peut servir d'excuse à la faiblesse de la dernière partie de ses travaux.

M. Soumy (2^{ème} année) n'a pu remplir aucune de ses obligations. Sa santé a été compromise par une maladie tellement grave que M. le directeur a dû obtenir pour ce pensionnaire l'autorisation de rentrer en France.

M. Dubois (1^{ère} année). M. Dubois (Alphée), graveur en médailles a envoyé *Les Adieux d'Orphée et d'Euridice*, copie en cire d'après un bas-relief antique, plus une gravure en creux sur acier d'après une médaille de Syracuse. Ces copies sont faites avec soin, et la médaille surtout reproduit bien le caractère de l'original.

Musique

M. Conte (1^{ère} année). Pour son travail de 1^{ère} année M. Conte a fait choix d'une messe solennelle avec chœur et à grand orchestre. Le premier morceau de cette messe, le *Kyrie*, pourrait être empreint d'un caractère plus religieux. Plusieurs parties du *Gloria* sont bien traitées ; le début a de l'ampleur ; le *Laudamus te* où l'on regrette de rencontrer quelques duretés et même quelques négligences harmoniques, est cependant, un morceau bien écrit pour les voix et dont le style ne manque pas de distinction. Dans le *Qui tollis*, solo avec chœur, d'un bon sentiment mélodique, nous avons plusieurs fois remarqué le mot *Miserere* coupé ainsi en deux *mise-rere* ; cette façon, de scinder la parole par de longs silences est fort en usage dans la musique bouffe, mais on ne saurait l'admettre pour la langue latine et le style religieux. Dans le *Credo* on trouve quelques longueurs et l'on pourrait reprocher à l'auteur

d'avoir fait abus de l'imitation et de la fugue mais l'*Incaranatus est*, écrit pour trois voix, sans l'intervention du chœur, mérite d'être mentionné ; le *Crucifixus* a un bon caractère et le plan général de ce *Credo* est largement conçu. Enfin le *Sanctus* et l'*Agnus Dei* renferment quelques mélodies larges et simples, mais ces deux morceaux ont aussi trop de développements. Malgré les observations critiques que nous cru devoir adresser à M. Conte, nous nous plaisons à reconnaître que son ouvrage se distingue par des qualités essentielles qui attestent des études sérieuses et nous fait bien augurer de son avenir.

M. Barthe (2^{ème} année). M. Barthe pour son envoi de 2^{ème} année a composé un opéra sur des paroles françaises dont le sujet est *Don Carlos*. Nous sommes heureux de voir ce jeune pensionnaire justifier la bonne opinion que l'Académie avait conçue de lui. Nous avons remarqué dans le 1^{er} acte un chœur d'introduction plein de vigueur et de caractère, une ballade qui a de la couleur, un air pour ténor d'un heureux sentiment et dans le final un chœur de prêtres d'un style noble et élevé. Le 2^{ème} acte débute par un chœur de femmes, léger et gracieux et se termine par un quintette bien développé et traité avec talent. L'andante maestoso surtout est remarquable par l'intérêt et la bonne disposition des parties vocales. Bien écrit, bien instrumenté avec soin, indiquant un vif sentiment scénique, cet ouvrage, malgré quelques parties un peu prétentieuses, nous donne les plus grandes espérances pour l'avenir de M. Barthe.

M. Cohen (4^{ème} et 5^{ème} années). Pour remplir ses obligations de 4^{ème} et 5^{ème} années, M. Léonce Cohen a soumis à l'Académie deux ouvrages dramatiques, chacun en un acte, l'un comique, l'autre sérieux. Dans le premier nous citerons un quatuor habilement fait et une romance élégante qui s'enchaîne à un duo d'une déclamation vive et spirituelle. Nous devons faire remarquer à ce jeune compositeur plusieurs morceaux de cet ouvrage ont entre eux une certaine ressemblance de rythme, de formes mélodiques et de mouvement. De cette ressemblance résulte nécessairement la monotonie. Cette partition néanmoins, est satisfaisante dans

son ensemble ; l'allure en est franche et la touche en est facile et délicate. Quoique étudié avec soin, le second de ses deux opéras offre peu d'intérêt ; les mélodies manquent quelquefois de simplicité et de franchise ; l'introduction a toutefois droit d'être remarquée ; elle renferme une prière pour voix d'hommes, morceau d'ensemble d'un beau caractère et bien écrit.

Par ses derniers travaux M. Cohen nous prouve qu'il a travaillé avec fruit. Son exécution est plus sûre, son style est plus dégagé. Nous espérons que le temps et l'expérience feront de ce jeune pensionnaire un compositeur de talent.

Certifié conforme. Le secrétaire perpétuel, F. Halévy.

TRAVAUX DE 1857

a) tableau comparatif

Peinture

obligations	année	nom	titre de l'envoi	remarques
- composition de plusieurs figures de grandeur naturelle. Sujet tiré de la mythologie ou de l'histoire	3 ^{ème}	Lévy	<i>Le Souper. Libre. Saint Sature</i>	Lévy n'étant appelé à jouir que de 3 années de pension a dû exécuter dans la 3 ^{ème} année les travaux exigés par le règlement pour la 5 ^{ème}
- une figure peinte d'apr. nature et de grandeur naturelle - l'esquisse peinte ou dessinée d'un sujet qui doit être tiré de la mythologie	3 ^{ème}	Giacomo	- <i>Saint Vincent de Saragos se Agrippine femme de Germanicus</i> <i>quitte le camp à la suite de la</i>	

e ou de			<i>sédition</i>	
l'histoire			<i>qui y</i>	
ancienne			<i>avait</i>	
sacrée ou			<i>éclaté</i>	
profane				
- copie	3 ^{ème}		- <i>Saint</i>	Maillot n'étant appelé à jouir
d'un		Mail	<i>Luc</i>	de 4 années de pension a
tableau de		lot	(carton	dû exécuter dans la
grand			d'apr.	3 ^{ème} année les travaux exigés
maître ou			le	par le règlement pour la 4 ^{ème}
d'un			tableau	Maillot ayant peint cette
fragment			de	seconde copie sur toile
de			Rapha	imprimée au plâtre pour
3 figures			ël à	imiter la fresque, prie le
au moins			l'A ^{ic} de	secrétaire de l'École de ne
d'après les			Saint-	pas faire vernir cette toile
fresques			Luc)	pour l'exposition
ou les			copie	
originaux			peinte	
des grands			d'apr.	
peintres -			un	
une			fragme	
esquisse			nt de	
peinte de			la	
sa			fresqu	
compositi			e de	
on de			Rapha	
65 cm au			ël dans	
moins, ne			la	
comprena			même	
nt pas			galerie	
moins de			-	
15 figures			<i>Martyre</i>	
d'un sujet			<i>de</i>	
qui devra			<i>sainte</i>	
être tiré de			<i>Juliette</i>	

Correspondance de Sobnetz (2)

la			(esquis	
mythologi			e	
e ou de			peinte)	
l'histoire				
ancienne				
sacrée ou				
profane				
- une	1 ^{ère}		- étude	Le fragment dessiné ne fait
figure		Clé	d'après	pas partie de l'envoi sera
peinte		men	nature	remis au secrétariat de
d'apr.		t	- deux	l'École à Paris en même
nature de			figures	temps que les dessins de
grandeur			à	Delaunay
naturelle -			cheval	
un dessin			(d'apr.	
très étudié			un	
d'apr. une			bas-	
peinture			relief	
des grands			antiqu	
maîtres de			e)	
2 figures			-	
au moins ;			fragme	
- un dessin			nt	
d'apr.			dessin	
l'antique			é	
			d'après	
			<i>L'Incen</i>	
			<i>die du</i>	
			<i>Bourg</i>	
			(fresqu	
			e de	
			Rapha	
			ël)	
même	1 ^{ère}		- <i>La</i>	Delaunay ayant désiré faire
travail		Dela	<i>Leçon</i>	la tête d'étude de ses figures
		unay	<i>de flûte</i>	peintes, les deux dessins ne

(fig. font pas partie de l'envoi et
d'apr. seront remis au secrétariat de
nature) l'École à Paris pour l'époque
- de l'exposition en même
fragme temps que ceux de M Soumy
nt et Bellay, pensionnaires
dessin graveurs
é
d'après
l'*Héliod*
ore
(fresqu
e de
Rapha
ël)
-
fragme
nt
dessin
é
d'apr.
un
bas-
relief
de
Phidia
s

Paysage historique

obligations	année	nom	titre de l'envoi	remarques
- un tableau de sa composition dont le sujet	3 ^{ème}	Bernard	- <i>La Fuite de Néron (paysage)</i>	Bernard ne devant jouir que de 3 années de pension a dû exécuter dans la

est tiré de l'histoire ancienne sacrée ou profane	3 ^{ème} année les travaux prescrits par le règlement pour la 4 ^{ème} et dernière
---	--

Sculpture

obligations	année	nom	titre de l'envoi	remarques
- exécution en marbre de la figure dont le modèle a été fait l'année précédente	5 ^{ème}	Lepère	- <i>Nyssia reine de Lydie, femme de Candaule</i> (figure en marbre) - tête de <i>bacchante</i> (marbre) - <i>Baptême de J.C.</i> (esquisse ronde-bosse, plâtre) - <i>Portement de Croix</i> (esquisse bas-relief, plâtre)	Lepère ajoute à son travail de dernière année l'envoi de tous les travaux arriérés des autres années de son pensionnat
- une figure de ronde-bosse de sa	3 ^{ème}	Carpiaux	- figure d'étude (plâtre)	Carpeaux dont la figure d'étude n'était pas terminée pour

proportion au moins			malade depuis 6 mois et longtemps menacé de perdre la vue n'a pu accomplir aucun de ses travaux
- copie en marbre d'une statue antique - une tête d'étude exprimant un sujet	2 ^{ème}	Cha pu	- <i>Le Tireur d'épine</i> (copie en marbre du bronze)
- un bas- relief d'1 ou 2 figures de grandeur naturelle dont l'une au moins soit nue, plus une esquisse d'un groupe en ronde- bosse de 3 figures au plus	1 ^{ère}	Man iglier	- <i>La Mort d'Abel</i> (bas-relief plâtre)

Correspondance de Sobnetz (2)

Architecture

obligations	année	nom	titre de l'envoi	remarques
- projet d'un monument public de sa composition et conforme aux usages de la France. Les dessins de ce projet sont terminés et en présentent les plans, coupes et élévations. Le format de ces dessins est au moins de la grandeur du papier grand aigle de Hollande	5 ^{ème}	Ginain	- Caserne de cavaliers (projet ; 23 dessins)	
- dessins géométraux d'un monument antique de l'Italie ou de la Grèce. Ces dessins	3 ^{ème}	Vaudremer	- mausolée d'Hadrien, (restaurati on, 10 dessins)	Vaudremer n'étant appelé à jouir que de 4 années de pension a dû exécuter dans la 3 ^{ème} année les travaux attribués par le règlement à la 4 ^{ème} . Le précis

doivent être lavés et exécutés d'après le monument dans l'état où il se trouve ; plus les dessins arrêtés de la restauration du monument et un précis historique sur son antiquité et sa construction . Enfin le détail des parties les plus intéressantes au quart de l'exécution			historique est joint dans la caisse de la peinture au rouleau de l'architecture
- quatre études de détails d'après les plus beaux monuments antiques au quart de l'exécution ; plus une	3 ^{ème}	Bon net	- temple du Soleil (3 dessins) - temple de Vesta à Rome (4 dessins) - plafonds de la cathédrale
			Les dessins du plafond de la cathédrale de Messine ont été exposés l'année dernière à Rome ; ils ne sont donc pas destinés à faire partie de l'exposition à Paris et n'ont été

Correspondance de Sobnetz (2)

portion de l'édifice d'où ces détails sont pris en indiquant les proportions et en faire connaître la construction			de Messine (2 dessins)	compris dans l'envoi que pour être réclamés au secrétariat de l'École par un ami de Bonnet
- quatre études de détails d'après les plus beaux monuments antiques au quart de l'exécution même travail	2 ^{ème}	Dau met	- temple de la Concorde (3 dessins) - tombeau de Cornelius Scipion (1dessin)	
	1 ^{ère}	Guil laum e	- théâtre de Marcellus (4 dessins)	

Gravure en médailles

obligations	année	nom	Titre de l'envoi	remarques
- une figure d'apr. nature en bas-relief de 35 cm au moins ; - une pierre gravée en creux - une autre	2 ^{ème}	Dubois	- figure d'étude - copie d'un camée antique - copie d'une pierre gravée antique - tête d'étude (médaillon)	

en relief,
toutes deux
d'apr.
l'antique
- tête
d'étude
exprimant
un sujet
dans un
médaillon de
16 cm en
cire

Gravure en taille-douce

obligations	année	nom	titre de l'envoi	remarques
- la planche du dessin fait dans la 3 ^{ème} année, ébauché dans la 4 ^{ème}	5 ^{ème}	Bellay	- <i>La Sibylle delphique</i> (d'après la fresque de Michel-Ange à la Sixtine ; planche non terminée) - tête d'étude - tête de <i>Christ</i>	Bellay souvent malade n'a pu terminer sa planche pour l'époque de l'exposition de Rome mais elle sera rendu au secrétariat de l'École pour l'époque de l'exposition des travaux des pensionnaire

<p>- 2 figures dessinées d'apr. nature - 2 d'apr. l'antique, -un dessin de 40 cm au moins d'apr. un tableau ou une fresque de grand maître ; le dessin devra avoir au moins 38 cm sur 27 et servir pour faire la planche de même dimension à graver dans le cours des 2 dernières années ; - une épreuve de la planche du portrait dessiné dans la 1^{ère} année, ébauché sur cuivre dans le courant</p>	<p>3^{ème} Soumy</p>	<p>- portrait d'un inconnu (d'après une peinture de Giorgione) - <i>La Création de l'homme</i> (d'apr. la fresque de Michel-Ange) - 2 figures dessinées d'apr. nature - 2 figures dessinées d'après l'antique</p>	<p>s à Paris Soumy, repris par la maladie qui a nécessité son retour momentané en France l'année dernière n'a pu terminer la planche du portrait ni aucun de ses autres travaux pour l'époque de l'exposition de Rome. Il espère être en mesure de la terminer, moins cependant, la planche du portrait. Le dessin qu'il doit graver dans les 2 dernières années est terminé ; quant aux 2 figures</p>
---	---	--	--

de la 2 ^{ème}			d'apr. nature et d'apr. l'antique elles seront jointes aux travaux de Bella pour l'exposition à Paris
- 2 figures nues d'apr. nature	1 ^{ère}	Gaillar d	- portrait de la reine <i>Marie de Médicis</i> (d'apr. Van Dyck, galerie Borghese)
- 2 dessins de figures d'après l'antique			- fragment de <i>La Dispute du Saint Sacrement</i> (d'apr. la fresque de Raphaël)
- 4 études de fragments ou parties détachées d'apr. les tableaux ou les fresques des grands maîtres			- 2 figures dessinées d'après nature
- le dessin d'un beau portait ancienneme nt peint par quelque maître célèbre dont l'original doit être pris en Italie (le			- 2 figures dessinées d'après l'antique

Correspondance de Sebnerz (2)

dessin aura
au moins
22 cm de
haut ; le
masque doit
en avoir 6)

Musique

obligations	année	nom	titre de l'envoi	remarques
- 2 partitions complètes sur des paroles françaises, italiennes ou latines et oratorio ou symphonie composés de 4 morceaux	2 ^{ème}	Conte		Conte malade pendant les 3 derniers mois de son pensionnat n'a pu terminer son travail avant de quitter Rome, mais il a pris l'engagement de le faire remettre au secrétariat de l'École à Paris pour l'époque du jugement des travaux des pensionnaires

b) rapport de l'Académie

Peinture

[manque le début]. Dans sa copie d'une figure d'enfant d'après Raphaël le caractère des formes est rond et lourd ; l'expression si vive et si pleine de feu qui anime la tête du modèle n'est pas rendue et chose qui tient peut-être à la différence des moyens d'exécution, le ton est noir et ne rend pas complètement celui de la fresque.

M. Giacomotti (3^{ème} année). Ce pensionnaire qui a eu le malheur d'être longtemps malade nous adresse une figure qu'il intitule *Saint Vincent de Saragosse*. Cette figure d'un bon ensemble offre des parties assez bien exécutées, d'une bonne couleur, mais on regrette l'adjonction de figures d'anges qui ont de la crudité dans le ton et dont l'exécution sent trop la pratique.

Son esquisse qui représente *Agrippine quittant le camp de Germanicus* est d'un beau ton mais laisse à désirer sous le rapport de la composition, car le mouvement des figures n'a pas l'impulsion générale propre à exprimer le sujet.

M. Lévy (3^{ème} année). Pour son dernier envoi M. Lévy qui n'a que trois années de pension, a fait un tableau représentant *Le Souper libre ou dernier repas des martyrs chrétiens*. Cette scène dont la pensée est belle, demandait dans son exécution plus de force et d'énergie, car c'était là l'un des principaux caractères de la physionomie romaine. L'action pouvait être plus soutenue en mesurant mieux la part que chacun devait y prendre. Ainsi les chrétiens qui entourent la table ne participent pas assez aux sentiments élevés exprimés par le saint et la foule des spectateurs n'en reçoit pas une impression assez déterminée, mais le sujet, nous l'avons dit, est bien choisi ; les lignes sont heureuses ; la figure du saint a de la noblesse et de l'autorité dans le geste ; son ajustement est beau, d'une exécution large et souple. Enfin l'Académie reconnaît dans cet ouvrage de grands progrès dont elle félicite M. Lévy et elle

espère que ce jeune artiste saura conserver et suivre à Paris la bonne impulsion reçue de son trop court séjour à Rome.

Paysage historique

M. Bernard (3^{ème} année). M. Bernard envoie pour sa dernière année un paysage dans lequel il a placé pour sujet *La Fuite de Néron*. Des lignes brisées, des plans multipliés ôtent à cet ouvrage le caractère de grandeur et de solennité d'une nature que le sujet choisi permettait de copier, mais on remarque dans l'exécution des détails heureusement étudiés, de la vérité de ton et l'Académie reconnaît que les efforts de ce jeune artiste ont amené de véritables progrès.

L'Académie a reçu cette année une bonne impression de l'examen des travaux des pensionnaires peintres. Elle est heureuse de l'exprimer ici et elle espère que ce sera pour eux un encouragement et une preuve de l'intérêt avec lequel elle suit leurs efforts et constate leurs progrès.

Sculpture

M. Maniglier (1^{ère} année). *La Mort d'Abel* (bas-relief plâtre). On peut louer dans ce bas-relief l'entente des plans et le choix du sujet qui prêtait à d'heureux développements et pouvait fournir le modèle d'une belle étude. Malheureusement l'auteur n'a pas su donner à ses personnages le caractère qui leur convenait ; la figure d'Abel n'est pas d'une nature assez jeune et celle de Caïn, malgré la violence du mouvement, est sans énergie ; dans les deux figures le dessin manque de fermeté et de grandeur. Si l'Académie se montre sévère envers ce premier travail d'un pensionnaire qui a fait de louables efforts, c'est parce qu'elle est convaincue que M. Maniglier, au début de sa pension, saura mettre à profit les conseils qu'elle lui donne dans l'intérêt de son avenir.

M. Chapu (2^{ème} année). *Le Tireur d'épine* (copie en marbre). L'Académie n'a que des éloges à donner à M. Chapu pour le soin

qu'il a apporté dans l'exécution de cette copie qui rappelle bien le caractère de l'original.

M. Carpeaux (3^{ème} année). Figure d'étude en plâtre. L'Académie aurait désiré que M. Carpeaux eût donné à sa figure des lignes plus heureuses et eût fait choix d'un modèle qui lui permit de montrer davantage que la beauté peut s'allier à la vérité. Ces conseils donnés à M. Carpeaux n'empêchent point l'Académie de reconnaître dans l'ouvrage de ce pensionnaire une étude fine et vraie de la nature. Que M. Carpeaux conserve toujours cette précieuse qualité, mais qu'il cherche en même temps à élever son style en exerçant son talent sur de nobles sujets.

M. Lepère (5^{ème} année). *Tête de bacchante*, marbre. L'Académie regrette que ce marbre exécuté avec soin ne soit pas animé par une expression plus en rapport avec le sujet.

Portement de croix, esquisse bas-relief. M. Lepère est resté bien au-dessous du sujet si pathétique qu'il a choisi; des figures toutes d'une égale saillie et disséminées sur la surface du bas-relief, donnent de la monotonie à cette composition dans laquelle aucun groupe ne fixe l'attention.

Le Baptême du Christ, esquisse ronde-bosse. M. Lepère n'a pas donné à sa composition le caractère que comportait le sujet et les lignes n'en sont pas heureuses.

Nyssia reine de Lydie, femme du roi Candaulé, statue en marbre. En présence de cette statue on a de la peine à comprendre le sujet et le sentiment que l'artiste a voulu exprimer. Le torse, trop incliné vers le côté droit, les jambes également fléchies donnent à cette figure un mouvement indécis et tourmenté qui nuit à sa pondération; plus simple et plus conforme aux lois de la statuaire l'œuvre de M. Lepère aurait présenté un ensemble plus harmonieux. La tête manque aussi d'expression et de beauté. Toutefois, malgré les défauts que nous venons de signaler, cet ouvrage a des qualités que l'Académie se plaît à reconnaître; les jambes sont bien dessinées et d'une belle forme; la statue dans son ensemble a un certain aspect de grandeur.

Architecture

M. Guillaume (1^{ère} année). M. Guillaume a fait choix pour sujet de son 1^{er} envoi des restes du théâtre de Marcellus à Rome. Il en donne les détails développés en 5 feuilles de dessins. On ne peut qu'approuver le choix fait par M. Guillaume d'un monument des meilleurs temps de l'architecture romaine et le soin avec lequel il l'a reproduit. Peut-être un peu plus de légèreté dans les ombres permettrait-elle de mieux voir tous les détails. L'Académie voit dans ce travail un gage heureux des efforts que fera dans l'avenir M. Guillaume pour s'initier aux vrais principes de l'architecture romaine dont il a sous les yeux les plus beaux modèles.

M. Daumet (2^{ème} année). Pour sa 2^{ème} année M. Daumet adresse à l'Académie 4 feuilles de détails ; 3 feuilles sont consacrées à la reproduction des restes du temple de la Concorde ; la dernière nous donne le figuré du sarcophage de Scipion. On ne peut que féliciter M. Daumet sur l'ensemble de ce travail ; ses dessins sont mesurés avec soin et rendus avec conscience. Il est à regretter toutefois que l'abus des teintes foncées ait entraîné ce pensionnaire dans une lourdeur de modelé fâcheux. L'entablement surtout manque totalement de transparence et l'on ne retrouve plus dans ces noirs si fortement accentués la finesse et la suavité du travail de la matière. M. Daumet les a beaucoup mieux reproduites dans les parties de ses dessins qui sont en pleine lumière, tels que le modillon de face et de dessous et le chapiteau intérieur. La base de ce même ordre pêche par un peu de sécheresse. Malgré ces légers reproches l'Académie se plaît à reconnaître dans M. Daumet un goût heureux dans le choix de ses modèles, une recherche peine de conscience et le désir bien réalisé de remplir convenablement ses obligations.

M. Bonnet (3^{ème} année). M. Bonnet pour remplir ses obligations de sa 3^{ème} année a adressé à l'Académie une suite d'études d'après des fragments qui existent dans le jardin Colonne et qui proviennent, suivant la tradition, du temple du Soleil bâti par Aurélien. L'Académie applaudit à ce choix et signale avec plaisir la

pureté du dessin, l'exactitude et la fermeté du modelé des parties restaurées. Toutefois elle croit devoir faire remarquer à M. Bonnet que la puissance du ton général du grand entablement ne laisse pas deviner que ces fragments sont formés de marbre blanc, en même temps que l'opacité et la lourdeur des ombres tend à diminuer à l'œil la grandeur réelle. Quel que soit le procédé employé pour rendre l'esprit d'une forme d'architecture, on doit toujours tendre à en faire sentir la dimension relative et la matière, éléments importants de toute œuvre architecturale. L'Académie aurait désiré également dans le dessin qui représente l'état actuel de la frise une étude plus fine et plus approfondie des ornements sculptés.

L'envoi de M. Bonnet se complète par une suite d'études sur le temple de Vesta au Vélabre. L'Académie signale dans les 4 dessins qui représentent cet édifice et ses détails, la même pureté et le même mérite de modelé que dans les études ci-dessus examinées, avec cette différence, tout à l'avantage de ces dessins, que la matière s'y laisse parfaitement apprécier.

M. Bonnet a joint à ses diverses études lavées 2 feuilles de détails qui témoignent du soin, excessif peut-être, avec lequel il a analysé la partie sculpturale des deux édifices objets de ses études. Quoiqu'il en soit des observations ci-dessus exprimées, l'ensemble des études de M. Bonnet témoignent d'un zèle, d'une intelligence et d'une habileté remarquables.

M. Vaudremer (3^{ème} année). M. Vaudremer, dans sa 3^{ème} année de pensionnat, a dû accomplir un travail de 4^{ème} année. Il a envoyé la restauration du mausolée d'Adrien, aujourd'hui le château Saint-Ange. L'envoi comprend 7 dessins dont 4 plans, une élévation, une coupe et une feuille de détails de l'état actuel, trois plans, une élévation et une coupe de la restauration et un mémoire explicatif. Les relevés de l'état actuel sont exécutés avec soin ; l'élévation et la coupe présentent des dessins très satisfaisants. Toutefois l'Académie regrette qu'à côté du tracé géométral de la coupe, l'auteur ait représenté l'effet perspectif des édifices qui avoisinent le château Saint-Ange, deux genres de dessins incompatibles entre eux. En pensant à l'importance du

monument comme une œuvre des plus capitales de l'empereur Adrien, si passionné pour l'architecture, et en considérant ce que la restitution de l'importante ruine offrait à l'imagination de grand, de magnifique et même d'excellent comme architecture romaine, le choix de M. Vaudremer avait été accueilli avec une vive et juste satisfaction par tous les artistes. Les descriptions de ce mausolée par les auteurs anciens, par les historiens du Moyen Âge et les artistes et savants de l'époque de la Renaissance, les découvertes de statues et d'autres beaux fragments qui y avaient été faites, enfin la tradition qui désignant jadis les magnifiques colonnes de la nef de Saint-Paul-hors-les-Murs, comme de riches dépouilles de ce monument, toutes ces circonstances portaient à espérer que la mise au jour de nombreux restes d'architecture et de sculpture pourrait être la suite de la belle tâche que M. Vaudremer s'était imposée. Malheureusement, et c'est avec un profond regret que nous l'avons constaté, très peu de découvertes ont eu lieu. Aucune n'a pu éclairer le trop vaste champ de conjectures sur la conception primitive de la sépulture d'Adrien. Aussi dans son très intéressant et bon mémoire où, après de consciencieuses recherches sur les édifices funèbres des anciens, M. Vaudremer expose l'histoire du mausolée romain et où il énumère les matériaux qui lui ont servi, il annonce que c'est surtout dans les écrits des auteurs et dans les plus anciennes représentations du célèbre édifice qu'il a puisé les éléments de sa restauration. Sous ce rapport le mausolée d'Adrien, sculpté par Filarète dans un bas-relief de la porte en bronze de Saint-Pierre où se voit sur un soubassement carré un seul étage de colonnes surélevé d'un étage en retrait orné de pilastres, la gravure de l'Abacco et un dessin de Silvestro Peruzzi conservé à Florence et qui n'offrent également qu'une colonnade, puis la présence d'antiques masses saillantes indiquant, selon M. Vaudremer, la place de l'entablement, du large chemin en spirale et sa discontinuation ultérieure, lui ont fait adopter au-dessus du soubassement carré, décoré de refends, de guirlandes et de bucrânes, une seule rangée de colonnes pour former autour la partie circulaire la principale décoration du monument. Au-dessus de cette colonnade, un peu en retrait, ne s'élève plus qu'un attique décoré de corps saillants n'offrant rien

qui caractérise un ordre d'architecture. La forme conique donnée à la partie supérieure a été introduite par l'auteur à l'instar, dit-il, d'exemples antiques et surtout la description du tombeau de Mausole. Le sommet de ce monument est terminé par un quadrigé représentant Apollon. Ce couronnement, d'une notoriété très incertaine, a été préféré par M. Vaudremer à la colossale pomme de pin en bronze conservée au Vatican¹ et provenant du tombeau d'Adrien. Cet ornement si important et caractéristique qui couronne, on peut dire, toutes les restaurations connues, devait au moins trouver une place dans la restauration de ce pensionnaire. Son emploi l'aurait sans doute conduit à adopter une couverture plus en rapport avec le monument élevé à Rome que la couverture imitée de la pyramide du monument élevé à Halicarnasse et qui supportait en effet un quadrigé. Pour se conformer aux descriptions qui parlent de nombreuses sculptures en bas-reliefs et ronde-bosse représentant des hommes et des chevaux, M. Vaudremer a décoré d'une frise compose de petites figures l'entablement de l'ordre ; il a placé des statues entre les colonnes et aux angles du soubassement, des groupes de chevaux et de guerriers. Malgré l'existence d'un certain nombre d'inscriptions recueillies sur le monument et mentionnées même par l'auteur, une seule est ménagée dans l'attique, au sommet de l'édifice et une table pour en recevoir une deuxième occupe dans une disposition peu usitée, une grande partie de la frise et de l'architrave de l'entablement de l'étage carré. La restauration ainsi conçue produit l'effet d'offrir une trop grande simplicité relative, c'est-à-dire comparativement à la richesse et à la magnificence des monuments antiques de ce genre et de la plupart des restaurations tentées à la suite de celle de l'Abacco. Elles sont enrichies de deux et même de trois rangées de colonnades, d'une plus abondante décoration sculpturale, quelquefois de soubassements ornés de pilastres et d'inscriptions. Enfin elles présentent une magnificence qui semblerait plus d'accord avec l'importance, la grandeur et la somptuosité qu'on suppose que le créateur de la villa Adrienne et de tant d'autres importants édifices, avait dû réunir dans son

¹. La Pigna.

mausolée, construction qu'il avait conçue et commencée lui-même et par laquelle, il y a tout lieu de le croire, cet empereur a dû vouloir laisser à la postérité une preuve ostensible et durable de sa munificence personnelle, aussi bien que de la puissance romaine. En effet, une plus grande richesse paraît plus conforme à l'usage général des romains, car les ruines encore existantes de tant de monuments funèbres élevés pour des personnages très inférieurs, étalent un luxe et une ostentation excessive dans l'importance des masses et la richesse des détails. Lorsque des tombeaux d'hommes restés inconnus étaient parfois surmontés de trois ordres superposés et que le *septizonium*, cet autre mausolée impérial élevé à Rome après celui d'Adrien offrait sept étages de colonnes, l'hypothèse en faveur de plusieurs étages pour ce dernier semble offrir une plus grande probabilité. Toutefois, comme preuve matérielle et péremptoire ne pouvant être rigoureusement opposée à la proposition de M. Vaudremer, l'Académie ne saurait vouloir la discuter en détail ni la rejeter comme tout à fait inadmissible. Cependant, et en adoptant même le principe de la restauration, elle croit devoir observer qu'en plaçant des statues entre les colonnes à peine isolées du mur et sur des piédestaux y adhérent, M. Vaudremer semble avoir rendu, pour ainsi dire, impraticable ce que Procope rapporte lorsqu'il écrit¹ : « les romains furent réduits à briser les statues qui décoraient l'édifice pour en précipiter les morceaux sur les assaillants ». Plus d'espace derrière la colonnade, en facilitant la circulation, aurait concilié davantage sa restauration avec les faits historiques. L'Académie trouve aussi d'un caractère peu analogue à celui du monument la grille dont M. Vaudremer l'a entouré et la manière dont il a placé sur les piédestaux qui la divisent les paons en bronze doré provenant également du mausolée d'Adrien. Malgré les précédentes observations auxquelles l'important travail de M. Vaudremer a donné lieu, l'Académie félicite ce pensionnaire de l'avoir entrepris, d'y avoir apporté un grand soin, beaucoup de zèle et de talent. Elle ne peut vouloir le rendre responsable de la pénurie des découvertes en fait de

¹. *De Bello gothico*, liv. I, chap. 22.

documents et de matériaux qui auraient pu le mettre à même de reproduire le magnifique édifice dans son état primitif. Elle apprécie l'excessive difficulté de l'entreprise et ne saurait que donner des éloges mérités à son auteur, même lorsque le résultat ne semble pas réunir toutes les qualités désirables. À ce sujet l'Académie croit devoir ajouter à de précédentes remarques sur les travaux de restauration des monuments antiques par MM. les pensionnaires de l'Académie de France à Rome, que les investigations auxquelles ils doivent se livrer comportent deux manière distinctes de les traiter, celle qui, après le relevé exact de l'état actuel consiste dans la restauration ou la reproduction la plus scrupuleuse des édifices, lorsque les restes laissent peu de choses aux conjectures et permettent de leur rendre avec certitude leur aspect primitif ; et celle qui exige que restitution, c'est-à-dire une seconde conception presque complète, lorsque l'insuffisance des ruines contraint l'auteur de cette restitution à se substituer, par suite d'éléments réels et incontestables, au primitif auteur pour recréer en quelque sorte son œuvre. Dans ce dernier cas qui existe pour la ruine sur laquelle s'élève le château Saint-Ange, l'objet principal devait être de se bien pénétrer de l'esprit qui présida à l'origine du monument antique et d'étudier toutes les circonstances au milieu desquelles il fut créé. C'était une œuvre fortement empreinte d'un caractère de grandeur, de beauté et de magnificence qu'il fallait reproduire. En effet l'histoire, la tradition et les majestueux vestiges encore existants n'ont cessé d'identifier ces éminentes qualités avec l'aspect que devait offrir, dans sa merveilleuse splendeur, le plus vaste et le plus magnifique mausolée impérial élevé à Rome, alors que cette ville se regardait comme la souveraine du monde.

M. Ginain (5^{ème} année). Dans le cours de la 5^{ème} année le pensionnaire doit le projet d'un monument public de sa composition et conforme aux usages de la France. Les dessins de ce projet sont terminés et présentent les plans, coupes, élévations, plus les détails convenables tant pour la clarté des idées que pour la construction. Le format de ces dessins est au moins la grandeur du papier grand aigle de Hollande. M. Ginain est loin d'avoir

satisfait à ces conditions en n'envoyant qu'une simple esquisse incomplète et sur de très petites échelles et si nous disons que cette esquisse est en outre incomplète, c'est que M. Ginain ne nous offre que le plan du rez-de-chaussée. Le programme qu'il s'est donné est celui d'une caserne de cavalerie pour six cents chevaux environ, ce que nous avons à grand peine deviné en comptant les stalles indiquées, car à l'exception de douze écuries et de quatre grandes selleries, cet unique plan du rez-de-chaussée est dépourvu de toute légende indicative qui puisse faire connaître la destination des autres pièces. On devine que les bâtiments dont l'édifice se compose et leurs dépendances contiennent un manège découvert. Ce dernier, ainsi que l'esplanade qui précède la caserne, sont accompagnés de portiques dont on ne comprend pas l'utilité puisqu'ils ne conduisent à rien. Il y a quatre vastes escaliers mais ils ne sont pas placés convenablement pour desservir les chambrées qui occupent les étages supérieurs, au nombre de quatre dans le corps de bâtiment principal et de deux seulement dans les bâtiments en ailes. Nous ignorons quelles peuvent être les distributions de ces divers étages dont les plans manquent. Tout ce que nous pouvons dire de l'esquisse produite par M. Ginain, c'est qu'elle présente une masse assez bien disposée et que l'élévation et la coupe ont un certain caractère de grandeur et un aspect assez bien approprié au sujet, mais tout cela, si peu développé qu'il est difficile pour ne pas dire impossible de formuler une opinion sur un semblable travail. C'est dont à regret que l'Académie se trouve dans la pénible obligation de blâmer ce pensionnaire qui, dans les quatre premières années de son séjour à Rome, avait envoyé de bonnes et consciencieuses études, d'avoir attaché si peu d'importance au travail de sa 5^{ème} année. Lorsque que pour clore les travaux des architectes l'Académie leur demande de la composition d'un édifice à l'usage de la France, elle entend que ce projet doit être convenablement étudié, sur une échelle suffisante pour que les détails de l'architecture, de la décoration et de la construction en donnent une idée complète.

Gravure en taille-douce

M. Gaillard (1^{ère} année). M. Gaillard pour sa 1^{ère} année, a envoyé un grand dessin à la sanguine représentant un fragment de *La Dispute du Saint Sacrement* d'après Raphaël au Vatican. Ce dessin est fait avec beaucoup de soin et d'exactitude ; les têtes sont surtout très remarquables. Ce travail possède de grandes qualités et prouve un pensionnaire laborieux.

M. Gaillard a joint à ce fragment 4 figures dessinées, 2 d'après nature et 2 d'après l'antique. Le *Discobole* est une figure faible d'exécution. La *Vénus de Milo* manque de fermeté et d'étude, surtout dans la partie inférieure. Les figures d'après nature sont plus satisfaisantes. Nous engageons ce pensionnaire à l'avenir à faire des figures plus étudiées. Le tableau de M. le directeur de Rome fait mention d'un portrait dessiné à l'aquarelle par le même pensionnaire représentant *Marie de Médicis* d'après Van Dyck. Ce dessin n'a pas été mis sous les yeux de l'Académie.

M. Soumy (3^{ème} année). M. Soumy pour sa 3^{ème} année a envoyé un grand dessin représentant *La Création du monde* d'après Michel-Ange. Ce dessin est largement exécuté et assez bien dans le caractère de l'original. On pourrait lui reprocher un peu de mollesse générale, mais il faut tenir compte de la difficulté qu'il y a à copier d'après cette peinture qui fait partie de la voûte de la chapelle Sixtine.

Ce pensionnaire a joint à ce dessin une figure de femme d'après nature, assez finement dessinée, mais dont la pose n'est pas heureuse.

M. Bellay (5^{ème} année). M. Bellay pour sa 5^{ème} année a envoyé deux têtes dessinées d'après nature, très étudiées ; la tête de la femme est d'un caractère original et largement modelé ; la tête d'étude, Le *Christ*, n'a pas le caractère convenable au sujet ; les études d'enfants gravées à l'eau-forte d'après Raphaël ne méritent que des éloges.

La tête dessinée d'après nature et gravée à l'eau-forte a beaucoup de fermeté et surtout de caractère. Nous regrettons de ne pouvoir

adresser de semblables éloges à l'*Adam et Ève* dont le travail, trop surchargé, a altéré les formes. Nous espérons que M. Bellay fera de nouveaux efforts pour mettre dans la planche de sa 5^{ème} année les qualités que nous avons remarquées dans les autres envois et qui, dans l'état actuel, laisse encore beaucoup à désirer.

Gravure en médailles

M. Alphée Dubois (2^{ème} année). M. Alphée Dubois a envoyé une figure d'étude, bas-relief en cire. Cette figure dont la pose manque de développement est maigre et mesquine ; la saillie est trop forte, les plans mal entendus. Dans la composition et dans l'exécution de cette étude, M. Dubois aurait dû se rappeler qu'il était graveur en médailles et la faire dans les conditions de l'art qu'il cultive.

Ce pensionnaire a envoyé également la copie d'une tête antique qui est faite avec soin, mais à laquelle on peut reprocher une mollesse générale. Il a envoyé aussi une pierre gravée qui est d'une grande faiblesse d'exécution et une tête d'étude médaille en cire qui est assez belle de caractère et assez bien dessinée.

Musique

M. Conte (2^{ème} année). Ce pensionnaire ayant été malade pendant plusieurs mois n'a pu exécuter des fragments d'un opéra italien intitulé *Isabella di Lara*. Dans les morceaux soumis à notre examen nous aurions désiré plus d'élévation dans le style et plus de soin dans la prosodie italienne. Signalons cependant, un chœur d'hommes bien écrit pour les voix, un air de baryton d'un bon sentiment mélodique et un chœur de villageois qui a de la couleur et du mouvement.

M. Barthe (3^{ème} année). M. Barthe a envoyé pour sa 3^{ème} année un oratorio avec paroles françaises (*Judith*), ouvrage remarquable par un sentiment vrai et élevé du style qui convient à ce genre de composition. Les envois antérieurs de ce pensionnaire avaient fait concevoir sur lui des espérances que sa dernière partition justifie complètement. L'introduction n^o 1 est d'un beau caractère ; l'air

de Judith et l'air de basse avec chœur méritent aussi d'être signalés, mais les morceaux qui nous ont paru supérieurs encore aux précédents sont le n° 5, chœur sans accompagnement, bien écrit intéressant, d'un charmant effet ; le n° 6 quatuor et chœur d'un beau sentiment religieux ; une scène descriptive à deux personnages pleine de mouvement dramatique et dont la partie instrumentale est fort habilement traitée. Enfin un cantique, chœur général, termine cette œuvre de façon grandiose.

M. Galibert (4^{ème} année). M. Galibert dont l'Académie regrette la perte récente avait envoyé pour ses travaux de 4^{ème} année des fragments d'opéra français. Peut-être eussions-nous pu faire quelques observations sur son style en général, nous croyons devoir nous en abstenir ; on comprendra le sentiment qui nous dicte cette réserve. Toutefois disons que plusieurs morceaux ne manquent pas de grâce et sont d'une allure facile en rapport avec la légèreté du sujet.

Pour copie conforme. Le secrétaire perpétuel, F. Halévy.

TRAVAUX DE 1858

a) tableau comparatif

Peinture

obligation s	anné e	nom	titre de l'envoi	Remarques
- compositi on de plusieurs figures de grandeur naturelle. Sujet tiré de la mythologi e ou de l'histoire	4 ^{ème}	Maillo t	- <i>Saint Rémi</i> <i>fait distribuer</i> <i>aux pauvres</i> <i>après une fête</i> <i>les restes du</i> <i>festin</i>	Maillot n'étant appelé à jouir que de 4 années de pension a dû exécuter dans la 4 ^{ème} année les travaux exigés par le règlement pour la 5 ^{ème}
- copie d'un tableau de grand maître ou d'un fragment de 3 figures au moins d'apr. les fresques ou les originaux des grands peintres ;	4 ^{ème}	Giac motti	- <i>Évanouisse</i> <i>ment de</i> <i>sainte</i> <i>Catherine</i> (copie d'apr. une fresque du Sodoma) - <i>Saint</i> <i>Jean-</i> <i>Baptiste et</i> <i>les juifs dans</i> <i>les eaux du</i> <i>Jourdain</i>	

- une
esquisse
peinte de
sa
compositi
on de
65 cm au
moins, ne
comprena
nt pas
moins de
15 figures
d'un sujet
qui devra
être tiré
de la
mythologi
e ou de
l'histoire
ancienne
sacrée ou
profane

- une 2^{ème}
figure
peinte
d'apr.
nature de
grandeur
naturelle -
un dessin
d'apr. une
peinture
des grands
maîtres de
2 figures
au

Cléme
nt

- *La Sieste*
(figure
d'étude)
- *La*
Descente de
croix
(d'apr.
Daniel de
Volterra)

Le dessin ne fait pas
partie de l'envoi ; il
sera remis au
secrétariat de l'École
à Paris en même
temps que les figures
d'envoi de Delaunay

moins ;			
- un			
dessin			
d'apr.			
l'antique,			
statue ou			
bas-relief			
- une	2 ^{ème}	- La	Delahuny n'étant
figure	Delau	<i>Colombe et</i>	appelé à jouir que de
peinte	nay	<i>la fourmi</i>	4 années de pension
d'apr.		<i>(figure</i>	a dû exécuter dans la
nature de		<i>d'étude)</i>	2 ^{ème} année les
grandeur		- <i>Mort de la</i>	travaux exigés par le
naturelle -		<i>nympe</i>	règlement pour la
l'esquisse		<i>Hespérie</i>	3 ^{ème}
peinte ou		<i>fuyant</i>	Ce pensionnaire
dessinée		<i>Esacus fils</i>	n'étant pas satisfait
d'un sujet		<i>de Priam</i>	de sa figure qu'il
qui doit		<i>(esquisse)</i>	avait faite pour
être tiré			remplir ses
de la			obligations
mythologi			académiques en a
e ou de			recommencé une
l'histoire			autre et n'a pu
ancienne			terminer celle-ci
sacrée ou			pour l'époque de
profane			l'envoi, mais la
			figure dessinée ci-
			contre et le tableau
			de la Mort de la
			nympe Hespérie
			qu'il substitue à
			l'esquisse exigée par
			le règlement seront
			remis au secrétariat
			de l'École à Paris

			pour l'époque de l'exposition
1 ^{ère}	Sellier	- <i>Un des esclaves de la gens Plautia condamné à mourir de faim, invoque les dieux et leur promet un sacrifice s'il échappe à ce supplice</i> (figure d'étude)	
		- <i>La Théologie</i> (dessin d'apr. la fresque de Raphaël)	
		- dessin d'apr. un bas-relief du Panthéon	

Paysage historique

obligations	année	nom	titre de l'envoi
- un tableau d'une vue prise sur nature de	1 ^{ère}	Didier	- <i>Vue prise dans la campagne de Rome</i> - <i>Vue prise aux environs de Rome</i> - <i>Enfants jouant avec un lézard</i>

Correspondance de Sebnetz (2)

1,30 de
dimension
et
2 figures
peintes
d'après
nature de
42 cm de
dimension

Sculpture

obligations	année	nom	titre de l'envoi	Remarques
- exécution en marbre de la figure dont le modèle a été fait l'année précédente	3 ^{ème}	Doubl emard	- <i>L'Automne</i>	Doublemard n'étant appelé à jouir que de 4 années de pension a dû exécuter dans la 3 ^{ème} année les travaux exigés par le règlement pour la 5 ^{ème} . À la suite de la maladie qui l'avait empêché l'année dernière de terminer son modèle pour l'exposition, ce pensionnaire a perdu sa mère et a été autorisé par le ministre à se rendre à Paris ; à peine de retour à Rome il a été pris de maux de jambes qui l'ont empêché longtemps

			de travailler debout. Le modèle de sa figure n'est point mentionné ; aussitôt qu'il le sera Doublemard retournera en France où il terminera le marbre dont l'ébauche sera faite ici avant la fin de l'année
- le	4 ^{ème}		
modèle		Carpe	Carpeaux avait manifesté d'abord
d'une		aux	l'intention d'exécuter
figure de			un groupe dont le
sa			sujet tiré du Dante
compositi			est l'épisode du 6 ^{ème}
on de			Ugolin. Sur les
grandeur			représentations du
naturelle			directeur appuyées
- une			sur les prescriptions
esquisse			du règlement, ce
d'un			pensionnaire avait
groupe en			consenti à ne faire
ronde-			qu'une seule figure,
bosse de			un s. Jérôme, mais
3 figures			depuis il a persisté à
au plus de			reprandre
40 cm			l'exécution de son
proportion			1 ^{er} projet. Il en est
au moins			résulté, comme il
			était facile de le
			prévoir, qu'il n'a pu
			se trouver en mesure

<p>- une 3^{ème} figure de ronde- bosse de sa compositi on et de grandeur naturelle -l'esquisse arrêtée en</p>	<p>Chapu</p>	<p>- <i>Triptolème</i> (modèle en plâtre) - <i>Le Retour du soldat de Marathon</i> (esquisse bas-relief)</p>	<p>de terminer son modèle pour l'exposition. Pour être juste envers ce pensionnaire, le directeur a besoin d'ajouter que malgré l'irrégularité constamment remarquée dans l'accomplissement de ses travaux obligatoires, il suffit d'avoir vu dans son atelier la quantité d'études de tout genre qu'il a faites d'apr. les maîtres pour pouvoir être assuré qu'il étudie sérieusement son art et met à profit son séjour à Rome à l'égal de tout autre pensionnaire</p>
--	--------------	---	--

bas-relief d'une compositi on importante ne comprena nt pas moins de 8 figures ; l es figures de cette esquisse auront 40 cm de proportion au moins			
- copie en marbre d'une statue antique - une tête d'étude exprimant un sujet	2 ^{ème}		- <i>La Vénus Médicis</i> - tête d'étude (plâtre)
- un bas- relief d'l ou 2 figures de grandeur naturelle dont l'une au moins soit nue,	1 ^{ère}	Tourn ois	Tournois avait entrepris un bas- relief représentant le Bon Samaritain. Arrivé au moment de l'exposition sans avoir pu se contenter du résultat qu'il avait obtenu de son

Correspondance de Schnetz (2)

- esquisse d'un groupe en ronde- bosse de 3 figures au plus	travail, il l'a détruit ; il s'engage à produire un autre bas-relief en même temps que les travaux exigés par le règlement pour l'année prochaine
---	--

Architecture

obligations	année	nom	titre de	Remarques
	e		l'envoi	
- projet d'un monument public de sa compositio n et conforme aux usages de la France. Les dessins de ce projet sont terminés et en présentent les plans, coupes et élévations. Le format de ces dessins est au moins de	4 ^{em} e	Vaudr emem er	- Musée de province (projet ; 2 dessins)	Vaudremer n'étant appelé à jouir que de 4 années de pension a dû exécuter dans la 4 ^{eme} année les travaux attribués par le règlement à la 5 ^{eme} . Pressé par sa famille de retourner en France à l'expiration de sa pension il n'a laissé ce projet au directeur que pour se mettre en règle avec ses obligations, le jugeant lui-même trop peu important pour être exposé. Il se propose de le remplacer par un autre à l'exposition de l'École

la grandeur du papier grand aigle de Hollande				
- dessins géométraux d'un monument antique de l'Italie ou de la Grèce. Ces dessins doivent être lavés et exécutés d'après le monument dans l'état où il se trouve ; plu s les dessins arrêtés de la restauration du monument et un précis historique sur son antiquité et sa construcio n. Enfin le détail des parties les plus intéressante	4 ^{ém} c	Bonne t	- restauratio n du théâtre de Pompéi et des monumen ts environna nts (10 dessins)	Le précis historique est joint dans la caisse de la peinture aux envois de la section de musique

s au quart de l'exécution				
- quatre études de détails d'apr. les plus beaux monuments antiques au quart de l'exécution ; plus une portion de l'édifice d'où ces détails sont pris en indiquant les proportions et en faire connaître la constructio n	3 ^{em} e	Daum et	- temple de la Victoire Aptère à Athènes - Parthénon d'Athènes - théâtre d'Hérode Atticus à Athènes	Le mémoire est joint aux envois de la section de musique
- quatre études de détails d'apr. les plus beaux monuments antiques au quart de l'exécution	2 ^{em} e	Guilla ume	- portique d'Octavie à Rome (4 dessins)	
même travail	1 ^{ere}	Heim	- temple d'Hercule	Heim arrêté dans ses travaux par une

Correspondance de Sobnetz (2)

à Cori maladie qui l'a forcé de retourner provisoirement en France rendra compte de ses travaux à l'Académie dès qu'il se trouvera en état de les accomplir. Le retour de ce pensionnaire a été autorisé par le ministre

Gravure en médailles

obligations	année	nom	titre de l'envoi	Remarques
- copie en médaillon d'une statue antique	3 ^{ème}	Dubois	- <i>Discobole</i> (copie en médaillon)	
- exécution sur camée de la tête d'étude faite l'année précédente - l'esquisse très arrêtée d'une médaille dont le sujet n'aura pas moins de 3 figures sur un champ circulaire de		s	- <i>Trasteverina</i> (camée) - Pandore recevant la boîte fatale (esquisse)	

Correspondance de Sobnetz (2)

28 cm

Gravure en taille-douce

obligations	année	nom	titre de l'envoi	Remarques
- 2 figures dessinées d'après nature - 2 d'après l'antique - l'ébauche entièrement terminée de la planche dont le dessin a été exécuté dans le courant de la 3 ^{ème}	4 ^{ème}	Soumy		Soumy sans cesse interrompu dans ses travaux par les soins de sa santé qui n'a pu se faire au climat de Rome a été autorisé par le ministre à passer la dernière année de sa pension à Paris. Il a en conséquence quitté l'Académie à la fin de novembre de l'année dernière et doit

			rendre compte de ses travaux directement au secrétariat de l'Académie à Paris
- 2 figures dessinées d'apr. nature - 2 d'apr. l'antique, - un dessin de 40 cm au moins d'apr. un tableau ou une fresque de grand maître - une épreuve de la planche du portrait dessiné dans la 1 ^{ère} année, ébauché sur cuivre dans le courant de la 2 ^{ème}	3 ^{ème} Gaillard d	- portrait de <i>Jean Bellin</i> (musée du Capitole) - <i>Le Cénacle</i> de L. de Vinci - portrait du <i>Péruçin</i> (salle du Cambio à Pérouse) - <i>La Madone</i> (d'apr. le tableau de Raphaël du palais Connestabile de Pérouse) - <i>La Madone</i> (d'apr. J. Bellin à l'École des beaux-arts de Venise) - <i>La Vierge</i> (d'apr. le tableau de L. de Vinci du palais Melzi à - portrait de <i>Marie de Médicis</i> (d'apr. le tableau de Van Dyck, galerie Borghese à Rome) - Portrait de	L'ébauche du portrait de J. Bellin est terminée. Le dessin du Cénacle du Vinci est celui que Gaillard a exécuté pour satisfaire à ses obligations de 2 ^{ème} année. Les figures dessinées d'après nature et le dessin d'après un bas-relief du

Correspondance de Sobnetz (2)

<p>Murillo (d'apr. l'original peint par lui-même, galerie Corsini à Rome) - 2 figures dessinées d'apr. nature et d'après un bas-relief du Parthénon</p>	<p>Parthénon seront jointes à l'envoi des peintures de Delaunay. Tous les autres dessins mentionné s ci-contre attestent de l'emploi laborieux que ce pensionnai re a fait de son temps depuis qu'il est à Rome</p>
---	---

Musique

obligations	année	nom	titre de l'envoi	Remarque s
- 2 partitions complètes sur des paroles françaises, italiennes	2 ^{ème}	Bizet	- <i>Don Procopio</i> (opera buffa)	

ou latines et oratorio ou messe solennelle				
même travail	1 ^{ère}	Colin	- messe solennelle à grand orchestre	Colin n'étant appelé à jouir que d'une année de pension à Rome a quitté l'Académi e au commence ment de l'année pour se rendre en Allemagne

b) rapport sur les travaux des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome pendant l'année 1858

Peinture

M. Sellier (1^{ère} année). 1^{er} envoi une figure d'étude *Un esclave condamné à mourir de faim invoque les dieux et leur promet un sacrifice s'il échappe à ce supplice*. Dans cette étude une tête et un bras faiblement éclairés, voilà tout ce que l'on aperçoit ; le reste se trouve perdu dans le noir. Ce serait avec peine que nous verrions M. Sellier persévérer dans un parti pris d'obscurité complète. La section pense que M. Sellier reconnaîtra lui-même l'abus dans lequel il est tombé et c'est avec confiance qu'elle attendra son prochain envoi.

M. Clément (2^{ème} année). M. Clément adresse à l'Académie pour son 2^{ème} envoi une figure d'étude qu'il nomme *La Sieste*. Cette peinture a de la fermeté sans sécheresse, du modelé sans rondeur et les chairs sont d'une grande vérité de couleur. La section aurait désiré plus de distinction dans le caractère de la tête ; la figure eût été ainsi plus en rapport avec la richesse des accessoires qui sont d'ailleurs fort bien traités. Quelques duretés dans le fond auraient pu être évitées. Malgré ces observations la section a reconnu avec plaisir toutes les qualités par lesquelles cet envoi se recommande et elle espère beaucoup de son auteur.

Un dessin d'après *La Descente de croix* de Daniel de Volterra, annoncé dans l'envoi, n'a pas été soumis à l'examen de la section.

M. Delaunay (2^{ème} année). M. Delaunay a fait plus qu'on ne lui demandait et par là a montré le zèle et l'amour qu'il met dans ses études. Cependant, n'aurait-il pas mieux fait de se conformer en tous points au règlement. L'Académie n'aurait eu sans doute que des éloges à lui donner. Ce pensionnaire a fait dans sa 2^{ème} année une étude et un tableau à la place d'une esquisse. La figure d'étude dont le motif est tiré de la fable de *La Colombe et la Fourmi* pêche par l'ensemble et n'est pas heureuse de mouvement.. L'exécution en est molle bien que le contour ne manque pas de finesse.

La Nymphe Hespérie meurt de la piqure d'un serpent au moment où elle fuyait la poursuite d'Esachus, fils de Priam. Tel est le sujet du tableau. Le sentiment poétique, de bonnes lignes, la pose pleine de grâce de la jeune nymphe, le charme répandu sur cette composition par un sentiment fin et délicat de la couleur, nous font regretter les incorrections de dessin que l'on remarque dans la figure du jeune homme. M. Delaunay a le sentiment poétique ; le choix de ses sujets est heureux ; l'Italie ne peut que fortifier en lui ces précieux avantages. La section le suivra avec intérêt dans ses études.

M. Giacomotti (4^{ème} année). M. Giacomotti envoie pour sa 4^{ème} année une copie d'après le Sodome et une esquisse de sa composition. La copie qui représente *L'Évanouissement de sainte Catherine* est remarquable par son exactitude et rend parfaitement le caractère de la fresque.

L'esquisse dont le sujet est *Saint Jean baptisant les juifs dans les eaux du Jourdain* est habilement faite ; la composition a de la grandeur ; les groupes sont bien distribués ; la couleur a de la force et convient à la gravité du sujet.

M. Maillot (4^{ème} année). Ce pensionnaire n'ayant que quatre ans de pension a terminé ses envois par le travail de 5^{ème} année. Il envoie un tableau dont le sujet est pris dans la vie de saint Remi. Le saint évêque placé au centre du tableau devant le portique d'un palais fait distribuer aux pauvres les restes d'un festin, au lieu de les abandonner aux baladins et aux jongleurs qui étaient présents, comme c'était la coutume en ce temps-là. Ce sujet favorable à la peinture offrait des contrastes dont l'artiste a su tirer parti. Aussi nous louerons particulièrement le groupe bien inventé des jongleurs qui, par son caractère agréable, fait opposition à la gravité du reste de la scène. Il n'est plus permis d'oublier les lois de la perspective dans cette composition. Les figures du premier plan sont trop petites. Il y a de la confusion dans la partie gauche du tableau ; la femme assise tenant un enfant dans ses bras, par la place qu'elle occupe, vient déranger l'harmonie des lignes. Comme effet, ajoutons que la teinte sombre des vêtements de cette même figure détruit l'effet général qui par cela manque d'unité. Les draperies de la figure principale, quoique bien ajustées, n'expliquent pas assez le nu. On pourrait désirer un peu plus de simplicité. Nous aurions su gré à M. Maillot d'avoir étudié avec le même soin les draperies des jongleurs. À part ces observations, la section est heureuse d'avoir à signaler dans cet ouvrage une grande volonté d'étude couronnée de succès dans plusieurs parties, tels que l'homme vu de dos, un malade et les moines distribuant les aumônes. L'Académie dans sa bienveillance n'ayant pas voulu qu'un pensionnaire exposât un dernier envoi avant d'être achevé, a permis à M. Maillot de finir son tableau à Paris. Il ne faudrait pas qu'à l'avenir une semblable demande se renouvelât. La section y verrait de graves inconvénients. Les pensionnaires doivent se conformer strictement au règlement.

Paysage historique

M. Didier (1^{ère} année). Deux vues l'une prise dans la campagne de Rome, l'autre aux environs de Rome et une étude d'enfants jouant avec un lézard composent l'envoi de 1^{ère} année de ce pensionnaire. Il y a dans la 1^{ère} comme dans la 2^{ème} de ces vues une grande monotonie de ton ; la couleur est lourde et sans lumière ; quelques parties sur le premier plan sont bien étudiées dans leurs détails. Malgré quelques incorrections de dessin les enfants jouant avec un lézard méritent des éloges pour la vérité avec laquelle ils sont modelés.

En rendant compte à l'Académie des travaux de nos pensionnaires à Rome, notre devoir était de relever les erreurs, de signaler les progrès, d'encourager les efforts sérieux vers l'étude de la nature, de rappeler à tous les exigences de l'art. Nous avons rempli cette tâche avec sollicitude et témoigné de tout l'intérêt que nous portons à de jeunes hommes sur qui repose l'avenir de la grande peinture en France.

Sculpture

M. Maniglier (2^{ème} année). M. Maniglier pour travail de 2^{ème} année a fait la copie en marbre de la *Vénus de Médicis*. La section a vu avec plaisir le choix que ce pensionnaire a fait d'un ouvrage aussi capital ; sauf quelques légères altérations provenant sans doute de la mise au point, elle a été également satisfaite de cette copie ; le marbre est exécuté avec le plus grand soin.

M. Maniglier a aussi envoyé une tête d'étude. Il arrive trop souvent que MM. les pensionnaires dans ce travail ne remplissent pas les conditions des règlements qui exigent une tête d'étude exprimant un sujet. Celle que ce pensionnaire a envoyée, qui ne peut être qu'un portrait, est sans harmonie dans ses proportions, d'un caractère mesquin et d'une grande sécheresse de modelé.

M. Chapu (3^{ème} année). Pour son travail de 3^{ème} année M. Chapu a envoyé une figure ronde-bosse dont le sujet est *Triptolème* (modèle en plâtre). La section ne trouve dans cette statue ni la noblesse ni

le caractère qui convenait au dieu de l'Agriculture. Il semblerait que ce titre élevé lui ait été donné après coup, mais en n'y voyant qu'une figure d'étude, un semeur par exemple, on peut louer un certain caractère sculptural, un bon mouvement dont M. Chapu aurait pu tirer meilleur parti.

Pour complément de son envoi de 3^{ème} année M. Chapu a fait une esquisse bas-relief dont le sujet est *Le Retour du soldat de Marathon*. Les règlements exigent que ces esquisses se composent de huit figures au moins, afin d'exercer les pensionnaires aux grandes conceptions sculpturales, à l'entente des plans et à l'effet monumental que doit produire un bas-relief. M. Chapu est loin d'avoir rempli ces conditions. On se demande en voyant sa composition si c'est le retour ou le départ du soldat. Trop de plans jettent de la confusion dans ce bas-relief ; ils ont trop peu de saillie l'un sur l'autre, à tel point que les figures principales du premier plan sont à peine tracées sur celles du second. C'est là un grave défaut sur lequel la section appelle toute l'attention des pensionnaires sculpteurs.

En terminant son rapport la section a été unanime pour soumettre à l'Académie ses réflexions sur la tendance de MM. les pensionnaires à s'écarter des prescriptions des règlements. Nous croyons le moment venu de les y rappeler. En leur prescrivant la nature de leurs études l'Académie a eu surtout pour but de donner aux pensionnaires une bonne direction en augmentant graduellement chaque année l'importance de leur travail. La section voit avec regret que ces sages dispositions sont souvent méconnues par eux, soit qu'ils fassent des études de moindre importance que celles demandées, soit qu'une ardeur irréfléchie les entraîne à des travaux trop considérables, qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de terminer à Rome. Cet état de choses, fâcheux pour les résultats qu'il présente cette année, devait, MM., vous être signalé. La section n'admet pas plus qu'un élève puisse sous prétexte que son travail obligatoire ne lui convient pas, le détruire et le soustraire ainsi aux bons conseils et la haute direction de l'Académie.

Architecture

M. Heim, empêché par une grave maladie qui l'a forcé à revenir en France et qui l'a même déterminé à renoncer aux avantages de la pension, n'a pu envoyer le travail qu'il devait pour sa 1^{ère} année.

M. Guillaume (2^{ème} année). M. Guillaume envoie pour son travail de 2^{ème} année quatre feuilles d'études d'après les restes du portique d'Octavie à Rome. Le sujet de ces études est bien choisi. Ce monument élevé par Auguste en l'honneur de sa sœur peut être compté au nombre des plus beaux restes de l'antiquité romaine. À ce titre il méritait d'être étudié avec soin dans toutes ses parties. Malgré le talent dont a fait preuve M. Guillaume dans l'exécution de ses dessins et dont l'Académie lui tient compte, on peut lui reprocher la manière trop dure dont il a rendu l'effet des diverses parties du bel ordre corinthien du portique d'Octavie. Quelques inexactitudes dans les détails secondaires, notamment dans le modelé des revers des feuilles du chapiteau, le manque de caractère de l'aigle qui occupe la place du fleuron dans ce chapiteau et de ceux qui décorent les antéfixes des faces latérales de l'édifice, enfin la manière incomplète dont il a reproduit le petit piédestal dont il n'a pas donné la base. Dans une note qu'on lit sur la feuille de détails au trait qui complète l'étude de M. Guillaume, l'auteur exprime l'opinion que ce piédestal n'appartenait pas à l'ordonnance primitive du monument et n'est devenu nécessaire postérieurement à la construction de l'édifice que par suite de l'abaissement du sol du quartier environnant. Il croit trouver la preuve de cette opinion dans l'ajustement insolite au-dessus de ce piédestal de la base des colonnes dont la plinthe aurait été transformée pour lui servir de couronnement. Cette démonstration ne nous paraît pas concluante et si l'auteur avait comparé le niveau du sol du grand portique avec celui des galeries qui viennent s'y raccorder, il serait certainement arrivé à une conclusion toute opposée à celle qu'il a adoptée. Quoi qu'il en soit de ces observations, l'Académie loue l'exactitude avec laquelle ce pensionnaire a accompli la tâche que lui imposaient les règlements.

M. Daumet (3^{ème} année). M. Daumet devait produire 4 études de détail d'après les plus beaux monuments antiques au quart de l'exécution et de plus y ajouter une portion de l'édifice antique d'où ces détails sont pris ou une portion de tout autre édifice antique, en indiquer les proportions et en faire connaître la construction. Ce pensionnaire présente trois dessins du temple de la Victoire Aptère, trois autres dessins du Parthénon et sept dessins, essai de restauration du théâtre d'Hérode Atticus à Athènes.

Temple de la Victoire Aptère. Ce petit temple, on le sait, est situé sur une terrasse en avant et à droite des Propylées. Il est construit en marbre pentélique et les colonnes ioniques qui le décorent ont, abstraction faite de la dimension, une grande analogie avec celles de l'intérieur des Propylées. Les détails de ce temple se composent de l'ensemble de l'édifice dans son état présent et de deux feuilles de dessin. L'ensemble du temple n'est pas représenté tel qu'il a été retrouvé après l'enlèvement des constructions du Moyen Âge ; la partie supérieure avait alors disparu ; les fragments que l'on a recueillis dans les fouilles ont permis de rétablir cette portion de l'édifice. Le dessin présenté reproduit le monument en plan, coupe et élévation dans son état présent. La 2^{ème} feuille offre les détails des bases et chapiteaux de l'ordre et de l'ante puis ceux de l'architrave, de la frise et de la corniche. La 3^{ème} feuille présente l'ensemble de ces mêmes détails. Ces dessins sont étudiés avec intelligence et rendus avec talent. Le tracé des profils ainsi que le dessin des ornements sont dans le caractère de l'édifice. En raison de la petitesse du monument, M. Daumet a judicieusement pensé devoir présenter ces détails au tiers de l'exécution au lieu du quart prescrit par les règlements.

Détails du Parthénon. M. Daumet a donné aussi dans 3 feuilles de dessin des études sur l'ordre du Parthénon à Athènes. Ce sont le fût inférieur, le chapiteau et un détail de la corniche latérale, l'angle de l'entablement de la façade principale, la tête de lion, l'antéfixe et quelques autres détails. Ces intéressantes études sont choisies avec un louable discernement et elles sont exécutées avec beaucoup de talent et de goût.

Essai de restauration du théâtre d'Hérode Atticus ou odéon de Rhegilla. Pour l'essai de restauration qui doit compléter l'envoi de sa 3^{ème} année, M. Daumet a fait choix du théâtre d'Hérode Atticus à Athènes. Un mémoire fort intéressant témoigne de scrupuleuses recherches auxquelles ce pensionnaire s'est livré, soit en consultant les auteurs anciens, soit en ayant recours aux ouvrages modernes. C'est à des fouilles faites en 1857 et 1858 par les ordres du roi de Grèce et habilement dirigées par M. Pitakis que l'on doit la découverte de toute la partie inférieure du théâtre d'Hérode Atticus et de précieux fragments. Ces découvertes qui avaient lieu pendant le séjour de M. Daumet à Athènes l'ont déterminé à faire de ce monument l'objet de sa restauration. Les théâtres d'Athènes et particulièrement celui qu'on suppose aujourd'hui avoir été édifié par Hérode Atticus en l'honneur de sa femme Rhegilla, ont été désignés sous plusieurs dénominations. Pausanias nomme l'édifice dont il est question ici odéon. Stuart et autres y ont vu le théâtre de Bacchus. Quelques autres enfin l'ont confondu avec la Pnyx. Ce n'est qu'après avoir profité des fouilles faites en sa présence et des résultats qu'elles ont produits que M. Daumet s'est décidé à adopter pour ce monument le titre de théâtre d'Hérode Atticus. D'abord il présente la forme d'un théâtre et non celle d'un odéon. En second lieu ses grandes dimensions ne permettent pas d'admettre qu'il fut entièrement couvert, comme Plutarque dit que l'était l'odéon de Périclès. Quant à ce que les auteurs anciens rapportent au sujet de la couverture des théâtres grecs et romains, il est probable que cela n'avait trait qu'à une ou plusieurs parties de ces théâtres. C'est sur cette donnée que M. Daumet a conçu son essai de restauration. Nous ne pouvons que féliciter ce pensionnaire d'avoir judicieusement profité de l'intéressant travail publié par notre confrère M. Caristie sur le théâtre antique d'Orange qu'il avoue lui avoir été d'une grande utilité, surtout en ce qui concerne la couverture de la scène et le moyen d'étendre un *velum* au-dessus des gradins. Le travail de M. Daumet sur le théâtre d'Hérode Atticus se compose de l'état actuel en quatre feuilles de dessins habilement exécutés et qui présentent le caractère d'une rigoureuse exactitude; d'un essai de restauration en trois

dessins ; d'un mémoire à la suite duquel est une série de croquis faits sur place d'après les fragments trouvés dans les fouilles et qui servent à justifier la restauration. Si quelques points laissent à désirer dans la façade et les coupes restaurées, c'est à l'insuffisance des éléments recueillis qu'il faut attribuer ces légères taches et non au zèle de l'auteur du travail qui s'est appuyé sur tout ce qu'ont dit les auteurs sur ce sujet. En résumé, en considérant les beaux détails donnés par M. Daumet sur le temple de la Victoire Aptère et sur le Parthénon et sur son essai de restauration du théâtre d'Hérode Atticus, l'Académie ne peut qu'adresser des félicitations à ce pensionnaire sur la manière dont il a rempli les obligations de sa 3^{ème} année.

M. Bonnet (4^{ème} année). Pour son travail de 4^{ème} année, M. Bonnet adresse à l'Académie la restauration du quartier des théâtres de Pompéi. Ce travail comprend une série de dix feuilles de dessins tant de l'état actuel que de restaurations et de relevé des détails, moulures, etc. Le choix du travail de M. Bonnet est heureux et l'Académie n'a que des éloges à lui donner. Dans peu de parties les restes qu'il a étudiés sont complets et sur quelques points qui pourraient présenter actuellement de l'obscurité, des auteurs d'ouvrages estimés, architectes ou archéologues, ont porté la lumière d'observations antérieurement faites et peu de doutes sont possibles grâce aux renseignements qu'ils nous ont laissés. Parmi ceux qui se sont occupés avec le plus de soin, de conscience et d'amour de ces ruines intéressantes, Mazois, William Gell et John Gaudy se font remarquer à tous les titres et dessins, descriptions, remarques, déductions, tout ce qu'ils font fait est du plus haut intérêt. C'est en marchant sur les traces de ces hommes qu'éclaire le flambeau de l'art antique, c'est en s'inspirant aux sources où ils ont puisé et en empruntant à leurs récits tout ce que ne fournit plus la vue des lieux que M. Bonnet a pu présenter un travail dont le haut intérêt est encore relevé par le talent consciencieux de l'auteur. Il y avait peu de découvertes à faire et peu de choses nouvelles à dire ou à exprimer par des dessins qui ne fussent connues déjà. M. Bonnet s'est contenté de recommencer un travail bien fait en le faisant aussi bien. Il eût voulu le faire mieux si c'eût été possible après celui que nous

devons aux savants cités plus haut. Les indications que donne M. Bonnet dans son mémoire sont étendues, sans longueurs. Elles témoignent du soin qu'il a apporté dans son travail et de la vérité qu'il a toujours cherchée. Devant la quantité de feuilles qui le composent et rendant justice à tous les efforts tentés, l'Académie, à raison seulement de l'intérêt qui n'eut pas manqué de s'attacher aux parties même les plus infimes de cet ensemble, exprime le même regret que M. Bonnet, celui de ne pas voir la restauration aussi complète qu'il l'eût désiré lui-même. Tous les dessins, états actuels et restaurations sont rendus et traités avec soin et avec goût. L'échelle adoptée par M. Bonnet, très suffisante pour les dessins d'ensemble, laisse peut-être à désirer lorsqu'on interroge les détails de ces ensembles mêmes. Mais n'est-il pas regrettable que lorsque M. Bonnet nous dit, suivant en cela les plus justes et les meilleures indications, qu'à telle place existait un piédestal ravissant par le fini de ses détails, à telles autres des stucs, des peintures, des meubles et mille accessoires dont s'est enrichi le musée de Naples, n'est-il pas regrettable, disons-nous, que M. Bonnet ne nous ait pas donné un dessin plus grand dans lequel une partie de ces admirables choses trouvât au moins la place qu'il leur indique dans son mémoire et qu'il ne nous rende pas un compte plus parfait de ces usages dont, après Mazois et Gell, il a pu retrouver les traces et qu'on aime tant à se figurer ? Mais, somme toute, le travail de M. Bonnet est un travail bien fait et pour lequel l'Académie est heureuse de lui adresser des éloges.

M. Vaudremer (4^{ème} année). M. Vaudremer n'avait à jouir que de 4 années de pension. Dans sa 4^{ème} année il devait envoyer un projet de sa composition. Il adresse à l'Académie le projet d'un musée de province. Cette composition dont la pensée a peu d'originalité laisse en outre à désirer sous le rapport de l'étude. La coupe notamment pourrait être plus complète ; l'élevation pourrait être mieux étudiée. Le travail de M. Vaudremer doit être considéré plutôt comme une grande esquisse que comme un projet étudié sérieusement et sous ce rapport il ne répond pas aux prescriptions des règlements. Toutefois l'Académie n'oublie pas que M. Vaudremer a dû exécuter dans la même année les travaux

prescrits par les règlements pour la 4^{ème} et la 5^{ème} année et elle explique ainsi le peu de développement donné par ce pensionnaire à son travail.

Gravure en taille-douce

M. Gaillard (2^{ème} année). M. Gaillard pour sa 2^{ème} année a envoyé 6 dessins et une aquarelle. L'ensemble satisfaisant de ces dessins prouve non seulement le zèle de ce pensionnaire, mais encore qu'il s'est appliqué avec succès à rendre le caractère particulier de chaque maître. La copie du *Cénacle* de Léonard de Vinci, d'une exécution vaporeuse, rend avec une exactitude parfaite ce qui reste de ce sublime chef-d'œuvre. Son autre dessin représentant une *Vierge et l'enfant Jésus* d'après le même maître est une bonne étude où l'artiste a montré qu'il pouvait, quand c'était nécessaire, dessiner avec la plus grande précision. Les trois portraits d'après le Pérugin, Murillo et Van Dyck rendent bien le caractère différent de chacun de ces maîtres. La *Vierge* d'après Jean Bellin et celle d'après Raphaël sont faites avec beaucoup de finesse.

M. Soumy (4^{ème} année). M. Soumy a envoyé pour sa 4^{ème} année six dessins qui prouvent qu'il se livre avec assiduité à des études sérieuses. Le premier d'une grande dimension, composé de deux figures nues d'un bel aspect et exécutées avec fermeté et élégance, témoigne que ce pensionnaire a fait de grands progrès comme dessinateur. Un portrait d'après Giorgione rend bien le caractère du maître. Deux têtes de jeunes filles d'après nature sont bien modelées, mais les contours en sont trop incertains. Ce défaut se fait remarquer encore davantage dans une étude d'après le *Jugement dernier* de Michel-Ange dont certaines parties ne reproduisent pas l'original. Enfin un dessin d'après une Vénus antique, très mutilée, qui par conséquent n'aurait pas dû être choisie comme objet d'étude.

Gravure en médailles

M. Dubois (Alphée ; 3^{ème} année). M. Alphée Dubois a envoyé trois ouvrages, un camée en pierre dure représentant une tête de *transtévérine* est bien sur ses plans et exécutée avec soin. Cependant, le modelé est un peu rond et le profil aurait pu avoir un caractère plus élevé. Une esquisse bas-relief en cire représentant *Pandore recevant la boîte fatale*. Cette composition à laquelle on peut reprocher le manque d'ampleur est d'une assez bonne ordonnance.

Une figure du *Discobole* en cire, reproduit convenablement l'original et est surtout bien entendue de bas-relief. Nous regrettons seulement qu'il y ait de la mollesse dans l'exécution et des négligences dans les extrémités.

Musique

M. Bizet (1^{ère} année). M. Bizet pour son 1^{er} envoi devait transmettre à l'Académie une composition religieuse et nous avons reçu de lui un opéra bouffe, un opéra italien que le règlement lui imposait pour son travail de 2^{ème} année. Nous devons blâmer ce pensionnaire d'avoir interverti l'ordre de ses travaux, bien que nous ayons des éloges à adresser à sa partition. Nous lui dirions toutefois qu'il fera bien, quelle que soit la route où son penchant l'entraîne, de s'exercer à des sujets de différents caractères. L'étude des choses sévères et poétiques ennoblit la pensée, épure le goût et développe même chez les natures enjouées ce sentiment élevé de l'art qui donne le style aux productions les plus légères et sans lequel aucune œuvre ne saurait être durable.

Don Procopio, tel est le titre de l'opéra bouffe en deux actes envoyé par M. Bizet. Nous sommes heureux de constater ici de notables progrès sur les premiers essais que nous connaissions de ce jeune artiste ; moins de recherche, moins de bizarrerie, une allure plus franche dans les mélodies et dans la disposition des voix. Nous avons remarqué au 1^{er} acte une introduction, un trio, une élégante cavatine et un final dans lequel l'adagio, morceau concertant fort

bien traité, est suivi d'un chaleureux motif allegro chanté à l'unisson par tous les personnages et dont l'effet est très piquant. Le second acte est supérieur au premier par une sérénade, mélodie remplie de grâce, très finement accompagnée par la guitare et le cor anglais. Citons aussi un duo pour soprano et basse dont l'allure et les motifs ont beaucoup d'élégance, un petit chœur pour voix d'hommes chanté à mezza voce et enfin un fort bon trio (pour trois basses), vif, spirituel et bien écrit pour la voix. En résumé cet ouvrage se distingue par une touche aisée et brillante, un style jeune et hardi, qualités précieuses pour le genre comique vers lequel l'auteur nous montre une propension marquée. Ces qualités promettent de nouveaux efforts des succès à venir et M. Bizet n'oubliera pas l'engagement qu'il vient de contracter envers lui comme envers nous.

M. Colin (1^{ère} année). Pour son travail de 1^{ère} année, M. Colin a composé une messe solennelle écrite avec soin et où l'on retrouve le fruit de bonnes et sérieuses études. Hâtons-nous de signaler à l'auteur quelques tendances à éviter et sur lesquelles nous l'engageons à réfléchir. C'est d'abord trop de longueurs dans certains de ses morceaux. L'abus de longs développements ne permettant plus à l'oreille de suivre les lignes d'une période ni d'embrasser le plan général, amène infailliblement la monotonie et détruit l'effet. Nous avons remarqué aussi une certaine recherche d'harmonie et de modulation qui nuit au caractère de simplicité et de gravité si essentiel au style religieux. Enfin quelques mélodies sont un peu vagues et contournées. Ces critiques faites, citons les parties les plus saillantes de l'ouvrage. Dans le *Credo* l'*Et incarnatus est* (solo de soprano) est un morceau d'un sentiment tendre, mystérieux et dont l'accompagnement est rempli de suavité et de couleur. Le *Sanctus* (solo de basse suivi d'un chœur) est largement conçu, bien coupé, d'un beau caractère. L'*Agnus Dei* quatuor sans accompagnement) est d'un bon style et l'harmonie en est distinguée. Enfin le travail de M. Colin est médité, consciencieux et nous fait bien augurer de son avenir.

M. Conte (3^{ème} année). Pour son travail de 3^{ème} année, M. Conte a envoyé une symphonie et un *Dies irae*. Le premier morceau de cette symphonie est assez bien conduit, mais les idées nous en ont paru surannées. L'andante a du style, une bonne ordonnance et le travail en est intéressant. Le menuet d'une allure franche et vigoureuse contient une troisième reprise dont le sentiment doux et gracieux produit avec le reste un heureux contraste. Ce morceau nous paraît le mieux inspiré de l'ouvrage.

En divisant son *Dies irae* en sept morceaux, presque tous fort développés, M. Conte a donné à cette partie de la messe funèbre une dimension que comporterait difficilement l'office des morts. Mais quelques-uns de ces morceaux sont largement tracés et ont un bon caractère. Tels sont le *Dies irae*, *Quid sum miser*, *Ingenuisco*, *Oro supplex*. Si l'on peut regretter un certain relâchement de style dans quelques parties et surtout à la fin de l'ouvrage, il faut reconnaître des qualités dans son ensemble, de l'ampleur dans les formes, un bon sentiment mélodique, la connaissance de la prosodie latine et l'habile maniement des voix.

M. Barthe (5^{ème} année). M. Barthe vient de remplir avec conscience toutes ses obligations de pensionnaire en envoyant à l'Académie le 3^{ème} et dernier acte d'un opéra intitulé *Don Carlos*. Un air de basse d'un style vigoureux, un sextuor pour voix d'hommes d'une assez belle couleur, une symphonie remplie d'intérêt où l'auteur exprime avec un remarquable sentiment de la scène une situation saisissante, celle où Don Carlos apparaît la nuit sous la forme de l'empereur Charles Quint aux yeux de deux soldats en faction ; enfin un duo où l'on distingue quelques phrases d'un accent très dramatique composent cet acte qui termine l'ouvrage dont nous avons déjà parlé avec éloges, il y a deux ans. Nous nous plaisons à le reconnaître, l'ensemble des travaux de M. Barthe est des plus satisfaisants et annonce un compositeur distingué.

Certifié conforme. Le secrétaire perpétuel, F. Halévy.

TRAVAUX DE 1859

a) tableau comparatif

Peinture

obligation s	année	Nom	titre de l'envoi	remarques
- un tableau de sa compositi on de plusieurs figures de grandeur naturelle, sujet tiré de la mythologi e ou de l'histoire	5 ^{ème}	Giacco motti	- <i>Martyre de s. Hippolyte</i>	
- copie d'un tableau de grand maître ou d'un fragment de 3 figures au moins d'apr. les fresques ou les originaux	3 ^{ème}	Delau nay	- <i>Les Silylles</i> - esquisse peinte (sujet tiré de la Légende dorée. <i>Vie de s. Sébastien</i>)	De launay ne devant jour que de 4 années de pension a dû faire dans la 3 ^{ème} année de son pensionnat les travaux exigés par le règlement pour la 4 ^{ème} . N'ayant pu

des grands peintres ; -une esquisse peinte de sa composition de 65 cm au moins, ne comprenait pas moins de 15 figures d'un sujet qui devra être tiré de la mythologie ou de l'histoire ancienne sacrée ou profane			terminer l'esquisse exigée par le règlement ce pensionnaire la fera remettre au secrétariat de l'École des beaux-arts à Paris, pour l'époque de l'exposition.
- copie d'un tableau de grand maître ou d'un fragment de 3 figures au moins d'apr. les fresques	3 ^{ème}	- étude Clément	L'esquisse peinte n'étant pas terminée n'a pu faire partie de l'envoi et sera remise au secrétariat de l'École des beaux-arts à Paris pour l'époque de
		- d'apr. nature - <i>Idylle</i> (esquisse peinte) - <i>Descente de croix</i> (d'apr. la fresque de D. de Volterra à la Trinité-des-Monts)	

ou les originaux des grands peintres ; - une esquisse peinte de sa composition de 65 cm au moins, ne comprenait pas moins de 15 figures d'un sujet qui devra être tiré de la mythologie ou de l'histoire ancienne sacrée ou profane				l'exposition. Le dessin devait faire partie de l'envoi de l'année dernière mais a pris beaucoup plus de temps qu'il ne comptait par la difficulté du travail sur le papier qu'il avait choisi, Clément a été obligé de remettre l'envoi de ce dessin à l'exposition de cette année.
- une figure peinte d'apr. nature de grandeur naturelle - un dessin d'apr. une peinture	2 ^{ème}	Sellier	- étude d'apr. nature - <i>La Théologie</i> (d'apr. la fresque de Raphaël)	Le dessin n'étant pas terminé sera remis au secrétariat de l'École des beaux-arts pour l'époque de l'exposition à Paris

des grands maîtres de 2 figures au moins ; - un dessin d'apr. l'antique, statue ou bas-relief - une 1 ^{ère} figure peinte d'apr. nature de grandeur naturelle - l'esquisse peinte ou dessinée d'un sujet qui doit être tiré de la mythologi e ou de l'histoire ancienne sacrée ou profane - une 1 ^{ère} figure peinte d'apr. nature de					
		Henne r	- <i>Jeune pêcheur</i> (figure peinte) - étude d'apr. nature	La seconde figure peinte remplace les figures dessinées.	
		De Conin ck	- <i>Le Paysan du Danube</i> (sujet tiré de la fable de La	De Coninck ne devant jouir que de 2 années de pension, les	

Correspondance de Sebnetz (2)

grandeur naturelle - l'esquisse peinte ou dessinée d'un sujet qui doit être tiré de la mythologie ou de l'histoire ancienne sacrée ou profane	Fontaine ; figure peinte) - <i>Mercur et Psyché</i> (dessin d'apr. un des pendentifs de la voûte peinte par Raphaël à la Farnésine	travaux auxquels il est obligé de satisfaire sont les mêmes que ceux fixés par le règlement aux autres pensionnaires pour les deux premières années de pension
---	--	--

Paysage historique

obligations	année	Nom	titre de l'envoi	remarques
- un tableau d'une vue prise sur nature de 1,30 m de dimension ; - 2 figures peintes d'apr. nature de 0,42 cm	2 ^{ème}	Didier	- <i>Vue prise à Civitella</i> - <i>Vue prise à Terracine</i> - <i>Vue prise à Casteljusano près Ostie</i> - <i>Pêcheurs lançant une barque</i>	

Correspondance de Sebnetz (2)

Sculpture

obligations	année	Nom	titre	de	remarques
			l'envoi		
-	5 ^{ème}				Carpeaux
exécution		Carpe			persistant
en marbre		aux			toujours dans
de la					sa résolution
figure					d'exécuter le
dont le					groupe qu'il
modèle a					avait entrepris
été fait					l'année
l'année					dernière mais
précédente					continuelleme
					nt interrompu
					dans son
					travail par le
					mauvais état
					de sa santé, est
					arrivé à la fin d
					e l'année sans
					avoir pu
					seulement
					parvenir à en
					achever le
					modèle. Enfin,
					sur une
					déclaration des
					médecins
					constatant
					qu'un séjour
					plus prolongé
					à Rome
					mettrait sa vie
					en danger, ce
					pensionnaire a
					dû quitter

					cette ville le 6 décembre dernier sans avoir pu terminer aucun de ses travaux, pas même l'exécution en marbre de la figure dont il a fait et envoyé e modèle à l'Académie pour remplir ses obligations de 1857 et quand S. Exc. le ministre d'État l'avait autorisé à produire en marbre comme travail de 5 ^{ème} année
- le 4 ^{ème}	Chapu	- <i>Mercur</i> <i>inventant le</i> <i>caducée</i> (modèle en plâtre)			Le modèle de la statue de Mercure devant être exécuté en marbre dans le cours de la 5 ^{ème} année du pensionnat de Chapu ne fait point partie de

d'un			l'envoi	et
groupe en			l'esquisse	du
ronde-			groupe	en
bosse de			ronde-bosse	
3 figures			due	aux
au plus de			termes	du
40 cm			règlement	sera
proportion			jointe à l'envoi	
au moins			de l'année	prochaine
- une	3 ^{ème}		-	<i>Pêcheur</i>
figure de		Manigl	<i>rajustant ses</i>	
ronde-		ier	<i>filets</i> (modèle	
bosse de			en plâtre)	
sa			-	<i>Collation</i>
compositi			<i>chez Lucrèce</i>	
on et de			(esquisse	
grandeur			bas-relief en	
naturelle			plâtre)	
- l'esquisse				
arrêtée en				
bas-relief				
d'une				
compositi				
on				
importante				
ne				
comprena				
nt pas				
moins de				
8 figures ; l				
es figures				
de cette				
esquisse				
auront				
40 cm de				

proportion au moins				
- copie en	2 ^{ème}		- <i>Fanne dit au</i>	La figure
marbre		Tourn	<i>cheveau</i>	ronde-bosse
d'une		ois	(copie en	que Tournois
statue			marbre	a exécutée
antique			d'apr.	pour remplir
- une tête			l'antique)	ses obligations
d'étude			- <i>Joueur de</i>	académiques
exprimant			<i>palet</i> (figure	de 1 ^{ère} année
un sujet			ronde-bosse	auxquelles il
			en plâtre)	n'avait pas
				satisfait
				l'année
				dernière n'étan
				t pas terminée
				au moment du
				départ de
				l'envoi, sera
				expédiée de
				manière à être
				remise au
				secrétariat de
				l'École des
				beaux-arts à
				Paris pour
				l'époque de
				l'exposition
	5 ^{ème}		- <i>Bacchus</i>	Doublemard
		Doubl	(modèle en	dont la
		emard	plâtre)	pension est
				terminée
				depuis le
				31 décembre
				1858 et qui,
				par suite du

mauvais état
de sa santé
n'avait pu
remplir ses
obligations de
dernière année
, arrêté dans
ses travaux par
la même cause
une grande
partie de
l'année
suivante, n'a
pu arriver à
terminer que
le modèle du
groupe dont il
espérait
pouvoir
exécuter le
marbre pour
l'époque de
l'exposition
des envois de
l'Académie à
Paris

Architecture

obligations	année	Nom	titre	de	remarques
- projet d'un monument public de sa	5 ^{ème}	Bonnet	- résidence princière (4 dessins)		

compositi
on et
conforme
aux usages
de la
France.

Les
dessins de
ce projet
sont
terminés
et en
présentent
les plans,
coupes et
élevations.

Le format
de ces
dessins est
au moins
de la
grandeur
du papier
grand aigle
de

Hollande

- dessins géométrau x d'un monument antique de l'Italie ou de la Grèce. Ces dessins doivent	4 ^{ème}	Daumet	- restauration de la villa Tiburtina de l'empereur Hadrien (9 dessins)
--	------------------	--------	--

être lavés
et exécutés
d'après le
monument
dans l'état
où il se
trouve ; pl
us les
dessins
arrêtés de
la
restauration
du
monument
et un
précis
historique
sur son
antiquité
et sa
construction. Enfin
le détail
des parties
les plus
intéressant
es au quart
de
l'exécution
- quatre
études de
détails
d'apr. les
plus beaux
monument
s antiques

3^{ème}

Guillau
me

- Propylées
de l'acropole
d'Athènes
(5dessins)

Le précis
historique et le
mémoire à
l'appui des
travaux de M
Daumet et
Guillaume

<p>au quart de l'exécution ; plus une portion de l'édifice d'où ces détails sont pris en indiquant les proportion s et en faire connaître la constructi on</p>				<p>forment un rouleau séparé de celui de l'envoi de la section d'architecture, tous deux inclus dans la caisse de la peinture</p>
<p>- quatre études de détails d'apr. les plus beaux monument s antiques au quart de l'exécution</p>	2 ^{ème}	Heim		<p>L'Académie est informée des causes qui ont arrêté ce pensionnaire dans le cours de ses travaux et l'ont mis tard dans la nécessité de renoncer à sa pension</p>
<p>Même travail</p>	1 ^{ère}	Coquart	<p>- ordre intérieur du Panthéon à Rome (1 feuille)</p>	<p>Coquart obligé apr les soins qu'exige sa santé de quitter Rome</p>

dès les premiers mois de son arrivée et de se rendre tantôt à Viterbe, tantôt à Naples où il se trouve encore en ce moment pour y prendre les eaux, n'a pu achever le travail qu'il avait entrepris

Gravure en taille-douce

obligations	année	Nom	titre	de	Remarques
- la planche terminée dont le dessin a été exécuté dans la 3 ^{ème} année du pensionnat	5 ^{ème}	Soumy	titre l'envoi		Autorisé par le ministre à rentrer en France dans les derniers mois de 1858 ce pensionnaire doit rendre compte de ses travaux directement au secrétariat de l'Académie à

			PARIS	
- 2 figures dessinées d'apr. nature - 2 d'apr. l'antique, - un dessin de 40 cm au moins d'apr. un tableau ou une fresque de grand maître - une épreuve de la planche du portrait dessiné dans la 1 ^{ère} année, ébauché sur cuivre dans le courant de la 2 ^{ème}	3 ^{ème}	Gaillard	- <i>La Vénus dite du Titien</i> (dessin d'apr. un tableau placé dans la tribune des Offices à Florence - portrait de <i>Paul Véronèse</i> (dessin d'apr. l'original conservé à Sienne) - une figure dessinée d'apr. nature	Le dessins d'apr. la Vénus du Titien devant être gravé dans le cours des deux dernières années du pensionnat ne fait point partie de l'envoi Le dessin 'après le portrait de Paul Véronèse et la figure dessinée d'ap. nature tiennent lieu des 2 figures dessinées d'apr. nature et des 2 figures d'apr. l'antique La planche terminée et l'épreuve du portrait de Jean bellin

ont fait
partie de
l'exposition,
mais
Gaillard
désirant faire
quelques
retouches
sur le cuivre
ne l'a pas
fait
comprendre
dans la
caisse
d'envoi. Il le
fera remettre
à Paris au
secrétariat
de l'École
des beaux-
arts pour
l'époque de
l'exposition

Musique

obligations	année	nom	titre de l'envoi	remarques
- 2 partitions complètes sur des paroles françaises, italiennes	2 ^{ème}	Bizet	- <i>Vasco de Gama</i> (ode symphonique tirée de la Lusiade)	

ou latines			
et oratorio			
ou messe			
solennelle			

même	1 ^{ère}	David	- <i>Guerre ouverte ou</i>
travail			<i>la gageure</i> (opéra
			comique en
			3 actes)

b) rapport sur les travaux de MM. les pensionnaires de l'Académie de France à Rome pendant l'année 1859

Peinture

M. Henner (1^{ère} année). L'envoi de M. Henner représente *Un jeune pêcheur*. Cette étude est d'un sentiment vrai et d'une couleur puissante ; elle eût pourtant gagné à être représentée nue. Quant à la figure couchée, elle est d'une grandeur bâtarde et sans aucun intérêt. Elle nous est donnée d'ailleurs en remplacement de deux dessins que devait M. Henner et ne répond pas aux prescriptions des règlements qui ont été médités dans l'intérêt des pensionnaires.

M. de Coninck (1^{ère} année). M. de Coninck qui ne devait qu'une figure a voulu la rendre intéressante en lui donnant un nom et il a pris son sujet dans La Fontaine en représentant *Le Paysan du Danube devant le Sénat*. Malheureusement le paysan de M. de Coninck n'a ni l'ajustement pittoresque, ni l'aspect sauvage que lui donne La Fontaine et en présentant entièrement nue et de dos sa figure principale, il s'est retiré les moyens d'expression qui pouvaient concourir à l'intelligence du sujet. Considéré comme étude la partie inférieure de cette figure est faible de forme et de valeur de ton comparée à la partie supérieure qui est bien modelée et plus accentuée. Nous devons ajouter que la couleur un peu conventionnelle de la figure principale ne s'harmonise pas bien avec l'aspect blanchâtre des sénateurs.

M. de Coninck a envoyé un dessin d'après la fresque de Raphaël à la Farnésine représentant *Mercur et Psyché*. M. de Coninck, en exagérant l'ampleur de forme de ces belles figures (ampleur nécessitée par la place qu'elles occupent) en a fait des figures lourdes et sans élégance.

M. Sellier (2^{ème} année). Quoique M. Sellier n'ait pas eu la prétention de nous envoyer autre chose qu'une simple étude, nous voudrions pourtant y voir plus de précision dans la forme. Nous engageons M. Sellier à se tenir en garde contre cette propension à des effets de convention, tantôt noirs à l'excès, tantôt d'une transparence exagérée. Au reste la figure de M. Sellier ne manque pas d'une certaine souplesse dans le mouvement et de charme dans l'effet général, mais il est à regretter que la tête et les extrémités soient perdues dans la mollesse de l'exécution.

M. Delaunay (3^{ème} année). La copie que nous adresse M. Delaunay d'un fragment de la belle fresque de Raphaël à l'église della Pace représentant les *Sibylles* laisse beaucoup à désirer ; le ton en est lourd et le dessin manque d'accent. Il est vrai de dire que les détériorations que le temps a apportées à ces belles peintures rend d'autant plus difficiles à copier et malgré ses efforts M. Delaunay est resté fort au-dessous de son modèle.

M. Clément (3^{ème} année). L'envoi de M. Clément n'est qu'une simple figure. C'est un *Jeune garçon jouant avec des oiseaux*. Le dessin en est fin et la couleur vraie quoique un peu monotone ; la tête est charmante d'expression et de naïveté.

M. Clément a encore envoyé un dessin qu'il aurait dû faire l'année dernière. C'est *La Descente de croix* de Daniel de Volterra. Quoique fait avec talent et conscience, ce dessin manque un peu dans son exécution de cette énergie si remarquable dans l'original, chef-d'œuvre de grandeur et de simplicité.

M. Giacomotti (5^{ème} année). Le tableau que M. Giacomotti a exécuté pour la dernière année de son pensionnat représente *La Mort de saint Hippolyte*, sujet bien choisi et très dramatique.

Malheureusement le tableau de M. Giacomotti, quoique assez pittoresque dans son ensemble, manque de caractère et du style élevé qui convient à un semblable sujet. Le tribunal trop isolé de la scène principale et du supplice qu'il a ordonné, semble à peine y prendre part. Il y a pourtant dans l'envoi de M. Giacomotti des parties bien exécutées ; la figure du saint est d'une couleur vraie et bien modelée, ainsi que le groupe représentant un enfant effrayé se réfugiant dans le sein de sa mère est heureusement trouvé et d'une bonne exécution.

Nous sommes convaincus d'ailleurs que si M. Giacomotti n'avait pas été éprouvé par des souffrances prolongées qui l'ont obligé de quitter Rome pendant un assez long temps, il nous eût adressé un ouvrage plus complètement satisfaisant.

Paysage historique

M. Didier (2^{ème} année). Au lieu de deux figures d'après nature de moyenne dimension que lui demandaient les règlements, M. Didier a envoyé un petit tableau de genre représentant *des Pêcheurs lançant une barque*. Malheureusement M. Didier a joint à cet envoi deux études de paysage qu'il nous donne comme des environs de Rome ; le ton lourd et triste de ces deux ouvrages ne rappelle en rien la limpidité de ce beau climat et l'exécution en est on ne peut plus négligée. La section voit avec une véritable peine le peu d'efforts que font les pensionnaires pour élever le caractère et le style de leurs travaux. Elle regrette vivement que les jeunes artistes que l'État envoie à Rome chaque année ne reçoivent pas de plus grandes et de plus vives impressions de ce beau pays et des chefs-d'œuvre qu'ils sont appelés à y étudier.

Sculpture

M. Tournois (2^{ème} année). *Le Faune au chevreau* (copie en marbre d'après l'antique). M. Tournois dans sa copie a montré les qualités qui l'on peut le plus apprécier dans un semblable ouvrage, c'est-à-dire que nous y retrouvons bien rendu le caractère de cette charmante figure exécutée avec soin et intelligence ; un peu de

sécheresse dans la tête est le seul reproche que nous puissions lui adresser.

M. Maniglier (3^{ème} année). *Un pêcheur napolitain* (statue en plâtre). Dans l'étude envoyée par M. Maniglier la section reconnaît que ce pensionnaire a fait de louables efforts pour rendre la nature avec vérité, mais il ne paraît pas avoir bien compris que le vrai ne consiste pas seulement dans l'imitation minutieuse des détails mais qu'il tient surtout au mouvement, à la construction des formes et au sentiment, qualités qui peuvent seules donner du caractère à une œuvre d'art. Nous espérons que M. Maniglier saura mettre à profit dans un prochain envoi les conseils que nous lui adressons parce que nous désirons avant tout le voir sortir de la voie dans laquelle il pourrait encore persister. Nous devons donc franchement l'avertir que son étude manque essentiellement de ces qualités si importantes qui sont l'âme de la bonne sculpture. Nous devons lui dire également que le dessin de sa figure est mou et languissant et qu'il aurait dû chercher à lui donner plus de fermeté et d'animation.

Collation chez Lucrèce (esquisse). Sans être complètement à la hauteur du sujet, M. Maniglier a été plus heureux dans son esquisse et nous nous plaignons à le constater; l'action est généralement bien sentie; on y trouve de bonnes intentions, surtout dans le groupe des femmes, mais la section regrette que le caractère romain ne soit pas mieux rendu.

M. Doublemard devait envoyer un groupe en marbre pour son dernier travail. Une longue maladie ayant empêché ce pensionnaire de terminer son ouvrage, il n'est parvenu à l'Académie qu'un estampage en plâtre, trop imparfait pour être exposé.

Architecture

M. Coquart (1^{ère} année). M. Coquart devait pour son travail de 1^{ère} année quatre études de détails d'après les plus beaux monuments antiques au quart de l'exécution. Il présente l'ordre

intérieur du Panthéon à Rome, une feuille de dessin seulement, l'état de sa santé de ce pensionnaire ne lui ayant pas permis de produire les trois autres dessins. Le choix que M. Coquart a fait pour son travail est très louable ; il a judicieusement préféré faire l'étude des chapiteaux et de la base de l'ordre au tiers de la grandeur au lieu du quart prescrit par les règlements. Cette étude est exécutée avec intelligence ; elle est bien dans le caractère de l'édifice et l'Académie doit regretter que l'état de la santé de M. Coquart l'ait empêché de compléter un travail qui sûrement lui aurait mérité l'approbation de l'Académie au même titre que le seul dessin produit.

M. Guillaume (3^{ème} année). Ce pensionnaire a fait de belles études sur les Propylées d'Athènes. Les sept dessins qu'il a envoyés présentent un plan, une coupe et une élévation de l'état actuel de ce célèbre édifice ; une étude du chapiteau et de l'entablement du grand ordre d'une des principales façades ; une étude du chapiteau ionique et des profonds du vestibule et une troisième du chapiteau de l'ante et de l'entablement de la pinacothèque. Ces six dessins, tous ombrés et coloriés, sont complétés par une septième feuille qui contient des profils et des détails dessinés au trait et cotés. Dans une note M. Guillaume rend compte des éléments qui lui ont servi ; il signale les fragments qui existent encore qu'il a pu mesurer et qui composent presque toutes les parties architecturales ; enfin il indique la coloration encore existante des ornements et les sources où il a puisé les couleurs aujourd'hui effacées. Les remarques qu'il fait sur les traces certaines de l'inachèvement complet des Propylées sur le motif primitif ou même sur l'existence originaire d'une construction latérale au porche intérieur de cet édifice, ces remarques, sans être nouvelles, prouvent le judicieux esprit d'observation de M. Guillaume. Cet architecte donne aussi d'intéressantes explications sur la construction de l'édifice, sur les crampons en fer scellés en plomb qui y sont employés, sur l'inclinaison des colonnes et des murs, enfin sur la présence partielle aux Propylées du système des courbes au lieu de lignes horizontales qui est généralement appliqué au Parthénon.

L'architecte pensionnaire, comme la plupart des artistes qui ont visité récemment Athènes, déplore l'abandon absolu et les croissantes dégradations de beaucoup de précieux fragments des Propylées. Des morceaux uniques ayant appartenu aux frontons, la corniche, les antéfixes et les tuiles angulaires de la pinacothèque, des débris provenant des chapiteaux ioniques et de beaucoup d'autres restes de ce monument sont dispersés, mutilés, exposés à tous les genres de détérioration, non sans même que ce regrettable abandon s'étend sur beaucoup d'autres fragments antiques éparpillés et délaissés sur toute la surface de l'Acropole. À ce sujet M. Guillaume exprime le désir qu'un architecte soit chargé du soin de recueillir ces précieuses reliques, de les reconnaître et de leur assigner des places où elles soient à l'abri d'une entière destruction. La section d'architecture s'associe avec une vive sollicitude à ce vœu et elle propose à l'Académie de s'occuper des moyens les plus efficaces dont elle pourra disposer pour faire cesser une aussi irréparable profanation. L'ensemble du travail de M. Guillaume mérite de grands éloges. Il a fait choix d'un monument justement renommé, appartenant à l'époque la plus florissante des arts en Grèce. Les consciencieuses études que cet architecte a faites sur les Propylées d'Athènes témoignent d'un amour sincère de son art et le talent qu'il a montré dans ses études prouve d'heureuses facultés. Nous félicitons M. Guillaume et nous l'encourageons à persister dans une voie où il peut être assuré d'obtenir de nouveaux et plus beaux succès encore.

M. Daumet (4^{ème} année). M. Daumet pour son travail de 4^{ème} année adresse à l'Académie la restauration d'une importante partie de la villa Adrienne à Tibur. Huit feuilles de dessins comprennent un plan de l'état actuel, un plan restauré, quatre coupes et élévations restaurées. Hâtons-nous de dire qu'il faut féliciter ce pensionnaire du choix qu'il a fait, du courage et de la persévérance qu'il a déployés et grâce auxquels il a pu surmonter des difficultés nombreuses. Constatons enfin que ce travail fait avec conviction et sincérité mérite à ce titre une part d'éloges que l'Académie est heureuse de donner à M. Daumet. Mais après lui avoir justement tenu compte des recherches sérieuses auxquelles il

s'est livré et dont fait foi son volumineux et intéressant rapport, l'Académie pourra plus librement discuter avec lui sur l'interprétation qu'il a donnée d'un texte ancien et principalement sur l'esprit général d'après lequel est conçu le travail qu'il met sous nos yeux. Spartien l'un des rares auteurs qui aient parlé de la villa que l'empereur Adrien s'était construite, s'exprime en ces termes : « *Tiburтинam villam mire aedificavit ita ut in ea et provinciarum et locorum celeberrima nomina inscriberet velut Lyceum, Academiam, Prytaneum, Canopum, Poecilen, Tempi vocaret et ut nihil praemitteret, etiam inferos finxit* ». Il ne nous semble pas que la traduction de ce passage donnée par M. Daumet en rende exactement l'esprit ni même la lettre et si nous insistons sur ce point, c'est que l'interprétation peu judicieuse du texte que nous venons de citer a pour conséquence de faire entrer M. Daumet dans une voie nouvelle que rien ne vient justifier et où l'Académie ne saurait le suivre. M. Daumet traduit ainsi : « il construisit à Tibur une villa magnifique aux parties de laquelle il donna les noms des lieux et des provinces les plus célèbres, le Lycée, l'Académie, le Prytanée, le Canope, le Poecile et pour ne rien oublier il y ajouta les enfers ». Le texte dit positivement qu'Adrien construisit la villa Tiburtina afin d'y inscrire les noms des plus célèbres des lieux et des provinces (*ita ut in ea*) et pour que rien n'y fût omis, il y représente même les enfers (*etiam inferos finxit*). C'est effectivement par une représentation des monuments et des sites qui, dans divers et lointains voyages avaient été les objets de son admiration, qu'on s'explique l'intérêt de curieux souvenirs que cette villa devait prendre pour Adrien, pour cet empereur qui, dit l'histoire, voulut tout apprendre, grammaire, poésie, éloquence, musique, peinture, architecture, médecine, philosophie, astrologie et qui eut la prétention de bien parler sur toutes ces matières. Nous pensons être dans cette opinion d'accord à la fois avec le texte cité plus haut et le sentiment général. En effet est-il un artiste qui parcourant ces ruines éparses et les relevant par la pensée n'ai rêvé un de ces assemblages bizarres et fantasques, mais pleins d'originalité et de grandeur, qui ne se soit figuré que par les ordres, sur les dessins peut-être de cet empereur artiste, philosophe et savant, s'élevaient autrefois des reproductions, des

inspirations au moins de ces monuments admirés sous le ciel de la Grèce et de l'Égypte. Loin de nous la pensée de croire à de serviles imitations ; la vue seule de ces ruines, les matériaux qui les composent, les formes qu'elles affectent en partie, tout viendrait démentir l'idée d'une reproduction trop fidèle, mais est-ce à dire aussi que tous ces édifices empruntés à des pays étrangers devaient être uniformément revêtus d'une enveloppe romaine et peut-on penser rester dans l'idée de celui qui voulait sur chacun d'eux inscrire un nom célèbre en ne laissant paraître aucun reflet sensible de l'architecture qui leur était propre, aucune trace extérieure constatant leurs diverses origines ? Devant des preuves multipliées M. Daumet doit toutefois reconnaître que le Canope a renfermé des détails d'architecture, des ornements et des statues de style égyptien, mais il en prend prétexte pour reprocher à Adrien une fantaisie d'un goût douteux. On ne doit pas, dit-il, généraliser et croire que l'empereur avait servilement appliqué dans toutes les constructions auxquelles il attachait des noms étrangers les styles des monuments qui l'avaient intéressé dans ses voyages. M. Daumet ne nous dit pas que ce sentiment si nettement exprimé s'appuie sur aucune découverte, résultant de ses fouilles. Nous aussi nous ne croyons pas à des reproductions serviles ; nous l'avons dit plus haut. Mais lorsque les monuments qu'Adrien élevait dans sa villa n'ont été appropriés aux besoins des romains en aucun autre lieu, lorsque Rome ne saurait nous représenter d'autre Lycée, d'autre Académie, ni Prytanée, ni Peocile, ni Canope ou Tempé, pourquoi, d'accord avec l'interprétation la plus judicieuse d'un texte unique et restant dans l'opinion des divers auteurs qui depuis trois siècles se sont à de longs intervalles occupés de ces ruines intéressantes, pourquoi ne penserions-nous pas qu'Adrien, dans une œuvre toute de fantaisie, de caprice et de souvenir, n'aurait pas voulu laisser à ces édifices empruntés à d'autres pays et répondant à des besoins, à des usages qui lui étaient personnels, leur caractère propre, leur style particulier ? Comment M. Daumet n'a-t-il pas compris le charme et l'intérêt nouveau que son travail devait gagner à suivre cette voie toute tracée ? Comment a-t-il pu témoigner ce dédain pour une opinion générale à laquelle deux autorités contemporaines,

Nibby et Canina, sont venues en dernier lieu se ranger ? Comment a-t-il pu dire qu'elle rabaissait le génie d'Adrien aux proportions mesquines qui ont fait imiter à la villa d'Este les monuments de Rome antique, qui ont fait exécuter les niaiseries de la villa Torlonia sur la voie Nomentana ? Si nous pouvions admettre, si nous voulions discuter l'exactitude d'une semblable comparaison, nous dirions à M. Daumet qu'un rapprochement semblable devenait impossible quand l'exécution de la villa Tiburtina pouvait être confiée à l'immortel auteur du temple de Vénus et de Rome et du mausolée d'Adrien. Si nous avons tant insisté sur cette question, c'est qu'elle nous a paru d'une importance fondamentale. Que M. Daumet se place au point de vue que nous défendons et de suite son travail acquiert un intérêt tout nouveau. Ce thème intéressant ouvre devant lui un horizon plus vaste et tout rempli d'originalité ; il va développer les connaissances qu'il doit à ses études en Grèce ; sa tâche sera moins aride ; ses dessins perdront de cette monotonie dont ils portent une certaine empreinte ; il peut enfin fermer après lui une carrière que le premier de nos pensionnaires aura ouverte. Rien d'ailleurs dans la discussion qui précède et les réflexions qui en découlent ne peut atténuer la part d'éloges par lesquels a commencé ce rapport. M. Daumet a montré un courage, une persévérance, une ténacité dont il lui est justement tenu compte et l'Académie ne peut que l'encourager à continuer dans cette voie de travail sérieux et sincère.

M. Bonnet (5^{ème} année). M. Bonnet a choisi pour programme de son travail de 5^{ème} année une résidence princière. Comme il ne donne d'ailleurs aucune explication sur les conditions qui lui étaient posées, il n'est pas possible de dire s'il les a résolues heureusement et nous ne pouvons apprécier son travail que d'un point de vue absolu. Le plan ne manque pas d'une certaine grandeur ; la façade se développe d'une façon pittoresque et différents motifs sont d'heureuses inspirations des villas d'Italie ; le tout est traité avec soin ; le style est pur et dénote une sage direction dans les études de M. Bonnet. Il est fâcheux toutefois que certaines parties de sa composition s'éloignent trop

sensiblement de l'esprit pratique qui convenait ici. Le jeune artiste vient de terminer ses dernières études et la carrière active dans laquelle il doit se lancer à son tour sans réprimer complètement les rêves, en modère l'essor par un rappel constant à la raison.

Gravure en taille-douce

M. Gaillard (3^{ème} année). M. Gaillard d'après le règlement devait envoyer pour sa 3^{ème} année quatre figures dessinées, deux d'après l'antique et deux d'après nature ; la planche gravée du portrait d'un ancien maître devant rester la propriété de l'École ; un dessin de deux figures au moins d'après un grand maître qui doit servir pour faire la planche exécutée dans les deux dernières années. Au lieu des quatre figures prescrites par le règlement M. Gaillard n'a présenté qu'une figure dessinée d'après nature et un dessin d'un portrait *buste de Paul Véronèse*. De son portrait gravé il n'a envoyé qu'une épreuve en annonçant que la planche arriverait pour l'exposition. Enfin il n'a pas remis le dessin qu'il doit graver pendant sa 4^{ème} et 5^{ème} année, attendu qu'il lui est nécessaire pour l'exécution de ce travail important. La section et surtout l'Académie qui l'année dernière avaient d'après l'envoi de ce jeune pensionnaire si bien auguré de son avenir, ne peuvent que regretter infiniment que son envoi de cette année soit inférieur. Sa figure dessinée est faite avec beaucoup de soin, dans la lumière surtout ; le modelé est d'une finesse remarquable, mais les ombres manquent de solidité. Dans le portrait de Paul Véronèse il existe une mollesse et une lourdeur fâcheuse. Quant au portrait gravé la section ne peut que déplorer la voie qu'a suivie ce pensionnaire ; tout en reconnaissant que le dessin ne manque pas de finesse, ses tailles sont mal disposées, beaucoup trop serrées, sans observation de plans ni de saillies, égratignées plutôt que gravées, exécutées enfin avec une négligence telle que la planche n'est même pas polie et cette planche livrée à l'imprimeur ne pourrait supporter un tirage de plus de cent épreuves. La section croit que M. le directeur devrait exiger l'exécution rigoureuse du règlement qui a si sagement prescrit chaque année l'envoi de quatre figures dessinées. Elle ajoute que le portrait gravé doit être

non une ébauche mais un ouvrage terminé à l'effet, car ces conditions obligatoires imposées par le règlement sont dans l'intérêt de l'avenir des pensionnaires.

Quant à M. Soumy, malgré les promesses faites par ce pensionnaire et malgré les avertissements donnés par M. le directeur de Rome, malgré les lettres écrites directement à M. Soumy, l'Académie se trouve dans l'impossibilité d'exprimer une opinion sur ses ouvrages puisqu'il n'a répondu à aucune des demandes adressées par l'Académie.

Gravure en médailles

M. Alphée Dubois (4^{ème} année). M. Alphée Dubois, graveur en médailles et pierres fines, a envoyé pour satisfaire aux obligations de la dernière année de son pensionnat un bas-relief en cire de sa composition et le même bas-relief gravé en médaille. Le sujet choisi par M. Dubois est *Le Pape Pie IX appelant les bénédictions du Ciel sur le prince impérial qui lui est présenté par la France*. Les figures de cette composition sont bien disposées ; elles expriment clairement l'acte qu'elles représentent ; leur caractère convient à la numismatique ; les saillies n'excèdent pas celles que comporte ce genre de sculpture. La gravure exécutée en creux est faite avec un grand soin ; on peut cependant, reprocher un peu de raideur dans la disposition des plis des draperies de la France et de dureté dans celles de la figure du pape.

Musique

M. David (1^{ère} année). M. David pour son travail de 1^{ère} année a envoyé deux actes d'un opéra comique intitulé *Guerre ouverte*. Nous regrettons d'avoir à signaler dans l'ensemble de cet ouvrage plus de recherche que de véritable originalité et quelques difficultés d'exécution qui ne peuvent être que préjudiciables à toute espèce d'œuvre, surtout à un opéra comique. Disons toutefois que nous avons remarqué dans le travail de M. David quelques jolis détails d'orchestre et des intentions scéniques assez heureuses.

M. Bizet (2^{ème} année). M. Bizet pour son envoi de 2^{ème} année a composé une ode symphonique avec solos de chant, chœurs et orchestre dont le sujet est tiré de la *Luisiade* de Camoëns et qui est intitulé *Vasco de Gama*. Un style élevé, des formes larges, de beaux effets d'harmonie, une orchestration riche et colorée, telles sont les qualités que nous devons signaler dans ce travail. Cependant, nous engageons l'auteur à se tenir en garde contre certaines hardiesses harmoniques qui parfois peuvent être qualifiées de duretés. À part cette critique cet ouvrage nous semble présager un brillant avenir à ce jeune compositeur.

M. Colin (2^{ème} année). L'envoi de M. Colin est une symphonie en quatre parties. Cette œuvre, tout en renfermant des détails intéressants et certaines finesses d'harmonie, n'a pas toujours le caractère et l'élévation de style convenable à ce genre de composition. Il y a de la diffusion et des longueurs dans ses morceaux, principalement dans l'adagio dont les idées mélodiques n'offrent entre elles aucun contraste et rendent ce morceau monotone et languissant. Nous devons constater néanmoins, que l'envoi de M. Colin est l'œuvre d'un musicien distingué.

M. Conte (4^{ème} année). M. Conte a composé un opéra bouffe en un acte intitulé *Les Trois souhaits de Gilles*. Nous sommes d'avis que les pensionnaires de l'École de Rome devraient s'abstenir de traiter des sujets d'un comique bas et qui provoquent forcément la vulgarité. En appliquant cette observation à M. Conte et en lui reprochant en outre des longueurs dans plusieurs de ses morceaux, nous devons cependant, reconnaître qu'il a l'instinct scénique et que ses mélodies sont en général faciles et d'une allure très franche.

Certifié conforme. Le secrétaire perpétuel, F. Halévy.

TRAVAUX DE 1860

a) tableau comparatif

Peinture

obligations	année	nom	titre	de l'envoi	remarques
- un tableau de sa composition de plusieurs figures de grandeur naturelle, sujet tiré de la mythologie ou de l'histoire	5 ^{ème}	Delanay	- <i>Serment de Junius Brutus</i>		Delanay ne devant jouir que de 4 années de pension a pu faire dans la 4 ^{ème} année de son pensionnat les travaux exigés par le règlement pour la 5 ^{ème} . Son tableau n'étant pas terminé ne fait pas partie de l'envoi mais il sera remis au secrétariat de l'École des beaux-arts pour l'époque de l'exposition
- copie d'un tableau de grand maître ou d'un fragment de 3 figures au moins	4 ^{ème}	Clément	- fragment de <i>l'Incendie du Bourg</i> (copie peinte d'apr. Raphaël)		Après avoir fait l'esquisse exigée par le règlement Clément s'est déterminé à la conserver pour en faire le sujet de son tableau de dernière année. Cette détermination

Correspondance de Sebnetz (2)

d'apr. les
fresques
ou les
originau
x des
grands
peintres
;- une
esquisse
peinte
de sa
composi
tion de
65 cm
au
moins,
ne
compre
nant pas
moins
de
15 figure
s d'un
sujet qui
devra
être tiré
de la
mytholo
gie ou
de
l'histoire
ancienne
sacrée
ou
profane
- une 3^{ème} Sellier - Sainte

prise au dernier
moment n'a pas
permis à ce
pensionnaire de
faire en autre
esquisse pour
l'époque de
l'envoi, mais il
promet d'ajouter
une esquisse à son
envoi de l'année
prochaine

Correspondance de Sobnetz (2)

figure		<i>Madeleine</i>
peinte		(figure
d'apr.		peinte)
nature		- 2 figures
de		dessinées
grandeur		d'apr.
naturelle		l'antique
-		- fragment
l'esquiss		dessiné
e peinte		d'apr. les
ou		<i>Sibylles</i> de
dessiné		Raphaël
d'un		
sujet qui		
devra		
être tiré		
de la		
mytholo		
gie ou		
de		
l'histoire		
ancienne		
sacrée		
ou		
profane		
- une	2 ^{ème}	- <i>Le Christ</i>
figure	Henne	<i>en prison</i>
peinte	r	(figure
d'apr.		peinte)
nature		- <i>Une</i>
de		<i>baigneuse</i>
grandeur		(esquisse
naturelle		peinte)
- un		- tête de
dessin		femme
d'apr.		(étude

Correspondance de Sebnetz (2)

une			peinte)
peinture			- <i>Le Possédé</i>
des			(dessin
grands			d'apr. la
maîtres			fresque du
de			Dominiqui
2 figures			n)
au			- <i>L'Amour</i>
moins ;			<i>et Psyché</i>
- un			(dessin
dessin			d'apr.
d'apr.			l'antique)
l'antique			
, statue			
ou bas-			
relief			
- une	2 ^{ème}	De	- <i>Femmes</i>
figure		Conin	<i>au bain</i>
peinte		ck	(figure
d'apr.			peinte)
nature			- <i>Achille</i>
de			(dessin
grandeur			d'apr.
naturelle			l'antique)
-			- fragment
l'esquiss			dessiné
e peinte			d'apr. la
ou			fresque du
dessinée			<i>Jugement</i>
d'un			<i>dernier</i> de
sujet qui			Michel-
doit être			Ange
tiré de la			
mytholo			
gie ou			
de			

Correspondance de Sobnetz (2)

l'histoire			
ancienne			
sacrée			
ou			
profane			
- une	1 ^{ère}		- <i>Patrocle et</i>
figure		Ulman	<i>Amphidam</i>
peinte		n	<i>as</i>
d'apr.			- fragment
nature			de bas-
de			relief du
grandeur			Parthénon
naturelle			
-			
l'esquiss			
e peinte			
ou			
dessinée			
d'un			
sujet qui			
doit être			
tiré de la			
mytholo			
gie ou			
de			
l'histoire			
ancienne			
sacrée			
ou			
profane			

Paysage historique

obligatio	anné	nom	titre de l'envoi	remarqu
ns	e			es
- un	3 ^{ème}		- <i>L'Arentin</i> (vue prise	

Correspondance de Sobnetz (2)

tableau d'une vue prise sur nature de 1,30 m de dimensi on - 2 figures peintes d'apr. nature de 0,42 cm	Didier	depuis la porta Portese) - Une défaite (motif pris de Chiusi) - Un bois sacré (motif pris dans la campagne de Rome)
---	--------	---

Sculpture

obligatio ns	année	nom	titre de l'envoi	Remarq ues
- exécution en marbre de la figure dont le modèle a été fait l'année précède nte	5 ^{ème}	Chapu	- <i>Mercur inventant le caducée</i> (figure en marbre)	
- le modèle	4 ^{ème}	Manigl	- <i>Joueur de flûte</i> (modèle en plâtre)	Le modèle

Correspondance de Sebnetz (2)

d'une	ier	- <i>Cornélie et ses enfants</i>	de la
figure de		(esquisse	figure
sa		ronde-	Joueur
composi		bosse)	de flûte
tion de			ne fait
grandeur			pas
naturelle			partie de
- une			l'envoi.
esquisse			Maniglie
d'un			rdevant
groupe			en
en			exécuter
ronde-			le
bosse de			marbre
3 figures			dans le
au plus			cours de
de			l'année
40 cm			prochain
proporti			e,
on au			dernière
moins			de son
			pension
			nat
- une	3 ^{ème}	- <i>Achille au bord de la</i>	
figure de	Tourn	<i>mer</i> (figure ronde-	Tournoi
ronde-	ois	bosse non terminée)	s,
bosse de			toujours
sa			lent
composi			dans ses
tion et			travaux
de			parce
grandeur			qu'il ne
naturelle			cesse d'y
-			faire des
l'esquiss			change
e arrêtée			ments

en bas-			dans
relief			l'esprit
d'une			de les
composi			améliore
tion			r, n'a
importa			point
nte ne			fait
compren			l'esquiss
ant pas			e exigée
moins			par le
de			règleme
8 figures			nt et n'a
; les			pu
figures			même
de cette			terminer
esquisse			la figure
auront			d'Achille
40 cm			pour
de			l'époque
proporti			de
on au			l'envoi.
moins			Sa
			retenue
			est
			provisoi
			rement
			saisie
- copie	1 ^{ère}	- <i>Vénus dite Médicis</i>	Cugnot
en	Cugno	(copie en marbre)	ne
marbre	t	- <i>Invocation à Esculape</i>	devant
d'une		(bas-relief en plâtre)	jour que
statue			de
antique			4 années
- une			de
tête			pension
d'étude			a dû

Correspondance de Sobnetz (2)

exprima				faire
nt un				dans la
sujet				1 ^{ère} année
				e les
				travaux
				exigés
				par le
				règleme
				nt pour
				la
				2 ^{ème} du
				pension
				nat
- bas-	1 ^{ère}		- <i>Joueurs de cerceau</i>	
relief		Falgui	(bas-relief en plâtre)	
d'une ou		ère		
deux				
figures				
de				
grandeur				
naturelle				
dont				
l'une au				
moins				
soit nue				

Architecture

obligatio	anné	nom	titre de l'envoi	Remarq
ns	e			ues
- projet	5 ^{ème}		- ministère des	
d'un		Daum	Finances (3 dessins)	
monume		et		
nt public				
de sa				
composi				

tion et
conform
e aux
usages
de la
France.
Les
dessins
de ce
projet
sont
terminés
et en
présente
nt les
plans,
coupes
et
élévation
s. Le
format
de ces
dessins
est au
moins
de la
grandeur
du
papier
grand
aigle de
Holland
e

- dessins géométr aux d'un	4 ^{ème}	Guilla ume	- restauration du théâtre de Vérone (10 dessins et un	Le précis historiqu
----------------------------------	------------------	---------------	---	---------------------------

Correspondance de Sebnerz (2)

monume	précis historique)	e est
nt		joint à
antique		l'envoi
de		de
l'Italie		composi
ou de la		tion
Grèce.		musicale
Ces		dans la
dessins		caisse
doivent		contena
être		nt les
lavés et		ouvrages
exécutés		des
d'après		sections
le		de
monume		peinture
nt dans		et
l'état où		d'archite
il se		cture
trouve ;		
plus les		
dessins		
arrêtés		
de la		
restaurat		
ion du		
monume		
nt et un		
précis		
historiqu		
e sur		
son		
antiquité		
et sa		
construc		
tion. En		

Correspondance de Sobnetz (2)

fin le détail des parties les plus intéressa ntes au quart de l'exécuti on				
- quatre études de détails d'apr. les plus beaux monume nts antiques au quart de l'exécuti on	2 ^{ème}	Coqua rt	- détails du temple de Vespasien à Rome (4 dessins) - entablement	
même travail	1 ^{ère}	Boitte	détails du temple de la Concorde sarcophage du tombeau de cecilia Metella sarcophage de Cornelius Scipion	
même travail	1 ^{ère}	Thierr y	détails du temple de Vesta à Tivoli chapiteau, frise et architrave (4 dessins)	Thierry ne devant jour que de

Correspondance de Sobnetz (2)

3 années
de
pension
a dû
faire
dans la
1^{ère} anné
e de son
pension
nat les
travaux
exigés
par le
règleme
nt pour
la 3^{ème}

Gravure en taille-douce

obligatio ns	anné e	nom	titre de l'envoi	remar ques
- l'ébauch e complèt e de la planche dnt le dessin a été exécuté dans la 3 ^{ème} ann ée du pension nat	4 ^{ème}	Gaillar d	- <i>La Vénus</i> du Titien - Portrait de Jean Bellin - <i>Le Christ</i> (dessin d'apr. la peinture de S. del Piombo) - étude de femme	

Correspondance de Sebnerz (2)

-
2 figures
dessinée
s d'apr.
nature
-
2 figures
d'apr.
l'antique

Musique

obligatio ns	anné e	nom	titre de l'envoi	Remar ques
- 2 partiti ons complét es sur des paroles française s, italienne s ou latines et oratorio ou messe solennell e	2 ^{ème}	David	- <i>Vasco de Gama</i> (ode symphonique tirée de la Luisiade)	David ayant quitté Rome pour se rendre en Allem agne avant d'avoir termin é son travail, doit le remetr e au secréta riat de l'École pour

				l'époq ue du jugem ent des travau x des pensio nnaire s
même	1 ^{ère}		- messe solennelle avec	
travail		Guira ud	chœur et grand orchestre	

b) rapport des sections sur les travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome pendant l'année 1860

Peinture

M. Delaunay (4^{ème} année). *La Mort de Lucrèce*. « Je jure, dit Brutus et vous prends à témoin, ô dieu, par ce sang si pur de ne plus souffrir de rois à Rome ni eux ni aucun autre » (Tite-Live, liv. 13). La figure entière et surtout la tête de Brutus expriment bien l'énergie profonde et concentrée de ce serment. La Lucrèce est noble et vraie ; la figure de Colattin qui la soutient est petite et manque de justesse dans ses mouvements, mais celle de Lucretius exprime bien la douleur et l'accablement. On regrette pour l'effet du groupe principal que le Valerius Publicola, dans une si bonne intention, ne soit pas plus éclairé vers le bas de sa draperie rouge et que quelques tons plus aériens ne détachent pas mieux le groupe du fond du tableau. Les draperies et surtout celle de Brutus sont d'un bon style ; l'ensemble du tableau est d'une très belle qualité de ton d'un aspect bien approprié au sujet. En résumé cet ouvrage d'un sentiment et d'un caractère élevé, termine d'une manière remarquable la série des envois de M. Delaunay.

Une peste à Rome. Cette composition est trop difficile. Sa double allégorie de l'ange et du démon de la peste manque de clarté dans la pensée comme dans l'exécution. L'aspect du ton de cette esquisse a du caractère et plusieurs groupes des pestiférés sont bien agencés.

M. Clément (4^{ème} année). Fragment de la *messe de Bolsène* de Raphaël. Le dessin, le modelé et l'exécution lourde de cette copie sont loin de retracer le caractère élevé de l'original. On regrette que M. Clément qui s'est déjà fait remarquer par de bons envois ait présenté cette année une copie aussi négligée.

M. Sellier (3^{ème} année). *Madeleine endormie*. La couleur générale de cette figure, bien qu'un peu jaune, ne manque pas de finesse et de charme. La forme, surtout celle des jambes, a de la distinction. On aurait voulu plus de fermeté et de décision dans certaines parties des contours. Le fond est trop sombre.

Dessin d'après les *Sibylles* de Raphaël (fragment). Bien que le système d'exécution de ce dessin entraîne de la lourdeur et de la mollesse, il rappelle assez bien le caractère de la figure du maître.

Figures d'après l'antique. Le dessin de M. Sellier d'après l'antique est assez satisfaisant.

M. Henner (2^{ème} année). *Le Christ dans la prison*. Cette figure n'a rien du caractère qui convenait au sujet ; la tête surtout est loin de rappeler le type noble et sacré que les grands maîtres nous ont laissé. La draperie malheureusement jetée manque entièrement d'étude.

Une baigneuse. Cette étude d'une couleur agréable est cependant, d'une exécution molle ; le terrain manque de lumière sur la partie qui avoisine la figure.

Tête d'étude de femme. Quoique la construction de cette tête et l'ensemble des yeux laissent à désirer, cette peinture ne manque pas de charme.

Dessins d'après le Dominiquin et l'antique. Les dessins de M. Henner d'après le Dominiquin ont été jugés par la section d'une exécution faible et négligée.

M. de Coninck (2^{ème} année). *Une baigneuse*. L'aspect de cette figure est assez vrai ; la tête et le bras droit sont beaucoup mieux traités que les autres parties de la figure qui sont d'un modelé lourd et systématiquement empâté. Le fond est d'une bonne exécution, mais la figure du second plan est peu heureuse.

Copie d'après Michel-Ange (fragment). C'est une copie bien négligée d'une œuvre si puissante et si approfondie. Il semble que M. de Coninck se soit attaché à reproduire la vétusté de la peinture plutôt que le grand caractère de l'œuvre.

M. Ulmann (1^{ère} année). *Patrocle et Amphidamas*. La figure du premier plan est d'un bon mouvement et d'une bonne exécution; celle du second plan présente de bonnes qualités de dessin, surtout dans les parties supérieures.

Dessin d'après un bas-relief du Parthénon. Il est fâcheux que pour son dessin du bas-relief d'Athènes M. Ulmann n'ait pas fait choix d'un fragment plus complet de conservation.

Paysage historique

M. Didier (4^{ème} année). *Bords du Tibre*. Ce paysage faiblement exécuté manque complètement de ce caractère historique qui est le type du pays et le programme que doivent se donner les pensionnaires paysagistes de l'Académie de Rome, même lorsqu'ils se bornent à reproduire une vue.

Une défaite. Cette composition est heureuse et originale. Le groupe principal est bien senti et le paysage bien adapté au sujet. On aurait désiré que la figure du jeune homme porté sur le cheval fût de formes moins mesquines ; la tête trop grosse fait encore ressortir ce défaut.

Un bois sacré. Ce motif qui a de la grâce ne justifie pas le titre que l'auteur lui a donné et manque de relief et de plans.

Sculpture

M. Doublemard (5^{ème} année). *L'Éducation de Bacchus*. M. Doublemard pour son travail de 5^{ème} année a exécuté un groupe en marbre représentant un faune et Bacchus enfant. Cette composition ne manque pas d'intérêt ; le jeune Bacchus est gracieusement posé ; la tête est d'une bonne expression ; les formes et le modelé de cette figure sont bien appropriés au sujet. Le mouvement du faune est dans certaines parties un peu forcé ; toutefois sous plusieurs aspects ce groupe offre des lignes heureuses, d'un bon dessin et de bons morceaux d'étude. Pendant l'exécution de ce travail, M. Doublemard a été obligé à plusieurs reprises par des causes indépendantes de sa volonté d'interrompre ses études. Il s'est efforcé néanmoins, avec un courage dont il est juste de lui tenir compte, de remplir ses obligations. Si dans l'examen que la section a fait de son travail elle signale quelques parties qui laissent à désirer, ce marbre n'étant pas achevé, elle est persuadée que M. Doublemard y remédiera facilement.

M. Chapu (5^{ème} année). *Mercur inventant le caducée*. M. Chapu a envoyé une statue en marbre dont le sujet est Mercure inventant le caducée. Ce sujet n'est pas exprimé avec toute la finesse d'intention qu'il comportait et l'exécution, quoique ne manquant pas de goût et de vérité, participe néanmoins, de la froideur de la conception. Le marbre n'étant point terminé, nous engageons M. Chapu à tenir un compte sérieux des observations que nous suggère son intérêt et nous l'engageons à soigner l'achèvement de ce travail.

M. Maniglier (4^{ème} année). Ce pensionnaire a exécuté le modèle en plâtre d'un *Joueur de flûte* ; il en fait en ce moment l'exécution en marbre à Rome. Ce sera le travail de sa dernière année.

Cornélie et ses enfants. Conformément au règlement M. Maniglier a envoyé cette année une esquisse ronde-bosse dont le sujet est Cornélie et ses enfants. La composition de ce groupe n'offre rien d'original ; elle rappelle trop plusieurs ouvrages déjà connus sur ce sujet. C'est sans doute pour éviter d'en faire une répétition

complète que M. Maniglier a donné à un des enfants de Cornélie un mouvement qui exprime un sentiment que ne comporte pas le sujet. Quelques parties drapées de ce groupe présentent de bonnes dispositions.

M. Tournois (3^{ème} année). M. Tournois pour son travail de 3^{ème} année a entrepris le modèle d'un *Achille au bord de la mer*. Cette statue ne fait pas partie de l'envoi. Les observations indiquées au tableau nous font connaître que ce pensionnaire, toujours incertain dans l'exécution de ses travaux, ne cesse d'y faire des changements dans l'intention de les améliorer. On ne peut assurément l'en blâmer, mais nous faisons observer que les pensionnaires sont obligés d'envoyer chaque année le produit de leurs études afin que l'Académie puisse constater le résultat de leurs efforts.

M. Cugnot (2^{ème} année). *Vénus dite de l'Ermitage* ou de Porta Portese. M. Cugnot a envoyé une copie en marbre de la statue antique dite Vénus de l'Ermitage ou de Porta Portese dont la découverte faite à Rome il y a quelques années eut un grand retentissement. Plusieurs membres de la section ont comparé cette copie avec le plâtre existant au palais de l'Industrie et faisant partie de la collection de moulages apportée d'Italie par M. Ravaisson. Ils ont été unanimes à reconnaître que le travail de M. Cugnot, exécuté un peu durement et avec quelque sécheresse, ne donnait pas une idée satisfaisante de l'original et ne traduisait pas des finesses de détail et de modelé qu'on remarque dans le plâtre. Nous devons faire remarquer à MM. les pensionnaires que le choix de l'œuvre qu'ils se proposent de copier est d'une haute importance. Ce n'est pas seulement parce que cette copie appartient à l'État et qu'elle est destinée à figurer dans un musée ou un établissement public mais pour eux-mêmes puisque l'étude qu'amène nécessairement la copie d'un ouvrage de l'antiquité est une des études les plus profitables auxquelles ils puissent se livrer. Le règlement veut que le choix de cette copie soit fait pendant la 1^{ère} année du pensionnat, que pendant cette 1^{ère} année le marbre soit ébauché, que les restaurations qu'il y aurait à y faire soient

exécutées. Ces précautions font bien sentir que ce travail mérite une sérieuse attention et qu'il doit être l'objet d'une étude approfondie.

M. Falguière (1^{ère} année). *Jeunes garçons jouant au cerceau*. M. Falguière pour sa 1^{ère} année a envoyé un bas-relief représentant deux jeunes gens jouant au cerceau. Cette composition intéresse par son originalité; l'entente de plans est généralement bonne et l'exécution a de la vérité. Néanmoins, nous signalons de la vulgarité dans les têtes et de la lourdeur dans les formes de la figure du second plan. Dans l'autre figure nous nous plaignons à louer plusieurs parties très bien modelées.

M. Carpeaux. *Un jeune pêcheur*. On n'a pas oublié qu'à la suite d'une longue maladie M. Carpeaux n'avait envoyé pour son dernier envoi que le modèle d'un jeune pêcheur. Ayant obtenu du gouvernement la prolongation d'une année de pension à Rome, ce pensionnaire a envoyé cette année l'exécution en marbre de cette statue. Bien que ce travail ne soit pas entièrement achevé, la section se plaît à louer de nouveau l'œuvre de M. Carpeaux.

Architecture

M. Daumet (5^{ème} année). Aux termes des règlements qui régissent l'Académie impériale de France à Rome les pensionnaires de 5^{ème} et dernière année doivent compléter leurs études par la production d'un édifice public dont la composition et le projet sont laissés à leur choix. Projet de ministère des Finances. M. Daumet se trouvant dans la condition qui précède a envoyé un projet de ministère des Finances. Il se compose de deux plans détaillés à l'échelle de 2 mm, d'une élévation et d'une coupe transversale à l'échelle des plans. La disposition générale est satisfaisante; la coupe et l'élévation ont le caractère et le style décoratifs qui conviennent à ce genre d'édifice. les communications et galeries indiquées dans les plans pour différents services sont en général judicieusement réparties à l'exception de celles qui existent entre le grand vestibule central et

les cours ; la partie du plan du rez-de-chaussée laisse à désirer et n'est pas étudiée. Sauf cette critique de détail le projet de M. Daumet mérite des éloges. À l'occasion de cet envoi il semble nécessaire de répéter encore la recommandation des années précédentes, c'est qu'en général le travail de 5^{ème} année produit par les pensionnaires architectes ne peut être considéré comme une grande esquisse ou avant-projet et que ce travail ne soit pas rendu à une échelle assez grande pour produire une étude plus sérieuse des parties qui le composent.

M. Guillaume (4^{ème} année). Restauration du théâtre de Vérone. M. Guillaume pour son travail de 4^{ème} année devait envoyer à l'Académie la restauration d'un édifice antique. Il a choisi pour satisfaire à cette obligation le théâtre de Vérone. On doit approuver ce choix qui a fourni au jeune pensionnaire l'occasion de faire une belle et consciencieuse étude et de nous faire connaître, en le restituant d'une manière très probable, un édifice d'un grand intérêt dont l'étude complète n'avait pas encore été entreprise à cause des constructions modernes qui, naguère encore, encombraient et masquaient les vestiges et peut-être aussi à cause du lieu où il est placé qui, éloigné de Rome et dans une province, n'avait pas encore attiré une attention suffisante. En raison même de cette circonstance nous félicitons l'auteur de ce beau travail. M. Guillaume a profité avec ardeur d'une occasion heureuse qui se présentait à lui. Non seulement il a trouvé l'édifice antique débarrassé par les soins éclairés et aux frais du cav. Monga de la plus grande partie des constructions modernes qui en dérobaient la vue, mais il a rencontré chez M. Monga, amateur passionné de l'antiquité, les renseignements les plus précieux communiqués de la manière la plus libérale. M. Guillaume a joint aux dessins qu'il envoie un mémoire très développé dans lequel il a consigné avec un soin méticuleux les souvenirs de l'état dans lequel il a trouvé les ruines et décrit avec exactitude tous les fragments qu'il a pu observer en notant la position qu'ils occupaient lorsqu'ils ont été découverts. C'est un zèle dont il faut lui tenir compte malgré la crainte modeste qu'il exprime d'avoir donné trop d'étendue à sa description. Le

document en effet ainsi complété peut fournir des renseignements les plus utiles à ceux qui voudraient plus tard entreprendre une nouvelle étude de ce bel édifice. M. Guillaume recherchant l'époque de la construction du théâtre de Vérone, observe que l'ordre ionique qui en décore le premier étage, présente des analogies frappantes avec l'ordre ionique du théâtre de Marcellus à Rome. Il fait remarquer que la construction du théâtre de Marcellus a été attribuée par quelques auteurs à Vitruve, né suivant les plus communes traditions à Vérone. S'il n'en conclut pas positivement que Vitruve est l'architecte du théâtre de Vérone, il pense à cause de ces circonstances et en s'appuyant principalement sur le caractère des détails de cet édifice, avoir de sérieuses raisons de placer l'époque de sa construction au siècle d'Auguste. Quoi qu'il en soit le travail remarquable de M. Guillaume est fait avec talent. Les restaurations de ce pensionnaire attestent qu'il a étudié avec fruit les précieux restes de l'architecture antique et qu'il a le sentiment vrai de cette noble architecture. Nous pensons qu'il mérite les éloges de l'Académie.

M. Coquart (2^{ème} année). Études sur le temple de Vespasien ou de Jupiter Tonnant. Aux termes du règlement M. Coquart devait envoyer 4 dessins de détails faits d'après des monuments antiques au quart de l'exécution. Ce pensionnaire a fait preuve de zèle en envoyant des études sur le temple de Vespasien désigné jadis sous le nom de temple de Jupiter Tonnant. Quoique M. le directeur de l'École de Rome, dans l'état des travaux des divers pensionnaires, eût annoncé que les dessins de M. Coquart étaient au nombre de quatre, il ne s'en est trouvé que trois. D'où cela provient-il, c'est ce que nous ne saurions dire. Toujours est-il que nous n'avons pu nous occuper que de l'examen des trois que nous avons sous les yeux. Nous ne pouvons que donner notre approbation au choix que M. Coquart a fait des restes de l'un des plus magnifiques temples de l'antiquité romaine comme nous ne pouvons que donner des éloges à l'entablement et à une partie de sa belle frise au tiers de l'exécution sont rendus avec beaucoup d'habileté et expriment bien le caractère des profils et des ornements sculptés dont est enrichi cet entablement. On regrette toutefois de ne pas y

trouver la frise entière, mais M. Coquart peut-être ne mériterait-il pas ce reproche si son envoi était complété par le 4^{ème} dessin qui manque. La soffitte de l'architrave au quart de l'exécution ainsi que cette architrave et les inscriptions au tiers de l'exécution ne sont pas moins dignes d'éloges et l'on a tout lieu de s'étonner du courage et de la persévérance apportés par M. Coquart qui n'a cessé d'être gravement malade, à l'accomplissement de ses obligations.

M. Thierry (1^{ère} année). Études sur le temple de Vesta à Tivoli. Ce pensionnaire qui n'a été appelé à jouer que de trois années de pension devait pour son 1^{er} envoi adresser le travail de 3^{ème} année qui consiste d'après les règlements en quatre études au quart de l'exécution, plus une partie de l'édifice où ces détails sont tirés. Il a fait choix pour ces études du temple dit de Vesta à Tivoli dont il donne les détails en quatre feuilles comprenant le chapiteau, la base du temple et sa belle frise avec ses guirlandes supportées par des têtes de taureau ; plus deux feuilles de profils et coupes de diverses parties de l'édifice. On pouvait craindre que M. Thierry, n'ayant pas eu comme ses prédécesseurs, l'avantage de passer ses deux premières années à Rome, années si nécessaires pour se familiariser avec le genre de travail qui lui était demandé, on pouvait craindre, disons-nous, qu'il ne réussît qu'imparfaitement à remplir cette tâche si nouvelle pour lui, mais il nous a prouvé par les beaux dessins qu'il a envoyés que nos appréhensions étaient exagérées. Le style de l'architecture du temple de Vesta, le caractère de ses ornements et principalement celui des chapiteaux corinthiens, semblent indiquer que son érection doit appartenir aux derniers temps de la République. C'est ce caractère que M. Thierry a su lui conserver surtout dans les beaux dessins du chapiteau et de la frise. Le mérite de l'envoi de ce pensionnaire nous laisse regretter qu'il n'y ait pas joint une partie de l'ensemble de l'édifice d'où ces détails sont tirés, ainsi que le prescrit le règlement. À cela près l'envoi de M. Thierry est en tous points des plus satisfaisants et prouve que nous pouvons compter pour l'année prochaine sur une bonne restauration.

M. Boitte (1^{ère} année). Étude de détails. Le temple de la Concorde, le sarcophage de Cecilia Metella et celui de Cornelius Scipion. Les règlements exigent pour travail de 1^{ère} année quatre études de détails d'après les plus beaux monuments antiques au quart de l'exécution. M. Boitte a envoyé les détails du temple de la Concorde, du sarcophage de Cecilia Metella et celui de Cornelius Scipion. Les deux tombeaux, l'un au 5^{ème}, l'autre au quart de l'exécution sont rendus avec une finesse de talent très remarquable. Quant aux détails du temple de la Concorde, quoique déjà connus, ils offrent outre la perfection du rendu un intérêt nouveau. Ils se composent de l'entablement principal au quart de l'exécution, de la base d'un ordre intérieur du temple à l'échelle de l'entablement, des caissons existant sous le larmier, d'un fragment du larmier rampant et enfin au 24^{ème} de l'exécution de l'entablement complet avec le fronton reconstitué pour la première fois, croyons-nous, au moyen de ce précieux fragment. On voit que les envois des pensionnaires architectes sont le résultat d'études sérieuses et bien entendues. L'Académie se plaît à leur en exprimer sa satisfaction.

Gravure

M. Gaillard (4^{ème} année). Depuis plusieurs années la section de gravure se plaint avec raison de ce que MM. les pensionnaires graveurs ne se conforment pas au exigences du règlement en ce qui concerne les figures dessinées d'après nature et d'après l'antique.

Figures d'après nature. M. Gaillard a envoyé deux figures dessinées d'après nature dont quelques parties méritent des éloges. La figure de la femme surtout est remarquable par la finesse et la souplesse des contours; celle de l'homme est d'un bon sentiment de forme et de modelé.

Christ d'après Sébastien del Piombo. Il est à regretter que son dessin du Christ d'après Sébastien del Piombo, d'une exécution molle et très négligée, reproduise si imparfaitement un véritable chef-d'œuvre.

Portait de Jean Bellin. Quant au portrait de Jean Bellin on y voudrait plus de fermeté, mais il est fait avec beaucoup de finesse et de soin.

M. Soumy a envoyé deux ouvrages dessinés à Rome, un très grand groupe d'après le *Jugement dernier* de Michel-Ange. Il est fâcheux que ce pensionnaire n'ait pas apporté plus de soin, plus de précision à l'exécution de ce grand travail qui est d'une mollesse et d'une lourdeur regrettables ; un portrait de *César Borgia*¹ d'après Raphaël, d'une exactitude médiocre.

M. Soumy n'étant plus pensionnaire depuis un an, la section pense qu'avant de solliciter l'obtention de sa retenue, il doit déposer la planche de cuivre du portrait de *François Ier* à l'École des beaux-arts comme appartenant au gouvernement. Nous espérons que M. Soumy dont la pension est expirée depuis longtemps et que des circonstances regrettables avaient détourné de ses études et de ses travaux, ne trompera pas la bonne opinion que l'Académie se plaît à concevoir de son talent.

Musique

M. Colin (4^{ème} année). Opéra comique. M. Charles Colin pour son envoi de 4^{ème} année a présenté à l'Académie un opéra comique en un acte sur des paroles françaises. Nous avons remarqué dans cet ouvrage un trio scénique vif et élégant, un air pour voix de basse d'un bon style, une barcarolle et deux duos pour soprano et ténor où l'on trouve des motifs heureux, du sentiment et de la chaleur. Si parfois encore M. Colin se laisse entraîner à un peu trop de recherche dans le contour de ses mélodies, nous nous plaisons à reconnaître dans sa partition des qualités essentielles aux œuvres destinées à la scène, la clarté dans la forme, la vivacité dans le style et un bon sentiment dramatique.

M. Bizet (3^{ème} année). *Marche funèbre* et *scherzo*. M. Bizet avait commencé dans ses travaux de 3^{ème} année une symphonie que des circonstances regrettables ne lui ont pas permis de terminer. Deux

¹ Sans doute celui d'A. Navagero de la galerie Doria.

morceaux seulement ont été soumis à notre examen, une marche funèbre d'un beau caractère et un scherzo dont le motif principal est traité avec grâce et habileté.

La Chasse d'Ossian (ouverture). Pour suppléer à cette œuvre incomplète, le jeune compositeur a adressé à l'Académie une ouverture intitulée *La Chasse d'Ossian*. Une instrumentation intéressante, un style élevé et une couleur poétique se font aussi remarquer dans cette composition. Une heureuse organisation musicale développée par de fortes études s'était révélée déjà dans les premiers travaux de M. Bizet. Nous sommes heureux de trouver dans son dernier envoi les marques d'un talent qui s'affermirait et réalise nos espérances en faisant de nouvelles prémisses.

M. David (2^{ème} année). Symphonie M. Samuel David pour son envoi de 2^{ème} année a écrit une symphonie composée suivant l'usage de quatre morceaux de caractères et de mouvements différents. Il est à regretter qu'on trouve dans cette symphonie, principalement dans le premier morceau, quelques idées peu saillantes et quelquefois même presque vulgaires. Nous pourrions aussi faire remarquer à l'auteur des tonalités vagues et peu de netteté dans les plans. Ces critiques faites, hâtons-nous de dire que plusieurs parties de cet ouvrage offrent de l'intérêt ; le menuet a une forme élégante et l'orchestre d'un travail souvent ingénieux est toujours écrit avec sobriété et talent.

M. Guiraud (1^{ère} année). Messe solennelle. M. Guiraud pour son envoi de 1^{ère} année a composé une messe solennelle. Ce travail répond aux espérances que ce jeune lauréat nous avait fait concevoir. Le *Kyrie* est d'un bon style ; bien que l'on trouve dans le *Gloria* quelques passages d'un caractère triste plutôt que sévère, ce morceau se fait remarquer par une grande ampleur de formes et par un *Gratias agimus tibi* (pour les voix seules) fort bien écrit et d'un beau sentiment. Citons aussi le *Credo*, l'*Et incarnatus est* et un *Benedictus* (en trio) doux et onctueux qui fait un heureux contraste avec la grandeur et la majesté du *Sanctus*.

Correspondance de Sobnerz (2)

Certifié conforme. Le secrétaire perpétuel, F. Halévy.

TRAVAUX DE 1861

a) [manque le tableau comparatif]

b) rapport de l'Académie des Beaux-Arts sur les travaux des pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome

Peinture

M. Michel (1^{ère} année). M. Michel a pris pour sujet de son envoi de 1^{ère} année *Le Berger Faustulus*. Faustulus aperçoit sous le feuillage et près des bords du Tibre Romulus et Remus allaités par la louve. La figure du berger bien posée est d'un très bon dessin, bien modelée et d'une couleur vraie ; la tête est bien et d'une bonne expression. Le groupe des enfants laisse à désirer pour la couleur qui entre trop dans celle de Faustulus. Le paysage est harmonieux et adapté au sujet ; les fonds rappellent le caractère des bords du Tibre. Cet envoi de 1^{ère} année permet de concevoir de grandes espérances sur les futurs efforts de ce pensionnaire.

Les deux dessins que M. Michel a joints à son envoi principal, l'un d'après la figure du *Thésée* du Parthénon, l'autre d'après la fresque de Raphaël à la Farnésine, *Vénus et Cérès*, sont assez satisfaisants ; toutefois la figure de Thésée manque d'accent.

M. Ulmann (2^{ème} année). *Samson et Dalila*. L'artiste a pris pour sujet le moment où Dalila profitant du sommeil de Samson lui coupe la chevelure. La figure de Samson est d'un bon mouvement, mais la tête est mal attachée et le col ne se devine pas ; le bras gauche est d'une bonne forme et faire regretter que le reste de la figure ne réponde pas complètement à cette excellente partie. La Dalila manque du caractère qui convient à ce personnage. Les teintes rousses et bistrées dominant trop dans ce tableau. M. Ulmann a joint à son envoi principal un fragment dessiné d'après la fresque de Raphaël, *Héliodore chassé du Temple*. L'Académie regrette de n'avoir aucun éloge à faire de ce dessin qui est lourd et négligé.

M. Henner (3^{ème} année). *Jeune baigneur endormi*. Cette peinture pleine de jeunesse et de naïveté est aussi d'un dessin et d'un modelé qu'on ne saurait trop louer. La couleur en est fine et vraie ; le paysage, simple et bien disposé, fait valoir la figure d'une manière heureuse ; l'expression de la tête est charmante. On regrette que la draperie noire placée près du torse ne soit pas d'un ton plus chaud et plus harmonieux qui eût fait ressortir le reste du tableau.

L'esquisse de M. Henner, *Agar dans le désert*, n'est pas arrivée et manque à l'exposition.

Peinture de paysage

M. Didier (4^{ème} année). *Horace enfant trouvé par les bergers*. Il règne dans ce paysage et surtout dans les fonds une lumière qui n'est pas dépourvue d'harmonie, mais les figures placées sur un plan trop éloigné n'ont pas assez d'importance et l'ensemble du tableau manque d'étude et de caractère. Cet ensemble gagnerait au contraire si les premiers avaient plus de solidité.

Nous devons à ce sujet exprimer le regret qu'éprouve chaque année l'Académie d'être obligée de constater que l'étude de la grande nature qui a si bien inspiré les Guaspre et les Nicolas Poussin, semble de plus en plus disparaître des ouvrages envoyés de Rome par MM. les paysagistes. Nous leur rappelons de nouveau qu'ils doivent en Italie plus que partout ailleurs, se rattacher étroitement aux grandes traditions de l'art.

M. Clément (5^{ème} année). *La Mort de César*. La figure de Brutus est très expressive et pleine d'énergie ; malheureusement le personnage de César ne répond pas à celui de Brutus. La pose en est académique ; la tête manque de noblesse et ne ressemble pas aux bustes que l'antiquité nous a laissés de ce grand homme ; la moitié du torse est contraire aux usages et au costume de cette époque. Au près de César et plus à gauche se trouvent quelques figures dont une surtout, est d'un mouvement très exagéré. Cette partie du tableau est sans contredit la plus faible. Heureusement le côté droit offre de très grandes qualités. Plusieurs figures d'un

mouvement et d'une exécution énergiques forment avec le Brutus un groupe très bien agencé. On regrette cependant, qu'un des conspirateurs porte le pied sur la hanche de César. Ce geste est trivial et altère la dignité du personnage qui en est l'objet. De même nous signalons que le groupe à droite et qui s'éloigne en se cachant le visage dans son manteau est d'une bonne intention ; le fond de la salle est aussi très bien composé. Ajoutons que l'ensemble de ce tableau est d'une disposition louable et d'un mouvement énergique et quoique trop peu achevé dans certaines parties, il termine heureusement la série des travaux et le pensionnat de M. Clément. Au moment d'achever son tableau ce jeune homme a été frappé d'un grand malheur qui l'a éloigné de son atelier. Espérons que le temps lui permettra de se recueillir. Alors il lui sera facile de modifier les parties défectueuses de son ouvrage et de terminer ce qui est inachevé. L'Académie rappelle à MM. les pensionnaires que le règlement défend d'exécuter un tableau qui dépasse quatre mètres dans sa plus grande dimension, précaution sage qui empêche les peintres d'entreprendre des travaux vastes pour être exécutés en une année.

Sculpture

M. Barthélémy (1^{ère} année). *Homère et son génie*. En prenant pour programme de son travail de 1^{ère} année Homère et son génie, M. Barthélémy avait fait un choix heureux. Ce sujet éveillait une idée élevée et l'exécution qui demandait le style le plus pur offrait à l'étude un intéressant contraste. Nous regrettons de le dire, rien dans ce bas-relief ne répond à la grandeur d'un sujet plein de ressources. La composition est banale, les plans sont vagues et mal entendus ; la molle attitude du génie n'a rien d'héroïque ; Homère est sans inspiration et sans ensemble. L'exécution des nus est dépourvue d'étude et de choix ; celle des draperies est grossière et négligée. Espérons cependant, que M. Barthélémy qui a fait une figure de prix où il y avait de la netteté et de l'énergie tiendra dans son prochain envoi la promesse de son concours.

M. Falguière (2^{ème} année). Copie en marbre du *Mercury* dit aussi l'*Idolino* (statue en bronze du musée de Florence). Bien que l'Académie ne puisse approuver en principe la reproduction en marbre des statues composées pour le bronze, elle n'a refusé ses éloges ni à la copie du *Mercury* de Naples ni à celle du *Tireur d'épine* envoyées précédemment par nos pensionnaires¹. C'est qu'avant tout les auteurs en faisant leur choix s'étaient assurés qu'ils pouvaient traduire leur modèle sans en altérer l'aspect. M. Falguière a négligé cet examen avant de commencer sa copie de l'*Idolino*. Il a été obligé pour la rendre possible d'ajouter un tronç d'arbre qui, indépendamment de ce qu'il est mal placé, dénature l'aspect de l'ensemble en l'alourdissant. L'exécution ne rappelle ni la finesse du contour ni le modèle délicat de l'original. En somme cette copie est très négligée et telle qu'on l'on est porté à croire qu'elle a été faite d'après un plâtre défectueux. M. Falguière nous devait encore cette année une tête d'étude et il pouvait en la produisant nous donner l'occasion de compenser par des éloges les critiques si graves que mérite sa copie. Cette tête n'a point été exécutée et l'artiste ne nous présente à ce sujet ni explications ni excuses. Une pareille infraction au règlement n'est malheureusement pas sans exemple et nous aurons à y revenir bientôt. Bornons-nous ici en infligeant un juste blâme à M. Falguière, à faire appel à sa conscience et comptons qu'il saura remplir dans son prochain envoi la malheureuse lacune qu'il laisse dans celui-ci.

M. Cugnot ((3^{ème} année). *Un corybante* (figure d'étude en ronde-bosse) ; *La Mort d'Orphée* (esquisse en bas-relief). En demandant aux pensionnaires de 3^{ème} année une esquisse en bas-relief on ne peut douter que l'Académie n'ait eu l'intention d'imposer une obligation sérieuse. Cependant, cet envoi est généralement négligé. On semble penser que les petites proportions du travail en excluent l'intérêt et que puisqu'il s'agit seulement d'une esquisse on peut s'abandonner sans scrupule à sa facilité ou à ses

¹. Chapu.

souvenirs. Nous renvoyons ceux qui seraient aussi mal inspirés aux anciens qui dans les bas-reliefs de très faibles dimensions, soit en marbre, soit en terre cuite, soit en métal, nous ont laissé une variété infinie de modèles excellents sous le rapport du modèle et du goût. Les réflexions qui précèdent nous dispenseront de nous appesantir sur l'esquisse de M. Cugnot qui, sans mériter le blâme, ne répond pas à ce que nous sommes en droit d'attendre. Nous préférons reporter tout notre intérêt sur sa figure de corybante, étude sévère qui mérite de grands éloges. En effet si l'on excepte la tête qui est trop tournée et maigre de facture et de caractère, l'exécution de cette statue est traitée selon la tradition, est large, ferme et d'un style bien approprié au sujet. C'est une belle étude où la noblesse des formes s'allie à une remarquable unité de nature.

M. Tournois (4^{ème} année). M. Tournois qui touche au terme de son séjour à Rome se trouve en retard pour plusieurs de ses travaux obligatoires. Déjà le bas-relief, objet du 1^{er} envoi, la tête d'étude qui appartient au second et l'esquisse en bas-relief qui dépend du 3^{ème} ne nous étaient pas parvenus. Aujourd'hui c'est l'esquisse en ronde-bosse qui nous manque et l'artiste, également attardé dans l'exécution du modèle de sa statue de dernière année se donne des torts d'autant plus sérieux qu'il est trop avancé dans sa pension pour pouvoir les réparer. En présence de fautes si nombreuses et d'un si funeste exemple, l'Académie ne peut garder le silence. Elle dira d'abord à M. Tournois qu'on représente comme assidu et très difficile pour lui-même, que cette sévérité n'est louable qu'à condition de ne pas entraver les travaux qu'il s'est engagé à produire et à nous soumettre et qu'en réalité il a tout à la fois manqué à ses devoirs et méconnu son intérêt. Plus que personne en effet il avait besoin des conseils et des encouragements qui inspirent de la confiance au talent. Enfin l'Académie rappelle à MM. les pensionnaires qu'ils ne sont pas libres de prendre dans le règlement ce qui leur convient, que tout y est également obligatoire et qu'ils sont engagés d'honneur à répondre au moins par leur exactitude aux traditions de l'École de Rome et aux bienfaits de l'État.

M. Maniglier (5^{ème} année). *Un joueur de flûte* (statue en marbre). M. Maniglier pour son dernier envoi nous soumet une statue en marbre représentant un joueur de flûte. Cette figure d'un bon aspect de quelque côté qu'on l'examine, offre une composition vive, des lignes agréables. Le choix du modèle convient bien au sujet et l'exécution a de la vérité. Quelques retouches que l'auteur se propose de faire à son travail achèveront d'en faire un très bon ouvrage. En résumé nous sommes heureux de signaler les progrès considérables que M. Maniglier a réalisés ici sur tous ses envois précédents et nous voyons dans sa statue, outre le digne couronnement de ses études persévérantes, le gage d'un honorable avenir.

Architecture

Cette année l'exposition des envois d'architecture n'est pas complète. Toutefois l'Académie n'aurait lieu d'adresser aucun reproche à ceux des pensionnaires dont les obligations ne sont pas remplies. M. Joyau qui devait un travail de 1^{ère} année a été forcé par la maladie d'interrompre ses études et même de quitter Rome. M. Thierry qui n'a que trois ans de pension voulait dans sa 2^{ème} année exécuter le travail de restauration demandé au pensionnaire de 4^{ème} année et sans doute il y serait parvenu si les fouilles faites à Tivoli sur l'emplacement du temple d'Hercule, sujet de sa restauration, n'avaient amené la découverte d'un autre monument, un théâtre et par suite une augmentation considérable dans son travail d'état actuel. Ce pensionnaire adressera l'an prochain à l'Académie, avec le projet de dernière année, la restauration du théâtre et du temple dont il soumet aujourd'hui les dessins d'état présent. Enfin M. Guillaume qui dans son 5^{ème} envoi devait les dessins d'un projet de sa composition a été attaché par S. M. l'empereur à une mission archéologique en Asie Mineure et forcé de consacrer tout son temps à ces nouveaux soins, mais soucieux de remplir ses obligations vis-à-vis de l'Académie il a demandé et obtenu de S. Exc. le ministre d'État une indemnité qui l'a mis à même de retourner à Rome ; il y

étudie son projet qui sera exposé avec les envois de l'année prochaine.

M. Boitte (2^{ème} année).. M. Boitte pour sa 2^{ème} année envoie quatre dessins d'études sur la colonne Trajane. Ces dessins sont faits avec habileté mais on n'y retrouve pas une fidèle interprétation du modèle, ni cette recherche de vérité dans le rendu qui dénote un artiste convaincu de l'excellence de son sujet. Il y aurait à redire au tracé des ombres, au modelé de l'ensemble, à l'opacité du ton conventionnellement adopté par M. Boitte, surtout dans le dessin où il a figuré le piédestal. M. Boitte présente des qualités de dessinateur assez remarquables pour que nous croyons qu'il aurait facilement produit un travail exempt de défauts que nous signalons et nous sommes convaincus qu'il suffit de les lui indiquer pour qu'il revienne à plus de sincérité dans l'expression des sujets qu'il lui reste à traiter.

M. Coquart pour sa 3^{ème} année envoie cinq feuilles d'études sur le temple de Mars Vengeur à Rome. La majeure partie de ces dessins est traitée avec soin et talent. Le chapiteau surtout nous semble bien et simplement rendu. L'état actuel des restes du temple n'a pas le même mérite.

M. Thierry (2^{ème} année). M. Thierry a fait dans sa 2^{ème} année le travail demandé pour la 4^{ème} année du pensionnaire. Nous le félicitons du courage et du talent qu'il a montrés dans la production d'un travail de cette importance et nous nous expliquons qu'il n'ait pu en une seule année le pousser plus avant. Les plans, façades, coupes de l'état actuel sont rendus avec une habileté remarquable et font augurer favorablement de la restauration de ces mêmes monuments qu'il promet pour l'exposition prochaine. Malheureusement on ne peut pas apprécier le degré de vérité graphique de ses dessins puisqu'il ne donne aucune cote à leur appui. Quelque talent d'exécution qui se révèle dans ce rendu nous sommes tentés de regretter la tendance trop manifeste ici et qui porte maintenant nos jeunes pensionnaires architectes à l'emploi de moyens et de procédés qui

se rattachent trop indirectement à l'objet de leurs études, à la mission qu'ils doivent remplir. En reconnaissant leur habileté d'aquarellistes, en admirant les ciels et les terrains et les arbres dont il savent si bien encadrer les restes antiques qu'ils doivent d'abord et principalement étudier, nous déplorons que le rendu de ces détails accessoires que peut-être critiquerait un peintre, leur prenne un temps qui serait consacré plus utilement à la description graphique des détails de construction, au relevé des parties ornées de moulures, à la mise au net des cotes et du travail de mesurage qui leur a permis d'établir ces dessins dont la justesse, grâce à ces omissions, ne saurait être contrôlée et reste parfois contestable. La mode en architecture comme ailleurs est loin d'avoir toujours raison, mais nous croyons qu'elle a surtout tort lorsqu'elle apporte dans un art aussi absolu, aussi positif que celui auquel sont voués avec tant de succès déjà nos jeunes pensionnaires, des éléments qui ne se rattachent qu'indirectement et dont le charme qu'il convient à chacun de reconnaître, ne doit jamais détourner du but principal. Ces considérations s'adressent beaucoup à M. Thierry, un peu moins à MM. Boitte et Coquart, mais elles sont surtout un conseil donné à notre jeune école, un avis qu'elle écouterait parce qu'il est tout dans son intérêt. Les maîtres qui ont précédé ceux qui élèvent aujourd'hui la voix, en entourant tous les arts de leur respectueux et sincère amour, parfois même en les cultivant, sont restés plus sérieusement architectes dans les admirables dessins qu'ils nous ont laissés. Leurs productions plus durables portent également un haut caractère qui vient de jour en jour plus difficile à saisir. Pour évaluer, s'il se peut, ces grands modèles, n'oublions pas d'abord les points de départ et méfions-nous de ces voies dont l'issue est encore un mystère.

Gravure en taille-douce

M. Gaillard (5^{ème} année). M. Gaillard pour sa 5^{ème} année devait envoyer la planche terminée dont le dessin a été fait dans sa 3^{ème} année. Ce dessin que nous n'avons pas vu parce qu'il l'avait gardé pour la reproduction au burin est un bon ouvrage. Nous

n'en dirons pas autant de sa gravure peu conforme à la lettre de M. le directeur de Rome qui l'annonçait comme étant sur le point d'être terminée. Elle est au contraire à peine commencée et le peu qui est fait est si mal entendu, si mal compris qu'il vaut mieux renoncer à faire aucune observation.

Ce pensionnaire a envoyé également quelques dessins à l'aquarelle d'après les peintures de Pompéi. Ces sortes de copies quoique très bien exécutées conviennent peu aux études des jeunes graveurs. M. Gaillard, d'après les règlements n'ayant pas rempli ses engagements envers l'Académie, perd le droit de toucher sa retenue.

M. Dubouchet (1^{ère} année). M. Dubouchet pour sa 1^{ère} année a envoyé une petite copie à l'huile des *Sibylles* de Raphaël. Cette copie pleine de sentiment qui rend le caractère du maître mérite de grands éloges. En outre un dessin d'après la *Flagellation* de Sébastien del Piombo dans l'église San Pietro in Montorio présente des qualités mais manque de fermeté. On peut attribuer cette mollesse à la difficulté de saisir dans ses détails une peinture placée dans un endroit obscur.

M. Dubouchet a envoyé aussi une figure de femme assise qui ne manque ni de sentiment ni d'étude mais à laquelle on peut reprocher beaucoup trop de rondeur. Les *Cavaliers*¹ d'après Phidias ont trop de rondeur. Leur proportion trop grande est inutile à ce genre d'études et d'une exécution molle qui ne rend pas bien le caractère de la sculpture grecque.

Le dessin du *portait du Dante* annoncé par M. le directeur manque aux envois. Nous supposons que le pensionnaire l'aura gardé à Rome pour le graver comme envoi de sa 3^{ème} année.

M. Miciol ne devant jouir que de trois années de pension a dû faire dans sa 1^{ère} année les travaux prescrits par le règlement pour la 3^{ème}. Il a envoyé en conséquence deux figures dessinées d'après nature et deux d'après l'antique. L'Académie engage vivement ce jeune artiste à ne plus pointiller ses dessins, procédé vicieux qui lui

¹. *Les Dioscures* à Montecavallo.

fait perdre d'ailleurs un temps considérable et nuit à la fermeté et au caractère de ses ouvrages. Une figure de femme surtout qui est d'une rondeur extrême, montre où peut conduire ce défaut. Sa figure d'homme offre un bon contour quoique on puisse lui reprocher l'abus des demi-teintes.

La copie d'après un marbre du Parthénon est une étude faible, sans énergie d'exécution. Nous louerons plutôt *La Vision d'Ézéchiel* d'après Raphaël quoiqu'elle ne soit pas exempte de maigreur et de petitesse dans la forme et le rendu, tandis qu'au contraire le caractère de la peinture est ferme, large et grandiose.

Une autre copie à l'aquarelle, *Le Tireur d'arc*¹ d'après Raphaël montre les mêmes défauts que les figures d'après Raphaël. Elle est ronde et molle. Il serait à regretter sous tous les rapports que M. Miciol eût la pensée de graver ce dessin pour son dernier. Le sujet n'est pas d'un choix heureux par cela même qu'il est trop compliqué pour être exécuté dans l'espace de deux ans.

M. Miciol a encore envoyé un dernier dessin représentant *La Charité* d'après Andrea del Sarto à Florence. Cette étude est bonne et plus largement comprise que les précédents ; la tête de la femme est remarquablement belle par la finesse et le sentiment. Nous approuvons la grande simplicité d'exécution de ce travail. Nous sommes heureux de finir par un éloge propre à adoucir les critiques qui précèdent et à montrer à M. Miciol non seulement qu'il est capable de très bien faire, mais qu'il aurait obtenu les suffrages de l'Académie si les autres dessins eussent été semblables à sa copie d'Andrea del Sarto.

Gravure en pierres fines

M. Lagrange (2^{ème} année). M. Lagrange qui n'a obtenu que trois années de pension à Rome doit pour ses travaux de 1^{ère} année ceux qui par les règlements sont exigés pour la 2^{ème}. La copie gravée sur pierre fine en creux d'après une médaille de Syracuse est exécutée avec finesse. Au contraire la tête gravée en relief d'après une intaille grecque a de la lourdeur et de la mollesse. On regrette que les empreintes des pièces originales n'aient pas

¹. L'Arrière de Florence.

accompagné les copies pour en faire apprécier l'exactitude. Les deux études que devait modeler ce pensionnaire ne nous ont pas été envoyées parce que, comme l'indique une note de M. le directeur, l'auteur n'en est pas satisfait. Il est bien d'être sévère pour soi-même, mais avant tout il faut remplir ses obligations.

Musique

Pour son travail de 1^{ère} année M. Paladilhe a fait choix d'une messe solennelle. Nous avons remarqué dans le *Gloria* un *Gratias agimus tibi*, double quatuor vocal d'un bon effet ; dans le *Credo* l'*Et incarnatus est*, solo de ténor suivi d'un chœur et le *Passus et sepultus est* d'un beau caractère ; le *Benedictus*, sextuor pour voix seules sont bien écrits et enfin l'*Agnus Dei* d'un joli sentiment. Bien que le style de cet ouvrage manque encore d'ampleur et de fermeté nous conservons toujours du jeune pensionnaire les espérances que son heureuse organisation et ses brillantes études nous ont fait concevoir.

M. Guiraud (2^{ème} année). Dans le cours de sa 2^{ème} année, M. Guiraud a composé un opéra bouffe en un acte sur des paroles italiennes ; il a pour titre *Gli Avventurieri*. Cet ouvrage se distingue par des allures franches, par une touche légère et facile. On y trouve quelques réminiscences regrettables que l'auteur fera bien de modifier ou de faire disparaître. Nous lui signalons particulièrement l'air n° 2 et le quintette n° 5. Hâtons-nous d'ajouter que dans son ensemble la partition de M. Guiraud est très satisfaisante ; les idées sont fraîches, le style est gracieux ; l'orchestre est sobre et bien écrit.

M. David (3^{ème} année). La musique instrumentale est le genre vers lequel M. S. David nous a montré jusqu'ici le plus de propension. Il vient pour la 2^{ème} fois de nous envoyer une symphonie. Dans quelques-unes de ses parties cet ouvrage manque d'unité de style. Quelques motifs ont un caractère trop rétrospectif et la simplicité des idées principales forme quelquefois

un contraste étrange avec les développements difficiles, les modulations bizarres et ambitieuses dans lesquelles l'auteur semble se complaire. Nous ne saurions trop lui conseiller de se tenir en garde contre ce goût pour les harmonies vagues et les obscurités. Malgré ces critiques que nous devons adresser à M. David, sa symphonie, nous nous plaisons à le reconnaître, atteste un goût élevé et de sérieuses études ; elle renferme des phrases d'un bon sentiment et quelques parties fort habilement traitées.

M. Bizet. Pour son travail de 4^{ème} année M. Bizet a soumis à notre examen un opéra comique français en un acte intitulé *La Guzla de l'émir*. On remarque dans cette partition un prélude servant d'ouverture d'une forme heureuse et très finement instrumentée ; des couplets, un duo dans lequel se trouve intercalée une sérénade élégante accompagnée par une harpe et par un joli dessin de flûte, un air pour ténor et enfin une chanson fort gracieuse, suivie d'un trio d'un bon effet scénique. Si dans cet ouvrage qui termine la série des travaux imposés par l'Académie à nos pensionnaires on retrouve parfois encore un peu trop de recherche et une certaine tendance à sacrifier l'intérêt vocal à la richesse des accompagnements, nous sommes heureux d'y retrouver ce sentiment élevé, cette vivacité de style, cette sûreté d'exécution, en un mot les sérieuses qualités dont M. Bizet nous avait déjà donné des preuves et qui sont aujourd'hui le gage assuré d'un brillant avenir.

Certifié conforme. Le secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts. E. Beulé.

TRAVAUX DE 1862

a) tableau comparatif

Peinture

obligations	année	nom	titre	de	remarques
			l'envoi		
- un tableau de sa composition de plusieurs figures de grandeur naturelle, sujet tiré de la mythologie ou de l'histoire	5 ^{ème}	Sellier	- <i>Le Lérite d'Éphraïm</i>		Sellier obligé de suspendre ses travaux pour aller revoir sa mère qu'il a perdue au mois d'avril dernier n'a pu terminer son tableau, mais il s'engage à le faire remettre au secrétariat de l'École pour l'époque de l'exposition. L'esquisse tient lieu de celle qui n'avait point été faite l'année dernière
- copie d'un tableau de grand maître - une esquisse peinte de sa	4 ^{ème}	Henner	- <i>La Madone</i> (copie d'apr. le tableau de Jules Romain de la galerie Colonna)		Henner a fait une figure d'étude en remplacement de l'esquisse peinte exigée par le règlement
			- étude peinte		

Correspondance de Sebnetz (2)

composi
tion de
0,65 cm
au
moins
ne
compre
nant pas
moins
de
12 figure
s ; sujet
tiré de la
fable ou
de la
mytholo
gie ou
de
l'histoire
- copie
d'un
tableau
de grand
maitre
ou d'un
framen
t de
3 figures
au
moins
d'apr. les
fresques
ou les
originau
x des
grands

3^{ème}

Ulm
ann

(figure
d'enfant)

- Une *déjaite*
(figure
d'étude)

L'esquisse exigée
par le règlement
n'a point été faite.
Ulmann présente
pour excuse l'état
de maladie dont il
est affecté depuis
plus de 3 mois et
qui l'a obligé de
partir pour Naples
aussitôt après
avoir terminé sa
figure d'étude

peintres
;- une
esquisse
peinte
de sa
composi
tion de
65 cm
au
moins,
ne
compren
ant pas
moins
de
15 figure
s d'un
sujet qui
devra
être tiré
de la
mytholo
gie ou
de
l'histoire
ancienne
sacrée
ou
profane
- une
figure
peinte
d'apr.
nature
de
grandeur

2^{ème}

Mic
hel

Michel affecté
d'une très sérieuse
maladie de
poitrine depuis le
commencement de
l'automne dernier
a été dans

naturelle				l'impossibilité
- un				d'accomplir aucun
dessin				de ses travaux.
d'apr.				Autorisé par le
une				ministre d'État à
peinture				retourner en
des				France pour
grands				essayer d'y rétablir
maîtres				sa santé, il a quitté
de				l'Académie il y a
2 figures				environ un mois
au				
moins ;				
- un				
dessin				
d'apr.				
l'antique				
, statue				
ou bas-				
relief				
- une	1 ^{ère}		- <i>Fanne au</i>	Lefebvre n'ayant
figure		Lefe	<i>bain</i> (figure	point terminé le
peinte		bvre	d'étude)	dessin d'apr.
d'apr.			- <i>La Charité</i>	l'antique ni le
nature			<i>romaine</i>	tableau de la
de			(figure	Charité romaine
grandeur			peinte à mi-	qu'il a fait pour
naturelle			corps)	tenir lieu du dessin
-			- dessin	étudié d'après les
l'esquiss			d'apr.	maîtres exigé par
e peinte			l'antique	le règlement,
ou				s'engage à les faire
dessinée				remettre à Paris
d'un				pour l'époque de
sujet qui				l'exposition
doit être				

Correspondance de Sobnetz (2)

tiré de la
mytholo
gie ou
de
l'histoire
ancienne
sacrée
ou
profane

Paysage historique

obligatio ns	anné e	nom	titre	de	Remarques
Un tableau d'une vue prise sur nature de 1,30 m de dimensi on ; plus 2 figures peintes d'apr. nature de 0,42 cm	1 ^{ère}	Girard	- <i>Vue prise dans la Sabine</i> (le sujet est le sacrifice d'Abraham) - <i>Le Ravin de Ronçiglone</i> (vue prise d'apr. nature) - deux figures d'enfants jouant avec une chèvre		

Sculpture

obligatio ns	anné e	nom	titre	de	Remarques
			P'envoi		

Correspondance de Sebnetz (2)

- exécution en marbre de la figure dont le modèle a été fait l'année précéde nte	5 ^{ème} Tourn ois	- <i>Achille au bord de la mer</i> (figure en marbre non terminée)	Aux motifs d'excuses présentées l'année dernière en faveur de Tournois il faut encore ajouter le retard éprouvé par la difficulté à se procurer un mabre de bonne qualité
-le modèle d'une figure de sa composi tion de grandeur naturelle - une esquisse d'un groupe en ronde- bosse de 3 figures au plus de 40 cm proporti on au moins	4 ^{ème} Cugno t	<i>Cérès et Triptolème</i> (gr oupe en plâtre) <i>Éducation de Daphnis</i> (esquisse ronde-bosse)	Cugnot ne devant jouir que de 4 années de pension a dû exécuter dans la 3 ^{ème} année de son pensionnat les travaux prescrits par le règlement pour la 4 ^{ème} . Le modèle du groupe de Cérès devant être exécuté en marbre l'année prochaine, l'esquisse ronde- bosse seule fait partie de l'envoi

Correspondance de Sobnetz (2)

- une figure de ronde-bosse de sa composition et de grandeur naturelle	3 ^{ème}	- <i>Vainqueur au combat de coq</i> (modèle en plâtre)	Falguière interrompu depuis plus de trois mois dans ses travaux par les fièvres du pays n'a pas pu faire l'esquisse exigée par le règlement. Il promet de la joindre à son envoi de l'année prochaine
- l'esquisse arrêtée en bas-relief d'une composition importante comprenant pas moins de 8 figures ; les figures de cette esquisse auront 40 cm de proportion au moins	2 ^{ème}	- <i>Discobole</i>	Barthélémy

Correspondance de Sebnetz (2)

en marbre d'une statue antique - une tête d'étude exprima nt un sujet	Barthé lémy	(copie marbre d'apr. statue antique du Vatican)	en la du	souvent malade dans le cours de l'année n'a pas pu faire la tête d'expression exigée par le règlement. Il promet de la joindre à ses travaux de l'année prochaine
- bas- relief d'une ou deux figures de grandeur naturelle dont l'une au moins est nue	1 ^{ère} Sanso n	- <i>Oreste</i> <i>endormi dans</i> <i>les bras</i> <i>d'Électre</i> (bas-relief plâtre)		

Architecture

obligatio ns	anné c	nom	titre de l'envoi	de	Remarques
- projet d'un monume nt public de sa composi tion et	5 ^{ème}	Thierr y	- projet d'une École française à Athènes	projet à	Thierry ne devant jouir que de 3 années de pension a dû faire dans la 3 ^{ème} année de son pensionnat

Correspondance de Sobnetz (2)

nt	Rome (état	interrompu pour
antique	actuel)	cette raison dans
de		ses travaux est
l'Italie		encore occupé
ou de la		en ce moment à
Grèce.		terminer les
Ces		dessins de l'état
dessins		actuel de son
doivent		travail de
être		restauration. Il
lavés et		les fera remettre
exécutés		au secrétariat de
d'après		l'École à Paris
le		en même temps
monume		que ceux que
nt dans		doit envoyer
l'état où		Thierry son
il se		travail
trouve ;		
plus les		
dessins		
arrêtés		
de la		
restaurat		
ion du		
monume		
nt et un		
précis		
historiqu		
e sur		
son		
antiquité		
et sa		
construc		
tion. En		
fin le		

Correspondance de Sebnetz (2)

détail
des
parties
les plus
intéressa
ntes au
quart de
l'exécuti
on

- quatre
études
de
détails
d'apr. les
plus
beaux
monume
nts
antiques
au quart
de
l'exécuti
on ; plus
une
portion
de
l'édifice
d'où ces
détails
sont pris
en
indiquan
t les
proporti
ons et
en faire

3^{ème}

Boitte

- temple
d'Erechtée à
Athènes
(7 dessins)

Correspondance de Sebnetz (2)

connaître e la construc tion				
- quatre études de détails d'apr. les plus beaux monume nts antiques au quart de l'exécuti on même travail	2 ^{ème}	Joyau	- maison dite de la muraille noire à Pompéi (1 dessin) - entablement de la basilique du forum de Trajan (1 dessin)	Toujours dans le même état de santé que l'année dernière Joyau a été obligé de quitter Rome au moment d'exécuter ses travaux qu'il n'a pu accomplir
	1 ^{ère}	Moyau x	- portique du Panthéon (3 dessins)	

Gravure en taille-douce

obligatio ns	anné e	nom	titre de l'envoi	Remarques
- 2 figures nues - 2 dessins d'apr. l'antique , - l'ébauch	2 ^{ème}	Miciol	- portrait d' <i>Andrea Verrochio</i> (d'apr. la peinture de Lorenzo di Credi) fragment dessiné d'apr. la	Miciol ne devant jouir que de 3 années de pension a dû faire dans la 2 ^{ème} année de son pensionnat les travaux prescrits par le règlement pour

Correspondance de Sobnetz (2)

e de la planche dont le dessin a été exécuté dans la 3 ^{ème} ann ée	fresque de <i>La Dispute du Saint Sacrement</i> - dessin d'apr. le <i>Christ</i> peint par S. del Piombo à Viterbe - <i>Hercule et Antée</i> (dessin d'apr. Pollaiuolo au musée des Offices à Florence) - <i>Cérès, Hercule et Téléphe</i> (dessin d'apr. une peinture antique d'Herculanu m) - <i>Enfant lisant</i> (dessin d'apr ; - dessin d'apr. un bas-relief du Parthénon	la 4 ^{ème} année. Ce pensionnaire très laborieux, en outre des travaux qu'il envoie a trouvé le temps de terminer presque complètement la planche du portrait et d'avancer l'ébauche de de sa gravure de <i>La Vision d'Ézéchiel</i>
- 2 figures dessinée	2 ^{ème} Dubouchet	- <i>Les Sibylles delphica et Erithrea</i>

Correspondance de Sobnetz (2)

s d'apr.	(étude peinte
nature -	d'apr. la
2 d'apr.	fresque de
l'antique	Michel-Ange
, - un	dans la
dessin	chapelle
de	Sixtine)
40 cm	- figure
au	d'homme
moins	dessinée
d'apr. un	d'apr.
tableau	- portrait du
ou une	<i>Dante</i> (dessin
fresque	d'apr. la
de grand	fresque de
maître	<i>La Dispute du</i>
- une	<i>Saint</i>
épreuve	<i>Sacrement</i>)
de la	
planche	
du	
portrait	
dessiné	
dans la	
1 ^{ère} anné	
e,	
ébauché	
sur	
cuivre	
dans le	
courant	
de la	
2 ^{ème}	

Correspondance de Sobnetz (2)

Musique

obligatio ns	anné e	nom	titre de l'envoi	remar ques
- 2 partiti ons complét es sur des paroles française s, italienne s ou latines et oratorio ou messe solennell e	2 ^{ème}	Paladil he	- fragments comique	d'opéra
même travail	1 ^{ère}	Duboi s	messe solennelle à 4 voix - ouverture à grand orchestre	

b) rapport privé de l'Académie des Beaux-Arts sur les travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome pendant l'année 1862

Peinture

M. Girard (paysagiste, 1^{ère} année). *Vue prise dans la Sabine. Le Sacrifice d'Abraham*. Le choix de ce site prouve que ce jeune artiste a été frappé du mouvement et de la magnificence des lignes que présente ce beau pays. Nous l'en louons de grand cœur car c'est de la première émotion, c'est du point de départ que naissent les

plus grandes qualités d'un ouvrage. Cependant, il est regrettable qu'en plaçant entièrement dans l'ombre son premier plan et son sujet, il en ait diminué l'importance et l'effet. L'exécution manque de largeur et de force et sert mal le sentiment élevé de la conception générale.

Le Ravin de Roniglione (vue d'après nature) mérite les mêmes éloges que le précédent ouvrage ; la pondération des masses est heureuse, le dessin est souple et élégant, mais la coloration des premiers plans est crue et manque de solidité et de lien avec le reste du tableau.

La troisième étude de ce pensionnaire représente *Deux enfants jouant avec une chèvre*. Ce morceau est d'une grande faiblesse et peut faire sentir à M. Girard, nous l'espérons, qu'il doit plus particulièrement s'attacher à l'étude de la figure humaine, étude qui dans la peinture élève le niveau de toutes les autres

M. Lefebvre (2^{ème} année). *Femme au bain* (étude peinte). Malgré quelque embarras dans les lignes le motif de cette figure a de la grâce ; la tête, les mains, les bras et la jambe gauche ont par le modelé et le ton beaucoup de charme. Pourquoi le torse ne s'harmonise-t-il pas mieux avec les autres parties ? La coloration en est jaune et fait tache car elle arrive trop brusquement. La note blanchâtre de la draperie est bonne, mais on pouvait sans affectation tirer d'un vêtement moderne un motif plus heureux et qui prêtât davantage à l'étude de la forme.

La Charité romaine. Nous louons tout d'abord le sentiment pur de cette scène où une jeune femme dont la chasteté semble encore protégée par la présence de son enfant présente le sein à son père qui s'en approche avec une respectueuse reconnaissance. La tête de la jeune mère est expressive et d'un beau caractère ; la peinture en est large et bien supérieure à celle du père dont la tête est petite et faible. L'aspect et l'effet eussent gagné en concentrant davantage la lumière sur la partie supérieure du groupe et en prolongeant le manteau de la femme on pouvait donner plus d'unité et de force à cette figure qui porte toute la composition.

M. Ulmann (3^{ème} année). M. Ulmann nous adresse une étude dont le sujet est un *Guerrier blessé* (épisode d'une défaite). Cette figure d'un mouvement incertain, d'un dessin languissant, manque généralement d'accent et de vie. Cependant, la cuisse droite et les jambes contrastent avec le reste par un modelé plus fin, plus ferme et qui mérite l'attention et l'estime.

M. Henner (4^{ème} année). M. Henner a envoyé une copie d'après Jules Romain faite avec finesse, intelligence et dont le ton général rend bien l'aspect du modèle.

Pour remplacer l'esquisse exigée par le règlement, licence que nous signalons et blâmons, M. Henner a envoyé l'étude peinte d'une figure d'enfant. Sous le rapport de la construction et de la forme, la partie supérieure de cette figure laisse à désirer, mais elle offre des parties telles que les pieds, les jambes et le bras, dont le modelé et le ton sont souples, fins et pleins de vérité, et rendent bien le charme de l'enfance. La figure de la mère, un peu plus sacrifiée, donnerait à cet ouvrage encore plus d'harmonie et de calme.

M. Sellier (5^{ème} année). M. Sellier ayant eu le malheur de perdre sa mère pendant l'exécution de son dernier tableau n'a pu encore le terminer et nous n'avons sous les yeux qu'une esquisse qu'il a envoyée sous le titre de *Tibère à Capri*. La disposition de cette scène présente des lignes assez nobles, mais dans les ombres générales qui sont lourdes et monotones on ne lit qu'avec peine. La section déplore encore une fois que des hommes de talent consentent à présenter à l'Académie et au public des choses indiquées avec une telle négligence.

M. Sellier en outre a envoyé un tableau qui a pour sujet *Le Lévié d'Éphraïm emportant le corps de sa femme*. Ce qui frappe tout d'abord dans cet ouvrage c'est le charme de l'aspect général ; l'effet y est conduit avec art ; c'est vraiment là de l'air et de la lumière. Cependant, ne pourrait-on pas demander plus de solidité ? La disposition de la scène impressionne réellement. L'homme maudit avec noblesse ; la femme est posée avec un sentiment touchant et la délicatesse et la grâce du pinceau dont l'artiste a usé pour cette

figure sont là bien à leur place, mais elles dégénèrent en faiblesse dans celle du lévite qui manque de caractère et de force. La prédominance du costume sur l'homme même y est évidente et fâcheuse en ce qu'elle rapproche de nous une scène antique et par conséquent en diminue la poésie. Nous voudrions retrouver mieux la tradition créée par l'autorité des maîtres. Chez eux le vêtement épouse le mouvement, la vie de la figure ; il la sert toujours, la grandit, l'ennoblit quelquefois et cependant, lui reste subordonné.

Sculpture

M. Sanson (1^{ère} année). M. Sanson a pris pour sujet de bas-relief une scène touchante *Oreste endormi sur les genoux de sa sœur Électre*, mais sa composition manque de sentiment et de grandeur. L'Électre est mal ajustée et n'a pas la sollicitude qu'elle doit avoir pour son frère. On peut louer cependant, l'entente des plans et dans la figure de l'Oreste quelques bonnes parties d'étude.

M. Barthélémy (2^{ème} année). M. Barthélémy s'est proposé de reproduire le *Discobole au repos* du musée du Vatican, tâche difficile en ce que dans l'original le modelé superficiel est détruit. M. Barthélémy n'a pas entièrement réussi dans cette restauration délicate. L'exécution de sa copie est négligée, la tête particulièrement n'a pas le caractère sévère du modèle.

M. Falguière (3^{ème} année). M. Falguière complète aujourd'hui son envoi de l'an passé par une tête d'étude qui représente *Le Chef de saint Jean-Baptiste*. Cet ouvrage est plein de sentiment, d'un beau caractère et d'une exécution large et grande.

Le Jeune Homme vainqueur au combat de coq (figure d'étude) qui forme son 3^{ème} envoi mérite aussi beaucoup d'éloges. Le mouvement en est vif et gracieux, la nature élégante et homogène, le dessin et le modelé délicats. C'est une charmante statue. Nous appelons seulement l'attention de l'auteur sur le bras levé qui semble court et sur l'articulation du genou gauche qui offre quelque chose d'imparfait. Nous ne pouvons qu'encourager d'ailleurs M.

Falguière à persévérer dans la voie où le guide son amour intelligent de la vérité.

M. Cugnot (4^{ème} année). L'esquisse en ronde-bosse envoyée par M. Cugnot et qui représente *L'Éducation de Daphnis* est une imitation peu heureuse du groupe de *Maryas et Olympus*. Elle est dépourvue de sentiment et de goût. Les lignes dans la partie supérieure sont anguleuses et elles sont parallèles dans le bas de la composition. La grande proportion de cette maquette nous oblige à tenir compte de sa facture qui est lourde. Le *Corybante* envoyé l'année dernière par M. Cugnot était une bonne étude ; le talent qu'il y avait déployé nous fait penser qu'il pouvait sans peine mieux exécuter son esquisse.

M. Tournois (5^{ème} année). Le dernier envoi de M. Tournois est une statue en marbre qui représente Achille au bord de la mer. Deux années du travail le plus assidu n'ont pas suffi à l'achèvement de cet ouvrage et il n'est pas encore assez avancé pour qu'on puisse le juger, mais nous n'en devons pas moins louer l'auteur d'avoir eu l'ambition, si rare aujourd'hui, de réaliser un sujet du style le plus élevé et d'y avoir persévéré avec courage.

Architecture

M. Moyaux (1^{ère} année). M. Moyaux a choisi pour sujet de ses études de 1^{ère} année et on ne peut que le féliciter d'un pareil début, une des œuvres les plus purement classiques de la plus belle époque romaine, l'ordre corinthien du portique du Panthéon d'Agrippa à Rome. Les dessins présentés par M. Moyaux sont faits avec beaucoup d'exactitude et de conscience, avec une recherche qui porte avec elle son enseignement. Les sections horizontales assez multipliées qu'il a données des feuilles qui décorent la corbeille du chapiteau attestent le soin que prenaient les anciens de tailler et de refouiller le marbre suivant qu'ils voulaient accentuer les contours de l'ornement ou en faire sentir les divisions principales en raison de la hauteur à laquelle l'œuvre se trouvait placée. Ces dessins nous ont cependant, suggéré une

réflexion critique que nous ne devons pas omettre puisqu'elle peut servir au perfectionnement des études des pensionnaires architectes. La coloration générale de ces dessins est d'un ton bistré qui reproduit l'effet de la vétusté sur le marbre. Lorsqu'on restaure avec autant de soin les reliefs de la sculpture ornementale on peut, on doit même, présenter dans le rendu l'aspect du marbre avec le doux éclat qui lui est propre avant qu'il ait reçu la teinte que lui ont imprimée dix-huit siècles d'intempéries. Nous terminerons par une recommandation générale adressée aux pensionnaires architectes, c'est en même temps qu'ils étudient les formes si justes, si belles, si pures de l'antiquité, de se pénétrer surtout et avant tout de l'esprit qui a présidé à leur choix et aux nuances motivées de leur expression.

M. Joyau (2^{ème} année). La santé de M. Joyau s'est opposée à ce qu'il satisfît complètement à ses obligations. Il n'a envoyé que deux études au lieu de quatre qu'exige le règlement. L'Académie espère qu'il complétera son travail l'année prochaine en même temps qu'il s'acquittera de la tâche imposée aux pensionnaires de 3^{ème} année. Son envoi comprend un dessin bien fait d'après une arabesque à fond noir qui décore une maison antique à Pompéi, mais M. Joyau aurait pu s'adresser à de plus beaux exemples et tels qu'on en peut rencontrer soit à Pompéi, soit au musée de Naples, soit à Rome.

La seconde étude de M. Joyau est un entablement choisi parmi les ruines du forum de Trajan et qui paraît avoir appartenu à la basilique Trajane. Cette étude est faite dans le sentiment de l'original, mais peut-être manque-t-elle de la fermeté propre à rendre les formes taillées dans le marbre de l'architecture ou de la sculpture d'ornement, car il faut attribuer une très grande importance au sentiment juste de la forme appropriée à la matière, sentiment toujours exprimé dans les œuvres des anciens, si bien qu'on peut dire en voyant des moulages en plâtre lesquels ont été faits sur des bronzes, lesquels sur des marbres.

M. Boitte (3^{ème} année). M. Boitte envoie pour son travail de 3^{ème} année des études faites d'après l'Érechtiéon d'Athènes. Ce

monument si exquis est d'autant mieux choisi pour objet d'étude qu'il offre le seul exemple complet d'un ordre cariatide et qu'il permet d'apprécier la sûreté des principes par lesquels étaient dirigés les architectes grecs dans leurs compositions. Qui n'est frappé en effet de l'art avec lequel l'artiste grec a su approprier à leur destination ces magnifiques figures en leur donnant la rectitude de pose et l'apparence de stabilité qui convient à des supports, tout en leur conservant une noblesse et une grâce merveilleuse. Les études de M. Boitte sont faites avec la précision qu'exigeaient la beauté et la finesse des détails qu'il avait à reproduire et sous ce rapport nous adresserons des éloges à l'auteur, mais nous devons aussi lui faire une observation relative à l'expédient qu'il a adopté dans le dessin représentant la face nord de l'édifice pour démasquer la célèbre porte ionique. Il a supprimé la partie inférieure d'une des colonnes du portique, d'où résulte une confusion presque inintelligible de l'élévation et de la coupe. M. Boitte eût mieux fait de montrer la face du portique dans son entier et de représenter dans une coupe distincte la porte qu'il voulait faire connaître.

M. Thierry (4^{ème} année). M. Thierry adresse à l'Académie pour travail de 4^{ème} année la restauration du temple d'Hercule Vainqueur à Tivoli. L'Académie n'a pas oublié le plaisir et l'intérêt qu'elle a pris à voir les beaux dessins d'état actuel que M. Thierry lui avait envoyés l'an passé. Elle n'est pas moins satisfaite du travail de restauration qui en est la suite. Nibby et Canina avaient pensé que c'était à tort qu'on donnait le nom de villa de Mécène aux ruines pittoresques qui couronnent les coteaux de l'ancienne cité de Tibur. M. Thierry, guidé par leurs introductions, éclairé par d'habiles et actives recherches, jette un jour tout nouveau sur une question jusqu'à présent obscure. Ce n'est pas que les points sur lesquels il base sa restauration ne soient assez disséminés et qu'il ait trouvé des restes importants devant lesquels le doute doit disparaître. Non, sa restauration est principalement une œuvre d'imagination et bien des parties d'ensemble, bien des détails lui ont fait défaut. Il a dû prendre tout ce qui lui manquait, tout ce que les fouilles qu'il avait entreprises ne lui donnaient pas, dans

L'étude sérieuse des monuments analogues élevés à l'époque de la construction du temple d'Hercule Vainqueur. Un mémoire étendu, très circonstancié et qui témoigne de la conscience que M. Thierry a mise dans ses recherches vient ajouter encore à l'intérêt que présente ce travail. Si les amants du pittoresque, les admirateurs des beaux aspects peuvent moins regretter cette puissante végétation et ces eaux limpides que nous retracent nos souvenirs et que nous offrent les états actuels de M. Thierry, c'est en jetant les yeux sur la façade qu'il a restaurée, j'oserais dire, qu'il a imaginée ; c'est bien certainement la partie la mieux réussie de son travail et l'Académie n'a que des éloges à lui donner. Certains arrangements, certaines parties d'étude du temple dont les coupes rendent compte lui ont semblé moins heureuses, mais en résumé ce ne seraient là que des taches bien légères et qui n'empêchent pas l'Académie de témoigner à M. Thierry sa satisfaction toute entière.

M. Guillaume (5^{ème} année). M. Guillaume savait qu'entre la villa Médicis et le couvent de la Trinité-des-Monts qui sont deux établissements français, à la proximité de la belle promenade du Pincio de création française, il existait un vaste terrain qui n'est occupé que par les potagers du couvent et qui se prêtait admirablement à la construction d'un palais pour l'ambassade de France à Rome¹. Nous ne pouvons qu'applaudir à une aussi judicieuse pensée ainsi qu'au choix d'un pareil emplacement. L'Académie se rappelle sans doute les éloges que les précédents travaux de M. Guillaume et surtout sa belle restitution du théâtre antique de Vérone lui ont mérités. Nous savons que chargé par l'État de remplir une mission en Asie Mineure ce pensionnaire dut quitter Rome avant l'accomplissement de son obligation de 5^{ème} année et nous avons appris qu'à peine de retour à Rome il a été atteint par des fièvres persistantes. C'est ce qui l'aura empêché de donner à son projet tous les développements désirables. Ce n'est qu'une esquisse

¹. À mettre sans doute en rapport avec le désir de Sartiges d'utiliser la villa Médicis comme ambassade.

suffisante pour reconnaître que les principales dispositions et le caractère de cette composition semblent assez bien répondre aux données du programme que M. Guillaume a rédigé d'après les indications qui lui ont été fournies par notre ambassadeur. L'emplacement choisi nous paraît des plus convenables ; les rampes qui conduisent au palais, les dépendances nécessaires à un tel édifice et le palais lui-même offrent un bel ensemble et de bonnes dispositions ; la façade et la coupe bien conçues ont un caractère propre au sujet. En un mot c'est l'esquisse d'un bon projet auquel il ne manque que d'être présenté avec plus de développements et sur une plus grande échelle. Ce projet étudié comme il est susceptible de l'être pourrait, par la sagesse de sa conception, laisser entrevoir la possibilité de son exécution ou du moins faire naître l'idée d'élever à Rome un palais pour l'ambassade de France qui occupe aujourd'hui en location une partie du palais Colonna, tandis que l'Autriche et l'Espagne ont en toute propriété de magnifiques palais.

Gravure

M. Miciol (2^{ème} année). M. Miciol pour sa 2^{ème} année a envoyé un fragment dessiné d'après la fresque de Raphaël au Vatican dite *La Dispute du Saint Sacrement*. Ce dessin composé de huit figures est dans l'esprit qui doit servir de règle aux études des élèves graveurs Il est d'un bon sentiment et rend bien le caractère de l'original.

Il a envoyé en outre un dessin légèrement coloré d'après *le Christ mort* peint par Sébastien del Piombo à Viterbe. Cette étude est moins heureuse que la précédente ; l'exécution en est un peu ronde et molle par l'abus du pointillé. Elle rend néanmoins, assez bien la couleur et le caractère du maître.

M. Miciol a envoyé aussi un petit dessin à la mine de plomb représentant *Hercule et Antée* d'après une peinture de Pollaiuolo au musée des Offices à Florence. Cette copie rend bien l'original, mais il est à regretter que ce pensionnaire ait employé son temps à copier une peinture assez incorrecte et maniérée. Ce dessin ne manque cependant, pas de finesse.

Il n'a pas été beaucoup plus heureux dans son choix de *Cérès, Hercule et Téléphe*, peinture à l'aquarelle d'après une fresque d'Herculanum. Elle a le mérite d'être conforme à l'original, mais ces sortes de copies mal choisies peuvent être considérées plus comme des souvenirs de Naples que comme des études sérieuses.

M. Miciol a envoyé également une petite figure de *Jeune homme* dessinée d'après un bas-relief du Parthénon. Cette étude est exécutée avec soin, mais on regrette qu'il ait fait choix d'un fragment aussi peu important. Une autre petite figure dessinée d'après nature représentant *Un enfant lisant* termine son envoi. Cette académie est dessinée avec une grande précision. La section n'a que des éloges à donner aux différents travaux de ce pensionnaire. Une lettre de M. Miciol annonce qu'une épreuve de la gravure qu'il devait présenter arrivera dans une huitaine de jours.

M. Miciol a envoyé une gravure d'après Lorenzo di Credi représentant *le portrait d'Andrea Verrochio*. L'aspect général de cet ouvrage est lourd ; la section regrette de ne pouvoir donner des éloges à cet envoi dont les travaux sont mal compris, mal disposés et dénotent une grande inexpérience.

M. Dubouchet (2^{ème} année). M. Dubouchet pour sa 2^{ème} année a envoyé *Les Sibylles de Delphes et d'Érithrée*, étude peinte à l'huile d'après les peintures de Michel-Ange à la chapelle Sixtine. Ces peintures sont assez bien dans le caractère ; elles manquent toutes deux d'un peu de fermeté.

Il a envoyé aussi un dessin à l'estompe du *Portrait du Dante* tiré de la fresque du *Parnasse* de Raphaël au Vatican. Ce dessin destiné à être reproduit en gravure d'après le rapport de M. le directeur, est entièrement ébauché en ce moment. Il est à regretter que ce pensionnaire n'ait pas cru devoir joindre à son envoi une épreuve de l'état actuel de sa gravure. Son dessin a bien la distinction qui caractérise la peinture originale, quoiqu'il soit exécuté avec un peu de mollesse. M. Dubouchet a envoyé aussi une figure d'enfant dessinée d'après nature. Cette figure manque d'ensemble ; la partie inférieure est trop courte et les pieds trop lourds ; le procédé de l'exécution est dur et prétentieux.

La 2^{ème} figure d'après nature et les deux figures d'après l'antique prescrites par le règlement manquent complètement, ainsi qu'un dessin de 40 cm au moins. Il est présumable que M. Dubouchet a cru pouvoir remplacer par les copies que nous venons de citer les quatre dessins exigés par le règlement. La section estime que ce sont des infractions qui n'auraient pas dû être tolérées par M. le directeur de l'Académie de Rome.

M. Lagrange (graveur en médailles et pierres fines). M. Lagrange a choisi pour sujet d'une médaille *L'Annexion de la Savoie et de Nice à la France*. La composition de cette esquisse en plâtre est mal conçue car elle n'exprime pas clairement le sujet. La figure de la France est d'une grandeur qui domine trop les deux autres ; les genoux qui tombent exactement l'un sur l'autre ôtent tout développement aux jambes de cette figure et lui donnent de la raideur ; l'ajustement de la Savoie manque d'ampleur. Quant à l'exécution elle est si négligée qu'elle est au-dessous de toute critique.

Une tête camée à trois couches manque de caractère ; on ne sait si c'est une étude ou un portrait ; la coiffure a quelque chose du style antique ; l'ajustement de la poitrine est tout moderne. L'exécution, quoique assez soignée, manque de fermeté.

Le bas-relief en cire d'après le *Mercur* de Naples a été mutilé dans le transport ; les plans de cette petite copie sont généralement bien entendus quoique mollement rendus.

Le groupe d'*Amour et Psyché*, sculpture en ronde-bosse de grandeur naturelle, offre une gracieuse composition ; le dessin des formes est distingué ; les têtes sont d'un bon caractère ; le bras droit de l'Amour qui coupe la figure de Psyché ne satisfait pas complètement ; la jambe gauche est raide et un peu maigre ; l'ajustement de la draperie n'est pas d'un style assez élevé. Cette sculpture est cependant, estimable et bien supérieure aux autres travaux de M. Lagrange. Il semble que ce pensionnaire ait réservé tous ses soins pour l'exécution d'un travail qui n'était pas exigé par le règlement et qu'il ait négligé tous les travaux obligatoires. M. Lagrange aurait dû se souvenir qu'il était graveur de médailles et de pierres fines et que c'était par de sérieuses

études dans ces deux arts qu'il devait chercher là obtenir les éloges de l'Académie.

Musique

M. Dubois (1^{ère} année). Pour son travail de 1^{ère} année M. Dubois a envoyé à l'Académie une messe solennelle à grand orchestre. Dans cet ouvrage traité avec l'habileté d'un musicien savant et sérieux, nous avons remarqué un *Kyrie* d'un style pur et suave ; dans le *Gloria* un *Qui tollis* écrit pour solo de ténor avec cœur d'un beau sentiment religieux. Nous signalerons aussi à la suite de ce même morceau une *fughetta* parfaitement écrite pour les voix. Le *Credo* nous a semblé le morceau capital de l'ouvrage ; l'*Et incarnatus est* et le *Crucifixus* sont des pages d'un sentiment noble et élevé. Nous louerons sans réserve les développements, l'unité de style et le caractère grandiose de ce *Credo*. Citons encore le *Sanctus*, le *O salutaris* et un *Agnus Dei* dont le sentiment mélodique et l'expression sont on ne peut mieux adaptés au caractère du sujet. En sus de cette messe, M. Dubois nous a soumis une ouverture à grand orchestre fort intéressante. Enfin les travaux de ce pensionnaire attestent de fortes et sérieuses études et font augurer on ne peut plus favorablement de son avenir.

M. Paladilhe (2^{ème} année). M. Paladilhe a composé son travail de 2^{ème} année des fragments d'un opéra comique sur des paroles françaises. Il nous semble que dans les divers morceaux dont se compose cet opéra l'auteur s'est trop préoccupé des détails de l'orchestre aux dépens des voix. Cet orchestre est du reste fort ingénieux et bien écrit. La partie vocale est en général recherchée et difficile d'exécution. Cette critique faite, constatons que l'œuvre de ce jeune musicien dénote une organisation des plus heureuses que le temps et l'expérience développeront.

M. Guiraud (3^{ème} année). Dans le cours de sa 3^{ème} année de pension, M. Guiraud a écrit une ouverture à grand orchestre d'un style symphonique où l'on remarque des mélodies distinguées et une instrumentation intéressante ; un opéra comique en un acte

intitulé *Sylvie*. Nous n'avons que des éloges à faire de cet ouvrage. Il est bien conçu dans le caractère qui convient au genre ; un roman d'un sentiment gracieux ; un trio parfaitement traité au point de vue scénique ; un duo élégant du milieu duquel se détache très heureusement un chœur de villageois d'une couleur pittoresque charmante et enfin des couplets bouffes d'une grande franchise. L'ensemble de cette œuvre dont l'instrumentation est ce qu'elle doit être, c'est-à-dire sobre et claire, confirme les brillantes espérances que les derniers travaux de M. Guiraud avaient fait concevoir.

M. Samuel David (4^{ème} année). Deux morceaux de symphonie et des fragments d'un opéra italien portant le titre de *Judas Macchabée* composent l'envoi de M. David. Dans la symphonie les idées principales conçues dans un style peut-être un peu trop rétrospectif ne manquent pas parfois de caractère et sont développées avec talent. Parmi les fragments de l'opéra italien nous avons remarqué un air, deux duos et surtout un trio dont la stretta est chaleureuse et doit produire de l'effet. Toutefois, et malgré les qualités sérieuses dont M. David a déjà donné des preuves, nous devons lui dire qu'il semble encore trop chercher la voie qu'il doit suivre. Son style n'a pas assez de franchise et il manque d'unité. Ses phrases vocales sont contournées et d'une exécution difficile. Avec la belle organisation qu'on lui connaît, il n'a qu'à se livrer naturellement à ses propres inspirations et se tenir en garde contre les fausses tendances et les systèmes.

Certifié conforme. Le secrétaire perpétuel, E. Beulé.

TRAVAUX DE 1863

a) [manque le tableau comparatif]

b) rapport sur les travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome pendant l'année 1864

Par ordre de S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts, trois commissions composées de MM. les professeurs chargés de diriger les travaux intérieurs de l'École se sont réunies successivement sous la présidence de M. le directeur de l'École pour donner leur avis sur les travaux envoyés par les pensionnaires de Rome pendant l'année 1864, savoir MM. les professeurs de peinture et de gravure en taille-douce pour examiner les travaux des peintres et des graveurs en taille-douce, MM. les professeurs de sculpture et de gravure en médailles et pierres fines pour rendre compte des travaux des sculpteurs et graveurs en médailles, MM. les professeurs d'architecture pour donner leur avis sur les travaux des architectes, le présent rapport rédigé par le secrétaire de l'École.

Peinture

M. Henner (5^{ème} année). M. Henner n'a pas satisfait au règlement de l'Académie de France à Rome qui pour la dernière année de la pension exige un tableau historique de trois figures au moins et de grandeur naturelle. L'envoi de ce pensionnaire¹ est plutôt une étude qu'un tableau d'histoire, les têtes des deux vieillards ne pouvant remplacer deux personnages. La figure de la Suzanne laisse à désirer sous le rapport de la forme et du caractère; l'air manque autour; le fond est lourd et n'est pas assez dans l'harmonie de la figure; l'exécution cependant, a du charme. Esquisse représentant des *Nymphes*. L'esquisse peinte représentant des *Nymphes* qui fait partie de l'envoi de M. Henner devait être

¹. *Suzanne et les vieillards*.

jointe à ses travaux de 4^{ème} année ; elle est donc en retard. Cette composition est peu intéressante.

M. Ulmann (4^{ème} année). Copie d'une partie de *La Dispute du Saint Sacrement* de Raphaël. La commission a trouvé dans l'exécution de cette copie une grande faiblesse de dessin et de coloris, bien que le modelé ait été soigné. Ce pensionnaire n'a pas satisfait au règlement en n'envoyant pas l'esquisse qu'il devait joindre à sa copie d'après un grand maître.

M. Michel (3^{ème} année). *Argus endormi par Mercure*. La commission loue M. Michel d'avoir, malgré l'état de sa santé où il se trouve depuis longtemps, envoyé un tableau au lieu d'une simple étude qu'il devait faire aux termes du règlement. La composition de ce tableau ne manque pas d'une certaine ampleur et l'expression du Mercure bien rendue. Le ton général est lourd et trop jaune ; il présente des oppositions exagérées. L'esquisse qui devait être jointe à cet envoi n'a pas été faite.

M. Lefebvre (2^{ème} année). *Une nymphe et Bacchus*. Les efforts faits dans ce travail par M. Lefebvre méritent les éloges de la commission. La figure principale offre, surtout dans la partie inférieure à partir de la ceinture, une certaine grandeur de style qui s'étend aussi sur toute la figure de l'enfant. La commission observe cependant, que le modelé du tableau manque de ressort, que le ton est gris, les ombres diffuses et sans accord avec les lumières. La composition gagnerait beaucoup si l'horizon était baissé de manière à amener le ciel jusqu'aux mains de l'enfant ; la statue ou hermès serait alors mieux en perspective. La commission approuve le désir qu'a manifesté M. Lefebvre de reprendre son tableau pour l'achever. Cet ouvrage peut devenir une œuvre distinguée lorsqu'il aura subi quelques modifications.

Jeune fille endormie (étude). La commission n'a pas à louer le même style dans la figure couchée d'une jeune fille endormie. La tête et le dos sont toutefois d'une bonne couleur et d'un bon modelé. La commission, en terminant, reproche à M. Lefebvre d'avoir transformé ses obligations de pensionnaire en envoyant une étude

peinte au lieu d'un dessin d'après les maîtres et une figure dessinée d'après l'antique. La commission insiste sur ce point.

M. Monchablon (2^{ème} année). *Le Sommeil d'un tyran* (esquisse). Envoi en dehors des obligations. La commission engage M. Monchablon à se défier des compositions confuses et ambitieuses.

Paysage historique

M. Girard (2^{ème} année). *Vallée de Cervara au printemps* (campagne de Rome). La composition de ce paysage manque de caractère ; l'exécution en est mesquine et ne sent pas assez l'inspiration de la nature. On voudrait y voir plus de naïveté et d'amour. La commission blâme l'incertitude de la forme et du modelé, ainsi que la lourdeur et l'uniformité de ton des terrains du premier plan. Le ciel qui ne manque pas de limpidité est à louer dans cet ouvrage.

Forêt en Calabre. La forêt en Calabre est d'une exécution plutôt habile que vraie. On ne sent pas assez l'influence du ciel sur le feuillage et sur les plans horizontaux des rochers. La commission engage l'auteur à rechercher davantage le dessin des arbres. Ce tableau ne manque pas d'ailleurs d'une certaine force de ton.

Jeune pêcheur de Nettuno. M. Girard a joint à son envoi de paysage une figure peinte d'après un jeune pêcheur. La commission voit dans cette étude de la naïveté, de la simplicité et de la sincérité, particulièrement dans la partie supérieure. On regrette que ce paysage ne vienne pas en aide par le ton et par l'exécution à l'effet et à l'harmonie de cette figure.

Sculpture

M. Cugnot (4^{ème} année). *Cérès tenant dans ses bras le jeune Triptolème qu'elle rappelle à la vie* (groupe non terminé). L'ensemble de la composition de ce groupe est heureusement conçu. Toute la partie drapée depuis le haut jusqu'aux genoux de la figure principale est bien ajustée et l'exécution soignée qu'on y remarque

devra s'étendre sur le reste du travail lors de son achèvement complet. La commission qui croit devoir conseiller d'apporter de la finesse dans les mains en général et de simplifier les plis du vêtement là où il enveloppe les jambes, n'aurait que des éloges à donner à ce travail si la partie inférieure répondant à la partie haute sur laquelle est répandu un sentiment fin et délicat.

M. Sanson (2^{ème} année). Copie d'une figure d'enfant (antique du Vatican). La commission trouve satisfaisante l'exécution de cette copie, mais elle regrette que ce pensionnaire n'ait pas fait choix d'un travail plus important. La tête d'étude annoncée n'a pas été reçue.

M. Hiolle (1^{ère} année). *Le Christ emporté par le démon* (bas-relief). La manière dont le sujet choisi par le pensionnaire a été traité semble tenir plutôt du domaine de la peinture que de celui de la sculpture. Les plans des deux figures ne se soutiennent pas assez, ce qui ne permet pas d'embrasser la composition dans son ensemble. Tout en blâmant une certaine exagération musculaire qu'on remarque dans la figure du démon, la commission cependant, se plaît à reconnaître qu'il y a dans cette figure des parties bien étudiées et que dans le Christ, le torse particulièrement est d'un bon caractère comme sculpture.

Gravure en médailles

M. Lagrange (3^{ème} année). *Annexion de la Savoie et du comté de Nice à la France*. La commission approuve l'auteur de la médaille d'avoir assis la figure de la France. C'est une indication de sa stabilité, mais l'ensemble de la composition présente de la lourdeur. Les bras protecteurs de la France sont disposés avec raideur et trop de symétrie ; le manteau impérial qui le caractérise n'est pas ajusté d'une façon heureuse ; l'urne du vote universel placée devant cette figure principale est trop importante pour l'ensemble de la médaille.

Le secrétaire rapporteur de la commission, A. Lenoir.

Architecture

M. Boitte (5^{ème} année). Restauration des Propylées d'Athènes. M. Boitte indique dans le mémoire joint à son travail qu'il a choisi pour sujet de sa restauration les Propylées d'Athènes, en partie étudiées jusqu'ici par deux de ses prédécesseurs, MM. Titeux et Desbuisson, parce que de nouvelles découvertes ont été faites à l'Acropole. Six dessins exécutés avec une grande habileté indiquent l'état actuel du monument et servent de base à sa restauration. La commission, après avoir reconnu dans le travail préliminaire toute la précision utile pour guider dans l'interprétation des parties antiques, a examiné ensuite la belle restauration de M. Boitte qui se compose de cinq dessins.

Plan. La commission émet un doute sur la disposition prise par l'auteur du travail pour reproduire au nord de l'escalier des Propylées un massif de construction analogue à celui qui, au midi, porte le temple de la Victoire Aptère. Le piédestal encore debout aujourd'hui est de construction romaine ; il ne peut motiver au nord une reproduction de son ensemble pour placer les statues des fils de Xénophon que Pausanias dit avoir été posées sur les Propylées. Aux deux côtés du portique de l'est des Propylées, on voit des restes de construction qui ont paru indiquer à la commission que des salles latérales à ce portique avaient été projetées, sinon exécutées. On aurait désiré que M. Boitte eût éclairci ce point important.

Façades. La commission considère l'ajustement de la porte principale de la citadelle située entre les deux tours, les lions qui l'accompagnent, les triglyphes peints en rouge dont elle est surmontée comme offrant peu d'harmonie avec les Propylées. Le portique principal de ce monument présente un essai de coloration que la commission considère comme trop timide et incomplet. Au-dessus des deux ailes des Propylées l'auteur de la restauration fait régner un mur continu en forme d'attique que la commission considère comme opposé aux principes de l'art grec qui voulaient que les formes réelles des constructions se dessinassent sur le ciel. La façade latérale du portique de l'est présente un morceau de marbre coupé suivant une inclinaison

analogue à celle des frontons et des toits grecs qui semble indiquer de ce côté la construction ou le projet d'une salle dont il a été parlé déjà au sujet du plan.

Coupes. Dans les deux coupes principales, M. Boitte a placé à la hauteur du palier du grand escalier deux trophées rappelant les victoires de Marathon et de Salamine auxquels il a donné plutôt le caractère romain que le style grec. Un système général de charpente en bois, analogue à celui qu'on emploie de nos jours, a été tracé par l'auteur sur toutes les coupes des combles. La commission pense que la combinaison des fermes en bois doit être exclue des édifices grecs de l'époque de Périclès. La coupe de la petite salle située au nord des Propylées et connue sous le nom de pinacothèque aurait dû être décorée de peintures murales plutôt que de peintures mobiles placées sur des chevalets. Le système de décoration de cette salle semble être bien indiqué par un texte de Pausanias. La commission regrette que de grands détails n'aient pas été joints à la restauration et que les dessins n'aient pas été cotés. Malgré les observations qui précèdent le travail très important de M. Boitte a droit à de grands éloges. La commission a démontré combien elle s'y est intéressée par le soin apporté par elle à en étudier tous les détails.

M. Moyaux (2^{ème} année). Entablement du temple de la Concorde. Deux dessins, l'un au trait donnant tous les détails de cet entablement, l'autre l'ensemble lavé avec le plus grand soin, reçoivent les éloges de la commission qui regrette cependant, de ne pas y trouver les cotes de hauteur des détails et l'indication de la construction. Les dessins d'une table trouvée à Pompéi et d'une coupe du musée de Naples qui complètent les envois de ce pensionnaire sont d'une exécution remarquable et la commission loue ce pensionnaire de l'heureux choix qu'il a su faire.

M. Chabrol (1^{ère} année). Théâtre de Marcellus. M. Chabrol envoyé de nombreuses études sur le théâtre de Marcellus. Ce pensionnaire a fait preuve d'un grand zèle, mais à l'égard de l'exécution, ses dessins laissent beaucoup à désirer.

La commission tout en donnant des conseils aux pensionnaires et en rappelant quelques-uns d'entre eux à l'observation des règlements qui régissent l'École de Rome, se plaît à leur donner en général les éloges qu'ils méritent. Tous ont conscience du but que se propose la France en les envoyant au loin pour se fortifier dans leurs études. L'avenir de l'école nationale leur est confié.

Le secrétaire rapporteur de la commission, A. Lenoir.

Gravure en taille-douce

M. Dubouchet (3^{ème} année). La commission loue sans restriction le dessin d'après André del Sarto envoyé par M. Dubouchet. Le caractère du maître y est parfaitement observé ; le dessin est recherché avec finesse ; le ton général est juste. Le dessin exécuté d'après nature par le pensionnaire est une très bonne étude que la commission encourage.

Celui qui a été exécuté d'après l'antique n'est pas à la hauteur des deux premiers. La commission ne peut donner son approbation aux deux études de gravure de M. Dubouchet. La figure du *Dante* n'est pas dans le caractère de l'original ; son exécution est lourde et ne donne pas l'idée d'une fresque.

La figure gravée d'après une jeune fille est d'une exécution très imparfaite et d'un aspect dur et âpre. Il semble que M. Dubouchet ne soit pas convaincu de la nécessité de se rendre maître des moyens d'exécution qui constituent le métier et qui sont les auxiliaires indispensables de la gravure en taille-douce. Il n'est pas possible de produire un ouvrage de gravure sans avoir la main suffisamment exercée au maniement du burin et de la pointe. Les belles œuvres de toutes les écoles en fournissent la preuve. Les maîtres primitifs étaient très habiles et les grands artistes qui ont élevé l'art aux plus hautes limites excellaient dans le maniement de leur outil. L'école française du XVII^{ème} siècle nous en a laissé les plus beaux exemples.

M. Miciol (3^{ème} année). La commission a remarqué une tendance générale à de la rondeur dans les dessins de ce pensionnaire. L'aquarelle exécutée d'après une peinture antique d'Herculanum

était une étude inutile à faire pour un graveur. La *Fornarine* n'est pas dessinée dans le caractère du maître. Les deux dessins d'après nature manquent de vérité et celui d'après Phidias est très faible.

M. Huot (1^{ère} année). La commission loue le zèle et les efforts de M. Huot et sans restriction son dessin d'après Raphaël représentant une partie de *L'Incendie du Bourg*. Cette étude est parfaitement dans le caractère du maître.

L'étude d'une jeune fille dessinée d'après nature est d'un dessin fin et intelligent et d'un très bon caractère. Celle qui a été faite d'après l'antique est très largement modelée et la physionomie en est bien comprise. Elle est rendue avec une grande simplicité. Quant à la figure nue d'après nature, elle est d'un dessin et d'un modelé très distingués.

La gravure du portrait de *César Borgia*¹ est d'une très bonne étude ; la conduite de cette estampe est bien entendue ; la tête particulièrement est bien dessinée et dénote déjà beaucoup d'habileté dans l'agencement du travail.

La figure de *La Foi* d'après Raphaël n'est pas complètement satisfaisante. Cependant, l'ensemble mérite des encouragements. En somme la commission félicite M. Huot de ses envois.

Le secrétaire rapporteur de la commission A. Lenoir.

¹. Sans doute celui d'A. Navagero de la galerie Doria.

TRAVAUX DE 1864

a) [manque le tableau comparatif]

b) rapport sur les travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome pendant l'année 1864

Par ordre de S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts, trois commissions composées de MM. les professeurs chargés de diriger les travaux intérieurs de l'École se sont réunies successivement sous la présidence de M. le directeur de l'École pour donner leur avis sur les travaux envoyés par les pensionnaires de Rome pendant l'année 1865, savoir MM. les professeurs de peinture et de gravure en taille-douce pour examiner les travaux des peintres et des graveurs en taille-douce, MM. les professeurs de sculpture et de gravure en médailles et pierres fines pour rendre compte des travaux des sculpteurs et graveurs en médailles, MM. les professeurs d'architecture pour donner leur avis sur les travaux des architectes, le présent rapport rédigé par le secrétaire de l'École.

Peinture

M. Ulmann (5^{ème} année). *Sylla chez Marius*. La commission reproche à ce tableau de présenter une composition confuse, un ton général faux et trop roux, une entente de plans mal observée ; l'exécution des têtes et des draperies est médiocre, mais après ces blâmes elle reconnaît que l'auteur s'est préoccupé d'une certaine recherche de caractère et de style.

M. Michel (4^{ème} année). Fragment de la *Transfiguration* de Raphaël. Cette copie laisse à désirer pour l'exécution qui en est molle et ronde. On voudrait y voir plus de finesse et plus d'étude du caractère de l'original.

Oreste et les furies (esquisse). L'auteur de cette esquisse n'est pas entré suffisamment dans le caractère du sujet et la composition est banale.

M. Lefebvre (3^{ème} année). *Jeune homme peignant un masque scénique* (figure d'étude). La commission, tout en exprimant le vœu que les pensionnaires fassent choix de sujets d'un ordre plus relevé, reconnaît dans cette étude une bonne exécution, particulièrement dans la partie supérieure ; le bras et l'omoplate présentent des maigreurs regrettables ; la draperie semble inutile et n'est pas ajustée ; l'expression de la tête est fine et intelligente ; la couleur qui est délicate et vraie mérite des éloges.

Motif de peinture décorative (esquisse). La composition de cette esquisse est vulgaire et sans style. On a le droit d'être sévère à l'égard d'un pensionnaire qui a fait de bons envois et dans les travaux duquel on reconnaît de grandes qualités.

M. Layraud (1^{ère} année). *Soldat mourant* (figure d'étude). La commission blâme la composition de cette figure qui ne s'arrange pas bien dans la toile ; la multiplicité des lignes formées par les bras et les jambes est fâcheuse ; ces diverses parties sont mal liées avec le torse. Toutefois on reconnaît de la puissance de lumière et de ton dans la partie supérieure de cette figure.

Trois fragments dessinés d'après *La Bataille de Constantin* (fresque de Raphaël au Vatican). La commission, tout en louant ce travail, voudrait y voir un sentiment plus vrai de l'original. Elle ne pense pas que le fruit que doit en retirer le pensionnaire soit en rapport avec le temps qu'il y a consacré.

Un fragment dessiné d'après la *Transfiguration* de Raphaël annoncé par M. Layraud manque.

Étude dessinée d'après une figure du Parthénon. Le dessin de cette figure manque par l'ensemble ; l'auteur a consacré trop de temps à une imitation futile des cassures et de détails inutiles.

M. Monchablon (1^{ère} année). *Le Châtiment* (figure d'étude). La commission trouve ce groupe mal composé et d'un dessin sans

goût ; la façon en est lourde et soufflée. On voudrait y voir plus d'amour de l'art.

Cléopâtre venant à Tarse se justifier près d'Antoine (esquisse). Cette esquisse peinte est dépourvue de toute recherche du caractère convenable au sujet. C'est une composition sans intérêt.

Éducation des muses. La commission blâme généralement la composition, le style et le dessin de cet envoi.

Peinture de paysage

M. Girard (3^{ème} année). *Vue de Ségeste en Sicile*. L'ordonnance des lignes de ce tableau est convenable. La commission regrette que l'effet ne soit pas suffisamment indiqué par la valeur des tons et que les premiers plans ne présentent pas plus de solidité.

Acqua Acetosa. Le ton général de ce tableau est blafard ; les arbres manquent de fermeté et le dessin n'est pas assez étudié ; les terrains sont maigrement rendus et les bords du Tibre qui se dessinent dans les fonds sont sans vérité et sans caractère.

Intérieur du couvent de Sainte-Marie du Gesù à Palerme. Cette étude qui semble faite d'après nature manque de vérité. La commission tient compte à M. Girard de ses efforts pour produire une grande figure, mais le paysage qui l'accompagne est trop négligé pour un paysagiste.

Sculpture

M. Falguière (5^{ème} année). *Omphale* (figure en marbre). L'expression d'Omphale doit rappeler sa victoire sur Hercule. La commission ne trouve dans celle de M. Falguière qu'une idée de badinage et de coquetterie ; elle regarde avec complaisance la peau de lion dont elle s'est parée ; elle manque donc de grandeur et de caractère. Le bras droit et la gorge sont finement modelés, mais on regrette de voir les plis de la peau produits par la pression de la main gauche ; ils pourraient être supprimés ou très réduits. Les attaches des jambes présentent de l'engorgement ; la pression sur les doigts du pied qui porte n'est pas assez sentie ; on pourrait diminuer la mèche de cheveux en la reportant en arrière, ce qui

dégagerait le col ; les lignes d'ajustement de la peau de lion seraient à étudier d'avantage. En général l'auteur doit tendre à ramener du caractère dans les détails et dans le modelé. Sa première manière était beaucoup préférable.

Nunzia la transtévérina (figure en plâtre). Bien que cette figure ne fasse pas partie des travaux exigés par le règlement, comme elle a été exposée à Rome et à Paris, la commission ne saurait trop engager les pensionnaires à s'abstenir de faire des travaux de cette nature.

M. Barthélémy (4^{ème} année). *Faune jouant avec un chevreau*. Le mauvais état de la santé de M. Barthélémy ne lui a pas permis de faire son envoi de 4^{ème} année.

M. Sanson (3^{ème} année). M. Sanson n'a pas envoyé ses travaux de 3^{ème} année.

M. Hiolle (2^{ème} année). *Tibère jeune* (copie en marbre d'après l'antique du musée du Vatican). La commission loue le bon choix et l'exécution de cette jolie copie dans laquelle le caractère de l'original est très bien observé.

Tête de femme (étude plâtre). Suivant le règlement les pensionnaires doivent faire une tête d'étude exprimant un sujet. Indépendamment de ce qu'il n'y a dans cette étude de femme aucune pensée, elle est d'une nature mal choisie et manque de tout caractère sculptural ainsi que des grands principes de l'antiquité. C'est un travail fort ordinaire.

M. Bourgeois (1^{ère} année). Bas-relief sujet tiré d'Anacréon (ode X sur un amour en cire). La commission exprime le vœu qu'un pensionnaire qui traite un sujet joigne à son envoi la citation du passage de l'écrivain qui l'a inspiré. Le sujet de ce bas-relief est bien choisi et bien rendu, sauf quelques parties qui montrent de la rondeur ; les draperies auraient pu être plus étudiées ; l'épaule d'Anacréon est bien rendue. En général dans ce travail on trouve la recherche d'un bon goût sculptural. La commission se plaît à

louer la voie dans laquelle l'auteur s'est placé ; elle y voit un heureux début de 1^{ère} année.

Gravure en médailles

M. Chaplain (1^{ère} année). Copie modelée d'un bas-relief du Parthénon. Le dessin et le modelé de la copie du bas-relief du Parthénon sont très négligés. Ce travail manque entièrement d'étude. Il est d'autant plus regrettable que le pensionnaire ne se soit pas mieux inspiré du bas-relief original que joignant à son envoi deux bons dessins, l'un d'après la fresque de Raphaël à l'Académie de Saint-Luc à Rome, l'autre d'après André del Sarto de la galerie des Offices à Florence, il a montré qu'il est en état de comprendre le sentiment des maîtres.

Copie d'une médaille de Syracuse d'après l'antique. La copie de la médaille de Syracuse est louée par la commission qui trouve le modelé un peu rond.

Architecture

M. Boitte (5^{ème} année). Projet d'une bibliothèque impériale. La commission exprime le vœu qu'à l'avenir MM. les pensionnaires joignent à leur projet un programme qui puisse guider dans l'examen. Le projet de M. Boitte est un des plus importants qui aient été depuis longtemps envoyés par les pensionnaires.

Plan. La distribution générale du plan est heureuse ; les divers services sont d'un accès facile et bien à la place qui convient à chacun d'eux.

Façade. La commission approuve l'ordonnance générale de la façade ; elle fait observer seulement que l'attique de la galerie antérieure de la cour est une superfétation qui n'a d'autre but que de cacher la toiture et que les trois grandes courbes qui surmontent les fenêtres de la salle de lecture s'arrangeraient difficilement en exécution avec le comble et ne donneraient pas un facile écoulement aux eaux pluviales.

Coupes. La décoration de la voûte de la salle de lecture demanderait plus d'étude. Les salles de médailles seraient peu

éclairées par la lanterne qui surmonte le milieu. L'auteur du projet pour ce qui concerne la distribution et la construction des dépôts de livres s'est placé au niveau de importantes améliorations apportées de nos jours dans les grandes bibliothèques publiques. Dessins coloriés des détails des Propylées d'Athènes (complément de la restauration de cet édifice). La commission loue le travail de M. Boitte. Cependant, elle regrette de ne pas voir une ornementation peinte dans les métopes et que le ton des triglyphes ne soit pas du bleu minéral qu'employaient les grecs. La décoration peinte des raies de cœur qui surmontent l'architrave intérieure paraît incomplète parce qu'elle s'enlève sur un fond blanc. Dans tous les monuments grecs les parties coloriées se détachent sur autre ton.

M. Joyau (4^{ème} année). M. Joyau en voyage dans la Syrie par permission de S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur pour étudier les monuments de Balbeck n'a pu exposer cette année. M. Joyau n'a pas fait son envoi l'année dernière pour cause de santé. MM. les pensionnaires ne doivent pas oublier que leurs travaux ne peuvent rester ainsi en retard de deux ans.

M. Moyaux (3^{ème} année). Le Parthénon (6 dessins). La commission loue le beau travail envoyé par M. Moyaux sur le Parthénon. Elle fait observer que dans le détail restauré la sculpture devrait être mise en harmonie avec l'architecture par une coloration autre que quelques détails dorés. On voit dans ce monument des traces incontestables de peinture sur les bas-reliefs. Entre les boucliers qui décorent l'architrave, on trouve au Parthénon les trous d'attache d'inscriptions en métal qui devaient être une sorte de lien formant ornementation continue. On voudrait voir ces inscriptions indiquées sur la restauration. La cimaise supérieure de l'entablement est décorée de palmettes peintes qui devraient s'enlever sur un fond coloré.

M. Chabrol (2^{ème} année). Amphithéâtre flavien de Vérone, de Pola (5 dessins). Les travaux de M. Chabrol n'ont point été envoyés.

M. Brune (1^{ère} année). Temple de Castor et Pollux et temple dorique à Cori (5 dessins). M. Brune pour sa 1^{ère} année a fait un très bel envoi. La commission voudrait voir plus de développement donné à l'étude de la construction dans les dessins au trait et cotés des deux temples.

L'ensemble de travaux envoyés cette année par MM. les pensionnaires architectes est très satisfaisant.

Ont signé MM. Robert-Fleury, Cabanel, Gérôme, Pils, Jouffroi, Guillaume, Lemaire, Yvon, Henriquel-Dupont, Lesueur, Lainé, Paccard, Farochon et Lenoir, rapporteur.

Gravure en taille-douce

M. Dubouchet (4^{ème} année). *L'Incendie de Sodome* (aquarelle d'après les *Loges* de Raphaël au Vatican). Cette peinture est très bien copiée, mais la commission fait observer que l'original placé à une grande élévation et exécuté pour produire un effet décoratif ne saurait pas être au nombre des peintures que les graveurs peuvent copier avec fruit pour leurs études.

Portrait de Philippe II (aquarelle d'après le Titien). Ce dessin est une excellente étude qui rappelle parfaitement le maître.

Fragment d'après Lucas de Leyde (musée de Naples, aquarelle). La commission désapprouve le choix de cette étude. L'auteur y a consacré trop de temps pour le fruit qu'il doit en retirer.

Danaé (aquarelle d'après le Titien, musée de Naples). Cette aquarelle ne rappelle pas assez le ton de l'original et non plus que son dessin ; c'est une étude faible.

Idylle (composition et gravure tirées des poésies d'André Chénier). En principe le jeune graveur envoyé à Rome ne doit pas reproduire une composition de lui ; il doit baser ses études plutôt sur la reproduction des maîtres que sur ses propres inspirations. Au lieu de graver un dessin d'une extrême faiblesse il eût été préférable de graver le très bon dessin du portrait de Philippe II. Le dessin d'après nature est médiocre. La figure d'après l'antique est meilleure.

Correspondance de Schnetz (2)

M. Huot (2^{ème} année). *La Vanité* (étude de gravure d'après le tableau de Paul Véronèse de la galerie de l'Académie de Saint-Luc à Rome). Cette gravure manque.

Fragment de *La Bataille de Constantin* (dessin d'après la fresque de Raphaël au Vatican). La commission reconnaît de très bonnes qualités dans la facture de ce dessin ; elle en approuve l'aspect général qui est très juste ainsi que le ton qui rappelle bien celui de l'original.

Figure dessinée d'après nature. Cette figure est très remarquable. La commission engage l'auteur à persister dans la même voie.

Figure dessinée d'après l'antique. Le dessin d'après l'antique est une très bonne étude.

TRAVAUX DE 1865

a) [manque le tableau comparatif]

b) rapport sur les travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome pendant l'année 1864

Par ordre de S. Exc. M. le ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts, trois commissions composées de MM. les professeurs chargés de diriger les travaux intérieurs de l'École se sont réunies successivement sous la présidence de M. le directeur de l'École pour donner leur avis sur les travaux envoyés par les pensionnaires de Rome pendant l'année 1866, savoir MM. les professeurs de peinture et de gravure en taille-douce pour examiner les travaux des peintres et des graveurs en taille-douce, MM. les professeurs de sculpture et de gravure en médailles et pierres fines pour rendre compte des travaux des sculpteurs et graveurs en médailles, MM. les professeurs d'architecture pour donner leur avis sur les travaux des architectes, le présent rapport rédigé par le secrétaire de l'École.

Peinture

M. Michel (5^{ème} année). *Repos de la Sainte Famille*. La commission donne des éloges à M. Michel pour la pensée qui l'a dirigé dans l'entreprise de cet ouvrage. Elle loue aussi les effets de clair-obscur répandus dans plusieurs parties de son tableau, mais les tons du ciel et du paysage sont trop roux et nuisibles à l'harmonie ainsi qu'à la valeur que devraient avoir les figures. L'effet général est détruit par la multiplicité des détails ; les anges placés en haut de la composition sont trop entrés dans le feuillage ; leurs jambes généralement relevées devraient être modifiées ; les draperies des figures principales manquent de caractère et le ton de celle de la Vierge se reproduit dans une partie du ciel vu à travers les branches ; le vêtement de s. Joseph demande à être d'un ton plus ferme ; l'âne placé au premier plan devrait avoir une moindre

importance dans la composition. La commission pense qu'un paysage d'automne d'une couleur chaude et variée rétablirait l'harmonie de l'ensemble du tableau.

M. Lefebvre (4^{ème} année). Copie de la *Cène* d'André del Sarto. La commission fait éloge de la copie de M. Lefebvre. Ce serait un très bon travail si par une exécution plus large et moins froide il rappelait davantage la facture du maître. L'auteur qui aurait pu faire un meilleur emploi d'une année de travail a prouvé cependant, son zèle et son intelligence en joignant à sa copie une étude de la tête d'André del Sarto. L'importance du travail de M. Lefebvre explique l'absence d'une composition importante qui devant faire partie de son envoi.

M. Layraud (2^{ème} année). *Figure de femme couchée*. La commission ne peut ni louer la composition de cette figure ni le ton général qui y règne, mais cependant, elle reconnaît que l'exécution est étudiée, que le modèle général est bon et que quelques morceaux sont satisfaisants. M. Layraud, pour satisfaire à ses devoirs académiques, devait un dessin d'après une peinture de maître et un dessin d'après l'antique. la commission regrette que ces travaux n'aient pas été envoyés.

M. Monchablon (3^{ème} année). *Remords et terreur de Caïn*. La commission émet aussi le regret que M. Monchablon ne se soit pas tenu strictement dans les obligations qu'impose le règlement. Ce pensionnaire devait faire une figure peinte d'après nature de grandeur naturelle. Il a envoyé une composition dont l'ensemble n'est pas satisfaisant ; le dessin en est lourd et dépourvu de style ; la lumière qui éclaire le paysage n'est pas la même qui éclaire les figures.

Le Sommeil du faune (dessin qui remplace l'esquisse). La commission fait à ce travail le même reproche qu'au précédent en ce qui touche l'interprétation du règlement. Elle n'est pas satisfaite de la composition, de la figure du faune, non plus que du modèle qui est dans un parti de taches d'ombres et de lumières qui détruisent l'ensemble des formes.

M. Maillard (1^{ère} année). M. Maillard a rempli toutes les obligations réglementaires.

Samson (étude peinte). La commission, tout en désapprouvant l'ensemble de la figure de Samson qui est mal présentée et dont le dessin est incorrect, reconnaît cependant, qu'il y a des morceaux d'une bonne couleur et qui ne manquent pas de fermeté dans le modelé ; toutefois les oppositions sont trop tranchées par l'abus du noir dans les ombres.

Les Lutteurs (dessin d'après l'antique). La commission pense qu'il n'est pas nécessaire de faire d'après l'antique des dessins aussi grands pour le profit qu'on se propose de tirer de ce genre d'études. Ce dessin, comme la peinture du même auteur, présente l'abus du noir ; les contours manquent de simplicité ; il y a indécision et sécheresse dans le modelé.

La Flagellation de s. André (dessin d'après la fresque du Dominicain). La tendance générale de cet ouvrage est meilleure que celle qu'on remarque dans les autres travaux de M. Maillard. Ce dessin semble inachevé et plusieurs parties n'ont pas été assez étudiées pour rendre le caractère du maître. La commission pense que l'auteur n'a eu l'intention que de faire un croquis.

Ilote attaché à une meule. La commission se plaît à louer l'invention et l'agencement de ce tableau auquel elle n'a à donner que des éloges s'il y avait dans la mise en œuvre plus de contraste entre les caractères des personnages et de moins grands défauts de dessin.

Tibur (paysage). La composition de ce paysage est bonne ; une grande vérité de tons et de détails se remarque dans le second plan ; le ciel est très lumineux, mais il serait désirable que cette lumière fût plus répandue dans l'ensemble du tableau qui, sans cela, resterait d'un effet uniforme et froid. Il serait très facile de rappeler la lumière sur les parties saillantes du second plan et de déterminer ainsi un parti pris dans l'effet général. La commission ne trouve pas assez de fermeté et de valeur dans les premiers plans qui empruntent trop des tons du second plan.

Concert champêtre (paysage). Les mêmes observations peuvent s'appliquer au second tableau qui cependant, est dans une gamme plus chaude. Les figures qui contribuent à cet effet et donnent de

l'intérêt au tableau sont néanmoins, sur un terrain sans consistance et mal dessiné ; elles n'y sont pas soutenues par la coloration ; les branches et les silhouettes des feuillages sont traduites avec trop de lourdeur pour l'espèce d'arbre choisie, le chêne vert, qui se dessine toujours d'une façon élégante.

Sculpture

M. Barthélémy (5^{ème} année) *Berger jouant avec un chevreau* (plâtre). La composition de cette figure a été trouvée d'un goût maniéré par la commission ; sa construction est incohérente ; les jambes étant trop longues pour le torse ; la tête est d'un sentiment affecté et l'exécution générale est d'une monotonie qui ne répond pas suffisamment à l'action du sujet. Cependant, sous certains aspects les contours offrent de la finesse.

La commission regrette que la figure du *Ganimède* annoncée par M. Barthélémy pour travail de sa 5^{ème} année n'ait pu être terminée, tout en tenant compte des motifs qui ont apporté du retard dans cet envoi.

M. Sanson (4^{ème} année). *Danseur de saltarelle* (plâtre). La commission approuve le mouvement de cette figure qui est juste. Il y a de l'homogénéité de nature dans l'ensemble, mais le caractère de la tête ne répond pas à l'élévation du reste de la statue, ce qui est d'autant plus à regretter que si elle avait plus de distinction, elle donnerait beaucoup de valeur à la figure. Quant à l'exécution et aux contours de cette statue, la commission n'a que des éloges à en faire parce qu'ils sont bien sentis. L'esquisse du groupe exigée par le règlement n'a pas été envoyée.

M. Hiolle (3^{ème} année). *Arion* (plâtre). Le sujet choisi par M. Hiolle offre de l'intérêt. L'auteur a bien compris ce qui convient à la sculpture. La commission regrette de ne pas trouver dans la composition la simplicité et la largeur qu'elle se plaît à louer dans l'exécution. La tête a de l'expression et elle est d'un bon caractère ; les jambes sont la meilleure partie du groupe ; elles ont du style et sont pleines de finesse et de fermeté.

Buste de Brutus (marbre). M. Hiolle n'a pas envoyé une esquisse bas-relief que lui imposaient ses devoirs de pensionnaire, mais il a exposé un buste en marbre intitulé Brutus. La commission n'a que des éloges à donner à ce travail remarquable par l'expression et par la fermeté du modèle.

M. Bourgeois (2^{ème} année). Copie en marbre de l'*Antinoüs*. La commission reconnaît que cette copie est faite avec beaucoup de soin et de conscience.

Buste de Domitilla. Il est regrettable que M. Bourgeois n'ait pas mis dans le buste de Domitilla un sentiment plus vrai de la nature.

M. Delaplanche (1^{ère} année). *Hébé* (bas-relief, plâtre). La forme donnée par M. Delaplanche à sa composition dont le sujet est bien choisi, la disposition en camée qu'il a adoptée, devaient le conduire à une exécution très serrée. Loin de là il a fait un mauvais choix de nature et a apporté une négligence complète dans l'étude des nus et dans les draperies.

Frère Costantini (buste en marbre). L'auteur de ce buste aurait pu faire choix d'un modèle offrant un type plus beau, mais la commission en loue l'exécution, tout en reconnaissant qu'il y a de la négligence dans la manière dont les cheveux sont traités.

M. Deschamps (1^{ère} année). *Offrande à Hermès* (bas-relief, plâtre). La composition et le sentiment sculptural de cet ouvrage sont approuvés par la commission, mais la tête n'est pas construite et ne souffle pas dans l'instrument; les bras et le torse laissent beaucoup à désirer. On trouve dans la partie inférieure des jambes sous le rapport du dessin et des plans, une partie qu'on se plaît à louer.

Tanaquil (buste en marbre). Le nom de Tanaquil soulève à l'égard du style et de l'ajustement des idées auxquelles ce buste ne répond pas. L'étude des nus a une certaine force mais les cheveux manquent d'effet et les draperies de vérité.

La commission, en terminant l'examen de la sculpture, se résume en disant qu'elle a trouvé en général de la négligence dans le modelé des formes et une préoccupation puérole dans le choix des

sujets. Cependant, l'ensemble de l'envoi fait honneur aux pensionnaires par le nombre et l'importance des travaux.

Gravure en médailles

M. Chaplain (2^{ème} année). M. Chaplain n'a pas rempli les conditions que lui imposait le règlement. La commission, tout en voyant avec intérêt l'ensemble des travaux de ce pensionnaire, regrette qu'il ait négligé les conditions essentielles de son art. On ne peut admettre que M. Chaplain soit en droit de faire une part dans ses obligations en s'exemptant de tous les travaux en pierres fines. La commission, en passant à l'examen des travaux envoyés par le pensionnaire, loue la tête en médaille exécutée d'après nature et constate que l'étude en a été amoindrie dans la tête de Cérés qui la reproduit. La donnée de la médaille représentant *La France victorieuse* est très bonne quant aux détails. La commission fait observer que la tête est lourde et que les draperies d'une figure enlevée et planant dans l'air ont beaucoup trop de rigidité verticale.

Buste. Le buste est d'une nature mal choisie.

Dessins. Étude d'après nature, copie d'après une fresque d'Herculanum, *La Création de l'homme* d'après la fresque de Michel-Ange à la chapelle Sixtine. La commission, tout en reconnaissant le mérite des dessins de M. Chaplain, craint qu'il ne sacrifie au plaisir de les exécuter son avenir de graveur en médailles.

Architecture

M. Joyau (5^{ème} année). Restauration des temples d'Héliopolis à Balbeck. La commission loue l'auteur du choix du sujet de ses études qui présentent une grande valeur pour l'histoire de l'architecture gréco-romaine. Les cinq grands dessins de M. Joyau qui, pour connaître sous tous ses aspects l'état des temples de l'antique Héliopolis, mérite les plus grands éloges pour la manière dont ils sont exécutés. Il est à désirer que ce travail soit complété par les détails qui, s'ils sont comme on ne peut pas en douter, traduits avec le même talent que les dessins que la

commission a sous les yeux, présenteront l'intérêt d'études complètement nouvelles.

M. Moyaux (4^{ème} année). Restauration du *tabularium* et des monuments adjacents. La commission loue M. Moyaux pour les parties qu'il a restituées au *tabularium* ; elles sont bien dans le caractère de ce qui existe encore de cet édifice et l'auteur dans le mémoire qu'il a joint à ses dessins, motive d'une façon satisfaisante l'addition qu'il fait au monument de l'étage supérieur. On regrette qu'il ait supprimé de la façade intérieure, en la supposant complètement ravalée, les bossages qu'on y voit encore et qui lui donnent par opposition une certaine richesse. Dans la restauration de la tribune placée auprès de l'arc de Septime Sévère, M. Moyaux a restitué la colonne rostrale de Duilius sous la forme corinthienne. Cette colonne, par son antiquité, devait être plus probablement dans le style toscan ou dans tout autre caractère primitif, car elle fut la première colonne commémorative élevée à Rome.

M. Chabrol (2^{ème} et 3^{ème} années). Études comparatives d'architectures à arcades et à ordres superposés, amphithéâtres de Vérone, de Pola et flavien à Rome. La commission reconnaît dans ce travail une bonne pensée, celle d'études sérieuses. L'exécution en est très soignée. Peut-être eût-il été désirable que les bossages qui couvrent les façades antiques des amphithéâtres de Vérone et de Pola eussent été conservés dans les dessins de restauration. Ce genre d'édifices semble demander la sévérité que lui donnent les bossages. Le ravalement complet y apporte un fâcheux caractère de froideur et de pauvreté.

M. Brune (2^{ème} année). Détails des ordres intérieurs du Panthéon. La commission reconnaît dans le travail de M. Brune un vif sentiment de l'art et une grande intelligence. L'auteur a eu l'heureuse idée d'éclairer tous ses dessins d'en haut, comme le sont tous les détails de l'édifice lui-même, par l'ouverture circulaire pratiquée au sommet de la voûte. Il en résulte une

grande vérité d'effet. Il y a dans ce travail de M. Brune une personnalité très remarquable.

M. Guadet (1^{ère} année). Temple de Mars Vengeur à Rome. La commission regrette que les restes du temple de Mars Vengeur n'aient pas été mesurés par M. Guadet avec autant de soin et de conscience qu'on en apporte aujourd'hui à mesurer tous les monuments classiques. Vitruve dit que les colonnes latérales des temples doivent être diminuées en dehors seulement. Le temple de Mars Vengeur est un de ceux où l'on a constaté l'application de ce principe ; les dessins de M. Guadet n'en rendent pas compte ; la construction de l'édifice n'est pas suffisamment indiquée dans les dessins envoyés par ce pensionnaire.

M. Dutert (1^{ère} année). Entablement du temple du Soleil à Rome ; porte de Fano. Le pensionnaire a rempli ses engagements d'une façon satisfaisante. Les moyens de transport qui furent employés pour mettre en place les marbres énormes de la corniche du temple du Soleil se voient encore sur les fragments en ruine. La commission aurait désiré les voir indiqués sur les dessins de l'état actuel. Elle insiste pour qu'en général la construction devienne un objet sérieux d'études de la part des pensionnaires. L'ensemble de cette partie des envois de Rome cette année a paru très remarquable à la commission et fait beaucoup d'honneur aux architectes de l'Académie de France à Rome.

Gravure en taille-douce

M. Dubouchet (5^{ème} année). Gravure terminée d'un fragment du *Jugement dernier* par Michel-Ange. La gravure exposée par M. Dubouchet est faite d'après Michel-Ange et d'une exécution très remarquable, tant pour ce qui concerne le caractère du maître que pour la finesse du burin. Depuis de longues années on n'a pas envoyé une planche aussi remarquable. La commission exprime le vœu qu'elle soit acquise par l'État.

La figure d'après nature envoyée par M. Dubouchet est une très bonne étude à l'aquarelle exécutée par le même pensionnaire

Correspondance de Sebnerz (2)

d'après Michel-Ange à la chapelle Sixtine et bien le caractère de la peinture du maître. La commission exprime le regret que le santé de M. Huot ne lui ait pas permis de faire son envoi.

REGLEMENT NOUVEAU DE L'ACADEMIE (NOV. 1863)

Arrête au nom de l'empereur, le m^{al} de France, ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts, vu l'article 19 paragraphe 1 et 2 du décret du 13 novembre 1863 sur l'École impériale des Beaux-Arts et l'Académie de France à Rome ainsi conçu :

À l'avenir les jeunes gens qui auront obtenu le grand prix dans leur section et qui seront envoyés à Rome ne seront pensionnaires que pendant quatre années

Ils resteront à Rome (obligatoirement) deux années au moins. Pour les deux autres années ils pourront selon leurs goûts et leurs convenances les consacrer à des voyages instructifs en prévenant à l'avance l'administration supérieure de leurs intentions

Vu l'article 21 du même décret portant les mesures relatives aux études des pensionnaires, à leurs voyages, aux obligations qu'ils ont à remplir et au mode de jugement ou d'appréciation de leurs travaux seront déterminées par des arrêtés ministériels sur l'avis du conseil supérieur d'Enseignement et la proposition du sénateur surintendant des Beaux-arts, arrête :

les pensionnaires resteront à Rome obligatoirement la 1^{ère} et la 4^{ème} année de leur pension. Ils useront de la faculté de voyager pour leur instruction pendant la 2^{ème} et la 3^{ème} années. Les études particulières à chaque art, les droits et obligations de chaque pensionnaire, peintre, sculpteur, architecte, soit pendant le séjour à Rome, soit pendant la période de voyage, sont déterminées par les articles qui suivent

Art. 1. *Peintres d'histoire.* Le pensionnaire peintre sera tenu d'exécuter à Rome pendant la 1^{ère} année de son séjour à Rome une figure peinte d'après nature et de grandeur naturelle ; plus un dessin d'après une peinture des grands maîtres, de deux figures au moins ; plus un dessin d'après une œuvre remarquable de l'Antiquité ou de la Renaissance, soit statue, soit bas-relief

Dans le cours de la 2^{ème} année (1^{er} voyage facultatif), une esquisse peinte de la composition du pensionnaire de 0,50 cm au moins, plus un portefeuille de dessins d'après les maîtres ainsi que des études d'après nature, figure, monument, paysages. Ces travaux devront faire partie des envois à Paris.

Dans le cours de la 3^{ème} année (2^{ème} voyage facultatif) la copie peinte à l'huile d'un tableau de grand maître ou bien des fragments peints de trois figures au moins d'après les fresques ou les originaux de grands peintres ; plus une figure peinte d'après nature et de grandeur naturelle. La copie ou les fragments copiés ci-dessus seront de la grandeur des originaux. Si toutefois les originaux étaient de proportion colossale et que l'artiste voulût les réduire, les copies n'auront pas moins de 2 m de proportion.

Dans le cours de la 4^{ème} année un tableau d'histoire de la composition du pensionnaire de plusieurs figures de grandeur naturelle.

Les copies dont il est parlé au paragraphe 3 ci-dessus appartiennent au gouvernement. Les autres travaux restent la propriété du pensionnaire.

Art. 2. *Sculpteurs.* Le pensionnaire sculpteur doit exécuter dans la 1^{ère} année un bas-relief d'une ou deux figures de grandeur naturelle dont l'une au moins soit nue. Dans le cas où le bas-relief ne comprendrait qu'une seule figure cette figure serait nue ; en outre un buste en marbre d'après nature.

Dans le cours de la 2^{ème} année (1^{ère} du voyage facultatif) un portefeuille de dessins d'après nature et d'après les maîtres et deux têtes, pas moins, modelées d'après les types du pays où se trouvera le pensionnaire ; plus l'esquisse très arrêtée d'un groupe de 0,47 de proportion au moins ; plus l'esquisse très arrêtée d'un bas-relief de huit figures environ. Les figures de cette esquisse auront 40 cm de proportion au moins

Dans le cours de la 3^{ème} année (2^{ème} voyage facultatif) un portefeuille de dessins d'après nature et d'après les marbres et le modèle de la figure qu'il aura à exécuter dans la dernière année

Dans le cours de la 4^{ème} année l'exécution en marbre de la figure dont il aura fait le modèle l'année précédente.

La tête d'étude en marbre exécutée pendant la 1^{ère} année et deux des têtes au choix de l'administration, modelées d'après les différents types pendant la 2^{ème} année appartiennent au gouvernement. Les autres travaux restent la propriété du pensionnaire.

Art. 3. Le gouvernement fournit les marbres pour la tête d'étude de la 1^{ère} année et pour la figure de 4^{ème} année. Les frais d'ébauche de ces deux ouvrages ne sont faits que jusqu'à la grosse gradine inclusivement

Art. 4. *Architectes.* Chaque pensionnaire architecte doit faire pendant le cours de la 1^{ère} année de son séjour à Rome quatre études de détails d'après les plus beaux monuments antiques, à son choix et avec l'approbation du directeur et de plus y ajoutera une portion, soit de l'édifice antique d'où ces détails sont pris, soit de tout autre édifice antique à son choix, en indiquer les proportions et en faire connaître la construction

Dans la 2^{ème} année (1^{er} voyage facultatif) des relevés et dessins d'après les monuments de divers styles que renferment les pays qu'il parcourra avec indications des moyens employés dans les constructions des différents styles. Le pensionnaire devra à la fin de l'année faire connaître à l'administration par l'intermédiaire du directeur de l'Académie impériale de France les résultats de ses travaux, lui communiquer les dessins qu'il a faits ainsi que les observations et réflexions écrites pendant ses voyages

Dans la 3^{ème} année (2^{ème} voyage facultatif) le pensionnaire architecte fait les dessins géométraux d'un monument antique de l'Italie ou de la Grèce à son choix. Ces dessins seront lavés et exécutés d'après le monument dans l'état où il se trouve. Le pensionnaire doit y joindre les dessins arrêtés de la restauration du monument telle qu'il l'aura conçue et un précis historique sur son antiquité et sa construction. De plus il ajoute à ces objets les détails des parties les plus intéressantes au quart de l'exécution

Dans la 4^{ème} année, le pensionnaire fait le projet d'un monument sur un programme donné par le conseil supérieur de l'Enseignement établi près l'École des beaux-arts.

Les dessins de la restauration de 3^{ème} année appartiennent au gouvernement. Les autres travaux restent la propriété du

pensionnaire, mais il est pris pour l'École des beaux-arts des calques des dessins exécutés dans la 2^{ème} année

Art. 5. *Dispositions générales.* Pendant leur séjour à Rome les pensionnaires sont logés et nourris au palais de l'Académie

Art 6. Il est alloué en outre à chaque élève pendant son séjour à l'Académie une somme annuelle de quinze cent soixante francs, savoir 1260 f. qui lui sont compté en argent à raison de 105 f. par mois, soit pour son entretien personnel, soit pour les dépenses des travaux d'obligation, soit enfin pour des courses et des recherches spéciales ; 300 f. qui forment un fonds de réserve dont il est tenu compte aux élèves dans la 2^{ème} année de leur pension lorsqu'ils ont satisfait à toutes les obligations imposées par les présentes dispositions

Art. 7. Chaque pensionnaire en voyage reçoit la somme annuelle de 1560 f., soit 130 f. par mois ; celle de 1200 f. pour les frais de nourriture à raison de 100 f. par mois ; celle de 1500 f. pour les dépenses de voyage à raison de 125 f. par mois.

L'élève qui renonce à la faculté de faire des voyages instructifs n'a pas droit à l'allocation spéciale de 1500 f. Cette allocation n'est d'ailleurs payée que pour chaque mois de voyage effectif. Une indemnité spéciale étant accordée aux élèves en voyage, l'allocation de 850 f. que recevaient les architectes pour leur voyage en Grèce pendant la 3^{ème} année de leur pensionnat se trouve naturellement confondue dans cette indemnité

L'allocation de 130 f. par mois est payée aux pensionnaires en voyage sous déduction de la retenue de 25 f. Néanmoins, s'ils le préfèrent, cette allocation leur est versée en totalité, mais alors pour la garantie de l'accomplissement de leurs obligations il est exercé sur leur traitement de dernière année, indépendamment de la retenue ordinaire de 25 f. par mois, un prélèvement suffisant pour reconstituer le fonds de réserve dont il est question à l'art. 6 de telle sorte que ce fonds de réserve se trouve porté à 1200 f. à la fin du pensionnat

Art. 8. Les frais de ceux des travaux qui appartiennent à l'État en vertu des articles 1, 2 et 4 sont supportés par l'État dans les conditions où cela existe actuellement. En outre chaque élève continuera de jouir pendant les trois premières années de son

pensionnat de l'indemnité de frais d'études de 50 f. par an. De plus les élèves continueront à recevoir les indemnités ci-après, mais sous la réserve formelle qu'ils auront rempli en temps utile et d'une manière satisfaisante les obligations qui leur sont imposées par le présent arrêté, savoir les élèves peintres indemnité pour les travaux de dernière année (500 f.) ; les élèves sculpteurs (300 f.) ; les élèves architectes, indemnité pour les travaux de 3^{ème} année payable à la fin de la 4^{ème} année (300 f.)

Art. 9. Il y a tous les ans au 1^{er} avril et pendant quinze jours exposition publique au palais de l'Académie de France à Rome des travaux obligatoires des pensionnaires, travaux exécutés par eux tant à Rome que dans le cours de leurs voyages. Il ne peut être admis à cette exposition, à moins d'exception dûment autorisée par le directeur de l'Académie de France, que les travaux exécutés en accomplissement des présentes dispositions dans le cours de l'année à laquelle ils appartiennent

Art. 10. Ces ouvrages, après le temps de l'exposition à Rome, sont envoyés annuellement à Paris et adressés, ainsi que les portefeuilles de dessins exécutés par les peintres et sculpteurs (art. 1 et 2), au ministre de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts qui les soumet au jugement d'une commission spéciale et fait ensuite passer au directeur de l'Académie de France le résultat de cet examen pour qu'il en donne connaissance à chaque pensionnaire en ce qui le concerne

Art. 11. Les travaux des pensionnaires de Rome sont exposés à Paris après l'examen de la commission spéciale

Art. 12. Tout pensionnaire qui n'a pas satisfait à ses obligations et qui n'a pas livré ses travaux au directeur pour être exposés à Rome perd la totalité de la somme produite par les retenues de chaque année

Art. 13. Toutefois si l'artiste justifie auprès du directeur des besoins qu'il a d'une partie de la retenue pour terminer son travail de dernière année, il peut l'obtenir sans que cette partie puisse excéder en aucun cas la moitié de la totalité de la retenue. Le solde de la somme restant à payer s'effectuera à la fin de la 4^{ème} année et seulement lorsque les travaux exigés seront entièrement terminés et remis au directeur

Art. 14. Pendant leur séjour à Rome les pensionnaires ne pourront s'absenter de l'Académie, même pour peu de jours, sans en avoir informé le directeur et avoir obtenu son agrément

Art. 15. Les élèves qui seront dans l'intention de profiter des dispositions de l'art. 19 du décret du 13 novembre 1863 et de consacrer deux années de leur pension à des voyages instructifs, devront en faire connaître à l'avance à l'administration supérieure par l'intermédiaire du directeur de l'Académie de France à Rome, l'itinéraire qu'ils se proposent de suivre. Ils seront également tenus d'informer l'administration par la même voie de toute modification qu'ils voudraient apporter à cet itinéraire

Art. 16. Les dispositions qui précèdent ne sont applicables qu'aux pensionnaires nommés depuis le décret du 13 novembre 1863.

Paris, le 28 mars 1865. M^{al} Vaillant. Pour ampliation. Pour le sénateur surintendant des Beaux-Arts. Le directeur de l'administration des Beaux-Arts, H. Courmont.

DETAILS RELATIFS A L'ENSEIGNEMENT DE
L'ARCHITECTURE, PEINTURE ET SCULPTURE A L'ÉCOLE
DES BEAUX-ARTS¹

Pour être admis élève il fallait faire preuve de capacité en mathématiques élémentaires, en géométrie descriptive, en dessin d'imitation et en éléments d'architecture. Ces connaissances se justifiaient par des examens oraux et par des dessins faits sous la direction et la surveillance des professeurs. Les élèves admis étaient divisés en deux classes d'après leur force ; l'instruction était composée de cours et de concours qui avaient lieu simultanément ; les cours étaient au nombre de cinq et comprenaient l'enseignement des mathématiques supérieures, la théorie de l'architecture, l'étude des constructions, celle de la perspective et enfin l'histoire de l'architecture. Ces cours duraient une partie de l'année ; ceux de mathématiques avaient pour objet l'algèbre, la géométrie analytique, les sections coniques et la mécanique ; celui de la construction traitait de la connaissance des matériaux, de leur emploi, de leur propriété physique et de leur composition chimique, etc. Le cours de perspective comprenait la perspective linéaire et aérienne, les ombres, les réflexions, etc. Ceux relatifs à la théorie de l'architecture et de son histoire faits dans de sages limites, offraient le plus vif intérêt.

Concours. Il y en avait deux chaque mois sur la composition des projets. Il en existait quatre sur l'étude de la construction et un sur la perspective. On exigeait de plus un examen sur les mathématiques faites dans le cours. Les concours qui ne pouvaient être trop multipliés excitaient l'émulation des élèves et formaient un enseignement mutuel indépendant de tous les systèmes. Les esquisses de ces concours avaient lieu dans l'École d'après des programmes donnés par les professeurs. Les études détaillées se faisaient au dehors. Les jugements de ces études

¹. Rapport anonyme transmis le 30 déc. 1863 au m^{al} Vaillant (Arch. nat. F²¹ 613, f. 46.

comparées aux esquisses laissées à l'École étaient enfin jugées par les professeurs assistés par vingt architectes choisis parmi les plus distingués.

Les élèves reçus à l'École étaient admis immédiatement dans la 2^{ème} classe, devaient pour passer dans la 1^{ère} avoir obtenu quatre mentions dans les différentes parties de la construction, un pareil nombre dans la composition d'architecture et justifier de leur savoir dans les mathématiques, avoir obtenu une mention en perspective et fait quatre dessins convenables d'après la bosse. Les élèves admis en 1^{ère} classe étaient appliqués spécialement à faire des projets d'architecture d'un ordre plus élevé que ceux donnés aux élèves de 2^{ème} classe ; ils avaient droit à être admis à concourir au grand prix de Rome.

Enseignement relatif à la section de peinture, gravure et sculpture
Tous les élèves pouvaient se présenter au concours d'admission de l'École pourvu qu'ils fussent munis d'une lettre d'un maître qui répondait de leur aptitude et de leur conduite. Il y avait un concours d'admission aux places pour chaque semestre de l'année. Pendant le semestre chaque élève reçu avait sa place aux études d'après nature et l'antique, de plus le droit de concourir aux médailles ; chaque médaille obtenue donnait place à l'École jusqu'à trente ans et la 1^{ère} médaille droit aux grands concours de l'École. Les concours de réception et de médailles se faisaient sur figures dessinées d'après nature ou statues antiques. Il y avait pour chaque trimestre un concours de médailles pour la peinture et la sculpture entre les élèves reçus à l'École ; un concours d'esquisse peinte et un concours d'esquisse modelée par trimestre ; deux concours de figures peintes par année ; deux concours de perspective, un concours d'anatomie. Chacun de ces concours était récompensé par une ou plusieurs médailles, 3^{ème}, 2^{ème} ou 1^{ère}, ou par des mentions, selon la force des travaux des élèves. Enfin plusieurs fondations de prix, objets de concours élevés ; prix de tête d'expression fondé par M. de Caylus et d'une récompense de cent cinquante francs ; même fondation et même prix pour les sculpteurs ; un concours de la demi-figure peinte grandeur naturelle, prix fondé par M. de La Tour et d'une récompense de

trois cents francs. Tous ces concours étaient jugés par les professeurs de chaque section ; à celle d'architecture était adjointe une commission de vingt membres choisis parmi les architectes les plus distingués.

Professeurs peintres et sculpteurs : MM. Ingres, Coignet, Flandrin, Robert-Fleury, Signol, Cabanel, Dumont, Duret, Lemaire, Nanteuil, Jouffroi

Architectes : MM. Lebas, Dufeu, Jay, Lesueur, Gilbert, Francoeur
Hugnier : anatomie

Heuzey : antiquités

Jury : MM. Hittorff, de Joly, Baltard, Isabelle, Van Cléempute, Clerget, de Gisors, Lequeux, Lefuel, Paccard, Gardeboeuf, Guénépin, Labrousse, Damery, Duc, Lenoir, Questel, Uchard, Ballu, Duban.

L'enseignement libre était proposé dans Paris pour la peinture par MM. Coignet, Picot, Flandrin, Signol, membres de l'Institut et MM. Gleyre et Cornu ; en sculpture par MM. Jouffroi, Duret, Guillaume, de l'Institut ; en architecture enfin par MM. Lebas, de l'Institut, Questel, Dufeu. Toutes ces écoles libres, stimulées par les concours de l'École impériale venaient s'en disputer les récompenses qui étaient un puissant moyen d'émulation et de progrès. Les professeurs se réunissaient une fois par mois en assemblée générale, y examinaient les questions d'études et d'administration et les soumettaient toujours à l'administration supérieure. Ils avaient conçu des changements des améliorations pour l'École, en avaient émis le vœu et ils auraient aimé qu'une commission spéciale eût examiné cette grave question et l'eût soumise à l'empereur.

PETITION DES ELEVES DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS¹

Les élèves de l'École des beaux-arts remercient l'empereur des dispositions favorables pour eux contenues dans le nouveau règlement de l'École. Ils se permettent d'appeler respectueusement la bienveillante attention de S. M. sur les points suivants : que tout artiste justifiant d'un nombre sérieux d'élèves puisse obtenir un atelier ; que la limite d'âge fixée ne soit pas appliquée, comme étant préjudiciable, aux élèves de province et aux jeunes gens pauvres.

Le règlement de l'École des beaux-arts (décret du 16 janvier) a rendu aux élèves de cette école une partie notable de ce qu'ils réclamaient en rétablissant les concours d'émulation. La question du jury ne saurait être examinée par des élèves. Les élèves ont toujours réclamé au nom de la liberté d'enseignement contre l'institution d'ateliers officiels avec professeurs nommés par l'administration. Les élèves peintres et sculpteurs verraient avec reconnaissance l'État leur offrir des locaux et des modèles si, en étendant libéralement la mesure, S. M. décidait qu'un atelier fût donné à tout artiste pouvant justifier d'un nombre sérieux d'élèves. Les élèves architectes dont les travaux consistent, même d'après le nouveau règlement, à étudier des concours dont la durée est de deux mois, obligés d'ailleurs de travailler souvent le soir, parfois la nuit, ne pourraient ni étudier avec des maîtres qu'ils n'ont pas choisis, ni étudier facilement dans des locaux officiels. Ils seraient heureux, puisque le règlement semble en cela d'accord avec eux, en n'indiquant aucune disposition pour les ateliers d'architecture, que, sans revenir sur cet article du décret, on le laissât tomber en désuétude, en n'inaugurant pas ces ateliers qui d'ailleurs auraient à peine d'élèves et seraient nécessairement inférieurs aux ateliers libres que les élèves, commençant ou avancés, ne veulent pas quitter.

¹. Remise à l'empereur le 27 juin 1864. Arch. nat. F²¹ 613, f. 50.

Le règlement ne parle pas des dispositions relatives à la limite d'âge. Les élèves, par les considérations qu'ils ont exposées dans leurs suppliques où ils montrent que cette limite d'âge fermerait presque entièrement l'accès des concours de grands prix aux jeunes gens venant de province, surtout aux plus capables qui sont envoyés à Paris à titre de récompense par une ville, un département ou une école après des études déjà longues ; aux jeunes gens pauvres qui doivent travailler pour vivre et qui, ne pouvant étudier que quelques heures par jour, doivent consacrer un plus grand nombre d'années à leurs études. Les élèves seraient heureux qu'on profitât du silence du règlement à cet égard pour ne pas inaugurer l'application de cette mesure. Du reste les élèves ont cru voir dans plusieurs parties du règlement l'effet de la bienveillance de S. M. Ils espèrent donc avoir été bien inspirés en s'adressant à Elle et c'est dans cette confiance qu'ils se permettent d'insister sur ces deux derniers points.

PETITION D'ARTISTES ET DE PERSONNALITES DU
DEPARTEMENT DE LA SOMME¹

M. le m^{al},
l'empereur, en organisant par son décret du 13 novembre 1863 l'École impériale et spéciale des Beaux-Arts, en fondant pour le développement des arts en France un enseignement complet, libéral, élevé, en appelant tous les jeunes artistes de notre pays à concourir aux grands prix de Rome sans les obliger à quitter le lieu de leurs études et leurs familles, vient de fournir à la province un moyen de relever le niveau des études artistiques chez elle. Aussi les artistes, les amateurs et les hommes de goût habitant les départements, touchés de l'esprit libéral qui a dicté le décret du 13 novembre supplient-ils V. Exc. de vouloir bien déposer aux pieds du souverain l'expression du profond sentiment de reconnaissance avec lequel ils ont accueilli ce décret. C'est pour répondre à cet appel de l'empereur, appel puissant qui vient réveiller en nous l'esprit de concourir par notre action au progrès et à la prospérité de nos arts libéraux en France que nous venons avec foi et confiance réclamer de V. Exc. l'appui que nous n'avions point rencontré jusqu'alors pour seconder nos efforts et en assurer le succès. L'enseignement des arts en province était jusqu'à présent élémentaire et incertain. Il ne pouvait fournir aux facultés du jeune artiste les sujets d'études qui lui sont nécessaires pour fortifier son talent naissant. Il fallait donc que l'élève trop jeune et au prix de sacrifices pénibles quittât les siens pour aller demander l'enseignement aux écoles de la capitale. C'est cette lacune que nous venons conjurer V. Exc. de vouloir bien combler en faisant publier les cours qui, par leur nature élevée, sont destinés à donner à l'enseignement des arts un nouvel essor. Les frais de cette publication faite sans luxe seraient facilement couverts par les souscriptions nombreuses des artistes et par cette partie de la population que tient toujours en éveil l'amour du vrai et du beau. Avec la publication de ces cours nous

¹ Remise le 1er mars 1864. Arch. nat. F²¹ 613, f. 52.

aurons en province un enseignement certain, complet, capable de développer les facultés de notre jeune génération et de féconder l'avenir. Il nous devient facile alors, pour ouvrir la voie, de fonder des sociétés d'enseignement artistique où la répétition de ces cours se ferait publiquement. Nous ne manquerons point d'hommes éclairés et dévoués au bien public pour remplir avec distinction une aussi généreuse et aussi honorable mission. Des ateliers s'ouvriront, des artistes en prendront la direction et les maîtres de l'art, profitant de la facilité des moyens de communication, ne dédaigneront pas de visiter et d'encourager ces ateliers de province qu'ils auront créés par leur enseignement large et vrai. Telles nous apparaissent, M. le ministre, les conséquences du décret qui convie aux luttes pacifiques de l'École des beaux-arts les jeunes artistes de la province. Nous espérons donc fermement que V. Exc., appréciant avec le sentiment élevé qui anime les actes de son administration, la valeur des considérations que nous venons d'indiquer succinctement, daignera favorablement accueillir la demande que nous avons l'honneur de lui adresser et nous donnera ainsi les moyens de propager sur tous les points de la France l'influence civilisatrice et bienfaisante d'un enseignement puisé aux sources les plus vraies et les plus pures de l'art.

Nous sommes avec respect, M. le m^{al}, de V. Exc. les très humbles et très obéissants serviteurs¹.

Ch. Dufour, président de la commission du musée Napoléon, conseiller général de la Somme ; Doublé, architecte en chef du département ; Bercher, ancien élève de l'École des beaux-arts ; Ch. Crauk, peintre d'histoire ; M. de Landreville, ancien élève de l'École des beaux-arts ; H. Antoine, architecte ancien élève de l'École impériale des Beaux-Arts ; A. Gozie ; Massenot, architecte ; E. Antoine ; Herbault (de Paris), architecte de la cour impériale d'Amiens, membre de la Société des antiquaires ; O. de Boncourt, correspondant du ministère de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts pour les monuments historiques ; A. Vigier,

¹. Le déchiffrement d'un certain nombre de signatures est sujet à caution et certaines sont restées illisibles.

architecte de la Ville ; Édouard Gand ; Ch. Noyelle ; Livet ; A. Doury ; Féragu ; J. Garnier, conservateur de la bibliothèque ; Finé, agrégé de l'université ; M. Petit, avocat ; Dutilleux, membre de la Société des antiquaires de Picardie ; d'Halloy, sculpteur ; Edmond Dulhort, architecte ; E. Billore ; A. Romanet, ancien élève à l'École des Mines ; A. Touzet, peintre ; Lépinay, sculpteur ; Gaudisson, élève sculpteur ; A. Duvette, membre de la Société des antiquaires de Picardie ; A. Gauve ; Louis Bara, architecte ; Eugène Beaudouin, artiste peintre ; Alcibère, membre de la Société industrielle d'Amiens ; Ch. Santon ; Foulon ; de Créquy ; Ch. Sablé ; Laurence, notaire ; Jemmaud ; M. De France, conseiller général ; Vulfran Mollet, conseiller général ; J.E. Mayeur ; Durgeon, notaire impérial ; Billette ; G. Villain ; Pâris Noyer ; C. Bourcotte ; Ch. Pouilles ; Théophile Mollis. V. Sauvaille ; O. Cotterat ; Boche ; C. Bailliencourt ; J. Baquet fils ; Ferdinand Sevin ; Ambroise Jourdain ; Jules Panard ; Brasseur, Thuillier, Praslin ; A. Ransson ; Auguste Dequen ; Albert Desjardns, Eugène Desjardins ; Devauchelle ; Dauthy ; H. Ledeurd ; Barbier-Delafosse ; Charoy-Degan ; Ch. Lambert ; A. Rabache ; H. dauphin ; Eugène Merle ; J. Masson ; A. Thuillier ; J. Thuillier ; Joly de Souilly ; Léon Bocheau ; Bernard Laurent ; Mollet-Lefevre ; A. Carpentier ; E. Mélocque ; Bellet-Pipaud ; J. Daire fils ; Ch. Duroselle ; Thuillier-Gelée ; Leroy-Digeon, entrepreneur de travaux ; Dumont-Carment ; Joffre, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu ; Nazart ; A. Mayer ; Jean-Bernard Ravache ; Jules Lenoël ; Auguste de Wailly ; Bonhomme ; A. Dauphin avocat, membre du conseil municipal d'Amiens ; A. Noyelle, étudiant en droit ; Auguste Jauvin, vice-président de l'orphéon d'Amiens, membre de la Société d'émulation d'Abbeville ; Ch. Famechon ; Vion, chef d'équitation ; Félix Labbé, membre de la Chambre de commerce ; Louis de Wailly ; E. Beldame ; Doumergue ; E. Lelièvre ; O. Payez ; Alphonse Le Roy ; L. d'Halloy ; Raymond Signouret, rédacteur en chef du *Journal d'Amiens* ; Ferdinand Legendre ; A. Laurent ; Thuillier-Aloux ; Auguste Bulon ; Léonard de Frévalle ; J. Hordez ; Desain-Choquet ; P. aul Habert ; Delay-

Correspondance de Sebnetz (2)

Duran ; Hubault ; A. Celez ; Édouard Poussart. C. Campagne
fils ; A. Steven, zélateur de lois ; Begnon ; Pignon-
Duchemin ; Dupuis-Ponche ; Berville ; Édouard Fleury ; A.
Monnard ; L. Dupuis ; D. Fréchon ; A. Gamand ; Dufour-
Descharges, conseiller municipal ; Aubert ; A. Jouvenel ; J.
Leroy ; Navan, notaire.

ARRETE DU M^{AL} VAILLANT AUGMENTANT LE
TRAITEMENT DES PENSIONNAIRES¹

Art. 1 : l'indemnité de sept cent cinquante francs accordée aux pensionnaires de l'Académie impériale de France à Rome à titre de frais de voyage est supprimée

Art. 2 : le traitement de ces pensionnaires fixé à 1560 f. est porté à la somme de 2200 f. en compensation de la suppression opérée par l'article 1

Art. 3 : M. le surintendant des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté qui recevra son exécution à partir du 1^{er} janvier 1867.

¹. 20 déc. 1866. Arch. nat. F²¹ 613, f. 303.

INDEX

ABATTUCCI, Abel-François (1790-1870), écrivain, ministre de l'Instruction publique puis Garde des sceaux, IX, 274, 276

ABD EL KADER, fils d', IX, 3

ABOUT, archéologue, membre de l'École d'Athènes

ADINOLFI GASPERINI, (?-1857), cocher de l'A^{ie} de France, IX, 11, 98, 162, 189, 388, 403, n. 72

AGRIGENTE, *temple de la Concorde*, IX, 875

ALAUX, Jean (1786-1864), ancien pensionnaire peintre (1816-1820) et ancien directeur de l'A^{ie} de France, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1851), IX, 5, 9, 17, 46, 48, 54, 56, 57, 59, 63, 65, 74, 75, 79, 80, 95, 115, 462, 212

ALBANO, IX, 501, 805, 905

AMPERE, Jean-Jacques (1800-1864), historien, IX, 155, 288, 330, 332, 379, 394

ANCELET, Gabriel-Auguste (1829-1895), pensionnaire architecte (1852-1856), élève de Baltard, membre de l'A^{ie} des Beaux-arts (1892), IX, 14, 18, 20, 116, 274, 285, 288, 290, 296, 336, 834, 846, 863, 870, 889, 904, 922, n. 100

- détails de l'arc de Septime Sévère (1854)
- détails du plafond de l'Aracoeli (1854)
- études du temple d'Hercule à Tivoli (1854)
- études du temple de Vesta à Tivoli (1853)
- restauration de la voie Appia (1855)

ANCONE, IX, 761

ANDILLY, propriété de la b^{onne} de Valuzé, IX, 672

ANTICI MATTEI, Ruggero (1811-1883), m^{gr}, sénateur de Rome, puis card. Camerlingue, IX, 656, 681, n. 202

ANTIQUES

- *Antinoïis* (Vatican)
- *Arria et Paetus*

Correspondance de Schnetz (2)

- *Athlète au strigile* (Vatican)
- *Bacchus* (villa Albani)
- *Conducteur de char* (Vatican)
- *Discobole de Miron* (Vatican)
- *Giulia Pia* (Capitole)
- *Hercule Righetti* (Vatican)
- *Idolino* (Offices)
- *Petit Diogène* (villa Albani)
- *Tibère jeune* (Vatican)
- *Tireur d'épine* (Capitole)
- *Vénus au bain* (Vatican)
- *Vénus de l'Ermitage*
- *Vénus du Capitole*
- *Vénus Médicis* (Offices)
- *Vénus de Milo* (Louvre)
- *Vénus tenant un vase* (villa Albani)

ANTONELLI, Giacomo (1806-1876), trésorier de la Chambre apostolique (1834-1845), puis card. secrétaire d'État (1852-1876), IX, 41, 42, 43, 44, 55, 170, 177, 193, 325, 429, 679, 712

ANTONIO, Giovanni, fournisseur de l'A^{ic} de France, IX, 513, 517, 519

APOLLODORE (69-129), architecte, IX, 912

ARICCIA (L'), *auberge Martorelli*

ARISTOPHANE, (450-386 A.C.), damaturge grec, IX, IX, 872, 877

ASCLANO

ATHENES, IX, 73, 848, 873, 1021, 1041

- *École française*, IX, 35, 477, 555, 717, 725, 1073, n. 35
- *Erechtheion*, IX, 1074, 1084
- *odéon de Rbegilla*, voir *théâtre d'Hérode Atticus*
- *Pandroséion*, IX, 910
- *Partbénon*, IX, 849, 877, 983, 994
- *Propylées*, IX, 833, 847, 1013, 1020, 1097, 1107
- *temple de Minerve Poliade*, IX, 910
- *temple de Thésée*, IX, 875
- *temple de la Victoire Aptère*, IX, 98
- *théâtre d'Hérode Atticus*, IX, 24, 983, 993

AULANIER, abbé, érudit vivant à Rome, IX, n. 127, 133

- AURELIEN, (212-275), empereur romain, IX, 962
BAALBECK, IX, 28, 34, 719, 1108, 1117
BACHILLE, Vincenzo, loueur de voitures à Rome, IX, 43
BACCIOCCHI, Félix (1810-1866), c^{te}, surintendant des théâtres, IX, 774
BAILLIENCOURT, Jérôme-Benoît-Philogène (1808-1869), c^{cl} c^{te} de, chef du 40^{ème} régiment d'infanterie à Rome, IX, 230, 1135
BAILLY, ami de Chiffart, IX, 339
BALESTRA, pharmacien à Rome, IX, 10, 16, 589, 596, 685, 705, 707, n. 171
BARENSEN, L., banquier à Naples, correspondant de Gabriac, IX, 358, 360
BARIONI voir BALESTRA
BARRIAS, Louis-Ernest (1841-1905), pensionnaire sculpteur (1866-1869), élève de Cavelier, IX, 15, 770, 794
BARTHE, Gratién-Adrien (1828-1898), pensionnaire musicien (1855-1856), IX, 15, 21, 23, 182, 198, 278, 329, 336, 350, 392, 889, 895, 915, 944, 971, 1001
- *Don Carlos* (1858)
- *Te Deum* (1855)
- *Teresa e Camillo* (opéra, 1855)
BARTHELEMY, Raymond (1833-1902), pensionnaire sculpteur (1861-1865), IX, 15, 28, 34, 534, 751, 1055, 1072, 1081, 1105, 1114
- *Berger jouant avec un chevreau* (1865, jardin du Luxembourg)
- copie du *Discobole* (1862, Paris, E.N.S.B.A.)
- *Homère et son génie* (esquisse bas-relief, 1861, non loc.)
BARTOLOMMEI, aide-cuisinier de l'A^{ie} de France, IX, 16, 92, 98
BASSAE, temple d'Apollon *Épicurios*, IX, 832, 848, 854
BAUDRY, Ambroise, frère du peintre
BAUDRY, Auguste, frère du peintre
BAUDRY, Ernestine et Clarisse, sœurs du peintre
BAUDRY, Paul (1828-1886), pensionnaire peintre (1850-1854), élève de Drolling, membre de l'A^{ie} des Beaux-arts (1870), IX, 3, 14, 17, 19, 55, 89, 114, 133, 155, 156, 165, 218, 284, 285, 286, 289,

330, 332, 376, 393, 394, 654, 715, 724, 747, 756, 762, 828, 840, 865, 884, 896, n. 59, 105, 107, 108, 191

- *César au pied de la statue de Pompée* (esquisse, 1854, non loc.)

- copie de *La Jurisprudence de Raphaël* (1854, E.N.S.B.A.)

- *La Fortune éveillant un enfant près d'un puits* (1853, Orsay)

- *La Printemps de la vie* (1853, Saint-Petersbourg, Ermitage)

- *La Toilette de Vénus* (1862, Bordeaux, M.B.A.)

- *Le Supplice d'une vestale* (1855, Lille, M.B.A.)

- *Léda* (esquisse, 1857, coll. part.)

- portrait du *br^m Jard-Panvillier* (1856, non loc.)

- portrait du *de Faucher du Careil* (1856, non loc.)

BAZIN, Hugues (1844-?), membre de l'École française d'Athènes, IX, 477

BEDENC, jeune, expéditionnaire à Paris, IX, 11, 432, 457, 464, 514, 517, 552, 575, 625, 627, 630

BEHIC, Louis-Henri-Armand (1809-1891), directeur des Messageries impériales en Italie, puis ministre des Travaux publics en 1863, IX, 654

BELARDI, Giacomo, portier de l'A^{ie} de France, IX, 42, 169

BELLAY, Charles-Alphonse-Paul (1826-1900), pensionnaire graveur (1853-1857), élève de Picot, IX, 14, 18, 21, 23, 91, 117, 210, 285, 289, 292, 376, 401, 423, 837, 857, 881, 892, 913, 925, 942, 949, 970

- copie du *Jugement dernier* (fragment, 1853)

- dessin d'apr. le *Faune dansant* (antique du Capitole, 1855)

- dessin d'apr. *La Communion de s. Jérôme* du Dominiquin (1856)

- dessin d'apr. *L'Enfant à l'oie* (antique du Capitole, 1853)

- dessin et gravure d'apr. la *Sibylle delphique* de Raphaël (1855-1857)

- dessin d'apr. Le Ravisement de sainte Catherine de B. Luini (1854)

- dessin d'apr le *Ganimède* de Michel-Ange (1855)

- gravure du portrait de Masaccio (1855)
- tête de *Christ* (1857)

BELLE-ÎLE

BELLINI, Giovanni (1430-1516), peintre, IX, 24, 27

BELLOCOQ, Pierre-Vincent (1766-1840), attaché d'ambassade puis résident de Toscane, IX, 417

BELLUNE, François-Victor-Marie Perrin (1828- ?), duc de, 1^{er} secrétaire à l'ambassade de France, IX, 621

BENOIST, François (1794-1878), pensionnaire compositeur (1816-1819), IX, 616

BENOUVILLE, Léon (1821-1859), pensionnaire peintre (1846-1849), élève de Picot, IX, 17, 80, 89, 136, 165, 218, 288

- *Martyrs chrétien au cirque* (1853, non loc.)
- *Pousin au bord du Tibre* (1856, non loc.)

BERANGER, expéditionnaire à Marseille, IX, 12, 382, 573, 630, 643

BERLIOZ, Hector (1803-1869), ancien pensionnaire musicien (1831-1832), membre de l'Académie des beaux-arts (1856), IX, 265

BERNARD, Jean-François-Armand-Félix (1823-1894), pensionnaire peintre paysagiste (1855-1857), élève de Bonnefond, IX, 14, 20, 21, 182, 198, 274, 291, 886, 899, 919, 929, 949, 959, 1135

- *La Fuite de Néron* (1857, Rochefort, M.B.A.)
- *Vue de maisons romaines* (1856, non loc.)
- *Vue des bords du Tibre* (1856, non loc.)

BERTINOT, Gustave (1822-1888), pensionnaire graveur (1851-1855), élève de Martinet, IX, 14, 18, 21, 55, 98, 117, 836, 857, 880, 892, 912

- dessin d'apr. la *Vénus Médicis* (1855)
- dessin d'apr. le *Fanne Barberini* (1855)
- gravure de la *Vierge au rosaire* de Sassoferrato (1854)
- gravure du *portrait de Clément IX* par Vélasquez (1853)

BESSIERES, Philippe, administrateur des Pieux établissements, IX, 141, 231

BEULE, Charles-Ernest (1826-1874), archéologue, membre de l'Académie des inscriptions, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts (1862), IX, 3, 5, 615, 628, 633, 662, 798, 803, 847, 1066

BILLAULT, Adolphe-Auguste-Marie (1805-1863), ministre d'État, IX, 661

BIZET, Alexandre-César, dit Georges (1838-1875), pensionnaire musicien (1858-1859), IX, 15, 24, 27, 35, 381, 390, 510, 825, 986, 999, 1015, 1028, 1051, 1065, n. 142, 169

- *Chasse d'Ossian* (ouverture, 1860)
- *Don Procopio* (1858)
- *La Guzla de l'émir* (1861)
- *Marche funèbre* (1860)
- *Vasco de Gama* (ode symphonique, 1859)

BLANCHE, Alfred-Pierre (1816-1893), secrétaire général du ministère d'État chargé des Bâtiments civils, IX, 7, 46, 81, 83, 107, 111, 112, 119, 124, 131, 152, 153, 184, 188, 196, 197, 215, 243, 246, 308, 312, 316, 374, 403, 484

BLONDEL, Spire (1836-1900), archéologue, membre de l'École d'Athènes, IX, 717

BLOUET, Guillaume-Abel (1795-1853), ancien pensionnaire architecte (1822-1826), élève de Delespine, membre de l'Académie des beaux-arts (1850), IX, 5, 853

BOISSEL, neveu de Schnetz, IX, 672

BOISTEAU, peintre

BOITTE, Louis-François-Philippe (1830-1906), pensionnaire architecte (1860-1864), IX, 15, 27, 30, 33, 1038, 1049, 1059, 1074, 1084, 1097, 1107

- études d'apr. les Propylées (1864)
- études sur l'Érechtiéon (1862)
- études sur la colonne Trajane (1861)
- études sur le temple de la Concorde et le tombeau de Cecilia Metella (1860)
- projet pour une bibliothèque impériale (1864)
- restauration des Propylées (1863)

BOLSENA, lacs

BONJOUR, Eugène et VERRIER, Charles, expéditionnaires à Paris, IX, 11, 53, 64, 147, 210, 260, 321, 334, 336

BONIFAZIO DE' PITATI, (1487-1553), peintre

BONNARDEL, Pierre-Antoine-Hippolyte (1824-1856), pensionnaire sculpteur (1852-1856), élève de Ramey, IX, 14, 18,

115, 116, 184, 262, 264, 265, 266, 268, 269, 293, 300, 301, 307, 308, 314, 317, 318, 323, 384, 830, 845, 868, 887, 901, 920, 931, n. 21, 28

- *Christ à la colonne* (1854, non loc.)
- copie du *Mercure assis* du musée de Naples (1853)
- *Les Vierges sages et les vierges folles* (esquisse bas-relief, 1855, non loc.)
- *Muse latine* (1853, non loc.)
- *Notre-Dame-de-Pitié* (1855, inachevé)
- *Ruth recueillant des épis* (1854, non loc.)

BONNET, Paul-Émile (1828-1881), pensionnaire architecte (1855-1859), IX, 21, 23, 181, 198, 292, 354, 367, 390, 508, 891, 911, 924, 932, 953, 962, 982, 996, 1011, 1025

- études des théâtres de Pompéi (1858)
- études sur le forum de Trajan (1855)
- études sur le forum Triangulaire de Pompéi (1856)
- études sur le plafond de la cathédrale de Messine (1857)
- études sur le temple de Vesta à Rome (1857)
- études sur le temple du Soleil (1857)
- projet de résidence princière (1859)
- restauration de la villa Hadriana (1859)

BORDONE, Paris (1500-1571), peintre

BORGHESE, p^{ce} Marcantonio (1814-1886), 298

BOUCHET, Horace, expéditionnaire à Marseille, IX, 11, 433, 458, 464, 514, 519, 552, 575, 625, 627, 630

BOUGUEREAU, William-Adolphe (1825-1905), pensionnaire peintre (1851-1853), élève de Picot, membre de l'Ac^{ie} des Beaux-arts (1876), IX, 14, 17, 114, 137, 167, 174, 827, 842

Le Triomphe du martyr. Sainte Cécile rapportée aux catacombes (1853, Orsay)

BOULANGER, Gustave-Clarence-Rodolphe (1824-1888), pensionnaire peintre (1850-1854), élève de Delaroche, IX, 14, 17, 19, 68, 78, 114, 155, 167, 220, 827, 839, 864, n. 110, 132, 216

- *César sur les bords du Rubicon* (1854, Amiens, M.B.A.)
- copie du *Repas des dieux* (1853, Rennes, M.B.A.)
- *Et ego in Arcadia* (1853, non loc.)

- *La Guerre* (1853, non loc.)
- BOURGAULT-DUCOUDRAY, Louis-Albert (1840-1910), pensionnaire musicien (1863-1864), IX, 15, 637, 661
- BOURGEOIS, Charles-Arthur (1838-1886) bon, pensionnaire sculpteur (1864-1868), IX, 15, 33, 794, 800, 1106, 1115
 - copie de *La Natura* d'apr. Ghirlandaio (non loc.)
 - copie de *L'Antinoïis* du Vatican (1865, non loc.)
 - bas-relief tiré d'Anacréon (1864, non loc.)
 - *Pytonisse* (1866)
- BOVILLE, IX, 903, n. 47
- BOZZONI, Agostino, 1^{er} domestique de l'A^{ie} de France remplaçant Fleury, IX, 156, 604
- BRASCHI ONESTI, Pio (1807-1872) duc, propriétaire de la villa Hadriana, IX, 494
- BRETON, Jules-Adolphe (1827-1906), peintre, membre de l'A^{ie} des Beaux-arts (1886)
- BRINDES, IX, 905
- BRUNE, Emmanuel (1836-1886), pensionnaire architecte (1864-1868), élève de Questel, IX, 15, 33, 794, 1108, 1118
 - études sur le Panthéon (1865)
 - études sur le temple de Castor et Pollux (1864)
 - études sur le temple d'Hercule à Cori (1864)
- BRUXELLES, IX, 3, 136, 651, 655, 659, 664, 666, 667, 682, 781
- BRUYCKER, François-Antoine (1816-1882), de, peintre ami de Schnetz et Navez, IX, 138
- BUCCOLINI, marbrier, IX, 57, 75
- BUNSEN, Christian Carl (1791-1860), c^{te} von, secrétaire de l'Institut archéologique allemand, IX, 157
- CABANEL, Alexandre (1823-1889), pensionnaire peintre (1846-1850), élève de Picot, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1863), IX, 91, 288, 654, 1108, 1130, n.. 12, 188
 - *La Naissance de Vénus* (1865, Orsay)
- CADORE, duc Louis-Alexandre Nompère de Champagny (1796-1870) et Élisabeth de Lagrange d^{sse} de, IX, 672
- CADORE, M^{lle} de, voir p^{sse} Clemente Rospigliosi
- CAEN, IX, 813
- CAMERATA VECCHIA, IX, 156

- CAMPANA, Giovanni Pietro m^{is} (1808-1880), archéologue et collectionneur, IX, 6, 152, 437, 562, 571, 588, 694, 824
- CANINA, Luigi (1795-1856), archéologue, IX, 20, 152, 199, 200, 501, 904, 1024, 1084, n. 221
- CANTERANO, IX, 394
- CAPOUE, IX, 905
- CAPRAROLA, IX, 278
- CARDAILLAC, Étienne c^{te} de (1820-1879), chef de la division des Bâtiments civils, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1874), IX, 279, 721, 725
- CARDINI, balayeur de l'A^{ie} de France, IX, 16, 92, 98
- CARISTIE, Auguste-Nicolas (1783-1862), architecte, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1840), IX, 4, 54, 100, 160, 265, 274, 290, 373, 413, 502, 509, 587, 645, 995, n. 12
- CARLANDI, jardinier de l'A^{ie} de France, IX, 16, 373, n. 126
- CARNAVALI, architecte des Torlonia, IX, 120
- CAROLUS, Louis-Antoine (1814-?), peintre et ministre de Belgique à Rome, IX, 651, 654, 664, 682, 733, n. 201
- CARPACCIO, Vittore (1495-1526), peintre
- CARPEAUX, Jean-Baptiste (1827-1875), pensionnaire sculpteur (1855-1859), élève de J.B. Bernard, IX, 15, 16, 17, 27, 181, 227, 228, 232, 240, 252, 255, 268, 272, 276, 289, 291, 299, 300, 342, 354, 390, 414, 483, 505, 509, 551, 587, 598, 888, 921, 950, 960, 978, 1008, 1045, n. 21, 118
- *Pêcheur à la coquille* (1860, Orsay)
 - *Ugolin* (1860, Orsay)
- CARTIER, payeur central du Trésor, IX, 431
- CASCIANI, aubergiste à Florence
- CASSETTA, Luigi et Antonio, menuisier, serrurier et vitrier de l'A^{ie} de France, IX, 16, 451, 589, 596, 698
- CASTEL D'ASSO
- CASTELBARCO, Carlo (1808-1880), c^{te}, propriétaire de la villa Albani, IX, n. 77
- CASTELGANDOLFO, IX, 758, 762
- CATANI, fournisseur de l'A^{ie} de France, IX, 589, 596
- CAUMONT, Arcisse de (1802-1873), archéologue, IX, 676, 702
- CEPPARI, concierge de l'A^{ie} de France, IX, 16

CERRETO

CERVARA, IX, 155, 156, 285, 330, 376, 393, 1095,
n. 92

CERVETERI, p^{ce} de, voir RUSPOLI

CHABLIS, copiste, IX, 12, 44, 154

- copie de *l'Ecce Homo* du Guerchin à la galerie Corsini
(1854)

- copie de *l'Annonciation* du Guide à Montecavallo
(1854)

CHABROL, Wilbrod-François (1835-1919), pensionnaire architecte
(1863-1867), IX, 15, 32, 34, 637, 653, 1099, 1108, 1118, n. 21

- études sur l'amphithéâtre de Pola et la porte de Fano
(1865)

- études sur le théâtre de Marcellus (1863)

CHAIGNEAU, Jules-Ferdinand (1830-1906), peintre

CHANGARNIER, Nicolas-Anne-Théodule (1793-1877), g^{al}, IX, 39

CHAPLAIN, Jules-Clément (1839-1909), pensionnaire graveur
(1864-1867), élève de Jouffroy, membre de l'A^{ie} des Beaux-Arts
(1881), IX, 15, 33, 759, 762, 786, 794, 1106, 1117

- copie bas-relief d'une figure du Parthénon (1864)

- copie d'une médaille de Syracuse (1864)

- dessin d'apr. *La Création du monde* (1865)

- *La France victorieuse* (médaille, 1865)

CHAPU, Henri-Michel-Antoine (1833-1891), pensionnaire
sculpteur (1856-1860), élève de Duret, membre de l'A^{ie} des beaux-
arts (1880), IX, 15, 16, 21, 26, 225, 291, 354, 390, 922, 929, 930,
951, 960, 979, 991, 1009, 1034, 1043

- *Adoration des anges* (esquisse bas-relief, 1856, église de
Le Mée)

- copie du *Tireur d'épine* (1857, non loc.)

- *L'Âge de fer* (esquisse ronde-bosse, 1856, non loc.)

- *Le Retour du soldat de Maratbon* (1858, non loc.)

- *Mercur inventant le caducée* (1860, Orsay)

- *Triptolème* (1858, Semur-en-Auxois, musée)

CHARLOT, Félix-Joseph (1827-1871), pensionnaire musicien
(1851-1852), IX, 18, 860, 882, n. 103

- messe (1853)

CHENU, Augustin-Pierre (1833-1875), peintre
CHEUVREUX, M. et M^{me} née Ampère, parents de M^{me} Guillemain,
IX, 288, 378, 393, n. 108

CHIANCIANO

CHIAPPONI, cuisinier de l'A^{ie} de France, IX, 16, 287, 428

CHIAVERI, Gaetano c^{te} (1816-1889), IX, 363

CHIFFLART, Nicolas-François (1825-1901), pensionnaire peintre
(1852-1856), élève de Cogniet, IX, 14, 17, 19, 21, 115, 212, 274,
285, 289, 338, 339, 342, 353, 384, 389, 411, 413, 828, 841, 866,
884, 897, 917, 927, n. 21, 114

- copie d'un fragment de la *Sainte Cécile* du Dominiquin
(1853, non loc.)

- copie de *La Délivrance de s. Pierre* de Raphaël (1855, non
loc.)

- *Jeune pâtre au repos* (1854, non loc.)

- *Le Déluge* (esquisse, 1856, non loc.)

- *Le Départ* (1855, non loc.)

- *Les Chrétiens au cirque* (1855, non loc.)

- *Zénobie précipitée dans l'Araxe* (1856, E.N.S.B.A.)

CHINAIT, ami de Giacomotti, IX, 295

CHIROS, Jean, payeur du corps expéditionnaire français à Rome de
1849 à 1864, IX, 8, 400, 686

CHIUSI

CIPRIANI, Giuseppe, cap. de la « Faustine », IX,
552

CITTÀ DELLA PIEVE

CIVITAVECCHIA, IX, 190, 273, 290, 340, 353, 394, 414, 433, 526,
528, 538, 588, 619, 719, 759, 789

CIVITELLA, IX, 1007

CLARY, Joseph-Adolphe (1837-1877) c^{te}, officier d'ordonnance
de Napoléon III, IX, 798

CLEMENT, Félix-Auguste (1826-1888), pensionnaire peintre
paysagiste (1857-1861), élève de Picot et Drolling, IX, 14, 18, 22,
25, 281, 291, 390, 484, 508, 518, 525, 590, 627, 836, 948, 974, 987,
1004, 1017, 1030, 1040, 1054, n. 21

- copie d'un frag. de *L'Incendie du Borgo* (1857, non loc.)

Correspondance de Schnetz (2)

- copie de *La Descente de croix* de D. da Volterra (1858, non loc.)
 - copie de *La Messe de Bolsena* d'apr. Raphaël (1860, non loc.)
 - *Idylle* (1860, non loc.)
 - *Jeune garçon jouant avec un oiseau* (1859, non loc.)
 - *La Mort de César* (1861, Valence, M.B.A.)
 - *La Sieste* (1858, coll. part.)
- CLERE, Jacques-François-Camille (1825- ?), peintre et copiste, IX, 406, 408
- copie de *La Vérité* et de *La Modestie* d'apr. Raphaël (1860, non loc.)
- CLESINGER, Jean-Baptiste (1814-1883), sculpteur, IX, 275, 296, 303, 319, 322, 670, 690, 699
- *François 1^{er}* (plâtre disparu)
- COCKERELL, Charles Robert (1788-1863), archéologue, IX, 854
- COEN, Camillo et Sabatino, négociants à Rome, IX, 545
- COGNIET, Léon (1794-1880), ancien pensionnaire peintre paysagiste (1815-1819), membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1849), IX, 5, 281, 339, 380, 384
- COHEN, Jules-Emmanuel-David dit Léonce (1835-1905), pensionnaire musicien (1853-1854), IX, 14, 18, 21, 22, 838, 858, 883, 915, 944, 945
- *Commène* (opéra, 1854-1856)
 - messe (1853)
 - symphonie (1855)
- COLATTI, administrateur de Lorette et débiteur des Pieux établissements, IX, 140, 230
- COLIN, Charles-Joseph (1832-1881), pensionnaire musicien (1858), IX, 15, 24, 26, 381, 390, 987, 1000, 1028, 1051,
- messe (1858)
 - symphonie (1859)
- CLEMENT, Félix (1826-188), peintre
- CONINCK, Pierre-Louis-Joseph (1828-1910) de, pensionnaire peintre (1859-1860), IX, 15, 25, 419, 437, 508, 558, 573, 1007, 1016, 1033, 1041
- *Le Paysan du Danube devant le Sénat* (1859, non loc.)

Correspondance de Sebnetz (2)

- *Baigneuse* (1860, non loc.)
- copie de *La Déposition* de Garofalo (non loc.)
- copie d'apr. Michel-Ange (1860, non loc.)
- copie de *Mercur et Psyché* d'apr. Raphaël (1859, non loc.)

CONSCIENCE, Giovanni et Paolo, serruriers de l'A^{ie} de France, IX, 8, 251, 546, 550, 585

CONTE, Jean (1830-1888), pensionnaire musicien (1856-1857), IX, 15, 22, 24, 28, 117, 225, 358, 363, 943, 957, 971, 1001, 1029

- *Dies irae* (1858)
- *Les Trois souhaits de Gilles* (opéra comique, 1859)
- messe (1856)
- symphonie (1858)

COQUART, Ernest-Georges (1831-1902), pensionnaire architecte (1859-1863), élève de Lebas, IX, 15, 27, 494, 502, 508, 1014, 1020, 1037, 1047, 1060, 1073

- études sur l'intérieur du Panthéon (1859)
- études sur le temple de Mars Vengeur (1861)
- études sur le temple de Vespasien (1860)

CORNETO

CORNU, Sébastien-Melchior (1804-1870), peintre, IX, 562, 1130

CORREGE, Antonio Allegri dit le (1489-1534), peintre, IX, 755

- *Danaé* (galerie de Parme)
- *Vierge avec s. Jérôme* (Parme, galerie Palatine)

COUDER, Louis-Charles-Auguste (1790-1873), peintre, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1839), IX, 5, 597, 608

COURMONT, Henri (1813-1891), chef de la division des Beaux-Arts à partir de 1860, IX, 7, 13, 542, 547, 558, 566, 573, 619, 630, 642, 654, 678, 686, 690, 695, 704, 707, 710, 711, 714, 719, 722, 726, 735, 744, 745, 748, 750, 751, 754, 760, 762, 771, 789, 794, 806, 807, 1127

COURRAT, expéditionnaires à Marseille, IX, 321, 334, 336, 406, 409, 416

COUTANCES

CRAUK, Gustave-Adolphe (1827-1905), pensionnaire sculpteur (1852-1854), élève d'Henriquel-Dupont, IX, 14, 18, 116, 143, 831, 866, 1135

- copie du *Mercurius assis* du musée de Naples (non loc.)
 - *Élégie* (1853, non loc.)
 - *Bacchante et satyre* (1854, non loc.)
 - *Bacchante* (tête d'étude, 1854, non loc.)
- CUGNOT, Louis-Léon (1835-1894), pensionnaire sculpteur (1860-1863), élève de Duret, IX, 15, 26, 29, 31, 586, 1035, 1044, 1057, 1071, 1081, 1096
- copie de la *Vénus* de l'Ermitage (1862, non loc.)
 - *Corybante* (1861, Orsay)
 - *Éducation de Daphnis* (esquisse ronde-bosse, 1862, non loc.)
 - *La Mort d'Orphée* (1861, non loc.)
 - *Cérès tenant dans ses bras Triptolème* (1863, non loc.)
- DATRIZIETTA, expéditionnaire à Rome, puis directeur des Messageries impériales à Rome, IX, 659, 700, 752
- DAUMET, Pierre-Jérôme-Honoré (1826-1911), pensionnaire architecte (1856-1860), élève de Blouet et Gilbert, IX, 15, 22, 24, 27, 225, 292, 354, 355, 362, 364, 367, 390, 494, 508, 924, 932, 954, 961, 963, 993, 1012, 1022, 1024, 1036, 1045
- études sur le Panthéon (1856)
 - études sur le temple de la Concorde (1857)
 - études sur le temple de la Victoire Aptère et le théâtre d'Hérode Atticus (1858)
 - études sur le tombeau de Cornelius Scipion (1857)
 - projet de ministère des Finances (1860)
 - restauration de la villa Hadriana (1859)
- DAVID, Jacques-Louis (1748-1825), peintre, IX, 650, 723, 808
- DAVID, petit-fils de L. David, ami de Giacomotti, IX, 301, 304
- DAVID, Samuel (1836-1895), pensionnaire musicien (1859-1860), IX, 27, 30, 294, 510, 1015, 1028, 1039, 1052, 1065, 1091
- *Judas Macchabée* (opéra, 1862)
 - *La Guerre ouverte* (opéra, 1859)
 - symphonie (1860-1861)
- DECAMPS, Alexandre-Gabriel (1803-1860), peintre
- DE CROLLIS, médecin en chef de l'A^{te} de France, IX, 14, 16, 158, 161, 227, 333, 338, 452

DELAPLANCHE, Eugène (1836-1891), pensionnaire sculpteur (1865-1868), élève de Deligand, IX, 34, 718, 743, 779, 792, 794, 801, 1116

- *Enfant jouant avec une tortue* (1867, Marseille, M.B.A.)
- *Ève* (1866, Orsay)
- *Frère Constantin* (buste, 1865, Copenhague, Ny Carlsberg)
- *Hébé* (bas-relief, 1865, non loc.)

DELAROCHE, Paul (1797-1856), peintre, membre de l'Académie des beaux-arts (1832), IX, 5, 38, 288, 377, n. 12

DELATRE, Louis (?- ?), archéologue ami de Schnetz, IX, 429, 620

DELAUNAY, Jules-Élie (1828-1891), pensionnaire peintre (1857-1860), élève de Flandrin, membre de l'Académie des beaux-arts (1879), IX, 15, 22, 281, 291, 358, 360, 365, 390, 508, 521, 525, 948, 974, 985, 988, 1003, 1017, 1030, 1039

- copie d'un frag. d'*Héliodore chassé du Temple* (1857, E.N.S.B.A.)
- copie des *Sibylles* de Santa Maria della Pace (1859, non loc.)
- *La Colombe et la fourmi* (1858, non loc.)
- *La Leçon de flûte* (1857, Nantes, M.B.A.)
- *La Mort de la nymphe Hespérie* (1858, Copenhague, Ny Carlsberg)
- *La Mort de Lucrèce ou le Serment de Brutus* (1860, Tours, M.B.A.)
- *La Peste à Rome* (esquisse, 1860, Orsay)
- *Moissonneur* (1858, Bayonne, musée Bonnat)

DELECLUZE, Eugène (1781-1863), critique d'art

DELEHELLE, Jean-Charles-Alfred (1826- ?), pensionnaire musicien (1852-1853), IX, 14, 18, 174, 286, 353, 395, 838, 859, 882

- *Giovanna II di Napoli* (opéra, 1853)
- symphonie (1854)

DELESSERT, Benjamin (1773-1847), banquier, IX, 587

DENUELLE, Alexandre-Dominique (1818-1879), architecte, IX, 278

DESCHAMPS, Jean-Baptiste (1841-1867), pensionnaire sculpteur (1865-1868), élève de Truphème, IX, 15, 34, 718, 730, 743, 792, 794, 801, 1116

- *Acteur* (1866, non loc.)
- *Offrande à Hermès* (bas-relief, 1865, non loc.)
- *Tanaquil* (buste ronde-bosse, 1865, non loc.)

DEVEAUX, Jacques-Martial (1825- ?), pensionnaire graveur (1849-1853), élève de Martinet, IX, 14, 18, 148, 174, 640, 835, 856, n. 36, 46

- gravure d'apr. la *Madone de Foligno*
- gravure d'apr. le *portrait de la mère de Raphaël*

DIAZ DE LA PENA, Narcisse-Virgile (1807-1876), peintre, IX, 441

DIDIER, Jules (1831-1892), pensionnaire peintre paysagiste (1858-1861), élève de Cogniet, IX, 23, 25, 27, 381, 390, 427, 430, 491, 508, 976, 990, 1007, 1018, 1034, 1042, 1054

- *Enfants jouant avec un lézard* (1858, non loc.)
- *Horace enfant découvert par des bergers* (1861, non loc.)
- *Les Bords du Tibre* (1860, non loc.)
- *Pêcheur lançant sa barque* (1859, non loc.)
- *Un bois sacré* (1860, non loc.)
- *Une défaite* (1860, non loc.)
- *Vue de la campagne romaine* (1858, non loc.)

DIET, Arthur-Stanislas (1827-1890), architecte renonçant à l'A^{ie} de France, élève de Lebas, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1884), IX, 92, 94, 107, 143, 1872, 228, 233, 254

DOMINIQUIN, Domenico Zampieri, dit le (1581-1641), peintre, IX, 12, 17, 22, 34, 706, 829, 842, 925, 942, 1032, 1041, 1113

- *Le Martyre de sainte Cécile* (Saint-Louis-des-Français)

DONALDSON, Thomas (1795-1885), archéologue, IX, 853

DORIZIELLI, marchand de couleur de l'A^{ie} de France, IX, 16

DOUARNENEZ

DOUBLEMARD, Amédée-Donatien (1826-1900), pensionnaire sculpteur (1856-1858), élève de Duret, IX, 15, 21, 26, 225, 291, 390, 392, 431, 508, 527, 532, 553, 921, 930, 951, 977, 1010, 1019, 1042

- *Bacchus et Silène* (1859, non loc.)
- *L'Automne* (1858, coll. part.)

- *L'Enfance de Bacchus* (esquisse bas-relief, 1856, non loc.)
- *Thésée terrassant le Minotaure* (esquisse ronde-bosse, 1856, non loc.)

DROLLING, Michel-Martin (1786-1851), peintre, membre de l'Académie des beaux-arts (1833), IX, 281

DROUYN DE L'HUYS, Édouard (1805-1881), ministre des Affaires étrangères (1851-1864), IX, 759, 804

DUBOIS, Alphée (1831-1905), pensionnaire graveur en médailles (1856-1859), IX, 15, 22, 24, 225, 289, 336, 347, 357, 358, 365, 390, 465, 508, 518, 519, 748, 924, 943, 954, 971, 984, 999, 1027, n. 86

- copie en médaille du *Discobole* (1858, non loc.)
- *Les Adieux d'Orphée* (médaille, 1856, non loc.)
- *Pandore recevant la boîte fatale* (bas-relief, 1858, non loc.)
- *Pie IX appelant les bénédictions du ciel sur le 1^{er} impérial* (médaille, 1859, non loc.)
- *Trasteverina* (camée, 1858, non loc.)

DUBOIS, François-Clément-Théodore (1837-1924), pensionnaire musicien (1862-1863), IX, 15, 30, 590, 1077, 1090

- messe (1862)

DUBOUCHET, Henri-Joseph (1833-1909), pensionnaire graveur (1861-1865), élève de Vibert, IX, 28, 30, 34, 534, 737, 797, 1062, 1076, 1088, 1100, 1109, 1120

- aquarelle d'apr. la *Danaé* du Titien (1864)
- aquarelle d'apr. le *Portrait de Philippe II* par Titien (1864)
- aquarelle d'apr. une gravure de Lucas de Leyde (1864)
- copie de *La Flagellation* de S. del Piombo (1861)
- copie de la *Sibylle delphique* de Michel-Ange (1862)
- copie des *Dioscures* (1861)
- copie des *Sibylles* de Raphaël (1861)
- gravure d'apr. *Le Jugement dernier* (1865)
- gravure du portrait de *Dante* (1861-1863)
- *Idylle*, (gravure d'apr. Chénier, 1864)
- *Portrait de Dante* d'apr. le *Parnasse* de Raphaël (1862)

DUGAT, Gustave (1824-1889), membre de l'École d'Athènes, IX, 477

DUGHET, Gaspard (1613-1675), peintre, IX, n. 20

DU LOCLE, Camille (1832-1903), librettiste, ami d'Olivier Merson

- DUMONT, Albert (1853-1920), membre de l'École d'Athènes, IX, 717
- DUPANLOUP, Félix (1802-1878), m^{gr}, IX, 184
- DUPEYRAT, Pierre-Joseph-Auguste (1798- ?), membre de l'Institut des provinces, IX, 675
- DUPONT, Alphonse (?- ?), peintre paysagiste, IX, 824
- DURAND, Hippolyte (1801-1882), architecte, ami de Barthe
- DUSAUTOY, tailleur de l'administration impériale, IX, 77, 382
- DUTERT, Arthur-Ferdinand (1845-1906), pensionnaire architecte (1865-1868), élève de Lebas, IX, 15, 34, 718, 743, 792, 794, 1119
- études sur l'entablement du temple du Soleil (1865)
- ÉGINE, *temple de Jupiter*, IX, 849, 856, 874
- EMS, IX, 38
- ÉRARD, Sébastien (1752-1831), facteur de piano à Paris, IX, 738
- EUGENIE DE MONTIJO (1826-1920), impératrice des Français, IX, 758
- FALGUIERE, Jean-Alexandre-Joseph (1831-1900), pensionnaire sculpteur (1860-1864), élève de Jouffroy, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1882), IX, 15, 26, 28, 32, 671, 1036, 1044, 1056, 1072, 1081, 1105
- *Jeune homme vainqueur d'un combat de coqs* (1862, Orsay)
 - copie de *l'Idolino* (1861 ; E.N.S.B.A.)
 - *Jennes garçons jouant au cerceau* (bas-relief, 1860, non loc.)
 - *Le Chef de s. Jean-Baptiste* (1862, non loc.)
 - *Nunzia la transtévérine* (esquisse, 1864, non loc.)
 - *Omphale* (ronde-bosse, 1864, Orsay)
- FALLOUX DU COUDRAY, Alfred-Frédéric-Pierre (1811-1886), c^{te}, ministre de l'Instruction publique, chanoine de Saint-Pierre, IX, 139, 230
- FAMIN, Charles (1809-1910), ancien pensionnaire architecte, IX, 37
- FANO, *porte*, IX, 34, 1119
- FAROCHON, Jean-Baptiste-Eugène (1812-1871), graveur, membre de la commission du jugement des envois, IX, 31, 1109
- FASCETTI, fournisseur de l'A^{ie} de France, IX, 428
- FAZZOLETTA, tailleur de l'A^{ie} de France, IX, 16, 311, 314

- FEUILLET DE CONCHES, Félix-Sébastien (1798-1887), b^{on},
homme de lettres, IX, 38
- FILARÈTE, Antonio di Pietro Averlino (1400-1465), architecte,
IX, 964
- FINAMORE, g^{al}, ami de Baudry
- FINELLI, Carlo (1786-1853), sculpteur, membre de l'A^{ie} de Saint-
Luc, IX, 85
- FINET, Adolphe (?-1907), sculpteur, IX, 617
- copie de la *Giulia Pia* du Capitole
- FITZ-JAMES, Édouard (1828-1906), duc de, IX, 824
- FUMICINO, IX, 258, 433, 826
- FLACHERON, Isidore (1806-1873), peintre, IX, 157
- FLAHAUT, Léon-Charles (1832- ?), peintre paysagiste
- FLERS, *château*, IX, 3, 715, 807, 819
- FLEURY (1780-1862), 1^{er} domestique de l'A^{ie} de France, IX, 11,
16, 98, 172, 247, 350, 420, 479, 483, 486, 604
- FLORENCE, IX, 880
- *convent de l'Annunziata*
- *Offices*, IX, 837, 857, 893, 913, 964, 1014, 1056, 1063,
1076, 1087, 1106
- FONTAINEBLEAU, IX, 405
- FOUCART, Paul (1836-1902), membre puis directeur de l'École
française d'Athènes, IX, 477
- FOULD, Achille (1800-1867), ministre d'État (1852-1860), IX, 7,
9, 12, 44, 46, 48, 49, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 67, 68, 69,
72, 76, 77, 78, 85, 86, 87, 92, 94, 96, 97, 99, 101, 103, 105, 107,
108, 109, 118, 121, 122, 123, 125, 128, 130, 133, 134, 144, 145,
147, 152, 154, 157, 158, 159, 161, 162, 163, 164, 165, 169, 171,
173, 175, 182, 185, 186, 187, 193, 195, 196, 202, 203, 205, 206,
207, 208, 2089, 210, 212, 215, 217, 221, 222, 223, 224, 225, 226,
229, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 241, 242, 245, 246, 247, 248,
249, 251, 252, 253, 256, 258, 261, 268, 269, 270, 271, 272, 277,
279, 280, 282, 284, 290, 291, 296, 298, 299, 300, 301, 303304, 306,
307, 309, 311, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 322, 323,
324, 326, 327, 328, 329, 333, 336, 339, 341, 345, 347, 350, 361,
363, 366, 368, 370, 373, 374, 375, 376, 380, 381, 386, 388, 389,
392, 395, 396, 397, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 410, 411,

413, 414, 415, 416, 418, 419, 420, 422, 423, 425, 426, 427, 429, 431, 432, 433, 435, 436, 438, 439, 440, 442, 443, 446, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 458, 461, 462, 464, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 488, 489, 490, 491, 499, 500, 503, 504, 505, 506, 507, 510, 511, 512, 516, 517, 519, 521, 522, 523, 524, 525, 527, 528, 530, 531, 532533, 534, 535, 536, 537, 542

GABRIAC, Pierre-Benjamin (1797-1871), banquier à Rome et directeur de la banque d'Escompte du Saint-Siège, IX, 354, 355, 357, 360, 362, 364, 365, 366

GAILLARD, Claude-Ferdinand (1834-1887), pensionnaire graveur en médailles (1857-1861), élève de Cogniet, IX, 15, 23, 25, 27, 291, 292, 390, 408, 465, 508, 518, 5231, 634, 638, 643, 956, 969, 985, 998, 1014, 1026, 1038, 1050, 1061, n. 32

- copie d'apr. *La Dispute du Saint Sacrement* (1857, non loc.)
- copie de la *Madone* de Bellini à l'Accademia de Venise (1858, non loc.)
- copie de la *Vierge* de L. de Vinci au palais Melzi de Milan (1858, non loc.)
- copie du *Cénacle* de L. de Vinci (1858, non loc.)
- copie du *Portrait de Murillo* de la galerie Corsini (1858, non loc.)
- copie du *Portrait du Pérugin* (Loge du Cambio à Pérouse) ; (1858, non loc.)
- dessin d'apr. *La Flagellation* de S. del Piombo à San Pietro in Montorio (1860, non loc.)
- dessin d'apr. le *Buste de Véronèse* (1859, non loc.)
- gravure du *portrait de Bellini* au Capitole (1859, non loc.)
- gravure en médaille du portrait de *Marie de Médicis* d'apr. Van Dyck (non loc.)

GALIBERT, Pierre-Christophe-Charles (1827-1858), pensionnaire musicien (1854-1855), IX, 19, 92, 94, 123, 158, 160, 164, 882, 894, 915, 972, n. 21

- messe (1854)

GALLAND, expéditionnaires à Marseille, IX, 406, 409, 416

GALLIER, Achille-Gratien (1814-1871), peintre et copiste, IX, 12, 456, 507, 518

- copie d'un paysage du Lorrain à l'A^{ie} de Saint-Luc (non loc.)

- copie d'un paysage du Lorrain de la coll. Pallavicini (non loc.)

GARNIER, Jean-Louis-Charles (1825-1898), pensionnaire architecte (1849-1853), élève de Gisors, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1874), IX, 14, 18, 39, 57, 75, 80, 94, 116, 133, 174, 724, 726, 749, 758, 832, 855

- projet d'une école de dessin (1854)

GAROFALO, Benvenuto Tisi (1491-1559), peintre, IX, 558, 573

- *Déposition de croix* (galerie Borghese)

GASPARIN, voir ADINOLFI

GASSI, card. Luigi, ministre des Finances,

GAUDY, John, archéologue anglais, IX, 996

GAUJA, J. R. Prosper, préfet de la Vendée, puis directeur de banque à Nantes, ami des Baudry

GAUTHIER, expéditionnaire à Rome, associé de Jullien

GAUTIER, Alphonse, secrétaire général du ministère d'État, chargé des Bâtiments civils, IX, 703, 728, 731, 781, 788

GAUTIER, Théophile (1811-1872), écrivain et critique

GELIS, ami de Baudry

GELL, William (1777-1836), archéologue anglais, IX, 996

GENZANO, IX, 274

GERARD, Louis-Alphonse (1820- ?), graveur ami d'Ampère, IX, 286, 332

GERARD, François (1770-1837), b^{on}, peintre, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1815), IX, 723, 808

GERARD, voir BENOUVILLE, Léon

GEROME, Jean-Léon (1824-1904), peintre, membre de la commission du jugement des envois, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1865), IX, 31, 1108

GHIRLANDAIO, Domenico Bigordi, dit Il (1449-1494), peintre, IX, 800

- *La Natura* (Florence, Santa Maria Novella)

GIACOMOTTI, Félix-Henri (1828-1909), pensionnaire peintre (1855-1859), élève de Picot, IX, 14, 20, 22, 25, 182, 198, 289, 291, 294, 295, 301, 302, 304, 309, 348, 372, 390, 427, 430, 432, 467, 508, 521, 885, 898, 917, 927, 946, 958, 973, 988, 1003, 1017, n. 21, 117

- *Agrippine quittant le camp de Germanicus* (1857, Lille, M.B.A.)
- copie de *Vénus, Cérès et Junon* d'apr. Raphaël (1855, non loc.)
- fragment de *La Transfiguration* de Raphaël (1855, non loc.)
- *L'Évanouissement de sainte Catherine* (1858, non loc.)
- *Le Martyre de s. Hippolyte* (1859, Besançon, M.B.A.)
- *Saint Jean-Baptiste baptisant des juifs dans les eaux du Jourdain* (1858, non loc.)
- *Saint Sébastien* (1855, non loc.)
- *Saint Vincent de Saragosse* (1857, non loc.)
- *Thésée* (dessin d'apr. l'antique ; 1855, non loc.)

GIBERT, Jean-Baptiste-Adolphe (1802-1889), ancien pensionnaire peintre paysagiste (1830-1833), IX, 146, 148

GINAIN, Paul-René-Léon (1825-1898), pensionnaire architecte (1853-1857), membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1881), IX, 14, 18, 21, 116, 149, 190, 285, 292, 354, 367, 371, 413, 834, 845, 864, 870, 890, 910, 922, 935-941, 952, 968, n. 226

- études sur l'Érechthéion et le Pandroséion (1855)
- études sur le temple d'Antonin et Faustine (1853)
- projet d'une caserne de cavaliers (1857)
- restauration du théâtre de Taormina (1856)

GIORGIONE, Giorgio Barbarelli (1477-1510), peintre, IX, 23, 926, 955, 998

GIRARD, Paul-Albert (1839-1920), pensionnaire peintre paysagiste (1862-1865), élève de Flandrin, IX, 15, 29, 31, 590, 1070, 1078, 1095, 1104

- *Deux enfants jouant avec un chèvre* (1862, non loc.)
- *Forêt en Calabre* (1863, non loc.)
- *Intérieur de Santa Maria del Gesù à Palerme* (1864, non loc.)

- *Jeune pêcheur de Nettuno* (1863, non loc.)
- *La Vallée de Cervara* (1863, non loc.)
- *Le Ravin de Ronciglione* (1862, non loc.)
- *Paysage de la Sabine. Sacrifice d'Abraham* (1862, non loc.)
- *Vue d'Acqua Acetosa* (1864, non loc.)
- *Vue de Ségeste* (1864, non loc.)

GIRAUD, Domenico (1808-1868), m^{gr}, économiste de la Fabrique de Saint-Pierre, IX, 428

GIRODET, Anne-Louis Trioson (1767-1824), peintre, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1815), IX, 723, 808

GODARD, Charles (?), architecte ami de Barthe

GODIN, Eugène-Louis (1823-1887), sculpteur, IX, 127, 148

GOUJON, Jean (?-1567), sculpteur, IX, 694

GOYON, Charles-Marie (1802-1870) g^{al} de, IX, 325

GRAMONT, Antoine-Alfred-Agénor (1819-1880) duc de, ambassadeur de France à Rome (1857-1870), IX, 388, 428, 429, 475, 535, 545, n. 133

GRANA, chirurgien de l'A^{ie} de France remplaçant Trasmondi, IX, 16

GRANGERVAIS, ami de Baudry

GRENOBLE, IX, 331

GUADET, Julien (1838-1908), pensionnaire architecte (1865-1868), élève de Labrousse, IX, 34, 718, 743, 792, 794, 1119

- études sur le temple de Mars Vengeur

GUASCO, Charles-Fortuné (1826-1869), peintre

GUASPRES, voir DUGHET

GUEDEONOFF, g^{al} c^{ie}, dir. de l'A^{ie} russe à Rome, intendant des théâtres impériaux russes, IX, 587

GUERCHIN, Giovanni Francesco Barbieri (1591-1666), dit le, peintre, IX, 44, n. 58

GUERIN, Pierre-Narcisse (1774-1833) b^{on}, peintre, ancien directeur de l'A^{ie} de France, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1815), IX, 162, 212, 597, 723, n. 181

GUERRIER, Jean-Baptiste-Henri, beau-frère de Baudry

GUILLAUME, Edmond-Jean-Baptiste (1826-1894), pensionnaire architecte (1857-1861), IX, 15, 23, 25, 28, 29, 34, 219, 281, 292,

354, 367, 390, 494, 508, 555, 568, 577, 580, 617, 671, 954, 961, 983, 992, 1013, 1020, 1037, 1046, 1059, 1085, 1108, 1130

- études sur le Portique d'Octavie (1858)
- études sur le théâtre de Marcellus (1857)
- études sur les Propylées (1859)
- projet d'une ambassade de France à Rome (1862)
- restauration de l'amphithéâtre de Vérone (1860)

GUILLAUME, Jean-Baptiste-Claude (1822-1905), pensionnaire sculpteur (1846-1850), élève de Pradier, membre de l'Académie des beaux-arts (1889), IX, 16, 1108, 1130

- *Le Démon de Socrate* (1846, non loc.)

GUILLEMIN, Louise Cheuvreux, M^{me} Auguste, amie d'Hébert et protectrice de Baudry, IX, 330, 379, n. 105, 108, 128, 136

GUIRAUD, Ernest (1837-1892), pensionnaire musicien (1860-1861), IX, 15, 27, 30, 558, 560, 1039, 1052, 1064, 1091, n. 21

- *Gli Avventurieri* (opéra, 1861)
- messe (1860)
- *Sylvie* (opéra, 1862)
- symphonie (1862)

GUITTON, Gaston-Victor-Édouard (1825-1891), sculpteur ami parisien de Baudry

GUMERY, Charles-Alphonse (1827-1871), pensionnaire sculpteur (1851-1855), élève de Toussaint, membre de l'Académie des beaux-arts (1889) IX, 14, 18, 69, 76, 115, 137, 155, 167, 25, 261, 284, 286, 288, 294, 330, 379, 393, 830, 844, 868, 887, 900, n. 27, 61, 83, 130

- *Amour quand tu nous tiens...* (1854, non loc.)
- *Bacchante* (tête d'étude, 1853, non loc.)
- *Jeune Faune jouant avec un chevreau* (1853, Montpellier, musée Fabre)
- *La Mort de l'évêque Pretextatus* (1853, non loc.)
- *Le Retour de l'enfant prodigue* (1855, non loc.)

HADRIEN, (76-138), empereur romain, IX, 23, 25, 952, 1012

HALEVY, Jacques Fromenthal-Élie (1799-1862), compositeur, membre de l'Académie des beaux-arts (1836), secrétaire perpétuel (1854-1862), IX, 4, 198, 200, 211, 256, 263, 266, 273, 275, 288, 311, 337, 368, 371, 373, 381, 407, 412, 436, 463, 466, 495, 500, 502, 508, 520, 541, 570, 572, 574, 586, 610, 616, n. 12

- HALICARNASSE, *tombeau de Mausole*, IX, 965
- HARMEL, Léo (1829-1915), philanthrope, ami de Bizet, IX, 825
- HAUTPOUL, Alphonse-Henri (1789-1865), g^{al} d', ministre de la Guerre, IX, n. 40
- HEBERT, Antoine-Auguste-Ernest, (1817-1908), pensionnaire peintre (1840-1844), élève de Delaroche, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1874), IX, 155, 156, 219, 285, 330, 376, 393, 757, 816, 819, n. 8, 63, 93, 108, 134
- *Deux lavenses* (1855, non loc.)
 - *Les Cervarolles* (1858, musée Hébert)
 - *Paysage* (1842, non loc.)
 - *Réverie* (1842, musée Hébert)
- HEIM, François-Joseph (1787-1865), peintre, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1829), IX, 5, 83
- HEIM, Joseph-Eugène (1838-1859), pensionnaire architecte (1858-1859), élève de Heim, fils du peintre, IX, 15, 381, 390, 451, 452, 455, 471, 472, 495, 641, 983, 992, 1013
- études sur le temple d'Hercule à Cori (1858)
- HELJOPOLIS, voir BAALBECK
- HENNER, Jean-Jacques (1829-1905), pensionnaire peintre (1859-1863), élève de Drolling, IX, 15, 24, 26, 29, 31, 33, 508, 1006, 1016, 1032, 1041, 1054, 1067, 1079, 1093, 1094
- *Baigneuse* (1860, Carpentras, M.B.A.)
 - copie d'apr. Jules Romain (1862, non loc.)
 - *Jeune baigneuse endormie* (1861, non loc.)
 - *Jeune pêcheur* (1859, Dijon, M.B.A.)
 - *Le Christ en prison* (1860, non loc.)
 - *Suzanne et les vieillards* (1863, Orsay)
- HENRIQUEL-DUPONT, Louis-Pierre Henriquel dit (1897-1892), graveur, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1849), membre de la commission du jugement des envois, IX, 5, 31, 399, 609, 1108
- HESSE, Jean-Baptiste-Alexandre (1806-1879), peintre, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1867), IX, 667, n. 12, 188
- HEUZEN, directeur de l'Institut archéologique allemand de Rome, IX 804, 806
- HEUZEY, Léon-Alexandre (1831-1921), archéologue, membre de l'A^{ie} des inscriptions et belles-lettres, IX, 555, 1131

HIOLLE, Ernest-Eugène (1834-1886), pensionnaire sculpteur (1863-1867), élève de Jouffroy, IX, 15, 31, 637, 794, 802, 1097, 1106, 1116

- *Arion* (1865, Orsay)
- copie de *Tibère jeune* (1864)
- *Le Christ emporté par le démon* (1863, Valenciennes, M.B.A.)
- *Narcisse* (1866, Valenciennes, M.B.A.)

HOMERE, poète grec, IX, 28, 720, 873, 877, 1056

HUOT, Adolphe-Joseph (1839-1883), pensionnaire graveur en médailles (1863-1867), élève de Henriquel-Dupont, IX, 15, 32, 637, 710, 1102, 1110, n. 21

- dessin d'apr. *La Foi* de Raphaël (1863)
- frag. de *L'Incendie du Borgo* (1863)
- frag. de *La Bataille de Constantin* (1864)
- gravure du portrait de *César Borgia* (1863)
- *La Vanité* (médaille d'apr. Véronèse, 1864)

INGRES, Jean-Auguste-Dominique (1780-1867), ancien directeur de l'Académie de France, membre de l'Académie des beaux-arts (1825), IX, 5, 13, 162, 212, 219, 723, 1130, n. 62

JACOBINI, ministre des Travaux publics et des beaux-arts à Rome, IX, 55, 102, 190, 800, 801, 802

JALABERT, Jean (1815-1900), peintre, IX, 80

JANDEL, Vincent-Alexandre (1810-1872) m^{gr}, général de l'ordre de dominicains, IX, 230, 622

JOUFFROI, François (1806-1882), ancien pensionnaire sculpteur (1833-1838), membre de l'Académie des beaux-arts (1857), membre de la commission du jugement des envois, IX, 31, 381, 1108, 1130, n. 12

JOYAU, Achille-Joseph-Louis (1831-1873), pensionnaire architecte (1861-1865), élève de Questel, IX, 15, 30, 34, 534, 710, 719, 1059, 1075, 1083, 1108, 1117, n. 21

- études de l'entablement de la basilique Ulpienne (1862)
- restauration du temple de Baalbeck (1865)

JULLIEN, Pierre-André, expéditionnaire à Rome et banquier, voir aussi GAUTHIER, IX, 11, 52, 53, 64, 147, 210, 259, 261, 321, 433

KISSELEFF, Nicolai c^{te} (1800-1869), ministre plénipotentiaire de Russie à Paris puis à Rome à partir de 1855, IX, 309, 327, 544, 587, 591, 606

LACROIX, Camille de (1831-1911), m^{gr}, membre de l'Académie pontificale d'archéologie, IX, 139 229, 621, 624

LAGRANGE, Jean (1831-1908), pensionnaire graveur en médailles (1861-1864), élève de Vibert, IX, 15, 28, 30, 534, 1064, 1089, 1097

- copie bas-relief du *Mercur* antique de Naples (1862, non loc.)
- copie d'une médaille de Syracuse (1861, non loc.)
- copie ronde-bosse de *L'Amour et Psyché* antique dumusée de Naples (1862, non loc.)
- *L'Annexion de la Savoie et du comté de Nive à la France* (médaille, 1863, non loc.)

LAINÉ, Jean-Charles (1819-1891), architecte, membre de la commission du jugement des envois, IX, 31, 1109

LA MACCHIA, IX, 287

LA MANDRECHIE (?- ?), directeur général des Messageries impériales, IX, 468

LAMORICIERE, Christophe-Louis-Léon Juchault (1806-1865), g^{al} de, IX, 509

LANOÛE, Félix-Hippolyte (1812-1872), ancien pensionnaire paysagiste (1842-1845), élève de Bertin, IX, 12, 423, 459, 465

- copie du *Paysage de l'ange avec s. Matthieu* de Poussin de la galerie Sciarra (1859)

LA ROCHE-SUR-YON (voir aussi *NAPOLEON VENDEE*)

LA TOUR D'AUVERGNE, Henri-Bernard-Godefroy-Alphonse (1823-1871), p^{ce} de, 1^{er} secrétaire de l'ambassade de France, puis ambassadeur (1862-1863), IX, 139, n. 5

LA VALETTE, Charles-Jean-Marie-Félix (1806-1881), m^{is} de, ambassadeur de France à Rome (1861-1862), IX, 606, 610, 789, n. 5

LAVILLE, ami de Barthe

LAYRAUD, Joseph-Fortunet-Séraphin (1834-1912), pensionnaire peintre (1864-1868), élève de Cogniet, IX, 15, 32, 762, 794, 802, 1103, 1112

- copie d'un fragment de *La Bataille de Constantin* (1864, non loc.)
 - copie de la *Pietà* du Caravage (1863, non loc.)
 - copie de *La Transfiguration* de Raphaël (1863, non loc.)
 - *Soldat mourant* (esquisse, 1864, non loc.)
- LEBAS, Louis-Hippolyte (1782-1867), architecte, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1825), IX, 4, 149, 199, 200, 258, 265, 268, 274, 281, 290, 312, 373, 381, 413, 492, 495, 502, 509, 572, 587, 643, 1130, n. 14
- LEBOUTEUX, Denis (1819-1879), pensionnaire architecte (1850-1856), IX, 18, 116, 200, 288, 395, 8732, 848-855, 862, 878
- projet d'un théâtre diurne (1853)
 - restauration du temple d'Apollon Épicurios à Bassae (1852)
- LEBOUY, Auguste (1812-1854), peintre
- LECOINTE, Charles-Joseph (1824-1886), pensionnaire peintre paysagiste (1850-1853), élève de Picot, IX, 12, 17, 115, 167, 174, 459, 465, 829, 842, n. 75
- copie du *Saint Michel* de G. Reni (1859)
 - *Le Figuier maudit* (1853, Bernay, M.B.A)
- LEFEBVRE, Jules-Joseph (1834-1912), pensionnaire peintre (1862-1866), élève de Cogniet, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1890), IX, 15, 29, 32, 590, 759, 783, 1070, 1078, 1094, 1103, 1112
- copie d'apr. *La Cène* d'A. del Sarto (non loc.)
 - *Femme au bain* (1862, non loc.)
 - *Jeune fille endormie* (1863, non loc.)
 - *Jeune homme peignant un masque* (esquisse, 1864, non loc.)
 - *La Charité romaine* (1862, non loc.)
 - *motif décoratif* (1864, non loc.)
 - *Une nymphe et Bacchus* (1863, Orsay)
- LE GO, Alexis-René (1798-1873), secrétaire de l'A^{ie} de France, IX, 10, 17, 51, 75, 101, 128, 173, 176, 338, 340, 342, 347, 352, 354, 355, 356, 357, 358, 3589, 360, 361, 364, 365, 366, 367, 416, 417, 506, 577, 714, 716, 784, 807, 821
- LEHMANN, Karl Ernst (1814-1882), peintre, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1864), IX, n. 11, 12

LEMAIRE, Philippe-Joseph-Henri (1798-1880), sculpteur, membre de l'Académie des beaux-arts (1845), membre de la commission du jugement des envois, IX, 5, 31, 627, 1108, 1130, n. 11

LEMOYNE, Paul (1784-1873), sculpteur

LENOIR, Charles-Joseph (1844-1899), sculpteur, membre de la commission du jugement des envois, IX, 31, 1097, 1100, 1109, 1130

LEOPOLD I^{er} (1790-1865), roi de Belgique, IX, 3, 664, 711

LEPERE, Alfred-Adolphe-Édouard (1827-1904), pensionnaire sculpteur (1853-1857), élève de Ramey, IX, 14, 18, 20, 22, 116, 143, 148, 257, 291, 831, 869, 887, 900, 920, 949, 960

- copie de la *Vénus Callipyge* (1854, non loc.)
- *L'Homme entre le vice et la vertu* (bas-relief, 1853, non loc.)
- *Le Baptême du Christ* (esquisse ronde-bosse, 1857, non loc.)
- *Le Plaisir* (1855, non loc.)
- *Le Voyage de la vie* (bas-relief, 1854, non loc.)
- *Nyssia reine de Lydie* (1857, non loc.)
- *Portement de croix* (esquisse bas-relief, 1857, non loc.)
- tête de *Bacchante* (1857, non loc.)

LEROUX, Louis-Hector (1829-1900), peintre et copiste, IX, 499, 542, 547, 554, 697

- copie de *l'Amour sacré et l'Amour profane* (non loc.)
- copie de *l'Aurore* de Guido Reni (non loc.)

LEROY, médecin de la division française d'occupation à Rome, IX, 653

LESUEUR, Jean-Baptiste-Cicéron (1794-1883), architecte, membre de la commission du jugement des envois, IX, 5, 31, 1109, 1130

LEVEL, Jules (1802-1871) m^{gr}, supérieur de Saint-Louis-des-Français, IX, 139, 229, 232, 621, 623

LEVI, Jacob, banquier à Venise, correspondant de Gabriac

LEVY, Émile (1826-1890), pensionnaire peintre (1855-1857), élève de Picot, IX, 365, 367

- *Ce qui cause la Terreur...* (esquisse, 1856, non loc.)
- *Ézéchiel* (1855, non loc.)

- *Jeune homme buvant à une fontaine* (1855, Périgueux, M.B.A.)
 - *La Poésie* (1856, non loc.)
 - *La Rentrée des foins à la Lunghezza* (1856, Nantes, M.B.A.)
 - *La Route de San Lorenzo* (1856)
 - *Le Souper libre* (1857, Amiens, M.B.A.)
 - *Ruth et Noémi* (1856, Rouen, M.B.A.)
- LIVRE, Pierre, cap. de « L'Innocence et Nathalie », IX, 52, 259, 261, 335
- LONDRES, IX, 399, 587, 592
- LORENZO DI CREDI, (1456-1537), peintre, IX, 30, 1075, 1088
- LORETO, IX, 287,
- LORRAIN, Claude Gelée dit le (1600-1682), peintre, IX, 12, 456, 507, 518
- LOUVET, Louis-Victor (1822-1898), pensionnaire architecte (1851-1853), élève de Ginain, IX, 14, 18, 20, 116, 190, 833, 847, 862, 871-879, 889, 901, n. 88, 113, 131
- étude des Propylées (1853)
 - projet pour un hôtel des Postes (1855)
 - restauration de l'acropole de Sounion (1854)
- LUCQUES, IX, 58, 824
- LUDOVISI, Antonio (1808-1883), p^{ce} de Piombino, IX, 611
- LUINI, Bernardino, (1480-1532), peintre, IX, 19, 881,
- *La Mise au tombeau de sainte Catherine* (Brera)
- LYON, IX, 334, 350, 356, 534, 695, 927
- MACE, Louis-Valéry et MEUNIER, Jules, débitants de bière via del Babuino, IX, 213
- MACHARD, Henri, père du pensionnaire peintre, IX, 677
- MACHARD, Jules-Louis (1839-1900), pensionnaire peintre (1866-1869), élève de Signol, IX, 15, 677, 678, 770, 794, 800, n. 193
- copie du *Saint Jérôme* du Corrège (1866, non loc.)
 - copie de l'*Annonciation* du Titien (non loc.)
 - copie du *Miracle de s. Marc* de Tintoret (non loc.)
 - *Néréide* (1867, non loc.)
 - *Le Serpent de bronze* (1867, non loc.)

MAES, Giovanni, puis Paolo et Francesco, plombiers de l'A^{ie} de France, IX, 16, 39, 65, 498, 546, 550, 553, 657

MAILLARD, Diogène-Ulysse-Napoléon (1840-1926), pensionnaire peintre (1865-1868), élève de Cogniet, IX, 15, 34, 718, 1113

- *Concert champêtre* (1865, non loc.)
- copie de *La Flagellation de s. André* d'apr. le Dominiquin (1865, non loc.)
- *Ilote attaché à une meule* (1865, Carcassonne, M.B.A)
- *Lutteurs* (copie d'apr. l'antique, 1865, non loc.)
- *Samson* (1865, non loc.)
- *Tibur* (paysage, 1865, non loc.)

MAILLOT, Théodore-Pierre-Nicolas (1826-1888), pensionnaire peintre (1855-1858), élève de Picot, IX, 14, 20, 22, 182, 202, 291, 340, 353, 366, 382, 384, 388, 410, 411, 413, 467, 885, 898, 918, 928, 947, 973, 989, n. 21, 218

- copie d'apr. *la Madone* d'Andrea del Sarto (1855, non loc.)
- copie d'apr. le *Portrait de la femme d'A. del Sarto* (1855, non loc.)
- copie de *Saint Luc* d'apr. Raphaël (A^{ie} de Saint-Luc, 1857, non loc.)
- copie du *portrait de Napoléon III* (villa Médicis, non loc.)
- *Martyre de ste Juliette* (esquisse, 1857, non loc.)
- *Saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert* (1856, non loc.)
- *Saint Remi faisant distribuer les restes du festin* (1858, Le Mans, musée Tessé)
- *Un ange apparaissant à s. Joseph* (1856)

MAISON, Pierre-Eugène-Jules (1814-1879), peintre et copiste

MALATESTA, Cesare, cuisinier de l'A^{ie} de France, IX, 16, 98

MALPIERI Leopoldo, mouleur de l'A^{ie} de France, IX, 16, 239, 283, 406, 422, 427, 503, 512, 224, 566

MANGIANTI, Giuseppe, domestique de l'A^{ie} de France, IX, 16, 328

MANGIN, Louis-Eugène (1819-1866), préfet de la police française à Rome, puis préfet de police à Paris, IX, 139, 230, 622, 758

MANIGLIER, Henri-Charles (1825-1901), pensionnaire sculpteur (1857-1861), élève de Ramey, IX, 15, 22, 25, 281, 291, 367, 390, 485, 508, 951, 959, 980, 990, 1009, 1019, 1034, 1044, 1058

- *Collation chez Lucrèce* (esquisse ronde-bosse, 1859, non loc.)
- copie de la *Vénus Médicis* (1858, non loc.)
- *Jeune pêcheur raccommodant ses filets* (1859, non loc.)
- *Joueur de flûte* (1860, Bordeaux, M.B.A.)
- *La Mort d'Abel* (1857, non loc.)

MANTOUE, PALAIS DU TE

MARCHAND, Eugène (1815-1896), secrétaire général au ministère d'État chargé des Bâtiments civils à partir de 1860, IX, 542, 543, 544, 548, 551, 552, 556, 557, 559, 562, 563, 567, 570, 574, 577, 582, 583, 585, 588, 593, 595, 598, 601, 602, 603, 611, 612, 613, 614, 617, 618, 621, 629, 631, 632, 633, 636, 646, 647, n. 168

MARQUERIE, Gustave (1839-?), peintre ami de Baudry

MARIANO, menuisier de l'A^{ie} de France

MARIE DE HESSE (1824-1880), impératrice de Russie, IX, 327

MARIONNEAU, Charles-Claude (1823-1896), peintre

MARMORATA, IX, 275

MARSEILLE, IX, 11, 12, 37, 52, 53, 64, 147, 159, 210, 259, 261, 321, 334, 335, 339, 353, 406, 408, 411, 416, 433, 443, 456, 457, 464, 468, 484, 513, 514, 517, 519, 526, 527, 538, 552, 572, 573, 575, 619, 624, 625, 627, 630, 642, 660, 691, 700, 719, 752

MASACCIO, Tommaso di Simone Guidi (1401-1428), peintre, IX, 18, 117, 837, 857, 893, 913

MASSENET, Jules-Émile (1842-1912), pensionnaire musicien (1864-1865), membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1878), IX, 15

MASSIMO RIGNANO, Maria Boncompagni (1813-1892), p^{sse}, IX, n. 37

MATHILDE, p^{sse} (1820-1904), cousine de Napoléon III, c^{sse} Demidoff, IX, 749, n. 111, 134

MAXIMILIEN II (1811-1864), roi de Bavière, IX, 310, n. 104

MAYER, médecin du corps expéditionnaire à Rome, IX, 158, 162, 333, 338,

MAYRE, peintre

MAZOIS, Charles-François (1783-1826), archéologue français, IX, 996, 997

MAZZOLINI, marchand de bois à Rome, IX, 373, 382, 444, 448

MAZZONI, Cesare, procureur des héritiers Maes, IX, 553, 657

MENOU, ^{esse} de, IX, 38

MERCEY, Frédéric Bourgeois de (1804-1860), peintre, chef de bureau à la division des beaux-arts (1842), puis directeur (1853), IX, 7, 13, 74, 76, 79, 95, 104, 106, 127, 168, 183, 192, 220, 227, 232, 240, 299, 325, 382, 383, 387, 401, 418, 430, 432, 444, 445, 456, 476, 640, 824

MERIMEE, Prosper (1803-1870), homme de lettres, inspecteur des Monuments historiques en 1833, IX, 152

MESSAGERIES IMPERIALES, IX, 11, 12, 77, 85, 352, 414, 460, 461, 463, 484, 525, 526, 538, 547, 554, 619, 659, 660, 691, 696, 700, 706, 752, 755, 759, 762, 779, 786, n. 115

MEURICOFFRE-SORVILLA, Jean-Henri, banquier à Naples, correspondant des banques Gonin et Torlonia, IX, 55

MICHEL, Ernest-Barthélémy (1833-1902), pensionnaire peintre (1861-1865), élève de Picot, IX, 27, 31, 33, 534, 751, 1053, 1069, 1094, 1103, 1111

- copie d'un fragment de *La Transfiguration* (1864)
- dessin d'apr. *Cérès et Junon* de Raphaël (1861)
- *Le Berger Faustus* (1861, non loc.)
- *Le Repos de la Sainte Famille* (1865, non loc.)
- *Mercure endormi par Argus* (1862, Montpellier, musée Fabre)
- *Oreste et les Furies* (1864, non loc.)

MICHEL-ANGE (1475-1564), peintre et sculpteur, IX, 21, 23, 26, 30, 35, 117, 136, 225, 399, 441, 797, 837, 858, 892, 913, 925, 955, 970, 998, 1033, 1041, 1050, 1077, 1088, 1117, 1120, n. 53

MICHELLINI, Luigi, marbrier, IX, 298, 303, 319, 322

MICIOL, Pierre (1833-1905), pensionnaire graveur (1861-1864), élève de Vibert, IX, 15, 28, 30, 534, 1062, 1075, 1087, 1101

- dessin d'apr. *Cérès, Hercule et Téléphe (fresque de Pompéi, 1862)*
- dessin d'apr. *Hercule et Antée de Pollainolo (1862)*
- dessin d'apr. *La Charité d'A. del Sarto (1861)*

Correspondance de Sebnetz (2)

- dessin d'apr. *La Dispute du Saint Sacrement* (1862)
- dessin d'apr. *la Fornarina* (1863)
- dessin d'apr. *La Vision d'Ézéchiel* de Raphaël (1861)
- dessin d'apr. le *Christ* de S. del Piombo (1862)
- dessin d'apr. le portrait d'*Andrea Verrocchio* par Lorenzo di Credi (1862)
- dessin d'apr. *Le Tireur d'arc* de Raphaël (1861)
- dessin d'apr. une figure du Parthénon (1862)

MILAN, *palais Melzi*, IX, 985

MOLA DI GAETA, IX, 378

MONCHABLON, Xavier-Alphonse (1835-1907), pensionnaire peintre paysagiste (1864-1867), élève de Cornu, IX, 15, 31, 1095, 1104, 1112

- *Cléopâtre venant à Tarse se justifier auprès d'Antoine* (esquisse, 1864, non loc.)
- *Éducation des muses* (esquisse, 1864, non loc.)
- *Le Sommeil d'un tyran* (1863, non loc.)
- *Le Sommeil du faune* (esquisse, 1865, non loc.)
- *Remords et terreur de Caïn* (esquisse, 1865, non loc.)

MONTBRISON, IX, 69

MONTABELLO, Gustave-Olivier Lannes (1804-1875), g^{al} c^{te} de, IX, 757

MONTABELLO, Adrienne de Villeneuve-Bargemont (?-1870), c^{sse} Gustave-Olivier de, IX, 712

MONTEFLASCONE

MONTEOLIVETO

MONTepULCLANO

MONTESSUY, Jean-François (1804-1876), peintre, IX, 157, 286

MOREAU, Gustave (1826-1898), peintre

MORICOURT, peintre

MOYAUX, Constant (1835-1911), pensionnaire architecte (1862-1866), membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1898), IX, 15, 30, 32, 590, 1075, 1082, 1106, 1108, 1118

- études de l'ordre corinthien du Panthéon (1862)
- études des Rostres (1865)
- études sur l'entablement du temple de la Concorde (1863)

Correspondance de Sobnetz (2)

- études sur le Parthénon (1864)
 - restauration du tabularium (1865)
- MURILLO, Bartolomé Esteban (1618-1682), peintre, IX, 24, 117, 720, 986, 998
- *Assomption* (Louvre)
- NANCY, Auguste (1810-1857), peintre et copiste, IX, 12, 298, 380
- NAPLES, IX, 18, 55, 57, 70, 80, 143, 158, 160, 190, 206, 272, 273, 293, 347, 360, 365, 368, 572, 634, 639, 717, 1087
- *café Nuocera*, IX, 826
 - *casa Combi*, IX, 826
 - *Mergellina*
 - *musée Archologique*, IX, 24, 30, 115, 830, 845, 997, 1056, 1083, 1089, 1099, 1109
 - *restaurant Corona di ferro*, IX, 826
- NAPOLEON III, (1808-1873), empereur des Français, IX, 357, 369, 405, 474, 533, 593, 654, 668, 709, 712, 776, 790, 814, n. 21, 39
- NAETALETTI, Pietro, tapissier de l'A^{ie} de France, IX, 10, 16, 445, 450
- NAUDET, Joseph (1786-1878), philosophe et secrétaire perpétuel de l'A^{ie} des inscriptions et belles-lettres, IX, 3, 501
- NAVEZ, François-Joseph (1787-1869), peintre, IX, 2, 88, 136, 398, 440, 496, 591, 649, 654, 659, 663, 666, 681, 732, 780
- NEMI, IX, 497
- NIBBY, Antonio (1792-1839), archéologue, professeur à l'A^{ie} de France, membre correspondant de l'Institut, IX, 1024, 1084
- NIEUWERKERKE, Alfred-Émile O'Hara (1811-1892) c^{ie} de, surintendant des beaux-arts, IX, 7, 572, 610, 668, 674, 684, 685, 687, 688, 691, 693, 694, 696, 697, 698, 699, 703, 704, 707, 716, 717, 718, 721, 724, 726, 729, 730, 734, 735, 736, 738, 740, 741, 744, 746, 749, 754, 758, 759, 760, 761, 762, 764, 766, 767, 769, 770, 771, 772, 774, 779, 783, 784, 791, 792, 793, 796, 797, 816, 817, 818, 819, n. 10
- NOIZET DE SAINT-PAUL, Zoé, amie de Baudry
- NORCLA, IX, 473
- NORCHLA

OLGA, grande-duchesse de Russie (1822-1892), d^{essc} de Wurtemberg, IX, 327

ORANGE, *théâtre*, IX, 995

OSTIE, IX, 493, 509, 1007

PACCARD, Alexis (1813-1867), architecte, membre de la commission du jugement des envois, IX, 31, 1109, 1130

PAGES, Jean-Pierre (1784-1854), intendant de la division française d'occupation à Rome, IX, 139

PALADILHE, Émile (1844-1926), pensionnaire musicien (1861-1862), membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1892), IX, 15, 28, 30, 534, 1064, 1077, 1090

- messe (1861)

- opéra (1862)

PALLAVICINI, voir aussi ROSPIGLIOSI

PAOLINI, Giovanni Antonio, cap. de « L'Alessandro », IX, 513, 517, 519

PAPELEN, Victor de (1810-1881), peintre belge, IX, 136

PARIS

- *arc de triomphe de l'Étoile*, IX, 481

- *École des beaux-arts*, IX, 402, 413, 599, 673, 675, 677, 738, 779, 784, 808, 926, 946, 985, 1003, 1051, 1124, 1128, 1131, 1134

- *église Saint-Roch*, IX, 192, n. 54

- *église Saint-Séverin*

- *exposition du Champ de Mars*, IX, 807

- *fontaine et place des Innocents*, IX, 40, 694

- *hôtel de la Païva*, IX, 757

- *jardin des Plantes*, IX, 820

- *Louvre*, IX, 12, 235, 248, 25, 8, 277, 282, 297, 310, 316, 320, 324, 349, 354, 375, 380, 383, 396, 400, 412, 433, 459, 460, 462, 465, 467, 514, 515, 518, 522, 524, 699

- *Opéra*

- *Palais de l'Industrie*, IX, 1044

- *Passy*, IX, 69

- *prison Saint-Lazare*, IX, 758

- *rue du cloître Saint-Benoît*

- *rue Neuve-du-Luxembourg*, IX, 611

- *rue de l'Université*, IX, 38
- *rue de Tournon*
- *rue de Vaugirard*
- *Sorbonne*

PASSO CORESE, IX, 71

PATRIZI NARO, Francesco Saverio (1797-1881), m^{is}, IX, 119

PAUSANIAS, (IV^{ème} s. A.C.), sculpteur et théoricien grec, IX, 849, 994, 1098

PELLETIER, J., secrétaire général au ministère d'État chargé des Bâtiments civils, IX, 7, 434, 449, 467, 470, 471, 480, 486, 487, 505, 506, 510, 511, 513, 515, 517, 524, 527, 529, 530, 535, 537, 538

PELOZZI, Antonio (1818-1910), peintre et copiste, IX, 12, 688, 706, 755

- copie du *Possédé* du Dominiquin (1864)

PERICLES, (ca 495-429 A.C.), homme d'état grec, IX, 239, 850, 910, 995

PEROUSE, IX, 985

PERROT, Georges (1832-1906), archéologue, membre de l'A^{ie} des Inscriptions et belles-lettres, IX, 555, 569

PERUZZI, Baldassare (1481-1536), peintre et architecte, IX, 964

PETEL, M^{me}, peintre, IX, 363

PHYGALIE, voir *BASSAE*

PICOT, François-Édouard (1786-1866), ancien pensionnaire peintre, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1836), IX, 3, 5, 6, 149, 150, 201, 258, 265, 268, 274, 281, 290, 311, 373, 384, 399, 412, 492, 495, 502, 509, 572, 587, 615, 644, 654, 666, 1130, n. 12

PICOU, Henri-Pierre (1824-1895), peintre

PILS, Isidore-Alexandre-Auguste (1815-1875), pensionnaire peintre (1839-1843), élève de Lethière, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1868), membre de la commission du jugement des envois, IX, 31, 1108, n. 12

PINGARD, Louis, secrétaire de l'Institut de France, IX, 608

PIOMBINO, voir *LUDOVISI*

PIOMBO, Sebastiano del (1485-1547), peintre, IX, 27, 28, 30, 1036, 1050, 1062, 1076, 1087

- *La Flagellation* (San Pietro in Montorio)
- *Christ* (Viterbe, San Francesco)

- PISANO, Nicola (1220-1278?), sculpteur
PLATON (428-348 A.C.), philosophe grec, IX, 871
POLA, amphithéâtre, IX, 34, 1108, 1118
POLETTI, Luigi, architecte de l'A^{ie} de France, IX, 2, 8, 16, 83, 99, 132, 135, 189, 239, 244, 282, 315, 329, 381, 403, 418, 434, 446, 453, 473, 478, 488, 516, 536, 537, 549, 5863, 568, 626, 665, 679, 705, 731, 763, 782, 784, 795
POLIN, Agnès, v^{ie} de Venti, médecin de l'A^{ie} de France, IX, 684, 690
POMPEI, IX, 24, 30, 493, 908, 909, 982, 996, 1062, 1075, 1099
- *forum Triangulaire*, IX, 22, 924, 933,
- *maison de Pansa*, IX, 1083
POTHIER, Charles, banquier à Florence, IX, 354, 717
POTHIER, Pierre-Jacques (1835-1901), g^{al}, IX, 762, 778, 798
PONTIGAYAUT, payeur du corps expéditionnaire français à Rome à partir de 1864, IX, 8
PORTAELS, Jean-François (1818-1895), peintre, IX, 3, 497, 591, 663, 667, 781, n. 47, 148
PORTO D'ANZIO, IX, 362, 378
POUSSIN, Nicolas (1594-1665), peintre, IX, 12, 219, 423, 459, 465, 839, 1054, 1168
- *Les Bergers d'Arcadie* (Louvre)
- *Paysage de s. Mathieu avec l'ange* (galerie Sciarra, auj. Chicago, Art Institute)
PROCOPE, (?-525), historien byzantin, IX, 960
PUVIS DE CHAVANNES, Pierre (1824-1898), peintre, IX, n. 16
QUINGEY, IX, 182, 348
RADEL, 2^d médecin de l'A^{ie} de France, IX, 16, 227, 653, 813
RAOUL-ROCHETTE, Désiré-Raoul dit (1789-1854), archéologue, secrétaire perpétuel de l'A^{ie} des beaux-arts (1839-1854), IX, 3, 6, 66, 70, 113, 123, 143, 146, 149, 151
RAPHAËL, Raffello Sanzio (1483-1520), peintre, IX, 12, 19, 21, 23, 27, 28, 30, 32, 33, 68, 78, 90, 399, 406, 408, 441, 762, 811, 835, 856, 865, 884, 897, 914, 919, 928, 947, 948, 956, 958, 969, 970, 976, 985, 998, 1006, 1016, 1017, 1030, 1032, 1040, 1050, 1053, 1054, 1062, 1063, 1087, 1088, 1094, 1101, 1103, 1104, 1106, 1109, 1110

Correspondance de Schnetz (2)

- *Héliodore chassé du Temple* (tapisserie)
- *L'École d'Athènes* (Stanze)
- *L'Incendie du Borgo* (Stanze)
- *La Bataille de Constantin* (Stanze)
- *La Délivrance de s. Pierre* (Stanze)
- *La Dispute du Saint Sacrement* (Stanze)
- *La Foi* (Vatican)
- *La Fornarina* (Rome galleria d'Arte Antica)
- *La Madone de Foligno* (Vatican)
- *La Messe de Bolsena* (Stanze)
- *La Modestie* (Stanze)
- *La Théologie* (Vatican)
- *La Transfiguration* (Vatican)
- *La Vérité* (Stanze)
- *La Vision d'Ézéchiel* (Pitti)
- *Le Parnasse* (Stanze)
- *Le Repas des dieux* (Farnésine)
- *Le Triomphe de Galatée* (Farnésine)
- *Portrait d'Andrea Navagero* (galerie Doria)
- *Portrait de la mère de Raphaël* (Donna Velata, Hanovre, Landesmuseum)
- *Psyché de retour des Enfers* (Farnésine)
- *Sibylles* (Santa Maria della Pace)
- *Stanze* (Vatican)

RAVAISSON, Félix Lacher (1813-1900), philosophe, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, IX, 12, 404, 406, 422, 430, 459, 465, 476, 485, 503, 507, 510, 512, 518, 520, 553, 554, 566, 576, 587, 615, 1044

RAVENNE

- *San'Appolinare in Classe*
- *San Vitale*

RAYNEVAL, c^{ssc} Clémence de, IX, 37, 38, 93, 184

RAYNEVAL, Louis-Alphonse-Maximilien Gérard, c^{te} de (1813-1858), secrétaire à l'ambassade près le Saint-Siège, puis ministre plénipotentiaire à Naples en 1849, ambassadeur près le Saint-Siège en 1851, à Saint-Petersbourg en 1857, IX, 37, 42, 44, 102, 138,

144, 169, 170, 177, 184, 190, 193, 194, 229, 295, 310, 340, 353, 366, n. 5

REGNARD, André, restaurateur place Mignanelli, IX, 194

REGNAULT, Jean-Baptiste (1754-1829) b^{on}, peintre, ancien directeur de l'A^{ie} de France, IX, 723, 808

RENARD, directeur des contributions indirectes à La Roche-sur-Yon

RENI, Guido (1575-1642), peintre, IX, 800

- *Saint Michel* (Rome, Santa Maria della Concezione)

- *Annonciation* (palais de Montecavallo)

RENIER, Charles-Alphonse-Léon 1809-1885), archéologue, membre de l'A^{ie} des inscriptions et belles-lettres, IX, 3, 562

REPONTY, oncle de Papety et cap. de corvette, IX, 562

REVELLO, Emmanuele, cap. de la « Stella del Mare », IX, 210

RHAMNUS, *temple de Némésis*, IX, 875

RICHEMONT, b^{on} Paul de, sénateur, IX, 676

RIGHETTI, Francesco (?- ?), fondateur, IX, 719

RIPAMONTI, aide-cuisinier de l'A^{ie} de France, IX, 16, 98

ROBERT, frère du peintre Léopold R., IX, 38

ROBERT-FLEURY, Joseph-Nicolas (1797-1890), peintre, futur directeur de l'A^{ie} de France, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1850), membre de la commission du jugement des envois, IX, 3, 4, 31, 775, 788, 789, 790, 798, 803, 804, 806, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 1108, 1130, n. 7, 8, 11

ROLAND, M^{me}, amie de Schnetz, IX, 799

ROMANO, Giulio (1492-1546), peintre, IX, 29, 1067, 1079

ROME

- *Académie de Saint-Luc*, IX, 12, 85, 399, 456, 720, 947, 1106, 1109

- *arc de Septime Sévère*, IX, 863, 870, 1118

- *bains de Livie*, IX, 278

- *basilique Saint-Jean-de-Latran* (cloître), IX, 932

- *basilique Saint-Laurent-hors-les-murs*, IX, 372

- *basilique Sainte-Marie-Majeure*, IX, 137

- *basilique Saint-Paul-hors-les-murs*, IX, 964

- *Campo dei Fiori*, IX, 733

Correspondance de Sebnetz (2)

- *Capitole*, IX, 493, 527, 538, 587, 610, 617, 651, 912, 913, 985
- *catacombes de Saint-Calixte*, IX, 117
- *château Saint-Ange*, IX, 963, 967
- *cirque Flaminien*, IX, 876
- *colonne Antonine*, IX, 571
- *colonne de Phocas*, IX, 493
- *colonne Trajane*, IX, 28, 562, 571, 864, 870, 1059, 1083
- *convent de la Minerve*, IX, 363,
- *convent de la Trinité-des-Monts*, IX, 45, 102, 1005, 1085, n. 6
- *convent Sant'Onofrio*, IX, 278
- *école des frères de la Doctrine chrétienne*, IX, 141, 328
- *église Saint-Louis-des-Français*, IX, 139, 268, 294, 621, 623, 829
- *église Santa Maria della Pace*, IX, 24, 1017, n. 159
- *enceinte de Servius Tullius*, IX, 905
- *Farnésine*, IX, 24, 68, 278, 885, 898, 1007, 1016, 1053
- *forum d'Auguste*, IX, 152, 493, 494, 509, 905
- *forum de Trajan*, IX, 20, 891, 911, 1075, 1083
- *galerie Borghese*, IX, 12, 166, 499, 559, 573, 756, 885, 886, 956, 986, n. 102
- *hôpital de la Consolation*, IX, 493, n. 80
- *hôtel de La Minerve*, IX, 825
- *maison Dorée*, IX, 492
- *mont Pincio*, IX, 54, 188, 193, 244, 488, 656, 672, 1085, n. 6
- *palais Colonna* (siège de l'ambassade de France), IX, 39, 138, 229, 621, 1067, 1086
- *palais et galerie Corsini*, IX, 12, 24, 44, 932, 986
- *palais et galerie Doria*, IX, 136, 138, 836, n. 31, 52, 53, 230, 236
- *palais Farnese*, IX, 278, 847
- *palais Rondanini*, IX, 309
- *palais et galerie Sciarra*, IX, 12, 423, 459, 465, 759
- *Pieux établissements français à Rome*, IX, 138, 229, 621
- *piazza Aracoeli*, IX, 432, 863, 870

- *piazza Mignanelli*, IX, 193
- *piazza Montecavallo*, IX, 28
- *piazza di Spagna*, IX, 152
- *piazza del Popolo*, IX, 309, 369
- *ponte Molle*, IX, 369
- *porta Capena*, IX, 904
- *porta Pia*, IX, 144
- *porta Pinciana*, IX, 420, 602
- *portique d'Octavie*, IX, 24, 983, 992
- *pyramide de Cestius*, IX, 906
- *Quirinal*, IX, 12, 801
- *réservoir de Macao*, IX, 656, 782, n. 6
- *restaurant Il Gascone*, IX, 825
- *restaurant Le Sabine*, IX, 825
- *restaurant Lepri*, IX, 825
- *Ripa Grande*, IX, 55, 258, 526
- *Rostres*, IX, 34
- *Septizonium*, IX, 966
- *Tabularium*, IX, 34, 152, 1118
- *temple d'Antonin et Faustine*, IX, 18, 116, 834, 845
- *temple de Castor et Pollux*, IX, 33, 876, 877, 1108
- *temple de César*, IX, 493
- *temple de la Concorde*, voir *temple de Saturne*, IX, 22 27, 31, 875, 954, 961, 1038, 1049, 1099
- *temple de Jupiter Stator*, voir *temple de Castor et Pollux*
- *temple de Mars Vengeur*, IX, 20, 28, 34, 391, 911, 1060, 1119
- *temple du Soleil*, IX, 22, 34, 953, 962, 1119
- *théâtre Alibert*, IX, 119, 120
- *théâtre de Marcellus*, IX, 23, 954, 961, 1047, 1099
- *théâtre de Pompée*, IX, 720
- *thermes de Caracalla*, IX, 492, 509
- *Tibre*, IX, 143, 414, 588, 664, 1053, 1104, n. 146
- *tombeau de Cecilia Metella*, IX, 906, 1038, 1049
- *tombeau de Cornelius Scipion*, IX, 954, 962, 1038, 1049
- *tombeau d'Hadrien*, IX, 22, 952
- *tribunal de Montecitorio*, IX, 486, 805

Correspondance de Schnetz (2)

- *vallée Égérie*, IX, 906
 - *via Appia*, IX, 20, 889, 904, 909
 - *via Aurelia*, IX, 907
 - *via del Babuino*, IX, 213
 - *via Bocca di Leone*, IX, 43
 - *via del Boschetto*, IX, 404
 - *via Condotti*, IX, 825
 - *via Latina*, IX, 493, 502, 509
 - *via delle Murate*, IX, 620
 - *via Nomentana*, IX, 144, 151, 199, 1024
 - *vigna Amendola*, IX, 610
 - *villa Albani*, IX, 238
 - *villa Ludovisi*, IX, 610
 - *villa Madama*, IX, 278
 - *villa Médicis*
 - *allée des orangers*, IX, 602, 725
 - *bibliothèque*, IX, 54, 159, 217, 241, 343, 357, 401, 481, 488, 555, 556, 580, 694, 702
 - *bosca*, IX, 188, 310
 - *école du nu*, IX, 47
 - *galerie des plâtres*, IX, 16, 420, 434
 - *grand salon*, IX, 47
 - *jardin du directeur*, IX, 602
 - *pavillon San Gaetano*, IX, 362, 549
 - *villa Torlonia*, IX, 1024, n. 29
- ROMITI, Filippo, juge au tribunal criminel de Montecitorio, IX, 485
- RONCIGLIONE, IX, 1071
- ROSA, 2^d architecte à l'A^{ie} de France, IX, 501
- ROSPIGLIOSI PALLAVICINI, Clemente Francesco (1823-1887), p^{ce}, IX, 518, 521
- ROSPIGLIOSI, Françoise de Nompère de Champagne (1825-1899), p^{sse} Clemente, IX, 799
- ROY, ami de Baudry
- RUBENS, Pierre-Paul (1577-1640), peintre, IX, 91
- RUSPI, fournisseur de l'A^{ie} de France, IX, 589, 596
- RYCKWART, M^{me}, lingère de l'A^{ie} de France, IX, 16, n. 203

- SACCHI, Andrea (1599-1661), peintre, IX, 801
- *San Romualdo* (Vatican)
- SAINT-ÉLOI DE FOURQUES, propriété des Lenormant, IX, 40
- SANTIN, Louis-Henri (1846-1899), peintre
- SAN GIMIGNANO
- SANSON, Justin-Chrysostôme (1833-1910), pensionnaire sculpteur (1862-1866), IX, 15, 29, 31, 34, 590, 786, 107, 1081, 1093, 1105, 1115
- *Danseur de saltarelle* (1865, non loc.)
 - *Oreste endormi sur les genoux d'Électre* (1862, non loc.)
- SANTI, peintre américain
- SANTI BARTOLI, Pietro (1635-1700), peintre et graveur, IX, 571
- SARTIGES, Étienne-Gilbert-Eugène c^{te} de (1790-1878), ambassadeur de France à Rome (1863-1868) IX, 29, 695, 725, 804, 805, 806, n. 234
- SARTO, Andrea del (1486-1530), peintre, IX, 28, 33, 783, 785, 885, 893, 1063, 1100, 1106, 1112
- *Cène* (copie d'apr. Vinci, Offices)
 - *Madone* (Pitti)
 - *Portrait de la femme de l'artiste* (Offices)
 - *La Charité* (Louvre)
- SARTORIS, Antoine (?- ?), peintre, maître de Baudry
- SASSOFERRATO, Giovanbattista Salvi (1609-1685), dit il, peintre, IX, 19, 20, 880, 892, 912
- *Vierge au rosaire* (Pavie, museo civico)
- SAVOYE, président de la commission des récompenses, IX, 357, 369
- SCHNETZ, Jean-Victor (1787-1870), peintre, directeur de l'A^{ie} de France à Rome, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1837)
- *Baigneuses* (1860, coll. part.)
 - *Caïn* (1810 ; Rome, Accademia di San Luca)
 - *Capucin médecin* (1862 ; château de Flers)
 - *Consolation aux affligés* (1831, Louvre)
 - *Jérémie* (1819, non loc.)
 - *Jésus et les petits enfants* (1855, Saint-Roch)
 - *La Vocation de s. André* (1853, Saint-Séverin)
 - *Le Jeune Malade et sa mère* (1859, château de Flers)

Correspondance de Sobnetz (2)

- *Les Oies du Capitole ou la Vengeance tardive* (1830, non loc.)
- *Masaniello* (1827, non loc.)
- *Paysage près de Subiaco* (1862, non loc.)
- *Religieux au chevet d'un enfant malade* (1863 ; Amiens, M.B.A.)
- *Sac d'Aquilée par Attila* (1845 ; Amiens, M.B.A.)
- *Sainte Geneviève distribuant des vivres aux assiégés* (1824, église Notre-Dame-de-Bonne- Nouvelle)
- *Sixte Quint enfant* (1824, Arras, M.B.A.)

SEBASTOPOL, bataille, IX, 168

SEDRANI, terrassier de l'A^{ie} de France, IX, 16, 107, 124

SEGUR, Louis-Gaston (1820-1881), m^{gr} de, président du tribunal de la Rote, IX, 139, 229

SELINONTE, IX, 875

SELLIER, Charles-François (1830-1882), pensionnaire peintre (1858-1862), élève de Cogniet, IX, 15, 23, 26, 28, 380, 390, 458, 465, 502, 508, 627, 662, 672, 976, 987, 1005, 1017, 1031, 1040, 1067, 1080

- copie de *La Théologie* d'apr. Raphaël (, non loc.)
- dessin d'apr. les *Sibylles* de Raphaël (1860, non loc.)
- *Le Lévitte d'Épharim* (1862, Nancy, M.B.A.)
- *Madeleine endormie* (1860, Nancy, M.B.A.)
- *Tibère à Capri* (esquisse, 1862)
- *Un esclave de la gens Plautia condamné à mourir de faim* (1858, non loc.)

SESTO LEVANTE

SEURRE, Gabriel-Bernard (1795-1867), sculpteur, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1845), IX, 5, 645, n. 12

SEVAISTRE, Eugène (?- ?), photographe, IX, 428

SIEG, Charles-Victor (1837-1899), pensionnaire musicien (1865-1866), IX, 15, 718

SIENNE

SIGNORELLI, Luca (1450-1532), peintre

SILVAGNI, Giovanni (1790-1853), peintre, membre de l'A^{ie} de Saint-Luc, IX, 85

SOULACROIX, Charles-Joseph-Frédéric (1825- ?), sculpteur, IX, 12, 56, 63

- copie de *l'Athlète au strigile* (1853, non loc.)

SOUMY, Joseph-Paul-Marius (1831-1863), pensionnaire graveur (1855-1859), élève de Vibert, IX, 14, 21, 23, 27, 182, 198, 292, 333, 341, 350, 356, 372, 390, 424, 437, 444, 448, 453, 893, 914, 926, 943, 949, 955, 970, 984, 998, 1014, 1027, 1050, n. 36

- copie d'apr. *La Dispute du Saint Sacrement* (1855, non loc.)
- copie d'apr. *Le Jugement dernier* (1860, non loc.)
- copie de *La Création du monde* d'apr. Michel-Ange (1857, non loc.)
- dessin d'apr. la *Sibylle lybique* (1855, non loc.)
- gravure du *portrait de Masaccio* (1855, non loc.)
- *Portrait d'un inconnu* d'apr. Giogione (1857, non loc.)
- *portrait de César Borgia* d'apr. Raphaël (1860, non loc.)

SOUNION, *cap.* 862, IX, 871-878

STACKELBERG, Otto Magnus (1787-1837), b^{on} von, archéologue, IX, 853

STAMPANONI, Antonio, marbrier, IX, 80, 282, 314, 316, 320, 323, 396

STEPHANE, M. et M^{me}, résidents français à Rome, piazza Aracoeli, IX, 432

STUART, James (1713-1788), archéologue anglais, IX, 994

SUBLACO, IX, 155, 274, 286, 655

TARQUINI, fournisseur de l'A^{ie} de France, IX, 172

TENERANI, Pietro (1789-1869), sculpteur, IX, 184, 441, 668, 683, 733

TERRACINE, IX, 333, 1007

TESTE, intendant de la division française d'occupation à Rome, IX, 230, 349

TEXIER, Jean-Ernest (1829-1900), peintre, ami d'Ulmann et Baudry

THIERRY, Charles-Alphonse (1830-1907), pensionnaire architecte (1860-1862), élève de Lebas, IX, 26, 28, 481, 641, 672, 689, 1038, 1048, 1059, 1073, 1084

- études sur le temple de Vesta à Tivoli (1860)

- restauration du temple d'Hercule à Tivoli (1862)
- THOMAS, Charles-Louis-Ambroise (1811-1896), ancien pensionnaire musicien, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1851), IX, 5, 738, n. 11
- THOMAS, Gabriel-Jules (1824-1905), pensionnaire sculpteur (1849-1853), élève de Ramey, IX, 14, 17, 98, 115, 167, 174, 829, 843
 - *Orphée* (1853, non loc.)
- TIMBAL, peintre
- TITTIEN, Tiziano Vecellio (1485-1576), peintre, IX, 33, 166, 499, 542, 547, 554, 762, 10147, 1038, 1109
 - *Danaé* (Naples, Capodimonte)
 - *L'Amour sacré et l'Amour profane* (galerie Borghese)
 - *Portrait de Philippe II* (Naples, Capodimonte)
 - *Vénus d'Urbino* (Offices)
- TIVOLI, IX, 151
 - *jardins de Mécène*, voir *temple d'Hercule*
 - *temple d'Hercule*, IX, 672, 689, 1059, 1073, 1084
 - *temple de Vesta*, IX, 17, 26, 116, 834, 846, 1038, 1048
- TOMEI, Silvestro, cap. de « L'Adelina », IX, 406, 456, 464,, 575, 619, 627, 630, 642
- TORLONIA, Alessandro (1800-1875), p^{ce} de Civitella, chargé de l'appalto des Sels et tabacs, frère de Marino
- TORLONIA, Marino, duc de Poli (1796-1865) et ses deux fils Giulio (1824- ?) et Giovanni (1826-1858), banquiers à Rome
- TORLONIA, p^{sse} Giulio, née p^{sse} de Piombino
- TOSCANELLA
- TOSI, marbrier, IX, 75
- TOURNOIS, Joseph (1830-1891), pensionnaire sculpteur (1857-1862), élève de Jouffroy, IX, 7, 15, 25, 27, 29, 390, 508, 525528, 539, 570, 635, 640, 980, 1010, 1018, 1035, 1043, 1057, 1071, 1082, n. 21
 - *Achille au bord de la mer* (esquisse, 1860-1862, non loc.)
 - copie du *Faune dansant* (non loc.)
 - *Faune au chevreau* (1859, non loc.)
 - *Joueurs d'osselets* (1860, Orléans, M.B.A.)

TOURNOIS, J, chef du bureau des beaux-arts à partir de 1860, IX, 384, 401, 419, 460, 485, 496, 499, 503, 507, 721, 726, 816, 820
TRASMONDI, (?-1854), chirurgien de l'A^{ie} de France, IX, 14, 158, 162, 180

TURPIN DE CRISSE, Lanceleot-Théodore c^{te} (1782-1859), peintre

ULMANN, Benjamin (1829-1884), pensionnaire peintre (1860-1864), élève de Picot, IX, 15, 26, 28, 31, 748, 759, 763, 1033, 1041, 1053, 1068, 1079, 1094, 1102

- dessin d'apr. *Héliodore* de Raphaël (1861, non loc.)
- dessin d'apr. un fragment de *La Dispute du Saint Sacrement* (1863, non loc.)
- *Guerrier blessé* (1862, Colmar, musée d'Unterlinden)
- *Patrocle et Amphidamas* (1860, Le Mans, musée Tessé)
- *Samson et Dalila* (1861, non loc.)
- *Sylla chez Marius* (1864, non loc.)

ULMANN, Philippe, dessinateur, frère de B. U.

VAILLANT, Jean-Baptiste-Philibert (1790-1872), m^{al}, ministre de la Maison de l'empereur, IX, 7, 11, 652, 661, 662, 665, 668, 670, 671, 673, 674, 675, 677, 678, 679, 681, 683, 685, 691, 692, 693, 696, 698, 702, 703, 705, 706, 708, 709, 710, 712, 714, 722, 727, 728, 731, 734, 738, 739, 740, 741, 746, 751, 754, 756, 764, 766, 769, 770, 773, 774, 7876, 778, 779, 780, 783, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 794, 795, 797, 798, 800, 804, 814, 819, 1127, 1137, n. 8, 237

VALUZE, b^{onne} de, amie de Schnetz, IX, 673

VAN DYCK, Antoine (1599-1641), peintre, IX, 956, 970, 986, 998

- portrait de *Marie de Médicis* (Lille, M.B.A.)

VARENNES, M. de, ami d'Ulmann

VATICAN

- *museo Chiaramonti*, IX, 433
- *Pigna*, IX, 22, n. 228

VAUDREMER, Joseph (1829-1914), pensionnaire architecte (1855-1858), élève de Blouet et Gilbert, IX, 14, 20, 22, 182, 198, 292, 355, 362, 364, 367, 390, 674, 891, 910, 923, 934, 952, 963-967, 981, 997

- études sur l'arc de Titus (1856)
- études sur le temple de Mars Vengeur (1855)

Correspondance de Schnetz (2)

- projet pour un musée de province (1858)
 - restauration du mausolée d'Hadrien (1857)
- VAURES, R. P., grand pénitencier de France
- VELASQUEZ, Diego Rodriguez da Silva (1599-1660), peintre, IX, 857
- portrait de *Clément IX Rospigliosi* (galerie Doria)
- VENISE, IX, 294, 301, 304, 355, 362, 365, 634, 639, 758, 917, 985
- *basilique San Marco*
 - *église San Giorgio degli Schiavoni*
 - *église de la Salute*
 - *église San Zaccaria*
 - *palais des Postes*
 - *palais Vendramin*
- VENTI, 2^d chirurgien de l'A^{ie} de France, IX, 16, 45, 180, 685
- VENUTI, cuisinier de l'A^{ie} de France, IX, 16, 98
- VERNET, Horace (1789-1863), peintre, ancien directeur de l'A^{ie} de France, membre de l'A^{ie} des beaux-arts (1826), IX, 2, 5, 38, 162, 212, 644, 668
- VERONE, *amphithéâtre*, IX, 26, 34, 1037, 1046, 1086, 1108, 1118
- VERONESE, Paolo Caliari, dit (1528-1588), peintre, IX, 25, 1014, 1026, 1109
- *La Vanité* (Venise, palazzo Ducale)
- VERSAILLES, parc, IX, 611
- VESCOVALI, marchand d'antiquités à Rome, IX, 152
- VICTORIA (1819-1901), reine d'Angleterre, IX, 220
- VIGOT, Victor (1822- ?), peintre
- VINCENT, François-André (1746-1816), peintre, ancien directeur de l'A^{ie} de France, IX, 809
- VINCK, Franz Kaspar (1827-1903), peintre ami de Barthe
- VINIT, secrétaire de l'École des beaux-arts
- VIRCOT, graveur
- VISCONTI, Ercole Pietro (1803-1880), professeur d'architecture à l'A^{ie} de France, membre correspondant de l'A^{ie} des beaux-arts, IX, 9, 16, 117, 144, 151, 199, 445, 493, 799, 813
- VITERBE
- VOLPICELLA, Scipione (1810-1883), historien et archéologue, IX, 38

Correspondance de Sebnerz (2)

VOLTERRA, Daniele Ricciarelli da (1509-1566), peintre, IX, 23,
974, 988, 1004, 1017

- *La Descente de croix* (Trinité-des-Monts)

VOLTERRA

WAGNER, Johann Martin von (1777-1858), archéologue, IX, 853

YVON, Adolphe (1817-1893), peintre, membre de la commission
du jugement des envois, IX, 30, 1108

BIBLIOGRAPHIE

- ALAUX (Jean-Paul), *L'Académie de France à Rome, ses directeurs, ses pensionnaires*, Paris, 1933.
- AMAURY-DUVAL (Eugène-Emmanuel), *L'Atelier d'Ingres : souvenirs*, éd. par D. Ternois. Paris, Arthena, 1993.
- ANDRIEUX (Maurice), *Les Français à Rome*, Paris, 1968.
- AUCOC (Léon), *L'Institut de France. Lois, statuts et règlements ...*. Paris, Impr. nat., 1889.
- BALTARD (Victor), « Discours de M. Baltard, président de l'Académie aux funérailles de M. Schnetz », *Bulletin de l'Académie des Beaux-Arts*, t. XL (1870), n° 12.
- BAUDRY (Paul), « Notice sur la vie et le œuvres de Victor Schnetz », *Bulletin de l'Académie des Beaux-Arts*, t. XLIV (1874), n° 18.
- BONNET (Alain), « La Réforme de l'Académie des Beaux-Arts de 1863 : peinture et sculpture », *Romantisme*, t. XCIII (1996), p. 27-38.
- CHESNEAU-DUPIN (Laurence), dir., *Lettres inédites de Jean-Victor Schnetz à François-Joseph Navez*, Flers, Promotion, 2000.
- DELABORDE (c^{te} Henri), *L'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut de France*, Paris, 1891.
- DOMINO (Geneviève), *Le Peintre Jean-Victor Schnetz (1787-1870)*, thèse d'École du Louvre, 1945 (non publ.).
- DUPRE (Paul), OILENDORF (Gustave), *Traité de l'administration des Beaux-Arts*, Paris, 1885, 2 vol.
- *Élèves (les) d'Ingres*. Expo. Montauban, musée Ingres et Besançon, musée des Beaux-Arts, oct. 1999-mai 2000, Montauban, musée Ingres, 1999.
- *Félix Clément*. Expo. du musée de Valence, 1996.

- FROMAGEOT (Paul), « Victor Schnetz directeur de l'École de Rome. L'insubordination de son pensionnaire Carpeaux », *Archives de l'art français*, t. VIII (1914), p. 137-148.
- GAYNOR (Susan), « Le comte de Nieuwerkerke, a prominent official of the Second Empire and his collection », *Apollo*, vol. 122 (1985), p. 372-379.
- GIRAULT (Charles), *La Réorganisation de l'École des beaux-arts : réponse à la lettre de M. Ingres*, Paris, Lainé, 1864.
- GONDINET c^{el}, « Le maréchal Vaillant, 1750-1872 », *Vauban*, t. LVI (1977), p. 23-26.
- GRUNCHEC (Philippe), *La Peinture à l'École des beaux-arts. Les concours des prix de Rome, 1797-1863*, Paris, E.N.S.B.A., 1983, 2 vol.
- GUILLAUME (Eugène), *Notices et discours : Charles Blanc, Paul Baudry, Jean Alaux, Antoine Barye*, Paris, Quantin, 1882.
- Joseph-Fortunet Layraud*. Expo. musée de Valence, 1993.
- Jules-Élie Delaunay (1828-1891)*. Cat. expo. du musée de Nantes, 1988, Paris, R.M.N., 1988.
- JULIA (Isabelle) et GOHEL DE RENAUCOURT (Sylvie), « Lettres d'Ernest Hébert à Paul Baudry », *Archives de l'art français*, t. XXIX (1988), p. 87-99.
- Jean-Victor Schnetz (1787-1870)*. *Concours d'Italie*. Expo. au château de Flers, 2000, Cabourg, Cahiers du temps, 2000.
- LABAT-POUSSIN (Brigitte), *Archives de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts et de l'École nationale supérieure des arts décoratifs*, Paris, Arch. nat., 1978.
- LAIR (Adolphe-Émile), *L'Institut de France et le second Empire. Souvenirs anecdotiques d'après des documents inédits*, Paris, Plon-Nourrit, 1903.
- LAPAUZE (Henry), *Histoire de l'Académie de France à Rome*, Paris, 1924, 2 vol.
- LEBRETON (Gaston), *Schnetz et son époque. Lettres inédites sur l'art par Louis David, Léopold Robert, Horace Vernet, Ingres, E. Delacroix, etc.* Paris, 1885.
- LEBRETON (Gaston), *Lettres inédites de Schnetz à Paul Baudry*, Paris, 1886.
- McLAUCHLAN (Kathy Ann), *French Artists in Rome (1815-1863)*, thèse non publ. du Courtauld Institute, 2001.

Correspondance de Schnetzer (2)

- MEKHANTAR (Joël), *Finances publiques : le budget de l'État*, Paris, Hachette, 1996
- MOREAU (Gustave). *Correspondance d'Italie*, éd. par L. Capodiecì, Paris, Somogy, 2002.
- Paul Baudry (1828-1886)*. Cat. expo. musée de La Roche-sur-Yon, 1986, La Roche-sur-Yon, 1986.
- PINON (Pierre), AMPRIMOZ (François-Xavier), *Les Envois de Rome, 1778-1968 : architecture et archéologie*, Rome, É.F.R., 1985.
- PRIGENT (Michel), *Victor Schnetzer et le classicisme. La peinture d'histoire et de genre au sujet des tableaux de Schnetzer au musée de Flers*, Flers, L'Art et le bocage, 1983.
- ROBBE (Émilie), *Correspondance de Jean-Victor Schnetzer directeur de l'Académie de France à Rome de 1841 à 1846 et de 1853 à 1866*, thèse d'école des Chartes, 2001, non publ.
- VITET (Louis), *La Collection Campana*, Paris, Claye, 1862.
- VUILLEMOT (G.), « Jules Didier peintre et lithographe », *Mémoires de la société éduenne*, t. LIV (5), p. 421-457.
- William Bouguereau (1825-1905)*. Cat. expo. du Petit Palais, 1984, Paris, 1984.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Correspondance

Pièces annexes

- lettres non localisées
- lettres non datées
- travaux de 1853
- travaux de 1854
- travaux de 1855
- travaux de 1856
- travaux de 1857
- travaux de 1858
- travaux de 1859
- travaux de 1860
- travaux de 1861
- travaux de 1862
- travaux de 1863
- règlement nouveau de 1863
- détails sur l'enseignement à l'École des beaux-arts
- pétition des élèves de l'École des beaux-arts
- pétition d'artistes de la Somme
- arrêté du m^{al} Vaillant

Index

Bibliographie